

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

TOME PREMIER.

A—AM.



DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, LEDUCHAT, L.-J. LECLERC, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME PREMIER.



PARIS,
DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.
1820.

AVANT-PROPOS.

Ce n'est qu'avec le dernier volume que je pourrai livrer un *Discours préliminaire*, qui n'a pas été promis par le Prospectus, mais que je ne dois pas moins, puisqu'il est nécessaire. Tout le monde sait qu'un discours préliminaire ne peut être fait qu'après le travail entièrement achevé. Je suis aussi obligé d'attendre jusqu'à la fin de l'entreprise pour pouvoir mentionner toutes les personnes qui m'auront aidé dans mes travaux, et qui consentiront à être nommées.

Mais, s'il m'est impossible de leur donner dès à présent un témoignage authentique de ma reconnaissance, il est nécessaire de donner quelques explications sur mon travail.

Je dois beaucoup de remercîmens aux journalistes qui ont annoncé mon Prospectus : leur bienveillance pour moi a été extrême ; mais à l'un d'eux il a échappé une petite inexactitude. Il donne à entendre que je reproduirai toutes les variantes. Je ne les ai pas promises, et je n'en releverai que quelques-unes.

Le Prospectus annonce que cette réimpression de Bayle sera enrichie de notes extraites de Chaufepié, Joly, la Monnoie, L.-J. Leclerc, Leduchat, Prosper Marchand, etc. Ces auteurs sont très-connus. Je crois cependant devoir indiquer précisément quels sont ceux de leurs ouvrages que j'ai mis à contribution : ce sera faciliter à mes lecteurs le moyen de remonter aux sources. Ces renseignemens sont superflus pour le plus grand nombre, je le sais ; mais c'est pour tous que je travaille ; et, quelque petit que soit le nombre de ceux qui en auront besoin, ces indications n'auront pas été tout-à-fait inutiles. Je suivrai ici l'ordre alphabétique, qui est celui dans lequel j'ai énuméré les auteurs ou les ouvrages.

BIBLIOTHÉQUE FRANÇAISE. Il ne s'agit point ici de l'ou-

vrage de l'abbé Goujet, Paris, 1740-1756, dix-huit volumes in-12; mais du journal publié à Amsterdam sous le titre de *Bibliothéque française*, ou *Histoire littéraire de la France*, 1723-1746, quarante-deux volumes in-12. Un anonyme a fait imprimer dans le tome XXIX, pages 185-202, et dans le tome XXX, pages 1-25, des *Observations critiques sur le Dictionnaire historique et critique de M. Bayle*. Un partisan du philosophe de Rotterdam prit sa défense par un article inséré dans le tome XXXIII, pages 327-351, etc. J'avais cru, pendant un temps, que l'auteur des *Observations* était l'abbé Joly. Je fondais ma conjecture sur la ressemblance que je trouvais entre des phrases de ces *Observations* et quelques-unes des *Remarques* de l'abbé Joly sur les mêmes articles. Je présumais (*V*. ma note dans la *Biographie universelle*, tome XXI, page 605, colonne 2) que l'auteur seul d'un article pouvait le copier sans le citer. J'étais dans l'erreur. Joly ne fait pas tant de façons: au moyen d'une mention faite dans sa *préface*, il s'est cru permis de passer sous silence, le plus souvent, les auteurs véritables des observations qu'il reproduit dans ses deux volumes. Or, comme son livre n'est guère lu de suite, mais seulement consulté, il est d'autant plus naturel de faire honneur à Joly de tout ce qu'il n'indique pas comme étant d'autrui, que quelquefois il lui arrive de citer la *Bibliothéque française*, et les autres critiques ses devanciers.

CHAUFEPIÉ. Cet auteur est surtout connu par son *Nouveau Dictionnaire historique et critique pour servir de supplément ou de continuation au Dictionnaire historique de Pierre Bayle*, 1750-1756, quatre volumes in-folio. C'est une traduction (avec corrections et additions) d'articles ajoutés par les traducteurs anglais du Dictionnaire de Bayle.

GUIB (Jean-Fréd.), docteur en droit à Orange, au commencement du XVIIIe. siècle, a fait insérer dans le *Mercure* de novembre 1722, tome II, page 23-29, des *Remarques critiques* sur quelques articles de Bayle. Il est évident que Joly n'a pas eu connaissance de cet auteur; car il ne l'a ni cité, ni dépouillé.

JOLY fit imprimer, en 1748, des *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, en deux parties, formant un volume in-

folio. En tête de l'ouvrage il y a quelques pages consacrées à des *corrections et additions*. Joly n'a guère fait que copier ses devanciers, et il ne l'a pas toujours dit. Il a fallu un travail comme celui dont je me suis chargé pour faire cette découverte. On ne doit donc pas être étonné de voir Joly cité rarement. J'ai eu l'attention, presque toujours, d'indiquer l'auteur primitif de chaque remarque. Si j'ai un reproche à me faire, c'est peut-être d'avoir laissé le nom de Joly à quelques notes qui, originairement, ne sont pas de lui. Ces observations, au reste, ne diminuent en rien le mérite du volume publié par Joly ; mais ce n'est pas à Joly qu'en est le mérite.

JOURNAL DE TRÉVOUX. On distingue ordinairement sous ce titre les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences et des Beaux-Arts*, rédigés par des jésuites, et imprimés d'abord à Trévoux, puis continués à Paris. Le père Merlin y a fait insérer quelques articles sur Bayle en décembre 1735, juillet 1736, avril, mai, août et novembre 1738.

JUGEMENS SUR QUELQUES OUVRAGES NOUVEAUX, par l'abbé Desfontaines, de Mirault, Fréron et Destrées. Cet ouvrage a onze volumes qui ont paru en 1745 et 1746.

LA MONNOIE. Les Remarques de cet auteur sur Bayle se trouvent dans trois ouvrages : 1°. le *Menagiana*, 1715, quatre volumes in-12, et ses réimpressions ; 2°. les *Jugemens des Savans*, *par Baillet*, édition de 1722, huit volumes in-4°, ou 1725, dix sept parties in-12 ; 3°. la réimpression donnée en 1772 par Rigoley des Juvigny, des *Bibliothéques françaises de la Croix du Maine et Duverdier*. J'indique dans lequel de ces trois ouvrages se trouvent les observations de la Monnoie que je citerai.

LECLERC (Laurent-Josse) n'est pas l'auteur de la *Bibliothéque universelle*, de la *Bibliothéque choisie*, de la *Bibliothéque ancienne et moderne*. Ce dernier s'appelait *Jean*. Il était contemporain de Bayle, et l'a plusieurs fois attaqué dans ses *Bibliothéques*. Jean Leclerc sera cité quelquefois ; mais l'attention que j'aurai de faire toujours précéder son nom de l'initiale de son prénom préviendra toute confusion.

Laurent-Josse Leclerc, que le plus souvent je n'appellerai que Leclerc, donna en 1732 une *Lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle*, un volume in-12. Ses observations sont lourdes, diffuses, présentées sans aucun ordre, et ne portent que sur un très-petit nombre d'articles. Mais il a, depuis, revu, corrigé, augmenté son travail; il a rangé ses notes par ordre alphabétique; et elles ont ainsi été réimprimées à la suite de chacun des cinq volumes de l'édition faite en 1734, à Trévoux (sous le titre d'Amsterdam), du *Dictionnaire de Bayle*. L'auteur s'y montre ultramontain; ce qui ne fait pas grand'chose ici. La nouvelle forme qu'il a donnée à ses notes en a fait un ouvrage curieux et instructif. Aussi est-ce Leclerc qui a fourni à Joly la plus grande partie de ce qui compose ses *Remarques*.

LEDUCHAT. Ses *Remarques sur le Dictionnaire de Bayle* sont aux pages 145-217 du tome Ier. du *Ducatiana*, 1738, deux volumes in-12.

MARCHAND (Prosper) a consigné un très-petit nombre de critiques de Bayle dans son *Dictionnaire historique*, qui fut publié en 1758 par Allamand, deux parties in-folio. Il paraît d'abord singulier de voir l'ouvrage d'un homme aussi savant que Prosper Marchand fournir si peu d'observations sur Bayle. La surprise cesse quand on se rappelle que Prosper Marchand, éditeur du Bayle de 1720, consigna à la fin du quatrième volume des *Remarques critiques* dont quelques-unes peuvent lui avoir été communiquées, mais dont la majeure partie doit lui appartenir.

REM. CRIT. Les notes à la fin desquelles on trouvera ces abréviations sont celles que Prosper Marchand avait, comme je viens de le dire, ajoutées à l'édition de 1720, et que les éditeurs subséquens mes prédécesseurs ont avec raison reportées auprès des passages qu'elles concernent. J'ai à l'occasion de ces *remarques* une observation à faire. Ce sont les éditeurs de 1730 qui, les premiers, les ont transposées et mises à la place que je leur ai conservée; mais, je ne sais comment, ils ont oublié de rapporter la *remarque critique* qui concerne J. Adam; et, ne s'étant pas aperçus de cette faute, ils ne l'ont pas corrigée; de sorte que cette *remarque critique* est to-

talement omise dans leur édition Il en est de même de la *Remarque* (C) de l'article de M. BÉRAULT, etc.; faute d'autant plus grave, que ce morceau est de Bayle. Pour quelques autres *remarques critiques* qu'ils avaient oubliées, ils ont eu la ressource de les mettre par forme d'*errata* à la fin du second volume. Les éditeurs de 1740 ont fait les mêmes fautes et omissions, avec l'*erratum* à la fin du second volume, d'où l'on peut conclure, ce me semble, que cette édition de 1740 est une réimpression faite au jour le jour, et sans aucun travail préliminaire, ou du moins sans révision et confrontation avec les éditions antérieures.

Les notes que j'ai ajoutées seront faciles à distinguer. J'ai laissé les *lettrines* pour les notes du texte, les chiffres arabes pour les notes des remarques; les notes qui, dans les éditions antérieures avaient des étoiles, des croix ou autres signes aujourd'hui inusités, ont des étoiles *entre parenthèses*, avec des chiffres *supérieurs* lorsqu'il y en a plusieurs dans la même colonne.

C'est par des étoiles *sans parenthèses*, et avec chiffres arabes *supérieurs* lorsqu'il y en a plusieurs dans la même colonne, que j'ai indiqué les notes nouvelles ; lorsque les notes à ajouter portent sur des notes, elles sont tout simplement ajoutées à la suite, entre deux crochets. Je n'ai pas, je ne saurais trop le dire, la prétention de corriger Bayle, ni de le suppléer; je me suis borné à extraire des différens auteurs les remarques qui en valaient la peine. Il n'y a guère de moi que la rédaction de ces notes, que j'ai faites les plus courtes qu'il m'a été possible.

J'ai respecté l'ordre et l'orthographe adoptés par Bayle pour les noms propres de ses articles : ainsi AJAX précède AIGUILLON, et AYRAULT vient avant AITZEMA; AMYOT, AMYRAUT et AMYRUTZES sont mis à la place qu'ils ne devraient occuper qu'étant écrits par un I. J'insiste sur les mots qui ont un Y, parce qu'on pourrait ne pas apercevoir au premier coup d'œil cette disposition inusitée.

Le Prospectus promet la réimpression de toutes les pièces préliminaires, et cependant le premier volume distribué aujourd'hui ne les contient pas. Deux raisons en sont cause : 1°. l'impatience des souscripteurs; 2°. l'impossibilité expliquée plus haut de donner dès à présent le *Discours préliminaire* après lequel les pièces promises

doivent être immédiatement placées. Ne connaissant pas l'étendue qu'aura le *Discours préliminaire*, il est impossible de garder le nombre de pages qu'il remplira, et il serait ridicule de voir dans le même volume deux numérotages en chiffres romains. Peu importe d'avoir un peu plus tôt ou un peu plus tard ces pièces préliminaires, dont aucune n'a besoin d'être lue avant le Dictionnaire. Les acquéreurs ne doivent avoir aucune inquiétude à cet égard. L'engagement a été pris de ne pas leur faire payer les volumes au delà de seize, si l'on dépassait ce nombre; et cet engagement sera tenu. Mais je donnerai au moins aujourd'hui, sauf à les reproduire en temps et lieu, les dix-neuf vers, peu connus, de Limiers, sur le système de Law.

BEUCHOT.

VERS

GRAVÉS AU BAS DU PORTRAIT DU DUC D'ORLÉANS, RÉGENT,

DANS QUELQUES EXEMPLAIRES DE L'ÉDITION DE 1720.

Cesse de t'affliger, ô France!
Assez et trop long-temps ont duré tes malheurs;
Tes trésors épuisés, tes peuples sans finance,
Assez et trop long-temps ont fait couler tes pleurs;
Ouvre ton cœur à l'espérance,
Par un rare bienfait ton destin va changer :
PHILIPPE voit tes maux, cesse de t'affliger.

Ce prince généreux, sensible à tes alarmes,
Va tarir pour jamais la source de tes larmes.
Vois comme, par ses soins, en métal transformé,
Le papier enrichit le Français alarmé;
Vois ce pays lointain d'où renaît l'abondance;
Vois renaître à la fois la douce confiance;

Vois ce riche palais, où, sur un fonds certain,
Tout ce peuple, à l'envi, court assurer son gain;
Vois les arts en honneur; vois partout la SAGESSE
Animer du RÉGENT la vigilante adresse :
Tels sont, sous son pouvoir, les essais inouïs
Du nouveau règne de LOUIS.

H.-P. DE LIMIERS.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

DE LA ONZIÈME ÉDITION

DU

DICTIONNAIRE DE BAYLE.

BAYLE, décrié par un certain nombre d'écrivains plus ou moins obscurs, a obtenu aussi quelques suffrages illustres. Le roi de Prusse disait que le *Dictionnaire historique et critique* « est le *Bréviaire du bon sens*, et que c'est la lecture la plus utile que les personnes de tout rang et de tout état puissent faire. »

Voltaire, qui lui a donné place dans son *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV*, lui rend hommage dans plusieurs de ses écrits, soit en vers, soit en prose. Dans ses *Lettres à S. A. monseigneur le prince de*** (Brunswick), il le proclame « le premier des dialecticiens et des philoso- » phes sceptiques. » « Ses plus grands ennemis, ajoute-t-il, » sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans » ses ouvrages qui soit un blasphème évident contre la re- » ligion chrétienne ; mais ses plus grands défenseurs avouent » que, dans les articles de controverse, il n'y a pas une » seule page qui ne conduise le lecteur au doute et souvent » à l'incrédulité. »

Ailleurs Voltaire s'écrie :

Qu'a servi contre Bayle une infâme cabale?
Par le fougueux Jurieu, Bayle persécuté
Sera des bons esprits à jamais respecté.

Le *Dictionnaire historique et critique* se compose de deux parties : le texte et les remarques. Ce sont ces remarques qui ont valu à l'auteur des éloges même de ses antagonistes.

« Les titres de son Dictionnaire, sont, dit Crousaz, un

» tissu alphabétique de crochets, où il suspend ce qu'il
» trouve à propos. »

« Il avait, dans ses digressions ou remarques, l'art de
» rappeler, dit Jean Leclerc, ce qu'il voulait et qui valait
» souvent mieux ou qui était plus curieux ou plus singulier
» que la matière principale. »

Malgré le mérite reconnu du philosophe de Rotterdam, aucune couronne académique n'a cependant, jusqu'à présent, été décernée à un *Eloge de Bayle*. Mais, il faut le dire, lorsqu'en 1772, l'académie de Toulouse proposa pour sujet de prix de 1773 l'éloge de Bayle, une lettre de cachet fit défense de le traiter, et l'académie substitua au nom d'un proscrit pour cause de religion, le nom d'un canonisé, saint Exupère, évêque de Toulouse au IVe. siècle.

Les Toulousains n'avaient, au reste, pas attendu jusques-là pour honorer « un des plus grands hommes que la France
» ait produits. Le parlement de Toulouse, dit encore Voltaire (1), lui avait fait un honneur unique, en fesant valoir son testament qui devait être annulé comme celui
» d'un réfugié, selon la rigueur de la loi, et qu'il déclara
» valide comme le testament d'un homme qui avait éclairé
» le monde, et honoré sa patrie. L'arrêt fut rendu sur le
» rapport de M. de Seneaux, conseiller. » A ceux qui arguaient de la mort civile prononcée contre tous les réfugiés, Seneaux répliquait : *C'est pendant le cours même de cette mort civile que son nom a obtenu le plus grand éclat dans toute l'Europe.*

Bayle était mort le 28 septembre 1706. Un siècle après, il fut question de lui élever un monument. On ne recevait pas de souscription à moins de dix francs (2). Le moment n'était pas favorable, et le projet n'eut pas de suite. Le gouvernement d'alors n'eut pas besoin d'arrêter un zèle qui n'existait pas; Bayle, trop peu lu, ne pouvait exciter l'intérêt que d'un très-petit nombre de personnes.

Il paraît qu'Antoine Bret, connu par son édition de Molière, avait eu vers 1760 le projet de donner une nouvelle édition du *Dictionnaire* de Bayle (3); mais Bret est mort en 1792, sans avoir donné suite à ce projet.

Feu M. Desoer, qui en 1817 donna un grand élan à la librairie française par la publication de son prospectus des

(1) Notes du *troisième Discours* sur l'homme.
(2) Voyez Journal de Paris du 19 février 1806.
(3) Lettre de Voltaire à Bret du 10 octobre 1761.

OEuvres de Voltaire, eut presqu'en même temps l'idée de réimprimer Bayle. Lorsqu'il m'en parla, je venais de m'engager à donner des soins à une édition des *OEuvres de Voltaire* (4) ; et nous ajournâmes le Bayle à trois ou quatre ans. Le prospectus n'en fut donc publié qu'en août 1820 ; et le premier volume parut en octobre de la même année.

C'était la onzième édition du *Dictionnaire de Bayle*. Mais, avant de parler des travaux que j'ai faits pour cette édition, j'ai à jeter un coup d'œil sur celles qui l'ont précédée.

Je n'ai toutefois fait entrer en ligne de compte, ni le *Projet et fragments d'un Dictionnaire critique*, Rotterdam, chez Reinier Leers, 1692, in-8°. (5), ni l'*Extrait du dictionnaire historique et critique*, 1767 ou 1780. 2 volumes in-8, avec un *Avant-propos* qu'on sait être du roi de Prusse.

1697. Première édition.

La première édition est celle de Rotterdam, 1697, deux volumes en quatre parties in-folio. Chaque volume a sa pagination. L'impression n'en était pas achevée que le libraire en avait vendu tous les exemplaires. Il augmenta le tirage des feuilles qui n'étaient pas encore imprimées, et réimprima tout ce qui précédait, c'est-à-dire, depuis la lettre A

(4) Je n'ai point fini cette édition entreprise par madame Perroneau et compagnie ; les premiers volumes avaient été très bien accueillis, et l'on augurait si bien de cette édition, que M. Brunet la recommande dans la troisième édition de son *Manuel du libraire*, tom. III, pag. 576. Je n'avais encore publié que vingt-neuf volumes sur cinquante qu'elle devait avoir, et je n'en ai en tout donné que trente et un (savoir les tomes I à XXIII, et XXV à XXXII). Les entrepreneurs ayant, sans raison plausible, rompu notre traité, et chargé un autre homme de lettres de finir l'édition, furent condamnés à me payer des dommages-intérêts. Je ne puis dire si le continuateur choisi par madame Perroneau a fait mieux ou pire que je n'aurais fait : mais je puis assurer que j'aurais fait autrement que lui. Je n'aurais pas supprimé le conte du *Crocheteur borgne* qui est dans l'édition de Kehl ; j'aurais rétabli plus de vingt pages dans le volume des *Élémens de la philosophie de Newton ;* je n'aurais pas oublié de donner dans les derniers volumes les pièces promises par des notes des premiers, etc., etc. J'aurais eu l'attention de mettre les différens morceaux dans les volumes où j'avais promis de les donner. Sans doute j'aurais commis quelques fautes ; mais il m'eût été impossible, je le reconnais, d'y être aussi plaisant que mon continuateur, qui, page 97 de son 40e. volume, cite des *vers de Voltaire* (mort comme chacun sait en 1778) *sur la mort de mademoiselle Clairon*, qui n'est morte que vingt-cinq ans après le poëte. Je ne sais si j'aurais mérité les éloges, en partie anticipés, que fait de mon travail le *Manuel du libraire ;* mais ces éloges mêmes me fesaient un devoir de donner l'explication qu'on vient de lire.

(5) Voyez ce qui est dit de ce *Projet* dans la *Vie de Bayle par Desmaizeaux*, que j'ai placée dans le tome XVI.

jusqu'à environ la lettre P (6). Cette seconde composition, faite rapidement et sans que l'auteur en revît les épreuves, fourmille de fautes. Bayle la désavoua et signala quelques-unes des erreurs grossières qui la déparent (7). Il n'est donc point indifférent pour ceux qui recherchent l'édition de 1697 d'examiner de quel tirage sont les feuilles des exemplaires. Mais comme on n'a ni de signe de reconnaissance pour chaque feuille, ni la certitude que l'assembleur ou brocheur n'ait pas mêlé les feuilles des deux tirages, on ne peut guère s'en rapporter à cette édition pour le 1er. volume et la 1re. partie du second. Cependant quelques personnes tiennent encore à cette première édition, que recommande en effet un journal qui s'imprimait en Hollande.

« Quelques simples curieux, plus satisfaits de *quelques* » *plaisanteries un peu vives* que de quelque bonne et judi- » cieuse *remarque de littérature et de critique*, la recherchent » avec grand soin, parce que ces *plaisanteries* ne se trouvent » plus dans les articles DIOGÈNE, HIPPARCHIA, LAÏS, MAL- » HERBE, MARIANA et LE PAÏS des éditions suivantes. » Voilà ce qu'on lit dans la *Bigarrure*, tome XIX, page 84.

Reste à savoir jusqu'à quel point ces remarques sont exactes; c'est ce que je vais examiner.

1°. L'article DIOGÈNE ne m'a présenté aucune différence; et il suffit de lire la remarque L, telle qu'on la voit dans toutes les éditions, pour se convaincre qu'on n'a fait dans cet article aucun retranchement.

2°. Sur l'article HIPPARCHIA, il y a quelques observations à faire: 1°. dans la remarque A on lisait, en 1697 : *inférer de ce qu'il dit*; depuis, l'auteur a mis : *inférer de ses paroles*. 2°. Dans la même remarque A on lisait, en 1697 : *ce*

(6) OEuvres diverses de P. Bayle, IV. 752. On y lit : « AVERTISSEMENT AU » LECTEUR. Puisqu'il me reste un peu de papier, je me sers de cette occasion » pour avertir le public que les feuilles de mon Dictionnaire, depuis la » lettre A jusques environ la lettre P, ayant été réimprimées, sans que » j'en aie vu les épreuves, il y est demeuré beaucoup de fautes dont quel- » ques-unes me font dire des absurdités. Par exemple, à la page 846 du » Ier. volume, ligne 10 de la remarque G, on a mis CHARLES VII, au lieu » de CHARLES VI, ce qui rend la suite un galimatias ridicule. A la page » 138 du IIe. volume, ligne 1re. de la première colonne, on a mis *curieux* » au lieu de *sérieux*. Cela renverse le raisonnement et me jette dans la » fausseté; car il s'agit là d'un livre qui n'a rien que de commun. Cette » faute, et plusieurs autres, ne se trouvent qu'aux exemplaires réimpri- » més. »

Les deux fautes signalées dans cet *avertissement* ont été corrigées dans les éditions de 1702, etc. Voyez dans l'édition in-8°., tome V, pag. 123, colonne 2, ligne 9; et tome VIII, page 278, ligne 27 de la remarque G.

(7) Voyez tome XVI, pages 20 et 191.

poëme a pour titre; depuis, l'auteur a mis : *ce poëme est intitulé*. Jusqu'ici, je n'ai aperçu aucune *plaisanterie un peu vive*. 3°. Dans la remarque D on ne trouvait pas, en 1697, la phrase sur les Mosyniens. Les éditions postérieures sont donc augmentées et non diminuées. Cependant, dans cette même remarque D, après ce qui est dit *de la pratique des Lydiens* (voyez VIII, 144), on lisait les phrases que voici, et les citations indiquées par des lettrines qui s'y rapportent.

« Ces misérables destinaient une heure en plein jour à » cette mollesse (*a*). Je ne sais point si c'était à la cynique » devant tout le monde, comme le prétend Orasius Tubero, » c'est-à-dire La Mothe-le-Vayer dans la page 144 du *Banquet sceptique*. En ce cas-là, ils ont mérité une infâme » distinction; autrement, si on les eût distingués, on aurait » donné à connaître que les anciens peuples n'étaient pas » si généralement corrompus que l'ont été les siècles suivans, où toutes heures ont été bonnes pour cette brutalité, et où presque aucune nation n'a eu rien à reprocher aux autres. Toute chair a corrompu sa voie; » c'est le pis aller (*b*) continuel des jeunes gens. Les » confesseurs en sauraient que dire; voyez la 7e. satire » de Juvénal (*c*). Le ministre Pierre Cayet (*d*) fut déposé » parce qu'on le crut auteur d'un livre où l'on exhortait les » magistrats à tolérer les bordels, afin d'éviter le péché de » mollesse qui régnait partout, et qui était, selon lui, » le péché que Dieu défend dans le Décalogue; au » reste, etc. » (8).

(*a*) Érasme explique le proverbe Λυδὸς ἐν μεσημβρίᾳ. *Lydus in meridie in hominem insatiatæ aut etiam intempestivæ libidinis*. Et il ajoute : Narrant Lydos adeò libidine perditos fuisse, ut non tantùm noctu vacarent voluptati venereæ, verùm etiam ipso meridie lascivirent, manibus fœdum opus peragentes. Chil.-2, centur. 6, n°. 94.

(*b*) *L'âne ne pouvait pas se subvenir à soi-même, comme font beaucoup... de personnes, lesquelles dans ces fâcheuses contraintes ont recours aux armes naturelles*,

et quod restat in rebus egenis
Sæpè manu liquido distendant nectare collas.
ORASIUS TUBERO, *Dialog. sur les ânes*, page 299.

(*c*) ..... Non est leve tot puerorum
Observare manus oculosque in fine trementes.
JUVEN. *Sat.* 7, v. 240.

(*d*) Voyez son article, remarque B.

(8) Bayle, non-seulement n'a pas distingué pour l'ordre alphabétique de ses articles, les V des U, il a considéré l'Y comme un I, et les articles appartenans aux lettres I, J, Y, sont rangés comme s'ils s'écrivaient par un I. Ainsi l'article YSE se trouve au tome VIII, page 421, et précède

3°. L'article Laïs contient, dans les dernières éditions, plusieurs additions, et entre autres trois remarques entières (D. M. O), qui ne sont pas dans 1697. Dans le texte, Bayle avait mis d'abord : *quelque charmante qu'elle fût;* depuis il a corrigé, et on lit aujourd'hui : *de quelque charme qu'elle fût pourvue.* Bayle avait, en 1697, imprimé trois fois, dans cet article Laïs, un mot grossier que Pourceaugnac emploie quand il veut qualifier les mères des petits enfans qui le poursuivent en l'appelant *papa;* un mot que Ver-vert apprit des bateliers de Loire, et qu'il répéta à la sœur Saint-Augustin, lorsque

Le très-cher frère, indocile et mutin,
Vous la rima très-richement en *tain.*

A ce mot Bayle a substitué non une périphrase, mais un synonyme.

Au reste, ce mot que Bayle a supprimé ici, il l'a conservé ailleurs dans l'article Cardan, IV, 439, (remarque B), et dans l'article Poitiers, XII, 198, (remarque Q). On peut voir ce que Bayle lui-même dit de ce mot dans son *Eclaircissement sur les obscénités*, tome XV, p. 346.

4°. Dans l'article Malherbe, remarque B, Bayle a remplacé une citation par une autre; ce n'est pas un retranchement, mais une substitution. Pour ne rien laisser à regretter aux curieux, je rapporterai encore ici ce qu'on lisait dans la première édition.

« Il ne sentait que trop sa faiblesse et il s'en plaignait bien » tristement. *Du côté des bergeries*, disait-il (*a*), en parlant » de lui, *son cas va le mieux du monde; pour ce qui est » des bergères, il ne saurait aller pis. Cette affaire veut » une sorte de soin dont sa nonchalance n'est pas capable. » S'il attaque une place, il y va d'une façon qui fait » croire que s'il l'avait prise, il en serait bien empêché; » et s'il la prend, il la garde si peu qu'il faut croire » qu'une femme a été bien surprise quand elle a rompu » son jûne pour un si misérable morceau.* Joignez à ce pas- » sage celui qui est rapporté dans la Suite de la (*b*) Critique

Islebiens; Ayrault vient avant Aitzema; Amyot, Amyrault, Amyrutzes, Cayet, etc., sont placés comme s'ils étaient écrits Amiot, Amirault, Amirutze, Caiet. Bayle lui-même avertit brièvement les lecteurs de cette disposition. Voyez à la fin de son *Avertissement de la première édition*, tome XVI, page 17.

(*a*) Malherbe, lettre à Balzac.

(*b*) Nouvelles lettres de l'auteur de la Critique de Maimbourg, lettre 21, n°. 8, page 665. [Ce passage, auquel il renvoyait alors, est précisément celui qu'on lit à présent sous les numéros 8 et 9 dans la remarque B.]

» générale, et considérez cette réplique : Malherbe dit un
» jour à M. de Bellegarde, etc. »

5°. Quant à Mariana, j'ai aperçu beaucoup d'additions, pas la moindre suppression, et une seule correction. Dans une phrase de la remarque H, Bayle nomme *Henri IV*, le monarque qu'en 1697 il appelait *Henri-le-Grand*. Ce changement n'a peut-être été fait que pour éviter le contraste que cette expression pourrait avoir l'air de faire avec l'épithète de *prince fort impudique* que l'auteur donne au même monarque dans la remarque C, à l'occasion du P. Coton son confesseur. Il ne faut pas conclure de ce changement que Bayle ait refusé de rendre justice à Henri IV. Dans le long article qu'il lui a consacré, il n'hésite pas à le proclamer *l'un des plus grands princes dont l'histoire des derniers siècles fasse mention*.

6°. Enfin, l'article Le Païs avait en 1697, à la fin de la remarque D, une petite phrase et une citation de plus qu'il n'a dans les éditions subséquentes; l'une et l'autre sont relatives aux Hollandaises. Serait-ce par égard pour les habitans du pays où il avait obtenu un asile que Bayle a supprimé la citation? Cela peut être; mais je croirais plutôt que c'est parce qu'il a trouvé lui-même ridicule la phrase qui amenait la citation. Pour que le lecteur puisse prononcer, les deux versions sont conservées tome XI, page 332. Si je n'ai pas pris le même parti pour les articles Laïs et Malherbe, c'est qu'il m'était impossible de disposer clairement ces deux morceaux à cause des notes qu'ils ont.

1702. Seconde édition.

La seconde édition, donnée à Amsterdam, est en trois volumes in-folio en une seule pagination. Quelques passages de la première avaient attiré à l'auteur des désagrémens dont Desmaizeaux parle avec détail dans sa *Vie de Bayle*. L'auteur promit de faire quelques suppressions. On a vu en quoi ces suppressions consistaient pour les articles Laïs, Malherbe et Le Païs. De plus importantes eurent lieu dans l'article David. De la manière dont j'ai imprimé cet article (tome V, pages 400 et 408), on aperçoit d'un coup d'œil quels étaient les passages qui avaient blessé le consistoire de Rotterdam.

Une autre suppression fut faite par Bayle sans qu'il y eût aucune plainte, et sur la seule représentation de quelques amis qui trouvèrent déplacé l'éloge que Bayle faisait

de Ch. Drelincourt dans un préambule de l'article ACHILLE. Bayle supprima ce préambule; mais tout en le supprimant il y renvoie (Voyez XI, 11). *De pareils oublis n'arrivent que trop souvent à ceux qui corrigent un ouvrage; ils ôtent certaines choses en un lieu et laissent ailleurs la citation de ces mêmes choses*, dit quelque part Bayle (9) lui-même. Mais ce qui est plus étonnant, c'est qu'aucun autre que l'éditeur allemand de 1802 n'ait songé à rectifier, ou tout au moins à signaler cette faute.

Dans l'édition de 1702, les additions dans le texte sont précédées d'un gland, signe typographique inusité aujourd'hui; et les *remarques*, après leur lettre de renvoi, portaient un delta.

1715. Troisième édition.

Entre la première et la seconde éditions, il ne s'était écoulé que cinq ans. Bayle était mort en 1706, laissant des augmentations pour une nouvelle édition. En attendant qu'elle parût, des libraires de Genève en publièrent une qu'ils intitulèrent, *Troisième édition à laquelle on a ajouté la vie de l'auteur et mis les additions et corrections à leur place*. Cette édition de 1715 est en trois volumes in-folio, dont chacun a sa pagination. A la suite des préfaces des éditions de 1697 et 1702, on y a ajouté en treize pages une *Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*.

Deux articles ont été ajoutés dans le corps du Dictionnaire, LEFORT, compatriote des éditeurs, et VILLARS. Ce dernier n'avait encore été réimprimé que dans l'édition de 1734. Je l'ai conservé dans l'édition in-8°. Quoique n'ayant pu trouver les motifs qui ont engagé les éditeurs de 1734 à ne pas comprendre l'article LEFORT, dans leur réimpression, j'ai fait comme eux; et peut-être ai-je eu tort. Du moins, je donnerai ici ce morceau avec ses notes qui seront désignées par des lettrines.

LEFORT (François) (*a*), général et amiral sous Pierre Alexiowitz, czar et grand-duc de Moscovie, était de Genève, d'une famille patricienne. Il naquit le 2 janvier 1656, et fit paraître dès son bas âge une si forte inclination pour les armes, qu'à quatorze ans il les porta en France, dans les Suisses. Peu de temps après, il passa en Hollande et se trouva (*b*) aux siéges de Grave et d'Oudenarde sous le prince de Courlande, qui perdit tout son régiment à ces deux

(*a*) Mémoire manuscrit communiqué au libraire à cette troisième édition [1715].

(*b*) En 1674 et 1675.

(9) Remarque A de l'article TABOUÉ, XIV, 2.

siéges. Lefort, embarrassé de sa personne après cette déroute et la perte de son équipage, accepta, sans beaucoup hésiter, une lieutenance dans le régiment de Werstein, au service de sa majesté czarienne, et s'embarqua (*c*) pour Archangel, d'où il alla ensuite à Moscou. Comme il était bien fait de sa personne, qu'il avait la physionomie heureuse, qu'il était hardi et entreprenant, généreux et désintéressé, parlant d'ailleurs assez bien quatre ou cinq langues différentes, il ne fut pas long-temps dans cette capitale sans s'y faire connaître à plusieurs officiers et autres personnes de distinction. Il gagna en particulier l'affection de M. Horn, résident de Danemarck, et celle de divers princes et boyars. Peu après (*d*) il obtint une compagnie d'infanterie, et, songeant à se fixer en ce pays-là, il se maria en 1678, avec la fille du colonel Souhay. En 1683, il fut fait major, ensuite lieutenant colonel. Sa majesté czarienne reconnaissant en Lefort plusieurs belles qualités, et surtout un parfait attachement à son service, lui confia en 1685 le commandement des troupes et de l'artillerie pour une expédition (*e*) considérable. En 1696, il eut la conduite du siége d'Azoph (*f*); et dans cette occasion il donna des preuves si éclatantes de son habileté dans l'art militaire, que sa majesté czarienne dès lors l'estima beaucoup, le choisit pour son favori, lui remit la direction des affaires les plus importantes, et l'éleva enfin à un si haut faîte de grandeur et de gloire, qu'il lui donna le commandement général de toutes ses troupes, tant sur mer que sur terre, l'honora de la vice-royauté de Nowogorod, et le fit son premier ministre d'état, avec la qualité d'ambassadeur et plénipotentiaire dans toutes les cours étrangères (*g*). Jamais fortune n'a été plus rapide que celle de ce général. Il a joui de tous ses titres et honneurs jusqu'à sa mort, qui arriva à Moscou le 12 de mars 1699. Le czar, pénétré de la perte de ce fidèle et zélé ministre, donna une preuve bien authentique de l'estime qu'il en faisait en ordonnant lui-même ses obsèques, et les honorant de sa présence. Elles se célébrèrent le 21 du même mois, avec tous les honneurs imaginables (*h*). Henri Lefort son fils, capitaine de la première compagnie des gardes du czar, aurait sans doute marché glorieusement sur les traces de son père, si la mort ne

(*c*) Le 25 juillet 1675.

(*d*) Au commencement de 1677.

(*e*) Pour s'opposer aux irruptions que les Tartares faisaient dans le pays.

(*f*) Le siége commença le 2 juin et finit le 20 juillet de la même année, que la place se rendit après une défense des plus vigoureuses. Le czar Pierre Alexiowitz se trouva en personne à ce siége, et y donna des marques d'une intrépidité tout héroïque.

(*g*) Il y avait à la tête de cette célèbre ambassade de Moscovie, dans les principales cours de l'Europe, en 1697 et 1698, trois ambassadeurs. Le général Lefort était le premier; Théodore Alexiowitz Golowin, commissaire général des guerres et vice-roi de Sibérie, allait après; et le troisième était Procope Bogdonowitz Wotznicin, chancelier du conseil privé, vice-roi de Bolchou. Ils partirent de Moscou avec une suite de près de trois cents personnes au mois de mars 1697, et furent de retour à Moscou vers la mi-septembre 1698.

(*h*) On en voit une relation très-curieuse dans le Mercure historique du mois de mai 1699.

l'eût enlevé fort jeune (*i*), peu après la prise de Nottbourg. Pierre Lefort, neveu du général, et fils d'Ami Lefort, qui possède les premières charges de la république de Genève, est actuellement (*k*) au service du czar, qui l'a fait brigadier de ses armées. Il a épousé en 1713 la fille du général Weide.

(*i*) Il mourut à Moscou après s'être trouvé au siége de Nottbourg, en 1703, âgé d'environ vingt ans.

(*k*) On écrit ceci en 1714.

Les éditeurs de Genève crurent sans doute que ces deux articles sur Lefort et sur Villars donneraient un grand prix à leur édition. Les augmentations qu'ils peuvent avoir faites dans le courant de l'ouvrage n'étant pas du chef de Bayle, j'ai dû les laisser de côté. Je n'en ai pas, au reste, aperçu beaucoup. Comme mon intention était de les passer entièrement sous silence, je n'en ai pas pris note ; je ne m'en rappelle même qu'une seule qu'on trouve à la fin de la remarque F de l'article Budé (10). Après le mot *excedere*, on lit dans 1715 :

« Jean Sleidan, contemporain de Guillaume Budé, confirme comme il fut un des principaux restaurateurs des belles-lettres et le Mécénas de la France : et il nous dit en même temps l'année de sa mort, et sa modestie au sujet de ses funérailles : *Au mois d'août, à Paris, l'an* 1540, dit-il (*a*), *mourut Guillaume Budé, maître des requêtes, homme de grande érudition, et digne d'être loué au temps à venir... Il fut cause que le roi François fit un acte singulier ; c'est qu'il ordonna honnêtes gages à Paris pour les professeurs des sciences et arts. On ne saurait croire les grosses rivières qui sont issues de cette fontaine, et se sont répandues tant par la France que par les autres pays. Budé voulut être inhumé sans pompe.* »

Une note marginale apprend que cette addition vient d'un *Mémoire manuscrit de M. de Lange, donné à cette* 3e. *édition.*

Dans la *liste alphabétique des articles* qui est à la suite de l'*Histoire M. de Bayle* en 1715, on a marqué d'une étoile ceux qui ont été *ajoutés à cette nouvelle édition ;* et les articles marqués d'une étoile sont très-nombreux ; c'est que l'on a conservé ce signe aux articles qui l'avaient dans la *liste* de l'édition de 1702. On l'a mise aux articles *Lefort* et *Villars*, les seuls qui avaient été *ajoutés* en 1715, et qui ainsi

(10) La remarque F, dans les éditions de 1697, 1702, 1715, est devenue la remarque H par les additions posthumes, en 1720, de ce qui forme aujourd'hui les remarques B et F.

(*a*) Les œuvres de Jean Sleidan, livre 13, pag. 204.

ne se trouvent en rien distingués des articles qui existaient depuis 1702. Je dois remarquer que l'édition de 1715 ne contient qu'une version de l'article DAVID, mais du moins c'est la complète, la première, celle de 1697.

Les mêmes libraires de Genève publièrent plus tard un *Supplément* dont je ne parlerai qu'après l'édition de 1720.

1720. Quatrième édition.

Bayle avait légué les articles qu'il avait composés pour le Supplément de son dictionnaire, au libraire Leers, qui avait publié les deux premières éditions de ce livre. Leers ayant vendu son fonds à MM. Fritsch et Bohm, ils publièrent, en 1714, un prospectus d'une nouvelle édition; ce prospectus était intitulé : *Projet de la nouvelle édition du dictionnaire historique et critique de M. Bayle* (11). A peine ce *projet* fut-il connu, que les éditeurs de Genève cherchèrent à discréditer l'entreprise (12). Les libraires de

(11) Ce *Projet* était in-folio. Je n'ai pu m'en procurer un exemplaire. Il est à regretter que les amateurs de livres ne conservent pas en tête de leurs livres les prospectus. Au reste, les regrets ici doivent se réduire à bien peu de chose. Le *Projet de la nouvelle édition*, etc., a été réimprimé avec quelques additions dans le *Journal littéraire*, juillet et août 1714, tom. IV, seconde partie, page 364-386.

(12) Voyez l'*Histoire critique de la République des lettres*, VI, 251. Ce morceau est daté du 20 avril 1714. Un article très-étendu, sous le titre de, *Avis important au public sur l'édition fausse et tronquée du Dictionnaire de M. Bayle, qui se fait à Rotterdam*, fut imprimé, pag. 225-276 du tom. X de l'*Histoire critique de la République des lettres*. (Il a été reproduit dans l'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, pages 536-576, où il est intitulé: *Factum des amis de M. Bayle, ou Avis important*, etc.) Prosper Marchand y répondit par la *Défense de la nouvelle édition du Dictionnaire de M. Bayle, qui se fait à Rotterdam*. Cette Défense est imprimée dans le *Journal littéraire*, tome VIII, pages 90-115. La réimpression, qui parut peu après, de l'*Histoire de M. Bayle et de ses ouvrages, par M. de la Monnoie* (lisez par l'abbé du Revest), décida P. Marchand à écrire une nouvelle *Lettre aux auteurs de ce journal*, suivie d'une *Déclaration authentique touchant les manuscrits laissés par feu M. Bayle*. Le *Livre* et la *Déclaration* sont dans le *Journal littéraire*, tome VIII, pages 134-153. Jean Leclerc, à propos de cette *Déclaration authentique*, dit dans sa *Bibliothèque ancienne et moderne*, tome VI, page 233, qu'on a attaqué Prosper Marchand avec trop de passion. Bernard, dans ses *Nouvelles de la République des lettres*, septembre et octobre 1716, page 631, parle de la *fausseté de l'accusation qu'on avait formée contre lui*. Les adversaires de Marchand écrivirent alors une *Lettre à messieurs Leclerc et Bernard contenant des éclaircissemens sur quelques endroits de leurs derniers journaux, où il est parlé du Factum des amis de M. Bayle, contre la nouvelle édition de son Dictionnaire, qui s'imprime à Rotterdam*. Cette lettre a été imprimée dans les *Mémoires de littérature, par M. de S**** (Sallengre), tome II, seconde partie, pages 233-293. J'ai indiqué les principales pièces de cette polémique. Je crains qu'une nomenclature plus étendue ne soit fastidieuse. Malgré les déclamations acharnées des éditeurs de Genève contre l'édition de 1720, c'est elle qui a servi de base ou de copie pour celle de 1730, sur laquelle ont ensuite été faites les autres réimpressions.

Rotterdam confièrent à Prosper Marchand le soin de diriger leur nouvelle édition, qui, commencée en juillet 1714, ne fut achevée qu'en 1720. C'est de cette dernière année qu'elle porte la date; elle est en quatre volumes, dont la pagination est continuée de 1 à 3132, non compris les titres, préliminaires et tables (13). Les deux versions de l'article DAVID sont à la suite l'une de l'autre.

On trouve à la fin du quatrième volume I, des *Articles obmis pendant le cours de cette troisième édition*; II, des *Articles communiqués à l'auteur*, (ces articles sont au nombre de huit); III, des *Remarques critiques sur quelques endroits de ce dictionnaire communiquées par diverses personnes*.

Cette disposition n'est pas sans inconvénient. Pour s'assurer de l'existence d'un article et de ce qui le concerne, il faut consulter l'ouvrage en quatre endroits.

Les *articles obmis* se composent, en général, d'articles dans lesquels les citations ne sont pas remplies. Bayle, en composant ses articles, ne s'amusait pas à transcrire le texte des auteurs qu'il citait; il se contentait d'en copier les premiers mots qu'il faisait suivre de points, et de cette phrase *à l'imprimé jusqu'à* (tel mot) *inclusivement* (ou *exclusivement*). Lors de l'impression, il fesait remplir les lacunes en communiquant les livres de sa bibliothéque, ou en fournissant copie des passages (14); mais la bibliothéque de Bayle n'existait plus lorsque Prosper Marchand s'occupa de la réimpression du Dictionnaire. Il eut beau faire, il ne put se procurer tous les ouvrages cités par Bayle. Dans l'espoir de les avoir avec le temps, il prit le parti de garder, pour la fin de l'ouvrage, les articles qu'il se trouvait hors d'état de compléter. Malgré ses soins, il ne parvint à se procurer qu'un très-petit nombre des volumes qui lui étaient nécessaires; c'est ce qui explique pourquoi, dans l'édition de 1720, quelques-uns seulement des *articles obmis* sont sans lacune, et pourquoi tous les autres en ont.

(13) Michel Bohm, dont le nom seul se voit soit sur les frontispices, soit au bas de l'épître dédicatoire, ne comptant pour rien la réimpression de Genève, intitula la sienne, *troisième édition*.

(14) Voici un accident qui est résulté de cette disposition. Bayle, dans la remarque E de son article GOMBAULD, ayant dit que *Despréaux ne fait aucun cas des sonnets de ce poëte*, cite les vers de l'*Art poétique*: mais depuis 1683 l'*Art poétique* porte

> A peine dans Gombauld, Maynard et Malleville
> En peut-on *admirer* deux ou trois entre mille.

Boileau avait d'abord mis: *en peut-on supporter*, etc.; et c'est ce texte, comme je l'ai remarqué (tome VII, page 120), que Bayle dut avoir présent à la pensée quand il écrivait son article GOMBAULD.

C'est sur le texte des auteurs qu'il rapporte, que Bayle appuie ses raisonnemens, ses argumens. On sent toute l'importance du rétablissement des passages qu'il indique ; aussi les éditeurs de 1730 ont-ils fait, ainsi que ceux de 1740, quelques recherches pour remplir ces lacunes. Je n'ai pu, à mon grand regret, faire tout ce qu'ils m'avaient laissé à faire.

Il est à croire que quelques-unes des *remarques critiques*, ajoutées en 1720, sont de Prosper Marchand ; mais il est certain qu'une partie est de Leduchat. Dans une des *remarques critiques* imprimées en 1720, on proposait, à l'article Gournay (Voyez tome VII, page 186), on proposait de lire *prière* au lieu de *briève*. Mais dans le *Ducatiana*, parmi les nouvelles *Remarques sur le Dictionnaire de Bayle* (tome I, pages 145-217), on lit, page 212 : Au lieu de *prière* que j'avais substitué à *briève*, lisez *brigue*. L'expression n'est pas équivoque. D'après ce qu'on lit dans le *Ducatiana*, pages 211, 215 et 217, on peut encore regarder Leduchat comme l'auteur des *Remarques critiques* sur les articles Drusius, VI, 31, Louis XI (Voyez ma note, IX, 425), et Tirésias, XIV, 221. J'irai plus loin : comme Leduchat a beaucoup travaillé sur Rabelais, je lui attribue toutes celles des *Remarques critiques* où le curé de Meudon est cité ; et il l'est souvent.

L'édition de 1720 du *Dictionnaire* de Bayle fut dédiée au duc d'Orléans, régent. Le portrait de ce prince devait être mis en tête de la dédicace ; mais on imagina de graver sur le même cuivre, au bas du portrait, dix-neuf vers de Limiers. Les louanges n'étaient pas ménagées au prince tout-puissant ; on le louait surtout de ses opérations financières, etc. Il paraît que le tirage du portrait n'était qu'à peine commencé lorsque intervint l'édit du 21 mai 1720, portant réduction de la valeur des actions de la compagnie des Indes et des billets de banque. Les éloges donnés quelques jours auparavant au système de Law se trouvaient être devenus une ironie ; cela arrive quelquefois. Il fallut en faire le sacrifice : on rogna de la planche de cuivre la portion qui contenait les vers, et l'on reprit et continua le tirage. Les vers ne se trouvent ainsi que dans un très-petit nombre d'exemplaires ; et ce sont les exemplaires où ils se trouvent qui doivent être recherchés à cause de cette particularité.

Ces vers, que mes prédécesseurs avaient omis, me semblent appartenir à l'histoire littéraire, et je n'ai pas manqué de les reproduire (15).

(15) Tome XVI, pag. 29.

Les libraires de Rotterdam se proposaient d'abord d'imprimer séparément les additions, afin que les possesseurs de l'édition de 1702 pussent ainsi compléter leurs exemplaires, c'était l'intention formelle de l'auteur (16); mais l'incident arrivé à Genève (c'est ainsi qu'il appelle l'édition faite en cette ville) décida Bohm à en user autrement; il craignait, s'il eût donné un supplément, qu'on ne le réimprimât (17). Malgré cette précaution, les libraires de Genève publièrent, en 1722, un *Supplément au Dictionnaire historique de M. Bayle, pour les éditions de* 1702 *et de* 1715, un volume in-folio. On voit, par l'intitulé même de ce supplément, qu'il ne s'adapte pas à l'édition de 1697; en l'y réunissant, on se trouve privé des additions faites en 1702. Les éditeurs de Genève prétendaient que ce que les éditeurs de Rotterdam annonçaient, en 1714 et 1716, pour des éditions de Bayle, n'était point de ce grand homme, et voici comme ils ont distribué leur *supplément.* I. *Articles nouveaux ou communiqués;* II. *Additions aux articles*; III. *Remarques critiques.* Disposition incommode, puisqu'elle met le lecteur dans la nécessité de consulter quatre alphabets. Enfin, à la tête du volume de 1722 est reproduite l'*histoire de M. Bayle et de ses ouvrages* (déjà mise en tête du premier volume de 1715), *revue, corrigée et augmentée sur de nouveaux mémoires*, et formant ainsi quarante-sept pages in-folio.

1730. Cinquième édition.

Cette édition en quatre volumes in-folio, dont chacun a sa pagination, est intitulée *quatrième*, par la même raison qui avait fait appeler *troisième* celle de 1720 (18). On y a mis à leur ordre alphabétique les *articles obmis*, les *articles communiqués*, et même les *remarques critiques.* On ne s'est pas contenté de mettre en tête du premier volume une *vie* très-étendue *de M. Bayle par Desmaizeaux*, on a rempli une grande partie des lacunes qu'on avait laissées en 1720 (19).

(16) Voyez tome XVI, pag. 18 et 19.
(17) Voyez tome XVI, pag. 27.
(18) Voyez ci-dessus la note 13.
(19) Les articles dans lesquels les lacunes sont remplies sont ceux de Bouchin, Braunbom (dans les *additions et corrections* qui sont à la suite de la *Lettre de Desmaizeaux à Lamotte*, après l'*Avertissement*, tome Ier.), Guignard, Lasicius, Mutius, Pacard, Parts (des), Sanderus, J. Savonarole, Schuttingius, Schutze, Stifelius; sur vingt-cinq articles qui présentaient des lacunes, l'éditeur de 1730 en a donc complété douze; je fais ici sa part, à cause de la témérité que j'ai eue de dire dans la *Bibliographie de la France*, 1822, pag. 209, qu'à cet égard j'avais pu faire « plus que tous mes de» vanciers réunis ». Cela est faux, comme on le verra.

On a vu que les éditions de 1702 et 1720 n'avaient qu'une seule pagination pour tous leurs volumes. Le volume le plus gros de 1730 ne dépasse pas 916 pages ; et cependant dans la table, au mot *Bodin*, on renvoie à la page 1902 ; au mot *Cotin* on renvoie à la page 1771. On a oublié dans ces deux endroits de changer les chiffres, chose très-désagréable pour le lecteur, mais très-pardonnable dans un travail aussi fastidieux, et dont je ne parlerais pas si ces deux fautes ne se trouvaient dans l'édition de 1740, où elles sont inexcusables.

1734. Sixième édition.

Ce fut à Trévoux (alors principauté de Dombes) que se fit, pour le compte de libraires de Paris, une édition en cinq volumes in-folio. C'est une réimpression de 1730. Cette édition de 1734 est très-décriée : de ce qu'elle a été faite à Trévoux, où s'imprimait le *Journal* des Jésuites (20), on a conclu que les révérends pères y avaient mis la main, et qu'ils avaient mutilé l'ouvrage ; cependant je n'y ai aperçu aucun retranchement. L'article David y est double et sans aucune suppression ; c'est dans le corps de l'ouvrage qu'on a mis la première version ; l'inverse avait été fait en 1702 et 1730. Les éditeurs de 1734 ont admis dans leur édition l'article Villars ajouté en 1715 (21).

Dans la table ils ont aperçu les deux fautes que j'ai signalées dans 1730, et ils ne les ont ni conservées ni corrigées ; ils ont (qu'on me pardonne l'expression ; je viens de parler des jésuites), ils ont escobardé, et se sont permis de mettre des chiffres au nombre de trois, mais à tout hasard, et qui se trouvent de faux renvois.

Du reste les éditeurs de 1734 n'ont rempli aucune des lacunes qui existaient avant eux.

C'est à tort toutefois, ce me semble, que leur édition est tombée dans le discrédit. Imprimée en plus gros caractères que les autres, elle fatigue moins la vue : c'est déjà quelque chose. Mais un avantage très-grand de cette édition ce sont les *remarques critiques* (de l'abbé L.-J. Leclerc) *sur divers articles*, placées à la fin de chaque volume. Ces remarques sentent trop souvent la robe que portait leur auteur ; mais elles ne sont point à dédaigner, et suffisent, selon moi, pour

(20) Ce journal, cité communément sous le titre de *Journal de Trévoux*, était intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux-arts*.

(21) Voyez ci-dessus, page viij.

faire préférer cette édition de 1734 à toutes les autres du même format.

1738. Septième édition.

C'est à Bâle que parut cette édition en 4 volumes in-folio ; elle porte du moins le nom de cette ville et ne m'a fourni le sujet d'aucune remarque particulière.

1740. Huitième édition.

Cette édition faite à Rotterdam, en 4 volumes in-folio, est intitulée *cinquième*, parce qu'on n'a pas fait entrer en ligne de compte les éditions exécutées hors de la Hollande. Elle est très-vantée, et peut-être l'est-elle trop ; car ce n'est qu'une copie de l'édition de 1730, sur laquelle elle a été faite le plus souvent jour par jour et sans aucun travail préparatoire ; c'est du moins ce que semble indiquer la répétition des mêmes fautes : ainsi dans l'édition de 1730 on trouvait aux pages 914 et 915 des *remarques critiques* sur divers articles qu'on avait oublié de mettre à leur place ; ces omissions sont, dans 1740, réparées de la même manière et au même endroit. Les deux fautes de la table dont j'ai parlé (22) y existent et sont très-graves. Les éditeurs n'ont consulté ni l'édition de 1715, ni celle de 1734.

Mais en jugeant sévèrement le travail de ces éditeurs, je dois ajouter qu'ils ont rempli quelques-unes des lacunes laissées en 1720 (23) ; je ne compte pas pour une faute la suppression totale qu'ils firent de la *remarque* F de la vie de *Bayle par Desmaizeaux*, ils donnaient pour raison que la pièce contenue en cette remarque était écrite en flamand (V. tome XVI, p. 761). Je crois les justifier en transcrivant ici cette remarque.

[(F) *Les états de Frise le nommèrent pour être professeur en philosophie dans l'académie de Franeker.*] Voici les termes de leur résolution.

Extract uit een register der resolutie van de Edele mogende heeren Gede put eerden staten van Friesland.

Dominus Baylius geeligeert tot professor philosophiæ tot Francker op een tractement van seven honderd wyfrig Caroli

(22) Voyez ci-dessus, page xv.

(23) Les articles dans lesquels les lacunes ont été remplies en 1740 sont : Carbon, Chalvet, Hardenberg, J. Horstius, Rataller, Torelli ; celle de l'article Loyer n'est remplie qu'en partie.

Guldens buyten hondert wyfrig Caroli Guldens weyens immuniteyt. Resolutie 29 maart 1684.

Accordeert met hot voorrz register gemaakt en berustende onder my ondergeschreve.

C. DE HERTOGHE. »

Les éditeurs de 1740 n'auront peut-être supprimé cette remarque insignifiante, que parce qu'ils avaient à ajouter un peu plus loin une *remarque* qui porte le signe F (Voyez t. XVI, p. 83), trouvant dans cette suppression le moyen de faire l'addition sans changer les lettres des remarques suivantes.

1741. Neuvième édition.

Cette édition, qui porte l'adresse de Basle, est en 4 volumes in-folio. Elle est mal exécutée.

1801. Dixième édition.

Cette édition se publiait à Leipzig, chez P. Phil. Wolf, dans le format in-8°.; il n'en a paru que huit parties, de 1801 à 1804. La huitième finit avec l'article HOORNBECK.

Les éditeurs ont fait un très-grand travail, ils ont relevé minutieusement les moindres variantes; ils ont indiqué les additions successives; ils ont eu (les premiers, je crois,) l'idée dont j'ai profité, et le soin de noter les faux renvois de Bayle, c'est-à-dire les articles auxquels il renvoyait, et qu'il n'a pas donnés. Cette dernière partie de leur travail était très-difficile, et laisse quelque chose à désirer; ils ont ajouté de temps à autre quelques notes dont on peut contester la justesse; ainsi dans leur tome IV, page 155, sur ce que Bayle avait dit *septante mille*, ils ont mis en note : Il faut *soixante-dix*. Il y avait dans les *OEuvres diverses de Bayle* (24), le premier chapitre et le commencement du second d'un *Discours historique sur la vie de Gustave-*

(24) Puisque j'ai occasion de parler des *OEuvres diverses de Bayle*, j'en profiterai pour remarquer que l'édition de 1727 est préférée à la réimpression de 1737; je ne sais si cette préférence est bien raisonnée: je n'ai point lu cette dernière, et il peut se faire qu'elle soit moins correcte que la première; mais cela n'est que douteux jusqu'à vérification; ce qui est certain, c'est qu'elle contient, de plus que 1727, cent cinquante lettres. Il paraît que ces cent cinquante lettres nouvelles n'ont été découvertes qu'après l'impression; car, au lieu d'être placées, chacune à sa place, elles forment un cahier de cent douze pages in-folio, destiné à grossir le premier volume. L'édition de 1737 a dû être faite en France (à Trévoux). La préface de ces cent cinquante lettres est d'un catholique; aussi quelques mots ont été changés dans la réimpression qui en fut faite en Hollande par des protestans, 1739, 2 vol. in-12.

Adolphe, roi de Suède. Les éditeurs de Leipsig ont imaginé de mettre dans leur édition, au mot ADOLPHE, ce fragment, qui ne vient que jusqu'en 1620. Il remplit plus de 50 pages et fait disparate avec les autres articles, non-seulement à cause de son étendue, mais à cause de sa forme; il est dépourvu de remarques et de citations. Or on sait que, dans la remarque B de son article CARION, Bayle dit que ne pas citer les auteurs d'où l'on a tiré les choses *est un défaut capital dans un ouvrage de cette nature et dans presque tous les livres.*

Du reste, cette édition de Leipzig était mal exécutée; le papier est très-vilain, l'impression n'est rien moins qu'élégante; et, dans les volumes publiés, P. Phil. Wolf, ancien jésuite, qui paraît avoir été en même temps le libraire et l'éditeur, a laissé, même d'après son plan, quelque chose à faire. Ainsi il n'avait point signalé comme faux les *renvois* qui sont aux articles AIGUILLON, ALLATIUS, AMPHIARAUS, ANTOINE, APELLES, BEDELL.

A l'article FERRI, remarque G, note 19, en renvoyant à l'article ANCILLON, il a laissé « *page* 220 », indication qui est dans 1730, mais qui est fausse pour 1801.

A l'article P. V. CAYET la *remarque critique* est entièrement oubliée.

L'éditeur de Leipzig a fait aux articles FERNEL et HENRI IV des additions que je n'ai pu me décider à admettre, mais dont j'ai fait mention à leur place, tome VI, p. 429, et tome VIII, p. 55.

Je reconnais avec plaisir que je lui dois l'addition à l'article ABRABANEL, tome I, page 83; et l'idée de celle à l'article ARNAULD, tome II, page 398.

Dans l'*Avertissement* en tête du 1er. volume, Wolf promettait, après l'impression de tout l'ouvrage, un *Discours préliminaire* qui eût contenu les recherches et les réflexions des éditeurs. Je regrette beaucoup, pour mon compte, que cette édition n'ait pas été achevée; il n'est pas à croire qu'après vingt ans d'interruption elle soit reprise (25).

(25) Telles sont toutes les éditions que je connais du *Dictionnaire de Bayle;* et je pourrais presque assurer qu'il n'en existe pas d'autres.

Cependant un professeur au collége de France, membre de l'Institut, et qui a été le premier président du conseil des Cinq-Cents, homme non moins recommandable par son caractère que par son savoir, m'a donné note d'une édition de 1748, en cinq volumes in-folio. Je n'ai pu me la procurer malgré toutes mes recherches; mais une indication de M. Daunou est à mes yeux d'un tel poids, que je n'ose affirmer que cette édition de

1820. Onzième édition.

Le *Dictionnaire historique et critique de Bayle* avait eu, comme on a vu, neuf éditions en quarante-quatre ans (de 1697 à 1741). Entre la neuvième et la dixième il y a eu un intervalle de 60 ans; mais cette dixième édition, n'ayant pas été finie, peut rigoureusement ne pas être comptée; et dès lors c'est à une distance de près de 80 ans de la précédente qu'aura paru l'édition de 1820.

C'est la première édition faite en France, car en 1734, lorsqu'on imprima cet ouvrage à Trévoux, cette ville fesait partie de la principauté de Dombes, qui était une enclave (26). Une chose digne de remarque, c'est que l'auteur ayant été, à cause même de son livre, honoré par un parlement (27), son ouvrage ait éprouvé si long-temps une espèce de proscription (28).

Le *Dictionnaire historique et critique* est formé de deux parties. « J'ai, dit Bayle, divisé ma composition en deux » parties : l'une est purement historique, un narré succinct » des faits; l'autre est un grand commentaire, un mélange » de preuves et de discussions, où je fais entrer la censure

1748 n'existe pas; et l'on pardonnera à un éditeur du grand sceptique de rester ici dans le doute.

Chaufepié, dans son *Dictionnaire*, tome III, page 108 de la lettre L, et ailleurs, cite à la marge une édition de *Paris*, 1733. Ce qu'il rapporte fait partie d'une remarque de L. J. Leclerc. Or, comme l'édition de 1734 est la seule qui contienne ces remarques, il me paraît évident que c'est cette édition qu'il a voulu citer. S'il lui donne la date de *Paris*, c'est parce que ce furent, comme je l'ai dit, des libraires de Paris qui la firent faire à Trévoux. D'ailleurs, Chaufepié, habitant la Hollande, où les premières éditions avaient été faites, a mis ici Paris pour la France, quoique Trévoux n'en fût alors qu'une enclave.

Enfin, dans la *Bibliotheca latina de Fabricius*, édition in-4°., tome II, pag. 201, à l'occasion de C. Sulpitius Apollinaire, on lit : « *De hoc Bælius in Lexico*, *T.* 5. » L'édition de la *Bibl. latina* in-4°. est de 1728, et à cette époque il n'existait pas d'édition de Bayle en plus de quatre volumes. D'ailleurs, c'est à la lettre A que Bayle a mis l'article de C. Sulpitius Apollinaire. Quelle pourrait au reste être l'édition de Bayle dont la lettre A se prolongerait jusque dans le cinquième volume? il est donc tout naturel de penser que ce n'est qu'une faute d'impression, et qu'au lieu de « T. 5. » (tome 5), il faut lire « T. I. » (tome Ier.). Les gens de lettres ne moulent pas toujours leurs chiffres, et leur mauvaise écriture est souvent la cause des fautes d'impression.

Scimus et hanc veniam petimus.

(26) Cette principauté n'a été réunie à la France qu'en 1762.

(27) Voyez ci-dessus pag. ij.

(28) On ne permettait pas (Voyez tom. XVI, 182, 183) de le réimprimer en France; mais on l'y laissait circuler. Au lieu de l'acheter des étrangers, il était bien simple et bien facile de le leur vendre.

» de plusieurs fautes, et quelquefois même une tirade de » réflexions philosophiques; en un mot assez de variété pour » pouvoir croire que, par un endroit ou par un autre, chaque espèce de lecteurs trouvera ce qui l'accommode. »

Cette division indique la manière dont Bayle doit être lu pour l'être avec fruit; il faut d'abord lire tout le *texte* d'un article, puis après l'avoir achevé passer aux *remarques* qui le concernent.

D'après les divisions ou distinctions établies par l'auteur lui-même, il était donc naturel d'imprimer d'abord tout le *texte* d'un article, puis toutes ses *remarques*, en mettant toutefois au bas des pages de l'un ou des autres les notes qui s'y rapportent. C'est ce qui a été fait.

Par ce que j'ai dit des dix premières éditions, on a pu juger que je les avais examinées avec quelque attention. C'était le seul moyen d'éviter leurs fautes et de profiter de leurs améliorations. J'ai signalé les unes et les autres. En relevant les fautes, j'ai voulu prouver les peines que j'ai prises, et non faire des reproches à mes devanciers (29). Si j'étais sans indulgence pour eux, on aurait raison de me refuser celle dont j'ai besoin.

A l'occasion des premières éditions, j'ai déjà dit quelques mots de mon travail; j'ai encore beaucoup de choses à en dire.

I. Les éditions de 1720, 1730, 1734, etc., contiennent en tête du 1er. volume la *Dédicace* au duc d'Orléans. J'ai déplacé cette pièce. Bayle ayant refusé de dédier son *Dictionnaire* (30), on devait être choqué de voir une dédicace à l'ouvrage. C'est seulement l'édition de 1720 qui a été dédiée au duc d'Orléans, régent. Dès lors cette dédicace, ouvrage de Lamotte, qui la rédigea pour le libraire Bohm, ne devait être placée qu'à son ordre chronologique parmi les préliminaires.

Ces préliminaires très-amples, puisqu'ils comprennent non-seulement les préfaces des éditions précédentes, mais encore la vie de Bayle par Desmaizeaux, ont été rejetés dans

(29) Dans un *Avant-propos* (provisoire) distribué avec le Ier. volume, j'ai accusé les éditeurs de 1730 d'avoir omis quelques morceaux de l'édition de 1720. Cependant ils avaient réparé ces omissions par un second *erratum* à la fin de la *Lettre de M. Desmaizeaux à M. de Lamotte*, qu'ils ont imprimé au tome Ier., après leur *Avertissement sur cette quatrième édition*. Cet *Avant-propos* (provisoire) devant être enlevé, j'en ai conservé ou répété les choses essentielles dans mon *Discours préliminaire* qui doit le remplacer. Je me suis bien gardé de reproduire un reproche injuste, et dont je ne parle ici que pour faire réparation.

(30) Voyez tome XVI, pag. 177.

le XVIe. volume où ils occupent trois cents pages. Leur admission ou conservation dans le premier volume aurait retardé l'entreprise, et aurait dérangé la coupure des volumes qui est telle que trois volumes entiers (les IX, X et XIII) sont composés chacun d'une seule lettre.

II. Les quatre volumes de l'édition donnée par Prosper Marchand, quoique l'édition eût été commencée en 1714, sont datés de 1720, année où l'impression fut achevée. L'inverse a été fait pour l'édition centénaire; tous les volumes portent la date de 1820. Cette uniformité peut être critiquée. A la page 392 du tome XI (daté de 1820), il est fait mention de l'édition projetée en 1821, et abandonnée depuis, des *OEuvres chirurgicales d'Ambroise Paré*. Dans le tome XII (publié avec la date de 1820) j'ai cité la *Dissertation* de M. Beffara, qui est de 1821. Je conviens que ce sont là des inconvéniens, mais ils ne m'ont pas paru très-grands; et, en définitive, il a mieux valu, ce me semble, sacrifier la régularité à l'uniformité, que l'uniformité à la régularité (31). C'était, au reste, quelquefois l'usage de M. Desoer, qui a daté de 1817 ses douze volumes des *OEuvres de Voltaire*, quoique les derniers n'aient été imprimés qu'en 1818.

III. J'ai rempli quelques-unes des lacunes qui existaient encore dans l'édition de 1740 (32); mais, malgré toutes mes recherches, il est trois articles où il m'a fallu laisser à faire à mes successeurs (33).

IV. Les doctrines de Bayle ont été souvent et très-longuement attaquées. Comme il entrait dans mon plan de ne donner que des éclaircissemens ou rectifications historiques ou

(31) Le premier volume de Bayle a paru en octobre 1820, le IIe. en janvier 1821, le IIIe. en mars, le IVe. en juin, le Ve. en juillet, le VIe. en septembre, le VIIe. en décembre 1821, le VIIIe. en février 1822, le IXe. en mai, le Xe. en juillet, le XIe. en septembre, le XIIe. en novembre, le XIIIe. en décembre 1822, le XIVe. en mai 1823, le XVe. en juin 1823, le XVIe. sera distribué dans le mois de mai 1824.

(32) Les articles que j'ai remplis sont ceux de Francus, IV, 587; G. Horstius, VIII, 210; et Windeck, XIV, 579. J'ai complété une citation de l'article Loyer que les éditeurs de 1740 n'avaient point achevée.

(33) J'ai laissé en blanc des citations dans les articles Berault, III, 329; J. des Caurres, IV, 606; et Saint-Cyran, XIII, 41; faute d'avoir pu me procurer: 1°. *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Évangile contre la replique de messire Jacques Davy, évêque d'Évreux, faite article par article sur la même replique*, Montauban, 1598, in-8°., de 498 pages; 2°. *OEuvres morales et diversifiées de Jean des Caurres*, Paris, G. Chaudière, 1575, in-8°.; l'édition de 1584 contient une autre dédicace que celle dont il fallait rapporter un passage; 3°. *Le Port Royal et Genève d'intelligence contre le très-Saint Sacrement de l'autel*, par le père Meynier.

littéraires, et non une réfutation, j'ai écarté toutes les critiques qui ne portaient que sur les doctrines. J'avais à présenter le résumé des observations contenues dans les écrits de Chaufepié, Guib, Joly, Lamonnoye, J. Leclerc, L. J. Leclerc, Leduchat, dans la *Bibliothéque française*, etc.

La BIBLIOTHÉQUE FRANÇAISE, dont il s'agit ici, n'est point l'ouvrage de l'abbé Goujet, Paris, 1740-1756, dix-huit volumes in-12; mais le journal publié à Amsterdam sous le titre de *Bibliothéque française, ou histoire littéraire de France*, 1724-1746, quarante-deux volumes in-12. Un anonyme fit imprimer dans le tome XXIX, page 185-202, et dans le tome XXX, pages 1-25, des *Observations critiques sur le Dictionnaire historique et critique de M. Bayle*.

Un partisan du philosophe de Rotterdam prit sa défense par un article inséré dans le tome XXXIII, pages 327-351. Une réponse de l'auteur des *Observations* est insérée au tome XXXVIII, pages 195-214, sous le titre de *Lettre de Monsieur* **. J'avais cru pendant un temps que l'auteur des *Observations* était l'abbé Joly, de qui je reparlerai bientôt. Je fondais ma conjecture sur la ressemblance que je trouvais entre des phrases de ces *Observations* et quelques-unes des *Remarques* de l'abbé Joly. Je présumais (34) que l'auteur seul d'un article pouvait le copier sans le citer; j'étais dans l'erreur. Joly ne fait pas tant de façons; au moyen d'une mention faite dans sa *Préface*, il s'est cru permis de passer sous silence, le plus souvent, les auteurs véritables des observations qu'il reproduit dans ses deux volumes. Or comme son livre n'est guère lu de suite, mais seulement consulté, il est d'autant plus naturel de faire honneur à Joly de tout ce qu'il n'indique pas comme étant d'autrui, que quelquefois il lui arrive de citer la *Bibliothéque française* et les autres critiques ses devanciers.

CHAUFEPIÉ. Cet auteur est surtout connu par son *Nouveau Dictionnaire historique et critique pour servir de supplément ou de continuation au Dictionnaire historique de P. Bayle*, 1750-56, quatre volumes in-folio. C'est une traduction (avec corrections et additions) d'articles ajoutés

(34) Voyez ma note dans la *Biographie universelle*, tome XXI, pag. 605. Il est évident que Joly n'est pas l'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*. Dans la *Bibliothéque française*, à l'occasion de Bachovius, on lit qu'il flottait entre le protestantisme et le *papisme*. Joly, trouvant sans doute ce dernier mot irrévérencieux, a mis à la place les mots de *religion catholique*. On trouve d'autres changemens d'expression dans les articles CLAUDE, GUISE, MACÉDOINE, PERGAME, SUÉTONE. Joly va même dans l'article TILLET jusqu'à réfuter l'écrivain de la *Bibliothéque française*.

par les traducteurs anglais du Dictionnaire de Bayle. Sur près de quatorze cents articles que contient l'ouvrage de Chaufepié, cinq cents environ sont entièrement de lui. Chaufepié, ministre et prédicateur calviniste, respecte les caractères dont il est revêtu, chose très-louable sans contredit; mais n'ayant pas l'indépendance de Bayle, son style n'en a pas le piquant. La seule édition qui ait été faite du *Dictionnaire* de Chaufepié n'est pas encore épuisée. Ce serait une témérité que de le réimprimer. C'eût été une grande maladresse que de refondre son ouvrage dans celui de Bayle. Rédigés dans la même forme, les deux livres diffèrent tout-à-fait dans le fonds, et très-souvent sont complétement disparates.

GUIB (Jean-Frédéric), docteur en droit à Orange, au commencement du XVIIIe. siècle, a fait insérer dans les *Nouvelles littéraires* du 29 mai 1717, tome V, pages 348-351, des *Remarques critiques sur quelques endroits du Dictionnaire de Bayle* (elles portent sur les articles, Ant. Arnauld, Auberi, Bion, Espagne, Mariana). C'est sur d'autres articles (Apollinaris, Mestrezat, Le Païs et Thorius) que portent les *remarques* du même Guib, imprimées dans le *Mercure* de novembre 1722, tome II, pages 23-29. Joly n'a probablement pas eu connaissance de cet auteur; car il ne l'a ni cité, ni dépouillé.

JOLY (Philippe-Louis), chanoine à Dijon, et dont il a déjà été question, fit imprimer, en 1748, des *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, en deux parties formant un volume in-folio. En tête de l'ouvrage il y a quelques pages consacrées à des *corrections et additions*. Joly n'a guère fait que copier ses devanciers, et il ne l'a pas toujours dit. Il a fallu un travail comme celui dont je me suis chargé, pour faire cette découverte. J'ai noté sur mon exemplaire de Joly tout ce qui est pris à Leclerc, Leduchat et autres, et les marges sont toutes noires. Je n'hésite pas à regarder Joly comme l'un des plus grands et des plus effrontés plagiaires. Ce qui m'autorise à le traiter si sévèrement, c'est le soin qu'il a eu tantôt de transposer des phrases de ses devanciers, tantôt de les retourner ou d'y faire tel autre changement pour dénaturer le travail d'autrui. Ainsi dans l'article Fl. de Remond, Leclerc disait : *il y a mille endroits*, etc.; Joly a mis (tome II, page 675) : *il y a deux cents endroits*, etc. Leclerc, dans une remarque sur Nestorius, ayant écrit : *comme personne n'en doute*, Joly a mis : *comme aucun chrétien n'en doute*. Sur la

remarque H de l'article Politien, Leclerc s'exprime ainsi : J'ai sous les yeux *les Lettres de Politien avec les commentaires de Sylvius et de Badius, imprimées in-4°. par le même Badius, en* 1520. Joly se contente de dire : *Badius imprima l'an* 1520, *in-4°., les Lettres de Politien avec ses commentaires et ceux de Sylvius.*

On ne doit donc pas être étonné de voir Joly cité rarement; j'ai presque toujours indiqué l'auteur primitif de la critique. Si j'ai un reproche à me faire, c'est peut-être d'avoir, par ignorance ou inadvertance, laissé le nom de Joly à quelques notes qui ne sont pas de lui.

JOURNAL DE TRÉVOUX. On désigne ordinairement sous ce titre les *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux-arts*, rédigés par des jésuites, et imprimés d'abord à Trévoux, puis continués à Paris. Ils contiennent quelques articles sur Bayle, et entre autres ceux du P. Merlin, en décembre 1735, juillet 1736, avril, mai, août et novembre 1738.

JUGEMENS SUR QUELQUES OUVRAGES NOUVEAUX, par l'abbé Desfontaines, de Mirault, Fréron et autres. Cet ouvrage a onze volumes qui ont paru en 1745 et 1746.

LAMONNOIE. Les remarques de cet auteur sur Bayle se trouvent dans trois ouvrages : 1°. le *Menagiana*, 1715, 4 volumes in-12, et ses réimpressions ; 2° les *Jugemens des Savans, par Baillet*, édition de 1722, 8 volumes in-4°., ou 1725, dix-sept parties in-12; 3°. la réimpression donnée en 1772, par Rigoley de Juvigny, des *Bibliothéques françaises de Lacroix du Maine et Duverdier.* J'ai indiqué chaque fois dans lequel de ces trois ouvrages se trouvent les observations de Lamonnoie que j'ai citées.

LECLERC (Laurent-Josse) n'est pas l'auteur de la *Bibliothéque universelle*, de la *Bibliothéque choisie*, de la *Bibliothéque ancienne et moderne*. Ce dernier s'appelait *Jean;* il était contemporain de Bayle, à qui il a survécu, et l'a plusieurs fois attaqué dans ses *Bibliothéques*. Jean Leclerc est cité quelquefois; mais l'attention que j'ai eue de faire toujours précéder son nom de l'initiative de son prénom préviendra toute confusion.

Laurent-Josse Leclerc, que le plus souvent je n'ai appelé que Leclerc, donna en 1732 une *Lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle*, un volume in-12. Ses observations sont lourdes, diffuses, présentées sans aucun ordre, et ne por-

tent que sur un très-petit nombre d'articles; mais il a, depuis, revu, corrigé, augmenté son travail; il a rangé ses notes par ordre alphabétique, et elles ont ainsi été réimprimées, comme je l'ai dit, à la suite de chacun des cinq volumes de l'édition faite en 1734, à Trévoux (sous le titre d'Amsterdam), du *Dictionnaire de Bayle*. L'auteur s'y montre ultramontain, ce qui ne fait pas grand'chose ici; la nouvelle forme qu'il a donnée à ses notes en a fait un ouvrage curieux et instructif. Aussi est-ce Leclerc qui a fourni au plagiaire Joly la plus grande partie de ses *Remarques*.

L. J. Leclerc renvoie quelquefois à la *Bibliothéque de Richelet*. Cette *Bibliothéque*, etc., ou liste des auteurs cités dans le *Dictionnaire de la langue française de Richelet*, se trouve dans le premier volume de l'édition de ce livre faite à Lyon en 1727, en trois volumes in-folio (35).

LEDUCHAT. Ses *Remarques sur le Dictionnaire de Bayle* sont aux pages 145-217 du tome 1er. du *Ducatiana*, 1738, 2 volumes in-12. Leduchat est, comme je l'ai fait voir (36), l'auteur d'une partie des *Remarques critiques* ajoutées en 1720.

MARCHAND (PROSPER), qui n'a consigné qu'un très-petit nombre de critiques de Bayle dans son *Dictionnaire historique*, qui fut publié en 1758, par Allamand, deux parties in-folio, formant un volume assez mince, aura probablement fourni quelques-unes des *Remarques critiques* de 1720; mais rien ne m'a indiqué celles qui peuvent lui appartenir.

REM. CRIT. Les notes à la fin desquelles on trouvera ces abréviations sont celles qui furent ajoutées dans l'édition de 1720.

V. Comme dans les dernières éditions, les *lettrines* ont été employées pour les notes du texte, les chiffres arabes pour les notes des remarques. Les notes qui, dans les éditions antérieures, avaient des étoiles, des croix ou autres signes aujourd'hui inusités, ont des étoiles *entre parenthèses*, avec des chiffres *supérieurs* lorsqu'il y en a plusieurs dans la même colonne.

C'est par des étoiles *sans parenthèses* et avec des chiffres *supérieurs*, au besoin, que j'ai indiqué les notes nouvelles. Lorsque les notes ajoutées portent elles-mêmes sur des notes,

(35) La *Bibliothéque de Richelet*, par Leclerc, a été le sujet d'une violente critique de dom Lecerf, qui fit insérer, en 1731, dans la *Bibliothéque française*, tome XVI, pages 86-107, sa *Lettre d'un religieux bénédictin*, etc.

(36) Pag. xiij.

elles sont tout simplement ajoutées au milieu ou à la suite, mais entre deux crochets.

Mes notes ne sont guère que le dépouillement des critiques dont j'ai fait l'énumération. Je me suis borné le plus souvent à de courtes indications.

Quelquefois j'ai trouvé les critiques amers de Bayle en défaut. C'était une bonne fortune dont je n'ai pas manqué de profiter.

Tout pénétré que j'étais de l'obligation de faire mes notes très-courtes, j'ai cédé à la tentation d'en étendre quelques-unes ; je signalerai seulement celles des articles FRANÇOIS Ier., LAUNOI, LONGUS, LOUIS XII, MENAGE, POQUELIN (Molière), et les deux du tome XV, page 439 et 446. J'avoue n'avoir mis ces deux dernières que comme remplissage, et pour que la dernière page du volume ne fût pas blanche.

Dans ma note ajoutée à l'article FRANÇOIS Ier. (tome VI, p. 561) j'ai rapporté de ce monarque une lettre citée par M. Dulaure (37) d'après la *Chronique manuscrite de Nicaise Ladam et les registres manuscrits du Parlement*.

Cette lettre est une des deux que donne M. Delort dans *Mes voyages aux environs de Paris* (38). Son texte, un peu différent de celui qu'on lit dans l'ouvrage de M. Dulaure, mérite d'être rapporté ; le voici :

« Pour vous faire asscavoir Madame come se porte la reste
» de mon infortune de toutes choses non mest demuré que
» *lhonn et la vie qui est sayne* et pour ce que an vostre ad-
» versité ceste novelle vous sera quelqs peu de reconfort,
» ay prie que lon me leyssast vous escripre ceste letre ce que
» lon ma aisement acorde vous supliant ne vouloir prendre
» lestremite de vous mesmes, en usant de vostre acostumée
» prudance. Car je ay espérance que a la fin Dieu no me
» abadonera point, vous recomandant vostres petits enfans
» et les miens. An vous supliant feres donner leur passage
» pour aller et revenir an Espagne au presant porteur, car
» il va devers lanpereur pour scavoir comad il voudra que
» je sois traitté. Et sur ce me voys recomder humblement à
» vostre bone grace.

» Vostre tres humble et tres
» obeisant fylz

» FRANCOIS. »

(37) *Histoire physique, civile et morale de Paris*, Guillaume, Ire. édition, tome III, pages 4 et 5 ; seconde édition, tome IV, pages 86 et 87.
(38) 1821, deux volumes in-8°., tome II, pages 177 à 179.

D'après le texte de cette lettre, j'ai rangé dans les mots bien trouvés, mais qui ne sont pas vrais, le fameux *Tout est perdu fors l'honneur*, qu'on attribue à ce pudibond monarque. Un critique (39) croit qu'*à moins d'être un docteur bien subtil tout homme de bonne foi ne trouvera aucune différence essentielle* entre la phrase devenue proverbiale et les expressions de la lettre. Le critique pense que, *pour le sens et le noble sentiment qu'ils expriment*, les mots des deux versions *présentent à l'esprit la même chose*. Cela peut être tout au plus pour le *sens*, mais non pour le *sentiment*, ou pour le caractère.

VI. Ce n'est pas seulement le préambule de l'article Achille que j'ai rétabli (40); j'ai rétabli aussi le commencement d'une remarque de l'article Spinosa (tome XIII, page 432).

Les nombreux lecteurs de Voltaire auront sans doute remarqué le passage de sa lettre à Cideville (en tête du *Temple du goût*), où il fait dire à un M. de*** « qu'en cherchant » (dans Bayle) l'article *César*, il n'avait rencontré que celui » de *Césarius*, professeur à Cologne. » La manière dont Bayle a écrit ces deux noms les lui a fait placer à quelque distance l'un de l'autre; c'est ce que n'a pas aperçu Voltaire. *Cæsarius* est le premier article de la lettre *C*; *César* est le soixante-douzième; et le *Napoléon* romain a un article assez étendu, puisqu'il remplit 82 pages in-8°. La remarque de Voltaire m'a donné l'idée de mettre avant l'article Cæsarius, un renvoi ainsi conçu : Cæsar, voyez César. J'ai aussi, dans le tome XV, ajouté le renvoi : Zéa voyez Zia.

Plus scrupuleux que le président Chasseneux, Bayle n'avait, dans la remarque B de son article Hélène, cité que les sept premiers vers sur les trente beautés d'une femme. Je sais très-bien que *le lecteur français veut être respecté*; mais comme les vers sont en latin, je n'ai vu nul inconvénient à allonger la citation que faisait Bayle; et je ne me suis pas permis cela deux fois.

VII. C'est à regret que j'ai laissé employer, dans les imparfaits et autres mots, les *a* au lieu des *o*; non que je blâme l'orthographe aujourd'hui généralement reçue, grâce à Voltaire; mais parce que Bayle loue avec raison (41) et conséquemment recommande l'exactitude à suivre ponc-

(39) *Gazette de France* du 16 décembre 1823.
(40) Voyez ci-dessus pages vij et viij.
(41) Dans les articles Espagnet et Ossat.

tuellement toute l'orthographe des auteurs qu'on reproduit.

La composition du premier volume était très-avancée quand on m'apporta les premières épreuves. Afin d'éviter les embarras, les frais, les retards, il me fallut consentir à ce qui était fait.

Pour une justification qui n'est pas la mienne, j'ajouterai qu'en fait d'orthographe les plus rigoristes ne se conforment pas toujours, pour les auteurs du XVIIe. siècle, à celle qu'ils devraient suivre d'après leur principe. Ainsi dans les éditions de Corneille et Racine, on n'imprime plus *moy*, *loy*, *roy*, *luy*, *icy*, etc., tels qu'ils ont écrit et imprimé, mais *moi*, *loi*, *roi*, *lui*, *ici*, etc.

J'ai du reste respecté ce que Bayle appelle l'orthographe d'érudition (42).

VIII. L'impression du premier volume faite (aux *a* près) aussi fidèlement que possible sur l'édition de 1740, a donné lieu à quelques observations. Des savans se sont plaints de l'incorrection des passages grecs cités par Bayle. Pour être à l'avenir à l'abri de semblables reproches, je ne pouvais guère mieux m'adresser qu'au moderne traducteur d'Homère (43). Le plus âgé de nous deux n'a pas dix lustres, et notre amitié date de huit. C'est par pure amitié que M. Dugas-Montbel a non-seulement vérifié les citations, mais encore suppléé aux indications des citations qui étaient anonymes ou vagues. C'est de lui que sont entièrement les notes nouvelles qu'on lit aux pages 279, 327, 335 du tome II, et autres de la même famille qui sont répandues dans les volumes suivans.

Malheureusement cet ami ne reste pas toujours à Paris. Pendant son absence on l'a remplacé comme on a pu. Dans les cas difficiles, j'ai eu recours au membre de l'Institut que la France peut opposer à ce que l'Allemagne et l'Angleterre possèdent de plus profond dans la littérature grecque. Mais la crainte d'être indiscret m'a empêché d'employer habituellement les lumières de M. Boissonade, comme celles de mon ami Dugas. Si c'est à eux que l'on est redevable de la correction des citations grecques, quand on en rencontrera de fautives, on doit hardiment conclure qu'elles n'ont point passé sous leurs yeux.

(42) Voyez tome XVI, page 17, et ci-dessus page v.

(43) L'*Iliade d'Homère*, 1815, deux volumes in-8°. : l'*Odyssée*, suivie de la *Batrachomyomachie*, des *Hymnes*, de *Divers poëmes et fragmens attribués à Homère*, 1818, deux volumes in-8°.

IX. Quoique j'aie eu jusqu'à présent l'usage d'acquérir, à mes frais, les livres nécessaires pour les travaux qui me sont confiés, je n'ai pas été sans profiter fréquemment de la complaisance de M. Van Praet, l'un des conservateurs de la Bibliothéque du roi. Ce n'est pas seulement aux instans où les lecteurs sont admis dans ce bel établissement que j'ai eu recours à M. Van Praet: hors des heures auxquelles la Bibliothéque est ouverte et même pendant le temps des vacances, je l'ai toujours trouvé disposé à m'être utile.

X. M. Desoer revoyait lui-même les épreuves avec beaucoup de soin. Il vérifiait les renvois et a corrigé plus d'une erreur. Ce libraire, qu'on a surnommé l'Elzevier français, quoiqu'il ne fût pas imprimeur, s'était chargé spécialement de la table de l'édition. M. Desoer est mort le 16 avril 1823 à la fleur de son âge (44), et c'est une perte pour la librairie française. Il est impossible de pousser plus loin que lui l'amour de son état. Aussi les amateurs ont-ils bien accueilli plusieurs de ses éditions. Son travail sur la table était à peine commencé quand il se sentit frappé de la maladie qui l'a enlevé. Peu de temps avant sa mort il prit le parti de la confier à un homme de lettres qui, après en avoir fait le quart, y a renoncé. C'est à partir de la lettre D inclusivement, que M. Champagnac a pris une tâche dont il s'est très-bien acquitté. Mais par la mort de M. Desoer et par cela même que le travail n'était pas de la même main, c'est sur moi qu'est retombé le fardeau de revoir le tout et de faire les additions.

La *liste alphabétique* des articles, imprimée séparément dans les éditions précédentes, a été refondue dans la table des matières. Les mots qui sont le sujet d'articles dans le Dictionnaire sont imprimés en petites capitales. L'astérisque indique ceux qui contiennent des notes nouvelles.

Il ne faut pas croire que le travail de la table se soit borné à changer les chiffres indicatifs des volumes et des pages, et à faire quelques additions. Très-souvent les renvois étaient faux et ce n'est pas sans peine qu'on les a redressés. Les plus difficiles étaient mon lot. Aux deux exemples que j'ai cités (45), je puis en ajouter un. Dans les éditions de 1730, 1738 et 1740, on lisait dans la table : « *Saurin* (Élie). Il est mort le jour de Pâques, 8 d'avril. I. 703. » Ce qui renvoie au tome 1er., page 703. Les éditeurs de 1734, ici encore

(44) Jean-Théodore-Auguste Desoer était né à Liége en 1788 ou 1789.
(45) Page xv.

ont escobardé ; ils ont supprimé les mots *Il est mort* etc. Je croyais faire mieux qu'eux en mettant, de mon chef, (au lieu de I. 703) 1703, année de la mort de Saurin. Je ne fesais que rétablir le texte de 1720, où la phrase dont il s'agit se trouve pour la première fois.

Deux phrases cependant ont résisté à toutes mes recherches, dans les articles *Ouvrages* et *Pandectes*. Au lieu de les supprimer, j'ai préféré laisser en blanc un peu d'espace que rempliront les lecteurs qui trouveront ces articles.

Au mot *Bibliothéque universelle*, l'auteur de la table, après avoir indiqué un seul endroit du *Dictionnaire*, où le journal de J. Leclerc est cité, avait ajouté *et passim alibi*. J'ai supprimé ces trois mots latins qui ne servent à rien puisqu'ils ne donnent aucune indication. Mais, repentant de cette suppression, j'ai laissé ces mêmes mots dans les autres endroits où je les ai trouvés.

XI. Mon intention était d'avoir des collaborateurs : je croyais ne pouvoir soutenir seul le fardeau. C'est donc uniquement par méfiance de moi-même, et non pas pour tromper les souscripteurs, que j'ai, dans le prospectus, parlé d'une *société de gens de lettres*. J'avais besoin de donner cette explication.

XII. Un ouvrage d'aussi longue haleine ne pouvait s'imprimer sans faute.

> . . . . Optimus ille est
> Qui minimis urgetur.

Quelques personnes croient bien agir en taisant les leurs ; mais un éditeur de Bayle doit se rappeler les éloges que son auteur donne à la bonne foi de Sébastien GRYPHIUS pour ses *errata*. Cet habile imprimeur les mettait *à la plus belle place où on ne manque jamais de jeter les yeux*. C'est donc immédiatement après mon *Discours préliminaire* que je dois placer l'*errata* dans lequel je comprends toutes les fautes que j'ai aperçues jusqu'à ce jour, sans prétendre avoir relevé toutes celles qui existent.

A Paris, ce 1er. mai 1824, anniversaire du jour où, en 1682, Bayle commença sa *Critique générale de l'Histoire du calvinisme*.

BEUCHOT.

ERRATA.

Tome I.

Page 55. Foller, *lisez* Feller.
93. Supprimez les crochets de la note 3.
210. Mettez l'étoile entre deux parenthèses; et entre deux crochets, ce qui est après les mots Rem. Crit.
235. Supprimez les parenthèses de la note étoilée de la seconde colonne.
208. Au lieu de deux crochets, mettez les parenthèses.
492. *Idem.*

Tome II.

93. Mettez l'étoile entre parenthèses.
162. Au lieu de la parenthèse à la fin de la note *a*, mettez deux crochets.
516. Supprimez, dans la note, les mots: *c'est à la remarque* (B) *qu'il est question d'Aubigné.*

Tome III.

144. Supprimez les crochets de la note étoilée.
161. Dans la note étoilée, avec parenthèses, remplacez les crochets par une parenthèse.
248. Note 1, mettez un crochet à la fin.

Tome IV.

23. Note étoilée, Benardy, *lisez* Bonardy.
111. Note 26. Au lieu de : [cet article n'existe pas], *lisez* tome XIII.
209. Note étoilée. Portèrent, *lisez* portaient.
606. Ligne de la remarque (C), prendre, *lisez* prétendez prendre.

Tome VI.

47. 1re. colonne, ligne 9, (C), *lisez* (K).
443. Note étoilée, Salpiati, *lisez* Salviati.

Tome VII.

96. Colonne 2, ligne 17, *au*, lisez *ou*.
Id. id. ligne dernière, *angoises*, lisez *angoisses*.
529. Colonne 1re., dans le 12e. des vers cités, *Superciila*, lisez *Supercilia*.

Tome VIII.

421. Note étoilée, *Avant-Propos*, lisez *Discours préliminaire.*

Tome X.

400. Colonne 2e., ligne 9e. de la note, François Bernier, *lisez* Jean Bernier.

401. Colonne 1re., ligne 49e. de la note, A. A. Barbier, *lisez* Adry (*).

Tome XII.

79. Colonne 1re., ligne 34, que le roi, *lisez* que le peuple créa roi.

412. Colonne 2e., supprimez l'étoile qui est dans le texte.

611. Colonne 2e., ligne 27, cela me fait, *lisez* : (K) cela me fait.

Tome XIII.

525. Colonne 2e., ligne 15, de roi, *lisez* du roi.

Tome XIV.

545. Au titre courant, WESSELIUS, *lisez* WESSELUS.

604. Colonne 2e., au bas des quatre vers grecs, *V.* 146, *lisez* *V.* 196.

615. Colonne 2e., lignes 9 et 8 en remontant, Démocrate, *lisez* Démocrite.

(*) Cette erreur paraissant inconcevable, voici une explication. Les articles du *Magasin encyclopédique* que je cite en ce passage étant signés A. A. B., j'ai tout naturellement cru que ces trois lettres désignaient M. Antoine Alexandre Barbier. Je savais pourtant, mais je ne me rappelai pas dans le moment, qu'elles voulaient dire : Adry, Ancien Bibliothécaire.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

A.

AARON, grand-prêtre des Juifs et frère de Moïse. Son histoire est trop facile à trouver dans le Pentateuque, dans le Dictionnaire de Moréri, dans celui de M. Simon, pour ne me dispenser pas d'en faire ici un article. Je dirai seulement que la faiblesse qu'il eut de condescendre aux désirs superstitieux des Israélites dans l'affaire du veau d'or, a donné lieu à bien des mensonges (A). Un certain Monceau, ou Moncæius *, publia, vers le commencement du dix-septième siècle, une apologie d'Aaron (*a*), qui fut condamnée à Rome par l'inquisition, comme le jésuite Cornélius à Lapide l'avait prédit à l'auteur (*b*). On suppose, dans cette apologie, qu'Aaron eut dessein de représenter le même objet que Moïse représenta quelque temps après, je veux dire un chérubin, et que, contre son intention, les Israélites adorèrent cette figure. Un docteur de Sorbonne, chanoine d'Amiens (*c*), réfuta solidement ces suppositions l'an 1609. Il y en a qui disent que la crainte d'être assommé fit qu'Aaron eut cette criminelle complaisance, et qu'il espérait qu'en proposant aux femmes de fournir leurs pendans d'oreilles, il éluderait la demande de ce peuple, comme si elles eussent dû aimer mieux n'avoir point de divinité visible que se priver de leurs ornemens; mais qu'il éprouva que rien ne coûte à des esprits enivrés de superstition et d'idolâtrie (*d*). L'Écriture Sainte ne favorise nullement ceux qui prétendent que le veau d'or n'était que de bois doré (B).

Je ne crois point que l'on doive dire que Dieu suspendit en faveur d'Aaron l'action du feu, tout comme en faveur des trois Hébreux qui furent jetés dans la

* *Joly dit qu'il s'appelait* Monceaux *ou* des Monceaux.

(*a*) *Elle a pour titre :* Aaron Purgatus. *On la réimprima à Francfort, l'an* 1675, *in*-8. *L'édition de Leipsick*, 1689, *in*-12, *dont il est fait mention au XVII tome de* la Bibliothéque Universelle, *ne diffère de celle de Francfort qu'en ce que les libraires ont imprimé un nouveau titre.*

(*b*) Cornel. à Lapide, Commentar. in Exod. *Cap. XXXII*, *vs.* 4, *pag.* 605.

(*c*) *Il se nomme* Visorius. *Son livre a pour titre :* Destructio pseudo-Cherubi Moncæi.

(*d*) *Idem* Cornel. à Lapide, *ibid.*

fournaise de Babylone. C'est néanmoins l'opinion de quelques auteurs (C).

(A) *Donné lieu à bien des mensonges.*] I. Le rabbin Salomon a cru (1) que le veau que les Israélites adorèrent était vivant et animé, et qu'Aaron, le voyant marcher et manger à la manière des autres veaux, lui dressa un autel. Il y a quelque chose de semblable dans l'Alcoran (2). II. Plusieurs rabbins, pour disculper Aaron, disent que ce ne fut point lui qui fit le veau d'or; qu'il n'y contribua qu'en jetant l'or dans le feu, pour se délivrer de l'importunité du peuple : mais que certains magiciens, qui s'étaient mêlés avec les Israélites à la sortie d'Égypte, donnèrent la figure de veau à cet or. Comme l'Écriture déclare que ce fut un ouvrage de fonte à quoi l'on employa le burin, nous pouvons supposer deux choses : ou que l'on fit un moule semblable à un veau, dans lequel on jeta l'or fondu, ou qu'après avoir fait une masse d'or, on la convertit en veau par le moyen de la sculpture. III. Plusieurs ont cru qu'Aaron ne fit point un veau tout entier, mais seulement une tête. IV. On conte (3) *que la poudre du veau d'or que Moïse fit brûler et mêler dedans de l'eau dont les Israélites burent, s'arrêta sur les barbes de ceux qui l'avaient adoré, et eurent les barbes dorées, qui fut une marque spéciale pour reconnaître ceux qui avaient adoré le veau.* Ce conte a été inséré au chapitre XXXII de l'Exode, dans une Bible française imprimée à Paris, l'an 1538, par Antoine Bonnemère, qui dit en sa préface : *Cette Bible en français a été la première fois imprimée à la requête du très-chrétien roi de France Charles VIII de ce nom, assavoir en l'an* 1495 *, *et depuis a été corrigée et imprimée.* La même préface fait savoir que le traducteur français *n'a rien ajouté que pure vérité comme elle est en la Bible latine, et que rien n'en a été laissé, sinon choses qui ne se doivent point translater.* Ainsi l'on doit prendre pour un fait certain ce qui regarde les barbes dorées, et une autre chose de semblable aloi, qui a été insérée au même chapitre XXXII : c'est *que les enfans d'Israël crachèrent si fort contre Hur, qui refusait de faire des dieux, qu'ils l'etouffèrent.* Le livre (4) d'où j'emprunte ceci a été fait par un ministre wallon, qui ne manque pas de se récrier sur la hardiesse que l'on a eue d'ajouter certaines choses d'un côté, pendant que de l'autre on faisait des suppressions. Double attentat : version obreptice et subreptice; traditions puériles insérées : et néanmoins, on ne promet dans la préface *que pure vérité*, et on déclare *que cette translation a été faite, non pas pour les clercs, mais pour les laïcs et simples religieux et ermites, qui ne sont pas lettrés comme ils doivent.* Cela même rend plus blâmable l'infidélité du traducteur : les habiles gens se peuvent garantir du piége; les ignorans ne le peuvent pas. Au reste, la barbe d'or n'est pas l'unique chimère que les rabbins aient forgée. Ils ont dit que l'eau que Moïse fit avaler, imprégnée des corpuscules du veau d'or, fit le même effet, à peu près, que les eaux de jalousie. Elle causa des enflures et des ulcères à ceux qui étaient coupables, et ne fit nul mal aux innocens (5).

(B) *Que le veau d'or n'était que de bois doré.*] L'Écriture dit expressément (6) que ce fut un veau de fonte; et si elle dit ensuite (7) que Moïse le brûla et le réduisit en poudre, cela ne doit pas nécessairement s'entendre comme si cette idole avait été faite d'une matière combustible : cela peut signifier que Moïse refondit cet or, et qu'il le divisa en parties très-menues, qui, étant jetées dans l'eau, y devinrent imperceptibles, comme celles qu'on dit que le Tage et le Pactole charrient. Ainsi François Junius pourrait bien s'ê-

(1) *Apud* Cornel. à Lapide in Exod. *p.* 605.

(2) *Ascemeli taurum fudit, corporeum, emittentem mugitum.* Azora XXX *Latini Codicis*, XX *Arabici*, *apud* Seldenum de Diis Syris. *Synt.* 1, *cap. IV*, *pag.* 54.

(3) *Voyez* Jérémie de Pours, *à la page* 829 *de sa* Divine Mélodie.

* *Leclerc conteste cette date de* 1495. *C'est pourtant celle qui a été adoptée à peu près. Voyez le* Manuel du Libraire, *par M. Brunet, au mot* COMESTOR.

(4) *Il a pour titre* la Divine Mélodie du saint Psalmiste, *et fut imprimé à Middelbourg, l'an* 1644, *in-4. L'auteur se nomme* Jérémie de Pours.

(5) *Voyez* Salian, *tome II*, *p.* 165. Bocharti Hierozoic., *part. I*, *lib. II*, *cap. XXXIV.*

(6) Exode, *chap. XXXII*, *vs.* 4.

(7) *Là même*, *vs.* 20.

tre trompé quand il a dit (8) : *Quamvis non tam existimari possit vitulus iste totus ex auro fuisse conflatus, quàm auri laminis tantummodò obductus, cætera ligneus, ut quem S. Litteræ tradunt combustum, atque in cineres versum.* Il a eu plus de sujet de mettre Aaron à la tête de son catalogue des anciens sculpteurs, architectes, peintres, statuaires, etc. Aaron mériterait cette place par le droit d'antiquité, quand même l'ordre alphabétique ne la lui donnerait pas. Cela me fait souvenir de ceux qui disent qu'il fallait que Moïse sût en perfection la chimie, puisqu'il savait faire de la poudre d'or, ou réduire l'or en poudre. Plusieurs croient qu'Aaron ne fit qu'ordonner à des orfévres la fonte du veau d'or, et qu'il n'y mit point la main lui-même : et que Moïse n'ordonna point aux Israélites de boire la poudre d'or ; mais que, l'ayant jetée dans le torrent, qui était le seul endroit d'où ils pouvaient boire, l'on a eu raison de dire qu'il leur avait fait avaler l'idole qu'ils avaient adorée (9).

(C) *C'est néanmoins l'opinion de quelques auteurs.*] Un cordelier, docteur en théologie de la faculté de Paris, prétend que le miracle par lequel le buisson d'Horeb fut conservé au milieu des flammes (10), se renouvela quelque temps après, lorsque le feu ôta la vie à deux fils d'Aaron, sans que leurs chemises reçussent aucun dommage, et lorsque Aaron fit cesser la plaie qui faisait mourir un grand nombre d'Israélites (11). *Sicuti factum est, quandò egressus ignis à Domino, Nadab et Abiud ignem alienum et prophanum coram Domino offerentes devoravit, id est interfecit, vestibus et tunicis eorum lineis intactis remanentibus. Idem judicium est de Aarone summo sacerdote, qui citissimè profectus est ad populum, quem ignis egressus à facie Domini interficiebat : stetitque illæsus inter mortuos, ac viventes, licet esset in medio flammæ fulgentissimæ, et flagrantissimæ, secundùm Josephum, libro IV Antiq. cap. III* (12). Il ajoute à cela, entre autres exemples, celui de Sydrach, Misach et Abdénago, qui sortirent sains et saufs de la fournaise de Babylone. Prenez bien garde qu'il ne cite point l'Écriture, mais Josephe, pour ce qui concerne Aaron ; et que l'Écriture (13) ne dit point si la plaie qu'Aaron arrêta, et qui fit périr 14,700 personnes, était un feu extraordinaire, ou quelque autre chose. L'historien des Juifs a supprimé entièrement ce miracle ; il ne fait mention que du feu qui consuma les deux cent cinquante hommes qui offraient le parfum. L'Écriture en parle aussi (14), mais comme d'un fait antérieur au ravage qu'Aaron arrêta. Notez que Josephe se contente d'observer que le feu extraordinaire qui consuma Coré avec les 250 hommes qui offraient le parfum, ne fit aucun mal à Aaron. Il ne touche point les circonstances pour lesquelles le cordelier Nodin le prend à témoin. Rapportons ses termes : Ἀφ οὗ πάντες, οἵ τε διακόσιοι καὶ οἱ πεντήκοντα καὶ Κορῆς ἄξαντες ἐπ' αὐτοὺς, ἐφθάρησαν ὡς καὶ τὰ σώματα αὐτῶν ἀφανῆ γεγονέναι. Περισώζεται δὲ μόνος Ἀαρὼν μηδὲν ὑπὸ τοῦ πυρὸς βλαβεὶς, τῷ τὸν Θεὸν εἶναι τὸν οὗς ἔδει καίειν ἀπεσαλκότα (15). *Cujus* (ignis) *vi ac impetu ducenti illi et quinquaginta, unà cum Core, ita sunt absumpti, ut ne cadaverum quidem reliquiæ comparerent : solus Aaron superfuit illæsus, ut manifestum esset divinitùs coortum hoc incendium.* Il reconnaît là avec raison le doigt de Dieu, mais sans spécifier si le feu toucha immédiatement le corps d'Aaron, ou si seulement Dieu l'empêcha de s'en approcher. Il ne fallait donc pas que le père Nodin descendît du genre à l'espèce, ni qu'il citât pour cela l'historien juif. La plupart des fautes de cette nature, qui sont innombrables dans les livres, viennent, ou de ce que l'on ne consulte pas les originaux, ou de ce que l'on se donne la hardiesse de les altérer par des paraphrases, pour les faire mieux servir à ses hypothèses.

(8) *In* Catalogo Artificum, *pag.* 1.

(9) *Voyez* Rivet, *sur le chap. XXXII* de l'Exode. *Oper. Tom. I*, *pag.* 1184.

(10) Exode, *chap. III*, *vs.* 2.

(11) Lévitique, *chap. X*, *vs.* 2 *et* 5.

(12) Joannis Nodin Commentar. *in cap. III.* Exod., *pag.* 142, *col.* 2.

(13) Nombres, *chap. XVI*, *vs.* 46, *et suiv.*

(14) Nombres, *chap. XVI*, *vs.* 35.

(15) Joseph. Antiq. *Lib. IV*, *cap. III*, *p.* 107. G.

« AARSENS (François), seigneur de Sommelsdyck et de

» Spyck, etc., était un des plus » grands ministres que les Provinces-Unies aient eus pour la négociation (A). Son père, qui » était un autre habile homme, » était dans un poste où il lui » était facile de faire donner de » l'emploi à son fils (B). Jean d'Olden-Barnevelt, qui avait alors » la principale direction des affaires de Hollande et de toutes les » Provinces-Unies, le fit envoyer » en France en qualité d'agent. Ce » fut là où il apprit à négocier » avec ces grands maîtres, Henri IV, Villeroi, Rosny, Silleri, » Jeannin, etc.; et il y réussit, » en sorte qu'ils approuvèrent sa » conduite. Il eut ensuite le caractère d'ambassadeur, et fut » le premier qui fut considéré en » cette qualité dans cette cour-là, » et du temps duquel le roi Henri IV déclara que l'ambassadeur » des Provinces-Unies prendrait » rang immédiatement après celui de Venise. Il fut après cela » employé auprès de cette république (C), et auprès de plusieurs princes d'Allemagne et » d'Italie, à l'occasion des mouvemens de Bohême (D). Il a » outre cela fait plusieurs ambassades extraordinaires en France » et en Angleterre (E), dont il a » fait des recueils fort exacts et » très-judicieux. On y peut remarquer que toutes les instructions que l'état lui a données, et toutes les lettres de » créance qu'il a emportées en ses » dernières ambassades, sont toutes de sa façon : tellement qu'il » faut croire qu'il était l'homme » de tout le pays qui savait le » mieux, non-seulement négocier, mais aussi instruire l'ambassadeur de ce qu'il devait négocier. Et de fait, il a fait » honneur à l'état en toutes ses » ambassades, aussi-bien qu'au » caractère dont ses souverains » l'ont revêtu; quoique lui ni sa » postérité ne doivent point (F) » regretter le temps qu'il a employé au service de la patrie » (*a*). » Il est mort fort âgé, laissant un fils (G) qui a passé pour le plus riche de Hollande, et qui a été fort connu sous le nom de monsieur de Sommerdyck (*b*).

(*a*) *Tiré de* Wicquefort, Traité de l'Ambassadeur, *tom. II*, *pag.* 435 *et* 436.

(*b*) *C'est ainsi qu'on prononce, quoique le nom soit* Sommelsdyck.

(A) *Était un des plus grands ministres... pour la négociation.*] Ses ennemis ne lui disputent point cette qualité; car, quand ils disent *qu'il* (1) *était le plus dangereux esprit que les provinces confédérées aient jamais porté, et d'autant plus à craindre, qu'il cachait toute la malice et toute la fourbe des cours étrangères sous la fausse et trompeuse apparence de la franchise et de la simplicité hollandaise; qu'il était ardent et persuasif; qu'il trouvait des raisons pour appuyer les plus mauvaises causes; que* (2) *c'était un esprit intrigant, qui avait eu des liaisons et des intelligences avec des grands de France, dont les actions étaient non-seulement suspectes, mais odieuses au roi;* et qu'ayant gagné le secrétaire de l'ambassadeur de France à la Haye, il savait (3) les plus particulières intentions de cette couronne; quand, dis-je, ils lui donnent ces qualités, ils en font l'homme du monde le plus capable des ambassades les plus importantes et des négociations les plus délicates. Au reste, M. du Maurier, qui se déchaîne cruellement contre François Aarsens, fournit lui-même aux lecteurs le moyen de ne se laisser pas préoccuper par ses invectives; car il nous apprend que

(1) Du Maurier, Mémoires, *pag.* 376.
(2) *Là même*, *pag.* 378.
(3) *Là même*, *page* 384.

son père et cet ambassadeur hollandais *furent toujours* (4) *ennemis*; qu'il y avait *une incompatibilité insurmontable* entre leurs naturels, et que *la grande aversion* qui s'était élevée entre eux *s'augmentait de jour en jour au lieu de diminuer*. Il nous apprend même que son père harangua, le 16 novembre 1613, devant les états généraux contre François Aarsens (5), et lui *reprocha d'avoir osé parler irrévéremment de leurs majestés et de messieurs de leur conseil, qui étaient les plus fermes soutiens de la liberté des provinces confédérées, et l'accusa d'audace, de légèreté en ses langages ordinaires, et d'ingratitude, payant d'insolence tant de bienfaits dont la France l'avait comblé*. Nous voilà suffisamment munis d'antidote. Qui ne sait qu'il faut bien rabattre de la signification des termes quand un ennemi parle de son ennemi?

(B) *Son père... était dans un poste... à donner de l'emploi à son fils.*] Il s'appelait (6) Corneille Aarsens, et était greffier des états: il avait connu M. du Plessis-Mornai auprès de Guillaume, prince d'Orange, et il le pria de prendre son fils à sa suite. Cela fut fait et dura quelques années. Ce fils, entendant la langue française et les affaires du royaume, succéda, l'an 1598, à Levin Calüard, qui était mort résident auprès du roi Henri IV pour les Provinces-Unies, et ne fut que résident des états jusqu'en 1609. Mais comme on conclut alors une trêve de douze ans, dans laquelle l'Espagne avait traité avec les Provinces-Unies comme avec des peuples libres, il fut reconnu par Henri IV pour ambassadeur(7). *Pendant son séjour en France, qui fut de quinze ans, il reçut de grands bienfaits du roi, et même des honneurs; car il fut anobli et fait chevalier et baron, ce qui fut cause qu'ensuite il fut reçu en Hollande entre les nobles de la province.* Il devint ensuite si odieux à cette cour, qu'elle souhaita qu'on le rappelât, à ce que dit M. du Maurier. Voyez ci-dessous la remarque (D).

(C) *Auprès de cette république.*] C'est à ce temps-là qu'il faut appliquer ce que le cardinal Pallavicin a reproché au père Paul. *Il* (8) *dit qu'il a une lettre du sieur de Zuilichem, secrétaire du prince d'Orange, où il raconte que, s'étant rencontré à Venise dans une entrevue fortuite du sieur de Sommerdyck, ambassadeur de Hollande, et de* Fra Paolo, *ce père avait dit à ce ministre, qu'il ressentait une extrême joie de voir* le représentant *d'une république qui tenait le pape pour le vrai Antechrist.* L'auteur du livre intitulé, *Cancellaria secreta Anhaltina* rapporte quelques fragmens de lettre, par où il paraît que François Aarsens, en allant à Venise, avait des lettres de créance pour négocier avec les cantons protestans, et qu'il en reçut de grands honneurs. Ce fut un an après la députation des ministres suisses au synode de Dordrecht. *Gratias se imprimis egisse quòd civitates et oppida non catholica prædicantes suos anno* PRÆTERLAPSO *ad synodum Dordracensem dimiserint* (9).

(D) *A l'occasion des mouvemens de Bohème.*] Ce fut en l'an 1620; et il est à remarquer « que le roi de France » (10) défendit à ses trois ambassa- » deurs, le duc d'Angoulême, le » comte de Béthune, et l'abbé des » Préaux, de recevoir les visites de » M. d'Aarsens, qui allait de la part » des états des Provinces-Unies négo- » cier avec quelques princes d'Alle- » magne et d'Italie, touchant les mê- » mes affaires de Bohème qui faisaient » le sujet de l'ambassade de France. » L'ordre qu'on leur envoya portait » que ce n'était pas à cause des états, » avec lesquels le roi voulait conti- » nuer de vivre en bonne intelligence, » mais à cause de M. d'Aarsens en par- » ticulier, pour en avoir mal usé tou- » chant le service et la dignité de sa » majesté. Ceux qui ont quelque con- » naissance des affaires de ce temps-là » ne peuvent pas ignorer que ce fut » parce qu'Aarsens s'était mis à la » tête de ceux qui s'opposèrent, en » l'an 1619, à l'affaire que le roi fit » négocier à la Haye, avec beaucoup » d'empressement, par Boissise et du » Maurier, ambassadeurs. » Ajoutons à ces paroles de M. Wicquefort un

(4) *Là même*, *pag.* 388.
(5) *Là même*, *pag.* 381.
(6) *Là même*, *pag.* 377, 378.
(7) *Là même*.

(8) *Voyez la préface de* l'Histoire du Concile de Trente, *traduite par* Amelot de La Houssaye.
(9) Cancell. Anhalt. *pag.* 151.
(10) Wicquef. De l'Ambass. *Tome I*, *p.* 658.

passage de M. du Maurier, qui les éclaircit. *L'an* 1618 (11), dit-il, *M. de Boissise eut commandement du roi de faire plainte en son nom aux états généraux d'un libelle diffamatoire écrit, signé et publié par François Aarsens, au grand scandale et déshonneur de messieurs du conseil de sa majesté, dont alors il ne put tirer aucune raison.* Il y a de l'apparence que la plainte était fondée sur ce qu'on avait accusé le conseil de France de trahir le roi, en favorisant ceux qui machinaient en Hollande le retour de cette république sous le joug du roi d'Espagne; car, s'il en faut croire du Maurier, le grand lieu commun de M. Aarsens, et le texte continuel de tous ses livres et des placards attachés aux coins des rues, était que la faction de Barnevelt s'entendait avec l'Espagne pour abolir la religion réformée et la liberté tout à la fois dans les Provinces-Unies. C'est ici que l'on peut dire, *se non è vero, è ben trovato :* rien ne confirmerait mieux que cette invention la profonde habileté de M. Aarsens.

(E) *Ambassades extraordinaires en France et en Angleterre.*] Il eut cet emploi en Angleterre l'an 1620 et l'an 1641 (12). La première fois, il était le premier des trois ambassadeurs extraordinaires; et il fut le second la dernière fois. Dans cette ambassade-ci, il eut pour collègues le seigneur de Bréderode, qui le précédait, et Heemsvliet, qui le suivait. Le sujet de l'ambassade était le mariage du prince Guillaume, fils du prince d'Orange. L'ambassade extraordinaire de France est de l'an 1624 (13). *Comme M. le cardinal de Richelieu gouvernait nouvellement le royaume, et qu'il ignorait le mécontentement que les précédens avaient eu de cet* ambassadeur, *il en fit état, et le connaissant éclairé..., il s'en aida pour parvenir à ses fins.* Aarsens fut envoyé l'an 1628 ou en France ou en Angleterre; ne pouvant s'embarquer, à cause des glaces, il revint à la Haie. On prit à mauvais augure que des chiens l'eussent renversé. *Aarsenius à canibus fortè occursantibus in terram dejectus malevolis occasionem præbuit sinistra ipsi ominandi* (14).

(F) *Regretter le temps.*] Du Maurier dit que François Aarsens mourut riche de cent mille livres de rente (15).

(G) *Laissant un fils qui a passé pour le plus riche de Hollande.*] Il était gouverneur de Nimègue, et colonel d'un régiment de cavalerie. Il laissa deux fils, dont l'aîné, nommé François, seigneur de la Plaate, se noya, passant d'Angleterre en Hollande, l'an 1659, après un voyage de huit ans en divers endroits de l'Europe. L'autre, nommé Corneille, a porté le nom de Sommerdyck: il a été colonel dans les armées de Hollande, puis gouverneur de Surinam, où il fut tué par la garnison mutinée, l'an 1688. Il avait épousé la fille aînée de M. le marquis de Saint-André-Mombrun, dont il a eu plusieurs enfans, et qui est morte à la Haie l'an 1695, ou environ. De sept sœurs qu'il avait, il y en a trois qui ont été mariées à des personnes de qualité; les quatre autres se sont jetées dans une dévotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le sieur Labbadie, ministre schismatique, comme si c'eût été un apôtre (16).

(11) Du Maurier, *pag.* 362.
(12) Wicquef. de l'Ambassad. *Tome I, pag.* 650 *et* 750.
(13) Du Maurier, *pag.* 386.

(14) Barlæus, Epist. LXXVI, *pag.* 217.
(15) Du Maurier, *pag.* 377.
(16) *Voyez les* Mémoires de du Maurier, *pag.* 387, 390.

ABARIS, Scythe de nation (A), et fils de Seuthus. On en débitait tant de choses fabuleuses, qu'il semble qu'Hérodote même se fit un scrupule de les rapporter, et de s'en bien informer. Il se contenta de dire (*a*) qu'on disait que ce barbare avait porté une flèche par tout le monde, et ne mangeait rien. C'est n'avoir pas su la chose par son merveilleux; car ceux qui l'ont sue de ce côté-là ont prétendu qu'Abaris était porté sur sa flèche au travers de l'air (B), comme sur un cheval Pégase; et qu'ainsi les rivières, les mers et les lieux inaccessibles aux au-

(*a*) Herodot., *lib. IV, cap. XXXVI.*

tres hommes ne lui causaient nul retardement. Cette flèche avait appartenu à Apollon ; et c'était apparemment avec celle-là qu'il avait tué les Cyclopes, fabricateurs de la foudre dont Jupiter s'était servi contre le pauvre Esculape (*b*). Apollon, après cette tuerie, ayant caché son dard sous une montagne, au pays des Hyperboréens, le recouvra d'une façon toute merveilleuse; car les vents le lui reportèrent dès que Jupiter se fut apaisé envers lui (*c*). Ce n'est pas une petite affaire que de savoir en quel temps Abaris vivait (C) : il y a là-dessus une grande variété de sentimens qui a fait broncher quelques modernes (D). Il semble qu'il y ait moins de discorde sur l'occasion qui l'engagea à sortir de sa patrie, afin de voyager par le monde. Une grande peste, dit-on (*d*), ravageant toute la terre, on n'eut point d'autre réponse d'Apollon, si ce n'est que les Athéniens feraient des vœux pour toutes les autres nations. Cela fit que divers peuples envoyèrent des ambassadeurs à Athènes, et que l'Hyperboréen Abaris fut un de ces ambassadeurs. Il était déjà assez vieux; et, comme il s'en retourna en son pays afin de consacrer à Apollon l'Hyperboréen, dont il était prêtre, l'or qu'il avait ramassé (*e*), on pourrait prétendre qu'une collecte pieuse fut l'un des motifs de son voyage de Grèce. Il renouvela, pendant ce voyage, l'alliance des Hyperboréens et des habitans de l'île de Délos (*f*). Il se mêlait de prédire l'avenir ; et comme il semait ses prophéties partout où sa vie vagabonde le conduisait, on aurait pu l'appeler un oracle ambulatoire (E). Quelques-uns disent que ce fut lui qui fabriqua le *Palladium* (F), ce gage fatal de la conservation des villes qui le possédaient, et qu'il le vendit aux Troyens. Il le fit des os d'un homme (*g*), matière dont je ne pense pas que les faiseurs de talismans se servent jamais. On prétend qu'il pouvait prédire les tremblemens de terre, chasser la peste, et apaiser les tempêtes (G); et qu'il fit des sacrifices dans Lacédémone qui eurent tant d'efficace, que ce pays-là, fort exposé à la peste, n'en fut depuis jamais affligé (*h*). Il composa beaucoup de livres (*i*); *l'Arrivée d'Apollon au pays des Hyperboréens ; les Noces du fleuve Hébrus ; une Théogonie* où il expliquait la génération des dieux ; *un Recueil d'Oracles*, et un autre *de Conjurations*, ou d'exorcismes, ou, si l'on aime mieux (*k*), de prières expiatoires. Tous ces ouvrages étaient en prose, excepté le premier. Ceux qui auraient toute la harangue du sophiste Himérius, de laquelle Photius nous a conservé un morceau (*l*), connaîtraient mieux qu'on ne le peut faire par ce fragment-là, si les

(*b*) Hygin. Astr. Poët., *lib. II*, *cap. XV*, *pag.* 386.

(*c*) *Id ib.*

(*d*) Harpocration, *au mot* Ἄβαρις.

(*e*) Jamblichi Vita Pythag., *cap. XIX*, Spanheimii Notæ in Callimach., *pag.* 490.

(*f*) Diodor. Sicul., *lib. II*, *cap. XLVII*, *pag.* 126.

(*g*) *Savoir, de Pélops.*

(*h*) Jamblich. *ubi suprà*, *cap. XIX*, *pag.* 93; *et cap. XXVIII*, *pag.* 131. Apollonius, *etiam ubi suprà.*

(*i*) Suidas, *au mot* Ἄβαρις.

(*k*) *Le mot grec dans* Suidas *est* καθαρμούς.

(*l*) Photii Bibliotheca, *pag.* 1136.

grands éloges que ce sophiste donne à quelqu'un s'adressent à Abaris. Du moins est-il indubitable qu'il le loue d'avoir parlé bon grec (*m*). D'autres assurent que ses manières aisées et simples, et sa probité, le rendirent recommandable à toute la Grèce (*n*). Je n'ai point trouvé que Callimaque et Lucien parlent de lui, quoiqu'un grand critique l'assure (*o*). Si sa flèche avait eu le don qu'on attribue à la baguette de Jacques Aymar (H), il aurait pu faire de grands biens au monde, et ne pas craindre le reproche d'inutilité qu'Origène lui a fait (*p*). Mais on vient (*q*) d'apprendre (I) que le règne de cette baguette a été fort court, et qu'il a enfin trouvé son heure fatale à l'hôtel de Condé, à Paris.

(*m*) *Voyez la remarque* (C), *vers la fin.*
(*n*) Strabo, *lib. VII*, *pag.* 208.
(*o*) Casauboni Notæ in Strabon., *lib. VII*, *pag.* 1137.
(*p*) Origenes contra Celsum, *lib. III*, *pag.* 129.
(*q*) *On écrit ceci l'an* 1693.

(A) *Scythe de nation.*] C'est Suïdas qui lui donne cette qualité, et qui remarque fort distinctement qu'il vint de Scythie en Grèce, et qu'avec la flèche dont Apollon lui fit présent, il vola de Grèce jusques au pays des Scythes hyperboréens. Τοῦτου ὁ μυθολογούμενος ὀϊςὸς τοῦ πετομένου ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος μέχρι τῶν Ὑπερβορέων Σκυθῶν. Ἐδόθη δὲ αὐτῷ παρὰ τοῦ Ἀπόλλωνος (1). *Hujus illa fabulis celebrata sagitta volantis ex Græciâ*, (et non pas *ex Scythiâ*, comme on lit dans la traduction ordinaire) *usque ad hyperboreos Scythas.* Eusèbe le fait aussi venir de Scythie en Grèce (2). Si l'article d'Abaris n'était pas en désordre dans Suïdas, on en pourrait légitimement conclure que l'auteur y a désigné trois sortes de régions : la Scythie, où Abaris était né ; la Grèce, où il alla faire un voyage ; et une autre Scythie, où il fit aussi un voyage ; c'était celle des Hyperboréens. On pourrait d'ailleurs en conclure qu'il ne se servit du vol de sa flèche que dans son second voyage, et par conséquent que ce fut en Grèce qu'Apollon la lui donna. Toutes ces conséquences seraient justes si l'on avait affaire à un écrivain exact, ou si l'on était assuré qu'il a dit les choses telles qu'on les voit aujourd'hui dans ses ouvrages ; et alors il faudrait dire que Suïdas a suivi une opinion très-particulière ; car presque tous les auteurs qui nous parlent d'Abaris assurent qu'il était Hyperboréen (3), et que, lorsqu'il fit le voyage de Grèce, il était parti du pays des Hyperboréens ; et s'ils parlent de sa flèche volante, ils ne manquent pas de dire qu'il l'avait avant que d'aller en Grèce.

(B) *Était porté sur sa flèche au travers de l'air.*] Les paroles de Jamblique expriment cela fort nettement. Οἰςῷ τοῦ ἐν Ὑπερβορέοις Ἀπόλλωνος δωρηθέντι αὐτῷ ἐποχούμενος, ποταμούς τε καὶ πελάγη καὶ τὰ ἄβατα διέβαινεν ἀεροβατῶν τρόπον τινα (4). *Cùm Apollini, ejus qui ab Hyperboreis colebatur, jaculo sibi donato inequitaret, fluvios et maria, ac loca inaccessa per aërem quodammodò incedens permeabat.* M. Petit, en rapportant ce qui concerne cette flèche, s'est souvenu de ce qu'on débite ordinairement, que les sorcières vont au sabbat à cheval sur un bâton (5). L'un des journalistes, en faisant l'extrait du livre de M. Petit, n'oublia pas les vers de Villon, où un sorcier est appelé un chevaucheur d'escouvettes (6). Je rapporterai tout le passage, parce qu'il donne lieu à une petite observation. M. Petit *nous allègue les ravissemens d'Élie, le transport d'Habacuc, celui de Pythagoras, et le dard qu'Apollon l'Hyperboréen avait donné à Abaris. C'était un dard merveilleux et fort semblable à ce manche de balai qui sert de cheval aux sorcières, à ce qu'on dit, pour s'en aller*

(1) Suïdas, *au mot* Ἄβαρις.
(2) Eusebii Chronic. *n.* 1454.

(3) Herodot. *lib. IV*, *cap. XXXVI*; Diod. Sicul., *lib. III*, *cap. XI*; Apollonii Admir. Histor., *sect. IV*; Jamblichi Vita Pythagoræ, *cap. XXVIII*, *pag.* 127 *et seq.*; Harpocration, *au mot* Ἄβαρις. Scholiastes Aristophan. *in* Equit.; Eusebius, *n.* 1568, *etc.*
(4) Jamblich. Vita Pythagoræ, *pag.* 128.
(5) Petitus, de Sibyllâ, *lib. II*, *cap. VII*, *pag.* 200.
(6) *Non est, le deust-on vif brusler,*
Comme un chevaucheur d'escouvettes.

entre deux airs à l'assemblée sabbatique (7). Avant que la petite observation paraisse, il faut que je rapporte ce passage d'un autre journal. M. Petit *raconte, après Jamblichus, l'histoire ou la fable d'Abaris Hyperboréen, à qui Apollon avait donné le pouvoir de voler dans les airs, porté par une flèche, comme nos sorcières vont au sabbat à califourchon sur un balai* (8). Ces paroles sont l'explication de ce texte de M. Petit : *Auctor est Jamblichus, in Vitâ Pythagoræ, cap. XXVIII, id munus Abaridi Hyperboreo ab Apolline concessum fuisse, ut per aërem quocunquè vellet cursum, magico invectus jaculo, tendere posset* (9). Chacun voit que l'épithète *Hyperboreo* se peut rapporter ou au mot *Abaridi* qui précède, ou au mot *Apolline* qui suit. La langue latine est toute pleine de ces équivoques ; mais il est sûr, par les paroles de Jamblique (10), qui sont citées là même (11), que c'est seulement Apollon qui est traité d'Hyperboréen. Ce serait une chicane tout-à-fait vaine que de critiquer sur cela le journaliste ; puisqu'outre qu'Abaris a pu être chargé de cette épithète, comme on l'a vu dans la première remarque, on sait bien que les auteurs des journaux sont dispensés de la servitude rigoureuse d'une traduction. Je ne dois pas oublier que la flèche d'Abaris était d'or, et qu'elle lui était si nécessaire pour se conduire, qu'il fut obligé d'avouer que sans elle il ne pouvait pas discerner les chemins qu'il devait tenir (12). Pythagore lui arracha cet aveu en lui faisant une petite malice ; il lui déroba cette flèche, et il fallut alors qu'Abaris, étonné comme un aveugle qui a perdu son bâton, confessât ses nécessités. Cela me fait souvenir de certaines gens qui se vantent de trouver avec leur baguette les chemins perdus. Si tout ce que l'on en dit était véritable, je ne crois point que, toutes compensations faites, leur bâton fût moins merveilleux que la flèche d'Abaris ; car, si d'un côté il n'a point la force de les faire voler, il découvre d'ailleurs, non-seulement les trésors, les métaux, les bornes des champs, les larrons et les homicides ; mais aussi les adultères de l'un et de l'autre sexe. Un grand philosophe, consulté sur une partie de ces faits en 1689, répondit que *rien de cela ne se pouvait faire sans le secours de l'action d'une cause intelligente, et que cette cause ne pouvait être autre que le démon* (13). En écrivant ceci, j'apprends que le principal de ces devins à la baguette (14), ayant fait l'été dernier (15) à Lyon des épreuves surprenantes de son art, a été mandé à Paris, et que sur ce grand théâtre il a fait tant de découvertes, qu'il a obligé bien des gens à dire que nous voilà plus en état qu'on n'y fut jamais, de décider, par des phénomènes incontestables, que les démons produisent cent choses, pourvu qu'on les y détermine par le jeu de quelques causes occasionelles, comme est l'application d'un certain bâton (16). Cela pourrait être d'une efficace rétroactive en faveur du dard d'Abaris ; car pourquoi n'y aurait-il pas eu anciennement une flèche comme celle-là, s'il se trouve aujourd'hui un bâton qui fasse ce que l'on conte de l'homme de Dauphiné ? Ce serait une matière à recherches métaphysiques que cette affectation du bâton ; car l'ancien proverbe, *virgula divina*, notre phrase commune, *le tour du bâton*, et ce que les joueurs de gobelets disent à tous coups, *par la vertu de ma petite baguette*, semblent tirer leur origine de l'usage fréquent que la tradition commune donne au bâton dans les sortiléges. Quelles vertus n'attribuait-on point anciennement à la verge de Mercure ? Les ailes d'or qu'il mettait à ses talons n'étaient point tellement le principe de son vol, que sa verge n'y concourût aussi avec une vertu très-puissante, et il semble même qu'elle lui ait servi de cheval :

> *Et primùm pedibus talaria nectit*
> *Aurea, quæ sublimem alis, sive æquora suprà,*

(7) Nouvel. de la Répub. des Lett. *octob.* 1686, *art.* 1.

(8) Bibliot Univers., *tome II*, *pag.* 132.

(9) Petit, *ubi suprà*, *pag.* 198.

(10) *Voyez-les ci-dessus*, *citation* (4).

(11) *A la page* 199 *de* M. Petit.

(12) Jamblichus, *ubi suprà*, *pag.* 131.

(13) *Le P.* Malebranche, *dans* le Mercure Galant *du mois de janv.* 1693.

(14) Jacques Aymar, *paysan de Saint Véran en Dauphiné.*

(15) *En* 1692.

(16) *Voyez ci-après la remarque* (G).

Seu terram, rapido pariter cum flamine portant.
Tum virgam capit : hâc animas ille evocat Orco
Pallentes, alias sub tristia Tartara mittit,
Dat somnos, adimitque, et lumina morte resignat.
Illâ FRETUS, *agit ventos, et turbida tranat*
Nubila (17).

Si nous avions le Traité sur la verge de Mercure, que Barthius avait promis (18), on y verrait assurément une compilation bien curieuse, et peut-être plus instructive que le Traité du cynique Antisthènes sur le bâton de Minerve. Cette déesse avait aussi son bâton, avec quoi elle faisait paraître les gens ou jeunes ou vieux, selon l'exigence des cas (19). La sorcière Circé faisait bien plus que tout cela avec le sien (20), puisque, d'un seul petit coup de sa baguette, elle transformait les hommes en bêtes, et les bêtes en hommes. Érasme, qui joint à tous ces exemples la verge avec laquelle Moïse fit tant de choses miraculeuses (21), devait remarquer que le démon, le singe des œuvres de Dieu, a pris son modèle là-dessus pour ériger le bâton en l'une de ses principales causes occasionelles. M. Huet prétend que ce que les poëtes ont chanté de la verge de Mercure, etc., a son origine dans la verge de Moïse (22). Notez que le diable fut bien prompt à imiter; car les magiciens de Pharaon firent par le moyen de leurs verges quelques miracles qui ressemblaient à ceux du vrai Dieu (23). N'oublions point les brachmanes, qui portaient toujours un anneau et un bâton, auxquels ils attribuaient de grandes vertus (24). J'en dirai peut-être davantage sous le mot *Rabdomantie* *.

(17) Virgile, Énéid., *liv. IV*, v. 239. *Voyez aussi* Homère, Iliad. et Odyss., *liv. dern.; Ovide*, Métam. *liv. I*, v. 75, *au sujet d'Argus;* Horace, *ode X*, v. 18, *et XXIV*, v. 16 *du liv. I;* Stace, Thebaid. *liv. I.*

(18) *De* Virgæ Mercurialis *potestate et potentiâ peculiarem tractationem satis mysteriodem damus in Superstitionum magno Commentario.* Barthius in Stat. *Tom. II*, *pag.* 291.

(19) Homer., Odyss. N. *et* Π.

(20) *Ibid.* K.

(21) *Sur le proverbe* virgula divina. *Chil.* 1, *centur.* 1, *n.* 97.

(22) Huetii Demonstr. Evang. *Propos. IV*, *pag.* 258.

(23) *Voyez les chapitres VII et VIII de l'*Exode.

(24) Philostrat. Vita Apoll. *Lib. III.*

* *Bayle n'a jamais donné d'article* Rabdomantie.

(C) *En quel temps Abaris vivait.*] Son ambassade d'Athènes est placée par quelques-uns sous la 21e. olympiade; par Hippostrate sous la 3e., et par Pindare au temps du roi Crésus (25). Eusèbe s'était rangé à ce dernier sentiment, puisqu'il avait situé le voyage d'Abaris et le commencement du règne de Crésus sous la seconde année de la 54e. olympiade; mais il donna peu après dans une honteuse variation; car il fit fleurir ce devin la dernière année de la 82e. olympiade. *Abaris hyperboranus hariolus agnoscitur* (26). M. de Valois semble préférer à tout autre sentiment celui de Porphyre et de Jamblique (27), selon lequel Abaris aura vécu l'an 2 de la 54e. olympiade, contemporain de Pythagore. On infère cela de ce que Porphyre et Jamblique rapportent que Pythagore montra sa cuisse d'or à Abaris, prêtre d'Apollon l'Hyperboréen. Si les lettres qui courent sous le nom de Phalaris n'étaient pas un ouvrage fait à plaisir, on devrait être assuré qu'Abaris a vécu en même temps que ce tyran; mais il n'y a nulle apparence qu'ils se soient jamais écrit les lettres qu'on trouve dans ce recueil. Cependant c'est une raison à alléguer pour montrer qu'Abaris et Phalaris ont été contemporains; car il y a quelque sorte de présomption que celui qui a supposé ces lettres à Phalaris a observé la chronologie, afin que ses fictions eussent plus de vraisemblance. Suïdas met la tyrannie de Phalaris sous la 52e. olympiade. Le sentiment d'Hippostrate pourrait être fortifié par la raison que voici. Suïdas observe qu'en la 5e. olympiade les Athéniens firent pour tous les Grecs les sacrifices qu'on nommait Προηροσίαι (28). Ils se faisaient avant que l'on labourât la terre, et dans la vue d'obtenir la bénédiction divine sur la prochaine moisson. Or, le Scoliaste d'Aristophane rapporte que, quand les Athéniens firent pour tout le monde le sacrifice nommé Προηροσία, il y avait eu une famine, ou même aussi une peste par toute la terre, qui avait obligé les peuples à recourir à l'ora-

(25) *Apud* Harpocrationem.

(26) Eusebii Chron. *n.* 1668.

(27) Henr. Valesii Notæ in notas Maussaci in Harpocrat. *pag.* 83.

(28) *Au mot* Προηροσίαι.

cle, et que l'oracle avait répondu que, si les Athéniens offraient un tel sacrifice, le mal cesserait (29). Ce fut donc alors que tant d'ambassades furent envoyées à Athènes, et qu'Abaris y fut envoyé de la part du peuple hyperboréen. Hippostrate ne se serait donc guère éloigné de la vérité en mettant ce voyage d'Abaris sous la 3e. olympiade. Si les conjectures de Scaliger sur un passage de Firmicus Maternus, concernant le *Palladium*, sont bonnes, il y a eu des auteurs qui ont fait remonter prodigieusement le temps d'Abaris ; il faudrait, selon cela, qu'il eût vécu long-temps avant la prise de Troie. Nous verrons bientôt ce que c'est. D'autres l'ont fait redescendre jusques au siècle d'Alexandre-le-Grand ; il est vrai que ce n'est que par un enthousiasme d'orateur, à quoi si nous voulions prendre garde, nous nous taillerions trop de besogne. La description que le sophiste Himérius nous a laissée (30) de l'équipage avec lequel Abaris se présenta aux Athéniens, convient merveilleusement à un barbare; *mais il n'était Scythe*, dit-il, *que dans son habit ; sa langue était grecque, et dès qu'il la remuait, on croyait entendre un discours sorti du milieu de l'académie ou du lycée.* Quelle absurdité! Platon et Aristote avaient-ils déjà fondé des écoles au temps d'Abaris? Quelqu'un (31) a voulu concilier ces difficultés en supposant qu'il y a eu deux Abaris : mais sa supposition est insuffisante; il en faudrait cinq ou six pour bien réussir; deux n'ôtent pas les divisions : ce n'est pas la peine.

(D) *Variété de sentimens qui a fait broncher quelques modernes.*] Vossius préfère à tout autre sentiment l'opinion de ceux qui font fleurir Abaris entre la 30e. et la 38e. olympiade. *Ce temps-là*, dit-il (32), *est*, *selon Eusèbe*, *celui de la tyrannie de Phalaris; Phalaris tyrannidem exercuit ab olympiadis XXX* (il fallait dire XXXI) *an. II*, *usque ad olympiadis XXXVIII an. II*, *teste Eusebio* : or Abaris a été contemporain de ce tyran. Il réfute par cette hypothèse ceux qui disent qu'Abaris a été disciple de Pythagore; car il observe que Pythagore fleurit l'an 1er. de la 60e. olympiade, et mourut vers la fin de la 70e. Il remarque qu'un disciple de Pythagore n'a pu écrire des lettres à Phalaris. Enfin il assure que tous les anciens ont fait Abaris antérieur non-seulement à Pythagore, mais aussi à Solon. *Antiqui omnes de Abari loquuntur, ut non Pythagora modò, sed Solone etiam antiquiori* (33). Il n'y a guère de solidité dans ces remarques de Vossius; car le même Eusèbe, qui en est le fondement, a situé, en un autre lieu, Phalaris sous l'an 3 de la 53e. olympiade, et le voyage d'Abaris sous l'an 2 de la 54e. Vossius devait prendre garde à cela, et se souvenir que le passage d'Eusèbe, qu'il ne cite pas, a été préféré par Scaliger (34) à celui qu'il cite. Scaliger se fonde sur ce que le commencement de la tyrannie de Phalaris a été placé par Suidas sous l'olympiade 52, outre qu'Orose remarque que Cyrus et ce tyran ont été contemporains (35). Il est donc visible que les conséquences que Vossius a tirées de ce qu'Abaris et Phalaris ont vécu en même temps ne sont guère bonnes; car Abaris aurait pu écrire à Phalaris après l'olympiade 52, et voir Pythagore après l'olympiade 60 (36). Quoi qu'il en soit, on n'a pas dû dire que, suivant tous les anciens, Solon a vécu après Abaris; car nous savons qu'il donna ses lois aux Athéniens en la 46e. olympiade (37), et qu'Eusèbe met Abaris sous la 82e (38).

M. Moréri s'est mal servi des observations de Vossius. Il trouve de l'opposition en ceux qui disent qu'Abaris vivait avant Solon, et ceux qui *disent que c'était du temps de Tullus Hostilius*, *ou d'Ancus Martius*, *roi des Romains.* Ce ne sont pas deux sentimens différens ; il n'y a point de chronologue qui voulût se faire un scrupule d'assurer que ces deux rois ont précédé Solon. Ce passage de Vossius,

(29) Scholiast. Aristophan. *in* Equit.

(30) *Apud* Photium, *pag.* 1136.

(31) Edward. Simsonius, *apud* Konig. Bibl. Vet. et Nov., *pag.* 1.

(32) Vossius, de Poëtis Græcis, *cap. III*, *p.* 16.

(33) *Id. ibid.*

(34) Scaligeri Animadv. in Eusebium, *n.* 1452, *pag.* 84.

(35) *Id. ib. n.* 1390, *pag.* 94.

(36) *Notez qu'Abaris*, *selon Jamblique*, *était vieux*, *quand il fut instruit par Pythagore.*

(37) Scaliger *ubi suprà*, n. 1422, *pag.* 86.

(38) *Voyez la remarque précédente*, *citation* (26).

fuerit igitur (Phalaris) *temporibus Tulli Hostilii et Anci Martii* (39), et le précédent, ont trompé M. Moréri. Disons en passant qu'il s'est laissé abuser par ces paroles de Cœlius Rhodiginus : *hujus* (Abaridis) *et Gregorius theologus commeminit in epitaphio ad magnum Basilium* (40). Il a cru que *saint Grégoire parle d'Abaris dans une épitaphe qu'il adresse à saint Basile-le-Grand* (41). Je n'ai rien trouvé touchant Abaris dans les vers de saint Grégoire de Nazianze sur la mort de saint Basile. J'espérais d'y rencontrer les cinq ou six lignes que le Giraldi rapporte comme tirées *ex Monodiâ in divum Basilium* (42). Le mot de *monodia* est une adresse vers une pièce de poésie; mais ici c'est une adresse trompeuse. Je me suis tourné vers la prose de ce grand théologien, c'est-à-dire, vers son oraison funèbre de saint Basile, et je n'y ai pas trouvé le quart de la citation du Giraldi. Il y a une erreur particulière, en ce que M. Moréri s'est exprimé comme si cette épitaphe n'eût point été faite pour saint Basile.

(E) *Un oracle ambulatoire.*] Clément d'Alexandrie met Abaris entre ceux qui se mêlaient de prédire l'avenir. Προγνώσει δὲ καὶ Πυθαγόρας ὁ μέγας προσανεῖχεν αἰεὶ, Ἄϐαρίς τε ὁ Ὑπερϐόρεος (43). *Præscientiæ autem Pythagoras quoque magnus semper mentem adhibuit, et Abaris Hyberboreus.* Nous avons déjà rapporté (44) l'épithète d'*hariolus*, dont on le régale dans la Chronique d'Eusèbe. Un commentateur de saint Grégoire de Nazianze a rapporté qu'Abaris parcourut toute la Grèce, et y rendit des oracles (45). Apollonius assure le même fait; et il dit de plus que ces oracles subsistaient encore. Ἔγραφε δὲ καὶ χρησμοὺς ταῖς χώραις περιερχόμενος, οἵ εἰσι μέχρι τοῦ νῦν ὑπάρχοντες (46). *Scripsit autem et oracula regionibus quas observans lustrabat, quæ ad hoc usque tempus extant.* Le Scoliaste d'Aristophane (47) dit aussi qu'on les avait de son temps. Abaris n'était pas le seul de son métier qui errât ainsi par le monde, et qui semât de toutes parts ses prédictions à tour de bras : c'était le propre des devins; et c'est pourquoi Artémidore prétend que, lorsqu'on songe qu'on devient prophète, c'est le plus souvent une marque qu'on voyagera, et qu'on se tracassera; *car,* ajoute-t-il, *les devins ont accoutumé de mener une vie vagabonde.* Φέρει δὲ καὶ ἀποδημίας πολλάκις καὶ κινήσεις τῷ ἰδόντι τὸν ὄνειρον. διὰ τὸ τοὺς μάντεις περινοστεῖν : *Portendit sæpè etiam peregrinationes et motus hoc somnium ei qui vidit, propterea quòd vates vitam errabundam agunt* (48). Ils avaient cela de commun avec les joueurs de gobelets, et avec toutes sortes de charlatans. Abaris faisait plus que des prédictions : on prétend qu'il bâtissait des temples; celui de Proserpine du Salut, Κόρης Σωτείρας, dans Lacédémone, fut son ouvrage (49). Platon en fait un vrai charlatan, ou plutôt un enchanteur qui se mêlait de guérir les maladies avec des paroles (50).

(F) *Qui fabriqua le* Palladium.] On doit cette découverte au grand Scaliger. Il a corrigé en deux endroits *avarus* par *Abaris* (51), dans un passage de Julius Firmicus Maternus (52). Voici ce passage ainsi corrigé : *Palladii etiam quid sit numen audite. Simulacrum est ex ossibus Pelopis factum. Hoc Abaris Scytha fecisse perhibetur; jam quale sit considerate quod Scytha barbarus consecravit. Estne aliquid apud Scythas humanâ ratione compositum, et illa effera gens et crudeli atque inhumanâ semper atrocitate grassata, in constituendis religionibus rectum aliquid potuit invenire? Simulacrum hoc Trojanis Abaris vendidit, stultis hominibus vana promittens.* Scaliger a corrigé deux fautes presque semblables dans un passage du Scoliaste d'Aristophane (53). Au lieu de βάριν, il fait lire

(39) Vossius, *ubi suprà.*
(40) Cœlii Rhodig. Antiq. Lect. *Lib. XVI*, *cap. XXII*, *pag.* 881.
(41) *Cette faute n'est point dans les éditions de Hollande.*
(42) Giraldus de Poëtis, Dialogo III, *circa init. p.* 119.
(43) Stromat. *Lib. I*, *pag.* 334.
(44) *Ci-dessus*, *citation* (26).
(45) Nicetas in Orat. XX. Gregor. Nazianz. *pag.* 774.
(46) Apollon. Admir. Hist. *Sect. IV.*
(47) *In Equit.*
(48) Artemidor. *Lib. III*, *cap. XXI.*
(49) Pausanias. *Lib. III*, *pag.* 94. *Il dit aussi que d'autres en attribuaient la construction à Orphée.*
(50) Plato in Charm. *pag.* 465.
(51) Scaligeri Notæ in Euseb. *n.* 1454.
(52) De Errore Profan. Relig.
(53) *In Equit.*

Ἄβαριν ; et, au lieu de βάριδας, il fait lire Ἀβάριδος ; ce qui fait un sens beaucoup plus intelligible. Ὅτε δὴ καὶ Ἄβαριν φασὶ τὸν Ὑπερβόρειον ἐλθόντα θεωρὸν εἰς τὴν Ἑλλάδα Ἀπόλλωνι θητεῦσαι, καὶ οὕτω συγγράψαι τοὺς χρησμοὺς τοὺς νῦν προσαγορευομένους Ἀβάριδος. Le sens est, qu'Abaris, étant allé dans la Grèce, pour consulter Apollon, ou pour lui faire des offrandes, s'arrêta à son service, et écrivit les oracles qui portaient encore le nom d'Abaris. M. de Valois corrige (54) de son côté un endroit de Proclus (55), où Pythagore est cité ἐν τῷ πρὸς Ἄβαρον λόγῳ ; il croit qu'il faut lire Ἄβαριν. Ainsi il y aurait eu un ouvrage de Pythagore (56) adressé à notre Abaris. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pythagore, si l'on en croit Jamblique (57), expliqua son Traité de la Nature, et son Livre des Dieux à cet Hyperboréen. Plutarque fait mention d'un livre intitulé *Abaris*, et composé par Héraclide (58), où l'on voyait, je pense, toutes les aventures vraies ou romanesques de ce fameux Hyperboréen. Au reste, je m'étonne que Scaliger, qui était en si bonne humeur de nous découvrir des fautes, nous ait renvoyés au Giraldi, comme à une source de docte instruction touchant Abaris : car, quelque savant que soit le Giraldi, il n'a pas été fort exact sur cet article (59). Il dit que Valérius Harpocration a parlé des merveilles de la flèche ; et qu'au rapport d'Hérodote, elle fit voler Abaris jusque sur les terres des Hyperboréens. Mais il est sûr qu'Harpocration ne parle point de la flèche, et qu'Hérodote ne parle point du vol d'Abaris, ni ne désigne aucun lieu particulier où cet homme fût allé. Charles Étienne et Moréri ont commis cette dernière faute : *Legatus Athenas veniens ad suos Hyperboreos rediit nihil comedens*, dit Charles Étienne ; *retournant de Grèce en Scythie, il fit ce long voyage sans manger*, dit Moréri ; et elle est plus digne d'excuse que la précipitation qui a poussé le premier à dire que nous avons encore les oracles d'Abaris. C'est avoir copié sans jugement, et sans considérer que depuis le temps qu'on pouvait parler ainsi ces oracles ont été perdus. Nous ferons ailleurs (60) une réflexion générale sur les bévues qui naissent de ce principe.

(G) *Prédire les tremblemens de terre, etc.*] Porphyre attribue cette vertu à Pythagore, comme aussi celle de chasser la peste, et d'arrêter la grêle, de calmer les orages, et de faire cesser les tempêtes sur la mer et sur les fleuves, pour procurer à ses amis un heureux trajet (61). Il ajoute qu'Empédocle, Épiménide et Abaris, ayant appris cela de Pythagore, le pratiquèrent en plusieurs rencontres, πολλαχῆ ἐπιτετελεκέναι τοιαῦτα. Un auteur moderne (62), ayant rapporté que *Phérécyde, précepteur de Pythagore* (63), et qu'Anaximandre et Abaris (64), prédisaient les tremblemens de terre, fait cette demande assez plaisamment : *N'est-ce point*, dit-il, *qu'à considérer la terre comme un grand animal, ils avaient l'art de lui tâter le pouls et de reconnaître par-là les convulsions qui lui devaient arriver?* Or, soit que la flèche d'Abaris fût l'instrument avec lequel il exploitait tant de merveilles, soit qu'elle n'y contribuât pas, il est sûr que les voyages de cet homme-là pouvaient être d'une grande utilité au genre humain. Voyez la remarque suivante.

(H) *Qu'on attribue à la baguette de Jacques Aymar* (65).] Jamais chose ne fit plus de bruit et ne donna occasion à tant de livres. Je viens d'apprendre que ceux qui s'en promettaient tant d'avantages et tant de victoires sur les mécréans, se trouvent bien loin de leur compte. La seule histoire de tout ceci mériterait un article ; et peut-être en toucherons-nous quelque chose sous le mot de *Rabdomantie* *, ou en quelque autre occasion. Mais, quoi qu'il en soit, je

(54) Valesii Notæ in notas Mauss. in Harpocration., *pag.* 83.

(55) In Timæum Platonis, *pag.* 141.

(56) *Confer quæ* Jamblich. *ubi suprà*, *cap. XIX*, *pag.* 92.

(57) Jambl. *ibid.*

(58) Plut. Quomodò audiendi Poët. *initio.*

(59) *Voyez la remarque* (D) *vers la fin.*

(60) *Dans la remarque sur l'article* BALBUS (Jean), *à la fin.*

(61) *In* Vitâ Pythagor.

(62) La Mothe le Vayer, *tome XI*, *pag.* 127.

(63) *Il cite* Diog. Laërt. in Pherecyd. Ciceron. P. de Divin.

(64) *Touchant Abaris, il cite* Apollonius, surnommé Dyscole, *cap. V. C'est le même que j'ai cité ci-dessus.*

(65) *Voyez ci-dessus la remarque* (B).

* *Voyez la note* *, *pag.* 10.

ne me dédirai pas de ce que j'avance concernant l'utilité de cette baguette. Entre les mains d'un aussi grand voyageur qu'Abaris, elle eût porté la réformation des mœurs par tout le monde, beaucoup plus efficacement que ne l'ont pu faire tout ce qu'il y a jamais eu de missionnaires et de prédicateurs. Car, si un tel homme revenait au monde, la jalousie, ce fléau de tant de maris, en serait bientôt chassée. Les Italiens et les peuples orientaux n'auraient que faire de donner des geôliers à leurs femmes, ou d'être eux-mêmes leurs propres Argus. Chacun s'en fierait à leur bonne foi : on n'aurait qu'à les recommander à la baguette. Et non-seulement les hommes se délivreraient d'un soin pénible (66) et qui ne sert quelquefois qu'à hâter leur infortune ; mais ils se verraient eux-mêmes dans la nécessité de garder la foi conjugale, lorsqu'ils auraient besoin de cette réputation. La tenue des grands jours jetterait moins de terreur dans l'âme des criminels que l'arrivée d'un Abaris. Le plus grand nombre des crimes, les péchés les plus dangereux, savoir, ceux qui se commettent dans l'espérance que le public n'en saura rien, cesseraient entièrement au souvenir de la baguette ; et ce serait alors que l'on pourrait dire :

Tutus bos etenim prata perambulat,
Nutrit rura Ceres, almaque Faustitas.
. . . .
Culpari metuit Fides,
Nullis polluitur casta domus stupris.
. . . .
Laudantur simili prole puerperæ.
Culpam pœna premit comes. (67).

J'avoue qu'il est difficile de comprendre que le démon, l'ennemi juré du genre humain, ait choisi de telles lois d'engagement avec l'homme ; et c'est à quoi ne prennent pas assez garde ceux qui ne sauraient souffrir, ni qu'on révoque en doute les vertus de la baguette, ni qu'on les explique mécaniquement.

(I) *Le règne de cette baguette a été fort court.*] A peine a-t-il duré dans Paris autant de temps qu'il en a fallu pour composer et pour imprimer un article de ce Dictionnaire. M. le prince de Condé, dont les lumières ne peuvent être que fatales aux imposteurs et aux crédules, vu l'éducation d'où il les a prises, a renversé tous les trophées des partisans de Jacques Aymar Ce pauvre homme a échoué d'une manière si pitoyable dans les essais qu'on a voulu faire de ses forces à l'hôtel de Condé, qu'il y a perdu toute sa réputation (68). Le public a su comment les choses s'y étaient passées : il n'y a plus de lieu à chicaner sur l'incertitude ; puisque c'est par l'ordre de ce grand prince que le monde a été informé de ce détail. Aussi ne se retranche-t-on point dans cet asile ; on tâche seulement de donner quelque raison de ces infortunes de la baguette, comme je le dirai ci-dessous. Ceux qui ont dit que les fauteurs de ces devins avaient mal choisi leur temps, et que ce n'est pas dans un siècle aussi philosophe que celui-ci qu'il faut produire ces gens-là, ont eu, à certains égards, quelque sorte de raison ; mais, tout bien compté, ils ne raisonnaient pas juste. Il y a plus de particuliers présentement qu'autrefois qui sont capables de résister au torrent et de combattre les illusions, je l'avoue ; mais, à cela près, je vous réponds que notre siècle est aussi dupe que les autres : et, après ce que nous avons vu au sujet d'une explication de l'Apocalypse, qu'on ne nous vienne plus dire, *le monde n'est plus grue.* Il l'est autant que jamais ; toutes les impostures qui flattent ses passions lui plaisent ; il n'a point de honte d'être convaincu qu'on l'avait trompé ; il n'en respecte pas moins le trompeur ; il n'en crie pas moins contre la foi de ceux qui n'ont pas été trompés. Voici ce qu'un de nos nouvellistes (69) vient de nous apprendre en confirmation de cela : « Les témoignages d'un grand prince » et la lettre d'un des premiers magistrats du Châtelet sont de si fortes preuves contre Jacques Aymar, » qu'aucun de ceux qui ajoutent foi » aux effets prétendus de la baguette » n'a osé les contredire. Mais ce qui » fait voir le ridicule des esprits cré-

(66) *Pœnæque graves in cœlibe vitâ,*
Et gravior cautis custodia vana maritis.
Ausonii idyll. XV.

(67) Horatii *Od. V.*, *lib. IV.*

(68) *Voyez* Lettres Historiques, *et le* Mercure Politique *du mois de mai* 1693.

(69) Mercure Historique *du mois de mai* 1693, *pag.* 565.

» dules, c'est qu'il n'y en a presque » aucun qui se soit rendu. M. Vallemont, qui vient de publier un » traité *de la physique occulte de la » baguette divinatoire*, prétend ex» pliquer comment le paysan de Dau» phiné a pu se tromper dans les » épreuves que lui a fait faire M. le » prince, quoiqu'il ait véritablement » la vertu et les talens dont il se van» te. Ces sortes de philosophes, de » même que les explicateurs de pro» phéties, car ce sont des gens assez » d'une même trempe, sont des ma» nières de visionnaires qui ne veu» lent jamais avoir tort, et qui, en» core que convaincus de la fausseté » des choses qu'ils ont avancées, trai» tent d'esprits forts les gens de bon » sens qui ne donnent pas dans leurs » chimères. »

Depuis l'impression de ce que je viens de dire, trois ou quatre années s'écoulèrent sans que j'entendisse parler de Jacques Aymar. Nos nouvellistes l'avaient perdu de vue, et l'avaient abandonné dans sa retraite : mais enfin ils le remirent sur leur théâtre, au mois d'avril 1697, et cela pour lui faire jouer un rôle bien divertissant, et qui d'ailleurs pourrait être d'une merveilleuse utilité, si le conte qu'ils rapportent était véritable. *Il y a quelque temps*, disent-ils (70), *que le prieur des chartreux de Villeneuve-lès-Avignon passa par Orange avec* Jacques Aymar, *par le moyen duquel il prétendait découvrir quelques bornes perdues. Mais, par occasion, on l'employa à un autre usage. On avait exposé depuis trois jours un enfant à la porte du couvent des capucins; le recteur de l'hôpital requit Jacques Aymar d'en découvrir l'auteur. Celui-ci y consentit; se transporta à la porte des capucins, où l'on avait rapporté l'enfant; et, à la vue d'une foule de peuple, il suivit le chemin que le mouvement de sa baguette lui indiquait; et alla tout droit dans un village du Comtat Venaissin, nommé Camaret; et de là dans une métairie, qu'il assura être le lieu où l'enfant était né. J'oubliais de dire qu'en chemin faisant il rencontra un homme à cheval; et que, par le mouvement de sa même baguette, il reconnut que c'était le père de l'enfant exposé. Le juge du lieu, ou de son propre mouvement, ou à la sollicitation des personnes intéressées, pria Jacques Aymar et ceux qui le faisaient agir, de ne plus faire de recherche, et qu'il ferait reprendre l'enfant; ce qui a été exécuté.* Je fais trois observations sur ce récit. La première, qu'il n'est pas certain que ce ne soit pas une fable; car combien y a-t-il de gens qui se divertissent à forger des contes, qu'ils font insérer dans les nouvelles publiques! ils les envoient à un auteur, sans se nommer; ils choisissent une scène un peu éloignée; et, après tout, ils savent que peu de gens feront des informations. Ma seconde observation est que, quand même tout ce qu'on rapporte dans le Mercure Historique serait véritable, on ne pourrait pas faire taire les incrédules. *Jacques Aymar*, diraient-ils, *savait la route qu'il fallait prendre : un faux-frère, parmi ceux qui connaissaient l'intrigue de l'accouchement, fut ravi de donner l'alarme, et d'ouvrir un beau champ de causerie.* En tout cas, il serait un homme à excepter de la règle, *Nul prophète en son pays* : la honte qu'il essuya dans la capitale du royaume; cette suite, dis-je, de mauvais succès dont M. Buissière (71) a publié une relation exacte, ne l'eût pas décrédité dans sa province. Je remarque, en troisième lieu, que cette propriété de la baguette aurait de très-bons usages dans le monde. Elle déchargerait le public des fondations qu'il a fallu faire pour l'entretien des enfans trouvés; car elle ferait connaître ceux qui les ont mis au monde, et on les obligerait à les nourrir. De plus, elle augmenterait la crainte des suites, qui est un frein de l'incontinence, sans lequel les désordres de l'impureté seraient beaucoup plus fréquens et plus scandaleux. Le sexe féminin, plus souvent bridé par cette crainte que l'autre, et quelquefois moins, garderait mieux le dépôt. Choisir à l'écart une petite maison, pour y accoucher; y faire venir une

(70) Mercure Historique et Politique, *mois d'avril* 1697, *pag.* 440, 441.

(71) M. Buissière, *apothicaire de M. le prince de Condé, est l'auteur du livre qui a pour titre*, Lettre à M. l'abbé D. L. sur les véritables effets de la baguette de Jacques Aymar, par P. B. *à Paris, chez Louis Lucas*, 1694.

sage-femme les yeux bandés, et par une route détournée; faire porter l'enfant au milieu des rues, pendant les ténèbres de la nuit; cela, et le reste des précautions, serait inutile, en cas que la baguette eût la vertu dont on parle. Elle marquerait le chemin jusqu'à la chambre de l'accouchement, mieux qu'un chien ne suit la piste d'un lièvre jusqu'au gîte. Elle mettrait fin à tant de parjures (72) qui se commettent par ceux qui ne veulent pas se charger de la nourriture d'un bâtard, comme la mère les y voudrait obliger, en se présentant pour cela sans aucune honte devant les juges.

Comme rien n'est aussi capable de détromper les crédules que de faire voir que Jacques Aymar est tombé d'accord lui-même de sa fourberie, je veux mettre ici ce fait-là dans la dernière évidence. J'ai là-dessus une preuve plus positive que le témoignage de M. Robert, procureur du roi au Châtelet de Paris. La lettre (73) qu'il écrivit au père Chevigni, assistant du père général de l'Oratoire, contient seulement quelques-uns des mauvais succès de la baguette, et puis ces paroles : « J'ai ouï dire que depuis, en » plusieurs autres expériences faites » à Versailles et à Chantilly, sa baguette n'avait pas été plus heureuse; que même il avait été convaincu de supposition, et l'avait » avoué : mais je ne le sais que par le » bruit commun, n'ayant pas cru devoir prendre aucun soin d'une pareille fadaise, qui marque combien » les hommes sont faciles à donner » croyance aux choses nouvelles, et » qui leur paraissent si extraordinaires. » Voici plus de précision. M. Buissière m'a fait l'honneur de m'écrire que MM. Dodard et Sauveur, membres de l'académie des sciences, l'ont sollicité à donner une seconde édition de sa lettre, et à s'y nommer; qu'il la fera donc réimprimer et qu'il y mettra son nom, *puisque monseigneur le prince de Condé veut bien qu'il le fasse, par son ordre, pour désabuser les partisans de la baguette;* qu'il y joindra la relation de la recherche (74) que fit Jacques Aymar des meurtriers qui avaient assassiné un archer du guet dans la rue Saint-Denis; et qu'afin que les partisans de la baguette soient entièrement désabusés, il y joindra encore la confession faite à M. le prince de Condé par Jacques Aymar, *qu'il ne savait rien de tout ce qu'on lui avait attribué, et que ce qu'il avait fait jusqu'ici n'avait été que pour gagner sa vie. Cet aveu sincère lui attira un présent de trente louis d'or, que S. A. S. lui fit donner, afin qu'il se retirât le plus promptement qu'il pourrait dans son village, parce que, n'étant plus sous sa protection, les personnes qu'il avait accusées à faux l'eussent fait arrêter. M. Robert m'a dit*, c'est M. Buissière qui parle, *que, si on l'avait mis entre ses mains, pour en faire justice, il l'aurait fait condamner aux galères, la preuve étant sans réplique.* La même lettre m'apprend qu'un garçon de quatorze ans, qu'on avait instruit, avait déjà abusé beaucoup de personnes; *mais, comme cela était trop près des faits de Jacques Aymar, il trouva les esprits en garde. Le petit garçon échoua, à la confusion du gentilhomme qui l'avait produit.* M. Buissière fut chargé de l'examiner; il le trouva assez rusé pour son âge : *on le tint enfermé quelques jours, sans aucune communication au gentilhomme; un peu d'argent, quelques promesses de l'établir, et quelques menaces, firent qu'il avoua tout.* Cette lettre de M. Buissière est datée de Paris, le 25 de juillet 1698. Joignons à cela l'extrait d'une lettre de M. Leibnitz, que l'auteur voulut bien que l'on publiât dans le journal de M. Tenzélius, l'an 1694, avec celle (75) de M. Robert. Il assure qu'il a ouï dire à madame la duchesse d'Hanovre, belle-sœur de M. le prince de Condé, qu'elle avait reconnu dans son hôtel, à Paris, les impostures de Jacques Aymar, et qu'elle opina conformément à ce prince, qu'il valait mieux faire connaître au public la fausseté de ces choses que de la laisser inconnue,

(72) *Le conte porte que Jacques Aymar reconnut qu'un cavalier qui passait était le père de cet enfant exposé.*

(73) *Elle est imprimée avec celle de* M. Buissière, *citée ci-dessus.*

(74) M. Robert *en a parlé dans sa* lettre.

(75) M. Pasch, *à la page* 778 *de l'ouvrage cité ci-dessus, nomme* Cheulgni *le père, à qui cette lettre fut écrite. C'est apparemment une faute d'impression, pour* Chevigni.

sous prétexte que la persuasion de la baguette avait fait peur à quantité de scélérats et procuré la restitution de quelques vols. Elie déclara que Jacques Aymar avait enfin avoué la fraude, et qu'il en avait demandé pardon, et qu'il avait dit pour ses excuses, que sa hardiesse avait moins contribué à la conduite qu'il avait tenue que la crédulité d'autrui. (76) *Is* (princeps Condæus) *Aymarum Lugduno accersiverat indaginis causâ : excussum multis modis homuncionem et deprehensum tandem ad confessionem fraudis adegit; quam sibi ignosci petiit supplex, et graviora metuens, causatus non tam propriâ audaciâ, quàm alienâ credulitate hominum falli volentium, et velut obtrudentium sibi, quæ alioqui ne jactare ausus fuisset, sese in hæc impulsum eò tandem pervenisse, undè pedem commodè non potuerit referre. Facilè condonavit homini magnanimus princeps; sed erant, qui suaderent dissimulari comperta, et conservari famam hominis vel artis, utili dolo, quòd constaret, furibus aliisque malis hominibus magnum metum fuisse injectum, et ob famam adventantis alicubi rerum furtivarum pretia fuisse relata : sed ducissæ pariter nostræ ac principis egregii sententia fuit, potiorem habendam rationem veritatis.* M. Leibnitz a joint à cela une réflexion très-digne de lui, qu'il vaudrait bien mieux examiner de quelle manière tant de personnes de mérite avaient pu être trompées à Lyon, que de rechercher les causes physiques de la prétendue vertu de la baguette. (77) *Et scripsi nuper Parisios, utilius, et examine dignius, mihi videri problema morale vel logicum, quomodò tot viri insignes Lugduni in fraudem ducti fuerint, quàm illud pseudo-physicum, quod tractavit Vallemontius, meliori materiâ dignus, quomodò virga corylacea tot miracula operetur? Nam moralis illa quæstiò, excussa pro dignitate, multorum errorum popularium origines sæpè speciosas aperiret.* Je m'imagine que, si les magistrats de Lyon, qui firent prendre le meurtrier que Jacques Aymar avait découvert à Beaucaire, eussent menacé de faire brûler tout vif, comme un malheureux magicien, l'auteur de la découverte, et qu'ils lui eussent présenté le bourreau avec tous les instrumens de la question, ils lui eussent fait avouer comment il avait appris tout le secret de l'assassinat, et qu'il trouverait à Beaucaire, en tel et tel lieu, l'un des assassins. Il est très-apparent que des personnes qui voulaient le mettre en réputation, afin de partager avec lui le profit de la baguette, lui firent jouer ce rôle. M. Buissière remarque dans son imprimé (78) que cet homme avait *une cabale de gens qui le prônaient partout à Paris, et qui firent mettre dans le Mercure Galant du mois de février* 1693 qu'il avait trouvé ceci et cela; *et il n'y eut jamais rien de plus faux.* La prévention était telle, qu'il aurait gagné des sommes immenses s'il avait pu se maintenir. Jugez si ses partisans n'avaient pas de fortes raisons de le seconder. « Il n'y eut jamais d'imposture plus accréditée que celle-là » (79) : on était si prévenu en faveur » de ce personnage, qu'on lui faisait » faire des choses à quoi il n'avait jamais pensé, et qu'on lui cherchait » des raisons pour l'excuser quand » il ne réussissait pas. Il imposait par » un air simple et grossier en apparence, et en ne parlant que le patois de son pays; mais, au fond, il » n'était rien moins que ce qu'il paraissait. Le mouvement de sa baguette faisait illusion; on voyait » tourner entre ses mains un morceau » de bois fourché si adroitement, » qu'on ne s'apercevait point du mouvement insensible de son poignet, » qui le déterminait à tourner avec » vitesse et avec force, par le ressort » qu'il faisait faire à sa baguette. Outre sa naïveté apparente, il affectait fort d'être dévot, d'aller souvent à confesse, tous les jours à la » messe, et autres marques extérieures d'une grande catholicité; et de » dire qu'il avait soigneusement gardé son pucelage, *sans lequel*, di-

(76) Leibnizius *apud* Tenzelii Colloq. menstr. anni 1694. *Je rapporte ceci comme je le trouve dans l'ouvrage de* M. Pasch, *docte professeur en philosophie à Kiel*, de Inventis novantiquis, *pag.* 779, *édit.* 1700.

(77) Leibnizius *apud* Tenzelii Colloq. menstr. anni 1694, *page* 779.

(78) Lettres sur les véritables Effets de la Baguette, *pages* 13 *et* 14.

(79) M. Buissière, *dans la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le* 15 *de juillet* 1698.

» sait-il, *il ne pourrait réussir avec » la baguette.* Il ne voulait point aller » pendant le jour dans les rues, *crain- » te*, disait-il, *d'être assommé par les » voleurs et les filous.* Mais tout cela » n'était qu'afin que la nuit lui servît » de voile pour mieux cacher toutes » ses ruses. Quelque ridicules que fus- » sent toutes ses manières, elles ne » laissaient pas de trouver des appro- » bateurs, et par conséquent des » prôneurs. Que si on n'avait pas eu » le soin de l'empêcher de sortir de » l'hôtel de Condé, parce que mon- » seigneur le prince, qui l'avait fait » venir à Paris, pour satisfaire sa cu- » riosité, voulait lui faire faire les » épreuves qu'il avait méditées, avant » que le public l'eût mis en pratique, » il aurait été accablé par la multitu- » de qui courait en foule pour l'aller » consulter. L'un lui demandait *si » on ne pourrait pas découvrir les vo- » leurs qui avaient fait un tel vol, » en un tel temps, en tel lieu, etc.* » Un autre lui venait demander, *si » un tel saint n'était pas le véritable, » plutôt que celui de cette paroisse » qui se vantait de le posséder aussi.* » D'autres lui apportaient des reli- » ques pour savoir si elles étaient les » vraies d'un tel saint. J'ai vu un » jeune accordé, ouvrier en soie, » assez idiot, lui donner deux écus » pour savoir si son accordée avait » son pucelage. Ceux qui avaient part » au gâteau avaient soin de faire venir » l'eau au moulin, et de faire payer » la consulte par avance, si on en » voulait avoir une bonne issue. »

Un tel homme aurait été dans Paris un fonds assuré de gain et une mine inépuisable pour ceux qui auraient eu part au profit. Les personnes soupçonnantes et les personnes soupçonnées l'auraient payé à qui mieux mieux; il eût tiré de l'argent, et des maris et des femmes, et des galans et des maîtresses : la baguette n'aurait pas tourné ou aurait tourné, selon qu'il eût plus reçu des uns que des autres. Je crois que, si l'on pouvait découvrir tout le mystère de ces sortes de prétendus prodiges, on y trouverait un complot de gens qui cherchent à s'enrichir : les uns se vantent d'un talent extraordinaire; les autres travaillent sous main à établir la persuasion. Mais je crois qu'il y a des charlatans qui n'ont pas besoin d'émissaires; la crédulité du public leur prépare suffisamment les voies de l'imposture. Il n'y a pas long-temps qu'il a couru par les villes de Hollande je ne sais quels Allemands qui se vantaient de guérir toutes sortes de malades sans leur donner aucun remède. *Il ne faut*, disaient-ils, *que nous envoyer de leur urine.* On ne parlait que de leurs succès : chacun en contait des circonstances merveilleuses; leur logis était comme le lavoir de Bethesda, plein et entouré d'infirmes. Je ne pense pas que ceux qui prônaient le plus la drogue de ces gens-là, fussent de l'intelligence pour partager le profit. Les uns se plaisaient à recommander la chose, parce qu'elle tenait du prodige; les autres y pouvaient trouver quelque agrément, à cause que l'inutilité des remèdes ordinaires les mettait de mauvaise humeur à l'égard des médecins. L'illusion ne fut point longue : un mois ou deux en firent raison. On réfuta cette chimère (80) : et il y eut tant de gens qui s'y trouvèrent trompés, qu'ils passèrent de l'approbation au dernier mépris.

Notons que M. Leibnitz observa, avec beaucoup de raison, que, si l'on n'avait pas pu opposer aux esprits crédules ce qui se passa chez M. le prince de Condé, il aurait fallu encore tirer au bâton avec ces gens-là. Mais il est à craindre que l'on n'oublie bientôt la déroute de Jacques Aymar, et que l'on ne soit trop disposé à recevoir la même scène, si de semblables motifs la font revenir dans sept ou huit ans. *Nisi princeps Condæus cognoscendæ rei tantùm studii imò et sumptûs impendisset, laboraremus adhuc et conflictaremur cum quibusdam ingeniis, quibus gratius est per mira falli, quàm nudæ veritatis simplicitati acquiescere* (81).

(80) Lufneu, *un très-habile médecin de Rotterdam, publia un petit traité là-dessus, en flamand et en français, pour montrer la vanité et le ridicule de cette pratique. Voyez* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *mai* 1697, *p.* 408 *et suivantes*, *et le* Journal des Savans *du* 13 *de janvier* 1698, *p.* 30, *édit. de Hollande.*

(81) Leibnizius, *apud* Tenzelii Colloq. menstr. anni 1694, *page* 780.

ABARIS, ville d'Égypte. *Voyez* l'article PITHON.

ABBEVILLE, en latin *Abbatis*

villa, capitale du comté de Ponthieu en Picardie, sur la rivière de Somme, à cinq lieues de la mer, au diocèse d'Amiens, n'était autrefois, comme son nom le témoigne, qu'une maison de campagne qui appartenait à un abbé. On croit que cet abbé était saint-Riquier, ou quelqu'un de ses successeurs qui, trouvant cette situation agréable et bien commode, à deux lieues de son abbaye de Centule, y fit bâtir premièrement une maison (*a*), et puis un château, où il y eut un prieuré dépendant de l'abbaye (*b*). Hugues Capet, en voulant faire une place forte pour arrêter les courses des nations barbares l'ôta aux moines (*c*); et, l'ayant fortifiée, la donna à Hugues son gendre, qui prenait le titre d'avoué, à cause que le roi son beau-père lui avait commis la protection de l'église de Saint-Riquier. Son fils Angelram se contenta de ce titre, jusqu'à ce qu'il eût tué en bataille le comte de Boulogne, et qu'il se fût marié avec la veuve de ce comte; car alors il se qualifia comte de Ponthieu, nom qui est demeuré à ses descendans (*d*). Abbeville est devenue très-considérable dans la suite des temps. Elle est si grande, *qu'à peine se trouvera-t-il dans toute la France dix ou douze villes qui la surpassent, ou qui seulement l'égalent en son circuit* (*e*). Sanson, de qui j'emprunte ces paroles, faisait état, en l'année 1636, qu'*elle contenait* 35 *ou* 40 *mille personnes*. C'était sa patrie; et il est remarquable qu'en fort peu de temps elle donna trois bons géographes, lui, Pierre Duval (*f*), et le père Philippe Briet, jésuite. La rivière de Somme se partage là en divers bras, qui passent au dedans et au dehors de la ville. On n'est point demeuré d'accord de ce que le même Sanson assure (*g*), qu'Abbeville a été de tout temps la capitale du Ponthieu (A), et que les autres villes du Ponthieu n'ont rien d'ancien, en comparaison de celle-là (B). Encore moins lui a-t-on laissé passer la prétention, que cette ville s'appelait autre fois *Britannia* (C), et qu'elle était l'une des plus florissantes de toute la Gaule, long-temps avant Jésus-Christ. Nous dirons en son lieu les suites de la querelle que le père Labbe lui fit là-dessus (D). Abbeville a de beaux priviléges; et, comme elle n'a jamais été prise, on la nomme la pucelle du pays (*h*); et elle se dit en sa devise *semper fidelis*, toujours fidèle. Qui voudra voir amplement tout ce qui concerne cette ville, les priviléges de ses majeurs, les hommes illustres qui y sont nés ou qui y sont morts, etc. (*i*), doit consulter l'*Histoire généalogique des Comtes de Ponthieu*, imprimée à Paris, chez

(*a*) *Le P.* Labbe, Tableaux méthod. de la Géograph. royale, *pag.* 322, *édit. in*-12.

(*b*) Sirmond. Notæ in Epist. XXXVI, Alexandri III.

(*c*) Hariulfus, Centulensis Monachus, in Chronico Monasterii sui, *lib. IV*, *cap. XII*, *apud* Hadr. Valesium, Notit. Gall., *pag.* 1.

(*d*) Valesii Notitia Gall., *pag.* 1.

(*e*) Sanson, Recherche de l'Antiquité d'Abbeville, *pag.* 2.

(*f*) *Fils d'une sœur de Sanson.*

(*g*) Sanson, Antiquité d'Abbeville, *p.* 59, 60.

(*h*) Duval, *dans son* Traité de la France, *pag.* 70.

(*i*) *C'est avec raison que j'ai mis un et cætera ; car ce livre est tout plein de matières étrangères : on y trouve le chevalier Bayard et d'autres personnes qui n'ont aucune relation au Ponthieu.*

François Clousier, l'an 1657, *in-folio*. L'auteur n'a marqué son nom que par ces lettres, F. I. D. J. M. C. D.; mais on sait qu'elles signifient *frère Ignace de Jésus Maria, carme déchaussé. Voyez* l'article SANSON (Jacques).

(A) *A été de tout temps la capitale du Ponthieu.*] Le père Labbe le réfute ainsi sur ce point : *Vous n'aviez pas lu, M. Sanson, les titres et mémoires de l'abbaye de Saint-Riquier, qui disent, que sous Louis-le-Débonnaire, l'an* 815, *il y avait dans l'enceinte des murailles de Centule deux mille cinq cents maisons, plusieurs artisans, quantité de rues, etc.; qu'Abbeville est mise au rang des bourgs et villages, qui en dépendaient* (1). S'il en faut croire le vers tant chanté dans le pays,

Turribus à centum Centula nomen habet,

les cent tours qui flanquaient les murailles de Centule lui donnèrent son nom (2).

(B) *N'ont rien d'ancien, en comparaison de celle-là.*] « Cela est faux, » disent ceux de Saint-Riquier (3); « et » qu'avez-vous dans Abbeville qui » marque quelque ancienneté, puis- » que votre église collégiale de Saint- » Wulfran reconnaît pour fondateur » Guillaume de Taluas, et Jean son » fils, après l'an onze cent de salut; » et que le prieuré de Saint-Pierre, or- » dre de saint Benoît, ne fut fondé que » quelques années auparavant : car, » pour la paroisse de Notre-Dame du » Châtel, cela ne ressent encore que » le village? » Quant à Frédégaire, que Sanson avait cité comme un témoin de l'existence d'Abbeville au temps du maire Ébroin, on lui répond (4) qu'il faut lire au chapitre XCVI, non pas *atque Abacivo villâ evadens aufugit*; mais *atque à Bacivo villâ evadens aufugit*.

(C) *Que cette ville s'appelait autrefois* Britannia.] Il fonda ce sentiment sur un passage de Strabon, où il crut trouver (5) *que les députés de Marseille estans devant Scipion, interrogés par lui de ce qu'ils sçavoient de Britannia, Narbo et Corbilo, pas un d'entre eux n'en sçut rien dire de mérite, encore que ce fussent les meilleures villes de toute la Gaule.* Il suppose que ce fut l'an 532 de Rome que les députés de Marseille firent voir cette ignorance. Sa raison est que celui qui leur faisait ces questions était le même Scipion qui perdit la première bataille qu'Annibal gagna sur les Romains. Il suppose que ce Scipion, voulant savoir des nouvelles de la marche d'Annibal, navigua jusqu'à l'embouchure du Rhône; et que ce fut là que les députés de Marseille qui le vinrent complimenter, ne surent répondre à ses questions. Ceci sera examiné dans l'article de Pythéas. Voyons les autres hypothèses de Sanson. Il remarque : 1°. Que la ville de Narbonne a été l'une des plus anciennes et des plus florissantes villes de la Gaule, et que (6), néanmoins, elle n'est nommée qu'après celle de *Britannia*, parmi les trois dont Scipion voulut savoir des nouvelles. 2°. Que le *Belgium* des Commentaires de Jules César *était une région entre les Belges* (7), qui comprenait le Beauvoisis, l'Amiénois, l'Artois *et peut-être encore les* Vermandois et les Senlisiens. 3°. Que les habitans des côtes de la Grande-Bretagne étaient sortis du *Belgium* (8), et qu'ils avaient retenu le nom des cités desquelles ils étaient sortis : c'est César qui nous l'apprend. 4°. Que, selon le dénombrement de Pline (9), il faut que les peuples qu'il nomme *Britanni* aient habité dans le Ponthieu (10). 5°. Que, de tous les endroits du *Belgium* d'où il est passé des peuples en Angleterre, il n'y en a point qui doive venir en ligne de compte autant que celui qui est situé sur la mer, c'est-à-dire autant que le pays de Ponthieu. Il infère de tout cela que les *Britanni* de Pline sont les principaux du *Belgium* qui aient passé en Angleterre (11); que d'abord ils y ont gardé leur ancien nom, et qu'ensuite ils l'ont rendu général à tout le pays et qu'ils ne

(1) Labbe, Tableaux Méthodiques, *page* 320.
(2) *Là même*, *page* 316 *et* 317.
(3) *Là même*, *page* 320.
(4) *Là même*, *page* 321.
(5) Sanson, Recherche de l'Antiquité d'Abbeville, *page* 4.
(6) *Page* 8.
(7) *Page* 39.
(8) *Pages* 17 *et* 40.
(9) *Libro IV*, *cap. XVII*.
(10) Sanson, Recherche d'Abbeville, *p.* 40.
(11) Cluvier, German. Ant *lib. II. cap. XXVII*, *aime mieux lire* Brianni *que* Britanni.

s'appelaient pas *Britanni* sans que leur capitale eût le nom de *Britannia*. Il faut donc que la capitale du Ponthieu soit cette ancienne *Britannia* dont Scipion voulut savoir des nouvelles. Or, Abbeville est la capitale du Ponthieu; elle était donc, sous le nom de *Britannia*, la plus florissante ville des Gaules, dès avant la seconde guerre punique.

Sans doute il y a de l'érudition et de l'esprit dans cette longue gradation d'hypothèses et de conséquences, de la manière que l'auteur l'a soutenue : mais il n'en saurait résulter qu'un pur roman et que des chimères, puisque le fondement de tout est un passage mal entendu. Voici le fait. Strabon rapporte (12) que Polybe a mis entre les contes fabuleux de Pythéas, qu'aucun des habitans de Marseille qui avaient eu commerce avec Scipion n'eût pu lui rien dire de considérable lorsqu'il les questionna sur la Bretagne; non plus qu'aucun habitant de Narbonne ni aucun habitant de Corbilon, les meilleures villes du pays : c'est là le vrai sens du texte grec, comme on le peut recueillir non-seulement par les règles de la grammaire, mais aussi par l'humeur du pèlerin dont il est ici question. Περὶ ἧς εἴρηκε Πολύβιος, μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων· ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιξάντων Σκηπίωνι οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ Σκηπίωνος ὑπὲρ τῆς Βρεττανικῆς, οὐδὲ τῶν ἐκ Ναρβῶνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβηλῶνος, αἵπερ ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ (13). Je parle de Pythéas : cet homme, pour mieux faire valoir ses hâbleries et ses fanfaronneries, affectait de se vanter qu'il apprenait à ses lecteurs mille choses qui avaient été ignorées jusqu'à ce temps-là. Il ne faut donc pas douter qu'il n'avançât hardiment que sa relation de la Bretagne donnait les premières connaissances que l'on eût eues de cette île; et que, pour le prouver, il ne se servît de cet argument, c'est que Scipion n'en avait pu rien apprendre d'aucun des habitans de Marseille, ni des habitans de Narbonne, ni des habitans de Corbilon sur la Loire, quoique ce fussent les plus florissantes villes de la Gaule. Chacun voit combien Sanson a pris de travers les paroles de l'ancien géographe, à quoi apparemment cette traduction latine ne contribua pas peu. *Cujus* (Corbilonis) *mentionem faciens Polybius, simul Pytheæ refert commentum, Massiliensium scilicet qui Scipionem convenerunt nullum quicquam habuisse dignum memoratu quod diceret interrogatus de Britanniâ, itemque Narbonensium et Corbilonensium, cùm hæ tres urbes Galliæ omnium essent optimæ.* On peut aisément croire, lorsqu'on n'est pas assez attentif, que ces trois meilleures villes de Gaule, dont le traducteur fait mention, s'appellent *Britannia*, *Narbo et Corbilo*. Mais, si l'on est attentif, on voit que Βρεττανικὴ se prend là pour l'île *Britannia;* c'est ainsi que Strabon a coutume de s'exprimer sans l'addition du mot νῆσος, *insula* (14).

(D) *La querelle que le père Labbe lui fit là-dessus.*] Il fit sa déclaration de guerre et son premier acte d'hostilité par ces paroles : *Britanniam Abbavillæus chalcographus interpretatur* Abbeville, *lepidissimo commento, quod non tam ex Pytheæ mendaciis, quàm ex ignoratione linguæ græcæ editum malignam in lucem demonstrabimus aliàs, cùm primum singularem illum de Britanniâ tractatum nancisci et legere datum fuerit.* C'est ainsi qu'il s'exprima dans son *Pharus Galliæ antiquæ*, imprimé à Moulins en 1644. Il n'avait pas lu encore le livre que Sanson avait publié sur ce sujet à Paris l'an 1636. Il avait seulement vu le nouveau phénomène de *Britannia*, non pas dans la grande carte de l'ancienne Gaule, publiée par Sanson l'an 1627, mais dans la petite carte qui vint après celle-là. Ayant enfin lu ce livre, il en réfuta les fondemens, en l'année 1646, dans ses *Tableaux méthodiques de la Géographie royale;* et n'oublia point de remarquer que, selon le sens que le sieur Sanson donnait au texte de Strabon, il faudrait dire que les habitans de Marseille étaient dans une profonde ignorance par rapport à la ville de Narbonne, l'an 532 de Rome, quoiqu'il y eût quatre cents ans à peu près que Marseille était bâtie, et quoique Narbonne fût une ville très-florissante. Sanson n'avait pas manqué de sentir la diffi-

(12) Strabo, *lib. IV*, *page* 190.
(13) *Idem*, *ibid.*

(14) *Voyez*, *entre autres endroits*, *livre I*, *page* 71.

culté ; et il la para le moins mal qu'il lui fut possible (15). Mais à qui persuaderait-on qu'à cause que les Marseillais avaient souvent guerre avec leurs voisins, ils n'avaient pas eu le temps de savoir ce que c'était que Narbonne ? Le passage de Justin (16) que Sanson rapporte ne nous apprend-il pas qu'avant l'an 362 de Rome, ils avaient souvent vaincu les Carthaginois, et qu'ils avaient fait alliance avec les peuples d'Espagne ? Le père Labbe ne se trouva pas trop bien de son triomphe ; car Sanson fit des sorties sur lui, à son tour, qui renversèrent presque tout le *Pharus Galliæ antiquæ* *. Notez qu'à l'égard de son hypothèse touchant *Britannia*, il écrivit une réplique (17) qui n'a pas été imprimée.

(15) Sanson. Recherche de l'Antiquité d'Abbeville, *page 76 et suiv.*
(16) Justinus, *lib. XLIII, cap. V et VI.*
* Dans une longue note sur cette remarque, Joly tâche de justifier le P. Labbe du reproche de plagiat que lui faisait Sanson.
(17) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Pythéas, *à la fin.*

ABBOT (*a*) (Georges), archevêque de Cantorbéri, et auteur de plusieurs livres (A), était fils d'un tondeur de draps, et naquit à Guildford, dans le comté de Surrey, l'an 1562. Il fit ses études à Oxford, et y devint, en 1597, principal du collége de l'université. Deux ans après, on lui donna le doyenné de Winchester, qu'il garda jusqu'en l'an 1609. Il succéda à Thomas Morton au doyenné de Glocester. Jusque-là, son élévation n'avait été ni fort éclatante ni fort prompte : mais dans la suite elle fit de très-grands progrès en fort peu de temps. Il obtint l'évêché de Lichtfield le 3 de décembre 1609, l'évêché de Londres au mois de février 1610, et l'archevêché de Cantorbéri au mois de mars suivant (*b*). Son érudition, et le talent qu'il avait de bien prêcher, contribuèrent moins à ces grands sauts de sa fortune que la faveur du comte de Dunbar, dont il avait été chapelain. Sa conduite ne plut pas à tout le monde. On trouvait étrange qu'il eût plus de considération, chez lui, pour son secrétaire que pour ses chapelains ; et qu'il fit, hors de sa maison, plus d'honneur aux gens du monde qu'aux gens d'église. On crut que n'ayant jamais passé par les bénéfices subalternes à charge d'âmes, je veux dire que, n'ayant jamais essuyé les difficultés qui se trouvent dans la direction d'une paroisse, il était par-là devenu moins propre à user d'indulgence envers les ministres. La sévérité qu'il avait pour eux, et sa connivence sur la propagation des non-conformistes, étaient deux choses qui faisaient parler contre lui. La dernière a été cause qu'un auteur moderne a dit que, si Laud avait succédé à Brancroft, et que le projet de conformité n'eût pas souffert l'interruption qu'il souffrit sous Abbot, il n'y a point de doute qu'on n'eût fait cesser le schisme dans l'Angleterre (*c*). Abbot devint désagréable au roi Jacques pour avoir été contraire au dessein que ce prince avait formé de marier le prince de Galles avec l'infante d'Espagne. Les ennemis de l'archevêque, s'étant aperçus de cela, crurent avoir trouvé une occasion favorable de le perdre ; parce qu'ils espérèrent de surprendre la religion du roi Jacques, en alléguant la sainteté des anciens canons. Pour mieux entendre ceci, il faut savoir qu'Abbot avait

(*a*) *Il y en a qui disent* Abbat.
(*b*) *Ex* Athenis Oxoniensibus, *vol. I*

(*c*) *Ex* Fulveri *libro, cui titulus*, Worthies of England.

tué par mégarde le concierge du parc de Bramzel, qui appartenait à milord Zouch. L'évêque de Lincoln, qui était garde des sceaux, fit entendre à milord Buckingham, que l'archevêque de Cantorbéri était déchu *ipso facto* de sa dignité, par le meurtre qu'il avait commis. Il allégua les lois d'Angleterre, et la sévérité de l'ancienne discipline. Il fit craindre que les papistes ne tirassent avantage de ce qu'on laisserait exercer les fonctions d'archevêque et de primat du royaume à un homme qui avait les mains teintes de sang. En un mot, il fit si bien, qu'on expédia une commission à quelques évêques et à quelques autres seigneurs, pour examiner le fait. L'issue n'en fut point agréable aux ennemis de Georges Abbot; car on jugea qu'il n'était point devenu irrégulier par ce meurtre involontaire. Ceci se passa en 1621 *. Six ans après, il s'éleva contre lui une nouvelle tempête qui le renversa. Il ne s'en faut pas étonner : le favori (*d*) lui voulait du mal, et ne pouvait digérer que de certaines personnes qui lui étaient odieuses fussent trop souvent à la table de l'archevêque, l'une des meilleures de ce temps-là. Le prétexte dont on se servit fut que ce prélat refusa son approbation à un sermon du docteur Sibthorp sur l'obéissance apostolique, encore que le roi lui eût commandé de l'approuver. Alors on le suspendit de toutes les fonctions de la primatie, et on les fit exercer par quelques prélats, et entre autres par Guillaume Laud, qui depuis fut son successeur (*e*). Abbot se retira dans le lieu de sa naissance, et puis au château de Croyden, où il mourut le 4 d'août 1633. On voit son tombeau avec divers ornemens, et avec diverses inscriptions, dans l'église de Guildford. Il fonda un hôpital bien renté dans cette ville. Il y a un autre Georges Abbot (B), qui a publié en anglais une *Paraphrase sur Job;* de courtes *Notes sur les Psaumes; Vindiciæ Sabbati* (*f*). Il vivait en 1640 *.

* *Joly, d'après Niceron, remarque que les lettres de pardon données le* 21 *novembre* 1621 *sont antérieures et non postérieures à la protestation, qui est de* 1623.

(*d*) *Le duc de Buckingham.*

(*e*) *Tiré des* Historical Collections *de* Jean Rushworth, *tom. I, où l'on voit un long mémoire de* Georges Abbot *sur les procédures de sa suspension.*

(*f*) Athenæ Oxonienses, *tom. I.*

* *Chauffepié a fait, dans son* Dictionnaire, *quelques additions à cet article.*

(A) *Et auteur de plusieurs livres.*] Les principaux sont : *Quæstiones sex theologicæ totidem prælectionibus disputatæ*, imprimées à Oxford, en 1598. *Doctor Hill's Reasons for Papistry, unmasked;* c'est-à-dire, *les Raisons du docteur Hill* (1) *pour les Papistes, démasquées*, à Oxford, en 1604. *Des Sermons sur le prophète Jonas. L'Histoire du massacre de la Valteline. Une Géographie*, dont la neuvième édition, qui n'a pas été la dernière, est de l'an 1607. Ces trois derniers ouvrages sont en anglais; comme aussi le traité *de la Visibilité perpétuelle de la vraie église*, imprimé à Londres en 1624, auquel il n'a point mis son nom.

(B) *Un autre Georges* Abbot.] C'est à quoi n'a pas pris garde le sieur Henninges Witte, dans son *Diarium biographicum*, où il donne à l'archevêque de Cantorbéri les ouvrages de cet autre Georges : les *Paraphrases sur Job* et *sur les Psaumes*, et les *Vindiciæ Sabbati*. Il lui donne aussi un *Traité contre les Évêques*, et un autre *contre les Brownistes*. Ce serait une chose bien rare que le primat d'Angleterre eût écrit contre les évêques.

(1) *C'était un homme qui avait embrassé la religion romaine.*

ABBOT (Robert) *, frère aîné du précédent, naquit comme lui à Guildford (*a*), et fit comme lui ses études à Oxford, dans le collége de Bailleul. L'un de ses premiers emplois fut la charge de lecteur à Worchester, d'où il passa à celle de ministre de l'église de Tous les Saints au même lieu ; et peu après à celle de ministre de la paroisse de Bingham, dans la province de Northampton. Tout cela se fit entre l'an 1581 et l'an 1588. Il fut reçu docteur en théologie à Oxford l'an 1597, et il devint chapelain ordinaire du roi Jacques, dès les premières années de son règne. Il fut fait en 1609 principal du collége de Bailleul. Trois ans après, il fut élevé à la charge de professeur royal en théologie dans l'université d'Oxford. Il choisit pour ses leçons une matière si agréable au roi Jacques, et il la traita si profondément et si doctement, qu'on a cru que ce fut la seule cause de sa promotion à l'évêché de Salisbury. La matière qu'il choisit fut l'autorité des rois, laquelle il mit à couvert de toutes les subtiles attaques de Bellarmin et de Suarez. C'est ce qu'on peut voir dans le livre *de Supremâ Potestate Regiâ*, imprimé à Londres en 1619. Il avait publié lui-même en 1613 un livre latin qui ne fut pas moins agréable que ses leçons : ce fut une Réponse à l'Apologie que le jésuite Eudæmon-Joannes avait publiée pour son confrère Henri Garnet. Il ne jouit pas long-temps de sa prélature; car, ayant été sacré le 3 de décembre 1615, il mourut de la pierre le 2 de mars 1618 (*b*). Il n'y avait pas encore deux ans qu'il avait convolé en secondes noces; ce qui avait fort déplu à l'archevêque de Cantorbéri son frère (*c*). On s'est étonné qu'ayant fait paraître son savoir et son mérite, tant de vive voix que par écrit; réussissant à tout, à prêcher, à faire des livres et des leçons, à disputer, à soutenir une thèse, à présider, et développant à merveilles les questions les plus difficiles, il soit monté si tard à la prélature. On en a donné trois raisons : premièrement, il n'était pas ambitieux; secondement, on le soupçonnait d'être puritain; troisièmement, enfin, ses parens avaient de la peine a consentir que l'Église fût ornée des dépouilles de l'académie, et qu'il quittât la qualité de professeur pour prendre celle d'évêque (*d*). Cette dernière raison me semble très-fausse. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont comparé les deux frères l'un avec l'autre donnent l'avantage à Georges, en fait de prêcher éloquemment; et à Robert, en fait de prêcher savamment. Ils disent que Georges était plus propre aux affaires, et que Robert était plus profond théologien. Ils ajoutent que la gravité de Georges était accompagnée d'un air sévère, et que celle de Robert avait l'air riant (*e*). Celui-ci passe pour un calviniste mitigé ; car il expliquait selon l'hypothèse des infralapsaires le dogme de la prédes-

* *Joly se contente de renvoyer au tome XVI des* Mémoires de Niceron.

(*a*) *En* 1560.

(*b*) *Le sieur* Witte *met cette mort au onzième mars* 1617. *Ce qui l'a trompé, est que les Anglais ne commencent pas l'année comme les autres nations.*

(*c*) Athen. Oxoniens.

(*d*) Fuller, Worthies of England.

(*e*) *Là même.*

tination. Je donne les titres de ses ouvrages (A). Il y a eu depuis lui un Robert Abbot, natif de Cambridge, qui a publié divers livres en anglais. Il a été ministre à Londres, après l'avoir été au pays de Kent et ailleurs (*f*). Le Catalogue de la Bibliothéque d'Oxford a coupé cet auteur en trois : on y parle de trois Robert ABBOT, auxquels on partage les livres qui n'ont été composés que par une seule et même personne.

(*f*) Athen. Oxoniens.

(A) *Je donne les titres de ses ouvrages.*] Outre ceux dont j'ai parlé, il fit *le Miroir des Subtilités Papistiques*, à Londres, en 1594; *Sermons sur le Psaume cent dix*, au même lieu, en 1601; *la Défense du Catholique réformé de Guillaume Perkins, contre le docteur Bishop;* et une *Réplique à la Réponse du même docteur*, à Londres, en 1611 : ces quatre ouvrages sont en anglais, et j'en ai abrégé les titres. *Antichristi Demonstratio contra Pontificios*, à Londres, en 1603 (1); *Exercitationes de Gratiâ et Perseverantiâ Sanctorum*, à Londres, en 1618. Son *Commentaire latin sur l'Épître de saint Paul aux Romains* fut trouvé dans son cabinet; il contient quatre volumes, et il a été donné à la bibliothéque d'Oxford, par le docteur Édouard Corbet, mari de Marguerite Brent, fille de Marthe Abbot; laquelle Marthe fut la fille unique et héritière de notre Robert, évêque de Salisbury (2). L'Épître aux Romains ne fournit point de sujet de controverse sur lequel ce docte prélat n'étende le grand talent qu'il avait pour la polémique.

(1) Scaliger *loue fort ce livre dans le* Scaligerana, *pages* 1 *et* 2.

(2) *Voyez les auteurs anglais que j'ai cités dans le corps de cet article.*

ABDAS, évêque dans la Perse, au temps de Théodose le Jeune, fut cause, par son zèle inconsidéré, d'une très-horrible persécution qui s'éleva contre les chrétiens. Ils jouissaient dans la Perse d'une pleine liberté de conscience, lorsque cet évêque s'émancipa de renverser un des temples où l'on adorait le feu. Les mages s'en plaignirent d'abord au roi (A), qui fit venir Abdas; et, après l'avoir censuré fort doucement, lui ordonna de faire rebâtir ce temple. Abdas n'en voulut rien faire, quoique le prince lui eût déclaré qu'en cas de désobéissance, il ferait démolir toutes les églises des chrétiens. Il exécuta cette menace (*a*), et abandonna les fidèles à la merci de son clergé (B), qui, n'ayant vu qu'avec douleur la tolérance qu'on leur avait accordée, se déchaîna contre eux avec beaucoup de furie. Abdas fut le premier martyr qui périt en cette rencontre : il fut, dis-je, le premier martyr, si l'on peut ainsi nommer un homme qui, par sa (*b*) témérité (C), exposa l'Église à tant de malheurs. Les chrétiens, qui avaient déjà oublié l'une des principales parties de la patience évangélique, recoururent à un remède qui causa un autre déluge de sang. Ils implorèrent l'assistance de Théodose; ce qui alluma une longue guerre entre les Romains et les Perses (*c*). Il est vrai que ceux-ci eurent le désavantage; mais était-on assuré qu'ils ne battraient pas les Romains; et que, par le moyen de leurs victoires, la persécution particulière des chrétiens de Perse ne deviendrait pas générale sur les au-

(*a*) *Ex* Theodoreti Hist. Eccl., *lib. V*, *cap. XXXIX*.

(*b*) Vedelius, *théologien protestant*, *blâme cet évêque. Voyez* Voetii Disputat., *tom. III*, *pag.* 310.

(*c*) Socratis Hist. Eccles., *lib. VII*, *cap. XVIII*.

tres parties de l'Église? Voilà ce que le zèle indiscret d'un simple particulier peut faire naître. A peine trente ans suffirent à la violence des persécuteurs (*d*). Ceux qui ont supprimé cette raison du déchaînement des Perses ne sont pas excusables (*e*). On peut leur intenter, dans la république des lettres, la même action que l'on intente dans le barreau à certaines réticences des vendeurs (*f*); et il serait à souhaiter que le public fût plus sévère qu'il ne l'est contre les historiens qui suppriment certaines choses. Il y en a si peu qui ne le fassent, qu'il serait désormais temps d'y remédier, si on le pouvait.

(*d*) Theodoreti Hist. Eccles., *lib. V*, *cap. XXXIX*.

(*e*) *Voyez la remarque* (C).

(*f*) *Cùm ex duodecim tabulis satis esset ea præstari quæ essent linguâ nuncupata, quæ qui inficiatus esset dupli pœnam subiret, à jureconsultis etiam reticentiæ pœna est constituta. Quidquid enim esset in prædio vitii, id statuerunt, si venditor sciret, nisi nominatìm dictum esset, præstari oportere.* Cicero, de Offic., *lib. III*, *cap XVI*. *Voyez aussi* Grotius de Jure Belli, *lib. II*, *cap. VIII*, *num.* 7; *et* Puffendorf de Jure Nat., *lib. V*, *cap. III*.

(A) *Au roi.*] C'était Isdegerdes, si l'on s'en rapporte à Théodoret (1); mais, selon Socrate (2), la persécution ne commença que sous Vararanes, fils et successeur d'Isdegerdes. Baronius (3) n'ose décider lequel des deux a raison.

(B) *A la merci de son clergé.*] J'appelle ainsi les mages, qui avaient, entre autres choses, le soin de la religion. C'étaient eux qui prenaient garde que l'on n'innovât rien sur ce point-là. Théodoret les compare à des tourbillons de vent qui soulèvent les flots de la mer. Τριάκοντα διεληλυθότων ἐτῶν ἡ ζάλη μεμένηκεν, ὑπὸ τῶν μάγων καθάπερ ὑπό τινων καταιγίδων ῥιπιζομένη. *Triginta jam elapsis annis permansit nihilominùs tempestas, à magis, tanquam quibusdam ventis ac turbinibus, suscitata* (4). Ce fut leur fonction dans la tempête qui agita si violemment l'église de Perse pendant trente ans. Socrate rapporte qu'ils se servirent de diverses impostures pour arrêter les progrès de la religion chrétienne, lorsqu'ils virent que l'amitié qu'Isdegerdes avait conçue pour le saint évêque Maruthas leur donnait lieu d'appréhender qu'il n'abandonnât leur religion (5). Ils furent assez hardis pour cacher un homme sous terre, dans le temple où le roi allait adorer le feu, auquel homme ils donnèrent ordre de crier, quand le roi serait présent, qu'il fallait chasser ce prince, puisqu'il avait eu l'impiété de croire qu'un prêtre chrétien fût ami de Dieu. Si ce que les impies débitent très-faussement était véritable, savoir, que la religion n'est qu'une invention humaine, que les souverains ont établie afin de tenir les peuples sous le joug de l'obéissance, ne faudrait-il pas avouer que les princes auraient été pris tous les premiers dans le piége qu'ils auraient tendu? car, bien loin que la religion les rende maîtres de leurs sujets, qu'au contraire elle les soumet à leurs peuples, en ce sens qu'ils sont obligés d'être, non pas de la religion qui leur paraît la meilleure, mais de celle de leur peuple; et, s'ils en veulent avoir une qui soit différente de celle-là, leur couronne ne tient plus qu'à un filet. Voyez comment les mages de Perse menaçaient leur prince, quoiqu'il n'eût encore que caressé un évêque. N'a-t-on pas dit que le dernier roi de Siam avait été renversé du trône pour avoir été trop favorable aux missionnaires chrétiens (6)? Le même Socrate, qui nous apprend les artifices que les mages employèrent pour traverser la propagation de l'Évangile, nous apprend aussi qu'après la mort d'Isdegerdes, ils inspirèrent à son fils un tel esprit de persécution, qu'on vit exercer contre les chrétiens une cruauté affreuse. Ils avaient tâché en vain d'inspirer le

(1) Theodoreti Hist. Eccl., *lib. VII*, *cap. XXXIX*.

(2) Socratis Hist. Eccl, *lib. VII*, *cap. XVIII*.

(3) Baronius, *ad ann.* 420.

(4) Theodoreti Hist. Eccl., *lib. V*, *cap. XXXIX*.

(5) Socratis Hist. Eccl., *lib. VII*, *cap. VIII*.

(6) *On écrit ceci en* 1693.

même esprit à son père ; car peu s'en fallut qu'il n'embrassât l'Évangile. Socrate le témoigne : il a tort de n'avoir point avoué de bonne foi que l'incartade de l'évêque Abdas fournit aux mages un prétexte très-plausible. Conférez ceci avec la remarque (B) de l'article Junius (*François*), professeur à Leyde.

(C) *Un homme qui, par sa témérité.*] Tous les historiens ecclésiastiques n'ont pas eu la mauvaise foi que je viens de reprocher à Socrate; car Théodoret a confessé ingénument que l'évêque qui démolit un temple donna lieu à la terrible persécution que les chrétiens eurent à souffrir en Perse (7). Il ne nie point que le zèle de cet évêque ne fût à contre-temps ; mais il soutient que le refus de rebâtir un temple est digne d'admiration et de la couronne ; *car*, ajoute-t-il, *c'est une aussi grande impiété, ce me semble, de bâtir un temple au feu que de l'adorer*. Nicéphore a copié tout cela de Théodoret (8). Pour moi, je trouve qu'il n'y a point de particuliers, fussent-ils métropolitains ou patriarches, qui se puissent jamais dispenser de cette loi de la religion naturelle : *Il faut réparer, par restitution ou autrement, le dommage qu'on a fait à son prochain.* Or est-il qu'Abdas, simple particulier et sujet du roi de Perse, avait ruiné le bien d'autrui, et un bien d'autant plus privilégié qu'il appartenait à la religion dominante. Il était donc indispensablement obligé d'obéir à l'ordre de son souverain touchant la restitution ou le rétablissement du bien qu'il avait ruiné, et c'était une mauvaise excuse que de dire que le temple qu'il aurait fait rebâtir aurait servi à l'idolâtrie ; car ce n'eût pas été lui qui l'aurait employé à cet usage, et il n'aurait pas été responsable de l'abus qu'en auraient pu faire ceux à qui il appartenait. Serait-ce une raison valable, pour s'empêcher de rendre une bourse qu'on aurait volée à quelqu'un, que de dire que ce quelqu'un est un homme qui emploie son argent à la débauche ? Laissez-le faire : vous n'avez pas à répondre à Dieu de l'abus qu'il fera de son argent; laissez-lui son bien : quel droit y avez-vous ? Outre cela, quelle comparaison y avait-il entre la construction d'un temple sans lequel les Perses n'auraient pas laissé d'être aussi idolâtres qu'auparavant, et la destruction de plusieurs églises chrétiennes ? Il fallait donc prévenir ce dernier mal par le premier, puisque le prince mettait cela au choix de l'évêque. Enfin qu'y a-t-il de plus capable de rendre la religion chrétienne odieuse à tous les peuples du monde que de voir qu'après que l'on s'est insinué sur le pied de gens qui ne demandent que la liberté de proposer leur doctrine, on a la hardiesse de démolir les temples de la religion du pays, et de refuser de les rebâtir quand le souverain l'ordonne ? N'est-ce pas donner lieu aux infidèles de dire : *Ces gens ne demandent d'abord que la simple tolérance; mais, dans peu de temps, ils voudront partager avec nous les charges et les emplois, et puis devenir nos maîtres. Ils s'estiment d'abord très-heureux si on ne les brûle pas, ensuite très-malheureux s'ils ont moins de priviléges que les autres, et puis encore très-malheureux s'ils ne sont pas les seuls qui dominent. Pendant un certain temps ils ressemblent à César qui ne voulait point de maître; et puis ils ressemblent à Pompée qui ne voulait point de compagnon.*

Nec quemquam jam ferre potest Cæsarve priorem,
Pompejusve parem (9).

Les persécuteurs de ceux de la religion avaient inspiré malignement cette pensée à Charles IX, qui, dit-on, se servit un jour de ces paroles en parlant à l'amiral de Coligny : *Per innanzi, vi contentavate d'un poco di licenza : hora, lu volete del pari; fra poco, vorrete esser soli, e cacciar noi altri fuori del regno* (10). Voilà les inconvéniens inévitables à quoi s'exposent ceux qui soutiennent si chaudement qu'il faut employer la force du

(7) Theodoreti Hist. Eccl., *lib. V, cap. XXXIX.*

(8) *Libr. XIV, cap. XIX. Je trouve dans* Saldeni Otia Theol., *page* 639, *que Socrate* vocat exertim rem non opportunam, *ce que fit l'évêque. On cite* Hist. tripart. *lib. X, cap. XXX; mais il est sûr que ce chapitre est emprunté de Théodoret.* Voetius, Disput. Theol. *tom. III, page* 310, *cite Eusebe, qui n'en a pu parler.*

(9) Lucanus, *lib. I, v.* 125. *Vide etiam* Florum, *libr. IV, cap. II.*

(10) Davila, Istoria delle Guerre civili di Francia, *lib. IV, page* 158, *sopra l'anno* 1566.

bras séculier à l'établissement de l'orthodoxie. C'étaient les principes d'Abdas ; car que n'eût-il point fait à main armée contre les idolâtres, sous un empereur chrétien, puisque, sous un prince païen qui tolérait l'Évangile, il démolit un temple que les païens vénéraient très-particulièrement ? Conférez avec ceci ce que vous trouverez dans la remarque (B) de l'article BRAUN (*Georges*).

ABDÉRAME, gouverneur d'Espagne pour Iscam, calife des Sarrasins au 8e. siècle, tâcha d'étendre sur la France leur domination, peu après qu'ils eurent conquis toute l'Espagne. Ils avaient lieu d'être contens (A) de ce qu'ils avaient déjà subjugué ; et néanmoins il était fort naturel de n'en demeurer pas en si beau chemin. Si nous avions une histoire particulière d'Abdérame, composée par un homme de son parti, on y verrait sans doute qu'il était fort propre à satisfaire l'ambition excessive de son maître, et que c'était un des plus grands capitaines de l'univers. Ce ne seraient que grandes actions, et que triomphes. Je sais que des auteurs chrétiens en parlent avantageusement; et dans le fond ce n'est pas un petit éloge que d'avoir pénétré comme il fit jusqu'au cœur de la France : mais enfin il n'est rien tel qu'une plume de son parti. Abdérame leva promptement l'obstacle qu'Eudes, duc d'Aquitaine, lui avait suscité, puisqu'en peu de temps il réduisit à la nécessité de se tuer le gouverneur de Cerdaigne (*a*), qui s'était soulevé à la sollicitation de ce duc. Il en usa fort honnêtement envers sa veuve (B), qui était fille du duc Eudes, et parfaitement belle femme. Dès qu'il eut calmé cette sédition, il s'appliqua avec tant de soin à l'armement formidable qui lui était nécessaire pour s'emparer de la France, qu'il y mena, l'année d'après (*b*), une des plus grandes armées qu'on eût vues depuis long-temps. Elle se répandit au long et au large, et porta partout la désolation et l'effroi. La mémoire n'en est pas encore périe, non pas même parmi le petit peuple, dans les pays qui souffrirent ces cruels ravages. On ne sait point si les Gascons, dont le duc était ami de celui des Aquitaines, résistèrent (C), ou s'ils se soumirent aux Sarrasins : on sait seulement qu'Abdérame, s'étant avancé jusqu'à Bordeaux, prit la ville, et en fit brûler toutes les églises ; après quoi il gagna une sanglante bataille sur Eudes (D), un peu au delà (*c*) de la Dordogne (E). Il traversa le Poitou, il pilla l'église de Saint-Hilaire de Poitiers, et prit le chemin de Tours pour en faire autant au trésor de l'église de Saint-Martin. Ce fut alors que Charles Martel, secondé du duc d'Aquitaine, arrêta ce fier torrent. La grande armée d'Abdérame, le nombre des villes qu'il pilla, et celui des églises qu'il brûla en passant dans le Périgord et dans la Saintonge, rendirent sa marche si lente, qu'Eudes eut le temps de refaire une armée considérable avant que de se joindre à Charles Martel. Après la jonction, ils allèrent jusqu'au delà (*d*) de Tours à la rencontre d'Abdérame. Les deux armées en présence passèrent près de sept jours à s'escarmoucher ;

(*a*) *Il s'appelait* Munuza. *Voyez son article.*

(*b*) *En* 732.

(*c*) *C'est par rapport aux Pyrénées.*

(*d*) *C'est par rapport à Paris.*

mais enfin le septième jour, qui fut un samedi du mois d'octobre de l'année 732 (F), la bataille se donna, avec une très-grande perte pour les Sarrasins. Il ne faut pas croire néanmoins que le nombre de leurs morts ait été tel (G) que plusieurs historiens hyperboliques l'ont débité. Abdérame resta sur la place : les débris de son armée se retirèrent plus aisément (e) qu'ils n'avaient lieu de l'espérer (H). Le duc d'Aquitaine, que l'on a faussement accusé d'avoir attiré cette irruption (I), contribua extrêmement au gain de cette bataille (K). Il est étonnant qu'une journée de cette importance n'ait pas été bien décrite par les écrivains de ce temps-là, et que néanmoins les modernes aient osé en débiter tant de choses particulières (L).

(e) *Voyez l'*Histoire de France de Cordemoi, *tom. I, pag.* 403 *et suiv.*

(A) *D'être contens.*] Jamais peut-être on n'a vu d'exemple d'une aussi longue suite de victoires et de grandes conquêtes que celle que l'on remarque dans l'histoire des Sarrasins. L'idée (1) qu'un poëte romain se faisait d'une vaste domination ne comprend qu'une partie de leur empire. La raison voulait qu'ils s'arrêtassent et qu'ils ne s'arrêtassent pas. Cela paraît contradictoire, et ne laisse pas d'être vrai. S'ils se fussent arrêtés, on aurait pu les en louer pour bien des raisons; mais on eût aussi trouvé beaucoup de raisons de les en blâmer; car on les eût accusés de faiblesse et d'imprudence; on eût dit qu'ils n'avaient osé ni su profiter des occasions que la Providence leur mettait en main, et qu'avec un peu plus de hardiesse et de grandeur d'âme, ils auraient été en état de conquérir tout le monde. Voilà une médisance qui n'épargne jamais ceux qui font de grandes actions. Quand on ne peut point nier qu'ils les aient faites, on se retranche à dire que c'est peu de chose en comparaison de ce qu'un autre aurait fait dans un cas semblable; on se dédommage par-là de l'aveu que l'on est contraint de faire. Les païens auraient appelé cela une critique de la Fortune, sur le mauvais choix de ceux à qui elle présente les occasions.

(B) *Envers sa veuve.*] Nous dirons ailleurs (2) que la fille d'Eudes, mariée à ce gouverneur de Cerdaigne, était la plus belle princesse de son temps, et qu'ayant été amenée à Abdérame après la mort de son mari, elle fut envoyée au calife. C'est un endroit sur lequel un historien sarrasin ne passerait pas aussi légèrement que nous faisons nous autres auteurs chrétiens. Il mettrait cela au-dessus de tout ce que les Grecs et les Romains ont publié, les uns à la gloire d'Alexandre, les autres à la gloire de Scipion. Alexandre se comporta chastement envers la femme et envers les filles de Darius, qui étaient devenues ses prisonnières (3). Scipion se contint à l'égard d'une jeune fille très-belle qu'il avait en sa puissance, et la renvoya à l'homme de qualité auquel elle était fiancée (4). Un historien panégyriste trouverait dans les circonstances de la conduite d'Abdérame de quoi lui donner la place d'honneur. Il ne tenait qu'à lui de garder la veuve d'un chef rebelle : c'était une beauté extraordinaire; cependant il n'y toucha pas.

(C) *Si les Gascons...... résistèrent.*] Les historiens les plus exacts (5) remarquent qu'Abdérame entra en France par le pays qui est entre la Garonne et l'Océan, et que ce pays était alors sous la domination du duc des Gascons, et non pas sous celle du duc d'Aquitaine. Ils ne parlent point du siége d'Arles, que M. Moréri fait faire au général des Sarrasins avant que de l'envoyer à leur secours dans l'Aquitaine, et avant que de le rendre maître du Languedoc, du Querci, etc. Ce

(1) *Latiùs regnes avidum domando*
Spiritum, quàm si Libyam remotis
Gadibus jungas, et uterque Pœnus
Serviat uni.
Horat. Od. II, lib. II.

(2) *Dans l'article* Munuza.

(3) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* Macédoine.

(4) Valer. Maxim., *lib. IV, cap. III.*

(5) Mézerai, Cordemoi.

sont des brouilleries d'autant plus grandes, qu'il est sûr que les Sarrasins étaient maîtres du Languedoc avant qu'Abdérame eût passé les Pyrénées. Le chemin qu'il tint me servira ci-dessous à la justification du duc d'Aquitaine. Les brouilleries d'Augustin Curion (6) sont encore plus confuses; il veut qu'Abdérame soit entré en France avant la mort de Munuza; qu'il y ait gagné une bataille contre Eudes; qu'y étant retourné après la mort de Munuza, il ait passé le Rhône, et fait un carnage horrible à Arles; qu'après cela il ait mis le siége devant Toulouse sans la prendre, puis devant Bordeaux avec tout le succès qu'il aurait pu souhaiter, et qu'enfin il ait pillé et brûlé à Tours l'église Saint-Martin.

(D) *Une sanglante bataille sur Eudes.*] La perte des chrétiens fut telle, si nous en croyons Isidore, évêque de Badajoz (7), que Dieu seul sait le nombre des Français qui y moururent. Selon Mézerai, le duc Eudes *se battit aussi courageusement qu'il se pouvait; mais à la fin il succomba avec une perte inestimable de ses gens* (8).

(E) *Un peu au delà de la Dordogne.*] Je ne comprends point ce que veut dire M. de Cordemoi, que si Eudes eût attendu Charles Martel, *comme il le devait attendre, les Sarrasins n'auraient jamais passé la Dordogne* (9). Ne l'avaient-ils point passée avant que la bataille se donnât (10), et avant que Charles Martel *eût passé la Loire* (11)? A quoi pouvait donc servir de l'attendre pour empêcher le passage de la Dordogne? Il fallait dire que, si Eudes eût attendu Charles Martel, il eût empêché les Sarrasins de se répandre dans la Saintonge et dans le Poitou; parce qu'en ce cas-là il n'aurait point perdu la bataille qu'il perdit, et qu'ayant toutes ses troupes, il aurait pu tenir l'armée ennemie en respect à la faveur des postes avantageux qu'il aurait choisis. Conservant ainsi ses troupes jusqu'à l'arrivée de Charles, il rendait la défaite entière des Sarrasins plus probable, en quelque province qu'on les rencontrât. Il serait peut-être difficile de décider si l'ardeur qui empêcha Eudes de fuir la bataille est plus digne de censure que le flegme et que la grave lenteur avec quoi Charles marcha vers la Loire. C'étaient deux hommes qui jouaient au plus fin. Eudes souhaitait de vaincre sans Charles Martel, et celui-ci n'était pas fâché que les Sarrasins désolassent l'Aquitaine et battissent les troupes d'Eudes. Cela le délivrait des obstacles qu'il craignait de ce côté-là pour son grand dessein de se faire roi, et la gloire d'avoir délivré la France devait croître à proportion que ce rival y aurait eu une moindre part. Il y a des écrivains espagnols qui disent qu'Eudes fut battu entre la Garonne et la Dordogne (12). M. de Mézerai a eu de meilleurs mémoires quand il a écrit (13) qu'Eudes *n'avait osé attendre* les Sarrasins *au delà des rivières, mais s'était retiré en-deçà de la Dordogne; et là, s'étant réconcilié avec Martel, il assemblait ses troupes, attendant qu'il le vînt joindre avec celles des Français. Abdérame ne lui en donna pas le temps; et, poussant toujours en avant, passa la rivière pour l'attaquer dans son camp. Le duc l'attendit de pied ferme, et se battit aussi courageusement qu'il se pouvait.* Ceci montre que ce n'est pas tant de son impatience qu'il se faut plaindre que de la patience de Charles Martel.

(F) *De l'année* 732.] N'est-il pas bien étrange qu'une victoire comme celle-ci n'ait pu échapper aux variétés chronologiques? Catel la met sous l'an 725, dans la page 529 de ses Mémoires (14); mais, dans la page 531 (l'intervalle n'est pas bien grand), il la pose sous l'an 727. *L'année après*, dit-il, *qui fut l'an sept cens vingt-huit, Eudo, duc d'Aquitanie, mourut.* Calvisius, en citant les Annales de Fulde, la pose sous l'an 726. Le père Petau la pose sous l'an 725 (15).

(6) Histor. Sarracen., *lib. II*, *pages* 111 *et* 112.

(7) Isidorus Pacensis, Chronic.

(8) Mézerai, Abrégé Chronologique. *Tom. I*, *page* 192.

(9) Cordemoi, Histoire de France, *page* 404.

(10) *Eudes ne recula point, quand il sut qu'Abdérame avait passé la Dordogne : il le combattit.* Cordemoi, *là même.*

(11) *Là même.*

(12) *Dans* Catel, Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pages* 526 *et* 529.

(13) Mézerai, Abrégé Chronologique. *Tom. I*, *page* 192.

(14) Pour l'Histoire du Languedoc.

(15) Petavii Rationar. Temp., *part. I*, *lib. VIII.*

C'était autrefois la foule des écrivains qui prenaient ou l'an 725, ou l'an 726; mais depuis quelque temps on se range à l'an 732. C'est là que le père Labbe, Mézerai, Cordemoi, etc., s'en tiennent avec les *Annales de Metz*, et les plus anciennes chroniques.

(G) *Le nombre de leurs morts ait été tel.*] On le fait monter communément à 370 ou 375 mille, et celui des Français à quinze cents. C'est la supputation d'Anastase le bibliothécaire (16); c'est celle de Paul Diacre, et de plusieurs autres historiens; mais on ne s'y fie plus. Mézerai dit nettement qu'il n'y avait en toute l'armée des Sarrasins que quatre-vingt ou cent mille hommes. Il faut bien se souvenir qu'ils se battirent jusqu'à la nuit, sans lâcher le pied (17), et que le lendemain on ne les poursuivit pas quand on eut su qu'ils avaient marché toute la nuit. Or il serait presque impossible de faire un si prodigieux carnage sur des gens qui tiennent bon; une tuerie de tant de milliers de soldats ne se fait qu'à la poursuite des fuyards, lorsqu'on ne donne nul quartier. Puis donc que ce fut la nuit qui sépara les combattans, il faut regarder comme un conte romanesque ce qu'on lit dans du Haillan, que *le roi Abdérame, et presque tous les principaux des siens, furent trouvés entre les grands monceaux des morts, seulement esteints de la presse qui recula sur eux.* S'il y avait eu alors des nouvellistes hebdomadaires, on eût couru moins de risque de se tromper en jugeant du nombre des Sarrasins selon les gazettes qui auraient précédé la bataille, qu'en prenant pour règle les relations du combat. Pendant la marche de ces barbares, les nouvellistes autorisés, ou même gagés du public, auraient représenté leur armée comme peu nombreuse, et ils l'auraient affaiblie de jour en jour par les désertions et par les maladies qu'ils y auraient fait régner. Après la victoire, ils se seraient ravisés; ils auraient appris de bonne main que cette armée était innombrable. On pourrait donc être trompé et par les gazettes antérieures et par les postérieures; mais s'il y avait à choisir, je conseillerais, à tout hasard, de se fier plutôt aux premières qu'aux dernières.

(16) *Il la tire de la relation écrite par Eudes au pape Grégoire II. Voyez ci-dessous la remarque (K).*

(17) *Voyez la remarque suivante.*

(H) *Se retirèrent plus aisément qu'ils n'avaient lieu de l'espérer.*] Pour rectifier les idées qu'on se forme populairement de cette grande victoire, il est bon de considérer ce que les historiens les plus exacts en ont dit : « Les Sarrasins eurent beau lancer des traits, » les écus des Français, passés les uns » sur les autres, les en garantirent; et » quand les Sarrasins vinrent l'épée à » la main, tout leur effort, ne pouvant » ébranler un si grand corps et si bien » uni, ne servit qu'à les rompre eux-» mêmes. Charles, qui savait prendre » ses avantages, ne manqua pas en cet » état de les faire charger : il en fut tué » un prodigieux nombre par les Fran-» çais, qui combattirent toujours fort » serrés. Abdérame même demeura » sur la place; mais la nuit survenant » mit fin au combat, sans que Charles » connût tous ses avantages. Il ne » voulut pas qu'on suivît les restes de » l'armée des Sarrasins, pour éviter » les embûches qui sont toujours à » craindre quand les ennemis sont en » grand nombre. Il fit même retirer » ses soldats en ordre, et l'épée haute, » dans leur camp, où ils passèrent la » nuit; et dès le point du jour il les » remit en bataille à la vue du camp » des ennemis. On y voyait tant de » pavillons, que, bien que le champ » où l'on avait combattu le jour pré-» cédent fût tout couvert de corps de » Sarrasins, Charles avait sujet de » croire qu'ils avaient encore un grand » nombre de soldats sous leurs ten-» tes, et pensait qu'ils allaient sortir; » mais enfin, après avoir long-temps » attendu, on s'aperçut qu'ils avaient » abandonné leur camp, et des es-» pions vinrent donner avis qu'ils » avaient marché toute la nuit vers la » Septimanie. Mais il regarda cette » fuite d'une armée, qu'il croyait en-» core plus nombreuse que la sienne, » comme une ruse pour l'attirer dans » quelque embuscade, et se contenta » de se saisir du camp des Sarrasins, » où il trouva tout leur équipage avec » le butin qu'ils avaient fait (18). » Voilà ce qui porte à dire *que Charles n'usa pas trop bien de ce grand*

(18) Cordemoi, Histoire de France, *tom. I, page 405.*

avantage (19). Je veux croire qu'il était, comme tant d'autres (20), plus habile à vaincre qu'à profiter de la victoire; mais qui sait s'il ne trouva pas à propos de laisser retirer tranquillement les Sarrasins, afin qu'ils fussent plus capables de ruiner le duc d'Aquitaine, qu'il regardait comme un dangereux ennemi? Quelle peine lui et son fils Pepin n'eurent-ils pas à subjuger cette famille! Elle fut la dernière qui fléchit le genou devant ces usurpateurs. Au reste, le mauvais succès d'Abdérame n'empêcha pas ses successeurs de revenir quelques années après, et de faire bien du mal.

(I) *Que l'on a faussement accusé d'avoir attiré cette irruption.*] Jamais accusation n'a été plus contraire aux apparences que celle-ci. Premièrement, Eudes (21) avait marié sa fille avec le gouverneur de Cerdaigne, afin de l'engager à une guerre civile qui empêchât les Sarrasins de passer les monts; son beau-fils avait péri malheureusement dans cette entreprise, et sa fille, tombée au pouvoir d'Abdérame, avait été envoyée au calife des Sarrasins. En second lieu, on ne voit point qu'Eudes ait fait aucune démarche pour faciliter l'entrée de ces gens-là: il ne leur donna point de passage sur ses terres; ce fut par le pays du duc des Gascons qu'ils entrèrent dans les Gaules, et qu'ils s'avancèrent jusqu'à Bordeaux. De plus on ne voit point que les Sarrasins aient eu aucune sorte de ménagement pour les terres du duc d'Aquitaine; ils le traitèrent en ennemi depuis le commencement jusqu'à la fin, bien loin de lui restituer quelque chose de ce qu'ils lui avaient ôté dans leurs précédentes expéditions, comme il serait arrivé sans doute s'il avait négocié avec eux pour l'entreprise d'Abdérame. Enfin quelle nécessité y avait-il que quelqu'un sollicitât ce général à venir en France? Les Sarrasins n'y étaient-ils pas déjà entrés? N'avaient-ils point déjà pris Narbonne, Carcassonne, et ne s'étaient-ils point déjà étendus jusqu'au Rhône? L'expédition d'Abdérame ne fut qu'une suite de ce que ses prédécesseurs avaient si bien commencé; il voulut continuer leurs conquêtes au delà (22) des monts, et, afin de donner du relief à ses entreprises, il ne voulut point suivre une route déjà tracée. Il alla prendre le passage des Pyrénées du côté de la Biscaie: c'était le moyen de conquérir dès le premier pas; mais, s'il avait pris la route du Roussillon, comme autrefois Annibal, il serait entré d'abord dans une province déjà conquise. Et pour ce qui est de ce grand nombre d'annalistes qui ont diffamé là-dessus le duc d'Aquitaine, il ne saurait balancer des raisons qui le justifient; car ce sont des gens dont les derniers ne font presque que copier les premiers, et ceux-ci avaient puisé dans une tradition qui devait son origine aux artifices de la cabale de Charles Martel. Cette cabale, pour bien des raisons, devait imputer au parti contraire une intelligence avec les ennemis de la religion et de l'état. Vous ne verrez point qu'un Isidore de Badajoz, un Sébastien de Salamanque, un Roderic de Tolède, et tels autres historiens espagnols, dégagés des impressions de cette cabale, accusent Eudes d'avoir attiré les Sarrasins. Or, voyez ce que c'est que de naître heureux. Je crois que Charles Martel n'avait pas attiré ces infidèles; néanmoins les soupçons en devaient tomber sur lui plutôt que sur Eudes, puisque c'était Eudes qui devait être le premier accablé, et que Charles avait lieu de croire que, pendant que les Sarrasins le délivreraient d'un si redoutable ennemi, il se préparerait à les repousser, et que le bonheur de les vaincre lui abrégerait beaucoup le chemin du trône. Voilà de grandes prises pour les malins interprètes de la conduite des grands; et néanmoins Charles n'a point été soupçonné d'intelligence avec Abdérame.

(K) *Contribua extrêmement au gain de cette bataille.*] Il y a quelques historiens qui ne disent pas qu'il combattit ce jour-là avec Martel; mais d'autres le disent expressément. Voici les paroles de Paul Diacre: *Deindè post decem annos, cum uxoribus et parvulis venientes,* (il parle des Sarrasins), *Aquitaniam Galliæ provinciam*

(19) Mézerai, Abrégé Chronologique, *tom. I, page* 192.

(20) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* César.

(21) *Voyez son article.*

(22) *C'est par rapport à l'Espagne.*

quasi habitaturi ingressi sunt. Carolus siquidem cum Eudone, Aquitaniæ principe, tunc discordiam habebat; qui tamen in unum se conjungentes contra eosdem Sarracenos, pari consilio dimicârunt; nam irruentes Franci super eos, trecenta septuaginta quinque millia Sarracenorum interemerunt, ex Francorum verò parte mille et quingenti tantùm ibi ceciderunt, Eudo quoque cum suis super eos irruens, pari modo multos interficiens omnia devastavit (23). Réginon a parlé aussi de la réconciliation de Charles et d'Eudes : il a dit qu'elle fut faite avant la bataille, et qu'après cela ils attaquèrent de concert les Sarrasins. Sigebert partage de telle sorte la gloire de cette journée entre ces deux chefs, qu'il semble ne vouloir donner à Eudes que l'avantage d'avoir forcé le camp des Sarrasins, et d'avoir abîmé les débris de leur armée ; *Eudo quoque reconciliatus castra Sarracenorum irrupit, et reliquias eorum contrivit.* Roderic, archevêque de Tolède, nous fournira une bonne preuve ; car il dit (24) que les plus grandes forces de Charles Martel étaient composées *d'Allemands, de Goths et de Français, qui étaient restés* à Eudes après la bataille que les Sarrasins gagnèrent près de la Dordogne. N'oublions pas la lettre qu'Eudes écrivit au pape Grégoire II, où il lui fit un narré de la bataille. Marianus Scotus et Othon de Frisingen parlent de cette lettre. Anastase le bibliothécaire en parle aussi (25) ; et ce qu'il y a de bien singulier, c'est qu'il donne toute la gloire de l'action au duc d'Aquitaine, sans dire quoi que ce soit de Charles Martel ; et, pour ce qui est du nombre des morts, 370,000 du côté des Sarrasins, et 1,500 du côté des Français. Il en donne pour son garant cette lettre d'Eudes, d'où il tire une particularité assez burlesque : c'est que le jour de la bataille, Eudes fit hacher en petits morceaux trois éponges bénites, que le pape lui avait envoyées, *de celles qui servaient à l'usage de la table*, et en donna à manger à ses soldats, ce qui leur porta tant de bonheur, qu'aucun de ceux qui en mangèrent ne fut tué ni blessé.

(23) Histor. Longob., *lib. VI*, *cap. XLVI. apud* Catel, Mémoires du Languedoc, *p.* 530.
(24) Roderic, Histor. Arabum, *dans les* Mémoires de Catel, *page* 529.
(25) *Dans les* Mémoires de Catel de l'Histoire du Languedoc, *page* 531.

Pour entendre cet *usage de la table*, souvenez-vous de ces paroles de Martial :

Hæc tibi sorte datur tergendis spongia mensis
Utilis (26).

(L) *Les modernes aient osé en débiter tant de choses particulières.*] Je me servirai de la judicieuse réflexion de l'historien qui m'a servi de principal guide dans cet article. *L'on ne peut trop remarquer,* dit-il (27), *cette journée, et l'on ne peut assez blâmer les anciens annalistes de n'avoir rapporté aucune circonstance d'une action si mémorable. Mais, d'un autre côté, quand on aime un peu la vérité, on a peine à excuser ce que des auteurs modernes* (28), *dont le mérite est grand d'ailleurs, ont écrit de cette bataille. Ils en parlent comme s'ils avaient été présens à tous les conseils, et comme s'ils avaient vu tous les mouvemens des deux armées ; ils décrivent, non-seulement les armes des Français et des Sarrasins, mais la manière dont Charles et Abdérame rangèrent leurs troupes. Ils rapportent de longues harangues remplies de choses qui ne sont ni vraies, ni convenables ; ils disent de quelles ruses se servit Abdérame, l'adresse dont Charles en évita l'effet, et achèvent par la description des postures différentes où on trouva les corps de ceux qui demeurèrent sur le champ de bataille, sans oublier la plainte des mourans, et les louanges que les chefs de l'armée de France, c'est-à-dire, Charles et Eudes, se donnèrent l'un à l'autre.*

(26) Martial. *Epig. CXLIV, lib. XIV.*
(27) Cordemoi, Histoire de France, *p.* 406.
(28) *Il cite en marge* Paul Emile *et* Fauchet.

ABDÈRE, mignon d'Hercule. *Voyez* la remarque (D) de l'article suivant.

ABDÈRE, ville maritime de Thrace, proche l'embouchure du Nestus (*a*). Il y en a (*b*) qui veulent que la sœur de Diomède l'ait bâtie (A), et qu'elle lui ait donné son nom ; mais qu'en la 31[e]. olym-

(*a*) Herodot., *lib. VII, cap. CIX, CXXVI.*
(*b*) Solin, *chap. X. Voyez aussi* Méla, *lib. II, cap. II.*

piade, ceux de Clazomène la rebâtirent, et lui firent porter le leur. Si l'on en croit Hérodote, ils ne firent qu'en jeter les fondemens, sous la conduite de Timésius (*c*) : on les chassa (B), on rendit nulle leur entreprise; et ce sont les Téiens qui, à proprement parler, bâtirent Abdère, lorsque, se voyant près de tomber entre les mains d'Harpagus, lieutenant de Cyrus, ils aimèrent mieux abandonner leur patrie que de se voir sous la domination des barbares. Ils s'embarquèrent donc tous, et allèrent achever ce que Timésius n'avait fait que commencer (*d*). Il en courut un proverbe (*e*) qu'Érasme n'a pas trop bien entendu (C). Je ne parle pas de l'opinion qui attribue à Hercule la fondation de cette ville (D) : il vaut mieux se souvenir de quelques singularités qu'on a débitées touchant Abdère. Les pâturages des environs avaient une telle force, qu'ils donnaient la rage aux chevaux (*f*). Il y eut une si grande multitude de grenouilles et de rats dans cette ville (*g*), au temps de Cassander, roi de Macédoine, que les habitans furent contraints de se retirer ailleurs (E); mais il faut croire qu'ils y retournèrent bientôt (F), ou que d'autres allèrent occuper leur place. Les Abdérites ont été fort décriés du côté de l'esprit et du jugement (G); et néanmoins il est sorti beaucoup de grands hommes de leur ville : un Protagoras, un Démocrite, un Anaxarque, l'historien Hécatée, le poëte Nicænétus et plusieurs autres dont les catalogues des hommes illustres faisaient mention (*h*). Rien n'est plus étrange que la maladie qui régna pendant quelques mois dans Abdère (H), du temps de Lysimachus (*i*). C'était une fièvre chaude qui se dissipait au septième jour par quelque crise; mais elle causait un tel trouble dans l'imagination des malades, qu'elle les convertissait en comédiens. Ils ne faisaient que réciter des morceaux de tragédie, et surtout de l'Andromède d'Euripide, comme s'ils eussent été sur le théâtre : de sorte qu'on voyait dans toutes les rues je ne sais combien de ces acteurs pâles et maigres qui faisaient des exclamations tragiques. Cela dura jusqu'à l'hiver suivant, qui fut fort froid, et par-là plus propre à faire cesser cette rêverie. M. Moréri rapporte très-mal ce fait (I). M. Béger (*k*), qui a publié ses conjectures sur une médaille des Abdérites (K), qu'il croyait avoir été frappée pour être un monument de cette fâcheuse maladie, a changé de sentiment lorsqu'il a vu la belle dissertation qui lui a été écrite sur ce sujet (*l*), où l'on trouve bien des choses concernant la ville d'Abdère. J'en rapporte quelques-unes dans la dernière remarque. Il se faisait à certains jours, dans cette ville, une espèce de cérémonie qu'on pour-

(*c*) *Voyez son article.*

(*d*) Herodot., *lib. I, cap. CLXVIII.*

(*e*) Strabo, *lib. XIV, pag.* 443.

(*f*) Plinius, *lib. XXV, cap. VIII.*

(*g*) Justin. *lib. XV, cap. II.*

(*h*) Πλεῖστοι δ᾽ Ἀϐδηρῖται ὑπὸ τῶν πινακογράφων ἀναγράφονται. *Plurimi autem Abderitæ exstitêre, de quibus doctorum virorum indices commemorant.* Stephanus Byzant., *verbo* Ἄϐδηρα.

(*i*) Lucian. Quomodò Histor. sit conscribenda, *initio.*

(*k*) Laurentius Begerus. *Son livre a été imprimé à Berlin, in-4., l'an* 1691.

(*l*) *Par M.* Ézéchiel Spanheim. *Elle est imprimée avec le traité de M.* Béger.

rait appeler en quelque manière *auto da fé;* car c'était sans doute un acte de religion. On dévouait une personne, et puis on l'assommait à coups de pierres. Je crois qu'il n'y a qu'Ovide qui en parle; il met cela entre les malédictions qu'il souhaite à son ennemi :

> *Aut te devoveat certis Abdera diebus,*
> *Saxaque devotum grandine plura petant* (*m*).

Les commentateurs sont muets sur ce passage. Il faut qu'on ne trouve pas l'origine ni les circonstances de cette cérémonie. Je dirai ailleurs (*n*) qu'il y avait dans Abdère un temple de Jason que Parménion fit détruire.

(*m*) Ovid. in Ibim, *vers.* 494.
(*n*) *Dans l'article* Jason.

(A) *La sœur de Diomède l'ait bâtie.*] Il n'y a point d'homme qui puisse ajouter foi à M. Moréri sans être persuadé qu'Abdère, bâtie par les Téiens, a porté le nom de Diomède, qui en était roi, et que c'est Hérodote qui nous l'apprend. Or, ce n'est qu'un tas de mensonges : car, en premier lieu, ce qui regarde Diomède est un fait du temps poétique; mais l'abandon de Téos par ses habitans, et leur retraite dans la Thrace, où ils bâtirent Abdère, est un fait du temps historique et qui se rapporte à la 59e. olympiade. C'est donc une étrange bévue que de joindre ces deux choses de telle manière, qu'on met le temps de la fable après celui de la vérité. Si vous voulez suivre Hérodote touchant la construction d'Abdère par les Téiens, ne nous allez plus parler de Diomède, qui, en cas qu'il ait jamais été, était mort depuis plusieurs siècles; ou, si vous voulez parler de cet ancien roi de Thrace, avertissez-nous que vous rapportez une opinion différente de celle qui concerne les Téiens. En second lieu, Hérodote, quand il parle de la construction de cette ville, ne fait pas plus de mention de Diomède que du grand-turc. Enfin il n'est pas vrai qu'Abdère ait porté le nom de Diomède. Il fallait dire que, selon Solin, la sœur de Diomède l'avait bâtie et lui avait donné son nom, d'où M. de Saumaise a eu grand droit de conclure que cette sœur s'appelait *Abdera* (1). Il y a dans Goltzius une médaille où l'on voit une tête de femme, avec cette inscription ΑΒΔΗΡΑΣ ΚΟΡΑΣ (2). Nos plus savans médaillistes la rapportent à la sœur de Diomède, fondatrice d'Abdère (3).

(B) *On les chassa.*] Hérodote le dit expressément ὑπὸ Θρηικῶν ἐξελαθεὶς, *à Thracibus expulsus* (4). Nous verrons, dans la remarque suivante, une méprise de Pinedo sur ce sujet. Toutes les apparences veulent que les imprimeurs soient la seule cause de cette autre méprise, *Thracibus ejectis*, qui se voit dans la docte lettre de M. de Spanheim à M. Béger. Ils ont mis *ejectis* au lieu de *ejectus*.

(C) *Un proverbe qu'Érasme n'a pas trop bien entendu.*] Voici le proverbe : Ἄβδηρα καλὴ Τηίων ἀποικία; *Abdère la belle colonie des Teiens.* Cela veut dire, selon Érasme : *Si vous me chagrinez trop, je sais bien où je me retirerai. Hoc ænigmate proverbiali significamus, non deesse quò confugiamus, si quis præter modum pergat esse molestus* (5). Le Portugais Pinedo, contraint d'abandonner sa patrie, afin de se garantir des avanies de l'inquisition, adopte ce proverbe en ce sens-là; mais il ajoute qu'il n'en prend pas toujours bien de faire ces sortes de retraites, et qu'il en parle par expérience. *Quo*(proverbio) *significabatur non deesse quò confugiamus, si nobis contumeliæ inferantur, ut fecère Teii : sed hoc non semper feliciter solet evenire : et doctus et expertus loquor* (6). S'il n'avait pas eu plus de raison de se plaindre que de dire, comme il fait dans la même page, que les Téiens avaient chassé le Clazoménien Timésius, qui commençait à bâtir Abdère, ses plaintes seraient les plus mal fondées du monde. Mais revenons à Érasme. Ce que j'ai à lui critiquer n'est

(1) Salmasii Exercitat. Plinianæ, *page* 160.
(2) *Abderæ virginis; κώρας doricè, pro κόρης.*
(3) Spanhemii Epist. ad Laurent. Begerum.
(4) Herodot., *lib. I, cap. CLXVIII.*
(5) Erasmus, Adag., *chiliade II, cent. IV, num.* 53.
(6) Pinedo in Stephan. de Urbib., *p* 5.

pas tant l'explication du proverbe que ce qu'il ajoute, que peut-être Cicéron a fait allusion à cela dans ses épîtres à Atticus. Il en cite deux endroits (7), dans lesquels il est visible que Cicéron ne parle d'Abdère que pour la représenter comme un lieu où les affaires se traitaient sottement, et sans rime ni raison. Mais si Érasme, qui s'est servi d'un *peut-être*, ne laisse pas de mériter quelque censure, que dirons-nous de ce ton affirmatif de Moréri, *Cicéron fait sans doute allusion?* Qu'en dirons-nous, lorsque nous saurons à quoi l'on rapporte cette allusion? Ce n'est pas au fait qu'Érasme a conjecturé; la faute serait plus légère; c'est à un certain éclat qu'*il est sûr que ceux de Clazomène, chassés de l'Asie, donnèrent* à la ville d'Abdère, *qui la rendit si célèbre, et qui donna l'occasion à ce proverbe des Grecs*, ABDÈRE LA BELLE. Je le répète encore, il est visible que Cicéron ne parle d'Abdère que pour en tourner en ridicule le gouvernement. C'est donc une grande faute que d'avoir dit *qu'il fait sans doute allusion* à l'éclat, à la gloire et à la beauté de cette ville. Mais, de plus, il n'est pas vrai que les Clazoméniens soient la cause de ce prétendu grand éclat qui fit naître le proverbe. J'avoue que, selon Solin, ils rebâtirent Abdère que le temps avait fait tomber en ruine, et qu'ils la firent plus grande qu'elle n'était; mais voilà tout ce que nous lisons d'eux; et si l'on consulte Hérodote, on trouvera que les Thraces ne leur donnèrent pas même le temps de la bâtir. Après tout, n'est-il pas certain que Strabon rapporte expressément le proverbe aux Téiens, qui, pour n'être pas exposés à l'insolence des Perses, se réfugièrent à Abdère? Le nom des Téiens n'est-il pas contenu dans le proverbe? Outre cela, que Moréri nous dise un peu où il a trouvé que, quand les Clazoméniens vinrent bâtir cette ville dans la Thrace, on les avait chassés de l'Asie. Hérodote ni Solin n'en disent pas un seul mot. Enfin je ne vois personne qui n'entende le proverbe plutôt au désavantage qu'à l'avantage d'Abdère. Érasme même n'a point rejeté l'explication de Vadianus, quoique peu glorieuse à cette ville. *Existimat convenire proverbium ubi quis fortunam tenuem, sed cum libertate conjunctam, anteponit amplis opibus, sed obnoxiis servituti. Cujus sententiæ non refragor; nam damnatus est Abderitarum aër, et item pascua.* Voyez Isaac Vossius sur Pomponius Méla (8).

(D) *Qui attribue à Hercule la fondation de cette ville.*] M. de Saumaise (9) n'a prouvé, que par le témoignage de Tzetzès, que la fondation d'Abdère ait été attribuée à Hercule: il pouvait en donner un meilleur garant; car nous apprenons d'Apollodore (10) qu'Hercule, ayant enlevé les cavales de Diomède, fut averti que les Bistons avaient pris les armes; que là-dessus il donna ces cavales à garder à un jeune homme qu'il aimait, nommé Abdère, et marcha contre les Bistons; qu'il en tua une partie; qu'il mit les autres en fuite; qu'il tua aussi Diomède; mais qu'à son retour il trouva que les cavales avaient mis Abdère en pièces; qu'il bâtit une ville auprès du tombeau de ce jeune homme, et qu'il livra ces cavales à Eurysthée. Étienne de Byzance dit seulement que la ville d'Abdère fut ainsi nommée à cause d'Abdère, mignon d'Hercule (11); il ne dit point si ce fut Hercule qui la bâtit, ou si ce fut le jeune mignon. Ce dernier sentiment est rapporté par Marcien d'Héraclée (12). Le septième livre de Strabon, si on l'avait tout entier, déciderait peut-être la chose: les extraits que l'on en a marquent seulement que le nom de la ville d'Abdère est celui d'un homme qui fut mangé par les chevaux de Diomède. Remarquez qu'Hygin semble dire fort clairement qu'Abdère était un des domestiques de Diomède, et qu'il fut tué par Her-

(7) Epist. XVI, *libr. IV*, et Epist. *VII*, *lib. VII.*

(8) *Page* 135.

(9) Salmasii Exercitat. Plinian., *page* 160.

(10) Apollodori Biblioth., *lib. II.*

(11) Ἀπὸ Ἀβδηρίτου τοῦ υἱοῦ Ἡρίμου Ἡρακλέους ἐρωμένου. Saumaise *a fort bien dit qu'au lieu d'*Ἀβδηρίτου *il faut lire* Ἀβδήρου, *qui est le nom qu'Apollodore* (il dit Apollonius) *a donné au mignon d'Hercule.* Pinedo *et* Berkelius *disent qu'il faut corriger ainsi; mais ils n'avertissent pas que* Saumaise *l'avait remarqué avant eux. Le premier cite* Apollonius, *et n'a pas pris garde que c'était une faute d'impression, ou de mémoire, dans* Saumaise *pour* Apollodore. *On pouvait citer* Philostrate.

(12) *Apud* Salmasii Exercit. Plinian. *p.* 60.

cule : *Diomedem, regem Thraciæ, et equos quatuor ejus, qui carne humanâ vescebantur, cum Abdero famulo interfecit* (13). M. de Saumaise dit là-dessus qu'il ne faut point chercher l'uniformité dans les fables : il a raison ; on trouve le blanc et le noir sur les mêmes choses dans les écrivains du temps fabuleux ; mais peut-être qu'on pourrait dire qu'Hygin a voulu signifier qu'Hercule, secondé d'Abdère, tua ce cruel roi de Thrace qui nourrissait de chair humaine ses chevaux. Je ne garantis point ce sens. Vigénère avait déjà remarqué l'opposition qui se trouve entre Hygin et Philostrate (14). On pouvait encore dire que ce dernier est très-différent d'Apollodore : car il veut (15) que Diomède ait abandonné Abdère à ses cavales ; qu'Hercule, allant délivrer son favori, l'ait trouvé à demi mangé ; et que, pour punir Diomède, il l'ait fait servir de nourriture à ses cavales (16). Philostrate ne veut point, comme Apollodore, qu'Hercule ait fait bâtir une ville auprès du sépulcre de son ami. Mais d'ailleurs Apollodore ne dit point, comme Philostrate, qu'Hercule ait ordonné des jeux ou des exercices en l'honneur d'Abdère. Je crois qu'il n'y a qu'un seul auteur (17) qui ait dit que Patrocle fut frère de cet Abdère. On prétend pouvoir prouver par les médailles que les Abdérites aimaient mieux rapporter le nom de leur ville à Abdéra, sœur de Diomède, qu'au mignon d'Hercule (18).

(E) *De se retirer ailleurs.*] Justin dit que Cassander, ayant peur qu'ils n'envahissent la Macédoine, entra en traité avec eux, et les plaça sur les frontières. On s'est un peu moqué de cette peur de Cassander (19) ; lui qui faisait trembler toute la Grèce, pouvait-il craindre que les habitans d'une seule ville qui fuyaient des rats et des grenouilles ne s'emparassent malgré lui de tout un pays ? M. Moréri, qui apparemment n'avait jamais su qu'on eût demandé raison de cette peur à l'historien Justin, a fait tout ce qu'il fallait pour lui épargner cette censure ; car il déclare *que Cassander reçut les* Abdéritains *dans la Macédoine avec beaucoup de bonté.* Ceux qui s'en tiendront à son dictionnaire ne songeront pas à critiquer cet ancien historien. On ajoute que cette bonté de Cassander se déploya *l'an 3650 du monde, selon la chronologie d'Eusèbe.* Qui croirait, en lisant cela, qu'Eusèbe n'a pas dit un seul mot de cette action de Cassander, et qu'il ne compte point les temps selon les années du monde ? Venant au fond, je dis que, selon Justin, les Abdérites furent placés par Cassander sur les frontières du pays avant qu'il tuât les fils d'Alexandre : or, selon Calvisius (20), il acheva de s'en défaire l'an du monde 3641 ; ainsi la chronologie de notre homme est aussi fausse que la bonté de Cassander est contraire au seul historien qu'il a pu suivre.

(F) *Qu'ils y retournèrent bientôt, etc.*] Ce que Lucien rapporte de la maladie des Abdérites arriva sous le règne de Lysimachus, et, par conséquent, est postérieur à l'aventure des grenouilles ; car, selon Justin (21), elle précéda le temps auquel Lysimachus et Cassander prirent la qualité de roi. Ajoutez à cela qu'au temps du dernier roi de Macédoine, la ville d'Abdère était assez florissante. Le préteur Lucius Hortensius la pilla ; mais sa conduite fut désapprouvée par le sénat romain, et la liberté fut rendue aux Abdérites (22).

(G) *Les Abdérites ont été fort décriés du côté de l'esprit et du jugement.*] On a déjà vu comment Cicéron les accommode dans ses lettres à Atticus. Il n'est pas plus obligeant dans un autre livre (23) où, après avoir rapporté une opinion qu'il croit ridicule, il ajoute, *quæ quidem omnia sunt patriâ Democriti quàm Democrito digniora.* Juvénal, ne pouvant nier que Démocrite n'eût beaucoup d'esprit et

(13) Hygini Fab. XXX.

(14) Vigénère, Annotat. sur le Sépulcre d'Abdère, de Philostrate.

(15) Philostr. in Iconib.

(16) Vigénère *dit faussement que* Tatien, *dans son* Discours contre les Gentils, *dit qu'Hercule trouva Abdère à demi mangé.*

(17) Ptolem. Hephæst. *apud* Photium, *page* 484.

(18) Spanhemii Epistola ad Laur. Beger.

(19) *Voyez* Glareanus, *dans le* Justin Variorum *de* M. Grævius, *page* 333.

(20) Moréri *suit ordinairement la chronologie de* Calvisius.

(21) Justin., *lib. XV, cap. II.*

(22) Livius, *lib. XLIII, c.* 4 *ext.*

(23) Cicero de Natur. Deor., *lib. I, c.* 42.

de sagesse, prétend que c'est une preuve que les grands hommes peuvent naître sous un air grossier et dans le pays des sots :

> *Cujus prudentia monstrat*
> *Summos posse viros, et magna exempla daturos*
> *Vervecum in patriâ, crassoque sub aëre nasci* (24).

Martial n'a guère jugé plus avantageusement des Abdérites, quand il a dit :

> *Si patiens, fortisque tibi, durusque videtur,*
> *Abderitanæ pectora plebis habes* (25).

Vigénère s'abuse grossièrement sur ce passage ; il le croit adressé au criminel qui représenta sur le théâtre l'action de Mutius Scévola en mettant la main dans le feu (26) ; mais il s'adresse à ceux qui seraient si dupes, qu'ils prendraient cela pour un acte de constance, vu que ce criminel ne l'avait fait que pour s'exempter d'être brûlé vif.

> *Nam cùm dicatur tunicâ præsente molestâ*
> *Ure manum, plus est dicere, non facio* (27).

Isaac Vossius, qui était quelquefois assez singulier dans ses pensées, a fait pour les Abdérites une apologie d'un tour nouveau. Il avoue que plusieurs d'entre eux naissaient ou devenaient fous ; mais il prétend que ce n'était pas une marque de stupidité, vu que la folie ne s'attaque pas à des lourdauds et à des stupides qui n'ont rien à perdre, et qu'elle s'empare très-souvent des plus grands esprits (28). Et quant à ce qu'Hippocrate a fait mention de plusieurs Abdéritains dont la fièvre avait été accompagnée de délire (29), M. Vossius prétend que ce n'est point de là qu'est né le proverbe qui décriait cette ville ; mais plutôt de la passion agréable qui succédait à leur fièvre. *Ex affectu jucundissimo, qui ipsorum febribus succedere solebat, ut testatur Lucianus scripto de Conscribendâ Historiâ* (30), ils devenaient passionnés pour les vers et pour la musique, et ils faisaient les comédiens dans les rues. Une folie comme celle-là, dit-il, ne tombe point sur des gens grossiers et flegmatiques : *Tam elegans insania non cadit in crassos et pituitosos, nedùm in vervecea capita.* Cet auteur aurait dû se souvenir de la maxime d'Aristote, *qu'une hirondelle ne fait pas le printemps.* Pourquoi tourne-t-il en coutume et en habitude une suite de fièvre qui n'arriva qu'une fois ? Ce qu'il cite de Lucien est un fait unique qui ne fonde point de tels proverbes. Je dirai en passant qu'Érasme n'a pas bien pris la pensée de Cicéron (31) ; car on doit inférer des paroles de ce Romain, non pas que les habitans d'Abdère fussent stupides, mais que, par un grand égarement d'imagination, ils donnaient dans des paradoxes incroyables et insoutenables. *Abderitanis naturâ peculiarem fuisse mentis stuporem indicat M. Tull. in libris de Naturâ Deorum*, c'est ce que dit Érasme (32). De fort habiles gens (33) citent cela comme le propre texte de Cicéron, tant il est vrai que les recueils de nous autres gens de lettres tiennent du naturel de la renommée ; ils acquièrent de nouveaux traits en changeant de place (34). Ceux qui prétendent que le terme d'Ἀϐδηρολόγος, qui se trouve proverbialement dans le discours de Tatien contre les Grecs, signifie un conteur de sornettes, un donneur de billevesées, ne confirment point l'accusation de stupidité que l'on intentait aux Abdérites : un niais, un sot, un butor, n'en donnent pas à garder aux gens. Outre que Tatien applique son mot aux doctrines de Démocrite, qui sans doute n'étaient pas les rêveries d'un gros animal.

(H) *La maladie qui régna pendant quelques mois dans Abdère.*] Lucien, qui en a décrit les symptômes, a prétendu en trouver la cause dans ce que je m'en vais dire. Archélaüs, bon comédien, avait joué l'Andromède d'Euripide devant les Abdéritains, au milieu d'un été fort chaud ; plusieurs sor-

(24) Juvenal. Satir. X, *vers.* 49.

(25) Martial. *Epigr. XXV*, *lib. X.*

(26) Vigénère, Annot. sur le Sépulcre d'Abdère, de Philostrate.

(27) Martial. *Epigr. XXV*, *lib. X.*

(28) Isaac. Vossius in Pompon. Melam, *p.* 135.

(29) Hippocr. *lib. III.*, de Morb. vulgar.

(30) Is. Vossius, in Pomp. Melam, *p.* 135.

(31) *Celle qui est au I*er. *livre* de Naturâ Deorum.

(32) Adagior. *chil. IV*, *centur. VI*, *num.* 27.

(33) Cicero, *de Naturâ Deorum*, Abderitanos stupori mentis obnoxios *scribit*. Laur. Begerus, Observ. in Numism. quæd. *pag.* 16. *Voyez aussi* Lloyd et Hoffmann, *au mot* Abdera.

(34) *Mobilitate viget, viresque acquirit eundo.* Virgil. Æn., *lib. IV*, *vers* 175.

taient du théâtre avec la fièvre, et, comme ils avaient l'imagination tout imprimée de la tragédie, les rêveries que la fièvre leur causa ne faisaient que leur représenter Andromède, Persée, Méduse et ce qui s'ensuit, et réveillaient de telle sorte les idées de ces objets et du plaisir de la représentation, qu'ils ne pouvaient s'empêcher de réciter et d'actionner à l'imitation d'Archélaüs. Je pense que les premiers qui donnèrent cette comédie dans les rues, après que leur fièvre continue fut passée, gâtèrent plusieurs autres convalescens. Les dispositions étaient favorables alors aux progrès de cette contagion. L'esprit est sujet aux maladies épidémiques tout comme le corps; il n'y a qu'à commencer sous de favorables auspices et lorsque la matière est bien préparée. Qu'il s'élève alors un hérésiarque ou un fanatique dont l'imagination contagieuse et les passions véhémentes sachent bien se faire valoir, ils infatueront en peu de temps tout un pays, ou, pour le moins, un grand nombre de personnes. En d'autres lieux ou en d'autres temps, ils ne sauraient gagner trois disciples. Voyez-moi ces filles de Milet qui furent pendant quelque temps si dégoûtées du monde, qu'on ne put les guérir de la fantaisie de se tuer qu'en menaçant d'exposer nues aux yeux du public celles qui se tueraient (35). Le remède seul témoigne que leur passion n'était qu'une maladie d'esprit, où le raisonnement n'avait nulle part. On vit à Lyon quelque chose de semblable, vers la fin du quinzième siècle (36). La différence qu'il y a entre ces maladies et la peste ou la petite vérole, c'est que celles-ci sont incomparablement plus fréquentes. Je croirais volontiers que le ravage que le comédien Archélaüs et le soleil firent dans l'esprit des Abdérites (37) est moins une marque de stupidité que de vivacité; mais c'était toujours une marque de faiblesse; et je m'en rapporte à ceux qui ont observé quelles gens étaient les plus ébranlés de la représentation d'une pièce de théâtre. *Quos* (*terrores ou errores*) *auxerunt poetæ; frequens enim consessus theatri, in quo sunt mulierculæ et pueri, movetur audiens tam grande carmen :*

Adsum atque advenio Acherunte vix via alta atque ardua,
Per speluncas saxis structas asperis, pendentibus,
Maximis, ubi rigida constat crassa caligo inferûm (38).

(I) *M. Moréri rapporte très-mal ce fait* (39).] Il n'est pas vrai que les Abdérites mourussent sur les théâtres, ni que la maladie qu'ils eurent alors ait donné lieu au proverbe, *abderitica mens.* On mettrait bien en peine les gens, si on les obligeait de prouver qu'il y a eu autrefois un tel proverbe : il ne suffirait pas de soutenir que les Abdérites passaient communément pour des sots : il faudrait montrer qu'on se servait des propres termes, *abderitica mens*, pour signifier cette opinion générale; or il est sûr qu'Érasme n'a cité personne qui ait employé ces termes. Mais laissons cet incident; abandonnons même comme fausse la réflexion que voici : c'est qu'une chose aussi passagère que le fut cette maladie des Abdérites, de laquelle Lucien est le seul qui ait parlé, et encore ne l'a-t-il fait que pour en former l'exorde d'une dissertation; c'est, dis-je, qu'un fait comme celui-là ne semble pas pouvoir donner lieu à un proverbe qui diffame éternellement tout un peuple; car si l'on me dit, par exemple, que le *seró sapiunt Phryges* pouvait n'avoir été fondé que sur une seule faute des Phrygiens, je donnerai d'abord une bonne différence, puis qu'il est certain que, dès que la chose eut été tournée en proverbe, on ne l'appliquait pas aux Phrygiens plus qu'à une autre nation, au lieu que les reproches qu'on faisait aux Abdérites les regardaient littéralement et continuellement, et de la manière que ceux qu'on fait aux Normands et aux Gascons regardent ceux à qui on les fait (40). Mais, encore un coup, traitons cela de fausse chicane, et contentons-nous de

(35) Plutarch. de Fortibus fact. mulierum.
(36) Brodæus, Miscell., *lib. V., cap. XXVII.*
(37) *La maxime ordinaire des philosophes,* sol et homo generant hominem, *était ici véritable d'une façon spéciale.*

(38) Cicero, Tuscul, *lib. I. cap., XVI.*
(39) *Il a commis bien d'autres fautes. Voyez les remarques* (A), (C) *et* (E).
(40) *Il est sûr que les proverbes qui attaquent la Normandie et la Gascogne sont fondés sur des défauts permanens et d'habitude, qui passent de génération en génération.*

ce coup à bout-portant. Le proverbe de M. Moréri, *abderitica mens*, ne servait qu'à imputer aux Abdérites beaucoup de bêtise; or, la maladie dont parle Lucien n'était point bêtise ; ce n'était qu'une imagination déréglée, et une sorte de folie qui attaque plutôt les gens de beaucoup d'esprit qu'un sot et un hébété : donc M. Moréri a eu tort de dire que son proverbe eut pour fondement la fureur que Lucien a rapportée. Si je nomme Lucien, ce n'est pas que je ne sache que M. Moréri n'a cité que Cœlius Rhodiginus, comme on le lui a déjà reproché (41). C'est Charles Étienne qui lui a fourni cette citation. Lui et une infinité d'autres gens ont rempli et remplissent tous les jours les espérances que cet auteur italien conçut en se résolvant de ne point citer. Il espéra qu'on le citerait lui-même, ce que l'on n'aurait point fait s'il avait mis à la marge de son livre le nom des anciens qu'il copiait.

(K) *Sur une médaille des Abdérites.*] D'un côté, elle représente un griffon, et de l'autre une tête d'homme sans barbe, couronnée de laurier, avec ces mots : ΕΠΙ ΔΙΟΣ ΛΑΙΟΥ. M. Béger conjecturait que cette médaille, consacrée à Apollon sous le titre de Jupiter malfaisant, *sub Jove sinistro*, la même chose qu'à Rome, *sub Vejove*, avait été destinée à signifier les trop chaudes influences du soleil qui étaient cause des imperfections pour lesquelles on diffamait les Abdérites, et qui cependant les rendaient de bons disciples d'Apollon. M. de Spanheim entend par cette inscription le préteur ou le gouverneur d'Abdère (42), et il dit que, le griffon ayant été le symbole de Téos, comme il paraît par plusieurs médailles, il ne se faut pas étonner que les habitans d'Abdère, colonie des Téiens, aient marqué le même symbole dans leurs monumens publics. C'est ainsi que les colonies en usaient à l'égard de leur ville mère ; l'exemple de Syracuse et de Corfou, qui avaient pour armes un Pégase, à l'imitation de Corinthe, en est une preuve. Pour ce qui est de la tête couronnée de laurier, elle représente ou Abdérus, le mignon d'Hercule, ou Tisamènes le Clazoménien, révéré comme un héros par les Téiens domiciliés à Abdère (43). Isaac Vossius entend par l'inscription de cette médaille, *Jupiter frumentarius* ; comme si ζεὺς λάιος était la même chose que ζεὺς ἐπικάρπιος (44), et il fonde son explication sur ce que la ville d'Abdère était environnée d'un bon terroir, propre partout ou aux moissons ou aux pâturages, d'où vient que les Triballes, dans leur extrême disette, se jettent là, selon Diodore de Sicile, comme sur la plus fertile campagne que l'on pût trouver (45). M. de Spanheim ne lui nie point cela, et il rapporte un autre passage de Diodore de Sicile où Abdère est comptée pour l'une des plus puissantes villes qui fussent alors dans la Thrace (46). Il en rapporte aussi un d'une lettre attribuée à Hippocrate, où l'on se contente de dire qu'Abdère n'est pas une ville obscure, *μία πόλεων οὐκ ἄσημος* : mais il ne laisse pas de réfuter Vossius sur le sens de la médaille. Je ne finirai point sans remarquer qu'on aurait grand tort de prendre pour une preuve de peu d'esprit ce qui se passa entre ceux d'Abdère et Hippocrate au sujet de Démocrite (47). Le grand intérêt qu'ils prirent à la santé de ce fameux philosophe, leur concitoyen, fait honneur à leur jugement. Il est vrai qu'Hippocrate ne confirma point l'opinion qu'ils avaient conçue touchant Démocrite : ils le croyaient fou, et il parut plus sage qu'eux à Hippocrate. Cela n'y fait rien ; je suis sûr que dans toutes les villes de la Grèce on aurait jugé de Démocrite comme ses compatriotes en jugèrent. On en ferait aujourd'hui autant d'un philosophe qui se moquerait de tout, qui dirait que l'air est rempli d'images, qui étudierait le chant des oiseaux, qui s'enfermerait dans les sépulcres, etc., et il n'y aurait que les esprits du premier ordre et qui volent au-dessus des préjugés qui fussent capables de juger sainement de lui : or, ces gens-là sont très-rares en tout

(41) *Dans l'édition de Hollande de son dictionnaire.*

(42) *Epidius*, *Laii* filius.

(43) *C'est ainsi que M.* de Spanheim *nomme celui d'*Hérodote, *appelé* Τιμήσιος.

(44) Is. Vossius in Pomp. Melam, *pag.* 135.

(45) Diod. Sicul., *lib. XV*, *p.* 354.

(46) *Idem*, *lib. XIII*, *pag.* 194.

(47) *Voyez les* lettres *écrites de part et d'autre à ce sujet parmi celles d'*Hippocrate.

temps et en tous lieux. Ils sont aussi rares et peut-être plus que les gens de bien qui, au dire de Juvénal, égalent à peine le nombre des embouchures du Nil (48).

(48) *Rari quippè boni; numerus vix est totidem, quot*
Thebarum portæ, vel divitis ostia Nili.
Juvénal, *sat. XIII*, v. 26.

ABDIAS de Babylone, auteur qui mérite d'être placé parmi les plus hardis légendaires. C'est un imposteur qui se vante d'avoir vu Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'avoir été l'un des soixante-douze disciples, d'avoir assisté aux actions et à la mort de plusieurs apôtres, d'avoir suivi en Perse saint Simon et saint Jude, et d'avoir été établi par eux le premier évêque de Babylone. L'ouvrage qui court sous son nom est divisé en dix livres, et a pour titre : *Historia certaminis apostolici.** Wolfgang Lazius (*a*) en trouva le manuscrit dans une caverne de Carinthie; et quoiqu'il fût habile homme, il se laissa tellement tromper par cet écrivain fabuleux, qu'il se prépara à le donner au public comme une pièce importante. Il ajouta foi à l'inscription de ce manuscrit, qui portait qu'Abdias, évêque de Babylone, établi par les apôtres mêmes, avait composé en hébreu cette histoire de leurs actions, et qu'Eutropius l'avait traduite en grec (*b*), et Africanus en latin. Il la publia à Bâle (*c*), l'an 1551, avec quelques autres vies de saints. Elle a été depuis imprimée plusieurs fois en divers lieux (A). M. Fabrice remarque que ceux qui ont dit qu'elle a été insérée dans la Bibliothéque des Pères se trompent (*d*). Laurent de La Barre l'inséra dans son Histoire des Pères, à Paris, en 1583 (*e*). Ce n'est point le pape Gélase, comme M. Moréri l'avance, mais le pape Paul IV qui *a rejeté comme apocryphe* l'ouvrage de notre Abdias (*f*). Plusieurs écrivains, tant parmi les catholiques que parmi les protestans, ont reconnu l'imposture. Ceux-ci prétendent avoir dessillé les yeux aux autres (B); on ne leur accorde point cela (C). La gloire serait au fond très-petite; car ce fourbe a usé de si peu d'adresse, qu'il a cité l'Hégésippe, qui a fleuri cent trente ans ou environ après l'ascension de Notre-Seigneur (*g*). Il a parlé aussi d'un disciple des apôtres nommé Crathon, qui *fit*, dit-il, *une histoire en dix livres de tout ce que saint Simon et saint Jude avaient fait et souffert dans la Perse pendant treize ans ; laquelle histoire*, poursuit-il, *Africain l'historiographe a mise en latin* (*h*). Où trouverait-on cet Africain, qu'en la personne de Julius Africanus, mort environ l'an 230 (*i*)?

* *Chauffepié, au mot* Abdias, *promet des remarques sur l'auteur de cette histoire, qui n'est, dit-il, ni d'Abdias ou Adée, ni de Crathon, etc.; mais il n'en nomme pas l'auteur, qu'il croit avoir vécu dans le septième siècle, et peut-être plus tard.*

(*a*) *Médecin à Vienne en Autriche, et historiographe de l'empereur Ferdinand I. Voyez l'épître dédicatoire de son édition.*

(*b*) *La preface de* Julius Africanus *dit qu'*Eutropius *était disciple d'*Abdias.

(*c*) *Chez Oporin, in-fol.*

(*d*) Jo. Alb. Fabricius *in* Codice Apocrypho Novi Test., *pag.* 401.

(*e*) *Et non pas en* 1581, *comme veut* Moréri.

(*f*) Labbe de Script. eccles., *tome I*, *p.* 3.

(*g*) *Voyez* Vossius de Hist. Græcis, *p.* 200.

(*h*) Abdiæ Hist. certam. Apost. *l. VI*, *p.* 83.

(*i*) Cave, Histor. litter., *p.* 72.

(A) *Imprimée plusieurs fois en divers lieux.*] M. du Pin, qui a marqué les éditions de 1557, de 1560 et de 1571, et, outre cela, une édition de

Bâle de 1532 (1), et une de Paris de 1583, a oublié la première qui était la plus digne d'être marquée. Comme je n'ai point sa *Bibliothèque ecclésiastique* de l'édition de Paris, je n'oserais mettre sur son compte la prétendue édition de Bâle de 1532. Or, à cause qu'il ne marque qu'une édition de Paris, qui est celle de 1583, ses lecteurs ont lieu de croire que les autres, qu'il a marquées ne sont point de Paris : cependant il est certain que cet ouvrage y fut publié l'an 1560, in-8°., avec la préface d'un docteur de Sorbonne nommé Jean Faber. L'abréviateur de Gesner et M. Cave en marquent une de Paris, en 1571, in-8°. Dans l'*Eponymologium* de Magirus, on avance faussement que cet ouvrage fut imprimé la première fois à Paris, en 1551.

(B) *Avoir dessillé les yeux aux autres.*] Consultez Rivet, au chapitre VI du 1er. livre de son *Criticus Sacer*, où, après avoir observé la prévention de Lazius, et l'autorité qu'Hardingus et Bellarmin ont donnée à notre Abdias, il ajoute : *ejus nugas et mendacia non est quòd operosiùs persequamur, quia jam oculatioribus pontificiis ita patent*, EX NOSTRORUM ANIMADVERSIONIBUS, *ut eos tam putidi commenti pudeat* (2). Il cite Baronius, Molanus, Possevin, et même Bellarmin devenu plus sage ; il les cite, dis-je, comme des auteurs qui convenaient de la bâtardise de cette histoire des apôtres.

(C) *On ne leur accorde point cela.*] Le père Labbe s'emporte d'une étrange manière contre Rivet, à cause du passage que l'on vient de voir. Il peut avoir raison de soutenir que les catholiques ont reconnu l'imposture, avant que les protestans leur fournissent là-dessus aucune lumière : mais on ne saurait l'excuser de son aigreur injurieuse ; car voici comme il parle (3) : *Hasce quisquilias ab otioso fabulatore, qui meritò jure pseudo-Abdias dicitur, confictas interpolatasve, nullius fidei atque auctoritatis esse apud eruditos docuerunt jampridem catholici tractatores, Sixtus Senensis, Joannes Hesselius, Joannes Molanus, Cardin, Baronius, Possevinus, Salmero, Miræus, aliique, ut sileam Vossium, Cocum, Rivetum, similesque heterodoxos criticos, in alienis ab ecclesiâ catholicâ castris militantes, atque ex catholicorum duntaxat scriptis et observationibus suffarcinatos. Mentitur enim pro more Andreas Rivetus, qui libri I, cap. VI, effutire ausus est, oculatiores pontificios ex suorum, hoc est, hæreticorum hominum animadversionibus edoctos, nugas et mendacia illius operis deprehendisse, ita ut eos tam putidi commenti pudeat. Sed, amabo, quis Calvini catulus hoc commentum subodoratus est ante Hesselium, Molanum, Sixtum, ipsumque adeò Paulum IV, romanum pontificem, qui inter scripta à se damnata rejicit?* Je crois que l'on condamna encore ce livre à Rome depuis la mort de Paul IV : car je ne pense pas que Claude d'Espense veuille parler de la condamnation faite sous ce pape, lorsqu'il dit : *Qualiscumque autor sit Abdias, superiore certè quàm hæc scriberemus anno, à romanis inquisitoribus proscriptus est.* Ces paroles sont dans le chapitre V du livre V *de la Continence*. Le continuateur de Magirus a tort d'en conclure (4) que l'année dont il s'agit là est 1568. Cet ouvrage de la Continence ne fut-il pas imprimé en 1565 (5) ? Pierre-Paul Verger, auteur protestant, mort en 1565, avait crié contre l'imposture de cet Abdias, dans son *Idolum Lauretanum*, composé en italien, traduit en latin et imprimé en 1554, in-4°.

(1) *C'est ainsi qu'il y a dans l'édition d'Amsterdam, tom. I, pag.* 18.

(2) Riveti Operum *tom. II, pag.* 1076.

(3) Phil. Labbe, Dissert. de Script. Eccles., *tom. I, pag.* 3.

(4) Eponymol. Critic., *pag.* 2.

(5) *Voyez* Launoii Hist. Colleg. Navarr., *pag.* 710.

ABDISSI (A), patriarche de Muzal, dans l'Assyrie, au delà de l'Euphrate, vint à Rome l'an 1562 ; et, ayant rendu ses hommages à Pie IV, reçut de lui le *pallium*. Comme le concile de Trente était alors assemblé, le cardinal de Mula, protecteur des chrétiens orientaux, ne manqua pas d'écrire sur ce sujet à cette assemblée. Ses lettres furent lues dans la vingt-deuxième session. Elles apprenaient que les peuples

sujets à ce patriarche avaient été instruits à la foi par les apôtres saint Thomas et saint Thadée, et par un de leurs disciples nommé Marc; que leur créance était tout-à-fait semblable à la romaine; qu'ils avaient les mêmes sacremens et les mêmes cérémonies; qu'ils en gardaient des livres écrits dès le temps des apôtres; que ce patriarchat s'étend jusque dans le cœur des Indes, et comprend beaucoup de peuples, les uns sujets du Turc, les autres du sophi de Perse, les autres du roi de Portugal. L'ambassadeur de ce dernier protesta tout aussitôt que les évêques orientaux qui étaient sujets du roi son maître, ne reconnaissaient aucun patriarche. On lut ensuite la confession de foi d'Abdissi, datée du 7 de mars 1562 (*a*), où il promettait d'avoir et d'enseigner à ses inférieurs une parfaite et perpétuelle conformité de sentimens avec l'église romaine. Enfin on lut les lettres qu'il écrivait au concile pour s'excuser de ce qu'il n'y allait pas (B), et pour supplier les pères de lui envoyer leurs décrets, qu'il promettait de faire observer ponctuellement. Toutes ces choses avaient été déjà lues dans une congrégation, sans exciter autrement les réflexions de personne; mais la protestation de l'ambassadeur de Portugal fit prendre garde aux absurdités de ce récit. On commençait à murmurer; les évêques portugais allaient prendre la parole, quand le promoteur, au nom des légats, détourna le coup. Voilà comment Fra Paolo conte le fait (*b*): nous examinerons ceci en un autre lieu (*c*).

(*a*) *Elle est dans* Onufre, in Vitâ Pii IV; *dans* Surius, Commentar., *pag.* 754 *et dans* Sponde, Contin. Annal., *ad ann.* 1562.

(*b*) Hist. du Concile de Trente, *liv. VI.*

(*c*) *Dans l'article* HEBED JESU.

(A) *ABDISSI.*] Onufre Panvini le nomme Abdysu, ce qui, dit-il, signifie *servus Jesu* (1). Surius et M. de Sponde lui donnent le même nom; M. de Thou le nomme *Abisius*, et ajoute qu'il était fils de Jean, *de domo Marciâ*, de la ville de Gezire sur le Tigre (2). J'avoue que je n'entends pas assez ce que c'est que ce *domus Marciâ* pour me contenter de la traduction française que j'en pourrais faire. Je n'acquiesce donc pas à cette *maison de Marc* qu'il a plu à M. Moréri d'employer. Aubert Le Mire nomme *Abdiesu* le patriarche en question, et dit qu'il était religieux de l'ordre de saint Pacôme (3); qu'il avait succédé au patriarche Simon Sulacha (4), moine du même ordre, qui était venu se soumettre au pape Jules III; qu'il était d'une érudition admirable; qu'il entendait beaucoup de langues, et qu'il savait extrêmement bien les saintes lettres. Les mémoires de M. de Thou portaient que cet homme entendait le chaldéen, l'arabe et le syriaque, et qu'il répondait pertinemment aux questions très-difficiles qu'on lui faisait. Panvini, Surius et M. de Sponde assurent la même chose avec plus de circonstances. Dans la profession de foi qu'ils rapportent, il dit qu'il avait été moine de St.-Antoine dans le monastère des saints Rochas et Jean, frères. Il avait fait faire beaucoup de progrès à la foi romaine, si nous en croyons Aubert Le Mire; mais ses successeurs laissèrent tout dépérir; de sorte que Léonard Abel, évêque de Sidon, nonce apostolique en ces pays-là, en l'année 1583, trouva que le patriarche Donha Simon, qui était le second depuis Abdiesu, s'était retiré vers les confins de la Perse. Les affaires du pape n'étaient pas en meilleur

(1) Panvin. *in* Vitâ Pii IV.

(2) Thuan. Histor., *lib. XXXII.*

(3) Aubertus Miræus, Politiæ Eccles. *lib. II, cap. V, pag.* 217.

(4) M. de Thou *le nomme* Salaka, M. de Sponde, Sulaca. *Voyez la remarque* (A) *de l'article* HEBED-JESU.

état lorsque Pierre Strozza, secrétaire de Paul V, publia à Rome et à Cologne, en 1617, sa dispute *de Chaldæorum dogmatibus* (5).

(B) *Pour s'excuser de ce qu'il n'y allait pas.*] Cela montre que M. Moréri s'est fort trompé lorsqu'il a dit *qu'Abdissi se trouva au concile de Trente, et qu'il y présenta sa profession de foi, en la session XXII.* Aubert Le Mire a commis la même faute, *qui et Tridentino concilio interfuit*, dit-il (6), en parlant de son *Abdiesu*. Ce qu'il y a de plus surprenant est que Moréri a cité MM. de Thou et de Sponde, dont le premier ne dit pas un mot de ce prétendu voyage du patriarche au concile, et le dernier dit expressément qu'on lut les lettres où Abdysu faisait ses excuses de ce qu'il n'allait pas à Trente. Je remarquerai par occasion une faute qui s'est assurément glissée dans M. de Thou; il dit (7) que ce patriarche était venu *ad apostolorum limina pontificem salutaturus, ut ab eo confirmatus partem de corpore sancti Petri acciperet.* Qui ne s'imaginerait là-dessus qu'il était venu pour demander le bras, ou quelque autre morceau du corps de saint Pierre? car c'est faire sa cour à Rome que de déclarer qu'on y est venu pour en remporter de tels présens. Mais je suis persuadé qu'au lieu de *partem* il faut lire *pallium*, comme il y a dans M. de Sponde, qui, à cela près, se sert des mêmes expressions que M. de Thou. C'est ce qu'on peut voir dans sa Continuation des Annales de Baronius, à l'année 1562.

(5) Aubertus Miræus, Politiæ Eccles. *lib. II, cap. V, pag.* 219.
(6) *Idem, ibidem, pag.* 217.
(7) Thuani Hist., *lib. XXXII, pag.* 640, *col.* 2. *Edit. Francof., anni* 1625.

ABEL, second fils d'Adam et d'Ève, fut berger. Il offrit à Dieu des premiers-nés de sa bergerie, dans le même temps que son frère Caïn offrit des fruits de la terre. Dieu eut pour agréable l'oblation d'Abel, mais non pas celle de Caïn; ce qui chagrina de telle sorte ce dernier, qu'*il s'éleva contre l'autre, et le tua.* C'est tout ce que Moïse nous en apprend (*a*). Mais, si l'on voulait s'étendre sur tout ce que la curiosité de l'esprit humain a enfanté là-dessus, on aurait une infinité de choses à dire. Nous n'avons garde de nous embarquer dans une telle déduction, ni de hasarder des conjectures sur l'âge qu'avait Abel lorsqu'il fut tué. Il est impossible d'avoir quelque certitude sur cette matière, tant parce que l'on ne sait pas combien a duré l'état d'innocence (A) qu'à cause que l'on ne sait pas de combien Abel était plus jeune que Caïn (B), ni en quelle année du monde il fut tué par son frère (C). Je ne hasarderai point non plus mes conjectures sur la question s'il mourut vierge (D), ou sur la querelle que Caïn lui fit. Les uns veulent que leur différent ait été une dispute de religion (E); les autres qu'ils se soient brouillés pour une femme (F). On ne parle pas moins diversement de la manière dont se fit cet abominable fratricide (G). Quant à la manière dont ils connurent la préférence que Dieu donna à l'oblation d'Abel, il n'y a pas tant de disputes. On croit assez communément qu'il tomba un feu céleste sur la victime d'Abel (H), et que rien de semblable ne parut sur les offrandes de Caïn. Mais, comme on n'a que trop de penchant à entasser suppositions sur suppositions, afin de faire trouver du merveilleux en toutes choses, il s'est trouvé des gens qui ont dit (*b*) qu'il parut une figure de lion au milieu des flammes qui tombèrent sur le sacri-

(*a*) Genèse, *chap. IV.*
(*b*) *Apud* Salianum, *tom. I, pag.* 190, *et apud* Piselium Ruinar. illustr., décade I, *pag.* 221, 273.

fice d'Abel, ce qui, selon eux, avait relation au lion de la tribu de Juda, dont la venue avait déjà été promise. J'ai rassemblé dans les remarques un assez grand nombre de différens sentimens sur les choses qui concernent Abel. C'est avoir rassemblé bien des mensonges et bien des fautes. Or, comme c'est le but et l'esprit de ce dictionnaire, le lecteur ne doit point donner son jugement sur ce ramas sans se souvenir de ce but. Et cela soit dit une fois pour toutes.

(*A*) *Combien a duré l'état d'innocence.*] Les auteurs sont fort partagés sur ce point. Quelques-uns veulent qu'Adam ait péché le jour même de sa création, et qu'il n'ait demeuré dans le Paradis que six, ou sept, ou dix heures (1). D'autres allongent le terme jusqu'à six, à huit, ou à dix jours; d'autres, jusqu'à trente-quatre ans. Ils se fondent presque tous sur des rapports qu'ils imaginent entre Adam et Jésus-Christ : car, par exemple, ceux qui disent ou qu'Adam demeura quarante jours dans le Paradis terrestre, ou qu'il y demeura trente-quatre ans, en donnent pour raison ou que Jésus-Christ fut quarante jours sans manger, ou qu'il vécut sur la terre trente-quatre ans (2). Il serait superflu d'avertir les gens d'esprit que cette sorte de raison ne prouve rien. On peut faire d'assez bonnes objections à ceux qui ne font durer que quelques heures l'état d'innocence ; mais on en peut faire de beaucoup plus fortes à ceux qui le font durer des semaines ou des années. Car, n'en déplaise à quelques rabbins, c'est un fait certain par le texte de Moïse qu'Adam ne connut sa femme qu'après la sortie du Paradis. Or, pourquoi aurait-il tant différé la consommation de son mariage? N'avait-il pas reçu la bénédiction nuptiale de la bouche de son créateur? N'avait-il pas ses ordres dûment expédiés et signifiés pour *foisonner*, pour *multiplier* et pour *remplir la terre?* La plus solide raison qu'on puisse alléguer pourquoi cette consommation ne se fit qu'après la chute, c'est que la femme fut tentée et séduite aussitôt presque que formée. Voilà comment saint Augustin satisfait à cette difficulté : *Mox creatâ muliere, antequàm convenirent, facta est illa transgressio* (3). L'autre raison qu'il allègue, savoir qu'il fallait attendre l'ordre de Dieu (4), est tout-à-fait nulle : car, comme je l'ai déjà dit, cet ordre avait été notifié authentiquement. Si l'on pouvait une fois prouver que l'innocence du premier homme dura plusieurs jours, on rendrait presque indubitable l'opinion de ceux qui disent que, sans le fruit défendu, Adam et Ève auraient éternellement gardé leur virginité, et que ce ne fut que sur la prévision de leur chute que Dieu produisit la diversité des sexes. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions dire certainement à quel âge ils commencèrent d'engendrer. Nous réfuterons ailleurs (5) les rêveries de ceux qui ont dit que Caïn ne fut conçu que long-temps après le péché d'Adam, soit que son père se fût voulu sevrer des plaisirs du mariage plusieurs années par pénitence, soit qu'il se fût attaché à une autre femme qu'à Ève.

(*B*) *De combien Abel était plus jeune que Caïn.*] La narration de Moïse semble prouver clairement que Caïn et Abel n'étaient point frères jumeaux: néanmoins l'un des plus judicieux interprètes * de l'Écriture a cru avec quelques rabbins qu'ils l'étaient. *Rabbini, et ex eis Calvinus, putant ex eodem conceptu Evam peperisse gemellos Caïn et Abel* (6). Quand on lui accorderait cela, toute l'incertitude ne serait pas évanouie, vu qu'on ne sait pas avec précision l'année de la naissance de Caïn. Mais, encore un coup, il n'y a nulle apparence qu'Abel ait été son frère jumeau; et il n'y a nulle certitude qu'il soit né un an

(1) Pererius, in Genesim, *lib. VI*, *Quæst. I.*

(2) Cornel. a Lapide in Genes., *cap. III*, *v.* 23.

(3) August., *lib. IX*, de Genesi ad lit., *cap. IV.*

(4) *Potest etiam dici quia nondùm Deus jusserat ut convenirent : cur enim non ad hanc rem divina expectaretur auctoritas, ubi nullâ concupiscentiâ tanquàm stimulis, inobedientia carnis urgebat?* Id. Ib.

(5) *Dans la remarque* (B) *de l'article d'*Ève.

* Joly *reproche à* Bayle *de donner ces épithètes à* Calvin.

(6) Cornel. à Lapide, in Genesim, *cap. IV*, *v.* 2.

après Caïn. Reconnaissons pourtant qu'il est très-probable que Caïn naquit l'an premier du monde, et qu'Abel naquit l'année d'après. La révélation de Méthodius est une pièce apocryphe et une chimère. On a dit (7) qu'il lui fut révélé d'en-haut, pendant sa prison pour la foi, qu'Adam et Ève sortirent vierges du Paradis; qu'ils demeurèrent en cet état quinze années consécutives, entièrement occupés à pleurer leur chute; qu'au bout de ce terme ils engendrèrent un fils et une fille tout à la fois, savoir Caïn et Calmana; qu'ensuite ils se remirent dans la continence pendant quinze autres années, après quoi ils engendrèrent un fils et une fille, comme la première fois, savoir Abel et Delbora; et qu'en l'an 130 d'Adam arriva le meurtre d'Abel par Caïn, ce qui jeta Adam et Ève dans un deuil qui dura cent ans, après quoi ils engendrèrent Seth. Les habitans de l'île de Ceylan prétendent que le lac salé qui est sur la montagne de Colombo *est l'amas des larmes qu'Ève répandit cent ans entiers sur la mort d'Abel* (8). Les rabbins veulent qu'Adam ait pleuré cette même mort cent ans durant dans la vallée des Larmes auprès d'Hébron, sans aucun commerce charnel avec sa femme (9), ce qui aurait peut-être duré plus long-temps, si un ange ne l'eût averti de la part de Dieu qu'il eût à s'approcher d'Ève, puisque le Messie ne voulait pas descendre de Caïn. Pures chimères; le monde n'avait pas alors besoin d'un tel deuil : il demandait, au contraire, qu'on se consolât bientôt par la réparation de la brèche; de sorte qu'il est très-probable qu'Adam et Ève adoucirent promptement leur ennui par la consolation réciproque de se donner un nouveau fils à la place de celui que Caïn leur avait tué. Cependant on ne saurait croire combien cette fable de la longue séparation d'Adam et d'Ève, quant au lit, a été prônée. Nous en parlerons dans l'article de LAMECH.

(*C*) *En quelle année du monde il fut tué par son frère.*] On trouve probable que ce meurtre fut commis la même année que Seth vint au monde, c'est-à-dire, la 130e. d'Adam : on le trouve, dis-je, probable, quand on songe qu'Ève, donnant le nom de Seth à un fils dont elle était accouchée, se sert de cette raison, *car Dieu m'a donné une autre lignée au lieu d'Abel que Caïn a tué* (10). Mais il faut tomber d'accord que cela est beaucoup plus propre à prouver que Seth fut le premier fils qu'Ève mit au monde depuis la mort d'Abel qu'à prouver que cette mort ait été bientôt suivie de la naissance de Seth. Saint Augustin ne veut pas même accorder à Seth le droit d'aînesse sur tous les enfans qu'Adam et Ève ont engendrés depuis le meurtre d'Abel. Il explique les paroles d'Ève, non pas d'un remplacement de fils, mais d'un remplacement de vertu, c'est-à-dire, que Seth fut considéré comme celui qui succéderait à la piété et à la sainteté d'Abel. *Potuit Adam divinitùs admonitus dicere posteà quàm Seth natus est*, suscitavit enim mihi Deus semen aliud pro Abel (11); *quandò talis erat futurus qui impleret ejus sanctitatem* (12). Il est sûr que tout ceci n'est que matière à conjectures, et que, si les paroles d'Ève, rapportées ci-dessus, laissaient à nos réflexions toute leur liberté naturelle, nous ferions remonter bien haut le meurtre d'Abel; car voici à quoi la lumière naturelle nous conduit. Caïn et Abel firent leurs offrandes à Dieu dès que la récolte de l'un et la bergerie de l'autre leur en fournirent les moyens; ils s'aperçurent dès la première fois (13) que Dieu mettait de la différence entre leurs présens; le dépit de Caïn le précipita peu après dans le dessein de tuer son frère. Il le tua donc avant l'âge de soixante ans, car ce fut l'an 50 du monde, à ce que dit Eusèbe, qu'Adam assigna à ses deux fils le genre de vie qu'ils auraient à suivre. Ce n'était pas s'en aviser tard, dit-on, puisqu'en ce temps-

(7) Auctor. Historiæ Scholast. in Hist. Libri Genes., *cap. XXV*, *apud* Pererium, in Genes., *cap. IV*, *v.* 1.

(8) *Voyez* Chevreau, Histoire du monde, *tome IV*, *pag.* 255, *édition de Hollande*, *en* 1687.

(9) *Apud* Salian, *tom. I*, *pag.* 190.

(10) Genes., *chap. IV*, *v.* 25.

(11) *Saint* Augustin *attribue à Adam ce qui ne fut dit, selon l'Écriture, que par Ève.*

(12) August. de Civit. Dei, *lib. XV*, *cap. XV*.

(13) *L'Écriture ne parle que d'une oblation de ces deux frères; ainsi la supposition du* P. Salian, *tome I*, *page* 185, *que Caïn ne reconnut qu'à la longue et après plusieurs offrandes réitérées sa rejection et la faveur de son frère auprès de Dieu, est nulle.*

là l'enfance durait à proportion autant que la vie. A la bonne heure, je ne contesterai rien là-dessus; que Caïn et Abel n'aient donc pas été en état avant l'âge de cinquante ans, l'un de labourer la terre, l'autre de garder des brebis, au moins en auront-ils été capables à cet âge-là. Or, cela posé, qu'y a-t-il de plus naturel que de croire qu'ils firent leurs oblations au bout de deux ou trois ans, pour le plus tard; et que, dans un semblable intervalle pour le plus tard, l'envieux et le jaloux Caïn se défit d'Abel? Qu'y a-t-il de plus éloigné de l'apparence que de dire, comme l'on fait ordinairement, que les deux frères commencèrent l'exercice de leur vacation l'an 50 du monde; qu'ils firent leurs offrandes l'an 100, et que Caïn tua Abel l'an 130? La raison ni l'Écriture ne nous conduisent point à supposer un ressentiment caché si long-temps dans le cœur de Caïn (14). Un auteur fort judicieux (15) a mis la naissance de Seth environ cent ans avant la mort d'Abel. Quelques auteurs (16) ont mis cette mort à l'an du monde 102 : mais la foule est pour l'an 130, que l'on croit être le même que le 129 d'Abel. Je pourrais citer, pour ce sentiment, Cajétan, Torniel, Pérérius, Cornelius à Lapide, Salian, et plusieurs autres commentateurs, dont les ouvrages peuvent être comparés aux enfans d'une même famille;

> . . . . *Facies non omnibus una,*
> *Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum* (17).

Tous les partis, tous les corps, toutes les communautés ont ainsi plusieurs auteurs qui se moulent les uns sur les autres.

(D) *S'il mourut vierge.*] Quelques pères de l'Église ont soutenu l'affirmative (18), et les hérétiques, dont je parlerai ci-dessous, qui prenaient leur nom d'Abel, la soutenaient aussi : cependant il ne paraît guère probable à ceux qui croient qu'Abel a vécu cent vingt-neuf ans qu'il soit mort garçon. Il était alors trop nécessaire de peupler le monde pour se piquer de continence. Le père Salian ne fait pas difficulté de reconnaître que le célibat d'Abel n'est nullement vraisemblable; ni de montrer que saint Jérôme et saint Augustin n'ont point douté de son mariage (19), et que saint Irénée n'a point dit ce que Gérébrard lui a fait dire (20); savoir, qu'Abel a été vierge, prêtre et martyr : trois qualités qui ont été cause que l'on a dit que l'Église avait commencé en lui. C'est un autre auteur qui lui attribue ces trois belles qualités (21). Mais s'il fallait que la tradition d'Eutychius, qui sera rapportée ci-dessous, fût véritable, il ne faudrait plus révoquer en doute la virginité d'Abel; car sa mort, selon cette tradition, précéda le mariage des deux frères.

(E) *Ait été une dispute de religion.*] Le Targum de Jérusalem débite que, lorsque Caïn et Abel furent aux champs, celui-là soutint qu'il n'y avait ni jugement, ni juge, ni vie éternelle, ni récompense pour les justes, ni peine pour les impies; et que le monde n'avait pas été créé par la miséricorde de Dieu, ni n'était point gouverné par sa miséricorde : *attendu*, dit-il à son frère, *que mon oblation n'a pas été acceptée, et que la vôtre l'a été.* Abel lui répondit selon les mêmes paroles dont Caïn s'était servi, si ce n'est qu'il mit le *oui* où l'autre avait mis le *non :* et quant au principal grief, sa réponse fut de dire que, parce que ses œuvres avaient été meilleures que celles de Caïn, son oblation avait plu, et non pas celle de Caïn. La dispute s'étant échauffée, Caïn se jeta sur Abel et le tua (22). Ce fut un mauvais commencement des disputes de religion, et un fâcheux présage des désordres épouvantables qu'elles devaient causer dans le monde. Voilà de plus un exemple de la sotte vanité

(14) *Voyez ce qui sera rapporté ci-dessous, remarque* F) *du* Targum de Jérusalem, *et des* Annales d'Eutychius.

(15) Cunæus de Rep. Hebr., *lib. I*, *cap. III.*

(16) Saint Romuald, Abrégé chronol

(17) Ovidius, Metam., *lib. II*, *v.* 13.

(18) *Saint* Jérôme, *saint* Basile, *saint* Ambroise, *dans* Cornel. à Lapide, in Genes., *cap. IV*, *v.* 2; *mais le P.* Salian, Annalium *tom. I*, *pag.* 184, *montre que saint* Jérôme *n'a pas été de ce sentiment.*

(19) Salianus, Annalium *tom. I*, *pag.* 184.

(20) Chronol., *lib. I.*

(21) Auctor mirab. Sacræ Script. *apud* August., *tom. III*, *lib. I*, *cap. III*, *citante* Saliano, Annalium *tom. I*, *pag.* 184.

(22) Paraphr. Hierosolym. *apud* Fagium, *citante* Saliano, *tom. I*, *pag.* 188. *Voyez sur ce sujet divers jeux de rhétorique de* Jean Bisselius, *jésuite allemand*, Illustr. Ruinarum *Decad. I*, *pag.* 228 *et seq.*

de l'homme : il n'est jamais tant porté à douter de la Providence que lorsque les choses n'arrivent pas selon ses souhaits. Quand elles lui sont favorables, il dissipe ses doutes : c'est qu'il s'imagine tenir un rang assez relevé dans l'univers pour ne pouvoir être méprisé par un dispensateur équitable et judicieux des biens et des maux. *Estis io superi, ait Statius, cùm convaluisset à periculoso morbo vir eximiæ probitatis Rutilius Gallicus. At contrà, ubi quid contigerat contrà quàm æquum esse censerent, deos aut nullos esse, aut crudeles, aut injustos esse dicebant..... Itaque in morte Tibulli Ovidius*,

> *Cùm rapiant mala fata bonos, ignoscite fasso,*
> *Sollicitor nullos esse putare deos.*

C'est ainsi que parle l'un des meilleurs orateurs du 16e siècle (23).

(F) *Se soient brouillés pour une femme.*] Eutychius, patriarche d'Alexandrie, dit, dans ses Annales (24), qu'Ève enfanta, avec Caïn, une fille nommée Azrun; et avec Abel une fille nommée Owain; et que le temps de marier les deux fils étant venu, Adam destina Owain à Caïn, et Azrun à Abel; et maltraita Caïn, parce qu'il voulait sa sœur jumelle, qui était plus belle. Eutychius ajoute que, pendant que les deux frères allaient présenter leurs oblations sur une montagne, par ordre d'Adam, qui voulut qu'ils fissent cet acte de religion avant que d'épouser leurs femmes, et que le succès de leur sacrifice décidât de leur différent, Satan inspira secrètement à Caïn de se défaire d'Abel, pour l'amour d'Azrun : ce qui, empêchant que son offrande ne fût agréable à Dieu, augmenta le dépit de Caïn contre son frère; de sorte qu'ils ne furent pas plus tôt descendus de la montagne, qu'il lui donna un coup de pierre sur la tête, et le tua. La belle Azrun, que Caïn épousa après ce coup (25), et qu'il emmena avec lui dans son exil, fut donc la cause du crime de Caïn. Il est vrai qu'elle en fut la cause innocente; mais c'est toujours vérifier ce qu'a dit un poëte latin, touchant l'antiquité des guerres suscitées pour des femmes:

> *Nam fuit ante Helenam cunnus teterrima belli*
> *Causa* (26).

Les archontiques (27) et les cabalistes (28) s'accordent avec cette tradition d'Eutychius. J'ai lu dans le Commentaire du père Mersenne sur la Genèse, à la page 1415 et à la 1431, qu'il y a quelques rabbins qui disent qu'Abel eut deux sœurs jumelles, et que Caïn souhaita de les épouser. Ce fut, disent-ils, la cause de la dispute. Le désir de la polygamie serait donc bien vieux. Au reste, il paraît, et par le récit du Targum, et par celui de ce patriarche d'Alexandrie, que la mort d'Abel suivit de près le sacrifice où Dieu se déclara pour lui. Cette chronologie est mille fois plus probable que la vulgaire, qui met un espace de trente ans entre l'oblation des deux frères et le fratricide de Caïn.

(G) *De la manière dont se fit cet abominable fratricide.*] Nous venons de voir que ce fut avec un coup de pierre, selon quelques-uns. D'autres disent que Caïn déchira son frère à belles dents. *Hebræorum nonnulli tradunt eum fuisse morsibus à Caïn dilaceratum* (29). D'autres, qu'il l'assomma avec une mâchoire d'âne : les peintres se règlent sur cette supposition. D'autres veulent qu'il se soit servi d'une fourche. Saint Chrysostôme lui met en main une épée; saint Irénée lui donne une faux; Prudence lui donne une manière de serpe :

> *Frater probatæ sanctitatis æmulus*
> *Germana curvo collo frangit sarculo* (30).

Voyez Salian et Bissélius : celui-là, à la page 189 du 1er. volume de ses Annales; celui-ci à la page 234, et à la 257 du premier tome des *Illustrium Ruinarum. En tout cas*, dit-on (31), *Abel ne fut ni noyé, ni étranglé; car l'Écriture témoigne qu'il périt avec effusion de sang.* Quelques-uns sup-

(23) Muretus, Orat. III, *vol. II*.

(24) Eutychii Annales. *Je me sers de la traduction de* Pocockius. *L'imprimeur de l'*Historia Patriarch. Heideggeri, *tom. I*, *pag.* 192, *a mis* Procopius.

(25) Eutychius. *Vide* Hottinger. Historiam Orient., *pag.* 27.

(26) Horat., *satira III*, *lib. I*, *v.* 107.

(27) *Hérétiques dont saint* Epiphane *parle*, hæresi XL.

(28) Heideggeri Historia Orient., *pag.* 191. *Voyez aussi* Seldenus, de Jure Nat. et Gent., *lib. III*, *cap. II*, *qui cite* Rabbi Eliezer *in* Pirke, *cap. XXI*.

(29) Pererius, in Genesim, *lib. VII*, *ad v.* 8 *et* 9, *cap. IV*.

(30) Prudent. in Hamartig. præf. 15.

(31) Pererius, in Genesim, *cap. IV*, *v.* 8, 9.

posent qu'il se défendit courageusement, et qu'il eut d'abord tout l'avantage : il jeta Caïn par terre, et lui fit un bon quartier, mais Caïn se releva, et le tua. Le père Mersenne rapporte cette vision dans la page 1431 de son commentaire sur la Genèse.

(H) *Qu'il tomba un feu céleste.*] Saint Jérôme a rapporté cette tradition (32), et l'a confirmée par Théodotion, qui l'avait suivie dans sa version de l'Écriture. *Nisi illa interpretatio vera esset, quam Theodotion posuit : Et inflammavit Dominus super Abel et super sacrificium ejus ; supra Caïn verò et sacrificium ejus non inflammavit* (33). Elle est communément approuvée par les péres de l'église. Ce qui la rend vraisemblable, est qu'en plusieurs occasions un feu descendu du ciel a fait connaître que Dieu agréait le sacrifice. A la consécration d'Aaron on eut ce signe de l'approbation de Dieu (34). Gédéon, David, Salomon (quelques-uns y ajoutent Néhémie), ont été aussi honorés de cette faveur spéciale dans quelques-uns de leurs sacrifices (35). Cornélius à Lapide dit que Calvin et Luther se sont moqués, comme d'une fable judaïque, de cette descente du feu céleste sur la victime d'Abel (36) ; mais M. Heidegger lui cite un passage de Luther qui témoigne visiblement le contraire. *Etsi Moses illud signum, quo Deus ostendit sibi Abel munera grata esse, non ostendit, tamen verisimile est fuisse ignem cœlo demissum, quo oblatio hausta et consumpta in oculis omnium* (37). Les théologiens protestans ont donné en foule dans cette hypothèse (38), et quelques-uns d'eux l'ont confirmée par les paroles d'un psaume (39) que Clément Marot a traduites de cette façon :

De tes offertes et services
Se veuille souvenir,
Et faire tous tes sacrifices
En cendre devenir.

(32) Hieron. Tradition. hebraïc.
(33) Hieron. Quæst. hebraïc.
(34) Levit., *cap. IX.*
(35) *Consultez le livre des* Juges, *chap. VI ; le Ier. livre des* Rois, *chap. XVIII ; le Ier. des* Chroniq., *chap. VII ; le IIe. des* Chroniq, *chap. VII ; le IIe. des* Machabées, *chap. I.*
(36) Cornel. à Lapide, in Genes., *cap. V, vs. 4, pag.* 97.
(37) Lutherus, ad Genes., *cap. IV, vs.* 3. *apud* Heidegger, Hist. Patriarch., *tom. I, pag.* 184.
(38) *Voyez* Saldeni Otia Theol., *pag.* 337.
(39) *C'est le XX.*

Les païens se sont vantés de cette sorte de marques extraordinaires de l'approbation du ciel en quelques lieux, comme nous le montrerons dans l'article EGNATIA. On sait assez que le diable est le singe du vrai Dieu.

ABÉLARD (PIERRE), en latin *Abœlardus*, a été un des plus fameux docteurs du douzième siècle. Il naquit au village de Palais (A), à quatre lieues de Nantes en Bretagne ; et comme il avait l'esprit fort subtil, il n'y eut rien dans ses études à quoi il s'appliquât avec autant de succès qu'à la logique. Il voyagea en divers lieux, par la seule envie de s'aguerrir dans cette science, disputant partout, lançant de toutes parts ses syllogismes, et cherchant avec ardeur les occasions de se signaler contre une thèse. Jamais chevalier errant ne chercha avec plus d'avidité les occasions de rompre une lance en l'honneur des dames. Abélard termina ses courses à Paris, où il trouva un célèbre professeur en philosophie, nommé Guillaume des Champeaux (*a*). Il fut d'abord son disciple bien-aimé ; mais cela ne dura pas long-temps, le professeur avait trop de peine à répondre aux subtiles objections de ce disciple pour ne concevoir pas du chagrin et de la haine contre lui. Les factions naquirent bientôt ; les écoliers avancés en âge, transportés d'envie contre Abélard, secondèrent la passion du maître. Cela ne fit qu'augmenter la présomption de ce jeune homme ; il se crut désormais trop habile pour ne s'ériger pas en docteur. Il choisit pour cela un grand théâtre ; car il s'en alla

(*a*) Guillelmus Campellensis. *Il était archidiacre de Paris.*

lever une école à Melun (B), où la cour de France demeurait en ce temps-là. Champeaux fit tout ce qu'il put pour empêcher l'érection de cette école; mais, comme il avait des ennemis qui avaient un grand pouvoir, son opposition fut la principale cause qui fit réussir le dessein de son rival(*b*). La réputation de ce nouveau maître de dialectique fit de merveilleux progrès, et éclipsa celle de Champeaux. Ces succès enflèrent de telle sorte Abélard, qu'il transporta son école à Corbeil, afin de serrer de près son ennemi par de fréquentes disputes; mais l'application avec laquelle il étudiait lui causa une maladie qui le contraignit d'aller prendre l'air natal. Il demeura quelques années en Bretagne, et puis il retourna à Paris, où il trouva que Champeaux, qui avait résigné sa chaire à un autre et embrassé la religion des chanoines réguliers, ne laissait pas d'enseigner chez eux. Il disputa contre lui avec tant de force touchant la nature des universaux, qu'il l'obligea de renoncer à son sentiment, qui était dans le fond un spinosisme non développé (C). Cela fit tellement mépriser ce moine, et tellement estimer son antagoniste, qu'on n'allait plus aux leçons de dialectique de Champeaux, et que le professeur même que Champeaux avait substitué à sa place, voulut devenir l'écolier de Pierre Abélard. Celui-ci ne fut pas plus tôt installé sur cette chaire qu'il se vit exposé de plus en plus aux traits de l'envie. Le chanoine régulier fit en sorte que, sous prétexte de quelques actions très-sales, on cassât celui qui avait cédé sa place à Pierre Abélard, et qu'on lui donnât pour successeur un ennemi de ce dernier. Alors Abélard sortit de Paris et s'en alla à Melun pour y enseigner la dialectique comme la première fois. Il n'y demeura pas long-temps; car, dès qu'il eut su que Champeaux s'était retiré dans un village avec toute sa communauté, il se vint poster sur le mont Sainte-Geneviève, et y dressa son école comme une espèce de batterie (D), contre celui qui enseignait à Paris. Champeaux, voyant sa créature ainsi assiégée dans son école, ramena les chanoines réguliers à leur couvent; mais, au lieu de dégager son ami, il fut cause que ses écoliers l'abandonnèrent, abandon qui fut suivi quelque temps après de l'entrée de ce pauvre philosophe dans un couvent. Alors le débat ne fut qu'entre Abélard et Champeaux: ce furent eux seuls qui disputèrent le terrain, et ce ne fut pas le plus vieux qui eut l'avantage. Pendant que ce choc subsistait encore, Abélard fut obligé d'aller voir sa mère, qui, à l'exemple de son mari, voulait entrer en religion. Étant retourné à Paris, il trouva que son émule était devenu évêque de Châlons. Ainsi, pouvant renoncer à son école sans qu'on pût le soupçonner d'avoir quitté le champ de bataille, il ne songea qu'à étudier en théologie, et, pour cet effet, il se transporta à Laon (E), où l'écolâtre Anselme faisait des leçons

(*b*) *Quoniam de potentibus terræ nonnullos ibidem habebat æmulos, fretus eorum auxilio, voti mei compos extiti, et plurimorum mihi assensum ipsius invidia manifesta conquisivit.* Abælardi Epist. I, *pag.* 5.

en cette science avec beaucoup de réputation. Il ne fut pas fort content de la capacité de cet homme (F), et, au lieu d'assister à ses leçons, il s'avisa d'en faire à ses condisciples. Il leur expliqua les prophéties d'Ezéchiel d'une manière qui leur fut si agréable, qu'il y eut bientôt foule dans ce nouvel auditoire. La jalousie d'Anselme ne le permit pas long-temps: il défendit à ce nouveau maître de continuer ses leçons. Abélard s'en retourna à Paris, y expliqua publiquement Ézéchiel, et s'acquit bientôt en théologie la même réputation qu'en philosophie; et, outre cela, il gagnait beaucoup d'argent. Pour avoir toutes les aises de la vie, il crut qu'il lui fallait une maîtresse, et il jeta les yeux sur Héloïse, nièce d'un chanoine, préférablement à cent autres filles ou femmes dont il se trouvait très-capable de se faire aimer (G). Ce chanoine, nommé Fulbert, aimait l'argent, et souhaitait avec passion qu'Héloïse fût savante. Abélard lui tendit des piéges par ces deux endroits. *Prenez-moi en pension chez vous*, lui dit-il, *je vous fais maître du prix*. Le bon homme, s'imaginant qu'il donnerait à sa nièce un habile précepteur, qui, bien loin de lui coûter de l'argent, lui paierait une fort grosse pension, donna tête baissée dans le piége (*c*): il pria maître Abélard de bien instruire la jeune fille, tant de jour que de nuit, et lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisait pas son devoir. Ce prétendu précepteur répondit fort mal à l'attente de Fulbert: il parla bientôt d'amour à son écolière, et il s'amusait beaucoup plus à la tâtonner et à la baiser (H) qu'à lui expliquer un auteur. Ils s'abandonnèrent d'autant plus à ces sortes de plaisirs, qu'ils n'en avaient point goûté auparavant. Il ne faisait plus que par manière d'acquit ses fonctions publiques, et n'inventait plus rien que des vers d'amour (I). Les écoliers ne tardèrent pas à sentir que ses leçons étaient fort déchues, et ils en devinèrent bientôt la cause. Le dernier qui ouït parler des amours de Pierre Abélard fut le bon homme Fulbert, chez qui se jouait la farce. Il n'en crut rien pendant quelque temps; mais il ouvrit enfin les yeux, et fit sortir de chez lui son pensionnaire. La nièce se sentit grosse quelque temps après, et l'écrivit à son galant, qui trouva bon qu'elle sortît de chez son oncle. Il l'envoya en Bretagne chez sa sœur, où elle accoucha d'un fils (*d*); et, pour apaiser le chanoine, il lui offrit d'épouser secrètement Héloïse. Il fit goûter beaucoup plus facilement cette proposition à l'oncle qu'à la nièce; car un excès de passion fort singulier faisait qu'Héloïse aimait mieux être la maîtresse que la femme d'Abélard, comme nous le dirons ailleurs (*e*). Enfin elle consentit à ce mariage secret; mais elle protestait avec serment, dans l'occasion, qu'elle n'était point mariée. Fulbert, qui avait mieux aimé con-

(*c*) *Eam totam nostro magisterio committens, ut quoties mihi à scholis reverso vacaret, tam in die quàm in nocte ei docendæ operam darem, et eam, si negligentem sentirem, vehementer constringerem.* Abælardi Epist. *pag.* 11.

(*d*) *On le nomma* Astrolabius.

(*e*) *Dans l'article* HÉLOÏSE.

vrir la honte de sa famille en divulguant ce mariage que tenir la parole qu'il avait donnée à Abélard de n'en point parler, maltraita souvent sa nièce quand il vit son obstination à nier qu'elle fût femme d'Abélard. Là-dessus elle fut envoyée dans le monastère d'Argenteuil par son mari, qui lui fit prendre l'habit de religieuse, au voile près. Les parens d'Héloïse s'imaginèrent qu'il leur jouait là un second tour de perfidie, et furent si transportés de colère, qu'ils envoyèrent chez lui des gens qui entrèrent de nuit dans sa chambre, et lui coupèrent ces mêmes parties viriles avec lesquelles il avait déshonoré la famille du chanoine. Il en fut si honteux, qu'il s'alla cacher dans les ténèbres de la vie monastique. Ce fut la honte et non la dévotion qui le poussa à prendre l'habit de moine dans l'abbaye de Saint-Denis (*f*). Les désordres de cette abbaye, où les impuretés de l'abbé étaient autant supérieures à celles des simples moines que sa dignité l'élevait au-dessus d'eux, chassèrent bientôt Abélard : il voulut devenir censeur, et il se rendit par-là si fâcheux, que l'on fut ravi de s'en défaire. Il se choisit un lieu de retraite sur les terres du comte de Champagne (K), et y dressa une école où il attira un si grand nombre d'auditeurs (L), que l'envie des autres maîtres, qui se voyaient abandonnés à cause de lui par leurs écoliers, commença à lui susciter de nouvelles persécutions. Il s'était fait à Laon deux ennemis redoutables (*g*), qui n'eurent pas plus tôt aperçu le préjudice que leurs écoles de Reims recevaient de sa grande réputation, qu'ils cherchèrent les occasions de le perdre. Il les trouvèrent dans un livre qu'il dicta sur le mystère de la Trinité (M) : ils prétendirent y avoir découvert une hérésie effroyable, et ils obtinrent, par le moyen de leur archevêque, la convocation d'un concile à Soissons, environ l'an 1121 (N). Ce concile, sans avoir donné lieu à Abélard de se défendre, le condamna à jeter lui-même son livre au feu, et à s'enfermer dans le cloître de Saint-Médard. On lui ordonna peu après de retourner au couvent de Saint-Denis, où la liberté qu'il s'était donnée de censurer les mœurs corrompues de l'abbé et des religieux l'avait exposé à la haine de tant de gens. Il lui échappa de dire qu'il ne croyait pas que leur saint Denis fût Denis l'aréopagite dont il est parlé dans l'Écriture. Cela fut relevé tout aussitôt et rapporté à l'abbé, qui en eut beaucoup de joie, parce qu'il se voyait en main un prétexte de mêler aux accusations de fausse doctrine les accusations de crime d'état (O), chose que ces messieurs ne manquent jamais de pratiquer pour satisfaire sûrement leur vengeance. L'abbé assembla son chapitre sans perdre de temps, et déclara qu'il allait livrer à la justice du roi celui qui avait l'audace de renverser la gloire et la couronne du royaume. Abélard, ne jugeant

(*f*) *In tam miserâ me contritione positum confusio, fateor, pudoris potius quàm devotio conversionis, ad monasticorum latibula claustrorum compulit.* Abælardi Epistolæ, *pag.* 18.

(*g*) Albericus Remensis, et Lotulphus Lombardus. *Ce dernier est nommé* Leutaldus Novariensis *par* Othon de Frisingen.

point que de pareilles menaces fussent peu de chose, se sauva de nuit en Champagne, et obtint, après la mort de l'abbé, la permission de vivre monastiquement où il voudrait. Les raisons politiques qui concoururent à cela sont assez curieuses (P). Ensuite de cette permission, il se choisit une solitude dans le diocèse de Troyes, et y bâtit un oratoire qu'il nomma le Paraclet (*h*). Une grande multitude d'écoliers l'y allèrent joindre, ce qui réveilla l'envie qui l'avait tant de fois persécuté. Mais à ce coup il tomba dans les plus dangereuses mains du monde; je veux dire qu'il fut en butte à deux soi-disans restaurateurs de l'ancienne discipline, et grands zélateurs qui, comme de nouveaux apôtres (Q), s'étaient acquis la faveur des peuples. Ils répandirent tant de médisances contre sa personne, qu'ils lui débauchèrent les principaux de ses amis, et qu'ils contraignirent ceux qui l'aimaient encore à n'oser le lui témoigner. Ils lui rendirent la vie tellement amère, qu'il fut sur le point d'abandonner le pays de chrétienté (*i*); mais son étoile ne lui permit pas de se procurer ce repos, et l'attacha tout de nouveau à des chrétiens et à des moines pires que des Turcs (*k*). Les moines de l'abbaye de Ruis, au diocèse de Vannes, l'élurent pour leur supérieur (R). Il espéra que ce serait pour lui un asile; mais il éprouva qu'il n'avait fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des moines, et la violence d'un seigneur qui leur ôtait la meilleure partie de leurs revenus, de sorte qu'ils étaient contraints de nourrir de leur propre bourse leurs concubines et leurs enfans (*l*), l'exposèrent à mille chagrins, et même aux plus grands dangers (S). Sur ces entrefaites, l'abbé de Saint-Denis chassa les religieuses d'Argenteuil. Abélard, mû de pitié pour Héloïse, leur prieure, lui fit présent de l'oratoire du Paraclet, où elle s'établit avec quelques-unes de ses compagnes. Depuis ce temps-là il fit souvent des voyages de Bretagne en Champagne pour les intérêts d'Héloïse, et pour se délasser un peu des embarras de son abbaye. On en causa, nonobstant la mutilation (T) que ce pauvre homme avait autrefois soufferte. Voilà jusqu'où il a conduit l'histoire de ses malheurs, dans une lettre qui subsiste encore. Le reste de sa vie doit être cherché dans d'autres écrits, et consiste principalement en ce qu'il eut un nouveau procès d'hérésie devant l'archevêque de Sens. Il demanda qu'il lui fût permis de justifier sa doctrine dans une assemblée publique : cela lui fut accordé. On convoqua un concile à Sens, auquel le roi Louis VII voulut assister en personne. Ce fut l'an 1140. Saint Bernard y fut mandé pour y soutenir le personnage d'accusateur. On lut d'abord à l'assemblée les propositions qui

(*h*) *Nous dirons dans l'article* PARACLET *pourquoi il donna ce nom à son oratoire, et nous rapporterons les chicanes qu'on lui fit à ce sujet.*

(*i*) *Voyez la remarque* (E) *de l'article de* ALCIAT (Jean-Paul).

(*k*) *Incidi in christianos atque monachos, gentibus longè sæviores atque pejores.* Abælardi Epist., *pag.* 32.

(*l*) *Unusquisque de propriis olim marsupiis se et concubinas suas cum filiis et filiabus substentaret.* Abælardi Epist., *pag.* 33.

avaient été extraites des livres de Pierre Abélard, et cette lecture fit tant de peur à l'accusé, qu'il interjeta appel au pape. Le concile ne laissa pas de condamner les propositions (*m*); mais il n'ordonna rien contre la personne accusée, et rendit compte de tout au pape Innocent II, en le priant de confirmer la condamnation. Le pape n'y manqua pas (*n*) : il ordonna que les livres d'Abélard fussent brûlés, et qu'on l'enfermât, et lui défendit de plus enseigner. Il s'apaisa quelque temps après, à la sollicitation de Pierre le Vénérable, qui avait reçu fort humainement cet hérétique dans son abbaye de Cluny, et qui l'avait même réconcilié avec saint Bernard (*o*), le promoteur de l'oppression (V) que l'innocence avait soufferte dans ce concile. La retraite de Cluny fut la dernière dont Abélard eut besoin. Il y trouva toute sorte de charité; il y fit des leçons aux moines; il y fut également humble et laborieux. Enfin, étant devenu infirme, persécuté de la gale (*p*) et de plusieurs autres incommodités, on l'envoya dans le prieuré de Saint-Marcel, lieu très-agréable, sur la Saône, auprès de Châlons. Il y mourut le 21 d'avril 1142 (X), à l'âge de 63 ans. Son corps fut envoyé à Héloïse (Y), qui le fit enterrer au Paraclet (*q*). Nous parlons de ses écrits dans l'article de François d'AMBOISE; et pour ce qui est de ses erreurs et de ses persécutions synodales, nous en toucherons quelque chose dans l'article de BÉRENGER de Poitiers. Il est remarquable qu'il ne se fit nul scrupule de son mariage, quoiqu'il fût dans la cléricature et possesseur d'un canonicat (*r*). J'ai été surpris de voir qu'il ne fait aucune mention de son maître (*s*) Roscelin (Z), qui passait en ce temps-là pour un subtil logicien, et que l'on regarde comme le fondateur de la secte des nominaux. Il a eu de l'attachement lui aussi pour cette secte, qu'il trouva très-propre *à la vivacité de son esprit pénétrant, aigu et inventif* (*t*). Il effrayait les gens *par le moyen de cette science, et les foudroyait et terrassait par tant de sortes d'ergoteries et de syllogismes qu'il ne les rendait pas moins étonnés que confus*. Je ne crois pas qu'il se soit jamais mêlé de l'explication du droit civil (AA), comme quelques-uns le prétendent. On verra dans la dernière remarque le catalogue des erreurs de M. Moréri (BB). Vous trouverez dans un ouvrage du père Jacob (*u*) une longue liste d'auteurs qui ont parlé d'Abélard *.

(*m*) *Voyez la* Vie de saint Bernard, *par* Geoffroi, *moine de Clairvaux, livre III, chap. V, et la* lettre CLXXXIX *de saint* Bernard. *Elle est insérée dans les* OEuvres d'Abélard, *pag.* 272.

(*n*) *Voyez la lettre CXCIV de saint* Bernard *et les* OEuvres d'Abélard, *pag.* 301.

(*o*) *Voyez la* lettre *de cet abbé à Innocent II, dans les* OEuvres d'Abélard, *p.* 335.

(*p*) *Plus solitò scabie et quibusdam corporis iacommoditatibus gravabatur.* Abælardi Oper. *pag.* 341.

(*q*) *Voyez la* lettre de Pierre le Vénérable *à Héloïse, dans les* OEuvres d'Abelard, *p.* 337.

(*r*) *Quid te clericum atque canonicum facere oportet.* Abælardi Epist. I, *pag.* 16.

(*s*) Otho Frising. de Gest. Frid., *libr. I, cap. XLVII.* Aventini Annal. Bojor., *lib. VI.*

(*t*) Naudé, add. à l'Hist. de Louis XI, *p.* 160.

(*u*) *C'est celui* De claris Scriptoribus cabiloneusibus, *pag.* 142.

* *Depuis la mort de Bayle*, D. Gervaise *a publié la* Vie de Pierre Abélard et celle d'Héloïse, son épouse, 1720, 2 *vol. in*-12. Joly, *sur la foi des journalistes de Trévoux, dit que ce n'est qu'un panégyrique perpétuel*

(A) *Il naquit au village de Palais*.*] Son père avait un peu étudié avant que de porter les armes, et il eut grand soin de faire instruire tous ses enfans, et surtout l'aîné. On ne saurait bien dire si Abélard était cet aîné; car il parle sur cela d'une manière qui a donné lieu à deux opinions différentes. Voici ses paroles : *Primogenitum suum quantò chariorem habebat, tantò diligentiùs erudiri curavit. Ego verò, quantò ampliùs in studio litterarum profeci, tantò ardentiùs in eis inhæsi, et in tanto earum amore illectus sum, ut militaris gloriæ pompam cum hæreditate et prærogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens, Martis curiæ penitùs abdicarem ut Minervæ gremio educarer.* Pasquier, en vertu de ces expressions, ne balance point à le prendre pour le fils aîné (1); mais d'autres disent positivement qu'il était cadet. C'est le sentiment du Père Alexandre. *Militaris gloriæ pompam cum hæreditate primogenitis fratribus derelinquens*, dit-il (2), en parlant d'Abélard. Il y en a même qui le font le plus jeune de la famille (3). Si j'avais à choisir, je ne préférerais pas la dernière explication à la première. Il ne faut pas douter que le surnom *Palatinus* qu'il portait n'eût pour fondement le mot latin *Palatium*, qui était le nom de sa patrie. Il était si connu sous le nom de *Peripateticus Palatinus*, que Jean de Sarisbéri ne le qualifie jamais autrement (4). Il y en a qui soupçonnent que la raison de cette épithète venait de quelque palais magnifique où il faisait ses leçons (5); ce n'est point cela.

(B) *Une école à Melun.*] Je n'ai pas trouvé, en comparant la relation d'Abélard avec l'abrégé que Pasquier en donne, qu'elle ait été abrégée fort exactement. Voici l'ordre de ses aventures, selon l'abrégé. Abélard *se vint camper à Corbeil*, la première fois qu'il quitta Paris. Il revint à Paris lorsque Champeaux se fut fait moine. Il fut contraint d'en sortir pour la seconde fois, et alors il s'en alla à Melun. Il retourna à Paris, ayant su que Champeaux était allé résider à son évêché de Châlons. Champeaux, averti de ce retour, revint à Paris pour traverser Abélard. Celui-ci fut enfin contraint de quitter la partie, et se fit écolier d'Anselme, lecteur en théologie à Paris : il devint ensuite lui-même lecteur en théologie, et fut prié par un chanoine de *vouloir donner tous les jours une heure de leçon* à sa nièce. Il accepta le parti volontiers; et, *après avoir quelque temps continué ce métier, Amour se mit de la partie entre eux.* Il y a plusieurs fautes dans ce narré. 1°. Abélard ne se campa à Corbeil qu'après avoir été à Melun. 2°. Quand il sortit de Melun pour la seconde fois, Champeaux s'était retiré dans un village auprès de Paris, et non pas à son évêché de Châlons: cette prélature ne lui avait pas encore été donnée; il n'était que chanoine régulier: et je m'étonne que Pasquier n'ait pas senti l'absurdité des démarches qu'il faisait tenir à un évêque en le tirant de son siége épiscopal pour le faire disputer à Paris contre un régent de philosophie. 3°. Abélard n'eut point du dessous en cette rencontre; il ne sortit de Paris que pour aller voir sa mère qui voulait se faire religieuse. 4°. Anselme enseignait la théologie à Laon, et non à Paris. 5°. Le chanoine ne demanda point des leçons pour sa nièce; ce fut Abélard qui fit prier le chanoine de le prendre dans sa maison. 6°. Abélard avait désiré la jouissance d'Héloïse avant que de lui avoir fait aucune leçon. Dans quelle défiance ne doit-on pas être à l'égard d'une infinité de livres, puisque Pasquier bronche tant de fois en si beau chemin!

(C) *Un spinosisme non développé.*] J'en fais juges tous ceux qui entendront ces paroles : *erat in eâ sententiâ de communitate universalium, ut eamdem essentialiter rem totam simul singulis suis inesse astrueret indivi-*

* *Leclerc prétend qu'il fallait écrire* au Palets, *et que c'est ainsi qu'on écrit et qu'on parle dans le lieu même. Niceron avait écrit comme Bayle, et ainsi ont fait les éditeurs du Moréri de* 1759, *Ladvocat, Chaudon, Feller, Watkins (ou du moins son traducteur français), la* Biographie universelle, *etc.*

(1) Pasquier, Recherches de la France, *liv. VI, chap. XVII.*

(2) Natal. Alexander, *sæc. XI et XII, part. III, pag.* 2.

(3) Du Pin, Biblioth., *tom. IX; pag.* 108.

(4) *Voyez son* Polycraticus, *pag.* 111, *et son* Metalogicus, *pag.* 745, 802, 814, *etc., édit. de Leyde, en* 1639, *in-8.*

(5) Jacques Thomasius, *in* Vitâ Abælardi. *Voyez ci-dessous, citation* (13).

duis, quorum quidem nulla esset in essentiâ diversitas, sed solâ multitudine accidentium varietas (6). Les scotistes, avec leur *universale formale à parte rei*, ou leur *unitas formalis à parte rei*, ne s'éloignent point de ce sentiment. Or je dis que le spinosisme n'est qu'une extension de ce dogme; car, selon les disciples de Scot, les natures universelles sont indivisiblement les mêmes dans chacun de leurs individus : la nature humaine de Pierre est indivisiblement la même que la nature humaine de Paul. Sur quel fondement disent-ils cela? C'est que le même attribut d'homme qui convient à Pierre convient aussi à Paul. Voilà justement l'illusion des spinosistes. *L'attribut*, disent-ils, *ne diffère point de la substance à laquelle il convient : donc partout où est le même attribut, là aussi se trouve la même substance; et, par conséquent, puisque le même attribut se trouve dans toutes les substances, elles ne sont qu'une substance.* Il n'y a donc qu'une substance dans l'univers; et toutes les diversités que nous voyons dans le monde ne sont que différentes modifications d'une seule et même substance. L'adversaire d'Abélard n'eût eu rien de bon à dire contre cela; et je ne vois point ce que le cordelier Frassen (7), qui n'a rien changé à la doctrine de Scot, au milieu des lumières philosophiques qui ont éclairé ce siècle, pourrait répondre à Spinosa. Mais les autres scolastiques n'auraient besoin, pour renverser totalement ce mauvais système, que de distinguer entre *idem numero*, et *idem specie*, ou *similitudine*. Pierre et Paul n'ont point la même nature ni le même attribut si, par *même*, vous entendez autre chose que *semblable*.

(D) *Comme une espèce de batterie.*] Il faut l'entendre lui-même. *Quia locum nostrum ab æmulo nostro fecerat occupari, extra civitatem in monte Sanctæ-Genovefæ scholarum nostrarum castra posui, quasi eum obsessurus qui locum occupaverat nostrum. Quo audito, magister noster statim ad urbem impudenter rediens, scholas quas tunc habere poterat, et conventiculum fratrum ad pristinum reduxit monasterium, quasi militem suum quem deseruerat ab obsidione nostrâ liberaturus* (8). La vie d'Abélard, que M. Thomasius (9) a publiée en Allemagne, m'apprend une chose qu'André Du Chesne, François d'Amboise, et peut-être tous ceux qui avaient parlé d'Abélard, ont ignorée; c'est qu'au milieu de ses ennuis et de ses persécutions, et depuis qu'il eut placé Héloïse dans le Paraclet, il retourna sur le mont Sainte-Geneviève, pour y faire des leçons publiques. C'est de quoi Jean de Sarisbéri, qui y fut son écolier, ne nous permet pas d'être en doute. *Cùm primùm*, dit-il (10), *adolescens admodùm, studiorum causâ migrâssem in Gallias anno altero postquàm illustris rex Anglorum Henricus, leo justitiæ, rebus excessit humanis, contuli me ad peripateticum Palatinum* (11), *qui tunc in monte Sanctæ-Genovefæ clarus doctor et admirabilis omnibus præsidebat. Ibi ad pedes ejus prima artis hujus rudimenta accepi, et, pro modulo ingenioli mei, quicquid excidebat ab ore ejus totâ mentis aviditate excipiebam. Deindè post discessum ejus, qui mihi præproperus visus est, adhæsi magistro Alberico, qui inter cæteros opinatissimus dialecticus enitebat, et erat reverà* nominalis sectæ *acerrimus impugnator.* Voilà manifestement l'année 1136. Il faut donc que Pierre Abélard soit retourné à Paris long-temps après le concile de Soissons, et qu'il en soit sorti peu d'années avant le concile de Sens.

(E) *Il se transporta à Laon.*] Othon de Frisingen a mal arrangé les choses, quand il a dit qu'Abélard étudia d'abord sous Roscelin, et puis sous Anselme de Laon, et sous Guillaume des Champeaux, évêque de Châlons (12). L'ordre des temps n'est point là gardé; et d'ailleurs ce Guillaume ne fut

(6) Abælardi Epist. I, *pag.* 5.

(7) *Voyez le capucin* Casimir de Toulouse, *in* Atom. Peripatet., *tom. V*, *pag.* 130.

(8) Abælardi Epist., *pag.* 6.

(9) *Il est fils de* Jacques Thomasius, *professeur à Leipsic, auteur de cette* Vie d'Abélard *imprimée à Hall en* 1693. *Voyez ci-dessous, citation* (13).

(10) Jo. Sarisber. Metalog., *lib. II*, *cap. X*, *pag.* 802.

(11) *C'est-à-dire*, Abélard, *comme l'auteur l'explique lui-même, pag.* 814. In hâc opinione, *dit-il*, deprehensus est peripateticus Palatinus Abelardus noster.

(12) Otho Frising. de Gestis Frider. I, *lib. I*, *cap. XLVII.*

point évêque pendant qu'Abélard fut son disciple. Je viens de jeter les yeux sur un livre (13), où l'on conjecture qu'Abélard succéda l'an 1119 à ce Guillaume en la charge de professeur en théologie. Mais premièrement il ne paraît point que ce prétendu prédécesseur ait enseigné cette science. De plus il est très-certain qu'Abélard fit des leçons en théologie à Paris avant l'année 1119; car il n'est pas possible que tout ce qui lui arriva depuis ses premières leçons jusqu'au concile de Soissons se soit passé dans deux ans : or, l'on a de bonnes preuves que ce concile fut convoqué l'an 1121. Joignez à cela que Guillaume des Champeaux devint évêque de Châlons l'an 1113 (14); et que, comme cette promotion l'éloigna des écoles de Paris, Abélard s'en alla à Laon pour y étudier en théologie. Je ne sais pourquoi d'autres disent que ce fut à Châlons qu'il s'en alla pour y faire cette étude (15).

(F) *Content de la capacité de cet homme.*] C'était un vieillard qui n'avait jamais eu beaucoup de génie ; de sorte qu'on le mettait aisément à bout dès qu'on le tirait de sa routine. Il ne payait que de verbiage ceux qui le poussaient l'épée aux reins, comme faisait le pointilleux et le subtil Abélard, dont on connaîtra mieux le caractère si on lit ce que je m'en vais copier. *Accessi ad hunc senem, cui magis longævus usus quàm ingenium vel memoria nomen comparaverat : ad quem si quis de aliquâ quæstione pulsandum accederet incertus, redibat incertior. Mirabilis quidem erat in oculis auscultantium, sed nullus in conspectu quæstionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem et ratione vacuum. Cùm ignem accenderet, domum suam fumo implebat, non luce illustrabat. Arbor ejus tota in foliis aspicientibus à longè conspicua videbatur, sed propinquantibus et diligentiùs intuentibus infructuosa reperiebatur. Ad hanc itaque cùm accessissem, ut fructum indè colligerem, deprehendi illam esse ficulneam cui maledixit Dominus, seu illam veterem quercum cui Pompejum Lucanus comparat dicens :*

. . . . Stat magni nominis umbra,
Qualis frugifero quercus sublimis in agro.

Ce passage méritait d'être copié ; il montre le tour d'esprit d'Abélard, et ce que sont un grand nombre de personnes.

(G) *Très-capable de se faire aimer.*] C'était le propre de notre homme que la vanité ; et d'ailleurs, étant beau garçon, et à la fleur de son âge, sachant faire des vers, ayant une réputation extraordinaire, et ne manquant point d'argent, il faut trouver moins étrange qu'il ait espéré qu'on lui ouvrirait la porte, en quelque lieu qu'il s'adressât. *Tanti quippè tunc nominis eram, et juventutis et formæ gratiâ præeminebam, ut quamcumque feminarum nostro dignarer amore, nullam vererer repulsam* (16). Pour un philosophe qui avait vécu dans la continence (17), il ne raisonna pas en malhabile homme sur ces matières, lorsqu'il espéra que la conquête d'Héloïse serait plus aisée que celle d'une autre; qu'il l'espéra, dis-je, par la raison que le savoir d'Héloïse donnerait lieu à un commerce réglé de lettres où l'on oserait mieux déclarer les choses que dans la conversation. *Tantò faciliùs hanc mihi puellam consensuram credidi, quantò ampliùs eam litterarum scientiam et habere et diligere noveram, nosque etiam absentes scriptis internuntiis invicem liceret præsentare, et pleraque audaciùs scribere, quàm colloqui* (18). Les billets doux et les vers tendres ne sont pas de faibles machines ; et surtout lorsqu'on sait chanter soi-même les chansons passionnées que l'on compose. Abélard toucha de telle manière le cœur d'Héloïse, et lui mit le feu au corps si furieusement par sa belle plume et par sa belle voix, que la pauvre femme n'en put guérir de sa vie. *Duo*, lui dit-elle (19), *fateor, tibi specialiter inerant, quibus feminarum qua-*

(13) Historia sapientiæ et stultitiæ, collecta à Christiano Thomasio, *tom. I, pag.* 81. *On y trouve la* Vie d'Abélard, *dont on a parlé ci-dessus, c'est-à-dire, celle que* Jacques Thomasius *a composée.*

(14) *Voyez les* Notes de Du Chesne sur la relation d'Abélard, *pag.* 1147.

(15) Du Pin, Biblioth., *tom. IX, pag.* 109, *édit. de Holl.*

(16) Abælardi Opera, *pag.* 10.

(17) *Frena libidini cœpi laxare, qui anteà vixeram continentissimè.* Abælardi Opera, *pag.* 9.

(18) Abælardi Oper., *pag.* 10.

(19) *Ibidem, pag.* 46.

rumlibet animos statim allicere poteras, dictandi videlicet et cantandi gratia. Voyez la remarque (F) de son article où ce passage, rapporté un peu plus au long, apprendra combien ces choses ont de force sur le sexe.

(H) *A la tâtonner et à la baiser.*] Pour mieux cacher le jeu à l'oncle, il faisait semblant de se servir quelquefois de la permission qu'on lui avait accordée de châtier Héloïse. Il dit que l'amour, et non pas la colère préceptorale, le portait à donner le fouet à son écolière de temps en temps, et que c'étaient des coups les plus doux du monde. Voici le plan qu'il nous donne des leçons qu'il faisait à la jeune fille. *Sub occasione disciplinæ amori penitùs vacabamus, et secretos recessus, quos amor optabat, studium lectionis offerebat. Apertis itaque libris plura de amore quàm de lectione verba se ingerebant, plura erant oscula quàm sententiæ. Sæpiùs ad sinus quàm ad libros reducebantur manus, crebriùs oculos amor in se reflectebat, quàm lectio in scripturam dirigebat. Quòque minùs suspicionis haberemus, verbera quandoquè dabat amor non furor, gratia non ira, quæ omnium unguentorum suavitatem transcenderent* (20). Mais il y eut des occasions où tout de bon il voulut recourir au fouet: c'était lorsqu'elle ne se trouvait point d'humeur, ou que le respect de quelque fête solennelle lui inspirait quelque scrupule. Voyez la remarque (E) de l'article d'Héloïse. N'oublions pas la réflexion d'Abélard sur la simplicité du chanoine. *Quanta ejus simplicitas esset vehementer admiratus, non minùs apud me obstupui quàm si agnam teneram famelico lupo committeret. Qui cùm eam mihi non solùm docendam, verùm etiam vehementer constringendam traderet; quid aliud agebat quàm ut votis meis licentiam penitùs daret, et occasionem etiamsi nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non possem, minis et verberibus faciliùs flecterem?* Comme il cite assez souvent les anciens poëtes, je m'étonne que sa *jeune brebis livrée à un loup affamé* ne l'ait pas fait souvenir de ces paroles de Virgile :

Eheu, quid volui misero mihi! Floribus austrum
Perditus, et liquidis immisi fontibus apros (21).

(I) *Que de vers d'amour!*] Depuis qu'il eut goûté les plaisirs de la jouissance, il ne se plaisait point à faire leçon, et il demeurait à son auditoire le moins qu'il pouvait. La nuit était un temps tout-à-fait perdu pour ses études (22). Il vaquait à d'autres choses; il aurait donc voulu avoir à lui tout le jour pour étudier. Voilà pourquoi son école lui était fort ennuyeuse. Aussi ne faisait-il que répéter ses vieilles leçons; et s'il lui venait quelque pensée, elle ne roulait pas sur quelque difficulté philosophique, mais sur des chansons amoureuses, qui furent chantées long-temps en plusieurs provinces. *Ita negligentem et tepidum lectio tunc habebat, ut jam nihil ex ingenio, sed ex usu cuncta proferrem, nec jam nisi recitator pristinorum essem inventorum: et si qua invenire liceret, carmina essent amatoria, non philosophiæ secreta. Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis, sicut et ipse nosti, frequentantur et decantantur regionibus, ab his maximè quos vita similis oblectat* (23). Voilà donc un fait constant, qu'il savait faire des vers; mais je ne saurais croire qu'il soit l'auteur du fameux roman de la Rose, et qu'il y ait fait le portrait de son Héloïse sous le nom de *Beauté*. C'est pourtant ce que j'ai lu dans un livret réimprimé en Hollande (24). Celui (25) qui se donna tant de peine pour ramasser et pour conférer les manuscrits d'Abélard, me paraît plus digne de foi que ce livret. Or, il dit positivement que le roman de la Rose est l'ouvrage de Guillaume de Loris, si l'on en excepte la fin qui fut faite par Jean de Meun *. Plusieurs

(20) *Ibidem*, *pag.* 11.

(21) Virgilii Ecl. II, v. 58. *Voyez les* Nouvelles lettres contre le calvin., de Maimbourg, *pag.* 741.

(22) *Tædiosum mihi vehementer erat ad scholas procedere, vel in eis morari pariter et laboriosum, cùm nocturnas amori vigilias, et diurnas studio consecrarem.* Abælardi Opera, *pag.* 12.

(23) *Ibid.*

(24) Histoire d'Héloïse et d'Abélard, *en* 1693, *in*-12.

(25) François d'Amboise. *Voyez sa préface apologétique à la tête des* OEuvres d'Abélard, *qu'il fit imprimer à Paris, l'an* 1616, *in*-4°.

* Leclerc *reproche à Bayle de faire la part de Jean de Meun trop petite, et dit que le premier demi-quart de l'ouvrage seulement est de Guillaume de Loris. C'est aller trop loin. Sur les*

autres écrivains, bien informés, assurent la même chose. L'histoire d'Abélard et d'Héloïse a été insérée dans ce roman.

(K) *Sur les terres du comte de Champagne.*] On découvre cela en conférant deux passages. Voici le premier : *Ad cellam quandam recessi, scholis more solito vacaturus* (26). Voici le second : *Nocte latenter aufugi, atque ad terram comitis Theobaldi proximam, ubi anteà in cellâ moratus fueram, abscessi* (27). Pasquier n'a rien compris au premier, puisqu'il y a trouvé ce sens : *Se retirant en un arrière-coin du monastère, lisait tantôt en philosophie, tantôt en théologie* (28). Ce ne fut nullement dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Denis qu'Abélard dressa une école : il n'en eût pas été moins importun aux moines, dont il censurait les dérèglemens ; et c'était à cause de ses censures qu'ils souhaitèrent de se défaire de lui. M. Ducange explique très-doctement, selon sa coutume, ce que c'est que *cella*. *Voyez* la remarque (A) de l'article PARACLET, où j'explique les diverses stations de Pierre Abélard.

(L) *Un si grand nombre d'auditeurs.*] Touchant le grand nombre d'écoliers qu'il eut, *Voyez* la remarque (A) de l'article FOULQUE, prieur de Deuil.

(M) *Sur le mystère de la Trinité.*] L'occasion qui porta notre Abélard à écrire sur cette matière, fut que ses écoliers lui en demandaient des raisons philosophiques. Ils ne se payaient point de paroles, ils aimaient mieux des idées, et ils disaient hautement, qu'il n'était pas possible de croire ce que l'on n'entendait pas, et que c'était se moquer du monde que de prêcher une chose qui est incompréhensible, tant à celui qui parle, qu'à ceux qui écoutent. *Humanas et philosophicas rationes requirebant, et plus quæ intelligi, quàm quæ dici possent, efflagitabant ; dicentes quidem verborum superfluam esse prolationem quam intelligentia non sequeretur, nec credi posse aliquid nisi primitùs intellectum ; et ridiculosum esse aliquem aliis prædicare, quod nec ipse nec illi quos doceret intellectu capere possent, domino ipso arguente quòd* cæci *essent* duces cæcorum (29). Là-dessus, il se mit à leur expliquer l'unité de Dieu par des comparaisons empruntées des choses humaines. Pasquier l'accuse d'avoir soutenu *qu'on ne devoit croire une chose dont on ne pouvoit rendre raison ; qui estoit en bon langage*, poursuit-il, *destruire le fondement général de nostre foi* (30). Je ne lui demande pas qui lui a dit qu'un professeur approuve toutes les fantaisies de ses écoliers, lorsqu'il a la complaisance d'en prévenir autant qu'il peut les mauvaises suites ; car il y a quelque apparence qu'Abélard trouvait assez raisonnables les maximes qu'il attribue à ses auditeurs : mais il ne faut pas appuyer cette apparence sur le passage que Pasquier allègue ; il vaut mieux la fonder sur ces paroles de saint Bernard : *Quid magis contra fidem, quàm credere nolle quidquid non possis ratione attingere? deniquè exponere volens* (Abælardus) *illud sapientis, qui credit citò, levis est corde ; citò credere est*, inquit, *adhibere fidem ante rationem* (31). Le traité qu'Abélard composa sur ce sujet plut extrêmement à tout le monde, hormis à ceux qui étaient du même métier que lui ; c'est-à-dire, qui étaient professeurs en théologie. Fâchés qu'un autre eût trouvé des explications et des éclaircissemens qu'ils n'auraient pas pu trouver, ils crièrent à l'hérétique, et firent tant de vacarme, que peu s'en fallut que le peuple ne lapidât Abélard. *Duo illi prædicti æmuli nostri ita me in clero et populo diffamaverunt, ut penè me populus paucosque qui advenerant ex discipulis nostris primâ die nostri adventûs lapidarent, dicentes me tres deos prædicare et scripsisse, sicut ipsis persuasum fuerat* (32). Leurs cabales

22,000 vers environ que contenait le roman de la Rose, *près d'un cinquième* (4150 *vers*) *est attribué à Guillaume de Loris ; le reste est de Jean de Meun. Depuis son édition publiée en* 1814, *M. Méon a eu communication d'un manuscrit de la bibliothéque du roi contenant la seule partie de l'ouvrage attribuée à Guillaume de Loris. Ce manuscrit présente un dénoûment que M. Méon a fait imprimer. Ainsi, Jean de Meun n'acheva pas l'ouvrage, mais en refit la fin sur un plan plus étendu.*

(26) Abælardi Oper., *pag.* 19.

(27) *Idem*, *pag.* 26.

(28) Pasquier, Recherche de la France, *liv. VI*, *chap. XVII.*

(29) Abælardi Oper., *pag.* 20.

(30) Pasquier, Recherche de la France, *liv. VI*, *chap. XVII.*

(31) Bernard. Epist. *CXC.*

(32) Abælardi Oper., *pag.* 10.

toutes-puissantes extorquèrent du légat du pape (33) la condamnation qu'on a vue dans le corps de cet article. Ils avaient fait accroire qu'Abélard admettait trois dieux : cependant il est certain qu'il était très-orthodoxe sur le mystère de la trinité, et que tous les procès qu'on lui fit sur cette matière sont de mauvaises chicaneries, qui procédaient ou de malice ou d'ignorance. La comparaison qu'il emprunta de la logique (c'était son fort que la logique) va plutôt à réduire à une les personnes divines qu'à multiplier en trois l'essence de Dieu : et voilà néanmoins qu'on l'accuse, non pas de sabellianisme (34), mais de trithéisme. Sa comparaison est que, comme les trois propositions d'un syllogisme ne sont qu'une même vérité, de même, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'une même essence. *Sicut eadem oratio est propositio, assumptio, et conclusio; ita, eadem essentia est Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus* (35). Les inconvéniens qui peuvent sortir d'un tel parallèle n'égalent point, ou pour le moins ne surpassent point ceux qui naissent du parallèle de la trinité avec les trois dimensions de la matière. Ainsi, puisqu'on ne doute pas de l'orthodoxie de M. Wallis, mathématicien d'Oxford, qui a fait extrêmement valoir le parallèle des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abélard, sous prétexte de la comparaison du syllogisme. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sur le pied du syllogisme, et sur celui des trois dimensions, il s'en faudrait bien que le mystère de la trinité ne fût ce qu'il est. Notez qu'un ministre s'était servi du parallèle des trois dimensions l'an 1685. Cela paraît par les nouvelles de la république des lettres, à l'article III du mois de juillet, à l'article X du mois d'août, et à l'article XII du mois de septembre. Il fut réfuté par un autre ministre l'an 1694. *Voyez l'Examen de la Théologie de M. Jurieu*, par M. Saurin, page 831.

(N) *Environ l'an* 1121.] Le père Alexandre (36) prouve fortement cela, tant contre Jean Picard, chanoine de Saint-Victor, qui a mis ce concile à l'an 1116, que contre Binius, qui l'a mis à l'an 1136. On avait déjà censuré, dans la préface des œuvres de Pierre Abélard, les fautes chronologiques de Binius, et celles de quelques autres. On avait dit que Platine avait placé sous le pape Lucius II le synode qui condamna Abélard ; que Binius avait donné dans cette erreur de Platine ; qu'il en avait commis une autre en mettant sous l'année 1140 le concile de Soissons et celui de Sens ; et que Génébrard n'a mis qu'une année d'intervalle entre ces conciles. Pour justifier que ce sont des fautes, on avait dit que le pontificat de ce Lucius, qui ne fut pas d'un an tout entier, tombe sur l'année 1145, et qu'il se passa 20 années entre la tenue du concile de Soissons et la tenue du concile de Sens. On soutient que l'évêque de Préneste, qui présida au concile de Soissons en qualité de légat du pape, sortit de France environ l'an 1120, et qu'il n'y revint plus. On pouvait remarquer plus d'une faute dans ces paroles de Platine qu'on a citées : *Qui* (Abælardus), *præsente etiam Ludovico rege, rationibus victus, non modò sententiam mutavit, sed etiam monasticam vitam et religionem induit, ac deinceps unà cum discipulis quibusdam in loco deserto sanctissimè vixit.* Premièrement, il est certain qu'Abélard s'était fait moine, avant que l'on tînt aucun concile contre lui. En second lieu, c'est au concile de Sens que Louis VII assista pour voir ce qui se passerait dans la cause de cet hérétique. Or, il est faux que dans ce concile Abélard se soit rendu aux raisons de ses adversaires, et qu'il ait abjuré ses opinions. Il demanda dès l'entrée qu'on le renvoyât au pape. En troisième lieu, il n'est pas moins faux qu'il ait vécu depuis ce temps-là dans un lieu désert avec quelques disciples ; car il passa tout le reste de ses jours chez les moines de Cluny. On voit bien que Platine a mis pêle-mêle ce qui regarde les deux conciles assemblés contre Abélard. La plupart des fautes que je viens de

(33) *Conan, évêque de Préneste. Il présida à ce concile de Soissons.*

(34) Othon de Frisingen, de Gest. Frider., *lib. I, cap. XLVII, dit pourtant qu'on l'accusa de l'hérésie de Sabellius au concile de Soissons.*

(35) Abælardi Oper., *pag.* 10.

(36) Nat. Alexander, Hist. Eccl., *sæc. XI et XII, part. III, pag.* 43, *et seq.*

relever sont reprochées à Belleforêt, dans la préface mentionnée ci-dessus, où d'ailleurs on le censure avec raison d'avoir glosé sur l'épitaphe d'Abélard, comme si les louanges outrées que l'on y lit étaient une preuve de son imprudence et de son orgueil insupportable. Il est certain que cette épitaphe fut composée par l'abbé de Cluny, après la mort d'Abélard. Plusieurs historiens ont mal distingué les deux conciles qui traitèrent la cause de ce personnage. Paul Émile veut que celui de Sens soit le premier où elle ait été examinée (37) : Du Haillan débite le même mensonge, et l'accompagne de plusieurs autres (38); comme, qu'Abélard n'osa comparaître; que tous ses écrits furent condamnés au feu; et que la seconde fois qu'il fut cité les prélats disputèrent longuement avant que de le condamner. Philippe de Bergame soutient que l'hérétique (39), ayant été convaincu, en présence du roi Louis, par les puissantes raisons de ces doctes et catholiques prélats, abjura ses fausses doctrines, se fit moine, et passa le reste de ses jours fort saintement dans un désert avec quelques-uns de ses disciples. On trouverait mille chroniqueurs qui ont copié les uns des autres ces mêmes mensonges. Un petit livre (40), que j'ai déjà cité, met dans la bouche d'Héloïse ces paroles: *Que n'avancèrent point ces deux faux prophètes, qui déclamèrent si fortement contre vous au concile de Reims !* Ces deux faux prophètes sont saint Bernard et saint Norbert. Héloïse n'a point dit qu'ils aient crié dans quelque concile, et en tout cas ce n'est point dans celui de Reims.

(O) *Les accusations de crime d'etat.*] C'est un artifice dont on s'est servi tant de fois depuis que les Juifs l'employèrent contre Notre-Seigneur (41), qu'il est étrange qu'on l'ose employer encore aujourd'hui. Ne devrait-on pas craindre qu'une lâcheté aussi usée de vieillesse que celle-là ne fût incapable de séduire? Non, on ne le doit pas craindre; le monde est trop indisciplinable pour profiter des maladies des siècles passés. Chaque siècle se comporte comme s'il était le premier venu; et comme l'esprit de persécution et de vengeance a tâché jusqu'à présent d'intéresser les souverains dans ses querelles particulières, il tâchera de les y mêler jusqu'à la fin du monde : et nous pouvons bien appliquer ici la sentence de Salomon, *ce qui a été, c'est ce qui sera; et ce qui a été fait, c'est ce qui se fera* (42). Nos descendans diront, aussi-bien que nous,

> *Qui méprise Cotin n'estime point son roi,*
> *Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi* (43).

(P) *Sont assez curieuses.*] Abélard, ne pouvant avoir de l'abbé de Saint-Denis la permission de se retirer, eut recours aux machines de la politique. Il savait que plus les moines de Saint-Denis se plongeaient dans le désordre, plus la cour exerçait d'autorité sur cette abbaye et en tirait du profit. Il fit donc entendre au roi et à son conseil qu'il n'était pas de l'intérêt de sa majesté qu'un religieux comme lui, qui censurait éternellement la mauvaise vie de ces moines, demeurât long-temps parmi eux. On entendit à demi-mot ce que cela voulait dire; et l'on donna ordre à l'un des principaux de la cour de demander à l'abbé, et aux confidens de l'abbé, pour quelle raison ils voulaient retenir par force un moine dont la vie ne s'accordait pas avec la leur, et qui, à cause de cela, ne leur était bon à rien, et pouvait aisément leur procurer quelque honte. La conclusion fut qu'Abélard se retira. Je me souviens à ce propos d'avoir demandé un jour à un homme qui me contait mille et mille dérèglemens des ecclésiastiques de Venise, comment il se pouvait faire que le sénat souffrît des choses qui faisaient si peu d'honneur à la religion et à l'état. On me fit réponse que le bien public obligeait le souverain à user de cette indulgence; et, pour m'expliquer cette énigme, on ajouta que le sénat était bien aise que le peuple eût le dernier mépris pour

(37) Pauli Æmilii, Hist. Franc. *in Ludovico VII.*

(38) Du Haillan, Histoire de France, *sous Louis VII.*

(39) *Il le nomme* Baliardus, *in* Supplem. Chron. *ad an.* 1135.

(40) Histoire d'Héloïse et d'Abélard, avec la lettre passionnée qu'elle lui écrivit. *Imprimé à la Haye, en* 1693, *in*-12.

(41) Évang. *de saint* Luc, *chap.* XXIII, *v.* 2.

(42) Eccles., *chap. I*, *v.* 9.

(43) Despréaux, *sat. IX*, *v.* 305, 306.

les prêtres et pour les moines; car dès lors ils sont moins capables de le faire soulever. *L'une des raisons*, me dit-on, *pourquoi les jésuites ne plaisent point là au souverain, c'est qu'ils gardent mieux le* decorum *de leur caractère; et qu'ainsi, se faisant plus respecter au menu peuple par un extérieur plus réglé, ils sont plus en état d'exciter une sédition.* J'ai de la peine à m'imaginer qu'un désordre aussi affreux que celui-là soit véritable. Où en serait-on si l'autorité souveraine avait besoin de se maintenir par un tel expédient, et si le clergé se rendait plus formidable par ses bonnes que par ses mauvaises mœurs! Ce désordre serait mille fois plus déplorable que celui dont parle Tacite, lorsqu'il dit que, sous un mauvais gouvernement, la grande réputation n'expose pas à moins de périls que la mauvaise. *Intravit animum militaris gloriæ cupido, ingrata temporibus, quibus sinistra erga eminentes interpretatio nec minùs periculum ex magnâ famâ, quàm ex malâ* (44). Mais voyons les paroles mêmes d'Abélard. *Intervenientibus amicis quibusdam nostris regem et consilium ejus super hoc compellavi, et sic quod volebam, impetravi. Stephanus quippè regis tunc dapifer, vocato in partem abbate et familiaribus ejus, quæsivit ab eis cur invitum retinere vellent, ex quo incurrere facilè scandalum possent, et nullam utilitatem habere; cùm nullatenùs vita mea et ipsorum convenire possent. Sciebam autem in hoc regii consilii sententiam esse, ut quominùs regularis abbatia illa esset, magis regi esset subjecta atque utilis, quantùm videlicet ad lucra temporalia. Undè me facilè regis et suorum assensum consequi credideram; sicque actum est* (45). Quelques pages après, il dit qu'un seigneur breton s'était prévalu de la mauvaise vie des moines de Ruis, afin de s'emparer de leurs biens (46). Ôter à des gens qui par la sainteté de leur vie se sont acquis la vénération des peuples, ôter, dis-je, à de telles gens ce que la charité des fidèles leur a donné, n'est pas une petite entreprise; mais on ne croit pas risquer beaucoup en l'ôtant à des personnes qui scandalisent le public.

(44) Tacitus, *in* Vitâ Agricolæ, *cap. V.*

(45) Abælardi Oper. *pag.* 27.

(46) *Ex inordinatione scilicet ipsius monasterii nactus occasionem.* Abælardi Oper. *pag.* 33.

(Q) *Qui, comme de nouveaux apôtres.*] Lisez ce qui suit. *Quosdam adversùm me novos apostolos, quibus mundus plurimùm credebat, excitaverant. Quorum alter* (c'était saint Norbert) *regularium canonicorum vitam, alter* (c'était saint Bernard) *monachorum se resuscitasse gloriabatur* (47). Héloïse, à la page quarante-deuxième, les nomme de faux apôtres. Voyez ci-dessus la fin de la remarque (N), où l'on réfute l'auteur de la nouvelle histoire d'Héloïse et d'Abélard.

(R) *Les moines de l'abbaye de Ruis.... l'élurent pour leur supérieur.*] Le bénédictin qui a tant travaillé sur les antiquités de Paris a eu grand tort de censurer Belleforêt, qui avait dit qu'Abélard posséda une abbaye dans la Bretagne. *Qu'il ait été abbé en Bretagne, cela est faux; car, au sortir du Paraclet, il se retira à Cluny, et a persévéré en icelle congrégation jusqu'à la mort* (48). Voilà un auteur bien mal informé. Il ignore que Pierre Abélard eut une abbaye en Bretagne avant et après la cession du Paraclet. S'il avait bien lu la lettre (49) dont il cite quelques passages, il y aurait vu cela avec la dernière évidence.

(S) *Et même aux plus grands dangers.*] Les moines tâchèrent souvent de l'empoisonner; et, ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à cause de ses précautions, ils essayèrent de l'empoisonner par le pain et par le vin de l'eucharistie. Un jour, n'ayant pas mangé d'une viande qui lui avait été préparée, il vit mourir son compagnon qui la mangea. Les excommunications dont il foudroyait les plus mutins de ses religieux ne remédièrent pas au désordre. Enfin il craignit plus le poignard que le poison, et se compara à celui que le tyran de Syracuse fit mettre à sa table sous une épée qui ne pendait qu'à un fil (50).

(T) *On en causa, nonobstant sa mutilation.*] La médisance se déchaînait si furieusement contre ce pauvre

(47) Abælardi Oper., *pag.* 31.

(48) Du Breul, Antiq. de Paris, *pag.* 888, *édition de* 1639, *in*-4.

(49) *Celle d'*Abélard *qui contient la relation de sa vie.*

(50) Abælardi Opera, *pag.* 39 *et* 40.

homme, qu'encore qu'on sût qu'il n'avait plus de quoi contenter une femme, on ne laissait pas de dire qu'un reste de volupté sensuelle le tenait attaché à son ancienne maîtresse. *Quod me facere sincera charitas compellebat, solita derogantium pravitas impudentissimè accusabat, dicens me adhuc quâdam carnalis concupiscentiæ oblectatione teneri, qui pristinæ dilectæ substinere absentiam vix aut nunquàm paterer.* C'est la plainte que l'on trouve dans la page 35 de sa relation. Il se consola par l'exemple de saint Jérôme, dont l'amitié pour Paule servit d'entretien aux médisans ; et il crut réfuter invinciblement la calomnie en remarquant que les plus jaloux commettent leurs femmes à la garde des eunuques. Le père Théophile Raynaud s'est moqué de cette raison, parce qu'il avait lu quantité d'exemples de commerce impur entre des femmes et des hommes mutilés. *Ex quibus omnibus liquet quàm frigida fuerit Petri Abelardi apologia, cùm redargutus de nimiâ familiaritate cum amicâ quidem suâ Heloïsâ, et aliis monialibus paraclitensibus reposuit, eunuchos, qualis ipse factus erat, tutò et absque omni periculo posse versari cum feminis* (51). J'en dirai quelque chose dans l'article COMBABUS. Héloïse aimait si ardemment Abélard, quoiqu'on le lui eût châtré, que les vertus de cet homme pouvaient courir de grands risques auprès d'elle. Voyez nos remarques sur l'article de cette femme. Ces paroles de Virgile,

> . . . *Notumque furere quid femina possit,*
> *Triste per augurium Teucrorum pectora ducunt* (52),

représentent en quelque manière la conduite de ceux qui craindraient que la passion d'Héloïse n'ait eu trop de force sur la chasteté de son Abélard.

(V) *Le promoteur de l'oppression.*] C'est de quoi nous parlerons dans l'article de BÉRENGER de Poitiers.

(X) *Le 21 avril* 1142.] Cela montre que le nouvel auteur de la vie d'Abélard s'est fort abusé en le faisant vivre l'an 1170. Je parle de l'auteur d'un petit livre imprimé à la Haye en 1693, où l'on trouve, avec l'*Histoire abrégée d'Héloïse et d'Abélard*, trois autres petites pièces.

(Y) *Son corps fut envoyé à Héloïse.*] Pasquier assure qu'Abélard, *par son testament, ordonna d'être inhumé dans le monastère* du Paraclet (53). François d'Amboise l'assure aussi (54) ; mais il n'en donne point d'autre preuve que le témoignage de Pasquier. Ce qui me rend incrédule là-dessus est que Pierre le Vénérable n'en fait aucune mention dans la lettre qu'il écrit à Héloïse, où il lui rend compte des dernières heures d'Abélard (55). Bien plus, l'absolution d'Abélard fait foi que l'on n'envoya son corps au Paraclet qu'afin de gratifier Héloïse. C'est une marque qu'elle avait demandé cette faveur. Or, quel droit aurait eu l'abbé de Cluny de faire d'une disposition testamentaire la matière d'un bienfait? Le calendrier de l'abbaye du Paraclet confirme puissamment tout ceci ; car on y trouve ces paroles : VII *kal. januar. obiit Petrus, cluniacensis abbas, cujus* CONCESSU *habet ecclesia nostra corpus magistri nostri Petri* (56). Le silence d'André Du Chesne, dans ses notes sur l'épître où Abélard raconte ses infortunes est une grande raison pour moi contre Pasquier. Il y en a qui, sans parler de testament, disent qu'on donna à Héloïse le corps de feu son mari, comme il avait témoigné par ses lettres qu'il souhaitait que l'on fît (57) : mais on ne cite ni ces lettres, ni personne qui les ait citées. J'ai trouvé l'endroit à la page 53 de ses œuvres. Il était alors dans son abbaye de Ruis, et craignait d'être assassiné de jour en jour. *Quòd si me Dominus in manibus inimicorum tradiderit* (écrit-il à Héloïse), *scilicet ut ipsi prævalentes me interficiant, aut quocunque casu viam universæ carnis absens à vobis ingrediar, cadaver obsecro nostrum ubicunquè vel sepultum, vel expositum jacuerit, ad cimiterium vestrum deferri faciatis, ubi filiæ nostræ, imò in Christo sorores, sepulcrum nostrum sæpiùs videntes, ad preces pro*

(51) Th. Raynaud, de Eunuchis, pag. 148.
(52) Virgilii Æneid., *lib. V*, *v.* 6.

(53) Pasquier, Recherche de la France, *livre VI, chap. XVII.*
(54) *Præf. Apologet.* Oper. Abælardi.
(55) *In* Operib. Abælardi, *pag.* 337.
(56) *Apud* Andr. Quercetanum, (*sive* Du Chesne) *in* Notis ad Histor. calamit. Abælardi, *in ejus* Operibus.
(57) Cave, Histor. Litter. Script. Eccles. *pag.* 652.

me Domino fundendas ampliùs invitentur. Voici l'absolution d'Abélard : elle devait être mise sur son tombeau ; et c'est pour un tel usage qu'Héloïse l'avait demandée à Pierre le Vénérable (58). *Ego Petrus, cluniacensis abbas, qui Petrum Abælardum in monachum cluniacensem recepi, et corpus ejus furtìm delatum Heloïsæ abbatissæ et monialibus Paracleti concessi, authoritate omnipotentis Dei et omnium sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis suis* (59). Belleforêt a débité un grand mensonge lorsqu'il a dit que les os de Pierre Abélard furent déterrés et brûlés (60). La préface apologétique du sieur d'Amboise réfute cela invinciblement.

(Z) *Son maître Roscelin.*] Salabert, prêtre d'Agen, révoque en doute, dans sa Dissertation sur la secte des nominaux (61), que Roscelin ait été précepteur de Pierre Abélard. Nous examinerons ses raisons dans l'article Roscelin *.

(AA) *De l'explication du droit civil.*] François d'Amboise se trompe, ce me semble, lorsqu'il croit qu'Accurse a parlé de notre Pierre Abélard dans la glose sur la loi *Quinque pedum præscriptione.* Voici les paroles d'Accurse : *Sed Petrus Bailardus, qui se jactavit quòd ex quâlibet quantumcunque difficili litterâ traheret sanum intellectum, hîc dixit* NESCIO (62). Alciat loue la modestie de ce Pierre Bailard qui avouait de si bonne foi son ignorance là-dessus : *Magnus ille Andreas Alciatus in illo quem de* Quinque pedum præscriptione *scripsit tractatu, postquàm Petrum Bailardum celebrem suâ tempestate professorem laudavit quòd ingenuè fassus esset eam legem à se non intelligi, etc.* C'est ainsi que parle François d'Amboise (63) : et ses propres expressions suffisent à le condamner ; car, afin qu'Alciat ait raisonné juste, il faut que le professeur célèbre qu'il a loué ait été professeur en droit. Quelle merveille serait-ce qu'un professeur de dialectique avouât qu'il n'entend point un certain endroit embrouillé du code ? Aussi voyons-nous que ce Bailard est un professeur en droit dans Pierre Crinitus, qui le nomme *Joannes Bajalardus.* Concluons qu'il ne s'agit point ici de notre Pierre Abélard, et que Pasquier, qui a cru faire une remarque qui ne devait pas être oubliée, en lui appliquant ce qu'a dit Accurse (64), aurait mieux fait de n'en rien dire. Au moins devait-il bien prendre garde qu'il y a dans le passage d'Accurse, non pas *Petrus Abelardus*, comme il le prétend, mais *Petrus Bailardus.* Que, s'il était vrai que ce glossateur eût eu en vue notre Abélard, il faudrait dire, ce me semble, qu'il se serait abusé ; car on ne voit aucune raison de croire qu'Abélard se soit mêlé de jurisprudence. Voyons les paroles de Crinitus. *Quæsitum est superiori ætate à viris doctioribus quidnam in jure nostro civili præscriptio quinque pedum signaret, qualisque foret in eâ intellectus. Quam rem Laurentius Valla et alii complures cùm non satis perciperent, hâc unâ se ratione defendebant, quòd Joannes Bajalardus, inter eos qui* JUS CIVILE PROFITENTUR *vir consultissimus, ingenuè affirmavit se illud ignorare* (65). Thomasius ne devait pas conclure de ce passage que Pierre Abélard ait été quelquefois nommé *Baialard* (66).

Voici une observation que M. de la Monnoie me communiqua après avoir lu ma remarque (AA). Je suis sûr que l'on aura plus d'avances pour se bien déterminer, quand on aura comparé ses pensées avec les miennes ; c'est pourquoi je me persuade qu'il me permettra de mettre tous mes lecteurs en état de comparer. *Je suis persuadé*, dit-il, *que c'est d'Abélard qu'Accurse, sur la loi* Quinque pedum, *a entendu parler. Abélard, j'en conviens, ne faisait pas profession de jurisprudence ; mais il passait pour universel, et pour un homme qui prétendait ne rien trouver au-dessus de son*

(58) *Voyez les* OEuvres d'Abélard, *pag.* 343.

(59) *In* Operibus Abæl., *pag.* 345.

(60) Belleforêt, Chroniq. de France.

(61) *Elle a pour titre* Philosophia nominalium vindicata, *et est imprimée à Paris, en* 1651, *in*-8.

* *Cet article n'existe pas.*

(62) *Apud* Fr. d'Amboise, *Præf. Apol.* Operum Abælardi.

(63) *Voici les paroles d'Alciat :* Adeò autem existimata est difficilis, ut Petrus Bailardus, non incelebris tempestate suâ professor, ingenuè fassus sit eam à se non intelligi.

(64) Pasquier, Recherche de la France, *liv. VI, cap. XVII.*

(65) Crinitus, de honestâ Discipl., *lib. XXV, cap. IV.*

(66) Jacob. Thomas. *in* Vitâ Petri Abælardi, *num.* 3.

intelligence; qui totum scibile sciebat, *comme on a dit de lui dans son épitaphe. Accurse, dans l'endroit cité, ne nous en donne point d'autre idée que celle-là; et ceux qui, sur les paroles du glossateur, ont cru que* Petrus Baylardus *ou* Bailardus *avait été un célèbre professeur en droit, se sont trompés. Il n'y en a jamais eu de ce nom-là.* Bailardus *n'est autre qu'*Abélard, *et c'est une des dix ou douze manières dont on a écrit le nom de cet auteur. Les Italiens, très-sujets à ces sortes de retranchemens, ont dit* Bailardus *pour* Abailardus, *comme* Ragona *pour* Aragona, Naldo *pour* Arnaldo, Berto *pour* Alberto *ou* Lamberto. *On ne niera pas du moins que Jacques-Philippe de Bergame, moine augustin, n'ait appelé notre Abélard* Baliardus (67). C'est l'observation de M. de la Monnaie. Je m'en vais dire une chose dont je ne m'avisai pas dans la première édition. Je crois qu'Abélard mourut avant que l'étude du droit romain fût connue en France. On l'avait ressuscitée en Italie quelques années auparavant (68), et l'on peut bien s'imaginer que l'enfance de cette nouvelle vie dura quelque temps. Il est donc hors d'apparence qu'on ait eu recours à notre dialecticien français pour l'explication d'une loi particulière difficile au souverain point, et d'un très-petit usage. On ne s'amuse guère à débrouiller de pareilles choses après qu'on prétend avoir éclairci les plus importantes, ou lorsqu'on tâche de renchérir sur les premiers interprètes. Il se passe donc du temps avant qu'on en vienne là. S'il était permis d'employer les règles de M. Ménage, on dirait peut-être que le *Bailardus* d'Accurse est une corruption du mot *Bulgarus, Balgarus, Bailgarus, Bailgardus, Bailardus.* Ceux qui copient mal les noms propres, et ceux qui ne les prononcent pas bien, peuvent introduire peu à peu de grands changemens. Peut-être avait-on dit du jurisconsulte Bulgarus ce qu'Accurse, trompé par ces corruptions de nom, attribua à *Petrus Bailardus.*

(BB) *Des erreurs de M. Moréri.*] 1°. Il est faux qu'Abélard ait enseigné la théologie à Corbeil, et à Melun. 2°. Dire que tous les auteurs avouaient qu'Héloïse était nièce du chanoine Fulbert est une mauvaise preuve contre Papyre Masson, qui a dit qu'elle était fille naturelle d'un chanoine. Rien n'empêche que Fulbert n'ait eu une sœur qui ne se soit pas bien conduite : je dis une sœur, car il était oncle maternel d'Héloïse, *avunculus.* Je m'étonne qu'André Du Chêne (69) ait cru pouvoir réfuter Papyre Masson par la même preuve dont M. Moréri se sert. 3°. Il ne paraît pas qu'Abélard se soit introduit chez le chanoine sous prétexte d'enseigner la théologie à Héloïse : pourquoi spécifie-t-on ce que les auteurs qu'on doit suivre ne disent qu'en général? Ces termes, *erat cupidus ille valdè, atque erga neptim suam ut ampliùs semper in doctrinam proficeret litteratoriam plurimùm studiosus* (70), ne désignent-ils pas moins la théologie qu'une autre science? 4°. Il ne paraît point qu'Héloïse ait eu beaucoup d'estime pour Abélard, avant même qu'ils fussent logés ensemble. 5°. Il n'est pas vrai qu'il la mena en Bretagne, quand elle se fut dérobée de chez son oncle : il l'envoya bien dans cette province; mais il se tint à Paris se précautionnant le mieux qu'il pouvait contre les entreprises de Fulbert, jusqu'à e qu'il l'eut apaisé, en lui promettant d'épouser sa nièce. Alors il fut la joindre en Bretagne, comme on le voit dans la relation de ses infortunes. *L'Histoire abrégée d'Héloïse et d'Abélard,* qu'on a imprimée depuis peu (71), n'est point exacte sur ce point. On y suppose qu'Abélard sortit de Paris en même temps que de la maison du chanoine; qu'il y retourna quand il eut su que son écolière était grosse; et qu'il *l'enleva de nuit, afin de l'épouser clandestinement, en attendant que ses parens lui permissent de l'épouser publiquement.* Il n'avait nul dessein de l'épouser quand il l'enleva, et il ne prétendit jamais que son mariage dût être connu dans le monde. 6°. Héloïse ne *lui dit point franchement qu'elle ne prétendait pas par ce mariage priver..... l'Église d'un docteur qui, selon son espérance, y serait bientôt un illustre prélat.* Rien de sem-

(67) *Voyez ci-dessus, citation* (39).
(68) *Voyez l'article* Irnerius.

(69) Notæ ad Hist. calamit. Abælardi.
(70) Abælardi Oper., *pag.* 11.
(71) *A la Haye, en* 1693, *in*-12.

blable ne se trouve dans la longue déduction qu'Abélard nous a laissée des raisonnemens d'Héloïse contre leur mariage. Voyez l'article d'Héloïse (72). 7°. Il ne dit point qu'il l'ait épousée pour *le repos de sa conscience* : pourquoi M. Moréri veut-il mieux savoir les motifs de ce mariage qu'Abélard même ne les a sus ? 8°. Il ne fallait pas joindre ensemble les noces et le couvent d'Argenteuil : il y eut un milieu entre ces deux choses. Héloïse ne fut envoyée dans ce couvent que parce que son oncle la maltraitait, fâché de ce qu'elle niait fortement son mariage. 9°. C'est donc une étrange fausseté que de dire que *ce mariage ne fut pas si secret que Fulbert n'en fût averti*; car ce fut en sa présence qu'on bénit les noces dans une église. *Post paucos dies nocte secretis orationum vigiliis in quâdam ecclesiâ celebratis, ibidem summo mane, avunculo ejus atque quibusdam nostris vel ipsius amicis assistentibus, nuptiali benedictione confœderamur* (73). 10°. Il n'est pas vrai qu'Abélard ait fait leçon à un grand nombre d'écoliers en Champagne, depuis que la mauvaise vie des moines de Ruis l'eut contraint d'y retourner, et dans le temps que l'abbé Suger fit sortir les religieuses d'Argenteuil. Le père Lenfant a copié quelques-unes de ces fautes (74).

(72) *A la remarque* (X).
(73) Abælardi Oper., *pag.* 16.
(74) Lenfant, *religieux dominicain*, Hist. générale de tous les siècles, *au* 21 *avril. C'est un ouvrage en* 6 *vol. in-*12, *divisé selon les jours de l'année, et imprimé à Paris l'an* 1684.

ABÉLIENS ou Abéloniens, secte d'hérétiques qui s'était formée à la campagne, proche d'Hippone, et qui était déjà éteinte du temps de saint Augustin. Elle avait d'étranges principes, et peu propres à la faire durer (A). Elle ordonnait à chacun d'avoir sa chacune; elle ne trouvait point bon et ne souffrait point que l'homme fût seul; il fallait, selon les statuts de l'ordre, qu'il eût une aide semblable à lui; mais il ne lui était pas permis de s'appuyer sur cette aide; je veux dire de s'unir corporellement avec sa femme : c'était pour lui l'arbre de science de bien et de mal, dont le fruit lui était sévèrement défendu. Ces gens-là réglaient le mariage sur le pied du paradis terrestre, où il n'y eut entre Adam et Ève que l'union du cœur : ou plutôt ils se réglaient sur l'exemple d'Abel; car ils prétendaient qu'Abel avait été marié, mais qu'il était pourtant mort sans avoir jamais connu de femme. C'était de lui que leur secte avait pris son nom (*a*). Quand un homme et une femme étaient entrés dans cette sorte de société, ils adoptaient deux enfans, un garçon et une fille, qui succédaient à leurs biens, et qui se mariaient sous les mêmes conditions de ne faire point d'enfans, mais d'en adopter deux qui différassent en sexe. Ils ne manquaient pas de trouver de pauvres gens dans le voisinage qui leur fournissaient des enfans à adopter. Voilà ce que saint Augustin nous en apprend (*b*); et comme il est presque le seul qui en parle, il faut croire que cette secte ne fut connue qu'en peu de lieux, et qu'elle ne dura pas long-temps. On croit qu'elle commença sous l'empire d'Arcadius, et qu'elle finit sous celui de Théodose-le-Jeune. Tous ceux qui la composaient, réduits enfin à un seul village, se réunirent à l'église catholique.

(*a*) *Voyez* Bochart, Geogr. sacr., *lib. II, cap. XVI, qui croit que la fable de la continence d'Adam pendant* 130 *ans après la mort d'Abel a donné lieu au nom de ces hérétiques.*
(*b*) August., de Hær., *cap. LXXXVII. Vide ibi* Lambert. Danæum.

(A) *Peu propres à la faire durer.*]

C'était un état trop violent que celui de continence entre un homme et une femme qui avaient d'ailleurs toutes choses communes, et dont la société était censée un vrai mariage; c'était, dis-je, un état trop violent pour durer beaucoup; *nullum violentum durabile.* Les abéliens n'étaient que des encratites et des novatiens mitigés : ceux-ci condamnaient hautement le mariage; les abéliens le louaient et le retenaient. Il est vrai que ce n'était presque que de nom : ils en *avaient l'apparence; mais ils en reniaient la force. Hi nomen quidem conjugii et nuptiarum retinuerunt, vim autem et effectum earum prorsùs sustulerunt* (1). S'ils avaient cru que le mariage était un sacrement, ils auraient été sur cet article ce que les zuingliens ont été sur celui de l'eucharistie : ils n'eussent admis que la figure, et point du tout de réalité. Or, c'est ce qui a dû contribuer à l'extinction de la secte. Vous trouverez, dans le dictionnaire de Furetière (2), que

Boire et manger, coucher ensemble,
C'est mariage, ce me semble.

Voilà l'idée naturelle qu'on se forme de cet état; et, dans cette idée, le dernier des trois attributs passe pour le principal, et pour la différence spécifique. C'est celui-là que l'on nomme la consommation du mariage : sans celui-là le contrat le plus solennel, les fiançailles, la bénédiction nuptiale, ne passent que pour des préliminaires dont on se dégage facilement. C'est celui-là qui serre le nœud et qui le rend indissoluble. C'est la fin, le but et la couronne de l'œuvre; c'est le *non plus ultrà.* Il y avait donc peu d'apparence que beaucoup de gens, même après que la nouveauté du dogme serait passée, voulussent avoir le nom et le lien de gens mariés, et se priver de ce que le célibat avait dès lors de plus éclatant, sans goûter les fruits et les délices du mariage. Il n'a donc pas été nécessaire, quand j'ai dit que les principes de cette secte étaient peu propres à la faire durer, que je fisse quelque allusion au bon mot qu'on attribue à Sixte V : *Non si chiava in questa religione, non durarà* (3). Les adoptions y tenaient lieu de générations; et, à cause de cela, on ne pouvait pas dire des abéliens ce que Florus remarque touchant les premiers habitans de Rome : *Res erat unius ætatis, populus virorum* (4). Si d'autres causes ne s'en fussent pas mêlées, cette secte aurait pu durer éternellement : *Per sæculorum millia (incredibile dictu) gens æterna est in quâ nemo nascitur.* C'est ce que Pline a dit des esséniens (5), et ce que l'on dit tous les jours des moines.

(1) Danæus in lib. Augustini de Hæres., *cap. LXXXVII.*
(2) Furetière, *au mot* Mariage.
(3) Confess. cathol. de Sancy, *liv. I, chap. I.*
(4) Florus, *lib. I, cap. I.*
(5) Plinius, *lib. V, cap. XVII.*

ABELLI (Antoine), docteur en théologie, jacobin, abbé de Notre-Dame de Livri en l'Aulnoi, confesseur de la reine mère, et auparavant son prédicateur, fit imprimer des *Sermons sur les lamentations de Jérémie*, à Paris, l'an 1582. Je ne fais que copier la Croix du Maine et du Verdier-Vau-Privas; et si je ne corrige point les fautes qu'ils peuvent avoir commises, au moins proposerai-je mes doutes (A). Si M. Moréri en avait fait autant, peut-être saurait-on aujourd'hui la vérité; car rien ne pousse davantage les curieux à faire part au public de leurs éclaircissemens que l'aveu que font les auteurs qu'ils ne savent pas telle ou telle chose. C'est ce qui m'obligera à proposer souvent mes doutes. M. Moréri avait tant d'occasions, que je n'ai pas, de consulter ceux qui pouvaient rectifier ces sortes de choses, qu'il devait plus faire ici que copier la Croix du Maine.

(A) *Proposerai-je mes doutes.*] Il me paraît un peu étrange qu'un jacobin jouisse d'une abbaye, et qu'on lui en donne le nom. Je ne connais point de pays en France qui s'appelle l'Aulnoi. Si l'on a voulu dire *le Laonais*, c'est une autre chose : mais d'ailleurs, je ne trouve aucune ab-

baye nommée Livri dans le diocèse de Laon (1). L'abbaye de ce nom est au diocèse de Paris. Enfin je trouve dans l'acte par lequel l'université de Paris prêta serment de fidélité à Henri IV, le 22 d'avril 1594, j'y trouve, dis-je, entre ceux qui le signèrent, un François Abély, abbé d'Ivri, prédicateur et aumônier du roi (2). C'est à ceux qui en auront les occasions sous la main à vérifier si l'on n'aurait pas ici assemblé sur une seule personne ce qui ne convenait qu'à plusieurs (3).

Mes doutes m'ont procuré un bon éclaircissement, que j'insère ici. « L'Aunoi, ou l'Aulnoi, est fort bien. » C'est l'abbaye de Notre-Dame de Livri, en l'Aunoi, *in Alneto* (4), de » l'ordre de saint Augustin, dans le » doyenné de Chelles, diocèse de Paris. Il faut supposer que, pour parvenir à cette abbaye, Antoine Abelli » passa de l'ordre de saint Dominique » dans celui de saint Augustin, ce qui » est une chose fort aisée, et qui se » pratique tous les jours. A l'égard de » François Abely, abbé d'Ivri, je crois » qu'il y a faute, et que ce François, » qui fut apparemment successeur » d'Antoine, doit être qualifié abbé de » Livri. » Cet éclaircissement m'a été communiqué par M. de la Monnaie. M. l'abbé Baudrand m'a fait savoir que cette abbaye de Livri *est à trois lieues de Paris, en allant vers Meaux, dans un petit quartier qu'on appelle l'Aulnoy, où il y a dix ou douze villages, et dont on ne sait plus les confins.* Ces deux éclaircissemens lèvent suffisamment mes difficultés.

(1) *Voyez* l'État de la France, *imprimé en* 1680, *tom. II*, *pag.* 311, 312.

(2) *Voyez* l'Hist. du collége de Navarre, *par* M. de Launoi, *pag.* 372.

(3) *Cela n'arrive que trop aux bibliographes.*

(4) Claud. Robertus, *in* Nomenclaturâ abbatiarum Galliæ.

ABELLY (Louis), évêque et comte de Rhodez, mort le 4 octobre 1691, âgé de 88 ans (*a*), était de Paris, et il y fut curé de Saint-Josse. Il a composé divers ouvrages, et entre autres un Traité de Théologie, intitulé *Medulla theologica* (*b*), qui a été cause que M. Despréaux lui a donné l'épithète de *moelleux* (A), et qui est fort éloigné des maximes des jansénistes (B). Il a fait aussi la *Vie de Vincent de Paule*, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la mission; un livre sur les *Principes de la morale chrétienne;* un autre sur les *Hérésies;* un autre sur la *Tradition de l'Église touchant le culte de la sainte Vierge, etc.* Ce dernier ouvrage, imprimé pour la seconde fois à Paris, l'an 1675, fit un grand plaisir aux protestans, parce qu'il leur fournit de bonnes armes contre les convertisseurs, qui voulaient leur faire accroire que, s'il y avait quelque chose d'excessif dans cette espèce de dévotion, ce n'était que des pensées monacales ou des abus que les évêques corrigeaient journellement. Ce même livre servit à ceux de la religion contre celui de M. l'évêque de Condom (*c*). En effet, M. Abelly se rendit le protecteur des pensées les plus outrées concernant la dévotion envers la vierge Marie. C'était ruiner les efforts de l'autre prélat, et les vues de ceux qui ont publié ou approuvé les *Avis salutaires de la sainte Vierge à ses dévots indiscrets.* M. Abelly était docteur en théologie de la faculté de Paris; il fut fait évêque de Rhodez lorsque M. de Péréfixe, précepteur du roi, monta à l'archevêché de Paris, et il résigna son évêché à un autre lorsque son grand âge ne lui per-

(*a*) Mercure galant *d'octobre* 1691.

(*b*) *La première édition est de Paris, en* 1651. *On y en fit une sixième en deux volumes in*-12, *l'an* 1659.

(*c*) *Intitulé* Exposition de la Doctrine de l'Église catholique.

mit plus d'en exercer les fonctions, et se retira dans la maison de Saint-Lazare. Il révéla dans la Vie de M. Vincent un secret qui plut à beaucoup de monde (C).

(A) *L'épithète de* moelleux.] Ne faisons pas difficulté de remonter un peu haut, en rapportant ce passage ; car, outre qu'il ne faut pas craindre que la longueur de la citation déplaise à personne, elle servira à confirmer ce que je dois dire dans la remarque suivante.

Alain tousse et se lève, Alain (1), ce savant homme,
Qui de Bauni vingt fois a lu toute la Somme,
Qui possède Abelly, qui sait tout Raconis,
Et même entend, dit-on, le latin d'A Kempis.
N'en doutez point, leur dit ce savant canoniste,
Ce coup part, j'en suis sûr, d'une main janséniste.
Mes yeux en sont témoins : j'ai vu moi-même hier
Entrer chez le prélat le chapelain Garnier.
Arnaud, cet hérétique ardent à nous détruire,
Par ce ministre adroit tente de le séduire:
Sans doute il aura lu dans son saint Augustin
Qu'autrefois saint Louis érigea ce lutrin.
Il va nous inonder des torrens de sa plume :
Il faut, pour lui répondre, ouvrir plus d'un volume.
Consultons sur ce point quelque auteur signalé;
Voyons si des lutrins Bauni n'a point parlé.
Étudions enfin, il en est temps encore ;
Et pour ce grand projet, tantôt, dès que l'aurore
Rallumera le jour dans l'onde enseveli,
Que chacun prenne en main le MOELLEUX ABELLY (2).

Quand ces vers ne contiendraient autre chose que l'accolade de Bauni et d'Abelly, ils signifieraient assez l'anti-jansénisme de ce dernier ; mais ils contiennent plusieurs autres traits qui vont au même but, et qui portent coup. L'auteur a mis en marge une note qui explique la raison de l'épithète, et il a bien fait. Quand je songe aux conjectures que formeraient les critiques si la langue française avait un jour le destin qu'a eu la langue latine, et que les œuvres de M. Despréaux se conservassent, je me représente bien des chimères. Car, supposons que la *Medulla theologica* de M. Abelly fût entièrement perdue, et que presque aucun auteur qui en eût parlé ne subsistât, et qu'il n'y eût point de note à la marge du Lutrin vis-à-vis de *moelleux*, quels mouvemens les critiques ne se donneraient-ils point pour trouver la raison de cette épithète ! et combien de faussetés ne diraient-ils pas (3) ! Je m'imagine que quelqu'un, mal satisfait des conjectures de tous ses prédécesseurs, dirait enfin que l'écrivain Abelly avait été caractérisé par cette épithète à cause qu'on avait voulu faire allusion aux offrandes d'Abel, qui ne furent point sèches comme celles de Caïn, mais un véritable sacrifice de bêtes. Il citerait sur cela le *sacrum pingue dabo, nec macrum sacrificabo :* il dirait que les parties des victimes n'étaient pas toutes également considérables, et que la graisse, sous laquelle il faut aussi comprendre la moelle, était d'un usage singulier. Plus il serait docte, plus le verrait-on courir d'extravagance en extravagance, et accumuler des chimères. En cet endroit, comme en plusieurs autres, verrait-on vérifiée l'espérance dont il est parlé dans la IXe. satire de M. Boileau :

Et déjà vous croyez, dans vos rimes obscures,
Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

Quelqu'un a dit qu'il serait à souhaiter qu'on fît déjà un bon commentaire sur les satires de cet auteur (4)*. Il est certain que cette sorte d'écrits deviennent bientôt obscurs, quant à un grand nombre de choses. Le Catholicon d'Espagne, et la Confession catholique de Sancy, en sont une preuve. Le public est fort redevable à l'auteur, qui publia des remarques sur la dernière de ces deux satires l'an 1693, et sur la première l'an 1696. Il est curieux et pénétrant, et fort propre pour ce travail.

(B) *Des maximes des jansénistes.*] Un de ces messieurs s'est plaint fort

(1) *On désigne l'abbé Auberi, chanoine de la Sainte-Chapelle, fameux moliniste, frère de ce M. Auberi qui a fait l'histoire du cardinal Mazarin.* Suite du Ménagiana, *pag.* 8, *édit. de Hollande.*

(2) OEuvres de Despréaux, Lutrin, *chant IV*, 169, etc.

(3) *Conférez ce que dit le P.* Bouhours *dans le IVe. dialogue* de la Manière de bien penser, *pag.* 399, *au sujet de ces paroles de M. Despréaux*, profès dans l'ordre des Coteaux.

(4) Nouvelles de la Rép. des lettres, *oct.* 1684, *art. V.*

* [Ce dessein a été exécuté depuis la mort de *M. Bayle* par *M. Brossète.* Il publia en 1715 à Genève les OEuvres de Despréaux avec des éclaircissemens historiques donnés par l'auteur même, 2 *vol. in-4.* On les a réimprimées à Amsterdam en 1718, *in-fol.* et *in-4* ; en 1722 à la Haye, en 4 *vol. in-12. Addit. de l'édit. d'Amst.*]

amèrement de ce que M. de la Berchère, archevêque d'Aix, avait ordonné au directeur de son séminaire *de suivre Abelly*, et de ne plus enseigner *la Théologie morale* (5) de Grenoble. Il dit qu'on trouve dans la *Medulla theologica* de M. Abelly trois méchans principes, dont le 1[er]. *renverse la plus certaine règle de la bonne conscience, reconnue par les païens mêmes, qui n'ont pas cru qu'il fût permis de faire une chose dont l'on doute si elle est juste ou injuste.* Le 2[e]. *réduit à rien le plus grand de tous les commandemens, qui est celui qui nous oblige d'aimer Dieu plus que toutes choses.* Le 3[e]. *est directement opposé au soin qu'a pris M. le cardinal Grimaldi de faire observer les règles de saint Charles dans le sacrement de pénitence, en marquant un grand nombre de cas dans lesquels les confesseurs doivent ou refuser ou différer l'absolution.* On accuse donc M. Abelly d'enseigner, 1°. *que l'on peut suivre une opinion moins probable et moins sûre en faisant ce qui est péché selon l'opinion contraire, qui nous paraît plus probable ;* 2°. *qu'il n'est point certain que le précepte d'aimer Dieu plus que toutes choses oblige jamais par lui-même, mais seulement par accident ;* 3°. *qu'on peut sans scrupule absoudre toujours ceux dont la vie est une continuelle vicissitude de confessions et de crimes.* Voyez l'*Avis aux révérends pères jésuites d'Aix en Provence, sur un imprimé qui a pour titre, « Ballet » dansé à la réception de monseigneur » l'archevêque d'Aix.* » On publia cet avis l'an 1687, in-12.

Il est aisé de connaître qu'il s'agit du livre de M. Abelly dans cet endroit du Ménagiana. « Comme on parlait » de la moelle d'A..., M. l'abbé le » Camus, à présent cardinal, dit : *la » lune était en décours quand il fit » cela* (6). » Nouvelle preuve du mépris des jansénistes pour cet ouvrage.

(C) *Un secret qui plut à beaucoup de monde.*] Il a fait savoir au public que M. Vincent ne voulut plus avoir de liaison avec l'abbé de St.-Cyran, après lui avoir entendu dire que le concile de Trente n'était qu'*une cabale, et une assemblée des scolastiques et du pape* (7).

Un homme qui serait persuadé de cela ne pourrait pas être catholique romain.

(5) *Composée par* M. Genet, *que le cardinal Grimaldi, prédécesseur de M. de la Berchère, avait fait venir dans son séminaire pour y enseigner lui-même sa* Morale, *et qui a depuis été fait évêque de Vaison.*

(6) Ménagiana, *pag.* 65 *de la* 1[re]. *édit. de Hollande.*

(7) Abelly, *Vie de Vincent de Paule*, liv. II, chap. XII. *Voyez les* Préjugés légitimes contre le jansénisme, *pag.* 134.

ABERDON, ville épiscopale d'Écosse, sous l'archevêque de Saint-André, avec une académie. Les Écossais la nomment *Aberdeen*. On peut la considérer comme divisée en deux ; car il y a Aberdon, à l'embouchure de la Done, et Aberdon à l'embouchure de la Dée. La première se nomme la vieille Aberdon, *Old-Aberdeen*, et l'autre la nouvelle Aberdon, *New-Aberdeen*. Elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de mille pas. Le siége de l'évêché et l'académie sont à la vieille Aberdon : l'autre est plus riche et plus marchande. L'académie fut créée l'an 1480 ; l'évêché y est depuis l'an 1100 : il y fut transféré de Murtlac, comme nous l'apprend Hector Boëthius, historien écossais (*a*). Cette ville se nomme en latin indifféremment *Aberdonia*, *Aberdonium* et *Aberdona*. M. Moréri a voulu raffiner sur cet article (A), et n'y a pas trop réussi.

(*a*) *Apud* Baudrand, Lexici geograph. *pag.* 4.

(A) *M. Moréri a voulu raffiner sur cet article.*] Il trouve mauvais que quelques-uns aient dit qu'Aberdonne ou Aberdoen, *Aberdonia*, *Aberdona*, ou *Devana*, est une ville. *Il n'y a point de ville*, poursuit-il, *qui porte ces noms en toute l'Écosse ; mais il y a deux villes, dont l'une est nommée New-Aberdon, et l'autre Old-Aberdon : et si ce nom se rencontre, ce n'est qu'en quelques livres ou cartes peu exactes.*

Il serait inutile de prouver, que non-seulement dans le langage ordinaire, on ne se sert point de la distinction de vieille et de nouvelle Aberdon ; mais aussi qu'on s'en sert très-peu dans les livres. Car où sont les auteurs qui ont dit *l'évêché de la vieille Aberdon, l'académie de la vieille Aberdon?* Où sont les historiens qui ne se contentent pas de dire *Aberdon* tout court, quand ils veulent désigner cette ville épiscopale? M. Moréri ne se souvenait pas apparemment de sa critique lorsque, dans l'article d'Écosse il disait, *Saint-André a une université, et Aberdonne l'autre* ; car, autrement, il aurait dû dire *Old-Aberdon.*

ABGILLUS (JEAN), fils d'un roi des Frisons, mena une vie si exemplaire, qu'on le surnomma *le Prêtre.* Il accompagna Charlemagne à l'expédition de la Palestine, et, au lieu de s'en retourner en Europe, comme fit Charlemagne après la prise de Jérusalem, il poussa jusqu'aux Indes, y fit de vastes conquêtes, et y fonda l'empire des Abyssins, qui, de son nom, fut nommé *l'empire du Prêtre Jean.* Il a composé deux histoires, dont l'une comprend le voyage de Charlemagne à la Terre-Sainte, et l'expédition qu'il fit lui-même aux Indes. Ce dernier ouvrage contient la description du pays et celle des différens peuples qui l'habitent. Si Suffridus Pétri (*a*) a été capable de s'imaginer que ces histoires soient autre chose qu'un de ces méchans romans qu'on faisait dans les siècles d'ignorance, et où l'on faisait entrer Charlemagne avec autant de hardiesse que si c'eût été un héros imaginaire, un Palmerin d'Olive, un Huon de Bourdeaux, un Geoffroi à la Grand' Dent ; si, dis-je, Suffridus Pétri a été capable de s'imaginer cela, il est digne de toutes les duretés que Vossius lui a dites (*b*) ; car que peut-on débiter de plus fabuleux que la conquête de Jérusalem par Charlemagne ?

(*a*) *Il parle de cet auteur et de ses deux livres dans son traité* de Scriptor. Frisiæ.

(*b*) *O hominem valdè simplicem, ac propè dixerim insipientem, qui vanis adeò ac stultis commentis habuerit fidem!* Vossius, de Histor. lat. *pag.* 300.

ABYDE, ville d'Égypte. Étienne de Byzance veut qu'elle ait été une colonie de Milésiens (A), à laquelle un homme nommé Abyde ait donné son nom. Strabon en parle comme d'une ville fort délabrée ; mais il dit qu'il paraissait qu'elle avait été autrefois fort grande et la première du pays après Thèbes (*a*). Le fameux roi Memnon y demeura et y fit bâtir un magnifique palais (*b*). Le temple et le sépulcre d'Osiris servaient d'un grand ornement à cette ville, et la rendaient extrêmement recommandable. Les plus grands seigneurs d'Égypte affectaient d'y être enterrés, afin d'avoir leur tombeau au même lieu qu'Osiris avait le sien (*c*). L'oracle du dieu Bésa n'était pas un ornement médiocre à ce lieu-là. Tous les peuples du voisinage avaient beaucoup de dévotion pour cette divinité, qui répondait par écrit quand on n'avait pas la commodité de la consulter en personne. Il suffisait alors de lui écrire ce que l'on avait à demander (*d*). Cet oracle subsistait encore sous l'empire de Constan-

(*a*) Strabo, *lib. XVII*, *pag.* 559, *édit. de* 1587.

(*b*) *Memnonis regiâ et Osiris templo inclytum.* Plin., *lib. V*, *cap. IX* ; Strabo, *lib. XVII*, *pag.* 559.

(*c*) Plutarch. de Iside et Osir., *pag.* 359.

(*d*) Ammian. Marcel., *lib. XIX*, *cap. XII*, *pag.* 227, 228.

tius, fils de Constantin-le-Grand, et causa bien des désordres (B). Abyde était à 7500 pas du Nil, vers l'occident (*e*); mais on y avait conduit un canal qui lui portait les eaux de cette rivière (*f*). Elle était au-dessous de Diospolis et de Tentyris (*g*), et au-dessus de Ptolémaïde (*h*), qui était la plus grande ville de la Thébaïde, et aussi grande que Memphis. Les habitans d'Abyde avaient en abomination le bruit des trompettes (C). On a fort parlé des épines qui croissaient dans leur territoire (D); on a dit qu'elles étaient toujours chargées de fleurs qui avaient la figure d'une couronne. On croit qu'aujourd'hui elle s'appelle *Abutich*. Jean Léon ne dit point ce que M. Moréri lui impute, qu'elle soit au lieu où le patriarche Joseph fut enseveli (E). Il y avait sur la côte de l'Hellespont une ville nommée Abyde, dont je ne parlerai pas pour le coup, quoique le dictionnaire de Moréri ait besoin d'être rectifié à son sujet.

(*e*) Plin., *lib. V, cap. IX.*
(*f*) Strabo, *lib. XVII, pag.* 579.
(*g*) Plin., *lib. V, cap. IX.*
(*h*) Strabo, *lib. XVII, pag.* 579.

(A) *Une colonie de Milésiens.*] Cela n'est guère apparent. J'avoue qu'ils établirent des colonies en Égypte, mais ce fut proche des embouchures du Nil : leur puissance consistait alors en forces de mer, et leur commerce ne demandait pas qu'ils eussent un poste si éloigné de la côte que l'était Abyde. De plus, ils ne s'établirent en Égypte qu'au temps de Cyaxare, roi des Mèdes (1). Or Abyde était considérable avant ce temps là, puisque Memnon y avait non-seulement établi sa cour, mais encore y avait fait bâtir un palais magnifique.

(B) *Et causa bien des désordres.*] Voici comment. Ceux qui consultaient par écrit l'oracle laissaient quelquefois leur lettre dans le temple, après avoir reçu la réponse (2). Il y eut des gens malins qui envoyèrent quelques-unes de ces lettres à Constantius; et comme c'était un petit génie, soupçonneux, crédule, vétilleux, il se mit dans une colère horrible. *Qui ut erat angusti pectoris, obsurdescens in aliis etiam nimiùm seris, in hoc titulo imâ, quod aiunt, auriculâ mollior, et suspicax, et minutus, acri felle concaluit* (3). Tout aussitôt il expédia une commission pour faire faire le procès aux coupables; car on prétendait que plusieurs personnes avaient consulté ce dieu touchant la vie de l'empereur, et touchant le nom de la personne qui régnerait après lui. Le chef de la commission, homme violent et avare, trouva le moyen d'envelopper qui il voulut dans ces procès. Ce fut l'occasion d'une infinité de violences, comme vous pourrez le lire dans Ammien Marcellin.

(C) *En abomination le bruit des trompettes.*] C'est Élien qui nous l'apprend, pourvu que nous le corrigions selon la conjecture de Berkélius (4). Σάλπιγγος ἦχον βδελύττονται Βουσιρῖται, καὶ Ἄβυδος ἡ Αἰγυπτία (*il y a dans les éditions d'Élien* Ἄβυ ἡ Αἰγυπτία) καὶ Λύκων πόλις. *Busiritæ, et Abidus Ægyptia, et Lycopolis, tubæ sonitum detestantur* (5). Strabon confirme cette conjecture lorsqu'il dit qu'il était défendu d'employer aucune musique, soit de voix, soit d'instrumens, aux préludes des sacrifices que l'on offrait à Osiris dans son temple d'Abyde (6).

(D) *Des épines qui croissaient dans leur territoire.*] Athénée nous apprend ceci (7) : mais il faut ôter de son livre le mot Ἄβυλον, et y substituer Ἄβυδον. C'est une conjecture très-raisonnable du même Berkélius (8). Voici le fait dont parle Athénée. Les épines qui croissaient autour du temple de Tindium passaient pour être toujours fleuries; mais, selon la remarque

(1) Strabo, *lib. XVI, pag.* 551.
(2) Amm. Marcell., *libro XIX, cap. XII, pag.* 227, 228.
(3) Amm. Marcell. *ad ann.* 359.
(4) Berkel. in Stephan. de Urbibus, *pag.* 14.
(5) Ælian. de Anim., *lib. X, cap. XXVIII.*
(6) Strabo, *lib. XVI, pag.* 560.
(7) Athenæus, *lib. XV, cap. VII.*
(8) Berkelius, in Steph. de Urbibus, *pag.* 14

d'Hellanicus (9), cela venait de ce qu'il se faisait des assemblées en ce lieu-là, pendant lesquelles on jetait sur ces épines diverses sortes de bouquets. Démétrius rapporte qu'il croissait de cette espèce d'épines autour d'Abyde, et qu'il courait une fable parmi les Égyptiens, que les soldats d'Éthiopie que Tithon envoyait au roi Priam, ayant ouï dire que Memnon avait été tué, jetèrent auprès d'Abyde leur couronne de fleurs sur ces épines, d'où il arriva que les fleurs qu'elles produisirent ressemblèrent à des couronnes (10).

(E) *Le patriarche Joseph fut enseveli.*] M. Moréri cite *Jean Léon, p.* 8. On croit d'abord qu'il indique la huitième page; mais on ne trouve qu'au livre 8 ce qu'il faut chercher. Or, voici ce qu'on y trouve : que c'est une erreur de croire que la ville nommée *Mesre Hatichi* est celle où demeuraient les rois d'Égypte du temps de Joseph et de Moïse. Il réfute cette pensée, par la raison que ces anciens rois demeuraient au côté occidental du Nil; ce qu'il prouve par deux raisons : 1°. par la situation de la ville que l'Écriture dit que les Juifs bâtirent à Pharao; 2°. par la situation d'un édifice fort ancien qu'on dit être la sépulture de Joseph. Quelques pages après, il remarque que la ville où est cette sépulture est un bras du Nil, et s'appelle aujourd'hui *El Fiium*. Je n'ai point trouvé qu'il dise rien de notre Abyde.

(9) *In* Ægyptiacis, *apud* Athen., *lib. XV*, *cap. VII.*
(10) Demetrius *in libris* Rerum Ægyptiacarum, *apud* Athenæum, *lib. XV*, *cap. VII.*

ABIMELECH, roi de Guérar, au pays des Philistins, était contemporain d'Abraham. Ce patriarche s'étant retiré avec sa famille au pays de Guérar, sa femme Sara, tout âgée qu'elle était de quatre-vingt-dix ans (*a*), ne s'y trouva pas en sûreté : elle fut enlevée par Abmelech, qui la trouva assez belle pour en vouloir faire sa femme. Abraham aurait évité cet accident s'il avait déclaré qu'il était le mari de Sara; mais, comme il craignit qu'on ne le tuât, il se mit à dire qu'elle était sa sœur, et il la pria de dire qu'il était son frère (*b*). C'était la seconde fois qu'il employait cet expédient (*c*), qui sans doute ne mérite point les éloges que saint Chrysostôme lui a donnés (A). On croit que le roi des Philistins fut frappé d'une maladie qui le rendit impuissant (B), et, quoi qu'il en soit, il est sûr que la providence de Dieu empêcha qu'il ne satisfît la passion qu'il avait conçue pour Sara. Il fut averti en songe qu'elle était mariée avec un prophète, et qu'il mourrait s'il ne la rendait à son mari. Il ne manqua pas de la lui rendre, ni de lui faire des reproches de leurs mensonges. Abraham s'excusa, entre autres raisons, sur ce qu'en effet il était frère de Sara, né du même père, quoiqu'ils n'eussent pas la même mère. C'est ainsi que l'Écriture le fait parler. M. Moréri substitue mal à propos aux paroles du texte sacré celles de Josephe, qui suppose faussement qu'Abraham dit que Sara était fille de son frère (*d*). Il a suivi le même auteur sur un fait dont l'Écriture ne dit pas un mot; savoir, sur une prétendue alliance contractée entre Abimelech et Abraham lors de la restitution de Sara. L'Écriture s'est contentée de dire qu'Abimelech fit de grands présens à ce patriarche, et lui offrit la permission de séjourner où il voudrait dans ses états. Il est vrai qu'il y eut entre eux une alliance; mais elle ne fut faite

(*a*) *Voyez les dernières remarques de l'article* SARA.

(*b*) Genèse, *chap. XX.*
(*c*) *Il l'avait employé,* Genèse, *chap. XX.*
(*d*) Joseph. Antiq., *lib. I*, *cap. XI.*

que quelques années après (*e*). Ce fut le traité de Beerscebah. Josephe, comme s'il avait eu des mémoires préférables à ceux de Moïse (C), ose mettre ce traité avant la naissance d'Isaac, au lieu que l'Écriture le met après la réjection d'Ismaël, qui n'advint qu'après qu'Isaac eut été sevré. M. Moréri a suivi le même guide lorsqu'il assure que le même Abimelech *témoigna beaucoup de bonne volonté* à Isaac, qui s'était retiré au pays de Guérar. Il ne serait pas impossible que ce fût le même Abimelech; mais il y a beaucoup d'apparence que c'était le successeur de celui qui avait enlevé Sara (D). Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'une famine étant survenue, Isaac se retira en Guérar, où régnait alors un ABIMELECH. La beauté de Rébecca fut cause que son mari se servit des mêmes ruses qu'Abraham avait employées à cause de la beauté de Sara. Isaac ayant peur qu'on ne le tuât, si l'on venait à savoir qu'il fût le mari de la belle Rébecca, la fit passer pour sa sœur. Abimelech découvrit à un certain jeu (E) qu'il aperçut entre eux deux, en regardant par sa fenêtre, que ce n'était point cela, et ayant fait venir Isaac: *Quoi que ce soit*, lui dit-il, *c'est votre femme; comment donc avez-vous dit, C'est ma sœur? Quelle conduite avez-vous tenue ici! Peu s'en est fallu que quelqu'un du peuple n'ait couché avec votre femme* (F), *et que vous n'ayez attiré sur nous un crime*. En même temps il défendit, sous peine de mort, à tous ses sujets de faire la moindre injure à Isaac ni à Rébecca. Cette remontrance et cette ordonnance ne pouvaient venir que d'un bon cœur, et méritaient bien que nos modernes prissent mieux garde à leurs paroles (*f*). La prospérité d'Isaac changea cette bonne amitié d'Abimelech. On lui déclara franchement, lorsqu'on eut vu qu'il acquérait de grandes richesses, qu'il eût à se retirer. Il obéit, et n'ayant pas laissé de prospérer malgré les traverses qu'on lui suscita en divers endroits, à l'occasion des puits qu'il faisait faire, il se vit recherché d'alliance par Abimelech, à quoi il répondit favorablement (*g*).

(*e*) Genèse, *chap. XXI*, *vs.* 31, 32.

(*f*) Tursellin, *dans son* Epit. Hist., *pag.* 10, *édit. de Franeker en* 1692, *s'est fort abusé dans ces paroles*: Isaacus Geraras annonæ causâ profectus, Dei numine conjugis pudicitiam ab Abimelechi regis libidine intactam servat.

(*g*) *Tiré du chapitre XXVI de la* Genèse.

(A) *Les éloges que saint Chrysostôme lui a donnés.*] Nous toucherons en un autre lieu (1) ce qu'il y a de blâmable dans cette dissimulation d'Abraham. Chacun jugera ce qu'il lui plaira sur la rechute. Le péril que l'honneur de Sara avait essuyé la première fois semble d'abord devoir rendre moins excusable la réitération du mensonge; mais, d'autre côté, ne semble-t-il pas que l'on est plus excusable lorsqu'on emploie un remède qui a réussi que lorsqu'on l'essaie? et n'est-il pas hors de doute que le premier essai avait eu tout le succès qu'Abraham avait espéré? Non-seulement on ne lui ôta point la vie, mais on le combla de présens, et on lui rendit sa femme sans qu'on l'eût touchée: chose à quoi peut-être il ne s'était pas attendu. Je me sers d'un *peut-être*, car je n'oserais écrire ce que saint Chrysostôme osa prêcher: *Vous savez*, disait-il à ses auditeurs, *que rien ne chagrine plus un mari que de voir sa femme soupçonnée d'avoir été au pouvoir d'un autre; et néanmoins*

(1) *Dans les remarques de l'article* SARA.

ce juste-ci emploie tous ses efforts pour que l'acte d'adultère s'accomplisse (2). On devait attendre, après cela, que le prédicateur censurât le patriarche; mais, au contraire, on voit qu'il donne de très-grands éloges à son courage et à sa prudence : à son courage, qui lui avait fait surmonter les mouvemens de la jalousie, jusqu'à lui permettre de conseiller de telles choses; et à sa prudence, qui lui avait montré cet expédient si sûr de se tirer des embarras et des périls qui l'environnaient. Saint Chrysostôme n'oublia pas de représenter vivement la terrible force de la jalousie, afin de faire comprendre le grand courage qui avait surmonté cette passion; mais, d'autre côté, il releva la prudence d'Abraham, en disant que, comme il vit que Sara était trop belle pour pouvoir échapper à l'incontinence des Égyptiens, soit qu'elle se dît femme, soit qu'elle se dît sœur, il voulut qu'elle se dît sœur, parce qu'il espérait de sauver sa vie par ce moyen. *Voyez*, s'écrie saint Chrysostôme, *avec quelle prudence ce juste imagine un bon moyen de rendre vaines toutes les embûches des Égyptiens.* Puis il l'excuse d'avoir consenti à l'adultère de sa femme, sur ce que la mort, qui n'avait pas été encore dépouillée de sa tyrannie, inspirait alors beaucoup de frayeur. Ὅτι οὔπω ἦν καταλυθεῖσα τοῦ θανάτου ἡ τυραννὶς, διὰ τοῦτο καὶ τῇ μοιχείᾳ τῆς γυναικὸς ἀρεῖται κοινωνῆσαι ὁ δίκαιος καὶ μονονουχὶ ὑπηρετήσασθαι τῷ μοιχῷ εἰς τὴν τῆς γυναικὸς ὕβριν ἵνα τὸν θάνατον διαφύγῃ (3) : *Quia nondùm mortis erat soluta tyrannis, propterea in adulterium uxoris consentit justus, et quasi servit adulterio in mulieris contumeliam ut mortem effugiat.* Après cet éloge du mari, il passe aux louanges de la femme, et dit qu'elle accepta de bon cœur la proposition, et qu'elle fit tout ce qu'il fallait pour bien jouer cette comédie (4). Là-dessus il exhorte les femmes à imiter celle-là, et il s'écrie : *Qui n'admirerait cette grande facilité à obéir? Qui pourrait jamais assez louer Sara de ce qu'après une telle continence, et à son âge, elle a voulu s'exposer à l'adultère, et livrer son corps à des barbares, afin de sauver la vie de son époux* (5)? Je ne pense pas qu'aujourd'hui un prédicateur osât manier de la sorte une matière aussi délicate que celle-là : il donnerait trop de prise à la raillerie des profanes; et je doute fort que les habitans d'Antioche, naturellement médisans, eussent pu ouïr un tel sermon sans s'émanciper à des réflexions malignes. Saint Ambroise n'a pas donné de moindres éloges à la charité de Sara (6), et nous verrons, dans l'article Acindynus (*Septimius*), que saint Augustin a été presque dans une semblable illusion. C'est une chose étrange que ces grandes lumières de l'Église, avec toute leur vertu et tout leur zèle, aient ignoré qu'il n'est pas permis de sauver sa vie ni celle d'un autre par un crime.

(B) *D'une maladie qui le rendit impuissant.*] Pour éteindre l'ardeur de sa convoitise, Dieu lui envoya une grande maladie qui mit à bout toute la science des médecins. Dieu l'avertit en songe de ne rien faire à la femme de cet étranger. Abimelech, se trouvant un peu mieux, quelque temps après déclara à ses amis d'où venait sa maladie, et rendit Sara à Abraham. Voilà comment Josephe conte la chose (7), peu soigneux, à son ordinaire, de se conformer aux narrations de Moïse, ou plutôt assez hardi pour le démentir. Car Moïse ne dit-il pas qu'Abimelech, après le songe, se leva de grand matin, et appela tous ses serviteurs, afin de leur communiquer ce qu'il avait appris en dormant (8)? Aurait-il pu faire cela, s'il avait été abandonné des médecins? Josephe sentait bien la difficulté; mais, pour l'ôter, il suppose hardiment, contre l'autorité de l'Écriture, que ce prince ne communiqua son songe à ses amis

(2) Ὁ μέν τοι δίκαιος καὶ σπουδάζει καὶ πάντα ποιεῖ, ὥστε εἰς ἔργον τὴν μοιχείαν ἐκβῆναι. Chrysost. Homil. XXXII in Genes.

(3) Chrysost. Homil. XXXII in Genes.

(4) Πάντα ποιεῖ ὥστε τὸ δρᾶμα λαθεῖν. *Omnia facit ita ut fabula et fictio illa lateant.* Id. ib.

(5) Τὶς κατ' ἀξίαν ταύτην ἐπαινέσειεν, ἥτις μετὰ τοσαύτην, καὶ ἐν ἡλικίᾳ τοιαύτῃ ὑπὲρ τοῦ τὸν δίκαιον διασῶσαι, ἐσον εἰς τὴν οἰκείαν γνώμην καὶ εἰς μοιχείαν ἑαυτὴν ἐξέδωκεν, καὶ συνουσίας ἠνέσχετο βαρβαρικῆς. *Id. ib.*

(6) Ambr. de Abrah., *lib. I*, *cap. II.*

(7) Joseph. Antiq., *lib. I*, *cap. XI.*

(8) Genèse, *chap. XX*, *v.* 8.

que quand sa maladie fut un peu passée, quelque temps après le songe. Il y en a qui croient qu'Abimelech ne fut point incommodé en sa personne, mais seulement en la personne de ses femmes (9); et que, quand l'Écriture rapporte que Dieu le guérit, cela ne signifie, sinon qu'il leva le scellé qui avait été apposé chez lui sur toute matrice (10). Je ne me ferais pas fort tirer l'oreille pour approuver cette explication; car je ne vois aucune trace de maladie pour Abimélech dans tout le chapitre XX de la Genèse, hormis dans ces paroles du verset 17 : *Dieu guérit Abimelech, sa femme et ses servantes; puis enfantèrent.* Mais comme le verset suivant ne fait mention que de l'incommodité de ces femmes, il est assez probable que c'était en cela que consistait tout le mal que Dieu avait envoyé à Abimelech. Je donne ailleurs (11) la réponse à la question que l'on me peut faire : *Pourquoi ce prince, s'il se portait bien, ne satisfit pas la passion qui lui fit enlever Sara?* Je ne m'étonne pas des rêveries que les Juifs ont débitées sur cette aventure; je m'étonnerais beaucoup plus de leur conduite, s'ils n'avaient pas forgé cent chimères concernant notre Abimelech. Ils disent que tous les conduits du corps furent bouchés dans sa maison, tant aux hommes qu'aux bêtes, tant aux mâles qu'aux femelles; de sorte que rien ne pouvait y entrer, ni en sortir (12). On ne pouvait plus ni manger ni boire; on ne pouvait plus rien chasser du ventre, etc. Les hommes furent d'ailleurs frappés d'une si grande froideur, qu'Abimelech fut hors d'état d'exercer aucune fonction virile, tant envers Sara qu'envers toute autre. Un célèbre théologien protestant (13) adopte cette tradition, quant à la dernière partie, et rejette tout le reste comme ridicule ou superflu. Il dit que, comme le diable empêche quelquefois par ses ligatures (14) que les personne mariées ne puissent se rendre le devoir conjugal, il n'est pas hors d'apparence que Dieu ait envoyé une pareille affliction à la famille d'Abimelech, pour une bonne et sainte fin, qui était de conserver la pudicité de Sara, et de faire paraître très-certainement qu'elle n'avait reçu aucune atteinte dans cette maison. Il croit donc que tous les domestiques d'Abimelech furent frappés du mal de stérilité : les hommes, par une impuissance semblable à celle qui vient des sortiléges; les femmes, par une entière fermeture des portes de la vie, ou par un rétrécissement qui les rendît inhabiles à concevoir. *En voilà trop de la moitié*, dira-t-on; *et il suffisait aux desseins de Dieu que les hommes fussent maléficiés :* mais il faut répondre que la clôture des parties féminines étant un fait dont Moïse parle nommément, il n'y a pas moyen de le renvoyer comme superflu. Voici deux explications de ce fait qui n'aplanissent pas entièrement le chemin. Les uns veulent que Moïse ait voulu dire que la femme et les servantes d'Abimelech ne purent pas accoucher quand le terme fut venu : elles eurent bien des tranchées et bien des douleurs; mais ce fut comme au temps dont parle le prophète Ésaïe, *Venerunt filii usque ad os matricis, et vis non est ad partum* (15). Les autres disent qu'il a voulu dire qu'elles ne concevaient plus. La première explication ne peut s'accorder avec la Genèse, à moins qu'on ne suppose que toutes les femmes qui appartenaient à Abimelech se trouvèrent grosses au temps de l'enlèvement de Sara (16) : ce qui n'est point vraisemblable. La seconde demanderait que Sara eût demeuré plus long-temps qu'elle n'a fait dans la maison de ce prince; car il ne faut pas peu de temps pour savoir si tout un grand nombre de femmes a perdu la faculté de concevoir. Ces embarras ont obligé un très-savant interprète à dire que la punition que Dieu envoya sur la famille d'Abimelech fut connue d'une manière qui ne nous est pas connue. (17). Au reste, les rabbins ne mettent

(9) Saliani Annal., *tom. I, pag.* 469.
(10) Genèse, *chap. XX, v.* 18.
(11) *Dans la remarque* (C) *de l'article* SARA.
(12) *Apud* Mercerum. *Vide* Riveti Exercit. in Genes., Operum *tom. I, pag.* 395.
(13) Rivet, *là-même.* Heidegger *le suit pas à pas*, Hist. Patriarch., *tom. II, pag.* 165.
(14) *On appelle cela vulgairement* nouer l'aiguillette.

(15) Ésaïe, *cap. XXXVIII, vs.* 3.
(16) *L'Éternel avait entièrement resserré* TOUTE *matrice de la maison d'Abimelech.* Genes., *chap. XX, vs.* 18.
(17) Mercerus *apud* Rivetum, Oper. *tom. I, pag.* 395.

pas une grande différence entre l'affliction personnelle d'Abimelech et l'affliction personnelle du premier ravisseur (18) de Sara. Ils disent de celui-ci qu'il fut atteint de la maladie *ratan*, qui est le plus incommode de tous les ulcères, et celui particulièrement qui est le plus opposé aux corvées amoureuses (19). Salomon Iarchi veut que la plaie de ce roi d'Égypte ait été un mal de tête, causé par un ver, qui s'était formé dans son cerveau : *Morbus perturbati cerebri ob innatum ipsi verminculum, quo qui laborant, iis concubitus gravis fit, et liberi gignuntur ulcerosi* (20). Quelques-uns croiront que ces dernières paroles gâtent tout; car ils s'imaginent qu'il faut, pour l'honneur de Sara, que la plaie de Pharao l'ait rendu absolument impuissant. Voyez nos remarques sur l'article de cette sainte femme.

(C) *Des mémoires préférables à ceux de Moïse.*] Il y a long-temps que j'ai conçu de l'indignation contre Josephe, et contre ceux qui l'épargnent sur ce sujet. Un homme qui faisait profession ouverte du judaïsme, dont la foi était fondée sur la divinité de l'Ecriture, ose raconter les choses autrement qu'il ne les lit dans la Genèse : il change, il ajoute, il supprime des circonstances; en un mot, il se met en opposition avec Moïse, de telle sorte qu'il faut que l'un des deux soit un faux historien. Cela est-il supportable? et n'en faut-il pas conclure, ou qu'il ne s'est guère soucié de scandaliser sa nation, ou qu'il a cru que le sentiment particulier qu'il avait sur la faillibilité, et par conséquent sur la non-inspiration de Moïse, était commun parmi les Juifs? Il méritait bien que Théodore de Bèze lui donnât ce coup : *Hoc ego semel pronuncio, quòd tu nunquàm falsum esse ostendes, si verus est multis locis Josephus, mentitum esse multis locis Mosem et sacros omnes scriptores. Sed nos potiùs istos pro veris ipsius Dei interpretibus, illum verò pro sacerdote rerum sacrarum valdè imperito, atque etiam negligente et prophano scriptore habebimus* (21). Je crois que tous les anciens historiens ont pris la même licence à l'égard des vieux mémoires qu'ils consultaient. Ils ont cousu des supplémens; et, n'y trouvant pas les faits développés et embellis à leur fantaisie, ils les ont étendus et habillés comme il leur a plu : et aujourd'hui, nous prenons cela pour histoire.

(D) *C'était le successeur de celui qui avait enlevé Sara.*] Je ne me fonde point sur la longue vie qu'il faudrait donner à Abimelech, s'il avait été encore au monde lorsque Isaac s'en alla en Guérar. Ce voyage est postérieur à l'achat que fit Jacob du droit d'aînesse : on peut donc supposer qu'Isaac avait alors quatre-vingts ans, car il en avait soixante lorsque Ésaü et Jacob naquirent: et Esaü était déjà grand chasseur quand il vendit son droit d'aînesse. D'autre côté, Abimelech, qui enleva Sara, était roi et marié avant qu'Isaac vînt au monde : il aurait donc eu cent bonnes années pour le moins, lorsque Isaac fit le voyage de Guérar. Mais estce une affaire? En ce temps-là les hommes ne vivaient-ils pas plus de cent cinquante ans (22)? On a peine à croire, quand on le lit, que des personnes habiles (23) soient capables d'objecter ces paroles de l'Ecclésiastique, *omnis potentatûs vita brevis* (24); comme si, en supposant la canonicité de cet ouvrage, il était contre la révélation que le règne d'un homme eût duré cent ans. Qui ne voit que, si ce passage avait la force qu'on lui attribue, il faudrait nier toutes les histoires qui apprennent qu'il y a eu des règnes qui ont duré plus de cinquante ou soixante ans? Qu'est-ce donc qui me porte à croire que l'Abimelech qui enleva Sara n'est point le même qui traita alliance avec Isaac? Le voici. Ce dernier Abimelech crut bonnement, sur la parole d'Isaac, que Rébecca n'était que sa sœur; et lorsqu'il en fut désabusé, non pas par les paroles, mais par les actions d'Isaac, il le reprit doucement de son mensonge, sans lui dire, *vous chassez de race; Abra-*

(18) *Pharao, roi d'Égypte.*

(19) *Apud* Mercerum, *in* Riveti Oper., *tom. I*, *pag.* 395.

(20) *Apud* Heidegg. Hist. patriarch., *tom. II*, *pag.* 154.

(21) Th. Beza, Respons. ad Balduinum, Oper. *tom. II*, *pag.* 220.

(22) *Abraham vécut* 175 *ans*, *et Isaac* 180.

(23) Pererius, in Genes., *cap. XXVI*, *Præf.* Saliani Annal., *tom. I*, *pag.* 520.

(24) *La version de Genève porte :* Toute tyrannie est de petite durée. *Chap. XI*, *vs.* 11

ham votre père m'avait déjà joué le même tour. Or, quelle apparence que, s'il eût été déjà attrapé par Abraham, il eût donné encore une fois dans le même piége; ou qu'y ayant donné, il n'eût pas fait une aigre censure à Isaac, tant sur les mensonges de son père que sur les siens propres? Il n'aurait pas oublié ceux d'Abraham qui lui avaient causé beaucoup de dommage. Saint Chrysostôme trouvait si vraisemblable ce que je viens de dire, qu'il avança courageusement en chaire qu'Abimelech fit des reproches à Isaac sur la supercherie d'Abraham. *Rex adhuc habens recentem memoriam eorum quæ tempore patriarchæ rapta Sara tulerat, increpabat eum reumque arguens dicebat, Cur hoc fecisti?........ Hanc deceptionem et olim sustinuimus à patre tuo* (25). Mais tout cela n'a point d'autre fondement que les priviléges de la rhétorique, lesquels on étend quelquefois presque aussi loin que ceux des poëtes et des peintres.

> . . . . *Pictoribus atque poëtis*
> *Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas* (26).

Deux choses semblent favoriser le sentiment que le sieur Moréri a suivi. 1°. Le roi de Guérar, au temps d'Abraham, a le même nom qu'au temps d'Isaac, et il a un général d'armée qui s'appelle Picol en l'un et en l'autre temps. 2°. Rébecca, quelque belle qu'elle soit, n'est pas enlevée, comme l'avait été Sara; c'est qu'Abimelech avait eu le temps de vieillir, et se souvenait des mauvaises suites de l'enlèvement de Sara. Je réponds, 1°., qu'il y a eu des noms affectés à tous les rois d'un certain pays, comme celui de *Pharaon* aux rois d'Égypte. Pourquoi celui d'Abimelech n'aurait-il pas été commun à tous les rois de Guérar? Picol était peut-être un nom de charge. Peut-être aussi que la charge avait passé du père au fils. Je réponds, 2°., que l'Abimelech d'Isaac pouvait n'être plus un jeune homme, quoiqu'il ne fût pas celui qui avait enlevé Sara. Je crois franchement que c'était un bon vieillard, puisqu'il ne forma aucun dessein sur la belle Rébecca, laquelle il ne croyait point mariée; et puisqu'il ne dit point à Isaac qu'elle avait été en danger de sa part, mais seulement de la part de ses sujets : et, comme ceux-ci vivaient dans un tel débordement, que toute belle femme étrangère qui ne passait pas pour mariée courait grand risque, je ne vois point de cause plus vraisemblable de la continence d'Abimelech envers Rébecca que la vieillesse. *Il vient un temps qu'on est trop sage*, disent les jeunes libertins.

(E) *A un certain jeu.*] Quelques-uns se sont imaginé que l'Écriture avait voulu exprimer honnêtement, sous le mot de *jeu*, le devoir conjugal qu'Isaac rendait à sa femme lorsque par hasard Abimelech, regardant par la fenêtre, rencontra sous ses yeux un tel objet. *Putant quidam honestè significari eo vocabulo copulam carnalem. Sed non fit verisimile Isaac prudentissimum et sanctissimum virum tam incautè rem habuisse cum uxore, ut id per fenestram prospicere, ut Scriptura inquit, rex posset Abimelech. Credibilius igitur est eo vocabulo significatos esse tales jocos et blanditias in amplexando et osculando, quales inter conjuges agitari turpe non est : extra conjugium verò nefas est* (27). D'autres ne veulent point ouïr parler de cette sorte d'interprétation : ils disent qu'Isaac était trop sage et trop réglé pour avoir si mal pris ses mesures, et que, dans ces occasions, il se gardait bien d'être en lieu où les voisins le pussent voir par les fenêtres. *Il faut donc*, disent-ils, *entendre, par le mot de* jeu, *certains passe-temps qui, pour n'être pas le dernier acte de la comédie, ne laissent pas d'être trop forts entre des gens qui ne sont point mariés, quelque parenté qu'il y ait d'ailleurs entre eux.* Ces passe-temps doivent signifier quelque autre chose que causer familièrement, que railler, que rire ensemble; car un frère et une sœur font tout cela très-honnêtement, et sans qu'on en puisse conclure ce qu'Abimelech conclut du jeu d'Isaac et de Rébecca. Cette explication me paraît incomparablement plus raisonnable que la première : et néanmoins, il faut avouer que la tendresse empêchait quelquefois Isaac d'avoir cette grande précaution

(25) Chrysost. Homil. *LI et LII.*
(26) Horat. de Arte poëticâ, *v.* 9.

(27) Pererius in Genes., *cap. XXVI.*

que les moralistes rigides exigeraient d'un patriarche : car enfin, on ne peut nier qu'Abimelech, regardant par les fenêtres, ne l'ait surpris se divertissant avec Rébecca à un certain jeu d'où l'on pouvait conclure certainement qu'ils étaient mari et femme. Prenez garde qu'ils étaient mariés depuis quarante ans: Isaac était donc âgé de quatre-vingts ans. Saint Augustin, dans ses livres contre Faustus le manichéen, grand frondeur des patriarches, fait l'apologie d'Isaac d'une manière solide (28); et dans le fond, c'est être trop rigoureux que de vouloir qu'un patriarche ou qu'un prélat marié ne puisse prendre de petites récréations avec sa femme sans fermer tous les volets des fenêtres. Car il faut avoir cette bonne opinion de leur prud'homie, que, si la nature voulait passer des petites caresses aux plus grandes, ils se soutiendraient assez sur un chemin si glissant pour donner ordre que l'on ne vît rien des fenêtres du voisin. Cornélius à Lapide ne sait ce qu'il réfute quand il s'emporte contre les auteurs de la première explication. *Judæi impuri*, dit-il (29), *jocum hunc intelligunt copulam conjugalem. Sed apage hos cynicos. Quis credat Isaac publicè, et spectante rege, tam inverecundum, lubricum, et cynicum fuisse?* Ce n'est pas de quoi il s'agit : personne ne prétend qu'Isaac fût alors au milieu des rues; il était dans sa chambre, et n'avait pas bien fermé les fenêtres : voilà tout; et si c'est trop, vous serez vous-même obligé de condamner le patriarche, et de faire le Caton envers lui. On sait que Caton chassa du sénat un Manlius, parce qu'en plein jour, et en présence de sa fille, il avait donné un baiser à sa femme (30). Ce Manlius aurait été consul apparemment à la prochaine élection. On cherche des mystères allégoriques (31) dans ce jeu d'Isaac et de Rébecca, auxquels, sans doute, ni eux, ni l'historien sacré, ne songèrent point. Je ne mets pas ces sortes d'erreurs au nombre de celles que je compile : ce serait la mer à boire. Il serait à souhaiter que la plupart de ces imaginations mystiques fussent inconnues à tout le monde.

(28) August. contra Faust., *lib. XXII, cap. XLVI. M.* Thiers *cite une partie de ce passage, page* 4 *de son* Traité des jeux et des divertissemens.

(29) Cornel. à Lapide in Genes., *cap. XXVI, vs.* 8.

(30) Plutarch. *in* Cat. Majore, *pag.* 346.

(31) *Voyez* Pererius, in Genes., *cap. XXIV.*

(F) *Peu s'en est fallu que quelqu'un du peuple n'ait couché avec votre femme.*] Il fallait que les Philistins fussent de terribles gens sur le chapitre de l'amour, puisque Abimelech leur roi est surpris que personne n'eût couché avec Rébecca, qui ne passait que pour sœur d'Isaac. Nous apprenons de là en même temps qu'ils respectaient le mariage. Quant aux filles, on croyait assez en ces pays-là qu'elles étaient pour le premier occupant. Témoin Dina, la fille de Jacob, quand elle voulut s'aller promener : on l'empauma tout aussitôt, on jouit d'elle, et puis on lui parla de mariage (32).

(32) Genes., *chap. XXXIV.*

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT, SIEUR D'). Cherchez PERROT.

ABRABANEL (*a*) (ISAAC), rabbin célèbre, naquit à Lisbonne (A), l'an 1437, d'une famille qui se disait descendre du roi David (B). Il se poussa beaucoup à la cour d'Alphonse V, roi de Portugal, et y fut honoré des plus grandes charges, ce qui dura jusqu'à la mort de ce prince; mais il éprouva un étrange changement sous le nouveau roi. Abrabanel était âgé de quarante-cinq ans lorsque Jean II succéda à son père Alphonse. Tous ceux qui avaient gouverné les affaires sous le règne précédent furent chassés; et si nous ajoutions foi à notre rabbin, nous croirions qu'on machina sourdement leur mort, sous prétexte qu'ils avaient dessein de livrer au roi d'Espagne la couronne de Portugal. Il ne savait rien de cela lorsque, pour obéir à l'ordre qu'il avait reçu de se rendre auprès du roi, il s'en al-

(*a*) *On le nomme aussi* Abrabaniel, Abarbanel, Abarbinel, Abravanel, Avravanel, Abarbenel.

lait à Lisbonne en diligence; mais, ayant appris en chemin ce que l'on brassait contre sa tête, il se sauva promptement dans les états du roi de Castille. Tous ses biens furent confisqués dès le retour des soldats qui avaient eu ordre de l'amener mort ou vif. Il perdit alors avec tous ses livres un commencement de *Commentaire sur le Deutéronome*, à quoi il eut beaucoup de regret. Quelques auteurs chrétiens (D) ne conviennent pas que la cause de cette disgrâce soit aussi peu fondée sur sa mauvaise conduite qu'il le dit. Ils font le même jugement de ses autres persécutions (E). Quoi qu'il en soit, s'étant établi dans la Castille, il se mit à enseigner et à composer. Il fit, en 1484, son *Commentaire sur le livre de Josué*, *sur celui des Juges et sur ceux de Samuel;* puis il fut appelé à la cour de Ferdinand et d'Isabelle, et il y eut des emplois pendant huit ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on chassât les Juifs des états du roi catholique, en 1492. Il fit tout ce qu'il put par ses prières et ses lamentations (F) pour détourner cette terrible tempête; mais il n'obtint rien, et il fallut qu'il sortît, comme tous les autres, avec sa femme et ses enfans. Il se retira à Naples, et y composa, en 1493, son *Commentaire sur les livres des Rois*. Comme il était courtisan, il n'oublia pas de se faire bien valoir par la connaissance qu'il pouvait avoir acquise de la cour de Portugal et de celle d'Aragon; de sorte qu'il s'insinua dans les bonnes grâces de Ferdinand, roi de Naples, et puis dans celles d'Alphonse. Il suivit la fortune de ce dernier lorsque Charles VIII, roi de France, le chassa de Naples; car il fit avec lui le trajet de la Sicile (G). Après la mort d'Alphonse, il se retira à Corfou et y commença son *Commentaire sur Ésaïe*, l'an 1495. Il eut la consolation de recouvrer, par je ne sais quelle aventure, ce qu'il avait autrefois écrit sur le livre du Deutéronome. Il repassa en Italie l'année suivante, et s'alla confiner à Monopoli, dans la Pouille (*b*), où il écrivit plusieurs livres. Il acheva son Deutéronome, et il composa son *Sevach Pesach* (*c*), et son *Nachalath Avoth* (*d*), l'an 1496. L'année suivante il composa son *Majene Hajeschua* (*e*), et, en 1498, son *Maschmia Jeschua* (*f*), et son *Commentaire sur Ésaïe*. Quelque temps après, il fit un voyage à Venise pour y terminer les différens qui s'étaient émus entre les Vénitiens et les Portugais au sujet des épiceries, et il fit paraître tant de prudence et tant de capacité, qu'il s'acquit l'estime et la faveur des puissances. Il composa à Venise son *Commentaire sur Jérémie*, l'an 1504. Quelques-uns veulent qu'il ait aussi composé alors le *Commentaire sur Ézéchiel et sur les douze petits prophètes*. Il fit en 1506 le *Commentaire sur l'Exode*, et il mourut à Venise l'an 1508 (H), à l'âge de soixante et onze ans. Il laissa trois fils: Juda, Joseph et Samuel (I). L'aîné a été médecin et grand poëte, et a composé plu-

(*b*) *Notez qu'il y séjourna sept ans.* Bartolocci, Bibl. rabbin., *tom. III*, *pag*. 875.

(*c*) *C'est-à-dire*, le Sacrifice de Pâques.

(*d*) *C'est-à dire*, l'Héritage des pères.

(*e*) *C'est-à-dire*, les Fontaines du salut.

(*f*) *C'est-à-dire*, le Prédicateur du salut.

sieurs vers à la gloire de son père. On dit que Samuel embrassa le christianisme à Ferrare, et qu'il reçut le nom d'Alphonse, qui était celui du duc. Abrabanel a fait plusieurs autres livres (K) dont on ne saurait marquer la date, et dont quelques-uns n'ont pas encore été imprimés. Plusieurs nobles Vénitiens et les principaux des Juifs célébrèrent ses funérailles avec assez de pompe. Son corps fut enterré à Padoue dans un cimetière qui était hors de la ville. On enterra peu après au même lieu le rabbin Juda Menz, qui avait été recteur de l'académie. Le siége de l'an 1509 ruina de telle sorte les environs de la place, qu'on ne saurait plus discerner ce cimetière. Abrabanel avait de grands dons : il va de pair avec le fameux Maimonides, et il y a même des gens qui le mettent au-dessus de lui. Les Juifs prétendent qu'il a ruiné de fond en comble toutes les raisons et toutes les objections des chrétiens. Ceux-ci, méprisant avec raison tout ce qu'il a dit concernant nos controverses judaïques, font beaucoup de cas de ses autres interprétations. Ils le trouvent subtil, clair, savant, sincère. Il ne canonise point les opinions de ses maîtres, et il censure assez librement le plagiat et les autres fautes dont il les trouve coupables. Son grand défaut est d'avoir été trop sensible aux persécutions que les Juifs avaient souffertes, et auxquelles il avait eu sa bonne part. Le souvenir de cette infortune l'animait d'une telle fureur contre les chrétiens, qu'il les traite avec le dernier emportement. Il n'a presque point fait de livre où il n'ait marqué les traits de son désir de vengeance et de son indignation, et il ramenait à force de bras et de machines toutes sortes de matières à l'état misérable où sa nation était réduite. Il espérait de ranimer par ce moyen la synagogue mourante (*g*); et je crois aussi qu'il trouvait là un soulagement à l'oppression de sa bile, qui l'aurait étouffé peut-être, s'il ne s'en était déchargé sur le papier. Il ne serait pas le seul qui se serait bien trouvé de ce remède. On connaît des gens qui en ont eu grand besoin, quoiqu'ils n'ignorassent pas comme lui les préceptes de l'Évangile. Je ne trouve point son professorat de Padoue (L), ni son voyage d'Orient (M). Ce sont des faits où M. Moréri s'est lourdement abusé. Je n'en dis guère moins du voyage d'Allemagne (N).

Abrabanel était un homme infatigable dans le travail de l'étude : il y passait des nuits entières, et il pouvait jeûner fort long-temps. Il écrivait avec une grande facilité : la haine implacable qu'il témoignait contre les chrétiens en écrivant (O) ne l'empêchait pas de vivre avec eux d'une manière civile, enjouée, douce et flatteuse (*h*).

(*g*) *Ex* Actis Eruditorum Lipsiens, *mens. novemb.* 1686, *pag.* 528 *et seqq.*

(*h*) Bartolucci; Biblioth. Rabb., *tom. II*, *pag.* 875.

(A) *Naquit à Lisbonne.*] Ses ancêtres étaient de Castille. *E majoribus* Castellam *Hispaniæ*, *ex parentibus* Olyssiponem *Lusitaniæ agnovit patriam.* C'est ainsi que parle le journal de Leipsick (1). Don Nicolas Antonio

(1) Acta Lipsiens. *mens. nov.* 1686, *pag.* 529.

veut que la famille d'Abrabanel ait eu son établissement à Séville pendant plusieurs siècles (2). Il l'avait appris de Bartolocci, et il cite (3) le rabbin Salomon ben Virga, qui a dit à peu près la même chose dans son histoire des Juifs (4), traduite en latin par Gentius, et citée ci-dessous.

(B) *Qui se disait descendue du roi David.*] Abrabanel a dit quelque part (5) qu'au temps de la destruction du premier temple, il passa deux familles de la race de David en Espagne, dont l'une s'établit à Lucène et l'autre à Séville, où elle laissa postérité. Il fait en un autre lieu (6) l'histoire de cette transmigration. Le rabbin Salomon ben Virga introduit un certain Thomas qui fait une longue déduction de la même histoire à Alphonse, roi d'Espagne, et lui débite que la famille des Abrabanel descendait des rois de Juda; mais Alphonse n'en veut rien croire, et forme des difficultés insurmontables contre ces généalogies (7). Les Juifs, pour se tirer d'embarras, supposent qu'Abrabanel perdit ses livres généalogiques dans le tumulte de ses déménagemens (8). M. Huet rapporte (9) que Manassé ben Israël assure dans son *Conciliator* que ces deux familles issues de David se retirèrent en Espagne après la ruine du second temple. Ce rabbin avait un intérêt tout particulier à ce conte ridicule; car sa femme était de la famille des Abrabanel (10.) Au reste, il n'est pas aisé de savoir qui est cet Alphonse qui s'entretient si longtemps avec ce Thomas dans le livre de Salomon ben Virga. Quelques-uns l'appellent roi de Portugal (11); et comme ils veulent que l'Abrabanel dont Thomas lui parle soit notre rabbin, on ne doit pas douter qu'ils ne le prennent pour le roi Alphonse V. Don Nicolas Antonio croit qu'il s'agit là d'un tout autre Abrabanel, et que cet Alphonse est le dernier roi de Castille qui ait porté ce nom-là (12). Il pourrait avoir raison jusqu'ici; mais il a tort quand il met près de deux siècles entre ce roi et notre rabbin; car ce dernier vint au monde l'an 1437, et ce roi mourut l'an 1350, à l'âge de trente-huit ans.

(C) *Agé de quarante-cinq ans.*] Nicolas Antonio a inséré à la fin de sa Bibliothéque d'Espagne ce que le P. Bartolocci lui avait dit touchant Isaac Abrabanel. Il a corrigé par-là quelques fautes qui étaient déjà imprimées dans l'article de ce rabbin; mais il me semble qu'il n'a point parlé exactement lorsqu'il a dit : *Juvenis adhuc, sed benè doctus, in Castellæ regnum transiit, cùm Joanni II, Portugalliæ regi, parùm esset gratus* (13) Il s'agit là d'un âge qui, pour l'ordinaire, n'ait pas pu donner le temps d'acquérir de l'érudition. C'est ce qu'on ne saurait dire de l'âge de quarante-cinq ans. Il est donc certain que l'auteur de la Bibliothéque espagnole a cru que le rabbin était fort au-dessous de cet âge quand il s'enfuit en Castille : il s'est donc trompé.

(D) *Quelques auteurs chrétiens, etc.*] Ils disent qu'Abrabanel méritait bien le traitement qu'il souffrit, et qu'il aurait été puni encore plus sévèrement lorsque sa malice eut été connue, si le naturel débonnaire du roi Jean ne l'eût porté à se contenter de le bannir. Ils ajoutent que les remords de la conscience firent prendre à ce rabbin la résolution de quitter le Portugal, et de se sauver de nuit en Castille, avec une promptitude extraordinaire (14).

(E) *Ils font le même jugement de ses autres persécutions.*] Ils disent qu'il se fourra à la cour de Ferdinand et d'Isabelle par le moyen de la banque qu'il faisait dans le royaume de Castille; qu'il amassa de grands trésors en se servant adroitement de tous les artifices de sa nation; qu'il tyrannisait les pauvres; que ses usures rongeaient tout; qu'il eut la vanité d'aspirer aux titres les plus illus-

(2) (3) N. Ant. Bibl. Hisp., *tom. I*, *pag.* 627, *et tom. II*, *pag.* 686.

(4) *Ou* Scheveth Jehuda.

(5) (6) Comment. in Zachar., *cap. XI*, *fol.* 293, *et in* II Reg., *cap. XXV*, *fol.* 305; *apud* Acta Lips. *Nov.* 1686, *pag* 528.

(7) *In* Scheveth Jehuda, *f.* 11 *et seq. apud* Acta Lips. *Nov.* 1686, *pag.* 528.

(8) Acta Lips. *Nov* 1686, *pag.* 529.

(9) Huetii Demonstr. Evangel. *pag.* 708. *edit. Lips. An* 1694, *in*-4.

(10) *Idem*, *ibidem*

(11) Acta Lips. 1686, *pag.* 529.

(12) Nicol. Anton. Bibl. Hisp., *tom. I*, *pag.* 627

(13) *Idem*, *tom. II*, *pag.* 686.

(14) *Ex* Actis Lipsiens. *Nov.* 1686, *pag.* 529. *Voyez aussi le P.* Bartolocci, Bibl. Rabbin., *tom. III*, *pag.* 874.

tres, et les plus affectés aux maisons nobles d'Espagne, et qu'étant d'ailleurs ennemi juré de la religion chrétienne, il contribua plus qu'aucun autre à la tempête qui l'accabla avec toute sa nation (15).

(F) *Par ses prières et ses lamentations.*] Il raconte lui-même dans l'un de ses livres (16) ce qu'il fit en cette rencontre. Salomon ben Virga le rapporte dans son histoire des Juifs (17), avec la description tragique des malheurs épouvantables qui accompagnèrent les trois cent mille Juifs qui furent contraints de sortir dans un même jour des états du roi catholique.

(G) *Il fit avec lui le trajet de la Sicile.*] Nicolas Antonio, corrigeant, sur les conversations qu'il avait eues avec le P. Bartolocci, son article d'Abrabanel, dit que ce rabbin suivit en Sicile le roi Ferdinand, que les Français avaient renversé du trône, et qu'après la mort de ce prince il se retira à Corfou (18). Voilà sans doute une faute ; on prend Ferdinand pour Alphonse : c'est avec Alphonse (19) qu'Abrabanel passa en Sicile, comme le P. Bartolocci le remarque (20), et non pas avec Ferdinand. Il demeura à Messine jusqu'à ce qu'Alphonse fût mort, au commencement de l'année 1495, et puis il s'en alla à Corfou (21). C'est là que fut commencé le Commentaire sur Ésaïe, en 1495. S'il n'était passé en cette île qu'après la mort de Ferdinand, on peut tenir pour très-certain qu'il n'aurait pas pu y être en 1495. Ainsi l'*Appendix* de Nicolas Antonio aurait eu besoin d'un autre *Appendix* qui le corrigeât.

(H) *L'an* 1508.] Le P. Bartolocci marqua cette année à don Nicolas Antonio, qui avait déjà fait imprimer que notre rabbin était professeur en langue hébraïque à Padoue, environ l'an 1510. Nous avons ici une preuve de la négligence de M. Moréri. Il avait en main la Bibliothéque d'Espagne de cet auteur, et il ne prit point la peine de consulter les *Appendix*, qui en font une considérable partie, et qui éclaircissent et corrigent plusieurs endroits de l'ouvrage. Ainsi il nous a donné la faute concernant ce professorat de Padoue, sans savoir que l'auteur l'avait corrigée lui-même à la fin du livre, et s'en était excusé sur ce qu'il avait suivi Buxtorfe. *Venetias indè profectus memoratur, ex quâ urbe in Germaniam aut in professionem Patavinam hebraïcæ linguæ, quod Buxtorfium et alios sequuti nos litteris in* Bibliothecâ *nostrâ mandavimus, potuit conferre se. Constat autem Venetiis eum septuaginta* (22) *annos natum superioris sæculi anno octavo diem suum obiisse. Quocum non benè convenit quòd circa annum decimum professorem, ut ibidem diximus, Patavinum egerit* (23). C'est ce que dit Nicolas Antonio. Il ne nie pas absolument cette profession de Padoue; il se contente de dire qu'il n'en avait pas bien marqué le temps. Il ne fallait donc point que M. Moréri nous vînt dire qu'en 1510 Abrabanel *enseignait la langue hébraïque à Padoue*.

(I) *Il laissa trois fils : Juda, Joseph et Samuel.*] Il semble d'abord qu'il en aurait laissé quatre, s'il était vrai, comme le rapporte Nicolas Antonio (24), que ce Léon, qui a fait des Dialogues de l'Amour, était son fils *. Mais il faut savoir que l'auteur de ces dialogues pourrait bien être le même que Juda, fils aîné d'Abrabanel. Ce Juda était nommé vulgairement *Messer Leone* (25). Son livre de l'Amour est fort connu ; Denis Sauvage, et Pontus de Tiard, l'ont mis en français. On en cite ordinairement l'auteur

(15) Act. Lips. *Nov.* 1686, pag. 530. Bartolocci Biblioth. Rabbinica, *tom. III*, *pag.* 874.

(16) Comment. in Libros Regum, *init. apud* Nicol. Anton Bibl. Hisp., *tom. I*, *pag.* 627.

(17) *Apud* Nicol. Anton. Bibl. Hisp., *tom. I*, *pag* 627.

(18) Nicol. Anton. Bibl. Hisp., *tom. II*, *pag.* 689.

(19) *Il était le IIe. de ce nom. Il succéda à Ferdinand le Bâtard, et eut pour successeur Ferdinand II.*

(20) Bartolocci, Bibl. Rabbin., *tom. III*, *pag.* 875.

(21) *Idem, ibidem.*

(22) *Il fallait dire* 71.

(23) Nicol. Anton. Bibl. Hisp., *tom. II*, *pag.* 686.

(24) N. Anton. Bibl. Hispan., *tom. I*, *pag.* 630.

* *Dans sa lettre à Lacroze, du* 1er. *mars* 1704, *Bayle dit : « Il n'y a plus lieu de douter » que Léon l'Hébreu ne fut le fils d'Abrabanel; » et, puisqu'il a été chrétien, il faut dire qu'il » se convertit. Un de ses frères, comme je l'ai » rapporté dans le texte de l'article, fit la même » chose; mais il est surprenant que ni Bartolocci, ni Nicolas Antonio n'aient point parlé » de la conversion de Léon l'Hébreu. »*

(25) Bartolocci, Bibl. Rabbin., *tom. III* *pag.* 880.

sous le nom de *Leo Hebræus*. Il est nommé *mestre Leon Abarbanel*, *medico hebreo*, dans la traduction espagnole imprimée à Venise l'an 1568, in-4.

Juda ABRABANEL quitta son père lorsque les Français conquirent le royaume de Naples, et se retira à Gênes pour y exercer la médecine (26). Samuel ABRABANEL vivait encore sous le pontificat de Jules III, comme il paraît par la requête qu'il présenta au cardinal Sirlet, protecteur des néophytes (27). Il se retira de Naples l'an 1540, et emporta avec soi la valeur de deux cent mille écus (28). Son père lui dédia le Commentaire *in Pirke Avoth*, qu'il composa l'an 1496 (29).

(K) *Abrabanel a fait plusieurs autres livres*.] Voici ceux qu'on marque dans le journal de Leipsick (30) : *des Commentaires sur la Genèse*, *sur le Lévitique*, *et sur les Nombres; Rasch Amana* (31) ; *Sepher Jeschuoth Meschicho*, qui est un ouvrage sur les traditions qui concernent le Messie ; *Zedek Olamim;* cela regarde les peines et les récompenses de l'autre vie ; *Sepher Jemoth Olam ;* c'est une histoire depuis Adam ; *Maamar Machase Schaddai ;* c'est un traité de la prophétie et de la vision d'Ézéchiel contre le rabbin Maimonides ; *Sepher Atereth Sekenim ; Miphaloth Elohim* (32) ; *Sepher Schamaim Chadaschim ; Lahakath Nebhiim*. Le sieur Théophile Spizélius remarque que Jean Buxtorfe le fils lui a montré un grand nombre de dissertations tirées des ouvrages d'Abrabanel, lesquelles il avait traduites en latin (33). Elles ne peuvent qu'être semblables à celles du même rabbin, que le même Buxtorfe a traduites et publiées avec le livre *Cosri*. Il montra aussi d'autres traductions qu'il avait faites de quelques livres de ce rabbin. Le *Commentaire sur Haggée* a été traduit en langue latine par Adam Scherzerus, et inséré dans le *Trifolium orientale*, publié à Leipsick, l'an 1663. On a publié dans la même ville, en 1686, in-folio, le *Commentaire sur Josué*, *sur les Juges*, *et sur Samuel*. Voyez ce que l'on a dit de cette édition dans le journal de Leipsick, d'où j'ai tiré cet article. En la même année 1686, on imprima à Leide le *Commentaire sur Osée*, *avec la préface sur les douze petits prophètes ;* le tout traduit en latin et accompagné de notes, par François *ab Husen*. M. de Veil, juif converti, publia à Londres, l'an 1683, la *préface d'Abrabanel sur le Lévitique*. Voyez le journal de Leipsick, au mois de janvier 1684. Nicolas Antonio vous donnera les titres de quelques autres ouvrages de ce rabbin, avec le temps, et le lieu de l'impression quelquefois, selon que la Bibliothéque rabbinique de Plantavit a pu le lui apprendre. M. Moréri ne devait pas dire qu'Abrabanel a écrit un Commentaire sur le Thalmud, mais seulement une pièce du Thalmud intitulée *Pirke Avoth*. Nicolas Antonio, son unique source, lui a pu si bien expliquer cela, qu'il ne devait point s'y tromper. Le père Simon, qui apprend beaucoup de choses curieuses touchant les livres d'Abrabanel, observe que le livre composé par ce rabbin, *sous le titre de* Nahalat Avoth, profession des pères, *est un Commentaire sur le Traité* Pirke Avoth, *et que l'un et l'autre ont été imprimés à Venise*, *in-quarto*, *en* 1585 ; *qu'il y a une savante préface de cet auteur au commencement de son livre* Nahalat Avoth, *où il explique la succession de la tradition parmi les Juifs*, *ce qui est une chose fort embarrassée* (34).

(L) *Je ne trouve point son professorat de Padoue*.] Voyez ci-dessus la remarque (H). Les savans hommes qui nous ont donné (35) un abrégé historique de la vie d'Abrabanel, et qui l'ont suivi presque d'année en année, depuis sa sortie d'Espagne jusqu'à sa mort, n'auraient pas laissé passer une

(26) Bartolocci, Bibl. Rabbin., *pag.* 881.

(27) *Idem*, *ibidem*.

(28) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 688, *ex Reg.* Davide Ganz.

(29) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 881.

(30) Acta Lips. *Nov.* 1686, *pag.* 531.

(31) *C'est-à-dire*, Caput Fidei. *Il a été traduit en latin par* Guillaume Vorstius, *et imprimé avec ses notes à Amsterdam*, *en* 1638. Nicol. Anton. Bibl. Hisp., *tom. I*, *pag.* 629.

(32) *C'est-à-dire*, Ouvrages de Dieu. *Il y traite doctement de la création du monde et examine d'où Moïse a pris tout ce qui est écrit dans le livre de la Genèse*. Simon, Hist. crit. du Vieux Test., *pag.* 537.

(33) Spizelii Specimen. Bibl. Universal.

(34) Histoire critique du Vieux Testament, *pag.* 537.

(35) *Dans les* Acta Lipsiens. *Nov.* 1686, *pag.* 528, *et seq.*

circonstance si remarquable : ainsi, je conclus que, puisqu'ils n'en parlent pas, l'auteur n'en a point parlé. Or, il n'y a guère d'apparence qu'ayant dit beaucoup de choses qui ne lui pouvaient pas faire autant d'honneur qu'une profession à Padoue, il n'eût rien dit de cette charge, s'il en avait été actuellement revêtu. Et si d'autres que lui en avaient parlé avec quelque fondement, je crois que messieurs de Leipsick ne l'auraient pas ignoré, ni voulu passer sous silence. C'est donc un fait un peu apocryphe, pour ne rien dire de pis.

Joignez à cela que le père Bartolocci, qui a donné une suite exacte des aventures de ce rabbin, ne parle point de cet emploi.

(M)......*ni son voyage d'Orient.*] Je le tiens pour faux, par la raison que je viens de rapporter, tirée du silence de ces messieurs; mais, quand même ce voyage aurait été effectif, M. Moréri ne laisserait pas d'avancer une grande fausseté. Il suppose, en premier lieu, qu'Abrabanel enseignait la langue hébraïque à Padoue, en 1510; et, en second lieu, que l'envie de faire éclater sa haine contre les chrétiens l'obligea à *passer en Orient pour y vivre avec ceux de sa secte, et que ce fut alors qu'il composa ce grand nombre d'ouvrages que nous avons de lui.* Nous avons vu qu'il mourut l'an 1508 : c'est assez pour juger qu'on vient de nous dire des chimères.

(N)......*Ce sont des faits ou Moréri s'est lourdement abusé. Je n'en dis guère moins du voyage d'Allemagne.*] Je n'osais le traiter de faux pendant que j'étais persuadé que don Nicolas Antonio avait bien cité Buxtorfe; car, en supposant qu'il l'a bien cité, on doit croire qu'Abrabanel a parlé de son voyage d'Allemagne dans son Commentaire sur *Pirke Avoth. Profugus ergo is in Germaniam venit, quod ipse ait* in Commentariis ad librum Talmudicum *Pirke Avoth... Buxtorfio teste in tractatu* de Abreviaturis Hebræorum, *pag.* 100 (36). Je me réduisais donc à dire, dans cette supposition, qu'il était du moins certain qu'Abrabanel n'alla pas en Allemagne dès qu'il fut exilé des terres du roi catholique, puisqu'en les quittant, il s'embarqua pour le royaume de Naples, et qu'il y arriva quelque temps après. Ainsi je ne laissais pas de trouver encore en faute M. Moréri. Abarbinel, dit-il, fut du nombre *des exilés. Il se retira en Allemagne, et puis en Italie.* Et j'avais lieu d'être d'autant plus surpris de cette faute, que je savais que don Nicolas Antonio l'avait corrigée après avoir été mieux instruit par le père Bartolocci. Mais, ayant consulté le livre qu'on a cité, j'ai vu que l'auteur ne dit nullement qu'Abrabanel dise qu'il a voyagé en Allemagne. Voici ce que dit Buxtorfe : *Hic titulus* (Morenu, id est, doctor noster) *novus est, infra ducentos annos natus in Germaniâ, indè in Italiam traductus, quod valdè miratus fuit don Isaac Aburbinel ex Hispaniâ in has terras veniens, ut ipsemet scribit in Commentario* Pirke Abhoth, *cap.* 6 (37). Je ne saurais plus douter que don Nicolas Antonio n'ait mal entendu Buxtorfe; et c'est une méprise dont il ne s'est pas rétracté dans l'endroit où il nous apprend ce que le père Bartolocci lui avait dit concernant Abrabanel. Notez que ce père prouve démonstrativement la fausseté de ce voyage d'Allemagne, duquel, dit il (38), quelques-uns parlent en citant Buxtorfe. Je ne doute point que cela n'arrête la course de cette fausse citation.

(O) *Qu'il témoignait contre les chrétiens en écrivant.*] Ses Commentaires sur l'Écriture, et principalement ceux qu'il a faits sur les prophètes, sont si remplis de venin contre Jésus-Christ, contre l'Église, contre le pape, contre les cardinaux et tout le clergé, et contre tous les chrétiens en général, mais plus encore contre les catholiques romains, que le père Bartolocci aurait voulu que l'on n'en eût point permis la lecture aux Juifs (39). Aussi remarque-t-il que celle des Commentaires sur les derniers prophètes leur a été interdite, et qu'ils n'osent pas les garder. *In his etiam pluribus in locis canino dente christianam religionem mordet et lacerat, ideòque meritò*

(36) Nic. Anton. Bibl. Hisp., *tom. I*, *pag.* 628.

(37) Buxtorf. de Abbreviat. Hebræor., *pag.* 125. *edit. secund.*

(38) Bartoloc., Biblioth. Rabbin., *tom. III*, *pag.* 688.

(39) Bartolocci, Biblioth. Rabbin., *tom. III*, *pag.* 876, 879.

illorum lectio et retentio Judæis interdicta est, nec eos apud se retinere audent, publicè saltem et palàm, propter metum christianorum (40).

(40) *Idem, ibidem, pag.* 878.

ABRAHAM*, le père et la souche des croyans, était fils de Tharé. Il descendait de Noé par Sem, dont il était éloigné de neuf degrés. L'opinion, qui le fait naître l'an 130 de Tharé (*a*), me paraît plus vraisemblable que celle qui le fait naître l'an 70 du même Tharé. Il y a beaucoup d'apparence qu'il naquit dans la même ville d'où l'Écriture Sainte nous apprend que son père se retira pour aller au pays de Canaan (*b*). C'était une ville de Chaldée qui s'appelait Ur. Abraham en sortit avec son père et s'arrêta avec lui à Charan jusqu'à ce que son père y fût mort. Après cela il reprit son premier dessein, qui avait été le voyage de la Palestine. On peut voir dans l'Écriture les diverses stations qu'il fit dans la terre de Canaan; son voyage d'Égypte, où on lui enleva sa femme, qui était aussi sa sœur de père (*c*); son autre voyage en Guérar, où elle lui fut pareillement enlevée et puis rendue tout comme la première fois; la victoire qu'il remporta sur quatre princes qui avaient pillé Sodome; sa complaisance pour sa femme, qui voulut qu'il se servît d'Agar leur servante afin d'avoir des enfans (*d*); l'alliance que Dieu traita avec lui, scellée du signe de la circoncision; son obéissance à l'ordre qu'il avait reçu de Dieu d'immoler son fils unique; la manière dont cet acte fut empêché; son mariage avec Kétura; sa mort à l'âge de cent soixante-quinze ans, et sa sépulture auprès de Sara, sa première femme, dans la caverne de Macpela. Il serait inutile de s'étendre sur ces choses; ceux de sa religion les savent sur le bout du doigt; ils vont les prendre à la source dès leurs plus tendres années; et pour ce qui est des catholiques romains, ils n'ont pas besoin qu'un nouveau dictionnaire les en instruise; celui de M. Simon et celui de Moréri le font assez. Il serait plus du caractère de cette compilation de s'arrêter aux faussetés et aux traditions incertaines qui regardent Abraham; mais le nombre serait capable de rebuter les plus infatigables écrivains; car que n'a-t-on point supposé touchant les motifs de sa conversion (A)! Quels exploits ne lui a-t-on pas fait faire contre l'idolâtrie (B), soit dans la Chaldée, soit dans la ville de Charan (C)! Combien de sciences (D), et combien de livres (E) ne lui attribue-t-on pas! Les Juifs lui attribuent le privilége d'être né circoncis (*e*) et la même âme qu'à Adam (*f*). Ils croient que cette âme a été celle de David, et qu'elle sera celle du Messie, comme l'a remarqué Bartolocci dans sa Bibliothéque Rabbinique. Les mahométans se sont aussi mêlés de conter des rêveries concernant ce patriarche, com-

* *Chaufepié a cru devoir donner un supplément à cet article.*

(*a*) *C'est, selon les Hébreux, le* 352[e] *depuis le deluge, et le* 2003[e] *depuis la création du monde.*

(*b*) Genèse, XI, 31.

(*c*) *Voyez l'article de* Sara.

(*d*) *Voyez l'article d'*Agar.

(*e*) *Apud* Hottingerii Historiam Oriental., *lib. I, cap. VI.*

(*f*) *Entendez ceci de ceux qui, parmi les juifs, ont cru la métempsycose.*

me on le peut voir dans l'Alcoran et dans un des principaux auteurs nommé *Kessæus*. Ils lui font faire le voyage de la Mecque, et ils prétendent qu'il y commença à bâtir le temple (F). Voyez la Bibliothéque Orientale de M. d'Herbelot, depuis la page 12 jusqu'à la page 16 : on y trouve mille curiosités. Si nous avions le livre qu'Hécatée avait composé sur Abraham (*g*), nous y verrions peut-être bien des choses dont on n'a pas ouï parler. Les chrétiens n'ont pas voulu être les seuls qui ne débitassent point de sornettes touchant Abraham : ils lui ont fait planter des arbres d'une vertu bien singulière (G).

Voici encore quelques rêveries des rabbins. Ils disent que la servitude d'Égypte fut la punition de quelques fautes qu'Abraham avait commises ; car il avait contraint les disciples de la sagesse à prendre les armes, et permis que des personnes instruites en la loi de Dieu se replongeassent dans l'idolâtrie. C'est ainsi qu'ils entendent les paroles de l'Écriture où il est dit *qu'il arma* 318 *de ses serviteurs nés dans sa maison* (*h*), et qu'il rendit (*i*) les personnes que le roi de Sodome lui redemandait (*k*). Le père Bartolocci s'échauffe beaucoup sur cette matière, et n'emploie pas une bonne réfutation (H). Ils disent aussi, 1°. que la vue d'une pierre précieuse qui pendait du cou d'Abraham guérissait toutes les maladies, et que Dieu pendit cette pierre au soleil après la mort d'Abraham (*l*); 2°. que ce patriarche enseigna la magie aux enfans qu'il avait eus de ses concubines (*m*).

(*g*) Joseph. Antiquit.. *libr. I*, *cap. VII*.
(*h* Genèse, *chap. XIV*, *v*. 14.
(*i*) *La même*, *v*. 21.
(*k* Bartolocci, Bibl. Rabbin., *tom. III*, *pag*. 529.

(*l*) Bartolocci, Bibl. Rabbin., *tom. III*, *pag* 552.
(*m*) *Idem*, *ibidem*, *pag*. 594, *et tom. I*, *pag*. 703.

(A) *Touchant les motifs de sa conversion.*] C'est une opinion assez commune qu'Abraham suça avec le lait le poison de l'idolâtrie, et que Tharé, son père, faisait des statues, et enseignait qu'il les fallait adorer comme des dieux (1). Quelques Juifs ont débité qu'Abraham exerça assez long-temps le métier de Tharé (2), c'est-à-dire, qu'il fit des idoles, et qu'il en vendit. D'autres disent que l'impiété qui régnait en ce pays-là étant l'adoration du soleil et des étoiles, Abraham croupit long-temps dans ce malheureux bourbier. *Ipsum longo tempore Chaldæorum delirio de astrorum divinitate innutritum fuisse* (3). Maimonides donne pour un fait certain qu'Abraham fut élevé dans la religion des Zabiens, qui ne reconnaissaient d'autre dieu que les étoiles (4). Il s'en tira par les réflexions qu'il fit sur la nature des astres. Il en admirait les mouvemens, la beauté, l'ordre; mais il y remarquait aussi des imperfections : et il conclut de tout cela qu'il y avait un être supérieur à toute la machine du monde, un auteur et un directeur de l'univers. Suidas cite bien Philon pour prouver qu'Abraham s'éleva jusqu'à la connaissance de Dieu par ces sortes de réflexions; mais, comme il rapporte, sur la foi du même auteur, qu'Abraham, dès l'âge de quatorze ans, avait atteint ce haut degré de lumière, et avait eu le courage de dire à Tharé, *renoncez à ce pernicieux trafic d'idoles avec quoi vous trompez le monde*, nous n'avons pas ici un délateur uniforme de la longue idolâtrie d'Abraham. Il est certain que Josephe, sans avouer que

(1) Suïdas, *in* Σαρούχ.
(2) *Apud* Genebrard. *in* Chron.
(3) Philo, *apud*. Saliano, *tom. I*, *pag*. 387.
(4) Maimonides, Moreh Nevoch., *cap*. XXIX, *pag*. 3.

ce patriarche ait été pendant quelque temps infecté d'idolâtrie, soutient, que, par son esprit et par la considération de l'univers, il connut l'unité de Dieu et la providence, et qu'il fut le premier qui osa combattre là-dessus l'erreur populaire (5). Il trouva une opposition assez redoutable pour se résoudre à abandonner sa patrie. Voilà peut-être la première fois qu'on s'est exposé au bannissement par zèle de religion. Abraham, sur ce pied-là, serait, par rapport à ce genre de peine, sous la loi de nature, ce que saint Étienne a été, par rapport au dernier supplice, sous la loi de grâce. Il serait le patriarche des réfugiés, non moins que le père des croyans. Je ne vois pas qu'on puisse nier que son père n'ait été un idolâtre, puisque l'Écriture sainte l'assure en le nommant par son nom (6); mais tout ce qu'on pourrait inférer de là serait qu'Abraham, avant l'âge de discernement, aurait été de la religion de son père. C'est le sort inévitable des enfans d'être en cela les fidèles sectateurs des personnes qui les élèvent. A quatorze ans, comme le rapporte Suidas, il fit usage de sa raison : il connut l'abîme où son père était plongé, et il l'en retira; de sorte que, quand Dieu lui commanda de sortir de son pays, Tharé voulut être du voyage. Saint Épiphane rapporte que l'idolâtrie ayant commencé au temps de Sarug, bisaïeul du patriarche Abraham, les idoles ne consistèrent qu'en plate peinture, et que ce fut Tharé qui commença d'en faire d'argile (7).

(B) *Quels exploits ne lui a-t-on pas fait faire contre l'idolâtrie!*] Je ne voudrais pas accuser Philon de s'être contredit : encore qu'on vienne de voir qu'il débite dans l'un de ses ouvrages qu'Abraham a été long-temps infecté des extravagances des Chaldéens (8); et, dans le dictionnaire de Suidas, qu'Abraham connut à l'âge de quatorze ans les absurdités de l'idolâtrie; car quel fond y a-t-il à faire, eu égard aux nombres et aux citations, sur un auteur aussi estropié et aussi falsifié que le Suidas d'aujourd'hui? Peut-être avait-il écrit, non pas *quatorze ans*, mais *cinquante ans*. Il y a une vieille tradition qui donne ce dernier âge à Abraham sortant du giron de l'idolâtrie. On conte (9) que son père, ayant entrepris un voyage, lui commit la vente de ses statues, et qu'un homme qui faisait semblant d'en acheter lui demanda : *Quel âge as-tu? Cinquante ans*, lui répondit Abraham. *Malheureux que tu es*, reprit l'autre, *tu adores, à l'âge de cinquante ans, un être qui n'a qu'un jour!* Cela confondit Abraham. Quelque temps après, une femme lui vint apporter de la farine, afin qu'il l'offrît aux statues; mais il prit une hache et les brisa, puis mit cette hache entre les mains de la plus grande. Tharé, de retour, demande d'où est venu ce fracas. Abraham lui répond qu'il s'était élevé une dispute entre ces idoles à qui commencerait de manger l'offrande qu'une femme avait apportée; *et là-dessus, ce dieu que vous voyez plus grand que les autres, s'est levé et les a brisés tous à coups de hache.* Tharé lui répond que c'est se moquer de lui, et que ces idoles n'avaient pas l'esprit de faire cela. Abraham tourna tout aussitôt contre le culte de ces faux dieux ces paroles de son père; mais Tharé n'entendit point raillerie : il livra son fils à l'inquisition. Nimrod, le grand inquisiteur, aussi-bien que le conquérant du pays, exhorta d'abord Abraham à l'adoration du feu; ensuite, après quelques réponses et quelques répliques de part et d'autre, il le fit jeter au milieu des flammes : *Que ton dieu vienne t'en tirer*, lui dit-il. Haran, frère d'Abraham, fut fort attentif à l'événement; car il résolut en lui-même de suivre le parti qui vaincrait; d'être de la religion de Nimrod, si le feu brûlait Abraham, et de la religion d'Abraham, si le feu ne le brûlait pas. Abraham sortit sain et sauf du milieu des flammes; et alors Nimrod ayant demandé *l'en qui crois-tu* à Haran, et reçu cette réponse, *je crois au dieu d'Abraham*, le fit je-

(5) Joseph. Antiq. *lib. I. cap. VII. Voyez aussi* Recognit. Clement, *lib. I.*

(6) *Vos pères, comme Tharé, père d'Abraham et de Nachor, ont habité jadis au-delà du fleuve, et ont servi à d'autres dieux.* Josué, *chap. XXIV, v.* 2.

(7) Epiph. advers. Hæres., *lib.* 1, *pag.* 7, 8.

(8) Χαλδαΐσας μακρόν τινα χρόνον. *Per longum tempus chaldaico imbutus delirio.* Philo, de Abrahamo, *pag.* 261.

(9) R. Moses Haddarschan *in* Bereschit Rabba, *apud* Heidegger. Histor. Patriarch., *tom. II*, *pag.* 26.

ter dans une fournaise. Haran y fut si maltraité, qu'il en mourut peu de temps après, en présence de son père (10). La raison pourquoi le feu eut tant de prise sur lui, est que sa foi n'était pas aussi vive que celle d'Abraham, et qu'il n'était pas prédestiné à de grandes choses comme Abraham (11). Cette tradition n'est pas nouvelle, puisque saint Jérôme la rapporte; et il semble même l'adopter en ce qui concerne la conservation miraculeuse d'Abraham au milieu des flammes (12); car, pour la cruauté superstitieuse de Tharé revêtant le personnage de délateur au saint office contre son propre fils, il n'en parle pas. Saint Épiphane, qui n'en parle point non plus, soutient au contraire que Tharé survécut à Haran son fils, en punition de l'audace qu'il avait eue de faire des dieux d'argile, et qu'avant lui aucun père n'avait vu mourir de mort naturelle ses enfans (13). L'équivoque du mot *Ur* (14) a pu donner lieu à ces fables. Ceux qui pressent les paroles où Dieu dit à Abraham : *Je suis l'Eternel qui t'ai retiré d'Ur des Chaldéens* (15), s'imaginent qu'il le sauva d'une grande persécution, puisqu'il se servit de la même phrase à la tête du Décalogue, pour signifier la délivrance d'Égypte (16); mais c'est chercher des mystères sans nécessité. Nous ne voyons aucune trace de cette persécution dans l'Écriture; ainsi l'on peut mettre, à proportion, au même rang des pensées imaginaires le feu qui ne fit aucun mal à Abraham, et ce que Maimonides emprunte (17) d'un certain livre qui traitait de l'agriculture des Égyptiens. On y trouvait qu'Abraham, ayant soutenu dans une dispute publique contre les idolâtres que le feu n'était point digne des honneurs divins, fut mis en prison, dépouillé de tous ses biens, et condamné au bannissement. Le roi craignit que l'autorité et l'éloquence d'un tel homme ne détournassent le peuple d'adorer le feu. Cédrénus fait mourir Haran pour une très-mauvaise cause, puisque c'est pour avoir tâché de tirer du feu les idoles de Tharé qu'Abraham y avait jetées. Ce fut en vain qu'il y tâcha : il fut consumé lui-même par les flammes.

(C) *Soit dans la ville de Charan.*] On prétend qu'il y devint convertisseur, et que, tandis qu'il travaillait à faire des prosélytes parmi les hommes, Sara faisait la même chose parmi les femmes (18); et c'est ainsi qu'il faut entendre les paroles de la Genèse, où il est dit qu'Abraham sortit de Charan avec Sara sa femme, avec Lot, fils de son frère, avec tout le bien qu'ils avaient acquis, et avec *toutes les âmes qu'ils avaient faites* (19). On ne veut point entendre par-là une génération d'enfans, mais une propagation de foi; et on confirme (20) cette explication par la métaphore dont l'apôtre saint Paul s'est servi au verset 10 du chapitre IV de son épître aux Galates : *Mes petits enfans, pour lesquels enfanter je travaille derechef, jusqu'à ce que Christ soit formé en vous.* Il est plus vraisemblable que ces âmes, *qu'ils avaient faites*, étaient les esclaves qu'ils avaient achetés et les enfans qui étaient nés de ces esclaves, sans que pour cela il faille douter qu'Abraham n'ait tâché d'instruire les infidèles autant que son zèle et sa sagesse le lui suggéraient, et que, s'il en convertit quelques-uns pendant son séjour à Charan, ils n'aient pu le suivre au pays de Canaan. Il y a des gens qui veulent que son père n'ait servi les faux dieux que depuis son arrivée à Charan (21). Cela paraît absurde; car, comme il est fort probable (22) que cette famille abandonna la Chaldée pour éviter la persécution qu'elle avait sujet de craindre à cause de son éloignement de l'idolâtrie, il serait bien

(10) *Ils appuient cette circonstance sur la* Genèse, XI, 28.

(11) *Judæi*, *apud* Lyranum et Tostatum, *citante* Saliano, Annal., *tom. I*, *pag.* 402.

(12) Hieron. Tradit. Hebraïc. in Genesim.

(13) Epiph. de Hæres., *lib. I*, *pag.* 8.

(14) *C'est le nom propre d'une ville*, *et il signifiait aussi le feu. Au II*e. *livre d'*Esdras, *chap. IX*, *la version latine porte :* Qui elegisti Abraham, et eduxisti eum de igne Chaldæorum.

(15) Genèse, XV, 7.

(16) Paulus Burgensis, *in* addit. ad Postillam Lyrani *in* Genes., *cap. XI.*

(17) *Apud* Paulum Burgens. *in* Addit. ad Lyrani Postill. in Genes., *cap. XI*. *Voyez son* Moreh Nevochim, *part. III*, *cap. XXIX*.

(18) *Voyez* Onkelos, *paraphraste chaldéen*, *et* Fagius *qui l'a traduit.*

(19) *Chap. XII*, *v.* 5.

(20) *Voyez* Salian. Ann., *tom. I*, *pag.* 406.

(21) Tostat. *apud* Pererium in Genes., *cap. XI.*

(22) *Cela est fondé sur le témoignage de Josephe et sur le livre de* Judith, *chap. V.* Saint Augustin *l'affirme*, de Civit. Dei, *liv. XVI*, *chap. XIII.*

étrange que le chef ne se fût corrompu que dans le pays où il se réfugia. Mais il pourrait bien être que le culte des idoles, dont Abraham avait guéri Tharé avant qu'ils sortissent de leur pays, ressuscita dans l'âme du bon vieillard; car, en ces temps d'ignorance, il n'était pas donné à beaucoup de gens de maîtriser pour toujours le penchant naturel à l'idolâtrie. On croit même que Nachor, le troisième fils de Tharé, ne fut jamais bien converti, et qu'il se retira néanmoins de sa patrie, afin d'aller joindre son père à Charan (23). Ce pourrait bien être lui qui retraça dans l'âme de ce vieillard le culte idolâtre qu'Abraham en avait ôté. Il est certain que Laban, petit-fils de ce Nachor, servait les idoles. Quelques pères de l'Église ont cru que Tharé n'a été fidèle ni pendant sa vie, ni à l'article de la mort. Voyez les homélies XXXI et XXXVII de saint Chrysostome. Comment le prouveraient-ils? et comment leur prouverait-on le contraire? Il y a sur l'histoire d'Abraham cent embarras où, ni ceux qui soutiennent le pour, ni ceux qui soutiennent le contre, ne manquent point de raisons. Mais le pauvre père Bolduc, qui a cru que ce patriarche érigea des monastères à Charan, et qu'il n'amena avec lui dans la Palestine que les moines les plus novices (24), n'est point de ceux qui peuvent alléguer quelque raison.

(D) *Combien de sciences.*] Il savait, dit-on, l'astronomie. C'est ce que Bérose en disait, sans le nommer, si nous en croyons Josephe (25). On veut aussi qu'il ait enseigné l'arithmétique et l'astronomie aux Égyptiens. Josephe l'assure (26), et Nicolas de Damas le confirmerait s'il disait qu'Abraham enseigna la géométrie et l'arithmétique aux Égyptiens; mais il ne le dit pas. M. Heidegger, à la page 144 de son tome II, cite le livre IV des Histoires de Nicolas de Damas, comme si l'on y trouvait cela; mais c'est avoir pris les paroles de Josephe pour celles de ce Nicolas, dans le chapitre XVI du livre IX de la Préparation évangélique d'Eusèbe. Ce patriarche communiqua aux Phéniciens et aux Égyptiens l'astronomie, à ce que disent Eupolème et Artapan (27); mais, après tout, ce ne sont point articles de foi. Les auteurs qui lui attribuent ces choses affaiblissent le poids de leur témoignage par les faussetés qu'ils y mêlent. L'un dit qu'Abraham a régné à Damas (28); un autre dit qu'il séjourna vingt ans en Égypte avec toute sa famille auprès du roi Pharéthon (29); un autre lui fait l'injustice de penser qu'un des motifs de son voyage d'Égypte fut le désir de connaître les dogmes des Égyptiens touchant la Divinité, afin de les suivre, s'ils étaient meilleurs que les siens, ou de désabuser ces gens-là, s'ils avaient une croyance erronée (30). Quelques modernes ne croient pas qu'il ait enseigné les mathématiques aux Égyptiens (31). La raison qu'ils en donnent me paraît fausse : c'est, disent-ils, que la détention de Sara auprès du roi d'Égypte donnait tant de martel en tête à Abraham, qu'il n'était guère en état de donner leçon sur des sciences aussi abstraites que celles-là, qui, tout comme la poésie, demandent le repos et la liberté d'esprit :

Carmina secessum scribentis et otia quærunt.

Mais il fallait prendre garde que Josephe a fort bien distingué les temps : il dit que ce fut après la liberté de Sara qu'Abraham eut des conférences avec les savans d'Égypte, et lorsqu'il avait le cœur content, tant à cause que Pharao l'avait comblé de bienfaits, qu'à cause qu'il était persuadé que sa femme lui était revenue sans avoir souffert aucune atteinte à son honneur.

(E) *Et combien de livres.*] Il y a un livre de la création qui lui est attribué depuis long-temps (32). Il en est fait mention dans le Thalmud (33) : le rabbin Chanina, et le rabbin Hoschaia

(23) *Voyez* saint Augustin, *là même.*

(24) *Voyez* Heid., Hist. Patriarch., *tom. II, pag.* 88.

(25) Joseph. Antiq., *libr. I, cap. VII.*

(26) *Idem, ibidem, cap. VIII.*

(27) *Apud* Alex. Polyhist. *citatum ab* Eusebio, Præp., *lib. IX, cap. XVII et XVIII.*

(28) Nicol. Damasc. *apud* Joseph. Antiq., *lib. I, cap. VII.* Justin *le dit aussi, liv. XXXVI, chap. II.*

(29) Artapan, *apud* Euseb. Præp., *libr. IX, cap. XVIII.*

(30) Joseph. Antiq., *libr. I, cap. XIII.*

(31) *Voyez* Salian, *tom. I, pag.* 414.

(32) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Akiba.

(33) *Voyez* Heidegger, Hist. Patriarch., *tom. II, pag.* 143.

avaient accoutumé d'y lire la veille du jour du sabbat. L'auteur du livre intitulé *Cozri* dit que cet ouvrage d'Abraham est profond, et qu'il a besoin d'une explication prolixe; qu'il enseigne l'unité de Dieu; qu'à certains égards, il semble dire des choses bien différentes; mais qu'à d'autres égards il ne tend qu'à un même but. Tous les Juifs n'ont pas attribué ce livre à ce grand patriarche. Il y en a qui ont déclaré hautement que c'est un ouvrage supposé, et qui condamnent la hardiesse du rabbin Akiba, qu'ils croient le véritable auteur de la pièce (34). *Quis dedit potestatem R. Aquibæ scribendi librum Jezira, nomine Abrahami patris nostri* (35)? Le supplément de Moréri a sur ce sujet un article bien curieux, tiré de l'Histoire Critique du père Simon. Consultez-la, aux pages 48 et 556 de l'édition de Rotterdam. Aux premiers siècles du christianisme, les hérétiques Séthiens débitèrent une Apocalypse d'Abraham, comme saint Épiphane le remarque (36). Origène a cité un prétendu ouvrage de ce patriarche où un bon et un mauvais ange sont introduits disputant de son salut ou de sa perte (37). L'Assomption d'Abraham était aussi un ouvrage supposé (38). La bibliothéque du monastère de Sainte-Croix, sur le mont d'Amara en Éthiopie, contient, dit-on (39), les livres qui furent composés par Abraham dans la vallée de Mambré, *où il enseigna la philosophie à ceux par le moyen desquels il défit les cinq* (40) *rois qui avaient pris Loth son neveu.* Au reste, l'ouvrage de la création, supposé à Abraham, fut imprimé à Paris l'an 1552, traduit en latin par Postel, et accompagné de notes. Rittangel, juif converti, et professeur à Konigsberg, en donna une traduction latine avec des notes, l'an 1642 (41).

(34) Abraham Zachut, *in libro* Juchasin, *pag.* 52, *apud* Heidegger, *ibid.*

(35) *Præfat.* 11 Zohar Mantuani, *apud eumd.* Heidegger, *ibid.*

(36) Epiphan. advers. Hæres., *pag.* 286.

(37) Origen. Homil. XXXV; in Lucam, *apud* Heidegger, *ibid.*

(38) *In* Synopsi Athanasii, *liber*, *qui* Assumptio Abrahami *dicitur*, *inter rejectos numeratur.* Heidegger, *ibid.*

(39) Kircherus, *dans* le Gallois, Traité des Bibliothèques, *pag.* 142, *édit. de Paris.*

(40) *Il fallait dire* quatre.

(41) Spizelii Specim. Bibl.

(F) *Qu'il y commença à bâtir le temple.*] Ils content qu'Adam, chassé du paradis, pria le bon Dieu de lui permettre de bâtir une maison, sur le plan de celle qu'il avait vue dans le ciel; une maison, dis-je, qui fût le lieu où il dirigeât ses prières, et autour duquel il marchât par dévotion. Dieu fit tomber une tente qui ressemblait à la maison qu'Adam avait vue. Adam se servit de cette tente pour les usages qu'il souhaitait. Après sa mort, Seth bâtit une maison de pierre et de boue sur ce modèle : le déluge la ruina; mais Abraham et Ismaël la réparèrent par l'ordre de Dieu. D'autres l'ont successivement réparée à mesure qu'elle se ruinait; et enfin, Héjazus, l'an 74 de l'hégire, la mit en l'état qu'elle est aujourd'hui : et c'est l'oratoire du temple de la Mecque (42). Voyez la remarque (I) de l'article Agar.

(G) *D'une vertu bien singulière.*] Gretser témoigne avoir lu, dans un manuscrit grec de la bibliothéque d'Augsbourg, qu'Abraham planta un cyprès, un pin et un cèdre, qui se réunirent en un seul arbre; chacun néanmoins retenant en propriété ses racines et ses branches : que cet arbre fut coupé, lorsqu'on prépara les matériaux du temple de Salomon; mais qu'il ne fut point possible de l'ajuster en aucun endroit : que Salomon, voyant cela, résolut de le faire servir de banc : que la sibylle, y étant menée, ne voulut jamais s'y asseoir, et qu'elle prédit que le rédempteur des hommes mourrait triomphamment sur ce bois : que Salomon l'entoura de trente croix d'argent, et que cette situation dura jusqu'à la mort de Jésus-Christ (43). Cela me remet en mémoire le chêne de Mambré, sous lequel on prétend qu'Abraham ait quelquefois cherché la fraîcheur (44). On a dit que ce chêne vivait encore sous l'empire de Constans (45). *Drys, id est, quercus Mambre juxta Hebron, in quâ, usque ad ætatem infantiæ meæ et Constantii*

(42) *Ex* Pocockii Notis in Specim. Hist. Arab., *pag.* 115.

(43) Gretser. de Cruce, *lib. I.*

(44) *La version des Septante*, Genèse, XVIII, *v.* 1, *favorise cela.*

(45) Isidor., *lib. XVII*, *cap. VII*, *apud* Bonifacium, Histor. Ludicr., *pag.* 385. *Il eût mieux fait s'il eût cité ce que je cite de saint Jérôme.*

regis imperium, terebynthus monstrabatur pervetus, et annos magnitudine indicans, sub quâ habitavit Abraham. Miro autem cultu ab ethnicis habita est, et velut quodam insigni nomine consecrata (46). Et quelques-uns même ont poussé l'extravagance jusqu'à dire qu'on l'a vu il n'y a que trois cents ans. Il ne faut pas, disent ils, le distinguer de cette canne de Seth que le voyageur Mandeville (ô quel témoin!) vit proche de la ville d'Hébron (47).

(H) *Et n'emploie pas une bonne réfutation.*] Il prétend que ces paroles du roi de Sodome, *donnez-moi les personnes, et prenez les biens pour vous* (48), signifient, selon le sens littéral et véritable, *laissez rentrer dans le culte des idoles ceux que vous avez instruits en votre foi;* mais qu'Abraham protesta devant tout le peuple qu'il n'en ferait rien. L'auteur cite les versets 22 et 23 du chapitre XIV de la Genèse, et puis il accuse d'impudence et de blasphême les Thalmudistes qui ont dit que le patriarche acquiesca aux demandes du roi de Sodome. Il a raison de les condamner, en ce qu'ils supposent que ce prince redemandait des personnes converties à la vraie religion; car on ne redemandait point les domestiques du patriarche, on redemandait seulement les sujets que les quatre rois avaient pris en pillant Sodome (49). Mais le père Bartolocci a grand tort de supposer qu'Abraham ne les rendit pas. Ce qu'il cite de l'Écriture est visiblement sa condamnation.

(46) Hieron. in Locis Hebr. Litt. D. *Voyez la remarque* (G) *de l'article* BARCOCHEBAS.

(47) *Voyez* Bonifacii Hist. Ludicr., *pag.* 289. *Son livre fut imprimé à Venise, chez Baléonius, en* 1642, *in*-4, *et réimprimé à Bruxelles, chez J. Mommartius, en* 1656, *aussi in*-4.

(48) Genèse, *chap. XIV, v.* 21.

(49) *Il est dit au verset* 16 *qu'Abraham ramena Lot, son frère, et ses biens, et aussi les femmes et le peuple.*

ABRAM (NICOLAS), jésuite lorrain, né au diocèse de Toul *, l'an 1589, entra dans la société en 1606, et fit profession du quatrième vœu en 1623. Il était bon humaniste, et il parut à ses supérieurs assez grand théologien pour être élevé à la profession en théologie dans l'université de Pont-à-Mousson. Il exerça cette charge pendant dix-sept ans, et mourut le 7e. jour de septembre 1655. Il avait enseigné les humanités avant que de commencer la profession en théologie (*a*). Il publia plusieurs livres (A). C'est une chose assez étrange qu'ayant été un auteur de distinction il ait été si peu connu dans les pays étrangers (B).

* *Joly le fait naître à Cherval. D. Calmet, dans sa* Bibliothéque de Lorraine, *dit à Xatonval, près de Charmes.*

(*a*) *Tiré de* Nathan. Sotuel, Bibl. Societ. Jesu, *pag.* 622.

(A) *Il publia plusieurs livres* *1.] Des *notes sur la paraphrase de l'évangile de saint Jean,* composée en vers grecs par *Nonnus* : un *Commentaire sur Virgile* : un recueil de traités théologiques, intitulé *Pharus Veteris Testamenti, sive sacrarum Quæstionum Libri XV* : les *Axiomes de la vie chrétienne* *2 : et une *Grammaire Hebraïque*, en vers latins. Il a traduit en français *3 de l'italien de Bartoli la *Vie de Vincent Caraffa, l'homme de Lettres*, et *la Pauvreté contente* (1). Son Commentaire sur Cicéron est un ouvrage d'un grand travail; les analyses de logique y sont bonnes et exactes; les notes y sont remplies de beaucoup de littérature : mais comme il a versé là-dedans avec trop de profusion les fruits de ses veilles, il est tombé dans une longueur qui rebute les moins paresseux. Ce Commentaire ne comprend que les oraisons du dernier volume, jusqu'à la 2e. philippique

*1 *De cinq ouvrages d'Abram dont Joly donne les titres et qu'il reproche à Bayle d'avoir oubliés, deux sont des manuscrits, et un autre* (Dispositio analytica aliquot orationum Ciceronis brevibus tabulis comprehensa), *de l'aveu de Joly, fait partie du* Commentaire sur les oraisons de Cicéron, *mentionné par Bayle.*

*2 *Joly remarque que ce livre est en latin :* Axiomata vitæ Christianæ, 1654, *in*-8°.

*3 *Bayle, dit Joly, est excusable d'avoir attribué ces trois traductions au P. Abram, puisqu'il n'a fait en cela que suivre le P. Sotuel qui les donne ailleurs et avec raison au P. Thomas Leblanc.*

(1) *Ex* Nathan. Sotuel, Bibl. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 622.

inclusivement; et néanmoins, il est en deux tomes in-folio. Ils furent imprimés à Paris, l'an 1631. Le Commentaire sur Virgile est beaucoup plus court; ce qui est cause qu'il a rendu plus de service dans les écoles. On voit à la fin de son *Pharus Veteris Testamenti* (2), un long traité *de Veritate et Mendacio*, où il ne donne pas dans les maximes des casuistes rigides.

M. de la Monnaie m'a averti, 1°. que ce jésuite a suppléé, en soixante et onze vers grecs de sa façon, l'histoire de la femme adultère, qui manquait au VIIIe. chapitre de la paraphrase de Nonnus (3) *; 2°. que Reinésius parle de ce Nicolas Abram dans la page 155 de ses lettres *ad Hoffmannum et Rupertum*. J'ai consulté cet endroit-là, et j'y ai trouvé cet éloge : *Si me cum tot rationibus audire hìc noles*, *vel hujus* (Nic. Abrami) *auctoritati cede. Est enim sanè quàm doctissimus*, *et maximè idoneus explicando Tullio*. Joignons à ce témoignage celui d'un autre savant du même pays. *Ad intelligendas*, *adque ad usum transferendas orationes Ciceronis sufficiet Commentarius* Jo. Thomæ Freigii, *nisi quis addere malit prolixos Commentarios* Nicolai Abrami jesuitæ *multâ rerum varietate instructos* (4).

(B) *Si peu connu dans les pays étrangers.*] Ses notes sur la paraphrase de Nonnus furent imprimées à Paris, chez Sébastien Cramoisi, l'an 1622, et il ne paraît pas qu'Heinsius en eût connaissance lorsqu'en 1627 il publia cette même paraphrase avec un grand commentaire. C'est ce qu'il nomme *Aristarchus sacer*. M. Cave n'avait point non plus ouï parler des notes de ce jésuite, puisqu'il n'en dit rien dans l'endroit où il rapporte les différentes éditions de Nonnus (5). Aubert le Mire et le père Oudin n'en disent pas davantage : celui-là, dans son *Auctarium de Scriptoribus Ecclesiasticis*, imprimé l'an 1639; celui-ci, dans son *Supplementum de Scriptoribus Ecclesiasticis*, imprimé l'an 1686. De la manière que M. Simon cite plusieurs fois cet ouvrage du père Abram (6), on voit bien qu'il en fait cas, et que ce n'est pas un livre qui méritât d'être inconnu. Mais voici un fait plus singulier. Martin Schoockius, dont le fort était une vaste et prodigieuse lecture, déclara sur ses vieux jours qu'il n'avait jamais ouï parler d'un auteur qui s'appelât Nicolas Abraham. *Hanc si tuitus fuerit nescio quis Nicolaus Abrahamus* (*jam primitùs eum nosse incipio*) *prolixo examine haud opus fuisset* (7).

(2) *Imprimé à Paris en* 1648, *in-folio.*

(3) *C'est une erreur.* François Nansius, *qui donna une édition de Nonnus*, *l'an* 1589, *est le véritable auteur de cet endroit suppléé.* [M. de la Croze *m'a averti que* M. Simon *parle de cela à la page* 330 *de son* Hist. critiq. des Commentateurs.]

* *On voit dans Joly que Nansius avait*, *en* 1639, *dans son édition de Nonnus*, *suppléé* 369 *vers; à son exemple*, *Abram suppléa par* 71 *vers de sa façon l'histoire de la femme adultère.*

(4) Joh. Andreas Bosius de Prudentiâ et Eloquentiâ comparandâ, pag. 400.

(5) Historia litteraria Scriptorum ecclesiasticorum, *pag.* 299 *de l'édit. de Londres*, *en* 1688, *in-folio.*

(6) Hist. Crit. des Comment. du Nouveau Testament, *chap. XXIII.*

(7) Schoockius, de Fœnore unciario, *pag.* 107. *Il est imprimé l'an* 1668.

ABSTÉMIUS * (Laurent), né à Macerata, dans la Marche d'Ancône, s'attacha à l'étude des belles-lettres et y fit assez de progrès. Il les enseigna dans Urbin et y fut bibliothécaire du duc Guido Ubaldo (*a*), auquel il dédia un petit livre où il expliquait quelques passages difficiles des anciens auteurs (*b*). Ce fut sous le pontificat d'Alexandre VI qu'il publia cet ouvrage, et un autre qui a pour titre *Hecatomythium*, et qui fut dédié à Octavien Ubaldini, comte de Mercatelli. La raison de ce titre fut tirée de ce que l'ouvrage était un recueil de cent fables (*c*). Il en doubla le nombre dans la suite. On les a souvent imprimées (A) avec celles des anciens faiseurs d'apologues, Ésope, Phèdre, Ga-

* *Son véritable nom*, *dit le* Menagiana, 1715, III, 411, *était* Bévilacqua.

(*a*) *Voyez* Gruteri Thes. Crit., *tom. I*, *pag.* 878.

(*b*) Opusculum de nonnullis Locis obscuris. *Vide Epist. dedicat. ejus* Hecatomythii.

(*c*) *Voyez-en l'épître dedicatoire.*

brias, Aviénus, etc., que Névelet a rassemblées en un corps et accompagnées de quelques notes. Abstémius ne s'est pas toujours borné à l'idée de ces anciens originaux; il mêle quelquefois parmi ses fables ce que l'on appelle un conte pour rire, et il n'épargne pas toujours le clergé (B). On trouve de ses conjectures sur quelques passages des anciens dans le premier volume du Trésor Critique de Grutérus, ou en trouve, dis-je, sous le titre d'*Annotationes variæ*. Elles sont en bien petit nombre et ne remplissent pas quinze pages. Il y a une préface de sa façon à la tête de l'Aurélius Victor, qui fut imprimé à Venise en 1505 (*d*). Je ne sais pas s'il survécut beaucoup à cette édition. Il est un de ceux que Laurent Valle a censurés.

Prenez garde aux observations que l'on m'a communiquées depuis la première édition (C).

(*d*) Epitome Bibliot. Gesneri.

(A) *On les a souvent imprimées.*] Gesner marque l'édition de Strasbourg, en 1552. Celle dont Névelet a eu soin est plus moderne de quatre-vingt-huit ans. Les notes qu'il y a jointes sont peu de chose; et ce n'est point sans doute pour l'amour d'elles qu'on a renouvelé souvent l'impression. Il n'en a point fait sur les fables d'Abstémius : aussi n'en avaient-elles pas besoin.

(B) *Il n'épargna pas toujours le clergé.*] En voici une preuve. La CIV^e. de ses fables est qu'un prêtre fut commis par son prélat à la garde d'un couvent où il y avait cinq religieuses, de chacune desquelles il eut un garçon au bout de l'an. L'évêque, apprenant cette nouvelle, s'en fâcha, fit venir le prêtre, lui fit une rude mercuriale, et le traita de perfide, de sacrilége, d'homme qui avait osé violer le temple du Saint-Esprit. *Seigneur*, lui répondit-on, *vous m'aviez commis cinq talens, voici j'en ai gagné cinq autres par-dessus.* Le prélat prit tant de plaisir à une réponse si facétieuse, qu'il donna pleine absolution au prêtre. *Quo dicto tam faceto permotus episcopus, homini veniam dedit.* La moralité que l'auteur a mise au bas de la fable ne vaut pas mieux que la fable même, par rapport à de semblables profanations de l'Écriture. *Puisqu'on ne peut pas*, dit-il (1), *se justifier d'un crime par de bonnes raisons, il faut recourir à quelque plaisanterie.* Il est certain que cela a réussi en plusieurs rencontres; mais un évêque qui se paierait d'une profanation aussi goguenarde que celle qu'on vient de lire, ne ferait guère mieux son devoir que le gardien des cinq religieuses.

(C) *Prenez garde aux observations que l'on m'a communiquées depuis la première edition.*] « Les conjectures » d'Abstémius, insérées dans le pre- » mier volume du Trésor Critique de » Gruter, ne sont qu'un extrait de » l'ouvrage intitulé *Obscurorum loco-* » *rum* (2), dédié au duc d'Urbin. Gru- » ter, qui nous a donné cet extrait, » a mis au commencement une petite » note marginale, dans laquelle il dit » que Laurent Valle a critiqué cet » Abstémius. Je doute fort de ce fait; » nulle trace de cette prétendue cri- » tique ne se trouvant dans les œu- » vres de Laurent Valle, que d'ailleurs » Abstémius a hautement loué dans » la préface de son second *Hecatomy-* » *thium*, et avec qui apparemment il » n'a pas dû avoir de grands démêlés, » lui ayant survécu tout au moins qua- » rante-huit ans. Il est le premier, que » je sache, qui ait écrit le conte des ta- » lens multipliés. Le Bandel, Verville, » et d'autres l'ont depuis rapporté » Ces paroles sont tirées d'une lettre qui m'a été écrite par M. de la Monnaie.

(1) *Fabula indicat, peccata, cùm ratione nequeant, urbanitate diluendâ.* Abstemi Fabul. CIV.

(2) *Voyez ci-dessus la citation* (*b*) *de cet article.*

ABUCARAS (Théodore) a été un prélat (A) fort zélé pour l'orthodoxie, et il l'a fait paraître par plus de quarante dissertations qu'il a écrites, ou contre les juifs, ou contre les mahomé-

tans, ou contre les hérétiques, ou en général sur des matières de religion. Génébrard mit en latin quinze de ces dissertations, et les publia. Gretser, les joignant aux autres (B), que le père Turrien ou lui avaient traduites, donna une édition qui semblait complète (*a*). Mais il oublia quelque chose; car M. Arnoldus fit imprimer à Paris, en 1685, un Traité d'Abucaras qui n'était jamais sorti de dessous la presse. Il l'avait trouvé dans la Bibliothéque d'Oxford. Il ne l'accompagna point de notes, parce qu'il n'osa toucher au grand mystère que l'auteur examine dans ce Traité (*b*); c'est celui de l'incarnation et de l'union hypostatique. On est en peine sur le temps auquel Abucaras a vécu. Le jésuite Turrien le croit disciple de Jean Damascène. C'est le placer au huitième siècle. Gretser le fait un peu plus jeune (C), car il ne le distingue point de celui qui fut si mêlé dans les troubles de l'église de Constantinople au temps du patriarche Ignace et de Photius. Cet Abucaras suivit d'abord le parti de Photius, et se chargea d'aller pour lui en ambassade avec Zacharie, évêque de Chalcédoine, à la cour de l'empereur Louis II. Il devait présenter à ce prince le livre que Photius avait composé contre le pape Nicolas, et l'exciter à secouer le joug du pape. Mais à peine s'était-il mis en chemin, que Basile le Macédonien, qui avait usurpé l'empire, après avoir fait mourir l'empereur Michel, le rappela et lui commanda de se tenir coi. Deux ans après (*c*) il se présenta au concile de Constantinople, et demanda humblement pardon de ce qu'il avait suivi le parti de Photius, et protesta qu'on l'y avait entraîné par violence et par artifice. Il obtint ce qu'il souhaitait : le patriarche le reçut à la paix de l'Église, et lui donna place dans l'assemblée (*d*). M. Arnoldus avait connu en Angleterre un savant homme qui croyait qu'Abucaras avait vécu au septième siècle (*e*). On inséra les œuvres de cet auteur dans le supplément de la Bibliothéque des Pères, à l'édition de Paris, en 1624.

(*a*) *Elle est grecque et latine, et imprimée à Ingolstad en* 1606, *in*-4.

(*b*) Arnoldi præfatio.

(*c*) *En* 869.

(*d*) Nicetas Paphlagon. *in* Vitâ Ignatii, *apud* Cave, Histor. Litterar. Scriptor. Eccles., *pag.* 557.

(*e*) Arnoldi præfatio.

(A) *Un prélat.*] Les uns l'appellent *archiepiscopum Cariæ* (1); les autres *episcopum Cariæ*. Καρῶν Ἐπίσκοπον, *Carum episcopum* (2). M. Arnoldus croit qu'Abucaras était évêque de Charan, dans la Mésopotamie : ç'a été aussi le sentiment de Josias Semler (3). Photius avait destiné Abucaras à la prélature de Laodicée, comme M. Cave le remarque.

(B) *Gretser, les joignant aux autres.*] Le Journal des Savans donna une idée très-fausse de l'édition de ce jésuite. *Génébrard*, dit-on (4), *a traduit et publié quinze dissertations de cet auteur, et Gretser les a jointes à ce qu'il a recueilli d'Anastase Sinaïte dans deux manuscrits de la bibliothéque de Bavière.* Si l'on avait entendu le latin de M. Arnoldus, on ne serait pas tombé dans cette faute. *Theodori Abucaræ dissertationes quindecim jamdiù latinè vertit et edidit Genebrardus, deindè*

(1) Cave, Histor. Litter. Script. Eccles. *pag.* 557. Oudin, Supplem., *pag.* 259.

(2) Spizelii Specimen Bibl.; Konigii Bibl. vet et nova; *et* Arnoldi præfatio.

(3) Simler, Epit. Bibl. Gesneri.

(4) Journal XXIII *de* 1685, *pag.* 368, *édit. de Holl*

Theodorum Anastasio Sinaïtæ ob argumenti similitudinem conjunxit Jacobus Gretserus, deditque ex duobus codicibus MSS. ducis Bavariæ Maximiliani (5). On voit trois choses dans ce latin : 1°. que Gretser publia les œuvres d'Abucaras après que Génébrard en eut publié une quinzaine de pièces : 2°. que Gretser les publia sur deux manuscrits du duc de Bavière : 3°. qu'il les joignit avec Anastase Sinaïte. Il ne paraît presque rien de tout cela dans le Journal des Savans. On n'y voit pas que Gretser ait publié plus de pièces que Génébrard, ni que les manuscrits de Bavière aient servi à l'édition d'Abucaras : et on y voit qu'ils ne servirent qu'à l'édition d'Anastase, de quoi M. Arnoldus n'avait dit mot. Au reste, il ne faut pas croire que toutes les œuvres d'Anastase Sinaïte aient été publiées avec Théodore Abucaras : il n'y a que le Traité intitulé Ὁδηγὸς, i. e. *Dux viæ adversùs acephalos*, que l'on ait joint aux œuvres d'Abucaras dans l'édition du père Gretser.

(C) *Gretser le fait un peu plus jeune.*] En lisant la préface de M. Arnoldus, on est presque convaincu que ce jésuite n'a osé rien avancer touchant l'âge d'Abucaras. *Gretserus verò quis fuerit Abucaras, quo seculo floruerit, ab Antonio Velsero SS. Theol. D. Ecclesiæ Frisengensis canonico, præposito Spaltensi, cujus honori librum suum dedicavit, discere volebat* (6). M. Arnoldus ne disant que cela de Gretser, insinue manifestement qu'il n'en faut pas chercher davantage dans la préface de ce jésuite. On y trouve neanmoins d'autres choses, savoir, que l'Abucaras dont il est parlé dans la vie de saint Ignace, patriarche de Constantinople, est le même que celui qui a composé les Dissertations.

(5) Arnoldi præfatio.
(6) *Id. Ibid.*

ABUDHAHER. C'est le nom du chef des karmatiens (A), sous lequel ils profanèrent et désolèrent la Mecque, l'an 317 de l'hégire (B). Ils dépouillèrent les pèlerins, et en tuèrent 1700 dans l'enceinte même de la *Caaba* (*a*), pendant que ces pauvres superstitieux faisaient le tour de cet oratoire sacré selon la rubrique de leurs dévotions. Les karmatiens ne se contentèrent pas de ce carnage; ils enlevèrent du temple la pierre noire qu'on y vénérait comme un présent descendu du ciel (*b*); ils abattirent la porte du temple, et remplirent de corps morts le puits *Zamzam*, l'une des plus saintes et des plus sacrées parties du lieu. Pour surcroît d'affliction, Abudhaher faisait mille railleries de la religion mahométane; il amena son cheval à l'entrée de la Caaba, afin de lui faire faire ses ordures en cet endroit-là, et il disait aux mahométans qu'ils étaient bien fous de donner à cet édifice le nom de maison de Dieu; *car*, ajoutait-il, *si Dieu faisait cas de ce temple, il m'aurait déjà écrasé de sa foudre, moi qui ai profané d'une manière si outrée* (C) *cette maison*. La dévotion des mahométans pour ce temple ne diminua point pour cela; ils continuèrent à y aller tous les ans en pèlerinage. Lorsque les karmatiens l'eurent aperçu, ils se résolurent à leur renvoyer la pierre noire, après l'avoir gardée vingt-deux ans. Ils voulurent plaisanter quelque temps après, et se moquer de la sottise de ces dévotions. *Voilà des gens*, disaient-ils, *qui croient avoir la pierre noire; mais nous leur en avons envoyé une autre à la place de celle-là : l'objet donc de leur dévotion est un être faux et supposé*. Ils songeaient par de tels dis-

(*a*) *C'est ainsi qu'on nomme la partie du temple qui est destinée à l'adoration et à l'oraison.*

(*b*) *Voyez la remarque* (K) *de l'article* Agar.

cours à quelque chose de plus solide (D) que n'est le plaisir d'insulter. On leur répondit qu'ils n'avaient qu'à venir voir l'épreuve qu'on voulait faire, et que, si la pierre nageait sur l'eau, elle serait la véritable. Elle nagea effectivement en présence des karmatiens, et ainsi on racla de tous les esprits les doutes et les scrupules que les railleries de ces profanes pouvaient faire naître (c). Voilà un petit échantillon de la légende des peuples orientaux.

Vous trouverez beaucoup de choses curieuses touchant les karmatiens et Abudhaher dans la Bibliothéque Orientale de M. d'Herbelot (d). Il les nomme carmathes, et il écrit *Abu Thaher* le nom de leur chef.

(c) Pocockii Notæ in Specimen Hist. Arab., *pag.* 118, 119, *ex* Abulfeda *et* Ahmede Ebn Yusef.

(d) *Dans l'article* CARMATH, *pag.* 256 *et suiv.*

(A) *Des karmatiens.*] C'est le nom d'une secte qui s'éleva dans l'Arabie, environ l'an 278 de l'hégire (1). Le premier chef de cette secte fut un blasphémateur et un imposteur qui, attirant dans son parti ceux d'entre les habitans de la campagne et des déserts qui avaient le moins de religion et de lumières, s'acquit une pleine autorité sur eux. On peut voir dans Pocock (2) diverses étymologies du nom des karmatiens. Ils firent peu de chose au commencement, mais ils firent des progrès incroyables. Ils s'emparèrent de la plus grande partie des provinces d'Éraki et de Hejazi; et se répandirent dans la Syrie, et jusques aux portes du grand Caire (3).

(B) *L'an* 317 *de l'hégire.*] Abulfeda et Ahmed Ebn Yusef marquent cette année, et disent qu'on ne recouvra la pierre qu'en 339 : mais Safioddin abrége le temps : il met l'enlèvement de la pierre à l'an 319, et la restitution à l'an 335 (4).

(C) *D'une manière si outrée.*] Ahmed Ebn Yusef dit que jamais la religion mahométane n'a souffert une affliction comparable à celle-là (5).

(D) *A quelque chose de plus solide.*] Ils avaient espéré d'attirer à eux les caravanes des pèlerins, car ils s'étaient imaginé que ces bonnes gens iraient au lieu où serait la pierre. Voilà pourquoi ils ne voulurent point la mettre à rançon : ils n'écoutèrent ni les prières ni les promesses. Mais, voyant qu'on ne discontinuait point d'aller à la Mecque, et que personne ne venait faire ses dévotions à la pierre qu'ils avaient chez eux, ils la rendirent. Ce ne fut pas sans s'y réserver quelque droit; car, lorsqu'ils dirent qu'ils n'avaient rendu qu'une fausse pierre, ils prétendirent sans doute jeter des scrupules dans les esprits, et partager pour le moins les pèlerinages, tôt ou tard. Ceux de la Mecque en prévirent les conséquences, et s'avisèrent de publier que leur pierre avait passé par l'épreuve et y avait été vérifiée.

(1) *C'est notre année* 891.

(2) Pocock., Notæ in specimen Histor. Arab., *pag.* 371. *Ce* Specimen *fut imprimé à Oxford en* 1650.

(3) Pocock., Notæ in Specimen Histor. Arab., *pag.* 371.

(4) *Ibidem, pag.* 119.

(5) *Ibid.*

ABULFEDA (ISMAEL), prince de Hamah, ville de Syrie, succéda à son frère l'an 743 de l'hégire (A), qui répond à l'an 1342 de Jésus-Christ, et mourut trois ans après, à l'âge d'environ soixante-douze ans (a). Il aimait l'étude, et en particulier celle de la géographie, comme on le peut connaître par l'ouvrage qui a pour titre : *Chorasmiæ et Mawaralnahræ, hoc est, regionum extra fluvium Oxum descriptio ex tabulis Abulfedæ Ismaëlis, principis Hamah* (b). Il fut imprimé à Lon-

(a) Pocock., *dans ses notes sur le* Specimen Hist. Arab., *pag.* 363, *dit qu'il naquit l'an* 672 *de l'hégire.*

(b) *Le titre arabe signifie* Canon, *ou plutôt* Rectificatio Terrarum, *à ce que dit* Gravius.

dres l'an 1650. L'auteur y cite quantité d'auteurs arabes. Il le composa long-temps avant que de monter sur le trône; car on a marqué à la fin du livre qu'il fut achevé l'an 721 de l'hégire, qui était le 1321 de Jésus-Christ. Le docte Jean Gravius est celui à qui l'on est redevable de l'édition de Londres dont j'ai parlé. Il joignit à l'original, qui est en arabe, une traduction latine et une préface où il nous apprend qu'il a consulté cinq différens manuscrits : le premier est celui qu'Erpénius avait copié sur l'exemplaire de la bibliothéque palatine; le second est cet exemplaire même, qui est aujourd'hui à la bibliothéque du Vatican; deux autres appartenaient à Pocock; le cinquième avait été acheté à Constantinople. On apprend de plus dans cette préface que Ramusius est le premier qui ait loué cet ouvrage d'Abulfeda et qui en ait indiqué l'usage; qu'ensuite Castaldus s'en servit à corriger les longitudes et les latitudes de divers lieux; qu'Ortélius en parle souvent dans son Trésor Géographique, non pas comme l'ayant vu, mais sur la foi de Castaldus; qu'Erpénius, fâché que personne ne l'eût encore donné au public, résolut de le publier, et qu'il l'aurait fait, si la mort ne l'eût emporté au beau milieu de sa course; que Schickard fut le premier qui en tira plusieurs remarques d'une profonde érudition, et inconnues jusqu'alors, qu'il a insérées dans son *Tarich Persicum*; mais, comme l'exemplaire de la bibliothéque impériale, qui lui fut prêté par Tenguagélius, n'était pas lisible en divers endroits, il laissa le principal de la peine et de la gloire à Jean Graviùs (*c*). Il est surprenant que M. Moréri ait pu entasser autant de fautes dans un seul article (B) qu'il en a entassé dans l'article d'Abulfeda. Spizélius ne savait pas en 1668, ni Konig en 1678, qu'Abulfeda eût été en Angleterre (*d*).

C'est pourquoi Konig *n'a pas eu tort de dire qu'Abulfeda a fait un ouvrage de géographie intitulé* Directorium Regionum.

(*c*) *Inférez de là que* Fabricius, *dans son* Specimen Linguæ Arab. *pag.* 99 *a tort de dire dans* Konig *que* Schickard *a traduit en latin l'ouvrage d'Abulfeda.* Spizélius, *dans son* Specim. Bibl., *cite le même* Fabrice, *comme ayant dit que* Schickard *a traduit tout cet ouvrage.*

(*d*) Spizelii Specim. Biblioth. univers.

(A) *L'an 743 de l'hégire.*] C'est ce que témoigne l'auteur arabe du livre intitulé *al Sacerdan* (1). Ainsi le jésuite Blancanus s'est abusé lorsqu'il a mis Abulfeda au quatrième siècle du christianisme (2). Cette erreur devait le garantir de l'autre méprise où il est tombé en donnant à ce géographe le titre de *prince de Syrie, d'Assyrie et de Perse.* Un peu d'attention aurait pu lui faire comprendre qu'un auteur arabe et mahométan ne pouvait pas être roi de Perse quatre cents ans après Jésus-Christ. Vossius, ayant rapporté le sentiment de Blancanus, s'est contenté de dire qu'il croyait qu'Abulfeda n'était pas à beaucoup près si ancien; mais au reste il lui donne les qualités de prince de Syrie, d'Assyrie et de Perse (3) : Simler les lui donne aussi. Il s'approche assez du vrai quant à la chronologie, puisqu'il dit qu'il y avait trois cents ans qu'Abulfeda florissait (4). Au lieu de cela, M. Moréri lui impute d'avoir cru, avec Blancanus, que ce prince de Syrie vivait dans le IIIe. ou le IVe. siècle : *Mais il est sûr*, ajoute M. Moréri, *qu'il a*

(1) *Apud* Gravium, *præfat.*

(2) *Il le nomme* Abifeldea *dans sa* Chronol. Mathematic.

(3) Vossius de Mathematic. Discipl. *pag.* 250.

(4) *Il le nomme* Abifeldeas *et* Abilfedeas. *Voyez* l'Epitome Biblioth. Gesneri.

vécu beaucoup plus tard, et peut-être dans le VIIIe. ou dans le IXe., ou même l'an 1200. Il ne fallait pas s'exprimer par un *peut-être :* il fallait assurer qu'il vivait dans le XIVe. siècle, puisque son ouvrage fut achevé l'an 721 de l'hégire, comme on le déclare sur la fin. Il s'est glissé une faute d'impression dans le Moréri de Hollande en cet endroit. On fait dire à Jean Gravius que notre Abulfeda vivait au commencement du XIIIe. siècle; cependant il a mis la mort de ce prince à l'an 1345 [*1]. Ce qui me fait de la peine, est de voir que le docte Édouard Pocock assure qu'Abulfeda prit possession du gouvernement de la province de Hamah l'an 700 de l'hégire (5). On ne peut accorder cela avec ce que Jean Gravius a établi. Or, il est plus raisonnable de s'en rapporter à ce dernier qu'à l'autre, parce qu'Abulfeda est la principale matière de Gravius, au lieu que Pocock n'en parle que comme d'un fort petit accessoire. Mais n'est-il pas bien fâcheux que des gens de la force de Pocock en fait d'érudition orientale ne soient point un guide bien sûr, et que, dans le même temps qu'ils publient une chose, un de leurs collègues en fasse voir la fausseté?

(B) *M. Moréri ait pu entasser autant de fautes dans un seul article.*] On vient d'en voir quelques-unes, et voici le reste : 1°. en disant que quelques-uns croient qu'Abulfeda était de Nubie, il le confond manifestement avec l'auteur de la *Geographia Nubiensis*, dont nous parlerons en son lieu [*2]. Pour le moins il fait connaître qu'il ignore que ces deux auteurs doivent être distingués; car, s'il l'avait su, il n'aurait point rapporté l'opinion de ces gens-là sans y apposer sa censure. 2°. Il confirme cette première observation quand il ajoute qu'Abulfeda *a traité sa Géographie par climats.* Cela convient mieux à celui qui nous a donné la *Geographia Nubiensis* qu'à Abulfeda. On n'a vu de ce dernier que la description de quelques parties de l'Asie situées au delà de l'Oxus, lesquelles il met sous les climats 25 et 26. La Géographie de Nubie est tout autrement disposée. On n'y connaît que sept climats : on s'en tient à cette division des anciens; c'est à elle qu'on rapporte la description qu'on y donne de toutes les parties du monde connu. Je remarquerai en passant qu'Abulfeda commence le premier climat à l'Arabie, et non pas, comme la *Geographia Nubiensis*, à la côte la plus occidentale de l'Océan Atlantique; et qu'il prend pour le premier méridien celui qui passe sur le cap de Saint-Vincent. 3°. *On n'a vu*, dit M. Moréri, *jusqu'à présent que les premiers* climats d'Abulfeda; *on nous fait espérer les autres cette année.* Voilà un grand mensonge; ce qu'on a publié d'Abulfeda se rapporte, non pas aux premiers climats, mais au 25 et au 26. 4°. Un auteur ne devrait jamais se servir du terme vague de *cette année;* car au bout de dix ans son lecteur ne sait plus où il en est : il faut recourir à la date de la première impression; on ne la trouve qu'en quelques livres : et dans ceux où on la trouve, elle n'est pas toujours un bon garant, puisqu'il se passe quelquefois bien des années entre la composition et la publication d'un livre. Nous avons ici un exemple de l'embarras où l'on jette les lecteurs par les termes de *cette année.* Où est l'homme qui, lisant Moréri, puisse deviner en quel temps on promettait les autres climats d'Abulfeda? Cette année-là est bien longue; elle a régné jusqu'à la sixième édition inclusivement. 5°. *Guillaume Postel est le premier qui a apporté en Europe cet ouvrage, dont il publia un abrégé en latin.* Voilà deux nouvelles fautes de Moréri. De tous les auteurs qu'il cite, il n'y a que Simler qui ait relation à cela. Or, Simler ne dit autre chose, sinon que Postel, ayant apporté ce livre de l'Orient, laissa à Venise l'a-

[*1] *Gravius avait, comme on le voit dans Joly, pris un roi mameluck d'Égypte pour un gouverneur de la province de Hamah en Syrie, et a induit en erreur non-seulement Bayle, mais encore Prideaux, d'Herbelot et de la Roque.*

(5) Pocock., Notæ in Specim. Histor. Arab., *pag.* 363.

[*2] *Bayle n'a point dans son* Dictionnaire *d'article sous ce titre, ni qui y soit relatif; il n'y en a même aucun dans ses* OEuvres diverses. *La* Geographia Nubiensis *a pour auteur un Africain nommé Edrisi. Son ouvrage, écrit en arabe, fut imprimé dans cette langue à Rome en* 1592. *Comme on ne connaissait pas encore le nom de l'auteur lors de l'impression de la traduction latine qui fut faite par Gabriel Sionite et J. Hesronite en* 1619 *à Paris, on intitula le volume* Geographia Nubiensis, *en raison des détails qu'il contient sur l'Afrique.*

brégé qu'il en traduisit, au sieur Ramusius (6), qui avait dessein de publier un second tome du Nouveau-Monde. Il y a bien de la différence entre apporter un livre de l'Orient et être le premier qui l'apporte de l'Orient; entre publier un livre, et en laisser le manuscrit à un homme qui s'en peut servir. Il est sûr que Ramusius n'a pas publié ce que Postel lui laissa; et s'il est vrai que l'Abulfeda, qui était en arabe dans la bibliothéque palatine, comme le remarque M. Moréri, ait été apporté en Europe par Postel, et que cet exemplaire soit le premier qu'on ait eu dans l'Occident, il ne laisse pas d'être vrai que M. Moréri fait dire aux gens plus qu'ils ne disent, et qu'on a raison de se plaindre de ses falsifications. Celles-ci méritaient particulièrement d'être relevées.

(6) Simler *le nomme* Rhamnusius, *et* Spizélius *lui donne le même nom.*

ABULPHARAGE (Grégoire), fils d'un médecin nommé Aaron, fut médecin lui aussi, et s'acquit une grande réputation en son art, de sorte qu'on l'allait consulter des pays les plus éloignés. Il était de Malatia (A), proche de l'Euphrate, et il serait à présent fort peu connu, s'il s'était borné à la connaissance de la médecine; mais il entendait l'histoire, et il nous reste un ouvrage de sa façon en ce genre-là qui fait honneur à sa mémoire. Ce n'est pas que notre siècle en juge aussi avantageusement que les Orientaux en ont jugé. Ces gens-là sont excessifs dans leurs éloges, soit à cause que les véritables savans sont fort rares parmi eux, soit par le caractère de leur génie. Quoi qu'il en soit, il y a cent historiens dans l'Occident dont les compositions ne cèdent pas en bonté à celles d'Abulpharage, et à qui personne ne s'est jamais avisé de donner les titres qu'on lui a donnés (B). Il vivait sur la fin du treizième siècle *, et faisait profession du christianisme (C). Cela n'empêcha point que plusieurs mahométans n'étudiassent sous lui (D). Un certain bruit qui a couru que, se voyant près de la mort, il abjura sa religion, doit être mis au nombre de mille fables de cette nature qui se débitent dans toutes les sectes (E). Il a divisé par dynasties l'histoire qu'il a composée en arabe; c'est un *Abrégé de l'histoire universelle*, depuis le commencement du monde jusqu'à son temps. Sa division est en dix parties. On peut voir dans le supplément de Moréri ce que chacune contient. Édouard Pocock (*a*) publia ce livre d'Abulpharage en 1663, avec la version latine qu'il en avait faite. Il y a joint un supplément qui contient en abrégé la suite de cette histoire à l'égard des princes orientaux. Il avait déjà publié en 1650, avec beaucoup de savantes notes, un petit extrait de la neuvième dynastie de cet auteur. C'est ce qu'il intitula: *Specimen Historiæ Arabum; sive Gregorii Abul Faragii, Malatiensis, de origine et moribus Arabum succincta narratio.* Il s'en faut bien qu'Abulpharage ne soit aussi exact sur les affaires des Grecs et sur celles des Romains que sur celles des Sarrasins et des Tartares Mogols. Ce dernier morceau est le meilleur de l'ouvrage. On y trouve, d'une manière très-instructive et qui paraît digne de foi, les prodigieuses conquêtes de Gengis-

* *Chaufepié dit qu'il naquit en* 1226, *et mourut en* 1286.

(*a*) *Professeur royal en hébreu à Oxford, et lecteur en langue arabe.*

Kan *[1]. Tout ce qu'Abraham Zacuth en a dit dans son Juchasin a été pillé, et bien d'autres choses aussi, dans l'histoire d'Abulpharage. On ne saurait deviner en vertu de quoi Abraham Ecchellensis a donné (*b*) à notre auteur le nom de *Gregorius Bar Hebræus* *[2] *Syrus* (*c*)(F).

*[1] *Abulpharage, dit Chaufepié, a composé plus de trente autres traités dont on trouve la liste dans la* Biblioth. Orientalis *d'Assemanni.*

(*b*) *In præfat. Biblior.* Πολυγλώττων, *Paris. et alibi.*

(*c*) *Tiré des préfaces de* Pocock.

*[2] *Ce nom de* Bar Hebræus, *qui signifie* fils d'un Hébreu, *se lit au titre des ouvrages d'Abulpharage. Cette remarque d'Assemanni, rapportée par Chaufepié, prouve que Pocock a induit Bayle en erreur.*

(A) *Il était de Malatia.*] C'est en vain que j'ai cherché cette ville dans les préfaces de Pocock, dans le Trésor d'Ortélius, et dans la Géographie de M. Baudrand. Le hasard m'a été plus favorable que mes recherches; car, en feuilletant pour d'autres choses ce qu'on appelle la Géographie de Nubie, j'y ai trouvé que Malatia était une ville forte, à cinquante-un mille pas de Samosate, tirant vers la source de l'Euphrate (1).

M. Baudrand m'a fait savoir qu'il a parlé de cette ville sous le mot *Melita* et *Melitène*. Cela est vrai : il la pose dans la petite Arménie, sur l'Euphrate, et dit qu'on la nomme aujourd'hui *Malatiah*.

(B) *Les titres qu'on lui a donnés.*] Voici ce que Pocock a trouvé à la tête d'un exemplaire d'Abulpharage, écrit l'an 900 de l'hégire : *Dixit dominus noster, pater sanctus, eximius, doctrinâ et eruditione insignis, doctorum rex, excellentium excellentissimus, temporum suorum exemplar, seculi phœnix, sapientum gloria, doctor divinâ ope suffultus*, Mar Gregorius Abul-Pharaï, *filius excellenter sapientis* Aaronis *medici* malatiensis. Et voici ce qu'il a trouvé à la fin d'un autre exemplaire : *Pater et dominus noster, rex doctorum et corona virorum virtute præstantium, dubiorum in theologicis occultorum* Ἐπιλύτης, *christianorum princeps primarius, sectæ jacobiticæ medulla*, Mar Gregorius, *dominus, pater, unicum ævi decus, et seculi phœnix.* Ajoutons ce qu'il a trouvé à la tête d'une grammaire syriaque composée par cet auteur : *Pater noster sanctus, rex doctorum*, Mar Gregorius, *doctor Orientis, qui idem est Abul-Pharaï, filius Aaronis medici militiniensis*, *i. e. malatiensis.*

(C) *Faisait profession du christianisme.*] Nous venons de voir qu'il était de la secte des jacobites. Cela est plus croyable, selon Pocock, que ce qu'un savant Juif a débité, qu'Abulpharage était de la secte des melchites. *Cui potiùs fidem habemus, quàm docto cuidam Judæo, qui eum vocat* Ebnol'Koff, *christianum malatiensem, sectâ melchitam* (2).

(D) *Plusieurs mahométans n'étudiassent sous lui.*] L'un des exemplaires de Pocock contient ces paroles d'un mahométan : *Auctor libri est* Abul-Faraï Ebn Hocima, *vir multæ lectionis variisque scientiis instructus et penitùs imbutus, præcipuè autem medicinæ gloriâ seculo suo clarus, adeò ut ad eum è plagis occidentalibus frequentes contenderent. Christianus erat, à quo tamen didicerunt multi è Muslemorum eximiè doctis. Ferunt ipsum morte propinquum à fide christianâ descivisse.* Ebn Chalecan, auteur fameux qui a fait la Vie des hommes illustres, est celui qui a écrit ces paroles, s'il en faut croire la remarque écrite d'une autre main au même lieu de l'exemplaire (3).

(E) *Qui se débitent dans toutes les sectes.*] Nous venons de voir ce qu'on fit courir touchant les dernières heures d'Abulpharage. Les mahométans avaient de la peine à convenir qu'un si grand homme eût été intérieurement chrétien : ils aimaient mieux croire qu'il avait détenu la vérité en injustice, jusqu'à ce que les approches de la mort fissent cesser les raisons de feindre. Voilà une prévention qui règne partout. Chacun s'imagine que les vérités de sa religion sont si claires, que les habiles gens d'un autre parti ne manquent pas de les voir, et qu'il

(1) Geogr. Nubiens., *clim. IV, pag.* 5 *et pag.* 197.

(2) Pocock. *Præf.* Specimin. Hist. Arab.

(3) Pocock. *Præf.* Compend. Dynast.

n'y a que des considérations humaines qui les détournent d'en faire une ouverte profession. On se flatte donc qu'à l'arrivée de l'heure fatale où le sort de l'éternité frappe plus fortement l'esprit (4), ces dissimulateurs rendent gloire à la vérité et jettent bas le masque.

Nam veræ voces tum demùm pectore ab imo
Ejiciuntur, et eripitur persona, manet res (5).

C'est de ce mauvais principe que sont venus tant de contes insérés dans le dictionnaire de Moréri, touchant Pierre du Moulin, Joseph Scaliger, etc. C'est encore la source de je ne sais combien de discours où l'on fait dire à certaines gens : *La religion que je professe est meilleure que l'autre pour ce monde-ci, mais non pas à l'article de la mort.* Voyez la remarque (DD) de l'article MAHOMET.

(F) *Le nom de* Grégorius Bar Hebræus Syrus.] A l'occasion de cela, je ferai cette petite remarque. Pocock rapporte deux passages où notre auteur est nommé *Mar Gregorius*, et un où il est nommé *Mor Gregorius* : il ne fait nullement réflexion sur le premier de ces deux mots; il ne dit jamais qu'Abulpharage ait été appelé Marc. Je dis là-dessus qu'on aurait bien pu se tromper dans le supplément de Moréri, en disant que le nom de cet auteur était Marc Grégoire. On aura pris *Mar*, qui est un titre d'honneur, tel que celui de *monsieur* en notre langue, on l'aura pris, dis-je, pour Marc, nom de baptême. Je vois la même faute dans la *Perpétuité de la foi défendue* (6) : le patriarche de Babylone, qui se réunit à l'église romaine sous le pape Paul V, y est nommé Marc Élie. Mais l'auteur qu'on cite (7) l'avait nommé Marc Élias.

(4) *Dii longæ noctis quorum jam numina nobis*
Mors instans majora facit.
Dido, apud Silium Italicum. *lib. VIII, vs.* 140.

(5) Lucret., *lib. III, vs.* 57.

(6) *Livre V, chap. X.*

(7) Petrus Strozza de Chaldæor. Dogmat. *Vide* Aub. Miræum, Polit. eccles., *pag.* 219.

ABUMUSLIMUS (*a*), général d'armée sous les premiers califes de la race d'Abbasi. La province de Chorasan se donna à cet Abbasi l'an 125 de l'hégire (*b*). Il l'accepta et mourut la même année. Ibrahim, son fils et son successeur, envoya dans ce pays Abumuslimus, qui n'avait que dix-neuf ans. Cette grande jeunesse ne l'empêcha pas de chasser Nasrus, qui commandait dans la province au nom du calife Merwan. Après la mort d'Ibrahim, arrivée l'an 131 de l'hégire, Saffahus son frère fut élevé à la dignité de calife. Il laissa le gouvernement de la province de Chorasan à Abumuslimus, et se servit de lui pour faire tuer son conseiller Abumuslimas, qui lui était devenu suspect. Il mourut l'an 136, et eut pour successeur Almansor son frère, qui, après avoir reçu d'Abumuslimus de très-importans services, le fit mourir traitreusement. Abdalla s'était soulevé dans la Syrie : Abumuslimus, envoyé contre lui à la tête d'une belle armée, le défit entièrement. Almansor, plus sensible à la calomnie qu'il prétendait qu'Abumuslimus avait dite contre lui qu'à l'importance de sa victoire, le manda afin de le faire tuer. Abumuslimus, plein d'une juste défiance, refusa d'aller trouver son maître; mais s'étant laisser leurrer par les caresses qu'on lui fit faire, il se rendit auprès d'Almansor, qui le jeta dans le Tigre. Cela se fit en l'année 137 de l'hégire, qui répond à notre année 754. On conte qu'Abumuslimus avait été cause de la mort de six cent mille personnes. Il passait pour se connaître un peu en magie, et il était d'une secte dont celle du malheureux Spinoza n'est pas dans le

(*a*) M. d'Herbelot, *qui en a fait un long article, le nomme* Abou-Moslem.

(*b*) *C'est notre année* 742.

fond fort différente (A). Erpénius n'a point entendu les paroles d'Elmacin sur ce sujet-là (B). Ce que je viens de dire (*c*) et les deux remarques que l'on va voir sont des choses dont je ne me rends point garant : je les rapporte sur la foi d'autrui. Il n'y a de moi là-dedans que le parallèle du spinozisme, et je ne suis pas trop persuadé que celui qui critique Erpénius entende mieux que lui l'endroit en question.

(*c*) *Tiré d'*Elmacini Histor. Sarracen., *lib. II, cap. I, et seq.*

(A) *D'une secte dont celle de Spinoza n'est pas fort différente.*] La secte dont Abumuslimus faisait profession enseignait une sorte de métempsycose qui n'était guère semblable à celle de Pythagoras (1). Celle-ci ne détruisait point les âmes; elle ne faisait que les envoyer d'un corps à un autre corps : mais l'autre métempsycose est ainsi décrite par le fameux voyageur Pietro della Valle, dans l'endroit où il fait mention de certains hérétiques mahométans qui s'appellent *Ehl Eltahkik*, *hommes de vérité*, *gens de certitude.* « Ils croient, *dit-il* (2), qu'il » n'y a point d'autre dieu que les quatre » élémens...; qu'il n'y a point d'âme » raisonnable ni d'autre vie après » celle-ci; mais que tout homme n'est » qu'un mélange des quatre élémens » dont l'homme est composé pendant » sa vie, conjoints ensemble et animés » par cette étroite union qui les tient » liés les uns aux autres, et qui, en » mourant, se résout et se dissipe » dans les quatre élémens simples, et » par conséquent s'en retourne à Dieu, » duquel il a été créé ; et ainsi de toutes » les autres choses qui sont sur la » terre et dans le ciel : en un mot, » qu'il n'y a pour tout que les quatre » élémens, qui sont Dieu, qui sont » l'homme, et qui sont toutes choses; » et que, par conséquent, les quatre » élémens sont éternels, et le monde, » avec toutes ses vicissitudes et changemens, » éternel. » Quelque différence qu'il y ait entre ce dogme et le système de Spinoza, le fond est toujours le même : on tient de côté et d'autre que l'univers n'est qu'une seule substance, et que tout ce qu'on appelle générations et corruptions, mort et vie, n'est qu'une certaine combinaison ou dissolution de modes. Elmacin appelle *métempsycose de résolution* celle qu'Abumuslimus croyait.

(1) Bespier, Remarques sur l'état présent de l'Empire Ottoman, *par* Ricaut, *pag.* 666.

(2) Pietro della Valle, *tom. III*, *pag.* 392, *cité par* Bespier, *là même.*

(B) *Erpénius n'a point entendu les paroles d'Elmacin sur ce sujet-là.*] Il lui fait dire qu'Abumuslimus suivit la secte de la succession descendante, *profitebatur sectam successionis descendentis* (3). Il fallait dire qu'il suivait la secte qui enseignait la métempsycose de résolution, *profitebatur sectam eorum qui credunt metempsycosim resolutionis.* C'est ainsi que le sieur Bespier a censuré et corrigé la traduction d'Erpénius en cet endroit-là (4).

(3) Elmac. Histor. Sarrac., *lib. II*, *cap. III*, *pag.* 100.

(4) Bespier, Remarq. sur l'état présent de l'Empire Ottoman, par Ricaut, *pag.* 665.

ACACIA ou ACAKIA (Martin). Cherchez Akakia.

ACAMAS, fils de Thésée (*a*), suivit les autres princes grecs au siége de Troie. Il fut député aux Troyens avec Diomède pour redemander Hélène. Cette ambassade fut inutile quant au dessein principal, mais elle valut à Acamas ce qu'on appelle bonne fortune en fait de galanterie. Laodice, fille de Priam, devint si amoureuse de lui, qu'ayant appelé en vain à son secours l'honneur et la honte, elle fut contrainte d'ouvrir son cœur à Philobie, femme de Persée, et de lui demander assistance pour un des plus pressans besoins où l'on se pût rencontrer (*b*). Philobie, touchée de compassion, pria son mari de faire que Laodice pût

(*a*) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 5, *et lib. X*, *pag.* 325 *et* 343.

(*b*) Παρακαλεῖν τε αὐτὴν ὅσον οὐκ ἤδη

contenter son envie. Persée eut pitié de cette pauvre demoiselle ; et d'ailleurs, ayant de la complaisance pour sa femme, il fit amitié avec Acamas, et en obtint une visite dans la ville (*c*) dont il était gouverneur. Laodice ne manqua pas de s'y rendre, accompagnée de quelques Troyennes. Il y eut un magnifique festin, après quoi Persée la plaça dans un même lit avec Acamas, auquel il dit que c'était une des concubines du roi. Laodice s'en retourna fort contente, et au bout de neuf mois elle accoucha d'un garçon qu'elle fit élever par Æthra, aïeule paternelle d'Acamas (A). Cet enfant eut nom Munitus (B) : nous dirons dans les remarques ce qu'il devint (*d*). Acamas fut un des braves qui s'enfermèrent dans le cheval de bois (*e*). Il eut depuis, dans la Thrace, une aventure assez semblable à la première ; mais les suites en furent très-malheureuses. Phyllis, la fille du roi, devint amoureuse de lui : on passa bientôt aux propositions de mariage ; la belle lui fut promise, dotée de la couronne. Il demanda la permission d'aller faire un tour chez lui ; Phyllis s'y opposa avec toutes les prières dont elle put s'aviser ; et, ne pouvant obtenir de lui qu'un serment qu'il reviendrait, elle lui fit présent d'une boîte consacrée, disait-elle, à Rhéa, mère des dieux. Elle lui recommanda de ne l'ouvrir que lorsqu'il n'aurait plus d'espérance de revoir la Thrace. Acamas aborda dans l'île de Cypre (C), et résolut de s'y établir. Phyllis s'en pendit, après avoir vomi cent imprécations contre ce perfide. Il ouvrit la boîte, et se trouva saisi d'étranges visions ; il monta sur un cheval, et le poussa si mal à propos et d'une manière si étourdie, qu'ils furent tous deux renversés ; d'où il advint qu'Acamas s'enferra dans son épée. Tzetzès raconte cette histoire (*f*) ; mais il a confondu Acamas avec Démophoon (*g*) ; car c'est de ce dernier que tous les auteurs racontent ce qui concerne la malheureuse Phyllis. Voyez la lettre passionnée qu'Ovide feint qu'elle écrivit à Démophoon. Il paraît par cette lettre que leur mariage avait été consommé (*h*). N'oublions point qu'une des tribus d'Athènes fut nommée Acamantide (D), du nom de notre Acamas (*i*), et cela par la désignation de l'oracle. Étienne de Byzance le fait fondateur d'une ville de la grande Phrygie (E), et lui fait avoir une guerre contre les Solymes. Je n'oserais décider si la mère d'Acamas était Phèdre ou Ariadne (F). Nous parlons dans la remarque (D) de quelques autres ACAMAS sur lesquels M. Moréri s'est comporté à son ordinaire.

διοιχομένην, ἀρήγειν αὐτῇ. *Illamque sic advocasse, ut quantùm tandem posset jam jam pereunti auxilium ferret.* Parthenii Erotic., *cap. XVI.*

(*c*) *Elle se nommait Dardanus.*

(*d*) *Tiré d'*Hegesippi *lib. I de* Rebus Milesiorum, *cité par* Parthenius, Eroticor., *cap. XVI ; et de* Tzetzes *sur* Lycophron.

(*e*) Tryphiodorus, de Excid. Trojæ. *Vide etiam* Pausaniam, *lib. I, pag.* 21.

(*f*) Tzetzes, in Lycophron.

(*g*) *Qui était aussi fils de Thésée.*

(*h*) *Turpiter hospitium lecto cumulasse jugali*
Pœnitet, et lateri conseruisse latus.
Ovid. Epist. Phyll. II, 57.

(*i*) Pausanias, *lib. I, pag.* 5, *et lib. X, pag.* 325 *Voyez aussi* Suidas *et* Stephanus Byzantinus.

(A) *Le fit élever par Æthra, aïeule paternelle d'Acamas.*] Il faut savoir que Castor et Pollux, faisant une irruption dans l'Attique pour recouvrer Hélène leur sœur, prirent la ville d'Aphidnes. C'était là que cette belle avait été envoyée par son ravisseur. Æthra, mère de Thésée, y avait été envoyée en même temps. Ils la firent prisonnière, et l'emmenèrent à Lacédémone. Elle s'y trouva lorsque Pâris enleva Hélène, et on l'y embarqua pour Troie. Démophoon et Acamas suivirent les autres Grecs, principalement afin de délivrer cette bonne femme, leur aïeule, ou en payant sa rançon, ou par la prise de la ville (1). Ils la rencontrèrent dans les rues durant le saccagement de Troie; et ayant appris qui elle était, ce ne furent qu'embrassemens réciproques (2). Ce fut alors qu'Æthra fit reconnaître Munitus par son père Acamas (3). Elle l'avait élevé; car Laodice lui avait fait confidence de ce qui s'était passé dans la maison de Persée. Jean Cornarius a fait une assez grosse bévue dans sa traduction de Parthénius : il a rendu ces paroles : ὃν ὑπ' Αἴθρᾳ τραφέντα μετὰ Τροίας ἅλωσιν διεκόμισεν ἐπ' οἴκου, par celles-ci, *quem sub dio enutritum post Troiæ captivitatem transportavit in domum*. Il fallait dire *élevé par Æthra*, et non pas *nourri à la belle étoile*. Nous allons citer Plutarque, qui rapporte que quelques-uns traitaient tout ceci de fabuleux.

(B) *Eut nom Munitus.*] Il suivit son père en Thrace, et y mourut d'une morsure de serpent (4). Il est nommé Munychus, Μούνυχος, dans Plutarque, à la vie de Thésée; mais, puisque Parthénius, Lycophron et Tzetzès le nomment constamment Munitus, Μούνιτος, il faut croire que le texte de Plutarque a été altéré en cet endroit-là, ou que l'auteur ne se souvenait pas bien de la vraie prononciation de ce mot. Ne nous arrive-t-il pas tous les jours, quand nous citons de mémoire quelque auteur, d'y brouiller quelque syllabe, et quelquefois même plus d'une? Je parlerai plus amplement de cela dans l'article ÉPHORE. Je ne sais s'il ne faut pas imputer à un défaut de mémoire ce que dit Plutarque, que ce fut Démophoon qui coucha avec Laodice. Peut-être l'avait-il lu dans quelques auteurs que nous ne connaissons point; peut-être aussi que Tzetzès avait lu dans quelqu'un de ces écrivains perdus que les aventures de Phyllis regardaient Acamas. Quoi qu'il en soit, il semble que l'on ait usé de compensation et de dédommagement envers ces deux frères. Si Plutarque ôte d'un côté à Acamas les bons momens passés avec Laodice, et s'il les transporte à Démophoon, d'autre côté Tzetzès ôte à celui-ci les nuits agréablement passées auprès de Phyllis, et les transporte à Acamas. Parlons plus sérieusement. Si Meursius eût bien pesé les passages où le fils de Laodice est appelé Munitus, il ne se fût pas servi des paroles de Plutarque pour prouver que le port de Munychia n'avait point tiré son nom de Munychus, fils de Pantacles, comme on le dit ordinairement, mais de Munychus, fils de Démophoon et de Laodice (5). Voici les termes de Plutarque : Οἱ δὲ καὶ τοῦτο τὸ ἔπος διαβάλλουσι, καὶ τὴν περὶ Μουνύχου μυθολογίαν, ὃν ἐκ Δημοφοῶντος Λαοδίκης κρύφα τεκούσης ἐν Ἰλίῳ συνεκθρέψαι τὴν Αἴθραν λέγουσι (6). Alii hunc versum rejiciunt (*c'est celui où Homère dit qu'Hélène mena Æthra avec elle à Troie*), et Munychi fabulam quem ex Demophoonte à Laodice clàm editum Ilii crevisse sub Æthrâ memorant.

(C) *Acamas aborda dans l'île de Cypre.*] Il y avait dans cette île une montagne nommée Acamas, qui avait tiré son nom du fils de Thésée. Hésychius l'atteste, et remarque que la rivière Bocarus, qui passait par Salamine, avait sa source dans cette montagne. Les géographes parlent du promontoire Acamas, fort notable dans la même île (7). Il y en a même qui observent que toute l'île s'appelait autrefois Acamantis (8); mais

(1) Scholiast. Euripid. *in* Hercul. Pausan., *lib. X*, *pag.* 342.

(2) Quintus Calaber, *lib. XIII*, *vs.* 496. Pausanias, *lib. X*, *pag.* 342.

(3) Tzetzès *sur* Lycophron, *cité par* Méziriac, *sur les* Épîtres d'Ovide, *pag.* 143.

(4) Parthenii Eroticor., *cap. XVI*.

(5) Meursius, *lib. I*, *cap. XIV* Lect. Atticar. *cité par* Méziriac, *qui reprend cette faute dans ses* Comment. sur les Épîtres d'Ovide, *pag.* 144.

(6) Plut. *in* Theseo, *sub fin. pag.* 16.

(7) Strabo, *lib. XIV*; Ptolem., *lib. V*, *cap. XIV*. Plin., *lib. V*; *cap. XXXI*.

(8) Philonides *apud* Plin., *lib. V*, *cap. XXXI*. Stephanus, *verbo* Κύπρος.

personne, que je sache, entre les anciens, n'a dit que le promontoire Acamas emprunta son nom d'une ville qu'*Acchame*, *Athénien*, *ami des Troyens*, *qui s'en était fui*, bâtit sur ce promontoire, et à laquelle il donna son nom. Cette ville, et l'amitié de l'Athénien Acamas pour les Troyens, sont aussi chimériques l'une que l'autre. Je voudrais bien savoir où frère Étienne de Lusignan, *lecteur en théologie aux frères prêcheurs de Paris*, au seizième siècle, avait trouvé cette rare érudition (9).

(D) *Une des tribus d'Athènes fut nommée Acamantide.*] M. Moréri appelle cette tribu *acamante;* mais je ne vois point d'auteur français qui ne dise *la tribu acamantide.* Pour n'en faire pas à deux fois, marquons ici une autre erreur de cet écrivain (10). Il dit qu'Homère, au IIe. livre de l'Iliade, fait mention d'un ACAMAS, prince thrace, qui vint au secours de Priam, et d'un ACAMAS, *fils d'Anténor*, *que sa pudeur admirable fit mettre au nombre des dieux.* Il est vrai qu'Homère, au livre cité, parle de ce prince thrace, et qu'il dit ailleurs qu'Ajax le tua (11). Il est vrai encore qu'il parle d'Archilochus et d'Acamas fils d'Anténor, et qu'il les fait bien experts dans toutes sortes de combats, *μάχης εὖ εἰδότε πάσης*; mais pour la déification du chaste Acamas, il n'en parle nullement. Il s'en faut peu que M. Moréri n'en soit le créateur; car il le serait, rigoureusement parlant, si Charles Étienne ne lui avait fourni ce fonds à bâtir : *Fuit et alius ejusdem nominis filius Antenoris*, *qui tempore belli trojani cœlebs erat*, *et diis similis habebatur.* Comme cet auteur ne cite personne pour ce fait-là, je n'ai pu faire des recherches sur ce célibat; et si j'osais donner carrière à la conjecture, je dirais que *cœlebs* a été mis pour *celebris* par les imprimeurs, dans quelque livre que Charles Étienne copia, sans que néanmoins je veuille nier qu'Homère n'ait observé quelquefois que tels et tels furent tués avant que d'être maris (12). Mais posons le cas que ce Troyen fût garçon, et qu'on lui ait donné l'éloge de *semblable aux dieux*, en faudrait-il conclure que sa pureté fut si admirable qu'elle lui fit obtenir les honneurs divins? Si tous ceux à qui Homère distribue l'épithète θεοείκελος, avaient été déifiés, que seraient devenues les épaules du pauvre Atlas (13)?

(E) *Étienne de Byzance le fait fondateur d'une ville de la grande Phrygie.*] Il la nomme *Acamantium.* Les géographes n'en disent quoi que ce soit. L'abréviateur de cet écrivain, ou les copistes, ont estropié de telle sorte ce passage, qu'on n'y saurait trouver le sens, si l'on n'y supplée quelque chose. Mais suppléez-y ce qu'il vous plaira, vous n'en serez pas mieux instruit de la guerre d'Acamas et des Solymes.

(F) *Était Phèdre ou Ariadne.*] Je vois deux savans hommes appointés contraires sur cette question. Méziriac affirme qu'Acamas était fils de Phèdre (14); mais toute la preuve qu'il semble en donner est que Démophoon, frère d'Acamas, était fils de Phèdre : ce qu'il prouve par la lettre que Sabinus a écrite à Phyllis sous le nom de Démophoon. M. de Valois prétend qu'Ariadne était la mère d'Acamas (15); et il cite pour cela le scoliaste d'Homère (16) : il ajoute que Démophoon était frère d'Acamas, selon ce scoliaste, et qu'Euripide le confirme (17). Ni l'un ni l'autre de ces mes-

(9) Hist. de Cypre, *fol.* 4 *et* 29.

(10) *On supprime ici les autres fautes qui avaient été marquées dans la première édition.* [* *Bayle, dans sa première édition, reprochait encore à Moréri*, 1°. *d'avoir donné* douze *tribus à Athènes. Bayle n'en donnait que* dix. *Les éditeurs de Moréri sont depuis venus à cet avis de Bayle; tandis que Bayle lui-même s'est aussi corrigé et n'a plus indiqué le nombre précis des tribus qui tantôt a été de* dix, *tantôt de* douze; *quand on veut donc parler de leur nombre, il faut faire attention à l'époque dont il s'agit;* 2°. *de citer le livre* 1er. *de Strabon touchant Acamas, promontoire de l'île de Cypre, tandis que c'était le* 14e. *qu'il fallait citer;* 3°. *de nommer Acamante le fils de Thésée;* 4°. *de dire que Suidas fait mention d'Acamantides, philosophe d'Héliopolis, que Suidas nomme Acamantius. Ces fautes ont été corrigées dans l'édition de Moréri de* 1753, *et même dans quelques autres antérieures. Le Moréri de* 1759 *ne parle plus du promontoire de Cypre.*]

(11) Homer. Iliad., *lib. VI*, *vs.* 7.

(12) Homer., Iliad., *lib. IV*, *vs.* 474.

(13) *Voyez* Juvénal, *dans sa XIIIe. satire verset* 47, *où il dit :*

. . . . contentaque sidera paucis
Numinibus miserum urgebant Atlanta minori
Pondere.

(14) Méziriac, *sur les* Épitres *d'*Ovide, *pag.* 137.

(15) Henr. Valesius *in* Harpocrat., *pag.* 4 *et* 5.

(16) *In* Ὀδυσσ. O.

(17) *In Ione.*

sieurs n'a remarqué qu'il est inutile dans cette question qu'Acamas et Démophoon aient été frères; car ils pouvaient l'être, encore que l'un fût fils d'Ariadne, et l'autre de Phèdre.

ACARNANIE, pays situé sur la mer Ionienne, entre l'Étolie et le golfe d'Ambracie. On dit que les Taphiens et les Téléboes en furent les premiers maîtres, et que Céphale le subjugua après avoir été établi seigneur des îles voisines de Taphos par Amphitryon (*a*). On ajoute qu'Alcméon, fils d'Amphiaraüs, s'en rendit le maître après la seconde guerre de Thèbes, et qu'il lui fit porter le nom de son fils Acarnan (*b*). Il s'était associé avec Diomède, et ils avaient conquis l'Étolie, qui fut le partage de ce dernier. Quelque temps après, on les somma de se trouver à l'expédition de Troie: l'un d'eux, savoir Diomède, fut joindre les autres Grecs; mais Alcméon se tint coi dans l'Acarnanie (*c*). Cela fut utile, après plusieurs siècles, aux Acarnaniens, car ils s'en firent à Rome un grand mérite (A); ayant représenté qu'entre tous les Grecs il n'y avait eu que leurs ancêtres qui n'allassent pas au siége de Troie. Cette belle raison fut alléguée par le peuple romain, lorsqu'il embrassa leur parti contre l'Étolie (B), tant il est vrai qu'en certaines occasions la politique ne refuse point de se servir des prétextes les plus ridicules. Les Étoliens et les Acarnaniens se tinrent unis long-temps, (*d*) soit pour repousser les Macédoniens et les autres Grecs, soit pour maintenir leur liberté contre les armes romaines; mais enfin ils s'épuisèrent et ils perdirent courage. L'année n'était que de six mois dans l'Acarnanie (*e*). Les habitans de ce pays-là étaient fort lascifs, si l'on en croit quelques dictionnaires (C). Il est plus certain que la modestie n'y paraissait pas dans les vêtemens des femmes (D). Il n'est point vrai que Cicéron parle d'une ville qui eût nom Acarnanie (E).

J'ai dit que les habitans de ce pays-là se tinrent long-temps unis avec les Étoliens; mais j'ajoute qu'il y eut souvent des guerres entre ces deux peuples, et que les Étoliens firent de grands maux aux autres. Polybe nous apprend cela lorsqu'il raconte que les Acarnaniens, à la première sollicitation qui leur en fut faite par le roi de Macédoine, déclarèrent la guerre aux Étoliens (*f*). Il leur donne l'éloge d'avoir tenu une politique fort louable, qui est d'avoir préféré l'honnête à l'utile, et cela dans les périls les plus pressans (*g*).

(*a*) Strabo, *lib. X*, *pag.* 317.
(*b*) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 318.
(*c*) *Idem*, *ibidem*.
(*d*) *Idem*, *lib. X*, *pag* 317.

(*e*) Macrobius, Saturnal., *lib. I*, *cap. XII*, *pag.* 242.
(*f*) Polybii Hist., *lib. IV*, *cap. XXX*.
(*g*) *Idem*, *ibidem*.

(A) *Ils s'en firent à Rome un grand mérite.*] L'historien Éphore, qui n'avait jamais songé à leur en fournir l'occasion, la leur fournit néanmoins; car, quand ils surent ce qu'il racontait touchant Alcméon, ils s'en prévalurent adroitement auprès des Romains, qui prétendaient que le fondateur de Rome descendait d'Énée. C'est la conjecture de Strabon. Τούτοις δ' ὡς εἰκὸς τοῖς λόγοις ἐπακολουθήσαντες οἱ Ἀκαρνᾶνες, σοφίσασθαι λέγονται Ῥωμαίους, καὶ τὴν αὐτονομίαν παρ' αὐτῶν ἐξανύσασθαι λέγοντες, ὡς οὐ μετάσχοιεν μόνοι τῆς ἐπὶ τοὺς προγόνους τοὺς ἐκείνων στρατείας· οὔτε γὰρ ἐν Αἰτωλικῷ καταλόγῳ

φράζοιντο, οὔτε ἰδίᾳ· οὐδὲ γὰρ ὅλως τοὔνομα τοῦτ' ἐμφέροιτο ἐν τοῖς ἔπεσιν (1). *Verisimile est Acarnanes hanc secutos narrationem, callidè eò perduxisse Romanos, ut ab iis obtinerent liberum patriarum legum usum: quòd se solos non interfuisse bello contra Romanorum majores gesto dicerent, ut qui neque in Ætolico censu, neque seorsìm, neque omninò in versibus Homericis commemorarentur.* Ils se fondèrent sur un mensonge; car Strabon fait voir (2) par le catalogue du IIe. livre de l'Iliade (3), que les Acarnaniens fournirent leur quote part pour l'expédition de Troie.

(B) *Fut alléguée par le peuple romain, lorsqu'il embrassa leur parti contre l'Étolie.*] Après la mort d'Alexandre, fils de Pyrrhus, roi des Épirotes, l'Acarnanie eut tout à craindre des Étoliens, et ne se confiait pas beaucoup à la veuve de ce prince, tutrice de ses deux fils. C'est pourquoi ils implorèrent l'assistance des Romains. Elle ne leur fut pas refusée. On fit savoir aux Étoliens qu'ils eussent à laisser en repos une nation qui était la seule qui n'avait pas assisté les Grecs contre les Troyens. *Acarnanes quoque, diffisi Epirotis, adversùs Ætolos auxilium Romanorum implorantes, obtinuerunt à romano senatu, ut legati mitterentur, qui denuntiarent Ætolis, præsidia ab urbibus Acarnaniæ deducerent; paterenturque esse liberos, qui soli quondàm adversùs Trojanos, auctores originis suæ, auxilia Græcis non miserint* (4). Plutarque rapporte deux faits aussi ridicules que celui-là. « Agathocles, le tyran de Syracuse... se moqua de ceux de Corfou, qui lui demandèrent pour quelle occasion il fourrageait leur île: *Pour autant*, dit-il, *que vos ancestres jadis receurent Ulysse.* Et semblablement, comme ceux de l'île d'Ithaque se plaignirent à lui de ce que ses soldats prenaient leurs moutons: *Et vostre roi*, leur dit-il, *estant jadis venu en la nostre, ne prit pas seulement nos moutons, mais davantage, creva l'œil à nostre berger* (5). » Ce que je vais dire est encore plus badin: *Mahumet, second de ce nom, empereur des Turcs, escrivant à nostre pape Pie second*: « *Je m'estonne* (dit-il) *comment les Italiens se bandent contre moy, attendu que nous avons nostre origine commune des Troyens: et que j'ai comme eux intérest de venger le sang d'Hector sur les Grecs, lesquels ils vont favorisant contre moi* (6). » Voyez comment des maux chimériques, forgés par des poëtes, ont servi d'apologie à des maux réels.

(C) *Ses habitans étaient fort lascifs, si l'on en croit quelques dictionnaires.*] Citons d'abord M. Lloyd: *Mollitiei et lasciviæ notati leguntur* (Acarnanes); *teste Luciano in Dial. Meretricis, undè proverbium* Porcellus Acarnanius *in lascivos.* M. Hofman a transporté tout ce passage dans son dictionnaire; et voici comment Moréri a parlé: *Les Acarnaniens furent aussi accusés d'être trop lascifs et trop délicats. C'est de là qu'est venu ce vilain proverbe des anciens*, Porcellus Acarnanius. Vous lirez la même chose dans les notes de Pinédo sur Étienne de Byzance (7). J'ai consulté les Dialogues des courtisanes de Lucien, et je n'y ai point trouvé que les habitans d'Acarnanie passassent pour des voluptueux et pour des efféminés. Il est vrai que la courtisane Musarium, ayant à répondre à sa mère qui lui reprochait de ne gagner rien par les faveurs qu'elle accordait à Chéréas, et qui trouvait fort étrange qu'elle eût fait la sourde oreille à un paysan d'Acarnanie, lui répondit: *Quoi donc, j'aurais quitté Chéréas pour me livrer à ce lourdaud qui sent le bouquin? Chéréas est sans poil pour moi, comme l'on parle, et un cochon acarnanien* (8). Érasme suppose, que par cochon d'Acarnanie on entendait un favori efféminé (9), et que c'était une allusion

(1) Strabo, *lib. X*, *pag.* 318.

(2) *Idem*, *ibidem.*

(3) Homère *désigne seulement leur pays*, *et ne le nomme pas* Acarnanie.

(4) Justin., *lib. XXVIII*, *cap. I. Voyez* la Mothe le Vayer, *lettre XCV*, *à la page* 325 *du tome II.*

(5) Plutarchus de serâ Numinis Vindictâ. *Je me sers de la version d'*Amyot, *pag.* 832 *du tome I*, *in-8.*

(6) Montaigne, Essais, *liv. II*, *ch. XXXVI*, *pag.* 763.

(7) Thomas de Pinedo in Steph. Byzant. *pag.* 50.

(8) Λεῖός μοι, φασὶ, Χαιρέας καὶ χοιρίσκος ἀκαρνάνιος. *Levis mihi*, *ut ajunt*, *Chæreas et Porcellus Acarnanius.* Lucian. Dialog. Meretric., *pag.* 723, *tom. II.*

(9) *In mollem et amabilem atque in deliciis habitum dicebatur.* Erasm., *chil. II*, *cent. III*, *num* 69, *pag.* 445.

à la comédie d'Aristophane, où un cochon est le symbole des instrumens de la volupté vénérienne. *Allusum, opinor, ad porcellum, quem inducit Aristophanes in* Ἀχαρνεῦσιν, *symbolum eorum membrorum, quibus obscenæ voluptates peraguntur* (10). Je ne crois pas que l'on entende le mystère de la réponse de Musarium; et pour moi, j'avoue que je n'y entends rien: c'est pourquoi je ne critiquerai pas ceux qui assurent que les habitans d'Acarnanie étaient réputés lascifs. Mais si cela est, je m'étonne un peu que les auteurs n'en fassent pas de mention. Au reste, Érasme ne se trompe point sur la signification figurée du mot χοιρίσκος. Les Latins avaient adopté cette figure. *Nostræ mulieres*, dit Varron (11), *maximè nutrices, naturam, quâ feminæ sunt, in virginibus appellant porcum, et Græcè* χοῖρον. Voyez les Origines Italiennes de M. Ménage, au mot *Potta*. Voici une conjecture dont je ne suis pas content, et que je n'avance qu'afin d'essayer si elle pourra fournir quelque ouverture à ceux qui auront plus de génie et plus de science que moi. Chéréas repaissait toujours d'espérances sa courtisane; c'était son seul paiement (12): *Dès que mon père sera mort*, disait-il, *dès que je serai en possession de mon patrimoine, vous disposerez de tous mes biens, et je vous épouserai*. Musarium, leurrée par ces promesses, lui prêtait son corps et sa bourse. N'avait-elle pas raison de dire à sa mère? *Voici un galant que je ne puis ni plumer ni tondre; mais c'est un pourceau d'Acarnanie que je nourris: le profit viendra tout à coup*. C'est en effet le propre de ces animaux: on ne gagne rien à les nourrir qu'après qu'ils ont été engraissés, et qu'on a fait pour cela toutes les dépenses nécessaires; mais enfin on se dédommage avec usure. L'Acarnanie était peut-être, comme aujourd'hui la Westphalie, un pays fécond en pourceaux. C'est de là peut-être que les traiteurs des grandes villes de la Grèce faisaient venir beaucoup de cochons pour les nourrir (13), et voilà pourquoi la courtisane se servit de l'épithète ἀκαρνάνιος.

(D) *La modestie n'y paraissait pas dans les vêtemens des femmes.*] La manière dont Apollonius censure les dames athéniennes nous apprend cela. *Ces vostres pompeux habillemens de pourpre*, leur dit-il (14), *d'incarnatin, de roses sèches et feuilles mortes, jausnes, vertes, et autres semblables, dont vous vous riolle-piollez à guise d'une prairie au mois de may, d'où est-ce que vous en avez attiré l'usage? Car il ne se trouve point que les femmes de l'Acarnanie se soient onc ainsi attiffées*. C'est ainsi que le traducteur français s'exprime. Le traducteur latin (15) avait dit: *Coccineæ atque etiam purpureæ croceæque vestes undè à vobis sumptæ? Cùm neque Acarnanides mulieres ita exornentur*. On voit manifestement qu'Apollonius n'eût point raisonné de la sorte si les femmes d'Acarnanie n'eussent eu la réputation de s'habiller d'une manière immodeste. Il semble que cela puisse favoriser les dictionnaires qui assurent que les Acarnaniens étaient diffamés comme gens lascifs; mais, au fond, la conséquence serait tirée un peu par force. Ces auteurs-là ont besoin d'une autorité plus précise. Artus Thomas n'a rien compris dans les paroles d'Apollonius, qu'il s'est mêlé de commenter. *Les Acarnaniens*, dit-il (16), *ont été autrefois fort adroits à la course des chariots, au rapport de Pausanias, livre 6 et dernier des Éliaques, ayant esté le temps passé tenus pour gens sages et fort grands politiques, pour avoir si bien dressé leur estat et leur république, qu'il y en a qui disent qu'Aristote a fait cent cinquante livres sur le seul argument du gouvernement et lois de cette nation: mais les livres se sont perdus avec la police; voilà pourquoy Philostrate parle icy de leurs femmes*. O le misérable commentaire! le sens du texte y est pris tout de travers.

(E) *Il n'est point vrai que Cicéron*

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Varro, de Re rusticâ, *lib. II, cap. IV.*

(12) Luciani Dialog. Meretric., *pag.* 721, 722.

(13) Ὥσπερ αἱ καπηλίδες τὰ δελφάκια τρέφουσι. *Veluti cauponariæ mulieres exiguos porcellos nutriunt.* Athen., *lib. XIV, pag.* 656.

(14) Philostr. *in* Vitâ Apollonii, *lib. IV, cap. VII. Je me sers de la version de* Vigenère.

(15) Alemannus Rhinuccinus, *pag.* 167.

(16) Artus Thomas, sieur d'Embry, Annotat. *sur la* Vie d'Apollonius, *liv. IV, chap. VII, pag.* 800 *du* 1er. *vol.*

parle d'une ville qui eût nom Acarnanie.] M. Moréri l'assure pourtant. *Elle est dans la Sicile*, ajoute-t-il, *et célèbre par un temple dédié à Jupiter.* Il cite *Cicero*, *Or. in Verrem*, et *Servius in lib. V Æneid.* M. Hofman va beaucoup plus loin ; car il marque deux circonstances : l'une que cette ville était proche de Syracuse ; l'autre qu'elle fut brûlée par les Goths. Il avait lu tout cela dans Charles Étienne. La vérité est que Cicéron parle non d'Acarnanie, mais d'Acradine, l'une des quatre parties de Syracuse. *Ea tanta est urbs, ut ex quatuor urbibus maximis constare dicatur, quarum una, etc... altera autem est urbs Syracusis, cui nomen Acradina est : in quâ forum maximum, pulcherrimæ porticus, ornatissimum prytaneum, amplissima est curia, templumque egregium Jovis Olympii* (17). Servius, cité par M. Moréri, a dit seulement que l'Acarnanie est une partie de l'Épire (18), non pas un petit pays d'Égypte, comme veut M. Hofman (19).

(17) Cicero in Verrem, Orat. VI, *folio* 77 *verso*.

(18) Servius *in lib. V*, Æneid. *vs.* 298.

(19) *Item regiuncula Ægypti.* Servius in Æneid., *lib. V*; Hofman, *voce* Acarnania.

ACCARISI (François), jurisconsulte italien, né à Ancône, fit ses études à Sienne. Bargalio et Benevolente y enseignaient la jurisprudence avec assez de réputation. Il eut pour eux beaucoup d'amitié, mais pour le premier bien plus que pour l'autre. Les raisons de cette inégalité étaient naturelles : Bargalio avait eu toutes sortes d'ouvertures de cabinet pour ce disciple (*a*) ; il l'avait loué extrêmement dans une harangue qui est imprimée et qui contient les éloges des Accarisi, et il lui avait commis en mourant le soin de faire imprimer sa belle Dispute *de Dolo*. Le premier emploi public de notre Accarisi fut d'expliquer les Institutes à Sienne ; ce qu'il fit pendant six ans. On lui commit ensuite l'explication des Pandectes ; et, comme plusieurs ultramontains allaient étudier à Sienne, le grand-duc Ferdinand Ier. voulut qu'ils trouvassent un professeur qui expliquât le droit civil de la manière que Cujas l'avait expliqué. Accarisi fut choisi pour cette charge, et s'en acquitta dignement ; après quoi il fut promu à celle de professeur ordinaire en droit, vacante par la mort de Bargalio, et la remplit avec gloire pendant vingt ans. Sa réputation se répandit : toutes les universités d'Italie le souhaitèrent et lui offrirent des conditions très-avantageuses. Il résista long-temps à ces tentations par la considération des douceurs dont il jouissait à Sienne. Mais, à force de revenir à la charge, on le gagna enfin, et on lui fit perdre la résolution qu'il avait prise de mourir dans son premier poste, résolution qui n'a presque point d'exemple parmi les personnes de son caractère (A). Ce fut Rainuce Farnèse, duc de Parme, qui le fit succomber à la tentation en ajoutant aux promesses qu'il lui fit, et à la gloire de succéder à Sforce Oddus et à Philippe Marini, le grade de son conseiller dont il l'honora. Le grand-duc ne souffrit point qu'Accarisi fût long-temps au service d'un autre prince. Il le fit revenir bientôt (B) en lui donnant la première chaire de jurisprudence dans l'université de Pise. Accarisi quitta donc le duc de Parme, et alla exercer à Pise l'emploi qu'on lui avait pré-

(*a*) *Ab illo factus fuerat omnium suorum studiorum particeps.* Nic. Erythræus. Pinacoth. II, *cap.* XXV.

senté. Il l'exerça jusqu'à sa mort, qui arriva quatre ans après : ce fut le 4 d'octobre 1622 qu'il mourut à Sienne. L'auteur (*b*) qui me fournit cet article, et qui est le seul que M. Moréri ait cité, ne dit point qu'Accarisi ait écrit *divers traités de Droit*, ni que Rainuce Farnèse ait tâché en vain de l'attirer. Ce sont deux faussetés de M. Moréri, qui d'ailleurs n'a pas entendu ce que c'est que *IV Non. Octobris;* car il s'est imaginé que cela signifiait *le* 26 *septembre*. Nous lui marquons une autre méprise dans la seconde remarque.

(*b*) Janus Nicius Erythræus, Pinacoth. II, *cap. XXV*.

(A) *Résolution qui n'a presque point d'exemple parmi les personnes de son caractère.*] Un des plus ordinaires défauts des professeurs est de ne pouvoir se fixer aux académies où ils commencent d'avoir de l'emploi. Au lieu de regarder cette première vocation comme une espèce de mariage, ils ne la considèrent que comme un engagement passager, que comme un *intérim*, et une place d'entrepôt. Ils y demeurent en attendant mieux. Ils n'ont pas plus d'attachement pour la seconde vocation que pour la première, et ils attendent à planter leurs tabernacles pour la dernière fois qu'ils soient parvenus aux meilleures chaires. On a dit de quelques personnes qu'en peu de temps elles font tout le tour des religions : il y en a d'autres qui font aussitôt qu'elles peuvent tout le tour des académies. Quelques-uns de ceux qui ne déménagent pas se font bien payer leur constance. Il en coûte une bonne augmentation de gages à qui veut les retenir. Tacite, qui a sans doute compris bien des défauts sous les termes de *professoria lingua* (1), n'en eût pas exclu celui dont je parle s'il l'avait connu. Les gens d'église ne sont pas exempts de cette petite infirmité : on sait les plaintes des moralistes rigides contre certains prélats qui, commençant par un évêché d'un médiocre revenu, passent de degré en degré jusqu'aux plus éminentes métropoles. C'est une polygamie spirituelle, ou quelque chose de pis ; car, selon l'esprit des anciens canons (2), il se contracte un mariage spirituel entre un pasteur et son troupeau. Les communions à plus petits bénéfices n'ignorent pas les effets de cette humeur.

Parcius ista viris tamen objicienda memento (3).

(B) *Il le fit revenir bientôt.*] Voilà le succès de tant de sollicitations et de gratifications que le duc de Parme avait employées pour attirer Accarisi. Il l'eut enfin, je l'avoue ; mais on le lui ôta bientôt par les mêmes voies dont il s'était servi pour l'ôter aux autres. M. Moréri dit pourtant qu'Accarisi n'alla point trouver ce duc, et qu'*il aurait trop fait de violence à son inclination s'il eût quitté sa patrie, où il était arrêté par les bienfaits de Ferdinand, grand-duc de Toscane*. Nouvelle faute que l'on ne saurait excuser; car nous lisons dans Nicius Erythræus que, lorsque Accarisi alla servir le duc de Parme, il y avait pour le moins vingt ans qu'on lui avait conféré la nouvelle charge que le grand-duc Ferdinand avait fait créer dans le collége de Sienne. Nous lisons aussi dans le même auteur qu'Accarisi ne professa que quatre ans à Pise, où il fut appelé peu après son engagement de Parme. Or il mourut en 1622, quatre ans après qu'il eut accepté la chaire de Pise. Il faut donc que le duc de Parme soit venu à bout de son dessein environ l'an 1616, auquel temps il n'y avait point de grand-duc qui se nommât Ferdinand. M. Moréri dit lui-même dans l'article MÉDICIS que Ferdinand I mourut en l'année 1609, et que Ferdinand II succéda à son père l'an 1621.

(1) Taciti Annal., *lib. XIII, cap. XIV*.

(2) *Ne virginalis pauperculæ societate contemptâ ditioris adulteræ quærat amplexus*. Hieronymi Epist. ad Oceanum, *tom. II*, *pag.* 744, *cité dans l'*Avis aux Jésuites d'Aix sur un Ballet, etc., *pag.* 37.

(3) Virgil. Eclog. III, *vs.* 7.

ACCARISI (JACQUES), natif de Bologne, et docteur en théologie. Je n'ai rien à ajouter à ce que M. Moréri en a dit, si ce

n'est, 1°. que les *Harangues* qu'il a données au public sont des pièces qu'il avait récitées à Rome, à Cologne, à Mantoue et ailleurs; 2°. qu'il a professé la rhétorique pendant quatre ans à Mantoue, dans l'académie que le duc Ferdinand y établit l'an 1627 (*a*).

(*a*) *Ex* Aub. Miræo, Script. Eccl. Sæc. XVII, *pag.* 251.

ACCIAIOLI (Donat), homme illustre tant par son érudition que par les emplois qu'il eut à Florence sa patrie, a fleuri dans le quinzième siècle. Il aurait pu devenir beaucoup plus docte qu'il ne l'a été, si les affaires publiques lui avaient permis de donner plus de temps à ses études, et si la délicatesse de son tempérament ne l'eût empêché de jouir d'une longue vie (*a*). Sa probité et son désintéressement n'ont pas besoin d'autres preuves que du peu de bien qu'il laissa à ses enfans. Ses filles furent mariées aux dépens du public (*b*), comme autrefois celles d'Aristide; et cela marquait en même temps combien sa patrie était satisfaite des services qu'elle avait reçus de lui. On l'avait envoyé en France pour demander du secours contre le pape Sixte IV, qui harcelait extrêmement les Florentins; mais il mourut avant que d'avoir passé les Alpes (*c*). Ce fut à Milan, au mois d'août 1473 * : il courait sa trente-neuvième année (*d*). Son corps fut porté à Florence, et enterré dans l'église des Chartreux (*e*). L'épitaphe que l'on voit sur son tombeau est de la façon de Politien. Les ouvrages qu'on a de lui se réduisent à la *Traduction latine de quelques Vies de Plutarque* (A), à la *Vie de Charlemagne*, et à des *Commentaires sur la Morale* et *sur la Politique d'Aristote*. Cette vie de Charlemagne ayant été quelquefois jointe avec celles de Plutarque, a donné lieu à une étrange bévue de George Wicélius. Il a débité cette vie comme un ouvrage de Plutarque (*f*), tant il était versé dans la doctrine des temps. Quelques-uns ont accusé Acciaioli de plagiat (B), par rapport au Commentaire sur la Morale d'Aristote; d'autres ont outré les louanges qu'ils lui ont données pour ce livre (C). Il a eu beaucoup de part à l'estime du cardinal de Pavie, comme il paraît par les lettres qu'il en recevait, et que l'on trouve parmi celles de ce cardinal qui ont été publiées.

On trouvera ci-dessous un supplément considérable (D) *.

(*a*) Jovius *in* Elogiis, *cap. XVI.*
(*b*) Volaterr., *lib. XXI.*
(*c*) Jovius *in* Elogiis, *cap. XVI.*
* *Joly dit que c'est en* 1478.
(*d*) Varillas, Anecd. de Florence, *p.* 169.
(*e*) Jovius *in* Elogiis, *cap. XVI.*

(*f*) *In* Hagiologiâ, *fol* 178, *apud* Vossium de Hist. Lat., *pag.* 624.
* *Joly a suppléé ou corrigé plusieurs choses dans un long et ennuyeux article, et il y revient encore dans ses* additions et corrections. *Chaufepié donne la liste de quelques ouvrages d'Acciaioli omis par Bayle.*

(A) *De quelques Vies de Plutarque.*] Il en aurait traduit quatre, si nous en croyions Vossius (1) et Konig (2) : celle d'Annibal, celle de Scipion, celle d'Alcibiade, et celle de Démétrius; mais, comme il ne paraît pas que ni la vie de Scipion, ni la vie d'Annibal par Plutarque, soient dans la nature des choses, il est beaucoup plus probable qu'Acciaiolus a composé de son chef les vies de ces deux grands capitaines (3), qu'il n'est pro-

(1) Vossius de Hist. Lat., *pag.* 624.
(2) Konigii Bibl. vet. et nov., *pag.* 4.
(3) Poccianti:us, de Script. Flor., *pag.* 51,

bable qu'il les ait traduites du grec. C'est à quoi Vossius ne semble pas avoir pris garde. Apparemment l'abréviateur de la Bibliothéque de Gesner lui a servi de mauvais guide. Le père Ménétrier assure qu'Acciaioli fut un imposteur en se vantant d'avoir traduit sur le grec la vie d'Annibal (4).

(B) *Quelques-uns ont accusé Acciaioli de plagiat.*] On prétend qu'il s'appropria les Leçons de Jean Argyropylus, et qu'il en bâtit le commentaire qu'il publia sur la morale d'Aristote, sans rendre à chacun ce qui lui appartenait. *Scripta, quæ sub nomine Acciaioli eâ de re circumferuntur, non Acciaioli commentaria, sed Argyropyli Prælectiones Florentiæ habitæ, et ab Acciaiolo descriptæ editæque à plerisque existimantur.* C'est ainsi que parle Simon Simonius dans l'épître dédicatoire d'un livre imprimé en 1567 (5). Gabriel Naudé renouvela cette accusation long-temps après d'une manière fort positive. *Argyropylus Byzantinus*, dit-il (6), *cujus Prælectiones Florentiæ habitas non absque manifesto plagii crimine sibi posteà vindicavit Donatus Acciaiolus.* M. Moréri a confondu la Morale d'Aristote avec le Commentaire sur cette morale : *On a même cru*, dit-il, *que la Morale d'Aristote à Nicomachus, que Donat avait publiée, était de la façon du même Argyropyle ; mais Volaterran soutient le contraire.* Voilà comment cet auteur savait traduire le latin le plus aisé, je veux dire le latin de Vossius : il avait lu ces paroles dans Vossius : *Imò, commentaria illa in Nicomachiâ Aristotelis multi arbitrantur non ipsius esse Acciaioli, sed Prælectiones esse Argyropyli, ab Acciaiolo autem descriptas, inque lucem emissas. Nihil tale tamen de eo Volaterranus* (7). C'est confondre deux fois les choses ; c'est prendre le commentaire pour le texte : c'est prendre le silence d'un homme pour la réfutation formelle d'une accusation. Le docte Conringius a justifié notre Donat contre Naudé ; non pas en montrant qu'Argyropylus n'avait point fourni les matériaux de l'ouvrage, mais en disant qu'Acciaioli avait indiqué sa source (8). Quel aveu peut-on demander plus authentique que celui-ci ? *Joannes Argyropylus Byzantius, cùm Florentiæ inter cætera philosophiæ opera Aristotelis libros qui ad Nicomachum de moribus scribuntur, mirificè esset complexus, eos tuo nomine latinos fecit, publicèque deindè explicuit, non sine magnâ audientium approbatione : habent enim libri 2 summam dignitatem, admirabilemque doctrinam, ordinem verò propè singularem. Itaque, si accurata et exquisita quædam explanatio accedat, magnum auditoribus afferent fructum ; quod ego jam indè ab initio mecum considerans unà cum plerisque aliis, qui hujus quoque præceptoris disciplinam sequuntur, in iis audiendis præcipuam curam diligentiamque adhibui.... Posteà verò cùm viderem hos libros à te et ab iis omnibus, qui ingenio vehementer excellunt, libentissimè legi, ulteriùs progrediendum ratus* EXPOSITIONEM HUJUS DOCTORIS, *accommodatam præcipuè menti philosophi, litteris mandare constitui, ut ii, qui adesse non potuerunt,.... hæc quæ nos* EX EJUS ORE ACCEPIMUS *percipere et ipsi pro arbitrio possent ; quare traductionem illius ac ordinem explicandi pluribus verbis secuti sumus, latâ interdùm et diffusâ oratione utentes, ut explanatio aperta magis magisque omnibus esset communis* (9). Si Vossius avait eu connaissance de ce passage, se serait-il contenté d'opposer aux accusateurs d'Acciaioli le silence de Volaterran ? Il pouvait lire cela dans un ouvrage de Gesner (10). N'est-il pas bien étrange qu'un pauvre auteur qui avait si solennellement déclaré dans sa préface qu'il ne donnait qu'une traduction paraphrasée des leçons d'Argyropylus ait été pendant long-temps accusé de plagiat ?

(C) *Outre les louanges.*] Cela paraît par le parallèle du texte de Paul Jove avec la paraphrase de M. Varillas. *Eruditâ et pereleganti commentatione*

le dit expressément : dictavit proprio Marte Vitam Annibalis et Scipionis.

(4) *Voyez le* Journal des Savans *du 2 septembre* 1697, *pag.* 654.

(5) Sim. Simonii Commentar. in Aristotel. Ethic.

(6) Naudæi Bibliogr. polit. *pag.* 16.

(7) Vossius, de Hist. Lat. *pag.* 624.

(8) Conring. Introd. in Polit. Arist. *pag.* 649, 659 *apud* Thomasium de Plagio litterar. *pag.* 153.

(9) Donat. Acciaioli *Præfat. ad Cosmum Medicem* Commentar. in Ethicâ Arist. ad Nicomach.

(10) Gesn. Biblioth. *fol.* 216, *verso.*

magnum lumen attulisse judicatur Moralibus Aristotelis, *explosis scilicet sophistarum interpretum ineptiis, quùm Eustratii Græci placita secutus, certiore ubique vestigio niteretur* (11). Voilà le texte; et voici la paraphrase. *Il ne laissa pas de traduire les Morales d'Aristote beaucoup plus exactement que ceux qui l'avaient précédé dans cette sorte de travail, ni de les purger des interprétations ridicules, que les anciens et les sophistes nouveaux leur avaient données, par un admirable commentaire où il montra que quiconque s'engage dans ce labyrinthe, sans un autre guide que le fameux Eustachius, ne saurait éviter de s'égarer* (12). Il n'est pas besoin que j'avertisse que l'auteur des anecdotes va plus loin que son latin, tant à l'égard d'Acciaioli qu'à l'égard d'Eustratius (13); et qu'au lieu de louer ce dernier, comme il en a l'intention, il le ravale au dernier rang des interprètes; il devait dire *avec un autre*, et non pas *sans un autre*. Que dirait le père Bouhours de *par un admirable commentaire?* Ces paroles sont si mal placées, qu'elles font penser que les sophistes ont donné des interprétations ridicules par un admirable commentaire.

(D) *On trouvera ci-dessous un supplément considérable.*] J'en puis parler avec cet éloge, puisqu'il s'agit d'un mémoire qu'un fort habile homme (14) m'a communiqué. « Le traité que » Matthieu Palmieri a laissé de l'origine de la famille des Acciaioli peut » beaucoup servir à rectifier et à remplir l'article de Donat Acciaioli. Ce » traité, écrit en latin par Matthieu » Palmieri, a été traduit en italien » par un Donat Acciaioli, chevalier » de Rhodes. L'original jusqu'ici n'a » point paru; la traduction seule a » été imprimée à Florence, in-4°., l'an » 1588, chez Barthélemi Sermartelli, » à la suite de l'Histoire des Ubaldini, » et de la Vie de Nicolas Acciaioli, » grand sénéchal des royaumes de Sicile et de Jérusalem. Il y est dit que » notre Donat naquit en 1428 *; qu'il » fut enterré aux dépens du public; » que Christophle Landin fit son oraison funèbre (*). Les autres particularités seraient trop longues à rapporter.... Sabellic, dans son Dialogue *de Reparatione Linguæ latinæ* » (Dialogue, pour le dire en passant, » qu'on cite ordinairement comme » d'un anonyme), et Vives, *libro V* » *de Tradendis disciplinis*, ont parlé » avec éloge de la Vie de Charlemagne par Donat Acciaioli. L'Histoire » Florentine de Léonard d'Arezzo, » traduite du latin en italien par ce » Donat, a été imprimée à Venise, » in-folio, en 1473, au rapport du » père Labbe, page 341 de son *Supplem. Novæ Biblioth. MSS.* »

(*) Pocciantius, de Script. Florent. *pag.* 51, *observe cela.*

(11) Jovius, Elogior. *cap.* XVI.

(12) Varillas, Anecdot. de Florence. *pag.* 169.

(13) *C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas,* Eustachius.

(14) M de la Monnaie.

* *Joly reproche à Bayle un mécompte. Né en 1428, Acciaioli aurait eu plus de trente-neuf ans en 1473. Voyez le texte.*

ACCIAIOLI * (Zénobius), Florentin et moine de l'ordre de saint Dominique, s'est distingué par les ouvrages qu'il a donnés au public. Il fallait qu'il eût de l'érudition, puisque, sous le pape Léon X, il fut bibliothécaire du Vatican. Il exerça cette charge depuis l'an 1518 jusqu'à sa mort, qui arriva l'année 1520. Il vécut cinquante-huit ans. Il entendait le grec et l'hébreu, et il a traduit en latin quelques ouvrages des anciens pères : *Olympiodore sur l'Ecclésiaste*, le *Traité d'Eusèbe contre Hiéroclès*, les *XII Livres de Théodoret, de Græcarum affectionum Curatione; Justin martyr.* Comme il était poëte et orateur, il a loué le ciel et la terre, tant en vers qu'en prose. Nous avons de lui des *poëmes et des sermons* sur l'Épiphanie, et *des vers et des harangues* en l'honneur de Léon X. On a publié quelques *lettres* qu'il avait écrites à Pic de la Miran-

* *Joly le dit né en 1462, d'après Échard et Quetif, et le croit fils d'Ange, qui était cousin de Donat.*

dole *; un Traité *de Laudibus urbis Romæ;* le *Panégyrique de la ville de Naples*, récité dans le chapitre général de l'ordre; et la *Chronique du couvent de Saint-Marc de Florence.* Il rassembla en un volume les *Épigrammes grecques* de Politien, et les publia l'an 1495 (*a*).

Ambroise d'Altamura, que j'ai suivi pas à pas dans cet article, s'est apparemment dispensé des lois de l'exactitude; car voici ce que M. de la Monnaie m'a écrit: *Des ouvrages de Zénobe Acciaioli nous n'avons que la* traduction du livre d'Eusèbe contre Hiéroclès, *celle d'*Olympiodore sur l'Ecclésiaste, *et celle de* Théodoret, de la Guérison des fausses opinions des Gentils. *Les poésies dont parle Gyraldus, soit grecques, soit latines, n'ont jamais été imprimées. Quelques-uns croient qu'il ne mourut qu'en* 1537, *parce que Jérôme Aléandre, son successeur dans la charge de bibliothécaire du Vatican, ne commença que la même année à remplir cette place, ainsi que Zénobe l'avait remplie l'an* 1518, *après Philippe Beroalde le jeune, mort la même année.*

* *Il n'y en a qu'une, dit Joly, et elle est adressée à Jean-François Pic de la Mirandole.*

(*a*) *Tiré d'*Ambroise, d'Altamura, Bibliot. Ordin. Prædical. *pag.* 243.

ACCIUS (Lucius), poëte tragique latin, fils d'un affranchi (A), serait né sous le consulat d'Hostilius Mancinus et d'Atilius Serranus, l'an de Rome 583, si nous en croyions la Chronologie de saint Jérôme. Mais nous montrerons ci-dessous qu'il n'y a pas trop de lieu de s'y fier (B). Il se fit connaître avant la mort de Pacuvius; car on représenta l'une de ses pièces la même année que Pacuvius (C) produisit sur le théâtre une pièce de sa façon. Celui-ci avait alors quatre-vingts ans; l'autre n'en avait que trente. On ne sait point le nom de la pièce qu'Accius fournit cette année-là; mais on sait celui de plusieurs de ses tragédies par le moyen de quelques auteurs qui les ont citées (*a*). Il prit les plus grands sujets qui eussent paru sur le théâtre des Athéniens: *Andromaque*, *Andromède*, *Atrée*, *Clytemnestre*, *Médée* (D), *Méléagre*, *Philoctète*, *la Thébaïde*, *Terée*, *les Troades*, *etc.* Il n'emprunta pas toujours des Grecs la matière de ses pièces: il en fit une dont le sujet fut entièrement romain: elle s'appelait *Brutus* (E), et traitait de la destitution de Tarquin. S'il est vrai qu'il ait fait une pièce intitulée *les Noces*, et une autre intitulée *le Marchand* (*b*), on aurait raison de croire qu'il faisait aussi des comédies (F). Il ne se borna pas à faire des pièces de théâtre: il composa quelques autres livres, et nommément des *Annales*, que Macrobe, Priscien, Festus et Nonius Marcellus ont citées. Il eut pour ami et pour patron Décimus Brutus, qui fut consul l'an de Rome 615, et qui remporta en Espagne plusieurs victoires qui lui valurent l'honneur du triomphe quelque temps

(*a*) Nonius Marcellus, Varron, Aulu-Gelle, *etc.*

(*b*) Vossius, de Poët. lat. *pag.* 7, *cite ces deux pièces; et la dernière sur l'autorité de* Varron: *je n'ai point trouvé cela dans* Varron.

après (*c*). Ce Brutus prit tant de plaisir aux vers où Accius l'avait loué, qu'il en orna l'entrée des temples et des monumens (G) qu'il fit construire de la dépouille des ennemis. On pouvait faire cela beaucoup plus par un principe de vanité que par un principe d'amitié; et ce pouvait être moins une preuve qu'on aimât le poëte qu'une preuve qu'on aimait les louanges : mais, en tout cas, cela faisait voir que Décimus Brutus trouvait beaux les vers d'Accius. Or c'était un homme qui pouvait juger d'un ouvrage de cette nature (H). Je ne trouve point que Cicéron ait accusé *Accius d'une rudesse de style un peu trop affectée;* cela regarde un autre poëte (I), comme M. Moréri l'eût facilement reconnu, s'il ne s'en fût point fié à ses précurseurs. Ce n'est pas que la dureté de style n'ait été jamais reprochée à Accius, qui d'ailleurs a été un poëte fort estimé (*d*). On peut voir dans Aulu-Gelle la réflexion de bon sens qu'il opposa à ce reproche (K). La réponse qu'il fit à ceux qui lui demandaient pourquoi il ne plaidait pas, lui qui réussissait si bien sur le théâtre, n'est pas moins sensée (L). Il était de petite taille; cependant il se fit dresser une très-grande statue dans le temple des Muses (*e*). La considération qu'on avait pour lui fut telle, que l'on châtia un comédien (M) qui n'avait fait que le nommer sur le théâtre. Nous verrons dans les remarques si on peut lui attribuer ce que Valère Maxime raconte d'un poëte Accius qui ne se leva jamais pour faire honneur à Jules César dans les assemblées des poëtes. Cicéron a parlé avec beaucoup de mépris d'un Accius qui avait fait une histoire; et comme le poëte tragique a composé des Annales, il y en a qui veulent que ce soit lui que Cicéron ait maltraité en cet endroit-là. D'autres ne le croient point (N). Il y eut en ce même temps un assez bon orateur nommé Accius, contre lequel Cicéron défendit Cluentius. Il était de Pisaure, et cela peut le faire passer pour parent de notre poëte (O). Il n'est point vrai que Cicéron *parle aussi d'un autre célèbre orateur de ce nom, surnommé Navius*. M. Moréri a fait là une bévue : il n'a pas considéré que cet *Accius Navius* n'est pas différent du fameux devin (*f*) dont il parle quelques pages après, dans l'article Actius Nævius. Il ne se trompe pas moins lorsqu'il distingue du poëte tragique celui qui a fait les Annales citées par Macrobe. Ce qu'il ajoute, qu'*Aulu-Guelle parle aussi d'Accius l'historien, distinct du poëte tragique, au chapitre 9 du IIIe. livre*, est doublement faux. Cet auteur ne parle d'aucun Accius en cet endroit-là; et partout ailleurs, lorsqu'il parle d'Accius, c'est le poëte tragique qu'il faut entendre. Il y a eu des gens qui se sont exposés à la raillerie pour avoir

(*c*) *L'an* 623. *Voyez les* Fastes *de* Sigonius.

(*d*) *Voyez la remarque* (N).

(*e*) *Notatum ab auctoribus et L. Accium poetam in Camœnarum æde maximâ formâ statuam sibi posuisse cùm brevis admodùm fuisset.* Plinius, Hist. Nat. *lib. XXXIV*, *cap. V*. Charles Étienne *dit faussement que Dec. Brutus lui dressa cette statue.* Lloyd *et* Hofman *ont adopté cette faute.*

(*f*) Cicer., *lib. I.* de Divinatione, *en conte l'histoire.* Moreri *cite* lib. de Divin. in Verr. *qui est une fausse citation*

imité ou admiré le latin de cet Accius (P) dans les siècles d'une meilleure latinité.

(A) *Fils d'un affranchi.*] Plus je considère ces paroles de Moréri, *Marcinus et Serranus, que l'ancienne Rome avait vus élevés à la dignité du consulat, furent ses proches parens*, plus je trouve difficile de deviner une autre cause de ce mensonge que celle-ci. Il avait lu dans Charles Étienne, *natus parentibus libertinis, Marcino et Serrano consulibus;* et, ne faisant pas assez d'attention au mot *libertinis*, ni à celui de *parentibus*, il crut devoir dire que le poëte était proche parent de ces deux consuls. Au moins devait-il changer *Marcinus* en *Mancinus*. Voici comme parle saint Jérôme : *Lucius Accius tragœdiarum scriptor clarus habetur, natus, Mancino et Serrano consulibus, parentibus libertinis* (1). Le père Briet attribue à Aulu-Gelle deux ou trois choses touchant Accius, qu'il ne fallait attribuer qu'à saint Jérôme (2).

(B) *Qu'il n'y a pas trop de lieu de s'y fier.*] Je parle ainsi sans avoir des raisons démonstratives contre cette chronologie : je n'ai que des embarras à montrer de part et d'autre. Cicéron avait parlé plusieurs fois avec Accius : j'en apporte la preuve dans la remarque (H). Or Cicéron était né l'an 647 de Rome ; et il n'y a guère d'apparence qu'avant l'âge de vingt ans il ait pu avoir de fréquentes conversations avec ce poëte : il faudrait donc qu'Accius eût été encore en vie l'an 667 de Rome. Il aurait donc eu alors quatre-vingt-quatre ans, selon la chronique d'Eusèbe. J'avoue qu'il n'y a rien là d'impossible ; mais il faut bien que la vraisemblance n'y soit pas, puisque Gyraldus n'a pu croire que le poëte avec lequel Cicéron avait tant de fois parlé fût le même Lucius Accius dont on cite tant de tragédies. Il croit qu'il y a eu deux poëtes nommés Accius. Joignez à cela que Corradus, qui n'admet point cette distinction, n'ose faire concourir la vingtième année de Cicéron qu'avec la soixante-dixième d'Accius : de sorte qu'à cause du passage de Cicéron il place la naissance d'Accius quarante ans plus bas que saint Jérôme ne l'a placée (3). Mais ce n'est pas le tout : Cicéron, dans sa Iere. philippique, nous apprend que l'on avait représenté une tragédie d'Accius pendant la célébration des jeux que Brutus devait donner, et auxquels il n'assista point, à cause qu'il était sorti de Rome depuis le meurtre de Jules César. Cette pièce fut fort applaudie ; mais les applaudissemens eurent plus de relation à Brutus qu'à Accius. Ils seraient revenus de loin sur ce poëte, et par un saut de soixante ans : *Nisi fortè Accio tùm plaudi, et sexagesimo post anno palmam dari putabatis, non Bruto.* Si vous comptez ces soixante ans depuis la mort d'Accius (4), il faudra qu'il soit décédé l'an 650 de Rome, et par conséquent que Cicéron mente quand il raconte qu'il a souvent ouï dire certaines choses à Accius. Si vous les comptez depuis le temps que cette pièce commença de paraître sur le théâtre, vous ferez raisonner l'orateur assez faiblement ; car il supposera qu'on n'applaudit qu'aux premières représentations d'une bonne pièce de théâtre, ce qui est très-faux. Il vaut mieux néanmoins prendre ce parti que de mettre la mort d'Accius à la troisième année de Cicéron. Si donc le passage de la Ire. philippique ne prouve point qu'Accius soit mort avant l'an 667 de Rome, prolongeons la vie de ce poëte jusque-là : mais, comme nous n'avons pas lieu d'être assurés de l'exactitude de saint Jérôme (5), ne faisons pas difficulté de dire qu'Accius pouvait être encore un homme de soixante à soixante-dix ans ; et que, s'il a vécu autant que Pacuve, rien n'empêche qu'on n'entende de lui et de César ce que dit Valère Maxime : *Is* (poëta Accius) *Julio Cæsari, amplissimo et florentissimo viro, in collegium poëtarum venienti nunquàm assurrexit, non majestatis ejus immemor, sed quòd in comparatione communium studiorum aliquantò superio-*

(1) *In* Chron. Eusebii, *ad ann.* 2 *olymp.* 160.

(2) Brietius, de Poët. lat. *pag.* 5.

(3) Corrad. in Brut. Cicer. *pag.* 198.

(4) P. Manuce, in Philipp. I, sub finem, *les compte ainsi, ayant oublié ce que Cicéron a dit de ses conversations avec Accius. Remarquez en passant que l'opinion rapportée dans les* Jugemens des Savans sur les Poëtes, *tom. II, pag.* 15, *est fausse ; savoir qu'Accius mourut l'an* 618 *de Rome, en l'olymp.* 161.

(5) *Voyez la remarque* (O).

rem se esse confideret. Quapropter insolentiæ crimine caruit, quia ibi voluminum, non imaginum certamina exercebantur (6). Cette dernière pensée revient à celle dont l'auteur (7) d'une satire contre l'académie française (8) se servit. J'avoue que ce n'est pas sans quelque difficulté que l'on peut étendre la vie du poëte Accius jusqu'à la grande prospérité de Jules César; et c'est ce qui a obligé Corradus à supposer qu'il s'agit de Sextus Julius César dans ce passage de Valère Maxime. Mais pourquoi n'entendrait-on point ce Caius César, qui fut tué par les satellites de Marius, et qui, n'ayant été qu'édile, ne laissait pas d'avoir un si grand crédit, que ses disputes avec le tribun Sulpitius excitèrent la guerre civile (9)? Il était un des premiers orateurs de son temps, et bon poëte tragique. Quoi qu'il en soit, souvenons-nous que César fut poëte de fort bonne heure *Feruntur et à puero et ab adolescentulo quædam scripta, ut* Laudes Herculis, *tragœdia* Œdipus (10).

(C) *La même année que Pacuvius*] Cicéron le rapporte sur le témoignage même d'Accius. *Ut Accius iisdem ædilibus ait se et Pacuvium docuisse fabulam, cùm ille octoginta, ipse triginta annos natus esset* (11). Il y a dans Cicéron *iisdem ædilibus*: mais quelques-uns ayant mal écrit ou mal lu cela, ont débité que ces deux poëtes publièrent leurs ouvrages dans la même maison, *in iisdem ædibus*, peu d'années l'un après l'autre, *paucis quidem annis interpositis* (12). Ce qui est visiblement une double falsification. Corradus croit qu'Accius avait écrit cette circonstance de sa vie dans ses Annales (13); mais Vossius prétend que ce fut dans un ouvrage intitulé *Didascalica* (14) Il en donne pour raison qu'Accius traitait de la poésie et des poëtes dans cet ouvrage comme on le peut recueillir de ce que Charissius et Aulu-Gelle en ont cité. Mais cette raison n'est nullement forte: Vossius se réfute lui-même en réfutant Corradus. Celui-ci a recouru aux Annales d'Accius, *parce*, disait-il, *qu'un poëte ne parle pas de lui-même dans une pièce de théâtre*. Les prologues de Térence font voir le contraire. Comment Vossius qui s'est servi de cette raison, n'a-t-il pas vu qu'Accius pouvait fort naturellement faire réciter dans un prologue qu'une de ses pièces avait été produite sur le théâtre en même temps qu'une pièce de Pacuvius? Joignez à ceci qu'outre les Annales et le *Didascalica*, Accius avait fait des livres qui n'étaient point pièces de théâtre.

(D) *Médée.*] La conjecture du père Lescalopier me paraît fort vraisemblable, que les vers cités par Cicéron au IIe livre de la Nature des Dieux, appartenaient à la Médée de notre poëte (15). Ces vers décrivent l'étonnement où l'on supposait un berger qui, n'ayant jamais vu de vaisseau, découvrit du haut d'une montagne celui qui portait les Argonautes. Le bon Pierre Crinitus, en conséquence de ce passage, se figure que Cicéron avait allégué une tragédie d'Accius, intitulée *les Argonautes* (16). Quand même ce poëte aurait composé une semblable tragédie, Crinitus ne laisserait pas d'être blâmable, puisqu'il l'aurait assuré sur un très-méchant fondement. L'auteur dont je viens de rapporter la conjecture ne devait pas nous prouver par le témoignage de Crinitus que les grammairiens font mention de la Médée d'Accius: il devait citer tout droit Nonius Marcellus. Je viens de voir dans les fragmens des poëtes tragiques, recueillis par Scrivérius, que les vers touchant le vaisseau des Argonautes appartiennent à la tragédie intitulée *Médée*.

(E) *Elle s'appelait* Brutus.] Manuce

(6) Valer. Maxim. *lib. III*, *cap. VII*.

(7) Saint-Evremond, *selon quelques-uns. Voyez* l'Histoire de l'académie française, *pag.* 69. *mais dans le* Chevræana, *pag.* 307, *on attribue cette satire au comte* d'Etlan. [*Cette comédie est réellement de Saint-Evremond. Joly reproche à Bayle de laisser le lecteur dans le doute.*]

(8) *Intitulée*, La Comédie des académistes. *Là, Godeau ayant dit à Colletet*,

Colletet, je vous trouve un gentil violon,

reçoit cette réponse:

Nous sommes tous égaux, étant fils d'Apollon.

(9) Ascon Pedian. in Orat. pro M. Scauro.

(10) Sueton. *in ejus* Vitâ, *cap. LVI*.

(11) Cicero in Bruto.

(12) Crinitus, de Poët. lat. *cap. V;* Glandorp. Onomast. *pag.* 3.

(13) Corrad. in Cicer. Brut. *pag.* 342.

(14) Vossius, de Histor. lat. *pag.* 30.

(15) *Voyez* Lescalopier, Commentar. in Cicer. de Nat. Deorum, *pag.* 382.

(16) Crinit. de Poët. lat. *lib. I*, *cap. VII*.

a cru faussement qu'elle fut représentée quand on célébra les jeux appollinaires, auxquels le frère de Marc-Antoine présida en la place de Brutus, qui s'était absenté de Rome (17); mais il est clair, par les lettres de Cicéron, que la tragédie d'Accius, qui fut représentée en cette rencontre, était le Terée (18). Il est surprenant que la plupart des commentateurs de Cicéron aient ignoré cela. Maturantius a cru qu'on représenta l'Atrée: Béroalde et Hégendorphin ont cru qu'on représenta le Brutus.

(F) *Qu'il faisait aussi des comédies.*] Le grammairien Donat ne nous permet pas d'en douter; car il met entre les perfections de Térence de s'être contenté de faire des comédies, sans avoir jamais succombé à la tentation de faire des tragédies: *ce qui, avec d'autres choses,* ajoute-il, *a été au-dessus des forces de Plaute, d'Afranius et d'Accius, et de presque tous les plus grands poëtes comiques.* Comme je ne m'attache pas servilement à traduire mot à mot, il est bon de rapporter les propres paroles de cet auteur. *Hæc cùm artificiosissima Terentius fecerit, tùm illud est admirandum, quòd et morem retinuit ut comœdiam scriberet, et temperavit affectum ne in tragœdiam transiliret, quod cum aliis rebus minimè obtentum esse à Plauto, et ab Afranio, et ab Accio, et multis ferè magnis comicis invenimus* (19). On pourrait recueillir de là qu'Accius au commencement ne faisait que des comédies; mais, comme les tragédies firent sa grande réputation, je ne sais si Donat a eu toute l'exactitude nécessaire, lorsqu'il l'a ainsi placé parmi les poëtes comiques. M. Dacier a très-bien su que c'était un poëte tragique, et il l'a dit expressément dans sa remarque sur ce vers d'Horace:

Nil comis tragici mutat Lucilius Attî (20)?

Néanmoins il a traduit ce vers en cette manière, *Lucilius.... ne trouve-t-il rien à changer dans les comédies d'Attius?*

(G) *Il en orna l'entrée des temples et des monumens, etc.*] Cicéron et Valère Maxime nous l'apprennent. *Decimus quidem Brutus*, dit le premier (21), *summus ille vir et imperator, Accii amicissimi sui carminibus templorum ac monumentorum aditus exornavit suorum.* Voici ce que dit Valère Maxime. *Similiter honoratus animus erga poëtam Accium D. Bruti, suis temporibus clari ducis, extitit, cujus familiari cultu et promptâ laudatione delectatus, ejus versibus templorum aditus, quæ ex manubiis consecraverat adornavit* (22). Scrivérius a cité un autre passage en ces propres termes; *Amatus etiamnùm in tantum Attius à Decimo Bruto fuisse dicitur, ut Attianis versibus templorum et monumentorum frontes et aditus exornare consueverit* (23). Il le donne pour les propres paroles de Cicéron *in Bruto;* mais je suis sûr qu'elles ne s'y trouvent point. Apparemment, quelque auteur moderne l'a trompé de cette façon. Il avait cité Cicéron *in Bruto* touchant l'âge de Pacuvius et d'Accius; et puis il avait rapporté ce qui concerne D. Brutus et s'était contenté d'exprimer le sens des paroles de Cicéron, et n'avait pas laissé de citer *idem Cicero.* Sur cela Scrivérius s'est imaginé qu'on avait cité les propres paroles de Cicéron, et qu'on les avait tirées du même livre qui avait été cité auparavant, et il n'a point pris la peine de vérifier. Voilà comment les compilateurs les plus laborieux et les plus habiles aiment à trouver besogne faite. Vossius, trompé sans doute par Scrivérius, cite Cicéron *pro Archiâ et in Bruto*, touchant cette action de D. Brutus (24). L'illusion est peut être plus ancienne que je ne dis: Scrivérius pourrait bien ne l'avoir pas eu de la première main. Quelque soigneux qu'il ait été de recueillir tout ce qui a été dit d'Accius, il n'a point cité le passage de Columella que nous verrons ci-dessous (25).

(H) *Qui pouvait juger d'un ouvrage de cette nature.*] Paterculus fait en peu de mots un grand éloge de ce Brutus par rapport à la vertu militaire (26); mais voici comment Cicéron le loue

(17) Paulus Manutius in Philipp. I Cicer. *sub fine.*

(18) Ciceron. Epist. ad Attic. *lib. XVI, Ep. II et V.*

(19) Donat. de Tragœd. et Comœd.

(20) Horat. Sat. X, *lib. I, vs.* 53.

(21) Cicero, pro Archiâ poetâ, *cap. XI.*

(22) Val. Maxim. *lib. VIII, cap. XIV.*

(23) Scriver. *in* Testimon. de Attio.

(24) Vossius, de Poët. lat. *pag.* 7.

(25) *Dans la remarque* (N).

(26) Vell. Patercul. *lib. II, cap. V.*

du côté de l'érudition. *D. Brutus, M. filius, ut ex familiari ejus L. Accio poëtâ sum audire solitus, et dicere non incultè solebat, et erat cùm litteris latinis, tùm etiam græcis, ut temporibus illis, satis eruditus* (27).

(I) *Cela regarde un autre poëte.*] Savoir Attilius, dont Cicéron parle non-seulement dans l'une de ses lettres à Atticus, *hoc enim Attilius, poëta durissimus* (28), mais aussi dans un autre endroit. Cet autre passage mérite d'être rapporté un peu au long, parce qu'il apprend de quelle manière il faut juger de ceux qui méprisent leur propre langue, et les auteurs de leur nation. *A quibus tantùm dissentio, ut cùm Sophocles vel optimè scripserit* Electram, *tamen malè conversam Attilii mihi legendam putem, de quo Licinius;*

Ferreum (29) *scriptorem opinor, verum scriptorem tamen*
Ut legendus sit.

Rudem enim esse omninò in nostris poëtis, aut inertissimæ segnitiæ est, aut fastidii delicatissimi. Mihi quidem nulli satis eruditi videntur quibus nostra ignota sunt (30). Suétone fait mention de l'Electra d'Attilius, comme nous le ferons voir dans l'article de ce poëte. L'Electra était sans doute une tragédie : cependant Attilius n'est compté qu'au nombre des poëtes comiques dans le catalogue de Volcatius Sedigitus (31); et, selon la remarque de Vossius, les morceaux que Cicéron, Varron et Macrobe (32) citent de lui, sentent plus le comique que le tragique. Qui prétendrait faire de cela une difficulté serait dans une grande illusion. MM. Corneille et Racine ne sont-ils point des poëtes tragiques simplement et absolument? néanmoins ils ont fait des comédies. Et si Molière s'était avisé de composer quelque tragédie, comme on dit que Scarron s'en voulut enfin mêler, eût-il cessé d'être tout court un poëte comique? *A majori parte sumitur denominatio.* Voyez la remarque (F). Mais, pour revenir à la prétendue accusation contre le style d'Accius, je dois dire que Cicéron a cité souvent ce poëte, et que dans l'oraison pour Sextius il l'a traité de grand poëte : *Summi poetæ ingenium non solùm arte suâ, sed etiam dolore exprimebat.* L'endroit est curieux: on y voit que le fameux acteur Ésope se servait des vers d'Accius qui avaient quelque rapport à l'exil de Cicéron; qu'il s'en servait, dis-je, pour faire sentir au peuple cette injustice. Les Romains étaient fort accoutumés à faire des applications au temps présent, lorsqu'ils entendaient certaines pensées à la comédie. Voyez Suétone (33) et la Ire. et la Xe. philippique de Cicéron : elles nous apprennent que, pendant qu'on jouait une tragédie d'Accius, le peuple ne cessait de témoigner par ses applaudissemens l'amitié qu'il avait pour Brutus.

(K) *La réflexion de bon sens qu'il opposa à ce reproche.*] Accius, allant en Asie, passa par Tarente, et y vit Pacuve, qui s'y était retiré sur ses vieux jours. Il fut le voir la tragédie d'Atrée en poche, et lui en fit la lecture. Telles gens ne séparent guère ces choses-là. Pacuve y trouva d'un côté beaucoup de grandeur et de cadence; et de l'autre beaucoup de dureté et de crudité. Accius avoua la dette avec joie, et en tira un bon augure pour ses productions à venir; les esprits étant semblables aux pommes, qui ne valent jamais rien, si elles ne sont dures et vertes avant que de mûrir. Mais il vaut mieux peser les paroles de l'original. *Tunc Pacuvium dixisse aiunt sonora quidem esse quæ scripsisset et grandia, sed videri ea tamen sibi duriora paulùm et acerbiora. Ita est, inquit Accius, uti dicis, neque id sanè me pœnitet, meliora enim fore spero quæ deinceps scribam. Nam quod in pomis est, itidem, inquit, esse aiunt in ingeniis, quæ dura et acerba nascuntur, pòst fiunt mitia et jucunda : sed quæ gignuntur statim vieta et mollia atque in principio sunt uvida; non matura mox fiunt, sed putria. Relinquendum igitur visum est in ingenio quod dies atque ætas mitificet* (34). Cela me fait souvenir d'un conseil

(27) Cicero, *in Bruto, cap. XXVIII.*
(28) *Idem*, Epist. XX, *lib. XIV*, ad Attic.
(29) *C'est ainsi que* Vossius, de Poet. lat., *pag. 7, range les paroles de* Licinius.
(30) Cicero, de Finib. *lib I, circa init.*
(31) *Apud* A. Gell. *lib. XV, cap. XXIV.*
(32) *Je crois que* Vossius, de Poet. lat. *pag. 8, se trompe touchant* Macrobe.
(33) Sueton. *in Cæsar. cap. LXXXIV.*
(34) Aulus Gellius, *lib. XIII, cap. II.*

que Lipse donnait aux jeunes gens. La passion énorme qu'il avait conçue pour je ne sais quel style concis, qui dégoûte ou qui fait rire la plupart de ceux qui lisent les lettres de ce grand homme, ne l'empêcha pas de condamner la jeunesse qui affecte la brièveté. Il disait que c'était le chemin de la maigreur, et qu'il fallait avoir à cet âge-là plusieurs superfluités que l'on donnât à émonder aux années suivantes. *Adeò*, dit-il (35), *juventutem ad brevitatem non voco, ut etiam absterream, sive quia tutò adsumere vix potest, et brevitatis imitatio facillimè œtatem hanc decipit : sive quia nec utiliter potest, et juvenili illo brevitatis studio aridus plerumquè et exsuccus stylus evadit, nec facilè ad laudatam illam temperiem venitur, nisi initio ubertas quædam et luxuries sit quam ætas paulatim depascat.* Balzac était dans le même sentiment. *Amputanda plura sunt efflorescenti illi ætati quàm inserenda; facileque est remedium ubertatis, sterilia nullo labore superantur* (36). Mais, pour revenir à Accius, on n'a pas eu tort de dire dans le Dictionnaire de Charles Étienne, et dans ceux qui ont été bâtis sur le même fond, que Quintilien l'a excusé sur le temps où il vivait. *Tragædiæ scriptores Accius atque Pacuvius clarissimi gravitate sententiarum, verborum pondere, et auctoritate personarum. Cæterùm nitor, et summa in excolendis operibus manus, magis videri potest temporibus quàm ipsis defuisse. Virium tamen Accio plus tribuitur, Pacuvium videri doctiorem, qui esse docti affectant, volunt* (37). On dirait que Quintilien copie ces vers d'Horace :

Ambiguitur quoties uter utro sit prior, aufert
Pacuvius docti famam senis, Accius alti (38).

Il y a un passage d'Ovide, qui semble reprocher je ne sais quoi de sauvage et de farouche au style de notre Accius; mais, tout bien compté, j'aimerais mieux entendre par-là les actions cruelles dont il avait fait la description dans ses tragédies. La pensée d'Ovide est que, si l'on jugeait des mœurs d'un homme par ses écrits, Accius serait féroce; Térence aimerait la bonne chère; ceux qui décrivent la guerre seraient braves :

Accius esset atrox, conviva Terentius esset,
Essent pugnaces qui fera bella canunt (39).

(L) *N'est pas moins sensée.*] C'est Quintilien qui nous a conservé ce petit fait. *Aiunt Accium interrogatum cur causas non ageret, cùm apud eum in tragœdiis tanta vis esset, hanc reddidisse rationem, quòd illic ea dicerentur quæ ipse vellet, in foro dicturi adversarii essent quæ minimè vellet* (40). « Dans mes tragédies, répon» dit-il, je dis tout ce qu'il me plaît; » mais dans le barreau, il me faudrait » entendre ce que je ne voudrais pas. » Je connais un homme d'esprit qui employa une semblable raison pour détourner son fils de l'étude de la jurisprudence, et pour l'encourager à l'étude de la théologie. *Quoi de plus commode*, lui disait il, *que de parler devant des gens qui ne vous contredisent pas? c'est l'avantage des prédicateurs : Et quoi de plus incommode que d'être obligé à entendre, dès que vous avez cessé de parler, un homme qui vous réfute, et qui vous fait rendre compte sans quartier de tout ce que vous avez dit? c'est la condition d'un avocat.*

Cela me fait souvenir d'une pensée de Montaigne. « Au don d'éloquen» ce, *dit-il* (41), les uns ont la faci» lité et la promptitude, et ce qu'on » dit le boute-hors si aisé, qu'à cha» que bout de champ ils sont prests : » les autres, plus tardifs, ne parlent » jamais rien qu'élabouré et prémé» dité...... Si j'avois à conseiller de » mesmes en ces deux divers avantages » de l'éloquence, de laquelle il semble » en notre siècle que les prescheurs et » les advocats fassent principalement » profession, le tardif seroit mieux » prescheur, et l'autre mieux advocat : » parce que la charge de celuy-là luy » donne autant qu'il lui plaist de loi» sir pour se préparer; et puis sa car» rière se passe d'un fil et d'une suite » sans interruption : là où les commo» ditez de l'advocat le pressent à toute » heure de se mettre en lice; et les

(35) Lips. *in* Institut. Epistol.
(36) Balzac. Epist. selectæ.
(37) Quintil. Institut. Orat. *lib. L, cap. I.*
(38) Horat. Epist. I, *lib. II*, *vs.* 50.
(39) Ovid. Trist. *lib. II*, *vs.* 359.
(40) Quintil. Inst. Orat. *lib. V*, *cap. XIII*
(41) Essais de Montaigne, *liv. I*, *chap. X*, *au commencement*, *pages* 52, 53.

» responses imprévues de sa partie » adverse le rejettent de son branle, » où il luy faut sur-le-champ prendre » nouveau party... La part de l'advo- » cat, *ajoute-t-il* (42), est plus diffi- » cile que celle du prescheur : et nous » trouvons, ce me semble, plus de pas- » sables advocats que de prescheurs, » au moins en France. »

(M) *Que l'on châtia un comédien.*] Se voyant traduit devant les juges, en réparation d'injures, il dit pour sa défense qu'il était permis de nommer un homme qui donnait ses pièces de théâtre à représenter. Publius Mutius, devant qui la cause fut débattue, le condamna. Le poëte satirique Lucilius n'eut pas le même succès; car on renvoya absous le comédien qui l'avait nommément offensé sur le théâtre : tant il est vrai que les juges ne sont pas tous de la même humeur, ou qu'il y a des gens que l'on considère plus que d'autres. Celui qui nous apprend ces deux procès s'exprime ainsi : *Mimus quidam nominatìm Accium poëtam compellavit in scenâ : cum eo Accius injuriarum agit : hic nihil defendit, nisi liceri nominari eum, cujus nomine scripta dentur agenda....* (43). *Caius Cœlius judex absolvit eum injuriarum, qui Lucilium poëtam in scenâ nominatum læserat : Publius Mutius eum, qui L. Accium poëtam nominaverat, condemnavit* (44). Glandorp n'a point su où l'on trouvait cette histoire : il ne la rapporte (45) que sur la foi d'un auteur moderne dont il copie la fausse glose, savoir, que le défendeur fut condamné, parce qu'il avait prononcé tout simplement le nom d'Accius, sans titre d'honneur, ni complimens, *sine præfatione honoris nominaverat* (46).

(N) *D'autres ne le croient point.*] Si j'avais à prendre parti, je me rangerais au leur; car, outre que Cicéron, qui a tant de fois cité notre Accius, ou avec éloge, ou sans le blâmer, aurait mauvaise grâce de lui venir dire des injures dans le Ier. livre des Lois, je remarque que ces injures sont tout-à fait opposées au caractère de celui qui fait le sujet de cet article. L'élévation, la grandeur, la force, étaient le caractère d'Accius, et nous avons ouï (47) le témoignage que Horace et Quintilien lui ont rendu là-dessus. Joignons-y deux vers d'Ovide, et un arrêt décisif de Paterculus.

Ennius arte carens, ANIMOSIQUE *Accius oris,*
Casurum nullo tempore nomen habent (48).

Clara etiam per idem ævi spatium fuêre ingenia, in togatis Afranii, in tragœdiis Pacuvii atque Attii usque in Græcorum comparationem EVECTI, *magnumque inter hos ipsos facientis operi suo locum ; adeò quidem ut in illis limæ, in hoc penè plus videatur fuisse* SANGUINIS (49). Si le nouveau témoin que je vais produire était de la force des précédens, ce qui suit enchérirait de beaucoup sur tout ce que j'ai déjà rapporté; car voici Accius sur la tête du grand Euripide : *Accius poëta junior suo ingenio præcelluit Euripidem, qui fuit altus et ingenio sublimis* (50). Un autre nous donne Accius et Virgile pour les deux plus excellens poëtes de Rome : *An Latiæ musæ non solos adytis suis Accium et Virgilium recepêre, sed eorum et proximis, et procul à secundis, sacras concessêre sedes* (51)? Quelle apparence qu'un tel homme ait fait une histoire digne de cette censure de Cicéron? *Nam quid Accium memorem, cujus loquacitas habet aliquid argutiarum, nec id tamen ex illâ eruditâ Græcorum copiâ, sed ex librariolis latinis? In orationibus autem multus et ineptus, ad summam impudentiam* (52). Remarquez bien que les Annales du poëte tragique Accius étaient en vers, et que Cicéron ne parle là que de ceux qui avaient écrit l'histoire en prose latine; car il ne dit rien d'Ennius. Nos meilleurs critiques pensent que ce passage de Cicéron est corrompu, et qu'il faut lire, non pas *Accium*, mais *Macrum*. Ainsi la censure tombera sur l'historien Licinius Macer. Vossius embrasse ce sentiment (53). Mais, lorsqu'il apporte en preuve

(42) *Là même*, *pag.* 54.
(43) Auctor Rhetoric. ad Herenn. *lib. I.*
(44) *Ibid.*, *lib. II.*
(45) Glandorp. Onomast. *pag.* 3.
(46) Catanæus, *dont Glandorp ne cite pas l'endroit; mais on le trouve dans le Commentaire in* Plin. Epist. III, *lib. V*, *pag.* 292.

(47) *Dans la remarque* (K).
(48) Ovidius, Amor. *lib. I*, *eleg. XV*, *vs.* 19.
(49) Patercul. *lib. II*, *cap. IX.*
(50) Acron in Horat. Epist. I, *lib. II.*
(51) Columella, de Re rust., *lib. I*, *præf.*
(52) Cicero, de Legibus, *lib. I*, *initio.*
(53) Voss. de Hist. lat. *lib. I*, *cap. X.*

l'amitié qui était entre Sisenna et celui que Cicéron maltraite; lors, dis-je, qu'il en conclut que Cicéron n'a point parlé d'Accius, il se trompe : car, ne lui en déplaise, Accius et Sisenna ont eu à peu près le même âge. Sisenna était vieux après la guerre civile de Marius et de Sylla (54), c'est-à-dire, vers l'an 672 de Rome, et Accius n'était point mort en 665.

(O) *Passer pour parent de notre poëte.*] Saint Jérôme remarque, en parlant du poëte Accius, qu'il fut mené à Pisaure lorsque les Romains y envoyèrent une colonie; et qu'il y avait auprès de la ville une terre nommée *fundus Accianus* (55). C'était la portion qui lui échut dans le partage que l'on fit des terres aux habitans de cette nouvelle colonie. Sur cela Scaliger observe que la colonie de Pisaure ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne, c'est-à-dire, l'an de Rome 568, quinze ans avant la naissance d'Accius (56). Disons donc que saint Jérôme s'est trompé : Rome était un séjour plus propre qu'une colonie à un poëte qui était la gloire du théâtre en ce temps-là : mais ne croyons pas que ce mensonge soit sans aucun fondement. Le père d'Accius suivit peut-être ceux qui conduisirent la colonie de Pisaure; et peut-être que le patron auquel il devait sa liberté fut un des principaux commissaires de ce nouvel établissement. En cas qu'il eût suivi son patron, il aurait pu être partagé de la terre que l'on appela dans la suite *fundus Accianus*, et il aurait pu laisser entre autres enfans le père de l'orateur Accius. Voici comment Cicéron a parlé de cet orateur. *T. Accium Pisaurensem, cujus accusationi respondit pro A. Cluentio, qui et accuratè dicebat, et satis copiosè, eratque prætereà doctus Hermagoræ præceptis, quibus etsi ornamenta non satis opima dicendi, tamen ut hastæ velitibus amentatæ, sic apta quædam et parata singulis causarum generibus argumenta traduntur* (57). Scaliger ne censure pas saint Jérôme d'avoir mis pêle-mêle la grande réputation et la mort de Pacuvius sous la 3e. année de la 156e. olympiade (58), et la grande réputation d'Accius sous la 2e. année de la 160e olympiade. Il ne peut sortir de là que des confusions pour ceux qui savent que Pacuvius avait cinquante ans plus qu'Accius. Car, si l'on supposait que Pacuvius mourut âgé d'environ quatre-vingt-dix ans, en l'année sous laquelle saint Jérôme parle de sa mort, il faudrait dire qu'Accius était âgé d'environ quarante ans la 3e. année de la 156e. olympiade; et cependant il naquit, selon saint Jérôme, sous le consulat de Mancinus et de Serranus, qui tombe sur la 2e année de la 152e. olympiade. Il faut donc, comme je l'ai dit dans la seconde remarque, se défier ici un peu de ce chronologue.

(P) *Le latin de cet Accius.*] Perse et Martial se sont bien moqués de ces gens-là :

> *Est nunc Brisæi (59) quem venosus liber Acci,*
> *Sunt quos Pacuviusque et verrucosa moretur*
> *Antiopa, ærumnis cor luctificabile fulta* (60).

Voici ce qu'en dit Martial, dans l'épigramme XCI du IIe. livre.

> *Attonitusque legis terraï frugiferaï,*
> *Accius et quidquid Pacuviusque vomunt.*

Si l'on avait imité ces vieux auteurs, comme nos plus beaux esprits imitent aujourd'hui Marot et les autres poëtes du XVIe. siècle, dans des contes, dans des ballades, dans des odes pindariques, dans des rondeaux, etc., faits exprès en vieux langage, je ne vois pas que personne eût pu raisonnablement y trouver à mordre; mais apparemment, c'était tout de bon, qu'on employait ce style moisi et suranné : on le prenait pour la parfaite éloquence, soit qu'on le débitât tout pur, soit qu'on le mêlât avec celui de son siècle. Voyez les bons conseils que Phavorin donne à un jeune homme

(54) Vell. Patercul., *lib. II, cap. IX.*

(55) *In* Chron. Euseb. *num.* 1876.

(56) Scalig. Anim. in Euseb. *ibid. ex* Paterculo, *lib. I, cap. XV.*

(57) Cicero, *in* Bruto, *cap.* 78. *Voyez aussi l'oraison* pro Cluentio.

(58) *Pacuvius Brundusinus tragœdiarum scriptor clarus habetur, vixitque Romæ quoad picturam exercuit et fabulas vendidit. Deindè Tarentum transgressus, propè nonagenarius diem obiit.* Chron. Euseb. *num.* 1863.

(59) Casaubon, *sur cet endroit de* Perse, *conjecture qu'il faut lire* Briséis, *et que c'était le titre d'une tragédie d'*Accius. Scriverius, *in* Testim. de Attio, *a tort de croire que* Perse *ne parle pas du poëte tragique.*

(60) Pers. Sat. I. *vs.* 76.

de ce goût-là (61). On n'est point sujet aujourd'hui à cette sorte de maladie, et l'on trouve beaucoup plus de gens qui se dégoûtent trop tôt d'un mot ordinaire, ou qui courent trop ardemment après les mots nouveaux-nés, qu'on n'en trouve qui veuillent retenir avec trop d'affection (62) les vieux termes. Si l'on emploie le vieux langage, c'est par forme de plaisanterie; c'est par jeu d'esprit, c'est pour un ouvrage burlesque. Ce n'est qu'en latin qu'il se trouve encore des auteurs qui se plaisent à débiter les plus vieilles phrases. Il y avait sans doute parmi les anciens Romains une autre espèce de gens lorsque le latin fut venu à sa perfection. Ces gens-là étaient admirateurs perpétuels des vieux poëtes, sans se servir, ou sans vouloir que l'on se servît de leurs expressions surannées : ils voulaient seulement mortifier les écrivains de leur temps, en les mettant au-dessous des vieux auteurs. Horace avait bien compris leur intention :

Sic fautor veterum, ut tabulas peccare vetantes,
Quas bis quinque viri sanxerunt : fœdera regum
Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis,
Pontificum libros, annosa volumina vatum,
Dictitet Albano Musas in monte locutas.
. . . .
Jam Saliare Numæ carmen qui laudat, et illud
Quod mecum ignorat, solus vult scire videri;
Ingeniis non ille favet, plauditque sepultis,
Nostra sed impugnat, nos nostraque lividus odit (63).

C'est encore une maladie dont notre siècle est exempt. On se contente de mettre la Grèce et l'ancienne Rome au-dessus de notre siècle; mais on ne préfère pas les harangues et les poésies du XVe. et du XVIe. siècle à celles qu'on fait aujourd'hui.

(61) *Apud* Aul. Gell., *lib. I*, *cap. X*, *quem vide etiam ibid. cap. VII.*

(62) *L'orateur* Sisenna *avait cette affectation.* Cicer. in Bruto. Salluste *en a été accusé.* Sueton. in Aug., *cap. LXXXVI*, *et in* Vitâ Gramm., *cap. XV*; *et de l'affectation contraire, c'est-à-dire, de forger des mots nouveaux.* Aul. Gell. *lib. I*, *cap. XV.*

(63) Horat. Epist. I, *lib. II*, *vs.* 23 .... *et* 86.

ACCO. Charles Étienne débite que c'était une vieille femme qui devint folle de chagrin en voyant dans un miroir de quelle manière la vieillesse l'avait enlaidie. Il cite le chapitre XV du livre VIe. de Cœlius Rhodiginus; mais on n'y trouve rien qui approche de cela (*a*). Le continuateur de Moréri ajoute que cette femme *se plaisait à parler avec son image devant un miroir, et que souvent elle faisait semblant de refuser ce qu'elle souhaitait fort. Plutarque ajoute*, poursuit-il, *que c'est un mot dont les mères se servaient pour épouvanter les petits enfans et les retenir en leur devoir.* Il cite le XVIe. livre de Cœlius Rhodiginus, et Cicéron II *ad Atticum.* Je ferai ci-dessous la critique de ce passage (A). En attendant, voici ce que dit Rhodiginus dans un lieu qu'on ne cite point (*b*). Acco radotait de telle sorte, que, lorsqu'elle se regardait dans le miroir, elle s'entretenait avec son image comme si c'eût été une autre femme : on la voyait user de signes, de promesses, de menaces, de souris, et de tout ce qui a lieu dans une conversation. D'autres écrivent qu'elle tâchait quelquefois d'enfoncer un clou à coups d'éponge, comme si elle eût tenu un marteau. Rhodiginus n'en dit pas davantage. Pour ce qui est de Plutarque, il dit seulement que Chrysippe n'approuvait point que l'on nous fît peur de la justice de Dieu pour nous détourner du péché (*c*); *car*, disait-il, *on ne manque pas de raisons qui combattent ce qui se dit sur les punitions divi-*

(*a*) Lloyd *ne change rien*, *si ce n'est qu'il cite* Rhodiginus *au livre XVI*, *chap. II.*

(*b*) *Le chap. II du XVIIe. livre. Il dit qu'il a lu cela dans l'*Épitome des adages de Tarræus et de Didyme.

(*c*) Plut. de Stoïcorum repugnant. *pag.* 1040, B.

nes, *et qui montrent que ce discours ressemble à celui des bonnes femmes*, *qui font peur d'Acco et d'Alphito aux petits enfans* (B), *afin d'empêcher qu'ils n'abusent de leur loisir*. Plutarque fait voir ensuite que Chrysippe se contredisait lui-même.

(A) *La critique de ce passage.*] 1°. Nul des trois auteurs qu'on cite n'a dit qu'Acco devint folle pour s'être vue dans un miroir, et qu'elle faisait semblant de refuser ce qu'elle souhaitait fort. C'est à Plutarque nommément que l'on attribue d'avoir dit cela; puisque, après avoir rapporté la folie d'Acco, ses illusions touchant son image et sa dissimulation, on s'exprime ainsi, *Plutarque ajoute*. C'est dire que Plutarque a débité ces trois faits, et par conséquent c'est tromper le monde, vu que cet auteur dit seulement ce que j'ai cité de lui. 2°. Quelle négligence n'est-ce pas, que de citer *Cicéron II ad Atticum?* Veut-on citer la IIe. lettre, ou bien le IIe. livre? Faut-il laisser deviner cela aux lecteurs? Faut-il leur laisser la peine de chercher quelle lettre c'est, quel livre c'est? Ceux qui auront la patience de le chercher perdront bien leur peine. Ils trouveront dans la XIXe. lettre du IIe. livre, *Certi sumus periisse omnia : quid enim ἀκκιζόμεθα. tamdiù?* C'est ma IIIe. censure. Cicéron est cité à faux : il n'a rien dit d'Acco. Le mot grec dont il s'est servi, et dont plusieurs autres auteurs se servent pour signifier ce que nous appelons *pateliner*, biaiser, faire le difficile sur des choses que l'on souhaite passionnément; ce mot, dis je, qu'Érasme a mis entre ses proverbes (1), a fait soupçonner qu'Acco avait été un hypocrite; mais ce n'est qu'une conjecture, et il ne doit pas être permis de citer Plutarque, ni Cicéron, ni même Cœlius Rhodiginus, pour des conjectures que d'autres gens ont avancées.

(B) *Qui font peur d'Acco et d'Alphito aux petits enfans.*] Je ne pense pas qu'il y ait de pays au monde, où l'on n'ait une semblable coutume. J'ai ouï condamner cela par de fort habiles docteurs. Les anciens Romains avaient leur Manducus, dont ils menaçaient les enfans, comme je le dirai sous ce mot-là.

(1) *Voyez* Accissare *in* Adagior. *chil. II, cent. II, num.* 99.

ACCORDS (ÉTIENNE TABOUROT, seigneur des), avocat au parlement de Dijon, et puis avocat du roi *[1] au bailliage et à la chancellerie de la même ville, naquit l'an 1549 (*a*). Ce fut un homme d'esprit et d'érudition, mais qui donna trop dans les bagatelles. Cela paraît par l'ouvrage qu'il intitula *Bigarrures*, dont la première édition est de Paris, en 1582 (A). Je l'ai cité quelquefois (*b*). Ce ne fut point son premier livre; car il avait fait imprimer quelques *sonnets* *[2] (*c*) : ce que n'ont point su ni la Croix du Maine, ni du Verdier Vau-Privas. L'ouvrage qu'il intitula *les Touches* fut imprimé à Paris, l'an 1585 (B). C'est un recueil de poésies ingénieuses, à la vérité, mais la plupart sur des matières obscènes, et qu'il traitait trop librement, selon la mauvaise coutume d'alors. Il règne un semblable esprit dans ses Bigarrures. On lui en fit des reproches qui l'obligèrent à se justifier (C). On lui attribue un *Dictionnaire des rimes françaises* *[3] (D). Au res-

*[1] *Il était procureur du roi, dit Joly.*

(*a*) *On voit autour de sa taille-douce, qu'en* 1584 *il avait* 35 *ans.* [*Joly remarque qu'à ce portrait de* 1584 *on laissa l'inscription mise à celui de* 1582, ÆTA. 35; *de là l'erreur de Bayle. L'épitaphe de Tabourot apprend qu'il naquit en* 1547, *et qu'il mourut en* 1590.]

(*b*) *Voyez la* table des matières, *au mot* Accords.

*[2] *Ces sonnets, dit Joly, furent imprimés en* 1572.

(*c*) *Voyez le livre IV de ses* Bigarrures, *édition de Paris, chez Maucroy, en* 1662, *in-*12, *pag.* 477.

*[3] *Joly donne le titre de quelques autres opuscules.*

te, la *seigneurie des Accords* est un fief imaginaire qu'il ne fonda que sur la devise de ses aïeux (E). Remarquez que GUILLAUME TABOUROT, son père, qui fut avocat au parlement de Dijon, conseiller du roi et maître extraordinaire de la chambre des comptes, est fort loué par Pierre de Saint-Julien dans le livre de *l'Origine des Bourguignons* (*d*). Il mourut le 24 de juillet 1591 *, dans sa quarante-sixième année (*e*).

(*d*) *Voyez* la Croix du Maine, *pag.* 156

(*e*) *Voyez son épitaphe dans les* Bigarrures *de son fils*, *pag.* 325.

* *Son épithaphe dit en* 1590, *à* 43 *ans*.

(A) *L'ouvrage, qu'il intitula* Bigarrures, *dont la première édition est de Paris, en* 1582] Il marque cette année-là, dans l'avant-propos de la seconde édition; et il doit être plus croyable que la Croix du Maine, et que du Verdier Vau-Privas, qui mettent la première édition des Bigarrures à l'an 1583. Le premier livre de ces Bigarrures est divisé en vingt-deux chapitres, qui traitent, entre autres choses, des *Rébus de Picardie*, des *Équivoques*, des *Anti-strophes*, des *Vers retrogades*, des *Allusions*, des *Acrostiches*, de l'*Écho*, des *Vers léonins*, des autres *sortes de Vers folastrement et ingénieusement practiqués*, des *Épitaphes*, etc. Tout cela est *rempli de facéties et joyeusetez*, comme l'assure la Croix du Maine (1). L'imprimeur ne manqua pas d'exposer qu'il publiait cet ouvrage sans la permission de l'auteur, *qui déclara tout ouvertement*, dit-il (2), *que l'âge, le temps et sa profession, lui avoient fait changer d'humeur, et la volonté, et qu'il lui seroit mal-séant d'advouer ce qu'il avoit fait en ses premiers ans et verdeur de folastre jeunesse, aiant à grand'peine accomply dix-huict ans; et qu'après qu'il avoit donné preuve de sa suffisance en quelque brave et docte subject, il adviseroit de ne point estouffer ses petits enfans naturels et illégitimes, conceus hors mariage: car ainsi nommoit-il ses trois premiers livres. De sorte que j'ay conneu apertement que c'etoit une excuse recherchee, pour nous entretenir, qui m'a occasioné de mettre en lumière ce que j'en avois de copié.* L'auteur, de son côté, ne manqua pas de prétendre cause d'ignorance. » Je fus fort estonné, déclara-t-il (3), quand je vy » la première impression de ce livre, » duquel je pensois que la mémoire » fust esteinte. Mais, le relisant quasi » comme chose nouvelle, que je n'avois veu y avoit quatorze ans, je » conneu incontinent, et mon genie, » et mon style du temps que je l'avois » basti pour me chastouiller moy-mesme, afin de me faire rire le prémier, et puis après les autres: tellement que je n'avois observé autre » ordre, sinon d'entasser pesle-mesle » les exemples, selon qu'ils me venoient en fantaisie. N'estant ce livre que pièces rapportées, sans aucune curiosité, et fait seulement » par petits papiers, à diverses fois » adjoustez, desquels je reconneu toutes fois qu'une grande partie avoit » esté perdue. Tellement que, comme » chascun est amateur de son ouvrage, je me délibéray lors d'envoyer le » surplus des adjonctions qui estoient » crues depuis ce temps-là, avec celles que l'on avoit omises. » Quoi qu'il en soit, il avoue et il adopte cette seconde édition. *Occasion de quoy*, continue-t-il (4), *j'ay releu ce folastre livre, de bout à autre, ce que jamais auparavant je n'avois fait; afin de le remettre en lumière, selon ma vraye conception. Et, pour ce que depuis ce temps-là quelques petites curiositez me sont venues en mémoire, et autres m'ont esté amiablement envoyées par un des plus doctes de nostre France, sur le mesme sujet, je les ay adjoustées par forme d'adjonction l'auteur.*

Pasquier ne trouva pas bon que Tabourot eût augmenté ses Bigarrures. C'était faire voir qu'on s'arrêtait trop long-temps à des endroits par où il ne fallait que passer. Il faut les considérer comme des hôtelleries de voya-

(1) La Croix du Maine, Bibl. française, *p.* 80.

(2) André Pasquet, Avis au lecteur *à la tête des* Bigarrures.

(3) *Avant-propos de l'auteur sur les éditions des* Bigarrures. *Il est daté* de Verroney, le quinzième de septembre 1584.

(4) *Là même, folio* A v.

geur, et non pas comme son logis. Ce doivent être des promenades, et non pas un séjour fixe. La jeunesse peut excuser ceux qui donnent quelques heures à ces badinages : mais si, quelques années après, on s'applique à les retoucher, et à y faire des additions, il semble que l'on ait dessein de blanchir sous ce harnais, *et tanquam ad Sirenum scopulos consenescere.* Voilà le sens que je donne à ces paroles de la lettre qui fut écrite par Pasquier au sieur Tabourot, l'an 1584. *J'ay leu vos belles Bigarrures, et les ay leues de bien bon cœur, non-seulement pour l'amitié que je vous porte, mais aussi pour une gentillesse et naïveté d'esprit dont elles sont pleines : ou, pour mieux dire, pour estre bigarrées et diversifiées d'une infinité de beaux traits. J'eusse souhaité qu'à la seconde impression on n'y eust rien augmenté. S'il m'est loisible de deviner, il me semble que l'on y a ajousté plusieurs choses qui ne se ressentent en rien de vostre naïf; et croirois aisément que c'eust esté quelque autre qui vous eust mal à propos presté ceste nouvelle charité. Il faut en tels sujets que l'on pense que ce soit un jeu, non un vœu auquel fichions toutes nos pensées. Vous cognoistrez par là que je vous aime et honore ; puisque, pour la première fois, je vous parle si librement* (5).

Je crois que des Accords ne profita guère de cet avis, et qu'il fit encore d'autres additions à ses Bigarrures, quand on les réimprima. J'ai l'édition de Paris, en 1614, où l'on voit, non-seulement, le *IVe. livre des Bigarrures*, mais aussi les *Contes facétieux du sieur Gaulard, gentil-homme de la Franche-Comté Bourguignote*, et les *Escraignes Dijonnoises, recueillies par le sieur des Accords.* Ce quatrième livre n'est précédé ni du second ni du troisième. L'auteur donne plusieurs raisons pourquoi il le nomme néanmoins le quatrième (6); et il dit, entre autres choses, que *ce volume entier ne seroit pas bien bigarré, s'il suivoit la façon des ordinaires escrivains.* Il avoue que, pour le faire mieux vendre, il y a joint les *Contes du sieur Gaulard. Ceux*, dit-il (7), *qui n'ont achepté que le premier livre pour gausser et rire, seront contraints d'achepter aussi cestuy-cy, allèchés par ce que j'y ay entremeslé de follastre, comme sont les apophtegmes, autrement propos niais, ou plutost considérations absurdes de M. Gaulard, sur le moule duquel on en a voulu figurer quelques autres par la France, comme j'ay esté adverty : mais ceux qui le font ont tort d'oster la gloire à nostre Comtois Bourguignon. Et par ainsi je ferai comme la veuve du Castillan, qui ne vouloit vendre son cheval sans son chat.*

Notez que le quatrième livre des Bigarrures est plus sérieux que le premier. Il est divisé en trois chapitres. Le Ier. contient *quelques traits* utiles pour l'institution des enfans; le IIe. regarde le *changement de surnom :* et le IIIe. plusieurs *particulières observations sur les vers français.* L'ouvrage finit par un discours *des faux sorciers et de leurs impostures.* Tout cela est plein de choses curieuses, et que l'on peut lire utilement. Ce caractère particulier du quatrième livre est une des raisons que l'auteur emploie pour se justifier de l'avoir donné au public avant le second et le troisième. Il faut que je cite ses paroles. Elles témoignent qu'il n'avait point abandonné ses badinages, depuis la lettre que Pasquier lui avait écrite; car il s'excuse d'y persévérer. *Ce que j'en ai faict* (8), dit-il (9), *a esté principalement afin de faire entendre, par les discours de ce livre, que j'ai l'esprit disposé à autres choses qu'à des lascivetez, pour fermer la bouche à un tas de calomniateurs ignorants, qui me l'ont malignement objecté. Et, pour le regard de ceux qui trouvent à dire qu'un homme de ma profession se mesle encore de follastrer, tantost en prose, tantost en vers, je les renvoye à la docte epistre liminaire des épistres françoises du sçavant Pasquier, qui a bien monstré, tant par vives raisons qu'exemples, comme il ne faut pas assubjectir l'esprit à une seule profession si opiniastrement que l'on ne luy permette s'égayer en la source abondante de la vivacité d'iceluy. Je loue*

(5) Pasquier, Lettres, *liv. VIII, tom. I, pages* 492, 493.

(6) *Dans sa préface du IVe. liv. des* Bigarrures.

(7) *Là même, folio* A ij.

(8) *C'est-à-dire, en publiant le IVe. livre de ses* Bigarrures *avant le IIe. et le IIIe.*

(9) *Préface du IVe. livre des* Bigarrures, *fol.* A ij.

certainement ceux qui, à la façon des Allemans, se peuvent contenir à n'embrasser qu'une seule profession : mais il ne faut pas aussi blasmer ceux qui, ayant l'esprit capable d'en manier diverses, les sçavent si bien exercer, qu'en chaque espèce ils ne devront rien ou peu de reste à chacun des particuliers qui s'adonnent à une. L'on sçait assez que l'esprit du François est plein de telle vivacité et varieté, que c'est malgré luy si l'on l'attache à une science seule. Pourquoi donc trouve-t-on mauvais que je laisse aller le temps (que les autres jouent) à cette honneste occupation, qui n'est pas du tout vaine et sans fruit, si l'on y regarde de près ?

Voici une autre raison qui marque en particulier qu'il ne pliait que pendant un temps sous les attaques de ses censeurs, et qu'il n'avait pas dessein de supprimer le deuxième livre, quoiqu'un peu lascif. « Au second, dit-il, » (10), je traicte de mesme les *périphrases*, *hyperboles*, *métonymies*, *métaphores*, *synecdoches*, *etc.*, avec la » plus propre diction françoise que » j'ay peu choisir, et si gracieux exemples qu'on ne les pourroit lire sans » plaisir. Mais pour ce qu'il y en a » d'aussi lascifs et chatouilleux aux » oreilles de nos veaux critiques que » les prémiers, je les laisse pour une » autre saison, et suis expressément » sauté au quatriesme de plein vol, » pour contenter les plus sérieux esprits qui auront de quoy me sçavoir » gré d'aucunes inventions non touchées, que je sçache, par aucuns cy-devant. »

(B) *L'ouvrage qu'il intitula* les Touches *fut imprimé à Paris, l'an* 1585.] Il le divisa en trois livres, et dédia le premier à un prélat, à Pontus de Tyard, seigneur de Bissy et évêque de Châlons. Il se vante (11) de les avoir faits en deux mois, à Verdun sur Saône, l'an 1585 (12), et il dit que ce sont des *épigrammes*, à qui le surnom de *Touches* convient véritablement ; *car c'est une espèce de légère escrime où, avec l'epée rabattue, je donne simplement une touche qui perce à grand'peine la peau, et ne peut vivement entamer la chair* (13). On avertit ailleurs (14) que TOUCHES, *selon l'auteur, est un mot tiré des escrimeurs qui appellent* touche *le coup qu'ils donnent avec leurs épees rabattues, duquel la marque apparoist sur l'habit de celui qui est touché, à cause de la craie dont on blanchit l'épée, etc. Les Touches* du seigneur des Accords, qui s'impriment ordinairement à la suite de ses *Bigarrures*, sont différentes de celles dont je viens de parler.

(C) *On lui fit des reproches* sur ses obscénités *qui l'obligèrent à se justifier.*] J'ai cité ailleurs (15) son apologie, et j'ajoute ici que son imprimeur lui a rendu un témoignage qui la pourrait confirmer. « Qui m'a occasionné, » dit-il (16), de mettre en lumière ce » que j'en avois de copié avec les libres adjonctions des mots tant sales » et lubriques que vous pourriés dire, » pourveu qu'ils soient ingénieux ; car » encore que l'auteur ayt voulu avoir » égard aux chastes aureilles, et sciemment obmettre plusieurs propos, si » est-ce que luy, ayant ouy dire à luy-mesme que c'étoit *ipsum evitare* » *Priapum*, et qu'il y avoit infinis » beaux traits qui perdoient leur » grâce sans cette liberté ; j'ay enfin » mieux aymé suivre sa conception » que son conseil. Il me pardonnera » si je sonde si avant ce qu'il a dans » le cœur, et prendray pour ma défense envers luy ces vers de Catulle :

» *Castum esse decet pium poëtam*
» *Ipsum ; versiculos nihil necesse est,*
» *Qui tum denique habent salem et leporem,*
» *Si sunt molliculi et parùm pudici :* *

» Et oseray bien dire que tant s'en » faut que cela offense personne (hormis quelques hyppocrites), qu'au » contraire cela servira à la jeunesse » d'advertissement de ne se pas tant » amuser à ces recherches curieuses, » puisqu'elles les verra ici toutes » aprestées, et en telle quantité que

(10) *Préface du IVe. livre des* Bigarrures, *fol.* A iij.

(11) *Dans l'épître dédicatoire.*

(12) *Ceci confirme qu'il ne déféra point aux avis d'Étienne Pasquier.*

(13) *Epître dédicatoire des* Touches.

(14) *Avertissement des* Touches *imprimées avec les* Bigarrures.

(15) *Dans la remarque* (M) *de l'article* MAROT.

(16) André Pasquet, *Avis au lecteur, au-devant des* Bigarrures.

* *Carm.* XVI, *vs.* 5.

l'abondance leur en engendrera un » dégoût qui les occasionera de mettre le nez aux bons livres, et lire » choses dont ils pourront retirer du » fruit; car je suis ferme en cette » opinion, que la multitude et facilité » grande des livres que nous avons » aujourd'huy abastardissent les es» prits de rechercher et lire curieuse» ment les bons livres, mesme quand » ils s'estiment assurez d'avoir des re» cueils qui leur enseignent où gist le » lièvre, et où sont les viandes tou» tes maschées prestes à avaler. Quant » à la lasciveté, je ne puis penser » qu'elle les puisse tant offenser que » les priapées de Virgile, épigrammes » de Catulle, de Martial, amours » d'Ovide, comédies de Térence, Pé» tronius Arbiter, et bref tout ce qui » est de plus beau et rare en l'anti» quité qu'on leur propose comme » choses sérieuses et à imiter, devant » les yeux; au lieu que les lascivetez » icy rapportées représentent folastre» ment ce qui y est comme chose lé» gère et de peu d'effect. Du surplus, il » n'y a rien que curieux, gentil et in» génieux en ce livre, et ne s'en de» vroit pas l'auteur cacher, sous om» bre qu'il estime le subject si léger. » Cela veut dire que Des Accords se donnait cette licence, non pas pour favoriser les passions du cœur, mais pour amuser l'esprit, et pour n'ôter pas à ses vers le sel qui les pouvait rendre plus agréables et plus piquans, selon le goût qui régnait depuis plusieurs siècles. Il n'ignorait pas la maxime *que les saletez grossières sont moins dangereuses que les délicates* (17); car voici comme il la mit en œuvre pour se disculper.

« *Des Amadis* (18).

» Qui voudra voir ces escrits,
» Les lise auprès de sa mie,
» Car ils donneront envie
» A tous deux d'estre lascifs. »

« *D'un lecteur d'Amadis qui blas» moit les Bigarrures.*

» Toi, qui permets les lectures
» D'Amadis, et ne veux pas
» Qu'on lise les Bigarrures,
» Cauteleusement tu as
» Apperceu que les mots gras
» N'entrent vivement dans l'ame,
» Pour suborner une dame,
» Comme les mignards appas. »

Je me souviens ici d'une pensée de Sorel. *Les poëtes*, dit-il (19), *qui composent des ouvrages sujets à la censure de la justice*, et que *l'on brûle en place de Grève, sont de grands sots, car ils s'imaginent que cela est fort agréable à ceux qui aiment le plaisir des femmes, et cependant l'on ne sçauroit lire leur Cabinet Satyrique que l'on n'ait envie de quitter le déduit pour long-temps, à cause que cela est si sale et si vilain, que cela fait de l'horreur.* Pour ne rien dissimuler, il faut que j'observe qu'il ajoute un correctif à cela. *Mais, quand j'y pense*, poursuit-il (20), *en ce cas-là l'on me pourroit dire qu'il n'en faudroit donc pas deffendre la lecture, puisqu'elle fait hayr le vice : mais ceci n'est entendu que par les bons esprits, et l'on ne doit pas donner des pénitences qui puissent faire entrer en tentation. Il n'y a que trop de personnes qui se plaisent à vivre dans l'ordure.*

(D) *On lui attribue un* Dictionnaire des Rimes françaises.] La Croix du Maine l'avait fait auteur du livre intitulé, *des Rythmes françoises* (21); mais il se rétracta, et il reconnut (22) qu'il fallait l'attribuer à Jean le Fèvre, natif de Dijon, secrétaire du cardinal de Givri, et chanoine de Langres. Cette rétractation est juste; car Des Accords reconnaît que cet ouvrage ne lui appartient point. Voyons ce qu'il dit en finissant son chapitre de la poésie française. *Je réserve*, dit-il (23), *d'en dire plus amplement mon opinion au recueil que je fais des arts poétiques françois, où Pelletier fort doctement et laborieusement, Ronsard divinement et fort à propos comme toute chose, et le Quintil Censeur assez gentillement, selon son temps, ont desjà desfriché les espines avec quel-*

(17) *Voyez mon* Éclaircissement sur les Obscénités, *num. XII.*

(18) Des Accords, *aux* Touches *imprimées avec les* Bigarrures, *à Paris, chez Maucroy, en* 1662, *in-12*, *pag.* 82.

(19) Sorel, Remarques sur le Berger extravagant, *liv. VI*, *pag.* 379, *édition de Rouen, en* 1646, *en 2 vol. in-8.*

(20) *Là même*, *pag.* 379.

(21) Bibliothèque Française, *pag.* 156.

(22) *Là même*, *pag.* 222; *et notez qu'il dit que ce* Dictionnaire des Rythmes françaises *fut imprimé à Paris, chez Galiot du Pré, l'an* 1572.

(23) Des Accords, Bigarrures, *livre IV, chapitre III, tout à la fin*, *page* 494 *de l'édition déjà citée.*

ques autres; desquels, avec mention de leur nom et rapport de leur propre texte, je m'aiderai en brief pour faire une suite du Dictionnaire des Rimes françoises *de nostre oncle monsieur le Fèvre, que je ferai voir un de ces jours.*

Ce qui me fait croire qu'il a tenu sa parole, est un passage que je trouve dans la préface du *Dictionnaire des Rimes françaises*, imprimé l'an 1596, *par les héritiers d'Eustache Vignon, in-octavo.* L'auteur débute de cette façon. *J'ai premièrement recueilli*, dit-il (24), *par manière de passe-temps, ce* Dictionnaire (*à peu près tel qu'il est*) *pour la quantité des mots, désireux de subvenir à la défectuosité de ma trompeuse mémoire. Depuis, m'estant venu en main celuy du seigneur Des Accords, enrichi de plusieurs annotations pour la rime, il m'a pris envie de revoir le mien et philosopher aussi un peu sur ce subject, ce qui n'a point esté sans profit.*

(E) La seigneurie des Accords *est un fief imaginaire qu'il ne fonda que sur la devise de ses aïeux.*] Laissons-le parler lui-même : « Et pour ce que, » dit-il (25), par le discours du chan- » gement de surnom (26), je blasme » ceux qui l'entreprennent, et qu'il » semble que pour m'estre appelé *sei-* » *gneur des Accords*, je me déclare » digne de la peine que je veux estre » donnée à autruy : je veux bien que » tu saches que je n'ai point tant des- » daigné ces écrits qu'ès *Lettres ac-* » *crostiches* (27) des chapitres du pre- » mier livre je n'aye mis mon nom, » et au second tu cognoistras encor » l'an et le lieu où il fut fait. Mais » comme le sujet estoit de légère estoffe, » je n'y mis pas mon nom, mais une » seigneurie prise sur ma devise, le » corps de laquelle est un tambour » (28), et pour l'esprit j'ai mis ces » mots : *A tous Accords*, selon que mes » père, ayeul et bisayeul l'avoient porté » de suite. Tu verras, au chapitre des » particulières remarques sur la poé- » sie françoise, l'occasion pourquoy » ceste devise fut érigée en seigneu- » rie. » Il est bon de voir ce qu'il raconte dans le chapitre où il nous renvoie. Il avait envoyé un sonnet à « une honneste et gracieuse damoi- » selle, fille de feu ce grand et docte » président de Bourgogne, M. Bégat, » lequel, dit-il (29), me faisoit cet » honneur de m'aymer.... Et pour ce, » continue-t-il, qu'au-dessous du son- » net j'avois mis seulement ma devise, » *A tous Accords*, ce fut la première » qui en sa réponse me baptisa du » nom du *seigneur des Accords*, com- » me aussi son père m'appela ainsi » plusieurs fois : qui a esté cause qu'en » tous mes discours de ce temps-là j'ay » choisy ce surnom, et même en ces » livres. » Il se donna par anagramme le nom de *Torvobatius*, comme l'assure M Baillet (30).

(24) *Préface de ce* Dictionnaire des Rimes.

(25) *Préface du IVe. livre des* Bigarrures.

(26) *C'est le IIe. chapitre du IVe. livre des* Bigarrures.

(27) *En effet, la première lettre du chapitre I est un E, celle du IIe. une S, et ainsi de suite jusqu'à la première du chapitre XVI, qui est un T, et par là toutes ensemble font* Estienne Tabourot. *D'autres avaient déjà fait une telle chose. Voyez* M. Baillet *dans ses* Auteurs déguisés, *pages* 442, 446.

(28) *C'était donc une* devise parlante, *et une allusion manifeste à son nom* Tabourot.

(29) Bigarrures, *liv. IV, chap. III, pages* 491, 492.

(30) Auteurs déguisés, *pages* 440, 607. [*Joly remarque que c'est une faute de Baillet, qui a été relevée par de la Monnaie, et que jamais Tabourot ne publia rien sous le nom de* Torvobatius. *Dans son chapitre des anagrammatismes, Tabourot cite un officier langrois, nommé* Jean Toruobat, *qui anagrammatisa son nom.* Toruobat *est le mot* Tabourot *retourné; et ce* Jean Tabourot *était oncle d'Étienne.*]

ACCURSE *, professeur en jurisprudence au treizième siècle, était Florentin. Il s'acquit un très-grand nom par les gloses qu'il composa sur le corps du droit. On dit qu'il ne commença que sur le tard à étudier la jurisprudence, et qu'il avait bien quarante ans (A) lorsqu'il se mit à ouïr les leçons du fameux Azo. Il s'était appliqué avant ce temps-là à d'autres études. Les progrès qu'il fit dans le droit civil furent si grands, qu'il devint un célèbre professeur en cette science. Il l'enseigna à Bologne, et puis

* *Chaufepié raconte qu'ayant perdu son nom et son surnom, il retint seulement celui d'*Accorso.

s'enfonçant dans la retraite, il composa une *glose continue sur tout le droit*, laquelle parut si commode et si utile aux jeunes gens, qu'on ne parla plus des gloses qui avaient précédé celle-là, et qui sans doute n'étaient point si bien disposées, ni si complètes. Les contradictions que l'on remarque dans Accurse viennent, selon quelques-uns, non pas de son inconstance ou d'un défaut de mémoire, mais de ce qu'en rapportant les diverses opinions de ceux qui l'avaient précédé, il ne faisait connaître les auteurs que par la première lettre de leur nom. On veut que cette lettre, étant disparue de divers endroits, ait été cause que les lecteurs aient pris pour son sentiment ce qu'il n'avait dit que comme témoin de la doctrine d'un autre. Son autorité était autrefois si grande (B), que quelques-uns l'ont nommé l'idole des avocats (*a*). La plupart des interprètes ont pris autant (*b*) ou plus (*c*) de soin d'expliquer sa glose que de commenter le texte même des lois. Quelques critiques, grands amateurs de la politesse du langage, ont horriblement crié contre la barbarie de cet auteur (C); mais on convient assez généralement que c'était un grand génie, et que ses défauts viennent du siècle où il a vécu (D). Il vécut fort à son aise, ayant belle maison à la ville, belle maison à la campagne, et deux fils qui étudiaient bien, comme on le verra bientôt. Il y a des gens qui lui donnent une fille fort savante (E), et installée à la profession du droit civil. Il mourut l'an 1229 (F), à l'âge de soixante-dix-huit ans. Son tombeau se voit à Bologne, dans l'église des Cordeliers, avec cette inscription très-courte et très-simple : *Sepulchrum Accursii, glossatoris legum, et Francisci ejus filii* (*d*). Il disait qu'on n'avait que faire de la théologie pour connaître les choses divines (G), puisque les lois romaines nous en instruisaient assez. M. Moréri allègue très-mal le sieur Catel (H). François Hotman n'a pas eu raison de dire qu'Odofred enseigna Azo et Accurse; car Odofred et Accurse furent tous deux disciples d'Azo, et puis professeurs en même temps à Bologne. Albéric Gentil a remarqué cette faute de François Hotman (*e*).

(*a*) *Tiré de* Panzirol. de Claris Legum Interpr. *lib. II*, *cap. XXIX*, *pag.* 147, *et seq.*

(*b*) Arth. Duck de Usu et Author. Juris Civ. Rom. *lib. I*, *cap. V*, *apud* Pope Blount. Cens. celeb. Autor, *pag.* 286.

(*c*) Forsteri Histor. Juris Civil. *lib. III*, *cap. XII.*

(*d*) Panzirol. de Cl. Leg. Interpr. *Lib. II*, *cap. XIX*, *pag.* 146

(*e*) Alberic. Gentil. in Dialog. de Juris Interpretibus, *fol.* 60.

(A) *Et qu'il avait bien quarante ans.*] D'autres disent qu'il n'en avait que vingt-huit. *Jam quadragenarius*, *vel, ut alii scribunt, XXVIII annos natus, jus civile ab Azone audivit.* C'est ainsi que parle Panzirole dans la page 147 de la seconde édition, qui est celle de Venise, en 1655 (1). M. Pope Blount, citant Panzirole et Konig, met trente-sept ans, et non vingt-huit (2). La citation de Konig est bonne; mais celle de Panzirole ne l'est pas, à moins que mon édition ne soit différente de la première. Forsterus aurait été plus propre à être cité; car il rapporte qu'Accurse devint disciple

(1) Panzirol. de Clar. Leg. Interpr. *lib. II*, *cap. XXIX.*

(2) Pope Blount, Cens. Celebr. Autor. *pag.* 286.

d'Azo à l'âge de trente-sept ans (3). Voyez ci-dessous la remarque (F).

(B) *Son autorité était autrefois si grande.*] Je ne saurais rien alléguer ici de plus à propos ni de plus divertissant qu'un passage cité par un des jurisconsultes modernes qui ont le moins estimé les glossateurs : *Nostis quanta sit auctoritas glossatoris. Nonne heri dixit Cyn. glossam timendam propter præscriptam idololatriam per advocatos, significans quòd sicut antiqui adorabant idola pro diis, ita advocati adorant glossatores pro evangelistis. Volo enim potiùs pro me glossatorem quàm textum; nam si allego textum, dicunt advocati diversæ partis et etiam judices*, credis tu quòd glossa non ita viderit illum textum sicut tu, et non ita benè intellexerit sicut tu ? *Ego recordor (et sit illud pro novo) quod, dùm essem scholaris, eram satis acutus, et dùm semel essemus multi socii in unâ collatione, ausus fui unum textum allegare contra sententiam doctoris mei : tantam audaciam habui. Dixit unus socius:* Tu loqueris contra glossam quæ dicit sic, *Et ego respondi :* Etsi glossa dicit sic ego dico sic, ignarus auctoritatis glossatorum. *Credebam enim quòd essent communes apostillæ, quales sunt in libris grammaticæ, sicut super Virgilio et Ovidio : sed tamen non ita est ; fuerunt enim glossatores maximæ scientiæ viri et auctoritatis. Etsi aliud non esset quàm glossarum ordinatio, et de quibus potest dici id quod arbitror de nullo dici posse, videlicet quòd totum corpus juris viderunt. Magis ergo standum est eis qui viderunt, quàm nobis qui non vidimus* (4). Hotman cite quelques autres passages du même auteur, qui confirment la même chose, et qui nous apprennent que, devant les juges, la glose, mise en balance contre le sentiment de deux interprètes, l'emportait toujours. *Si sententia glossatoris duobus doctoribus est contraria, profectò in judiciis prævaleret sententia ipsius glossæ* (5).

(C) *Crié contre la barbarie de cet auteur.*] Louis Vivès est un de ceux-là (6). Voyez aussi Bernartius dans son Traité du profit qu'apporte la lecture de l'histoire. Il s'est trouvé parmi les jurisconsultes du seizième siècle bien des auteurs qui ont censuré cette barbarie. Il semble que l'Alciat les ait mis en branle, et qu'il ait commencé de donner du goût pour l'union des belles-lettres et du droit civil. Budée *, l'un des plus ardens censeurs d'Accurse, a contribué aussi à cela (7). On ne peut nier que l'ignorance des belles-lettres n'ait fait tomber les glossateurs dans plusieurs bévues. Albéric Gentil s'est fort déclaré leur partisan : il n'a pas voulu avouer qu'Accurse ait mis en usage la maxime, *græcum est, non potest legi* (8), qui lui a été reprochée (9). Il croit que ces paroles ne se trouvent nulle part dans ce glossateur, et il le fait plus habile dans la langue grecque qu'on ne le pense ordinairement. Quoi qu'il en soit, le proverbe *græcum est, non potest legi*, passe pour avoir tiré son origine de la coutume des glossateurs. On prétend que, lorsqu'ils tombaient sur un mot grec, ils cessaient d'interpréter, et en donnaient pour raison que c'était du grec qui ne pouvait être lu ; et après avoir ainsi sauté cette fosse, ils reprenaient l'explication du latin.

(D) *Que c'était un grand génie, et que ses défauts viennent du siècle où il a vécu.*] Je ne citerai que deux auteurs. *Hanc significationem in animo habuit F. Accursius, glossatorum veterum coryphæus, homo ingenii prorsùs stupendi, qui in tantis disciplinarum tenebris ipsam disciplinarum disciplinam accuratissimè intellexit, cùm non* jurisdictionem, *sed* jurisditionem *scribendum censuit* (10). Voilà ce que dit un Allemand : voyons ce qu'a dit

(3) Forst. Histor. Juris civil. *lib. III*, *cap. XII.*

(4) Raphael Fulgosius in L. Si in Solutum, C. de Action. et Oblig. *apud* Fr. Hottomanum, *Præf.* Consiliorum.

(5) *Idem, ibid. apud eundem.*

(6) Ludov. Vives, de Causis corrupt. Artium, *lib. I*, *p.* 52, *et lib. VII*, *pag.* 206. *Vide etiam* Brassicanum *inter* Epistol. Eobani Hessi.

* *Joly dit qu'il faut écrire et prononcer* Budé. *C'est ce qu'a fait Bayle, à l'article de ce personnage. Ce n'est donc qu'une faute d'impression que relève Joly.*

(7) *Voyez* Pasquier, Recherche de la France, *liv. IX*, *chap. XXXIX*, *pag.* 901, *qui donne le premier rang à* Budée, *et le second à* Alciat

(8) Alb. Gentilis, de Juris Interpret. *fol.* 29.

(9) *Vide* Sich. *in Præfat ad* Codicem Theodosianum ; *et* Alciatum, *cap. XVI*, *lib. II*, Dispunct.

(10) Barthii Animad. ad Claudian. in Rufin, *lib. II*, *vs.* 85, *pag.* 1200, 1201.

un Français. *Antiqui* (interpretes juris) *inter quos Accursius et Bartolus principatum tenent, de sermone non valdè anxii, rerum quas tractant curam solam habuerunt : quas cùm nossent, quantùm in illâ barbarie et codicum depravatione nosse poterant, explicare nisi inconditè et barbarè nequiverunt, quod non tam eis quàm seculo illi tribuendum, quo linguæ et bonæ litteræ prorsùs jacebant*(11). Notez que Barthius donne à Accurse le prénom *Franciscus :* il n'est pas le seul qui le fasse (12). J'avais suivi ces gens-là dans la première édition ; mais je les abandonne dans celle-ci.

(E) *Une fille fort savante.*] Panzirole n'en parle que par un on dit. *Filiam quoque habuisse dicitur, quæ jus civile Bononiæ publicè docuit* (13). Dès qu'un fait de cette nature est douteux, il s'en faut très-peu qu'il ne soit faux ; car de telles choses sont trop singulières pour demeurer dans l'incertitude quand elles sont véritables. Ainsi je n'ajoute pas beaucoup de foi à ce que je viens de lire dans le Théâtre de Paul Fréher, qu'Accurse eut quelques filles qui, à cause de leur excellente érudition, furent employées à faire des leçons publiques à Bologne (14). Fréher agréera, s'il lui plaît, que je me défie de Jean Frauenlobius, dont il cite un livre allemand.

(F) *Il mourut l'an* 1229.] Vous ne voyez rien de semblable dans le Théâtre de Paul Fréher, qui a été compilé avec tant de peine et pendant un si long temps. Vous y voyez, au contraire, qu'Accurse florissait l'an 1236, qu'il mourut l'an 1279 *, et qu'il fit les gloses sur les Authentiques l'an 1236 (15). Il est cité lui-même pour ce dernier fait par Jean Fichard, dans la Vie des jurisconsultes (16).

Cette citation est fausse ; car voici une observation qui m'a été communiquée de bon lieu (17). « Volaterran » dit qu'Accurse commença d'étudier » en droit à quarante ans, et qu'il » mourut l'an 1279, en la soixante-» dix-huitième année de son âge (18) ; » d'où il s'ensuivrait qu'il serait né » l'an 1201. Cependant Accurse lui-» même nous apprend, sur l'Authen-» tique *ut præp. nom. imp.* au mot *in-» dictiones*, qu'il écrivait actuelle-» ment en l'année 1220 ; et sur la loi » pénultième au code *de accusationi-» bus*, qu'il écrivait en l'année 1227 : » ce qu'il n'aurait pu faire si le calcul » de Volaterran avait lieu ; autrement, » Accurse aurait travaillé sur le droit » long-temps avant que d'y avoir étu-» dié. Ces époques de 1220 et de 1227 » excluent celle de 1236, qui est fau-» tive, et qui ne peut être admise par » ceux qui mettent la mort d'Accurse » en 1229. »

(G) *Qu'on n'avait que faire de la théologie pour connaître les choses divines.*] Coringius l'en a censuré comme il fallait. Voici ses paroles : *Ridicula* est Accursii *gloriatio* in gl. ad l. 10, sect. 2. ff. de J. et J., *nihil opus esse theologiæ studio ad cognoscenda divina, ut quæ ex legum romanarum libris affatim queat peti* (19).

(H) *M. Moréri allègue très-mal le sieur Catel.*] Comparons le texte de ces deux auteurs l'un avec l'autre : il ne faut que cela pour connaître la bévue. Catel ayant dit que Montpellier est *une des premières villes* de France, en laquelle le droit romain a été lu publiquement, ajoute : « Car nous » trouvons que le grand et ancien ju-» risconsulte Placentin, qui vivoit » avant le glossateur Accurse, a lu » publiquement le droit dans la ville » de Montpellier, de laquelle il fait sou-» vent mention dans sa Somme, qu'il » composa (selon qu'il en a escrit sur » les Institutes), demeurant à Mont-» pellier ; ainsi qu'ont remarqué ceux » qui ont escrit sa vie. Il mourut dans » Montpellier le 12 février 1192, et » est enterré dans le cimetière Saint-

(11) Rolandus Maresius, Epist. *XL*, *lib. I*, *pag.* 176, 177, *edit. Leips.* A. 1687.

(12) Arthus Duck *et* Pope Blount *le font aussi. Voyez* Pope Blount, Cens. cel. Aut. *pag.* 286.

(13) Panzirol. de Cl. Leg. Interpr. *lib. II*, *cap. XXIX*, *pag.* 149.

(14) Paul. Freher. Theatr. Viror. Erudit. *pag.* 784.

* *Joly critique cette date de* 1279, *ainsi que celle de* 1229 *qu'on lit dans le texte. Il ajoute que d'autres disent* 1259 *ou* 1260, *mais qu'il est pour* 1245.

(15) *Idem*, *ibid.*

(16) *Apud* Freher. *ibid.*

(17) *C'est par* M. de la Monnaie.

(18) Volaterr. *lib. XXI*, *pag.* 781. *Il remarque qu'*Accurse *commença cette étude sous l'empire de Frédéric II. Or cet empereur régna depuis l'an* 1212 *jusqu'à* 1250.

(19) Conring. de Civili Prudentiâ, *cap. III*, *apud* Pope Blount Cens. cel. Aut. *pag.* 286.

» Barthélemi (20) ». Or, voici les paroles de Moréri : *Le sieur Catel soutient qu'Accurse mourut à Montpellier en* 1192. Ce qu'il ajoute a bon besoin de correction : *D'autres*, dit-il, *comme Fischard, et Trithème, le placent dans le siècle suivant ; même le dernier dit qu'il professait à Bologne en* 1240. *Mais peut-être se sont-ils trompés, en confondant ce grand homme avec François Accurse son fils, qui avoit beaucoup de science et de mérite, et qui fut professeur en droit à Bologne, et conseiller de Richard, roi d'Angleterre.* On a dû placer le père au XIIIe. siècle, et on ne courait en cela précisément aucun risque de le confondre avec le fils : de sorte que le doute de M. Moréri est très-mal fondé. Il n'y avait point en ce temps-là un roi d'Angleterre nommé Richard.

(20) Catel, Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pag.* 293.

ACCURSE (Cervot), fils du précédent, se hâta beaucoup plus que son père de se faire graduer ; car il voulut être docteur en droit avant l'âge de dix-sept ans, et il vint à bout de sa demande, après qu'on eut long-temps discuté si les lois le permettaient (*a*). Il se mêla de faire des gloses, et les joignit avec celles de son père ; mais on n'en fit pas beaucoup de cas. *Deterior interpres ineptas glossas et longè à vero distantes paternis addidit, quæ Cervotianæ vocatæ ut plurimùm rejiciuntur* (*b*).

(*a*) Panzir. de Cl. Leg. Interpr. *lib. II*, *cap. XIX*, *pag.* 149.
(*b*) *Idem*, *ibidem*.

ACCURSE (François) *, frère aîné du précédent, fut si estimé par ceux de Bologne, que, lorsqu'ils eurent appris qu'il devait suivre le roi d'Angleterre en France pour y enseigner le droit, ils lui défendirent de s'absenter, et le menacèrent de lui confisquer tous ses biens, s'il sortait hors de leur ville. Il crut être plus fin qu'eux en vendant tous ses biens à un ami ; mais sa finesse fut nulle : on ne laissa pas de les confisquer. Cela le contraignit de revenir, et il en obtint la restitution. Il avait enseigné à Toulouse, et s'était trouvé un jour fort embarrassé en expliquant la matière des intérêts. Jacques de Ravanne, l'un des plus doctes jurisconsultes de son temps, se fourra parmi les auditeurs *incognito*, en faisant de l'écolier, et lui fit des objections qui demeurèrent sans bonne réponse. Quelques-uns ont dit qu'Accurse, à son retour à Bologne, y fut professeur en droit avec Bartole, et qu'ayant eu avec lui une dispute sur la leçon d'une loi, il fallut envoyer à Pise pour y consulter l'ancien manuscrit des Pandectes. Mais quelle apparence qu'il ait vécu jusqu'au temps que Bartole était professeur (A) (*a*) ?

* *Joly est d'avis d'écrire*, François, fils d'Accurse.

(*a*) *Tiré de* Panzirol. de Clar. Leg. Interpr. *lib. II*, *cap. XIX*, *pag.* 148.

(A) *Qu'il ait vécu jusqu'au temps que Bartole était professeur ?*] Bartole naquit l'an 1313, et fut reçu docteur en droit à l'âge de vingt et un ans, c'est-à-dire l'an 1334 (1) : il faudrait donc qu'Accurse le fils eût vécu pour le moins six-vingts ans, s'il avait vu Bartole enseigner le droit ; car il avait été émancipé de son père (2). Prenons qu'il n'eût que quinze ans lorsqu'il fut émancipé, et que l'année de son émancipation ait été la dernière de son père, c'est-à-dire l'an 1229 ; nous ne laisserons point de trouver qu'en 1334 il aurait eu six-vingts ans. La conjecture de Panzirole est assez bonne : c'est que l'Accurse qui fut

(1) Panzirol. de Cl. Leg. Interpr. *cap. LXVII*.
(2) *Idem*, *ibid. cap. XXIX*.

collègue de Bartole était fils d'un Accurse qui enseignait le droit à Reggio sa patrie, vers l'an 1273, et qui lut aussi à Padoue (3). Guillaume Duranti fait souvent mention de lui.

Donnons encore ici une observation de M. de la Monnaie. « Antoine Augustin parle en plusieurs endroits (4) » de ses *Emendationes* de cette dispute de Bartole touchant la leçon » d'un certain mot du paragraphe » dernier de la loi *si creditor* au *D. de distract. pign.*, et incline à croire » que ce fut plutôt avec Balde qu'avec » François fils d'Accurse *, que Bartole eut cette dispute. Alexandre » d'Imola, cité par le même Antoine » Augustin, a aussi cru que c'est entre Balde et Bartole que la contestation était survenue. Mais Bartole » lui-même ayant positivement écrit » que c'était avec François fils d'Accurse, l'expédient que Panzirole » fournit paraît le plus recevable : » et, comme on le vient de voir, c'est aussi le parti qui m'a paru le plus probable.

(3) *Idem, ibid. cap. XLII, pag* 160, 161.

(4) *Et surtout au liv. IV, chap. XVII.*

* *Joly remarque que dans le texte de Bartole il y a seulement* François Accurse, *lequel, étant collègue de Bartole en* 1340, *ne saurait être François fils d'Accurse, professeur avant* 1270.

ACCURSE (Marie-Ange, en latin Mariangelus) est un des critiques qui ont vécu au seizième siècle. Il était d'Aquila (A), dans le royaume de Naples. Sa grande passion était de chercher et de conférer les vieux manuscrits, afin de corriger les passages des anciens. Les *Diatribes*, qu'il fit imprimer à Rome, in-folio, l'an 1524, *sur Ausone, sur Solin et sur Ovide*, montrèrent de quoi il était capable en ce genre d'érudition. Il avait fort travaillé sur *Claudien* (B); mais cet ouvrage n'a point été publié, encore que l'auteur eût fait savoir qu'il y avait corrigé environ sept cents passages sur les anciens manuscrits. Barthius a témoigné du chagrin de ce qu'un pareil ouvrage n'est point sorti de dessous la presse (*a*), et de ce qu'on ne réimprimait point les autres (*b*). Il ne méprise point Accurse du côté de l'esprit, et il le trouve souvent judicieux. Ce critique faisait des vers en latin et en italien (C); il entendait et la musique et l'optique, et il voyagea au septentrion (D). Ceux qui nous apprennent cela pouvaient ajouter qu'il entendait parfaitement la langue française, l'espagnole et l'allemande; qu'il ramassa un grand nombre d'antiques qui furent mises dans le Capitole, et qu'il passa trente-trois ans * à la cour de Charles-Quint, auquel il était fort agréable, et dont il reçut bien des faveurs (*c*). Il ne faut pas oublier que son édition de *Marcellin* est plus ample de cinq livres que les précédentes (*d*) (E). Cette édition est d'Augsbourg, en 1533. Il prétend avoir corrigé cinq mille fautes dans cet historien (*e*). Il publia, en la même année et dans la même ville, les *Lettres de Cassiodore*, en douze livres, accompagnées du *Traité de l'âme*; et c'est à lui que l'on doit la première édition

(*a*) Barth. in Statium, *tom. II, pag.* 399; *tom. III, pag.* 1602; in Claudian. *pag.* 826; *et* Adversarior. *lib. XX, cap. XIII.*

(*b*) *On l'a fait à l'égard d'*Ausone *dans l'édition d'Amsterdam, en* 1671, *mais non pas selon toute l'étendue du titre qui promet* Notas integras Accursii.

* *Charles-Quint ayant abdiqué en* 1555, *et Accurse étant encore à Rome en* 1524, *Joly remarque qu'Accurse ne peut avoir passé* 33 *ans à la cour de ce monarque. Ce serait tout au plus* 31, *qu'il faut réduire de beaucoup, si A. M. Accurse est mort en* 1535, *comme le croit Joly.*

(*c*) Nicolo Toppi, Biblioth. Napoletana, *pag.* 206.

(*d*) Henr. Valesii Præf. *in* Ammian. Marcell.

(*e*) Toppi, Biblioth. Napolet., *pag.* 206.

de cet auteur (*f*). Comme il y avait de son temps quelques écrivains latins qui aimaient à se servir des termes les plus surannés, il se moqua d'eux fort plaisamment dans un dialogue qu'il publia l'an 1531 (F). Il y joignit un petit traité de Volusius Metianus, ancien jurisconsulte (*g*). Il a fait aussi un livre touchant l'invention de l'imprimerie (G). On l'accusa de plagiat au sujet de son Ausone ; car on débita qu'il s'était approprié le travail de Fabricio Varano, évêque de Camerin ; mais il s'en purgea avec serment, et protesta qu'il n'avait jamais lu de livre dont il eût tiré quelque chose qui eût servi à orner le sien. La forme de son serment est remarquable (H). On aurait vu sortir de dessous la presse plusieurs ouvrages de sa façon, si son fils Casimir, qui était homme de lettres (I), avait vécu plus longtemps (*h*).

(*f*) Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Bibliot. Napolet., *pag.* 170.

(*g*) *Il a pour titre*, Distributio, item vocabula ac notæ partium in rebus pecuniariis, pondere, numero, mensurâ.

(*h*) Toppi, Biblioth. Napolet., *pag.* 206.

(A) *Il était d'Aquila.*] Outre le témoignage du Toppi, approuvé par le silence de Léonard Nicodème, voici des vers qui confirment cette vérité.

Ut volucrum regina supervolat æthera, et alti
Immotum lumen solis in orbe tenet;
Sic illâ genitus Mariangelus urbe . . . .
Alite quæ à Joviâ nobile nomen habet,
Felici ingenio solers speculatur, etc.

Ils sont dans une pièce de François Arsillus (1), imprimée à la fin d'un recueil de vers, intitulé *Coryciana*, qui fut publié à Rome, l'an 1524. Il y a dans ce recueil un *protrepticon* de notre Accurse *ad Corycium* (2), qui contient 87 vers. La pièce d'Arsillus a pour titre, *de Poëtis urbanis ad Paulum Jovium.* Pierius Valerianus, contemporain d'Accurse, le surnomme *Aquilanus*, non-seulement dans son commentaire sur le XIIe. livre de l'Énéide ; mais aussi dans des vers latins (3) qu'il lui adresse. Comptons donc à coup sûr pour une faute ce que Barthius a dit de la patrie d'Accurse. Il l'a fait naître à Amiterne (4). Konig, n'ayant point su que cela fût faux, l'a adopté tout du long. Ces paroles d'Accurse : *Nec placuit reticere, ne quis (quod Sallustius civis ait meus), modestiam in conscientiam duceret* (5), ont trompé Barthius. Or, voici pourquoi Accurse a traité Salluste de compatriote ; Salluste, dis-je, qui était natif d'Amiterne : c'est que la ville d'Aquila a profité de la ruine d'Amiterne, et lui a été substituée en quelque façon. Elle n'est qu'à cinq milles des masures d'Amiterne. Consultez M. Baudrand.

(B) *Il avait fort travaillé sur Claudien.*] Puisque les fatigues de son voyage d'Allemagne et de Pologne ne l'empêchèrent pas de corriger près de sept cents fautes dans ce poëte, on peut s'imaginer que pendant un meilleur loisir il s'appliqua fortement au même travail. *Talis*, dit-il (6), *non ales legitur in codicibus* (Claudiani) *etiam novissimè recognitis. Qui tantùm abest ut non etiam nunc versibus sint clauli ac deformes, ut eos ex vetustis exemplaribus, dùm Germaniam Sarmatiasque nuper peragramus, septingentis ferè mendis inter equitandum eluerimus.*

(C) *Faisait des vers en latin et en italien.*] Voici ce qu'Accurse nous apprend sur ce sujet dans une fable intitulée *Testudo*, qu'il a jointe à ses Diatribes. Il y raconte les persécutions qu'il souffrait à Rome de la part de ses envieux, et comment ils lui faisaient un crime des choses les plus innocentes. *Novistis*, dit-il en s'adressant à deux jeunes princes de la maison de Brandebourg, auxquels il

(1) L. Nicodemo *le nomme mal* Arsilius *dans ses* Addizioni alla Biblioth. Napolet., *pag.* 170.

(2) *C'était un Allemand, nommé Goritz, à ce que j'ai appris de* M. de la Monnaie.

(3) *Lib. IV* Amorum, *apud* Nicodem. Add. alla Biblioth. Napolet., *pag.* 170.

(4) *Ipse Sallustii civis, Amiternianus nempè.* Barth. in Stat. *tom. II*, *pag.* 399.

(5) Mariang. Accurs. *in* Testitudine.

(6) Accursii Diatr. in Ausonium. *On a retranché ces paroles dans l'édition d'Ausone de* 1671.

a dédié son livre, *ipsi principes, quàm mihi vestitum propè (ut aiunt) militarem probro verterint, tùm fidibus scire musicen callere, philosopho indignum prædicent, quantùmque invaserint, quòd et opticen cum litterarum studiis, vernaculosque cum latinis numeris conjunxerim.* Il dit là qu'il travaillait à l'histoire de la maison de Brandebourg, sur les mémoires qu'on lui fournissait.

(D) *Et il voyagea au septentrion.*] Nous l'avons déjà entendu lui-même, faisant savoir à ses lecteurs le grand nombre de passages qu'il corrigeait sur les arçons de la selle, en traversant l'Allemagne et la Pologne. Ce qui suit nous apprendra qu'il remarquait jusqu'aux moindres choses, jusqu'aux chansons avec quoi l'on endormait les enfans; mais il n'en tirait pas de fort bonnes conséquences. On le va voir : *Nuper*, dit-il (7), *non in Pannoniâ solùm, atque adeò apud septemtrionales plerosque populos, verùm etiam ultra Sauromatas, non sine admiratione audivimus, ad suadendum nutricio more infantibus somnum, dici* li lu, li lu, *tùm et* la lu, la lu, *et* la la, la la. *Quod nostrates ferè* nan na, nan na, *et* nin na, nin na, *etiam morâ quâdam vocem suspendentes passìm dicere consueverunt. Movit porrò nos majori quâdam admiratione, quòd infantes ipsi et horriduli et sordiduli vixdùm fari incipientes* mamman *atque* tatam *latinè balbutiunt, ipsis quoque matribus non intellecti. Ut videri possint et hæ quoque voces naturales magis quàm arbitrariæ.* Il a tort de s'imaginer que les méres n'entendissent pas ce que leurs petits enfans voulaient dire; c'étaient elles qui leur avaient appris ces mots.

(E) *Son édition de* Marcellin *est plus ample de cinq livres que les précédentes.*] Le Toppi avait de mauvais mémoires sur ce fait. Il n'a point dit ce qu'il fallait dire, et il a dit ce qu'il ne fallait pas avancer. Il n'a point dit qu'Accurse eût joint cinq nouveaux livres à ceux qu'on avait déjà; il n'a parlé que du sixième. Or il est faux que le sixième ait été trouvé : il nous manque encore les treize premiers livres de cet historien. Léonard Nicodème a relevé là-dessus comme il fallait Nicolas Toppi (8).

(F) *Dans un dialogue qu'il publia l'an* 1531.] Comme tous ceux qui auront mon livre n'auront pas celui de Léonard Nicodème, copions amplement le titre de ce dialogue. *Osco, Volsco, Romanoque eloquentiâ interlocutoribus, Dialogus ludis Romanis actus. In quo ostenditur verbis publicâ monetâ signatis utendum esse, prisca verò nimis et exoleta tanquàm scopulos esse fugienda. Si quid itaque, lector optime, antiquitatem amas, ut sanè debes, libellum hunc ingenti quamvis pecuniâ à bibliopolâ te tibi redemisse non pœnitebit. Nam præter quàm quòd vocibus partim Oscis, partim Volscis conscriptus est, latina quoque istuc verba exoletiora nimisque prisca quibus Aborigines, Picus, Evandrus, Carmentaque ipsa loquebantur, affatìm collata sunt. Quæque omnia apud Ennium, Pacuvium, Plautum, aliosve hujus notæ priscos auctores abstrusiora leguntur. Itemque recentiorum cacatas Apulei et Capellæ chartas, hujusmodive aliorum. Quæ ut certè sunt evitanda, ita tamen ab eo qui docti nomen ferat agnoscenda sunt, ut cùm aliquandò in eas offenderit, de illorum sensu ei turpiter hæsitandum non sit* (9). Voici le jugement qu'André Schottus fait de ce livre : *De Apuleio metamorphoseos ex Lucio Patrensi, seu Luciano, scriptore audi, amabo, quæ in Dialogo olim ante hos ipsos octoginta annos à Mariangelo Accursio (homine, ut illis temporibus pereruditо, quique Nasonem, Ausonium, ac Solinum Diatribâ illustravit) oscè ac volscè conscripto, ut sæculi degenerantis nimiùm à primâ eloquentiâ insaniam veluti aceto aspersa satira perstringeret, audi, inquam, et risum contine, si potes, etc.* (10).

Notez que ce livre de notre Accurse est in-8°. mais notez surtout ce qui m'a été communiqué par M. de la Monnaie. « Le dialogue de Marie-Ange » Accurse contre ces corrupteurs de » la langue latine peut avoir été im-

(7) Diatrib. in Auson.

(8) Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Biblioth. Napolet., *pag.* 170.

(9) *Tiré de* Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Biblioth. Napolet., *pag.* 170.

(10) Andr. Schottus, *lib. I.* Quæst. Tullianar., *pag.* 59, *apud* Leon. Nicodemum, Addizioni alla Bibl. Napoletana, *pag.* 170.

» primé l'an 1531 ; mais il faut croire » qu'il avait déjà paru quelques an» nées auparavant, puisque Geoffroi » Tory le cite dans son *Champ fleuri*, » imprimé par lui-même, in-4°. l'an » 1529 *Semblablement*, dit-il, *mille » autres façons de dire que Hiéronyme » Avance, natif de Vérone, allègue » au commencement de ses Annota» tions qu'il a très-diligentement faites » sur les œuvres du poëte ancien » nommé Lucretius, que je laisse aux » curieux et amateurs d'antiquité, et » de laquelle chose on peut amplement » voir et lire en un dialogue intitulé » Osci et Volsci Dialogus ludis Ro» manis actus.* Cette pièce est désignée » par Paul Jove dans l'éloge de Bap» tiste Pio, qu'elle attaquait princi» palement. Le titre du dialogue est » assez particulier, et bien honnête» ment long : mais j'ai peine à en con» struire les premiers mots : *Osco, » Volsco, Romanoque eloquentiâ in» terlocutoribus.* Il faudrait, ce me » semble, *et eloquentiâ, etc.* »

(G) *Un livre touchant l'invention de l'imprimerie.*] Je ne me vante point de l'avoir vu : * j'avance cela sur la foi du Toppi (11) ; mais voici un fait dont je suis bien assuré. On a cru que notre Accurse avait écrit de sa main au premier feuillet d'une grammaire de Donat *imprimée sur papier velin*, que ce Donat, *avec un autre livre intitulé* Confessionalia, *étaient les premiers livres imprimés, et que Jean Faust, Bourgeois de Mayence, inventeur de l'art, les avait mis sous la presse l'année* 1450 (12). M. Chevillier observe que cet Accurse vivait en l'an 1500 (13) ; et néanmoins il met quelque différence entre son témoignage et celui qui fut rendu par Ulric Zel, libraire de Cologne, l'an 1499 : il y met, dis-je, quelque différence à l'égard du temps. *Il y avait*, dit-il, *un plus long temps* que le Donat était imprimé, lorsqu'Accurse écrivait cela, que lorsque Zel en parlait (14). Chacun comprend qu'une année de plus ou de moins est ici sans conséquence. De plus, doit-on dire qu'un homme qui a passé trente-trois années à la cour de Charles-Quint, vivait l'an 1500 ? *[1]

(H) *La forme de son serment est remarquable.*] La voici : *Quod dii hominesque, fas, fidesque audiat, sacramenti religione, ac si quid est jusjurando sanctius, affirmo, idque ritè pariter ac sine dolo malo dici, cæterisque accipi volo, me nec ullius unquàm scripta perlegisse ac ne conspexisse quidem, undè vel tantillùm lucubrationes nostræ redimiri juvarique datum fuerit. Quin immò laborâsse, quoad ejus fieri licuerit, ut si quippiam alterius, post observationem quoque meam, editum occurrerit, è nostris protinùs aboleverimus. Quòd si pejerem, tùm pontifex perjurio, malus autem genius Diatribis contingat, usque adeò ut, si qua bona aut saltem mediocria in ipsis fuerint, imperitorum turbæ pessima, bonis leviuscula tricisque viliora censeantur, famæ si qua manent munera, vento evolent, proque vulgi levitate ferantur* (15). Combien de réflexions pourrait-on faire sur ce serment !

(I) *Son fils Casimir.....* *[2] *était homme de lettres.*] C'est apparemment celui que le docte et le fameux patron des doctes, Vincent Pinelli, eut pendant quelque temps dans sa maison ; car, encore que le Gualdo donne le nom de *François* au fils d'Accurse, il a peur de se méprendre en le lui donnant. Voici comme il parle. *Præter hos domi habuit Benedictum Octavianum, res philosophicas theologicasque doctum... Mariangeli Accursii filium Franciscum, ni fallor, insignem moribus et doctrinâ* (16).

* *Le livre dont parle le Toppi n'existe pas, ainsi que le remarque Joly. Le Toppi a métamorphosé en livre la note sur le Donat.*

(11) Toppi, Biblioth. Napolet., *pag.* 206.

(12) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 21. *Il cite le livre* de Bibliothecâ Vaticanâ, *composé par* Ange Roccha, *et imprimé à Rome l'an* 1591. Boxhornius, *dans son* Théâtre Hollandais, *pag.* 138, *cite fort au long ce passage d'*Ange Roccha.

(13) Chevillier, Origine de l'Imprim. de Paris, *pag.* 21 *et* 281.

(14) *Là même, pag.* 284.

*[1] *Joly, sur le poids des témoignages de Zel et Accurse, dit que le plus rapproché des temps où les faits ont eu lieu a le plus de poids ; que Zel est antérieur à Accurse, et conclut que le raisonnement de Chevillier a été à tort attaqué par Bayle.*

(15) Mariang. Accursius in Testudine *ad calcem* Diatrib.

*[2] *Ce Casimir était, suivant Joly, non le fils, mais le petit-fils d'Accurse.*

(16) Gualdus, *in* vitâ Vinc. Pinelli.

ACHÉE, en latin ACHÆUS, cousin germain de Séleucus Cé-

raunus et d'Antiochus-le-Grand (A), rois de Syrie, devint un puissant monarque, et posséda long-temps les états dont il s'était emparé; mais enfin ses usurpations furent punies d'une terrible manière. Il rendit d'abord de très-grands services, et avec une admirable fidélité, à ses souverains; car, ayant accompagné Séleucus Céraunus dans l'expédition contre Attalus, il fit mourir les deux capitaines qui avaient ôté la vie à ce Séleucus, et il regagna toutes les provinces qu'Attalus avait conquises, et refusa le titre de roi que les suffrages des troupes et la faveur des circonstances lui mettaient en main (*a*). Il résista généreusement à ces tentations, et ne voulut vaincre que pour le successeur légitime du monarque dont il avait vengé la mórt, c'est-à-dire pour Antiochus, frère puîné de Séleucus. Mais la bonne fortune l'aveugla; car, dès qu'il vit que ses victoires l'avaient rendu maître de tous les états d'Attalus, si vous en exceptez la seule ville de Pergame, il se fit appeler roi. Il soutint cette usurpation avec beaucoup de prudence et de courage, et il n'y eut au-deçà du Taurus aucun prince qui se fît craindre autant que lui (*b*). Les grandes et belles provinces qu'il possédait au-deçà de cette montagne ne suffirent pas à son ambition; il songea aussi à la conquête de la Syrie, quand il eut appris qu'Antiochus était allé faire la guerre à Artabazane (*c*). Il espéra, ou que cette expédition ferait périr Antiochus, ou qu'elle serait si longue, qu'il aurait le temps de s'emparer de la Syrie avant le retour de ce monarque. Il compta aussi beaucoup sur la rébellion de quelques provinces qui venaient de se soulever. Il partit donc de Lydie avec une grande armée, et pendant sa marche il écrivit aux sujets d'Antiochus; mais, quand il fut proche de Lycaonie, il s'aperçut que ses soldats ne voulaient point porter les armes contre leur ancien roi. Cela fit qu'il leur déclara qu'il se désistait de son entreprise. Il rebroussa chemin, et ayant pillé la Pisidie, il leur distribua un butin si considérable, qu'il regagna entièrement leur amitié (*d*). Inférons de là en passant que ceux qui disent qu'il se déclara roi de Syrie parlent sans exactitude. Antiochus, ayant fini glorieusement la guerre qu'il avait faite à Artabazane, envoya des ambassadeurs à Achée pour se plaindre de ce qu'il prenait le titre de roi, et favorisait ouvertement les Égyptiens (*e*). Ce reproche ne fut pas entièrement sans effet; car nous trouvons qu'Antiochus fit une trève avec leur prince (*f*), parce qu'il savait qu'Achée, son allié en apparence, était réellement dans leurs intérêts. Cela montre que l'usurpateur eut quelques égards pour les plaintes d'Antiochus, et qu'il fit semblant de se joindre à lui contre Ptolomée, roi d'Égypte. Celui-ci tâcha vainement de le

(*a*) *Ce fut vers la fin de la* 139e. *olympiade, et l'an de Rome* 533. Calvisii Chronol., *pag* 278.

(*b*) *Tiré de* Polybe, *liv. IV, ch. XIII, p.* 322.

(*c*) *Prince dont les états étaient situés proche de la mer Caspienne. Voyez* Polybe, *liv. V, chap. XIII, pag.* 408

(*d*) Polybii Histor. *lib. V, cap. XIII.* 410.

(*e*) *Idem, ibid, pag.* 409.

(*f*) *Idem, ibid. cap. XV, pag.* 418.

faire comprendre au traité de paix ; Antiochus en rejeta toujours la proposition, et ne pouvait souffrir que le roi d'Égypte osât lui parler pour des rebelles *(g)* ; et, dès qu'il eut les mains libres, il s'appliqua fortement à recouvrer les états qu'Achée avait usurpés : il en vint à bout ; il le confina dans Sardes, il l'y assiégea, il prit la ville après un long siége *(h)*, et il se trouva des traîtres dont l'intrigue fit donner Achée dans le panneau. Ils l'engagèrent à sortir de la citadelle de Sardes, et ils le livrèrent à Antiochus, qui le fit punir du dernier supplice, cruellement et ignominieusement : il lui fit couper les extrémités des membres, et puis la tête, qui fut cousue dans une peau d'âne, et il fit attacher le reste du corps sur une croix *(i)*. Ceci se passa l'an 540 de Rome. Ce fut un exemple propre à servir en deux façons (B). Je ne marque point les fautes de M. Moréri : on les connaîtra aisément par la seule comparaison de son narré avec le mien ; mais pour les fautes de François Patrice, je les marquerai nettement (C).

(g) Idem, ibid. pag. 418.
(h) Idem, ibid. lib. VII, cap. III.
(i) Idem, ibid. lib. VIII, cap. V et VI.

(A) *Cousin germain de Séleucus Céraunus, et d'Antiochus-le-Grand.*] Il était fils d'Andromaque, qui était frère de Laodice, femme de Séleucus Callinicus, et mère de ces deux princes (1). Observons qu'il fut bon fils : car, ayant su qu'Andromaque était en prison dans Alexandrie, il n'oublia rien pour le tirer de cette captivité. Les Rhodiens, ayant connu là-dessus ses dispositions, envoyèrent des ambassadeurs au roi Ptolomée pour lui demander Andromaque. Leur dessein était d'en faire un présent à Achée, afin de l'engager à ne pas tenir aux Byzantins la promesse qu'il leur avait faite de les secourir. Il y avait alors une forte guerre entre les Rhodiens et les Byzantins. Le roi d'Égypte fit quelque difficulté de se dessaisir d'Andromaque : il savait qu'un prisonnier tel que celui-là lui pourrait être de quelque utilité en temps et lieu ; car il était encore brouillé avec le roi de Syrie, et il n'ignorait pas la grande puissance d'Achée. Mais, pour faire plaisir à ceux de Rhodes, il voulut bien enfin leur remettre ce prisonnier ; afin que, s'ils le jugeaient à propos, ils l'envoyassent à son fils. C'est ce qu'ils firent ; et par ce moyen, et par quelques autres, ils se procurèrent l'amitié d'Achée, et ôtèrent au Byzantin le principal fondement de ses espérances (2). Notez qu'Achée fut marié à Laodice, fille du roi Mithridate (3), laquelle avait été très-bien élevée par Logbasis, bourgeois de Selge, ville de Pisidie (4). Cette dame soutint le siége de Sardes avec son mari, et se vit contrainte de se rendre après qu'il eut été mis à mort (5).

(B) *Ce fut un exemple propre à servir en deux façons.*] Car ce fut un avertissement de se tenir dans la défiance, et de ne point abuser des faveurs de la fortune. Copions les paroles de Polybe, l'auteur de cette moralité. Κατὰ δύο τρόπους οὐκ ἀνωφελὲς ὑπόδειγμα γενόμενος τοῖς ἐσομένοις· καθ' ἕνα μὲν, πρὸς τὸ μηδενὶ πιςεύειν ῥαδίως· καθ' ἕτερον δὲ, πρὸς τὸ μὴ μεγαλαυχεῖν ἐν ταῖς εὐπραγίαις, πᾶν δὲ προσδοκᾷν ἀνθρώπους ὄντας (6). *Exemplum posteris duobus modis utile : primùm, ut nemini temerè esse credendum discamus : deindè, rebus lætis, ut spiritus ne attollàmus, sed, ut homines, humani nihil à nobis alienum putemus.*

(C) *Pour les fautes de François Patrice, je les marquerai nettement.*] Il prétend que les sujets d'Achée, accablés d'impôts, se soulevèrent et le massacrèrent avec toute sa famille, et jetèrent son cadavre dans le Pactole

(1) Polybii Histor. *lib. IV, cap. XIII, pag.* 324 ; *et lib. VIII, cap. VI, pag.* 531.

(2) Polyb. *lib. IV, cap. XIII.*
(3) *Idem, lib. VIII, cap. VI, pag.* 531.
(4) *Idem, lib. XV, cap. XVII, pag.* 425.
(5) *Idem, lib. VIII, cap. VI, pag.* 532.
(6) *Idem, lib. VIII, pag.* 528, *edit.* Casauboni.

pour lui faire boire des eaux dorées. *Achæus, Lydiæ Mæoniæque rex, gentilitio avaritiæ crimine ardebat; is siquidem crebra ac gravia populis tributa semper imperabat, in quibus exigendis sævus, improbus, atque inexorabilis erat: verùm cùm tantam injuriam diutiùs populi ferre nequirent, nocturnâ tesserâ inter se datâ, subitò hominum concursu illum cum omni familiâ trucidaverunt, et regiâ incensâ ejus cadaver unco tractum in Pactolum flumen demerserunt, ut auriferas aquas semper potaret* (7). Remarquez d'abord qu'il se trompe en prétendant que notre Achée était Lydien, issu des anciens rois du pays, et héritier de leur avarice. Il songeait et aux richesses de Crésus et aux demandes de Midas (8): il eût mieux valu se souvenir qu'Achée était Syrien. Mais cette faute est petite en comparaison du reste; car toutes les circonstances de ce narré sont des mensonges. M. de Boissieu se persuade que les mauvais interprètes de ces paroles d'Ovide,

Morte vel intereas capti suspensus Achæi,
Qui miser auriferâ teste pependit aquâ (9),

ont trompé cet écrivain. Il observe avec raison qu'elles signifient qu'on pendit le corps d'Achée proche du Pactole (10). Il ajoute que Zarottus est le premier qui ait entrevu la pensée du poëte, et que Léopardus l'a connue pleinement; et qu'ainsi Lipse n'a pas dû se glorifier de la première découverte du vrai sens de ce passage. *Hanc esse poëtæ nostri mentem primus vidit Zarottus, sed quasi per nebulam; et omninò Paulus Leopardus Emendat. lib. I, cap. 20, ideò non erat, quò Justus Lipsius, lib. I. de Cruce, cap. 4, principem sibi hujus loci explanationem tribueret. Valeat autem Alciatus cum suâ illâ explicatione, quam libro IX, capite 24, Parergon Juris inseruit* (11). Quoi qu'il en soit, François Patrice place très-mal ses exemples. Achée ne fut point puni pour son avarice, mais pour son ambition. Aquilius, qu'on lui associe (12), à cause que Mithridate lui fit verser de l'or fondu dans la bouche, n'a rien de commun avec la vengeance qu'Antiochus employa.

(7) Franciscus Patricius, de Regis Institutione, *lib. IV*, *tit. IX*, pag. 242.

(8) Ovidii Metam. *lib. XI*, *vs.* 103.

(9) Ovidius, in Ibin, *vs.* 301.

(10) Dionys. Salvagnii Boessii Notæ in libellum Ovidii in Ibin, *pag.* 63.

(11) *Idem*, *ibid.*

(12) Patricius, de Reg. Instit. *lib. IV*, *tit. IX*, *pag.* 243.

ACHÉMÈNES a été le père de Cambyses, et le grand-père de Cyrus, premier roi de Perse, si nous en croyons Hérodote *(a)*. Il y a d'autres passages où cet auteur semble parler d'un Achémènes beaucoup plus ancien que celui-là; car il dit que la nation persane était divisée en plusieurs espèces dont la plus illustre était composée des Pasargades, sous lesquels étaient compris les Achéménides, dont les rois de Perse descendaient *(b)*. Il introduit ailleurs *(c)* Cambyses, fils de Cyrus, exhortant au lit de la mort les principaux seigneurs de Perse, et surtout les Achéménides, à ne point souffrir que les Mèdes recouvrissent la royauté. Cela semble donner l'idée d'un Achémènes, tige de ces Achéménides, beaucoup plus ancien que l'aïeul de Cyrus. Étienne de Byzance fait mention d'un ACHÉMÈNES, fils d'Égée, qu'il prétend avoir donné son nom à une province de Perse nommée Achéménie. D'autres disent que cet Achémènes fut fils de Persée *(d)*; d'autres infèrent cela de ce que les rois de Perse étaient descendus de Persée (A). Presque tous les commentateurs d'Horace veulent que l'Achémènes dont il parle dans l'ode 12ᵉ. du IIᵉ. livre com-

(a) Herodot. *lib. VII*, *cap. XI.*

(b) *Idem*, *lib. I*, *cap. CXXV.*

(c) *Idem*, *lib. III*, *cap. LXV.*

(d) Nicolaüs, *lib. II*, Histor. *apud* Etymol. magni *Autorem.*

me d'un homme très-opulent, ait été un roi de Perse (B); mais, si cela est, il faut qu'il ait régné avant que les Mèdes eussent subjugué les Perses; car, depuis que ceux-ci eurent fondé cette grande monarchie, que l'on compte pour la seconde universelle, on ne leur voit aucun roi de ce nom-là. Cyrus passe constamment pour leur premier roi; et ceux qui veulent qu'il y en ait eu deux avant lui les distinguent fort nettement et de son père Cambyses et de son aïeul Achémènes (*e*). Quoi qu'il en soit, l'épithète d'*Achéméniens* est souvent donnée aux Perses dans les anciens poëtes latins, et encore aujourd'hui la Perse se nomme *Azemia* (*f*), et les Perses *Agemis* (*g*).

(*e*) Marsham. Chron. Can. *pag.* 605, *édit. Lips.*
(*f*) Bizari, Hist. Pers. *lib. I*, *pag.* 5.
(*g*) Teixera *in* Itiner. Indiæ, *cap. VI*, *apud* Pinedo in Steph. Byz. *pag.* 145.

(A) *De ce que les rois de Perse étaient descendus de Persée.*] M. Chevreau attribue à Hérodote d'avoir dit *que les* Persides, *c'est-à-dire ceux de la maison de* Persis, ou Persée, *étaient sortis des* Achéménides *alliés des* Pasargades (1). Il assure dans la même page que, *selon le témoignage d'Hérodote, les rois de Perse venaient de* Persée *ou* Persis, *et que les* Persides *étaient descendus des* Achéménides, *c'est-à-dire du premier qui eut le nom d'*Achæmen *dans cette famille.* Tout cela est fort brouillé. Hérodote ne dit point en général que les Persides fussent sortis des Achéménides : il ne dit cela que des rois de Perse (2); c'est-à-dire, de Cyrus, et de ceux qui ont régné après lui (3). Il distingue les Perses en plusieurs classes, parmi lesquelles il y en a une qu'il qualifie en particulier du nom de *Perses*; une autre qu'il nomme les Pasargades, sous lesquels il met les Achéménides. Ailleurs (4), il dit bien que les Perses acquirent le nom de *Perses* depuis que Persée, fils de Jupiter et de Danaé, leur eut laissé son fils Persès qu'il avait eu d'Andromède; mais il ne dit pas, comme le suppose M. Chevreau, que les rois de Perse tirassent leur extraction de Persée. Le raisonnement de M. Chevreau va là, que Cyrus n'était point inférieur en naissance aux rois de Médie ni aux rois de Perse, puisque ceux-ci descendaient d'Achémen aussi bien que Cyrus : il prouve qu'ils en descendaient, parce que les Persides en descendaient. Outre les faussetés que j'ai déjà relevées, il suppose celle-ci, que le premier qui porta le nom d'Achémen, était antérieur à Persée, fils de Jupiter. M. Dacier avait fort bien retenu ce qu'il cite de mémoire de cet endroit de M. Chevreau (5).

(B) *Ait été un roi de Perse.*] M. Moréri dit bonnement qu'Achémènes a été le *premier roi des Perses*, et que de lui *sont descendus tous les princes qui ont gouverné cette monarchie jusques à Darius.* Mais d'abord je voudrais bien lui demander pourquoi, quand il parle de Cyrus, il lui attribue la première fondation de la monarchie des Perses; et pourquoi, en donnant la liste des rois de Perse, il ne met point Achémènes au-dessus de Cyrus, mais celui-ci au-dessus de tous les autres. Il ne faut point se mêler de se tromper, ou il faut le faire conséquemment. Puis je voudrais bien qu'il me dît de quel Darius il parle; car il y a eu deux ou trois rois de ce nom en Perse. Parle-t-il de celui qui fut vaincu par Alexandre-le-Grand? Mais, en ce cas, il ferait trop le décisif; les anciens ne demeurent pas d'accord que ce Darius fût de la famille royale. S'il parle de Darius fils d'Hystaspes, il s'exprime mal : ce terme *de tous les princes* n'est pas à propos, quand de plus de douze on ne veut parler que de deux. Je ne sais pourquoi M. Dacier borne l'épithète d'*Achéménides* au temps de Darius fils d'Hystaspes, quand il dit *que les descendans d'Achémènes, roi de Perse,*

(1) Chevreau, Hist. du monde, *liv. I*, *chap. V*, *pag.* 95, 96, *édition de Hollande, en* 1687.
(2) Herodot. *lib. I*, *cap. CXXV.*
(3) Περσῶν βασιλεῖς,... Ἀχαιμένους ἔκγονοι. *Persarum reges.... ab Achæmene genus ducere.* Plato in I. Alcibiad. *pag.* 440, *E.*

(4) Herodot. *lib. VII*, *cap. LXI.*
(5) Dacier sur Horace, *tom. II*, *pag.* 243.

portèrent son nom jusqu'à ce Darius (6). Je ne doute point qu'ils ne l'aient porté encore après lui ; car, outre que Xerxès son fils rapporte son extraction en ligne directe à Achémènes (7), nous voyons en ce même temps un Tigranes, général des Mèdes, qualifié *Achéménide* (8) : et nous trouvons un Achémènes, dont je parle ci-dessous, qui était frère de Xerxès. Je ne dis rien de Sapor, appelé *Achemènes* dans Ammien Marcellin : c'est un passage corrompu (9). M. Chevreau, étonné sans doute de voir cinq générations entre ce Xerxès et Cyrus, croit que ce prince compte d'un côté ses ancêtres paternels, et de l'autre ses ancêtres maternels ; en sorte qu'il ne se fasse sortir d'Achémènes que du côté maternel : mais c'est ce qu'on ne trouve pas dans Hérodote ; à moins qu'on ne change le texte grec, selon la conjecture fort vraisemblable de M. de Saumaise (10).

(6) Dacier sur Horace, *tom. II*, *pag.* 243.
(7) Herodot. *lib. VII*, *cap. XI*.
(8) *Ibidem*, *cap. LXII*.
(9) *Voyez* M. de Valois in Amm. Marcell. *lib. XIX*, *cap. II*, *pag.* 210.
(10) Salmas. Exercit. Plinian., *pag.* 1183.

ACHÉMÈNES, fils de Darius premier du nom, roi de Perse, et frère de Xerxès de père et de mère (*a*), eut le commandement de l'Égypte après que Xerxès l'eut remise sous le joug de l'obéissance qu'elle avait osé secouer (*b*). Quelque temps après, il commanda la flotte d'Égypte dans la fameuse et funeste expédition contre la Grèce (*c*). On ne trouve point quels autres emplois il eut pendant la vie du roi son frère ; mais on voit que, l'Égypte s'étant encore révoltée après la mort de ce monarque, on y envoya Achémènes pour la remettre dans son devoir (*d*). Cette entreprise fut malheureuse, car il fut battu par Inarus, chef des rebelles, assistés des Athéniens.

(*a*) Herod. Hist. *lib. VII*, *cap. XCVII*.
(*b*) *Ibidem*, *cap. VII*.
(*c*) *Ibidem*, *cap. XCVII*.
(*d*) *Ibidem.*, *lib. III*, *cap. XII*. Diod. Sicul. *lib. XI*.

ACHERI (Luc d'), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit à Saint-Quentin, en Picardie, l'an 1609. Il s'est rendu célèbre par la publication de plusieurs livres qui n'étaient encore qu'en manuscrit dans l'obscurité des bibliothèques. Il commença en 1645 par l'édition de l'épître attribuée à saint Barnabé. Le père Hugues Ménard, religieux de la même congrégation, avait eu dessein de publier cette épître, et l'avait déjà éclaircie par diverses notes ; mais, la mort l'ayant empêché d'exécuter sa résolution, ce fut le P. Luc d'Acheri qui l'exécuta. On vit donc sortir de dessous la presse, par ses soins, *l'épître de saint Barnabé*, en grec et en latin, avec les notes du P. Ménard, en l'année 1645. Au bout de trois ans, dom Luc publia la vie et les *OEuvres de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry*, et la *Chronique de l'Abbaye du Bec*. En 1651, il publia la Vie et les *Ouvrages de Guibert, abbé de Nogent*, avec quelques autres Traités. Ayant ensuite ramassé plusieurs pièces rares et curieuses, et espérant d'en recouvrer un grand nombre de semblables, il forma le dessein d'en publier la plus ample compilation qu'il pourrait, sous le titre modeste de *Spicilége*. Il fit voir le jour à son premier tome l'an 1655. Ce volume a été suivi de douze autres, dont le dernier fut imprimé en l'année 1677 (*a*). Ce recueil,

(*a*) *Voyez dans le* Journal des Savans, *du*

en treize volumes in-4°., est fort estimé de ceux qui cherchent à éclaircir dans un grand détail les matières ecclésiastiques; mais on n'y trouve guère de traités qui n'aient été composés depuis la décadence de l'empire romain en Occident. Le même auteur a publié la *Règle des Solitaires*, composée par le prêtre Grimlaïc, et quelques ouvrages ascétiques (A). Ses préfaces et ses petites notes font voir qu'il avait de l'habileté. Il a eu part * au travail critique qui paraît dans les premiers volumes des *Actes des saints de l'ordre de saint Benoît*, et c'est à lui et au P. Mabillon que le titre de ces actes attribue le travail de les avoir assemblés et publiés. Luc d'Acheri mourut à Paris le 29 avril 1685, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il avait été bibliothécaire (*b*).

28 *de février* 1678, *pourquoi ce* Spicilége *n'a pas été continué.*

* *Joly reproche à Bayle de faire la part du P. d'Acheri trop petite.*

(*b*) *Voyez le* Journal des Savans *du* 26 *de novembre* 1685; *et M.* Baillet, *tom. III des* Jugem. des Savans, *pag.* 518.

(A) *Et quelques ouvrages ascétiques.*] Il ne mit pas son nom au recueil qu'il en publia, *[1] et dont je m'en vais donner le titre, tel que je le trouve dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* du P. Labbe. *Asceticorum, vulgò spiritualium, Opusculorum, quæ inter Patrum Opera reperiuntur, Indiculus Christianæ pietatis cultoribus ab Asceta Benedictino Congregationis sancti Mauri digestus. Parisiis, in-4°*, 1648. M. Teissier, dans ses additions à cet ouvrage du P. Labbe, dit que Luc d'Acheri publia la *Vie de saint Augustin*, *[2] à Paris, en la même année.

*[1] *Le titre même de l'ouvrage, dit Joly, prouve que ce n'est point un recueil, mais un catalogue raisonné.*

*[2] *Il fallait, dit Joly, ajouter* moine et apôtre de la Grande-Bretagne.

ACHILLE. Il y a eu plusieurs personnes de ce nom. Le premier qui l'ait porté n'avait point d'autre mère que la terre, et rendit un fort bon office à Jupiter; car, ayant reçu la déesse Junon dans son antre lorsqu'elle fuyait les poursuites amoureuses de ce dieu, il lui tint des discours si persuasifs, qu'elle consentit à consommer le mariage (A). On ne nous a point appris comment elle témoigna sa gratitude à un hôte qui sut lui inspirer une telle docilité; mais nous savons que Jupiter, en reconnaissance de ce service, promit à Achille que désormais tous ceux qui s'appelleraient comme lui feraient parler d'eux. C'est pour cela que le fils de Thétis a été célèbre. Le précepteur de Chiron se nommait ACHILLE, et de là vint que Chiron imposa le nom d'*Achille* au fils de Thétis, son disciple. Cela seul suffirait pour renverser toutes ces étymologies froides et forcées du mot *Achille*, que l'on fait dépendre des qualités personnelles du fils de Thétis (B). L'inventeur de l'ostracisme parmi les Athéniens s'appelait ACHILLE. Un fils de Jupiter et de Lamie porta ce nom. C'était un si bel homme, que, par sentence du dieu Pan, il remporta le prix de beauté qu'on lui disputait. Vénus, indignée de ce jugement, rendit Pan amoureux d'Écho, et le changea de telle sorte (C) qu'il devint un objet affreux. Un autre ACHILLE, fils de Galate, vint au monde avec des cheveux blancs. Il y a eu cinquante-quatre autres ACHILLES très-renommés, deux desquels ne se distinguèrent que par des actions de chien (*a*). Nous

(*a*) *Tiré du VI*e. *Livre de* Ptolomée, fils

allons faire un article à part pour celui de tous qui a eu le plus de gloire *.

d'Héphæstion, Novæ ad variam Eruditionem Historiæ, *apud* Photium, *num.* 190, *pag.* 488, 489.

* *Dans la première édition, après ces mots, on lisait :*

« Mais avant cela je dois arrêter ici mon lecteur pour un moment. Voici pourquoi :

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Monsieur Drelincourt, professeur en médecine, et doyen de l'université de Leiden, m'a fourni tant de remarques concernant Achille, que je ne saurais les placer toutes dans ce Dictionnaire. Elles mériteraient un ouvrage séparé ; ce serait l'histoire la plus complète qu'on ait jamais vue : et si je pouvais obtenir qu'avec la même bonté qui lui a fait prendre la peine de me communiquer tant d'excellens matériaux, il voulût corriger la manière dont je les mettrais en œuvre, il en résulterait un ouvrage parfaitement beau. Il m'a fourni tous les traits dont le tableau de ce héros a pu être composé. Tout ce que les anciens ont dit d'Achille se trouve dans ce recueil, avec une exactitude et une méthode admirables. Ce tableau est un ouvrage à trois colonnes ; celle du milieu est la chaîne ou la suite de toutes les qualités et de toutes les actions d'Achille. Les colonnes d'à côté contiennent très-exactement les preuves et les citations de tout, avec une infinité d'ouvertures sur les rapports et les allusions qui règnent entre ces matières et plusieurs autres, et sur les ornemens dont on les pourrait enrichir. Il est impossible de voir ce tableau sans en admirer l'auteur, soit pour l'étendue de ses lumières, soit pour la justesse de sa méthode ; mais il est surtout impossible de l'admirer autant qu'il le faut à ceux qui savent qu'il a placé avec tant d'économie le fonds de sa vaste lecture, qu'il en pût recueillir en peu de temps tout le profit, quelle que soit la matière qui se présente. Jamais homme n'eut comme lui les trésors de son érudition en argent comptant (1). Je suis bien fâché que la nature de mon ouvrage ne me puisse pas permettre d'étaler ici tout ce que cet illustre *doyen de la faculté de Hollande* m'a communiqué touchant Achille, et qu'en attendant l'occasion d'en faire part au public, je sois contraint de n'en prendre que quelques portions pour les insérer dans mes remarques. Que cette occasion se hâte tant qu'elle voudra, elle ne saurait jamais être assez prompte, vu l'impatience que j'ai de m'en servir pour témoigner à cet *incomparable professeur* combien je l'honore et je l'admire, et avec quelle reconnaissance je conserve le souvenir de ses bontés. Tout ce que l'on verra de nouveau, et qui sera bon dans les remarques sur l'Achille de ce Dictionnaire, et tout ce qui aura été corrigé dans l'Achille du projet, vient de M. Drelincourt.

Les preuves de tout ce que je viens de dire sont publiques ; on n'a qu'à consulter l'ouvrage qui a été imprimé à Leide en 1693, intitulé : *Homericus Achilles Caroli Drelincurtii penicillo delineatus, per convicia et laudes.* Il ne diffère du tableau que je garde en manuscrit, qu'en ce que les choses n'y sont pas disposées par colonnes. L'avertissement qu'on vient de lire était déjà composé lorsque cet ouvrage a paru, et je l'ai laissé en son état. Je copierais volontiers l'article (2) de l'Histoire des Ouvrages des Savans, dans lequel on a donné à l'*Index Homericus*, et à son auteur une partie des louanges qui leur sont dues ; mais, comme cette excellente histoire est entre les mains de tout le monde, il n'est pas nécessaire de transporter ici cet article. »

(1) *Ingenium,* (adde scientiam), *in numerato habet.* Augustus de Vinicio apud Senec. Controv. 13, sub. fin.

(2) *C'est le 11 du mois de mai 1693. Voyez aussi M. Robus dans son journal flamand, intitulé :* Bockraal van Europe, *au mois de septembre 1693, page 286. Je voudrais qu'on vît la lettre que M. Gronovius, l'un des plus doctes critiques de l'Europe, a écrite à M. Drelincourt, à la louange de l'*Index Homericus.

Ce passage y compris les deux notes a été depuis remplacé par les dix-sept lignes qu'on lit en tête de l'article qui suit.

(A) *Qu'elle consentit à consommer le mariage.*] Ces paroles de Pothius, συνελθεῖν τῷ Διῒ, signifient cela (1), comme il paraît par cette suite, καὶ πρώτην μίξιν Ἥρας καὶ Διὸς ταύτην γένεσθαι φασὶν, *et ce fut alors, dit-on, que Jupiter jouit de Junon pour la première fois.*

(B) *Étymologies.... que l'on fait dépendre des qualités personnelles du fils de Thétis.*] Il n'y a rien de plus plaisant que de voir ce que la Grèce a inventé sur ce sujet. Elle mérite là-dessus, non-seulement l'épithète de menteuse (2) et de fabuleuse (3), mais aussi celle de *malè feriata*, que notre terme d'*oiseuse* n'est pas encore en possession de signifier pleinement.

Demandez aux grammairiens grecs pourquoi ce héros fut nommé Achille : les uns vous répondront, parce qu'il donna beaucoup d'inquiétude à sa mère et à ses ennemis ; d'autres, parce

(1) *Le P.* Schottus *les a mal traduites par* ad Jovem redire.

(2) *Græcia mendax.* Juvenal. Sat. X. *vs.* 174.

(3) Μυθοτόκος Ἑλλὰς, *Fabularum parens Græcia.* Nonn. Dionys. *lib. I.*

qu'il chagrina beaucoup les Troyens; d'autres, parce qu'ayant appris le secret de la médecine, il apaisait les douleurs; d'autres, parce qu'il n'avait qu'une lèvre; d'autres, parce qu'il était propre au commandement; d'autres, parce qu'il n'avait jamais tété; et d'autres, parce qu'il sortit de chez son précepteur Chiron, sans avoir jamais mangé des fruits de la terre. Qui voudrait montrer par quelles analyses de grammaire ils trouvaient dans le nom d'Achille tant d'étymologies différentes, hérisserait de trop de grec cet endroit-ci. C'est pourquoi je renvoie le lecteur, s'il lui plaît, au grand *Etymologicum*, à Eustathius (4), à Tzetzès (5), etc. Messieurs Lloyd et Hofman, qui, à l'exemple de Fungérus et de plusieurs autres, ont enrichi de ces assortimens étymologiques l'article du fils de Pélée, devaient pour le moins nous avertir qu'on a pris bien de la peine pour rien, en voulant à toute force que le mot *Achille* dépendît des qualités personnelles du héros de l'Iliade. Ils auraient pu réfuter cette prétention en montrant qu'il y a eu des Achilles avant celui-là; et nous indiquer une raison mille fois plus naturelle que toutes les autres pourquoi celui-là fut nommé Achille: c'est celle que j'ai rapportée, savoir, que le précepteur de son précepteur avait été ainsi appelé.

(C) *Et le changea de telle sorte.*] Photius, qui nous a conservé quelques fragmens des sept livres que Ptolomée, fils d'Héphæstion, avait remplis des plus curieuses bagatelles de l'antiquité fabuleuse, a tronqué de telle sorte ce qui regarde Achille, fils de Jupiter et de Lamie (6), qu'il faut se donner la peine de conjecturer que ce fut avec la déesse Vénus qu'il entra en concurrence sur la beauté. On fonde cette conjecture sur l'indignation de Vénus contre le juge qui conféra le prix à Achille. Vénus, pour punir ce juge, le rendit amoureux d'Écho, et si laid, que sa seule figure le faisait haïr. C'est ainsi que Schottus a entendu le texte de Photius. Mais M. de Méziriac partage les effets de la colère de Vénus à Pan et à Achille: celui-là devint amoureux, et celui-ci *le plus laid homme du monde* (7). C'est en vain que l'on consulterait l'original pour savoir si la version d'André Schottus est meilleure que celle de Méziriac: car, si d'un côté l'on peut dire que les règles d'une grammaire exacte sont pour Schottus, l'on peut dire de l'autre que les auteurs grecs ne s'assujettissaient pas à de telles règles, et qu'il n'est point rare que, s'agissant de plusieurs personnes dans une de leurs périodes, le pronom *le*, *lui*, se rapporte indifféremment, ou à la personne la plus éloignée, ou à la personne la plus prochaine. Les Latins n'y sont pas plus scrupuleux. C'est la grammaire française qui est en cela d'une merveilleuse exactitude; car elle veut que l'on répète plutôt deux ou trois fois le même nom propre en peu de lignes, que de laisser en suspens l'esprit du lecteur. Si l'on consulte la raison, ou pour ou contre Méziriac et le père Schottus, on aura de la peine à trouver quelque point fixe. Il se peut faire qu'une personne qui a perdu son procès ne se venge que du juge. Apollon se contenta de punir Midas, qui avait blâmé la sentence de supériorité prononcée en faveur d'Apollon et au préjudice de Pan (8). Par là, Méziriac perdrait sa cause: mais on se venge aussi quelquefois et de son juge et de son rival (9); et sur ce pied-là, le père André Schottus aurait mal traduit: car, selon lui, Vénus indignée ne fait aucun mal à celui qui remporte la victoire. Il est vrai aussi que, selon l'autre interprète, elle ne fait pas grand mal au juge inique; elle se contente de lui donner de l'amour pour une nymphe, qui, selon la tradition des anciens (10), eut une fille de lui. Tout bien compté, il semble que Méziriac a du dessous; et, s'il avait raison, Photius ou son Ptolomée seraient blâmables de n'avoir pas déclaré que la même Vénus qui rendit Pan amoureux d'Écho, le rendit malheureux dans ses amours. Il fallait nécessairement marquer cette

(4) Eustath. in Iliad. *lib. I.*

(5) Tzetzes in Lycophron.

(6) Photius, Bibliothecæ *num.* 190.

(7) Méziriac, Épîtres d'Ovide, *pag.* 253.

(8) Ovidius, Metam. *lib. XI*, *vs.* 175.

(9) *Arachné*, *Marsyas*, *Thamyris*, *les filles de Piérus, sont une preuve qu'on se venge aussi quelquefois d'un compétiteur.*

(10) *Il y avait une tradition différente de celle-là: nous en parlons dans l'article* PAN. [*Bayle n'a pas donné cet article.*]

circonstance : et on le pouvait faire sans choquer le sentiment de tout le monde ; car quelques-uns ont parlé des rigueurs de cette nymphe pour le dieu Pan. C'est peut-être le plus malaisé de tous les ouvrages de plume que celui de bien abréger : il faut un discernement peu commun pour juger quelles sont les circonstances dont la suppression obscurcit ou n'obscurcit pas un abrégé. Justin n'est pas le seul qui ait manqué de ce fin discernement. Je me suis servi de cette pensée quelque autre part dans cet Ouvrage.

J'avais mis ici, dans la première édition, une espèce de préface à l'article suivant, que je ne supprime qu'à regret. Elle contient un éloge de feu M. DRELINCOURT, *professeur en médecine à Leide. Tout le monde a trouvé que je m'éloignais si étrangement de l'usage, et que je plaçais si mal une telle pièce, que, pour faire cesser une censure si générale, je suis obligé d'effacer cela. Mais je déclare que j'entends que ce témoignage de ma gratitude et de mon estime soit censé demeurer ici, comme s'il y était répété de mot à mot.*

ACHILLE, fils de Pélée et de Thétis, a été l'un des plus grands héros de l'ancienne Grèce. Il naquit à Phthia, dans la Thessalie (*a*), et fut plongé dès son enfance dans les eaux du Styx, afin d'être rendu invulnérable; et il le serait devenu par tout le corps si sa mère eût eu l'esprit de le prendre par un talon après l'avoir tenu par l'autre (*b*); mais comme elle n'eut point cette précaution, il y eut un des talons de son fils qui demeura sujet aux blessures, et ce fut aussi par cet endroit que la mort se saisit de lui. Il ne faut pas croire cependant que les auteurs soient bien d'accord sur cela; car on en voit qui parlent de plusieurs blessures reçues par Achille en divers endroits du corps (*c*). Je rapporterai dans les remarques une autre précaution de Thétis; c'est qu'afin de rendre son fils immortel, elle l'oignait d'ambroisie et le mettait sous la braise (*d*). On le fit élever sous la discipline du centaure Chiron; c'était la meilleure école du monde en ces siècles-là. Chiron le nourrit d'une façon assez singulière, puisqu'au lieu de lait ou de pain, ou de tels autres alimens, il lui donnait à manger de la moelle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages (A). Les étymologistes n'ont pas négligé leurs intérêts en cette rencontre. Ils ont mis à profit cette tradition; car ils prétendent que c'est de là qu'est venu le nom d'Achille (B). Il ne se contenta pas de lui aguerrir le corps aux exercices les plus pénibles, il lui orna aussi l'âme de plusieurs belles connaissances. Mais, si nous en croyons Homère, c'est à Phénix, et non pas à Chiron (C), qu'il faut donner la qualité de précepteur et de père nourricier d'Achille. Les inquiétudes de Thétis ne lui permirent pas de laisser son fils dans l'antre de Chiron pendant tout le temps qu'elle aurait voulu; elle l'en tira qu'il n'avait encore que neuf ans (*e*), et le cacha parmi des filles, déguisé en fille, à la cour de Lycomèdes, roi de l'île

(*a*) Servius in Æneid. *lib. II, vs.* 197.
(*b*) *Voyez la Remarque* (A), *num.* 5.

(*c*) Dictys Cret. *lib. II*; Dares; Ptolemæus Hephæst. *lib. VI, apud* Phot. Biblioth. *num.* 190; Eustathius in Odyss. XI.
(*d*) *Voyez la Remarque* (A), *num.* 5.
(*e*) Apollodor. Biblioth. *lib. III, p.* 235.

de Scyros, dès qu'elle eut su les préparatifs que l'on faisait contre les Troyens. La raison de sa conduite, la voici : elle savait, d'un côté, que si son fils allait à Troie, il n'en reviendrait jamais; et de l'autre, que Calchas avait prédit qu'on ne prendrait jamais la ville de Troie sans Achille. La ruse de Thétis ne lui servit de rien : le devin Calchas découvrit aux Grecs où était Achille (*f*), qu'ils avaient cherché en divers endroits sans le trouver; et là-dessus Ulysse ayant été député à la cour de Lycomèdes y démêla aisément Achille (D), et l'en retira sans peine, quoiqu'il fût tellement aimé de la princesse Déidamie, fille du roi, qu'elle lui avait permis de l'engrosser (E). Voilà d'où sortit Néoptolémus ou Pyrrhus, comme nous le dirons en son lieu. Achille fit une infinité de beaux combats pendant le long siége de Troie, et avant que l'on eût campé devant la ville. La grosse querelle qui s'éleva entre Agamemnon et lui pour leurs garces (car Agamemnon ayant rendu Chryseis, qui était la sienne, enleva Briseïs, qui était celle d'Achille) (*g*), obligea celui-ci à se tenir dans sa tente, sans se vouloir plus mêler de guerre, et rien ne fut capable de le faire changer de résolution, que la mort de son cher ami Patrocle, auquel il avait prêté ses armes, dont Hector l'avait dépouillé aussi-bien que de la vie (*h*). Vulcain, à la prière de Thétis, fit alors de nouvelles armes à Achille (*i*) (F). La mort de Patrocle fut vengée bientôt après (G); Achille se battit avec Hector (*k*), et, l'ayant tué, l'attacha à son chariot, et le traîna autour des murailles de Troie (H). Priam en personne lui alla demander le cadavre, et l'obtint moyennant une grosse rançon (*l*). Il y a plusieurs opinions sur la mort d'Achille : les uns disent qu'Apollon le tua (*m*), ou qu'il aida Pâris à le tuer (*n*), en dirigeant sa flèche sur la partie qui n'était point invulnérable; les autres disent que Pâris le tua en trahison dans un temple où Achille s'était rendu pour y traiter de son mariage avec Philoxène, fille de Priam (*o*). Les Grecs lui firent de magnifiques funérailles, dont le dictionnaire de Moréri a touché quelques circonstances avec très-peu d'exactitude (I), pour ne rien dire de pis. Ils l'enterrèrent au promontoire de Sigée (K); et, après la prise de la ville, ils immolèrent Philoxène sur son tombeau, comme son ombre le demanda. Ce guerrier, le plus violent de tous les guerriers, et si brave que son nom devint celui de la suprême bravoure (L), aimait beaucoup la musique (M) et la poésie (*p*), et passait pour le plus bel homme de son temps (N). Si sa beauté le rendit aimable aux femmes, il ne les aimait pas moins de son côté (O), et l'on a dit même que ses amours s'é-

(*f*) Statius, Achilleïd. *lib. I*, *vs.* 493, *seqq.*
(*g*) Homer, Iliad., *lib. I*, *vs.* 323, *seqq.*
(*h*) *Ibidem*, *lib. XVI*, *vs.* 818
(*i*) *Ibidem*, *lib. XVIII*, *vs.* 462, *seqq.*

(*k*) Homer. Iliad. *lib. XXII*, *vs.* 312.
(*l*) *Ibid. lib. XXIV*, *vs.* 555.
(*m*) Quintus Calab. *lib. III*, *vs.* 62. Euripide *in* Philoctete.
(*n*) Virgil. Æneid. *lib. VI*, *vs.* 57. Ovidius, Metam *lib. XII*, *vs.* 580, *seq.*
(*o*) Dictys Cret. *lib. IV*; Dares Phrygius, Hyginus, *cap. CX*; Servius in Æneid. *lib. VI*, *vs.* 57.
(*p*) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Achilléa.

taient répandues sur les personnes de son sexe * (P). Nous verrons dans l'article suivant ce qu'il fit après sa mort, et un miracle qu'il opéra dont Tertullien a parlé. Je vous renvoie à l'*Homericus Achilles* de feu M. Drelincourt (*q*), comme à un recueil de littérature le plus complet qui se puisse voir touchant ce héros du paganisme.

* *L'édition de* 1697 *contient de plus ces mots qui finissent la phrase : « et qu'il avait pris ses licences en l'une et l'autre facultés :* Juris utriusque licentiatus doctor in utroque. »

(*q*) *Imprimé à Leide, l'an* 1693. *Voyez l'*Histoire des ouvrages des Savans, *mai* 1693, *pag.* 511.

(A) *De la moelle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages.*] Libanius en trois endroits (1), et Priscien, en un endroit (2), ne parlent que de la moelle de lion : Grégoire de Nazianze y joint la moelle de cerf (3) : le scoliaste d'Homère celle d'ours (4) : l'auteur du grand *Etymologicum* ne parle que de la moelle de cerf (5) : Apollodore parle de celle de sanglier et de celle d'ours, et y joint les entrailles de lion (6) : Stace joint ensemble les entrailles et la moelle du lion, ou, selon la leçon de quelques vieux manuscrits, les entrailles de lion et la moelle de louve (7). Philostrate joint au miel et au lait la moelle des faons de biche et la moelle des chevreuils (8) : Tertullien se contente de parler simplement et d'une manière indéterminée de moelle de bêtes sauvages (9) : Eustathius s'exprime d'une façon encore plus vague, puisqu'il ne parle que de moelle d'animaux (10) : Suidas dit simplement moelle (11).

(1) Liban. Progymn. *pag.* 70, *D; pag.* 97, *C; pag.* 129, *A; etc.*
(2) *In* Præexerc. Rhetor.
(3) Orat. XX, *pag.* 324.
(4) *In* Iliad. *lib. XVI.*
(5) *In* Ἀχιλ.
(6) Apollodor. Biblioth. *lib. III.*
(7) Statii Achilleid. *lib. II*, *vs.* 382.
(8) Philostrat. *in* Heroïc. *pag.* 705, *B; et in* Icon. II, *pag.* 781, *C.*
(9) Tertullian. de Pallio.
(10) Eustath. *in* Iliad. *lib. I, pag.* 11, *vs.* 28.
(11) Suidas, *verbo* χιλή.

Au reste, c'est une tradition si vulgaire parmi les anciens, que Chiron nourrit Achille de moelle de lion, qu'on ne saurait assez admirer qu'un aussi savant homme que l'était M. de Girac, ait accusé M. Costar *d'une grossière ignorance* (12), pour s'être servi de ces paroles : *Vous vous étiez nourri dès votre enfance du suc, de la substance et de l'âme des bons livres, tout ainsi qu'Achille de la moelle des lions.* M. de Girac fait là-dessus une demande qui n'est pas d'un critique exact, puisqu'elle change l'état de la question et qu'elle fait dire à M. Costar plus qu'il n'a dit. *Où est-ce qu'il a trouvé*, dit-il, *qu'Achille ne se nourrissait que de la moelle des lions ?* Mais voici bien pis : ayant allégué entre plusieurs autres raisons, pour soutenir son sentiment, que, selon Plutarque, *Achille fut nourri de choses qui n'ont point de sang*, il ajoute, *qu'il ne croit point qu'aucun auteur digne de foi ait écrit qu'Achille fut nourri de moelle de lion :* et néanmoins, il cite lui-même tout aussitôt saint Grégoire de Nazianze remarquant que saint Basile n'avait pas eu comme Achille *un centaure auprès de soi, qui lui présentât* DES MOELLES FABULEUSES DE LIONS ET DE CERFS. *Ce qui fait voir*, poursuit M. de Girac, *que saint Grégoire a tenu cela pour une chose feinte et impossible.* Soit ; mais il ne laissera pas d'être un témoin digne de foi ; car, pour l'être en ces choses-là, il n'est pas nécessaire, ni que l'on soit persuadé des faits qu'on rapporte, ni qu'ils existent réellement, ni même qu'ils soient possibles : il suffit que l'on ne forge pas de sa tête ce que l'on avance. Or, sans aucun doute, saint Grégoire de Nazianze est dans le cas. Il n'assure point, sans l'avoir lu, ce qu'il rapporte du centaure Chiron et d'Achille. Il ne le croit pas, je l'avoue ; mais il ne l'invente pas aussi, et cela suffit pour le rendre digne de foi. On ne doit demander là-dessus ni la vérité morale, ni la vérité physique ; mais seulement la vérité de relation. M. de Girac, qui veut que la moelle *des cerfs ait été la seule nourriture du héros d'Homère, suivant l'opinion commune des anciens*, a trouvé sans

(12) Réplique à Costar, *sect. VII*, *pag.* 59, *Édition de Hollande*, in-8.

doute dignes de foi les auteurs qui le rapportent, quoiqu'il n'y ait aucun lieu de croire ni qu'ils l'aient cru effectivement, ni que la chose soit véritable. Il a mis sans doute dans le même rang saint Grégoire de Nazianze pour ce qui regarde la moelle de cerf. Il ne peut donc point le récuser quant à celle de lion ; et par conséquent il a lui-même produit un témoin digne de foi, immédiatement après avoir dit qu'il ne croyait pas qu'il y en eût.

Je trouve moins surprenant qu'il ait cité là saint Grégoire de Nazianze, que de voir qu'il ait ignoré ce que deux auteurs modernes, qui sont entre les mains de tout le monde, avaient mis dans la dernière évidence. L'un est M. de Méziriac, qui a prouvé, par le témoignage du scoliaste d'Homère sur le livre XVI de l'Iliade ; par celui de Libanius, dans ses deux harangues, l'une pour et l'autre contre Achille ; et par celui de Stace, au livre II de l'Achilléide ; que ce héros fut nourri de moelle de lion. L'autre est Barthius, qui, sur ce passage de Stace, a cité pour le même fait, outre les deux textes de Libanius, ces paroles de Priscien : *Deindè sequitur victus, ut in Achille, quod* MEDULLIS LEONUM *pastus est* (13). Ces témoins sont aussi valables que ceux que M. de Girac produit pour justifier que l'on donnait à Achille une autre nourriture.

Il ne faut pas dissimuler que Barthius nous ôte le témoignage de Stace pour la moelle de lion : car, au lieu de *lubens*, il prétend qu'il faut lire *lupæ*, dans le passage où Achille parle ainsi :

Dicor et in teneris et adhuc crescentibus annis
Thessalus ut rigido senior me monte recepit,
Non illas ex more dapes habuisse, nec almis
Uberibus satiâsse famem, sed spissa leonum
Viscera, semianimesque lupæ traxisse medullas (14).

Ce que M. de Girac fait dire à Plutarque nous découvre qu'il n'a pas consulté le grec : et comme il allègue là quelques-unes des remarques dont Vigénère s'est servi dans ses notes sur Philostrate, il se pourrait bien faire qu'il n'a point eu d'autre mauvais guide que ces paroles de Vigénère : *Plutarque dit que Chiron nourrit Achille dès sa naissance de choses qui n'avaient point de sang* (15). Il y a déjà bien des années que Méziriac a fait voir dans son commentaire sur l'Épître de Briséide à Achille, qu'Amiot avait en cela trompé Vigénère, et qu'au lieu de dire avec Amiot : *Mais ce Philinus ici, comme un nouveau Chiron, nourrit son fils en la manière que fut eslevé Achille dès son enfance, de viande dont il n'a point esté tiré de sang, c'est-à-savoir des fruits de la terre* (16), il faut dire : *Mais ce nouveau Chiron nourrit ce garçon tout au rebours d'Achille* (ἀντιςρόφως τῷ Ἀχιλλεῖ) *à savoir de viandes non sanglantes* (17). On pouvait envelopper Xylander dans la même erreur ; car sa traduction latine porte : *Nostrum autem quo pacto Achillem Chiron nutriens iste statìm à natalibus* SANGUINE CARENTIBUS. Il y a une lacune dans ce passage de Plutarque ; mais le mot ἀντιςρόφως n'en devait pas être moins intelligible pour le sens d'*au rebours*, que les dictionnaires lui donnent communément.

Ce que j'ai dit, en prouvant la validité du témoignage de saint Grégoire, montre que M. de Girac a cité mal à propos Élien, Pline et Aristote, pour montrer que les lions n'ont point de moelle ; ou que, s'ils en ont, *c'est si peu que rien*. Il aurait pu citer aussi Galien, au livre XI de l'usage des parties, chap. XVIII ; et il ne semble pas que ce fait doive être révoqué en doute, puisque ordinairement les modernes le passent aux anciens naturalistes, lors même qu'ils les accusent de plusieurs méprises sur le sujet des lions. Consultez Vossius au chapitre LII du IIIe. livre *de Origine et Progressu Idolatriæ ;* Franzius et Bochart aux livres *de Animalibus Sacræ Scripturæ*, le père Hardouin dans son Commentaire sur le chapitre XXXVII du livre XI de Pline, etc. (18). Si l'on en croyait Vossius, on prétendrait qu'Athénée aurait chicané Aristote sur ce fait-là :

(13) *In* Progymn. Rhetoricis *ex* Hermogene.

(14) Statii Achill. *lib. II, vs.* 382. *D'autres lisent* lubens *ou* libens, *dans ce dernier vers.*

(15) Vigénère, Comment. sur Philostr., de la Nourrit. d'Achille, *édit. in-4, pag.* 544.

(16) Plutarque, des Propos de Table, *liv. IV, chap. I.*

(17) Méziriac, Épîtres d'Ovide, *pag.* 249.

(18) *Notez qu'*Hofman, Continuat. Lexici univers., *tom. I, pag.* 1002, *n'attribue cela qu'aux dents du lion, et de jeter des étincelles en se choquant.*

mais, quand on consulte Athénée même, on voit qu'il ne dit rien touchant la moelle, et qu'il se contente d'attaquer la dureté des os du lion (19), laquelle Aristote fait si grande, qu'il dit que lorsqu'ils s'entrechoquent il en sort des étincelles comme d'un caillou. On pourrait nier cela sans douter qu'ils ne fussent destitués de moelle. Ce pourrait donc être un fait constant, et que M. Furetière aurait dû mêler parmi les autres remarques qu'il rapporte sous le mot *Lion*, si l'on n'avait enfin vérifié le contraire. Borrichius parle de deux anatomies de lion faites à Copenhagen, l'une il y avait seize ans, l'autre depuis deux ans, et il assure qu'elles firent voir beaucoup de moelle, *copiosam medullam*, dans les os de cet animal, et même dans la plupart des os; et il cite Severin, qui rapporte que Tibère Carrafa nourrit un lion, dont les os furent trouvés creux et moelleux, comme ceux des autres bêtes (20). Mais quand même il serait constant que les lions n'ont point de moelle, M. de Girac n'aurait pas dû recourir à cette raison, puisque ce n'est pas ainsi qu'on réfute les faits empruntés de la mythologie païenne, et principalement lorsqu'on a dit qu'aucun auteur digne de foi n'en parle. Le seul témoignage de quelques auteurs anciens suffit alors à faire perdre hautement le procès, quand même les naturalistes nous apprendraient l'impossibilité de la chose.

D'où il paraît que Barthius s'engage dans une réfutation superflue, lorsqu'en commentant les vers de Stace que j'ai rapportés ci-dessus, il s'écrie fort sérieusement : *C'est une étrange fable*, ingens fabula; *puisqu'un enfant qui prendrait quelque chose de semblable, ne fût-ce qu'en suçant, périrait, n'y ayant pas jusqu'à l'haleine des lions qui ne soit venimeuse, principalement pour un tel âge.* Ensuite de quoi il cite un passage d'Aristote, portant que les lions n'ont point de moelle. Peine perdue que tout cela; parce que les anciens eux-mêmes, qui avaient un peu examiné les choses, ne regardaient tous ces contes que comme des jeux d'esprit. Ne serait-on pas bien de loisir, si l'on s'amusait à réfuter par la physique ce qui a été dit du talon du même Achille et de sa lèvre brûlée? On a dit que sa mère l'ayant plongé dans les eaux du Styx pour le rendre invulnérable, ne put procurer cet avantage au talon, parce qu'elle tenait son fils par là. Fulgence, au chapitre VII du livre III, et le scoliaste d'Horace sur l'ode XIII du Livre V, marquent qu'elle le tint par le talon. Ceux qui disent qu'il mourut d'une blessure au talon comme Hygin au chapitre CVII, et Quintus Calaber au vers 62 du IIIe. livre, conviennent au fond avec les deux autres. Servius, sur le vers 57 du VIe. livre de l'Énéide, dit en général qu'il était invulnérable, *exceptâ parte quâ à matre tentus est.* D'autres ont dit que, pour consumer tout ce que le corps de son fils avait de mortel, elle le mettait sous la braise toutes les nuits, et que le jour elle l'oignait d'ambroisie, et qu'il n'y eut qu'une des lèvres de l'enfant qui fut brûlée; ce qui avint à cause qu'il s'était léché cette partie.

Il y a plusieurs auteurs qui rapportent cette conduite de Thétis, et qui disent même que par ce manége, elle avait fait périr six de ses enfans, lorsque son mari l'y ayant surprise, fut cause qu'Achille, qui était le septième, en réchappa (21). Néanmoins, Tzetzès s'inscrit en faux contre ce conte, et dit *qu'il ne sait d'où Lycophron a pu pêcher cette menterie que Thétis eut sept enfans de Peleüs* (22). Autre exemple à joindre à celui de M. de Girac, pour montrer le danger à quoi l'on s'expose par une confiance trop décisive : car M. de Méziriac cite *quatre auteurs fort graves, qui tous s'accordent à ce qu'escrit Lycophron.* On a bien raison de dire, lorsqu'on entend parler, ou de quelque phrase extraordinaire, ou de quelque fait inouï, *que cela est bon pour attraper les parieurs*, c'est-à-dire, certains savans téméraires qui sont toujours prêts, en ces sortes de rencontres, à parier que l'on ne trouvera point une telle chose dans

(19) Athenæi Deipnosoph. *lib. VIII, cap. XI.*

(20) *Dans son Traité* pro Hermetis, Ægyptiorum, et Chemicorum Sapientiâ, *imprimé à Copenhague, l'an* 1674, *in*-4.

(21) Apollodor. Biblioth. *lib. III*; Scholiast. Homeri Iliad. II, *vs.* 36; Scholiast. Aristoph. *pag.* 184, *A.*

(22) *Voyez les* Épîtres d'Ovide de Méziriac, *pag.* 248.

aucun auteur. Ils ne manquent guère de perdre. Mais, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils nient quelquefois les choses les plus aisées à trouver. J'en donnerai divers exemples dans ce Dictionnaire.

Ne quittons point Barthius sans remarquer qu'il prétend que la leçon *lupæ*, au lieu de *lubens*, fait beaucoup d'honneur à Stace, qui par là ne se trouve point en opposition avec Aristote, et observe les mêmes distinctions qu'Apollodore, puisque celui-ci a dit que Chiron faisait manger des entrailles de lion, et des moelles de sanglier et d'ours à son Achille (23). Mais peu après, Barthius reprenant l'air de réfutation, rejette comme une absurdité manifeste cette moelle de louve : et dit qu'il sait qu'un enfant qui ne prendrait une telle nourriture qu'une fois, ne laisserait pas de mourir avant le lendemain. *C'est pourquoi*, ajoute-t-il, *Grégoire de Nazianze accommode mieux la chose, en joignant la moelle de cerf avec celle de lion.* On ne voit pas comment Barthius est d'accord ici avec lui-même, ayant dit dans la page précédente que la rejection de la moelle de lion était à Stace une marque de jugement, et que l'approche des lions est très-dangereuse à l'enfance.

Remarquons aussi que la raison pour laquelle Apollodore et quelques autres ont plutôt parlé des entrailles que de la moelle des lions, pour la nourriture d'Achille, semble venir de ce qu'ils auront ouï dire que ces animaux sont presque sans moelle; car il était d'ailleurs plus convenable de lui faire avaler cette moelle que de lui fournir un autre aliment, vu le caractère sous lequel les poëtes le représentent. Ce n'est pas tant sous l'idée de bravoure, quoiqu'on l'en partage dans un degré éminent, que sous celle d'une colère indomptable : c'est par là qu'Homère se propose de le décrire dans l'Iliade, où, selon la remarque d'Horace, il prend pour thème, *Gravem Peleidæ stomachum cedere nescii* (24), et où il débute par

Μῆνιν ἄειδε θεὰ Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος.
Iram cane, Dea, Pelidæ Achillis.

(23) Barth. Comment. in Achil. *lib. II*, *vol. III*, *pag.* 1753.
(24) Horat. Ode VI, *lib. I*, *vs.* 5.

Or, il est certain que, pour faire remonter à la cause de ce caractère par des fictions propres à la poésie, et imprimées du merveilleux de ces anciens siècles, la moelle de lion était quelque chose de mieux imaginé que toute autre nourriture. C'est dans la moelle que se trouvent les parties les plus succulentes de l'animal, et même, à ce qu'on prétend, les parties spécifiques et séminales. Homère nous insinue, par l'exemple du petit Astyanax, que c'était le morceau d'un enfant gâté ;

Ἀστυάναξ, ὃς πρὶν μὲν ἑοῦ ἐπὶ γούνασι πατρὸς,
Μυελὸν οἶον ἔδεσκε καὶ οἰῶν πίονα δημόν.
Astyanax, qui priùs quidem sui super genua patris,
Medullam solam comedebat et ovium pinguem adipem (25).

Et les railleurs disent quelquefois aux mères que c'est celui du gendre de la maison. D'ailleurs, il n'y a point d'animal aussi colère que le lion ; et c'est de lui qu'on supposait que Prométhée avait emprunté le principe qui avait assujetti le premier homme à la colère :

Fertur Prometheus addere principi
Limo coactus particulam undiquè
Desectam, et insani leonis
Vim stomacho apposuisse nostro (26).

Ce n'est pas qu'on n'eût pu trouver assez bien son compte, en donnant une lionne pour nourrice à Achille. Virgile a suivi cette idée, pour des reproches de cruauté :

. . . . . . *Duris genuit te cautibus horrens*
Caucasus, Hyrcanæque admôrunt ubera tigres (27).

Et le capitan de la comédie des Visionnaires ne s'en éloigne pas dans cette rodomontade :

Le dieu Mars m'engendra d'une fière amazone,
Et je suçai le lait d'une affreuse lionne.

Par cette clef, on entendra pourquoi quelques-uns ont choisi la moelle de cerf préférablement à toute autre pour Achille : c'est qu'ils étaient frappés de la tradition qui lui donnait beau-

(25) Homer. Iliad. *lib. XXII*, *vs.* 500.
(26) Horat. Ode XVI, *lib. I*, *vs.* 13.
(27) Virgil. Æn. *lib. IV*, *vs.* 366. Macrob. Saturn. *lib. V*, *cap. XI*.

coup de vitesse à la course, et qui a porté Homère à l'honorer incessamment, ou de l'éloge de πόδας ὠκὺς, *allant bien du pied*, ou de quelque autre épithète de même signification, ποδώκης, ποδάρκης, πόδας ταχὺς, ποσὶ ταχέεσσι, κραιπνοῖσι, *etc.* Présentement c'est ainsi que nous recommanderions le mérite d'un laquais basque ; mais anciennement c'était une qualité héroïque (28) : et ainsi on ne pourrait tout au plus blâmer Homère que d'en avoir fait une cheville de vers répétée trop souvent. On a donc cru qu'il fallait feindre qu'un héros d'une vitesse extraordinaire avait été nourri de moelle de cerf : et on s'est tellement appliqué à cette notion, qu'on n'a pas pris garde que la moelle d'un animal si timide était d'ailleurs très-peu propre à ce foudre de guerre et à ce cœur de lion, Ἀχιλλῆα ῥηξήνορα θυμολέοντα (29) *Achillem frangentem viros animo leonino*, qui, dans l'extrême mépris qu'il témoigna au général de l'armée, lui dit entre autres injures,

Va, sac à vin, yeux de chien, cœur de cerf.

C'est ainsi que Vigénère traduit (30) ce vers du I[er]. livre de l'Iliade :

Οἰνοβαρὲς, κυνὸς ὄμματ' ἔχων, κραδίην δ' ἐλάφοιο.

Je ne pense pas que, si l'on décidait la chose à la pluralité des voix, l'on jugeât que la moelle du cerf ait été la nourriture d'Achille, ni que M. de Girac pût trouver confirmation de ce qu'il a dit trop légèrement, que cette moelle *a été la seule nourriture du héros d'Homère, suivant l'opinion commune des anciens.* Mais, quand cela serait vrai, un vieux traducteur français du traité *de Pallio* (31) ne serait point excusable d'avoir déterminé à cette moelle ce que Tertullien avait dit en général de celle des bêtes sauvages. Les traducteurs n'ont point ce droit-là. *Ille ferarum medullis educatus (undè et nominis consilium* (32) *quandoquidem labiis vacuerat ab uberum gustu) : Lui qui avoit esté nourri de moelle de cerf (d'où il fut nommé à dessein, attendu qu'il n'avoit jamais sucé mamelle de ses lèvres)*, *etc.* Théodore Marcilius a bronché aussi sur ces paroles, ayant prétendu que Tertullien désigne l'étymologie *sine chilo*, ἄνευ χιλοῦ (33) ; ce qui est visiblement faux, comme M. de Saumaise l'a remarqué. On aurait pu remarquer une autre méprise de ce même auteur. La voici : c'est qu'Achille, selon Vélius Longus, cité par Cassiodore, devait son nom au mot χεῖλος, comme s'il eût été de ces personnes qu'on nommait *chilones* ou *labeones*, c'est-à-dire, qui avaient de grosses lèvres. Lucrèce leur donne le nom de *labiosus* (34), et remarque qu'un amant qui veut excuser les imperfections de sa maîtresse, dit *labiosa*, φίλημα, *une grosse lippue est un beau et spacieux champ de baisers.* Mais il est faux que sur ce pied-là Achille doive son nom à χεῖλος, *lèvre* : c'est plutôt sur le pied d'avoir été mutilé en cette partie, quoique M. de Saumaise l'ait nié, contre un passage formel de Photius, dont j'ai déjà fait mention, et contre ce qu'en a dit positivement un vieux poëte nommé Agamestor (35), cité par Tzetzès. Voici les paroles de Saumaise, *si chilones dicti à magnis et improbis labris, Achilles dictus fuerit quasi* ἄνευ χειλέων, *non quòd sine labris fuerit, sed quòd labiorum ministerio non usus fuerit infans* (36). Je ne nie point qu'Apollodore ne dise que le fils de Thétis, nommé Ligyron auparavant, fut nommé Achille par Chiron, à cause qu'il n'avait jamais appliqué ses lèvres à la mamelle. Ὅτι τὰ χείλη μαστοῖς οὐ προσενέγκη (37), *quòd mammis labra minimè admovisset.*

(B) *Que c'est de là qu'est venu le*

(28) *Voyez la prodigieuse vitesse que* Virgile *donne à une jeune amazone nommée Camille, dans le livre VII de* l'Enéide, *vs.* 807, *et là-dessus le père* La Cerda.

(29) Homer. Iliad. *lib. VII*, *vs.* 228.

(30) Vigénère, Comment. sur Philostr., de la Nourrit. d'Achille, *pag.* 544.

(31) Edmond Richer, *qui publia sa version à Paris en* 1600, *in*-8.

(32) M. de Saumaise *approuve ceux qui lisent* concilium.

(33) Not. crit. in Tertul. de Pall. *pag.* 77, *edit. Paris. anno* 1614, *in*-8.

(34) Lucret. *lib. IV.*

(35) *Dans son* poëme sur les Noces de Thétis et de Pélée, *qu'on prétend avoir précédé celui d'*Hésiode *sur le même sujet. Ni* Vossius, *ni* Lorenzo Crasso, *ne disent rien de ce poete.*

(36) Salmas. in Tertul. de Pallio, *pag.* 281, *edit. anno* 1656.

(37) Apollodor. Biblioth. *lib. III*, *pag.* 235.

nom d'Achille.] Nous avons parlé des étymologies de ce nom dans la remarque (B) de l'article précédent; mais il faut parler en particulier de celle dont il s'agit ici. Elle va toujours de compagnie avec la tradition qui porte qu'Achille ne fut nourri que de chair et de moelle d'animaux. La liaison de ces deux choses est fondée sur ce que le mot grec χιλὸς signifie proprement la nourriture que la terre nous fournit. Mais quelques auteurs ont là-dessus une assez plaisante opinion. La voici, selon les propres termes du père Gautruche, dans son Histoire poétique. Je choisis cet ouvrage plutôt qu'un autre, parce qu'il a été imprimé plusieurs fois et en plusieurs langues, et qu'il passe pour être propre à tout le monde (38). Or il n'y a point de fautes qu'il faille plus soigneusement remarquer que celles qui peuvent séduire beaucoup de gens. *Au lieu de lait*, c'est le père Gautruche qui parle (39), *et des autres viandes communes, Chiron ne le nourrissait que de moelle de lion ou de sanglier, pour faire naître en sa personne le courage et la force de ces animaux. De là vint, selon l'opinion de quelques-uns, que n'étant ainsi nourri d'aucune viande, on le nomma Achille, c'est-à-dire*, SANS CHYLE. Quoique la dernière période de ce passage ne paraisse pas dans les dernières éditions, je ne laisserai pas de remarquer, 1°. que c'est une erreur de dire que l'on n'est nourri d'aucune viande, lorsque l'on n'est nourri que de moelle d'animaux; car la moelle est comprise incontestablement sous le mot de viande, par opposition même aux alimens qui sont permis durant le carême; 2°. qu'il est faux que la moelle ne se convertisse pas en chyle, et que ceux qui ne seraient nourris que de moelle seraient sans chyle. Ces remarques ne paraîtront pas superflues à ceux qui considéreront que cette doctrine du père Gautruche se trouve dans une infinité d'exemplaires de son ouvrage et dans d'autres écrivains (40); et que, dans l'édition où l'on a supprimé les fautes, on ne dit pas pourquoi on les a ôtées.

L'erreur est venue de ce que le terme χιλὸς, dont Euphorion s'est servi dans des vers cités par l'auteur du grand *Étymologicum*, et par Eustathius, a été pris pour cette substance molle et blanchâtre en quoi l'estomac convertit les alimens, et que les médecins appellent *chyle*, du mot grec χυλὸς : au lieu qu'il fallait entendre par χιλὸς, comme a fait M. de Méziriac (41), après Eustathius, *la nourriture qu'on prend des choses que l'on sème en terre.* Natalis Comes a mal traduit Euphorion : car il lui fait dire qu'Achille n'avait point goûté de lait (42). Vigénère et Fungérus, se fortifiant faussement de l'autorité de saint Grégoire de Nazianze, ne rencontrent pas mieux. Ils attribuent à saint Grégoire ce qui n'est que dans la version latine des Commentaires de Nicétas Serron, archevêque d'Héraclée dans le onzième siècle, sur les oraisons de ce père (43). Fungérus conclut qu'Achille a été nourri *sine cibo*, de ce qu'on ne lui donna à manger que de la moelle de cerf. L'autre veut que χιλὸς signifie *suc*, et qu'Achille ait été nourri *sans suc, pour ce qu'il fut nourri, non de viandes accoutumées aux hommes, mais de chairs de bêtes sauvages toutes crues* (44). François Alunno adopte la moitié de cette dernière erreur. *Fu nutrito*, dit-il (45), *nel monte Pelio da Chirone centauro, nè mai in quel tempo mangiò cibo cotto, perchè fu nominato Achille, perchè α in Greco significa* SENZA, *e* χιλὸς CIBO COTTO. Il y en a qui, prenant le mot χιλὸς simplement pour nourriture, fondent l'étymologie d'Achille sur ce que son précepteur Chiron, au bout d'un certain temps, ne lui fournit plus ni moelle de bêtes sauvages, ni quoi

(38) *Il s'en est fait une édition à Utrecht, en* 1690, *à laquelle on a ajouté la traduction en latin et en flamand. La traduction latine avait déjà paru à part. Les Anglais la publièrent en leur langue l'an* 1671.

(39) Hist. poét. *liv. II, chap. XV, pag.* 158, *édition de la Haye, en* 1681, *qui est la quatrième.*

(40) *Entre autres dans le* Dictionnaire historique *de* Juigné.

(41) Méziriac, Épîtres d'Ovide, *pag.* 248, *où le poëte* Euphorion *est mal nommé* Euphoron.

(42) Natal. Comes, Mythol. *lib. IX, cap. XII.*

(43) *Cette version est imprimée avec les* OEuvres de saint Grégoire.

(44) Vigénère, Comment. sur Philostr., de la Nourrit. d'Achille, *pag.* 543.

(45) *Dans sa* Fabrica del mondo, *qui est un Dictionnaire sur* Boccace, Dante, Pétrarque, etc., *imprimé à Venise en* 1588, *in-folio.*

que ce soit à manger, de sorte qu'il fut obligé de vivre de ce qu'il prenait à la chasse (46). Mais était-ce vivre sans nourriture? Cette explication est peut-être pire que les précédentes.

(C) *Si nous en croyons Homère, c'est à Phénix, et non pas à Chiron, etc.*] Il y a bien des gens qui ne prennent point garde à cela. Décimator dit qu'Achille, après avoir été élevé par Chiron, qui lui enseigna l'art militaire, la musique et la morale, fut mis sous la direction de Phénix, qui lui apprit et à bien parler et à bien vivre, comme il s'en vante lui-même (47). Il prouve cela à l'égard de la musique et de la morale, par ces vers d'Ovide au Ier. livre *de Arte amandi*, *vs.* 11 :

Phyllirides puerum citharæ præfecit Achillem,
Atque animos molli contudit arte feros.

Je les rapporte sans rien changer ni à l'orthographe, ni à *citharæ præfecit*, qui doit être changé en *citharâ perfecit*. Chacun peut voir qu'il ne s'agit là que de la musique, et nullement de l'étude de la morale. Ses preuves à l'égard de Phénix sont ces paroles d'Homère :

Τοὔνεκά με προέηκε διδασκέμεναι τάδε πάντα,
Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων (48).
Propterea me misit ut docerem ista omnia,
Verborumque orator essem, actorque rerum.

Mais, pour peu qu'on lise avec réflexion le livre de l'Iliade d'où cette autorité est empruntée, on verra que Décimator s'est abusé. Les expressions de Phénix témoignent qu'il fut le premier précepteur d'Achille. *Vous ne vouliez rien manger*, représente-t-il à ce héros, *à moins que je ne vous prisse sur mes genoux, et que je ne vous coupasse les morceaux. Le vin, que vous vomissiez sur ma poitrine, pendant votre enfance malaisée, a souvent sali mes habits.*

. . . . Ἐπεὶ οὐκ ἐθέλεσκες ἅμ' ἄλλῳ
Οὔτ' ἐς δαῖτ' ἰέναι, οὔτ' ἐν μεγάροισι πάσασθαι,
Πρίν γ' ὅτε δή σ' ἐπ' ἐμοῖσιν ἐγὼ γούνασσι καθίσας,
Ὄψου τ' ἄσαιμι προταμὼν, καὶ οἶνον ἐπισχών,
Πολλάκι μοὶ κατέδευσας ἐπὶ στήθεσσι χιτῶνα
Οἴνου, ἀποβλύζων ἐν νηπιέῃ ἀλεγεινῇ (49).
. . . . *Non enim volebas cum alio*
Neque ad convivium ire, neque in ædibus cibum sumere,
Antequam te meis ego genibus impositum
Obsonio satiavi secato anteà, et vinum admovens
Sæpè mihi rigasti ad pectora vestem
Vino, ejectans in infantiâ difficili.

Il a fallu nécessairement que je citasse ce grec; car c'est un discours si étrange, qu'on aurait cru aisément qu'il n'est pas tel que je le traduis. Voyez ci-dessous le paragraphe XI. Mais, quoi qu'il en soit, cela montre que, si l'on veut se servir de l'autorité d'Homère à l'égard de Phénix, il faut renoncer à ce que d'autres rapportent touchant Chiron; ou que du moins il ne faut pas donner à Chiron la première éducation d'Achille, et moins encore la faire durer jusqu'à ce qu'il eût appris à son disciple l'art militaire, la musique et la morale. Quand on est en état d'apprendre ces choses, on ne mange plus sur le giron de son père nourricier, et on ne lui rejette point du vin sur ses habits. Joignez à cela que ceux qui font élever Achille par Chiron, disent qu'il fut tiré de dessous sa discipline, pour être envoyé, sous l'habit de fille, à la cour du roi Lycomède, où son déguisement lui facilita bientôt les occasions de voir de près la fille du roi, comme il y parut par l'enfant qu'elle mit au monde. Or, depuis qu'il fut père, il n'y a point d'apparence qu'on lui ait donné de précepteur : par conséquent point de temps où placer les fonctions de Phénix après celles de Chiron. Les fautes de Décimator se trouvent dans le *Thesaurus scholasticæ eruditionis* de la dernière édition, quoique cet ouvrage ait été souvent corrigé par de doctes humanistes (50). Demp-

(46) Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat, *pag.* 624 *de l'édition de* Thuilius, *à Padoue, en* 1661, *in*-4.

(47) Decimator *in* Thesauro linguarum. *C'est un gros in-folio, imprimé à Leipsick l'an* 1606, *pour la première fois.*

(48) Homer. Iliad. *lib. IX*, *vs.* 442.

(49) *Idem, ibidem*, *vs.* 482.

(50) *Le premier auteur de ce* Thesaurus *s'appelle* Basilius Faber, Soranus. *Il était recteur d'un collége à Erford, et il publia son livre l'an* 1571, *après avoir employé* 36 *ans à enseigner la langue latine. L'ouvrage fut réimprimé en* 1625, *avec les corrections et les additions de* Buchnerus, *qui est mort en* 1661, *à l'âge de* 70

sterus a dit aussi qu'Achille, ayant été instruit par Chiron pendant son enfance, fut élevé par Phénix quand il fut devenu plus grand (51). Remarquez que je n'entends point nier que, depuis qu'Achille fut père, on n'ait recommandé à Phénix de lui enseigner comment il se faut conduire dans le métier des armes, et dans les conseils de guerre (52). Mais je n'appelle point cela lui avoir donné un précepteur.

Je ne sais si Malherbe avait jamais pris garde à ceci; mais il est sûr qu'il s'est exprimé en homme qui aurait bien observé qu'il ne faut donner qu'un précepteur à Achille. Voici comme il parle de ce guerrier au IVe. livre de ses poésies, page 106 :

De quelque adresse qu'au giron,
Ou de Phénix ou de Chiron,
Il eût fait son apprentissage.

Il faut lui donner seulement Phénix, si l'on veut s'en rapporter à Homère, qui ne fait nulle mention du préceptorat de Chiron; et il ne lui faut donner que Chiron, si l'on s'en rapporte à la foule des auteurs. M. Ménage a dit néanmoins, dans ses notes sur cet endroit de Malherbe, *que Chiron fut le premier gouverneur d'Achille, et Phénix le second.* Je ne m'arrête point à l'autorité de Tzetzès, qui, par une explication allégorique de ce qu'il avait lu dans quelques auteurs, que Phénix, aveuglé par son propre père, fut mené à Chiron qui lui rendit la vue, prétend que cela veut dire que Chiron lui mit en main le jeune Achille; car, outre qu'il n'y a rien de plus froid ni de plus forcé que cette pensée, il faut savoir que Tzetzès ne prouve nullement le fait. Il veut accorder, par ses prétendues allégories, Homère avec Lycophron : mais comment accordera-t-il Homère, qui dit qu'Achille, tout petit enfant encore, était sous la conduite de Phénix? comment, dis-je, accordera-t-il cela avec ceux qui font élever Achille par Chiron depuis l'âge de six ans jusqu'à l'âge de puberté (53), jusqu'à ce que non-seulement il eût appris à se tenir à cheval sur le dos de son précepteur (54), mais aussi qu'il se fût endurci aux exercices les plus rudes (55); sans compter tant d'autres choses que Chiron lui enseigna : l'art militaire, la musique, la morale (comme Décimator vient de nous le dire), la médecine, et en particulier la botanique et la jurisprudence, comme un ancien auteur nommé Staphylus (56), et plusieurs autres nous l'apprennent? Statius, au IIe. livre de l'Achilléide; Claudien, dans son ouvrage sur le troisième consulat d'Honorius; Sidonius Apollinaris, dans son poëme IX, spécifient ce qu'Achille apprit de Chiron. Notez que l'on donne à Chiron, dans les Commentaires sur les Emblèmes d'Alciat, et cela sur le témoignage d'Homère, ce qui ne convient qu'à Phénix, si nous en croyons Homère. Rien n'est plus fréquent que ces *quiproquo* parmi les auteurs.

J'ai dit qu'Homère n'a point parlé du préceptorat de Chiron. Que veulent donc dire, me demandera-t-on, ces paroles d'Eurypyle à Patrocle dans le onzième livre de l'Iliade :

. . . . Ἐπὶ δ' ἤπια φάρμακα πάσσε
Ἐσθλά, τά σε προτί φασίν Ἀχιλλῆος δεδιδάχθαι,
Ὃν Χείρων ἐδίδαξε δικαιότατος Κενταύρων (57);

Mettez sur ma blessure les médicamens salutaires que l'on dit que vous avez appris d'Achille, qui a été instruit par Chiron, le plus juste des centaures? Je réponds qu'elles signifient, non pas que Chiron ait été précepteur d'Achille, mais seulement qu'il lui apprit des remèdes. Chacun voit la différence de ces deux choses. Monconis, dans ses Voyages, nomme cent personnes qui lui apprenaient des recettes et des secrets de guérison : ces gens-là

ans, après avoir été professeur en poésie pendant 45 ans, et en éloquence pendant 30 ans, à Wittemberg. Il corrigea encore et augmenta ce Dictionnaire, *pour l'édition de* 1655. *Enfin,* Christophe Cellarius *l'a corrigé de nouveau, premièrement pour l'édition de l'année* 1686, *ensuite pour celle de* 1692, *et enfin pour celle de* 1696.

(51) Dempsteri Paralip. ad Rosinum, *lib. II. cap. XI.*

(52) Hom. Iliad. *lib. IX, vs.* 440.

(53) Pindar. Nem. *Ode III.*

(54) Τῷ αὐτῷ πώλῳ καὶ διδασκάλῳ χρώμενος. *Eodem utens et pullo et præceptore.* Greg. Nazianz. Orat. XX.

(55) Statii Achil. *lib. II, vs.* 382.

(56) *Il est cité par* Natal. Comes, *liv. IX, chap. XII, et dans les* Commentaires sur les Emblèmes d'Alciat.

(57) Homer. Iliad *lib. XI, vs* 829

pourtant n'avaient pas été ses pédagogues, ne l'avaient point élevé dans son enfance. Les professeurs en médecine, qui enseignent, ou apprennent publiquement cent bons remèdes à leurs auditeurs, ou en particulier quelques recettes fort rares à des amis distingués, sont-ils pour cela ce qu'on appelle précepteurs ou gouverneurs d'un jeune homme? Et, sans sortir de ce passage d'Homère, ne voyons-nous pas Achille qui apprend des remèdes à Patrocle, duquel néanmoins il n'avait pas été précepteur? Pour entrer donc dans la pensée d'Homère, il faut dire qu'Achille fut élevé par Phénix depuis l'âge de trois ou quatre ans, jusqu'à l'âge où l'on peut apprendre à bien parler et à faire de belles actions; mais qu'il ne laissa pas, dans cet intervalle de temps, ou après, d'ouïr les leçons de Chiron. C'est ainsi qu'un scoliaste a pris la pensée d'Homère; car il remarque qu'Apollonius, qui feint que Chiron descendit au bord de la mer pour souhaiter un bon voyage aux Argonautes, et que sa femme l'y accompagna tenant Achille entre ses bras, et le montrant à Pélée, a suivi les poëtes qui sont venus après Homère, et supposé avec eux que Chiron nourrit le petit Achille, chose dont Homère n'avait fait aucune mention. Ἠκολούθησεν Ἀπολλώνιος τοῖς μεθ' Ὅμηρον ποιηταῖς, ὑπὸ Χείρωνος λέγων τὸν Ἀχιλλέα τραφῆναι. Ὅμηρος δὲ οὐδὲν τοιοῦτον λέγει (58).

Apollonius a été fort excusable, puisqu'il n'a fait que suivre la foule; car qui n'a point parlé de Chiron comme de celui qui avait élevé Achille? N'est-ce point ce qu'Orphée (59), ce que Pindare (60), ce qu'Euripide (61), ce que tant d'autres poëtes (62) ont chanté? Xénophon (63), Platon (64), Apollodore (65), Pline (66), Plutarque (67), Pausanias (68), Clément d'Alexandrie (69), Philostrate (70), Libanius (71), saint Grégoire de Nazianze (72), et plusieurs autres moins anciens (73), n'ont-ils point dit la même chose? Mais, d'autre côté, ceux qui ont fait mention du préceptorat de Phénix (74), ne sont pas en plus petit nombre. Il ne faut donc pas tant s'étonner que, même selon quelques anciens auteurs, Phénix et Chiron aient été tous deux précepteurs d'Achille : il se faut contenter de dire que ces auteurs-là n'avaient point examiné la chose de près, ou qu'ils n'avaient eu aucun égard à l'incompatibilité qui résulte des circonstances du préceptorat de Phénix, et des circonstances du préceptorat de Chiron.

J'ai donc pu nier dans le Projet, que Stace, en parlant de Phénix et de Chiron comme de deux précepteurs d'Achille, puisse apporter quelque secours à Décimator et à ses complices; car, outre que Stace ne marque point s'ils exercèrent cet emploi en même temps ou l'un après l'autre, ni lequel des deux fut le premier, on ne peut le mettre d'accord avec Homère, qui, en cas de concurrence, le doit emporter hautement sur lui. Considérez bien ces deux passages :

Non tibi certâsset juvenilia fingere corda
Nestor, et indomiti Phœnix moderator alumni,
Quique tubas acres lituosque audire volentem
Æaciden, alio frangebat carmine Chiron (75).

C'est le premier, et voici l'autre :

. . . . . *Tenero sic blandus Achilli*
Semifer Æmonium vincebat Pelea Chiron.

(58) Scholl. Apollon. *in lib. I*, *vs.* 558.
(59) Argonaut. *vs.* 379.
(60) Nem. *Od. III.*
(61) Iphig. in Aul. *vs.* 209, 709.
(62) Senec. Troad. *act. III*, *vs.* 833, Stat. Silv. I, *lib. II*, *vs.* 89; Achil. *lib. I*, *vs.* 196, *et passim alibi.*; Val. Flaccus, *lib. I*, *vs.* 254, *et* 407; Ausonius, Protrept. *vs.* 20; Claudian. de III Consul. Honor. *vs.* 61.
(63) De Venat. *pag.* 973, *A*, *et* 974, *C.*
(64) Hipp. *tom. I*, *pag.* 371, *C.* 3. de Republ. *tom. II*, *pag.* 391, *B.*
(65) Biblioth. *lib. III.*
(66) Hist. Nat. *lib. XXV*, *cap. V.*
(67) Sympos. *lib. IV*. *cap. I*, *pag.* 660, *F*; *et* de Music. *pag.* 1146, *A.*
(68) *In* Lacon. *pag.* 197.
(69) Stromaton *lib. I*, *pag.* 306, *B.*
(70) *In* Heroïc. *pag.* 682, *A*, et 705, *A.*
(71) Progymn. *pag.* 71, *A*; *pag.* 97, *C*; *pag.* 129, *A*; *pag.* 142, *C*; *pag.* 143, *A*; *et* Declamat. *pag.* 259, *D.*
(72) Orat. XX, *pag.* 324.
(73) Eusthat. in Homer. *pages* 11, 34, *et* 840; Scholiast. Homeri in Iliad. *lib. I*, *vs.* 50, *et lib. XVI*, *vs.* 14 *et* 36.
(74) *Voici les principaux :* Scholiast. Homeri in Iliad. *lib. IX*, *vs.* 168 *et* 448. Dictys, *lib. II* Xenophon, Conv. *pag.* 897, *A.* Plato, *lib. II*, de Republ. *tom. II*, *pag.* 390, *E.* Cicero, de Orat. *lib. III*, *cap.* 15. Strabo, *lib. IX*, *pag.* 297. Quintil., *lib. II*, *cap. III.* Statius, Silva *III*, *lib. V*, *vs.* 191. Plutarch. *tom. II*, *pag.* 4, 26 *et* 72. Lucian. Dialog. Mort. Philostrat. Lemn. *pag.* 136. Libanius, Progymn. *pag.* 99.
(75) Stat. *lib. V*, Silva *III*, *vs.* 191.

Nec senior Peleus natum comitatus in arma Troica, sed caro Phœnix hærebat alumno (76).

Xénophon (77), et Lucien (78), qui donnent ces deux précepteurs à Achille, sont exposés à la même batterie que Stace; et au pis aller, sont-ils Homère, que Décimator a donné pour son garant ? Notez qu'encore que Stace dise que Phénix accompagna Achille à Troie (79), il ne s'ensuit pas qu'il le fasse successeur de Chiron; car il exprime assez clairement que Phénix avait été auprès d'Achille avant ce voyage : il nomme celui-ci *alumnus* de Phénix (80). Pour ce qui est de Tzetzès, qui nous conte, dans son commentaire sur Lycophron, que Pélée ayant mené Phénix à l'antre de Chiron, où Achille était élevé, lui dit : *Voilà ton fils, conduis-le donc comme un bon père doit élever son fils;* il ne prouve rien contre moi, et il n'est point favorable à ceux qui voudraient recourir à la distinction de gouverneur et de précepteur, qui est si claire dans Plutarque à l'égard du fils de Philippe, roi de Macédoine. Voyez l'article LYSIMACHUS. Je ne pense pas que les poëtes nous la fassent voir quant au même temps dans ces siècles si reculés; et en tout cas, il ne paraît point que Pélée ait commis à Phénix la coadjutorerie de Chiron; et si Tzetzès, en s'exprimant tout-à-fait mal, avait voulu dire cela, il ne mériterait point de créance. C'est un auteur trop nouveau-venu pour mériter d'être suivi à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homère, ni avec les auteurs anciens qui ont attribué à Chiron l'éducation du petit Achille.

Finissons cette trop longue remarque par un trait qui paraîtra bien hardi. Je ne saurais qu'y faire : j'ose avancer qu'il ne faut que lire le discours de Phénix dans le IXe. livre de l'Iliade, pour admirer ceux qui admirent encore aujourd'hui ce poëme; car sont-ce là des discours dignes de la majesté du poëme épique ? Et Horace qui, au rapport de M. Moréri (81), se vante dans la 6e. satire du 1er. livre, qu'il avait appris l'Iliade par cœur, avait sans doute oublié cette harangue chargée de mille inutilités, lorsqu'il donna à l'auteur de l'Iliade cet éloge, qu'il court toujours à son but, qu'il va vite à la conclusion : *semper ad eventum festinat* (82). Si cela était, amuserait-il un député de l'armée grecque, chargé d'une commission très-importante et très-pressante ? l'amuserait-il, dis-je, à de petits contes de nourrice et au récit de ses vieilles aventures ?

(D) *Y démêla aisément Achille.*] M. Moréri prétend, avec peu d'exactitude, qu'Ulysse le découvrit, *lui ayant fait présenter par un marchand des bijoux et des armes* : car, si l'on s'en tient à ce qu'Ulysse lui-même en dit dans sa harangue aux généraux de l'armée, ce fut lui qui présenta, non-seulement à Achille, mais aussi à toutes les jeunes demoiselles de la cour, *ces bijoux et ces armes* (83). Si l'on s'en rapporte à Hygin et au jeune Philostrate, c'est encore Ulysse qui les présenta, étant l'un des ambassadeurs que les Grecs envoyèrent à Lycomède, pour lui demander Achille. Que si l'on s'en rapporte à Stace, l'on dira bien que ce ne fut pas Ulysse même, le chef de l'ambassade grecque, qui fit l'étalage; mais non pas qu'il le fit faire par un marchand. Quelques modernes disent qu'il le fit lui-même, déguisé en marchand (84). Je n'oserais soutenir qu'ils forgent cela; mais il est bien sûr qu'ils ne l'ont pas pris dans les bonnes sources. Langius prétend que Lycomède fit tout ce qu'il put, par ses pleurs et par ses prières, pour empêcher qu'Achille ne suivît Ulysse (85), et il accuse Cicéron d'avoir pris le fils pour le père dans ces paroles : *Nec enim... Trojam Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem, apud quem erat educatus, multis cum lacrymis iter suum impedientem audire voluisset.* C'est Langius qui se trompe, et non

(76) *Idem, lib. II*; Silva *I*, *vs.* 88.

(77) *In* Conviv.

(78) *In* Dial. Achil. et Ant.

(79) Statius, *lib. II*; Silv. *I*, *vs.* 88; *et lib. III*, Silv. *II*, *vs.* 96.

(80) Meursius *et* Canterus *entendent par le mot* κουροτρόφος, *dont* Lycophron *s'est servi pour désigner Phénix, que celui-ci avait été le père nourricier d'Achille.*

(81) *Dans l'article d'*HORACE; *mais c'est une fausseté.*

(82) Horat. de Arte poët., *vs.* 148.

(83) Ovidii Metamorph. *lib. XIII*, *vs.* 179.

(84) Textor, Officin. *lib. II*, *cap. XXXII*; Nat. Comes, Mythol. *lib. VI*, *cap. I*; Vigénère, *sur* Philostrate, *au sommaire de la* Nourriture d'Achille; Pomey, *in* Pantheu Mythico, *etc.*

(85) *In* Cicer. de Amicit., *cap.* XX.

pas Cicéron. Voyez la remarque (A) de l'article Pyrrhus, fils d'Achille.

(E) *Elle lui avait permis de l'engrosser.*] Achille était alors si jeune, qu'il y a peu d'exemples d'une faculté générative aussi prématurée que la sienne. Néanmoins la bonne instruction avait été encore plus prompte, et il n'y avait pas eu là le désordre dont Montaigne se plaignait dans le chapitre 25 du Ier. livre de ses Essais. *On nous apprend à vivre*, dit-il, *quand la vie est passée. Cent escoliers ont prins la vérolle avant que d'estre arrivez à leur leçon d'Aristote de la Tempérance.* Mais si l'on voulait moraliser sur l'histoire poétique, on dirait à Montaigne que cette aventure du fils de Pélée est un avertissement qu'on a beau faire prendre le devant à l'éducation, elle ne laisse pas de succomber sous le poids de la nature.

Je dirai en passant que les fictions des anciens seraient un peu plus supportables qu'elles ne le sont s'ils s'étaient donné la peine de ne pas tant se contredire les uns les autres; mais il paraît qu'ils ont regardé leur histoire fabuleuse comme un pays où chacun faisait ce qu'il lui plaisait, sans dépendance d'autrui. Apollodore dit qu'Achille n'avait que neuf ans lorsqu'on l'amena dans l'île de Scyros, et que l'on parlait déjà de l'expédition de Troie (86). Selon Stace, les préparatifs des Grecs avaient déjà duré un an lorsque Ulysse fut envoyé à l'île de Scyros pour en retirer Achille. Quand Ulysse y arriva, Achille était déjà père (87) : jugez si la nature avait été lente à lui accorder les forces viriles, et s'il différa long-temps à les exercer sur la jeune Déidamie. Stace n'a pas osé retenir le calcul d'Apollodore; il donne pour le moins douze ans à Achille avant que de le tirer de l'antre de Chiron (88). Je ne sais pas comment Barthius a pu trouver que, selon le calcul de Stace, il fallait que le fils d'Achille eût plus d'un an lors de l'ambassade d'Ulysse (89); car, quand même ce jeune héros aurait joui de la belle dès le premier jour, son fils aurait pu n'avoir que trois mois à l'arrivée d'Ulysse. Il y en a qui ont dit qu'il réitéra la dose à sa maîtresse après les premières couches, et qu'il en eut un autre fils (90). Mais puisqu'il était né avant le voyage des Argonautes (91), entre lequel et l'expédition de Troie les chronologues mettent pour le moins trente ans (92), jugez si les anciens poëtes ont bien concerté leurs calculs.

(F) *Vulcain... fit alors de nouvelles armes à Achille.*] Personne ne doit trouver mauvais que Charles Étienne et MM. Lloyd, Hofman, Moréri, etc., parlent des armes impénétrables que Thétis fit faire à son fils par Vulcain, pour l'expédition de Troie; car, encore qu'elle eût déjà rendu le corps invulnérable en le plongeant dans le Styx, on sait qu'il y a peu de précautions qui paraissent superflues à la tendresse maternelle. Malherbe a voulu marquer ces deux précautions de Thétis quand il a dit :

Bien que sa mère eût à ses armes
Ajouté la force des charmes (93).

Mais néanmoins il ne les a pas marquées, parce que son expression fait plutôt penser que Thétis donna des armes fées à son fils, que penser qu'outre qu'elle lui avait charmé le corps, les armes qu'elle lui donna étaient à l'épreuve. M. Ménage, qui censure justement l'équivoque de l'expression, reconnaît d'ailleurs que Thétis usa de ce double expédient qui, dans le fond, ne choque pas le vraisemblable (94). De plus, ce n'est pas à l'auteur d'un dictionnaire à supprimer une chose, sous ombre qu'elle a été faite inutilement. Il lui suffit qu'elle se trouve dans les livres, sauf à lui à nous fortifier dans le besoin par ses sages réflexions. Or, il est certain qu'un ancien auteur nommé Philarque ou Phylarque, avait laissé par écrit que Thé-

(86) Ὡς ἐγένετο ἐννεαετής. Barthius *cite ces paroles dans la page* 1579, *et dans la page* 1685 *du tome III de son* Commentaire sur Stace; *et néanmoins il dit dans la page* 1584 *qu'*Apollodore *ne marque point l'âge d'Achille.*

(87) Stat. Achill. *lib. II*, *vs.* 234.

(88) *Ibid. vs.* 396.

(89) Barth. in Statium, *tom. III*, *pag.* 1684, 1736.

(90) *Voyez* Eustathius in Iliad. XI, *et* Ptol. Hephæst. *apud* Photium.

(91) Apollon. Argon. *lib. I*, *vs.* 558. Valer. Flaccus, Argon. *lib. I*, *vs.* 256.

(92) *Voyez* Calvisius *sur l'an du monde* 2727, *et* 2767; *et le P.* Labbe, Chronol. Franc. *tom. I*, *pag.* 127.

(93) Malherbe, *liv. III*, *pag.* 75.

(94) Ménage, Observat. sur Malherbe, *p.* 372.

tis, voyant qu'elle ne pouvait éviter qu'Achille n'allât au siége de Troie, fut supplier Vulcain de faire des armes pour Achille, à l'épreuve de toute force humaine (95). Vulcain ayant fait ces armes déclara qu'il ne les livrerait point qu'après avoir obtenu de Thétis ce qu'elle pouvait accorder de plus précieux. Elle s'en défendit, offrant de témoigner sa reconnaissance par toute sorte d'autres services; mais voyant qu'il ne voulait que le service personnel, elle lui promit de payer de sa personne, pourvu que les armes fussent propres à Achille, ce qu'il faudrait essayer sur elle-même, qui était de la taille de son fils. Vulcain, content de son marché, livra les armes à Thétis, qui les endossa et s'enfuit. Ce pauvre boiteux, ne pouvant l'atteindre, lui jeta son marteau et la blessa au talon.

On a donc pu dire en général que Thétis fit faire à son fils des armes impénétrables pour sa première campagne. Mais puisqu'Homère est la principale source où il fallait puiser pour cet article, il ne fallait pas oublier qu'après la mort de Patrocle, à qui Hector avait ôté les armes d'Achille, Thétis en obtint d'autres de Vulcain. C'est un des plus beaux épisodes de l'Iliade, et il a servi de modèle à Virgile pour l'un des meilleurs morceaux de l'Énéide. Il méritait donc bien qu'on en touchât quelque mot. Remarquez que, selon Servius, les armes que Patrocle portait quand il fut tué, avaient été faites à Pélée par Vulcain (96).

(G) *La mort de Patrocle fut vengée bientôt après.*] Moréri a eu raison de dire qu'Achille reprit bientôt les armes, que la perte de Briséis lui avait fait mettre bas. En effet, puisque toute l'Iliade ne comprend qu'une année (97), selon le sentiment du P. Mambrun, dans son Traité du Poëme épique, il faut que depuis la retraite d'Achille jusqu'à son retour à l'armée après la mort de Patrocle, il ne se soit passé que peu de mois. Ainsi, Malherbe tomba dans une étrange bévue lorsqu'il débita comme un fait certain qu'Achille avait été neuf ans devant la ville de Troie sans se battre.

Achille, à qui la Grèce a donné cette marque
D'avoir eu le courage aussi haut que les cieux,
Fut en la même peine, et ne put faire mieux
Que soupirer neuf ans dans le fond d'une barque (98).

Sarrazin, trompé apparemment par cet endroit de Malherbe, qu'il voulut imiter, avait dit dans une ode qui est fort belle:

Achille, beau comme le jour,
Et vaillant comme son épée,
Pleura neuf ans pour son amour,
Comme un enfant pour sa poupée.

Mais M. Ménage a corrigé cette faute (99) dans l'édition qu'il a procurée des œuvres de Sarrazin; il fit mettre *neuf mois* au lieu de *neuf ans*. Au reste, cette comparaison d'Achille avec un enfant qui pleure *pour sa poupée* a son fondement dans l'Iliade, où nous voyons qu'Achille, après avoir perdu sa concubine Briséis, court, fondant en larmes, en faire ses plaintes à sa mère, et que sa bonne mère le console tout comme s'il eût été un petit garçon.

Χειρί τέ μιν κατέρεξεν, ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζε,
Τέκνον, τί κλαίεις; τί δέ σε φρένας ἵκετο πένθος;
Ἐξαύδα, μὴ κεῦθε νόῳ, ἵνα εἴδομεν ἄμφω (100).

Manuque ipsum demulsit, verbumque dixit et nomen:
Fili, quid fles? quis verò tibi mentem invasit mœror?
Dic, ne cela animo, ut sciamus ambo.

La majesté de l'épopée souffrait ces naïvetés en ce temps-là; n'en disons donc rien. Convenons du beau génie d'Homère, convenons de la fécondité et de l'éloquence de sa muse; mais disons aussi,

Sed ille,
Si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum,
etc. (101).

(H) *Le traîna autour des murailles de Troie.*] Personne peut-être n'avait dit avant Virgile que le cadavre d'Hector fut traîné trois fois autour des murailles de Troie.

Ter circum Iliacos raptaverat Hectora muros. (102).

(95) *Apud* Natal. Comitem, Mythol. *lib. IX, cap. XII.* Tzetzès *sur* Lycophron, *pag.* 36, *en touche quelque chose. Ce que je rapporte, et que* Natalis Comes *ne rapporte pas, se trouve dans le scoliaste de* Pindare, in Nem., *Ode IV.*

(96) Servius, in Æneid. *lib. I, vs.* 483.

(97) M. Ménage, Observat. sur Malherbe, *pag.* 441, *croit qu'elle en comprend beaucoup moins.*

(98) Malherbe. Poés. *liv. V, pag.* 125.

(99) Ménage, Observat. sur Malherbe, *p.* 441.

(100) Homer. Iliad. *lib. I, vs.* 361.

(101) Horat. Sat. X, *lib. I, vs.* 68.

(102) Virgil. Æneid., *lib. I, vs.* 483.

Homère n'avait marqué le nombre des tours que par rapport au sépulcre de Patrocle, et il n'est pas hors d'apparence que Virgile ait converti en trois circuits autour des murailles les trois circuits autour du sépulcre, desquels Homère avait expressément fait mention (103); qu'il les ait, dis-je, convertis de cette sorte, ou par un défaut de mémoire, ou pour faire un meilleur vers. La liberté de cette métamorphose n'a été imitée presque de personne : vous ne voyez pas plus les trois circuits des murailles dans les auteurs qui ont vécu après Virgile que dans ceux qui l'ont précédé. Sophocle (104), Euripide (105), Ovide (106), Sénèque (107), Stace (108), Dictys de Crète (109), Platon (110), Cicéron (111), Hygin (112), Philostrate (113), Libanius (114), Servius (115), Tzetzès (116), Eustathius (117), parlent bien du traînement d'Hector, mais non pas du nombre des tours. Il n'y a que l'auteur de la petite Iliade en vers latins, autant qu'il m'en peut souvenir, qui ait marqué nommément trois courses autour des murailles et trois courses autour du tombeau. Cet auteur se nomme Pindarus Thebanus; il a été cité par le vieux scoliaste de Stace, ce que Vossius n'a point su (118). Barthius a souvent parlé de lui dans le gros volume de ses *Adversaria*, et ailleurs (119). Je sais qu'Ausone, dans le sommaire du XXIIe. livre de l'Iliade, débite qu'Hector fut traîné trois fois autour des murailles de Troie; mais je sais aussi qu'il en a été censuré, et que cette faute a fait croire à l'un de ses commentateurs qu'Ausone n'a point fait tous les sommaires que nous avons sous son nom (120). Au reste, le traînement de ce cadavre, les discours qu'Achille tint à Hector prêt à expirer, la liberté qu'il accorda à qui voulut d'insulter et de frapper ce corps mort, cette âme vénale qui se laissa ainsi persuader à force de riches présens, de rendre à Priam le corps de son fils, sont des choses si éloignées, je ne dirai pas de la vertu héroïque, mais de la générosité la plus commune, qu'il faut nécessairement juger ou qu'Homère n'avait aucune idée de l'héroïsme, ou qu'il n'a eu dessein que de peindre le caractère d'un brutal. Il nous représente Achille qui souhaite d'avoir assez de brutalité pour manger crue la chair d'Hector :

Αἲ γάρ πως αὐτόν με μένος καὶ θυμὸς ἀνείη
Ὤμ' ἀποταμνόμενον κρέα ἔδμεναι (121).
Utinam enim ullo pacto ipsum me furor et animus stimularet
Crudas dissecantem carnes comedere !

Il n'a pas même compris que, pour faire plus d'honneur à son héros, il ne fallait pas donner à son ennemi autant de lâcheté et de faiblesse qu'il lui en donne.

(I) *Funérailles dont le dictionnaire de Moréri a touché quelques circonstances avec très-peu d'exactitude.*] Cet auteur a dit que les dieux pleurèrent dix-sept jours la mort d'Achille; mais il ne fallait pas citer Homère sans coter le lieu où il parle de cela. Ce ne peut pas être dans l'Iliade; car il y a fort bien observé la règle qui défend d'ensevelir le héros d'un poëme épique dans le poëme même. Virgile l'a observée aussi. Il eût donc fallu dire qu'Homère parle des funérailles d'Achille dans le XXIVe. livre de l'Odyssée, où il amène cet épisode à l'occasion des galans de Pénélope tués par Ulysse. C'est à tort que, dans l'édition d'Amsterdam, on a fait venir les continuateurs d'Homère à la place d'Homère. Ce n'est pas tout : il n'eût point fallu dire *les dieux* en général, sans spécifier ce qu'Homère marque, que

(103) Homer. Iliad. *lib. XXIII*, *vs.* 13; *et XXIV*, *v.* 16.

(104) *In* Ajace, *vs.* 1045.

(105) *In* Androm. *vs.* 108, 399.

(106) Metam. *lib. XII*, *vs.* 501. Amor. *lib. II*, *Eleg. I*, *vs.* 32, *et* in Ibin, *vs.* 333.

(107) *In* Troad. *act. III*, *vs.* 413; *et in* Agam. *act. III*, *vs.* 447.

(108) Achilleid. *lib. I*, *vs.* 6.

(109) *Lib. III.*

(110) De Republ. *lib. III*, *tom. II*, *p.* 391 *E.*

(111) Tuscul. *I.*

(112) *Cap. CVI.*

(113) *In* Heroic., *pag.* 697.

(114) Progymn. *pag.* 100, *D.*

(115) *In* Virgil. Eclog. IX, *vs.* 6.

(116) *Pag.* 75.

(117) *In* Homeri Iliad. XXII, *vs.* 401.

(118) Vossius, Histor. lat. *pag.* 819.

(119) *Voyez son* Commentaire *sur* Stace, *tom. I*, *pag.* 340; *et tom. III*, *p.* 393, 1609.

(120) *Voyez les* Diatribes *de* Marianus. Accursius *sur* Ausone.

(121) Iliad. XXII, *vs.* 346.

Thétis, accompagnée des déesses marines, vint au camp des Grecs pour rendre à son fils les devoirs funèbres conjointement avec eux, et que les neuf Muses y tinrent bien leur partie par leurs chants lugubres. On pouvait citer Pindare pour ce dernier fait :

> Τὸν μὲν οὔτε θάνοντ᾽ ἀοιδαὶ
> ἐλίποντ᾽. ἀλλά οἱ
> παρά τε πυρὰν, τάφον
> θ᾽ Ἑλικώνιαι παρθένοι
> ἔςαν, ἐπὶ θρῆνοντε πο-
> λύφαμον ἔχευαν. ἔδο-
> ξεν ἄρα δ᾽ ἀθανάτοις
> ἐσλόν γε φῶτα καὶ φθίμενον ὕ-
> μνοις Θεᾶν διδόμεν (122).

Quem ne mortuum quidem carmina defecerunt : sed et ejus rogo et sepulcro Heliconiæ Virgines adstiterunt, et lamentationem memorabilem effuderunt. Placuit ergo immortalibus strenuum virum etiam mortuum hymnis dearum tradere. Ce que le dictionnaire ajoute, sur la foi d'Homère encore, qu'ensuite de ces dix-sept jours *les jeunes gens de la Thessalie firent les funérailles* d'Achille, *où ils pleurèrent couronnés de fleurs d'amarante*, devrait être naturellement au même endroit de l'Odyssée où est le deuil de dix-sept jours : cependant il n'y est pas, et j'ai bien peur que M. Moréri ne se soit servi de quelque livre où l'on avait mal rapporté la cérémonie dont Philostrate fait mention dans le tableau de Néoptolème. C'est qu'ayant été ordonné aux Grecs, par l'oracle de Dodone, d'aller faire tous les ans l'anniversaire d'Achille, les Thessaliens furent les premiers qui joignirent des couronnes d'amarante aux autres cérémonies.

(K) *Ils l'enterrèrent au promontoire de Sigée.*] Presque tous les dictionnaires le remarquent. Lloyd, rejetant les autres citations de Pline, qu'il avait trouvées en mauvais état dans Charles Étienne, garde celle du chap. XII du IVe. livre, mais à tort ; car Pline ne parle point là du tombeau qui était à Sigée : il parle de celui qu'on disait être dans une île du Pont-Euxin. C'est au chap. XXX du Ve. livre qu'il dit qu'il y avait eu une ville nommée *Achilléon*, auprès du sépulcre d'Achille, sur la côte de Sigée. Il est étonnant qu'après la correction de ce passage, Isaac Vossius se soit avisé d'accuser Pline de mettre le tombeau d'Achille au rivage de Rhétée, et celui d'Ajax au rivage de Sigée (123). Pline a fait tout le contraire. Solin, par un abus qui lui est assez ordinaire, a transporté ce sépulcre sur un autre cap voisin, savoir sur celui de *Rhétée*, où était le tombeau d'Ajax (124). Cette méprise se trouve dans les Emblèmes d'Alciat.

Æacidæ tumulum Rhæteo in littore cernis (125).

Ses commentateurs avouent qu'il s'est trompé, à la réserve de Pignorius, qui a soutenu le contraire. Il est pourtant certain, par le témoignage unanime des auteurs, que le tombeau d'Achille était au rivage de Sigée. Nous avons déjà dit qu'on y allait tous les ans lui offrir des sacrifices : la tradition était que son fantôme s'y faisait voir armé et en posture menaçante ; ce qui n'empêcha point Apollonius de vouloir s'aboucher avec lui (126). Je crois même qu'on a dit qu'il se faisait des miracles à ce tombeau. Voyez l'article suivant.

(L) *Son nom devint celui de la suprême bravoure.*] M. Moréri, sans citer livre, ni chapitre, prétend qu'Aulugelle a dit que, quand on veut parler de quelque soldat généreux, on dit que c'est un Achille ; mais il est faux qu'Aulugelle dise cela. Il dit seulement au chapitre XI du IIe. livre que Sicinius Dentatus, pour avoir fait des actions fort surprenantes à la guerre, fut nommé l'Achille romain. Notre auteur en rapporte quelques circonstances prises de cet endroit d'Aulugelle, sans nous avertir d'où il les prend ; de sorte qu'il le cite, non quand il le faut, mais quand il ne le faut pas ; non quand il lui emprunte son bien, mais quand il lui donne ce qui ne lui est point dû. S'il avait cité Servius (127), il eût allégué de meilleures preuves. Or, ce n'était point seulement la vigueur martiale, c'était aussi celle qu'on faisait paraî-

(122) Pindar. Isthm., *Ode VIII*, *pag.* 753.

(123) Vossius in Melam, *pag.* 98.

(124) Solini Polyhistor. *cap. XL.*

(125) Alciati Emblema *CXXXV.*

(126) Philostr. in Vitâ Apollon. *lib. IV*, *cap. III et IV.*

(127) Servius in Virgilii Eclog. III, *vs.* 79; *et in* Eclog. IV, *vs.* 34.

tre au service de Vénus qui faisait donner le nom d'Achille ; témoin ce débauché qui, se sentant déjà mort quant aux parties qu'on ne nomme pas, dit dans Pétrone, *funerata est illa pars corporis quâ quondàm* Achilles *eram* (*). Il avait apparemment plus de regret à cela que Milon à la perte de la force de ses bras, et il aurait paru plus blâmable à Cicéron que cet athlète, pour de très-bonnes raisons. *Quæ vox potest esse contemptior quàm Milonis Crotoniatæ, qui cùm jam senex esset, athletasque se in curriculo exercentes videret, adspexisse lacertos suos dicitur, illacrymansque dixisse :* At hi quidem jam mortui sunt ! *Non verò tam isti quàm tu ipse nugator, neque enim ex te unquàm es nobilitatus, sed ex lateribus et lacertis tuis* (128).

Le dictionnaire de Charles Étienne, dans l'édition de Paris, en 1620, revue et corrigée par Frédéric Morel, professeur royal, et dans celle de Genève, en 1662, corrigée encore d'une infinité de fautes, à ce que le titre porte, attribue à Aulugelle bien cité, non pas que *les soldats généreux*, mais que les capitaines d'une valeur extraordinaire étaient appelés *Achille*, et que l'argent s'appelait *achilléen*, parce qu'il était insurmontable, ou lorsqu'il était insurmontable. *Tantæ fortitudinis fuisse fertur* (Achilles) *ut, teste Gellio, lib.* 2, *cap.* 11, *insigni fortitudine duces* Achilles *appellentur, et argentum vocetur* achilleum, *quod sit insuperabile et insolubile*(129). Le texte latin de Charles Étienne peut s'entendre en ces deux façons, et j'avoue même qu'aux dépens d'une mauvaise situation de paroles et de beaucoup d'inexactitude dont on se reconnaîtrait coupable, on se pourrait sauver de l'accusation d'avoir imputé à Aulugelle ce qui regarde ce prétendu argent *achilléen*. Mais ni Charles Étienne, ni ses correcteurs, ni M. Lloyd, ni M. Hofman, qui l'ont suivi pied à pied, ne peuvent se justifier d'avoir pris *argentum* pour *argumentum*. Car c'est pour une objection insoluble qu'on se sert de l'épithète d'*achillea*, et l'on appelle ordinairement dans les écoles le principal argument d'une secte, son Achille. Ce qui ne vient pas tant de ce qu'Achille était un invincible guerrier, que de la difficulté tout-à-fait embarrassante que Zénon d'Élée proposait contre l'existence du mouvement (130). Il mettait une tortue en comparaison avec Achille, pour montrer que jamais un mobile lent qui précéderait tant soit peu un mobile vite n'en pourrait être devancé. Calepin, citant d'ailleurs fort mal Aulugelle, met *argumentum* et non pas *argentum ;* ce qui nous apprend que le mal vient d'une ancienne source, qui a formé comme deux branches de copistes. Les uns ayant à moitié chemin perdu *argumentum*, apparemment par la faute de l'imprimeur qui substitua *argentum*, ont été cause que leurs descendans conservent de main en main ce dernier mot ; les autres, à cet égard, n'ont point encore forligné. Ainsi ceux qui vont à eux, comme ont fait les correcteurs de Calepin, évitent le défaut qui s'est glissé dans l'autre branche.

(M) *Aimait beaucoup la musique.*] M. Moréri en a parlé avec très-peu d'exactitude. Il a dit *qu'Homère fait souvent connaître que le son de la lyre avait un merveilleux pouvoir pour faire passer la colère d'Achille et calmer cette passion furieuse qui avait tant donné de peine aux Troyens.* Il ajoute *qu'Athénée l'a remarqué aussi après Théopompe.* Mais il est certain qu'on ne remarque dans Homère sinon que les députés de l'armée trouvèrent Achille chantant sur la lyre les belles actions des grands hommes, pour se divertir.

> Τὸν δ' εὗρον φρένα τερπόμενον φόρμιγγι λιγείῃ
>
> . . . .
>
> Τῇ ὅγε θυμὸν ἔτερπεν ἄειδε δ' ἄρα κλέα ἀνδρῶν (131).

Achille, offensé par Agamemnon, avait alors abandonné, de dépit et de colère, la cause commune. C'est tout ce qu'Homère nous en apprend. Pour des réflexions, il n'en fait point sur l'occupation où les députés trouvèrent Achille ; c'est Athénée qui en conclut qu'Homère a voulu signifier que la

(*) Petron. Satyr. C. 129.

(128) Cicero de Senectute, *cap. IX.*

(129) Car. Stephanus *in* Dictionario, Voc. *Achilles.*

(130) Aristotel. *lib. VI* Physic. *cap. IX*, *et ibi* Simplicius *et* Themistius. Diogenes Laert. *lib. IX*, *in* Zenone.

(131) Homer., Iliad. *lib. IX*, *vs.* 186.

lyre était d'un grand secours à ce héros pour modérer l'ardeur violente de sa colère (132). Il n'est pas vrai qu'Athénée fasse cette remarque après Théopompe, et je suis fort trompé si la cause de l'égarement de Moréri n'est un passage de Vossius au Traité de la Musique. Ce savant homme, ayant cité Athénée pour l'observation qu'on vient de voir, dit tout de suite que les ambassadeurs des Gètes, qui allaient pour quelque traité de paix ou de trêve, vers des gens dont il fallait apaiser l'irritation, se présentaient jouant de la lyre (133), et allègue pour son garant Athénée, qui rapporte cela du livre XLVIe. de l'histoire de Théopompe. M. Hofman est à peu près dans la même erreur que je viens de remarquer. On eût trouvé un peu mieux son compte dans Philostrate; car il observe que Chiron ayant aperçu qu'Achille ne pouvait vaincre sa colère, lui enseigna la musique (134).

Il y a eu des gens qui ont voulu dire qu'Achille chantait sur la lyre, non les beaux exploits des grands hommes, mais les maux que l'amour lui faisait souffrir.

Talis cantatâ Briseide venit Achilles
Acrior, et positis erupit in Hectora plectris (135).
Ille Pelethroniam cecinit miserabile carmen
Ad citharam, citharâ tensior ipse suâ (136).

Ce sont, je crois, des médisances qu'on peut réfuter par la réponse que fit Alexandre-le-Grand à celui qui lui offrait la lyre de Pâris : *Je m'en soucie peu*, lui dit-il; *mais je verrais volontiers celle d'Achille, sur laquelle il chantait les actions des héros du temps passé*. Plutarque, qui rapporte ainsi la chose dans la vie de ce prince, lui attribue ailleurs (137) une autre réponse, savoir celle-ci : *Je n'ai que faire de celle-là ; car j'ai celle d'Achille, au son de laquelle il se reposait en chantant les louanges des vaillans personnages ; mais celle de Pâris avait une harmonie trop molle et trop féminine, sur laquelle il chantait des chansonnettes d'amour*. Ce n'est pas le seul exemple qui montre que Plutarque se rendait tellement maître de certains faits, qu'il les tournait et les appliquait tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Assurément Alexandre n'a point répondu ces deux choses, et apparemment c'est la dernière qui est de l'invention de l'historien. Pour ce qui regarde ces paroles, *car j'ai celle d'Achille*, on croit aisément qu'Alexandre eût voulu l'avoir; mais qui doute qu'il ne soit très-faux qu'il l'ait eue ? Élien rapporte le fait conformément à la première narration de Plutarque (138). Un commentateur d'Élien assure qu'Homère représente en divers endroits Achille chantant sur la lyre les exploits des grands capitaines (139). Il se trompe : Homère ne le fait qu'en un seul lieu, et son erreur étant celle d'un homme tout autrement fort de reins que Moréri en fait de littérature, pourrait consoler Moréri, s'il était en vie. Kuhnius ne corrige point cette faute (140). Stace qui, contre les termes formels d'Homère, suppose qu'Achille pendant sa retraite chantait ses amours et sa Briséis, témoigne en d'autres endroits que, dès sa plus tendre jeunesse, il avait employé ses instrumens de musique dans l'antre de Chiron, à célébrer les grandes actions des anciens.

. . . . *Nec major in istis*
Sudor, Apollineo quàm fila sonantia plectro
Cùm quaterem, priscosque virûm mirarer honores (141).

Ce furent les combats d'Hercule, ceux de Pollux et ceux de Thésée, qu'il chanta devant sa mère, qui l'était allée voir dans cet antre, à quoi il joignit les fameuses noces de son père :

. . . . . *Canit ille libens immania laudum*
Semina, qui tumidæ superârit jussa novercæ
Amphitryonades : crudum quo Bebryca cæstu
Obruerit Pollux : quanto circumdata nexu
Ruperit Ægides Minoi brachia Tauri,
Maternos in fine thoros, superisque gravatum
Pelion (142).

J'avoue cependant que Philostrate le

(132) Athenæus, *lib. XIV*, *pag.* 624.

(133) Vossius, de Musice, *pag.* 45. *Le passage d'Athenée est page* 627.

(134) *In* Heroïc. *pag.* 705, *C. Vide etiam* Æliani Hist. Var. *lib. XIV*, *cap. XXIII.*

(135) Statius, Silv. *IV*, *lib. IV*, *vs.* 35.

(136) Priapeior. carm. *LXIX.*

(137) Plutarque, de la Fortune d'Alexandre, *liv. I*, *chap. VI.*

(138) Æliani Histor. Var. *lib. IX*, *cap. XXXVIII.*

(139) Scheffer. *in hunc locum* Æliani.

(140) Kuhnius, in Ælian. *ibid.*

(141) Statius, Achill. *lib. II*, *vs.* 442.

(142) *Idem*, *ibidem*, *lib. I*, *vs.* 188.

fait chanter, sous la discipline de Chiron, diverses matières qui avaient infiniment moins de rapport à la guerre qu'à l'amour; Hyacinthe, Narcisse, Adonis, Hilas, etc. (143).

Achevons cette remarque par quelque chose qui concerne la lyre même d'Achille. Quelques-uns disent que Corybas, fils de Jasus et de Cybèle, étant passé en Phrygie avec son oncle Dardanus, y établit le service de Cybèle, donna son nom aux Corybantes, qui étaient les prêtres de cette déesse, et y transporta la lyre de Mercure (144). Elle fut gardée à Lyrnesse, d'où Achille l'emporta lorsqu'il se saisit de cette ville. Homère n'est pas de ce sentiment, puisqu'il dit que la lyre de ce héros avait été trouvée dans la ville d'Éetion, c'est-à-dire dans Thèbes de Phrygie lorsque les Grecs la pillèrent (145).

(N) *Le plus bel homme de son temps.*] Au lieu de ce fait, dont on a des preuves si authentiques, M. Moréri s'est contenté d'observer que *Philostrate dit qu'Achille était de belle taille.* Achille se vante lui-même, dans le XXI[e]. livre de l'Iliade, d'être grand et beau, *καλός τε μέγας τε*: et lors qu'Homère a voulu parler de Nirée, il a remarqué qu'après Achille c'était le plus beau de tous les Grecs :

> Νιρεὺς, ὃς κάλλιστος ἀνὴρ ὑπὸ Ἴλιον ἦλθε
> Τῶν ἄλλων Δαναῶν, μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα (146).
>
> *Nireus, qui formosissimus vir ad Ilium venit*
> *Cæterorum Danaorum, post laudatissimum Pelidem.*

Voyez le scoliaste d'Homère sur le vers 131 du I[er]. livre de l'Iliade, où il dit qu'Achille, le plus beau de tous les héros, avait tellement le visage d'une femme, qu'il lui fut aisé de passer pour fille à la cour de Lycomède (147).

> . . . . *Plurimus illi*
> *Invictâ virtute decor fallitque tuentes*
> *Ambiguus, tenuique latens discrimine sexus* (148).
>
> (C'est Stace qui parle.)

Pour ce qui est de la taille, je ne remarquerai point ce que Philostrate dit dans la vie d'Apollonius, que l'ombre d'Achille, évoquée par ce philosophe, parut d'abord de cinq coudées et puis de douze, et d'une beauté qu'il n'était pas possible d'exprimer (149). Je ne dirai point non plus, avec Lycophron, qu'Achille avait neuf coudées; ce n'est point ce qu'on nomme belle taille, cela n'est bon que pour Quintus Calaber qui l'a converti en géant (150), et ce ne serait pas le moyen de justifier le sieur Moréri. Disons donc qu'il est fort vrai que l'auteur qu'il cite (151) donne une belle et haute taille à ce héros, et un visage d'où il sortait des rayons, *un nez ni aquilin ni crochu; mais tel qu'il devait toujours demeurer.* C'est ainsi que Vigénère a traduit, sur la version latine apparemment. J'aimerais mieux traduire *tel qu'il devait être*, et donner au verbe *μέλλω* cette signification.

(O) *Il ne les aimait pas moins de son côté.*] La lubricité d'Achille fut un fruit précoce et de durée. Nous avons vu que dès l'âge de dix ans il engrossa Déidamie. Les suites furent dignes d'un si prompt début. Il ne tarda pas long-temps à traiter de la même sorte Iphigénie (152); et si Diane crut qu'on lui avait offert une vierge pour victime en la personne de cette fille d'Agamemnon, elle fut prise pour dupe : Achille avait mis bon ordre qu'au pis aller Iphigénie ne sortît point de ce monde avant que d'avoir goûté les joies de la conception et les douleurs de l'enfantement. Il vit Hélène sur les murailles de Troie, et en devint si furieusement amoureux, qu'il en perdit le repos, et qu'il recourut à sa mère pour la prier de trouver quelque moyen de le faire jouir de cette femme (153); bel em-

(143) Philostrate *in* Heroïc., *pag.* 705, *les nomme* τοὺς ἀρχαίους ἥλικας, *ce que* Vigénère *traduit*, les anciens qui estoient au mesme aage qu'Achille. *Cela est très-équivoque: il eût mieux valu se servir du mot de siècle que de celui d'âge; et sans doute Philostrate a voulu dire, non qu'ils étaient contemporains avec Achille, mais qu'ils l'étaient entre eux.*

(144) Diodor. Sicul., *lib. VI.*

(145) Homer. Iliad. *lib. IX*, *vs.* 188.

(146) *Ibid. lib. II*, *vs.* 673.

(147) *Voyez le* Banquet de Platon.

(148) Statius, Achill., *lib. I*, *vs.* 335. Dictys Cretensis, *lib. I.*

(149) Philostrate, *de la* Vie d'Apollonius, *liv. IV*, *chap. V.* Vigénère *cite le livre III*, *et dit que l'ombre apparut premièrement de la hauteur de sept coudées.*

(150) Q. Calaber, *lib. I*, *vs.* 514; *lib. III*, *vs.* 716, 722.

(151) Philostrate *in* Heroïc., *pag.* 705.

(152) *Vide* Tzetzem in Lycophron.

(153) Tzetzes in Lycophron.

ploi pour une mère ! Thétis ne laissa pas de l'accepter, et d'inventer une manière de maquerellage qui consista à faire accroire à son fils qu'il jouissait de la belle Hélène; mais ce ne fut qu'un songe, et néanmoins ce régal imaginaire apaisa les tourmens d'Achille. On eut beau lui ôter sa Briséis, il ne coucha pourtant point seul : il avait eu trop de soin de ses provisions de lit. Il pouvait trouver des relais chez lui en cas de besoin : Diomédée prit la place de Briséis (154). Dès qu'il eut vu Polyxène, fille de Priam, il voulut en faire sa femme; et n'ayant pu satisfaire ce désir pendant sa vie, il demanda après sa mort qu'on la lui sacrifiât, afin qu'il en pût jouir aux Champs Élysées (155). Il avait si bien mérité en ce monde d'être nommé (156) *ἐρωτικὸς, ἀσελγὴς, ἀκρατὴς, ἐρωτικώτατος* (157), qu'on crut que même dans l'autre il avait besoin de femmes, et c'est pour cela qu'on l'y a marié avec Médée et avec Hélène. Il fut accusé d'être devenu amoureux de l'amazone Penthésilée, peu après lui avoir ôté la vie, et d'avoir assouvi sa passion sur ce corps de femme frais tué (158). Nous en parlerons dans l'article de THERSITE *. Voyez aussi l'article de TENES.

(P) *S'étaient répandues sur les personnes de son sexe.*] Il y en a qui veulent que Troïlus, fils de Priam, soit mort étouffé entre les bras du lascif Achille, qui le voulait violer, et qui trouva trop de résistance (159). On a donné un tour fort malin au choix qu'Ajax suggéra à Ménélas; il lui conseilla de faire porter à Achille par le bel Antilochus la nouvelle de la mort de Patrocle. Philostrate, qui dit assez clairement quelles pouvaient être les liaisons du héros avec le messager choisi, s'est trompé sur l'auteur du choix (160); car ce ne fut point Ménélas, comme il le dit, qui jeta les yeux sur Antilochus; ce fut Ajax qui le proposa à Ménélas (161). Mais c'est principalement envers Patrocle qu'on a donné un tour criminel à la tendresse d'Achille. Platon prend son parti là-dessus contre Eschyle (162). Xénophon est en cela de l'avis de Platon (163). Sextus Empiricus traite la chose en homme de sa profession, je veux dire pyrrhoniquement (164). Mais Lucien et Philostrate (165) y mettent tout leur venin; l'un d'eux prétend qu'Achille ne se tint point assez sur ses gardes en pleurant la mort de son ami, et qu'il se laissa échapper la vérité par ces paroles : *μηρῶν τε τῶν σῶν εὐσεβὴς ὁμιλία καλλίων* (166), *femorum et tuorum sancta conversatio melior.* Que dirai-je de ces deux vers de l'épigramme XLIV du livre onzième de Martial ?

Bryseïs multùm quamvis aversa jaceret,
Æacidæ propior levis amicus erat.

(154) Homer., Iliad. *lib. IX*, *vs.* 660.
(155) Seneca *in* Troad. *vs.* 945.
(156) Libanius, Progymn. *pag.* 101, *B*, *et pag.* 127, *A*; Declam. IV, *pag.* 256, *B*; *et* Orat. IX, *pag.* 258; *C.*
(157) Plutarch. *in* Amator. *pag.* 761, *D.*
(158) Tzetzes in Lycophr. Libanius, Progymn. *pag.* 101, *C*; *et pag.* 153, *A.*
* *Bayle n'a point donné d'article* THERSITE.
(159) Servius in Æneid. Lycophron, *vs.* 307, *et ibi* Tzetzes.
(160) *In* Antil. *pag.* 670, *et* Icon. *p.* 789, *D.*
(161) Homer. Iliad. *lib. XVI*, *vs.* 628, 651, 653, 655.
(162) *In* Conviv. *tom. III*, *pag.* 180, *A.*
(163) *In* Conviv. *pag.* 898, *A.*
(164) Sext. Empir. Pyrrh. Hyp. III, *pag.* 152, *A.*
(165) Philostr. *in* Epist. *pag.* 903, *A.*
(166) Lucian. *in* Amorib. *pag.* 1071, *tom. I*, *edit. Salmuriensis.*

ACHILLÉA, île du Pont-Euxin, que l'on a nommée aussi l'île des Héros, l'île Macaron (*a*), ou l'île des Bienheureux, Leuce, etc., était, selon quelques-uns, vis-à-vis du Borysthène, et, selon quelques autres, vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achillea* lui fut donné à cause que l'on y voyait le tombeau d'Achille (*b*), et qu'elle était consacrée à ce héros. Thétis ou Neptune la lui donnèrent (*c*), et il obtint les honneurs divins, temple, oracle, autel, sacrifices et ce qui s'ensuit. Quelques-uns parlent de cette île comme si elle avait été inhabitée, et s'il n'y avait eu

(*a*) Plinii Hist. Natur., *lib. IV*, *cap. XII et XIII.* Pausan, *lib. III*, *pag.* 102.
(*b*) Mela, *lib. II*, *cap. VII.* Scylax, *p.* 28.
(*c*) *Autor* Peripli Ponti Euxini *ab* Is. Vossio *editus*; Quintus Calaber, *sub fin. lib. III.*

aucune sûreté à vouloir y passer la nuit (*d*); c'est ce qui faisait que les gens qui y prenaient terre se rembarquaient vers le soir, après avoir vu les antiquités du lieu, le temple et les dons qui avaient été consacrés à Achille. Ce héros n'y était point seul, les âmes de plusieurs autres héros y avaient aussi leur demeure (A); et quant à lui, il fallait bien qu'il y fût en corps et en âme, puisqu'il y épousa Hélène et qu'il en eut un fils qui s'appela Euphorion, que Jupiter aima criminellement et sans succès, et qu'il tua d'un coup de foudre pour le punir de son refus (*e*). D'autres disent qu'Achille y avait pour femme Iphigénie, que Diane y avait transportée, après lui avoir communiqué le don d'une immortelle jeunesse avec la nature divine (*f*). D'autres enfin veulent que la femme qu'il épousa dans l'autre monde fût la fameuse Médée (*g*); mais la plus commune opinion lui donnait Hélène pour femme : c'est le sentiment que Philostrate et Pausanias ont suivi (*h*). Le premier raconte que si les étrangers qui abordaient dans cette île ne pouvaient point faire voile le jour même, il fallait qu'ils passassent la nuit dans leurs vaisseaux, où Achille et Hélène les venaient voir, buvaient avec eux et chantaient non-seulement leurs amours, mais aussi les vers d'Homère (*i*). Il ajoute qu'Achille cultivait alors avec d'autant plus de soin le talent de la poésie dont Calliope l'avait gratifié (B), qu'il n'en était point détourné par des occupations belliqueuses. Il ajoute encore que ceux qui passaient auprès de ce rivage entendaient une musique qui leur donnait une admiration mêlée d'horreur, et qu'ils entendaient aussi un bruit de chevaux, un cliquetis d'armes et des cris comme à la guerre. Maxime de Tyr et Arrien ne disent pas des choses moins surprenantes (C). Il ne faut point douter que ce ne fût là qu'Achille fit le miracle dont Tertullien a parlé (D). Il en fit bien d'autres, dont celui qu'il exploita contre l'impiété des Amazones (E), qui voulaient piller son temple, ne fut pas le moins éclatant. Celui qui concerne le vol des oiseaux (F) a été mal rapporté par M. Moréri, qui d'ailleurs nous fait un article à part d'une fontaine ACHILLÉE (G), dans laquelle Achille s'était lavé, et qui avait une propriété merveilleuse. Achille n'était pas le seul qui fît des miracles dans l'île de Leuce ; Hélène sa femme s'en mêlait aussi (*k*), comme nous le dirons dans l'article de STESICHORE *. L'abondance est ici plus nuisible que la disette (H).

(*d*) Amm. Marcell. *lib. XVII, cap. VIII. Vous trouverez ses paroles dans la remarque* (A).

(*e*) Ptol. Hephæst. *apud* Photium, *p.* 480.

(*f*) Anton. Liberalis, *cap. XXVII.*

(*g*) Tzetzes in Lycophr. schol. Apollon. *lib. IV.*

(*h*) Pausanias, *lib. III, pag.* 102.

(*i*) Philostrat. in Heroïc.

(*k*) *Voyez la remarque* (D).

* *Cet article n'a jamais existé.*

(A) *Les âmes de plusieurs autres héros y avaient aussi leur demeure.* (1).] C'est ce qui paraît par un passage de Pausanias, où il raconte que Léonyme, général des Crotoniates, étant allé à l'île de Leuce pour y apprendre le remède qui le guérirait d'une blessure, rapporta qu'il y avait vu Achille, les deux Ajax, Patrocle,

(1) Dionys. Periegct.

Antilochus, etc. (2). Je m'étonne qu'Ammien Marcellin oublie cela dans l'endroit où il rapporte que cette île était un lieu dangereux. *In hâc Tauricâ*, dit-il (3), *insula Leuce sine habitatoribus ullis Achilli est dedicata; in quam si fuerint quidam fortè dilati, visis antiquitatis vestigiis temploque et donariis eidem heroi consecratis, vesperi repetunt naves, aiunt enim non sine discrimine vitæ illìc quemquam pernoctare.* Peut-être aussi ignorait-il cette particularité.

(B) *Le talent de la poésie, dont Calliope l'avait gratifié.*] Il y a des gens qui veulent que quand Plutarque rapporte que Minerve, la déesse des sciences, coula des gouttes de nectar et d'ambroisie à Achille, qui ne voulait rien manger, il nous insinue que ce héros avait une science universelle. Ἡ Ἀθηνᾶ τῷ Ἀχιλλεῖ νέκταρός τι καὶ ἀμβροσίας ἐνέσταξε μὴ προσιεμένῳ τροφήν (4). *Minerva Achillem nutrimentum respuentem nectare et ambrosiâ instillatis aluit.* C'est une des autorités employées par Lorenzo Crasso (5) pour prouver qu'Achille doit tenir rang parmi les poëtes grecs. Dans le langage des pointes, ce serait de la science infuse, ou bien il n'y en aurait jamais eu. Mais, quoi qu'il en soit, les paroles de Plutarque ne servent de rien à prouver ce que Lorenzo Crasso en infère; il s'agit là d'une véritable nourriture du corps, comme il paraît par le XIXe. livre de l'Iliade d'où elles ont été prises. Homère nous conte que Jupiter s'étant aperçu qu'Achille, après la mort de Patrocle, ne voulait ni manger ni boire, dit à Minerve de lui infuser du nectar et de l'ambroisie dans le corps, afin qu'il ne mourût pas de faim.

> Οἱ νέκταρ τε καὶ ἀμβροσίην ἐρατεινήν.
> Στάξον ἐνὶ στήθεσσ' ἵνα μή μιν λιμὸς ἵκηται.
>
> *Ei nectarque et ambrosiam amabilem*
> *Instilla in pectora, ut ne ipsum fames occupet* (6).

C'est à Philostrate qu'il faut recourir pour prouver que ce Héros a été

(2) Pausan. *lib. III*, *pag.* 102.

(3) Amm. Marcell. *lib. XXII*, *cap. VIII.*

(4) Plutarch. de Facie in orbe Lunæ, *pag.* 938. *edit. Paris. anno* 1624.

(5) Istoria de' Poeti Greci, *pag.* 6, *où il rapporte la version latine de Plutarque comme s'il y avait* aluit, *et non* alluit. Aluit *est pour le moins aussi bon.*

(6) Homer. Iliad. *lib. XIX*, *vs.* 347.

poëte (7). C'est un témoin qui parle fort clairement là-dessus.

(C) *Maxime de Tyr et Arrien ne disent pas des choses moins surprenantes.*] Celui-là dit qu'Achille demeurait dans une île proche du Pont-Euxin, à l'opposite du Danube, et qu'il y avait des temples et des autels; qu'on aurait eu bien de la peine à y descendre avant que d'avoir offert des sacrifices; que l'équipage des vaisseaux avait souvent vu Achille sous la figure d'un jeune blondin qui, avec ses armes d'or, dansait une danse guerrière: quelques-uns l'entendaient chanter sans le voir; d'autres le voyaient et l'entendaient tout ensemble. Il arriva que quelqu'un s'étant endormi sans y penser dans cette île, fut éveillé par Achille, et conduit dans une tente où on lui donna à souper. Patrocle versait à boire, et Achille jouait de la lyre: Thétis et les autres Dieux étaient présens (8). Arrien avait ouï dire, et le croyait, que ceux qui étaient jetés sur cette île par quelque tempête, allaient consulter l'oracle d'Achille pour savoir s'il leur était expédient de lui immoler la victime qu'ils choisiraient eux-mêmes au pâturage; qu'en même temps ils consignaient sur l'autel le prix qu'elle leur semblait valoir; que si l'oracle rejetait leur proposition, ils ajoutaient quelque chose à ce prix jusqu'à ce qu'ils pussent connaître, par son acquiescement, qu'ils avaient atteint la juste valeur; que cela fait, la victime se présentait d'elle-même au temple, et ne s'enfuyait plus; qu'Achille apparaissait en songe à ceux qui s'approchaient de l'île, et leur montrait le lieu qui était le plus commode pour l'abordage; qu'il se montrait aussi quelquefois à ceux qui veillaient, etc. (9). Arrien trouvait cela digne de foi, entre autres raisons, parce qu'Achille était mort jeune, et qu'il avait été extrêmement beau, et si constant en amour et en amitié, qu'il voulut même mourir pour l'objet de ses amours, ὡς καὶ ἐπαποθανεῖν ἑλέσθαι τοῖς παιδικοῖς. L'équivoque de ce dernier mot, et la moindre réflexion sur le péril où il s'exposa afin de ven-

(7) Philostr. Heroïc. *in* Achille, *fol.* 319; *et in* Neoptol. *fol.* 338.

(8) *Maximus Tyrius*, *Oratione XXVII.*

(9) Arrian. *in* Periplo Ponti Euxini.

ger la mort de Patrocle, suffiront à bien des gens pour mettre Arrien parmi ceux qui disent que la passion de ces deux personnes passait l'amitié (10). Voyez la remarque (P) de l'article ACHILLE, et ci-dessous (11) l'une des merveilles qu'Arrien a débitées. C'est celle de ces oiseaux qui balayaient chaque jour le temple de l'île d'Achilléa.

(D) *Le miracle dont Tertullien a parlé.*] Tertullien, comme le remarque M. Moréri, nous apprend qu'Achille guérit en songe un athlète nommé Cléonyme (12) : c'est-à-dire, très-apparemment, que Cléonyme crut voir en songe Achille qui lui enseignait le remède nécessaire. Tertullien se sert de ce fait et de plusieurs autres semblables contre les épicuriens qui ne voulaient reconnaître rien de surnaturel dans les songes. Cette aventure n'est guère connue ; car on n'en trouve rien dans un grand nombre d'auteurs qui ont amplement parlé d'Achille. Pamélius, dans son commentaire sur Tertullien, ne fait que nous renvoyer à Homère, qui, autant qu'il m'en peut souvenir, ne parle point de ce songe. Un passage cité par Léon d'Allazzi (13) donne quelque jour à ce fait : il porte que Léonyme, général de ceux de Crotone dans la guerre contre ceux de Locres, fut blessé sans savoir par qui, en attaquant une partie des troupes ennemies qui ne se retranchait jamais, parce qu'on la consacrait aux héros, dont on croyait que la protection lui devait suffire ; que ce général ne pouvant guérir consulta l'oracle de Delphes, qui lui apprit qu'Achille qui l'avait blessé le guérirait aussi ; que sur cela, il fut à l'île de Leuce faire ses prières ; qu'il vit en dormant quelques héros ; qu'Achille fut celui qui le guérit ; que les autres lui ordonnèrent de faire savoir aux hommes certaines choses ; et qu'Hélène en particulier le chargea de dire à Stésichorus, qui était devenu aveugle pour avoir écrit contre elle, qu'il se rétractât s'il voulait recouvrer la vue. Il est clair que cette histoire et celle que Pausanias (14) et Conon (15) racontent sont la même quant au fond : mais, dans Pausanias, c'est Ajax, fils d'Oïléus, qui blessa Léonyme et qui le guérit. Dans Conon, ce n'est point Léonyme qui fut blessé et guéri par cet Ajax, mais Autoléon. Il y a quelques autres diversités que je ne remarque point, me contentant de conjecturer que le Cléonyme de Tertullien est venu de ce Léonyme. Au reste, l'auteur cité par Léon d'Allazzi (16) dit une chose que je ne dois pas oublier : c'est qu'Homère gardant des brebis auprès du tombeau d'Achille, obtint par ses offrandes et par ses supplications, que ce héros se montrât à lui ; mais il se fit voir environné de tant de lumière, qu'Homère n'en put soutenir l'éclat. Il fut non-seulement ébloui de cette vue, mais aussi aveuglé.

(E) *Celui qu'il exploita contre l'impiété des Amazones.*] Qu'il me soit permis de conter le fait selon la version de Vigénère : elle a ses grâces et ses agrémens, quoique en vieux gaulois. Voici donc comment parle cet auteur, après avoir dit que les Amazones firent faire des vaisseaux pour aller piller le temple d'Achille. *Estant abordées en l'isle*, dit-il (17), *la première chose qu'elles firent fut de commander à ces estrangers de l'Hellesponte d'aller coupper tous les arbres plantez en rond aultour du temple : mais les coignées se venans rembarrer contr'eux mesmes les exterminèrent là sur la place, et tombèrent tous roiddes morts au pied des arbres. Et là-dessus les Amazones s'estans espanduës à l'entour du temple, se mirent à vouloir presser leurs montures ; mais Achille les ayant regardées félonneusement et d'un mauvais œil, de la mesme sorte que quand devant Ilion il s'alla ruer sur le Scamandre, donna un tel espouvante à leurs chevaux, que ceste frayeur se*

(10) *Quelques savans ont pensé qu'*Arrien *fait l'éloge d'Adonis, sous le nom d'Achille, afin de faire sa cour à l'empereur Adrien. Voyez* Casaubon. in Spartianum, Vit. Hadriani, *cap. XIV ; et* Tristan, Comment. historiq. *tom. I, dans* Hadrien.

(11) *Dans la remarque* (F).

(12) Tertull. *Lib. de* Animâ, *cap. XLVI.*

(13) Allatius, de Patriâ Homeri, *pag.* 145.

(14) Pausan. *lib. III*, *pag.* 102.

(15) Phot. Biblioth. *codice* 186, *narrat.* 18. *Voyez* Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *pag.* 332, *où il relève quelques bévues faites par* Vigénère *sur le passage de* Pausanias.

(16) *Il se nomme* Hermias : *le passage que* Léon d'Allazzi *en rapporte est tiré d'un Commentaire* in Phædrum Platonis, *non imprimé.*

(17) Philostrate *dans le* Néoptolème *de la traduct. de* Vigénère, *tom. II*, *fol.* 341 *de l'édition in-4.*

retrouva assez plus forte que la bride, si que se cabrans ils rebondirent en arrière, estimans que ce qu'ils portoient sur leur dos fust une charge extraordinaire et estrange ; et à guise de bestes sauvages se retournèrent contre leurs cavalcatrices, les jettans par terre et foullans aux pieds, les creins hérissez de la furie où ils estoient et les oreilles dressées encontremont, ainsi que de cruels lyons les desmembroient à belles dents et leur dévoroient bras et jambes, faisans un fort piteux carnage de leurs entrailles. Après donques qu'ils se furent saoullez de cette chair, ils se prindrent à bondir et à galopper à travers l'isle, pleins de rage et forcenerie, et les babines teintes de sang, tant qu'ils parvindrent au hault d'un cap, d'où descouvrans la marine applanie en bas, et cuiddans que ce fust une belle large campaigne, ils s'y jettèrent à corps perdu et ainsi périrent. Quant aux vaisseaux des Amazones, un impétueux tourbillon de vents estant venu donner à travers, d'aultant mesmes qu'ils estoient vuiddes et destituez de tout appareil pour les gouverner, ils venoient à se froisser l'un contre l'autre, ny plus ny moins qu'en quelque grosse rencontre navalle, dont ils se brisoient et mettoient à fonds, spécialement ceux qui estoient investis et choquez en flanc de droit fil par les esperons et proues des autres, comme il advient ordinairement en des vaisseaux desgarnis de leurs conducteurs, de manière que le bris de ce naufrage se venant rencontrer vers le temple où il y avoit force personnes à demy-mortes respirantes encore, et plusieurs membres horriblement dispersez çà et là avec la chair que les chevaux inaccoutumez à telle pasture avoient rejettée, ce lieu sainct devoit estre bien prophané : mais Achilles l'eut bientost purgé, réconcilié et expié comme il estoit aisé à faire en une isle de si peu d'estenduë où les flots battoient de toutes parts à l'environ, si qu'Achilles y ayant attiré le sommet des ondes, tout fut lavé et nettoyé en moins de rien.

(F) *Celui qui concerne le vol des oiseaux.*] Ce que Moréri fait dire à Pline, *qu'on n'y voit point voler d'oiseau*, est mal rapporté. Voici les paroles de Pline : *Perdices non transvolant Bœotiæ fines in Atticâ, nec ulla avis in Ponti insulâ quâ sepultus est Achilles, sacratam ei ædem* (18). C'est-à-dire, *les perdrix ne volent pas au delà des frontières de la Béotie dans l'Attique, ni aucun oiseau ne vole au delà du temple d'Achille, qui est dans une île du Pont-Euxin.* M. de Saumaise prétend qu'il faut entendre par ces paroles qu'aucun oiseau n'élevait jamais son vol au-dessus de ce temple ; et il prouve, par un passage d'Antigonus Carystius, qu'on débitait cela anciennement (19). Et comme d'ailleurs il prouve, par un passage formel d'Arrien, que les oiseaux entraient dans ce temple tous les matins, afin d'y faire tomber l'eau dont ils s'étaient mouillé les ailes, et afin de balayer ensuite le temple avec leurs ailes (20), il insulte Solin, pour avoir dit *qu'aucun oiseau n'entre dans le temple d'Achille, et que s'il arrive à quelqu'un de s'en approcher, il s'en éloigne au plus vite tout aussitôt.* M. de Saumaise veut que Solin n'ait rien qu'il n'ait emprunté de Pline, et que celui-ci ait dit la même chose qu'Antigonus Carystius ; mais il est plus vraisemblable que Pline n'a point eu en vue la pensée d'Antigonus Carystius, et que Solin avait lu ce fait ailleurs revêtu de circonstances plus particulières que celles de Pline. Car quelle négligence ne serait-ce point à ce dernier, si, pour nous faire connaître que les oiseaux ne volaient jamais au-dessus d'un temple, il s'était servi d'une expression qui signifie qu'ils ne volaient jamais au delà ? Ces deux choses sont si peu la même, qu'il n'y a rien de plus aisé que de ne passer jamais par-dessus une maison, et néanmoins de la laisser derrière soi. Il n'est pas plus difficile de s'élever en volant jusqu'au-dessus d'une maison, sans passer plus outre. De plus, les anciens aimaient si fort à diversifier les miracles, qu'il n'est guère appa-

(18) Plinii Hist. Nat. *lib. X, cap. XXIX.*

(19) Salmas. Exercit. Plinian. in Solin. *cap. XIX, pag.* 215.

(20) In Periplo Ponti Euxini. Philostrate *a dit à peu près la même chose.* En cette isle, (*selon la traduction de* Vigénère, *tom. II, folio* 337, *verso de l'édition in-4.*), il y a certaine engeance d'oiseaux tous blancs, mais aquatiques et sentans leur marine, dont Achille se sert à nestoyer son sacré bosquet, le ballians de l'éventement de leurs aisles, et l'arrousans de leur pennage mouillé d'eau de mer ; car ils volletent pour cest effect un bien peu soubslevez de terre.

rent, après ce qu'on débitait dès le temps d'Antigonus Carystius, qu'on ait attendu jusqu'à Solin à débiter que les oiseaux s'enfuyaient à la vue du temple d'Achille. Quoi qu'il en soit, on ne pourrait pas prouver, par Pline contre Solin, que les oiseaux y entrassent; et, en tout cas, M. Moréri fera dire à Pline plus qu'il n'a dit, et se sera laissé tromper par ces paroles de Charles Étienne dans les deux éditions ci-dessus cotées (21), *Achillis insulam nulla avis transvolat. Plin.* 10. 29. 10. Mais il prendra sa revanche avec usure sur M. Hofman, qui attribue la même chose à Strabon aussi. C'est sans doute pour avoir vu que M. Moréri citait Strabon immédiatement après Pline, et pour n'avoir pas pris garde que cette citation de Strabon, avec celle de Pomponius Mela, qui la suit, se rapporte à d'autres choses contenues dans l'article. *Nullam hic avem volare*, (dit-il) *Plin. l.* 10. *c.* 19. *habet et Strabo*, *l.* 13 (22).

(G) *Un article à part d'une fontaine* ACHILLÉE.] Cet article m'avait paru d'abord un sujet à critiquer : il me semblait que cette fontaine ne s'appelait pas ainsi en nom propre substantif ou substantifié; mais, en épithète ou en nom adjectif, commun à toutes les choses qui appartiennent à Achille. En un mot, *fons Achilleus*, et fontaine d'Achille, me semblaient la même chose. Or, comme il serait ridicule de faire un article de *Jacobée* pour cette fontaine de Jacob dont il est parlé au chapitre IV de saint Jean (23), laquelle un traducteur latin pourrait appeler, s'il voulait, *fontem Jacobæum*, il me semblait aussi qu'on n'en devait pas faire un de l'épithète d'*Achilleus*, dont Freinshemius se sert en parlant de la fontaine d'Achille. Mais, après avoir consulté Athénée (24), j'ai trouvé que cette critique serait douteuse, parce qu'il m'a paru qu'on peut mettre en contestation si cette fontaine s'appelait Ἀχίλλειον substantivement ou adjectivement, et si elle ne peut pas entrer en son ordre alphabétique avec autant de raison que les îles d'*Achilléa*. Elle y entre dans le Trésor géographique d'Ortélius (25), sous le mot *Achillæum*, et puis sous le mot *Achillius fons*; ce qui, en tout cas, vaut mieux que l'Achillea, *fons Mileti*, de M. Hofman.

Je n'examine point si Freinshemius a bien expliqué le passage d'Athénée qui regarde les singularités de cette fontaine (26). Je me contente de dire qu'au moins on devait citer Athénée comme Freinshemius l'a cité, c'est-à-dire au VIe. chapitre, et non au IIe. du IIe. livre. M. Hofman cite comme M. Moréri, et ils avaient été précédés en cela par Ortélius. C'est peu de chose si on le compare avec l'erreur de nous donner Aristobule, fils de Cassander, au lieu d'Aristobule natif de Cassandrie. C'est ce que fait M. Moréri.

On ne saurait trop se plaindre de la négligence de ceux qui font des additions aux dictionnaires; car bien souvent ils y cousent des choses qui sont contraires à celles qui y sont déjà; et, en général, ils oublient d'accommoder de telle sorte l'addition au fond sur quoi ils la posent, qu'il n'en résulte point de dissonance :

Primo ne medium, medio ne discrepet imum (27).

Par exemple, ceux qui ont augmenté le dictionnaire de Charles Étienne, n'ont point fait difficulté d'y fourrer, sous le mot *Achillea*, ces paroles d'Ortélius toutes crues et sans le moindre changement : *Video à Nebrissensi Cacceariam, et à Carolo Stephano Cacariam in suis dictionariis poni, sed pro Ponti insulâ, quam dicunt apud Melam Collisaria dici, ex depravatâ fortè lectione, etc* : ce qui fait un sens assez singulier; car c'est faire parler Charles Étienne de son propre dictionnaire dans le dictionnaire même, comme si c'était un autre ouvrage qu'il citât : et encore paraît-il incertain en se citant de ce qu'il avait avancé sans nulle marque d'incertitude dans l'endroit qu'il cite.

(H) *L'abondance est ici plus nuisible*

(21) *Dans la remarque* (L) *de l'article* ACHILLE, *vers le milieu.*

(22) Hofman. *Voce* Achillea.

(23) *Ceux qui traduisent*, il y avait là une fontaine de Jacob, *feraient mieux de dire*, la fontaine de Jacob était là; *ou, comme le Port-Royal*, il y avait là *un puits qu'on appelait la* fontaine de Jacob.

(24) Ἐν Μιλήτῳ κρήνην εἶναι Ἀχίλλειον καλουμένην. Athenæus, *lib. II*, *cap. VI*.

(25) *Edit. Hanov. ann.* 1611, *in-4.*

(26) Freinshem. Supplem. in Q. Curt. 2, 7, 24.

(27) Horat. de Arte poët. *vs.* 152.

que la disette.] Si l'on rencontre dans cet ouvrage le récit de plusieurs prodiges et de plusieurs traditions miraculeuses, ce ne sera pas un signe que je veuille les faire passer pour véritables ; je ne crains point les délateurs de ce côté-là : si c'était mon intention, je n'en rapporterais que très-peu. Je sais bien qu'en ces sortes de matières, la crédulité est la source de la multiplication, et qu'il n'y a point de meilleure pépinière que celle-là (28) ; mais enfin, on en abuse avec tant d'excès, qu'on guérit tous ceux qui ne sont pas incurables. La crédulité est une mère que sa propre fécondité étouffe tôt ou tard dans les esprits qui se servent de leur raison. Il aurait été de l'intérêt des païens qui ont voulu déifier leurs héros, de ne leur attribuer que peu de miracles : la maxime πλέον ἥμισυ παντὸς, *dimidium plus toto*, et cette autre, *ne quid nimis*, étaient ici de saison. Ceux qui ont tant multiplié les saints suaires, les images de la sainte Vierge faites par saint Luc, les cheveux de la même sainte, les chefs de saint Jean-Baptiste, les morceaux de la vraie croix, et cent autres choses de cette nature, devaient aussi songer à ces deux maximes ; car, à force de redoubler la dose, ils ont énervé leur venin, et ont fourni tout à la fois le poison et l'antidote : *ipsa sibi obstat magnitudo* (29). Achille, dans l'île de Leuce, a eu la même destinée qu'en allant à Troie : les mêmes miracles qui ont pu tromper les lecteurs, les ont pu détromper ; comme la même lance dont il avait blessé Télèphe, lui fournit l'emplâtre qui guérit parfaitement la blessure.

Vulnus in herculeo quæ quondam fecerat hoste,
Vulneris auxilium Pelias hasta tulit (30).
Nysus et Æmoniâ juvenis quâ cuspide vulnus
Senserat, hâc ipsâ cuspide sensit opem (31).

Mais je ne songe pas que le nombre de ceux qui se désabusent par la multiplication des prodiges est si petit, en comparaison de ceux qui ne se désabusent pas, que ce n'est pas la peine de changer son train et de prendre pour son étoile polaire, en faisant voguer la flotte de ses marchandises (32), les deux maximes que j'ai rapportées. Nous verrons dans la remarque (Q) de l'article de PYRRHUS, roi d'Épire, une fausseté de Camerarius touchant un prétendu miracle de notre Achille.

(28) *Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quæ quò magis credebant simplices ac religiosi homines, eo etiam plura nunciabantur.* T. Livius, *lib. XXXIV*, *cap.* 45.

(29) Florus, *in Proœm.*

(30) Ovid. Remed. Amor., *vs.* 47.

(31) Propert. *lib. II*, *Eleg. I.*, *vs.* 64.

(32) *Quartier pour la dureté, ou, si l'on veut, le galimathias de cette figure.*

ACHMET, fils de Seirim. On a un livre de sa façon qui contient l'interprétation des songes, selon la doctrine des Indiens, des Perses et des Égyptiens. Il fut traduit du grec en latin, environ l'an 1160, par Léon Tuscus (*a*), qui le dédia à Hugues Échérien (A). On le publia en latin, l'an 1577 (*b*), sur un manuscrit fort mutilé qu'on trouva dans la bibliothèque de Sambucus (*c*); mais on le donna comme un ouvrage d'Apomasares (*d*). Le docte Leunclavius fit savoir lui-même cette méprise au public dans ses Annales des Turcs (*e*). M. Rigault est le premier qui a publié cet ouvrage en grec. Il le joignit, à cause de la conformité des matières, avec l'Artémidore qu'il fit imprimer à Paris en l'année 1603. Il ne changea rien à la traduction latine de Leunclavius, et ne fit point de notes sur le texte (*f*). Il croit qu'Achmet, fils de Seirim, n'est point différent de celui dont Gesner a fait mention. Celui de Gesner était fils d'Habramius et médecin, et a composé un ouvrage divisé en sept livres, et intitulé *Peregrinan-*

(*a*) Rigaltii Præf. *libri* Achmetis.

(*b*) Leunclavius, *à Francfort*, *in*-8.

(*c*) Barthius, Advers. *lib. XXXI*, *cap. XIV*.

(*d*) *Id est* Abumasher seu Albumasar. *Vide* Catal. Oxoniens. *pag.* 35.

(*e*) Rigaltii Præf. *in* Achmet.

(*f*) *On le dit pourtant dans le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 5.

tium viatica, qui était en grec dans la bibliothéque de don Diégue Hurtade de Mendoza, ambassadeur à Venise de la part de l'empereur, lorsque Gesner composait son livre (*g*). Jean-Antoine Sarrazin possédait le même ouvrage (*h*), comme il l'assure dans ses notes sur Dioscoride. Les deux exemplaires grecs de la bibliothéque du roi de France, sur lesquels M. Rigault publia le livre des Songes, ne portent point que l'auteur se nommât Achmet, fils de Seirim. Il est vrai que, comme le commencement y manque, on peut soupçonner que, lorsqu'ils étaient entiers, le nom de cet auteur y paraissait à la tête. Mais enfin ce ne sont que des conjectures qui peuvent être fortifiées par une autre considération : c'est qu'on a écrit d'une main plus fraîche le nom d'Achmet sur l'un des deux exemplaires. Ce nom ne paraissait pas dans l'exemplaire dont Léon Tuscus se servit au XIIe. siècle pour faire sa traduction : c'est ce qu'on infère de la versiou italienne que l'on a de cet ouvrage, composée par Tricasso (*i*). M. Rigault en a tiré le prologue, et l'a donné en latin, quoiqu'il estime que ce n'est point Achmet même, mais Léon Tuscus qui l'a composé (*k*). Barthius avait la traduction de ce Léon, et il croit que son exemplaire fut écrit au temps même de ce traducteur (*l*). Les échantillons qu'il en donne font voir qu'on n'avait point traduit à la lettre, et qu'on avait retranché bien des choses. Ce qu'il y a de considérable, c'est que le nom d'Achmet et celui de Seirim sont au titre du manuscrit avec ceux de *Syrnacham*, de *Baram* et de *Tarphan*. Le premier de ces trois derniers personnages (*m*) était interprète des songes à la cour du roi des Indes, et le second l'était à celle de Saanisan, roi de Perse ; et le troisième à celle de Pharao, roi d'Égypte (*n*). Barthius conjecture de là qu'Achmet et Seirim étaient aussi deux interprètes de songes dans quelque cour barbare. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage a été compilé par un chrétien, car l'auteur le commence au nom de la Sainte Trinité (*o*). M. Rigault ne regarde le texte grec que comme une ancienne traduction de l'ouvrage. L'original était en arabe.

Lambécius fait fleurir Achmet au IXe. siècle, à la cour de Mamoun, calife de Babylone. M. du Cange n'est pas de ce sentiment. Voyez son Glossaire grec, au mot Μαμοῦν.

(*g*) Gesn. Biblioth. *folio* 2, *verso*.

(*h*) Rigalt. Præf. *in* Achmet.

(*i*) Patrice Tricasso des Ceresars, *Mantuan. Voyez la* Bibliothéque de Du Verdier. *pag.* 940.

(*k*) *Ex* Præfat. Rigaltii.

(*l*) Barthii Adversar. *lib. XXXI, cap. XIV*.

(*m*) Syrbacham, *in editione* Rigaltii.

(*n*) *Cela paraît par le commencement du IIe., du IIIe. et du IVe. chapitre du livre.*

(*o*) *Voyez la fin du chap. II.*

(A) *Hugues Échérien.*] Barthius le nomme *Hugonem Eteriarium*, et dit que c'était un excellent auteur, *scriptorem ævo suo luculentum* (1). Il y a une faute d'impression dans Barthius aussi-bien que dans ces paroles de M. Rigault, *Hugoni Echeriano dedicavit*. Il fallait dire *Hugonem Eterianum*, *Hugoni Eteriano*. Allatius, au chapitre XI du livre II *de Perpetuo consensu Ecclesiæ Occidentalis et Orientalis*, écrit mal *Hugo Ætherianus*. Baronius, Bellarmin, et plusieurs au-

(1) Barth. Advers. *lib. XXXI, cap. XIV*.

tres écrivent *Hugo Etherianus*; mais *Eterianus* est plus correct. C'est le nom d'un auteur ecclésiastique du XII[e]. siècle. Ceci m'a été communiqué par M. de la Monnaie.

ACIDALIUS (Valens) aurait été un des bons critiques de ces derniers siècles si une plus longue vie lui eût permis de porter à leur perfection les talens qu'il avait reçus de la nature (*a*). Il naquit à Wistoch, dans la Marche de Brandebourg; et, ayant vu diverses académies d'Allemagne, d'Italie, et de quelques autres pays, où il se fit fort aimer (A), il s'arrêta à Breslaw, capitale de la Silésie. Il y attendit assez longtemps quelque emploi; mais, comme rien ne venait, il passa dans la communion romaine, et y trouva bientôt le rectorat d'une école (B). On dit qu'à peine quatre mois furent expirés, qu'il lui arriva un accident tout-à-fait étrange. Il suivait une procession du saint Sacrement, et il tomba tout à coup en frénésie. On le porta chez lui, et il mourut bientôt après. Quelques-uns dirent qu'il s'était tué lui-même (C). Ce fut dommage; car il avait de l'esprit, et il travaillait beaucoup. Cette grande application fut la cause de sa mort, si nous en croyons M. de Thou (*b*), qui dit que, pour avoir trop veillé en composant ses *Divinations sur Plaute* (D), il devint sujet à un mal (E) qui l'emporta dans trois jours, le 25 de mai 1595. Il ne faisait que commencer sa vingt-neuvième année (F). Nous avons plusieurs ouvrages de sa façon (*c*). On lui avait imputé à tort un petit livre (G) qui fut imprimé l'an 1595, dont le sujet était *que les femmes ne sont pas des animaux raisonnables*, *mulieres non esse homines* *. J'ai lu quelque part qu'il était médecin (H), et qu'il aurait fait des notes sur Aulugelle s'il avait encore vécu quelque temps (*d*). Il paraît par ses lettres qu'il avait travaillé sur Apulée. M. Baillet l'a inséré parmi ses *Enfans célèbres*, ayant dit qu'*il travaillait sur Plaute à* dix-sept *ou* dix-huit ans, *sans parler de diverses poésies latines que nous avons de lui*, *et qui sont de même temps*. Un de ses premiers ouvrages imprimés est le Velleius Paterculus, qu'il publia à Padoue l'an 1591. Il dit lui-même qu'il eut honte de ce fruit précoce de sa plume (*e*), et il s'étonna qu'on eût voulu le réimprimer en France (*f*). Lipse, qui lui écrivit quelques lettres remplies d'estime et d'amitié (*g*), le regardait comme un grand homme à venir. *Ipse Valens* (*non te fallam augur*) *gemmula erit Germaniæ vestræ*, *vivat modò*. C'est ce qu'il écrivit à Monavius,

(*a*) *Adolescens summæ spei et eruditionis.* Thuan. Hist. *lib.* CXIII, *pag.* 687.

(*b*) *Ibidem.*

(*c*) *Voyez la remarque* (D).

* *J. C. Leuschner a publié:* De Valentis Acidalii vitâ, moribus et scriptis commentatio; *Leipsic*, 1757, in-8°., *où il cherche à prouver que V. Acidalius n'est pas auteur de l'ouvrage qu'on lui attribue, et dont il existe une traduction française par Querlon, sous le titre de* Problèmes sur les Femmes, 1744, *in*-12; *et une traduction libre par Clapiès, sous le titre de* Paradoxes sur les Femmes, *etc.*, 1766, *in*-12.

(*d*) *Nisi juveni illi fata quietem miserabiliter properassent.* Sciopp. de Arte Critic. *pag.* 18.

(*e*) Val. Acidal. Epistolar. *p.* 70, 78, 127.

(*f*) Val. Acidal. Epistolar. *pag.* 160, 161, 209, 255.

(*g*) *La* V[e]. *et la* XXVI[e]. *de la* Centuria ad Ital. et Hisp..

en 1594, comme on le peut voir au commencement des lettres d'Acidalius.

(A) *Où il se fit fort aimer.*] Par le commerce de lettres qu'il entretenait avec Vincent Pinelli, Jérôme Mercurial, Antoine Riccobon, Ascagne Persio, etc., on peut voir la considération qu'avaient pour lui les illustres d'Italie : il avait demeuré trois ans en ce pays-là (1).

(B) *Le rectorat d'une école.*] C'est Barthius qui l'assure : *Rector scholæ Neussanæ factus*, dit-il (2). Je crois qu'il fallait dire *Neissanæ* ou *Nissanæ*. Neisse, qu'Acidalius nomme toujours *Nyssa* dans ses lettres, est à trois ou quatre lieues de Breslaw. L'évêque de ce nom y réside (3). Celui qui l'était alors avait pour son chancelier Jean Mathieu Wacker, qui aimait les sciences et les savans. Il fit venir Acidalius à Neisse, et le logea chez lui. Voyez les lettres d'Acidalius (4). Je n'ai point remarqué dans celles qu'il a écrites de ce lieu-là qu'il ait jamais fait mention du rectorat de l'école.

(C) *Qu'il s'était tue lui-même* (5).] Christien Acidalius, frère de Valens, n'a pas osé franchir le mot quand il s'est plaint des calomnies qui avaient été répandues touchant la mort de son frère ; mais il ne faut plus douter, après ce que Barthius avait écrit dans un de ses livres, que le sujet de ces plaintes ne fût le bruit que l'on fit courir qu'Acidalius s'était tué : chose qui fit bien pousser des exclamations en chaire. Voici comme parle Christien Acidalius, après avoir dit que son frère fut enterré pompeusement : *Ut mirari satis nequeam calida multorum in judicando nimiùm præcipitantium et temerariorum ingenia, qui et ipsius morbi et loci etiam sæpè ignari, quicquid maledicendi libido dictavit, vel fama quæ*

Tam ficti pravique tenax quàm nuncia veri,

de obitu ipsius sparsit, propagare porrò in exteras etiam regiones et propugnare, imò nescio quas non tragœdias etiam in concionibus ad plebem, ubi regnare solent, excitare non erubuerunt (6). Il ne nie point que son frère n'eût eu des transports au cerveau qui bouleversèrent sa raison: *Gravissimum illud febrium acutarum symptoma paraphrenitidem aliquoties sensit, quod extremum malorum animam etiam suâ sede ejecit* (7). Mais il soutient que de très-habiles médecins, et la famille de M. Wacker, chez qui Valens était malade, l'assistèrent jusqu'à sa mort. Il n'y a peut-être rien sur quoi la fabuleuse renommée débite plus de mensonges que sur les maladies et sur la mort des hommes illustres : c'est pourquoi les prédicateurs, et en général tous les moralistes, devraient être extrêmement réservés à faire des réflexions là-dessus. On ne saurait se défier autant qu'il le faut de la téméraire crédulité ou de la malice artificieuse de ces sortes de nouvellistes.

(D) *Ses Divinations sur Plaute.*] Il eut d'un côté le plaisir de les voir annoncées dans le catalogue de Francfort (8), et de l'autre le déplaisir de faire cent plaintes contre la lenteur de son libraire. En un mot, elles ne parurent qu'après sa mort. Barthius fait cas de cet ouvrage. *Pauci*, dit-il (9), *eum comici locum assecuti sunt.... solus Acidalius rectum sensum percepit, ut alia multa in comico.* M. Teissier dit qu'on estime fort le *Commentaire* d'Acidalius sur *Quinte-Curce* (10). Il le dédia à l'évêque de Breslaw, qui l'en récompensa bien, comme les remercîmens le témoignent dans la LXXXIX[e]. lettre de l'auteur. Il fit des *notes sur Tacite, sur les XII panégyriques*, et sur *Velleius Paterculus*, outre des *harangues*, des *lettres* et des *poésies* (11). Ce dernier ouvrage, inséré dans les Délices des Poëtes allemands, contient des vers épiques, des odes et des épigrammes que Borrichius ne trouve que médiocres (12). Sa dissertation

(1) Valens Acidal. *in Epist.*, *pag.* 209, 215.

(2) *Apud* Konigii Biblioth. *pag.* 6.

(3) *Nissa ad fluvium cognominem, episcopi Wratislaviensis sedes.* Bune, in Cluverii Introd. *lib. III*, *cap. XIII*, *pag.* 196, *edit. Amst. anno* 1697.

(4) *Pag.* 228, 318.

(5) Barthius *avait écrit cela de sa main sur son exemplaire des Poésies* d'Acidalius. *Voyez* Konigii Biblioth. vet. et nov. *pag.* 6.

(6) Christian. Acidalius *in præf.* Epist. Valentis Acidalii, *Hanoviæ editarum*, *anno* 1606.

(7) *Id. ibid.*

(8) Valens Acidal. Epist. *pag.* 317, 326.

(9) Barth. in Statium, *tom. I*, *pag.* 239.

(10) Teissier, Eloges tirés de M. de Thou, *tom. II*, *pag.* 215.

(11) *Là même.*

(12) Borrich. Dissert. de Poet *pag.* 125.

de Constitutione Carminis Elegiaci plaît à Barthius (13).

(E) *Il devint sujet à un mal.*] M. de Thou n'explique point quelle était cette maladie ; mais on apprend d'ailleurs qu'Acidalius s'échauffa tellement le sang lorsqu'il employa trop de veilles à commenter Plaute, qu'il fut sujet depuis ce temps-là à des fièvres chaudes. Voici comme son frère en parle : *Uratislaviæ, quæ Silesiorum metropolis, per sesquiannum plus minùs utrumque se mihi præstitit* (præceptorem et patrem) ; *donec indè Nyssam evocatus familiari morbo suo, quem ex nimiis vigiliis in adornandis Plautinis Divinationibus suis contraxerat, biliosi aliàs etiam habitûs juvenis*, FEBRI SCILICET ACUTISSIMA *opprimeretur* (14). Il fut grièvement malade plus d'une fois en Italie, et il écrivait à ses amis que la fièvre était son mal ordinaire en ce pays-là. Voyez ses lettres, à la page 97 et à la 112.

(F) *Il ne faisait que commencer sa vingt-neuvième année.*] C'est ainsi que je traduis ce latin de M. de Thou, *cum vix annum* 28 *excessisset.* Du Rier traduit, *n'ayant pas encore atteint sa vingt-huitième année.* Je laisse à juger aux lecteurs s'il a mieux rencontré que moi. M. Baillet ne donne que vingt-sept ans et quelques mois à notre Acidalius (15). Il a peut-être découvert que l'on n'avait pas appris à M. de Thou avec toute sorte d'exactitude l'âge de ce jeune auteur.

(G) *On lui avait imputé à tort un petit livre, etc.*] Geisler l'a justifié de cette fausse imputation, comme il paraît par ce passage de Placcius : *Prioris* (16) *auctor quomodò non ex verò sit habitus* Valens Acidalius, *vide apud* Geislerum *decadis* 3 *n.* 8 (17). Nous parlerons de cette dissertation dans l'article GEDICCUS : mais, sans aller plus loin, je dois dire ici sur quel fondement elle fut attribuée à notre Acidalius. Comme il cherchait à dédommager le libraire qui avait imprimé son Quinte-Curce, et qui se plaignait souvent d'y avoir perdu (18), il lui tomba entre les mains un écrit que plusieurs personnes avaient déjà fait copier : c'est celui dont il est ici question. Il le lut ; et, l'ayant trouvé plaisant, il le copia, et l'offrit à son libraire comme une copie lucrative. Il ne l'exhorta pas néanmoins à la mettre sous la presse : on crut sans doute qu'il suffisait de lui dire qu'elle pourrait le dédommager du mauvais débit de Quinte-Curce ; mais on lui déclara que c'était à lui à voir ce qu'il voulait faire là-dessus, et à bien examiner si les railleries trop libres de la pièce ne le commettraient pas. Cela ne refroidit point le libraire : il se hâta d'imprimer. On cria terriblement contre la dissertation ; on le mit en justice : et, parce qu'il avoua d'où la copie lui était venue, on se déchaîna d'une manière épouvantable contre Valens Acidalius, qui s'étonna qu'on s'alarmât tant pour des jeux d'esprit. *Obstupesco ad judicia sæculi nostri, et tam irritabiles animos illorum (bonos non tango) θεολογουμένων. Jocos nemo ferè jam admittit, et ex levissimâ quisque re gravem calumniandi caussam et ansam captat* (19). Il pria son bon ami Monavius d'intercéder pour le libraire auprès des magistrats et des professeurs de Leipsick, et de faire en sorte qu'ils ne fissent rien qui pût flétrir l'honneur de lui Acidalius. Il craignait de n'en être pas quitte pour les diffamations dont on l'accablait : il n'était pas sans quelque peur que l'on n'excitât contre lui la fureur du peuple, et surtout il désirait passionnément de n'avoir rien à démêler avec les prédicateurs. *Nomen sic traductum jam in vulgus calumniosis fabulis satis sit, quod est nimio plus satis : ulterius ne quid furori populari concedatur. In primis à theologis et concionatoribus ne quid noceatur mihi, cum quibus nolo committi, nec quicquam magis opto quàm illorum tribunitiis edictis nunquàm misceri, nec scriptis publicis incessi* (20). Il mourut peu de mois après ; et comme la mémoire du scandale que causa la publication de ce livre était encore toute

(13) *In* Claudian. *apud* Konigii Biblioth. *p.* 6.

(14) Christ. Acidal. *præfat.* Epistolar. Val. Acidalii.

(15) Baillet, Jugem. sur les poët. *num.* 1346.

(16) *C'est-à-dire*, Dissertationis Mulieres non esse Homines.

(17) Placcius de Anonymis, *pag.* 72.

(18) *Ut genus hominum lucri cupidum est, cùm aviditati ejus emolumentum editionis non satis respondisset, questum persæpè de jacturâ suâ.* Valens Acidal. Epist. Apolog. *ad calcem* Epistolarum.

(19) Acidalii Epistola Apologet. *ad calcem* Epistolar.

(20) *Ibid.*

fraîche, on fut beaucoup plus disposé à crier et à tempêter sur le genre de sa mort : *Quæ calumniarum et mendaciorum lerna indè potissimùm nata est, quòd recens adhuc esset fabula illa in apologeticâ epistolâ satis refutata, quæ multorum animis altè nimis inséderat, ut facile esset improbis quidvis in invidiam trahere, conviciis proscindere, et è plaustro quasi calumniari* (21). Au reste, il assure que l'écrit en question courait depuis assez longtemps de main en main, et qu'apparemment il avait été composé dans la Pologne.

Peu de gens s'étonneront qu'Acidalius ait cru qu'il aurait affaire à une trop forte partie s'il se commettait avec les prédicateurs ; car, comme on est fort enclin à mal juger de son prochain, on se figure assez ordinairement qu'ils ressemblent à Éole :

Æole, (namque tibi divûm pater atque hominum rex,
Et mulcere dedit fluctus et tollere vento) (22);

mais de telle manière qu'ils sont plus capables d'exciter une tempête que de l'apaiser. Ce dernier effet demande des hommes graves :

Tùm pietate gravem ac meritis si fortè virum quem. . . .
Ille regit dictis animos, et pectora mulcet (23).

Il n'en faut pas tant pour produire l'autre.

(H) *Qu'il était médecin.*] On lui donne cette qualité dans un ouvrage de Scioppius (24). Il arriva en effet jusqu'au doctorat : mais ce fut seulement *ad honores ;* car il ne pratiqua jamais, et n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avait que les maladies des manuscrits qu'il se proposât de guérir. *Medicum* τῇ πράξει *nec ago, nec agere propositum unquàm fuit : certo consilio tamen inter ejus artis candidatos nomen dedi, nec pœnitet, eo, quod petii, indè jam ablato, etc.* (25). Un peu auparavant il avait dit, *Dabam illic* (in Italiâ) *me* τοῖς Ἀσκληπιάδαις, *quorum sacris et in Italiâ fueram initiatus :* ce qu'il dit ailleurs (26) signifie davantage, *Indè rediens cum solemni illorum* (studiorum medicinæ) *honore.*

(21) Christ. Acidal. *præf.* Epist. Val. Acidal.
(22) Virgil. Æneid. *lib. I, vs.* 65.
(23) *Ibidem, vs.* 151.
(24) Scioppius, de Arte criticâ, *pag.* 18.
(25) Val. Acidal. Epist. *pag.* 215, *ac etiam pag.* 194, 209.
(26) *Ibid, pag.* 249.

ACINDYNUS (Grégoire), moine grec du XIV[e]. siècle. Il se joignit à Barlaam, qui, depuis son entrée dans l'église grecque, avait pris à tâche de confondre les hésycastes qui s'étaient fort multipliés parmi les religieux du mont Athos. Les hesycastes étaient des dévots contemplatifs dont le nom fait assez connaître que dès ce temps-là il y avait des quiétistes dans le monde. Ils croyaient voir dans le fort de leurs oraisons une lumière semblable à celle qui parut sur Jésus-Christ lors de la transfiguration à la montagne de Thabor, et ils disaient que cette lumière était incréée, quoiqu'elle fût très-distincte de l'essence de Dieu (*a*). Acindynus, secondant l'impétuosité de Barlaam, écrivit contre les illusions de ces fanatiques, et fut un des tenans contre eux dans un concile de Constantinople. Mais il eut le malheur de rencontrer des antagonistes qui avaient plus de crédit que lui ni que Barlaam, et qui leur firent essuyer bien des censures et bien des condamnations en divers conciles. Le mauvais succès qu'il avait eu à celui de Constantinople, environ l'an 1337, ne l'empêcha point d'accuser publiquement d'hérésie les fauteurs de Grégoire Palamas. C'est pourquoi il se vit cité par le patriarche de Constantinople, l'an 1341. Il se trouva au concile, et fut condamné à se taire, sous peine d'excommunication.

(*a*) *Voyez les auteurs cités par le père* Maimbourg, Histoire du Schisme des Grecs, *liv. V, pag.* 149, 150. *Edit. de Holl.*

Six ans après on le poussa encore plus vivement, parce que Jean Cantacuzène, qui était devenu empereur, aimait Palamas. Les censures et les excommunications qui tombèrent à diverses fois sur la tête d'Acindynus, le réduisirent enfin à une vie plus tranquille et tout-à-fait obscure. Jacques Gretser, jésuite allemand, publia à Ingolstad, en l'année 1616, les deux livres d'Acindynus, *De essentiâ et operatione Dei*. Léon d'Allazzi a publié un poëme (*b*) et quelques fragmens de ce même auteur (*c*), qui, ayant eu la destinée de passer pour hérétique assez long-temps (A), a trouvé enfin des juges plus éclairés et plus équitables (B).

(*b*) Græc. Orthod. *tom. I, à pag.* 756, *ad* 770.

(*c*) *In lib. II, cap. XVI*, de Consensu, etc. *apud* Appendic. Cave, Hist. Liter. Script. Eccles. *pag.* 34. *Consultez cet Appendix, touchant cet article-ci.*

(A) *De passer pour hérétique assez long-temps.*] Comme dans la chaleur de la dispute on ne songe qu'à presser son adversaire, on ne s'éblouit que trop souvent à un tel point, qu'on ne s'aperçoit pas que l'on passe d'une extrémité à l'autre, ou qu'au moins on pousse ses raisons si loin, qu'elles prouvent trop. Je ne doute point que Barlaam et Acindynus n'aient par là donné prise à leur adversaire Palamas, et qu'étant orthodoxes dans le fond, ils n'aient quelquefois raisonné en hérétiques. Pratéolus n'a pas manqué de les placer dans son catalogue; mais il est impossible de rien comprendre dans l'arrêt de leur condamnation, tel qu'il le rapporte. Ce qu'il y a de moins obscur dans son livre, à l'égard de Barlaam et d'Acindynus, est que le concile qui fut convoqué pour les condamner fut célébré en présence du bienheureux et très-célèbre empereur Michel Andronic Paléologue, et de Jean son fils, sous Henri VII, empereur d'Allemagne, et le pape Jean XXII, environ l'an 1313 de Jésus-Christ (1). Tout cela fourmille de fautes, car, 1°. dans le siècle (2) dont il s'agit ici il n'y a point d'autre empereur de Constantinople qui puisse être traité de bienheureux par un catholique romain que Michel Paléologue. Il se réunit avec le saint siége, et il mourut dans cette union. Or il ne se nomme pas Michel Andronic; il n'eut point de fils nommé Jean, et il mourut l'an 1283. En second lieu, l'empereur dont le fils se nomme Jean ne se nomme qu'Andronic Paléologue, ne commença de régner qu'en 1328, et n'eut point pour contemporains Henri VII et Jean XXII. Enfin, il est faux qu'Acindynus ait été condamné environ l'an 1313 Le père Gaultier n'oublie point dans ses tables chronologiques Barlaam et Acindynus : il les loge au quartier des hérétiques, et cela sur le témoignage de Pratéolus.

(B) *A trouvé enfin des juges plus équitables.*] Voyez les auteurs cités par M. Moréri : je veux dire Pontanus sur Cantacuzène, et les Annales de M. de Sponde. Voyez aussi celles de Bzovius, le père Gretser (3), le père Maimbourg (4), et les auteurs qu'il cite dans l'ouvrage indiqué à la marge.

(1) Prateoli Elench. Hæret. *pag.* 86, *edit. Colon. ann.* 1605, *in-4.*

(2) *On prend ici ce mot en général pour l'espace de cent années, à les commencer où l'on veut.*

(3) Gretseri Notæ in Cantacuzenum, *et in editione* Acindyni.

(4) Maimbourg, Hist. du Schisme des Grecs, *liv. V.*

ACINDYNUS (Septimius) fut consul de Rome avec Valérius Proculus, l'année que Constantin, fils du grand Constantin, fut tué auprès d'Aquilée (*a*). Il avait été gouverneur d'Antioche, et il arriva une chose sous son gouvernement qui mérite d'être rapportée. Saint Augustin en fait le récit (*b*). Un certain homme ne portant pas à l'épargne la livre d'or à laquelle il avait été taxé, fut mis en prison par Acindynus, qui lui jura qu'il le ferait pendre

(*a*) *En* 340, *selon* Calvisius.

(*b*) August. de Sermone Domini in monte, *lib. I, cap. XVI.*

s'il ne recevait cette somme le jour qu'il lui marquait. Le terme allait expirer sans que ce pauvre homme se vît en état de satisfaire le gouverneur. Il avait à la vérité une belle femme, mais qui n'avait point d'argent : ce fut néanmoins de ce côté-là que l'espérance de sa liberté lui apparut. Un homme fort riche, brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or d'où dépendait la vie de son mari, et ne demanda pour toute reconnaissance que de passer une nuit auprès d'elle (*c*). Cette femme, instruite par l'Écriture que son corps n'était point sous sa puissance, mais sous celle de son mari, communiqua au prisonnier les offres de ce galant, et lui déclara qu'elle était prête de les accepter, pourvu qu'il y consentît, lui qui était le véritable maître du corps de sa femme, et s'il voulait bien racheter sa vie aux dépens d'une chasteté qui lui appartenait tout entière et dont il pouvait disposer. Il l'en remercia, et lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, prêtant même en cette rencontre son corps à son mari, non par rapport aux désirs accoutumés, mais par rapport à l'envie qu'il avait de vivre (*d*). On lui donna bien l'argent qu'on avait promis ; mais on le lui ôta adroitement, et puis on lui donna une autre bourse où il n'y avait que de la terre. La bonne femme, de retour à son logis (car elle avait été trouver le galant à sa maison de campagne), n'eut pas plus tôt aperçu cette tromperie qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda justice au gouverneur, et lui raconta le fait d'une manière fort ingénue. Acindynus commença par se déclarer coupable, puisque ses rigueurs et ses menaces avaient fait recourir ces bonnes gens à de tels remèdes : il se condamna à payer au fisc la livre d'or ; ensuite il adjugea à la femme la terre d'où avait été prise celle qu'elle avait trouvée dans la bourse. Saint Augustin n'ose décider si la conduite de cette femme est bonne ou mauvaise (A), et il penche beaucoup plus à l'approuver qu'à la condamner (B), ce qui est assez surprenant (C). Nous avons vu ci-dessus (*e*) le même relâchement de morale dans saint Chrysostome, au sujet de la conduite d'Abraham et de Sara.

(*c*) *Pollicens pro unâ nocte, si ei misceri vellet, se auri libram daturum.* Augustinus, de Serm. Domini in Monte, *lib. I, cap. XVI.*

(*d*) *Illa corpus non nisi marito dedit, non concumbere, ut solet, sed vivere cupienti.* Augustinus, *ibid.*

(*e*) *Dans la remarque* (A) *de l'article* ABIMÉLECH.

(A) *N'ose décider si la conduite de cette femme est bonne ou mauvaise.*] Cela est clair par ces paroles : *Nihil hìc in alteram partem disputo ; liceat cuique æstimare quod velit* (1). Ailleurs il met en question si la chasteté d'une femme perdrait son intégrité en cas que, pour la vie de son mari, et par son ordre, elle couchât avec un autre homme. *Scrupulosiùs disputari potest utrùm illius mulieris pudicitia violaretur, etiam si quisquam carni ejus commixtus foret, cùm id in se fieri pro mariti vitâ, nec illo nesciente sed jubente permitteret, nequaquàm fidem deserens conjugalem, et potestatem non abnuens maritalem* (2) ? Rivet, ayant cité ces paroles, ajoute (3)

(1) August. de Sermone Domini in Monte, *lib. I, cap. XVI.*

(2) Augustinus contra Faust. Manich., *lib. XXII, cap. XXXVII.*

(3) Riveti Exercit. LXXIII in Genes. Oper. *tom. I, pag.* 281

que saint Augustin rapporte que le cas arriva sous l'empereur Constantin (4), lorsque Acindynus, etc.

(B) *Beaucoup plus à l'approuver qu'à la condamner.*] Cela paraît manifestement par ces paroles : *Non ità est existimandum ne hoc etiam femina, viro permittente, facere posse videatur; quod omnium sensus excludit. Quamquàm nonnullæ causæ possint existere ubi et uxor mariti consensu pro ipso marito hoc facere debere videatur.... Nihil hìc in alteram partem disputo... Sed tamen narrato hoc facto* (savoir celui de la femme dont le mari était en prison sous Acindynus) *non ità respuit hoc sensus humanus, quod in illâ muliere viro jubente commissum est, quemadmodùm anteà, cùm sine ullo exemplo res ipsa poneretur, horruimus* (5). Je ne sais donc sur quoi se fonde le théologien protestant que j'ai cité dans la remarque précédente, lorsqu'il assure que saint Augustin penche plus vers la condamnation que vers la justification de cette femme *. *Quo facto Acindyni explicato, liberum unicuique permittit Augustinus æstimare quod velit, quamvis in eam partem propensior videatur, quòd id fieri non liceat* (6).

(C) *Ce qui est assez surprenant.*] Un grand théologien comme lui ne devait-il pas savoir que notre vie, qui n'est qu'un bien temporel et périssable, ne nous doit pas être assez précieuse pour nous sembler digne d'être rachetée par la désobéissance à la loi de Dieu? Car, comme cette désobéissance est un péché qui nous soumet à une peine éternelle et à un mal moral qui blesse un être infini, il n'est pas moins contre la prudence que contre la droite raison d'aimer mieux commettre un péché que perdre sa vie. Je ne dis rien des abîmes de corruption que l'on ouvre de toutes parts sous nos pieds, en nous disant qu'une chose qui serait un crime si on la faisait sans avoir dessein de sauver sa vie, devient innocente lorsqu'on la fait pour sauver sa vie. Le prisonnier d'Acindynus aurait fait un honteux maquerellage, et consenti à un adultère proprement dit, s'il avait permis à sa femme de coucher avec ce galant, afin de gagner une livre d'or; mais parce qu'il n'y consent qu'afin de sauver sa vie, ce n'est plus un consentement à l'adultère, c'est une chose permise. Qui ne voit que si une telle morale avait lieu, il n'y aurait point de précepte dans le Décalogue dont la crainte de la mort ne nous dispensât? Où sont les exceptions en faveur de l'adultère? Si une femme n'est pas obligée d'obéir au commandement de ne point souiller son corps quand cela peut épargner à son mari le dernier supplice, elle ne sera point obligée à y obéir quand il s'agira de sauver sa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimassions personne plus que nous-mêmes. On pourra donc impunément transgresser la loi de la chasteté afin d'éviter la mort. Pourquoi une semblable raison ne rendra-t-elle pas permis l'homicide, le vol, le faux témoignage, l'abjuration de sa religion, etc.? Les plus grands hommes sont sujets à donner à gauche et à s'égarer dans les chemins les plus unis. Est-il bien difficile de connaître que saint Paul n'a point prétendu qu'un mari pût disposer du corps de sa femme en faveur du tiers et du quart; saint Paul, dis-je, lorsqu'il a dit que la femme n'a point la puissance de son corps et que cette puissance est à son mari? Cependant vous voyez que saint Augustin s'embarrasse dans ces paroles de l'apôtre, et qu'il fait grand fond sur la distinction *marito jubente potestatem non abnuens maritalem*. Nous verrons ailleurs (7), qu'il s'est servi de cette doctrine de saint Paul pour justifier Abraham et Sara touchant le concubinage d'Agar. Écoutons un théologien qui, pour avoir vécu plusieurs siècles après ce père, ne laisse pas d'être meilleur moraliste sur ce point. *Quâ in re* (savoir l'aventure de la femme dont le mari était prisonnier d'Acindynus) *mirum est talem ac tantum virum potuisse dubitare, cùm ex sacrâ scrip-*

(4) *Il y a* Constantius *dans l'Ouvrage de saint* Augustin *que j'ai cité.*

(5) August. de Sermone Domini in Monte, *lib. I, cap. XVI.*

* *Joly ne conteste pas les textes cités par Bayle, mais il prend la défense de saint Augustin*, qui opine seulement par comparaison, et dit que, hors l'exemple qu'il allègue, ce crime fait horreur, et que dans cet exemple il ne révolte pas tant. *L.-J. Leclerc défend aussi saint Augustin.*

(6) Riveti Oper. *tom.* I, *pag.* 281.

(7) *Dans la remarque* (I) *de l'article* Sara.

turâ constet apertissimè malum aliquod pœnæ nunquàm esse redimendum malo culpæ, et vitam potiùs esse deponendàm, quàm ut eam nobis aut aliis servemus id facientes ex quo Deus offenderetur. Nullo modo itaque censendum est licitum esse adulterii remedium vel marito, vel uxori vitandæ alterius necis causâ; quin potiùs mortem expectare convenit, imò verò ultrò expetere, quàm alterutrius castitatem prodere, ob cujus conservationem multæ pudicissimæ feminæ non solùm ab aliis occidi sustinuerunt, sed etiam (quod tamen probare nolim) sibi ipsis vim intulerunt, non solùm inter Ethnicas, sed etiam inter Christianas (8). Il cite l'exemple de Sophronie : j'en parlerai en son lieu.

Lisez les *Amœnitates Juris* de M. Ménage, au chapitre intitulé, *de Mariti lenocinio : Adulterarum viros ordinari non potuisse*. C'est le Xe. chapitre de cet ouvrage. Voyez-en la page 52 de l'édition de Leipsick, en 1680; in 8°.

(8) Riveti Oper., *tom. I*, *pag.* 281.

ACONCE (Jacques), en latin Acontius, philosophe, jurisconsulte et théologien, naquit à Trente, au XVIe. siècle (*a*). Il embrassa la réformation ; et, ayant passé en Angleterre au temps de la reine Élisabeth, il reçut mille marques de bonté de cette princesse, comme il le témoigne à la tête du livre qu'il lui dédia (A). C'est le fameux recueil des *Stratagèmes du Diable*, qui a été si souvent traduit, et si souvent imprimé. La première édition est celle de Bâle, en 1565 : l'auteur mourut peu après en Angleterre (*b*). Jacques Grasserus en procura une seconde édition à Bâle, l'an 1610, où l'on trouve bien la lettre d'Aconce *de Ratione edendorum Librorum*, dans laquelle il donne des conseils si salutaires à ceux qui se veulent ériger en auteurs ; mais on n'y trouve pas son traité *de la Méthode* (*c*), qui est une bonne pièce (B), quoique l'auteur ne l'eût publiée que comme un essai (*d*). Il avait composé en italien un ouvrage touchant la manière de fortifier les villes, lequel il mit lui-même en latin pendant son séjour en Angleterre (*e*); mais je ne crois pas qu'on l'ait jamais imprimé. Il travaillait aussi à une logique (*f*), à quoi la mort apparemment l'empêcha de mettre la dernière main. Ce fut dommage; car c'était un homme qui pensait juste, qui avait beaucoup de discernement et beaucoup de pénétration. Il s'était formé l'idée la plus raisonnable de cet ouvrage, et il se croyait obligé d'y travailler avec d'autant plus de soin, qu'il prévoyait qu'on allait passer dans un siècle encore plus éclairé que celui où il vivait (C). Sa conjecture était bien fondée (D). Il n'a pas eu sur la religion les mêmes principes que Calvin : il penchait beaucoup vers la tolérance, et il a eu en général certaines maximes qui l'ont rendu fort odieux à quelques théologiens protestans (E). J'ai trouvé peu de choses concernant ses aventures *. Il dit lui-même, en passant, qu'il avait employé une bonne partie de sa vie à l'é-

(*a*) Moréri *le met faussement au XVe. siècle.*

(*b*) Grasserus, *in Epistol. ad Lectorem, initio* Stratagematum Satanæ.

(*c*) *Voyez-en le titre à la fin de la remarque* (B).

(*d*) *Post illud tempus, quo excidit nobis inchoatum illud de Methodo Opusculum, scis me bis sedem ac locum mutâsse, Argentoratum primò, deindè in Angliam.* Acontius, in Epist. ad Joh. Wolfium Tigurinum de Ratione edendorum librorum, *pag.* 410. *Elle est datée de Londres, le* 20 *de novembre* 1562.

(*e*) Acontius, Epistola ad Wolfium, *p.* 410.

(*f*) *Ibidem*, *pag.* 411.

* *On voit dans Chaufepié que J. Aconce laissa quelques-uns de ses papiers à J.-B.*

tude de Bartole, de Balde, et de semblables écrivains barbares, et plusieurs années à la cour (g).

La lettre d'Aconce, qui a été publiée l'an 1696 (h), fait voir un esprit exact qui entendait la bonne logique. Elle est datée de Londres, le 5 de juin 1565, et sert d'éclaircissement à une chose qu'il avait dite de Sabellius, et qui avait été critiquée. Notez qu'encore que la plupart des théologiens protestans regardent cet homme avec horreur, il y en a parmi eux qui l'ont fort loué (F).

Castiglioni qui publia une pièce italienne de lui, intitulée : Una Esortazione al timor di Dio, con alcune rime italiane, nuovamente messe in luce : *Londres, sans date.*

(g) *Idem, ibid.*

(h) *Par* M. Crénius, *à la page* 132, *et suiv. de la IIe.* partie *des* Animadversiones Philologicæ et Historicæ.

(A) *À la tête du livre qu'il lui dédia.*] Au lieu d'épître dédicatoire, il se contenta d'une inscription canonisante, qui commence par DIVÆ ELISABETHÆ, ANGLIÆ, FRANCIÆ, HIBERNIÆ REGINÆ. Il déclare qu'il lui dédie son livre, afin de lui témoigner sa gratitude : *In signum memoriamque grati animi ob partum ejus liberalitate, quùm in Angliam propter Evangelicæ veritatis professionem extorris appulisset, humanissimèque exceptus esset, litterarum otium.* Il dit dans sa lettre à Wolfius, que sa pension soulageait en quelque sorte son indigence, et lui donnait quelque loisir pour étudier ; *Ut autem quicquid est operæ id istam in artem* (muniendorum oppidorum) *conferrem, ex parte privatis sum rationibus adductus, etenim in hoc voluntario meo exilio inopiam UTCUNQUE sublevat, et otii ad alia studia suppeditat NONNIHIL, impetrato mihi ab hujus sapientissimæ atque optimæ Reginæ liberalitate honesto stipendio* (1). Quelles restrictions! et qu'elles marquent qu'il est difficile de contenter les exilés!

Notez qu'il obtint cette pension, non pas en qualité de théologien, mais en qualité d'ingénieur : cela paraît par la raison qu'il allègue pourquoi il donnait son temps à un ouvrage de la fortification des villes.

(B) *Qui est une bonne pièce.*] C'est le jugement qu'en a fait un savant cartésien (2), dans une lettre qu'il écrivit au père Mersenne, peu après que les Méditations de M. Descartes eurent vu le jour. « Il témoignait » goûter sur toutes choses la méthode » avec laquelle *M. Descartes* avait » traité son sujet; il en admirait les » propriétés, et relevait les avantages » qu'elle avait sur celle des écoles or- » dinaires : mais surtout, il estimait » son jugement et les raisons pour les- » quelles il avait préféré la méthode » *analytique* ou de résolution, à la » méthode *synthétique* ou de com- » position, tant pour enseigner que » pour démontrer. Il n'avait encore » trouvé rien de semblable jusque-là » hors le petit livre de la Méthode, » composé par Jacques Acontius, qui, » outre cet excellent traité, avait » encore donné un bel essai de la mé- » thode analytique, dans son livre des » *Stratagèmes de Satan*, qu'il con- » seille de lire à tous ceux qui aiment » la paix de l'Église, quoique Acontius » n'y soit pas exempt des préjugés de » sa communion, et qu'il ait eu in- » tention d'y favoriser ceux de son » parti (3). » Cette petite pièce d'Aconce, sous le titre de *Methodus sive recta investigandarum tradendarumque Artium ac Scientiarum ratio*, fut insérée, l'an 1658, dans un recueil de dissertations *de Studiis benè instituendis*, qui fut imprimé à Utrecht.

(C). *Qu'on allait passer dans un siècle encore plus éclairé que celui où il vivait.*] Il faut l'entendre lui-même : Voici ce qu'il dit après avoir touché les autres raisons qui rendaient fort difficile l'exécution de son projet. *Intelligo etiam me in seculum incidisse cultum præter modum, nec tam certè vereor eorum, qui regnare nunc videntur, judicia, quàm exorientem quandam seculi adhuc paulò cultioris lucem pertimescor. Etsi enim multos habuit habetque ætas nostra viros præstantes,*

(1) Acontii Epist. ad Wolfium, de Ratione edendorum librorum, *pag.* 411.

(2) Heulnerus. *Sa lettre est datée du* 29 *d'août* 1641. *Voyez* Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 1.8.

(3) Baillet, *là même.*

adhuc tamen videre videor nescio quid magis futurum (4).

(D) *Sa conjecture était bien fondée.*] Je crois que le XVIe. siècle a produit un plus grand nombre de savans hommes, que le XVIIe; et néanmoins, il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siècles ait eu autant de lumières que l'autre. Pendant que le règne de la critique et de la philologie a duré, on a vu par toute l'Europe plusieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle philosophie et celle des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste et cette profonde littérature; mais en récompense, il s'est répandu dans la république des lettres un certain esprit plus fin et accompagné d'un discernement plus exquis : les gens sont aujourd'hui moins savans et plus habiles. Aconce avait donc raison de voir en éloignement un siècle qui serait un juge plus à craindre pour la logique qu'il méditait, que ne le pouvait être le siècle d'alors. Ce n'est pas moi, au reste, qui m'érige ainsi en juge de la supériorité de notre siècle : je ne fais que me conformer au sentiment des connaisseurs les plus fins. « Nous sommes dans un temps, dit l'un » d'eux (5), où l'on devient sensible au » sens et à la raison plus qu'à tout le » reste. En quoi on peut dire, à la » louange de notre siècle, que nous » connaissons déjà mieux le caractère » des auteurs anciens, et que nous » sommes plus entrés dans leur esprit » que ceux qui nous ont précédés. La » différence qu'il y a entre eux et nous » est qu'on se piquait bien plus d'é» rudition dans le siècle passé que » dans celui-ci.... C'était le génie de » ce temps-là, où rien n'a été plus en » vogue que la grande capacité et » une profonde littérature : on étu» diait à fond les langues : on s'appli» quait à réformer le texte des an» ciens auteurs par des interprétations » recherchées, à pointiller sur une » équivoque, à fonder une conjec» ture pour bien établir une correc» tion : enfin, on s'attachait au sens » littéral d'un auteur, parce qu'on » n'avait pas la force de s'élever jus» qu'à l'esprit pour le bien connaître, » comme on fait à présent qu'on est » plus raisonnable et moins savant, » et qu'on fait bien plus d'état du bon » sens tout simple que d'une capacité » de travers. »

(E) *Odieux à quelques théologiens protestans.*] Afin qu'on ne m'accuse point d'avancer ceci en l'air et sans preuve, je citerai les paroles d'un ministre de la Haye. « *Jacobus Acon*» *tius*, dit-il (6), (*de quo jure quod* » *de* Origene *dici solet*, ubi benè, ne» mo melius; ubi malè, nemo pe» jus,).... *fuit..... vir verè doctus*, » *sed ingenii ut acris quidem, ita et* » elatioris, *et justo liberalioris : quin* » *à nescio quali scepticismo et indif*» *ferentismo in ipsam* Theologiam » *introducendo haudquaquàm alieni*, » *quod tractatu suo de* Stratagematis » Satanæ *testatum satis fecit*, libello » (*Simone Goulartio judice*) omnium » malorum pessimo (*). *Voetius ei* » *adscribit* (**), quòd vel imperitè vel » subdolè communem confessionis con» ceptum molitus sit, sub cujus vexillo » militari possunt et ipsi Ariani. » Ce qui vient d'être rapporté de Simon Goulart ne se trouve point, que je sache, dans ses livres : je crois qu'on ne le tient que d'Uytenbogard, qui a dit dans quelqu'un de ses ouvrages que lorsqu'il étudiait à Genève, il fut censuré de la lecture d'Acontius par Simon Goulart, et averti que le livre des Stratagèmes de Satan était le plus méchant livre du monde, *esse librum omnium malorum pessimum* (7). J'ai trouvé un autre passage de Voetius concernant cette matière : ce docteur y met Aconce parmi les hérétiques qui sortirent d'Italie sous le prétexte de la réformation (8); et il assure que si l'on avait pris garde au venin qui est caché dans quelques endroits de son livre (***), on l'aurait excommunié ou contraint de signer un formulaire d'orthodoxie. *Judicetur quis anguis in herbâ latuerit, quòd hic vir in fundamentalibus assertionibus nunquàm* τὸ ὁμοούσιον *trium personarum statuerit,*

(4) Acontii Epist. ad Wolfium, *pag.* 412.

(5) *Le père* Rapin, *dans la préface de la* Comparaison de Thucydide et de Tite-Live.

(6) Saldenus, de Libris, etc., *pag.* 337, 338.

(*) Trigland. Hist. Eccles. *pag.* 232.

(**) Voetius, Politic. Eccles. *part. III*, *in Indice*, *et pag.* 31, 398.

(7) Uytenbogard, Historia, *Belgice conscripta*, *cap. I*, *pag.* 7, *edit. in*-4.

(8) Voetius, Disput. theol. *tom. I*, *pag.* 495.

(***) *Pag.* 114, 123, 341, *édit. Basil. An* 1610.

nec adversarios, Samosatenum, Photinum, Arrium, Eunomium, Pneumatomachos, aut eorum errores rejecerit, contentus solos illos rejectos, qui negarent filium non esse alium à patre (9).

(F) *Il y en a parmi* les protestans *qui l'ont fort loué.*] M. Crénius fournit des preuves de ces deux faits. Il observe (10) que Conrad Bergius déclare qu'Aconce a raisonné prudemment et pieusement. Ce Bergius était ministre et professeur en théologie à Brême. Le livre où il parla de la sorte est intitulé : *Praxis catholica divini canonis contra quasvis hæreses et schismata, etc.*, et fut imprimé à Brême, l'an 1639, in-8°. Rivet, en ayant eu un exemplaire *ex dono autoris*, y écrivit quelques remarques dont je rapporte celle qui concerne Aconce. *Miror cur (pag. 524), tanti faciat vir doctus judicium Acontii, hominis ambiguæ fidei et Socinianorum vel prodromi, vel commilitonis, cujus rei gratiâ ab Arminianis toties recusus est et commendatus, etiam in varias linguas vulgares translatus. Huic homini scopus fuit, ut ex toto libro apparet, ad tam pauca necessaria doctrinam christianam arctare, ut omnibus sectis in christianismo pateret aditus ad mutuam communionem. Vellem doctiss. et pium virum à talibus laudandis et imitandis abstinuisse* (11). Le livre qui me fournit ce passage, m'apprend aussi qu'Isaac Junius (12), ministre de Delft, mettait Aconce, les remontrans et Socin dans la même classe, et le regardait comme un homme qui voulait réduire à l'unité toutes les sectes et les enfermer dans une même arche, comme Noé enferma toutes sortes d'animaux dans la sienne, où elles furent conservées quoiqu'elles se nourrissent de différentes pâtures. On voit dans le même livre le jugement que Peltius faisait d'Aconce: c'est qu'en réduisant à un petit nombre les points nécessaires au salut, et en demandant la tolérance pour les opinions qui combattaient les autres articles, il n'y avait point d'hérésies à quoi il n'ouvrît la porte (13). Enfin, on voit dans le même ouvrage, que non-seulement Arminius et Grevinchovius ont donné beaucoup de louanges à notre Aconce ; mais aussi, qu'Amésius et George Pauli (14), théologiens réformés, l'ont fort loué. *Jacobo Arminio tamen in Respons. ad excerpta theol. Leidens. pag.* 65. *Acontius est* divinum prudentiæ ac moderationis lumen. *Amesio præfat. ad Puritan. Anglicanos et Grevinchovio in Abstersione calumn. Smoutii pag.* 125. *apud B. Hulsemannum in Dedicat. Supplementi Breviarii Theologici pag.* 6. *idem Acontius est* δυνατώτατος ὀν ταῖς γραφαῖς, qui sementem Ecclesiæ anglicanæ calore et rore cœlesti fovit sedulò (15).

(9) Voetius, Disput. Theolog. *tom. I, p.* 501.

(10) Thom. Crenius, Animadv. Philolog. et Historicar., *parte II*, *pag.* 32.

(11) Rivet. *apud* Crenium, *ibid*; *pag.* 30.

(12) Isaac. Junius *in* Examine Apologiæ Remonstrantium, *pag.* 45, *apud* Crenium, *ibid.*

(13) Peltius *in Dedicatione* Harmoniæ, *apud* Crenium, *ibid*, *pag.* 31.

(14) *In* Reformato Augustano, seu Apologia pro dictatis suis de Aug. Confess. *apud* Crenium, *ibid. pag.* 32.

(15) Crenius, *ibid*, *pag.* 31.

ACOSTA (Uriel), gentilhomme portugais, naquit à Porto, vers la fin du XVI[e]. siècle. Il fut élevé dans la religion romaine, dont son père faisait sincèrement profession (*a*), quoique issu de l'une de ces familles juives qui avaient été contraintes à vive force de recevoir le baptême. Il fut élevé aussi de la manière que le doivent être les enfans de bonne famille : on lui fit apprendre plusieurs choses, et enfin la jurisprudence. La nature lui avait donné de bonnes inclinations (A) ; et la religion le pénétra de telle sorte, qu'il souhaita ardemment de pratiquer tous les préceptes de l'Église, afin d'éviter la mort éternelle qu'il craignait beaucoup. C'est pourquoi il s'appliqua soigneusement à la lecture de l'Évangile et des autres livres spi-

(*a*) *Pater meus verè erat christianus.* Uriel Acosta, *dans son* Exemplar Vitæ humanæ, *inséré par* M. Limborch *à la fin de son* Amica Collatio cum Judæo de Veritate Religionis christianæ, *imprimée à Amsterdam*, *en* 1687, *in-4.*

rituels, et à consulter les sommes des confesseurs : mais plus il s'attachait à cela, plus il sentait croître ses difficultés ; et enfin elles l'accablèrent si fort, que, n'y pouvant trouver aucun dénoûment, il se vit livré à des inquiétudes mortelles. Il ne voyait pas qu'il lui fût possible de s'acquitter ponctuellement de son devoir, à l'égard des conditions que l'absolution demande, selon les bons casuistes ; et ainsi il désespéra de son salut, en cas qu'il ne le pût obtenir que par cette voie. Mais, comme il lui était difficile d'abandonner une religion à laquelle il était accoutumé depuis son enfance, et qui s'était profondément enracinée dans son esprit par la force de la persuasion, tout ce qu'il put faire fut de chercher s'il ne serait pas possible que ce que l'on dit de l'autre vie fût faux, et si ces choses-là sont bien conformes à la raison. Il lui semblait que la raison lui suggérait incessamment de quoi les combattre. Il avait alors environ vingt-deux ans, et voilà l'état où il se tint : il douta ; et, quoi qu'il en fût, il décida que, par la route où l'éducation l'avait mis, il ne sauverait jamais son âme. Il étudiait cependant en droit, et il impétra un bénéfice (*b*) à l'âge de vingt-cinq ans. Or, comme il ne voulait point être sans religion, et que la profession du papisme ne lui donnait point de repos, il lut Moïse et les prophètes, y trouva mieux son compte que dans l'Évangile, et se vit enfin persuadé que le judaïsme était la vraie religion : mais, ne pouvant pas le professer dans le Portugal, il se résolut à sortir de son pays. Il résigna son bénéfice, et il s'embarqua pour Amsterdam avec sa mère et avec ses frères qu'il avait eu le courage de catéchiser (B), et qu'il avait effectivement imbus de ses opinions. Dès qu'ils furent arrivés là, ils s'agrégèrent à la synagogue, et furent circoncis selon la coutume. Il changea son nom de Gabriel en celui d'Uriel. Peu de jours lui suffirent pour reconnaître que les mœurs et les observances des juifs n'étaient pas conformes aux lois de Moïse : il ne put garder le silence sur une telle non-conformité ; mais les principaux de la synagogue lui firent entendre qu'il devait suivre de point en point leurs dogmes et leurs usages ; et que, s'il s'en écartait tant soit peu, on l'excommunierait. Cette menace ne l'étonna point : il trouva qu'il siérait mal à un homme qui avait quitté les commodités de sa patrie pour la liberté de conscience, de céder à des rabbins qui étaient sans juridiction (C), et qu'il ne ferait paraître ni du cœur, ni de la piété, s'il trahissait ses sentimens dans une pareille rencontre : c'est pourquoi il continua son train. Aussi fut-il excommunié, et avec un tel effet, que ses propres frères, je parle de ceux qu'il avait instruits au judaïsme, n'osaient lui parler ni le saluer quand ils le trouvaient dans les rues. Se voyant en cet état, il composa un ouvrage pour sa justification, et il y fit voir que les observances et les traditions des Pharisiens sont contraires aux écrits de

(*b*) *La dignité de Trésorier dans une église collégiale.*

Moïse. A peine l'eut-il commencé qu'il embrassa l'opinion des sadducéens : car il se persuada fortement que les peines et les récompenses de l'ancienne loi ne regardent que cette vie, et se fonda principalement sur ce que Moïse ne fait aucune mention ni du bonheur du paradis, ni du malheur de l'enfer. Dès que ses adversaires eurent appris qu'il était tombé dans cette opinion, ils en eurent une extrême joie, parce qu'ils prévirent que cela leur serait d'un grand usage pour justifier auprès des chrétiens la conduite de la synagogue contre lui, etc. De là vint qu'avant même que son ouvrage s'imprimât, ils publièrent (*c*) un livre touchant l'immortalité de l'âme, composé par un médecin, qui n'oublia rien de tout ce qui était le plus capable de faire passer Acosta pour un athée. On excita les enfans à l'insulter en pleine rue et à jeter des pierres contre sa maison. Il ne laissa pas de publier un ouvrage contre le livre du médecin, et d'y combattre de toutes ses forces l'immortalité de l'âme (*d*). Les juifs s'adressèrent aux tribunaux d'Amsterdam, et le déférèrent comme une personne qui renversait tous les fondemens du judaïsme et du christianisme. On le fit emprisonner, on le relâcha sous caution au bout de huit ou dix jours, on confisqua l'édition du livre, et on lui fit payer une amende de trois cents florins. Il ne s'arrêta point là : le temps et l'expérience le poussèrent beaucoup plus loin. Il examina si la loi de Moïse venait de Dieu, et il crut trouver de bonnes raisons pour se convaincre qu'elle n'était qu'une invention de l'esprit de l'homme; mais, au lieu d'en tirer cette conséquence, *je ne dois donc pas rentrer dans la communion judaïque*, il en tira celle-ci : *Pourquoi m'obstinerais-je à en demeurer séparé toute ma vie, avec tant d'incommodités, moi qui suis dans un pays étranger dont je n'entends point la langue? Ne vaut-il pas bien mieux faire le singe entre les singes?* Ayant considéré ces choses, il retourna au giron du judaïsme quinze ans après son excommunication, et il rétracta ce qu'il avait dit, et signa ce qu'on voulut. Il fut déféré quelques jours après, par un neveu qu'il avait chez lui. C'était un jeune garçon qui avait pris garde que son oncle n'observait point les lois de la synagogue, ni dans son manger, ni sur d'autres points. Cette accusation eut d'étranges suites; car un parent d'Acosta, qui l'avait réconcilié avec les juifs, se crut engagé d'honneur à le persécuter à toute outrance (D). Les rabbins et tout leur peuple se revêtirent du même esprit, et principalement lorsqu'ils eurent su que notre Acosta avait conseillé à deux chrétiens qui étaient venus de Londres à Amsterdam de ne pas se faire juifs. On le cita au grand conseil de la synagogue, et on lui déclara qu'il serait encore une fois excommunié s'il ne faisait les satisfactions qu'on lui prescrirait. Il les trouva si dures, qu'il répondit qu'il

(*c*) *L'an* 1623.

(*d*) *Cet ouvrage est intitulé*, Examen Traditionum Philosophicarum ad legem scriptam.

ne pouvait pas les subir. Là-dessus ils résolurent de le chasser de leur communion ; et l'on ne saurait représenter les avanies qui lui furent faites depuis ce temps-là, et les persécutions qu'il eut à souffrir de la part de ses parens. Ayant passé sept années dans ce triste état, il prit le parti de déclarer qu'il était prêt à se soumettre à la sentence de la synagogue; car on lui avait fait entendre qu'au moyen de cette déclaration il se tirerait d'affaire commodément, parce que les juges, satisfaits de sa soumission, tempéreraient la sévérité de la discipline. Mais il y fut attrapé : on lui fit subir à toute rigueur la pénitence qui lui avait été d'abord proposée (E). Voilà ce que j'ai tiré, sans déguisement ni altération, et sans prétendre garantir les faits : voilà, dis-je, ce que j'ai tiré d'un petit écrit composé par Acosta (*e*), publié et réfuté par M. Limborch (*f*). On croit qu'il le composa peu de jours avant sa mort, et depuis qu'il eut résolu de s'ôter la vie. Il exécuta cette étrange résolution un peu après qu'il eut manqué son principal ennemi (*g*) : car dès que le pistolet qu'il avait pris pour le tuer dans le temps qu'il le vit passer devant sa maison eut fait faux-feu, il ferma sa porte, et, prenant un autre pistolet, il s'en tua (*h*). Cela se fit à Amsterdam ; mais on ne sait pas au vrai en quelle année (F). Voilà un exemple qui favorise ceux qui condamnent la liberté de philosopher sur les matières de religion ; car ils s'appuient beaucoup sur ce que cette méthode conduit peu à peu à l'athéisme ou au déisme (G). Je toucherai la réflexion que fit Acosta sur ce que les juifs, pour le rendre plus odieux, affectaient de dire qu'il n'était ni juif, ni chrétien, ni mahométan (H).

(*e*) *Intitulé*, Exemplar Vitæ humanæ.
(*f*) *Voyez ci-dessus la citation* (*a*).
(*g*) *C'était son frère ou son cousin.* Limborch, *in præfat.* Exemplar Vitæ human.
(*h*) Limborch, *ibid.*

(A) *La nature lui avait donné de bonnes inclinations.*] Il était si tendre et si porté à la compassion qu'il ne pouvait s'empêcher de verser des larmes quand il entendait le récit de quelque malheur arrivé à son prochain. La pudeur avait jeté de si profondes racines dans son âme, qu'il ne craignait rien autant que ce qui pouvait le déshonorer. Courageux et susceptible de colère dans une occasion légitime, il s'opposait à ces insolens et à ces brutaux qui se plaisent à insulter, et il se joignait au parti faible. C'est le témoignage qu'il se donne. *Infirmorum partes adjuvare cupiens*, dit-il (1), *et illis potiùs me socium adjungens.*

(B) *Qu'il avait eu le courage de catéchiser.*] Il n'oublie pas les circonstances qui étaient propres à relever le sacrifice qu'il faisait à sa religion. Il observe qu'il renonça à un bénéfice lucratif et honorable, et à une belle maison, que son père avait fait bâtir dans le meilleur quartier de la ville (2). Il ajoute le péril de l'embarquement ; car ceux qui sont descendus des Juifs ne peuvent sortir du royaume, sans en obtenir du roi une permission spéciale : *Navem adscendimus non sine magno periculo* (*non licet illis qui ab Hebræis originem ducunt à regno discedere, sine speciali regis facultate* (3). Enfin, il dit que si l'on eût su qu'il parlait de judaïsme à sa mère et à ses frères, on l'eût fait périr. Sa charité le porta à négliger ce danger : *Quibus ego fraterno amore motus ea communicaveram, quæ mihi super religione visa fuerant magis consentanea, licet super aliquibus du-*

(1) Uriel Acosta, *in* Exemplari Vitæ humanæ, *init. pag.* 346.
(2) *Ibid.*, *pag.* 347.
(3) *Ibid.*

bitarem ; quod quidem in magnum malum meum poterat recidere, tantum est in eo regno periculum de talibus loqui (4). Nous pouvons voir là en passant, que les Espagnols et les Portugais n'ont rien oublié de tout ce que la politique la plus fine et la plus sévère peut inventer pour maintenir un parti. Ils ont employé tout cela pour le soutien du christianisme, et pour la ruine du judaïsme, et l'on aurait grand tort de les accuser d'avoir mis l'Église sous la protection céleste, avec les dispositions de ceux qui attendent tout tranquillement de l'efficace de leurs prières. On dirait plutôt qu'ils ont suivi les avis qu'un poëte païen a donnés sur une affaire d'agriculture :

> *Non tamen ulla magis præsens fortuna laborum est,*
> *Quàm si quis ferro potuit rescindere summum*
> *Ulceris os. Alitur vitium, vivitque tegendo :*
> *Dum medicas adhibere manus ad vulnera pastor*
> *Abnegat, et meliora Deos sedet omina poscens* (5).

Ou bien on dirait qu'ils se sont réglés sur les reproches que Caton fit aux Romains, lorsqu'il les blâma de se confier en l'assistance des Dieux, qui n'exaucent jamais les fainéans, ajoutait-il; car la paresse est une marque de l'irritation du ciel. *Vos..... inertiâ et mollitiâ animi alius alium exspectantes cunctamini, videlicet diis immortalibus confisi, qui hanc rempubl. in maximis sæpè periculis servavêre. Non votis, neque suppliciis muliebribus auxilia deorum parantur : vigilando, agendo, benè consulendo, prosperè omnia cedunt. Ubi socordiæ tete atque ignaviæ tradideris, nequicquam deos implores : irati infestique sunt* (6). Enfin on dirait que la leçon pour laquelle ils ont le plus de docilité, est la dernière partie de l'axiome qu'un auteur moderne a rapporté de cette façon. *Il faut pour ainsi dire s'abandonner à la providence de Dieu, comme si toute la prudence humaine était inutile ; et il faut se gouverner par les règles de la prudence humaine, comme s'il n'y avait point de providence* (7). Ils se moqueraient sans doute de tout auteur qui les blâmerait de traiter le christianisme comme un vieux palais qui a besoin d'étançons de toutes parts, tant il menace de ruine; et le judaïsme comme une forteresse, qu'il faut canonner et bombarder incessamment, si on le veut affaiblir. On peut justement condamner certaines manières de maintenir la bonne cause; mais enfin elle a besoin d'aide, et la défiance est la mère de la sûreté. Voyez la remarque (B) de l'article DRABICIUS, et la remarque (E) de l'article LUBIENIETSKI.

(C) *A des rabbins qui étaient sans juridiction.*] Il y a sans doute une grande différence entre les tribunaux que notre Acosta avait à craindre dans son pays et le tribunal de la synagogue d'Amsterdam. Celui-ci ne peut infliger que des peines canoniques ; mais l'inquisition des chrétiens peut faire mourir, car elle livre au bras séculier ceux qu'elle condamne. Je ne m'étonne donc pas qu'Acosta ait eu moins de peur pour l'inquisition des juifs que pour celle de Portugal : il savait que la synagogue n'avait point de tribunaux qui se mêlassent des procès civils ni des procès criminels ; et ainsi il regardait ses excommunications comme un *brutum fulmen* : il ne découvrait à la suite de cette peine canonique ni la mort ou quelque autre fonction de bourreau, ni la prison, ni les amendes pécuniaires. Il crut donc, qu'ayant eu assez de courage pour ne trahir pas sa religion en Portugal, il devait à beaucoup plus forte raison avoir la hardiesse de parler selon sa conscience parmi les juifs, dussent-ils l'excommunier; car c'était tout ce que pouvaient faire des gens qui n'ont point de magistrature. *Quia minimè decebat ut propter talem metum terga verteret ille qui pro libertate natale solum et utilitates alias contempserat et succumbere hominibus, præsertìm* JURISDICTIONEM *non habentibus, in tali causâ nec pium nec virile erat; decrevi potiùs omnia perferre et in sententiâ perdurare* (8). Mais il lui arriva ce qui arrive à presque tous ceux qui jugent des maux combinés. Ils s'imaginent que c'est dans l'union de deux ou trois peines que consiste l'infortune,

(4) *Ibid.*
(5) Virgil. Georgic. *lib. III*, *vs.* 452.
(6) Sallust. *in* Bello Catilin. *pag.* 160.
(7) Cotin, Œuvres galantes, *tom. I*, *au* Discours sur la Vérité des Songes, *pag.* 260.
(8) Acosta, Exemplar Vitæ hum. *pag.* 347.

et qu'on ne serait pas fort à plaindre si l'on n'avait à souffrir que l'un de ces maux. Ils éprouvent le contraire, quand la providence ne les fait passer que par l'une de ces deux ou trois disgrâces. Ils la sentent beaucoup plus rude qu'ils n'avaient cru qu'elle le serait. L'inquisition de Portugal parut terrible au juif Acosta. Pourquoi? Parce qu'il la voyait jointe avec le pouvoir ou immédiat ou médiat d'emprisonner, de torturer, de brûler les gens. S'il ne l'eût considérée qu'en tant qu'elle excommunie, il n'en eût pas eu grand'peur. Voilà le sujet de son mépris pour les menaces de la synagogue d'Amsterdam. Mais il connut par expérience, que la simple faculté d'excommunier est bien terrible, quoique entièrement privée des fonctions du bras séculier. On le regardait comme un hibou, depuis son excommunication. Ses propres frères n'osaient pas même le saluer : *Ipsi fratres mihi, quibus ego præceptor fueram me transibant, nec in plateâ salutabant, propter metum illorum* (9). Les petits enfans couraient après lui, avec des huées dans les rues, et le chargeaient de malédictions : ils s'attroupaient devant son logis et ils y jetaient des pierres : *jamque faces et saxa volant*. Il ne pouvait être tranquille ni dans sa maison, ni dehors : *Pueri istorum à rabbinis et parentibus edocti, turmatìm per plateas conveniebant, et elatis vocibus mihi maledicebant, et omnigenis contumeliis irritabant, hæreticum et defectorem inclamantes. Aliquandò etiam, ante fores meas congregabantur, lapides jaciebant, et nihil intentatum relinquebant ut me turbarent, ne tranquillus etiam in domo propriâ agere possim* (10). Les maux à quoi son excommunication l'assujettit furent si rudes, qu'il se sentit enfin incapable de les supporter; car quelque haine qu'il eût pour la synagogue, il aima mieux y revenir par une réconciliation simulée, que d'en être séparé ouvertement. Aussi disait-il à quelques chrétiens qui voulaient se faire juifs, qu'ils ne savaient pas quel joug ils allaient se mettre sur la tête : *Nesciebant quale jugum suis verticibus imponerent* (11). Mais quels furent ses embarras lorsque, n'ayant pas voulu subir la pénitence ignominieuse que la synagogue lui prescrivait, il se vit encore dans les liens de l'excommunication? On crachait en le rencontrant, et l'on instruisait à cela les petits garçons. *Multi eorum transeunte me in plateâ spuebant, quod etiam et pueri illorum faciebant ab illis edocti; tantùm non lapidabar, quia facultas deerat* (12). Ses parens le persécutèrent; personne ne l'allait voir dans ses maladies. Coupons court. On le vexa en tant de manières, que l'on extorqua enfin de lui la soumission que l'on demandait : *Duravit pugna ista per annos septem, intra quod tempus incredibilia passus sum* (13). Nous verrons dans la remarque (E) quelle fut la peine qu'on lui imposa. Il connut alors plus que jamais, combien sont terribles ceux même qui, sans aucune juridiction, disposent des lois de la discipline.

Je me garde bien de dire que les raisons des indépendans soient considérables, eux qui trouvent si mauvais que l'Église s'attribue le droit d'excommunier, c'est-à-dire, d'infliger des peines qui sont quelquefois plus infamantes que la fleur de lis, et qui exposent à plus de malheurs temporels que les peines afflictives à quoi les juges civils condamnent. Les arrêts des juges ne suppriment point les actes ou les offices de l'humanité, et encore moins les devoirs de la parenté. Mais l'excommunication arme quelquefois les pères contre les enfans, et ceux-ci contre les pères : elle étouffe tous les sentimens de la nature; elle rompt les liens de l'amitié et de l'hospitalité; elle réduit les gens à la condition des pestiférés, et même à un abandon beaucoup plus grand.

(D) *Un parent.... se crut engagé.... à le persécuter à toute outrance.*] Voici les maux qu'il lui fit. Acosta était sur le point de convoler en secondes noces; il avait beaucoup d'effets entre les mains de l'un de ses frères, et un grand besoin de continuer le commerce qui était entre eux. Ce parent lui fut contraire sur tous ces chefs; il empêcha le mariage, et il engagea le frère à retenir tous ces effets-là, et

(9) Acosta, Exemplar Vitæ hum. *pag.* 347.
(10) *Ibid.*
(11) *Ibid.*, *pag.* 348.
(12) *Ibid.*, *pag.* 349.
(13) *Ibid.*

à ne plus négocier avec son frère. Ces procédures doivent être considérées comme l'une des raisons qui confirmaient Acosta dans ses impiétés; car il se persuada sans doute que ces passions et ces injustices pouvaient être autorisées par quelques passages du Vieux Testament, où la loi ordonne aux frères, aux pères, et aux maris, de n'épargner point la vie de leurs frères, de leurs enfans, de leurs femmes, en cas de révolte contre la religion (14). Et il faut savoir qu'il se servait de cette preuve contre la loi de Moïse; car il prétendait qu'une loi qui renversait la religion naturelle ne pouvait pas procéder de Dieu, l'auteur de cette religion (15). *Or*, dit-il, *la religion naturelle établit un lien d'amitié entre les parens.* Voyez ce que M. Limborch a répondu à ce sophisme (16).

(E) *A toute rigueur la pénitence qui lui avait été d'abord proposée.*] Voici la description qu'il en fait. Une grande foule d'hommes et de femmes s'étant rendus à la synagogue pour voir ce spectacle, il rentra, et au temps marqué il monta en chaire, et lut tout haut un écrit où il confessait qu'il avait mérité mille fois la mort, pour n'avoir point gardé le jour du sabbat, ni la foi qu'il avait donnée, et pour avoir déconseillé la profession du judaïsme à des gens qui se voulaient convertir; que pour l'expiation de ces crimes, il était prêt de souffrir tout ce qu'on ordonnerait, et qu'il promettait de ne retomber jamais dans de telles fautes. Étant descendu de chaire, il reçut ordre de se retirer à un coin de la synagogue, où il se déshabilla jusqu'à la ceinture, et se déchaussa, et le portier lui attacha les mains à une colonne : ensuite le maître chantre lui donna trente-neuf coups de fouet, ni plus ni moins; car, dans ces sortes de cérémonies, on a soin de n'excéder pas le nombre prescrit par la loi. Le prédicateur vint ensuite, et le fit asseoir par terre, et le déclara absous de l'excommunication; de sorte que l'entrée du paradis n'était plus fermée pour lui comme auparavant. *Et ita, jam porta cœli mihi erat aperta, quæ anteà fortissimis seris clausa me à limine et ingressu excludebat* (17). Acosta reprit ses habits, et s'alla couche par terre à la porte de la synagogue, et tous ceux qui sortirent passèrent sur lui. J'ai cru qu'on serait bien aise de trouver ici ce petit morceau des cérémonies judaïques (18).

(F). *On ne sait pas au vrai en quelle année.*] Il y a beaucoup d'apparence qu'il se tua peu après la cérémonie de son absolution, enragé du traitement qu'il avait souffert contre l'espérance qu'il avait conçue d'une peine mitigée. Mais cela ne peut point fixer le temps avec précision, puisqu'on ignore l'année où il fit cette pénitence. Si l'on savait combien il y avait de temps qu'il était excommunié, quand le livre du médecin fut mis au jour, l'an 1623, il ne serait pas difficile de calculer juste; puisqu'il observe que sa première excommunication dura quinze ans, et que la seconde en dura sept, et que celle-ci suivit de près celle-là. On suppose, dans la Bibliothéque universelle, qu'il se tua environ l'an 1647 (19); mais d'autres disent que ce fut en 1640 (20).

(G) *Que cette méthode conduit peu à peu à l'athéisme, ou au déisme.*] Acosta leur sert d'exemple. Il ne voulut point acquiescer aux décisions de l'Église catholique, parce qu'il ne les trouva point conformes à sa raison : et il embrassa le judaïsme, parce qu'il le trouva plus conforme à ses lumières. Ensuite, il rejeta une infinité de traditions judaïques, parce qu'il jugea qu'elles n'étaient point contenues dans l'Écriture : il rejeta même l'immortalité de l'âme, sous prétexte que la loi de Dieu n'en parle point; et enfin, il nia la divinité des livres de Moïse, parce qu'il jugea que la religion naturelle n'était point conforme aux ordonnances de ce législateur. S'il eût vécu encore six ou sept ans, il aurait peut-être nié la religion naturelle, parce que sa misérable raison lui eût fait trouver des difficultés

(14) *Voyez le livre du* Deutéronome, *chap. XIII.*

(15) Acosta, Exemplar humanæ Vitæ, *p.* 352.

(16) Philippus à Limborch *in* Refutat. Urielis Acostæ, *pag.* 361, *et seq.*

(17) Acosta, Exemplar hum. Vitæ, *pag.* 350.

(18) *Je l'ai tiré de l'*Exemplar humanæ Vitæ, *d'*Acosta, *pag.* 349 *et* 350.

(19) Biblioth. Univers. *tom. VII*, *pag.* 327.

(20) Joh. Helvicus Willemerus *in* Dissertat. philologicâ de Sadducæis, *pag. ult. Il cite* Mullerus, Judaism. Proleg. *pag.* 71.

dans l'hypothèse de la providence et du libre arbitre de l'Être éternel et nécessaire. Quoi qu'il en soit, il n'y a personne qui, en se servant de la raison, n'ait besoin de l'assistance de Dieu; car, sans cela, c'est un guide qui s'égare : et l'on peut comparer la philosophie à des poudres si corrosives, qu'après avoir consumé les chairs baveuses d'une plaie, elles rongeraient la chair vive, et carieraient les os, et perceraient jusqu'aux moelles. La philosophie réfute d'abord les erreurs, mais, si on ne l'arrête point là, elle attaque les vérités : et quand on la laisse faire à sa fantaisie, elle va si loin qu'elle ne sait plus où elle est, ni ne trouve plus où s'asseoir. Il faut imputer cela à la faiblesse de l'esprit de l'homme, ou au mauvais usage qu'il fait de ses prétendues forces. Par bonheur, ou plutôt par une sage dispensation de la providence, il y a peu d'hommes qui soient en état de tomber dans cet abus.

(H) *Affectaient de dire qu'il n'était ni juif, ni chrétien, ni mahométan.*] Il y avait en cela, répondait-il, et de la malice et de l'ignorance; car, s'il eût été chrétien, ils l'eussent considéré comme un idolâtre abominable, qui, avec le fondateur du christianisme, eût été puni du vrai Dieu comme un révolté. S'il eût suivi la religion mahométane, ils n'eussent point parlé de lui moins odieusement. Il ne pouvait donc en nulle manière se garantir des coups de leur langue, à moins qu'il ne s'attachât dévotement aux traditions pharisaïques. Considérons ses propres paroles : *Scio adversarios istos*, dit-il (21), *ut nomen meum coram indoctâ plebe dilanient, solitos esse dicere*, « *Iste nullam habet religionem, Judæus non est, non christianus, non mahometanus. Vide priùs, pharisæe, quid dicas; cæcus enim es, et licet malitiâ abundes, tamen sicut cæcus impingis. Quæso, dic mihi, si ego christianus essem, quid fuisses dicturus? Planum est, dicturum te, fœdissimum me esse idololatram, et cum Jesu Nazareno christianorum doctore pœnas verò Deo soluturum, à quo defeceram. Si mahometanus essem, norunt etiam omnes quibus me honoribus fuisses cumulaturus : et ita nunquàm linguam tuam possem evadere; unicum hoc effugium habens, nempè ad genua tua procumbere, et fœdissimos pedes tuos, tuas inquam nefarias et pudendas institutiones osculari.* » Il se sert d'une autre réponse; car il demande à ses adversaires si, outre les trois religions qu'ils ont nommées, et dont les deux dernières leur paraissent moins une religion qu'une révolte contre Dieu, ils en reconnaissent quelque autre. Il suppose qu'ils reconnaissent une religion naturelle comme véritable, et comme un moyen de plaire à Dieu, et qui suffit à sauver toutes les nations, excepté les Juifs. C'est celle qui est contenue dans les sept préceptes que Noé et ses descendans jusqu'à Abraham observèrent. *Il y a donc selon vous*, dit-il, *une religion sur laquelle je puis m'appuyer, quoique je descende des Juifs; car, si mes prières ne peuvent pas vous engager à me permettre de me mêler dans la foule des autres peuples, je ne laisserai pas de me donner cette licence.* La-dessus, il fait l'éloge de la religion naturelle.

Par sa première réponse, il est aisé de connaître que les juifs lui faisaient une objection plus spécieuse que forte : elle avait moins de solidité que d'éclat; elle était plus propre à les amener à leurs fins que conforme aux lois exactes du raisonnement : elle était au fond un peu suspecte de supercherie. Voici d'où vient son éclat. L'esprit de l'homme est tellement fait, que, par les premières impressions, la neutralité en fait de culte de Dieu le choque plus rudement que le faux culte; et ainsi, dès qu'il entend dire que certaines gens ont abandonné la religion de leurs pères, sans en prendre une autre, il se sent saisi de plus d'horreur que s'il apprenait qu'ils étaient passés de la meilleure à la pire. Cette première impression l'éblouit, et le remue de telle sorte qu'il se règle là-dessus pour juger de ces gens-là; et c'est à quoi il proportionne les passions qu'il conçoit contre eux. Il ne se donne point la patience d'examiner profondément si en effet il vaut mieux s'aller ranger sous les étendards du diable, dans quelqu'une des fausses religions

(21) Acosta, Exemplar. hum. Vitæ, *pag.* 351.

que cet ennemi de Dieu et des hommes a établies, que de garder la neutralité. On peut donc croire que les Pharisieus, qui persécutaient Acosta, ne faisaient valoir leur objection, qu'à cause qu'ils la trouvaient propre à effaroucher le peuple et à intéresser les chrétiens dans ce procès. J'avoue qu'ils auraient fait moins de vacarme s'il eût embrassé le christianisme à Amsterdam, ou le mahométisme à Constantinople; mais ils ne l'eussent pas trouvé effectivement moins perdu, moins damné, moins apostat : leur ménagement n'aurait été qu'une retenue de politique, et l'effet d'une juste crainte du ressentiment de la religion dominante. A juger des choses selon les premières impressions, il n'y a guère de protestans qui, sur la nouvelle que Titius aurait quitté la profession de l'église réformée, sans entrer dans aucune autre communion, ne prétendissent qu'il serait plus criminel que s'il s'était fait papiste; mais je demanderais volontiers à ces protestans: *Vous êtes-vous bien sondés? Avez-vous bien examiné ce que vous diriez en cas qu'il fût devenu un grand dévot du papisme, qu'on le vît chargé de reliques, et courir à toutes les processions, et qu'en un mot il pratiquât tout ce qu'il y a de plus outré dans l'idolâtrie et dans les superstitions des moines? Pourriez-vous répondre que vous ne changeriez pas de langage, si vous appreniez qu'il s'était fait juif, ou mahométan, ou adorateur des pagodes de la Chine?* Encore un coup, c'est ainsi que l'esprit de l'homme est tourné : la première chose qui le frappe est la règle de ses passions; il profite de l'état présent, et ne cherche point ce qu'il dirait sous une autre conjoncture. Ce particulier nous a quittés, et n'a point pris de parti ailleurs; c'est par là qu'il faut l'attaquer : son indifférence doit être son plus grand crime : s'il s'était fait païen, nous l'attaquerions par là, et nous dirions, ou pour le moins nous le penserions : *Encore s'il s'était tenu neutre et attaché au gros de la religion naturelle, passe; mais, etc.*

Par la seconde réponse, Acosta ôtait à ses adversaires un grand avantage : il se mettait à couvert de cette forte batterie : *Il vaut mieux avoir une fausse religion que de n'en avoir aucune.* Nonobstant cela, nous conclurons que c'était un personnage digne d'horreur, et un esprit si mal tourné qu'il se perdit misérablement par les travers de sa fausse philosophie.

ACRONIUS (Jean) enseigna les mathématiques et la médecine à Bâle avec beaucoup de réputation, et composa quelques livres, *de Terræ Motu*, *de Sphærâ*, *de Astrolabii et Annuli Astronomici confectione*. Il était de Frise, et mourut à Bâle à la fleur de son âge, l'an 1563. Cet auteur a échappé à la diligence de Vossius (*a*), quoique Swertius et Valère André l'eussent mis dans leur Bibliothéque des Pays-Bas, où d'ailleurs ils ont oublié un autre Jean Acronius, qui était ministre, et natif peut-être de la même province que le précédent. Ce ministre était un esprit fort inquiet et fort séditieux. Il abandonna l'église de Wesel dans un temps où elle courait un grand risque; il fit connaître à Deventer qu'on n'aurait pu l'y faire pasteur sans établir dans la ville un fort mauvais citoyen; il se sépara peu honnêtement de l'église de Groningue; il n'eut pas à Franeker la science qui lui était nécessaire pour la profession en théologie où il se fourra. Enfin il fut ministre à Harlem, et s'y comporta comme de coutume : il contredisait, il critiquait tout. L'historien de cette ville ne lui ôte pas la qualité d'homme fort docte; mais il lui donne aussi celle d'un esprit turbulent (*b*). Quelqu'un le compare à Heshu-

(*a*) *Il n'en parle pas dans son livre de* Scientiis Mathematicis.

(*b*) Theodore Screvelius.

sius, contre lequel on fit courir ce distique :

Quæritur, Heshusi, quartâ cur pulsus ab urbe?
In promptu causa est, seditiosus eras.

Acronius a fait en flamand un livre *de Jure Patronatûs*, où il a inséré plusieurs citations du Droit canonique (*c*). Je lui donnerais volontiers l'*Elenchus orthodoxus pseudo-Religionis Romano-Catholicæ*, qui fut imprimé à Deventer, l'an 1615. Il pourrait bien être aussi l'auteur du traité *de Studio Theologico*, que le sieur Konig attribue à celui qui a écrit de la Sphère. Le même Konig parle d'un Ruard Acronius, qui publia des *Expositions catéchétiques* en l'année 1606. On aurait pu ajouter qu'au commencement des troubles de l'arminianisme il composa quelque chose contre l'hypothèse des arminiens touchant le pouvoir des magistrats dans les matières de religion, et que ce fut lui qui publia un sermon qu'Uytenbogard avait prêché à la Haye avant les troubles, fort différent de la doctrine qu'il soutint depuis sur cette question (*d*). Ruard Acronius fut l'un des six tenans des réformés contre les arminiens, dans la fameuse conférence de la Haye, en 1611.

(*c*) *Voyez* Martin. Schoockii Exercitat. Sacr. *pag.* 255; *edit. in*-4°.
(*d*) *Ex* Voetii Polit. Eccles. *tom. I, p.* 126.

ACTOR (A) est le nom de plusieurs personnes dans l'histoire fabuleuse. C'est ainsi que s'appelait l'un des compagnons d'Hercule dans la guerre des Amazones, qui, ayant été blessé, voulut s'en retourner chez lui, et mourut en chemin (*a*). C'est aussi le nom du grand-père de Patrocle; car Menetius, père de Patrocle, était fils d'Actor et d'Égine. Cet Actor était Locrien, selon quelques-uns (*b*); mais il s'établit dans l'île d'OEnone, après avoir épousé Égine, fille du fleuve Asopus, et y devint père de Menetius. D'autres disent qu'il était Thessalien, fils de Myrmidon, qui était fils de Jupiter (*c*), et que la nymphe Égine, ayant déjà eu un enfant de Jupiter, nommé Æacus, s'en alla en Thessalie, où Actor fut d'assez bonne volonté pour l'épouser, sans se faire un scrupule du noviciat par où elle avait passé (*d*). Il en eut plusieurs enfans, qui conspirèrent contre lui (*e*), ce qui l'obligea à les chasser et à donner son royaume à Peleus avec sa fille Polymèle. Peleus était fils d'Æacus, et par conséquent petit-fils d'Égine : il était réfugié à Phthie, où Actor régnait; il s'y était, dis-je, réfugié après qu'il eut tué son frère Phocus. Il y a eu un Actor, fils d'Hippasus, qui fit le voyage des Argonautes (*f*); et un autre qui était fils de Neptune et d'Agamède (B), fille d'Augeus (*g*); et un autre (*h*), qui était fils d'Axeus (C) et père d'Astyoque, dont le dieu Mars eut deux fils qui commandèrent au siége de Troie les troupes d'Aspledon et d'Orchomène, villes de Béotie.

(*a*) Carol. Stephanus, *in* Dictionar. Histor.
(*b*) Scholiast. Homeri in Iliad., *lib. XVIII.*
(*c*) Eustath. in Iliad. *I*; Scholiast. Apollon. in *lib. IV.*
(*d*) Scholiast. Pindari in Olymp. *IX.*
(*e*) Eustath. in Iliad. *II.*
(*f*) Hygin. *cap. XIV.*
(*g*) *Id. cap. CLVII.*
(*h*) Homer. Iliadis, *lib. II*; Pausan. *in* Bœoticis.

Un autre ACTOR, fils de Phorbas, bâtit une ville dans l'Élide, son pays natal, à laquelle il donna le nom d'Hyrmine, qui était celui de sa mère (*i*). Augias, roi d'Élide, qui, selon quelques-uns, était son frère (*k*), et dont les étables nettoyées par Hercule ont fait tant de bruit, l'associa lui et ses deux fils à son royaume (*l*). Ses deux fils se nommaient Eurytus et Cteatus, et poétiquement *Molionides*, à cause que leur mère s'appelait Molione. Voyez l'article MOLIONIDES. Enfin, il y a eu un ACTOR parmi les Auronces, qu'on nous a désigné comme un brave de la première volée (D).

(*i*) Pausan. *lib. V*, *pag.* 148.
(*k*) Apollodor. Bibliothecæ *lib. II*, *pag.* 138, *edit. Salmuriensis.*
(*l*) Pausan. *lib. V*, *pag.* 148.

(A) *ACTOR.*] M. Moréri a changé sans raison ce mot en celui d'*Actorius* : mais cette faute est légère, en comparaison de celle où il tombe peu de lignes après, lorsqu'il prouve par ces paroles,

Quæ fuit Actoridæ cum magno semper Achille,

qu'Ovide, dont il les cite, a parlé d'un *Actorius*. Comment n'a-t-il point vu qu'il n'est point question en cet endroit d'un homme qui s'appelât *Actorius*, ou *Actorides* ; mais de Patrocle, que les poëtes, quand la versification le demande, ont accoutumé de désigner par le nom patronymique *Actorides*, qui veut dire *issu d'Actor* ?

(B) *Fils de Neptune et d'Agamède.*] Munckerus, dans son Commentaire sur la CLVII fable d'Hygin, prétend que le scoliaste d'Homère veut que cet Actor soit fils de Neptune et de Molione ; mais ce n'est pas ce que dit le scoliaste. Homère, dans le 749[e]. vers du II[e]. livre de l'Iliade, fait mention de deux frères, qu'il nomme Ἀκτορίωνε Μολίονε, *Actorionas Molionas*. Son scoliaste dit là-dessus qu'il faut entendre par ces mots, Cteatus et Eurytus, fils d'Actor et de Molione, ou, selon quelques-uns, de Molione et de Neptune. Homère les croyait fils de ce Dieu ; car il ajoute qu'ils auraient été tués, si Neptune leur père ne fût venu à leur secours dans la mêlée, en les couvrant d'un brouillard épais :

Εἰ μή σφωε πατὴρ εὐρυκρείων Ἐνοσίχθων
Ἐκ πολέμου ἐσάωσε, καλύψας ἠέρι πολλῇ (1).
Nisi ipsos pater latè dominans Neptunus
Ex pugnâ ereptos servâsset tectos caligine multâ.

(C) *Qui était fils d'Axeus.*] Homère le nomme Azeus :

Οὓς τέκεν Ἀστυόχη δόμῳ Ἄκτορος Ἀζείδαο (2).

Méziriac (3) relève une faute de l'auteur du grand *Etymologicum*, qui a cru que l'Actor, dont Homère parle ici, est le grand-père de Patrocle. C'est à quoi Homère ne songeait point. Il parle d'un Actor Béotien, petit-fils d'Erginus, et arrière-petit-fils de Clymenus. Méziriac cite pour cette filiation Eustathius sur le II[e]. livre de l'Iliade, et Pausanias *in Bœoticis* ; mais Pausanias donne Clymenus pour grand-père à Actor, et non pas pour bisaïeul (4).

(D) *Un ACTOR . . . . qu'on nous a désigné comme un brave de la première volée.*] C'est Virgile qui nous l'a ainsi dépeint. Voici comme il s'en exprime dans le XII[e]. livre de l'Énéide :

. . . . . Validam vi corripit hastam,
Actoris Aurunci spolium, quassatque trementem,
Vociferans : Nunc, ô nunquàm frustrata vocatus
Hasta meos, nunc tempus adest : te maximus Actor,
Te Turni nunc dextra gerit. . . . . (5)

(1) Homer. Iliad., *lib. XI*, *vs.* 750.
(2) *Idem*, Iliad., *lib. II.*
(3) Epîtres d'Ovide, *pag.* 44.
(4) Pausan., *lib. IX*, *pag.* 311.
(5) Virgil. Æneid., *lib. XII*, *vs.* 93 *et seq.*

ACTUARIUS (A), médecin grec, dont on a plusieurs ouvrages (B). Ambroise Léon de Nole, qui en a traduit quelques-uns, et qui lui donne beaucoup de louanges, avoue qu'il n'a pu découvrir quel homme c'était, ni quelle était sa patrie (*a*). Pierre

(*a*) *Apud* Gesnerum, Bibliothecæ *folio* 3 *verso.*

Castellan, dans la Vie des illustres Médecins, et Wolfgang Justus, dans la Chronologie des Médecins, avouent la même chose (*b*). M. Moreau, dans son Traité de la Saignée durant la pleurésie, croit qu'il a vécu environ l'an 1100 (C).

(*b*) *Voyez* Mercklinus, *dans son* Lindenius renovatus, *pag.* 6.

(A) *ACTUARIUS.*] Quelques-uns l'appellent Jean, fils de Zacharie (1); d'autres aiment mieux le faire fils de Jean Zacharie (2). Vossius, qui a pris ce dernier parti, au chapitre XIII de son livre *de Philosophiâ*, parle peu après, d'un Jean Actuarius, qui vivait du temps de Constantin Ducas (3), comme on l'infère de ce qu'il avait une sœur, sur laquelle Michel Psellus composa une Monodie. S'il se trouvait que ce Jean Actuarius ne différât pas du médecin dont il s'agit ici, Vossius aurait eu tort de les distinguer, et de ne pas donner au médecin le nom de Jean : mais, par la remarque (C), il n'est guère apparent qu'ils soient la même personne. Au reste, M. du Cange fait voir que le titre d'*Actuarius* marque une dignité particulière, affectée aux médecins à la cour de Constantinople; et il avoue qu'il ignore la raison de tout cela, après toutes les recherches du père Poussines. Il avoue aussi, qu'il ne sait point si notre Actuarius, qu'il nomme Jean fils de Zacharie, possédait cette dignité (4).

(B) *Dont on a plusieurs ouvrages.*] Ils furent imprimés à Paris, en un volume in-folio, par Henri Étienne, l'an 1567. Ils l'avaient déjà été ailleurs, en 3 volumes in-8°. Ils ont été aussi imprimés séparément plus d'une fois. Les principaux sont, *de Actionibus et Affectibus spiritûs animalis ejusque Nutritione, libri II; de Urinis, libri VII*, traduits premièrement en latin par Ambroise Léon, et imprimés à Venise, l'an 1519, et puis revus et ornés de notes par Jacques Goupil; *de Medicamentorum compositione;* Ruel a traduit ce traité : *Methodi medendi, libri VI*, traduits par Henri Mathisius, de Bruges, et imprimés à Venise, l'an 1554 (5).

(1) Hyde, Catal. Biblioth. Oxon.; *et* Mercklinus, *in* Lindenio renovato.
(2) Gesner, Biblioth. *et ejus* Epitomatores.
(3) *Il commença à régner l'an* 1059.
(4) Du Cange, Glossar. Græc. *pag.* 46.

(C) *Qu'il a vécu environ l'an* 1100.] M. du Cange n'ose le placer sous l'empire d'Alexis (6), encore que son livre *de Affectibus spiritûs animalis*, soit dédié à J. Racendytes, et que Nicétas, au livre II de l'Histoire d'Alexis, nombr. 5, parle d'un Racendytes. Il approuve ce que Lambécius a décidé touchant le temps de ce médecin (7); c'est qu'il a vécu sous l'empire d'Andronic le Vieil, puisque dans le manuscrit de l'un de ses livres, qui est à la bibliothèque de l'empereur, il y a un titre qui montre qu'il est dédié à Apocauchus. Or, on sait qu'Apocauchus a vécu sous cet Andronic. M. du Cange a observé qu'Actuarius raconte, au commencement de sa Méthode des Remèdes, qu'il fut envoyé par l'empereur son maître aux Scythes hyperboréens. Voilà M. Moreau un peu éloigné de son compte; car Andronic le Vieil ne commença son empire qu'en l'an 1283, et ne mourut qu'en 1332.

(5) Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 6, 7.
(6) *Il entend, mais il eût mieux fait de l'exprimer, Alexis l'Ange, qui commença à régner l'an* 1195.
(7) Lambec. *de* Bibl., Cæsar. *lib. VI, p.* 113.

ACUÑA (*a*) (CHRISTOPHLE DE) Jésuite espagnol, natif de Burgos, entra dans la Société l'an 1612, âgé de quinze ans. Après avoir donné quelques années à l'étude, il passa en Amérique, et travailla aux conversions dans le royaume de Chili et dans le Pérou, et fut professeur en théologie morale. Il revint en Espagne l'an 1640, et rendit compte au roi son maître de la commission qu'il avait reçue d'examiner la rivière des Amazones. Il publia l'année suivante, à Madrid, une relation de cette rivière. Il fut envoyé à Rome en qualité de procureur de

(*a*) *On prononce* Acugna; *mais les Espagnols écrivent* Acuna.

sa province, et ayant passé en Espagne, honoré du titre de *qualificateur* de l'Inquisition, il s'en retourna aux Indes occidentales. Il était à Lima lorsque le P. Sotuel, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire, publiait à Rome, l'an 1675, la Bibliothéque des auteurs Jésuites. La relation de notre Acuña est intitulée, *Nuevo Descubrimiento del gran Rio de las Amazonas*. L'auteur fut dix mois de suite sur cette rivière, et eut ordre de s'instruire exactement de tout ce qui le pourrait mettre en état de faire savoir au roi les moyens d'en rendre la navigation aisée et avantageuse. Pour cet effet, on le fit embarquer à Quito (*b*) avec Pierre Texeira, qui avait remonté cette rivière jusque-là, et qu'on fut bien aise de renvoyer. L'embarquement se fit au mois de février 1639 (A). Ils n'arrivèrent à Para qu'au mois de décembre suivant. On croit que les révolutions de Portugal, qui firent perdre aux Espagnols tout le Brésil, et la colonie de Para à l'embouchure de la rivière des Amazones, furent cause qu'on supprima la relation de ce jésuite (*c*): on craignit que, ne pouvant plus servir aux Espagnols, elle ne fût d'ailleurs très-utile aux Portugais. Les exemplaires en devinrent extrêmement rares; de sorte que ceux qui ont publié à Paris (*d*) la version française de ce livre, ont débité qu'il n'en restait plus aucun, excepté celui dont le traducteur s'était servi, et peut-être celui de la bibliothéque du Vatican. M. de Gomberville est l'auteur de cette version française : on ne l'a publiée qu'après sa mort, et l'on y a joint une longue dissertation qui mérite d'être lue. La relation le mérite aussi beaucoup. Ceux qui ne l'auront pas en pourront prendre quelque teinture dans le Journal de Paris (*e*), dans celui de Leipsick (*f*) et dans l'histoire de M. Chevreau (*g*).

(*b*) *C'est une ville du Pérou.*
(*c*) *Voyez la préface de la traduction française.*
(*d*) *En* 1682, *in*-12.

(*e*) *Du* 19 *avril* 1683.
(*f*) *Pag.* 323, *ann.* 1683.
(*g*) Chevreau, Hist. du Monde, *tom. IV*, *pag.* 171; *édit. de Holl.*

(A) *Au mois de février* 1639.] J'avoue franchement que je n'ai pas la relation du père Christophle de Acuña (1). Ainsi je prends cette date dans M. Chevreau, et je la préfère au mois de janvier, marqué dans le journal de Leipsick, parce que la faute que les imprimeurs de ce journal ont laissé glisser à la page précédente, me donne quelque sujet de me défier. Je vois dans la page 324 de ce journal que le gouverneur du Brésil fit remonter la rivière des Amazones à Pierre Texeira, l'an 1639, et que Texeira ne put arriver à Quito qu'au bout d'un an (2). Il ne se rembarqua donc point à Quito au mois de janvier 1639, comme on l'assure dans la page 325. M. Chevreau est plus croyable quand il débite que Pierre Texeira partit au mois d'octobre 1637, et rendit compte de son voyage au vice-roi du Pérou (3) l'an 1638, en septembre (4). M. Chevreau ne nomme pas bien l'auteur de la relation, puisqu'il l'appelle Christofe d'*Alcuna*.

(1) *Je ne dis point d'*Acuña; *car j'ai remarqué dans don* Nicolas Antonio, *que les Espagnols ne mettent point d'apostrophe entre l'article* de *et un nom propre qui commence par une voyelle.*
(2) *Acta erudit. Lips. ann.* 1683.
(3) *Il s'appelait le comte de Chinchon.*
(4) Chevreau, Histoire du Monde, *tom. IV*, *pag.* 171.

ADA, fille d'Hécatomne (*a*), et sœur d'Artémise, reine de

(*a*) Strab., *lib. XIV*, *pag.* 452.

Carie, épousa son propre frère Idriée, et régna avec lui dans la Carie, après la mort d'Artémise, qui ne survécut que deux ans à Mausole son mari (*b*). Idriée régna sept ans (A), et mourut de maladie, sans laisser postérité. Sa veuve, ayant régné environ quatre ans, fut chassée du trône par Pexodare son cadet (*c*), qui, pour se maintenir dans l'usurpation, s'allia avec un seigneur persan nommé Orontobate, auquel il donna sa fille en mariage (B). Elle avait nom Ada, comme la reine détrônée, et avait pour mère Aphneïs, fille de Synnesis, roi de Cappadoce. Orontobate succéda à son beau-père dans le royaume, au bout de six ans, et défendit Halicarnasse contre Alexandre (*d*). Les révolutions qui arrivèrent en ce temps-là furent favorables à Ada; elle implora la protection de ce conquérant contre l'usurpateur, lui livra la ville d'Alinde, qui était encore à elle, et lui promit de travailler à le rendre maître de plusieurs autres (*e*). Alexandre lui fit un très-bon accueil, et la rétablit dans sa première autorité sur toute la Carie, lorsqu'il eut subjugué la ville d'Halicarnasse. Elle crut lui pouvoir marquer sa gratitude en lui envoyant toutes sortes de rafraîchissemens, confitures, pâtisseries, viandes délicates, avec les meilleurs cuisiniers qu'elle put trouver; mais il lui répondit qu'il n'avait que faire de tout cela, et que Léonidas, son gouverneur, lui avait autrefois donné de plus excellens cuisiniers, en lui apprenant *que, pour dîner avec appétit, il fallait se lever matin et se promener, et que, pour faire un souper délicieux, il fallait faire un sobre dîner* (*f*).

(*b*) Diodor. Sicul., *lib. XVI. C'est de lui que je tire la durée des autres règnes.*

(*c*) Strab. *et* Diod., *ibid.*

(*d*) Arrian. *lib. I.*

(*e*) Diodor. Sicul., *lib. XVII*; Strab. *lib. XIV.*

(*f*) Plut. *in* Alexandr., *pag.* 677.

(A) *Idriée régna sept ans.*] C'est Diodore de Sicile qui le dit (1). M. Chevreau, qui a converti les années en mois (2), aurait eu peut-être plus de raison d'allonger le terme qu'il n'en a eu de l'accourcir; car Idriée était encore vivant lorsque Isocrate fit sa philippique. Or, si l'on en croit Hermippus (3), il la fit peu avant sa mort et peu avant la mort de Philippe: il faudrait donc qu'Idriée eût vécu jusqu'à la 110e. olympiade, puisqu'Isocrate mourut peu de jours après la bataille de Chéronée, qui se donna l'an 2 de la 110e. olympiade, deux ans seulement avant la mort de Philippe. Comme donc le règne d'Idriée n'a commencé qu'environ l'an 3 de 107e. olympiade (car j'ai montré dans les remarques de l'article d'Artémise, que son mari Mausole, auquel elle survécut deux ans, ne mourut qu'à la fin de la 106e.), on n'a pas assez des sept années que Diodore lui donne. Je crois néanmoins sa chronologie plus certaine que celle d'Hermippus. Où est-ce qu'Hermippus placerait le règne d'Ada et celui de Pexodare, qui ont duré, l'un quatre ans et l'autre six, et qui ont précédé l'expédition d'Alexandre?

(B) *Il donna sa fille en mariage.*] M. de Valois a cru que Philippe, roi de Macédoine, demanda cette même fille de Pexodare pour Aridée son frère, et il a cité Plutarque (4). Cet historien ne nous apprend pas si la fille de Pexodare, de laquelle il fait mention, s'appelait Ada; mais on peut très-bien l'inférer de ce qu'il dit qu'elle était l'aînée (5); car on sait d'ailleurs qu'Orontobate, ayant épousé une fille

(1) Diodor. Sicul., *lib. XVI.*

(2) Chevreau, Histoire du Monde, *tom. IV*, *pag.* 33, *édition de Hollande.*

(3) *Voyez le sommaire de cette Harangue.*

(4) Valesii Notæ in Harpocrat. *pag.* 99.

(5) Plut. *in* Alexandr. *pag.* 669.

de Pexodare nommée Ada, se crut possesseur légitime du royaume de Carie. Jusque-là donc M. de Valois me semble très-bien fondé ; mais il n'a pas eu raison de dire que Philippe rechercha cette alliance pour Aridée son frère ; ce fut Pexodare qui la rechercha, et qui envoya pour cet effet un ambassadeur à Philippe. D'autre côté, Aridée n'était point le frère, mais le fils de Philippe. Plutarque le dit expressément. Il ajoute une chose qu'il n'est pas inutile de savoir pour mieux connaître les obliquités des cours. Les amis d'Alexandre l'alarmèrent sur les propositions de l'ambassadeur de Pexodare : ils lui mirent dans la tête que Philippe ne voulait avancer Aridée par un gros mariage qu'afin de le mettre plus en état de succéder au royaume. Alexandre, pour rompre ce coup, dépêcha un homme à Pexodare, afin de lui représenter qu'il devait plutôt jeter les yeux sur Alexandre que sur Aridée, qui était bâtard et presque fou. Pexodare ne balança point sur le choix; mais Philippe ayant eu vent de ce manége censura vivement Alexandre, et lui dit qu'il serait bien lâche et bien indigne de lui succéder s'il se contentait de la fille d'un Carien, vassal d'un prince barbare. En même temps il exila tous les confidens de son fils, et écrivit aux Corinthiens de lui envoyer pieds et poings liés l'homme qu'Alexandre avait dépêché en Carie. C'était un comédien nommé Thessalus.

ADAM *, tige et père de tout le genre humain, fut produit immédiatement de Dieu, le sixième jour de la création. Son corps ayant été formé de la poudre de la terre (A), Dieu lui souffla aux narines respiration de vie, c'est-à-dire qu'il l'anima et qu'il en fit ce composé qu'on appelle homme, qui comprend un corps organisé et une âme raisonnable. Le même Dieu qui avait produit Adam le plaça dans un beau jardin (*a*), et pour le mettre en état d'imposer un nom aux animaux, il les fit venir vers lui, puis il fit tomber sur lui un profond sommeil et lui ôta une côte (B), de laquelle il forma une femme. Adam reconnut que cette femme était *os de ses os*, *et chair de sa chair*, et vécut avec elle sans qu'ils eussent honte de se voir nus. Il y avait dans le jardin un arbre dont Dieu leur avait défendu de manger, à peine de la vie. Cependant la femme, séduite par un serpent (*b*), ne laissa pas d'en manger, et de persuader à Adam d'en manger aussi. Dès lors ils s'aperçurent qu'ils étaient nus (C), et se firent des ceintures avec des feuilles de figuier cousues ensemble. Dieu vint leur prononcer la peine dont il voulait punir leur crime, les chassa du jardin, et leur fit des habits de peau. Adam donna le nom d'Ève à sa femme, et consomma son mariage. Il devint père de Caïn et d'Abel, et puis de Seth, et de plusieurs autres fils et filles dont on ne sait pas le nom, et il mourut à l'âge de neuf cent trente ans (*c*). Voilà tout ce que nous savons de certain sur son chapitre. Une infinité d'autres choses que l'on a dites de lui sont ou très-fausses ou très-incertaines : il est vrai qu'on peut juger de quelques-unes qu'elles ne sont point contraires à l'analogie de la foi, ni à la probabilité. Je mets en ce der-

* *Joly approuve le texte de cet article ; mais il en blâme les remarques.*

Chaufepié indique les légendes orientales comme contenant un grand nombre de circonstances fabuleuses dont il rapporte les plus singulières.

(*a*) *On l'appelle ordinairement le Paradis terrestre et le jardin d'Eden.*

(*b*) *Touchant ce serpent, voyez les remarques de l'article* Eve.

(*c*) *Voyez les cinq premiers chapitres de la* Genèse.

nier rang ce que l'on dit de sa vaste science (D) : nous ne lisons rien dans la Genèse qui ne soit moins propre à nous donner cette idée qu'à nous en éloigner. Néanmoins il pourrait être qu'Adam sortit des mains de son créateur avec les sciences infuses, et qu'il ne les perdit point par son péché, non plus que les mauvais anges ne sont pas devenus moins savans depuis leur chute, et que les crimes des gens doctes ne leur font pas perdre les sciences qu'ils possédaient. On peut mettre encore au rang des choses probables ce que disent quelques-uns touchant la beauté d'Adam (E); mais il est tout-à-fait faux qu'il ait été créé avec les deux sexes (F). C'est avoir bronché lourdement sur les paroles de l'Écriture (*d*), que de s'être imaginé une semblable rêverie. Les révélations d'Antoinette Bourignon (G) seraient alléguées mal à propos pour confirmer cette fausse glose. Autant vaudrait-il employer à cet usage les narrations romanesques de Jacques Sadeur (H). Il n'est pas plus vrai qu'Adam ait été produit avec la circoncision (*e*), et que, comme cela lui déplut, il ait commis la faute de ceux dont saint Paul a fait mention dans l'une de ses épîtres (*f*). Rangeons aussi parmi les contes ce que l'on a dit de sa taille gigantesque (I), et de ses livres (K), et de son sépulcre (L), et d'un arbre planté sur ce sépulcre (M), etc.; mais gardons-nous bien d'avoir sur l'affaire de son salut les incertitudes de l'abbé Rupert (*g*), et encore plus de le croire condamné aux flammes infernales, comme faisaient les Tatianites (*h*). Rien ne nous oblige d'adopter le sentiment d'Origène, de saint Augustin, de saint Athanase, et de plusieurs autres, qu'Adam fut des premiers parmi ceux qui ressuscitèrent avec Jésus-Christ (*i*) : encore moins est-on obligé de croire que sa repentance l'aurait fait mourir de tristesse si Dieu ne lui avait envoyé l'ange Raziel pour le consoler (*k*). Mais la raison veut que nous croyions que sa foi et ses prières lui firent trouver miséricorde, et qu'il fit une belle mort, sans que pour cela il faille s'imaginer qu'il harangua ses enfans avant que de rendre l'âme, et qu'il leur recommanda nommément d'honorer leur mère, et de l'enterrer auprès de lui. On se donne trop de liberté quand on forge de telles harangues directes (N). Nous avons rapporté ailleurs (*l*) ce qui se dit de la durée de son état d'innocence.

(*d*) *Dieu donc créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il les créa mâle et femelle.* Genèse, *chap.* I, *v.* 27.

(*e*) *Les Juifs l'assurent. Voyez* Bartolocci, Bibl. Rabbin., *tom. I*, *pag.* 291.

(*f*) Ire. Épître aux Corinthiens, *chap. VII*, *v.* 18.

(*g*) Ruperti Comment. in Genes., *lib. III*, *cap. XXXI*.

(*h*) Epiphan. Hæres. XLVI. Eusebius, Histor. *lib. IV*, *cap. XXVII*.

(*i*) *Apud* Cornel. à Lapide in Genes., *cap. V*, *vs.* 5.

(*k*) *Vide* Reuchlinum de Arte Cabbal. *pag.* 8; *et* Heidegger. Histor. Patriarch. *tom.* I, *pag.* 160.

(*l*) *Dans la remarque* (A) *de l'article d'*Abel.

(A) *De la poudre de la terre.*] Photius, si l'on en croit le père Garasse (1), a rapporté que les Égyptiens disaient *que la Sapience pondit un œuf dans le paradis terrestre, d'où nos premiers pères sortirent comme une*

(1) Garasse, Doctr. curieuse, *pag.* 232.

paire de poulets. Je ne pense pas que Photius ait dit cela, et je serais fort trompé si ce n'est point une paraphrase trop licencieuse de ce jésuite, forgée sur ce que Photius rapporte touchant un certain homme marin, nommé Oé, que quelques-uns faisaient issu ἐκ τοῦ προτογόνου Ὤου (2), c'est-à-dire, selon le P. Garasse, en un autre livre (3), *de la race du premier de tous les hommes qui s'appelait OEuf*; ou, selon le P. Schottus, *è primo parente* Ὤου. Il y aurait mille recherches à faire sur l'œuf qui servit, selon la doctrine des anciens, à la génération des choses lorsque le chaos fut débrouillé. Nous en toucherons quelques particularités sous le mot Arimanius.

(B) *Et lui ôta une côte.*] Un auteur moderne (4), voulant montrer aux catholiques romains qu'ils ont tort de se croire plus habiles que les protestans, leur reproche entre autres bévues celle d'un prédicateur (5), qui dit qu'Adam avait été formé de l'une des côtes d'Ève. Il rapportait qu'un philosophe, ayant proposé ces trois questions à Théodore, disciple de saint Pacôme : *Quel homme n'est point né, mais est mort? Quel homme est né, mais n'est point mort? Quel homme est né et mort, mais non pas pouri?* eut pour réponse que les trois personnes en question étaient Adam, Énoch et la femme de Loth. *Adam n'est point né*, ajouta le prédicateur, *car il a été formé de l'une des côtes d'Ève.* Son sermon a été imprimé à Vienne en Autriche l'an 1654, avec l'approbation du sous-doyen des professeurs en théologie, qui était alors le père Léonard Bachin, jésuite. Cet approbateur déclare qu'il a lu le livre, et qu'il n'y a rien trouvé contre la foi, ni contre les bonnes mœurs; preuve du peu d'attention avec quoi les censeurs des livres examinent certains manuscrits.

(C) *Ils s'aperçurent qu'ils étaient nus.*] L'Écriture dit que leurs yeux furent ouverts. Cette expression fit croire au peuple qu'Adam et Ève furent aveugles jusqu'à ce qu'ils eurent transgressé le commandement de Dieu : *Neque enim cæci creati erant, ut imperitum vulgus opinatur* (6). Saint Augustin réfute solidement cette fausseté en divers endroits de ses écrits (7), et dit que cette ouverture des yeux de nos premiers pères consista en ce qu'ils s'aperçurent de certains mouvemens corporels qu'ils ignoraient auparavant, et qui leur donnèrent de la honte : *Exstitit in motu corporis quædam impudens novitas, undè esset indecens nuditas, et fecit attentos, reddiditque confusos* (8).

(D) *Ce que l'on dit de sa vaste science.*] M. Moréri ne se contente pas d'assurer en général qu'Adam *avait une parfaite connaissance des sciences et surtout de l'astrologie, dont il apprit plusieurs beaux secrets à ses enfans*, il ajoute que Josephe dit qu'*Adam grava sur deux diverses tables des observations qu'il avait faites sur le cours des astres.* J'ai cherché cela dans Josephe; mais j'y ai seulement trouvé que les descendans de Seth, fils d'Adam, inventèrent l'astrologie, et qu'ils firent graver leurs inventions sur un pilier de brique et sur un pilier de pierre, afin de les préserver de la destruction générale, qui, selon les prédictions d'Adam, devait arriver une fois par le feu et une fois par le déluge (9). Quand on est capable de falsifier de la sorte un auteur qu'on cite, on ne regarde pas assez près au texte de ses témoins pour ne leur rien faire dire que ce qu'ils déposent. Ainsi je ne m'étonne nullement que M. Moréri attribue à notre premier père d'avoir imposé le nom aux plantes; je ne m'en étonne point, dis-je, encore que l'Écriture ne le fasse auteur que du nom des bêtes. Ceux qui infèrent de cette imposition de noms qu'Adam était un grand philosophe, ne raisonnent pas assez bien pour mériter d'être réfutés. Pour revenir à la vaste science qu'on attribue à Adam, je dis

(2) Photius *ex* Helladio, Biblioth. *pag.* 1583, *num.* 279.

(3) Somme Théologique, *pag.* 126, *où il rapporte ceci avec mille altérations.*

(4) Daniel Franeus, Disquis. de Indicib. Libror. prohibit. *Epist. dedicat.*

(5) *Nommé* Florentin Schilling, *clerc régulier de Saint-Paul, et Barnabite.*

(6) Augustin. de Civitat. Dei, *lib. XIV*, *cap. XVII.*

(7) *Ibid*, *et lib. XI de* Genesi ad Litter. *cap. XXXI*; *et lib. I*, *de* Nupt. et Concupisc., *cap. V*; *et lib. I* Locutionum in Genes. *num.* 9; *et lib. II de* Peccat. Merit. et Remiss. *cap. XXII.*

(8) *Id.* de Civit. Dei, *lib. XIV*, *cap. XVII.*

(9) Joseph. Antiquit. *lib. I*, *cap. II.*

que, selon l'opinion commune (10), il savait plus de choses, dès le premier jour de sa vie, qu'aucun homme n'en peut apprendre par une longue expérience. Il n'y avait guère que l'avenir casuel, les pensées du cœur et une partie des individus qui échappassent à son esprit. Cajétan, qui a osé lui dérober la parfaite connaissance des astres et des élémens, en a été fort censuré. Quelques-uns ayant voulu mettre en dispute si Salomon ne doit point être excepté de la thèse générale qui met les lumières d'Adam au-dessus des lumières de tous les autres mortels, ont été condamnés à reconnaître qu'Adam était plus habile que Salomon. Il est vrai que Pinédo en excepte la politique; mais on n'a point d'égard à son sentiment particulier; on prononce que l'entendement spéculatif du premier homme était imbu de toutes les connaissances philosophiques et mathématiques dont le genre humain est naturellement capable, et que son entendement pratique possédait une prudence consommée à l'égard de tout ce que l'homme doit faire, soit en particulier, soit en public; et outre cela toutes les sciences morales et tous les arts libéraux, la rhétorique, la poésie, la peinture, la sculpture, l'agriculture, l'écriture, etc. Chacun sait les louanges qui ont été versées à pleines mains sur la mémoire d'Aristote, comme si l'on s'était étudié à renvier les uns sur les autres. On avait déjà épuisé toutes les idées et toutes les comparaisons, lorsqu'un bon chartreux, voulant escalader un superlatif auquel on n'eût point encore porté la vue, soutint que la science d'Aristote était aussi étendue que celle d'Adam (11). Quelques rabbins se sont contentés d'égaler, en fait de science, le premier homme à Moïse et à Salomon (12); mais quelques autres ont soutenu qu'il surpassait en cela les anges, et en ont allégué pour preuve le témoignage de Dieu lui-même (13). Ils disent que les anges ayant parlé de l'homme avec quelque sorte de mépris lorsque Dieu les consulta sur sa création, Dieu leur répliqua que l'homme était plus habile qu'eux, et pour les en convaincre, il leur présenta toutes sortes d'animaux et leur en demanda le nom: ils ne surent que répondre. Tout aussitôt il fit la même question à l'homme, qui les nomma tous l'un après l'autre; et interrogé quel serait son nom et quel était celui de Dieu, il répondit tout-à-fait bien, et donna à Dieu le nom de Jehovah. Selon ces mêmes rabbins, voici le sens qu'il faut donner à cet aphorisme de leurs docteurs, *la taille d'Adam s'étendait d'un bout du monde à l'autre*; c'est qu'il connaissait toutes choses (14).

(E) *Touchant la beauté d'Adam.*] Si l'on s'était contenté de dire qu'il était bel homme et bien fait, on n'aurait rien dit qui ne fût probable; mais on a donné sur cette matière dans les gaietés de la rhétorique et de la poétique, et même dans la vision. On a débité que Dieu, voulant créer l'homme, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau, et qu'il forma sur ce modèle le corps d'Adam. Par là, Dieu a pu dire à l'égard du corps, qu'il a fait l'homme à son image. On ajoute que cette apparition de Dieu sous la forme humaine fut le premier prélude de l'incarnation: c'est-à-dire que la seconde personne de la Trinité se revêtit des apparences de la même nature qu'il devait un jour prendre, jusqu'à la chair et aux os; et que, sous l'apparence du plus bel homme qui ait jamais été, il travailla à la production d'Adam, lequel il fit une copie de ce grand et divin original de beauté dont il s'était revêtu: *Haac speciem divinamque pulchritudinem clementissimus formosissimusque assumens, quam erat post multa tempora usque ad carnem et ossa assumpturus, creabat hominem, largiens ei speciem hanc tantam, ipse primus archetypus, speciosissimus ipse speciosissimæ prolis creator* (15). Il ne faut pas s'étonner après cela qu'on fasse ces exclamations: *Quantam qualemve credas fuisse primi hominis illius venustatem? quantum in ore decus, quas gratias insedisse* (16)?

(10) *Voyez* Saliani Annalium *tom. I*, *pag.* 107, 113.

(11) Henri de Hassia. *Il vivait au commencement du XVe. siècle.*

(12) *Apud* Rivini Serpent. seduct., *pag.* 50.

(13) *Ibid*, *pag.* 49, 56, 57.

(14) *Ibid.*, *pag.* 56.

(15) Eugubin. *in* Cosmopœiâ, *apud* Salian. Annal., *tom. I*, *pag.* 106.

(16) *Id. ibid.*

Car enfin, cette forme dont le Verbe se revêtit était semblable à la forme qui fut vue par saint Pierre sur le Thabor, et par Moïse sur le mont Sinaï, et à celle que Moïse et Élie firent paraître le jour de la transfiguration. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Adam voyait lui-même son propre ouvrier, et la manière dont son corps était formé par les belles mains de son auteur : *Cùm fingeretur homo manus illas divinas aspexit ambrosiosque vultus illos, pulcherrima brachia corpus suum fingentia, singulosque artus ducentia* (17). C'est un fort habile homme qui a débité toutes ces visions (18), et il ne manque point de gens qui en approuvent une partie pour le moins.

(F) *Il est faux qu'il ait été créé avec les deux sexes.*] Un grand nombre de rabbins ont cru que le corps d'Adam fut créé double, mâle d'un côté, femelle de l'autre, et que l'un des corps était joint à l'autre par les épaules : les têtes regardaient des lieux directement opposés, comme les têtes de Janus (19). Or ils prétendent que Dieu, quand il fit Ève, n'eut besoin d'autre chose que de diviser ce corps en deux : celui où était le sexe masculin fut Adam; celui où était le sexe féminin fut Ève. Manassé-Ben-Israël, le plus habile rabbin qui ait vécu dans le XVII[e]. siècle, a soutenu ce bizarre sentiment (20), si l'on en croit M. Heidegger. Le docte Maimonides, l'honneur et la gloire de la nation judaïque, l'avait déjà soutenu (21), si l'on en croit le même témoin. Eugubin ne s'en est éloigné qu'à l'égard de la situation des deux corps; car il prétend qu'ils étaient collés ensemble par les côtés, et qu'ils se ressemblaient en tout, hormis le sexe. Le corps mâle était à la droite et embrassait l'autre par le cou avec sa main gauche, pendant que l'autre lui rendait la pareille avec sa main droite. Chacun était animé, chacun tomba dans un profond assoupissement lorsque Dieu voulut former Ève, c'est-à-dire la séparer du corps mâle. Il ne faut que savoir lire l'Écriture pour réfuter pleinement toutes ces visions. Avant que de passer à d'autres choses, je dirai un mot de ces androgynes, dont Platon a parlé assez amplement (22). C'étaient des corps hermaphrodites à quatre bras et à quatre jambes, et à deux visages sur un seul cou, tournés l'un vers l'autre. Cette duplicité de membres leur donnait beaucoup de force, et par là beaucoup d'insolence; ils ne songeaient pas à moins qu'à faire la guerre aux Dieux. On délibéra dans le ciel sur la manière de les mettre à la raison, et l'avis de Jupiter passa, qui était qu'il les fallait partager en deux. Chacune des pièces conserva une forte inclination pour se réunir avec l'autre; et voilà l'origine de l'amour, si l'on en croît ce philosophe. Mais il fallut faire des changemens à la situation de certains membres, afin que la réunion fût féconde. Je remarquerai en passant que ceux qui parlent de ces androgynes de Platon, ne rapportent pas pour l'ordinaire la chose telle qu'elle est. Ils lui font dire qu'au commencement les hommes avaient cette nature-là; mais il ne le dit que de quelques-uns; il reconnaît qu'il y avait aussi comme à présent des mâles et des femelles. Voyez les remarques de l'article SALMACIS. L'auteur d'un livre intitulé *le Nouveau Visionnaire de Rotterdam* (23) assure que, selon les rabbins, Adam et Ève, avant leur péché, étaient tous deux hermaphrodites (24). Je ne sache que lui qui attribue cette opinion aux rabbins.

(G) *Les Révélations d'Antoinette Bourignon.*] Les livres de cette demoiselle font foi qu'elle a eu des sentimens fort particuliers; mais elle n'a peut-être rien avancé de plus étrange que ce qui regarde le premier homme. Elle prétend qu'avant qu'il péchât, il avait en soi les principes des deux sexes et la vertu de produire son semblable sans le concours d'une

(17) *Id. ibid.*

(18) Salian. Annal., *tom. I*, *pag.* 106.

(19) *Apud* Heideggerum, Hist. Patriarch., *tom. I*, *pag.* 128.

(20) Conciliat. in Genesim, *apud* Heideggerum, Hist. Patriarch., *tom. I*, *pag.* 128. *Voyez* Hoornbeeck *qui le réfute au chap. I du IV*[e]. *liv.* de Convertendis Judæis.

(21) *In* Moreh Nebochim, *pag.* 2, *cap. XXX*; *apud* Heidegger. Hist. Patriarch., *tom. I*, *pag.* 128. *Mais notez, comme m'en a averti* M. Van Dale, *que* M. Heidegger *ne rapporte pas fidèlement l'opinion que* Manassé-ben-Israël *et* Maimonides *ont approuvée le plus.*

(22) Plato *in* Convivio, *pag.* 1185, *edit.* *Francof.*, *ann.* 1602.

(23) *Imprimé l'an* 1686.

(24) Nouv. Vision de Rotterdam, *pag.* 36.

femme, et que le besoin que chaque sexe a présentement de s'unir à l'autre pour la multiplication est une suite des changemens que le péché fit au corps humain. *Les hommes*, dit-elle, (25) *croyent d'avoir esté créez de Dieu comme ils se trouvent à présent, quoique cela ne soit véritable, puis que le péché a défiguré en eux l'œuvre de Dieu : et, au lieu d'homme qu'ils devoient estre, ils sont devenus des monstres dans la nature divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres et les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre, et avec douleurs et misères.* On explique dans un autre ouvrage (26) le détail de tout ce mystère selon qu'il fut révélé de Dieu à la demoiselle Bourignon. Elle crut voir en extase comment Adam était fait avant le péché, et comment il pouvait produire tout seul d'autres hommes. Bien plus, elle crut apprendre qu'il avait mis en pratique cette rare fécondité par la production de la nature humaine de Jésus-Christ. Quoique le passage soit un peu long, je ne laisse pas de le rapporter tout entier, afin qu'on découvre mieux l'étendue des égaremens dont notre esprit est capable.

« Dieu lui représenta dans l'esprit, » sans l'entremise des yeux corporels » qui auroient esté accablez sous le » poids d'une si grande gloire, la » beauté du premier monde, et la » manière dont il l'avoit tiré du » chaos : tout estoit brillant, trans- » parent, rayonnant de lumière et de » gloire ineffable. Il lui fit paroistre de » la mesme manière spirituelle Adam, » le premier homme, dont le corps » estoit plus pur et plus transparent » que le cristal, tout léger et volant, » pour ainsi dire : dans lequel, et au » travers duquel, on voyoit des vais- » seaux et des ruisseaux de lumière » qui pénétroit du dedans en dehors » par tous ses pores, des vaisseaux » qui rouloient dans eux des liqueurs » de toutes sortes et de toutes cou- » leurs, très-vives et toutes dia- » fanes, non-seulement d'eau, de » lait, mais de feu, d'air et d'au- » tres. Ses mouvemens rendoient des » harmonies admirables : tout lui » obéissoit ; rien ne lui résistoit et » ne pouvoit lui nuire. Il estoit de » stature plus grande que les hom- » mes d'à présent ; les cheveux courts, » annelez, tirans sur le noir, la lèvre » de dessus couverte d'un petit poil : » et, au lieu des parties bestiales que » l'on ne nomme pas, il estoit fait » comme seront rétablis nos corps » dans la vie éternelle, et que je ne » sais si je dois dire. Il avoit dans » cette région la structure d'un nés » de mesme forme que celui du visage ; » et c'estoit là une source d'odeurs et » de parfums admirables : de là de- » voient aussi sortir les hommes dont » il avoit tous les principes dans soi ; » car il y avoit dans son ventre un » vaisseau où naissoient de petits » œufs, et un autre vaisseau plein de » liqueur qui rendoit ces œufs fé- » conds. Et lorsque l'homme s'échauf- » foit dans l'amour de son Dieu, le » désir où il estoit qu'il y eust d'au- » tres créatures que lui, pour louer, » pour aimer et pour adorer cette » grande Majesté, faisoit répandre » par le feu de l'amour de Dieu cette » liqueur sur un ou plusieurs de ces » œufs avec des délices inconcevables : » et cet œuf rendu fécond sortoit quel- » que temps après par ce canal hors » de l'homme en forme d'œuf, et ve- » noit peu après à éclore un homme » parfait. C'est ainsi que dans la vie » éternelle il y aura une génération » sainte et sans fin, bien autre que » celle que le péché a introduite par » le moyen de la femme, laquelle » Dieu forma de l'homme en tirant » hors des flancs d'Adam ce viscère » qui contenoit les œufs que la femme » possède, et desquels les hommes » naissent encore à présent dans elle, » conformément aux nouvelles décou- » vertes de l'anatomie. Le premier » homme qu'Adam produisit par lui » seul en son estat glorieux, fut choisi » de Dieu pour estre le trône de la di- » vinité, l'organe et l'instrument par » lequel Dieu voulait se communi- » quer éternellement avec les hom- » mes. C'est là Jésus-Christ, le pre-

(25) *Préface du livre intitulé*, le Nouveau Ciel et la Nouvelle Terre, *imprimé à Amsterdam en* 1679.

(26) Vie continuée de mademoiselle Bourignon, *pag.* 315.

» mier né uni à la nature humaine, » Dieu et homme tout ensemble (27). » Je voudrais que l'auteur du *Nouveau Visionnaire de Rotterdam* n'eût pas insulté, comme il a fait d'une manière trop enjouée, les visions de cette fille, et celles du ministre qu'il attaque. On pouvait tourner en ridicule ce dernier sur ses imaginations du mariage d'Adam et d'Ève, sans égayer si fort ce sujet.

Je joins à cela deux petites réflexions seulement. L'une est, qu'Antoinette Bourignon n'a pas dû croire qu'elle ressusciterait; car, selon ses principes, la matière crasse, qui a été jointe depuis le péché au corps de l'homme, et qui pourit dans le tombeau, ne ressuscitera point (28), et la résurrection n'est autre chose que le rétablissement de l'homme dans son état d'innocence: état où, selon les belles révélations de cette Antoinette, il n'y avait point de femmes. On condamna autrefois (29) à Paris un hérétique nommé Amaulri, qui soutenait entre autres erreurs, *qu'à la fin du monde, les deux sexes seront réunis ensemble dans une même personne, et que cette réunion avait commencé en* Jésus-Christ; *et que si l'homme était demeuré dans l'état où Dieu l'avait produit, il n'y aurait eu nulle distinction de sexes* (30). Faber d'Étaples a cru que, dans l'état d'innocence, Adam aurait engendré de lui-même son semblable, sans l'aide d'aucune femme (31). La Bourignon n'a donc pas été la première qui ait enseigné ces choses; mais elle y a mis beaucoup du sien, comme vous diriez cette perpétuelle propagation, qui se fera, dit-elle, dans le paradis, de la manière que les hommes auraient multiplié sur la terre s'ils avaient conservé leur innocence. Que dirai-je de Paracelse, qui croyait que les parties nécessaires à la génération ne se trouvaient point dans nos premiers pères avant qu'ils péchassent; mais qu'après qu'ils eurent péché, elles sortirent comme une excroissance ou comme les écrouelles viennent à la gorge? *Negabat primos parentes ante lapsum habuisse partes generationi hominis necessarias, posteà accessisse ut strumam gutturi* (32). Ma seconde réflexion est que cette femme attribue à Jésus-Christ né d'Adam toutes les apparitions de Dieu desquelles le Vieux Testament a parlé, et qu'elle croit que quand il voulut *se revestir de la corruption de nostre chair et de nostre sang* dans les entrailles de la sainte Vierge, *il y renferma son corps, soit en le réduisant à la petitesse qu'il avoit lors de sa première conception ou naissance, soit d'une autre manière inconcevable à nostre raison grossière* (33).

Ces deux réflexions, qui suffisaient dans la première édition de cet ouvrage, ne suffisent pas dans la seconde; car il s'est trouvé des gens si bourrus, qu'ils ont dit que mon article d'Adam contenait des obscénités insupportables. Il faut leur répondre qu'ils font trop les délicats et les scrupuleux, et qu'ils ignorent les droits de l'histoire. Ceux qui font la vie d'un méchant homme, peuvent et doivent représenter en général les déréglemens de son impudicité; et, quelque choix qu'ils fassent des termes, ils rapporteront toujours nécessairement des choses impures et qui salissent l'imagination. Cela est inévitable. Tout ce qu'ils peuvent éviter, c'est le détail et les phrases trop grossières. Or, c'est ce que j'ai évité. Ceux qui font l'histoire des sectes dont les dogmes ou les actions ont été impures, se trouvent dans la même nécessité. Les plus grands scrupules de style ne pourront jamais empêcher qu'ils ne présentent des images sales et obscènes à leurs lecteurs. Ce qui me justifie ici en particulier, est que je rapporte des absurdités qui sont contenues dans un livre qui se vend publiquement. Outre cela, j'ai pour moi l'exemple des anciens pères qui ont inséré dans leurs ouvrages les plus affreuses impuretés des hérétiques.

(H) *Les narrations romanesques de Jacques Sadeur.*] C'est une prétendue relation de certains peuples herma-

(27) *Là même.*
(28) *Préface du* Nouveau Ciel.
(29) *Au commencement du XIIIe. siècle.*
(30) Prateoli Elench. Hæret. *voce* Almaricus; *et* Defensio Relationis de Ant. Burign. in Act. erudit. Lipsiens. insertæ, *pag.* 150.
(31) *Apud* Cornel. à Lapide *in* Genes., *cap. II*, *v.* 24.
(32) Paracelsus, *apud* Vossium, de Philosophiâ, *cap. IX*, *pag.* 71.
(33) Vie continuée de Mlle. Bourignon, *pag.* 317.

phrodites de la Terre Australe. Voyez l'article de SADEUR.

(I) *De sa taille gigantesque.*] Philon a cru qu'Adam surpassait tous les autres hommes, et quant au corps et quant à l'âme (34); mais les Thalmudistes vont infiniment plus loin : ils assurent qu'Adam s'étendait depuis l'un des bouts du monde jusqu'à l'autre quand Dieu le forma; qu'après qu'il eut péché, Dieu appesantit sa main sur lui et lui réduisit la taille à la mesure de cent aunes (35). Quelques-uns disent que Dieu fit cela à la requête des Anges qui avaient peur de ce géant; mais ils supposent que Dieu laissa au premier homme la hauteur de neuf cents coudées. Voyez le premier volume de la Bibliothéque rabbinique du père Bartolocci, à la page 65 et à la 66. Barcepha fait mention de quelques auteurs qui disaient que le paradis terrestre était séparé de notre monde par l'Océan; et qu'Adam, chassé de ce paradis, traversa la mer à pied pour venir dans notre monde, et qu'il la trouva partout guéable, tant sa taille était énorme (36). Voilà justement l'Orion ou le Polyphème des poëtes :

> . . . . *Quam magnus Orion,*
> *Cùm pedes incedit medii per maxima Nerei*
> *Stagna viam scindens, humero supereminet*
> *undas* (37).
> . . . . *Summo cum monte videmus*
> *Ipsum inter pecudes vastâ se mole moventem*
> *Pastorem Polyphemum, et littora nota petentem* (38).
> . . . .
> . . . . *Graditurque per æquor*
> *Jam medium, necdùm fluctus latera ardua*
> *tinxit* (39).

Les Arabes n'ont pas une moindre idée de la taille de nos premiers pères que les auteurs de Moïse Barcepha. Voici ce que nous apprend M. de Monconis : *Mon Arabe me dit comme la caravane du Caire arrivait la première à la Mecque, et qu'après y avoir fait sa prière elle allait au pied de la montagne, qui en est distante d'une lieue, attendre les deux autres caravanes de Damas et de Bagdet, qui arrivaient les jours suivans à la Mecque; et qu'étant toutes, le neuvième de la douzième lune, qui est* Diel Heghe, *à la fin, dis-je, du neuvième jour entrant au dixième, qui est à l'*Asser, *toutes les trois caravanes montent au-dessus de cette montagne, au sommet de laquelle (qui est fort bas, comme de ces monts de terre qui se trouvent seuls au milieu des plaines) ils croient qu'Ève avait la tête appuyée lorsque Adam la connut la première fois, et qu'elle avait ses deux genoux bien loin dans le bas de la plaine sur deux autres, distans l'un de l'autre de deux portées de mousquet, à chaque endroit desquels on a fait mettre une colonne, entre lesquelles il faut, pour être bon* Agi, *c'est-à-dire pèlerin, passer en allant et en revenant de la montagne, au sommet de laquelle est une mosquée qui est faite comme une niche où il ne peut entrer que sept ou huit personnes* (40). Je vois qu'on cite un Jean Lucidus qui a cru qu'Adam était le plus grand de tous les géans (41), et qu'il l'a voulu prouver par ces paroles de l'Écriture selon la Vulgate, *nomen Hebron ante vocabatur Cariath-Arbe : Adam maximus ibi inter Enacim situs est* (42). Saint Jérôme s'imagine, en vertu de ce passage, qu'Adam a été enterré à Hebron (43). Mais on lui montre que ni l'hébreu ni la version des septante ne disent quoi que ce soit qui concerne Adam ou quelque tombeau (44). La version de Genève porte : *Le nom de Hebron* estoit *auparavant Karjath-Arbah*, lequel Arbah *avoit esté fort grand homme parmi les Hanakins.* Il y a dans l'île de Ceilan une montagne qu'on nomme *le pic d'Adam*, parce que, selon la tradition du pays elle a été le lieu de sa résidence (45). On y trouve encore les traces de ses pieds, longues de plus de deux palmes. Pythagoras ne trouverait point là une taille aussi gigantesque que celle que d'autres attribuent à Adam : Pythagoras, dis-je, qui par la longueur du pied d'Hercule jugea de la taille de ce héros (46). On dit aussi qu'il y a sur

(34) Philo, de Opific. Mundi.
(35) *In* libro Sanhedrim.
(36) *In* Tractatu de Paradiso.
(37) Virgil. Æneid., *lib. X*, *vs.* 763.
(38) *Id. ibid*, *lib. III*, *vs.* 655.
(39) *Id. ibid*, *lib. III*, *vs.* 664.

(40) Moncon. Voyages, *part. I*, *pag.* 372, 373, *édition de Lyon.*
(41) Joh. Lucidus de Emendat. Tempor., *lib. I*, *cap. IV*, *apud* Pererium in Genes., *lib. IV*, *quæst. III.*
(42) Josué, *cap. XIV*, *v. ult.*
(43) Hieron. in Matth., *cap. XXVII.*
(44) Pererius in Genes., *lib. IV*, *quæst. III.*
(45) Ludovic. Romanus Patricius *in suâ* Navigat. *apud* Bisselium, illustr. Ruinarum, *décade I.*
(46) A. Gellius, Noct. Att., *lib. I*, *cap. I.*

cette montagne quelques monumens des pleurs qui furent versés sur la mort d'Abel; mais d'autres disent qu'Adam et Ève pleurèrent cette mort dans une caverne qui est en Judée, où l'on voit leurs lits de pierre longs de trente pieds (47).

(K) *De ses livres.*] Les Juifs prétendent qu'Adam fit un livre sur la Création du monde, et un autre sur la Divinité (48). Masius parle du premier (49). Un auteur mahométan, nommé Kissæus, rapporte qu'Abraham, étant allé au pays des Sabéens, ouvrit le coffre d'Adam, et y trouva ses livres avec ceux de Seth et avec ceux d'Édris (50). Ce dernier nom est celui que les Arabes donnent à Énoch. Ils disent qu'Adam avait une vingtaine de livres tombés du ciel qui contenaient plusieurs lois, plusieurs promesses et plusieurs menaces de Dieu, et les prédictions de plusieurs événemens (51). Quelques rabbins attribuent le psaume XCII à Adam, et il se trouve des manuscrits où le titre chaldaïque de ce psaume porte, que c'est la louange et le cantique que le premier homme récita pour le jour du sabbat (52). Le bon Eusèbe Nieremberg, la crédulité même, rapporte deux cantiques qu'il a fidèlement copiés de l'apocalypse du bienheureux Amadeus dans la bibliothéque de l'Escurial (53). Adam, dit-on, est l'auteur de ces deux pièces : il fit l'une la première fois qu'il vit Ève; l'autre est le psaume pénitentiel que lui et sa femme récitèrent après leur péché.

(L) *De son sépulcre.*] Nous avons déjà vu que saint Jérôme s'est imaginé sans nul fondement qu'Adam avait été enterré à Hebron; mais on n'aurait pas moins de droit de croire cela avec lui, que de penser avec tant d'autres qu'Adam fut enterré sur le Calvaire (54). J'avoue que cette dernière opinion est meilleure *per la predica;* car elle est beaucoup plus féconde en allusions, en antithèses, en moralités, et en toutes sortes de belles figures de rhétorique : mais une semblable raison n'est guère propre qu'à servir de preuve envers ceux qui demanderaient pourquoi le sentiment de saint Jérôme a eu moins de sectateurs que l'autre. Concurrence à part, qu'il nous suffise de savoir que les pères ont cru fort communément que le premier homme mourut au lieu où Jérusalem fut bâtie depuis, et qu'on l'enterra sur une montagne voisine qui a été appelée Golgotha ou le Calvaire : c'est celle où Jésus-Christ fut crucifié. Si vous demandez comment le sépulcre d'Adam a pu résister aux eaux du déluge, et comment ses os ont pu maintenir leur place afin d'y recevoir l'aspersion du sang de notre Seigneur : car c'est là le point et le mystère,

Hìc hominem primum suscepimus esse sepultum,
Hìc patitur Christus : pia sanguine terra madescit,
Pulvis Adæ ut possit, veteris cum sanguine Christi
Commixtus, stillantis aquæ virtute lavari (55).

Si, dis-je, vous faites cette question, Barcepha vous alléguera un docteur fort estimé en Syrie (56), qui a dit que Noé demeura dans la Judée; qu'il planta dans les campagnes de Sodome les cèdres dont il bâtit l'arche; qu'il transporta avec lui dans l'arche les os d'Adam; qu'après qu'il en fut sorti, il les partagea à ses trois fils; qu'il donna le crâne à Sem, et que les descendans de Sem, s'étant mis en possession de la Judée, enterrèrent ce crâne au même lieu où avait été le tombeau d'Adam.

(M) *D'un arbre planté sur ce sépulcre.*] Cornélius à Lapide dit que les Hébreux content que Seth, par le commandement d'un ange, mit de la semence de l'arbre défendu dans la

(47) *Apud* Saldenum, Otiorum Theolog. *pag.* 346.

(48) Heidegg. Hist. Patr., *tom. I*, *pag.* 481.

(49) *Vide* Salian., *tom. I*, *pag.* 230.

(50) *Apud* Stanleium, Philosoph. Orient., *lib. III*, *cap. III*.

(51) Hotting. Hist. Orient., *pag.* 22, *citante* Lysero *in* Polygamiâ triumph., *pag.* 145.

(52) Gaspar. Schottus, Techn. Curiosæ, *pag.* 556.

(53) *Lib. II*, *cap. XIII*, de Orig. sacræ Script. *apud* Schottum, *ibid.*, *pag.* 556.

(54) *Voyez* Salian. Ann., *tom. I*, *pag.* 225, *où il montre que* saint Jérôme *même adopte en quelques endroits l'opinion commune.*

(55) Tertulliani Carm. contra Marcion., *lib. II*, *vs.* 200.

(56) Dominus Jacobus Orrohaïta (sive Edessenus). *Saint Éphrem, qui a vécu au* 4e. *siècle, a été son disciple. Voyez* Salian. Annal., *tom. I*, *pag.* 226; Cornel. à Lapide in Genesim, *pag.* 105.

bouche d'Adam déjà enterré, et que de là sortit un arbre, dont la croix de Jésus-Christ fut faite; et qu'il était juste que le même bois qui avait fait pécher Adam fût celui sur lequel Jésus-Christ expiât le péché d'Adam (57). Ce jésuite nous renvoie à Pinédo qui a raconté au long cette fable. Mais que veut-il dire par les hébreux? Il entend sans doute les juifs. Or les juifs conviennent-ils que Jésus-Christ ait expié le péché d'Adam par le supplice de la croix, auquel leur nation le condamna sous Ponce Pilate? Quand un auteur est plein d'une chose, il s'imagine que les autres le sont aussi, et il ne s'aperçoit pas toujours de l'absurdité où il tombe en leur attribuant ses propres pensées. Cette fable, au reste, a été rapportée diversement; car on trouve dans un rabbin qui a vécu long-temps avant Jésus-Christ, et dont l'ouvrage est intitulé *Gale Rasejah* (58), que les anges portèrent à Adam dans le désert une branche de l'arbre de vie, que Seth la planta, et qu'elle devint un arbre dont Moïse se servit utilement: car, après en avoir tiré la verge qui lui servit à faire tant de prodiges, il en tira le bois qu'il jeta dans les eaux amères pour les adoucir, et celui où il attacha le serpent d'airain. Quelques-uns disent qu'Adam envoya Seth à la porte du jardin d'Eden, pour prier les anges qui en défendaient l'entrée, de lui accorder une branche de l'arbre de vie, ce qu'ils firent (59).

(N) *Quand on forge de telles harangues.*] C'est au père Salian que j'en veux. Non content de la harangue, il a fait une longue épitaphe pour Adam, où il a désigné son nom par ces trois lettres J. S. P. (60). Il a fait aussi des épitaphes pour Abel, pour Abraham, pour Sara, etc. En vérité, cela n'est guère pardonnable qu'à des auteurs frais émoulus d'une régence de rhétorique; et je suis fort persuadé que les Sirmonds, les Pétaux, les Hardouins, et les autres grands auteurs de la Société des jésuites jugeraient de cela comme j'en juge.

(57) Cornel. à Lapide in Genesim, *cap. II*, *v.* 9, *pag.* 74.

(58) *Voyez, touchant ce rabbin et son ouvrage, les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1686, *art. III*, *pag.* 770 *et suiv.*, *tiré de* Mœbius, de æneo Serpente.

(59) *Voyez* Saldeni Otia Theolog., *pag.* 608.

(60) *Elles veulent dire*, Jacobus Salianus posuit.

ADAM, archidiacre de la chambre patriarcale, et supérieur des religieux de la Chaldée, fut envoyé à Rome au commencement du XVII[e]. siècle, par Élie, patriarche nestorien de Babylone. Ce patriarche, ayant fait examiner par ses évêques la profession de foi que le pape Paul V lui avait envoyée, chargea Adam de la présenter à ce pape, avec les changemens qu'ils y avaient faits; mais il lui donna ordre en même temps d'y corriger ce que le pape y trouverait à redire. C'était une ambassade d'obédience que celle de notre Adam. Ce religieux, étant arrivé à Rome, s'acquitta de sa commission avec le plus de soin qu'il put. Il avait porté avec lui un écrit où il prétendait allier la foi des Orientaux avec celle de l'Église romaine, et faire voir que leurs différens n'étaient qu'une dispute de mots (A). Il avait d'abord montré cet écrit à son patriarche, et puis, par son ordre, à tous les évêques du parti; et il avait été un an entier à aller de ville en ville pour le faire approuver à ces évêques. Pierre Strozza, secrétaire de Paul V, fut chargé de répondre à cet écrit. La réponse approcha plus de la dureté que de la condescendance: il n'expliqua rien favorablement, et il fallut que le légat du patriarche se soumît, non-seulement aux dogmes, mais aussi aux expressions de Rome. Il signa tout ce qui lui fut proposé de la part du pape; et, ne se contentant pas d'abjurer toutes les erreurs de sa nation, il fit des li-

vres, et les adressa à ses compatriotes pour leur communiquer les lumières qu'il avait acquises à Rome. Il en partit après un séjour de trois années, et il porta à son patriarche Élie un bref de Paul V qui rejetait tous les moyens d'accommodement que ce patriarche avait proposés, et l'obligeait à condamner tous les termes qui pourraient couvrir l'erreur (*a*). Adam fut accompagné de deux jésuites (*b*), qui eurent ordre de travailler à l'entière réunion de cette secte.

(*a*) *Tiré du chap. X du livre V de la* Perpétuité de la Foi défendue. M. Arnaud *cite le Traité de* Pierre Strozza, de Dogmatibus Chaldæorum.

(*b*) Nicol. Godignus, de rebus Abassinorum, *lib. I*, *apud* Aub. Miræum, de Statu Relig. Christ., *pag.* 226.

(A) *Leurs différens n'étaient qu'une dispute de mots.*] Le sieur de Moni (*) dans son Histoire critique du Levant, paraît fort persuadé que le patriarche Élie avait raison de soutenir qu'il n'y a qu'une pure question de nom entre les nestoriens d'aujourd'hui et les catholiques. *Le nestorianisme d'aujourd'hui*, dit-il (1), *n'est qu'une hérésie imaginaire, toute cette diversité de sentimens ne consiste qu'en des équivoques, d'autant que les nestoriens prennent le nom de personne d'une autre façon que ne font les Latins.* Pourquoi donc n'aquiesça-t-on pas aux éclaircissemens que le patriarche de Babylone fit donner? C'est que, pour garder le *decorum*, et par une fausse délicatesse de point d'honneur, il fallait toujours soutenir que le nestorianisme était une dangereuse hérésie : autrement, il aurait fallu prostituer l'honneur des conciles œcuméniques. C'est ce que le sieur de Moni aurait dit en pays de liberté; mais en France il a fallu qu'il se soit servi d'expressions un peu moins développées. *Comme les conciles*, a-t-il dit (2), *ont condamné l'hérésie de Nestorius, il était ce semble nécessaire qu'on fît voir à Rome que le nestorianisme était une véritable hérésie, puisqu'elle avait été condamnée par l'Église dans un concile général.* Il ajoute avec les mêmes ménagemens que *quelques-uns pourraient inférer* des actes mêmes des anciens conciles, *que le nestorianisme n'est qu'une hérésie de nom, et que si Nestorius et saint Cyrille se fussent entendus, ils auraient pu concilier leurs opinions* (3).

(*) *Moni est le pseudonyme de R. Simon.*

(1) Moni, Histoire Critique de la Créance et des Coutumes des Nations du Levant, *pag.* 93.

(2) Moni, Histoire Critique, etc. *pag.* 93, 94.

(3) *Là même*, *pag.* 94.

ADAM (Jean), jésuite français, a été un fameux prédicateur (A) dans le XVIIe. siècle. Il était du Limousin, et il entra chez les jésuites l'an 1622, à l'âge de quatorze ans (*a*). Ses supérieurs, l'ayant trouvé propre à réussir dans la chaire, l'appliquèrent à cela après qu'il eut régenté les humanités et la philosophie. Il a exercé le métier de prédicateur pendant quarante ans, et s'est fait ouïr dans les principales villes de France, et au Louvre même (*b*). Il commença, comme de raison, par les provinces; mais lorsqu'il s'y fut suffisamment signalé, on l'envoya sur le grand théâtre du royaume. Les conjonctures du temps le favorisèrent : les disputes du jansénisme avaient déjà fort échauffé les esprits; et jamais homme ne fut plus propre que le père Adam à être détaché contre le parti en aventurier téméraire. Il était hardi et bouillant, et avait toutes les parties nécessaires à un grand déclamateur. Le carême qu'il prêcha à Paris, dans l'église de Saint-Paul, en l'année 16.0, fit du fracas. Le prédicateur pous-

(*a*) Sotuel, Biblioth. Societatis Jesu, *pag.* 397.

(*b*) *Idem*, *ibid.*

sa les choses si loin, que, s'il n'eût pas eu de puissans patrons, on lui eût interdit la chaire (B). Il eut assez de bonne foi (C) pour reconnaître que saint Augustin n'était nullement favorable au molinisme; et il s'échauffa bien fort contre cet ancien docteur. Les jansénistes ne laissèrent pas tomber cette incartade (D). Ils publièrent un écrit contre son sermon, et ne se contentèrent pas de faire l'apologie de saint Augustin : ils réfutèrent quelques autres propositions de ce jésuite, et nommément celle qui se rapportait à l'inspiration des écrivains canoniques (E). Le père Adam n'eut point d'égard aux plaintes que l'on fit de son sermon, et d'un livre où il avait débité beaucoup de choses choquantes contre le même saint Augustin. Il ne se rétracta de rien, et il continua d'écrire sur le même ton. Les jansénistes renouvelèrent leurs plaintes et leurs écritures, et il s'éleva un conflit particulier entre eux et le père Adam. Ils critiquèrent les livres qu'il publia, et il en fit quelques-uns à l'usage des âmes dévotes, pour contrecarrer les desseins de ces messieurs. C'est dans cette vue qu'il fit sortir de dessous la presse les Psaumes de David, les Hymnes et les Prières de l'Église, en latin et en français. Personne n'ignore que les jansénistes cherchèrent à se rendre recommandables par des traductions françaises de cette sorte de livres. Ils critiquèrent les muses du père Adam, je veux dire la version qu'il avait faite des hymnes en vers français (F). Mais ce combat de plume ne dura entre eux et lui que fort peu de temps. Ses écrits commencèrent en 1650, et finirent en 1651 (G). Apparemment on trouva qu'il rendait plus de services à l'Église et à sa société par ses autres dons que par sa plume. Il fut envoyé à Sedan afin d'y établir un collége de jésuites. Il en serait difficilement venu à bout pendant la vie du maréchal de Fabert, l'homme du monde le moins bigot, et le plus ferme sur le principe de la bonne foi. Ceux de la religion se trouvaient fort à leur aise sous son gouvernement; les choses changèrent après sa mort (*c*). Ils furent inquiétés en mille manières par ce jésuite, et obligés de payer des sommes et de céder des fonds qui lui donnèrent moyen d'établir le collége qu'il méditait. Il publia un projet auquel M. de Saint-Maurice, professeur en théologie à Sedan (*d*), opposa une réponse qui demeura sans repartie. Il demeura quelques années à Sedan, et y avança les affaires de son ordre et le projet des conversions autant qu'il put. Mais enfin les puissances même se dégoûtèrent de lui; et, soit que l'on redoutât son esprit hardi et intrigant, soit que l'on vît que sa manière de prêcher n'avait pas toute la gravité requise dans un lieu où il y avait une académie de protestans, on fut bien aise que ses supérieurs le retirassent : j'ai même ouï dire qu'on en fit quelques instances. Il avait été en-

(*c*) *Arrivée au mois de mai* 1662.

(*d*) *Il l'a été à Maëstricht, depuis sa sortie de France après la révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à sa mort, arrivée le* 29 *d'août* 1700. *Le père* Adam *lui tendit cent sortes de piéges; mais il trouva un adversaire qui se démêla de tout habilement.*

voyé à Loudun pour y prêcher pendant que ceux de la religion y tinrent un synode national, sur la fin de l'année 1659. Ce fut apparemment ce qui l'engagea à la composition d'un ouvrage qui l'a fait connaître aux protestans de France plus qu'autre chose, et plus que bien des auteurs de la première volée n'en sont connus. Un ministre de Poitiers (*e*), ayant changé de religion peu après la clôture de ce synode, écrivit une lettre où il critiqua fort malignement le jeûne que cette compagnie avait ordonné à toutes les églises réformées du royaume (*f*). M. Daillé, qui avait été le modérateur de cette assemblée, répondit à la lettre de cet ex-ministre. Celui-ci lui répliqua: le père Adam voulut être de la partie, et publia une réponse à l'écrit de M. Daillé (H), l'an 1660. M. Daillé leur répondit à tous deux dans un même livre. Il n'a peut-être jamais fait d'ouvrage qui lui ait mieux réussi que celui-là, ni qui ait été tant lu par toutes sortes de gens, parmi ceux de la religion; et voilà pourquoi le père Adam, qui s'y trouve presque à chaque période, et souvent sous un caractère d'esprit qui fait impression, leur est plus connu que cent auteurs qui le surpassent. Cet ouvrage de M. Daillé demeura sans repartie (I), et il ne faut pas s'en étonner: ceux qui auraient dû répliquer n'étaient pas de la force d'un tel adversaire, qui, même dans une mauvaise cause, aurait pu les mener battant. Je ne sais point en quelle année le père Adam fut le procureur de la province de Champagne à Rome: la Bibliothéque des jésuites ne le marque pas (*g*); mais elle m'apprend qu'en 1674 il était supérieur de la maison professe à Bordeaux. Je pense qu'il mourut dans cet emploi environ l'an 1680. Il avait publié quelques sermons de controverse sur la matière de l'eucharistie, qui fut l'évangile du jour par toute la France pendant la querelle de M. Arnaud et de M. Claude: il les avait, dis-je, publiés depuis l'impression de l'ouvrage du père Sotuel, et il les avait prêchés, je pense, dans le fort de cette contestation. Ils ne sont pas mal tournés; mais ils tiennent un peu trop du dramatique par le personnage d'interlocuteur qu'on y donne quelquefois à M. Claude. Je n'en parle que par ouï-dire. Le père Adam passa par les mains du père Jarrige, mais beaucoup plus doucement que plusieurs autres, et il en fut quitte à bon marché (K). Au reste, il ne fut pas le premier qui parla peu obligeamment de saint Augustin (L), et qui tâcha de persuader que saint Paul outrait les choses * par son tempérament trop vif (M).

(*e*) *Il s'appelait* M. Cottibi.

(*f*) *Voyez la* Vie de M. Daillé, *pag.* 33 *et suiv.*

(*g*) *Rexit collegium Sedanense in provincià Campaniæ, à quâ electus est Procurator ad urbem.* Sotuel, Biblioth. Societ. Jesu, *pag.* 397.

* *Au chapitre II du livre II de la* Confession de Sancy, *il est parlé d'un frère Gilles qui disait que S. Paul se serait bien passé de dire beaucoup de choses qui sentaient le fagot.* Rem. Crit.

L. J. Leclerc nie *que le père Adam ait pris à tâche de persuader que saint Paul outrait les choses.*

(A) *A été un fameux prédicateur.*] Voyez la lettre que M. de Balzac lui écrivit le 15 de janvier 1643 (1), après

(1) *Cette Lettre est la onzième du livre III de*

avoir lu les quinze sermons que ce jésuite lui avait envoyés.

(B) *On lui eût interdit la chaire.*] C'est ce que nous apprenons d'une lettre de Guy Patin, écrite le 12 d'avril 1650. *Notre archevêque*, dit-il, *a défendu la chaire à M. Broussel, docteur de Navarre et chanoine de Saint-Honoré, qui est grand janséniste et point du tout mazarin, pour avoir prêché depuis trois jours un peu trop hardiment. Le père Adam jésuite eût éprouvé la même rigueur pour avoir prêché contre saint Augustin dans l'église de Saint-Paul, et l'avoir appelé* l'Africain échauffé, et le docteur bouillant, *sans le crédit des jésuites et des capucins, qui en ont détourné l'archevêque* (2).

(C) *Il eut assez de bonne foi*, etc.] Il faut entendre ceci *cum grano salis*, avec quelque restriction : et l'on se tromperait si l'on s'allait figurer que ce jésuite ne retint rien des obliquités artificieuses de ceux qui ont prétendu que saint Augustin n'est favorable, ni aux calvinistes, ni aux jansénistes; car dans le même sermon qui excita tant de plaintes, et qu'il divisa en deux parties, il destina la seconde à *montrer par la doctrine de ce père, que* Jésus-Christ *était mort pour tous les hommes, sans en excepter aucun ;* et il avait déjà publié un livre intitulé *Calvin défait par soi-même, et par les armes de saint Augustin, qu'il avait injustement usurpées sur les matières de la grâce, de la liberté, de la prédestination* (3). Or, il ne faisait aucune difficulté de dire que Jansénius et Calvin enseignent la même chose sur les matières de la grâce, et il répondit peu de jours après son sermon à quelqu'un qui lui en reprochait l'excès : *Je ne crains rien ; personne ne peut attaquer mon sermon ni mon livre de la Grâce, qu'il n'entreprenne de soutenir Calvin* (4). Qu'est-ce donc que l'on doit entendre par la bonne foi que je lui donne ? On doit entendre que la liberté avec laquelle il expliquait ses pensées sur les défauts de saint Augustin marquait clairement qu'il voulait bien que l'on sût qu'il ne tenait pas saint Augustin pour un bon modèle de foi dans ces matières.

(D) *Les jansénistes ne laissèrent pas tomber cette incartade.*] Peu de jours après ils publièrent un écrit de soixante pages in-quarto, dont voici le titre : *Défense de saint Augustin contre les erreurs, les calomnies, les invectives scandaleuses que le père Adam jésuite a prêchées dans l'église de Saint-Paul, le second jeudi du carême, sur ce texte de l'évangile de la Chananée : « Je ne suis envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël. »* Ils l'accusèrent d'avoir dit : « 1°. Que » saint Augustin était embarrassé et » obscur en ses écrits, qu'étant un » esprit africain, ardent et plein de » chaleur, il s'était souvent trop emporté, était tombé dans l'excès, » avait passé au delà de la vérité, en » combattant les ennemis de la grâce, » comme il arrive quelquefois qu'un » homme qui a dessein de frapper son » ennemi, le frappe avec tant de violence, qu'il le jette contre un arbre, et lui donne un contre-coup, » contre son intention. 2°. Que saint » Augustin même, en établissant contre les pélagiens le péché originel, s'était emporté jusqu'à l'excès de l'erreur, en disant que le péché originel était puni dans les enfans qui » mouraient sans baptême, de la » peine du feu et du dam. 3°. Que » saint Augustin n'était pas bien assuré en ce qu'il a écrit, puisque, selon la remarque de M. Gamache, » il a changé trois fois dans la matière de la grâce. » Ces reproches et quelques autres de cette nature avaient déjà paru dans un livre du père Adam. Ceux qui n'auront pas ce livre les trouveront dans un ouvrage qu'il est facile de consulter ; je veux dire dans les *Vindiciæ Augustinianæ*, où le père Adam est le premier des adversaires modernes de saint Augustin que le père Noris ait réfutés.

(E) *Qui se rapportait à l'inspiration des écrivains canoniques.*] « Que personne ne s'étonne si le père Adam a » dit en son sermon, que saint Augustin a excédé par l'ardeur de son » zèle, puisqu'il a écrit dans un méchant livre plein de faussetés et

la première partie des Lettres choisies, *pag.* 109, *édit. de Hollande.*

(2) Patin, Lettre XXXVII, *pag.* 162 *du tom. I, édit. de Genève, en* 1691, *in*-12.

(3) Défense de saint Augustin contre le père Adam, *pag.* 2.

(4) *Là même.*

» d'erreurs (*), *que cette faiblesse* » *n'est pas si criminelle que Dieu ne* » *la souffre en la personne des auteurs* » *qu'il inspire, et que nous appelons* » *canoniques.... et que le feu naturel* » *de saint Paul était bien capable de* » *le porter dans des expressions de cet-* » *te nature....* Pour prouver qu'il y a » quelquefois *de la faiblesse dans les* » *auteurs canoniques*, et qu'ils par- » lent *suivant leur imagination dans* » *l'expression des choses que Dieu leur* » *a révélées*, il dit *que lorsque le* » *prophète Élie se plaint de l'impiété* » *de son siècle, il dit à Dieu, que la* » *foi est éteinte dans le cœur de tous* » *les hommes, et qu'il est resté seul de* » *tous ceux qui l'adoraient sur la* » *terre... David assure que l'on n'a* » *jamais vu plus de désordre et plus* » *de corruption que de son temps,* » *qu'il ne se trouve pas un seul homme* » *qui fasse une bonne action.* » Voilà le dogme que les censeurs du père Adam lui reprochèrent. Il en résultait que la doctrine inspirée, et l'expression de l'inspiré, étaient deux choses différentes ; que Dieu était l'auteur unique de la première ; mais qu'il laissait l'autre à l'imagination de celui qu'il inspirait, et qu'il n'empêchait pas que cette imagination n'allât plus loin que le Saint-Esprit. C'était sans doute la pensée du père Adam ; car l'exemple d'Élie et de David, qu'il allègue, ne servirait de rien à un homme qui serait persuadé que Dieu révéla qu'Élie était le seul adorateur du vrai Dieu, et qu'au temps de David il n'y avait pas un seul honnête homme sur la terre. Il faut donc que celui qui emploie ces exemples soit persuadé que Dieu n'avait point révélé cela, mais seulement que le nombre des gens de bien était petit. Sur ce pied-là, l'imagination de l'inspiré rend universel ce qu'on lui donne avec restriction : elle tombe dans le sophisme, *à dicto secundùm quid, ad dictum simpliciter ;* en un mot, elle sophistique la révélation, elle trompe l'Église, elle ment. Les jansénistes ne manquèrent pas de s'écrier que cette doctrine était impie, et qu'elle ouvrait la porte à mille attentats contre l'autorité de l'Écriture (5) : *Car si Dieu souffre*, dirent-ils (6), *quelque faiblesse dans les auteurs canoniques qu'il inspire ; s'il y a un feu naturel en saint Paul, qui ne soit point celui de Dieu, tout ce qu'un libertin ou un hérétique trouvera dans les livres saints contre son sentiment, il dira que c'est ce qui vient de la faiblesse ou du feu naturel de l'homme et non de l'esprit de Dieu... Vouloir reconnaître* dans l'Écriture *quelque chose de la faiblesse et de l'esprit naturel de l'homme, c'est donner la liberté à chacun d'en faire le discernement, et de rejeter ce qu'il lui plaira de l'Écriture, comme venant plutôt de la faiblesse de l'homme que de l'esprit de Dieu.... Le libertin dira que le feu de l'enfer ne durera pas toujours, et que lorsque saint Matthieu a dit*, allez maudits au feu éternel, *c'est une expression excessive, pour marquer la longue durée et la grandeur des peines préparées aux méchans, suivant l'imagination de cet évangéliste* (7). Ces messieurs prétendirent que le père Adam n'en avait jamais usé ainsi que *pour se pouvoir défaire des expressions de saint Paul, qui lui sembleraient dures et contraires à ses sentimens, et pour enseigner l'art de se jouer de la force invincible des paroles du docteur des nations sur la grâce et sur la prédestination divine, aussi-bien que celles de saint Augustin.* S'il se voit *pressé par le chapitre neuvième de l'épître aux Romains, où saint Paul dit*, que Dieu fait miséricorde à celui qu'il veut, et endurcit celui qu'il veut, *il pourra répondre que c'est le feu naturel de saint Paul qui l'a porté dans des expressions de cette nature ; que c'est la faiblesse que Dieu souffre dans les auteurs canoniques ; que c'est l'expression d'une chose révélée suivant l'imagination, le naturel et le tempérament de saint Paul* (8). Je ne rapporte point ce qu'ils répondaient sur ce qui avait été cité d'Élie et de David : je dirai seulement qu'ils trouvèrent une grosse erreur de fait dans la première de ces citations ; car l'auteur canonique qui a rapporté la plainte d'Élie, ne l'a point rapportée comme l'expression d'un homme inspiré, mais comme l'expression d'un homme qui se

(*) *Troisième partie, chap. VII, pag.* 622.

(5) Défense de saint Augustin contre le père Adam, *pag.* 11.

(6) *Là même.*

(7) *Là même, pag.* 16.

(8) *Conférez ce qui est dit page* 374 *de l'Avis aux Réfugiés.*

trompait, et à qui Dieu révéla qu'il se trompait. Ainsi cet auteur, en rapportant une fausse plainte d'Élie, ne s'est nullement écarté de l'exactitude la plus historique. Ces messieurs firent souvenir le public, que « entre » les propositions extraites des leçons » publiques des jésuites de Louvain, » reconnues par eux, et censurées par » les facultés de Louvain et de Douai, » l'an 1588, l'on voit les deux sui- » vantes : 1°. *Afin que quelque chose* » *soit Écriture sainte, il n'est pas né-* » *cessaire que toutes les paroles soient* » *inspirées du Saint-Esprit.* 2°. *Il* » *n'est pas nécessaire que toutes les* » *vérités et toutes les sentences soient* » *immédiatement inspirées par le Saint-* » *Esprit à l'auteur sacré.* » Mais ces deux propositions-là, quelque qualification qu'elles méritent d'ailleurs, sont bien différentes du dogme du père Adam, et infiniment moins dangereuses (9).

Je me suis étendu sur ceci, parce que j'ai remarqué que c'était un fait qui a été ignoré de ceux qui, à l'occasion des *sentimens de quelques théologiens de Hollande*, ont tant écrit pendant ces dernières années sur l'inspiration des livres sacrés. Au reste, toutes les communions ont leur père Adam : il se trouve partout des écrivains, à qui d'autres doivent faire la même leçon qui fut faite à ce jésuite. Voici celle que M. Saurin, ministre d'Utrecht, a faite à M. Jurieu, ministre de Rotterdam (10) : « La compa- » raison qu'a faite M. J., de l'imagina- » tion des prophètes, laquelle a reçu » des impressions d'en-haut avec une » roue qui, étant mise en branle, ne » cesse pas d'aller quand la main » cesse de la remuer (11), est encore » une autre profanation. Car, s'il ne » l'a point appliquée aux grands pro- » phètes, cela y va de plein droit : » ou bien il devait montrer que leur » imagination ébranlée ne roulait pas » au-delà de l'impression, par sa pro- » pre impétuosité, de même que la » roue que l'on a mise en branle, » comme il dit que cela arrivait à d'au- » tres *inspirés*, *en qui Dieu produit* » *ces mouvemens extraordinaires pour* » *signe et pour prodige*, *et qui vont* » *souvent plus loin qu'ils ne de-* » *vraient.* A quelle marque veut-il que » l'on reconnaisse ces gens-là que Dieu » envoie pour signes, si leur imagi- » nation une fois remuée confond » ce qui vient de Dieu avec leur folie, » et s'ils débitent le vrai et le faux » avec l'extérieur de gens *hors du* » *sens*, *et qui sont dans un mouve-* » *ment déréglé.* Ce mélange d'inspira- » tion divine et d'extravagance ca- » chées sous le même extérieur qui *res-* » *semble à la manie*, blesse l'idée que » nous avons de la sagesse de Dieu » (12) ». Il y a des gens d'une imagination si ardente, qu'ils ne rapportent jamais, sans l'outrer, ce qu'on leur a dit. Ils se contentent de retenir la chose, et ne se chargent pas des expressions de celui qui leur a parlé : ils en substituent d'autres, qui sont revêtues de tout leur feu, et par conséquent une image peu fidèle de ce qu'on leur avait dit. Ces gens-là croient aisément que les prophètes et les apôtres ont ainsi traité les idées que le Saint-Esprit leur communiquait.

(F) *La version qu'il avait faite des hymnes en vers français* (13).] Ce qu'on trouve là-dessus dans la IXe. partie des difficultés proposées à M. Steyaert, mérite que je le rapporte : « Il y a » long-temps qu'un livre de prières n'a » été plus estimé que celui qui a pour » titre : *L'Office de l'Église et de* » *la Vierge*, *en latin et en fran-* » *çais*, *avec les Hymnes traduites en* » *vers :* qu'on appelle autrement *Les* » *Heures de Port-Royal.* Il s'en fit en » un an quatre éditions : ce qui donna » tant de jalousie aux jésuites, qu'il » n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour » les décrier. Ils y firent de méchantes » objections, qui furent aussitost re- » poussées. Ils y opposèrent les Heures » du père Adam, sous le nom d'*Heures* » *catholiques*, comme si les autres » eussent esté hérétiques. Les hymnes » y estoient aussi traduites en vers ; » mais si ridiculement, que cela ne fit

(9) *Voyez la* Réponse de M. Simon aux sentimens de quelques théologiens de Hollande, *chap. XII; et son* Histoire critique du Nouveau Testament, *chap. XXIII. Voyez aussi la* Bibliothéque universelle, *tom. X*, *pag.* 132, *tom. XI*, *pag.* 80, *et tom. XIX*, *pag.* 499.

(10) *En* 1692.

(11) *Voyez la* XXe. Lettre pastorale de 1689.

(12) Saurin, Examen de la Doctrine de M. Jurieu, pour servir de réponse à un libelle intitulé *Seconde Apologie de M. Jurieu*, *pag.* 21.

(13) *Voyez la* République de M. Daillé, *part. II*, *pag.* 19 ; *part. III*, *pag.* 234 *et* 424.

» que relever l'éclat de celles de Port-» Royal. Enfin, ils les déférèrent à » l'inquisition de Rome, et employè-» rent tout leur crédit pour les y faire » condamner (14). » Le cardinal Spada fit entendre à M. de Saint-Amour, que si l'on accusait au tribunal de l'Inquisition cet ouvrage du père Adam, elle le condamnerait. M. de Saint-Amour répondit, que *si les Heures qu'il défendoit avoient à estre flestries....il aimoit autant qu'elles le fussent seules, que dans la compagnie de celles du père Adam, et qu'il ne jugeoit pas qu'il fallust accoutumer ces pères à composer un méchant livre, dès qu'ils en verroient paroistre un bon, qui ne leur plairoit pas, dans l'espérance qu'ils auroient de faire condamner l'un et l'autre, sous ombre de tenir la balance égale, et de mettre la paix entre les uns et les autres* (15).

(G) *Commencèrent en* 1650, *et finirent en* 1651.] Le père Sotuel ne marque que cinq ouvrages du père Adam*. Le dernier est sa *Réponse à une lettre de M. Daillé*, et parut en 1660; et voici les titres des précédens : *Calvinus à seipso et à sancto Augustino profligatus*, Parisiis, 1650, in-8°.; *Psalmi Davidis, latinè et gallicè, cum canticis undecim, quibus utitur Ecclesia*, Parisiis, 1651, in-12; *Fidelium Regula, ex sacrâ Scripturâ et sanctis Patribus deprompta*, Parisiis, 1651, in-12; *Preces catholicæ, latinè et gallicè*, Parisiis, 1651, in-8 et 12.

(H) *Une réponse à l'écrit de M. Daillé.*] Le père Sotuel intitule cet ouvrage, *Responsum ad Epistolam D. Allii Ministri Charentonensis Hæretici.* C'est latiniser misérablement le nom de M. Daillé; et c'est une marque que le père Sotuel ne lisait guère les livres de controverse. Car où est le controversiste à qui les livres latins de M. Daillé soient inconnus, et qui ne sache, par conséquent, que ce ministre se nommait en Latin *Dallæus*? Tous ceux qui savent confusément qu'il y a eu un ministre de Charenton nommé M. Allix, croiraient, sans hésiter, que le père Adam a fait un livre contre lui, s'ils n'avaient point d'autres lumières que celles que l'article de ce jésuite fournit dans le continuateur d'Alegambe : et voilà comment les moindres fautes sur les noms propres sont capables de faire illusion aux lecteurs. Un homme qui aurait pris une fois M. Allix pour l'*Allius* de ce continuateur, serait capable de le mettre au catalogue des enfans célèbres, et de l'envoyer à M. Baillet (16), comme une addition; car il le croirait imprimé dès l'année 1660, et réfuté par un jésuite fameux.

(I) *Cet ouvrage de M. Daillé demeura sans repartie.*] Les curieux ne seront pas fâchés de voir ici ce que le fils de cet habile ministre a observé touchant ce livre. *Il est entre les mains de tout le monde*, dit-il, *et il a été si bien reçu, qu'on en a déjà fait deux éditions. Ceux de notre communion, pour lesquels il était fait principalement, y trouvent avec satisfaction la plupart de nos controverses traitées d'une façon fort capable de les instruire, et notre religion justifiée de tous les blâmes dont ses ennemis la chargent ordinairement. Et si l'on peut tirer quelque avantage du silence de nos parties, il semble qu'ils aient passé condamnation eux-mêmes, puisque jusqu'à présent ils n'y ont rien opposé, ni l'un ni l'autre, quoiqu'ils aient souvent promis le contraire, et qu'on leur en ait fait des reproches plus d'une fois* (17). M. Daillé le fils venait de dire une chose, qui insinue manifestement que le père Adam fut le convertisseur du ministre Cottibi. Je dois donc la remarquer comme l'une des prouesses de celui qui fait le sujet de cet article. Écoutons donc encore une fois l'historien de M. Daillé : « Non-seulement le néophyte romain, » qui était la partie intéressée, se dé-» fendit lui-même, en mettant au » jour une assez grosse réponse; mais, » de plus, comme si sa cause n'eût » pas été en sûreté entre ses mains, » il vint à son secours un fameux

(14) Difficultés proposées à M. Steyaert, *IX*e. *part.*, *pag.* 42.

(15) *Là même*, *pag.* 45.

* *Joly donne le titre de onze. Le quatrième, intitulé*, le Tombeau du Jansénisme, *et les cinq derniers avaient été omis par Sotuel.*

(16) *Il publia en* 1688 *un livre intitulé*, Des Enfans devenus célèbres par leurs études, ou par leurs écrits.

(17) Abrégé de la Vie de M. Daillé, *pag.* 35. *Il fut imprimé l'an* 1670.

» jésuite, de qui quelqu'un de sa » communion a dit qu'il n'est le premier homme du monde que de nom » seulement. On entend assez par » là que c'est le père Adam, qui, » pour soutenir SON PROSÉLYTE, fit paraître en même temps que lui une » seconde réponse, à peu près de » même taille et de même force que la » sienne. »

Ce *premier homme* du passage qu'on vient de lire m'a fourni dans la première édition de ce dictionnaire une note marginale, qui fera présentement une partie du corps de cette colonne. Voici ce que c'est: « J'ai ouï dire que » la reine mère, ayant demandé à un » grand seigneur, qui l'avait accompagnée à un sermon du père Adam, » ce qu'il en pensait, il la remercia » d'y avoir été si bien convaincu de » l'opinion des préadamites. On lui » demanda l'explication de cette énigme; il répondit: *Ce sermon m'a* » *fait voir très-clairement qu'Adam* » *n'est pas le premier homme du* » *monde.* » Vous trouverez ce conte dans la suite du Ménagiana (18), et vous y apprendrez que le grand seigneur qui répondit cela à la reine était le prince de Guéméné, et que le sermon qui donna lieu à ce bon mot, *fut très-mal reçu à la ville et à la cour* (19). Le père Adam y fit *une comparaison fort odieuse des Parisiens avec les Juifs qui avaient crucifié Notre-Seigneur. Il compara la reine à la Vierge, et le cardinal Mazarin à saint Jean l'évangéliste.* Notez que d'autres donnent ce bon mot à Benserade. Lisez sa Vie, au-devant de la dernière édition de ses OEuvres (20).

(K) *Il en fut quitte à bon marché.*] Je trouve trois passages qui le concernent, dans les libelles de l'ex-jésuite Jarrige. Voici le premier: *Le père Jean Adam, l'un des meilleurs prédicateurs qu'ils ayent, interprétait à une ursuline du couvent de Saint-Macaire le Traité de la Génération, et parloit avec autant de clarté des parties qui contribuent à la procréation des enfans, que le sieur du Laurent dans son Anatomie* (21). Le second contient ces paroles: *Tous ceux qui, l'an 1646, estoient dans le collége de Poitiers, sçavent les querelles de Jean Adam et de Jacques Biroat, deux personnes les plus considérables de l'ordre. Ils se sont si hostilement attaquez, qu'ils ont fait paroistre, par un secret de la Providence de Dieu, leurs puantes ordures, et Jacques Biroat a demeuré convaincu, etc.* (22). Le troisième porte que *le plus excellent de leurs hommes de chaire, nommé Jean Adam, est fils d'un couturier* (23). De ces trois passages, il n'y a que le premier qui puisse faire du tort à la mémoire du père Adam; car le second fait tomber sur la tête du seul Biroat les ordures qui se découvrirent en conséquence de leur démêlé. Ainsi tout ce que la chronique scandaleuse et les anecdotes avaient révélé au père Jarrige, concernant le père Adam, se réduisait à quelques leçons d'anatomie, faites à une religieuse, sur la génération des enfans. Encore un coup, c'est sortir à peu de frais des mains de Jarrige, on me l'avouera, pour peu que l'on fasse réflexion sur le caractère de son ouvrage. Si cet auteur nous avait dit l'âge de la religieuse, nous pourrions plus sûrement juger de la faute. Parler de ces choses avec une jeune religieuse est sans doute un grand péché, à cause qu'il est moralement impossible qu'une telle conversation n'excite des sentimens impurs; mais je voudrais bien qu'un casuiste de bon sens, qui ne fût ni trop relâché, ni trop rigide, examinât cette question: *Une religieuse, d'un âge si avancé qu'elle écouterait une leçon d'anatomie sur les organes de la génération avec la même indifférence que l'explication des parties de l'oreille, pècherait-elle par la curiosité d'entendre cette leçon?* Je crois qu'on m'avouera qu'il est fort permis à une femme, de quelque condition qu'elle soit, de savoir tout ce qui se dit touchant la circulation du sang. Ce n'est point un péché à elle de savoir que les plus subtiles parties du chyle passent des intestins aux veines lactées, et de là successive-

(18) *Page 39 de l'édition de Hollande.*

(19) *Ce fut un Sermon de la Passion, prêché par le père* Adam, *à Saint-Germain de l'Auxerrois.*

(20) *Celle de l'an 1697.*

(21) Jarrige, jésuite, mis sur l'échafaud, *Chap. X.*

(22) *Là même.*

(23) Jarrige, Réponse à Jacques Beaufés, *chap. XIV.*

ment dans le réservoir de Péquet, dans le canal thorachique, dans la veine souclavière, dans la veine cave, dans le ventricule droit du cœur, dans l'artère du poumon, dans la veine du poumon, dans le ventricule gauche du cœur, dans l'aorte. Elle peut savoir sans péché le jeu des valvules qui sont aux extrémités des veines et des artères, les anastomoses, la sécrétion de l'urine, etc. Pourquoi serait-elle donc criminelle d'achever tout son cours d'anatomie, et d'étudier exactement tout ce qui se dit sur les parties, tant intérieures qu'extérieures, qui sont destinées à la procréation des enfans? Le crime ne saurait consister dans la simple connaissance de ces choses : il faudrait donc qu'il consistât dans les pensées impures qui accompagneraient, qui précéderaient, qui suivraient cette étude-là : mais j'ai supposé qu'on fût dans le même calme que si l'on étudiait l'anatomie de l'oreille. Voilà le cas et l'espèce sur quoi il faut raisonner. Ne m'érigeant point en casuiste, je donne la chose à décider à qui il appartiendra ; et je dis seulement que, pour jouer au plus sûr, il vaut mieux que les personnes qui ne sont pas de profession à devoir connaître ces choses, et surtout celles qui ont fait vœu de continence, n'aient jamais une telle curiosité, et ne la contentent jamais : de sorte que le père Adam n'aurait pu convenir du fait, sans avouer qu'il était tombé en faute. La plus grande charité des gens n'irait guère qu'à ceci : c'est que son auditrice en était logée à la maxime, *amare liceat, si potiri non licet. Dùm caremus veris, gaudia falsa juvant.*

(L) *Il ne fut pas le premier qui parla peu obligeamment de saint Augustin.*] M. Sarrau écrivit à M. de Saumaise, en 1646, que les jésuites disaient tous les jours en chaire, que saint Augustin n'etait point la règle de la foi, et que, pour se débarrasser des objections qu'on lui faisait, il avait avancé bien des choses indiscrètement. *Non est hic pater regula fidei. Ut se expediret ab argumentis hæreticorum sui temporis, multa liberiùs et inconsideratiùs dixit, quibus non tenemur* (24). Le père Adam, quatre jours après son sermon, avoua à une personne qui lui représentait le préjudice que cette prédication pouvait causer, *Que Gabriel à Porta, jésuite, disait souvent qu'il serait à desirer que jamais saint Augustin n'eût écrit de la Grâce* (25). Long-temps avant la naissance du jansénisme, il y avait eu des théologiens qui avaient déclaré fort librement que saint Augustin poussait les choses trop loin, et que, quand il avait en tête certains adversaires, il s'éloignait de leur erreur si ardemment, qu'il semblait passer jusqu'à l'extrémité opposée : par exemple, qu'en combattant l'erreur des pélagiens, il semblait s'avancer trop vers celle des manichéens, et qu'en combattant les manichéens, il semblait adopter l'hérésie de Pélage. Un Irlandais, nommé Paulus Léonardus, cite là-dessus Génebrard, Cornélius Mussus, évêque de Bitonte, Cajetan, et Sixte de Sienne (26). Mais le père Annat en cite bien d'autres, dans le même livre où il s'efforce de prouver que saint Augustin n'est point du sentiment de Jansénius (27). Voyez ce que le père Noris a répondu à cette grande nuée de témoins, produite contre ce grand évêque d'Hippone. Quelques protestans ne s'éloignent pas de cette pensée, que saint Augustin outrait les choses. Je ne parle pas du Commentaire Philosophique (28), où l'on approuve en quelque manière le jugement du père Adam ; ni de la Bibliothéque Universelle (29), où saint Augustin est représenté tout tel que le père Adam l'aurait voulu : je parle de M. Daillé, qui, non-seulement enveloppe saint Augustin dans l'accusation générale qu'il fait aux Pères, de sembler donner dans un précipice, quand ils en fuient un autre (30); mais qui l'accuse aussi d'avoir traité trop les choses à la manière flottante des philosophes académiciens (31). Il a paru depuis quelque temps un petit livre intitulé *Avis importans à M. Ar-*

(24) *Vide* Epistol. Sarravii, *pag.* 196.

(25) Défense de saint Augustin contre le père Adam, *pag.* 24.

(26) Paulus Leonard. Respons. ad Expostulationes contra scientiam mediam, *pag.* 117, 118.

(27) Annati Augustinus vindicatus à Bajanis.

(28) *Part. III, pag.* 4. *Voyez aussi le Supplément, pag.* 2.

(29) *Tome XIV, pag.* 287.

(30) Daillé, de l'Emploi des Pères, *pag.* 153.

(31) *Là même, pag.* 393.

naud sur le projet d'une nouvelle Bibliothéque d'auteurs jansénistes, dans lequel on parle d'un tiers parti qui se forme, qui ne sera ni janséniste, ni moliniste, et qui mettra saint Augustin entre ciel et terre, ni trop haut, ni trop bas. Ce milieu pacifierait les troubles, si l'on voulait être bien raisonnable. Par là, il serait permis d'être janséniste ou moliniste, selon que le cœur en dirait. Ne doit-il pas suffire aux jésuites que saint Augustin ne soit point la règle de la foi? En demandaient-ils davantage dans les livres dont les députés des jansénistes (32) tirèrent plus de cent propositions qui attaquaient l'autorité de ce père?

(M) *De persuader que saint Paul outrait les choses par son tempérament trop vif.*] Il y a dans la censure du sermon du père Adam (33) un passage du père Caussin, où saint Paul et saint Augustin sont comparés à *deux grandes mers, qui s'enflent par impétuosité d'esprit tellement en une rive, qu'ils semblent vouloir laisser l'autre à sec pour un temps; mais, comme l'Océan, après s'estre largement répandu d'un costé, retourne dans les limites que Dieu lui a ordonnées, aussi ceux-ci, après avoir couru sur les esprits rebelles, qui s'élèvent contre la vérité, retournent dans une égalité paisible, pour édifier la maison de Dieu* (*). Voilà cette roue qui fait plus de tours qu'on ne lui commande, à laquelle nous avons vu qu'un ministre a comparé l'esprit prophétique (34). Saint Paul et saint Augustin se débordent de temps en temps; mais ils retournent ensuite comme la marée dans les bornes que Dieu leur marque. O le beau moyen de répondre à tous les passages de saint Paul, qui incommodent! On n'a qu'à dire qu'il avait alors inondé toute la campagne, et qu'il faut l'attendre à son retour dans le lit que Dieu lui avait donné. Le chevalier Edwin Sandis m'apprend une chose qui vient trop bien ici pour n'y être pas insérée. *Je sçay de très-bonne part*, dit-il (35), qu'en Italie *ils ont une si vive jalousie contre quelques parties de l'Escriture, et surtout contre les épistres de saint Paul, que quelques jésuites naguères en publiques prédications et autres leurs fauteurs en conversations privées, exaltans saint Pierre comme un esprit excellent, censuraient saint Paul comme personne de cerveau bouillant et fougueux, qui s'estoit laissé emporter en la pluspart de ses disputes si immodérément aux saillies de son zèle, et à l'acrimonie de son esprit, qu'il ne falloit pas faire grand estat de ses assertions: ains, que sa lecture est fort périlleuse, sentant l'hérétique en divers endroits; et que peut-estre il eust mieux valu qu'il n'eust jamais escrit. En conformité de quoy, j'ai ouy dire à des catholiques romains plus d'une fois, qu'on a jà souvent et par plusieurs fois consulté bien à certes entr'eux de censurer en quelque manière, et réformer les épistres de saint Paul: quoyqu'à dire ce que j'en pense, je n'y puisse prester foy; tant est l'entreprise en soy blasphématoire et abominable, et tant seroit désespéré le scandale en ces temps. Mais, comme qu'il en soit, il est certain qu'ils estiment saint Paul au-dessous de tous les escrivains sacrez: et je sçay de propre science, et ouïe, que quelques-uns d'entr'eux enseignent en leurs chaires, que ce saint apostre n'avoit autre assurance de sa prédication, que la conférence qu'il en fit avec saint Pierre: et qu'il n'osa publier ses épistres, que tout prémier saint Pierre ne les eust approuvées.* Voilà des gens bien maladroits; car, si les épîtres de saint Paul furent approuvées par saint Pierre, elles ont toute l'authenticité qu'on peut souhaiter.

(32) *En* 1653. *Voyez le* Mémorial historique touchant les cinq Propositions, *pag.* 82.

(33) *Pag.* 17.

(*) De la Cour Sainte, *tom. III, maxime VI de la prédestination*, *num.* 2.

(34) *Ci-dessus* remarque (E), *vers la fin.*

(35) Relation de la Religion, *chap. XXVI*, *pag.* 215.

ADAM (MELCHIOR) a vécu dans le XVIIe. siècle. Les soins infatigables qu'il a pris de recueillir, d'ajuster et de publier les Vies d'un très-grand nombre de savans, méritaient que quelqu'un lui rendît un semblable office; et cependant je ne pense pas que personne le lui ait rendu. M. Moréri s'était engagé à parler de lui; mais il ne se souvint plus de sa

promesse lorsque le temps de l'exécuter se présenta (*a*). L'engagement et la non-exécution ont subsisté jusqu'ici dans toutes les éditions de son dictionnaire (*b*). Il était difficile d'oublier un écrivain dont on empruntait si souvent beaucoup d'articles. Pour moi, qui me sens très-redevable à ses travaux, je voudrais lui témoigner ma gratitude en donnant un long détail de sa vie ; mais je n'ai su trouver nulle part les matériaux nécessaires. Voici ce que j'ai trouvé. MELCHIOR ADAM naquit dans le territoire de Grotkaw en Silésie, et fit ses études dans le collége de Brieg, où les ducs de ce nom avaient grand soin de faire fleurir les belles-lettres, et surtout la religion réformée (*c*) : j'entends celle qu'un catholique romain appellerait le calvinisme. Le jeune homme apprit dans cette école à être bon réformé. Il eut part, pour continuer ses études, aux libéralités qu'un grand seigneur (*d*) avait destinées à l'entretien d'un certain nombre d'écoliers. Il devint recteur d'un collége à Heidelberg (*e*); et ce fut dans cette ville qu'il publia, en l'année 1615, le premier volume de ses *Hommes illustres*. Ce premier volume, qui contenait les philosophes, et, sous ce nom-là, les poëtes, les humanistes, les historiens, etc., fut suivi de trois autres : celui qui contient les théologiens fut imprimé l'an 1619 : celui des jurisconsultes vint ensuite, et enfin celui des médecins. Ces deux derniers furent imprimés en 1620. Tous les savans dont on voit la vie dans ces quatre tomes in-8°., ont vécu *1 au XVIe. siècle, ou au commencement du XVIIe., et sont Allemands ou Flamands; mais il y a une vingtaine de théologiens des autres pays, dont notre auteur publia les Vies séparément, en l'année 1618 *2. Tous ses théologiens sont protestans. Quoiqu'il n'ait composé que peu de ces Vies, il n'a pas laissé de donner beaucoup de temps à cet ouvrage, et d'y prendre beaucoup de peine, parce qu'il a mis en abrégé les écrits qui lui fournissaient les matériaux, soit que ce fussent des Vies proprement dites, soit que ce fussent oraisons funèbres, programmes, éloges, préfaces, ou mémoires de famille. Je ne dis rien des sommaires qu'il a mis aux marges en fort grand nombre. Il a oublié quelques personnes qui n'étaient pas moins considérables que plusieurs de celles dont il a parlé (A). Les luthériens ne sont pas contens de lui (*f*); ils le trouvent trop partial, et ne veulent pas que son recueil serve de règle pour juger de l'Allemagne savante (*g*).

(*a*) *Sous le mot* Adam, *il dit :* cherchez Melchior Adam ; *mais quand on va à* Melchior, *on ne trouve rien là-dessus.*

(*b*) *On a écrit ceci en juin* 1698.

(*c*) Melch. Adam, *in Epist. dedicat.* German. Theol.

(*d*) Joachim Bergerus. *Voyez l'Épître dédicatoire de ses* Philosophes d'Allemagne.

(*e*) Henn. Witte, Diarium Biograph.

*1 *Au lieu de* ont vécu, *Joly dit qu'il fallait écrire* sont morts ; *ce qui, à la lettre, ne serait pas plus exact, puisqu'il y en a un du XIIIe. siècle, un du XIVe., et quatorze du XVe.*

*2 *Bayle a déjà compté quatre autres volumes. Celui-ci est le cinquième dont il parle. Joly a donc tort de lui reprocher d'avoir omis la mention d'un volume. Tous les cinq, réimprimés en* 1653, *in-8°., l'ont été aussi en* 1706, *in-folio en cinq parties.*

(*f*) *Vide* Konig. Biblioth. veter. et nov., *page* 8, *ubi citatur* Henn. Witte *præfat.* Memor. Theologorum, *pag.* 17 *et* 18.

(*g*) Morhofius, Polyhistor., *pag* 192, 209.

Il mourut l'an 1622. Il a fait d'autres ouvrages (B). Consultez M. Baillet, à la page 177 et 178 du IIe. tome des Jugemens des Savans.

(A) *Il a oublié quelques personnes qui n'étaient pas moins considérables que celles dont il a parlé.*] Il l'avoue lui-même; mais il déclare qu'il n'y a point eu en cela quelque affectation, et que le défaut de mémoires en a été la seule cause. Il se proposait de suppléer ces oublis dans d'autres volumes. Voici ses paroles : *Quædam mihi monendus aut rogandus es, mi lector. Primùm, ne prœteritos aut omissos non paucos queraris, haud indignos qui hoc in theatro appareant. In eo mea, mi lector, culpa nulla est; sed penuria fecit historiæ : quam nancisci nullam uspiam potui. Malui itaque prorsùs tacere de multis præstantibus viris, quàm, ut ille de Carthagine, pauca dicere ; et trita illa*, Natus est, obiit, *scribere. Suppleri tamen poterit hic defectus, volente Deo, et mutuas operas tradentibus bonis patriæque amantibus, si hujus voluminis tomus secundus fuerit adornatus. Quod idem dictum volo, de reliquis Vitis* Jurisconsultorum et politicorum, medicorum ac philosophorum (1).

(B) *Il a fait d'autres ouvrages.*] Savoir: *Apographum Monumentorum Heidelbergensium. Notæ in Orationem Julii Cæsaris Scaligeri pro M. T. Cicerone contra Ciceronianum Erasmi. Parodiæ et Metaphrases Horatianæ* (2). Il n'est pas vrai, comme on l'assure dans le catalogue d'Oxford, qu'il soit l'auteur d'une *Historia Ecclesiastica Ecclesiæ Hamburgensis et Bremensis.* C'est l'ouvrage d'un chanoine de Brême, nommé Adam, qui vivait dans le XIe. siècle. Conringius et Possevin qui l'ont mis dans le Xe. se sont trompés. Voyez Mollérus à la page 65 de la Ire. partie de l'*Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ.*

(1) Melch. Adam, *præfat.* Theolog. Germanorum.

(2) *Ex* Diario Biograph. Henningi Witte.

ADAM, menuisier de Nevers, et poëte français. Cherchez BILLAUT.

ADAMITES (*a*), secte ridicule qui, selon quelques auteurs, était une branche des carpocratiens et des valentiniens (*b*). Théodoret lui donne un certain Prodicus pour fondateur (A). Saint Épiphane témoigne que le nom d'adamites * leur venait d'un certain Adam qui vivait au temps qu'ils furent ainsi appelés (*c*). Il y a plus d'apparence qu'Adam, la tige de tout le genre humain, était la source de ce nom-là, comme nous l'apprend saint Augustin (*d*); car ces misérables imitaient la nudité dans laquelle nos premiers pères vécurent pendant l'état d'innocence, et condamnaient le mariage, par la raison qu'Adam ne connut Ève qu'après son péché, et après sa sortie du paradis. Ils croyaient donc que, si l'homme eût persévéré dans son innocence, il ne se fût fait aucun mariage. Aussi faisaient-ils profession de continence et de vie monastique (*e*). Quant à la nudité, ils ne l'observaient que lorsqu'ils étaient assemblés (B) pour les exercices de leur religion (*f*). Ils s'assemblaient dans un poêle, afin de chasser le froid par le moyen du feu qu'ils allumaient sous la chambre : ils quittaient leurs habits en y entrant, et se mettaient, aussi-bien les femmes que les hommes, aussi-bien les

(*a*) Saint Augustin *les nomme* Adamiani, *après* saint Épiphane, *qui les appelle* Ἀδαμιανοί.

(*b*) *Vide* Danæum in August. de Hæres., *cap.* XXXI.

* *Chaufepié conteste l'existence des véritables* Adamites *avant la fin du IVe. siècle.*

(*c*) Epiphan *in* Synopsi, *tom. I*, *lib. II*, *pag.* 397.

(*d*) August. de Hæres., *cap. XXXI.*

(*e*) *Voyez la remarque* (*C*).

(*f*) Epiph. Hæres., *lib. LII.*

ministres que les laïques, au même état que l'on est en sortant du ventre de la mère. On s'asseyait pêle-mêle sur des bancs qui étaient les uns au-dessus des autres, et l'on faisait ses dévotions; après quoi l'on reprenait ses habits, et l'on retournait chez soi. Si quelqu'un faisait quelque faute, on ne le recevait plus dans l'assemblée (C): on disait qu'ayant mangé, comme Adam, du fruit défendu, il devait être chassé comme lui du paradis; c'est ainsi que ces gens-là nommaient leur église. Voilà ce que saint Épiphane en rapporte (D), non pas pour l'avoir lu dans quelques livres, ou pour l'avoir appris de quelqu'un d'entre eux; mais sur ce qu'il en avait ouï dire à plusieurs autres personnes. Il ne sait point si de son temps cette secte était entièrement abolie, ou si elle subsistait encore. Évagrius fait mention de quelques moines de la Palestine qui, par un excès de dévotion, et pour bien mortifier leur corps, s'en allaient, tant hommes que femmes, dans des solitudes, tout nus, excepté les parties que la pudeur défend de nommer, et s'exposaient là d'une manière fort étrange (E) aux rigueurs du chaud et du froid (g). Nous parlerons des adamites modernes sous le mot PICARDS. Je vois que les catholiques et les protestans se reprochent les uns aux autres (F) d'avoir de ces adamites dans leurs pays: peut-être n'ont-ils pas plus de raison les uns que les autres de se le reprocher. Si je n'avais pas d'autre caution que Lindanus (h), je ne croirais pas qu'en 1535 on vit des adamites à Amsterdam, riches et de fort bonne famille, courir tout nus, et qu'il y en eut d'assez fanatiques pour monter sur des arbres où ils attendirent vainement que le pain leur tombât du ciel, jusqu'à ce qu'ils tombèrent eux-mêmes à demi morts sur la terre. Je citerai ailleurs (i) un écrivain (k) qui atteste une partie de ces faits.

(g) Evagr. Hist. Eccl., *lib. I, cap. XXI.*
(h) Lindan. Dubitantii *Dial. II, pag.* 171.

(i) *Dans la remarque* (B) *de l'article* PICARDS.
(k) Lambertus Hortensius, *in* Hist. Tumult. Anabaptist.

(A) *Théodoret lui donne un certain Prodicus pour fondateur* (1).] Baronius le place sous l'année 120, et le fait antérieur à Valentin; ce qui l'oblige de censurer en un autre endroit (2) ceux qui le mettent entre les disciples de Valentin. Selon cela, Lambert Daneau que j'ai cité ne serait pas digne de créance. Je parlerai à part de ce PRODICUS.

(B) *Ils ne l'observaient que lorsqu'ils étaient assemblés.* Daneau s'est donc abusé lorsqu'il a mis au nombre de leurs erreurs, qu'il faut que les chrétiens de l'un et de l'autre sexe aillent nus par les rues. *Oportere christianos homines versari in* PUBLICO, *in cœtu Ecclesiæ, in precibus, nudos, sive mares sint, sive fœminæ* (3).

(C) *On ne le recevait plus dans l'assemblée.*] Saint Épiphane témoigne que ces gens-là professaient la continence et la vie monastique, et qu'ils condamnaient le mariage. Μονάζοντες τε καὶ ἐγκρατευόμενοι ὄντες καὶ γάμον μὴ δεχόμενοι (4). *Monachorum ac continentium instituta sectantur nuptiasque condemnant.* Il ne faut donc point douter que leur discipline ne condamnât la fornication et l'adultère; et qu'ainsi, ils n'excommuniassent et ne chassassent de leurs assemblées ceux qui commettaient cette faute. Et il est à

(1) Theodoret. Hæret. Fabul., *lib. I.*
(2) Baronius *ad an.* 175, *num.* 33.
(3) Danæus, in Augustin. de Hæres., *cap. XXXI, folio* 83.
(4) Epiphan. *in* Synopsi, *tom. I, lib. II, pag.* 397.

remarquer, qu'encore que cet ancien père ne veuille pas convenir de ce que disaient les adamites; savoir, qu'ils se dépouillaient à cause qu'ils n'avaient point de honte de leur nudité, non plus qu'Adam : il est, dis-je, à remarquer qu'encore que saint Épiphane aime mieux attribuer leur conduite à une lasciveté insatiable, qui voulait procurer des amorces à la vue (5), il ne dit pas néanmoins qu'il se fît des actions impures dans leurs assemblées. C'est donc faussement que Baronius lui impute de les avoir appelées des bordels, *lupanaria* : il s'est servi du terme de φωλεὸς, *latibulum*, et de celui de σπήλυγγα, *caverna* (6); et cela dans la signification de tanière, d'antre, et de caverne simplement, comme il paraît de ce qu'il remarque que c'est le nom qu'il voudrait donner aux conventicules des hérésies. Manifestement il fait allusion à ce qui est dit dans l'Évangile, qu'on avait fait de la maison de Dieu une caverne de brigands (7). La notion d'impureté corporelle, ou de commerce charnel entre les deux sexes, n'a point lieu ici. Le père Gaultier a donc grand tort de dire, en citant saint Épiphane, que les adamites, ayant laissé leurs habits à la porte de leurs assemblées, se mêlaient indifféremment avec les femmes qui leur tombaient sous la main, *mulieribus promiscuè utentes* (8). Pour la citation d'Alphonse de Castro, qu'on voit après celle de saint Épiphane à la marge du père Gaultier, elle ne peut que multiplier le nombre des faux accusateurs. Lambert Daneau, qui accuse de la même impureté les adamites, ne cite point saint Épiphane, mais Clément d'Alexandrie cité par Théodoret: *Exstinctis in suo cœtu lucernis promiscuè coëunt, quemadmodùm ex Clemente Strom. notat Theodoretus* (9). On verra bientôt que ce passage n'a pas été bien allégué. Il est assez étrange que saint Épiphane et saint Augustin n'aient rien ouï dire de cela; car ce sont des choses que la renommée ne laisse point périr, lorsqu'une fois elle s'en trouve saisie, à moins que la fausseté n'en devienne tout-à-fait palpable. Encore n'arrive-t-il pas toujours, en ce cas-là, que la renommée lâche prise. Voyez dans la remarque suivante le moyen d'accorder ces deux pères avec Clément d'Alexandrie.

(D) *Voilà ce que saint Épiphane en rapporte.*] Il ne dit point que chacun se ruât sur sa chacune, dans leurs assemblées: c'est ce qui a été touché dans la remarque précédente. Il leur impute encore moins les hérésies de Prodicus, dont le père Gaultier donne la liste (10), et que Moréri leur impute pour la plupart. Moréri n'est pas aussi blâmable en cela, qu'en ce qu'il assure que saint Épiphane nomme leurs temples *des lieux infâmes, à cause des crimes abominables qu'il commettaient dans ces cavernes d'horreur et de prostitution.* Cet auteur ajoute, *qu'ils rejetaient la prière.* Daneau le dit aussi sur la foi de Clément d'Alexandrie : *Deum à nobis precandum et orandum esse negant, quia scit ipse per se quibus egeamus. Clemens hoc de illis tradit lib. 7 Strom.* (11). Cependant saint Épiphane et saint Augustin disent le contraire: Γυμνοὶ γὰρ ὡς ἐκ μητρὸς... συνάγονται, καὶ οὕτως τὰς ἀναγνώσεις καὶ εὐχὰς καὶ πᾶν ὁτιοῦν ἐπιτελοῦσι· *Ils s'assemblent tout aussi nus qu'ils étaient au sortir du ventre de leurs mères, et en cet état ils font leurs lectures, leurs* ORAISONS, *et leurs autres exercices de religion.* C'est ainsi que parle saint Épiphane, dans le sommaire du IIe livre du tome Ier.; et voici les termes de saint Augustin : *Nudi itaque mares feminæque conveniunt, nudi lectiones audiunt, nudi* ORANT, *nudi celebrant sacramenta* (12). Le moyen d'accorder ces deux derniers pères avec Clément d'Alexandrie serait de supposer que les adamites, auxquels celui-ci donne Prodicus pour fondateur, ne suivaient pas toutes les erreurs de Prodicus. Cette supposition n'a rien d'extraordinaire; il ne faut quelquefois que trente ou quarante

(5) Ἕνεκα ἀκορέστου ἡδονῆς κόραις ὀφθαλμῶν ἐμποιούσης τὴν θέλξιν. *Id insatiatæ libidini tribuunt quæ ejusmodi oculis illecebras objicit.* Epiphan. Hæresi *LII*, *pag.* 460.

(6) Epiph. Hæres. *LII*, *pag.* 459.

(7) Matth *chap.* *XXI*, 13.

(8) Gaulter Tabul. Chronogr., *seculo II*, *cap. XXXIII.*

(9) Danæus, in Augustin. de Hæres., *cap. XXXI*, *folio* 83.

(10) Gaulter. Tabul. Chronogr., *seculo II*, *cap. XXXIII.*

(11) Danæus, in August. de Hæres., *cap. XXXI*, *folio* 83.

(12) August. de Hæres., *cap. XXXI.*

ans, pour rendre une secte fort dissemblable à celui qui l'a fondée. Ainsi l'on n'est point exact lorsqu'on attribue aux adamites toutes les extravagances de Prodicus, sous prétexte qu'il a été leur fondateur. En effet, il est constant par le témoignage de saint Épiphane, et par celui de saint Augustin, qu'ils se dépouillaient totalement dans leurs assemblées; mais Clément d'Alexandrie, bien loin de dire rien de semblable des sectateurs de Prodicus, observe qu'avant que d'en venir aux prises, ils faisaient ôter les chandelles qui leur auraient donné de la honte: Τὸ καταισχῦννον αὐτῶν τὴν πορνικὴν ταύτην δικαιοσύνην ἐκποδῶν ποιησαμένους φῶς τῇ τοῦ λύχνου περιτροπῇ μίγνυσθαι (13). *Lumine amoto quod eorum fornicatoriam hanc justitiam pudore afficiebat aversâ lucernâ coïre.* Ainsi Daneau n'a pas eu raison d'appliquer aux adamites ce que ce père avait dit des sectateurs de Prodicus. En un mot, quand je considère les calomnies des païens contre les premiers chrétiens et celles des catholiques contre les protestans, par rapport aux assemblées nocturnes, je ne crois pas de léger tout ce que le gros de l'arbre impute.

(E) *D'une manière fort étrange.*] Ils renchérirent sur les autres moines, dont le même Évagrius fait mention, qui, n'ayant pas un habit en propre, vu que celui qui avait été porté un jour par un religieux servait le lendemain à un autre, avaient du moins l'usage de quelque habit (14). Les solitaires dont je parle se contentèrent de porter une ceinture; et quant au reste ils renoncèrent, autant qu'ils purent, à l'humanité: ils ne voulurent point se nourrir des alimens qui servent aux autres hommes: ils se mirent à paître comme font les animaux; et ils ne paissaient qu'autant qu'ils en avaient besoin pour ne mourir pas. Ils devinrent enfin semblables aux bêtes: leur figure changea, et leur sentiment aussi. Dès qu'ils voyaient d'autres personnes, ils prenaient la fuite; et s'ils se voyaient poursuivis, ils se sauvaient à toutes jambes, ou dans quelque trou inaccessible. Quelques-uns rentraient dans le monde, et faisaient semblant d'être fous, afin de témoigner plus de mépris pour la gloire. Ils allaient manger dans les cabarets, ils entraient dans les bains publics, ils conversaient et ils se lavaient avec l'autre sexe; mais avec tant d'insensibilité, que ni la vue, ni le toucher, ni même l'embrassement d'une femme ne leur causaient aucune émotion. Ils étaient hommes avec les hommes, et femmes avec les femmes; ils voulaient être de tous les deux sexes: Μετὰ ἀνδρῶν δὲ ἄνδρας εἶναι, μετὰ γυναικῶν τε αὖ γυναῖκας, ἑκατέρας τε μετέχειν ἐθέλειν φύσεως καὶ μὴ μιᾶς εἶναι (15). *Cum viris quidem viri sunt, feminæ verò cum feminis, non enim unius sed utriusque simul sexûs esse cupiunt.* Il y a de l'apparence qu'ils n'avaient pas beaucoup de peine à contrefaire les fous, et qu'ils l'étaient effectivement; c'est à eux pour le moins qu'on peut appliquer ce que Rutilius Numatianus n'a pas eu raison de dire de toutes sortes de solitaires:

> *Quænam perversi rabies tam stulta cerebri,*
> *Dùm mala formides, nec bona posse pati* (16)?

Au reste leur nudité était bien contraire aux principes de ces religieux dont je parlerai dans la remarque suivante, et ne pourrait pas même bien s'accorder avec la doctrine du père Sanchez.

(F) *Se reprochent les uns aux autres.*] M. Moréri assure qu'il y a des adamites *en Angleterre, où ils font leurs assemblées de nuit, et n'apprennent que ces mots: « Jure, parjure, et ne decouvre point le secret. »* On a eu raison de lui dire dans l'édition d'Amsterdam qu'il n'y a point de telles gens en Angleterre; *que la police y est trop bonne pour y souffrir une infamie de cette nature, qui ne pourrait pas demeurer cachée, et qu'il n'y a guère d'apparence non plus, qu'il y en ait en Pologne;* car il avait dit qu'il s'y trouve *encore de ces dévoyés.* Il ne pourrait pas se défendre, en disant qu'il ne prétend point que ces gens-là se montrent nus au public, mais seulement qu'ils se déshabillent dans leurs conventicules nocturnes, ce qu'une bonne police peut ignorer: il ne pourrait point, dis-je, alléguer cela pour sa justification, puisqu'il venait de parler

(13) Clem. Alex. Stromat., *lib. III, p.* 430.
(14) Evagrius, Hist. Eccles. *lib. I, cap. XXI.*
(15) Evagrius, Hist. Eccles. *lib. I, cap. XXI.*
(16) Rutil. Itiner., *lib. I, vs.* 445.

des adamites de Bohème qui allaient toujours nus, à ce qu'on prétend. Il faut donc que M. Moréri, s'il a entendu ce qu'il disait, assure qu'il y a encore aujourd'hui en Angleterre des gens qui, par principe de religion, vont toujours nus, tant hommes que femmes. Or, c'est ce que la police ne souffrirait pas, et ne saurait ignorer. Voilà donc un catholique qui soutient qu'il y a des adamites dans les pays protestans. Je ne dis rien de ces contes vagues et ridicules touchant la Hollande qui se voient dans le *Sorberiana*, à la page 17. Mais voyons d'autre côté un ministre qui dit qu'il y a des moines en Italie, nommés adamites, qui vont nus en conséquence des vœux qu'ils font conformément aux règles les plus sacrées de leur ordre : *Ac ne nunc quidem*, dit-il (17), *nomen ejus* (hæresis Adamianorum) *exstaret, nisi monachi quidam, qui se falso pietatis et vitæ austeritatis prætextu commendârunt, horum hæreticorum impudentes prorsùs mores retinuissent, et inter sanctissima ordinis et regulæ suæ præcepta posuissent; quales ii qui etiam nunc hodiè adamitæ dicuntur, vigentque plurimùm in Italiâ... Vivunt enim nudi, non necessitate quâdam adacti vel inopiâ vestimentorum, sed ex voti professione.* Je voudrais qu'il eût eu plus d'empressement pour prouver ce fait, que pour faire une opposition entre la conduite de ces gens-là, et celle des anciens moines, qui ne s'étaient jamais vus nus (18), et qui disaient qu'un homme de leur profession ne pouvait contempler lui-même sa nudité, sans faire une chose indigne de lui (19). Un casuiste moderne, qui n'est pas des plus rigides (20), compte néanmoins pour un péché véniel, *propria verenda aspicere ex quâdam curiositate, absque aliâ malâ intentione et periculo* : et pour un péché mortel, *aspicere verenda alterius sexûs operta vestibus ità subtilibus, ut parùm aspectui obstent* (21). Voir nager une personne nue de différent sexe est, selon lui, un péché mortel. Deux hommes d'un caractère grave, comme deux prélats qui s'entrevoient nus, commettent, dit-il (22), un péché mortel. Le Bernia parle d'un homme qui ne portait jamais la main qu'avec le gant à ses parties honteuses (23). Pourquoi un casuiste ne pourrait-il pas exiger qu'on s'abstînt de les toucher à nu, aussi-bien que de les contempler à nu? Un ancien philosophe, par affectation de chasteté, n'y allait ni avec le gant, ni sans gant : il s'éloignait bien en cela du principe d'Anacharsis (24). Cet ancien philosophe était le sévère Xénocrate : *Aristoteles, irridens Chalcedonium Xenocratem, quod mejendo virilibus non admoveret manum, inquit, « Puræ quidem manus, at inquinata mens (25). »*

Nous dirons dans la remarque (O) de l'article HADRIEN VI, que la Mothe-le-Vayer n'a point dû prendre au pied de la lettre le passage de Bernia.

(17) Lamb. Danæus, *in* August. de Hæres., *cap. XXXI.*

(18) *Apud* Socrat. Hist. Eccles., *lib. IV, cap. XXIII; et* Sozomen., *lib. I, cap. XIII.*

(19) *Voyez dans l'*Historia ludicra *de* Balthasar Boniface, *pag.* 181, *comment* saint Jérôme *soutenait* se quoque ipsam virginem erubescere debere, nec se sibi nudam ostendere; *et des exemples sur cela loués par* Théodoret.

(20) Sanchez, de Matrimon., *lib. IX, Disput. XLVI, num.* 27 *et* 28.

(21) *Ibid., num.* 25 *et* 26.

(22) *Ibid. num.* 27 *et* 28.

(23) *Voyez* la Mothe-le-Vayer, Hexam. rust., *pag.* 79.

(24) *Vide* Plutarchum, de Garrulit. *pag.* 505; *et* Clement. Alexandrin., Stromat., *lib. V, pag.* 568.

(25) Athen., *lib. XII, pag.* 530.

ADONIS, mignon de la déesse Vénus, était fils de Cinyras, roi de Cypre (A). Les poëtes ont prétendu que Myrrha (*a*), fille de ce roi (*b*), devint si éperdument amoureuse de son père, qu'elle se fit introduire dans son lit, sans qu'il sût qui elle était. Quelques-uns disent qu'elle se servit de l'artifice des filles de Lot (*c*). Adonis fut le fruit de cet inceste; il était parfaitement beau, et il parut si aimable aux yeux de Vénus, qu'elle l'enleva (B), et qu'elle quitta tout pour être avec lui. Le ciel même lui sembla un séjour peu agréable, en comparaison des montagnes et des bois où elle suivait Adonis, qui était

(*a*) *Voyez l'article* MYRRHA.

(*b*) Ovid. Metam., *lib* X, *vs.* 337.

(*c*) Hygin., *cap. CLXIV.*

un grand chasseur (C). Jugez si les poëtes n'ont pas distillé toutes les figures de leur art (*d*) pour représenter la douleur inexprimable qui saisit le cœur de cette déesse lorsqu'un sanglier lui eut tué son cher Adonis (D). Jamais deuil n'a été plus célébré ni plus immortalisé que celui-là ; presque tous les peuples du monde en perpétuèrent le souvenir par un grand attirail de cérémonies anniversaires (E). Quelques auteurs disent que ce ne fut pas un sanglier, mais un Dieu, sous la forme de cette bête, qui tua Adonis. Ce fut Mars, selon quelques-uns (*e*) ; ce fut Apollon, selon quelques autres (*f*). Mars, disent ceux-là, fit le coup afin de satisfaire sa jalousie, et pour se venger de Vénus qui lui préférait ce rival. Apollon, disent ceux-ci, se porta à cet excès de violence, afin de venger son fils Erymanthus, qui avait été aveuglé pour avoir vu Vénus pendant qu'elle se lavait, fraîche sortie d'entre les bras de son Adonis (*g*). L'endroit de la plaie semble indiquer quelque principe de jalousie (*h*) ; mais la seconde tradition ne s'accorde pas avec ceux qui ont débité qu'Adonis était un hermaphrodite qui, en tant que mâle, jouissait de Vénus, et en tant que femelle, se donnait à Apollon (*i*). D'autres, sans lui donner les deux sexes, n'ont pas laissé de dire qu'il était le favori de Vénus et de Bacchus (F). Il y a un scoliaste qui assure qu'Adonis fut aimé de Jupiter (*k*), et que Proserpine en devint amoureuse dans les enfers (G). Elle ne laissa pas d'avoir quelque compassion pour sa rivale désolée, qui demandait avec instance la résurrection de son amant (*l*) ; elle voulut bien consentir à s'en passer pendant six mois en faveur de Vénus. Il fut donc dit qu'Adonis passerait six mois avec Vénus et six mois avec Proserpine. Le scoliaste que j'ai cité nous dit là-dessus le blanc et le noir (H), et quelques-uns ne parlent pas si avantageusement de la complaisance de Proserpine (*m*). On allégorise ce partage d'année, comme s'il fallait entendre par-là, ou le temps que les semences sont successivement sous la terre et sur la terre (*n*), ou le temps employé par le soleil à parcourir tour à tour les signes méridionaux du zodiaque et les signes septentrionaux (*o*). Ces explications me paraissent moins solides que la pensée de ceux qui réduisent la fable d'Adonis à l'histoire d'Osiris (*p*). Les anciens ne convenaient pas du pays où était

(*d*) Ovidius, Metam., *lib.* X. Bion, Εἰδύλλ. α. *Voyez aussi* Théocrite, Εἰδύλλ. λά : *et entre les modernes* M. Ménage, *dans ses* Poésies grecques, *pag.* 167

(e) Servius in Eclog. *X*; Firm. Matern., *pag.* 22 ; Nonnus Dionysius, *lib. XLI* ; Cyrillus in Esaïam.

(*f*) Ptolem. Hephæst. *apud* Photium, *pag.* 472.

(*g*) Διότι ἴδοι λουομένην Ἀφροδίτην, ἀπὸ τῆς Ἀδώνιδος μίξεως. *Quòd post congressum cum Adonide lavantem Venerem vidisset.* Ibidem.

(*h*) *Trux aper insequitur, totosque sub inguine dentes*
Abdidit. Ovid. Metam., *lib.* X, *vs.* 715.

(*i*) Ptolem. Hephæst. *apud* Photium, *pag.* 485.

(*k*) Scholiast. Theocriti in Syracus., *sive* Eidyll. *XV*.

(*l*) *Vide* Seldenum, de Diis Syris, *lib. II*, *cap.* VI, *pag.* 259, *et la remarque* (I).

(*m*) *Voyez la remarque* (G).

(*n*) Scholiast. Theocriti, Eidyll. *XV*.

(*o*) Macrobius Saturnal., *lib. I*, *cap.* XXI.

(*p*) *Voyez le III*e. *volume de la* Bibliothéque Universelle, *pag.* 7. Berkelius in Stephanum Byzant. *Voyez* Ἀμαθοῦς.

la scène d'Adonis; les uns la mettaient dans la Syrie; les autres dans l'île de Cypre ou en Égypte, comme on le verra dans les remarques. On a dit d'Hercule deux choses bien opposées par rapport à notre Adonis: l'une, qu'il en fut amoureux, et que la jalousie porta Vénus à indiquer au centaure Nessus comment il pourrait dresser des embûches à Hercule (*q*); l'autre, que ce héros, voyant sortir beaucoup de monde d'un temple dans une ville de Macédoine, y voulut entrer pour y faire ses dévotions; mais qu'ayant appris qu'Adonis était la divinité qu'on y adorait, il s'en moqua (*r*). Quelqu'un débite qu'Adonis était né de Jupiter, sans le concours d'aucune femme (*s*). Saint Jérôme a cru que le prophète Ézéchiel a parlé de la fête d'Adonis (I). Au reste, il est difficile de comprendre pourquoi les anciens ont feint que Vénus cacha ou même qu'elle enterra ce sien mignon sous des laitues (K), puisqu'ils observaient que cette plante rend inhabile à l'acte vénérien. On comprendrait peut-être leur allégorie s'ils avaient entendu par-là que Vénus avait mis sur les dents son favori, et qu'elle l'avait fait tellement passer par l'alambic, qu'il n'était plus comparable qu'à la *terra damnata*, et qu'au *caput mortuum* des chimistes; mais ils ne parlent pas d'une telle explication; ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort de sa blessure (L).

(*q*) Ptolem. Hephæst. *apud* Photium, *pag.* 473.

(*r*) Scholiast. Theocriti, *ad vs.* 21, Eidyll. *V.* Zenobius *et* Apostolius *in* Proverb.

(*s*) Val. Prob. in Ecl. X. Virgil. *ex* Philostephano.

Il y avait auprès de Byblos une rivière nommée Adonis, qui descendait du mont Liban. Elle devenait rouge une fois l'an, à cause que les vents y transportaient beaucoup de poussière qui ressemblait à du vermillon. On ne manquait pas alors de dire que c'était le temps de pleurer Adonis; que c'était le temps où il recevait des blessures sur le Liban, et où son sang coulait dans cette rivière (*t*).

(*t*) Lucian. de Deâ Syriâ.

(A) *Fils de Cinyras, roi de Cypre.*] Presque tous les auteurs conviennent que Cinyras régnait en cette île (1), encore que quelques-uns aient dit qu'il avait régné premièrement dans l'Assyrie (2). Voyez l'article Byblos. Ovide le fait naître dans l'île de Cypre; mais il veut que Myrrha, fuyant son père, qui la voulait tuer, après qu'il eut connu son inceste, ait traversé l'Arabie, et soit accouchée d'Adonis au pays des Sabéens (3). Il n'eût pas mal fait de remarquer en quatre mots, que Cinyras était passé de l'île de Cypre dans l'Arabie, ou que Myrrha s'était embarquée dans cette île. Lorsque Adonis naquit, sa mère avait déjà été métamorphosée en l'arbre d'où coule la myrrhe. Nous apprenons de Ptolomée, fils d'Héphestion, que Vénus, cherchant Adonis, dont elle avait su la mort, le trouva à Argos, ville de Cypre, dans le temple d'Apollon Érythien. Il y avait donc des gens qui disaient qu'il avait été tué dans cette île. Properce est de ce nombre, lorsqu'il dit dans la XIII[e]. élégie du II[e]. livre :

Testis, qui niveum quondàm percussit Adonim
Venantem Idalio vertice, durus aper.

Il y avait à Amathonte, dans l'île de Cypre, un temple d'Adonis et de Vénus (4). Strabon dit que Byblos était le séjour du roi Cinyras, et qu'on

(1) *Voyez* Meursius de Insulâ Cypro, *lib. II, cap. IX.*

(2) Apollodor., *lib. III*, *pag.* 238.

(3) Ovid. Metam., *lib. X*, *vs.* 480 *et* 513

(4) Pausan. *in* Bœoticis.

y voyait des temples d'Adonis (5). Notez qu'Antonius Liberalis conte que Myrrha, qu'il appelle Smyrna, était née au mont Liban, et que son père s'appelait Theias (6). Apparemment Panyasis lui avait donné le même nom, et non pas celui de Thoas, qu'on lit aujourd'hui dans Apollodore (7). On le lit aussi dans Probus sur la Xe. églogue de Virgile, avec cette circonstance, que ce Thoas était roi de Syrie et d'Arabie : c'est d'Antimachus que Probus emprunte cela.

(B) *Vénus .... l'enleva.*] Ce fait n'a été guère remarqué par les anciens écrivains : je m'en étonne, car il était connu d'un chacun. Les peintres en faisaient la matière de leurs tableaux, tout comme du ravissement de Ganymède : c'est ce que Plaute nous apprend :

ME. *Dic mihi : numquà vidisti tabulam pictam in pariete,*
Ubi aquila catamitum raperet, aut ubi Venus Adoneum ?

PE. *Sæpè* (8).

(C) *Le ciel lui sembla un séjour peu agréable en comparaison.... des bois où elle suivait Adonis, qui était un grand chasseur.*] Lisez ce passage d'Ovide :

Abstinet et cælo : cælo præfertur Adonis.
Hunc tenet : huic comes est : assuetaque semper in umbrâ
Indulgere sibi, formamque augere colendo,
Per juga, per sylvas, dumosaque saxa vagatur (9).

Virgile représente Adonis sous une autre idée que sous celle de chasseur :

Nec te pœniteat pecoris, divine poëta,
Et formosus oves ad flumina pavit Adonis (10).

Peu de gens, ce me semble, ont parlé de ce mignon de Vénus comme d'un berger. Servius débite sur ce passage certaines choses qui ne sont pas moins éloignées de la traditive commune que celle-là. Quelques-uns ont dit que cette inclination pour la chasse était l'ouvrage des Muses (11). Elles voulaient du mal à Vénus, de ce qu'elle avait inspiré à plusieurs d'entre elles de l'amour pour les mortels. Afin d'en tirer vengeance, elles chantèrent devant Adonis quelques airs qui lui donnèrent une passion violente pour la chasse. C'est peut-être par-là qu'il devint odieux à Diane ; car gens de même métier ne s'aiment pas trop. Quelques-uns ont dit que la colère de Diane fut cause qu'un sanglier tua ce jeune homme (12).

(D) *Lorsqu'un sanglier lui eut tué son cher Adonis.*] Théocrite feint que Vénus s'étant fait amener ce sanglier, le querella rudement ; mais qu'il lui fit ses excuses sur la passion violente qui l'avait saisi à la vue d'une si belle cuisse. Il la voulut baiser, et le fit d'une manière trop emportée. Il en eut tant de regret, qu'il trouva que ses défenses méritaient d'être coupées, et qu'il les brûla lui-même (13). C'est ainsi qu'un écrivain docte et poli (14) a expliqué le dernier vers de cette idylle de Théocrite. Les éditions portent ἔκαιε τὼς ἔρωτας, *excussit amores ;* mais il croit qu'il faudrait lire ὀδόντας *dentes*, au lieu d'ἔρωτας. Ce terrible baiser me fait souvenir d'une pensée du cavalier Marin : il introduit le dieu Pan, qui se vante que les taches qu'on voit sur la lune sont les impressions des baisers qu'il lui a donnés. Il fallait qu'il y allât d'une grande force. Quelles caresses ! pour peu qu'on y ajoutât, elles ressembleraient à celles des singes. On dit qu'ils étouffent quelquefois leurs petits à force de les caresser. Qu'aurait dit Horace sur tout ceci, puisque pour une bien plus petite chose il a parlé de cette manière ?

. . . . *Sive puer furens*
Impressit memorem dente labris notam.
Non, si me satis audias,
Speres perpetuum dulcia barbare
Lædentem oscula, quæ Venus
Quintâ parte sui nectaris imbuit (15).

Nous parlerons peut-être de ces sortes de morsures dans l'article FLORA.

Notez qu'un très bon critique m'a fait savoir que la correction ὀδόντας pour ἔρωτας n'est point nécessaire. *La*

(5) Strab., *lib. XVI*, *pag.* 520.
(6) Antonin. Liberalis, *cap. XXXIV.*
(7) *Vide* Munckeri Notas in Hygin., *cap. LVIII.*
(8) Plaut. *in* Menæchmis, *act. I*, *scen. II*, *vs.* 34.
(9) Ovid. Metam., *lib. X*, *vs.* 532.
(10) Virgil. Eclog. *X*, *vs.* 17.
(11) Tzetzès *sur* Lycophron.
(12) Apollod., *lib. III*, *pag.* 238.
(13) Theoc. Εἰδύλλ. *XXXI*, *ou XXX selon d'autres éditions.*
(14) M. de Longepierre. *Voyez sa traduction de* Bion, *pag.* 47, *édit. de Paris*, *en* 1686, *in-12.*
(15) Horat. Od. *XIII*, *lib. I*, *vs.* 11.

véritable explication de ce vers, dit-il, *est que le sanglier* τῷ πυρὶ προσελθὼν, *en se jetant dans le feu*, ἔκαιε τὼς ἔρωτας, *brûla en même temps ses amours. Il y a non-seulement de la raison, mais de la finesse, à dire que ce sanglier, brûlé auparavant par son amour, avait trouvé à son tour le secret de le brûler. Politien a bien fait valoir cette pensée dans l'épigramme qu'il fit sur Pic de la Mirande, qui jeta au feu ses vers d'amour. Ajoutez à tout ceci, qu'il est bien difficile de s'imaginer comment l'amoureux sanglier aurait pu mettre ses dents au feu et les brûler, sans se brûler lui-même.*

(E) *Grand attirail de cérémonies anniversaires.*] Aristophane dans sa comédie de la Paix compte la fête d'Adonis pour l'une des principales fêtes des Athéniens. Presque tous les peuples de la Grèce la célébraient : les femmes y jouaient le principal personnage, en pleurant la mort de ce galant, ou de ce mari (16) de Vénus : *Feminæ miserabili planctu in primævo flore succisam spem gentis solitis fletibus conclamabant, ut lacrymare cultrices Veneris sæpè spectantur in solemnibus Adonidis sacris* (17). Elles y faisaient des funérailles en peinture, comme nous l'apprend Plutarque, dans la Vie d'Alcibiade, et dans celle de Nicias. Les courtisanes n'étaient pas des moins empressées à célébrer cette grande solennité, comme on le peut recueillir d'un passage du poëte Diphilus, rapporté par Athénée (18). On n'oubliait pas de dresser deux lits, dans l'un desquels on couchait la figure de Vénus, et dans l'autre celle d'Adonis. C'est ce qu'on apprend de Théocrite (19). Les esprits forts se moquaient d'un culte de religion qui consistait à pleurer : *Quid absurdius quàm.... homines jam morte deletos reponere in Deos, quorum omnis cultus esset futurus in luctu* (20)? Saint Augustin approuve cette raillerie : *Sacra sunt Veneris*, dit-il (21), *ubi amatus ejus Adonis aprino dente extinctus juvenis formosissimus plangitur.* Les peuples de Syrie étaient encore plus fous à cet égard-là que les Grecs, puisqu'ils ne se contentaient pas de gémir et de pleurer, ils se donnaient aussi la discipline; et après s'être fouettés, et avoir assez pleuré, ils faisaient le sacrifice des morts pour Adonis, et se rasaient la tête. Les femmes qui ne voulaient pas être rasées devaient se prostituer tout un jour aux étrangers ; et l'argent qu'elles gagnaient était employé à un sacrifice qu'on offrait à Vénus. Le deuil finissait par la joie ; car on feignait qu'Adonis avait recouvré la vie. Lucien, qui nous apprend ces circonstances, dit aussi que les Syriens prétendaient qu'Adonis avait été tué par un sanglier dans leur pays (22). Voyez la remarque (*I*), où nous dirons, entre autres choses, que cette fête se célébrait encore à Alexandrie, au temps de saint Cyrille. La procession était pompeuse, puisque la reine même y portait le simulacre d'Adonis. Arsinoé, femme de Ptolémée Philadelphe, reçoit sur cela de l'encens de Théocrite (23). Les femmes qui accompagnaient la reine portaient des fleurs et des fruits, et cent autres choses. On prétend que tout cela, et le simulacre même d'Adonis, devaient être jetés dans la mer, ou dans des fontaines. Voyez Hesychius, Zenobius, Suidas, le Scoliaste de Théocrite, cités par Fasoldus, aux pages 75 et 76 de son Iérologie des anciens Grecs. Les jardins d'Adonis ont passé en proverbe, pour signifier une chose de passade, et qui n'est pas faite pour durer. C'est manifestement en ce sens-là que Platon, que Plutarque, et que l'empereur Julien, se sont servis de ce proverbe, dont l'origine venait de ces pots et de ces corbeilles de fleurs qu'on portait en procession pendant la fête d'Adonis. Voyez Érasme à la page 23 de ses Adages. Au reste, il y a de l'apparence que la célé-

(16) *Vénus, dans l'Idylle XXX*ᵉ. *de* Théocrite, *le nomme son mari.*

Σύ μου τὸν ἄνδρ' ἔτυψας;
Tun' meum virum percussisti?

Bion *dans l'Idylle sur la mort d'Adonis, représente Vénus*, βοῶσα πόσιν, *appelant son mari :* *et* Cicéron, de Naturâ Deorum, *lib. III, cap.* 23, *parle d'une Vénus de Syrie, mariée à Adonis. Voyez l'Idylle XV de* Théocrite ; *et* Firm. Maternus, de Error. prof. Relig., *pag.* 21.

(17) Amm. Marcel., *lib. XIX, cap. I.*

(18) Athen., *lib. VII, pag.* 292

(19) Theocrit. Eidyll. *XV.*

(20) Cic. de Naturâ Deor., *lib. I, cap. XV.*

(21) August. de Civit. Dei, *lib VI, cap. VII. Voyez aussi* Firm. Mater. de Errore profan Relig., *pag.* 21.

(22) Lucianus, de Deâ Syriâ.

(23) Theocrit Eidyll. *XV. Voyez le sommaire de cette Idylle*

bration de cette fête n'a pas moins duré à Antioche qu'à Alexandrie. Julien l'Apostat fit son entrée dans la première de ces deux villes, l'an 362, lorsqu'on y célébrait la fête d'Adonis, ce qui fut pris pour mauvais augure. *Evenerat autem iisdem diebus, annuo cursu completo, Adonia ritu veteri celebrari, amato Veneris, ut fabulæ fingunt, apri dente ferali deleto, quod in adulto flore sectarum est indicium frugum. Et visum est triste, quòd amplam urbem principumque domicilium introëunte imperatore nunc primùm ululabiles undique planctus et lugubres sonus audiebantur* (24). Une pareille chose parut de mauvais augure aux Athéniens en deux occasions (25).

(F) *Favori de Vénus et de Bacchus.*] Dans l'endroit où Athénée rapporte quelques exemples d'expressions énigmatiques (26), il n'oublie point l'oracle qui fut rendu à Cinyras ; le voici :

> Ὦ Κινύρα, βασίλευ Κυπρίων ἀνδρῶν δασυπρώκτων,
> Παῖς σοι κάλλιστος μὲν ἔφυ θαυμαστότατός τε
> Πάντων ἀνθρώπων, δύο δ' αὐτὸν δαίμον' ἔχητον.
> Ἡ μὲν ἐλαυνομένη λαθρίοις ἐρετμοῖς, ὁ δ' ἐλαύνων.
>
> *O Cinyra, rex Cypriorum quibus hirtus podex est,*
> *Infans tibi genitus est formosissimus et pulchritudinis*
> *Inter universos homines summoperè admirandæ.*
> *Illum duo numina in potestate habebunt,*
> *Occultis et aviis callibus alterum ille subiget, illum verò alter.*

Athénée ajoute que cela signifiait Vénus et Bacchus; car tous deux l'aimèrent. Platon le comique avait rapporté cet oracle (27). Il n'est pas le seul poëte qui ait parlé de ces amours de Bacchus. On trouve deux vers dans Plutarque, qui assurent que Bacchus, ayant vu le bel Adonis dans l'île de Cypre, en devint amoureux, et l'enleva (28). Ce que Plutarque ajoute est curieux, et pourrait en un besoin faire leçon à ceux qui nous donnent tant de généalogies orientales de la religion et de la mythologie païennes. Un des interlocuteurs de Plutarque soutient fort sérieusement et fort gravement, qu'Adonis et Bacchus sont la même divinité, et que les Juifs s'abstenaient du porc, à cause qu'Adonis avait été tué par un sanglier. Or il prétend que leur religion, leurs fêtes, leurs cérémonies, étaient à peu près ce qu'on faisait dans la Grèce pour Bacchus; et il dit même que leurs lévites étaient ainsi appelés, à cause de Λύσιος ou d'Εὔιος, *Lysius, Evius*, deux noms de cette divinité. Ausone déclare que Bacchus, Osiris, Adonis, etc. étaient un seul et même Dieu (29). Macrobe va encore plus loin (30).

(G) *Proserpine en devint amoureuse dans les enfers.*] S'il en faut croire Apollodore (31), elle n'attendit pas tant à l'aimer, et n'attendit pas même qu'il fût sorti du berceau. Vénus, charmée de la beauté de cet enfant, le mit dans un coffre, et ne le montra qu'à Proserpine. Celle-ci protesta qu'elle le voulait garder. Il fallut que Jupiter prononçât sur le différent ; et voici de quelle manière il le partagea : qu'Adonis serait libre pendant les quatre premiers mois de l'année, et qu'il passerait auprès de Proserpine les quatre suivans, et auprès de Vénus les quatre autres. Il aurait mieux valu mettre la portion d'Adonis au milieu de l'an ; et peut-être l'avait-on ainsi dit avant que les abréviateurs ou les copistes d'Apollodore eussent mis sa Bibliothéque dans l'état où nous l'avons. Quoi qu'il en soit, Adonis ne voulut point des vacances que Jupiter lui avait données : il y renonça en faveur de Vénus; car il lui fit présent de ses quatre mois. D'autres (32) disent, 1°. que la muse Calliope, chargée de la décision de cette dispute par Jupiter, ordonna qu'Adonis serait six mois à Vénus, et six mois à Proserpine. 2°. Que Vénus, indignée qu'on ne lui donnât qu'à moitié ce qu'elle voulait avoir tout entier elle seule, inspira à toutes les femmes de Thrace un tel amour pour Orphée, fils de Calliope, que chacune le voulant ôter aux autres, elles le mirent en cent

(24) Amm. Marcell., *lib. XXII, cap. IX.*
(25) Plutarch. *in* Alcib., *pag.* 200; *in* Niciâ, *pag.* 532.
(26) Athen., *lib. X, cap. XXII. pag.* 456.
(27) *In* Adonide, *apud* Athen., *lib. X, cap. XXII, pag.* 456.
(28) Plut. Sympos., *lib. IV, cap. V.*
(29) Auson. Epigramm. XXX.
(30) Macrob. Saturnal., *lib. I, cap. XVIII et XXI.*
(31) Apollod. Bibl., *lib. III. pag.* 240.
(32) Hygin. Astronom., *lib. II, cap. VII*

pièces. L'une des plaintes que Vénus fait de son fils dans les Dialogues de Lucien, est qu'il l'envoie courir tantôt sur le mont Ida pour Anchise, tantôt sur le mont Liban pour le bel Assyrien, dont il lui enlevait la moitié, par le soin qu'il avait pris de le faire aimer de Proserpine. (33) Arnobe (34) et Clément Alexandrin (35) ont parlé des amours de cette dernière déesse pour Adonis : et c'est sans raison que Sylburgius voudrait mettre dans le père grec Ἀιδωνεῖ, au lieu de Ἀδώνιδι; car, si on lisait Ἀιδωνεῖ, on ferait dire à Clément Alexandrin une fausseté : savoir, que l'amour de Proserpine pour Pluton était un adultère. Méziriac est l'auteur de cette dernière remarque. Voyez la page 403 de son Commentaire sur les épîtres d'Ovide. Le jugement de Calliope me fait souvenir de ces deux vers :

Et vitulâ tu dignus et hic, et quisquis amores,
Aut metuet dulces, aut experietur amaros (36).

(H) *Nous dit là-dessus le blanc et le noir.*] D'un côté, et avec peu de vraisemblance, qu'Adonis séjournait six mois chez Proserpine, et six mois chez Vénus, sans les toucher, lit à part : Ἄνευ τοῦ συγκαθεύδειν καὶ προσερνίζεσθαι (37) ; et de l'autre, qu'il passait six mois entre les bras de Proserpine, et autant entre les bras de Vénus : Ἕξ μῆνας ἐποίησεν ἐν ταῖς ἀγκάλαις τῆς Ἀφροδίτης, ὥσπερ καὶ ἐν ταῖς ἀγκάλαις τῆς Περσεφόνης (38). Remarquez qu'on disait quelque chose de semblable touchant les conventions de Cérès et de Pluton ; savoir, qu'il fut accordé que Proserpine demeurerait avec lui six mois, et qu'elle irait achever l'année chez Cérès. Les anciens n'étaient point assez féconds, ils appliquaient à trop de sujets le dénoûment de leurs fables. D'ailleurs, l'Égypte, la Phénicie, l'île de Cypre, qui ont été la scène d'Adonis, ne sont pas assez éloignées du soleil, depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mars, pour qu'on puisse dire qu'Adonis est alors dans le sépulcre, ou dans les enfers : et je ne sais pas à quoi songeait M. Moréri, avec *ces six mois que les jours sont si courts et les nuits si longues.* Dans les pays dont je parle, la différence du plus long jour de l'année, et du plus court, ne donne point lieu à cette expression. Il y aurait bien d'autres choses à corriger dans l'Adonis de cet auteur.

(I) *Que le prophète Ézéchiel a parlé de la fête d'Adonis.*] Saint Jérôme a cru que le Thammus de ces paroles d'Ézéchiel : *Il me fit entrer par l'huis de la porte de la maison de l'Éternel qui est vers Aquilon ; et voici* il y avoit *là des femmes qui estoient assises pleurantes Thammus* (39), est Adonis. Il n'a pas oublié de remarquer les deux faces de cette fête : d'abord on pleurait Adonis comme mort; et puis on le chantait, et on le louait comme revenu au monde : *Plangitur à mulieribus quasi mortuus, et posteà reviviscens canitur atque laudatur* (40). Saint Cyrille nous apprend diverses particularités de cette fête. Il dit qu'on la célébrait encore dans Alexandrie (41), et quand il explique ces paroles, *malheur sur le pays... qui envoie par mer des ambassadeurs, et ce en des vaisseaux de jonc sur les eaux* (42), il veut qu'on les entende des lettres que l'on envoyait pour faire savoir qu'Adonis était retrouvé. *Ils prenoient*, dit-il (43), *un vase de terre ; et ensuite, écrivant une lettre aux femmes de Biblos, comme si Adonis eût été véritablement retrouvé, et la mettant dans ce vase, ils le scelloient, et le mettoient sur la mer, après avoir employé quelques cérémonies. Ce vase, à ce qu'ils assuroient, se rendoit de lui-même à Biblos dans certains jours de l'année, et quelques femmes chéries de Vénus l'y recevant, cessaient de pleurer, après avoir ouvert la lettre, comme si Vénus eût retrouvé son Adonis.* Lucien dit qu'il a vu à Byblos la tête de carton que les Égyptiens y envoyaient tous les ans, sans autre cérémonie que de la jeter dans la mer. Les vents la portaient tout droit à Byblos dans sept jours, qui était le temps

(33) Lucian. Dialog. Veneris et Lunæ.
(34) Arnob., *lib. IV*, *pag.* 145.
(35) Clem. Alex. *in* Protrep., *pag.* 21.
(36) Virgil. Ecl. *III*, *vs.* 109.
(37) Scholiast. Theocriti, *ad vs.* 21, *Eidyll. V.*
(38) *Ibid.*

(39) Ézéchiel, *chap. VIII*, *vs.* 14. *Je me sers de la version de Genève.*
(40) Hieron., *lib. III.* Comment. in Ezechiel.
(41) Cyrill. in Esaïam, *lib. II.*
(42) Esaïe, *chap. XVIII*, *vs.* 1 *et* 2.
(43) Cyrill. in Esaïam, *liv. II. Je me sers de la Traduction de M. de* Longepierre *qui rapporte ce passage dans ses* Notes sur Bion, *pag.* 45.

ordinaire qu'on employait pour passer d'Égypte à cette ville. Procope de Gaze raconte ceci tout de même que saint Cyrille (44). Selon ce dernier, les Grecs croyaient que Vénus était descendue dans les enfers, pour le recouvrement d'Adonis : et comme ils disaient qu'à son retour on avait su qu'elle l'avait retrouvé (45), il fallait que les commencemens tristes et lugubres de la fête se terminassent par de grandes réjouissances.

(*K*) *Sous des laitues.*] C'est Callimachus qui a dit que Vénus cacha Adonis sous des laitues (46). Selon Cratinus, elle en fit autant à Phaon, pour qui elle avait beaucoup d'amour. Qu'avait fait Athénée de son bon sens lorsqu'il avança que les poëtes ont voulu signifier par une semblable allégorie, que les laitues causent une espèce d'impuissance à ceux qui en mangent ordinairement? Si elles avaient cette vertu, Vénus les aurait-elle choisies, pour en faire une couverture à ses mignons? Ne les eût-elle pas abhorrées jusqu'au nom et à la vue? n'eût-elle pas craint que leur simple attouchement ne fît un mauvais effet? Remarquez une différence entre Callimachus et Eubulus : ce dernier a dit, qu'après qu'Adonis fut mort, Vénus l'enterra sous des laitues : d'où il infère que cette plante n'est bonne que pour les morts (47). L'origine de tous ces contes pourrait bien être ce que l'on disait, qu'Adonis, ayant bien mangé d'une certaine laitue qui croissait dans l'île de Cypre, fut tué par un sanglier. Ceux qui feront réflexion sur l'endroit où le sanglier le blessa, trouveront sans peine le dénoûment de tout ceci. Adonis était devenu impuissant pour avoir trop mangé de ces laitues : voilà pourquoi on a feint qu'après cela il reçut à l'aine une blessure mortelle. Il ne faut donc point préférer le mot *καταφυγὼν* à celui de *καταφαγὼν* (48); et il est beaucoup plus raisonnable de penser que Nicander a parlé de cette laitue comme d'un aliment d'Adonis, que de croire qu'il en ait parlé comme d'un asile qu'Adonis chercha contre le sanglier.

J'avertirai mon lecteur, que M. de la Monnaie n'est pas de ce sentiment. Voici une remarque, qu'il a bien voulu me communiquer: « Le *καταφυγὼν* des manuscrits est préférable » de beaucoup au *καταφαγὼν* des imprimés. Nicandre, dans l'endroit » que cite Athénée, parle d'une sorte » de laitue, sous laquelle, dit-il, » Adonis s'était réfugié, lorsque le » sanglier le tua. Cela fait un fort » bon sens; au lieu qu'il y en aurait » trop peu à dire que c'est de cette » laitue qu'Adonis avait trop mangé » lorsque le sanglier le tua : l'expression ne serait ni claire ni suivie, » et ce ne serait qu'un mélange confus de l'allégorie et de la fable. Il » faut prendre garde de plus que θρίδαξ » étant du féminin, il faudrait ἧς οὗ » ἣν καταφαγὼν, parce que alors οὗ se » prend adverbialement pour *quò.* » Il est certain que Casaubon a préféré *καταφυγὼν* à *καταφαγὼν* (49) : il a confirmé son sentiment par les paroles qui se trouvent dans la même page d'Athénée, ἐν καλαῖς θριδακίναις ἀποκρύψαι (50), *in pulchris lactucis abdidisse;* mais il aurait dû prendre garde qu'Athénée ne les rapporte qu'après avoir cité un long passage d'un poëte qui a dit que si quelqu'un mange de ces laitues il ne peut rien faire avec une femme (51). Remarquez bien que les paroles de ce poëte suivent immédiatement ce qu'a dit Nicander. Or c'est un signe qu'Athénée n'a point écrit οὗ *καταφυγὼν*, mais ἣν ou ἧς *καταφαγὼν*. C'en est un signe d'autant plus clair, que nous voyons que cet auteur ayant cité Callimaque, qui a dit que Vénus cacha Adonis sous des laitues, observe que c'est une allégorie destinée à montrer que ceux qui mangent ordinairement cette herbe, deviennent lâches et invalides par rapport à cette déesse : Αλληγορούντων τῶν ποιητῶν ὅτι ἀσθενεῖς εἰσὶ πρὸς ἀφροδίσια οἱ

(44) Procop. Gaz. Comment. in Esaï., *cap. XVIII.*

(45) Ἀνελθούσης δὲ ἐξ Ἅδου καὶ μὴν καὶ ηὑρῆσθαι λεγούσης τὸν ζητούμενον συνήδεσθαι καὶ ἀνασκιρτᾶν. Cyrill. in Esaiam *lib. II.*

(46) *Apud* Athenæum *lib. II, cap. XXVIII, pag.* 69.

(47) *Ibidem.*

(48) *Dans le passage de* Nicander, *rapporté par* Athénée, *là même.*

(49) Casaubon. in Athen., *lib. II, cap. XXVII, pag.* 144.

(50) Casaubon *dit* κατακρύψαι. *C'est la même sens.*

(51) Amphis *in* Ialemo.

συνεχῶς χρώμενοι θρίδαξι. *Eâ quidem allegoriâ poëtis innuentibus, qui assiduè lactucâ vescuntur, ad Venerem esse invalidos.* Il ne faut point se faire une affaire de ce que Nicander aurait mêlé fort confusément l'allégorie avec la fable ; car les poëtes sont tout pleins de ce mélange. Remarquons de plus qu'il a entendu très-mal le mot qu'il a voulu expliquer: Βρένθιν λέγεσθαι φησὶ παρὰ Κυπρίοις θρίδακα (52). *Lactucam à Cypriis dicit vocari Brenthin.* Il a pris un sapin pour une laitue (53). Cette faute l'a dû conduire à changer la tradition ; car il a bien vu qu'il eût été ridicule de supposer qu'Adonis se réfugia sous une laitue. Il a donc conté qu'elle lui servit d'aliment.

(*L*) *Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort de sa blessure.*] Consultez sur cela le troisième tome de la Bibliothèque universelle (54). On peut ajouter aux remarques que l'on y trouve un passage de Ptolomée fils d'Héphestion (55) : c'est celui où il est dit que ce vers de l'Hyacinthe d'Euphorion,

Κωκυτὸς μοῦνος τὸν ἀφελκέα νίψεν Ἄδωνιν,
Solus Cocytus sua vulnera lavit Adonim,

n'a pas été entendu. Il signifie tout autre chose que ce que l'on pense ; car il nous apprend qu'un certain Cocyte, disciple de Chiron, avait guéri Adonis de la blessure du sanglier. Les cérémonies de la fête nous doivent persuader qu'Adonis n'en mourut pas. On s'affligeait au commencement, comme s'il eût été mort ; et ensuite l'on se réjouissait, comme s'il fût revenu au monde. « Il n'est pas difficile » de deviner que l'on a formé cette » fable sur quelques expressions fortes » des Égyptiens ou des Phéniciens, » qui disaient que ceux qui étaient » guéris d'une grande maladie, ou » échappés d'un grand péril, avaient » été tirés du tombeau. On en trouve » divers exemples dans les psaumes » (56). *Ajoutez à cela* que c'était la » coutume des Orientaux, de consa» crer des figures d'or des parties du » corps dans lesquelles ils avaient été » incommodés. On en trouve un exem» ple dans le I[er]. livre de Samuel, ch. » VI, vs. 4. Adonis, ayant été blessé » dans l'aine, et étant guéri de sa bles» sure, il consacra un *phallus* d'or.... » L'on avait un très-grand respect » pour cette figure dans les mystères » d'Osiris (57). » Nous trouvons ici la confirmation de la remarque précédente : les nuages se dissipent ; on commence à voir le jour. Vénus crut avoir perdu pour jamais, non pas la vie, mais le sexe de son mari ; soit qu'effectivement un sanglier lui eût maltraité cette partie, soit qu'un sortilége, ou bien quelque autre principe que nous ne connaissons pas, y eût jeté un dévolu et une funeste mortification ; voilà le sujet de ses larmes. Mais la plaie ayant été consolidée, ou le charme ayant été levé, Vénus se persuada que son mari ressuscitait, et qu'il lui revenait du plus profond des enfers : voilà le sujet de sa joie ; et afin de conserver la mémoire de tout cela plus mystérieusement, et plus honorablement tout ensemble, il fut dit que tous les ans la fête d'Adonis serait célébrée de telle et de telle manière. Il serait aisé d'adapter à cette hypothèse les explications de Macrobe : son soleil descendant aux parties inférieures du zodiaque, et puis remontant aux supérieures : son sanglier, l'image du froid, et par conséquent de ceux qui appartiennent au titre du Droit canonique *De frigidis et maleficiatis :* sa Vénus désolée, à cause qu'elle est veuve de son soleil, et puis riante au retour de ce bel astre qui la rend féconde. Chacun voit qu'il ne serait pas difficile de faire usage des conventions de Vénus et de Proserpine, je veux dire de ces semences concentrées au sein de la terre pendant quelques mois, dont elles sortent ensuite pour la propagation de l'espèce.

(52) Athenæus, *lib. II*, *cap. XXVIII*, *p.* 69.
(53) *Voyez la* Bibliothèque Universelle, *tom. III*, *pag.* 28.
(54) *Pag.* 31.
(55) *Apud* Photium, *pag.* 472.
(56) Biblioth. Univers., *tom. III*, *pag.* 31.
(57) *Là même*, *pag.* 33.

ADRASTE, roi d'Argos, fils de Talaüs et de Lysianasse (*a*), fille de Polybe, roi de Sicyone, s'acquit une grande réputation dans la fameuse guerre de Thèbes, où il s'engagea pour soutenir les droits de Polynice son

(*a*) Pausan., *lib. II*, *pag.* 50.

gendre (A), qui avait été exclus de la couronne de Thèbes par Étéocle son frère (*b*), nonobstant les conventions passées entre eux. Adraste, suivi de Polynice et de Tydée son autre gendre, de Capanée et d'Hippomédon, fils de ses sœurs, d'Amphiaraüs son beau frère, et de Parthenopée (*c*), marcha contre la ville de Thèbes; et c'est là cette expédition des sept *Preux*, qui a été tant chantée par les poëtes. Ils y périrent tous, à la réserve d'Adraste que son cheval sauva. C'était un cheval d'importance nommé Arion; il en faudra parler en son lieu. Cette première guerre fut suivie de quelques autres; car Adraste, n'ayant pu obtenir les corps des Argiens qui avaient été tués devant Thèbes, eut recours aux Athéniens (*d*), qui, sous la conduite de Thésée, contraignirent le nouveau roi de Thèbes (*e*) à faire ce que souhaitait Adraste. Cette satisfaction ne termina point la guerre; car les fils de ceux qui avaient si mal réussi dans la première expédition en firent une seconde dix ans après, qui fut nommée la guerre des *Épigones* (B), et qui se termina par la prise et le saccagement de Thèbes. Aucun des chefs n'y périt (*f*) excepté Ægialéus, fils d'Adraste. Ce fut une espèce de compensation pratiquée par la fortune (*g*). Cette perte toucha si sensiblement Adraste, d'ailleurs affaibli par sa vieillesse, qu'il en mourut de chagrin (C) à Mégare (*h*), comme il ramenait l'armée victorieuse qui avait pris la ville de Thèbes. C'est une marque qu'il fut en personne à la seconde expédition (D), de quoi pourtant il n'y a guère d'écrivains qui aient parlé. Ceux de Mégare honorèrent beaucoup sa mémoire; mais ce n'était rien en comparaison de ce que firent ceux de Sicyone (E). Ceux-ci lui dressèrent un tombeau au milieu de leur grande place, et lui instituèrent des fêtes et des sacrifices qu'ils célébraient chaque année pompeusement. On peut voir dans Hérodote comment Callisthène, tyran de Sicyone, fit cesser ces choses en haine des Argiens (*i*). Il faut savoir qu'Adraste avait été roi de Sicyone (*k*), en vertu du testament de Polybe son aïeul maternel, chez qui il se réfugia une fois, se voyant contraint de sortir d'Argos (F), et que, pendant son règne, il rendit fort illustre la ville de Sicyone (*l*) par les jeux pythiques qu'il y établit (*m*). Il y a des écrivains qui remarquent que son royaume héréditaire fut celui de Sicyone, et qu'il obtint celui d'Argos par élection; la douceur de son naturel ayant été cause que ceux d'Argos le prièrent (G) de venir humaniser leur mœurs barbares. Homère ne dit pas tout cela, mais seulement

(*b*) Pausan., *lib. IX*, *pag.* 286.

(*c*) Hygin., *cap. LXX*; Apollod., *lib. III*; Diodor. Sicul., *lib. V*, *cap. VI*.

(*d*) Pausan., *lib. I*, *pag.* 37.

(*e*) *Étéocle et Polynice s'étaient entre-tués.*

(*f*) Hygin, *cap. LXXI*.

(*g*) *Voyez la remarque* (H).

(*h*) Pausan., *lib. I*, *pag.* 41.

(*i*) Herod., *lib. V*, *cap. LXVII*.

(*k*) *Id. ibid.*, *et* Pausan., *lib. II*, *pag.* 50.

(*l*) Pindar. Nem., *Ode IX*.

(*m*) Scholiast. Statii, *apud* Barthium, *tom. II*, *pag.* 361, *in hæc verba* Statii, Thebaïdos, *lib. II*, *vs.* 179.

. . . . . . Quis te solio Sicyonis avitæ
Excitum infrenos componere legibus Argos
Nesciat?

qu'il régna en premier lieu à Sicyone (*n*). Servius le dit aussi sur le VIe. livre de l'Énéide, et on lit la même chose dans Pindare (*o*) et dans son vieux scoliaste. Ordinairement on ne lui donne que deux filles, Argie, femme de Polynice, et Déipyle, femme de Tydée (*p*); mais il eut encore deux fils, Ægialéus et Cyanippus, et une fille qui s'appelait Ægialée, qui épousa Diomède son neveu, fils de Tydée, et le chagrina extrêmement par ses impudicités. Quelques-uns disent qu'il fut le premier qui bâtit un temple à la déesse Némésis, et que de là vient qu'elle a eu le nom d'Adrastée (H). Mais je ne doute pas qu'ils ne le confondent avec un autre ADRASTE. Celui qui bâtit le premier autel à cette déesse, le bâtit sur la rivière d'Æsèpe, dans la Phrygie (*q*). On ne trouve point que notre Adraste ait jamais été en Asie, et nous trouvons un roi de ce nom dans la Phrygie, au temps du siége de Troie (*r*). Il vaut donc mieux attribuer l'établissement de ce culte de Némésis à un prince asiatique nommé Adraste, qu'à un roi d'Argos de même nom. Hérodote parle d'un ADRASTE qui se réfugia à la cour de Crésus, roi de Lydie, et qui tua par mégarde le fils de ce roi (*s*). L'article de cet Adraste est assez bon dans le Dictionnaire de Moréri (I).

(*n*) Homer. Iliad., *lib. II*, *vs.* 79.
(*o*) Pindar. Nem., *Ode IX*.
(*p*) Stat. Theb., *lib. I*, *vs.* 393.
(*q*) Antimachus *apud* Strabonem, *lib. XIII*, *pag.* 405.
(*r*) Homer. Iliad., *lib. II*, *vs.* 337.
(*s*) Herod., *lib. I*, *cap. XXXV*, *et seq.*

(A) *Les droits de Polynice son gendre.*] Pausanias dit qu'Adraste avait marié sa fille avec Polynice, avant les disputes pour la succession de Thèbes (1); mais d'autres prétendent que ce mariage ne se fit qu'après que Polynice, exclus par son frère, se fut retiré chez Adraste. Ils content que Tydée s'y retira en même temps, et que ces deux réfugiés étaient couverts, celui-ci d'une peau de sanglier, celui-là d'une peau de lion; ce qui fut cause qu'Adraste leur fit épouser ses filles, se souvenant d'un oracle (2) qui lui avait commandé de les marier avec un sanglier et un lion (3). Le Supplément de Moréri dit faussement que Tydée, interrogé pourquoi il portait la peau d'un sanglier, répondit que c'était parce qu'OEnée son père était le vainqueur du *sanglier de Calydonie*. Il ne fit point cette réponse; et ce n'était point OEnée, mais Méléagre qui avait tué ce furieux sanglier. On rapporte mal dans le même Supplément l'oracle qui avait été rendu à Adraste.

(B) *La guerre des* Épigones.] Si l'on avait bien pris garde en composant le IIIe. volume de Moréri que cette guerre n'est postérieure à la précédente que de dix ans, on n'aurait pas traduit le mot d'*Épigones*, par *ceux qui naquirent après le siége de Thèbes* : on se serait contenté de dire : *Ceux qui survécurent à leurs pères*, ou bien on eût dit en général, *les descendans des premiers chefs*.

(C) *Qu'il en mourut de chagrin.*] Le Supplément de Moréri lui impute *de s'être jeté dans le bûcher de son fils*, et cite *Hygin*, *fab.* 242; et *Hérodote*, *liv.* 5. Or il est à remarquer qu'Hérodote ne dit rien d'Adraste qui ait été employé dans cet article du Supplément. La seule chose que l'on pourrait soupçonner avoir été prise d'Hérodote est au commencement de l'article, en ces termes : *Adraste fut obligé de se retirer en la ville de Sicyone, chez le roi Polybe, qui lui fit un bon accueil et lui donna sa fille Amphitée en mariage;* mais cela même est fort éloigné d'Hérodote, qui dit que Polybe laissa son royaume par testa-

(1) Pausan., *lib. IX*, *pag.* 286.
(2) *Il est dans le* Scoliaste d'Euripide ad Phœniss., *vs.* 415. *Voyez aussi* Stace, Theb., *l. I*, *vs.* 395.
(3) Hygin., *cap. LXIX*. Apollodore, *liv. III*, *dit que l'un d'eux portait sur son bouclier la figure d'une tête de sanglier.*

ment à Adraste fils de sa fille. Voyez la remarque suivante. La citation d'Hygin est encore plus mauvaise ; car Hygin ne parle point là de notre Adraste, mais d'un autre qui fut père d'Hipponoüs, et qui se jeta dans le feu pour obéir à un ordre d'Apollon. Hipponoüs, par le même principe en fit tout autant. L'auteur de l'*Index* d'Hygin, dans l'édition d'Amsterdam en 1681, donne pour fils à Hercule cet Adraste et cet Hipponoüs; et néanmoins il prétend que le même Adraste est le père d'Ægialée dont Hygin parle au chapitre LXXI, et qui est visiblement le beau-père de Polynice et le fils de Talaüs. C'est avoir mal entendu ces paroles : *Hercules Jovis filius ipse sese in ignem misit. Adrastus et Hipponoüs ejus filius, ipsi se in ignem jecerunt ex responso Apollinis* (4).

(D) *Qu'il fut en personne à la seconde expédition.*] Je puis joindre à Pausanias un second témoin, savoir Pindare qui dit positivement qu'Adraste, ayant recueilli les os de son fils, ramena heureusement l'armée à Argos (5). Il ne le fait donc point mourir en chemin à Mégare comme fait Pausanias; mais néanmoins, voilà deux autorités uniformes sur ce point-ci, qu'Adraste se trouva à la seconde guerre de Thèbes.

(E) *En comparaison de ce que firent ceux de Sicyone.*] Le scoliaste de Pindare rapporte (6) que Dieutuchide soutient qu'on n'avait à Sicyone que le cénotaphe d'Adraste, et que son véritable tombeau était à Mégare (7).

(F) *Se voyant contraint de sortir d'Argos.*] On a dit dans le Supplément de Moréri qu'Adraste *fut chassé* du royaume d'Argos *par Amphiaraüs son beau-frère, et obligé de se retirer en la ville de Sicyone ;* mais, par une négligence peu excusable on n'a cité personne qui ait dit cela : c'est donner bien du pays à courir à un lecteur qui veut avoir des garans. J'ai tant cherché qu'enfin j'ai trouvé une source dans Pindare, où j'ai vu qu'Adraste sortit d'Argos, et qu'il se retira à Sicyone à cause des attentats d'Amphiaraüs et à cause du renversement de la famille de Talaüs, laquelle n'avait plus la souveraine puissance (8). Ce poëte ajoute qu'Adraste arrêta le cours de ce mal, et que le mariage d'Ériphyle avec Amphiaraüs fut le lien qui réunit les esprits par la pacification des troubles. Amphiaraüs n'était donc pas beau-frère d'Adraste quand ce dernier fut obligé de se retirer à Sicyone. Pindare ne dit point que ce prince fugitif ait épousé la fille du roi Polybe, ni que Talaüs ait été tué par Amphiaraüs ; mais l'un et l'autre de ces deux faits, dont le premier est si opposé à Hérodote, se trouvent dans le scoliaste de Pindare. Diodore de Sicile dit que le mariage d'Amphiaraüs avec Ériphyle sœur d'Adraste n'apaisa point les différens, puisqu'un peu avant la guerre de Thèbes ces deux beaux-frères disputaient encore à qui régnerait (9). Ils furent divisés sur un autre point : Amphiaraüs ne voulait pas être de l'expédition, et Adraste souhaitait passionnément qu'il en fût. Ériphyle fut choisie l'arbitre de tous leurs démêlés, et donna gain de cause à son frère. Apollodore dit en partie la même chose quoique assez confusément (10). Barthius a mal rapporté ce que dit Diodore de Sicile ; car il suppose qu'Ériphyle était fille d'Adraste (11). La version latine de cet historien, imprimée à Bâle en 1548, dit faussement qu'Ériphyle adjugea la couronne à son mari.

(G) *Ceux d'Argos le prièrent.*] Si M. Moréri avait su cela, il se serait bien gardé de dire qu'Adraste, *après quatre ans de règne, quitta la ville de Sicyone sans qu'on en sache le sujet, et vint régner à Argos où il eut deux* (12)*filles, etc.* Mais, quoi qu'il en soit, voici un morceau pour le Pyrrhonisme historique, les anciens appointés contraires sur les deux royaumes d'Adraste ; je veux dire sur l'ordre et le titre de la possession. Voyez l'article Talaüs.

(H) *Et que de là vient qu'elle a eu le nom d'Adrastée.*] Le scoliaste de Pindare veut que ce nom ait été donné à la déesse Némésis à cause de la compensation dont j'ai parlé. Adraste

(4) Hygini Fabul., *cap. CCXLII.*
(5) Pindar. Pyth., *Od. VIII.*
(6) Schol. Pindari in Nem., *Od. IX.*
(7) Dieutuchides, Historiæ Megaricæ, *lib. III.*

(8) Pindar. Nem. *Od. IX.*
(9) Diod. Sicul., *lib. V, cap. VI.*
(10) Apollod., *lib. III, pag.* 187.
(11) Barth. in Stat., *tom. II, pag.* 870. *Voyez aussi pag.* 914.
(12) *Il fallait dire, trois filles et deux fils.*

avait été le seul des chefs qui ne périt point à la première guerre de Thèbes ; et son fils fut le seul des chefs qui périt à la seconde. Le contrepoids est beaucoup plus juste selon l'hypothèse de ceux qui donnent toute la conduite de la seconde guerre aux Épigones ; mais ceux qui prétendent qu'Adraste y alla, et qui lui donnent la gloire d'en avoir ramené l'armée victorieuse, supposent nécessairement qu'il y commandait. C'était donc à lui à y périr, afin que la balance devînt égale entre lui et les six collègues qu'il avait eus la première fois.

(I) *Est assez bon dans le Dictionnaire de Moréri.*] Je n'y ai trouvé que les petites fautes suivantes : 1°. On y fait Adraste fils de Gordius, au lieu de le faire fils de Midas *, et petit-fils de Gordius, conformément à la traduction latine d'Hérodote. Je sais bien que le texte grec porte qu'il était fils de Gordius, et petit-fils de Midas (13) : mais je sais aussi, d'une part, que M. Moréri n'était pas homme à rectifier les versions par les originaux grecs ; et de l'autre, qu'il y a une leçon grecque conforme à la traduction. 2°. On ne devait pas supprimer que Crésus usa envers Adraste des cérémonies expiatoires que l'on employait pour la purification des homicides involontaires. 3°. Il ne fallait pas dire qu'Adraste se tua sur le corps du fils de Crésus, mais sur son tombeau : car Hérodote remarque que Crésus, ayant excusé et consolé le meurtrier, fit enterrer son fils. 4°. Enfin, il ne fallait pas citer *Clio* ou *Li.* Les noms des Muses donnés aux livres d'Hérodote ne servent de rien dans les citations, et principalement lorsqu'on fait un livre français d'un usage aussi populaire que le Dictionnaire de Moréri ; mais en tout cas il fallait achever l'évaluation de *Clio* à *livre premier*.

* *D'après cette critique de Bayle, les éditeurs de Moréri firent la correction qu'il demandait; mais d'après un article inséré dans le tome XI des* Jugemens sur quelques Ouvrages nouveaux, *les éditeurs de Moréri de* 1759 *ont rétabli :* Adraste, fils de Gordius.

(13) Herod., *lib. I*, *cap. XXXV.*

ADRIANI (Jean-Baptiste), né à Florence, l'an 1511, d'une famille patricienne, a écrit en italien l'*Histoire* de ce qui se passa *de son temps*. Son ouvrage est une continuation de Guicciardin, et commence à l'an 1536 (A). Le jugement et la bonne foi, la diligence et l'exactitude y règnent beaucoup, et il paraît que Cosme, grand-duc de Toscane, prince d'un esprit vaste et d'une prudence consommée, avait communiqué ses mémoires à l'auteur (B). M. de Thou, de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, reconnaît ingénument qu'il a pris beaucoup de choses dans cette histoire, et qu'il n'y en a point qui lui ait fourni plus de matériaux que celle-là (*a*). Il trouve étrange que les Italiens ne considèrent pas Adriani à proportion de son mérite. Outre cette histoire, on a six *Harangues* de la façon de cet auteur ; savoir : l'Oraison funèbre de Charles V, celle de l'empereur Ferdinand, celle d'Éléonore de Tolède, femme de Cosme, duc de Florence ; celle d'Isabelle, reine d'Espagne ; celle de Cosme, grand-duc de Toscane ; et celle de Jeanne d'Autriche, femme de François de Médicis (*b*). Il mourut à Florence, l'an 1579. Je le crois aussi auteur d'une longue *Lettre touchant les anciens peintres et sculpteurs*, qui est à la tête du troisième volume du Vasari (*).

Il était fils du docte Marcel Virgile (*c*), secrétaire de la république de Florence et professeur

(*a*) Thuan. Hist., *lib. LXVIII*, *sub fin.*

(*b*) Jacobo Rilli, Notitie litterarie ed istoriche intorno a gli Uomini illustri dell' Academia Fiorentina, *pag.* 45.

(*) *Ce n'est pas dans le troisième volume, mais dans la troisième partie du second volume.*

(*c*) Michaël Poccianti, de Scriptor. Florent., *pag.* 103.

aux belles-lettres dans l'académie. Il lui succéda dans cette charge de professeur (*d*), et laissa un fils nommé Marcel Adriani, qui fut très-docte, et qui exerça le même emploi (*e*), et qui prit le titre de *il Torbido* dans l'académie *de gli Alterati* (*f*). Il y a des gens qui trouvent notre Jean-Baptiste un peu partial contre le pape Paul III (*g*).

(*d*) Billi Notitie litterarie, *pag.* 253.
(*e*) *Là même*, *pag.* 255.
(*f*) *Le* Bocchi, *au Ier. livre des* Éloges *joints au* Billi, *pag.* 48.
(*g*) Spond. Annal., *ad annum* 1545, *num.* 18, *pag.* 492.

(A) *Et commence à l'an* 1536.] Ne l'ayant point, il faut que je m'en rapporte au témoignage de M. de Thou; mais j'avertis mon lecteur que, selon M. de Sponde (1), notre Adriani a commencé son histoire à l'an 1537, et l'a finie à l'an 1574. Elle comprend vingt-deux livres, et fut imprimée à Florence, chez les Giunti, l'an 1583, in-folio; et à Venise, en deux volumes in-4.°, l'an 1587. Marcel Adriani, fils de l'auteur, fut celui qui publia cette histoire. Il la dédia à François de Médicis, grand-duc de Toscane. Elle comprend l'espace de 44 ans, si nous en croyons le Bocchi (2).

(B) *Avait communiqué ses mémoires à l'auteur.*] M. de Thou avait déjà dit dans le XXXVIIe. livre ce qu'il pensait là-dessus, à l'occasion des secrètes conférences qu'eut Catherine de Médicis avec le duc d'Albe, lors de l'entrevue de Bayonne. *Ceux de la religion, gens fort soupçonneux*, dit-il (3), *ont publié qu'on machina dans ces conférences l'extirpation de leur secte. Ce qui est arrivé ensuite apprendra certainement à notre postérité si cela est faux ou non.* Il ajoute que Jean-Baptiste Adriani, historien très-sincère et très-judicieux, et à qui apparemment les mémoires du duc de Florence avaient fourni bien des choses (4), a débité qu'on avait conclu dans cette entrevue, selon l'avis du roi d'Espagne, expliqué par le duc d'Albe, que l'on abattrait les principales têtes des protestans, et qu'après cela l'on ferait main basse sur eux tous, à la manière des vêpres siciliennes Je voudrais que d'Aubigné n'eût pas enchéri sur l'auteur qui lui servait d'original. *Presque tous les historiens*, dit-il (5), *et entre ceux-là, Jean-Baptiste Adrian, qui avoit entre les mains les chiffres et secrets du duc de Florence, ont voulu comme d'un consentement que là ayent esté projettées les guerres des Païs-Bas, et les massacres qui ont depuis ensuivi.* Il n'y a point de doute que M. de Thou ne soit en cela l'original que d'Aubigné a copié; mais le copiste ne se donne-t-il pas trop de licence? ne donne-t-il pas comme un fait certain ce que M. de Thou n'avait donné que comme une chose apparente? Ne parle-t-il pas des chiffres et des secrets du grand-duc, de quoi M. de Thou n'avait rien dit? car *commentarii* ne signifie point chiffres et secrets. Plus une accusation est atroce, plus doit-on s'arrêter aux termes d'une déposition, lors même que comme ici les apparences sont très-favorables Si Zeiller avait jeté les yeux sur cet endroit de M. de Thou, il n'aurait pas osé dire que l'histoire d'Adriani finit à la mort de Charles V (6).

(1) Spond. Annal., *ad ann.* 1534, *num.* 18, *pag.* 426.
(2) *Le* Bocchi, *au Ier. liv. des* Éloges *joints au* Billi, *pag.* 49.
(3) *Genus hominum suspicax.* Thuan. Hist., *lib. XXXVII*, *pag.* 749, *ad ann.* 1565.
(4) *Ex Cosmi Etruriæ Ducis Commentariis, ut vero simile est, multa hausit.* Id. ibid.
(5) D'Aubigné, Hist., *tom. I*, *liv. IV*, *ch. V*.
(6) Zeiller, de Historicis, *part. II*, *pag.* 1

ADRIANUS, ou ADRIAN, ou plutôt ADRIEN, empereur, pape, etc. Cherchez Hadrien.

ADRICHOMIA (Corneille), religieuse de l'ordre de saint Augustin, au seizième siècle, fille d'un gentilhomme hollandais, s'acquit beaucoup de réputation par la connaissance de la poésie, dont elle fit un usage conforme à sa profession; car elle mit en vers les *Psaumes de David*, et composa plusieurs autres *Poëmes*

sacrés. Jacques Faber d'Étaples admirait l'esprit et l'érudition de cette fille. Cornélius Musius eut de grandes liaisons de bonne et chaste amitié avec elle. C'est ce que François Swert nous en apprend (*a*). Je m'étonne que Valère André, dont le recueil des écrivains du Pays-Bas est beaucoup plus ample que celui de François Swert, ne dise rien de cette illustre Hollandaise. Il ne pouvait pas ignorer ce que l'autre en avait dit.

(*a*) Swertii Athen. Belgic., *pag*. 181.

ADRICHOMIUS (Christien) naquit à Delft en Hollande, l'an 1533. Ce fut un prêtre zélé pour sa religion, et qui s'appliquait à l'étude. Il fut assez long-temps directeur des religieuses de Sainte-Barbe, dans le lieu de sa naissance; mais les guerres civiles de religion l'ayant contraint de s'exiler, il se retira d'abord en Brabant (A), et puis à Cologne, où il entreprit un ouvrage considérable, qui fut imprimé après sa mort (B). La matière qu'il donna à ses études fut la description de la Terre-Sainte en général, et celle de la ville de Jérusalem en particulier, comme on le peut connaître par son *Theatrum Terræ Sanctæ*, imprimé avec des cartes géographiques, à Cologne, l'an 1593, in-folio. Cet ouvrage contient, outre ce que j'ai déjà marqué, une chronique du Vieux et du Nouveau Testament. On en fait assez de cas, et on l'estimerait davantage si l'auteur ne s'était pas trop fié au Manethon, au Berose, et à tels autres écrits chimériques du moine Annius de Viterbe. Il prenait quelquefois le titre de *Christianus Crucius*, et il publia sous ce nom, à Anvers (*a*), la *Vie de Jésus-Christ*, avec une harangue *de Christianâ beatitudine*, qui avait été prononcée dans un chapitre général (*b*). Il mourut à Cologne, au mois de juin 1585, la treizième année de son exil, et fut enterré dans le monastère des chanoinesses du Nazareth, dont il avait été directeur pendant quelque temps (*c*).

(*a*) *En* 1578.
(*b*) *Le* 23 *juillet* 1570.
(*c*) *Ex* Valer. Andreâ, Bibl. Belg., *p*. 131.

(A) *En Brabant.*] L'auteur que M. Moréri et moi citons, s'exprime ainsi: *Indè à primis Guesio-Calvinistis pulsus, Machliniæ, Trajecti, et Coloniæ vixit* (1). Je ne doute nullement que M. Moréri ne se soit trompé en prenant ici *Trajectum* pour Utrecht; il eût mieux valu le prendre pour Maëstricht.

(B) *Un ouvrage considérable, qui fut imprimé après sa mort.*] Ce que M. Moréri assure qu'Adrichomius publia lui-même cet ouvrage, et que le Théâtre de la Terre-Sainte est distinct de la Description de la Terre-Sainte, etc., sont deux mensonges.

(1) Valer. Andreas, Bibl. Belgic., *pag*. 132.

ÆGIALÉE, fille d'Adraste, roi d'Argos. Cherchez Égialée. J'en dis autant de tous les noms qui commencent en latin par la diphthongue Æ, et que l'on prononce en français comme s'ils commençaient par E. On les trouvera à la lettre E, selon leur rang.

ÆRODIUS, savant jurisconsulte du seizième siècle. Cherchez Ayrault.

AFER (Domitius), célèbre orateur sous Tibère et sous les trois empereurs suivans, était de Nîmes (*a*). Peu après sa préture,

(*a*) Euseb. Chronic., *num*. 2060.

ne se trouvant pas dans une grande élévation, et se sentant beaucoup d'envie de se pousser de quelque manière que ce fût, il se porta pour accusateur contre Claudia Pulchra, cousine d'Agrippine (*b*). Il gagna cette cause, et se vit par ce succès au nombre des premiers orateurs, et dans les bonnes grâces de Tibère, qui haïssait mortellement Agrippine (A). Les éloges que son éloquence reçut de cet empereur lui firent prendre goût au métier; de sorte qu'il n'était guère sans avoir en main quelque accusation ou quelque cause de personne accusée; ce qui donna plus de réputation à sa langue qu'à sa probité, jusqu'à ce que, même du côté de l'éloquence, il perdit beaucoup de sa gloire, lorsque la vieillesse, lui ayant usé l'esprit (*c*), ne put néanmoins l'obliger à ne plaider plus (B). L'accusation de Claudia Pulchra tombe sur l'an de Rome 779. L'année d'après, son fils Quintilius Varus fut accusé par le même orateur et par Publius Dolabella (*d*). Personne ne s'étonnait qu'Afer, qui avait été long-temps pauvre, et qui n'avait pas bien ménagé le gain de l'accusation précédente, revînt à la charge; mais on s'étonnait qu'un parent de Varus, d'aussi grande maison que l'était Publius Dolabella, se fût associé à ce délateur. Afer mourut sous l'empire de Néron, l'an de Rome 812 (*e*). L'on dit que ce fut à table pour avoir trop mangé (*f*). Quintilien qui, dans sa jeunesse, s'était fort attaché à lui (C), en parle souvent (*g*). Il dit qu'on voyait dans ses plaidoyers plusieurs narrations agréables, et qu'il y avait des recueils publics de ses bons mots dont il rapporte quelques-uns. Il parle aussi des deux livres que cet orateur avait publiés sur les témoins. Bien lui en prit une fois d'avoir l'esprit aussi présent que flatteur, car il eût été perdu sans cela; ce fut lorsque Caligula devint sa partie (*h*), et plaida en personne contre lui (*i*). Domitius, au lieu de se défendre, se mit à répéter avec des témoignages d'admiration le plaidoyer de ce prince (D), et puis se mit à genoux, et cria merci, en déclarant qu'il redoutait plus l'éloquence de Caligula que sa qualité d'empereur. Non-seulement on lui pardonna, mais aussi on l'éleva au consulat par la destitution de ceux qui étaient alors en charge. Sa faute était bien légère : il avait érigé une statue à Caligula, et marqué dans l'inscription que ce prince était consul pour la seconde fois à l'âge de vingt-sept ans. Il croyait faire sa cour par-là; mais l'empereur le mit en justice, prétendant qu'il lui reprochait sa jeunesse et l'inobservation des lois (*k*).

Afer eut des enfans adoptifs. Pline le jeune vous l'apprendra

(*b*) Taciti Annal., *lib. IV*, *cap. LII.*

(*c*) *Nisi quòd ætas extrema multùm etiam eloquentiæ dempsit, dùm fessâ mente retinet silentii impatientiam.* Taciti Annal., *lib. IV*, *cap. LII. Voyez dans la remarque* (C) *le passage du chap. XI du XII*ᵉ. *livre de* Quintilien.

(*d*) Tacit. Annal., *lib. IV*, *cap. LXVI.*

(*e*) Tacit. Annal., *lib. XIV*, *cap. XIX.*

(*f*) Euseb. Chronic., *num.* 2060.

(*g*) Quintil., *lib. V*, *cap. VII*, *et lib. VI*, *cap. III. Vide etiam* Plin. Epist. *XIV*, *lib. II*, *et ibi* Catanæum, *pag.* 121.

(*h*) Dio Cassius, *lib. LIX*, *ad annum* 792.

(*i*) *Il lut son plaidoyer.*

(*k*) Dio, *lib. LIX.*

et vous en dira des circonstances curieuses (E). L'abbé Faydit, dans ses Remarques sur Virgile, page 3, le fait de la maison royale des Domitiens.

(A) *Tibère qui haïssait mortellement Agrippine.*] Cette princesse doutait si peu que ce fût lui qui eût suscité ce procès, qu'elle n'en témoigna point de ressentiment à Domitius. Celui-ci, la rencontrant un jour dans les rues, se détourna : elle crut que la honte l'avait porté à faire cette démarche ; et l'ayant fait appeler, elle lui dit de ne rien craindre, et que ce n'était point lui, mais Agamemnon qui était cause de tout cela : Θάρσει, Δομίτιε, οὐ γὰρ σύ μοὶ τούτων αἴτιος εἶ, ἀλλ' Ἀγαμέμνων. *Bono sis animo, Domiti ; non enim tu horum causa es, sed Agamemnon* (1). C'est une marque qu'elle avait lu l'Iliade.

(B) *La vieillesse, lui ayant usé l'esprit, ne put néanmoins l'obliger à ne plaider plus.*] Ce défaut n'est que trop commun : il n'y a pas beaucoup de gens qui sachent faire leur retraite bien à propos, ni qui puissent dire comme Horace :

Est mihi purgatam crebrò qui personet aurem :
Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, et ilia ducat (2).

Les poëtes et les orateurs devraient être les plus diligens à se retirer, parce qu'ils ont plus de besoin que les autres d'un grand feu d'imagination : cependant il ne leur arrive que trop de se tenir dans la carrière jusqu'au dernier déclin de l'âge. Il leur semble qu'on a condamné le public à boire jusques à la lie tout leur prétendu nectar. Mais si autrefois les législateurs renfermèrent dans certaines bornes le temps où l'on se pouvait marier (car ils défendirent aux femmes de cinquante ans, et aux hommes de soixante de le faire (3), et s'ils supposèrent qu'après un certain âge il ne fallait plus songer à procréer des enfans, soit à cause de l'extinction, soit à cause de l'affaiblissement des facultés ; chacun devrait aussi se faire des bornes pour la production des livres, qui est une manière de génération à quoi tout âge n'est nullement propre. La comparaison employée par Horace me fait souvenir d'un précepte que Virgile nous a laissé ; les vieux poëtes s'en devraient faire l'application :

Hunc quoque, ubi aut morbo gravis, aut jam segnior annis
Deficit, abde domo, nec turpi ignosce senectæ.
Frigidus in Venerem senior, frustràque laborem
Ingratum trahit; et si quando ad prælia ventum est,
Ut quondàm in stipulis magnus sine viribus ignis,
Incassum furit (4).

Les vieux poëtes, dis-je, devraient profiter de cette leçon, et ne pas vouloir monter sur le Parnasse lors même qu'ils sont devenus semblables à ce cheval dont Pline a parlé après Aristote : *Generat mas ad annos triginta tres.... Opunte et ad quadraginta durâsse tradunt adjutum modò in attollendâ priore parte corporis* (5). Ils obcurcissent par-là leur première gloire à l'exemple de notre Domitius Afer. Voyez ce qui sera dit de Jean Daurat dans son article. Il y en a qui consacrent à des poésies dévotes leurs Muses sur le retour : ce sont pour l'ordinaire des fruits insipides (6). Je dis, pour l'ordinaire ; car sur toutes sortes de sujets on a de fort excellens ouvrages composés par des vieillards.

(C) *Quintilien... s'était fort attaché à lui.*] Charles Étienne, Lloyd et Hofman dans leurs dictionnaires, Glandorp à la page 306 de son *Onomasticon*, et plusieurs autres, remarquent que Quintilien nous apprend cette particularité au livre V : *Confitetur senem Domitium sibi adolescentulo cultum ;* mais ils disent tous qu'il ajoute que l'autorité que Domitius avait eue était fort diminuée : *Sed priore autoritate multùm imminutâ.* Je n'ai point trouvé cela dans cet en-

(1) Dio Cassius, *ad ann.* 792, *pag.* 752.
(2) Horat. Epist. *I*, *lib. I*, *vs.* 7.
(3) *Quid est quare apud Poëtas fallacissimus Jupiter desierit liberos tollere ? Utrùm sexagenarius factus est, et illi lex Papia fibulam imposuit?* Lactant., *lib. I*, *cap. XVI. Capiti Papiæ Poppeæ legis à Tiberio Cæsare, quasi sexagenarii generare non possent, addito obrogavit.* Sueton. in Claud., *cap. XXIII*, *et ibi Commentatores.*

(4) Virgil. Georg., *lib. III*, *vs.* 95.
(5) Plin., *lib. VIII*, *cap. XLII.*
(6) *Voyez* Baillet, Jug. sur les Poëtes, *tom. III*, *pag.* 246. *Voyez aussi ce qu'il dit des écrits composés en vieillesse*, *tom. I*[er]. *des* Jugem. des Savans, *pag.* 389.

droit de Quintilien. *Sufficiebant*, dit-il (7), *alioqui libri duo à Domitio Afro in hanc rem compositi, quem adolescentulus senem colui, ut non lecta mihi tantùm ea, sed pleraque ex ipso sint cognita.* Il aurait fallu citer le chapitre XI du XIIe. livre de Quintilien. C'est là qu'on trouve la décadence de l'autorité de notre Domitius, et l'on y trouve comme la confirmation du précepte que l'auteur venait de donner touchant la retraite que les orateurs doivent faire quand l'âge ne leur permet plus de soutenir leur première gloire. *Non quia prodesse unquàm satis sit*, dit-il (8), *et illâ mente, atque illâ facultate prædito non conveniat operis pulcherrimi quàm longissimum tempus; sed quia docet hoc quoque prospicere, ne quid pejus quàm fecerit faciat. Neque enim scientiâ modo constat orator, quæ augetur annis, sed voce, laterum firmitate: quibus fractis aut imminutis ætate, seu valetudine, cavendum est, ne quid in oratore summo desideretur, ne intersistat fatigatus, ne quæ dicat parùm audiri sentiat, ne se queratur priorem. Vidi ego longè omnium, quos mihi cognoscere contigit, summum oratorem, Domitium Afrum valdè senem, quotidiè aliquid ex eâ, quam meruerat, autoritate perdentem, cùm agente illo, quem principem fuisse quondàm fori non erat dubium, alii (quod indignum videbatur) riderent, alii erubescerent; quæ occasio illis fuit dicendi, malle eum deficere, quàm desinere. Neque erant illa qualiacunque mala, sed minora. Quare, ut nunquàm in has ætatis veniat insidias, receptui canet, et in portum integrâ nave perveniet.* Je ne marque point les grandes et capitales omissions de Moréri : on les peut assez connaître par la seule confrontation. Je marquerai seulement que sa citation de Suétone, et de Dion *in Caligulâ* ne vaut rien : car outre que ce n'est pas la coutume de citer Dion autrement que par rapport à tel ou tel livre, et que ce n'est que son abréviateur Xiphilin qui est cité par rapport à tel ou tel empereur; il n'est pas vrai que Suétone, ni dans la vie de Caligula, ni dans aucun livre qui nous reste de lui, parle de Domitius Afer. Ainsi, lorsque Scaliger avance dans ses notes sur la Chronique d'Eusèbe, que ce qui a été dit de cet orateur par saint Jérôme a été pris de Suétone, il faut nécessairement qu'il ait égard à des livres qui se sont perdus depuis la mort de ce père. M. Hofman nous donne deux Domitius Afer au lieu d'un, et tombe dans la mauvaise citation que l'on vient de censurer à M. Moréri.

(D) *Le plaidoyer de ce prince.*] Caligula était si charmé de cette pièce, que lorsqu'un de ses affranchis qui avait fort contribué à l'apaiser, lui voulut faire des reproches touchant le procès intenté à Domitius, il lui répondit : *Je ne devais pas supprimer un discours de cette importance.* C'est autant que s'il avait dit : *Quoi! j'aurais travaillé inutilement à ce plaidoyer? j'aurais mieux aimé renoncer aux louanges que ma rhétorique méritait, que d'exposer la vie de Domitius?* Il n'y a que trop de grands qui prendraient cela pour un grand désordre : ils croient que tout doit être sacrifié à leurs passions. Ceux qui ont dit que le cardinal de Lorraine aima mieux exposer le catholicisme à tous les dangers du colloque de Poissy que de se priver de la gloire d'y étaler son savoir et son éloquence (9), ne le connaissaient pas mal.

(E) *Des circonstances curieuses.*] Domitius Afer adopta deux frères, qui furent nommés Domitius Tullus et Domitius Lucanus. Il fit ensuite confisquer les biens de leur père, et leur laissa les siens, malgré lui en quelque façon; car il y a beaucoup d'apparence qu'une surprise de la mort l'empêcha de révoquer le testament qu'il avait fait à leur avantage. Domitius Lucanus, gendre de Curtius Mantia, se rendit odieux à son beau-père. Il eut une fille, en faveur de qui Mantia ne voulut faire son testament qu'à condition que Lucanus l'émanciperait; mais quand elle eut été émancipée, Domitius Tullus l'adopta. Ce fut une collusion des deux frères. Ils vivaient en communauté de biens; et ainsi, dès que la fille eut été remise sous la puissance paternelle par le moyen de l'adoption,

(7) Quintil. Instit., *lib. V, cap. VII.*
(8) *Ibidem, lib. XII, cap. XI, initio.*

(9) *Voyez la remarque* (D) *de l'article de* Charles de Lorraine.

Domitius Lucanus eut part à l'héritage de Mantia, quoique celui-ci eût pris bien des précautions pour l'en empêcher (10). Domitius Tullus fut l'héritier de son frère, préférablement à la fille qui leur était commune. Il avait fait espérer sa succession à bien des gens, et s'était procuré par-là toutes les caresses, tous les présens, toutes les assiduités empressées qu'on met en usage auprès des riches vieillards dont on brigue l'héritage; mais il les trompa tous. La fille qu'il avait adoptée fut son héritière, et tous ses legs furent destinés à ses parens. Il se souvint surtout de sa femme, car il lui laissa beaucoup de bien. Elle s'était déshonorée en l'épousant, vu le pitoyable état où l'âge et les maladies l'avaient réduit. Il eût pu dégoûter en cet état une femme qui aurait été à lui dès le temps qu'il était jeune et vigoureux. A combien plus forte raison devait-il paraître désagréable à une épouse qui commençait son commerce par un si mauvais endroit? Néanmoins cette femme supporta si constamment tous les dégoûts de sa condition, et soutint avec tant de charité la vie infirme et caduque de son mari, qu'elle se réhabilita envers le public. Ce pauvre homme était si perclus de tous ses membres, qu'il fallait que ses domestiques lui lavassent et lui curassent les dents; et de là vint qu'il se plaignait d'être obligé chaque jour à lécher les doigts de ses esclaves. Cependant il n'avait aucune envie de mourir (11). Les paroles de Pline, qui nous apprennent tout cela, et qui contiennent tant de caractères des mœurs, méritent d'être rapportées: *Accepit* (uxor) *amœnissimas villas, accepit magnam pecuniam uxor optima et patientissima: ac tantò meliùs de viro merita, quantò magis est reprehensa, quòd nupsit. Nam mulier natalibus clara, moribus proba, ætate declivis, diù vidua, mater olim, parùm decorè sequuta matrimonium videbatur divitis senis ita perditi morbo, ut esse tædio posset uxori, quam juvenis sanusque duxisset. Quippè omnibus membris extortus et fractus tantas opes solis oculis obibat: ac ne in lectulo quidem, nisi ab aliis movebatur. Quinetiam, fœdum miserandumque dictu, dentes lavandos, fricandosque præbebat. Auditum est frequenter ab ipso, quùm quereretur de contumeliis debilitatis suæ, se digitos servorum suorum quotidiè lingere. Vivebat tamen, et vivere volebat, sustentante maximè uxore, quæ culpam inchoati matrimonii in gloriam perseverantiâ verterat* (12). Les vertus de cette femme seraient sans doute plus admirables si elle eût prévu la longue durée des infirmités de l'homme qu'elle épousait. Mais enfin elle mérita d'être louée; car si l'espérance d'acheter au prix de quelques dégoûts très-fâcheux, mais courts, un douaire très-ample, la trompa, elle ne fit point paraître par son dépit que sa condition lui déplût; elle fit toujours son devoir de bonne grâce. Que de bons portraits dans cette lettre de Pline! Que ce misérable perclus, qui craint la mort, représente vivement la faiblesse humaine! défaut dont nous parlerons ailleurs (13), et qui en ce temps-là était beaucoup plus honteux qu'aujourd'hui; car on prenait pour une action de courage la résolution de mettre soi-même une fin à des maladies trop longues. Quel désordre, d'autre côté, que de voir un homme qui a une fille et des petits-fils, faire savoir qu'il cherche des héritiers hors de sa maison, et qu'on n'a qu'à faire le siége de son héritage dans les formes pour prendre la place! Quel trafic sordide! quelles ruses! C'étaient de semblables gens qui trouvaient leur compte auprès de ceux qui briguaient des successions.

> . . . . . . *Dominus tamen et domini rex*
> *Si vis tu fieri, nullus tibi parvulus aulâ*
> *Luserit Æneas, nec filia dulcior illo.*
> *Jucundum et carum sterilis facit uxor amicum* (14).

Mais si cette avarice était lâche, celle des gens qu'elle dupa ne l'était pas moins. Ils eussent été moins blâmables s'ils eussent brigué la faveur d'un homme qui n'aurait point eu d'enfans, et s'ils n'eussent point crié contre Domitius Tullus après sa mort. On se moqua de leurs plaintes qui fai-

(10) *Fuit fratribus illis quasi fato datum ut divites fierent invitissimis à quibus facti essent.* Plinii Epistola *XVIII*, *lib. VIII*, *pag.* 492.

(11) *Ibidem*, *pag.* 493.

(12) Plinius, Epist. *XVIII*, *lib. VIII*

(13) *Dans l'une des remarques de l'article de* Mécénas.

(14) Juvenal., Sat. V, *vs.* 137.

saient connaître leur honte; on loua le défunt, et l'on jugea que sa conduite était bonne pour un siècle aussi corrompu que celui-là. Servons-nous encore du pinceau de Pline: *Varii totâ civitate sermones : alii fictum, ingratum, immemorem, loquuntur, seque ipsos, dùm insectantur illum, turpissimis confessionibus produnt, qui de illo, uti de patre, avo, proavo, quasi orbi querantur : alii contrà hoc ipsum laudibus ferunt, quòd sit frustratus improbas spes hominum, quos sic decipere pro moribus temporum prudentia est* (15).

(15) Plinii Epistola *XVIII*, *lib. VIII.*

AFRANIUS (Quinctianus), sénateur romain, perdu de réputation à cause de ses impudicités infâmes, entra dans la grande conspiration contre Néron, qui coûta la vie à Sénèque, l'an de Rome 818. Il avait une raison personnelle de vouloir du mal à ce prince, qui avait fait contre lui une cruelle satire en vers. Il nia long-temps qu'il fût de cette conspiration; mais il le confessa enfin, trompé par l'espérance d'avoir sa grâce. Il témoigna en souffrant le dernier supplice plus de fermeté que l'on n'aurait dû s'en promettre de la vie qu'il avait menée (*a*).

(*a*) Tacit. Annal, *lib. XV*, *cap. XLIX*, *LVI*, *LXX.*

AGAR, servante et puis concubine du patriarche Abraham, était Égyptienne (*a*). Il y a quelque apparence qu'il la prit à son service lorsqu'il revint d'Égypte, après avoir recouvré sa femme, que le roi Pharao avait enlevée. Mais c'est une fable que de dire, comme font les Juifs (A), qu'Agar était fille de ce roi. Chacun sait que Sara, se voyant stérile depuis long-temps (B), pria son mari d'essayer s'il pourrait avoir des enfans de cette servante, et qu'Abraham, vaincu par ces sollicitations, et faisant même, selon la version de quelques interprètes, un acte d'obéissance (C), s'approcha d'Agar avec tout le succès que sa femme s'en pouvait promettre; sa femme, dis-je, car c'était pour son compte qu'elle souhaitait que sa servante fît des enfans; et, n'en pouvant donner par elle-même à son mari, elle voulait du moins lui en donner par procureur (*b*). Ceux qui trouveront peu conforme aux manières de notre siècle qu'il ait fallu employer de grandes prières auprès d'Abraham pour de telles choses, et surtout que ces prières soient venues de sa propre femme, doivent une bonne fois se bien mettre dans l'esprit que tous les temps et tous les peuples du monde ne sont point semblables. Quoi qu'il en soit, Agar se sentant grosse devint si fière, qu'on eût dit qu'elle venait de faire un très-grand exploit; mais on rabattit bientôt son insolence. Sara, qui ne put souffrir de s'en voir traitée de haut en bas, la maltraita de telle sorte qu'elle la contraignit de déserter la maison (D). Agar n'y rentra qu'après s'être humiliée, suivant l'ordre que lui en donna un ange qui lui annonça qu'elle accoucherait d'un fils qui aurait des querelles avec tout le monde (E). Elle accoucha

(*a*) Genèse, *chap. XVI*, *v.* 1.

(*b*) *Ecce conclusit me Dominus ne parerem, ingredere ad ancillam meam, si fortè saltem ex illâ suscipiam filios*; c'est-à-dire, selon la version de Genève : *Voici l'Éternel m'a empeschée d'enfanter; viens, je te prie, vers ma servante, peut-estre serai-je édifiée de par elle.* Genèse, *chap. XVI*, *v.* 2.

un peu après d'Ismaël, qui fut élevé chez son pere jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans pour le moins (F). On ne sait pas si la concorde des deux femmes fut bien grande pendant ce temps-là; mais on sait qu'enfin Agar fut obligée de décamper avec son fils. Sara le voulut absolument, et cela pour avoir vu qu'Ismaël se moquait de quelque chose (G). Abraham congédia la mère et l'enfant, avec un très-petit viatique; la bouteille d'eau qu'il leur donna ayant été vidée, la pauvre Agar vit l'heure que son fils mourait de soif (H). De peur d'être présente à ce spectacle, elle s'écarta du lieu où elle avait mis Ismaël. Un ange vint à son secours, et lui découvrit un puits où elle remplit sa bouteille; par ce moyen elle sauva la vie à son enfant. Elle le maria ensuite à une femme d'Égypte. Voilà jusqu'où l'Écriture conduit son histoire. C'est sans aucune raison que plusieurs rabbins prétendent qu'Agar est la même que Kethura, qui fut femme d'Abraham après la mort de Sara (c). Mais cette erreur est infiniment plus supportable que la ridicule superstition des Sarrasins, qui honoraient comme une sainte relique la pierre sur laquelle Agar (I), disaient-ils, accorda la dernière faveur à Abraham. Leurs écrivains ne marquent pas cette raison, et ne reconnaissent qu'un rapport très-éloigné entre Agar et cette pierre (K). Un auteur cité par Eusèbe voulait sans doute parler d'Agar lorsqu'il disait

(c) Targum Jonathanis, Paraphrasis Hierosolymitana, Jarchius, R. Eliezer, *apud* Heideg. Hist. Patriarch., *tom. II*, *pag.* 136.

qu'Abraham épousa une servante égyptienne, dont il eut une douzaine d'enfans qui s'emparèrent de l'Arabie, et la partagèrent entre eux (d). Les rabbins ont avancé une autre fable, savoir qu'Ismaël ressuscita avant que de naître; car, disent-ils, *sa mère perdit son fruit en punition de sa vanité et par les fatigues du voyage; mais sa déférence pour l'ange, qui lui conseilla de s'humilier sous sa maîtresse, obligea Dieu à ranimer son enfant.*

Cornélius à Lapide assure dans la page 171 de son Commentaire sur le Pentateuque, que Tostat a cru cette rêverie. C'est à tort que l'on accuse Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossières contre Abraham et Sara, au sujet du concubinage d'Agar; mais on a plus de raison de trouver faible l'apologie de saint Augustin pour cette conduite du patriarche. Voyez les remarques (I) et (K) de l'article de Sara.

(d) Melo, *apud* Alexand. Polyhist. *citante* Euseb. Præp. Ev., *lib. IX*, *cap. XIX*.

(A) *Comme font les Juifs.*] On croit que le paraphraste chaldéen est le premier qui ait publié cette fausse tradition. Il prétend que Pharao, ayant enlevé Sara, lui donna sa propre fille Agar pour servante, et que Sara la fit venir avec elle au pays de Chanaan; c'est aussi la pensée du rabbin Josué (1). Un autre rabbin conte la chose comme si Pharao, ayant remarqué les prodiges qui s'étaient faits sur sa personne depuis qu'il avait enlevé Sara, avait dit à Agar: *Ma fille, il vaut mieux que tu sois servante dans cette maison-là que maîtresse dans une autre* (2). Mais Abraham Zachuth ne la fait point d'une si bonne maison; il se contente de

(1) R. Josua, *filius* Karcha, in Pirke Eliezer, *cap. XXVI*, *apud* Heidegg., Histor. Patriarch., *tom. II*, *pag.* 192.
(2) Salom. Jarchi, *apud* Heideg., *ibidem*.

dire qu'elle était servante de Churia, femme de Pharao, et que Churia, après la mort de son mari, la donna à Sara (3). Saint Chrysostome veut que ce soit Pharao lui-même qui ait donné cette servante à Abraham (4). En effet, l'Écriture observe qu'entre autres présens qu'il lui fit, il lui donna des servantes (5). S'il lui donna celle-ci, ne doutons point qu'il ne la choisît entre les personnes dont la condition était de servir. Je croirais volontiers ce que dit Philon, qu'elle avait embrassé la religion d'Abraham (6); mais quant à ce qu'il ajoute, que ce patriarche cessa d'en jouir dès qu'il se fut aperçu qu'elle était grosse, je n'ai garde de le nier ni de l'affirmer. Ce sont des mystères dont il ne faut point être curieux : il faut supposer qu'ils se passent sous les voiles de la nuit ou derrière le rideau, et les laisser dans leurs ténèbres naturelles. Les Juifs, toujours guindés sur les miracles, attribuent la conversion d'Agar aux prodiges qui se firent chez Pharao, à cause du rapt de Sara (7).

(B) *Depuis long-temps.*] Il est dit dans la Genèse qu'Abraham avait habité dix ans au pays de Chanaan, lorsqu'il coucha avec Agar; d'où les Juifs ont inféré qu'un mari ne doit plus habiter avec sa femme lorsque, pendant dix ans il l'a éprouvée stérile (8); absurde conséquence, tant parce qu'il y avait plus de dix ans qu'Abraham était marié avec Sara, lorsqu'elle lui proposa sa servante (9), que parce qu'il ne songeait à rien moins qu'à la quitter lorsqu'il eut vécu dix ans avec elle au pays de Chanaan sans procréation de lignée.

(C) *Faisant même, selon la version de quelques interprètes, un acte d'obéissance.*] La Vulgate porte : *Cùmque ille acquiesceret deprecanti*; et la version de Genève : *Et Abraham* OBÉIT *à la parole de Saraï* (10). Saint Augustin a donné ce dernier sens aux paroles de l'Écriture; car après avoir observé qu'Abraham eut tour à tour la complaisance de s'attacher à Agar, et de la quitter, selon que Sara changea de désirs, il fait cette exclamation : *O virum viriliter utentem feminis, conjuge temperanter, ancillâ* OBTEMPERANTER, *nullâ intemperanter* (11) ! Il s'était déjà servi de cette expression, *usus est eâ* (concubinâ), *non ad explendam libidinem, nec insultans, sed potiùs* OBEDIENS *conjugi* (12).

(D) *La maltraita de telle sorte, qu'elle la contraignit de déserter la maison.*] Qui aurait jamais deviné que cela servirait un jour d'apologie à ceux qui persécutent les sectes ? Cependant l'esprit fécond et imaginatif de saint Augustin y a trouvé ce secret. Il a soutenu par la conduite de Sara envers Agar que la vraie Eglise peut infliger des châtimens à la fausse, l'exiler, la tourmenter, et ce qui s'ensuit. On l'a relancé en peu de mots bien fortement dans le Commentaire Philosophique sur les fameuses paroles, *contrains-les d'entrer* (13).

(E) *Qui aurait des querelles avec tout le monde.*] *Ce sera*, lui dit l'ange (14), *un brutal ou un âne sauvage. Sa main sera contre un chacun, et les mains d'un chacun seront contre lui.* S'il était permis de chercher ici des types à la saint Augustin, ne dirait-on pas qu'Ismaël a été l'emblème de certains controversistes misanthropes qui ne font que mordre le tiers et le quart, et qui, pour mieux déclarer la guerre au genre humain, sortent à tout moment de leur sphère, écrivent sur toutes sortes de matières à tort et à travers, et toujours en style de libelle diffamatoire ? Tous les âges et tous les pays fournissent de ces copies d'Ismaël. Il y a même de ces copies qui diffèrent de l'original en ce qu'encore qu'elles jettent des pierres sur tout le monde, peu de gens prennent la peine de leur en rejeter : on les laisse jouir en repos de la malheureuse impunité qui augmente leur audace et leur frénésie.

(3) *In libro* Juchasin, *apud* Heideg., *ibidem.*

(4) *Apud* Cornel. à Lapide in Gen., *p.* 171.

(5) Genèse, *chap. XII*, *v.* 16.

(6) *In libro* de Abrahamo.

(7) *Apud* Cornel a Lapide in Gen., *p.* 171.

(8) Abenezra in Gen. *XVI*, 3, *apud* Heideg. Hist. Patriarch, *pag.* 197.

(9) *La stérilité de Sara était connue avant qu'Abraham sortît de son pays pour venir à Charan. Voyez* Genèse, *XI*, 30.

(10) Genèse, *chap. XVI*, *v.* 2.

(11) August. de Civit. Dei, *lib. XVI*, *cap. XXV.*

(12) *Ibidem.*

(13) Comment. Philos., *part. III*, *pag.* 62.

(14) Genèse, *XVI*, 12.

(F) *Jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, pour le moins.*] En voici la preuve. Ismaël avait quatorze ans lorsque Isaac naquit; car il était né lorsqu'Abraham avait quatre-vingt-six ans (15), et Abraham était âgé de cent ans lorsque Sara enfanta Isaac (16). Or celui-ci était sevré avant que l'on chassât Ismaël; donc, etc. Je ne m'arrête point à l'opinion de ces Juifs qui croyaient qu'Isaac avait tété pendant douze ans ou pendant cinq ans (17); car si j'y faisais quelque fond, j'aurais donné une plus longue durée au séjour d'Ismaël chez Abraham que celle qu'on vient de lire. Voyez la remarque (H).

(G) *Qu'Ismaël se moquait de quelque chose.*] La version des Septante porte que la mauvaise humeur de Sara vint de ce qu'elle aperçut Ismaël jouant avec Isaac. La Vulgate les a suivis en cela, *cùm vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum filio suo.* Le texte hébreu ne particularise rien; il nous laisse à deviner si le fils d'Agar se moqua de Sara ou d'Isaac, ou du festin qui fut fait quand on sevra Isaac, ou de telles autres choses; ou bien s'il fit trop le familier et le supérieur avec Isaac, ou enfin s'il le voulut battre. Il y a des interprètes qui ont là-dessus bien des pensées frivoles; car ils croient que Sara vit, ou qu'Ismaël faisait des actes d'idolâtrie, ou qu'il poussait le jeu à des impudicités, ou qu'il voulait battre Isaac: *Hebræi nonnulli accipiunt de lusu idololatriæ, quasi videlicet idola fingentem et colentem Ismaëlem vidisset Sara..... Alii venereum hunc fuisse lusum statuunt..... et detectionem turpitudinis. Neque desunt qui Ismaëlem fratri necem molitum esse existiment* (18). Il faisait bien plus, selon quelques-uns, que le vouloir battre, car ils prétendent qu'il lui tira un coup de flèche pour le tuer (19). Le mot hébreu, dit-on (20), signifie quatre choses dans l'Écriture: le passe-temps, l'idolâtrie, le jeu d'amour, et un combat à outrance. Pour prouver la troisième signification, on se sert du chapitre XXVI de la Genèse, où il est dit qu'*Abimelech regardant par la fenêtre vit Isaac se jouant avec Rébecca sa femme.* Mais c'est étendre la signification de ce mot au delà de ses justes bornes que de prétendre qu'il signifie en cet endroit-là l'œuvre de la chair. Il suffit de le prendre pour une certaine privauté qui prouve entre honnêtes gens qu'on n'est point frère et sœur, mais mari et femme; car c'est la conclusion qu'Abimelech en tira. Je ne trouverais rien de plus plausible que ceci: c'est qu'Ismaël avait témoigné des airs de mépris qui firent craindre à Sara qu'il ne voulût un jour disputer le droit d'aînesse si l'on n'y remédiait de bonne heure.

(H) *Que son fils mourait de soif.*] En supposant que la moquerie dont Sara fut si choquée se passa à l'occasion du festin qui fut donné lorsque l'on sevra Isaac, il faudrait qu'Ismaël eût été chassé à l'âge d'environ seize ans. Que si l'on suppose que cette moquerie fut de beaucoup postérieure au festin, on augmentera d'autant l'âge qu'il avait en sortant de chez son père. Mais prenons la chose au pis, ne lui donnons que seize ans: n'est-il pas bien étrange qu'à cet âge-là sa mère soit contrainte de le porter sur ses épaules, de le mettre sous un arbrisseau, de le lever, de le prendre dans ses mains, et de lui donner à boire? Qu'on lise cet endroit de l'Écriture, tout y porte, par rapport à Ismaël, l'image d'un enfant qui est au maillot, ou peu s'en faut. On ne saurait sortir de cet abîme en supposant que ce fait n'a pas été mis à sa place; car il est expressément déclaré que Sara fit chasser Ismaël, parce qu'elle ne voulait point qu'il partageât l'héritage avec Isaac. Ismaël ne fut donc chassé qu'après la naissance d'Isaac; et par conséquent il devait être aussi propre que sa mère à chercher de l'eau, et il n'était plus, οἷοι νῦν βροτοί εἰσιν, un petit enfant à être porté

(15) Genèse, *XVI*, 16.
(16) Genèse, *XXI*, 5.
(17) *Apud* Hieronymum, *cap. XXI*, in Tradit. Hebraicis. *Vide* Salian. Annal., *tom. I*, *pag.* 474. Cornelius à Lapide, in Genes., *pag.* 199, *tient pour certain qu'Isaac ne fut sevré qu'à cinq ans:* Salian, *pag.* 474, *cite pour la même opinion, qui est la sienne*, saint Jérôme, Del Rio, Pererius.
(18) Heidegg. Hist. Patriarch. *pag.* 205.
(19) R. Eliezer, Pirke, *cap. XXX*, *dans le même ouvrage* d'Heidegger, *qui cite aussi le* Baal Hathurim.

(20) Lyranus, *apud* Pererium in Genes., *cap. XXI*.

sur les épaules, etc. (21). Je prévois que l'on me dira que la version des Septante, ni la Vulgate, ne disent pas qu'Ismaël ait été mis sur le dos d'Agar, et qu'ainsi l'on doit conclure que le texte hébreu ne favorise pas nettement ma supposition. Hé bien, abandonnons-la : le reste du narré me suffit, et je m'en rapporte au jugement de tous les lecteurs qui considéreront la chose sans préjugé. La meilleure solution serait peut-être de dire que, comme l'on vivait plus long-temps en ces siècles-là, on ne sortait pas de l'enfance aussitôt que nous en sortons. Voilà qui serait fort bien, s'il n'en résultait qu'Ismaël avait vingt ans lorsqu'il fut chassé; car il faut que, selon cette réponse, Isaac ait tété plus long-temps que l'on ne tétait au siècle des Machabées. Or dans ce siècle on tétait trois ans (22) : il faudrait donc croire avec saint Jérôme et avec plusieurs modernes la vieille tradition hébraïque dont j'ai parlé; savoir que l'on ne sevra Isaac qu'à cinq ans. Je m'étonne que ceux qui la suivent (23) ne sentent pas la difficulté; car elle ne laisse pas d'être grande, quoique l'on suppose comme je fais qu'Isaac téta moins de temps que les Machabées.

(I) *La pierre sur laquelle Agar.*] Quels contes ! comme si Abraham, qui était un grand seigneur et dont le train montait à plus de trois cents domestiques capables de porter les armes, n'avait pas eu un lit à donner à une concubine de cette espèce ! Il ne la prenait qu'à la sollicitation de son épouse; c'était Sara qui faisait en quelque manière les fonctions de paranymphe; cela ressemblait plus à des noces qu'à toute autre chose; et l'on nous viendra dire qu'un tel mariage se consomma sur une pierre ! Ce conte serait bon à débiter s'il s'agissait d'un maître qui aurait eu peur de sa femme, et que cent raisons auraient obligé à faire son coup à la dérobée partout où il en aurait trouvé l'occasion, persuadé que s'il la laissait échapper pour attendre un meilleur gîte il ne la retrouverait peut-être de sa vie. Quoi qu'il en soit, nous apprenons d'Euthymius Zigabenus que les Sarrasins honoraient et baisaient une pierre qu'ils nommaient Brachthan, et que, quand on leur en demandait la raison, les uns répondaient que c'était à cause qu'Abraham avait connu Agar sur cette pierre; les autres que c'était à cause qu'il y avait attaché son chameau en allant immoler Isaac (24). Le même auteur dit que cette pierre était la tête de la statue de Vénus, la divinité que les anciens Ismaélites avaient adorée. Le formulaire des anathèmes que doit réciter un Sarrasin qui embrasse le christianisme confirme tout ce que dit cet auteur; car il marque que cette pierre est une figure de Vénus (25), et que les Sarrasins en parlaient comme d'une chose qui avait servi à Abraham pour ce que dessus. Par occasion, je dirai que la pierre qui était adorée par les Arabes, et qu'ils prenaient pour le dieu Mars, était toute noire et toute brute : Τὸ δὲ ἄγαλμα λίθος ἐστὶ μέλας, τετράγωνος, ἀτύπωτος. *Simulacrum autem est lapis niger, quadratus, nullam figuram incisam habens* (26). *Ridetis temporibus priscis Persas fluvium coluisse...* INFORMEM *Arabas lapidem* (27). Maxime de Tyr, qui l'avait vue, dit seulement qu'elle était carrée (28). La mère des dieux, que les Phrygiens adoraient avec un zèle tout particulier, n'était qu'une simple pierre, et ils ne donnèrent qu'une pierre aux ambassadeurs romains qui souhaitaient d'établir à Rome le culte de cette divinité : *Is legatos comiter acceptos Pessinuntem in Phrygiam deduxit, sacrumque iis lapidem quem matrem Deûm incolæ esse dicebant tradidit, ac deportare Romam jussit* (29). Quelque mauvaise que fût l'idolâtrie de ceux qui adorèrent la pierre dont Jacob fit un monument qu'il oignit et qu'il consacra à Dieu (30),

(21) C'est-à-dire, *de la manière que les gens sont faits aujourd'hui.*

(22) *La mère des Machabées dit à son fils qu'elle l'a allaité trois ans. II* Machab., *chap. VII, vs.* 27.

(23) Moréri *est de ce nombre.*

(24) Euthymius Zigabenus, *in* Panopliâ, *apud* Vossium de Orig. Idol., *lib. II, cap. XXXI, et lib. VI, cap. XXXIX.*

(25) Ἐκτύπωμα τῆς Ἀφροδίτης ἔχειν, *effigiem Veneris habere.* Vossius, de Origine Idololatriæ, *lib. II, cap. XXXI, pag.* 467, *edit. Francofurt.*

(26) Suidas, *in* θεὸς ἄρης.

(27) Arnobius, *lib. VI, pag.* 196.

(28) Maxim. Tyrius, Dissert. *XXXVIII, pag.* 384.

(29) Livius, Histor., *lib. XXIX, cap. XI.*

(30) Genèse, *XXVIII, v.* 18.

elle était plus tolérable que celle des Sarrasins ; car la pierre de Jacob lui avait servi de chevet pendant une nuit qu'il avait passée, pour ainsi dire, avec Dieu, tant les songes et les visions qui l'occupèrent représentèrent les choses célestes. Les Sarrasins n'auraient osé en dire autant par rapport à leur prétendue pierre d'Agar. Scaliger a ramassé une érudition très-curieuse touchant cette pierre de Jacob (31) ; mais ce que le savant Pocock a dit touchant celle que les Sarrasins honoraient n'est pas moins considérable. J'en vais rapporter quelque chose.

(K) *Qu'un rapport très-éloigné entre Agar et cette pierre.*] Pour savoir exactement leur religion là-dessus, il faut consulter Pocock (32). La pierre noire qu'ils vénèrent est au temple de la Mecque, à l'un des coins, à deux coudées et un tiers de terre. Ils supposent que c'était l'une des pierres précieuses du paradis, et qu'elle en descendit avec Adam ; qu'elle y fut reportée au temps du déluge ; qu'elle fut renvoyée au monde lorsque Abraham bâtissait le temple ; et que ce fut l'ange Gabriël qui la mit entre les mains de cet architecte (33). Elle avait été au commencement plus blanche que la neige, et plus brillante que le soleil ; mais elle devint noire pour avoir été touchée par une femme qui avait ses mois. D'autres disent que les péchés des hommes lui firent perdre sa blancheur et son éclat : d'autres avouent qu'on l'a salie à force de la baiser et de la toucher. Ce que saint Jean Damascène et Euthymius assurent, qu'on y a gravé une tête qui est celle de Vénus, serait fort difficile à prouver par les livres des Arabes. Il y a une autre pierre qu'ils estiment sacrée, et sur laquelle ils prétendent que se voit une figure ; mais c'est une figure de pied, et non pas une figure de tête : c'est la trace des pieds d'Abraham qui s'appuyait sur cette pierre, ou en bâtissant le temple (34), ou pendant que sa bru (35) lui lavait la tête lorsqu'il eut été faire une visite à Ismaël (36). Cette dernière pierre est enfermée dans un coffre de fer. Ahmed Ebn Yusef se vante de l'avoir vue et baisée, et d'y avoir bu de l'eau du puits *Zanzam*, et d'avoir pris garde que la trace du pied droit est plus enfoncée que celle du gauche, et que les doigts y sont aussi longs que ceux de la main (37). On cacha cette pierre dans une des montagnes de la Mecque lorsque les karmatiens firent mille profanations dans le temple, et en enlevèrent la pierre noire (38). Or, puisque Euthymius et le Catéchisme à l'usage des Sarrasins convertis remarquent que la pierre sur laquelle on prétendait qu'Abraham avait eu affaire avec Agar, ou à laquelle il avait lié le chameau, était au milieu de l'oratoire, *in medio* οἴκου τῆς εὐχῆς ; ce n'est point de la pierre noire qu'il faut entendre cela, car elle est fichée dans un coin du temple : mais de la pierre où se voit la trace des pieds d'Abraham. De plus, encore qu'aucun écrivain arabe ne dise que la raison pourquoi on vénère cette pierre est qu'elle a fourni à ce patriarche les usages dont Euthymius a parlé, il est à croire que la tradition rapportée par Euthymius regarde plutôt la pierre où les pieds d'Abraham sont imprimés que la pierre noire ; d'où l'on doit conclure deux choses : 1°. Qu'Euthymius et le catéchiste des Sarrasins n'ont guère connu distinctement les erreurs de ces gens-là, par rapport au culte des pierres ; 2°. Que les écrivains arabes ne reconnaissent point de rapport prochain et direct entre Agar et la vénérable pierre de la Mecque. Agar n'y a que voir, qu'en tant qu'Abraham y posa ses pieds, pendant que la femme d'Ismaël lui lavait la tête. Il y a une troisième pierre considérable à la Mecque : elle est blanche, et passe pour être le sépulcre d'Ismaël ; elle est dans une espèce de parquet, proche les fondemens du temple. De toutes ces choses, on peut recueillir qu'il est très-facile de tromper l'homme en matière de religion, et très-difficile de l'y détromper. Il aime ses préjugés, et il trouve des conducteurs qui le favorisent là-dedans et qui disent dans leur âme :

(31) Scalig. Animadv. in Euseb., *num.* 2150.

(32) Pocockii Notæ in Specimine Historiar. Arab., *pag.* 113 *et seq.*

(33) *Voyez la remarque* (F) *de l'article* ABRAHAM.

(34) *Ex* Abulfedâ.

(35) *La femme d'Ismaël.*

(36) *Ex* Ahmed Ebn Yusef, *et* Safiodino.

(37) Ahmed Ebn Yusef, *in* Vitâ Ismaelis.

(38) *Voyez l'article* ABUDRAHER.

Quandoquidem populus vult decipi, decipiatur. Ils y trouvent leur compte, et quant à l'autorité, et quant au profit : les plus désintéressés appréhendent, lorsque la maladie est invétérée, que le remède ne fût pire que le mal. Ceux-ci n'osent guérir la plaie : les autres ne la voudraient pas guérir C'est ainsi que l'abus se perpétue : les malhonnêtes gens le protégent ; les honnêtes gens le tolèrent.

AGATHON, poëte tragique et poëte comique (A), disciple de Prodicus (*a*) et de Socrate (*b*), est fort célèbre par sa beauté dans les Dialogues de Platon (*c*), où d'ailleurs on lui attribue un bon naturel (*d*). Il y a quelques auteurs qui rapportent qu'il était fort honnête homme, et que sa table était magnifique (*e*). Ils se fondent peut-être sur les festins qu'il donna après que sa première tragédie eut remporté la victoire (*f*), et qu'il eut été couronné en présence de plus de trente mille hommes (*g*), l'an 4 de la 90e. olympiade (*h*). Platon suppose que les discours qu'il raconte sur la nature de l'amour, dans l'un de ses livres (*i*), furent tenus le jour d'après ce couronnement, au second festin qu'Agathon donna. Les pièces de ce poëte étaient si remplies d'antithèses, qu'il dit un jour à un homme qui les en voulait ôter : *Vous ne prenez pas garde que vous arrachez Agathon à Agathon* (*k*). Il fut le mignon de Pausanias le Céramien, et il le suivit à la cour d'Archelaüs, roi de Macédoine (*l*). Il se brouillait souvent avec lui ; mais c'était afin de lui procurer par la réconciliation un plaisir plus vif. C'est ainsi qu'il s'en expliqua à ce prince, qui lui demandait la cause de leurs fréquentes querelles, comme nous l'apprenons d'Élien, au chapitre XXI du second livre de son Histoire diverse. J'ai dit ailleurs (*m*) ce que l'on conte de la passion d'Euripide pour Agathon. La réponse de celui-là est mal rapportée dans les dictionnaires historiques (B). Il semble que le scoliaste d'Aristophane nous apprenne qu'Agathon mourut à la cour d'Archelaüs (C) : et l'on pourrait conclure des paroles d'Aristophane qu'il ne vivait plus lorsque la comédie des Grenouilles fut jouée (D), c'est-à-dire, l'an 3 de la 93e. olympiade (*n*). Il ne nous reste d'Agathon que ce qu'on en trouve dans Aristote, dans Athénée, etc., qui l'avaient cité. Ce sont d'assez belles sentences, et qui confirment ce que l'on a dit de sa passion pour les antithèses (E). J'en rapporterai un exemple où l'on verra une maxime de très-bon sens sur la tromperie des apparences (F).

(*a*) *Vide inter* Platonis opera *ejus Dialogum, cui titulus* Protagoras, *pag.* 220.

(*b*) Scholiastes Aristophanis in Ranas, *act. I, scen. II.*

(*c*) Plato *in* Protagorâ, *pag.* 220, *et in* Convivio, *pag.* 1175.

(*d*) Plato *in* Protagorâ, *pag.* 220.

(*e*) Ἀγαθὸς τὸν τρόπον καὶ τὴν τράπεζαν λαμπρός. *Moribus bonis, et mensâ lautus.* Scholiast. Aristoph. in Ranas, *act. I, sc. II. Voyez aussi* Suidas *in* Ἀγάθων.

(*f*) Plato *in* Convivio, *init.*, *pag.* 1174.

(*g*) *Id. ibid.*, *pag.* 1176.

(*h*) *Voyez* Athénée, *liv. V*, *pag.* 217 ; *et* Casaubon, sur Athén., *pag.* 379.

(*i*) *Dans son* Convivium.

(*k*) Ælian Var. Histor., *lib. XIV*, *cap. XIII. Voyez aussi* Athénée, *lib. V*, *p.* 187.

(*l*) Plato *in* Protagorâ, *pag.* 220 ; Athen., *lib. V*, *pag.* 216 ; Maximus Tyrius, Sermon. X, *pag.* 106 ; Æliani Var. Hist., *lib. II*, *cap. XXI.*

(*m*) *Dans la remarque* (O) *de l'article* EURIPIDE. *Voyez aussi* Scholiast. in Ranas Aristophanis, *act. I, scen. II.*

(*n*) *Voyez* Samuel. Petiti Miscell., *lib. I*, *cap. XIV*, *pag.* 50.

Aristophane le satirise beaucoup du côté des mœurs dans l'une de ses comédies (*o*). Je crois que nous le devons distinguer de cet Agathon que le philosophe Platon aima tendrement (G). La faute de Budé fut sans doute volontaire lorsqu'il dit, dans le chapitre XXV de l'Institution du Prince, qu'Euripide, à la table d'Archelaüs, baisa une dame qui avait nom la belle Agathe.

(*o*) *In* Thesmophoriazuzis.

(A) *Poëte tragique, et poëte comique.*] Personne ne doute qu'il n'ait fait des tragédies : il suffit donc de prouver qu'il a fait des comédies. J'ai à citer là-dessus le scoliaste d'Aristophane sur la IIe. scène du Ier. acte des Grenouilles. Οὗτος ὁ Ἀγάθων κωμῳδοποιὸς τοῦ Σωκράτους διδασκάλου. *Hic Agathon comicus, Socrate docente.* Notez qu'il parle du même poëte qui est l'un des interlocuteurs de Platon dans le Festin, et qui très-certainement composa des tragédies. Je cite aussi ces paroles de Philostrate, Καὶ Ἀγάθων δὲ ὁ τῆς τραγῳδίας ποιητὴς, ὃν ἡ κωμῳδία σοφόν τε καὶ καλλιεπῆ οἶδε, πολλαχοῦ τῶν ἰαμβείων Γοργιάζει (1). *Enimverò etiam Agatho tragicus, quem comœdia sapientem et elegantem agnovit, in ïambis suis sæpè Gorgiæ stylum imitatur.* Je sais bien que ces paroles peuvent signifier qu'on le loua dans les comédies ; mais elles peuvent aussi être prises en ce sens : c'est qu'il fit paraître son habileté et son élégance dans les comédies qu'il composa. Un docte critique conjecture que c'est en faveur de notre Agathon que Socrate dit qu'il appartient à un même homme de composer des tragédies et des comédies ; et que si quelqu'un possède l'art des tragédies, il est dès là poëte comique (2) Τοῦ αὐτοῦ ἀνδρὸς εἶναι κωμῳδίαν καὶ τραγῳδίαν ἐπίστασθαι ποιεῖν, καὶ τὸν τέχνῃ τραγῳδοποιὸν ὄντα καὶ κωμῳδοποιὸν εἶναι (3). *Ejusdem viri officium esse tragœdiam comœdiamque componere, eumque qui arte tragicus est, esse quoque comicum.* Je trouve assez vraisemblable que l'on multiplie les êtres sans nécessité lorsqu'on nous donne un Agathon poëte comique, différent du nôtre. C'est ce qu'ont fait Vossius (4), Moréri, Hofman, etc.

(B) *La réponse* d'Euripide *est mal rapportée dans les dictionnaires historiques.*] Je la donne ailleurs (5) comme elle doit être ; la voici dans un grand désordre : *Agatho philosophus Pythagoricus, frequens antithetis, adhibitus quondàm convivio ab Archelao Rege, cujus erat familiarissimus, interrogatusque ab eo, cùm jam esset annorum octoginta, si robur adhuc ullum servaret? « Sanè, inquit, » non solùm ver, sed autumnus solet » bona et prosperitatem adferre* (6). » Comptons les fautes. 1°. L'Agathon qui aimait les antithèses, et qui fut à la cour d'Archelaüs, n'était point pythagoricien. 2°. Il n'avait qu'environ quarante ans lorsque Archelaüs donna lieu à la réponse dont il s'agit (7). 3°. Ce ne fut point Agathon, mais Euripide qui fit la réponse. 4°. La question ne roulait point sur la force, mais sur la beauté ; et la réponse ne roulait pas sur les biens de la fortune. 5°. Ce serait une absurdité que de prendre pour l'automne de la vie l'âge de quatre-vingts ans. 6°. Je ne pense point qu'aucun philosophe de la secte de Pythagore se soit nommé Agathon. Toutes ces fautes de Charles Étienne se rencontrent dans la seconde édition de Lloyd, et l'on y voit même plus exactement marqué le prétendu témoignage d'Élien (8). Cette exactitude nuit à l'auteur ; car, puisqu'il n'ignorait pas en quel chapitre se pouvait trouver la chose, il est plus inexcusable d'avoir copié tous les mensonges du dictionnaire qu'il corrigeait. M. Hofman l'a suivi lettre pour lettre, et a distingué de cet Agathon celui qui alla à la cour d'Archelaüs. M. Moréri a parlé aussi d'un Agathon philosophe pythagoricien, qui, à l'âge de quatre-vingts ans, répondit à ce mo-

(1) Philostr. de Vitis Sophist., *lib. I.*

(2) Kuhnius, *in* Æliani Var. Histor., *lib. II*, *cap. XXI*, *pag*, 104.

(3) Plato *in* Convivio, *in fine*, *pag.* 1207.

(4) Vossius, de Poetis Græcis, *pag.* 39, 50.

(5) *Dans la remarque* (O) *de l'article* EURIPIDE.

(6) Carolus Stephanus *in voce* AGATHO, *p.* 11?.

(7) *Voyez la remarque* (O) *de l'article* EURIPIDE.

(8) Ælian. Var. Histor., *lib. XIII*, *cap. IV*, Lloyd, *voce* AGATHO.

narque que *l'automne donne des fleurs et des fruits aussi-bien que le printemps.* Il parle ensuite d'Agathon poëte tragique, et d'Agathon poëte comique.

(C) *Qu'Agathon mourut à la cour d'Archelaüs.*] Ἀρχελάῳ τῷ βασιλεῖ μέχρι τελευτῆς μετὰ ἄλλων πολλῶν συνῆν ἐν Μακεδονίᾳ (9) : c'est-à-dire, *il demeura avec plusieurs autres dans la Macédoine auprès du roi Archelaüs jusqu'à sa mort.* Cela peut signifier, ou jusqu'à la mort d'Archelaüs, ou jusqu'à la mort d'Agathon. C'est pourquoi je ne donne point ces paroles comme une preuve certaine.

(D) *Qu'il ne vivait plus lorsque la comédie des Grenouilles fut jouée.*] Nous y trouvons ces trois vers :

> ΗΡ. Ἀγάθων δὲ ποῦ 'στιν ; ΔΙ. ἀπολιπών μ' ἀποίχεται,
> Ἀγαθὸς ποιητὴς, καὶ ποθεινὸς τοῖς φίλοις.
> ΗΡ. Ποῖ γῆς ὁ τλήμων ; ΔΙ. ἐς μακάρων εὐωχίαν (10).
>
> *He. Ubi verò est Agatho ? Ba. Reliquit me, et abiit,*
> *Bonus poeta, et amicis optatissimus.*
> *He. Quò abiit miser ? Ba. Ad beatorum convivium.*

(E) *Qui confirment ce que l'on a dit de sa passion pour les antithèses.*] M. Kuhnius a rapporté trois sentences d'Agathon dans la vue de faire sentir ce goût (11). Les deux premières ont été citées par Aristote, et l'autre par Athénée. Le sens de celle-ci est : *Si je vous dis la vérité, je ne vous plairai point; et si je vous plais, je ne vous dirai pas la vérité* (12). Celles qu'Aristote allégue signifient, l'une, que la seule chose qui est impossible à Dieu, est de faire que ce qui a été fait n'ait été fait (13) : l'autre, que la fortune aime l'art, et que l'art aime la fortune (14.) Vossius s'est imaginé que cette dernière sentence est d'Agathon le comique (15) ; mais il eût mieux fait de la donner au tragique et de prendre garde que l'esprit d'antithèse la lui adjuge. Je dis ceci, sans prétendre qu'il soit certain qu'Agathon poëte tragique diffère d'Agathon poëte comique. M. Moréri, selon sa coutume, a copié Vossius. Je m'étonne que M. Kuhnius n'ait pas allégué ceci :

> Τὸ μὲν πάρεργον ἔργον ὡς ποιούμεθα,
> Τὸ δ' ἔργον ὡς πάρεργον ἐκπονούμεθα (16).
>
> *Operis loco ducimus accessorium,*
> *Et in opere satagimus ut accessorio.*

(F) *Une maxime de très-bon sens sur la tromperie des apparences.*] Agathon observe qu'il est vraisemblable que plusieurs choses arrivent qui ne sont pas vraisemblables. Εἰκὸς γίνεσθαι πολλὰ καὶ παρὰ τὸ εἰκός. *Verisimile est et multa fieri præter verisimile.* C'est ainsi que Vossius rapporte cette sentence, et il observe qu'Aristote l'a alléguée en plus d'un endroit (17). Voici de quelle manière ce grand philosophe l'a citée dans le chapitre XXIV du IIe. livre de sa Rhétorique.

> Τάχ' ἂν τὶς εἰκὸς αὐτὸ τοῦτ' εἶναι λέγοι,
> Βροτοῖσι πολλὰ τυγχάνειν οὐκ εἰκότα (18).
>
> *Fortassè aliquis verisimile id ipsum esse dixerit,*
> *Mortalibus multa evenire non verisimilia.*

On peut comparer à cette maxime celle de saint Bernard : *Ordinatissimum est, minùs interdùm ordinatè fieri* (19) : c'est-à-dire, *il est tout-à-fait de l'ordre que de temps en temps il se fasse quelque chose contre l'ordre.* M. de Balzac rapporte si mal cette pensée d'Agathon, qu'il fait d'une très-belle maxime un mensonge affreux. *Combien que les affaires du monde*, dit-il (20), *changent quelquefois de cours, prenant un autre chemin que le leur accoustumé, et que cela* seulement *soit vraisemblable, ainsi que disoit Agathon, que beaucoup de choses arrivent contre la vraisemblance; toutes fois, communément parlant, semblables entreprises produisent semblables événemens.* L'adverbe *seulement* produit là un monstre ; et, si c'était une faute d'impression (21), je

(9) Schol. Aristoph. in Ran., *act. I, scen. II.*

(10) Aristophan. *in* Ranis, *act. I, scen. II, vs.* 46.

(11) *Gustum antithetorum Agathonis dare possumus.* Kuhnius in Æliani, *lib. XIV, cap. XIII, pag.* 735.

(12) Athen., *lib. V, cap. XIII, pag.* 211.

(13) Arist. Ethic. Eudemior., *lib. V, cap. II, pag.* 182.

(14) *Id. ibid., cap. IV, pag.* 183.

(15) Vossius, de Poetis Græcis, *pag.* 59.

(16) Agath. *apud* Athen., *lib. V, initio.*

(17) Vossius, Institut. Poetic., *lib. I, p.* 16.

(18) Agath. *apud* Arist. Rhetoric., *lib. II, cap. XXIV, pag.* 448.

(19) Bernardi Epist. *CCLXXVI* ad Eugen. III.

(20) Balzac, *dans son* Prince, *num.* 142, *pag.* 100 *Édit. de Rouen, en* 1632, *in*-4.

(21) Seulement, *au lieu de* sûrement. *Notez qu'il y a des gasconismes où* seulement *signifie*

m'étonnerais qu'un correcteur d'imprimerie n'en eût pas été épouvanté. Car qu'y a-t-il de plus énorme que de soutenir qu'il n'est jamais vraisemblable qu'une chose arrive conformément à la vraisemblance ? Voilà le bel axiome que l'on prête à notre Agathon dans le Prince de Balzac ; mais la suite du discours témoigne que si la pensée de ce poëte a été gâtée sur le papier, elle ne l'a pas été dans l'esprit de l'écrivain : il est sûr que Balzac a voulu dire avec Agathon, que *cela* MÊME *est vraisemblable, que beaucoup de choses arrivent contre la vraisemblance.* Euripide trouvait si beau cet aphorisme, qu'il l'a répété cinq fois ; car, dit M. Costar (22), il a fini *sa Médée, son Alceste, son Andromaque, ses Bacchiques et son Hélène par cette sentence* (*) : « Les dieux se » jouent de la prévoyance des hom» mes, et trompent également leurs » espérances et leurs craintes. Ils dé» tournent quelquefois des événemens » que tout le monde attendait ; et, ou» vrant des passages et des chemins » inconnus, font réussir des desseins » apparemment impossibles. » Sénèque s'est très-bien servi de cette pensée pour rassurer ceux qui s'étonnent des approches apparentes et très-probables de la mauvaise fortune : *Combien de choses*, dit-il, *sont arrivées que personne n'attendait ; combien d'autres n'ont jamais paru, quoique tout le monde les attendît ? Il n'y a rien de si assuré parmi celles que l'on redoute, qu'il ne soit encore plus certain que nos craintes et nos espérances n'ont quelquefois aucune suite.* Les paroles de Sénèque ont plus de force, il vaut mieux les copier : *Verisimile est aliquid futurum mali ? Non statìm verum est. Quàm multa non exspectata venerunt, quàm multa exspectata nunquàm comparuerunt !... multa interveniunt quibus vicinum periculum vel propè admotum, aut subsistat, aut desinat, aut in alienum caput transeat... habet etiam mala fortuna levitatem : fortassè erit, fortassè non erit. Interim dùm non est meliora propone.... nihil tam certum est ex his quæ timentur, ut non certius sit et formidata subsidere, et sperata decipere* (23). Le cardinal Pallavicin s'est fort emporté contre Fra-Paolo, qui a pris la réception de la doctrine de Zuingle par les cantons évangéliques, comme une preuve manifeste qu'une cause plus relevée que Zuingle s'était mêlée là-dedans. Je laisse là les réflexions du Pallavicin ; mais je copie ce qu'il emprunte d'Aristote, qu'il arrive quelquefois que les choses les plus probables sont fausses ; car, si elles étaient toujours séparées de la fausseté, elles seraient certaines, et non pas probables. Vous allez voir qu'on se fonde sur cette maxime pour accuser de témérité et de présomption ceux qui se mêlent de juger de la providence de Dieu. Un tel est chrétien et dévot ; donc il est prédestiné au salut : un tel est mahométan et scélérat ; donc il est prédestiné à la damnation. Conséquences téméraires, puisqu'elles trompent quelquefois. C'est le cardinal Pallavicin qui le remarque ; voici le passage tout entier : *Per tanto chi ascrive le prosperità della miglior causa ad una volontà che Dio habbia di farla stabilmente prevalere alla rea ; discorre con pietà probabile e saggia : quantunque talora s'inganni, secondo l'insegnamento del filosofo : che talvolta il più probabile è falso, perciòche se da falsità fosse esente, non saria probabile, mà certo. E se basta il potersi ingannare acciòche ogni giudicio, quantunque dubitativo della Providenza divina chiamisi presontuoso ; chiamerassi presontuoso chiunque dall' haverlo Dio fatto nascere fra' Cristiani e viver divotamente ; prende conghiettura che l'habbia destinato alla vita eterna ; e 'l contrario s'avvisa di chi nacque Saraceno e vive scelerato : essendo manifesto poter succedere che il primo si danni, e 'l secondo si salvi* (24).

Non-seulement les médecins doivent profiter de la sentence d'Agathon, mais aussi les nouvellistes. Un professeur de Leipsick exhorte les médecins *à ne parler qu'avec beaucoup de précaution, s'ils veulent faire honneur à la médecine. Il veut qu'ils ne promet-*

même. *Voyez les* Remarques *de* Vaugelas, *tom. II*, *pag.* 180.

(22) Costar, suite de la Défense de Voiture, *pag.* 406.

(*) Πολλὰ δ' ἀέλπτως κραίνουσι θεοί. Καὶ τὰ δοκηθέντ' οὐκ ἐτελέσθη τῶν δ' ἀδοκήτων πόρον εὗρεν θεός.

(23) Seneca, Epist. *XXIV*, *pag.* 187.

(24) Pallavicini, Istor. del Concilio, *lib. III*, *cap. VIII*, *pag.* 303.

tent point trop, qu'ils n'épouvantent pas aussi excessivement, et qu'ils parlent toujours conditionnellement, et avec un peut-être (25). Tout cela, en vertu de la maxime de Sénèque, qu'on a vue ci-dessus. On peut donner un semblable avis aux grands raisonneurs sur les nouvelles; je parle des raisonneurs qui ont beaucoup de sagacité et beaucoup de jugement. Ils devinent juste en mille occasions : il leur arrive cent fois l'année de n'avoir pas lieu de se repentir du ton décisif avec lequel ils se sont moqués des espérances ou des menaces des gazetiers. Cela les rend plus hardis à rejeter magistralement toutes les nouvelles qui choquent la vraisemblance; mais ils s'y échaudent quelquefois : car l'événement confirme en quelques rencontres les nouvelles les plus impertinentes et les plus extravagantes qui se puissent débiter, et qu'ils avaient condamnées comme des chimères ou comme des démarches incompatibles avec la sagesse qui a tant paru dans le conseil d'un état. Cette règle se dément; elle attrape les raisonneurs qui s'y fient trop. Il est donc de la prudence d'aller un peu bride en main, et de ne pas prononcer des arrêts définitifs, sous prétexte que l'on a pour soi les apparences les plus plausibles. Mais si, même dans ce cas-là, il est juste de ne point faire le dictateur, quel blâme ne méritent pas ceux qui se mêlent de promettre, contre toutes les apparences, les plus grands succès, et de publier ces promesses comme fondées sur l'Apocalypse?

(G) *Cet Agathon, que le philosophe Platon aima tendrement.*] Ce philosophe fit un distique tout-à-fait tendre et si plein de sens, qu'un poëte latin y trouva de la matière pour dix-sept vers. Rapportons ici tout un chapitre d'Aulu-Gelle (26) : *Celebrantur duo isti græci versiculi, multorumque doctorum hominum memoriâ dignantur, quòd sint lepidissimi et venustissimæ brevitatis. Neque adeò pauci sunt veteres scriptores, qui eos Platonis esse philosophi affirmant, quibus ille adolescens luserit, quùm tragœdiis quoque eodem tempore faciendis præluderet :*

Τὴν ψυχὴν, Ἀγάθωνα φιλῶν, ἐπὶ χείλεσιν ἔσχον.
Ἦλθε γὰρ ἡ τλήμων ὡς διαβησομένη (27).

Hoc distichon amicus meus οὐκ ἄμουσος adolescens in plures versiculos licentiùs liberiusque vertit : qui quoniam mihi quidem visi sunt non esse memoratu indigni, subdidi.

Dùm semihulco savio
Meum puellum savior;
Dulcemque florem spiritûs
Duco ex aperto tramite :
Animula ægra et saucia
Cucurrit ad labias mihi,
Rictumque in oris pervium,
Et labra pueri mollia,
Rimata itineri transitus,
Ut transiliret, nititur.
Tùm si moræ quid plusculæ
Fuisset in cœtu osculi :
Amoris igni percita
Transîsset, et me linqueret :
Et mira prorsùm res foret,
Ut ad me fierem mortuus,
Ad puerum at intùs viverem.

Notez que Platon n'était âgé que de quatorze ans lorsque notre poëte Agathon remporta le prix de la tragédie (28) : il n'y a donc pas beaucoup d'apparence qu'il ait soupiré pour lui : ce fut pour un Agathon beaucoup plus jeune.

AGÉSILAÜS, premier du nom, roi de Sparte, succéda à son père Doryssus, qui était le cinquième roi depuis Eurysthènes. Le règne de cet Agésilaüs a été fort long (A), et néanmoins il ne fournit presque rien à un auteur. Les histoires de ces temps si reculés (*a*) ne se sont pas conservées. Pausanias ne devait pas

(25) Bibliothèque Universelle, *tom. XIV*, *pag.* 80, 81, *dans l'extrait des* Miscellanea curiosa Medica *de* Christianus Langius.

(26) *Le XI*e. *du XIX*e. *livre.*

(27) *Notez que* Diogène Laërce, *liv. III*, *num.* 32, *en rapportant ces deux vers grecs, dit qu'ils furent faits par Platon, pour Agathon. On les a traduits ainsi dans l'édition grecque-latine de Diogène Laërce :*

Suavia dans Agathoni, animam ipse in labra tenebam :
Ægra etenim properans tanquàm abitura fuit.

(28) Athen., *lib. V*, *cap. XVIII*, *p.* 217.

(*a*) *Le règne d'Agésilaüs commence l'an du monde* 2992, *selon* Helvicus, 24 *ans après la mort de Salomon.*

dire que Lycurgue ait donné des lois à Lacédémone (B) sous ce règne (*b*). Charles Étienne, Lloyd et Hofman confondent cet Agésilaüs avec Agésilaüs II : car ils disent de ce dernier qu'il fut le sixième roi de Lacédémone.

(*b*) Pausan., *lib. III*, *pag.* 82.

(A) *Son règne a été fort long.*] En disant cela, je défère plus à l'autorité d'Eusèbe qu'à celle de Pausanias. Celui-ci assure que Doryssus et son fils Agésilaüs n'ont fait que se montrer sur le trône : Δι' ὀλίγου σφᾶς τὸ χρεὼν ἐπέλαβεν ἀμφοτέρους. *Mors brevi utrumque oppressit* (1); mais Eusèbe les fait régner soixante-treize ans : il donne vingt-neuf ans au règne du père, et quarante-quatre au règne du fils. Calvisius cite Pausanias pour cette durée : c'est bien choisir ses témoins.

(B.) *Que Lycurgue ait donné des lois à Lacédémone.*] Meursius prouve dans ses Antiquités de Lacédémone, que Lycurgue publia ses lois l'an trentième d'Archelaüs, fils et successeur d'Agésilaüs.

(1) Pausan., *lib. III*, *pag.* 82.

AGÉSILAUS, second du nom, roi des Lacédémoniens, était fils d'Archidamus. Il avait peut-être assez d'ambition pour souhaiter de régner à l'exclusion d'Agis, son frère aîné; mais, quoi qu'il en soit, on ne s'aperçut qu'après la mort d'Agis qu'il eût envie que, pour l'amour de lui, on troublât l'ordre de la succession. Cette envie eut tout le succès qu'il pouvait attendre; car on fit l'injustice à Léotychide (A), fils d'Agis, de l'exclure de la couronne en faveur d'Agésilaüs (*a*). Celui-ci répara, par un grand nombre de belles actions, ce qu'il y eut d'irrégulier dans cette première démarche; et tout petit qu'il était, de mauvaise mine, et boiteux (B), il acquit à juste titre la réputation d'un grand capitaine. Il était brave, vigilant, prompt : il ménageait bien ses avantages, il profitait bien des occurrences, il entendait toutes les ruses de la guerre, et il s'était mis sur un pied qu'il trompait ses ennemis lors même qu'il leur faisait savoir ses véritables intentions (C). Il n'était pas bien aise qu'ils ignorassent le métier des armes; car il ne savait alors comment les faire donner dans le piége (*b*). Il savait aussi tromper ses propres soldats en substituant aux mauvaises nouvelles qu'il recevait une relation supposée d'un grand triomphe (*c*). Cela vaut la peine d'être remarqué, afin de désabuser ceux qui croient que ce n'est que depuis l'invention de la gazette que l'on trompe le public. Dès qu'Agésilaüs fut sur le trône, il conseilla aux Lacédémoniens de prévenir le roi de Perse, qui faisait de grands préparatifs de guerre, et d'aller l'attaquer dans ses états (*d*). Il fut choisi pour cette expédition, et il remporta tant d'avantages sur l'ennemi, que, si la ligue que les Athéniens et les Thébains avaient formée contre Lacédémone n'eût traversé ses entreprises, il aurait porté ses armes victorieuses jusqu'au centre de la monarchie des Perses. Il renonça de bonne grâce à tous ces triomphes pour venir au secours de la patrie, et il la tira d'affaire très-heureusement par la bataille qu'il gagna sur les al-

(*a*) *Ceci arriva*, *selon* Calvisius, *l'an* 3 *de la* 95[e]. *Olympiade.*

(*b*) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 617, *E.*

(*c*) *Id*, *pag.* 605. Xenophon de Rebus Græc., *lib. IV*, *pag.* 224.

(*d*) Cornel. Nepos *in* Agesil. Vitâ, *cap. II.*

liés dans la Béotie (D). Il en gagna une autre auprès de Corinthe (*e*); mais il eut ensuite le déplaisir de voir les Thébains remporter des victoires signalées sur ceux de Lacédémone. Ces malheurs l'exposèrent aux murmures de bien des gens; mais, après tout, ils n'obscurcirent point sa gloire. Il avait été malade pendant les premiers avantages que l'ennemi remporta (*f*); et lorsqu'il fut en état d'agir, il arrêta par sa valeur et par sa prudence les suites des dernières victoires des Thébains : de sorte qu'on crut que, s'il avait été en bonne santé au commencement, on n'aurait pas eu du pire, et que sans lui tout aurait été perdu à la fin (*g*). On ne peut nier qu'il n'aimât la guerre plus que l'intérêt de ses sujets ne le demandait (*h*); car, s'il eût pu vivre en paix, il eût épargné à sa patrie beaucoup de pertes, et ne l'eût point engagée à des entreprises qui ne se terminèrent que par une extrême diminution de la puissance des Lacédémoniens. Cette avidité insatiable de guerres et de combats le poussa sur ses vieux jours à une chose qui fut généralement désapprouvée (*i*). Il avait plus de quatre-vingts ans lorsqu'il entreprit de mener des troupes en Égypte pour soutenir Tachus qui s'était soulevé contre les Perses. N'étant pas content de ce Tachus, il l'abandonna pour se jeter dans le parti de Nectanabe, parent de Tachus. Il rendit de grands services à ce Nectanabe, après quoi il voulut s'en retourner à Lacédémone ; mais il mourut de maladie en chemin, l'an 3 de la 104e. olympiade (E). Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans, dont il en avait régné quarante-un (*k*). M. Moréri a fait ici quelques fautes (F). Nous verrons dans l'article de Conon si Cornélius Népos et Justin ont fait leur devoir sur l'histoire d'Agésilaüs. Ce prince ne voulut jamais souffrir que l'on fît son effigie, soit en bosse, soit en plate peinture (*l*), et il le défendit même par son testament. Quelques-uns ont cru qu'il en avait usé de la sorte parce qu'il n'ignorait pas sa laideur, *diffidens formæ suæ* (*m*). Jamais personne n'a vécu dans une plus grande simplicité que lui (G). Mais il savait très-bien loger l'esprit, le cœur et la religion d'un souverain (H) sous cet extérieur de réforme, et sous cette frugalité philosophique. Il avait une si grande tendresse pour ses enfans, qu'il s'amusait avec eux aux exercices les plus puériles (I), comme est celui d'aller à cheval sur un bâton.

Il ne sera pas inutile de remarquer le peu de cas qu'il faisait de ceux qui tiraient beaucoup de gloire de nourrir et de dresser des chevaux pour la dispute du prix aux jeux olympiques. Il voulut leur faire voir que ce n'était pas grand'chose, et que c'était une affaire de dépense, et non pas une preuve de mérite et de vertu; et pour cet effet il persuada à sa

(*e*) *Ex* Cornelio Nepote, *ibid.*

(*f*) Plutarch. *in* Agesil., *pag.* 611, *B.*

(*g*) *Talem se imperatorem præbuit, ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse.* Cornel. Nep., *in* Agesil. Vitâ, *cap. VI.*

(*h*) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 611, *B.*

(*i*) *Id*, *ibid.*, *C.*

(*k*) Plut. *in* Agesil., *pag.* 617, 618; Corn. Nep., *in* Agesil.

(*l*) Plut. *in* Agesil. *circa init. Voyez aussi* Ciceronis Epistol. ad Famil. XII, *lib. V.*

(*m*) Apuleius *in* Apologiâ, *pag.* 282.

sœur d'aspirer à cette victoire (*n*). Cette dame, ayant fait dresser des chevaux à cet exercice, se mit sur les rangs, et gagna le prix. Ce fut la première femme qui remporta cette gloire (*o*). Elle s'appelait Cynisca. Je ne crois pas que Dicéarque l'ait ignoré, lui qui se plaignait de ne trouver pas quel était le nom de la fille d'Agésilaüs (K). Il l'aurait su s'il avait fait ce que fit Plutarque (L).

(*n*) Plutarch. *in* Agesilao, *pag.* 606, *D.*
(*o*) Pausan., *lib. III*, *pag.* 88 *et* 96.

(A) *On fit l'injustice à Léotychide, etc.*] On ne peut qualifier autrement la manière dont il fut traité, si l'on en examine bien les raisons. Agésilaüs ne niait point que, selon les lois du pays, la couronne n'appartînt aux fils de son frère; mais il soutenait que Léotychide n'était pas fils d'Agis; et, pour le prouver, il se servait de ces deux moyens. Il disait en premier lieu, que Timéa, mère de Léotychide, s'était tellement coiffée d'Alcibiade, qui s'était réfugié à Lacédémone, que son mari soupçonna que l'enfant qu'elle eut quelque temps après n'avait point d'autre père que ce galant. Cela regardait Léotychide : c'était lui que Timéa mit au monde vers ce temps-là; c'était lui qu'Agis n'avait reconnu pour son fils qu'au lit de la mort. Agésilaüs alléguait, en second lieu, le témoignage de Neptune. Il disait qu'Agis avait été chassé du lit de sa femme par un tremblement de terre, et que Timéa était accouchée de Léotychide plus de dix mois après (1). Ces deux raisons ne valaient rien : la maxime, *Pater est quem nuptiæ demonstrant*, les ruine de fond en comble. Si, toutes les fois qu'un mari prend quelque ombrage de voir son épouse sensible aux visites et aux tête-à-tête d'un étranger, il fallait exclure de la succession les enfans qui naissent vers ce temps-là, où en serait-on? Ainsi, quand même ce qu'a dit un historien serait vrai, que Timéa ne faisait point de scrupule devant ses femmes de donner à son fils, entre les dents, le nom d'Alcibiade, plutôt que celui de Léotychide (2), il n'y aurait eu rien à conclure juridiquement de ce fait-là en faveur d'Agésilaüs. Il aurait fallu savoir de Timéa même ce qu'elle entendait par ce langage (3), et si c'était tout de bon, ou par bravade, ou par une folle plaisanterie, qu'elle l'avait employé. Bien moins aurait-on pu alléguer l'indiscrétion d'Alcibiade, s'il eût été vrai qu'il se vantât d'avoir eu affaire à Timéa, non par un principe de galanterie, mais par l'ambition de donner des rois à Lacédémone (4). Cent raisons comme celles-là ne devaient point balancer l'acte par lequel Agis, au lit de la mort, et en présence de bons témoins, avait reconnu Léotychide pour son fils. La seconde raison d'Agésilaüs était une badinerie; car que Neptune soit tant qu'on voudra la cause des tremble-terres, comment aurait-on prouvé qu'Agis n'osa plus coucher avec Timéa depuis le tremblement en question? Un accouchement postérieur de dix mois (5) aux dernières caresses d'un mari ne fait point de preuve en justice; la maxime, *Pater est quem nuptiæ demonstrant*, et les décisions même des médecins, dissipent tous ces ombrages. Ainsi l'on peut dire que ceux de Lacédémone, gens qui se piquaient d'une morale tout-à-fait sévère, ôtèrent une couronne pour des raisons qui seraient insuffisantes, dans un tribunal bien réglé, à exclure de la succession d'un arpent de terre. Mais le malheur de Léotychide fut que Lysander, le plus intrigant, le plus fourbe, et le plus factieux de tous les hommes, accrédité dans la ville à proportion de son savoir-faire, et des victoires qu'il avait gagnées sur les ennemis, se mit en tête de faire couronner Agésilaüs (6). Il n'y a point de loi fondamentale qui puisse tenir contre de pareilles gens :

(1) *Ex* Plut. *in* Agesilao, *pag.* 597; *et* Xenoph. de Reb. Græc., *lib. III*, *pag.* 214.

(2) Duris, *apud* Plutarch., *in* Agesilao, *p.* 597.

(3) *Selon les maximes du droit, le témoignage qu'une personne porte contre elle-même n'est point reçu.*

(4) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 214.

(5) *Notez que les anciens donnaient dix mois au terme de l'accouchement,*

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

Voyez Virgile, Ecl. *IV*, *vs.* 61, *et* La Cerda *sur cet endroit.*

(6) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 597; *et* Xenophon, de Rebus Græcis, *lib. III*, *pag.* 214.

alléguez-leur la loi divine, ils l'expliquent à leur mode. C'est ce que fit Lysander quand il eut appris qu'un prophète de Lacédémone voulait faire valoir en faveur de Léotychide un oracle qui défendait aux Lacédémoniens de laisser régner un boiteux. *Cela*, dit Lysander, *ne regarde pas les défauts du pied, mais les défauts du sang, et ce serait Léotychide qui ferait clocher votre royaume, lui qui n'est pas de la race de vos rois.*

(B) *Tout petit qu'il était, de mauvaise mine, et boiteux.*] Il était tout le premier à faire des railleries de sa mauvaise jambe (7), et c'est le parti que prennent en pareil cas toutes les personnes d'esprit. On fait avorter par-là tous les complots des moqueurs. *Materia petulantibus et per contumeliam urbanis detrahitur, si ultrò illam et prior occupes. Nemo aliis risum præbuit, qui ex se cepit. Vatinium hominem natum ad risum, et ad odium, scurram fuisse venustum ac dicacem, memoriæ proditum est. In pedes suos ipse plurima dicebat et in fauces concisas : sic inimicorum, quos plures habebat quàm morbos, et in primis Ciceronis urbanitatem effugit* (8). La gaieté d'Agésilaüs, et la force avec laquelle il soutenait les plus rudes exercices, réparaient tous ses défauts corporels (9); car, sans cela, son extérieur méprisable lui eût fait grand tort. Λέγεται δὲ μικρός τε γένεσθαι καὶ τὴν ὄψιν εὐκαταφρόνητος. *Dicitur autem fuisse pusillus et specie aspernandâ* (10). Les éphores avaient mis à l'amende le roi Archidamus son père, parce qu'il avait épousé une petite femme (11) ; d'où ils conclurent qu'il ne leur voulait donner que des roitelets. Cornélius Népos parle plus expressément que Plutarque de la mauvaise mine d'Agésilaüs : *Atque hic tantus vir*, dit-il (12), *ut naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus sic maleficam nactus est in corpore, exiguus et claudus altero pede, quæ res etiam nonnullam afferebat deformitatem, atque ignoti faciem ejus cum intuerentur contemnebant.* Jamais le *minuit præsentia famam* ne fut plus vrai qu'à son égard. Sa renommée l'avait précédé en Égypte, et l'y avait représenté sous les idées les plus pompeuses. Dès qu'on sut son débarquement, on courut en foule pour le voir : jugez de la surprise où l'on fut en voyant un petit bout d'homme, couché sur l'herbe, mal habillé, malpropre. On ne se put empêcher de rire, et de lui appliquer la fable d'une montagne qui enfante une souris (13). Le mépris ne diminua point lorsqu'on eût vu ce qu'il choisit parmi les rafraîchissemens que le roi lui envoya (14). Voyez ci-dessous le remarque (G).

(C) *Il trompait ses ennemis lors même qu'il leur faisait savoir ses véritables intentions.*] C'est parce qu'ils ne croyaient pas qu'un capitaine si fin donnât à connaître son dessein. *Vidit si quò esset iter facturus palàm pronunciasset, hostes non credituros aliasque regiones occupaturos, nec dubitaturos aliud esse facturum ac pronunciasset. Itaque cùm ille Sardis se iturum dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit* (15). On ne pourrait pas faire ici une juste application de cette pensée de M. de Wicquefort. *George Douning, ambassadeur d'Angleterre, n'avoit pas assez de probité ni de prudence pour se persuader qu'il n'y a point de ministre qui trompe plus seurement ni plus agréablement que celui qui ne trompe jamais, parce qu'en battant le grand chemin, ceux qui cherchent les détours et les faux-fuyans ne le rencontrent point en leurs routes* (16). La comparaison entre un tel ministre et notre Agésilaüs clocherait beaucoup ; car ce roi de Lacédémone, en publiant ce qu'il voulait faire, ne trompa ses ennemis que parce qu'en d'autres rencontres il avait caché ses desseins. Un général qui s'est établi sur ce pied-là, ne saurait guère se servir d'un stratagème plus sûr que de faire courir un bruit sincère de ses marches. La ruse est alors très-bonne, parce qu'elle est d'un tour nouveau, et que les ennemis n'y ont pas été encore attrapés.

(7) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 596, *E.*
(8) Seneca, de Constantiâ Sapientis, *cap. XVII*, *pag.* 692.
(9) Plut. in Agesilao, *pag.* 596.
(10) *Idem*, *ibid.*
(11) *Idem*, *ibid.*
(12) Corn. Nepos *in* Vitâ Agesil., *cap. VIII.*

(13) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 616. *Voyez l'article de* Tachus.
(14) Corn. Nepos, *in* Vitâ Agesilai, *cap. VIII.*
(15) *Idem*, *ibid.*, *cap. III. Vide etiam* Plut. *in* Ages., *pag.* 600, *F.*
(16) Wicquef. Mémoires des Ambassad., *p.* 170.

Lisez ce passage de Xénophon : c'est Cambyses qui parle à Cyrus son fils, et qui compare les nouvelles ruses de guerre avec les nouveaux airs de musique. Καὶ σφόδρα μὲν καὶ ἐν τοῖς μουσικοῖς τὰ νέα καὶ ἀνθηρὰ εὐδοκιμεῖ, πολὺ δὲ καὶ ἐν τοῖς πολεμικοῖς μᾶλλον τὰ καινὰ μηχανήματα εὐδοκιμεῖ. ταῦτα γὰρ μᾶλλον καὶ ἐξαπατᾷν δύνανται τοὺς πολεμίους (17). *At sicut in musicis quoque nova et florida habentur plurimùm in pretio, sic in rebus bellicis nova inventa existimantur longè illustriora; quoniam hæc magis queunt hostes decipere.* Nous dirons ailleurs (18), qu'il y a des gens qui, à force d'être sots, évitent qu'on ne les trompe.

(D) *Qu'il gagna sur les alliés dans la Béotie.*] La bataille se donna à Coronée. Xénophon, qui y servit sous le roi Agésilaüs, le témoigne (19), et Plutarque le dit aussi (20). Lambin, dans son Commentaire sur ces paroles de Cornélius Népos, *apud Coroneam, quos omnes gravi prœlio vicit*, a voulu corriger sans nécessité le mot Χαιρωνείαν de Plutarque, par celui de Κορωνείαν. Plutarque a fait mention de ces deux lieux, sans prétendre que la bataille se soit donnée au premier. *Mais*, dit Lambin, *Agésilaüs put-il, en sortant de la Phocide, s'avancer dans la Béotie jusqu'à Chéronée, si Chéronée est dans la Phocide?* Non sans doute; mais ce *si* est faux, et Lambin témoigne par-là qu'il ne savait guère de géographie. Voyez le Commentaire de Kirckmaier sur Cornélius Népos, à la page 722. Charles Étienne a erré encore plus grossièrement lorsqu'il a mis Coronée dans le Péloponnèse. MM. Lloyd et Hofman l'ont suivi dans cette faute.

(E) *Il mourut de maladie en chemin, l'an 3 de la 104e. olympiade.*] Une tempête l'ayant obligé de relâcher, on le porta dans un lieu désert nommé *le port de Ménélas*, et il y mourut (21). *Hic cùm ex Ægypto reverteretur.... venissetque in portum qui Menelai vocatur, jacens inter Cyrenas et Ægyptum, in morbum implicitus decessit* (22). Ce fut l'an 3 de la 104e. olympiade, selon Calvisius; mais on voit par là que son calcul ne vaut rien; car depuis la 3e. année de la 95e. olympiade, commencement selon lui du règne d'Agésilaüs, jusqu'à la troisième année de la 104e. olympiade, il n'y a que trente-six ans, et néanmoins il en donne quarante-un à ce règne. Mettons-en donc le commencement, avec Helvicus, à la 2e. année de la 93e. olympiade, et la fin à la 3e. année de la 104e.

(F) *M. Moréri a fait ici quelques fautes.*] Il est faux, 1°. que Léotychide fût fils naturel du roi Agis; 2°. que Lysander ait soutenu avec chaleur les prétentions de Léotychide (23); 3°. qu'Agésilaüs ait jamais campé auprès de la ville d'Héronce, dans la Béotie (24); 4°. qu'il ait eu l'air noble et plein de majesté (25); 5°. qu'il ait dit que l'oracle qui excluait de la couronne les boiteux se devait entendre des défauts de l'âme ou de celui de la naissance. Ces deux dernières fautes appartiennent au Supplément de Moréri. Je ne remarquerai pas qu'on nomme mal l'Égyptien a qui Agésilaüs rendit du service : il ne s'appelait point *Nactenebon*.

(G) *N'a vécu dans une plus grande simplicité.*] Il n'y avait presque personne dans son armée plus mal habillé que lui (26). Après son expédition d'Asie, où il avait acquis une si haute réputation, qui avait reçu de nouveau un si grand éclat à la bataille de Coronée, il vécut dans Sparte, tout comme aurait fait un bon Lacédémonien du vieux temps. Il ne changea rien dans ses habits, dans ses bains, dans ses repas; et ce qui était peut-être plus difficile, il ne souffrit point que sa femme fût mieux vêtue qu'auparavant, ni qu'elle distinguât sa fille dans les processions par des ornemens qui surpassassent ceux des autres filles. Il ne fit aucune réparation aux portes de son logis, quoiqu'elles fussent si vieilles, et si délabrées, qu'il semblait que c'étaient les mêmes qu'Aristodème

(17) Xenophon, Cyropæd., *lib. I*, *circa fin. pag.* 21.

(18) *Dans la remarque* (L) *de l'article* Simonide

(19) Xenophon. de Reb. Græc., *lib. IV*, *pag.* 225.

(20) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 605.

(21) Plut., *pag.* 618.

(22) Corn. Nepos, *in* Vitâ Agesil., *sub fin.*

(23) *Sur ces deux premières fautes, voyez la remarque* (A).

(24) *Je ne crois pas que ni dans la Béotie ni ailleurs il y ait eu une ville nommée* Héronce.

(25) *Voyez la remarque* (B).

(26) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 603, *C.*

y avait mises (27). Notez qu'Aristodème était celui des Héraclides qui eut pour sa part la ville de Sparte, et duquel descendirent les rois de Lacédémone divisés en deux familles, à cause des deux fils qu'il laissa. *In hoc* (Agesilao) *illud in primis fuit admirabile, cùm maxima munera ei ab regibus et dynastis civitatibusque conferrentur, nihil unquàm in domum suam contulit, nihil de victu, nihil de vestitu Laconum mutavit. Domo eâdem fuit contentus quâ Eurysthenes* (28) *progenitor majorum suorum fuerat usus, quam qui intrârat nullum signum libidinis, nullum luxuriæ videre poterat: contrà plurima patientiæ atque abstinentiæ. Sic enim erat instructa, ut nullâ in re differret à cujusvis inopis atque privati* (29). Quand on eut su qu'Agésilaüs était arrivé en Égypte, on lui envoya de toutes sortes de provisions : il ne choisit que les plus communes, et laissa à ses valets les parfums, les confitures, et tout ce qui s'y trouvait de plus délicieux (30). Les Égyptiens, au lieu d'admirer cela, se moquèrent de ce prince, et le prirent pour un niais qui ne savait pas encore ce qu'il y avait de bon au monde. *Ille præter vitulina et hujusmodi genera obsonii, quæ præsens tempus desiderabat, nihil accepit, unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispertiit, cætera referri jussit. Quo facto eum barbari magis etiam contemserunt, quòd eum ignorantiâ bonarum rerum illa potissimùm sumpsisse arbitrabantur* (31). Vous trouverez dans Plutarque, 1°. que ce prince se comporta de la même sorte quand les Thessaliens lui envoyèrent des présens; 2°. qu'il se moqua d'eux quand ils lui offrirent les honneurs divins (32).

(H) *Le cœur, l'esprit et la religion d'un souverain.*] Plutarque témoigne que ceux qui gouvernaient dans Lacédémone ne reconnaissaient point d'autre justice que ce qui servait au bien et à l'agrandissement de l'état (33). C'était parmi eux la règle et la mesure du droit et de l'honnête : si une chose était utile au public, elle passait dès là pour légitime. Je crois que Plutarque dit la vérité; mais il ne devait pas mettre en jeu la seule ville de Sparte. Celle d'Athènes (34), et celle de Thèbes, n'avaient point de meilleurs principes; ce sont, généralement parlant, les maximes de tous les états : la différence des uns aux autres n'est que du plus au moins; les uns sauvent mieux les apparences que les autres. Quoi qu'il en soit, Agésilaüs était tout pénétré de cette méchante morale. Se voyant soupçonné d'avoir induit Phebidas à surprendre la citadelle de Thèbes en pleine paix, et par une fraude qui faisait crier toute la Grèce, il représenta qu'il fallait, avant toutes choses, examiner si cette action était profitable à la patrie, et que chacun devait faire de son propre mouvement ce qui tendait à l'avantage de l'état (35). Il obtint que Phebidas serait disculpé, et qu'on enverrait une garnison dans la citadelle. Dans son expédition d'Égypte, n'abandonna-t-il point Tachus, qui l'avait pris à sa solde, et n'embrassa-t-il pas les intérêts de Nectabane, par la seule raison qu'il était plus important aux Lacédémoniens de soutenir celui-ci que celui-là? Action qui, sous le masque du bien public, était une trahison toute pure, comme Plutarque l'a remarqué. Ἀτόπου καὶ ἀλλοκότου πράγματος παρακαλύμματι τῷ συμφέροντι τῆς πατρίδος χρησάμενος. Ἐπεὶ ταύτης γε τῆς προφάσεως ἀφαιρεθείσης τὸ δικαιότατον ὄνομα τῆς πράξεως ἦν προδοσία (36). *Absurdo et indigno facinori commodum prætexens patriæ : quando hoc quidem velamento detracto nomen istius facti verissimum erat proditio.* En conversation, Agésilaüs ne parlait que de justice : c'étaient les plus beaux discours du monde que les siens (37). Entendant dire qu'une certaine chose était agréable au grand roi (38). *Par*

(27) *Idem, ibid., pag.* 606.

(28) *On eût mieux fait de dire, comme Plutarque,* Aristodemus; *car Agésilaüs ne descendait pas d'Eurysthènes, mais de Proclès, le second fils d'Aristodème.*

(29) Corn. Nepos, *in* Agesilao, *cap. VII.*

(30) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 616.

(31) Cornel. Nepos, *in* Agesil., *cap. VIII.*

(32) Plut. *in* Apophth., *pag.* 210. *Voyez aussi* Athénée, *liv. XIV.*, *pag.* 657.

(33) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 617. *Idem in* Alcibiad.

(34) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Aristide.

(35) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 608.

(36) *Id. ibid., pag.* 617.

(37) *Id. ibid., pag.* 608.

(38) *Les Grecs parlaient ainsi du roi de Perse. Voyez la remarque* (A) *de l'article* Artaban IV.

où est-il plus grand roi que moi, s'il n'est plus juste? demanda-t-il. Voilà une belle théorie ; mais la pratique n'y répondait pas, lorsqu'il s'agissait de son royaume. Je veux croire que, pour des intérêts particuliers, il n'aurait pas facilement contrevenu à ses lumières ; et c'est par-là que je prétends qu'il avait l'esprit et la religion d'un souverain. Combien y a-t-il de rois et de princes zélés pour leur religion, équitables et honnêtes de leur personne? Mais * s'agit-il de nuire à leurs ennemis, ils suivent tous, ou presque tous, les maximes de Lacédémone. Ce serait, je crois, un livre de bon débit que celui de *la Religion du Souverain* : il ferait oublier celui de *la Religion du Médecin*.

J'ai ouï dire depuis deux jours à un homme de mérite, qu'un prince italien demandant des conditions trop avantageuses lorsqu'il négociait un traité de paix avec un puissant monarque qui lui avait enlevé la plupart de ses états, l'envoyé de ce monarque lui répondit : *Mais quelle assurance voulez-vous que le roi mon maître puisse prendre, s'il vous rend tout ce que vous demandez? Assurez-le*, répliqua le prince, *que je lui engage ma parole, non pas en qualité de souverain ; car, en tant que tel, il faut que je sacrifie toutes choses à mon agrandissement, à la gloire et à l'avantage de mes états, selon que les conjonctures s'en offriront : dites-lui donc que je lui engage ma parole, non pas sous cette qualité-là, ce ne serait rien promettre, mais comme cavalier, et honnête homme*. Quoique ce langage ne réponde point aux idées de ceux qui ont introduit dans le style de la chancellerie la formule, *nous promettons en foi et parole de roi*, il est pourtant très-sincère et très-raisonnable.

Faisons encore deux remarques : Premièrement, je distingue entre ce que croyait Urbain VIII, et ce que croyait Maphée Barberin. La religion du souverain, en tant que tel, et la religion, personnellement parlant, sont deux choses.

Autre remarque. Agésilaüs avait un respect extrême pour ses dieux : il ne souffrait point qu'on pillât, ou qu'on profanât leurs temples, ni en Grèce, ni aux pays des Barbares ; et il mettait au nombre des sacriléges ceux qui maltraitaient un ennemi réfugié dans un temple (39). Pendant la marche de ses troupes, il allait toujours loger dans les temples les plus sacrés, afin d'avoir les dieux pour témoins des actions les plus secrètes de son domestique. Ἐσκήνου μὲν γὰρ ἀποδημῶν καθ' αὑτὸν ἐν τοῖς ἁγιωτάτοις ἱεροῖς. ἃ μὴ πολλοὶ καθορῶσιν πράττοντας ἡμᾶς, τούτων θεοὺς ποιούμενος ἐπόπτας καὶ μάρτυρας. *Tendebat enim, cùm iter faceret, solus in sanctissimis delubris, ac quibus rebus paucos adhibemus arbitros, earum deos faciebat inspectores* (40). Voilà sa religion personnelle ; mais, dès qu'il se regardait comme roi, le bien et l'avantage de son royaume était sa Divinité principale, à laquelle il sacrifiait la vertu et la justice, les lois divines et les lois humaines. Je ne sais si tous ceux qui citent cette sentence d'Euripide,

> *Nam, si violandum est jus, regnandi gratiâ*
> *Violandum est : aliis rebus pietatem colas* (41) ;

en comprennent toute l'énergie : on y voit l'esprit, et de ceux qui acquièrent des royaumes, et de ceux qui gouvernent les états ; ils vont quelquefois jusqu'à la superstition. Regardez la conduite particulière d'Agésilaüs : tout y est dans l'ordre, *aliis rebus pietatem colas* : il ne sort de l'équité, qu'en tant qu'il règne, *regnandi gratiâ violandum est*. En tant qu'homme, il vous dira sincèrement, comme un autre, *amicus usque ad aras* : mais, en tant que souverain, s'il parle selon sa pensée, il vous dira, *j'observerai le traité de paix, pendant que le bien de mon royaume le demandera ; je me moquerai de mon serment, dès que la maxime d'état le voudra*. Que s'il aimait mieux que les Perses violassent la trêve, que de commencer lui-même à la violer, c'est qu'il espérait un grand profit de cette conduite des Perses. *Multùm in eo consequi se dicebat, quòd Tissaphernes perjurio suo et homines suis rebus abalienaret, et deos sibi iratos redderet* (42).

Notre bon Agésilaüs, qui eût cru blesser la belle morale, s'il avait été

(*) *Les éditions de 1697 et 1702 portent :* Mais s'agit-il de leur grandeur ou de l'utilité publique, s'agit-il de nuire, etc.

(39) Corn. Nepos, *in* Vitâ Agesil., *cap. IV*.
(40) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 603.
(41) Cicer. Officior., *lib. III*, *cap. XXI*.
(42) Cornel. Nepos *in* Agesil., *cap. II*.

bien vêtu, et s'il eût fait bonne chère, ne se faisait nul scrupule d'être l'usurpateur d'un royaume. C'est ainsi que certains casuistes damnent sans rémission les femmes qui s'ajustent trop mignonnement; ils ne peuvent souffrir ni leurs rubans, ni leurs pierreries : mais non-seulement ils permettent aux hommes de se soulever et de s'engager à une guerre civile, ils les y exhortent aussi.

(I) *Aux exercices les plus puériles.*] Un jour qu'on le surprit à cheval sur un bâton avec ses enfans, il se contenta de dire à celui qui l'avait vu en cette posture, *attendez à en parler que vous soyez père* (43). On ne pourrait pas citer ici ces vers d'Horace :

Ædificare casas, plostello adjungere mures,
Ludere par impar, EQUITARE IN ARUNDINE LONGA,
Si quem delectet barbatum, amentia verset (44).

Car ce poëte n'entend point parler de ceux qui, par complaisance pour leurs propres enfans, s'amuseraient à de telles choses dans leur logis. La Mothe-le-Vayer n'est point exact lorsqu'il dit que *le roi Agésilaüs, aussi-bien qu'Alcibiade, furent surpris* folâtrant au milieu des petits garçons, et que le philosophe Socrate en faisait gloire (45). On cite Sénèque au dernier chapitre du Ier. livre *De Tranquillitate.* Il y a plusieurs choses qui manquent d'exactitude. 1°. Il aurait fallu spécifier qu'Agésilaüs ne folâtrait qu'avec ses enfans. 2°. Le Traité *De Tranquillitate* ne contient qu'un livre. 3°. Il n'est rien dit, ni d'Alcibiade, ni d'Agésilaüs dans le chapitre cité. 4°. Il n'y est point dit que Socrate faisait gloire de folâtrer avec les enfans. On se contente de dire qu'il n'en avait point de honte. *Cum pueris Socrates ludere non erubescebat.* 5°. Valère Maxime et Élien, qui rapportent ce jeu de Socrate, disent qu'Alcibiade l'y surprit. *Non erubuit tunc cum interpositâ arundine cruribus suis cum parvulis filiolis ludens ab Alcibiade risus est* (46). Σωκράτης δὲ κατελήφθη ποτὲ ὑπὸ Ἀλκιβιάδου παίζων μετὰ Λαμπροκλέους ἔτι νηπίου (47). *Socrates etiam aliquando deprehensus est ab Alcibiade ludere cum Lamprocle adhuc infante.* Mais je ne me souviens pas d'avoir lu que d'autres y aient surpris Alcibiade. 6°. Ces deux auteurs observent que c'était avec ses propres enfans que Socrate folâtrait.

(K) *Je ne crois pas que Dicéarque ait ignoré..... le nom de la fille d'Agésilaüs.*] Cynisca fut non-seulement la première femme qui gagna aux jeux olympiques le prix de la course de chevaux, mais aussi la plus illustre de toutes celles qui dans la suite remportèrent une semblable victoire (48). Le poëte Simonide l'honora d'une épigramme (49). Elle consacra, pour un monument de sa victoire, des chevaux d'airain qui furent placés à l'entrée du temple de Jupiter Olympien (50). Sa figure, faite par Apelle et ornée de plusieurs inscriptions, se voyait au temple de Junon, à Élide (51). Les Lacédémoniens lui érigèrent un monument de héros, Ἡρῷον (52). Il n'y a donc point d'apparence que le nom de la sœur d'Agésilaüs ait été inconnu à aucun historien grec.

(L) *Il aurait su* le nom de la fille d'Agésilaüs *s'il avait fait ce que fit Plutarque.*] Ce dernier historien nous apprend que Dicéarque s'était mis fort en colère de ce qu'on ne savait pas le nom ni de la fille d'Agésilaüs, ni de la mère d'Épaminondas. Ὁ Δικαίαρχος ἐπηγανάκτησεν. *Stomachatur Dicœarchus, etc.* (53). *Pour moi*, continue-t-il, *j'ai trouvé dans les registres des Lacédémoniens que la femme d'Agésilaüs se nommait Cléore, et que l'une de ses deux filles s'appelait Apolia et l'autre Prolyta.* On ne doit pas trouver mauvais que Dicéarque se soit fâché de la négligence des historiens ; car nous aimons naturellement à connaître la famille des grands hommes. Il était un peu étrange que le nom des filles et de la femme d'Agésilaüs ne se trouvât que dans les archives de Lacédémone.

(43) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 610 ; Ælianus Var. Hist., *lib. XII*, *cap. XV.*

(44) Horat. Sat. *III*, *lib. II*, *vs.* 247.

(45) La Mothe-le-Vayer, *tom. I*, *pag.* 217, *édit. in-12.*

(46) Valer. Maximus, *lib. VIII*, *cap. VIII*, *sub fin.*

(47) Ælian. Var. Hist., *lib. XII*, *cap. XV.*

(48) Paus., *lib. III*, *pag.* 88.

(49) *Id. ibid.*

(50) *Idem*, *lib. V*, *pag.* 159.

(51) *Idem*, *lib. VI*, *pag.* 178.

(52) *Idem*, *lib. III*, *pag.* 96.

(53) Plutarch. *in* Agesilao, *pag.* 606.

AGÉSIPOLIS, premier du nom, roi de Lacédémone, succéda à Pausanias son père, qui s'était réfugié dans un temple (*a*) dès qu'il avait su qu'on désapprouvait la conduite qu'il avait tenue en concluant une paix avec les Thébains. On le laissa dans cet asile, et l'on éleva sur le trône Agésipolis, sous la tutelle d'Aristodémus (*b*). Ce fut la 3e. année de la 96e. olympiade (*c*). Il était majeur lorsque les Lacédémoniens résolurent d'attaquer tout à la fois les Athéniens et les Thébains; mais, comme ils jugèrent qu'il ne serait pas de la prudence, pendant une telle guerre, de n'être pas assurés des Argiens, ce fut par ceux-ci qu'ils commencèrent (*d*). Agésipolis, chargé de les attaquer, se fit un scrupule sur ce qu'ils lui demandèrent une trêve. Il voulut donc s'éclaircir avec Jupiter sur un tel cas de conscience, et il le consulta en personne dans le fameux temple d'Olympe. Il lui demanda si l'on pouvait rejeter les propositions de trêve que les Argiens faisaient, et si l'on ne pouvait pas prétendre qu'ils prenaient très-mal leur temps, vu qu'ils avaient attendu à parler de paix que les troupes de Lacédémone fussent à la veille de les attaquer. L'oracle répondit que les demandes des Argiens étaient injustes, et qu'on pouvait les refuser saintement (*e*). Agésipolis, pour mieux prendre ses précautions, courut aussitôt à Delphes, afin de savoir si le sentiment du fils (*f*) serait conforme à celui du père (*g*) (A). La réponse d'Apollon fut toute semblable à celle de Jupiter; et alors Agésipolis ne balança plus, et fit marcher son armée du côté d'Argos. Les Argiens lui envoyèrent deux hérauts pour lui demander la paix : il leur répondit que les dieux avaient trouvé bon qu'il n'acceptât point ces offres, et continua sa marche. Il y eut un tremblement de terre le premier jour qu'il campa dans leurs états; et comme une partie des troupes jugea que c'était un signe qu'il fallait s'en retourner, il dissipa leur superstition par la remarque que ce prodige était arrivé après leur entrée dans le pays ennemi. Il marcha donc plus avant, s'approcha de la ville d'Argos, et la serra de bien près. Il l'eût peut-être subjuguée si la foudre, qui lui tua quelques soldats, et si quelque autre mauvais présage ne l'eût obligé à se retirer (*h*). N'oublions pas son émulation : dès qu'il fut entré au pays des Argiens, il s'informa jusqu'où Agésilaüs l'avait ravagé quelque temps auparavant; et il n'eut cette curiosité que pour renchérir sur les exploits de ce prince, qu'il tâchait de surpasser, comme s'il avait été un athlète apparié avec lui (*i*). La paix gé-

(*a*) *Dans celui de Minerve, à Tégée.* Pausanias, *lib. III*, *pag.* 86.

(*b*) *Id. ibid.*

(*c*) Diodor. Siculus, *lib. XIV*, *cap. XC.*

(*d*) Xenophon, de Reb. Græc., *lib. IV*, *pag.* 312.

(*e*) Ὁ δὲ θεὸς ἐπεσήμαινεν αὐτῷ ὅσιον εἶναι μὴ δεχομένῳ σπονδὰς ἀδίκως ὑποφερομένας. *Cui Deus respondit fas ei esse inducias non ritè oblatas respuere.* Xenoph. de Reb. Græc., *lib. IV*, *pag.* 312.

(*f*) *C'est-à-dire, d'Apollon.*

(*g*) *C'est-à-dire, de Jupiter.*

(*h*) Xenophon, de Reb. Græc., *lib. IV*, *pag.* 312.

(*i*) Ὥσπερ πένταθλος πάντῃ ἐπὶ τὸ πλέον ὑπερβάλλειν ἐπειρᾶτο. *Tanquam enim pentathlos omninò illum superare contendebat.* Xenophon, *ibid.*

nérale, que les Lacédémoniens procurèrent à la Grèce (*k*) par les négociations d'Antalcidas, leur ambassadeur à la cour de Perse, l'an 2 de la 98e. olympiade, fut bientôt suivie de la guerre particulière qu'ils déclarèrent aux habitans de Mantinée. Agésilaüs, ayant prié qu'on le dispensât du commandement des troupes, ce fut Agésipolis qui marcha contre l'ennemi. Il ravagea le territoire de Mantinée, et il subjugua enfin cette ville. L'expédient dont il se servit est trop curieux pour n'être pas rapporté (B). Il y a quelque apparence que ce fut dans cette guerre que Pélopidas et Épaminondas furent dégagés du péril (C) à quoi leur courage et leur amitié les exposèrent. Il fut envoyé quelques années après (D), avec une bonne armée, contre les Olynthiens (*l*). Amyntas, roi de Macédoine, et Derdas, prince d'Élimée (*m*), le secondèrent vigoureusement. Il s'approcha d'Olynthe; et, ne voyant point paraître l'armée ennemie qu'il voulait combattre, il ravagea le pays et se rendit maître de la ville de Torone. Mais, comme les grandes chaleurs de l'été ne l'empêchaient point de fatiguer extrêmement, il fut attaqué d'une fièvre continue qui l'emporta dans sept jours (*n*), l'an 14 de son règne (*o*). Voyez ce que je critique à M. Moréri (E). Agésilaüs ne fut point aise de cette perte, comme on l'aurait cru (F) : il en pleura, et en eut un long regret, à ce que dit Xénophon (*p*). Notez qu'Agésipolis ne laissa point de postérité (*q*), et que Cléombrotus, son frère et son successeur, fut père d'AGÉSIPOLIS II (*r*), qui ne régna qu'un an (*s*), et de qui les apophthegmes ont été plus mémorables que les actions. Personne ne parle de celles-ci, et l'on trouve dans Plutarque (*t*) un petit recueil de ceux-là.

(*k*) Diodor. Sicut., *lib. XIV*, *cap. CXI*, *pag.* 650.

(*l*) Xenoph. de Reb. Græc., *lib. V*, *pag.* 329.

(*m*) Xenophon de Reb. Græc., *lib. V*, *pag.* 327, *dit* Ἐλεμίας ἄρχοντα; *mais apparemment c'est une faute de copiste, pour* Ἐλιμείας.

(*n*) *Id. ibid.*, *pag.* 329.

(*o*) Diodor. Sicul., *lib. XIV*, *cap. CXI*, *pag.* 650, *et lib. XV*, *cap. XXIII*, *pag.* 674, *ad annum* 1 *Olymp.* 100.

(*p*) *Voyez la remarque* (F).

(*q*) Pausan., *lib. II*, *pag.* 86.

(*r*) Pausan., *lib. II*, *pag.* 86.

(*s*) Diod., *lib. XV*, *cap. LX.*

(*t*) Plut *in* Apophth. Lacon., *pag* 215.

(A) *Si le sentiment* d'Apollon *serait conforme à celui de* Jupiter.] Recueillons de ceci une vérité qui est d'ailleurs assez manifeste; c'est que la religion des païens était fondée sur des idées de Dieu aussi fausses que l'athéisme. Je ne parle point des sentimens du commun peuple; je ne parle point de l'abus de quelques particuliers, je parle du culte public pratiqué par les personnes les plus éminentes, et soutenu par la majesté de l'état. Voici un roi de Lacédémone qui, après les sacrifices que l'on offrait solennellement, et comme des préliminaires d'une expédition (1), et après même la réponse favorable du plus grand des dieux, va consulter une autre divinité, incertain si elle réfutera ou si elle confirmera cette réponse. Il croyait donc que les décisions de Jupiter n'étaient pas telles que l'on pût toujours les suivre en sûreté de conscience, et il supposait que les lumières d'Apollon n'étaient pas toujours conformes à celles de Jupiter. N'était-ce pas croire que tous les dieux, sans

(1) Ἔπει... τὰ διαβατήρια θυομένῳ ἐγένετο, ἐλθὼν εἰς τὴν Ὀλυμπίας χρηστηριαζόμενος. *Quùm pro felici transitu sacrificâsset, Olympiam oraculum consulturus proficiscitur.* Xenoph. de Gestis Græc., *lib. IV*, *p.* 312.

exception du plus grand, étaient bornés dans leurs connaissances, et que d'eux aux hommes il n'y avait que la différence du plus au moins? Le *tot capita tot sensus*, *autant de sentimens que de têtes*, avait lieu, selon cela, dans le ciel à peu près comme sur la terre. On consultait Jupiter comme l'on consulte le plus fameux avocat d'un parlement lorsqu'on a dessein de s'engager à un procès. La réponse de cet avocat n'assure pas les plaideurs prudens : ils sont bien aises d'avoir l'avis de quelques autres jurisconsultes; et il y a tel homme qui fait consulter son affaire dans toutes les cours du royaume aux plus habiles docteurs. Les païens en usaient ainsi à l'égard de leurs oracles; ils en consultaient plusieurs sur les mêmes cas, afin de voir si les dieux se contrediraient les uns les autres, et afin de prendre mieux leurs mesures par la comparaison des réponses. Ainsi leurs dieux étaient aussi chimériques que la divinité de Spinoza; car il est aussi impossible qu'une nature bornée soit Dieu, qu'il est impossible que le monde soit l'Être suprême qui gouverne toutes choses par une sage providence. Confirmons ce que j'avance sur la fausse idée que les païens se formaient de Dieu. Ils n'étaient point scandalisés du sort différent qu'avaient les victimes. Celles qu'on offrait à une divinité faisaient espérer, pendant que celles que l'on offrait à une autre faisaient craindre. Apollon et Diane, enfans jumeaux de Jupiter, se contredisaient quelquefois: le frère rejetait une victime; la sœur l'admettait. Le paganisme ne trouvait rien là de scandaleux: il eût bien voulu plus de concorde dans les promesses du bien; mais enfin il ne croyait pas que la nature divine donnât l'exclusion à l'ignorance, au caprice, à la discorde; il acquiesçait donc à cela comme à des effets inévitables de la nature des choses. Ne croyez pas que les objections de Cicéron aient dessillé les yeux à beaucoup de gens. *Quid quùm pluribus diis immolatur, quì tandem evenit ut litetur aliis, aliis non litetur? Quæ autem inconstantia deorum est, ut primis minentur extis, benè promittant secundis? Aut tanta inter eos dissensio, sæpè etiam inter proximos, ut Apollinis exta bona sint, Dianæ non bona* (2)?

Un auteur moderne s'est servi de cette conduite de notre Agésipolis pour faire voir que par rapport aux oracles le plus grand des dieux du paganisme ne conservait point son avantage ni sa supériorité. *Les oracles de Jupiter*, dit-il (3), *tels qu'estoient ceux de Trophonius, de Dodone et de Hammon, n'avaient pas tant de crédit que celui de Delphes... car, ni en durée, ni en estime, ils n'ont jamais égalé ce dernier. Et cela se prouve, outre le consentement de la plus part des auteurs qui en ont parlé, par ce que rapporte Xénophon de Agésipolis* (*), *qui, après avoir consulté Jupiter olympien et reçu sa réponse, fut à Delphes trouver Apollon, lui demandant, comme à un juge de dernier ressort, s'il estoit du mesme avis que son père. Aristote attribue cette espèce de raillerie dévote à un Hégésippus, au second livre de ses Rhétoriques.* Ce passage fournit la matière de deux notes. La première est que les idées de l'église gallicane touchant le concile, et sur le pape, parlant même *ex cathedrâ*, peuvent être comparées à celles du paganisme touchant les oracles de Jupiter et celui de Delphes. Le Jupiter olympien, répondant à une question, trouvait dans l'esprit des peuples beaucoup de respect; on rendait bien des hommages à son autorité; mais enfin son jugement, quand même il aurait été rendu *ex cathedrâ*, ou plutôt *ex tripode*, ne passait pas pour *irréformable*; voilà le pape de l'église gallicane. L'Apollon de Delphes était le *juge de dernier ressort*: voilà le concile. Ma deuxième note est qu'Agésipolis y procéda tout de bon : il n'y eut point dans son fait *une raillerie dévote*. Pour ce qui est d'Hégésippus, je n'en réponds point. Il fut peut-être assez malin pour vouloir tendre des piéges aux oracles, afin de les insulter s'ils ne s'entre-accordaient pas. *C'est une honte*, aurait-il pu dire, *que vous répondiez le oui et le non.* Ἡγήσιππος ἐν Δελφοῖς ἐπηρώτα τὸν θεὸν, κεχρημένος πρότερον Ὀλυμπιάσιν, εἰ αὐτῷ ταῦτα δοκεῖ ἅπερ τῷ πατρὶ, ὡς αἰσχρὸν ὂν τἀναντία

(2) Cicero, de Divinat., *lib. II*, *cap.* 38.

(3) La Mothe-le-Vayer, Lettre *CVI*, *tom. XI*, *pag.* 419.

(*) *Lib. IV* Historiar.

εἰπεῖν (4). *Hegesippus Delphis interrogabat Deum, cùm accepisset priùs oraculum Olympiæ, num ipsi eadem viderentur quæ patri, quasi turpe esset contraria dicere.* Si notre Agésipolis avait eu un mauvais dessein contre Apollon, à l'exemple de ce malin personnage dont Ésope a fait l'histoire (5), il y aurait été attrapé; car la réponse de Delphes fut semblable à celle d'Olympe.

(B) *L'expédient dont il se servit est trop curieux pour n'être pas rapporté.*] Il boucha le cours de la rivière qui passait par le milieu de la ville : cela causa une inondation qui affaiblit de telle sorte les fondemens des maisons et des murailles, que les habitans craignirent qu'elles ne tombassent; et comme ils virent que, si quelque pan de muraille se renversait, leur ville serait emportée d'assaut, ils capitulèrent. Ils n'obtinrent que des conditions très-dures; car on les força d'aller demeurer à la campagne, divisés en quatre cantons, et l'on démantela leur ville : on aurait puni de mort leurs magistrats si le père d'Agésipolis n'eût intercédé pour eux (6). Xénophon, qui narre toutes ces choses, ne touche point une circonstance que Pausanias rapporte. Agésipolis détourna vers les murailles de la ville le cours de la rivière. Or la brique de ces murailles n'étant pas cuite se fondait dans l'eau comme la cire se fond par la chaleur du soleil. La raison pour quoi les Mantinéens avaient préféré la brique crue à la brique cuite, est qu'elle ne se brisait pas et ne se dérangeait pas lorsqu'on battait les murailles. Agésipolis n'inventa point ce stratagème; il ne s'en servit qu'après avoir su que Cimon l'avait employé pour se rendre maître de la ville d'Éione sur le Strymon (7).

(C) *Que Pélopidas et Épaminondas furent dégagés du péril.*] Plutarque raconte que les Thébains envoyèrent du secours aux Lacédémoniens dans l'expédition de Mantinée, et que l'aile où ces deux braves combattirent ayant plié, ils ne reculèrent point. Pélopidas reçut sept blessures, et tomba sur un monceau de corps morts. Épaminondas courut à lui, et s'opposa seul à plusieurs, bien résolu de mourir plutôt que d'abandonner son ami. Il fut blessé en deux endroits, et se défendait néanmoins vigoureusement, lorsque Agésipolis, menant des troupes de l'autre aile de l'armée, les dégagea l'un et l'autre (8). Vous me direz que Xénophon ne parle d'aucune bataille quand il raconte ce qui se passa dans cette guerre de Mantinée : mais je vous répondrai que Pausanias observe qu'Agésipolis avait gagné une bataille avant que de mettre le siége devant la ville, Ὡς δὲ ἐκράτησεν ὁ Ἀγησίπολις τῇ μάχῃ, καὶ εἰς τὸ τεῖχος κατέκλεισε τοὺς Μαντινέας (9). *Cùm verò Agesipolis Mantinenses prælio superatos intra mœnia compulisset;* et j'ajouterai que Xénophon même remarque qu'il y avait des troupes auxiliaires dans l'armée de Lacédémone (10). Notez que l'événement dont Plutarque fait mention précéda la supercherie avec laquelle Phébidas se rendit maître de la forteresse des Thébains (11). Ce caractère chronologique convient à l'expédition d'Agésipolis contre Mantinée.

(D) *Il fut envoyé quelques années après, etc.*] Je ne fais cette remarque que pour censurer Pausanias, qui conte qu'Agésipolis, abandonnant à regret la guerre d'Argos, tourna toute sa colère contre les Olynthiens. Οὕτω μὲν δὴ ἐκ τῆς Ἀργολίδος ἀνέζευξεν ἄκων, ἐπὶ δὲ Ὀλυνθίους ἐποιεῖτο αὖθις στρατίαν. (12) *Invitissimus itaque ille ex Argivorum finibus castra movit, et contra Olynthios belli impetum convertit.* Qui ne croirait en lisant cela que l'expédition d'Olynthe fut une suite immédiate de celle d'Argos! Qui ne s'imaginerait qu'Agésipolis, en sortant de l'Argolide, prit la route de la Macédoine? Cependant cela est faux. Il se passa quelques années entre ces deux expéditions. La guerre de Mantinée, dont le même Pausanias a dit quelque chose, suivit

(4) Aristotel. Rhetor., *lib. II*, *cap. XXIII*, *pag.* 445, F.

(5) Æsopus, Fabulâ *XVI*, *cujus Titulus* Κακοπράγμων, Malignus. *C'était un homme qui avait un moineau à la main, et qui demandait à l'Oracle :* Ce que je tiens vit-il, ou non? *Son dessein était d'étouffer le moineau, en cas que l'Oracle eût répondu*, Il vit, etc.

(6) Xenophon, *lib. V*, *pag.* 323.

(7) Pausanias, *lib. VIII*, *pag.* 242, 243.

(8) Plutarchus *in* Vitâ Pelopidæ, *pag.* 280.

(9) Pausan., *lib. VIII*, *pag.* 242.

(10) Xenophon, *lib. V*, *pag.* 323.

(11) Plut *in* Pelopid., *pag.* 280.

(12) Pausanias, *lib. II*, *pag.* 86.

celle d'Argos, et précéda de six ans celle d'Olynthe. Notons ici une faute de Calvisius. Il place la guerre d'Argos sous l'an 4 de la 96e. olympiade, peu après la mort de Pausanias, roi de Macédoine (13). Or, Agésipolis monta sur le trône la même année que mourut ce Pausanias (14); et parce qu'il était mineur, on le mit sous la tutelle d'Aristodémus (15). Il faudrait donc, si Calvisius était exact, que la guerre d'Argos concourût, ou à peu près, avec la première année du règne d'Agésipolis, et que cette guerre eût été conduite par Aristodémus; car il est certain que, sous la minorité d'Agésipolis, on mit son tuteur à la tête des armées lorsqu'il échéait à ce roi d'aller en campagne (16). Calvisius ne manque pas d'observer qu'Aristodémus y alla l'an 3 de la 96e. olympiade, à cause du bas âge d'Agésipolis (17). Voici en quoi il se trompe : c'est qu'il met la première année de son règne à l'an 2 de la 96e. olympiade, et la guerre d'Argos trop peu après la mort de Pausanias, roi de Macédoine.

(E) *Voyez ce que je critique à M. Moréri.*] « Agésipolis fut surpris d'une fièvre ardente, et revint toujours à la fraîcheur des eaux d'un certain temple de Bacchus qui était à Aphite; il s'y fit porter, et mourut le septième jour de sa fièvre, après être sorti de ce temple, pour ne le point souiller par sa mort. » Ce sont les paroles de M. Moréri. Il y aurait de l'injustice à critiquer l'expression *revint toujours à la fraîcheur;* car il est aisé de voir que les imprimeurs ont mis *revint* au lieu de *rêvant* (18). Mais on peut dire deux choses. L'une, qu'il aurait fallu s'exprimer ainsi : *Se souvenant du temple de Bacchus, qu'il avait vu à Aphite, il souhaita de jouir de l'ombre et de la fraîcheur des eaux claires de cet endroit-là. Il y fut porté en vie, mais il mourut hors du temple, le septième jour de sa fièvre* (19). En second lieu, c'est une glose chimérique que de nous venir conter que, par un respect religieux pour la sainteté du temple, il ne voulut pas y mourir. Xénophon, ou quelque autre auteur digne de foi, ont-ils dit cela ? Pour n'en faire pas à deux fois, critiquons ici la faute que M. Moréri a faite dans l'article d'Agésipolis II. Il assure que ce prince, ayant *été en otage durant sa jeunesse*, répondit à ceux qui lui en faisaient reproche, *c'est parce que les rois portent les défauts de leur empire.* Cette réponse est aussi fausse que contraire à ce bon mot,

Quicquid delirant Reges, plectuntur Achivi (20),

c'est-à-dire,

Les Princes font les folies, et leurs sujets en portent la peine.

Voici le fait. On lui dit un jour : *Tout roi que vous êtes, vous avez été en otage avec les principaux de la jeunesse de Lacédémone; vos femmes et vos enfans n'y ont point été. C'est parce qu'il était juste*, répondit-il, *que nous portassions nous-mêmes la peine de nos propres fautes* (21).

(F) *Agésilaüs ne fut point aise de cette perte, comme on l'aurait cru.*] Xénophon nous porte à croire qu'il régnait entre ces deux princes une émulation fort propre à produire l'inimitié. Mais Plutarque nous les représente comme fort unis. Il observe qu'Agésipolis, doux et modeste, et s'intrigant peu dans les affaires publiques, se laissa gagner par son collègue Agésilaüs (22), qui, le connaissant de complexion amoureuse, lui parlait toujours de beaux garçons, et le poussait de ce côté-là, et l'y servait même. Εἰδὼς ἔνοχον ὄντα τοῖς ἐρωτικοῖς τὸν Ἀγησίπολιν, ὥσπερ ἦν αὐτὸς, ἀεί τινὸς ὑπῆρχε λόγου περὶ τῶν ἐν ὥρᾳ· καὶ προῆγε τὸν νεανίσκον εἰς τοῦτο, καὶ συνήρα καὶ συνέπραττε (23). *Qui autem teneri sciret Agesipolim, sicut se, amoribus, sermonem assiduè de formosis adolescentibus inferebat, eodem illum impellebat, sociusque erat ei in amore et adjutor.* Il ajoute que cette espèce d'amour n'avait rien de criminel à

(13) Sethi Calvisii Chronol., *ad ann. mundi* 3557, *pag.* 162.

(14) Diodorus Sicul., *lib. XIV, cap. XC, p.* 637.

(15) Xenophon, de Reb. gestis Græcor., *lib. IV, pag.* 301. Pausanias, *lib. II, pag.* 86.

(16) Xenophon, de Reb. gestis Græcor., *lib. IV, pag.* 301.

(17) Calvisius, Chronol., *pag.* 160.

(18) *On a mis* rêvant *dans les éditions de Hollande.*

(19) *Voyez* Xénophon, *liv. IV, p.* 329, 330.

(20) Horat. Epist. *II, lib. I, vs.* 14.

(21) Plutarch. *in* Apophth. Laconic., *p.* 215.

(22) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 607, *A.*

(23) Plut. *in* Agesilao, *pag.* 607, *A.*

Lacédémone. Voici un passage grec qui nous apprend qu'Agésilaüs regretta la perte de ce collègue. Ἀγησίλαος δὲ τοῦτο ἀκούσας, οὐχ ᾗ τι ἂν ᾤετο, ἐφήσθη ὡς ἀντιπάλῳ, ἀλλὰ καὶ ἐδάκρυσε καὶ ἐπόθησε τὴν συνουσίαν (24). *Agesilaüs his auditis, non, ut quidam existimassent ob adversarii casum lætatus est, sed humaniter mortem illius lachrymatus est, et consuetudinem desideravit.*

(24) Xenophon, de Gest. Græc., *lib. V*, *p.* 330.

AGIS, roi de Lacédémone, issu d'Agésilaüs II en droite ligne (*a*), eut une fin très-malheureuse. Il s'était mis en tête de réformer son royaume par le rétablissement des lois de Lycurgue; mais il succomba sous le poids d'une entreprise qui ne pouvait être que désagréable à tous ceux qui possédaient de grands biens, et qui s'étaient tellement accoutumés aux douceurs d'une vie voluptueuse, qu'ils n'étaient plus capables de s'accommoder de l'ancienne discipline de Lacédémone. Agis, à la fleur de son âge, par un désir de gloire assez raffiné (A), conçut le dessein de cette réforme, et la pratiqua tout le premier en sa personne : ses habits et sa table étaient selon les manières du vieux temps; ce qui méritait d'autant plus d'admiration, qu'Agésistrata, sa mère, et Archidamia, sa grand'mère, l'avaient élevé mollement (*b*). Lorsqu'il sonda la disposition des esprits, il trouva les jeunes gens moins opposés à son projet que ceux qui avaient joui du relâchement de discipline plusieurs années. La plus grande difficulté paraissait devoir venir de la part des femmes (B). Elles avaient alors plus de crédit que jamais; car leur règne n'est jamais plus grand que lorsque le luxe est à la mode. La mère d'Agésilaüs ne trouvait nullement son compte à cette réformation; elle y aurait perdu ses richesses, qui la faisaient entrer de part dans mille sortes d'intrigues; ainsi elle s'opposa d'abord au dessein d'Agis, et le traita de vision. Mais Agésilaüs, son frère, qu'Agis avait engagé dans ses intérêts, la sut tellement manier, qu'elle promit de seconder l'entreprise. Elle tâcha de gagner les femmes; mais, au lieu de se laisser persuader, elles s'adressèrent à Léonidas, l'autre roi de Lacédémone, et le supplièrent très-humblement de faire avorter les desseins de son collègue. Léonidas n'osa point s'y opposer ouvertement, de peur d'irriter le peuple, à qui la réformation était agréable, parce qu'elle devait lui être utile. Il se contenta de la traverser par des intrigues, et en semant des soupçons, comme si Agis eût aspiré à la tyrannie par l'abaissement des riches et par l'élévation des pauvres. Agis ne laissa point de proposer au sénat ses nouvelles lois, qui portaient l'abolition des dettes et un nouveau partage des terres. Léonidas, soutenu par les gens riches, s'opposa si fortement à ce projet, qu'il y eut un suffrage de plus pour la rejection que pour l'admission. Il paya chèrement le succès de son affaire. Lysander,

(*a*) *Il était éloigné de lui de cinq degrés de génération.* Plut. *in* Agide, *pag.* 796.

(*b*) Ἐντεθραμμένος πλούτοις καὶ τρυφαῖς γυναικῶν τῆς τε μητρὸς Ἀγησιστράτας καὶ τῆς μάμμης Ἀρχιδαμίας, αἳ πλεῖστα χρήματα Λακεδαιμονίων ἐκέκτηντο. *Enutritus esset in opibus et deliciis muliebribus matris Agesistratæ et aviæ Archidamiæ, quæ in Lacedæmoniis erant pecuniosissimæ.* Plutar. *in* Agide, *pag.* 797.

l'un des éphores, qui avait été le grand promoteur de la réforme, le mit en justice, allégua les signes célestes (C), et poussa un prince du sang royal, qui s'appelait Cléombrotus, et qui était gendre de Léonidas, à s'assurer du royaume. Léonidas, transi de peur, se réfugia dans un temple, où sa fille, femme de Cléombrotus, l'alla joindre. On le cita; et, parce qu'il ne comparut point, on le déclara déchu de sa dignité, et on la conféra à Cléombrotus. Il obtint la permission de se retirer à Tégée. Les nouveaux éphores firent un procès d'innovation à Lysander et à Mandroclidas : ceux-ci persuadèrent aux deux rois de s'unir et de casser ces éphores. La chose fut exécutée, mais non pas sans que la ville fût dans un grand trouble. Agésilaüs, l'un des éphores substitués à ceux que l'on venait de casser, aurait fait mourir Léonidas sur le chemin de Tégée, si Agis ne lui eût envoyé une bonne escorte. La réformation aurait pu alors s'établir si Agésilaüs n'avait trouvé le moyen d'éluder les bonnes intentions des deux rois. Sur ces entrefaites, les Achéens demandèrent du secours : on leur en donna; et ce fut Agis qui eut le commandement des troupes. Il acquit beaucoup de réputation dans cette campagne (D). A son retour il trouva les choses si brouillées par la mauvaise conduite d'Agésilaüs, qu'il lui fut impossible de se maintenir. Léonidas fut rappelé à Lacédémone : Agis se retira dans un temple, et Cléombrotus dans un autre. La femme de ce dernier se conduisit d'une manière qui la rendit admirable à tout le monde (*c*). Léonidas se contenta de faire exiler son gendre, après quoi il s'appliqua tout entier à la ruine d'Agis. Un des éphores, qui souhaitait de ne point rendre ce qu'Agésistrata lui avait prêté, fut le principal instrument de l'infortune de cette famille. Agis ne sortait de son asile que pour aller se baigner. Un jour qu'il retournait du bain à son temple, cet éphore l'entraîna dans la prison. On lui fit son procès, on le condamna à mort, et on le livra à l'exécuteur. Sa mère et sa grand'mère demandaient avec instance que, pour le moins, on accordât à un roi de Lacédémone la permission de plaider sa cause devant le peuple. On craignit que ces paroles ne fissent trop d'impression, et l'on se hâta dès l'heure même d'étrangler Agis. L'éphore, débiteur d'Agésistrata, permit à cette princesse d'entrer en prison : il permit la même chose à la grand'mère, et puis il les fit étrangler l'une après l'autre. Agésistrata mourut d'une manière tout-à-fait glorieuse (*d*). L'épouse d'Agis (*e*), princesse très-riche, et fort sage, et l'une des plus belles femmes de la Grèce, fut arrachée de son logis par le roi Léonidas, et contrainte d'épouser le fils de ce prince. C'était un jeune garçon peu capable encore du mariage. Il régna après son père, et eut une fin pour le moins aussi tragique que celle d'Agis, dont il avait tâché d'exécuter les desseins. Il s'appe-

(*c*) *Elle s'appelait* CHÉLONIS. *Voyez son article.*

(*d*) *Voyez l'article* AMPHARÈS.

(*e*) *Elle se nommait* Agiatis.

lait Cléomène (*f*). M. Moréri ne rapporte pas comme il faut ce que dit Agis (E) à ceux qui plaignaient sa destinée. Les autres dictionnaires sont très-fautifs sur cet article (F). Meursius ne devait pas dire que cet Agis régna neuf ans (*g*); car le passage de Diodore de Sicile, qu'il allègue, regarde un autre Agis. Celui dont il est ici question perdit la vie dans la 135e. olympiade. Les considérations de Plutarque sur le supplice de ce roi se verront dans l'article AMPHARÈS.

(*f*) *Tiré de* Plutarque, *in* Vitâ Agidis *et* Cleomenis.

(*g*) Meurs. de Regno Lacedæm., *p.* 87.

(A) *Par un désir de gloire assez raffiné.*] La narration de Plutarque (1) nous insinue clairement qu'Agésistrata fit voir à son fils le préjudice qu'il se ferait à lui-même par son plan de réformation, vu les grands biens qu'elle possédait; mais il la pria de vouloir sacrifier ses richesses à la gloire de son fils. *Car jamais*, lui dit-il, *je ne pourrai aller du pair avec les autres monarques sur le chapitre des richesses : les valets des satrapes, les valets des financiers de Séleucus et de Ptolémée sont plus riches que tous les rois de Lacédémone : mais si, par ma tempérance et par la grandeur de mon âme je m'élève au-dessus du luxe de ces princes, et si je puis introduire dans mon royaume l'égalité des biens, j'arriverai à la véritable grandeur, je passerai pour grand prince.* C'est là un raffinement de l'amour-propre. On vous surpasserait, quelque progrès que vous fissiez par une certaine route; prenez-en une toute contraire, où vous n'aurez pas de rivaux : ceux qui vous mettront en balance avec d'autres pourront soutenir qu'en son genre votre mérite ne cède point à celui d'autrui. Mais, l'oserait-on dire, si la dispute roulait sur des qualités de même espèce, les unes visiblement inférieures, et les autres visiblement supérieures, comme l'auraient été l'opulence d'Agis et celle des rois de Syrie?

(B) *De la part des femmes.*] Les Lacédémoniens étaient les meilleurs maris du monde : ils communiquaient à leurs femmes les affaires de la république, beaucoup plus qu'elles ne communiquaient à leurs maris les affaires du ménage (2). Au temps dont nous parlons, presque toutes les richesses de Lacédémone étaient tombées en quenouille : elles se trouvaient à la disposition du sexe; et c'est ce qui fit échouer le dessein du prince. Les dames craignirent de perdre tout à la fois leurs richesses, leurs plaisirs et leur crédit; et peut-être ne se trompaient-elles pas. Mais laissons parler Plutarque. *Or, faut-il notter*, dit-il (3), *que la plus-part de la richesse de Lacédémone estoit pour lors entre les mains des femmes, ce qui rendit l'entreprise plus difficile : car les femmes y résistèrent, non-seulement pource que par icelle elles venoient à perdre leurs délices, esquelles, pour n'avoir pas cognoissance du vray bien, elles constituoient leur félicité; mais aussi parce quelles voyoient que l'honneur qu'on leur faisoit et la puissance et autorité qu'elles avoient à cause de leurs richesses, leur venoient à estre retranchées de tout poinct.*

(C) *Les signes célestes.*] Voici ce que c'est. Une fois tous les neuf ans les éphores contemplaient le ciel pendant une nuit sereine et sans lune; et, s'ils voyaient tomber une étoile, ils jugeaient que les rois avaient péché contre Dieu, et ils les suspendaient de leur dignité jusqu'à ce qu'il vînt un oracle ou de Delphes ou d'Olympe qui les réhabilitât (4). Lysander, se vantant d'avoir vu ce phénomène, intenta un procès au roi, et produisit des témoins qui déclarèrent que Léonidas avait eu deux enfans d'une femme asiatique. Or, il y avait une ancienne loi qui défendait aux Héraclides (5) de faire des enfans à une femme étrangère. Quelle bizarrerie qu'un gouvernement comme celui-là, où la fortune des rois n'était attachée qu'au

(1) Plutarch. *in* Agide, *pag.* 798.

(2) *Idem*, *ibid.*

(3) Plut., *là même. Je me sers de la version* d'Amyot.

(4) Plutarch. *in* Agide, *pag.* 800.

(5) *C'est-à-dire, aux descendans d'Hercule, du nombre desquels étaient les rois de Lacédémone.*

bon plaisir d'un éphore qui avait vu tomber une étoile, ait subsisté si long-temps?

(D) *Il acquit beaucoup de réputation dans cette campagne.*] Ayant joint, auprès de Corinthe, Aratus, général des Achéens, il fut d'avis de donner bataille à l'ennemi au delà de l'isthme; mais il soumit son sentiment à celui de ce général, qui trouva plus à propos de ne point donner bataille. Aratus l'avoue lui-même dans son livre. Un certain Baton, de Sinope, ne laissa pas de publier qu'Agis dissuada le combat, auquel Aratus était résolu (6). N'est-il pas bien étrange qu'un historien débite des choses touchant un général, qui sont démenties par les relations de ce général? Est-il bien croyable que ces relations soient menteuses au préjudice de leur auteur? On peut souffrir cette hardiesse pendant quelques mois, et pour cause; mais quand les événemens ont passé ce terme, il ne faut plus contredire les grands acteurs.

(E) *Moréri ne rapporte pas comme il faut ce que dit Agis.*] Voici ce que dit Agis en voyant pleurer un des sergens : *Ne me pleure point, car puisqu'on me fait mourir avec une injustice si criante, je suis d'un plus grand mérite que les auteurs de ma mort* (7) Au lieu de cela, M. Moréri lui fait dire : *Ne pleure point; car ceux qui pleurent sont beaucoup plus à plaindre que moi.* Ce n'est point la seule faute de cet article. M. Moréri dit faussement, 1°. *qu'au commencement du règne* d'Agis, un éphore nommé Épitadeus, fit ordonner *que les pères pourraient déshériter leurs enfans*; 2°. Qu'*Agis rectifia les termes de cette ordonnance, qui repeupla en peu de temps la ville*; 3.° que les plus considérables donnèrent les mains au dessein d'Agis. Lisez Plutarque, vous verrez, 1°. qu'il y avait long-temps qu'Épitadeus avait fait passer son décret : 2°. qu'Agis n'eut point le bonheur d'y faire changer la moindre chose : 3°. que ce furent les gens riches qui s'opposèrent à son dessein. Est-ce consulter les originaux? Est-ce les entendre?

(F) *Les autres dictionnaires sont très-fautifs sur cet article.*] Charles Étienne confond cet Agis avec un autre plus ancien, et le distingue de celui que les Lacédémoniens pendirent. M. Hofman ne commet que la première de ces deux fautes. Lloyd n'en corrige aucune.

(6) Plutarch. *in* Agide, *pag.* 802.

(7) Plut. *in* Agide, *pag.* 804.

AGREDA (*a*) (MARIE D'), religieuse visionnaire, et fameuse par un ouvrage que la Sorbonne a censuré, a vécu au dix-septième siècle. François Coronel son père, et Catherina de Aréna sa mère, qui demeuraient à Agreda, ville d'Espagne, fondèrent un couvent dans leur maison, le 19 de janvier 1619. Une révélation particulière les y poussa. Notre Marie y prit l'habit de religieuse le même jour que sa mère et que sa sœur; elle y fit profession avec sa mère le 2 de février 1620 (*b*). Elle fut élue supérieure l'an 1627, et pendant les dix premières années de sa supériorité, elle reçut de Dieu et de la vierge Marie plusieurs commandemens d'écrire la vie de la sainte Vierge. *Elle résista* à ces ordres *jusqu'en l'an 1637 qu'elle commença à l'écrire. L'ayant achevée, elle la brûla avec plusieurs écrits qu'elle avait composés sur d'autres sujets;* elle suivit en cela *le conseil d'un confesseur, qui la conduisait en l'absence de son confesseur ordinaire. Ses supérieures et le premier confesseur l'en reprirent très-aigrement, et lui commandèrent d'écrire une seconde fois la vie de la sainte*

(*a*) *On la nomme ainsi ordinairement pour abréger; mais ce n'est point son nom de famille : ce n'est que le nom de la ville où était le monastère dont elle était supérieure.*

(*b*) *La profession de sa sœur fut différée parce qu'elle n'avait pas l'âge.* Journal des Savans *du* 16 *de janvier* 1696, *pag.* 51, 52, *Édit. de Hollande.*

Vierge. Dieu et la Vierge lui réitérèrent le même commandement. Elle commença d'obéir le 8 de décembre (*c*) 1655. Elle divisa cet ouvrage *en trois parties contenues en huit livres, qui ont été imprimés à Lisbonne, à Madrid, à Perpignan et à Anvers. Le premier a été traduit d'espagnol en français sur l'édition de Perpignan, par le père Croset, récollet.* Cette traduction fut imprimée à Marseille l'an 1696 (*d*). Il y a tant de folies dans cet ouvrage (A), si capables néanmoins de plaire aux dévots outrés de la sainte Vierge, que la faculté de théologie de Paris jugea à propos de le censurer (B). Elle en vint à bout, malgré les oppositions et les vacarmes épouvantables d'une partie des docteurs qui la composent (C). Cette censure, quelque juste qu'elle soit, n'a pas laissé de scandaliser une infinité de gens. On croit que la prévision de ce scandale obligea la compagnie à insérer dans son acte une déclaration (D), qui eût été sans cela bien superflue, puisqu'il ne s'agissait point des choses spécifiées dans cette déclaration. N'oublions pas que le père de Marie d'Agreda se fit moine dans un *couvent de l'ordre de Saint-François, où deux de ses fils étaient déjà religieux, et qu'il y vécut avec un grand exemple et y mourut saintement* (*e*). Encore moins faut-il oublier qu'on travaille à Rome à faire canoniser Marie d'Agreda. Voyez la remarque (C), au commencement.

(*c*) *C'est le jour de la Conception de la Vierge, dans le calendrier.*

(*d*) *Tiré du* Journal des Savans, *du* 16 *de janvier* 1696.

(*e*) Journal des Savans, *du* 16 *de janvier* 1696, *pag.* 51.

(A) *Il y a tant de folies dans cet ouvrage.*] « On y voit qu'aussitôt que » la Vierge fut venue au monde, le » Tout-Puissant ordonna aux anges » de transporter cette aimable enfant » dans le ciel empyrée; ce qu'ils firent plusieurs fois. Que Dieu assigna » cent de chacun des neuf chœurs des » anges, c'est-à-dire neuf cents pour » la servir, et qu'il en destina douze » autres pour la servir en forme visible et corporelle, et encore dix-huit » des plus relevés qui descendaient » par l'échelle de Jacob, pour faire » les ambassades de la reine au grand » roi. Que pour mieux ordonner cet » invincible escadron, on y mit à la » tête le prince de la milice céleste, » saint Michel. Que la première conception du corps de la très-sainte » Vierge se fit en un jour de dimanche correspondant à celui de la création des anges. Que si la Vierge ne » parla pas dès sa naissance, ce n'est » pas qu'elle ne le pût faire; c'est qu'elle » ne le voulut pas. Qu'avant l'âge de » trois ans elle balayait la maison et les » anges l'aidaient, etc. » Il y a je ne sais combien de pareilles imaginations. Voilà les extraits qu'un journaliste protestant en a donnés (1). Un autre journaliste qui est un bon catholique, nous assure (2), qu'*on ne trouve dans les six premiers* chapitres *que des visions par lesquelles la sœur Marie de Jésus dit que Dieu lui découvrit les mystères de la sainte Vierge, et les décrets qu'il fit de créer toutes choses*... que, dans le vingtième chapitre (3), *elle fait le récit de ce qui arriva à la sainte Vierge, pendant les neuf mois qu'elle fut dans le sein de sainte Anne; qu'elle vient ensuite à la naissance de la sainte Vierge, au nom qui lui fut donné, aux Anges qui furent chargés de sa garde, aux occupations des dix-huit premiers mois de son enfance, à l'entretien qu'elle eut avec Dieu à la fin de ces dix-huit mois, à ses conversations avec saint Joachim et sainte Anne, et aux saints exercices*

(1) Histoire des Ouvrages des Savans, *novembre* 1696, *pag.* 140, 141.

(2) Journal des Savans *du* 16 *de janvier* 1696. *pag.* 52.

(3) *Là même, pag.* 53.

auxquels elle s'occupa jusqu'à ce qu'elle fût mise dans le temple de Jérusalem. Si quelqu'un s'imaginait que parmi tant de visions, il n'y a rien qui concerne l'apocalypse, il se tromperait lourdement; car notre Marie, non contente d'avoir expliqué le XIIe. chapitre des révélations de saint Jean, s'est fort étendue à expliquer le XXe. *par rapport à la conception* de la sainte Vierge (4). Il serait bien surprenant qu'elle eût pu voguer sur cette mer plusieurs années sans donner dans cet écueil. Si vous souhaitez de connaître le titre de son ouvrage dans la traduction de Thomas Croset, lisez ce qui suit : *La mystique cité de Dieu, miracle de la Toute-Puissance, abîme de la grâce, histoire divine de la vie de la très-sainte Vierge Marie mère de Dieu, notre reine et maîtresse, manifestée dans ces derniers siècles par la sainte Vierge à la sœur* Marie de Jésus, *abesse du couvent de l'Immaculée Conception de la ville d'Agreda, de l'ordre de saint François, et écrite par cette même sœur par ordre de ses supérieurs et de ses confesseurs.*

(B) *La faculté de théologie de Paris jugea à propos de le censurer.*] La censure qu'elle publia ne m'est connue que par le journal des Savans, où j'ai vu, 1°. que la sixième proposition condamnée porte, *que Dieu donna à la sainte Vierge tout ce qu'il voulut, et lui voulut donner tout ce qu'il put, et lui put donner tout ce qui n'était pas l'être de Dieu* (5). 2°. Que la septième proposition est conçue en ces termes : « Je » déclare, par la force de la vérité et » de la lumière en laquelle je vois tous » ces mystères ineffables, que tous les » priviléges, les grâces, les prérogatives, les faveurs et les dons de la » très-pure Marie, y comprenant la » dignité de mère de Dieu, dépendent et tirent leur origine d'avoir » esté immaculée et pleine de grâce » en sa conception; de sorte que, sans » ce privilége, tous les autres paroîtroient défectueux, ou comme un » superbe édifice sans un fondement » solide et proportionné (6). » 3°. Que *la neuvième proposition explique à la lettre de la sainte Vierge les paroles du VIIIe. chapitre des Proverbes, et insinue que par elle les rois sont élevez et maintenus sur le trône, les princes commandent, et les puissans de la terre administrent la justice* (7). 4°. Que *la treizième proposition est, que si les hommes avaient des yeux assez pénétrans pour voir les lumières de la sainte Vierge, elles suffiraient pour les conduire à l'éternité bienheureuse* (8). 5°. Qu'*outre ces propositions, il y en a plusieurs autres comprises sous l'article quatorzième, et qui sont respectivement condamnées comme téméraires, comme contraires à la sagesse des règles que l'Église prescrit, à quoi il est ajouté que la plupart ressentent la fable et les rêveries des auteurs apocryphes et exposent la religion catholique au mépris des impies et des hérétiques* (9). 6°. Qu'*au reste, la faculté déclare qu'elle ne prétend pas approuver plusieurs autres choses contenues dans ce livre, et principalement les endroits où l'auteur abuse du texte de l'Écriture, en l'appliquant à son propre sens, et ceux où il assure que des opinions qui sont purement scolastiques lui ont esté révélées.* Faisons là-dessus quelques petites réflexions.

I. En premier lieu, les scolastiques enseignent communément que le caractère distinctif de Dieu et des créatures est que Dieu n'a rien qui vienne d'ailleurs, et que les créatures n'ont rien qui ne procède d'ailleurs. C'est ce qu'ils expriment par les mots barbares d'*aseitas* et d'*abalieitas*: d'où ils concluent que tous les attributs de Dieu sont communicables à la créature, hormis l'*aseitas*; et par conséquent qu'il est possible qu'une créature soit éternelle, *à parte ante*, et *à parte post* (10), et infinie quant à la science, quant à la puissance, quant à la présence locale, quant à la bonté, quant à la justice, etc. Ils enseignent communément que par la puissance *obédientielle*, les créatures sont susceptibles de la faculté d'opérer tous les miracles, et même de la vertu de créer. Si donc Dieu a conféré effecti-

(4) Journal des Savans *du 16 de janvier* 1696, *pag.* 53.

(5) Journal des Savans *du 26 de novembre* 1696, *pag.* 717.

(6) Journal des Savans *du 26 de novembre* 1696, *pag.* 717.

(7) *Là même, pag.* 718.

(8) *Là même, pag.* 719.

(9) *Là même, pag.* 720.

(10) *C'est-à-dire, qu'elle n'ait ni commencement ni fin.*

vement à la sainte Vierge tout ce qu'il a pu lui conférer, il s'ensuit, selon les dogmes de l'école, dont la sœur Marie de Jésus faisait grand cas, que la sainte Vierge a existé de tout temps, qu'elle peut tout, qu'elle sait tout, qu'elle remplit tous les lieux, et qu'à tous égards elle est infinie. Je n'ai que faire de supposer que notre abbesse d'Agreda s'est réglée sur les dogmes des scolastiques espagnols; car peu m'importe qu'elle les ait sus ou qu'elle les ait ignorés. Elle enseigne nettement que Dieu a donné à la sainte Vierge tout ce qu'il a pu, et qu'il a pu lui donner tous ses attributs, hormis l'essence même divine. Cela me suffit pour tirer la conclusion que j'ai tirée; et, cela étant, ne doit-on pas s'étonner que la Sorbonne ait seulement dit que *cette proposition est fausse, téméraire, et contraire à la doctrine de l'Evangile* (11)? Une telle censure ne sent-elle pas la mollesse? Fallait-il se contenter de ces faibles qualifications? Suffisait-il d'assurer que l'on se trompe témérairement lorsqu'on applique à la sainte Vierge le sens littéral de ces paroles de Salomon: *Par moi règnent les rois, et les puissans de la terre administrent la justice* (12)?

II. Voici ma deuxième réflexion. * Ceux qui ont examiné attentivement tout ce qui s'est dit de la puissance de la sainte Vierge, et toute la part qu'on lui donne au gouvernement de l'Univers, ont pris garde que les derniers venus, voulant enchérir sur les auteurs précédens, ont été cause que l'on a trouvé enfin les dernières bornes de la flatterie. Mais comme les raisons d'aller toujours plus avant n'ont jamais cessé; car lorsque la dévotion des peuples doit servir de revenu à beaucoup de gens qui veulent vivre à leur aise, il la faut réveiller, et la ranimer de temps en temps par des râgoûts d'une nouvelle invention: comme, dis-je, cela fait qu'il est utile de franchir les bornes, il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas rompu la barrière, et qu'entre plusieurs religieux et plusieurs nonains qui ont tant cherché à raffiner, il n'y ait eu encore personne qui ait dit que la sainte Vierge gouvernait seule le monde. D'où vient que l'Espagne n'a point encore produit des écrivains qui se soient vantés de connaître par révélation, qu'une longue expérience ayant fait connaître à Dieu le père la capacité infinie de la sainte Vierge, et le bon usage qu'elle avait fait de la puissance dont il l'avait revêtue, il avait résolu d'abdiquer l'empire de l'Univers; et que Dieu le fils, ne croyant pas pouvoir suivre un meilleur exemple, avait suivi la même résolution: de sorte que le Saint-Esprit, toujours conforme aux volontés des deux personnes dont il procède, approuvant ce beau dessein, toute la Trinité avait remis le gouvernement du monde entre les mains de la sainte Vierge, et que la cérémonie de l'abdication, et celle de la translation de l'empire, s'étaient faites solennellement en présence de tous les anges; qu'il en avait été dressé un acte dans la forme la plus authentique; que depuis ce jour-là, Dieu ne se mêlait de rien, et se reposait de tout sur la vigilance de Marie; que les ordres avaient été expédiés à plusieurs anges d'aller notifier sur la terre ce changement de gouvernement, afin que les hommes sussent à qui et comment il fallait avoir recours à l'avenir dans les actes d'invocation; que ce n'était plus à Dieu, puisqu'il s'était déclaré lui-même *emeritus, et rude donatus*, ni à la sainte Vierge comme à une médiatrice, ou à une reine subordonnée, mais comme à l'impératrice souveraine et absolue de toutes choses? D'où vient, encore un coup, qu'une telle extravagance est encore à naître? *En avez-vous jamais ouï parler?* me demanda-t-on un jour. *Non*, répondis-je; *mais je ne voudrois pas jurer que cette pensée n'ait jamais paru, et encore moins qu'elle n'éclora jamais de quelque cerveau malade de dévotion; et peut-être que si Marie d'Agreda eût vécu encore dix ans, elle eût enfanté ce monstre* (13), *et nous eût donné une*

(11) Journal des Savans, *novembre* 1696, *p.* 717.

(12) *Là même, pag.* 718.

** *L. J. Leclerc et Joly, qui le plus souvent n'est que son répétiteur, disent que cette réflexion est une* imagination creuse, pour ne rien dire de plus.

(13) *Notez qu'abusant comme elle faisait de l'Écriture (voyez le* Journal des Savans *de novembre* 1696, *pag.* 720, *) elle n'eut pas manqué de se prévaloir de ce qui est dit dans saint Jean, chap.* V, *v.* 22: Le Père ne juge personne; mais

copie de l'acte de l'abdication, où nous eussions vu que la Trinité, voulant désormais vivre en repos, et reconnoître les obligations qu'elle avoit à la sainte Vierge, qui soutenoit si sagement depuis tant de siècles une partie considérable des fatigues de la régence du monde, n'avoit cru pouvoir rien faire de plus à propos, ni choisir une récompense plus convenable à ses mérites, que de se démettre en sa faveur de l'autorité absolue sur toutes choses. Il faut pourtant avouer que l'idée de l'action inaliénable de Dieu est si clairement connue dans toutes les communions chrétiennes, qu'il n'y a point lieu d'appréhender que ce monstre d'abdication y pût vivre quelque temps, supposé qu'il y pût naître. Nous ne devons pas craindre cela de nos jours : que cela nous suffise ; ne nous tourmentons point de ce que l'on pourra voir dans cent ans d'ici : *nostros maneat ea cura nepotes.*

III. Je dis, en troisième lieu, qu'il n'y a rien de plus vrai que la remarque de la Sorbonne, que le livre de l'abbesse d'Agreda contient plusieurs choses qui exposent l'Église romaine *au mépris des impies et des hérétiques.* Bien a valu à la religion chrétienne, que les Celsus et les Porphyres n'aient pas pu la combattre par les armes que de tels écrits infinis en nombre peuvent fournir aujourd'hui. Que n'eût point dit en ce temps-là contre l'Église un auteur païen qui aurait eu la véhémence et le caractère d'Arnobe ? Si Henri Étienne, et Philippe de Marnix revenaient au monde, quels supplémens ne feraient-ils point par la mystique cité de notre Marie d'Agreda, l'un à son Apologie d'Hérodote, l'autre à son Tableau des différens de la religion ?

IV. Enfin, je dis que nos prétendus auteurs à révélation se moquent du monde. Ils nous donnent comme révélé ce qu'ils ont appris par la lecture. Voici l'abbesse d'Agreda qui affirme *que des opinions, qui sont purement scolastiques*, lui ont été enseignées divinement (14).

il a donné tout jugement au Fils : *et dans la Ire. aux Corinthiens, chap. XV, v.* 24, quand Christ aura remis le royaume à Dieu le Père.

(14) Journal des Savans ; *novembre* 1696, *p.* 720.

(C) *Malgré les oppositions... d'une partie des docteurs qui la composent.*] Voici quelques extraits d'un imprimé qui a pour titre : *L'Affaire de Marie d'Agreda, et la manière dont on a cabalé en Sorbonne sa condamnation* (15). C'est une lettre d'un anonyme à un anonyme. *L'odeur de sainteté dans laquelle est morte cette bonne religieuse, et la canonisation que l'on poursuit en la cour de Rome, m'avoient donné une si haute idée de sa personne, que je fus surpris d'apprendre que la faculté de Théologie de Paris s'assembloit pour condamner ses ouvrages.* C'est ainsi que parle l'auteur (16). Après cela, il suppose que *c'étoient quelques âmes vénales, qui, à sollicitation de trois prélats, ausquels ils sont dévouez, en poursuivoient la condamnation* (17). « En voici toute » l'intrigue, continue-t-il (18). Mon- » seigneur ***, prélat plus attaché » aux sentimens de saint Thomas, » qu'un jeune jacobin qui ne doit ju- » rer qu'*in verba magistri*, n'a pu » souffrir jusqu'à présent que la fa- » culté ait donné avec tant de préci- » pitation dans l'immaculée Concep- » tion de la Vierge. La haine qu'il » portoit au F. Thomas Croset, récol- » let et traducteur de ce livre, causée » par le rapport qu'on lui avoit fait » de ce que le traducteur avoit dit con- » tre lui, après le refus qu'il lui avoit » fait d'une station dans son diocèse ; » et l'envie de dédommager A..., im- » primeur du roi, demeurant à pré- » sent ici, de la perte considérable » qu'il avoit faite sur ses ouvrages, » et qui avoit pris l'impression de ce » livre, imprimé chez H... demeurant » à Marseille, furent le fondement du » trouble qui est dans la faculté ; car, » pour faire vendre un livre, il suffit » qu'on le veuille condamner. Cha- » cun y court comme au feu ; et ce » livre qui ne valoit que 20 s., A... » le vend 10 liv., sans ce qui s'en » débite sous le manteau d'une im- » pression contrefaite. Ce prélat, pour » réussir mieux dans son dessein, pré- » vint monseigneur..., prélat des plus

(15) *Quoiqu'on marque au titre qu'on l'a imprimé à Cologne, l'an* 1697, *je crois qu'il a été imprimé à Paris. C'est un in-*12 *de* 40 *pag.*

(16) *Pag.* 3.

(17) *Pag.* 12.

(18) *Pag.* 13 *et suiv.*

» modérez du royaume : tous deux se » joignirent à monseigneur.... , d'un » génie fort médiocre et susceptible » de prévention , donnant dans la cé- » rémonie et dans la bagatelle : il faut » que vous remarquiez que ces sei- » gneurs se tiennent tous par la main. » Ces triumvirs parlèrent donc à leurs » créatures et gagnèrent M. Lefèvre , » syndic de Sorbonne ,» *qui proposa à la faculté , le 20 mai , le livre de Marie d'Agreda.* On nomma des députés pour l'examiner. Ils *rapportèrent* (19) *soixante-huit propositions , qu'ils qualifièrent d'hérétiques , de téméraires , de scandaleuses , et qui offensoient les oreilles chastes.* Elles furent imprimées avec les qualifications des députés , *et distribuées à messieurs les docteurs* (20) *pour y dire leurs sentimens à la première assemblée* (21). Le père Méron , cordelier , *dont nous avons de très-beaux ouvrages , tant de philosophie que de chronologie* , supplia la faculté *de vouloir ne pas se precipiter dans la condamnation d'un livre, dont le souverain pontife s'étoit réservé la connoissance , et avoit député des cardinaux qui l'examinoient à présent* (22).... *La cabale se déchaîna contre lui ; et il fut contraint de dire que , si l'on passoit outre , sans avoir égard à sa supplique , qu'il appeloit de tout ce qui se feroit contre ce livre au pontife.* Il déclara néanmoins que , *si cet appel blessoit en quelque manière les droits* de l'église gallicane , *il s'en désistoit* (23). Depuis ce jour-là, jusqu'au temps de l'assemblée , on mit en usage plusieurs brigues. *Le jour de l'assemblée venu* , messieurs du Saussoy et Gobillon condamnèrent le livre (24).... « mais M. le Caron mon- » tra qu'il n'y avoit rien qui méritât » d'estre censuré , ce qu'il appuya de » bonnes raisons. Chacun eut ses par- » tisans , qui parurent dans vingt- » neuf assemblées consécutives. Le » syndic baptisa ceux du parti de M. » le Caron , *Agredins* , nom qui leur » reste. » L'affaire fut conclue le 17 septembre. *On cria dans la salle de l'assemblée , d'une telle manière, qu'il sembloit qu'on fust dans une halle* (25).... *Le lendemain , messieurs du Flos et du Mas , cy-devant conseillers au parlement de Paris , protestèrent de nullité contre la censure , et firent signifier leurs protestations au doyen et syndic de la faculté , qui subsiste , ne s'en estant pas désistez par aucun acte* (26). *Depuis ce temps , le syndic et les deputez se sont assemblez , et ont fait une autre censure..... qui fut lue le premier octobre ; mais auparavant la lecture , monsieur le syndic fit savoir à la faculté l'opposition qui lui avoit esté signifiée par ces deux messieurs. Il dit de plus, que monseigneur de Paris , les ayant fait venir dans l'archevesché , les avoit convaincus par de si bonnes raisons , que monsieur l'abbé du Mas s'y estoit laissé aller , et qu'il estoit sûr que lorsque monsieur du Flos auroit ouy la lecture de la censure comme elle estoit , il y donneroit les mains. L'on lut donc l'ouvrage du syndic , et l'on fut surpris qu'il y avoit des propositions nouvelles et censurées , dont on n'avoit point entendu parler dans la faculté , qu'on en avoit retranché plusieurs condamnées , etc.* (27). Mes lecteurs jugeront ce qu'il leur plaira de ces extraits.

(*D*) *Que la prévision de ce scandale obligea la compagnie à insérer dans son acte une déclaration.*] « Elle » a fait , avant toutes choses , une pro- » testation solennelle , qu'elle ne pré- » tend rien diminuer par cette censure » du légitime culte que l'Église ca- » tholique rend à la sainte Vierge ; » qu'elle l'honore comme mère de » Dieu ; qu'elle a une confiance parti- » culière en son intercession ; qu'elle » se tient au sentiment de ses pères » touchant la Conception immaculée , » et qu'elle croit son Assomption au » ciel en corps et en âme (28). » L'auteur de la lettre dont on a vu des extraits dans la remarque précédente , dit que la censure , où l'on *a établi pour dogme la Conception et l'Assomption de la Vierge* , fut faite par le syndic et les députés , depuis

(19) *Dans l'assemblée du 2 de juillet.* Là même , *pag.* 28.

(20) *Là même* , *pag.* 29.

(21) *Indiquée au 14 du mois de juillet.*

(22) *Là même* , *pag.* 30.

(23) Affaire de Marie d'Agreda, *pag.* 31.

(24) *Là même* , *pag.* 35 , 36.

(25) *Là même* , *pag.* 37.

(26) *Là même* , *pag.* 38.

(27) *Là même* , *pag.* 39.

(28) Journal des Savans , *novembre* 1696, *p.* 716, 717.

que le corps de la faculté eut mis la dernière main au jugement (29). Cela montre que l'on n'eut pas le courage de publier la censure de la faculté, sans y joindre des préservatifs ; et par-là, nous pouvons connaître à quels périls on s'expose, quand on désapprouve les erreurs les plus palpables qui amplifient les honneurs de la sainte Vierge. On s'expose, non-seulement à l'indignation des peuples, mais aussi à celle des moines et de plusieurs autres ecclésiastiques. On cherche donc des moyens de parer le coup par des préfaces étudiées (30). Quelle servitude! et qu'elle fait voir que le mal est incurable! Ce que Tite-Live disait de la république romaine convient aujourd'hui à l'Église de ce nom : *Labente deindè paulatìm disciplinâ, velut desidentes primo mores sequatur animo : deindè ut magis magisque lapsi sint, tùm ire cœperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est* (31). Elle ne peut souffrir, ni le mal, ni le remède. L'ouvrage de Marie d'Agreda est manifestement plein de fables, et de doctrines absurdes; cependant, comme il favorise les fausses idées que l'on veut avoir de la dignité éminente et du pouvoir illimité de la sainte Vierge, il faut se servir de toutes sortes de machines pour venir à bout de le censurer dans Paris. L'auteur de la lettre (32) fait plus de tort qu'il ne pense à son église et à sa nation, lorsqu'il étale les brigues qui ont été employées par ceux qui voulaient faire censurer la Cité mystique de cette abbesse espagnole. Il n'eût point fallu cabaler, si les esprits n'eussent été dans un endurcissement prodigieux ; il n'eût point fallu recourir à des adoucissemens. La censure aurait été faite du bonnet, et personne n'en eût murmuré. Tous les tribunaux de l'inquisition eussent prévenu la faculté de théologie de Paris, au lieu qu'ils sont tous demeurés muets jusqu'à présent, si je ne me trompe, eux qui sont si alertes à condamner les ouvrages qui s'opposent tant soit peu aux traditions les plus douteuses, mais favorables à l'augmentation du culte des saints (33).

Notez qu'il y a une raison particulière qui peut obliger la Sorbonne à quelque ménagement, et l'exposer aux oppositions de plusieurs docteurs. C'est qu'on a tiré tant de conséquences de l'épithète de *Mère de Dieu*, qu'il n'y a presque point de pensée outrée touchant l'excellence et le pouvoir de la Vierge, qui ne puisse être en quelque façon soutenue par les argumens *ad hominem* que ces conséquences fournissent. On vous mène de degré en degré presque partout où l'on veut : les subtilités des scolastiques vous désolent ; si vous reculez, on vous convainc d'inconséquence. De là est venu que ceux qui se sont piqués de raisonner conséquemment, et de favoriser tout à la fois la dévotion populaire, ont mieux aimé s'avancer toujours de plus en plus que de reculer. Et néanmoins, leur système n'est pas encore d'une figure régulière : il y manque la divinité de Marie au sens littéral ; puisque, selon l'ordre, la mère de Dieu doit être déesse, et univoquement de même nature que son fils. Elle le serait, si l'on voulait adopter l'imagination du cavalier Borri (34); mais on l'a condamnée. Un jour viendra peut être qu'on en connaîtra la nécessité, et qu'on carrera par ce moyen la figure irrégulière. C'est le vœu, croit-on, de beaucoup de gens (35). Tout est possible en ce genre-là, sous certaines circonstances, comme vous diriez la combinaison des intérêts temporels et des intérêts spirituels. Tout passe, lorsque les princes concourent avec les chefs d'un parti ecclésiastique, pendant certaines dispositions des affaires générales.

Finissons par dire que si la faculte

(29) Affaire de Marie d'Agreda, *pag.* 30.

(30) *Notez que, par rapport aux dévots, on a appliqué sur ce sujet ces deux vers de M. Despréaux :*

Un auteur à genoux, dans une humble préface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce.

(31) Livius, Histor. *lib. I, initio.*

(32) *Dont on a rapporté le titre au commencement de la remarque* (C).

(33) *Les* Acta Sanctorum *des jésuites d'Anvers ont été condamnés par l'inquisition de Tolède.*

(34) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Borri, *et le texte de cet article, un peu au-dessus de l'endroit auquel se rapporte cette remarque.*

(35) . . . . , *O si angulus ille*
Proximus accedat, qui nunc deformat agellum.
Horat. Sat. *VI, lib. II, vs.* 8.

de théologie de Paris a espéré que sa censure ôterait du chemin de ceux qu'on nomme *nouveaux réunis* une pierre d'achoppement, elle s'est trompée; car les oppositions qu'il lui a fallu surmonter dans son propre corps, et le mécontentement qui a éclaté après la publication de la censure, ont beaucoup plus scandalisé les *réunis*, que la censure n'aurait pu les édifier. Outre que leur grand sujet de scandale est tout entier dans la préface de cette censure : préface qui est un signal élevé de la continuation d'une controverse capitale, je veux dire d'un culte dont les excès ont excité quelques curieux à philosopher pour en découvrir l'origine (36).

(36) *Voyez la remarque* (N) *de l'article* Nestorius.

AGRICOLA. Un nombre presque infini d'auteurs portent ce nom; mais comme il n'y en a que trois ou quatre qui me soient un peu connus, je ne parlerai que de ceux-là.

AGRICOLA (George), médecin allemand, excella dans la connaissance des métaux. Il naquit à Glaucha, dans la Misnie, le 24 mars 1494. Les découvertes qu'il fit dans les montagnes de Boheme, après son voyage d'Italie, lui donnèrent une passion si ardente de connaître à fond tout ce qui concerne les métaux, que lors même que par le conseil de ses amis il se fut engagé à pratiquer la médecine à Joachimstal (*a*), il donnait le plus de temps qu'il pouvait à l'étude des fossiles. Pour mieux satisfaire cette passion, il se transporta à Chemnits, où il s'appliqua tout entier à cette étude. Il y dépensait non-seulement la pension qu'on lui avait obtenue de Maurice, duc de Saxe, mais aussi une partie de son bien; de sorte qu'il remporta de ses travaux beaucoup plus de gloire que de profit. Il composa plusieurs ouvrages sur la matière qui lui tenait le plus au cœur, et quelques autres sur divers sujets (A). Il examina ce que Budé, Léonard Porcius et Alciat avaient observé touchant les poids et les mesures, et y remarqua bien des fautes. Alciat se voulut défendre et n'y trouva point son compte. Bodin soutient qu'en comparaison d'Agricola les Aristote et les Pline n'ont été que des aveugles sur les questions métalliques (*b*). Il ne faut pas oublier que lorsque le duc Maurice et le duc Auguste allèrent joindre en Bohème l'armée de Charles-Quint, Agricola les servit pour leur témoigner sa fidélité, quoiqu'il fallût qu'il abandonnât le soin de son bien, ses enfans, et sa femme qui était enceinte (*c*). Il mourut à Chemnits le 21 novembre 1555, très-bon papiste. L'ardeur avec laquelle il combattit sur ses vieux jours la doctrine protestante, dont il n'avait point paru fort éloigné au commencement (B), le rendit si odieux aux luthériens, qu'ils le laissèrent cinq jours sans sépulture (C). Il fallut qu'on allât tirer de Chemnits ce cadavre, pour le transporter à Zeits, où il fut enterré dans la princi-

(*a*) *C'est-à-dire, la vallée de Joachim. C'est une ville de Misnie.*

(*b*) Bodin. *in* Method. Hist. *Voyez dans* Pope Blount, Censura celebrior. Authorum. *pag.* 413, *un grand nombre d'éloges très-honorables d'*Agricola.

(*c*) *Uxore prægnante cum dulcissimis liberis domi relictâ, fortunis etiam omnibus posthabitis, cùm jusjurandum, quo eis erat devinctus, nullo modo negligendum putaret, in exercitu eorum penè senex militavit.* Melch. Adam, Vitæ Medic., *pag.* 79.

pale église (*d*). Voilà des fruits du zèle aveugle (D).

(*d*) *Id. ibid.*, *pag.* 77 *et seq.*

(A) *Il composa plusieurs ouvrages sur la matière qui lui tenait le plus au cœur, et quelques autres sur divers sujets.*] Voici les titres de quelques-uns : *De Ortu et Causis Subterraneorum. De naturâ eorum quæ effluunt ex Terrâ. De naturâ Fossilium. De medicatis Fontibus. De subterraneis Animantibus. De veteribus et novis Metallis. De re Metallicâ.* Je compte pour un ouvrage de politique, sa Harangue *de Bello Turcis inferendo* (1); pour un ouvrage de controverse, son Traité *de Traditionibus Apostolicis*; et pour un ouvrage de médecine, son Traité *de Peste*. Melchior Adam ignore si ces deux derniers ouvrages ont jamais été imprimés : je l'ignore aussi, quant au traité de controverse ; mais je sais que l'autre parut à Bâle, l'an 1554, et qu'il avait été depuis imprimé deux fois avant que Melchior Adam publiât son livre. Voyez Mercklin dans son *Lindenius renovatus.*

(B) *Il n'avait point paru fort éloigné, au commencement, de la doctrine protestante.*] Il avait désapprouvé, non-seulement le trafic sordide des indulgences, mais aussi plusieurs autres choses. Voici quatre vers de sa façon, qu'on afficha en l'an 1519 dans les rues de Zwickaw (2); ils regardent les indulgences de Rome :

Si nos injecto salvabit cistula nummo,
Heu nimium infelix tu mihi pauper eris!
Si nos, Christe, tuâ servatos morte beasti,
Jam nihil infelix tu mihi pauper eris.

Melchior Adam a cru que quatre choses empêchèrent la conversion d'Agricola. 1° Les écrits téméraires de quelques théologiens. 2° La vie scandaleuse de quelques sectateurs de la réforme. 3° Le brisement des images et la révolte des paysans. 4°. L'inclination naturelle qu'il avait pour la pompe des cérémonies (3). De ces quatre choses, les trois premières dégoûtèrent entièrement Érasme du parti des protestans. Un grand nombre d'autres personnes qui avaient soupiré après la réformation de l'Église, s'achoppèrent au même piége qu'Erasme ; et de là vient que Théodore de Bèze rencontre tant de personnes dans son chemin, qui avaient d'abord goûté la bonne semence, et puis s'étaient replongées au bourbier (4). Quand on parle de cela à des gens qui peuvent entendre raison, on les voit dire que dans l'état où étaient les choses, il n'y avait pas moyen de se soutenir ni de s'avancer avec un style débonnaire, et par la pure patience ; et qu'ainsi la Providence de Dieu, dont les voies sont toujours infiniment sages, laissa voir l'homme dans le grand ouvrage de la réformation, afin de parvenir plus naturellement à son but, qui était, comme l'expérience nous l'apprend, d'empêcher qu'aucune des deux religions n'achevât de ruiner l'autre. C'est bien dit. Il y a certains moyens qui, par cela même qu'ils sont fort propres à faire la moitié de l'œuvre, sont incapables de la faire toute.

(C) *Ils le laissèrent cinq jours sans sépulture.*] Scaliger a condamné avec raison cette conduite. *Agricolam*, dit-il (5), *quo nihil doctius, Lutherani mortuum sepelire noluerunt, quia manserat Pontificius. Italus quidam scripsit et hortatus est, ut sepelirent hominem christianum; barbaries magna.* Je n'oserais soutenir qu'il est faux qu'un Italien ait exhorté par une lettre à cet office d'humanité ; mais je n'y vois aucune apparence : la mémoire de Scaliger ou celle de ses pensionnaires ont confondu apparemment les objets. Il y a une lettre de Matthiole, où il fait ses doléances de ce qu'un véritable vieillard tel que George Agricola n'avait pu trouver dans sa patrie autant de terre qu'il en fallait pour couvrir son corps. *Id. Matthiolus ad Caspar. Nævium Med.* (*lib.* 2. *Epist.*) *queritur, hunc præclarum probumque senem in patriâ tantum terræ non invenisse, quo suum operiretur cadaver.* (6). De cela on a pu forger qu'un Italien exhorta par une lettre ceux qui avaient le corps de ce savant homme à l'inhumer. Qu'on ne s'étonne point que je fasse peu de cas de ce que dit ici le grand Scaliger ; car quel fond pourrais-je faire sur lui concernant Agricola, puis-

(1) *Imprimé à Bâle*, *l'an* 1538.
(2) *Il y enseignait le grec.*
(3) Melch. Adam, Vit. Medicor., *pag.* 80.
(4) *Voyez son* Histoire des Églises.
(5) *In* Scaligeranis, *pag.* 5.
(6) Melch. Adam, Vit. Medicor., *pag.* 80.

qu'il avait dit un autre jour que c'était un grand impie qui n'avait mérité qu'à peine d'être enterré? *Non minùs eruditus et in censendâ metallorum naturâ curiosus fuit quàm verè impiùs, nulli addictus religioni, ut post mortem vix sepeliri meruerit* (7).

(D) *Voilà des fruits du zèle aveugle.*] Il n'y a point aujourd'hui de protestant qui ne condamne la conduite que l'on tint envers ce cadavre; et je ne doute pas que dès ce temps-là la plupart des luthériens ne la condamnassent. Melchior Adam paraît en jeter toute la faute sur le ministre du lieu. Il est maintenant plus aisé de voir le désordre de ce faux zéle; le temps a calmé les ressentimens qui, comme des tempêtes impétueuses, dérobaient la vue du ciel :

Eripiunt subitò nubes cœlumque diemque
Teucrorum ex oculis: ponto nox incubat atra (8).

A quoi ne se porte-t-on pas pour user de représailles, et lorsqu'on a sujet de parler ainsi?

Res dura, et regni novitas, me talia cogunt
Moliri (9).

Le sieur Freher remarque qu'Agricola se mit tellement en colère dans une dispute de théologie, qu'il gagna une fièvre chaude qui l'emporta (10). Il ne cite que Melchior Adam, qui n'en dit rien. Il faut croire qu'Agricola avait irrité les luthériens par des marques d'une aversion excessive. Pierre Albinus le représente (11) comme un catholique romain obstiné. Comparez cela, je vous prie, avec le premier *Scaligerana*.

(7) Scaligerana prima, *pag.* 73.
(8) Virgil. Æneid., *lib. I*, *vs.* 88.
(9) Dido *apud* Virgilium, Æn. *lib. I*, *vs.* 563.
(10) Paul. Freheri Theatr. Viror. Illustr., *p.* 1238.
(11) *Dans la Chronique de Misnie.*

AGRICOLA (Jean), théologien saxon, né à Islèbe (*a*) le 20 d'avril 1492 (*b*), ne causa que des désordres dans la religion protestante qu'il embrassa. On a dit qu'il avait suivi l'électeur de Saxe en qualité de son ministre à la diète de Spire, l'an 1526, et à celle d'Augsbourg, l'an 1530; mais il est sûr qu'il ne fit ces deux voyages qu'en qualité de ministre du comte de Mansfeld. Il est vrai que ce comte les fit avec l'électeur de Saxe, et que pendant ce temps-là son ministre prêcha quelquefois devant l'électeur, et voilà l'origine de la méprise. Agricola ne réussit pas mal à prêcher; cela lui fit croire qu'il était un grand personnage, et qu'il pouvait s'élever au-dessus de Mélanchthon. C'est pourquoi il écrivit contre lui, en 1527 (*c*). Son humeur inquiète et ambitieuse l'engagea, en 1536, à demander permission de sortir de sa patrie, où il exerçait le ministère et la principalité du collége. Sa demande fut accompagnée de plaintes, et parut si déraisonnable au comte de Mansfeld, qu'il n'obtint son congé qu'avec de fâcheux reproches d'ingratitude, d'avarice et d'ivrognerie; outre qu'on lui dit qu'il avait exercé sa charge négligemment, et plus disputé contre les évangéliques que contre les catholiques. Il s'en alla à Wittemberg, et y obtint une chaire de professeur et de ministre. Il enseigna des doctrines peu édifiantes touchant l'usage de la loi sous l'Évangile; en un mot il devint fondateur de la secte antinomienne (*d*). Luther, qui avait été son bon ami (A), l'attaqua bien rudement, et l'obligea à promettre qu'il rétrac-

(*a*) *Ville du comté de Mansfeld. Il était aussi connu sous le nom de* d'Islebius *que sous celui d'*Agricola.
(*b*) Melch. Adam, Vit. Theologor., *pag.* 409.

(*c*) *C'était touchant le formulaire de la Visite ecclésiastique, dressé par Melanchthon.*
(*d*) *Voyez l'article* ISLÉBIENS.

terait ses erreurs; mais pendant que l'on travaillait à dresser le formulaire qu'il devait signer, Luther fit de nouveaux livres dont Agricola se sentit tellement piqué, qu'il présenta (*e*) à l'électeur une requête fort choquante contre son antagoniste, où il se plaignait entre autres choses qu'on lui imputait des sentimens qu'il n'avait pas. Luther lui répondit avec tout son feu; et pour ne demeurer pas chargé de la note de calomniateur public, il fit venir des attestations d'Islèbe sur quelques conversations particulières d'Agricola. Les théologiens de Wittemberg accoururent au secours de Luther, et prononcèrent que ses accusations étaient bien fondées. L'électeur de Saxe, bien embarrassé, avait fait donner des juges aux parties, et témoigné qu'il souhaitait qu'on trouvât des voies d'accommodement; et puis il fit promettre à Agricola de ne se point retirer avant la fin du procès. Cette promesse fut violée; Agricola se retira tout doucement à Berlin (*f*), sans attendre la réponse à la demande qu'il avait faite de son congé. L'électeur de Brandebourg tâcha de le réconcilier avec Luther; mais il n'y eut rien à faire que sous l'une ou l'autre de ces deux conditions, ou qu'Agricola reviendrait poursuivre le jugement du procès, ou qu'il donnerait par écrit une rétractation de ses erreurs, et des injures qu'il avait dites à Luther. Il choisit ce dernier parti (B), et publia un livre à Berlin, où il demanda pardon à ceux qu'il avait pu offenser par ses erreurs, et à Luther nommément, et protesta de vouloir vivre et mourir dans la foi qu'il avait combattue. Luther ne se fia point à ces belles protestations. Agricola s'en plaignit à l'électeur de Saxe, et lui témoigna qu'il n'avait jamais eu un déplaisir aussi grand que celui que son démêlé avec l'homme de Dieu lui avait donné (*g*), et que puisqu'il ne gagnait rien par l'offre de son serment, il remettait sa cause au juge du monde, suppliant néanmoins très-humblement monsieur l'électeur de lui faire payer trois mois de gages qui lui étaient dus, dont il avait bon besoin pour nourrir sa femme et ses neuf enfans (*h*). Je ne pense pas qu'il ait jamais pu rentrer en grâce ni auprès de l'électeur, ni auprès de Martin Luther. Il s'en consola sans doute par l'éclat que lui donnait à Berlin sa charge de prédicateur de cour, et par le choix que l'on fit de sa personne pour la composition d'un ouvrage qui fit grand bruit. Je parle de l'*Intérim* qu'il dressa avec Jules Phlug et avec Michel Heldingus (*i*), l'an 1548. On prétend que l'empereur récompensa largement Agricola de la peine qu'il avait prise en cette rencontre. La guerre qui s'éleva quelque temps après en Allemagne entre les théologiens protestans (*k*) fit connaître que ce ministre était

(*e*) *Le* 30 *mars* 1540, *pendant l'assemblée de Smalcalde.*

(*f*) *En* 1540.

(*g*) *Voyez la remarque* (B).

(*h*) *Tiré de la* Réponse *de* Seckendorff *au* Luthéranisme *du père* Maimbourg, *liv. III, pag.* 306, 310.

(*i*) *On le nomme ordinairement* Michaël Sidonius *parce qu'il était évêque titulaire de Sidon.*

(*k*) *C'était sur la question des choses indifférentes en la religion.*

un esprit dangereux et un grand brouillon. Il faisait l'empressé pour pacifier les choses, et n'épargnait point dans les conférences que l'on tenait sur ces matières le don de langue dont il était pourvu; mais il n'accommodait rien. Il mourut à Berlin en 1566. Il avait été surintendant (*l*) de la Marche de Brandebourg (*m*). On dit qu'il aurait voulu ramener l'usage des saintes huiles envers les malades, et qu'il ne doutait point que les guérisons miraculeuses n'y eussent été attachées comme anciennement (*n*). Il ne fit que peu de livres (C). On outre les choses quand on dit qu'il rentra dans la papauté (D).

(*l*) *C'est ainsi qu'on nomme parmi les luthériens les ministres qui ont l'inspection sur plusieurs églises.*

(*m*) Micrælius, Hist. Eccles., *pag.* 733. *Edit. ann* 1679.

(*n*) Melch. Adam, Vit. Theolog., *p.* 411.

(A) *Luther..... avait été son bon ami.*] Ils étaient de la même ville. Nous trouvons qu'Agricola servit de secrétaire à Luther dans la conférence de Leipsick, en 1519 (1), et qu'il fut envoyé à Francfort en 1525 (2), avec une lettre de Luther aux magistrats, pour y être l'un des ministres de l'Évangile. L'auteur que je cite (3) censure M. Varillas, qui a dit que Luther n'entreprenait rien de considérable sans Agricola. C'est pousser la chose trop loin, et l'on ne saurait donner des preuves de ce fait-là.

(B) *Il choisit ce dernier parti.*] Il y a quelque apparence qu'il se porta à cette bassesse par ces deux raisons. Premièrement, il ne voyait rien à espérer du jugement de son procès; il ne pouvait le gagner, sans que Luther fût déclaré calomniateur de ses frères. Or, il aurait fallu être le plus crédule de tous les hommes pour espérer de gagner en Saxe un procès à ce prix-là. Les peuples auraient lapidé les juges qui auraient flétri de la sorte la réputation du réformateur. L'Église, eût-on dit, a besoin de la bonne renommée de Luther; les papistes tireraient trop d'avantage de sa flétrissure. N'avons-nous pas vu des gens qui ne sont que des pygmées en comparaison de Luther, se dérober par cette voie aux peines canoniques qu'ils méritaient? La seconde raison d'Agricola fut apparemment qu'il craignait de perdre, en ne se soumettant pas, le quartier de gages qui lui était dû. Lisez ce qui suit : *Neque tamen hoc scripto statim, ut speraverat, Luthero de verâ conversione suâ fidem fecit; id quod ipse* Agricola *literis* d. 19. decemb. *apud electorum Saxoniæ queritur*, nihilque totâ vitâ sibi gravius accidisse quàm simultatem illam cum viro Dei quem ipse patris loco veneratus sit, et in cujus obsequio mori velit, apud quem tamen nihil proficiat ne juramenti quidem oblatione, ideò se Deo causam committere. *Petit tamen* ut sibi, ad alendam uxorem novemque liberos, trimestre, *quod restare sibi dicit*, salarium non denegetur, se enim id diligenti lectione promeritum (4).

(C) *Il ne fit que peu de livres.*] L'*Explication de trois cents proverbes allemands* fut un des premiers. Il y maltraita beaucoup Ulric, duc de Wirtemberg (5). On en fit des plaintes qui obligèrent l'auteur à reconnaître sa faute dans une lettre fort soumise. Cela n'empêcha point que le duc Ulric n'alléguât, entre autres griefs, à la diète de Francfort, l'an 1536, que l'on protégeait dans le comté de Mansfeld Jean Agricola, dont il avait été maltraité par des médisances publiques (6). L'auteur augmenta de plus de quatre cents proverbes son ouvrage, dans la seconde édition. Il fit des *Commentaires sur saint Luc*; il réfuta l'explication du psaume dix-neuvième, publiée en allemand par Thomas Muncer, etc. (7)*.

(D) *Il* ne *rentra* pas *dans la papauté.*]

(1) Seckendorf, Hist. Luth., *lib. I*, *pag.* 92, *lit. r.*

(2) *Ibid.*, *pag.* 243, *lit. c.*

(3) Seckendorf, Hist. Luth., *lib. III*, *pag.* 306, *num.* 1.

(4) Seckendorf, Hist. Luther., *pag.* 310, *num.* 16.

(5) *Idem*, *lib. II*, *pag.* 135.

(6) Seckendorf, Hist. Luther., *p.* 142, *lit. b.*

(7) Melch. Adam, Vit. Theolog., *pag.* 411.

* *Joly cite les titres de trois autres ouvrages d'Agricola.*

C'est un fait certain, qu'en sortant de Saxe il se retira à la cour de Brandebourg, et que l'électeur Joachim II qui avait établi la réformation dans ses états, en l'année 1539 (8), le reçut honorablement, et le fit son prédicateur. Il n'est pas moins certain qu'il a joui toute sa vie de la faveur de ce prince : c'est donc une fausseté que de dire, comme font Melchior Adam et Paul Freher, qu'Agricola était papiste, *tunc pontificiis sese adjunxerat*, lorsque Charles-Quint se servit de lui pour la construction de l'*Intérim*. Il se relâcha, je l'avoue, sur bien des choses dans cet *Intérim ;* mais Phlug et l'évêque de Sidon ne se relâchèrent-ils pas aussi sur bien d'autres? Étaient-ils pour cela luthériens? Le projet de ces trois personnes ne contenta ni les protestans ni les catholiques ; cela est très-sûr ; mais il y a une grande distinction à faire entre ceux qui, pour le bien de la paix, abandonneraient quelques parties de la réformation, et ceux qui sortent actuellement de la communion protestante, pour entrer dans la communion de Rome. Agricola était sans doute de cette première classe de gens; mais, n'ayant pas été de la seconde, il ne doit point passer pour papiste. Trouvez donc une faute dans ces paroles de Micrælius : *Joh. Agricola.... noster primò, deindè suus, tandem Pontificiorum* (9). Je ne sais si, quand il dit trois lignes après, *Homini Epicuræo similior quàm pio Theologo, ut scribit Osiander ad annum* 1566, *quo obiit Agricola*, il entend un homme voluptueux ou un homme qui tenait l'indifférence des religions.

(8) Seckendorf, Hist. Luther., *lib. III*, *pag.* 234 *et seq.*

(9) Micrælius, Syntagm. Hist. Ecclesiæ, *pag.* 733.

AGRICOLA (MICHEL), ministre luthérien, à Abo, dans la Finlande, est le premier qui a traduit le Nouveau Testament en la langue du pays, ce qui contribua beaucoup à la propagation du luthéranisme (*a*).

(*a*) *Ex* Micrælio, Hist. Ecclesiast., *p.* 733.

AGRICOLA (RODOLPHE) a été un des plus savans hommes du quinzième siècle *. L'Italie, qui en ce temps-là traitait de barbare tout ce qui était au delà des Alpes, n'avait rien à quoi la Frise ne pût comparer son Agricola, sans avoir peur d'être vaincue. Ce grand homme était de basse naissance (A) : il naquit environ l'an 1442, dans le village de *Bafflon*, à deux milles de Groningue. Il fit connaître dès les basses classes ce qu'il serait un jour; et à peine avait-il reçu le degré de maître ès arts à Louvain, qu'il aurait trouvé une chaire de professeur s'il avait eu cette envie : son inclination le porta plutôt à voyager. Il passa de Louvain à Paris, après avoir vécu dans la première de ces deux villes comme un athlète; je veux dire avec beaucoup de sobriété, de chasteté et d'application au travail (B). De Paris, il alla en Italie, et s'arrêta deux ans à Ferrare (C), où le duc le gratifia de plusieurs bienfaits. Théodore Gaza expliquait Aristote dans cette ville. Agricola, qui fut l'un de ses auditeurs, se fit entendre à son tour, et ne fit pas moins admirer son style que son accent. On avait du chagrin en ce pays-là qu'un tel homme ne fût pas né en Italie. Il n'eût tenu qu'à lui, lorsqu'il eut regagné son pays natal, d'y occuper des charges considérables ; mais l'amour des livres l'empêcha de songer à ces sortes d'établissemens : on l'en retira bientôt. Il avait accepté enfin une charge dans Groningue, et il suivit la cour de Maximilien Ier. pendant six mois pour les affaires de cette ville. Il s'ac-

* *Joly annonce que son nom allemand était* Cruningen.

quitta heureusement de sa commission, et n'eut pas beaucoup de sujet de se louer de la gratitude de ses maîtres : aussi les laissa-t-il là et se remit à voyager. Il n'avait garde, amateur de sa liberté comme il l'était, d'accepter la principalité de collége que ceux d'Anvers lui offrirent. Comment l'aurait-il acceptée, puisqu'il avait refusé d'entrer, sous des conditions très-avantageuses, chez l'empereur Maximilien ? Il préférait le repos et l'indépendance à toutes choses ; c'était avoir le goût bon. Après avoir mené une vie fort ambulatoire, il se fixa au Palatinat, où l'évêque de Worms, auquel il avait enseigné le grec, trouva le moyen de l'arrêter. Ce fut l'an 1482 qu'il alla au Palatinat ; il y passa tout le reste de sa vie (D), tantôt à Heidelberg, tantôt à Worms. L'électeur palatin se plut à l'entendre discourir sur l'antiquité, et souhaita qu'il composât un *Abrégé de l'ancienne Histoire*. Agricola le fit en habile homme. Il lut en public à Worms ; mais ses auditeurs, étant plus faits aux chicaneries de la dialectique qu'aux belles-lettres, n'avaient pas le tour d'esprit qu'il souhaitait. Il commença d'étudier en théologie à l'âge d'environ quarante ans ; et n'espérant pas d'y réussir sans l'intelligence de l'hébreu, il s'attacha à l'étude de cette langue ; et, avec le secours d'un Juif, il commençait à y faire de bons progrès (E). La mort qui le vint saisir à Heidelberg, le 28 d'octobre 1485 (*a*), ne lui donna pas le temps de continuer. Il se résigna chrétiennement aux ordres d'en-haut, et fut enterré en habit de cordelier dans l'église des Frères Mineurs de cette ville. La description qu'on a faite de son caractère peut persuader aisément que c'était un fort honnête homme, franc, sans envie, modéré, de belle humeur. Il ne se maria jamais, quoiqu'il eût aimé ou fait semblant d'aimer quelquefois. Il avait en ses jeunes ans résolu de se marier ; mais, après avoir examiné profondément ce qu'il allait faire, il abandonna ce dessein, non pas tant par la crainte des incommodités domestiques, que par une certaine paresse naturelle qu'il se sentait (F), qui le faisait succomber aux moindres soins. On ne dirait pas qu'un homme aussi enfoncé que lui dans les études de l'antiquité ait su chanter sur les instrumens les chansons qu'il faisait lui-même ; cependant il donnait quelquefois ce régal aux dames (G). On prétend que sur le chapitre de la religion il avait senti quelques avant-goûts de la lumière qui parut au siècle suivant (H). Il laissa ses livres à Adolphe Occo, natif de Frise, et médecin de la ville d'Augsbourg (*b*). M. Moréri n'a pas eu raison de dire qu'Érasme et Agricola firent connaissance à Ferrare (I). Le sieur Paul Freher n'a pas entendu tout ce qu'il a copié d'Érasme (K) à la louange d'Agricola. Nous apprenons du même Érasme qu'Agricola mourut pour n'avoir pas été secouru

(*a*) Érasme *avait donc été trompé, lorsqu'il avait ouï dire qu'*Agricola *mourut avant l'âge de quarante ans.* Adagior., Chil. I, Cent. IV, num. 39.

(*b*) *Tiré de* Melchior Adam, Vit. Philos., *pag.* 13 *et suiv.*

assez tôt des médecins (L). Reuchlin prononça l'oraison funèbre de ce savant homme (*c*). M. Varillas nous fournira ici bien des fautes (M), et nous donnera lieu de rapporter ce qui concerne la publication d'un des livres d'Agricola; c'est celui *de Inventione dialecticâ* (N).

(*c*) Valer. Andreæ Bibl. Belg., *pag.* 798.

(A) *Il était de basse naissance.*] Je sais bien que dans la vie d'Agricola, parmi celles des professeurs de Groningue, on assure qu'il était d'une des plus considérables familles de Frise : *Ex Agricolarum familiâ apud Frisios inter honoratiores semper habita, vir hic incomparabilis oriundus ;* mais comme cette vie n'est point différente de celle qu'on trouve dans Melchior Adam, elle ne saurait balancer le témoignage d'Ubbo Emmius. Or, voici ce que dit Ubbo Emmius, l'homme du monde qui connaissait le mieux son pays de Frise : *Obscuris natalibus apud Bafloos ortus* (Rodolphus Agricola) *tantum sibi in literis nomen paravit per omnem Europam, ut, etc.* (1).

On (2) m'a indiqué deux preuves du sentiment d'Emmius dans les lettres d'Agricola. L'une est que sa sœur utérine fut envoyée à Groningue, pour apprendre à travailler en pelleterie, *pellicea opera et texturam pulvinariam ;* l'autre est que le père de cette fille était receveur de l'église de son village. Il fut fort désolé lorsqu'un de ses fils déroba la somme de cent florins des deniers de cette recette : *Venit ad me nudius tertius pater tuus turbatus et gemens, et propè cum lacrimis questus est mihi, Henricum fratrem nostrum pridiè ejus diei clàm sibi abstulisse centum florenos nostræ monetæ ex pecuniâ sacrâ, cujus curam, ut scis, ille gerit.* Notre Rodolphe étant à Groningue, écrivit cela à Jean, son frère utérin.

(B) *Comme un athlète ; je veux dire avec beaucoup de sobriété, de chasteté et d'application au travail.*] Les anciens remarquent que les athlètes s'endurcissaient au travail, et s'abstenaient du vin et des femmes.

Qui studet optatam cursu contingere metam,
Multa tulit fecitque puer : sudavit et alsit :
ABSTINUIT VENERE ET VINO (3).

Cette abstinence fut insigne dans Agricola ; et c'était une chose bien rare à l'égard du premier point, au pays où il vivait : *Lovanii vixit honestissimè, ab omni compotatione ac comessatione contra gentis suæ morem alienissimus. Tantus erat in eo bonarum literarum amor, tam indefessum studium, ut turpis Veneris fornices et lustra ne noverit quidem* (4). Elle était rare partout, et l'est encore à l'égard de l'autre point. Car, à la honte du christianisme et des lettres, on ne voit presque partout dans les écoliers qu'un penchant horrible à la débauche. Ils ne valaient peut-être pas mieux anciennement ; et en ce cas-là, je m'étonnerais qu'on n'eût pas mis en proverbe, *sine Venere et Baccho frigent Musæ*, comme l'on y mit, *sine Cerere et Baccho friget Venus.* Il semble que depuis long-temps la jeunesse qui étudie se conduit comme si la première de ces deux maximes était véritable.

(C) *Et s'arrêta deux ans* (5) *à Ferrare.*] Il y apprit le grec, et y enseigna le latin : il disputait avec Guarin, à qui écrirait le mieux en prose ; et avec les Strozza, à qui ferait mieux des vers : et pour ce qui regarde la philosophie, il en discourait avec Théodore Gaza (6).

(D) *Ce fut l'an* 1482 *qu'il alla au Palatinat ; il y passa tout le reste de sa vie.*] Melchior Adam l'assure : *Cum hoc* (Joanne Camerario Dalburgio) *ab anno* 1482 *partìm* Heidelbergæ, *partìm* Wormatiæ, *ad ultimum vitæ actum usque vixit conjunctissimè* (7). Mais M. de la Monnoie l'a trouvé en faute ; car voici ce qu'il me marque : « Rodolphe Agricola, dans une lettre » qu'il écrit *Jacobo Barbiriano*, mal » datée de XCII au lieu de XXCII, et » dans une autre de même date à Jean » son frère, dit qu'en un voyage qu'il » fit cette même année à Heidelberg, » il donna sa parole à Jean d'Alburg,

(1) Ubbo Emmius, Histor. Fris., *lib.* XXX, *ad ann.* 1490, *pag.* 457.
(2) *M.* de la Monnaie.

(3) Horat. de Arte Poet., *vs.* 412 *et seq.*
(4) Melch. Adami Vitæ Philosoph., *pag.* 15
(5) *En* 1476, *et* 1477.
(6) Valerii Andreæ Bibl. Belg., *pag.* 798.
(7) Melch. Adami Vitæ Philosoph., *pag.* 16

» chancelier du comte palatin, et évê- » que de Vormes, de retourner auprès » de lui l'année suivante. On recon- » naît cependant par ses autres let- » tres, qu'il n'y retourna point avant » le milieu de l'année 1484. Ainsi, le » calcul de Vossius, pag. 566. *de Hist.* » *lat.* touchant les trois ans de la ré- » gence de Rodolphe à Heidelberg (8), » n'est point juste. Sigismond de Fo- » ligni, autrement Sigismundus Ful- » ginas, se trompe aussi, quand il » dit que Rodolphe mourut en che- » min, au retour de Rome en son » pays. Rodolphe partit de Rome en » 1480, et mourut cinq ans après à » Heidelberg. On ne voit point par la » lecture de ses Œuvres, qu'il ait fait » à Vormes la fonction de professeur.» On a une lettre de Pierre Schottus, datée du 18 de février 1484, dans laquelle il témoigne qu'il avait appris avec beaucoup de plaisir qu'Agricola avait commencé de faire des leçons à la jeunesse dans Heidelberg. *Argentinam reversus, cùm intellexissem..... te Heidelbergæ cœpisse purgare et linguas juvenum et aures, ut illæ nil scelerosum balbutiant, hæ verò tuis tam peritis et dulcibus elegantiis delibatæ, omnes illas sciolorum insulsas et verbosas ineptias quasi magicas incantationes declinent : tùm ego vehementer sum gavisus* (9).

(E) *Il commençait à y faire de bons progrès.*] On sait de lui-même, qu'au commencement cette étude lui parut très-difficile : *Studia Hebræa.... primùm ei plurimùm negotii, uti scribit ipse, exhibuerunt, ut sibi videretur cum Antæo luctari* (10). Ensuite ayant rencontré un Juif qui entendait passablement cette langue, il alla en peu de mois jusqu'à pouvoir traduire sans fautes quelques psaumes de David : *Nactus Judæum ejus linguæ utcunque peritum paucis mensibus tantùm profecit, ut aliquot psalmos Davidicos in latinam linguam citra culpam transtulerit* (11). Il n'y a pas là de quoi dire avec Vossius, qu'Agricola était très-docte en hébreu, *hebraicè doctissimus* (12) : on peut, sans faire injustice, dégrader ce superlatif, et le traiter comme un cavalier que l'on démonte, pour l'incorporer dans l'infanterie. Gesner a mieux distingué que Vossius : celui-ci a mis le superlatif au latin, au grec et à l'hébreu d'Agricola, indifféremment ; mais voici comment Gesner s'est exprimé : *Græci et latini sermonis peritus, et Hebraïcæ linguæ non ignarus* (13). Il emprunte de Trithème ces paroles. Konig enchérit sur Vossius ; car il se sert du superlatif *callentissimus*. Voyez ci-dessous la troisième faute de Varillas. Remarquons aussi que Trithème ne parle point exactement lorsqu'il assure qu'Agricola avait fait une traduction du psautier sur l'original hébreu (14) ; car on ne met point parmi les ouvrages d'un auteur les thèmes qu'il fait en apprenant une langue. Or, il est manifeste que la traduction que faisait Agricola de quelques psaumes de David, était un thème que son Juif lui corrigeait. Ce Juif s'était converti à la religion chrétienne. Jean d'Alburg, évêque de Worms (15), ne l'entretenait chez lui que pour l'amour d'Agricola, si nous en croyons Valère André : *Primus exsulantes è Germaniâ græcas restituit litteras, quibus ætate provectior etiam Hebraïcas adjecit, præceptore usus Judæo quodam ad fidem converso, quem Wormatiensis episcopus* Joannes d'Alburgius, *solius* Rodolphi *causâ, domi suæ alebat* (16).

(F) *Par une certaine paresse naturelle qu'il se sentait.*] Comme je ne saurais atteindre à la force de ses expressions, je rapporterai les mots grecs dont il se servit : *Uxorem nunquàm duxit : quanquam in priore ætate ducturum destinârat. Sed posteaquàm incepit diligentiùs se ipse introspicere, aversus est ab eo consilio, non incommodis rei œconomicæ, sed deterruit ipsum genus vitæ suæ et animus levissimis etiam curis impar*, καὶ φιλήσυχόν τι τῆς φύσεως (*verba sunt ipsius, epistolâ quâdam ad Capnionem*) ἤ γε μᾶλλον

(8) *Notez que* Melch. Adam *ne dit point qu'*Agricola *ait jamais enseigné la philosophie dans Heidelberg.* Vossius *suppose qu'il l'y enseigna trois ans.*

(9) Centuria Epistolarum Philologicarum à Goldasto editarum, *pag.* 55, 56.

(10) Melch. Adami Vitæ Philosoph., *p.* 18.

(11) *Id. ibid.*, *pag.* 19.

(12) De Histor. Latin., *pag.* 566.

(13) Gesneri Biblioth., *folio* 585.

(14) *Apud* Valerium Andr., Bibl. Belg., *p.* 798. Gesner *l'assure aussi.*

(15) *Et non d'Heidelberg*, *comme dit* Bullart, Académie des Scienc., *tom. I*, *pag.* 276.

(16) Valer. Andreas, Bibl. Belg., *pag.* 798.

ἀπραγμοσύνη καὶ ῥαθυμία τις παντὸς τοῦ βίου (17).

(G) *Il donnait quelquefois ce régal aux dames.*] Voici comme parle son historien : *Puellas amare se nonnunquàm simulabat, verùm nunquàm deperibat. In earum gratiam vernaculâ linguâ quædam carmina scripsit elegantissimè : quæ virginibus primariisque amicis præsentibus voce et testudine modulatissimè canebat* (18). Il entendait toute sorte de musique : *Canebat voce, flatu, pulsu* (19).

(H) *Quelques avant-goûts de la lumière qui parut au siècle suivant.*] Quelqu'un qui avait ouï discourir entre eux Agricola et Wesselus témoigne qu'ils déploraient les ténèbres de l'Église, et qu'ils blâmaient la messe, le célibat, et la doctrine des moines sur la justification par les œuvres (20).

(I) *M. Moréri n'a pas eu raison de dire qu'Érasme et Agricola firent connaissance à Ferrare.*] La preuve en est facile à donner. Érasme naquit l'an 1467. Il étudiait à Deventer à l'âge de douze ou treize ans. Agricola était à Ferrare, l'an 1476 et 1477. Comment donc aurait-il pu contracter dans cette ville une amitié éternelle avec Érasme ? Si M. Moréri avait lu le prognostic d'Agricola touchant Érasme, il n'aurait pas dit que ce fut à Ferrare qu'ils se connurent. Agricola était revenu d'Italie, lorsque, ayant lu les thèmes des écoliers d'Hégius à Deventer, il trouva je ne sais quoi dans celui d'Érasme, qui lui donna envie de voir cet enfant ; et après l'avoir bien considéré, il dit que ce serait un grand homme. Érasme n'avait pas vingt ans lorsque Agricola mourut ; et il n'était point encore sorti des ténèbres où des tuteurs impertinens l'avaient détenu : il ne pouvait donc pas y avoir entre lui et Agricola cette amitié dont M. Moréri parle. Voici, pour n'en faire pas à deux fois, quelques autres méprises de cet écrivain. *Agricola*, dit-il, *était savant en tout genre de littérature, et même en la langue grecque.* C'est comme si l'on disait, *un tel est savant dans toutes les parties de la Théologie, et même dans les questions de la grâce.* La langue grecque n'est-elle pas une des plus nobles parties de la littérature ? Je ne sais où M. Moréri a lu qu'Agricola fut syndic de la ville de Groningue pendant deux ans *.

(K) *Tout ce qu'il a copié d'Érasme* (21).] Il applique à notre Agricola ce qu'Érasme a dit d'un autre. Il faut savoir qu'Érasme, ayant bien loué Agricola, confesse qu'une des raisons qui le rendaient si enclin à lui donner des éloges, était que lui Érasme avait eu pour maître un homme (22) qui avait été disciple d'Agricola (23). Là-dessus, il nous étale le mérite de cet homme, et il dit entre autres choses que l'envie même ne le pourrait critiquer en chicanant, que d'avoir trop méprisé la renommée, de s'être peu soucié de l'avenir, et de n'avoir rien écrit que par forme d'amusement. Freher rapporte cette remarque, comme si elle concernait Agricola : par où il attribue à Érasme une fausseté ; car les œuvres d'Agricola recueillis en un corps (24), et imprimés à Cologne, l'an 1539, font foi qu'il a écrit beaucoup de choses avec soin, et avec toute son industrie.

(L) *Il mourut pour n'avoir pas été secouru assez tôt des médecins.*] Voici ce qu'Erasme nous en apprend ; on ne sera pas fâché de le voir dans ses propres termes : *Veluti si quis in morbo capitali medicum opperiatur insignem aut procul accersendum ; quæ res hominem illum verè divinum extinxit* Rodolphum Agricolam ; *etenim, dùm cunctatur medicus, mors antevertit* (25).

(M) *M. Varillas nous fournira ici bien des fautes.*] 1°. *Agricola*, dit-il (26), *eut la mémoire si vaste, qu'il ne lui échappa jamais rien de ce qu'il avait une fois retenu.* C'est une hyperbole, dont je ne trouve nul fondement dans

(17) Melch. Adami Vitæ Philosoph., *pag.* 19. *Voyez aussi la* Vie d'Agricola, *parmi celles des professeurs de Groningue.*

(18) Melch. Adami Vitæ Philosoph., *pag.* 18.

(19) *Ibid.*

(20) *Ibid.*, *et* Vitæ Professorum Groningens

* *Joly reproche à Bayle de critiquer Moréri, et dit que le fait du syndicat est rapporté par Melchior Adam ; mais M. Adam ne parle pas de sa durée de deux ans.*

(21) *Dans son* Theatrum Viror. eruditor., *p.* 1430.

(22) *Alexander Hegius.*

(23) Erasmi Adagiorum Chiliade *I*, *centur. IV*, *num.* 39, *pag.* 145.

(24) *Par les soins* d'Alard d'Amsterdam. *Elles comprennent deux volumes in-4.*

(25) Erasm. Adagior. Chil. *III*, *cent. III*, *num.* 62, *pag.* 703.

(26) Varillas, Anecdotes de Florence, *p.* 184.

l'histoire de ce grand homme, encore que l'on s'y soit fort étendu sur ses talens. Aurait-on oublié celui-là, qui est le plus extraordinaire qui se puisse voir? 2°. *Il devint savant jusqu'au prodige, avec des livres d'emprunt, et sans maître.* L'hyperbole est ici accompagnée d'une fausseté palpable : car nous lisons dans sa vie, qu'il fut envoyé de très-bonne heure au collége (27), et qu'après l'étude de la grammaire, il alla étudier à Louvain, où il logea au collége du Faucon, et y fit toutes les fonctions d'un écolier de philosophie : et il s'attacha d'ailleurs à quelques personnes qui avaient du goût pour la belle latinité. A Ferrare, il fut un auditeur assidu de Théodore de Gaza : *Ibi Theodorum Gazam Aristotelis scripta enarrantem diligenter audivit* (28). Il est bien vrai que dans ses voyages il ne portait avec lui que peu de livres, et que laissant le reste de sa bibliothéque chez ses amis, il se servait de livres d'emprunt, selon qu'il en avait besoin ; mais, outre qu'il n'y a point d'homme de lettres qui n'en use ainsi en voyageant, oserait-on dire qu'Agricola a tout appris pendant ses voyages? 3°. *Il commença ses études par où les autres avaient accoutumé de les finir, c'est-à-dire, par la langue hébraïque. Il la voulut savoir, non-seulement dans sa pureté, mais encore avec toutes les altérations que le temps et le raffinement des rabbins y ont produites. Il eut le même soin de s'introduire en la langue grecque... Enfin, il se mit au latin, sans avoir égard aux remontrances de ceux qui prétendaient l'en dissuader, sur ce que l'habitude d'écrire et de prononcer l'hébreu semblait avoir introduit dans son esprit de l'incompatibilité avec les phrases et les expressions romaines.* Où est l'homme qui puisse lire cela sans étonnement, s'il sait que notre Rodolphe n'apprit l'hébreu que peu d'années avant sa mort, et que les progrès qu'il y fit furent médiocres (29)? Je m'imagine que M. Varillas a été trompé par ce latin. *Transisti enim*, c'est une apostrophe à Agricola, *hebraïcas, græcasque litteras usque adeò stupendâ celeritate, ut nequaquàm Gruningiæ in ultimâ Frisiâ, sed Hierosolymis Athenisque natus ac educatus à doctissimis crederêre. Latinas porro tantâ felicitate didicisti, docuistique, ut, etc.* (30). Voilà pourquoi, ce me semble, M. Varillas s'est imaginé qu'Agricola apprit d'abord la langue hébraïque, puis la grecque, et enfin la latine, et qu'il composait et parlait souvent en hébreu 4°. *Il fit un progrès si surprenant* dans le latin, *qu'Érasme, si peu accoutumé à louer en autrui les richesses qu'il possédait, ne se pouvait lasser de l'admirer, principalement après qu'il eut donné au public ses Commentaires, si polis et si dignes du siècle d'Auguste, sur la Rhétorique et la Logique d'Aristote.* Érasme était si peu de chose lorsque Agricola mourut, que c'est mal chercher les progrès de son admiration, que de les chercher dans les années qui ont précédé la mort d'Agricola. C'est d'ailleurs un anachronisme que de dire que cet illustre Frison a vécu jusqu'au temps que la possession des belles-lettres empêchait Érasme de les *louer en autrui*. Voici encore deux observations Les Commentaires sur la Logique d'Aristote ne parurent qu'après la mort de l'auteur. C'est Érasme qui nous l'apprend, et qui dit même qu'ils étaient tronqués : *Latitabant apud nescio quos Commentarii Dialectices ; nuper in publicum prodierunt, sed mutili* (31). A coup sûr, ce n'est pas dans cet ouvrage qu'on peut admirer le latin d'Agricola, ni les manières polies du siècle d'Auguste. 5°. *L'électeur palatin... fit venir Agricola à Heidelberg... lui donna la première chaire pour l'éloquence dans l'université... et le fit son conseiller d'état.* La Vie d'Agricola, ni parmi celles des professeurs de Groningue, ni dans Melchior Adam, ne dit rien de tout cela. C'est à l'évêque de Worms qu'elle attribue d'avoir attiré Agricola au Palatinat.

(N) *C'est celui* de Inventione dialecticâ.] Voici une remarque qui m'a été communiquée depuis la première édition. « Rodolphe Agricola n'a fait

(27) *Puer admodùm in ludum litterarium missus.* Adami Vitæ Philosoph., *pag.* 13.

(28) *Ibid.*, *pag.* 15.

(29) *Voyez ci-dessus la remarque* (E), *et joignez-y ces mots d'*Erasme : *Extremo vitæ tempore ad litteras Hebraïcas... totum animum appulerat.* Erasm. Adagior. Chiliad. *I*, *cent. IV*, *num.* 39, *pag.* 145.

(30) Paul. Jovius, Elegiorum *cap.* XXXII.

(31) Erasm. Adagior. Chil. *I*, *cent. II*, *num* 39, *pag.* 145.

» nuls Commentaires réglés sur la Logique ni sur la Rhétorique d'Aristote. Nous n'avons de lui que les » trois livres *de Inventione dialecticâ*, » imprimés premièrement à Louvain, » l'an 1516, par les soins d'Alard » d'Amsterdam, qui les publia en » mauvais ordre, tels qu'il les avait » pu recouvrer. Quelque temps après, » un certain Jacques le Febvre, de » Deventer, fit courir le bruit qu'il » avait un manuscrit *de Inventione* » *dialecticâ*, plus ample de trois livres que l'édition de Louvain. C'était un mensonge. Alard, qui alla » trouver exprès ce le Febvre à Deventer, ayant vu son manuscrit, ne » le trouva ni plus ample, ni plus correct, que celui sur lequel l'édition » de Louvain avait été faite. Il en fit » des reproches à le Febvre, qui s'excusa comme il put, quoique assez » mal. Depuis l'an 1528, Pompée » Occo, ayant eu de la succession d'Adolphe son oncle le propre manuscrit d'Agricola, le mit entre les » mains d'Alard, qui, l'ayant reconnu » bien complet et bien conditionné, » le fit imprimer à Cologne, in-4°., avec » de longs commentaires, l'an 1539. » Quelques années auparavant, Jean » Matthieu Prissemius, à qui Alard » avait communiqué son manuscrit, » l'avait fait imprimer en la même » ville, commenté de sa façon. Cet » ouvrage, qui est le chef-d'œuvre de » Rodolphe, a toujours été généralement estimé, pour l'exactitude du » style (32) et du raisonnement. » Ceci vient du même lieu que l'observation contenue dans la remarque *(D)* (33).

(32) *Tout cela peut être vrai, encore que cet Ouvrage soit fort éloigné* des manières polies du siècle d'Auguste, *et qu'il soit même moins éloquent que d'autres pièces d'*Agricola.

(33) *C'est-à-dire, de M.* de la Monnaie.

AGRIPPA (Henri Corneille), grand magicien, si l'on en croit beaucoup de gens (A), a été un fort savant homme dans le seizième siècle. Il naquit à Cologne le 14 de septembre 1486 *(a)*, d'une famille noble et ancienne (B). Voulant marcher sur les traces de ses ancêtres *(b)* qui, depuis plusieurs générations, avaient exercé des charges auprès des princes de la maison d'Autriche, il entra de fort bonne heure au service de l'empereur Maximilien. Il y eut d'abord un emploi de secrétaire ; mais comme il était aussi propre à l'épée qu'à la plume, il prit ensuite le parti des armes, et servit sept ans cet empereur dans l'armée d'Italie (C). Il se signala dans plusieurs rencontres, et il obtint en récompense de ses beaux faits le titre de chevalier. Il voulut joindre à ses honneurs militaires les honneurs académiques (D): il se fit donc recevoir docteur en droit et en médecine. On ne peut nier que ce ne fût un très-grand esprit, et qu'il n'eût la connaissance d'une infinité de choses et de plusieurs langues (E); mais sa trop grande curiosité, sa plume trop libre et son humeur inconstante le rendirent malheureux. Il changeait éternellement de poste ; il se faisait partout des affaires, et, pour comble d'infortune, il s'attira par ses écrits la haine des gens d'église. On voit par ses lettres qu'il avait été en France avant l'année 1507 *(c)*, qu'il voyagea en Espagne l'an 1508 *(d)*, et qu'il était à Dôle en 1509 *(e)*. Il y fit des leçons publiques (F) qui le commirent avec le cordelier Catilinet. Les moines, en ce temps-là, soupçonnaient d'erreur ou d'hérésie tout

(a) Agrippa, Epistola *XXVI*, *lib. VII*, *pag.* 1041, *edit. Lugd.*, *in-8.*

(b) Agrippa, Epist. *XVIII*, *lib. VI*, *pag.* 970, *et* Epist. *XXI*, *lib. VII*, *pag.* 1021. *Voyez aussi pag.* 736.

(c) Agrippa, Epist. *I*, *lib. I*

(d) Epist. X, *lib. I.*

(e) Epist. *XVII*, *lib. I.*

ce qu'ils n'entendaient pas ; comment auraient-ils souffert qu'Agrippa expliquât impunément le mystérieux ouvrage de Reuchlin *de Verbo mirifico* ? Ce fut la matière des leçons qu'il fit à Dôle, en l'année 1509, avec un fort grand éclat. Les conseillers même du parlement l'allaient entendre (*f*). Pour mieux s'insinuer dans la faveur de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, il fit alors le *Traité de l'Excellence des femmes* (*g*) ; mais la persécution qu'il souffrit de la part des moines l'empêcha de le publier. Il leur quitta la partie et s'en alla en Angleterre (*h*), où il travailla sur les épîtres de saint Paul (*i*), quoiqu'il eût entre les mains une autre affaire fort secrète. Étant repassé à Cologne, il y fit des leçons publiques sur les questions de théologie qu'on nomme *quodlibetales ;* après quoi il alla joindre en Italie l'armée de l'empereur Maximilien, et y demeura jusqu'à ce que le cardinal de Sainte-Croix l'appelât à Pise. Agrippa y aurait fait paraître ses talens en qualité de théologien du concile, si cette assemblée avait duré. Ce n'eût pas été le moyen de plaire à la cour de Rome, ni de mériter la lettre obligeante qu'il reçut de Léon X (G), et d'où nous pouvons conclure qu'il changea de sentiment. Il enseigna depuis publiquement la théologie à Pavie et à Turin (*k*). Il fit des leçons sur Mercure Trismegiste à Pavie, l'an 1515 (*l*). Sa sortie de cette ville, la même année ou l'année suivante, tint plus de la fuite que de la retraite. Cela paraît par sa lettre XLIX du premier livre comparée avec la LII. Il avait dès lors femme et enfans (H). Il paraît par le second livre de ses Lettres que ses amis travaillèrent en divers lieux à lui procurer quelque établissement honorable, ou à Grenoble ou à Genève, ou à Avignon, ou à Metz. Il préféra le parti qui lui fut offert dans ce dernier lieu, et je trouve que, dès l'an 1518 (*m*), il y exerçait l'emploi de syndic, d'avocat et d'orateur de la ville (*n*). Les persécutions que les moines lui suscitèrent, tant parce qu'il avait refuté l'opinion commune touchant les trois maris de sainte Anne, que parce qu'il avait protégé une paysanne accusée de sorcellerie (I), lui firent abandonner la ville de Metz. Ce qui le poussa à écrire sur la monogamie de sainte Anne fut de voir que Jacques Faber d'Étaples, son ami, était mis en pièces par les prédicateurs de Metz, pour avoir soutenu ce sentiment (*o*). Agrippa se retira en son pays de Cologne, l'an 1520, quittant volontiers une ville que ces inquisiteurs séditieux avaient rendue l'ennemie des belles-lettres et du véritable mérite (*p*). C'est la des-

(*f*) *Voyez son* Expostulatio cum Joanne Catilineto, Fratrum Franciscanorum per Burgundiam Provinciali Ministro. *Operum tomo II*, *pag.* 508.

(*g*) *Voyez l'Épître dédicatoire de ce Traité, datée d'Anvers au mois d'avril* 1529.

(*h*) *C'est de Londres que son* Expostulatio *est datée, en* 1510.

(*i*) Agrippæ Defensio Proposit., *pag.* 596.

(*k*) *Id. ibid.*, *pag.* 596.

(*l*) Agrippa, Operum *tom. II*, *pag.* 1073.

(*m*) Agrippa, Epist. *XII*, *lib. II.*

(*n*) *Voyez sa IV*e. *Harangue*, Operum *tom. II*, *pag* 1090.

(*o*) Epist. *XXV*, *lib. II*, *pag.* 743. *Voyez aussi pag.* 746.

(*p*) Epist. *XXXII*, *lib. II*, *pag.* 749.

tinée de tous les pays où pareilles gens s'impatronisent, de quelque religion qu'ils soient. Il sortit de sa patrie l'an 1521, et s'en alla à Genève (*q*); il n'y gagnait pas beaucoup d'argent, puisqu'il se plaint de n'être pas assez riche pour faire un voyage à Chambéri (*r*), afin d'y solliciter lui-même la pension qu'on lui faisait espérer du duc de Savoie. Cette espérance n'aboutit à rien, et alors Agrippa sortit de Genève et s'en alla à Fribourg en Suisse (*s*), l'an 1523 (*t*), pour y pratiquer la médecine comme il avait fait à Genève. L'année suivante, il s'en alla à Lyon, et obtint une pension de François I[er]. Il entra chez la mère de ce prince en qualité de médecin; mais il n'y fit point fortune, et ne suivit pas même cette princesse (*u*) lorsqu'elle partit de Lyon, au mois d'août 1525, pour aller mener sa fille sur les frontières d'Espagne. On le laissa morfondre à Lyon, et implorer vainement le crédit de ses amis pour le paiement de ses gages. Avant que de les toucher il eut le chagrin d'être averti qu'on l'avait rayé de dessus l'état (*x*). La cause de sa disgrâce fut qu'ayant reçu ordre de sa maîtresse de chercher par les règles de l'astrologie le cours que les affaires de France devaient tenir, il désapprouva trop librement que cette princesse voulût l'appliquer à ces vaines curiosités, au lieu de se servir de lui dans des choses plus importantes. La dame prit en mauvaise part cette leçon (*y*); mais elle fut encore plus irritée lorsqu'elle sut que l'astrologie d'Agrippa promettait de nouveaux triomphes au connétable de Bourbon (K). Agrippa, se voyant cassé, murmura, pesta, menaça (L), écrivit, et dit tout ce que son humeur malendurante lui suggérait; mais enfin il fallut songer à un nouvel établissement. Il jeta les yeux sur le Pays-Bas, et ayant obtenu à Paris, après une infinité de longueurs, le passe-port qui lui était nécessaire, il arriva à Anvers au mois de juillet 1528 (*z*). Une des causes de ces longueurs fut la brusquerie du duc de Vendôme, qui, au lieu de signer le passeport, le déchira, en disant qu'il ne voulait point signer pour un devin (*aa*). En l'année 1529, Agrippa se vit appelé tout à la fois par Henri, roi d'Angleterre, par le chancelier de l'empereur, par un marquis italien et par Marguerite d'Autriche, gouvernante du Pays-Bas (*bb*). Il choisit ce dernier parti, et accepta la charge d'historiographe de l'empereur que cette princesse lui fit donner. Il publia pour prélude l'*Histoire du gouvernement de Charles-Quint*, et bientôt après il fallut qu'il fît l'*Oraison funèbre* de cette dame, dont la mort fut en quelque manière la vie de notre Agrippa; car on avait ter-

(*q*) Epist. *VII libri III*, *pag*. 784.

(*r*) Epist. *XXIV libri III*, *pag*. 794.

(*s*) *Et non pas en Brisgaw, comme dit* Melch. Adam.

(*t*) Agrippa, Epist. *XLI libri III*, *et seq*.

(*u*) Epist. *LXXIX libri III*, *pag*. 828.

(*x*) Epist. *LII libri IV*, *pag*. 869.

(*y*) Epist. *XXXVII libri IV*, *pag*. 859, *item pag*. 870.

(*z*) Agrippa, Epist. *LI libri V*, *pag*. 932.

(*aa*) *Conspecto, sive audito nomine meo, præcipiti irâ repentè dirupit papyrum totam, inquiens, se nequaquàm signaturum in favorem divinatoris*. Epist. *XXX libri V*, *p*. 920.

(*bb*) Epist. *LXXXIV libri V*, *pag*. 951.

riblement prévenu contre lui l'esprit de cette princesse (M). On lui rendit les mêmes mauvais offices auprès de sa majesté impériale (*cc*). Le Traité de *la Vanité des Sciences*, qu'il fit imprimer en 1530, irrita furieusement ses ennemis (*dd*). Celui qu'il publia bientôt après à Anvers (*ee*), *de la Philosophie occulte* (*ff*), leur fournit encore plus de prétextes de le diffamer. Bien lui valut que le cardinal Campège, légat du pape, et le cardinal de la Mark, évêque de Liége, parlassent pour lui (*gg*). Leurs bons offices ne firent pas qu'il pût recevoir un sou de sa pension d'historiographe, et n'empêchèrent point qu'il ne fût mis dans les prisons de Bruxelles l'an 1531 (*hh*). Il n'y demeura pas long-temps. Il fit une visite l'année suivante à l'archevêque de Cologne (*ii*); il lui avait dédié sa Philosophie occulte, et il en avait reçu une lettre remplie d'honnêtetés (*kk*). La crainte des créanciers fut cause qu'il se tint dans le pays de Cologne plus long-temps qu'il n'aurait voulu (*ll*). Il s'opposa vigoureusement aux inquisiteurs qui avaient fait arrêter l'impression de sa Philosophie occulte, lorsqu'il en faisait faire à Cologne une nouvelle édition, corrigée et augmentée. Voyez la XXVIe. lettre de son septième livre, et les suivantes.

(*cc*) Epist. *XV libri VI*, *pag.* 969.
(*dd*) Epist. *XX libri VI*, *pag.* 974.
(*ee*) Epist. *XIV libri VI*, *pag.* 968.
(*ff*) *Voyez la remarque* (Q).
(*gg*) Agrippa, Epist. *XX libri VI*, *pag.* 975, Epist. *VII libri VII*, *pag.* 1010; Epist. *XXI libri VII*, *pag.* 1022.
(*hh*) Epist. *XXIII libri VI*, *pag.* 980.
(*ii*) Epist. *VI libri VII*.
(*kk*) Epist. *I libri VII*.
(*ll*) Epist. *XXI libri VII*, *pag.* 1024.

En dépit d'eux, on acheva l'impression; c'est celle de l'an 1533. Il se tint à Bonn jusqu'en l'année 1535. Alors il eut envie de retourner à Lyon. On l'emprisonna en France pour quelque chose qu'il avait écrit contre la mère de François Ier.; mais il fut élargi, à la prière de quelques personnes, et il s'en alla à Grenoble où il mourut la même année 1535 (*mm*). Quelques-uns disent qu'il mourut à l'hôpital; mais, selon Gabriel Naudé, ce fut *chez le receveur général de la province de Dauphiné*, *le fils duquel* a été *premier président* de Grenoble (*nn*). M. Allard, page 4 de la Bibliothéque de Dauphiné, assure qu'Agrippa mourut à Grenoble, *dans la maison qui appartient à la famille de Ferrand*, *rue des Clercs*, *qui était alors au président Vachon*, *et qu'il fut enterré aux Jacobins*. Il vécut toujours dans la communion romaine : ainsi on n'a pas dû dire qu'il a été luthérien (N). Je ne crois point qu'il ait écrit pour le divorce de Henri VIII (O). Quant à la magie dont on l'accuse, je consens que chacun en croie ce qu'il voudra. Une chose sais-je bien, c'est que les lettres qu'il écrivait à ses intimes amis, sans prétendre qu'elles fussent un jour imprimées, portent toutes les marques d'un homme stylé aux réflexions de religion et au langage du christianisme. Ses accusateurs n'ont pas été bien informés de ses aventures (P), et cela énerve leur témoignage.

(*mm*) Joh. Wierus, de Magis, *cap. V*, *p.* 111.
(*nn*) Naudé, Apolog. des grands Hommes, *pag.* 427.

On aura lieu d'être surpris de leurs bévues, et de l'effet qu'ils ont produit, nonobstant la négligence avec laquelle ils ont recherché les faits. Après tout, s'il a été magicien, il est une forte preuve de l'impuissance de la magie; car jamais homme n'a échoué plus de fois que lui, ni ne s'est vu plus souvent que lui dans la crainte de manquer de pain. Les financiers de François I[er]. et ceux de Charles-Quint étaient sans doute très-persuadés de son innocence à cet égard, vu la manière dont ils le jouaient quand il s'adressait à eux pour toucher ses gages. Il y a des erreurs de fait dans les moyens dont quelques-uns se sont servis pour faire son apologie (Q). M. Moréri s'est déclaré hautement pour lui, et c'est ce qu'on ne devait pas attendre de sa plume. Ses fautes ne sont pas nombreuses dans cet article (R). Nous avons déjà marqué les principaux livres d'Agrippa, et nous en parlerons plus en détail dans les remarques. Il suffit d'ajouter qu'il a fait un *Commentaire sur l'art de Raymond Lulle*, et une *Dissertation sur l'origine du péché*, où il établit que la chute de nos premiers pères vint de ce qu'ils s'aimèrent impudiquement. Il promettait un ouvrage contre les Dominicains (S), qui aurait réjoui bien des gens, et hors de l'Église romaine et dans l'Église romaine. Il eut quelques opinions qui n'étaient pas de la routine (T), et jamais protestant ne parla avec plus de force que lui contre l'audace des légendaires (*oo*).

(*oo*) *Voyez la préface de son* Traité de la Monogamie de sainte Anne, *Operum tom. II, pag.* 1053.

Il ne faut pas oublier la clef de sa Philosophie occulte. Il la gardait uniquement pour ses amis du premier ordre, et il l'expliquait d'une manière qui n'est guère différente des spéculations de nos quiétistes (V). Disons aussi que l'édition de ses œuvres, faite à Lyon, en deux volumes in-8°., est mutilée dans un endroit * qui pouvait déplaire aux gens d'église (X).

* *Ce n'est pas dans un endroit seulement que cette édition d'Agrippa est* mutilée. *Schelhorn, dans ses* Amœnitates litterariæ, II, 521, *a restitué beaucoup d'autres passages. Joly pense que ce fut Agrippa lui-même qui avait fait ces retranchemens. Il s'appuie sur une édition posthume de Cologne*, 1575, *in*-12, *au frontispice de laquelle on lit :* Ex postremâ authoris recognitione. *Joly repousse l'idée que cette annonce ne soit qu'une fourberie de librairie.*

Cet article Agrippa *a fourni, au reste, plus de treize pages de remarques à Joly, qui y revient encore dans ses additions et corrections ; mais c'est pour mettre des restrictions à l'éloge qu'il a fait d'Agrippa.*

(A) *Grand magicien, si l'on en croit bien des gens.*] Paul Jove, Thevet et Martin Del Rio, sont ses principaux accusateurs. Nous verrons dans la remarque (P) les bévues où ils sont tombés. Elles sont palpables ; et néanmoins une infinité de personnes se persuadent encore aujourd'hui, sur l'autorité de ces écrivains, qu'Agrippa était consommé dans la science du grimoire.

(B) *D'une famille noble et ancienne.*] Elle s'appelait de *Nettesheym.* M. Teissier, à la page 99 du II[e]. tome de ses additions aux éloges tirés de M. de Thou, assure qu'Agrippa *était natif de Nettesheim, dans le pays de Cologne.* Melchior Adam, qu'il cite, ne dit point cela : il le fait naître à Cologne même (1), et nous renvoie à une lettre d'Agrippa, où on lit ces propres paroles adressées aux magistrats de Cologne : *Possem vobis horum verissima exempla*

(1) Melch. Adami Vitæ Med., *pag.* 16.

referre, nisi civium vestrorum pudori parcendum et patriæ meæ rationem habendam ducerem. Sum enim et ego, si fortè nescitis, civitate vestrâ oriundus, et primâ pueritiâ apud vos enutritus (2). Thevet, par une plus grande faute, a débité qu'Agrippa *naquit à la ville de Nestre* (3). Je ne sais rien du père de notre Agrippa, sinon qu'il servit la maison d'Autriche (4), et qu'il mourut vers le commencement de l'année 1518 (5).

(C) *Il servit sept ans dans l'armée d'Italie.*] Le sieur Freher, qui ne se hasarde que rarement à sortir des bornes de ceux qu'il copie, a voulu ici agir en maître, et faire voir qu'il pouvait dire ce que Melchior Adam n'avait point dit. Mal lui en a pris; car il fait commencer ces sept années à l'an 1508, et finir à l'an 1515. S'il avait bien su son Agrippa, il n'aurait pas ignoré que cet auteur était en Espagne l'an 1508; à Dôle l'an 1509; en Angleterre l'an 1510. Il faut que cette semaine d'années ait commencé en 1511, et qu'Agrippa ait prétendu avoir passé au service militaire de l'empereur tout le temps qu'il demeura en Italie. Mais ses propres lettres l'eussent trahi, si l'on se fût mis à compter. On ne voit point que depuis qu'il monta en chaire à Pavie, en 1515, il ait eu de l'emploi dans les armées. Quant au reste, le sieur Freher, en tout ce qu'il copie de Melchior Adam, se contente des fautes de cet auteur, il n'y en ajoute point d'autres. Voyez son Théâtre, à la page 1221.

(D) *Il voulut joindre à ses honneurs militaires les honneurs académiques.*] Il est bon de voir comment il s'exprime. *Utriusque juris et medicinarum doctor evasi, anteà etiam auratus eques; quem ordinem non precariò mihi redemi, non à transmarinâ peregrinatione mutuavi, non in regum inthronisatione impudenti insolentiâ surripui, sed in publicis prœliis mediâ acie bellicâ virtute commerui* (6).

(E) *Plusieurs langues.*] Il en savait huit; et de ce grand nombre, il n'y en avait que deux qu'il n'entendît pas en perfection. Il nous le dira lui-même, sans faire trop le modeste: n'appréhendons pas de lui faire tort en l'estimant selon le prix où il se met. *Octo linguarum mediocriter doctus, sed illarum sex adeò peritus, ut singulis non loqui modò et intelligere, sed et eleganter orare, dictare, et transferre noverim, tùm præter multimodam etiam abstrusarum rerum cognitionem, peritiam, et cyclicam eruditionem, utriusque juris et medicinarum doctor evasi* (7). Il travailla de fort bonne heure à la pierre philosophale, et il paraît qu'on l'avait vanté à quelques princes comme un excellent sujet pour le grand œuvre *; ce qui mit quelquefois en risque sa liberté (8). Il est sûr qu'un homme, qu'on croirait capable de faire de l'or, aurait à craindre que quelque prince ne l'emprisonnât. On voudrait se servir de lui, et empêcher que d'autres princes ne s'en servissent.

(F) *Il fit des leçons publiques à Dôle.*] Il semble se contredire lui-même sur ce sujet; car tantôt il assure qu'il les fit sans avoir de gages, et tantôt qu'il avait des gages: *Publicis prælectionibus, quas ad honorem Illustrissimæ Principis Margaretæ et unici studii Dolani feci* GRATIS. C'est ainsi qu'il parle dans sa plainte contre le cordelier Catilinet (9). Mais ailleurs, il dit qu'il fut agrégé au corps des professeurs en théologie, et gratifié d'une pension. *In Dolâ Burgundiæ publ. lecturâ sacras litteras professus sum, ob quam ab hujus studii doctoribus in collegium receptus, insuper regentiâ et* STIPENDIIS *donatus sum* (10). Le moyen d'accorder ces choses est de dire qu'au commencement il lisait *gratis*, et dans la suite pour de l'argent.

(G) *La lettre obligeante qu'il reçut*

(2) Agrippa, Epist. *XXVI, lib. VII*, *pag.* 1041.

(3) Thevet, Histoire des Hommes illustres, *tom. VII*, *pag.* 222. *Édit. de Paris, en* 1671, *en* 7 *vol. in*-12.

(4) Agrippa, Epist. *XVIII libri VI*, *p.* 970.

(5) *Idem*, Epist. *XIX libri II*, *pag.* 736.

(6) *Idem*, Epist. *XXI libri VII*, *pag.* 1021. *Voyez aussi pag.* 737, 977.

(7) *Idem*, Epist. *XXI libri VII*, *pag.* 1021.

* *Joly pense que ce ne fut pas son talent pour le grand œuvre qui compromit sa liberté, mais les découvertes qu'il avait faites de machines de guerre et de moyens de destruction. Il développe son opinion dans une note très-longue et curieuse.*

(8) *Idem*, Epist. *IV et X libri I.*

(9) *Idem*, Operum *tom. II*, *pag.* 510.

(10) *Idem*, Defens. Proposit., *pag.* 596

de Léon X (11).] Elle est datée de Rome, le 12 de juillet 1513, et signée *Petrus Bembus*. Il y est loué de son zèle pour le saint siége apostolique; et cela, sur le bon témoignage que le nonce lui avait rendu : *Ex litteris venerabilis fratris Ennii episcopi verulani nuncii nostri, aliorumque sermonibus, de tuâ in sanctam sedem apostolicam devotione, deque tuo in ejus libertate incolumitateque tuendâ studio diligentiâque intelleximus: quod quidem nobis gratissimum fuit. Quapropter te in Domino magnoperè commendamus, laudamusque istum animum atque virtutem* (12). Notons que ce bref ne peut pas servir à disculper Agrippa par rapport aux accusations de nécromantie (13); car il précéda de plusieurs années la mauvaise réputation de cet homme-là.

(H) *Il avait dès lors femme et enfans.*] Quoique je me serve du nombre pluriel, je sais qu'il n'avait qu'un fils : *Quorsùm, quæso, in tam suspectâ tempestate unà cum uxore filioque ac familiâ confugissem, relictâ Papiæ domo ac supellectile, rebusque omnibus?* C'est ainsi qu'il parle dans la XLIXe. lettre du IIe. livre. Il était fort content de sa femme; et voici ce qu'il en dit en un autre lieu : *Ego quidem Deo omnipotenti innumeram habeo gratiam, qui uxorem mihi conjunxit secundùm cor meum, virginem nobilem, benè moratam, adolescentulam, formosam, quæ ita ad meam vivit consuetudinem, ut ne contumeliosum verbum inter nos intercidat, atque quò felicissimum me dixero, quorsùm se res vertunt, in prosperis et adversis, semper æquè mihi benigna, affabilis, constans, integerrimi animi, sani consilii, semper apud se manens* (14). Il n'y a qu'une chose qu'il ne dit pas : c'est si elle était riche ou non; car, d'ailleurs, il la représente douée de tout ce qu'il pouvait souhaiter, belle, jeune, vertueuse, de famille noble, et d'une complaisance qui ne se démentait jamais. Il la perdit l'an 1521, et voulut, je ne sais pourquoi, qu'elle fût enterrée à Metz, où il ne demeurait plus (15). Il avait soin de recommander que l'on s'acquittât de tous les anniversaires qu'il avait fondés pour l'âme de la défunte (16). Il convola en secondes noces à Genève, l'an 1522 (17). Il ne se loue pas moins de cette seconde femme que de la première : *Ante biennium hoc*, dit-il (18), *secundam uxorem duxi, virginem nobilem pulcherrimamque, quæ adeò ad meam vivit consuetudinem, ut nescias istane priorem, anne hanc illa, utra alteram in amando obsequendoque æquet an superet.* La dernière surpassait de beaucoup l'autre en fécondité : il ne vint qu'un fils de la première; la seconde accoucha trois fois dans deux ans, et une quatrième fois l'année suivante : *Duos ista mihi filios peperit, ambo superstites, filiamque unam quæ vitâ excessit* (19)... *Uxor mea jam partui proxima est* (20). Il ne dit pas si elle était riche; mais un de ses amis assure qu'elle l'était : *Tu nunc degere Gebennis, illicque probâ, nobili, formosâ, ac locuplete ductâ uxore in artis Apollineæ experimentis clarere singulariter* (21) : mais il ne me le persuade point; car les lettres d'Agrippa, depuis le second mariage, ne prêchent pas moins la misère qu'auparavant. Le troisième fils qu'il eut de son second mariage eut le cardinal de Lorraine pour parrain (22). Lorsqu'il partit de Paris pour Anvers, au mois de juillet 1528, il laissa sa femme grosse à Paris (23). Elle accoucha de son cinquième fils à Anvers le 13 de mars 1529 (24), et mourut au mois d'août 1529, à Anvers, extrêmement regrettée de son mari, comme on le voit dans la LXXXIe. lettre du Ve. livre : elle avait près de vingt-sept ans accomplis. Je n'ai point remarqué qu'il fasse mention de son troisième mariage dans ses lettres; mais on sait d'ailleurs, qu'en l'année 1535, il répudia sa femme : *Ubi conjugem Mechli-*

(11) *C'est la XXXVIIIe. du Ier. livre, parmi celles d'*Agrippa.

(12) Oper. Agrippæ, *tom. II*, *pag.* 710.

(13) *On l'emploie à cet usage, en quelque façon, dans* Crenii Animadv. Philol. et Histor., *part. II*, *pag.* 14 *et* 15.

(14) Agrippa, Epist. *XIX libri II*, *pag.* 736.

(15) Epist. *VIII libri III*, *pag.* 785.

(16) Epist. *XIX libri IV*, *pag.* 846.

(17) Epist. *XXXIII libri IV*, *pag.* 800. *Vide etiam pag.* 851.

(18) Epist. *LX libri III*, *pag.* 818.

(19) *Ibid.*

(20) Epist. *LXXIV libri III*, *pag.* 826.

(21) Epist. *XXXIII libri III*, *pag.* 800.

(22) Epist. *LXXVI libri III*, *pag.* 827.

(23) Epist. *LV libri V*, *pag.* 933.

(24) Epist. *LXVIII libri V*, *pag.* 941.

niensem Bonnæ repudiâsset anno tricesimo quinto supra sesquimillesimum. C'est ce que nous apprend Jean Wier (25), qui avait été son domestique. Si Thevet avait su toutes ces choses, il ne se serait pas contenté de nous apprendre qu'Agrippa *espousa mademoiselle Louyse Tyssie, issue de fort noble maison, l'an de son âge* 23, *et de salut* 1509 (26) : il eût parlé en général pour le moins des deux autres mariages. Melchior Adam en savait plus que Thevet ; car il n'a pas ignoré qu'Agrippa avait eu deux femmes : *Duum uxorum maritus nobilium, et liberorum aliquot parens ;* mais, outre qu'il paraît avoir ignoré le troisième mariage, il a fait plusieurs fautes de chronologie quand il a parlé du premier. Voici ses paroles : *Mortuo* Maximiliano, *sub diversis et principibus et civitatum magistratibus per* Italiam, Hispaniam, Angliam, Galliam, *egit, multaque egregia facinora designavit. Tandem, laborum terrâ marique exantlatorum satur ac quietis et otii cupidus, ductâ uxore, virgine nobili, sedem in Allobrogibus fixit, ut procul negotiis sibi ac musis viveret. Invitatus autem ab inclytâ* Mediomatricum *repub. munus syndici, advocati, et oratoris, obivit* (27). Notez que l'empereur Maximilien mourut le 12 de janvier 1519, et qu'Agrippa fit le voyage d'Espagne en 1508, et celui d'Angleterre en 1510. Voilà donc déjà un anachronisme. Après son retour d'Angleterre, il s'arrêta à Cologne quelque temps, et puis s'en alla en Italie. Il y était encore l'an 1517 (28) : il était à Metz l'an 1518 (29) ; il ne retourna point en Italie, depuis qu'il en fut sorti pour venir à Metz : voilà donc un nouvel anachronisme. Remarquez aussi qu'en l'année 1515 il était déjà marié (30). Où sont donc ces grandes fatigues essuyées par mer et par terre, depuis la mort de l'empereur Maximilien, auxquelles il voulut mettre fin par le mariage ? Comment a-t-il pu se fixer avec sa femme au pays des Allobroges, lui qu'on voit mener une vie fort ambulatoire avec elle dans l'Italie ? Ajoutez à cela, qu'avant son voyage de Metz il n'avait point planté le piquet au pays des Allobroges ; et qu'il était syndic de Metz avant que Maximilien fût décédé. Melchior Adam est tout plein de semblables fautes. Une partie de celles que je viens de marquer sont d'autant plus excusables, qu'on les a faites après Agrippa, qui, faute de mémoire ou autrement, exposa à Marguerite reine de Hongrie, que depuis la mort de Maximilien il avait fait tels et tels voyages, etc. Voyez sa lettre XXI du VIIe. livre. Il ferait beau voir quelqu'un occupé à accorder Melchior Adam avec Thevet. Selon celui-ci, Agrippa se marie à vingt-trois ans ; selon l'autre, il ne se marie qu'après une infinité de voyages et d'affaires, soûl du travail, et cherchant enfin quelque repos.

(25) Wier. de Magis, *cap. V*, *pag.* 111.
(26) Thevet, Hommes illustr., *pag.* 222, 223.
(27) Melch. Adami Vit. Medicor., *pag.* 17.
(28) Agrippa, Epist. *I libri II*, *pag.* 722.
(29) Epist. *XII libri II*, *pag.* 730.
(30) Epist. *XLVII et XLVIII libri I.*

(I) *Il avait protégé une paysanne* (*) *accusée de sorcellerie.*] Le dominicain Nicolas Savini, inquisiteur de la foi à Metz, voulait que l'on mît cette femme à la question, sur le simple préjugé que l'on tirait de ce qu'elle était fille d'une sorcière qui avait été brûlée (31). Agrippa fit tout ce qu'il put pour faire observer exactement les procédures ; et néanmoins il n'empêcha pas que la femme ne fût appliquée à la question : mais il donna lieu à faire connaître qu'elle n'était point coupable. On condamna à l'amende les accusateurs (32). La peine fut trop douce et trop éloignée du talion.

(K) *Il promettait de nouveaux triomphes au connétable de Bourbon.*] Les plaintes d'être employé à des sottises d'astrologie étaient fort propres à déplaire : *Scripsi seneschallo, ut admoneat illam ne ad tam indignum artifi-*

(*) Cette paysanne était de Vapey [*Villa Vapeya*], village situé aux portes de Metz, et appartenant au chapitre de la cathédrale. Du reste il avait paru dans le clergé messin, principal accusateur de cette femme, tant de passions basses, et en toutes manières une si grande ignorance des belles-lettres et de la bonne philosophie, qu'à cet égard, dans sa Lettre du 2 juin 1519, Agrippa traitant la ville de Metz d'*omnium bonarum litterarum virtutumque noverca*, ce pourrait bien être lui qui, par ces flétrissantes paroles, aurait donné lieu au proverbe *Metis avara, scientiarum noverca.* Rem. crit.

(31) Epist. *XXXIX libri II*, *pag.* 754.
(32) Epist. *XL libri II*, *pag.* 757. *Vide etiam pag.* 763.

cium ingenio meo diutiùs abutatur, nec in has nugas ulteriùs impingere cogar, qui multò felicioribus studiis illi inservire queam (33). Mais le pis fut que ces sottises faisaient découvrir des prospérités pour le parti odieux. « Rediit in mentem scripsisse me se- » neschallo, comperisse me in Borbo- » nii natalitiis revolutionibus illum » frustratis vestris exercitibus etiam » in hunc annum victorem fore...... » dixique intra me : *O infelix prophe-* » *ta! hoc vaticinio jam omnem princi-* » *pis tuæ gratiam concacásti : hoc est* » *ulcus, hic antrax, hic carbo, hic* » *cancer ille, quem noli me tangere* » *dicunt, quem tu imprudens tetigisti* » *etiam cauterio* (34). » Ceux qui savent la carte de ce temps-là voient fort bien que notre astrologue ne pouvait pas faire plus mal sa cour à la mère de François I[er]. qu'en promettant de bons succès à ce connétable. Agrippa fut dès lors regardé comme un bourboniste (35). Pour réfuter ce reproche, il représenta le service qu'il avait rendu à la France en détournant quatre mille bons fantassins de suivre le parti de l'empereur, et en les attachant à celui de François I[er]. Il allégua le refus qu'il fit des grands avantages qu'on lui promettait quand il sortit de Fribourg, en cas qu'il voulût entrer au service du connétable. Il paraît par la IV[e]. et par la VI[e]. lettre du V[e]. livre, qu'il avait des correspondances étroites avec ce prince au commencement de l'année 1527. Il lui donnait des avis et des conseils, refusant pourtant de l'aller joindre, et lui promettait la victoire. Il l'assura que les murailles de Rome tomberaient dès les premières attaques : il n'oublia que le principal; c'est que le connétable y serait tué : *Jam fata illis propinquam stragem suamque perniciem denunciant : mox illa superba mœnia vix oppugnata corruere videbis. Eja ergò nunc, strenuissime princeps, quem tantæ victoriæ ducem fata constituunt, rumpe moras, perge intrepidè quò cœpisti prosperè, aggredere fortiter, pugna constanter, habes electissimorum militum armatas acies : adest cœlorum favor, aderit et justi belli vindex Deus; nihil formidaveris, ingens siquidem te manet gloriæ triumphus* (36). La mort de ce connétable, arrivée avant qu'Agrippa sortît de Lyon, me fait songer à trois fautes de Melchior Adam. Il dit qu'Agrippa, attiré premièrement par le connétable, et puis par le chancelier, s'en alla à la cour de Bourgogne, et se trouva peu après fort malheureux, à cause de la mort de ces deux patrons. C'est tomber trois fois dans l'anachronisme. 1°. Le connétable était mort avant qu'Agrippa sortît de France, et jamais il n'avait songé à l'attirer à la cour de la princesse Marguerite (37). 2°. Le chancelier Gattinara le voulut bien attirer, mais ce fut à la cour de Charles-Quint; et c'était une vocation qu'Agrippa distinguait fort clairement de celle qui lui était proposée par rapport à la cour de Marguerite (38). 3°. Il était déjà dans le Pays-Bas lorsque ce chancelier lui faisait faire des propositions.

(L) *Agrippa se voyant cassé, murmura, pesta, menaça.*] Il avait usé de menaces avant même qu'on lui ôtât sa pension : le dépit de n'être point payé de ses gages et de se voir méprisé lui fit dire qu'il se porterait à faire quelque méchant coup : *Crede mihi*, écrit-il à un ami (39), *eò se inclinant res meæ atque animus, ni tuis precibus illiusque celeri adjuver auxilio, malo aliquo utar consilio, siquidem et malis artibus nonnunquàm bona fortuna parta est.* Après qu'il eut su sa destitution, il écrivit plusieurs lettres foudroyantes, et menaça de faire des livres où il découvrirait tous les défauts des courtisans qui l'avaient perdu (40). Il se porta jusqu'à dire brutalement qu'il tiendrait désormais la princesse dont il avait été conseiller et médecin, pour une cruelle et perfide Jesabel : *Nec ultra illam ego pro principe meâ (jam enim esse desiit), sed pro atrocissimâ et perfidâ quâdam Jesabele mihi habendam decrevi* (41). Que n'aurait-il point fait

(33) Epist. *XXIX libri IV*, *pag.* 854.
(34) Agrippa, Epist. *LXII libri IV*, *pag.* 880.
(35) *Ibid.*, *pag.* 881.

(36) Epist. *VI libri V*, *pag.* 900. *Cette lettre fut écrite de Lyon, le 30 mars* 1527.
(37) *C'est celle que l'on entend par la Cour de Bourgogne.*
(38) Agrippa, Epist. *LXXXIV libri V*, *p.* 951.
(39) Epist. *XXV libri IV*, *pag.* 850.
(40) *Voyez la LII*[e]. *et la LXII*[e]. *du IV*[e]. *livre.*
(41) Epist. *LXII*, *lib. IV*, *pag.* 884. *Voyez la LII*[e]. *Lettre du livre V*, *toute pleine de fu-*

dans une telle colère et dans un tel désir de vengeance, s'il avait eu autant de crédit auprès des démons qu'on a voulu le persuader ? Je ne sache point que quelqu'un ait dit que cette indignation d'Agrippa devint funeste à quelque personne de la cour de France. Ce malheureux homme ne fut pas plus satisfait de la cour de Charles-Quint. Il présenta une requête au conseil privé de ce prince, dans laquelle il se fit tout blanc de son épée, et représenta qu'il pouvait faire du bien et du mal. Ses menaces étaient les plus intelligibles du monde ; mais on y fut insensible impunément : *Cogeretis me acceptam eâ repulsâ injuriam ad novarum rerum licentiam transferre, et malo aliquo consilio (ceu quale Hermocles dedit Pausaniæ) uti oportere.... Quin et malis artibus sæpissimè bona fortuna parta est.... Sed intereà memineritis inter Æsopi Apologos esse, murem aliquando subvenisse leoni, et scarabæum expugnâsse aquilam* (42).

(M) *On avait.... prévenu contre lui l'esprit de cette princesse.*] Voilà ce qu'il nous apprend là-dessus, après s'être plaint qu'on le laissait mourir de faim : *Quod ad te scribam non habeo aliud, nisi quod ego hìc egregiè esurio, ab istis aulicis diis totus præteritus. Quid magnus ille Jupiter* (43), *suspicari nequeo. Ego quantò fuerim in periculo, jam primùm rescivi; tantum enim dictum est mihi ; prævaluerant cuculliones illi apud Dominam, sed muliebriter religiosam principem, ut nisi illa mox periisset, jam ego, quod maximum crimen est, monachalis majestatis sacræque cucullæ reus tanquam in religionem christianam impius periturus fuissem* (44). Ordinairement une maîtresse est plus à craindre qu'un maître, quand on est accusé d'irréligion.

(N) *On n'a pas dû dire qu'il a été luthérien.*] J'avoue que je n'ai point remarqué dans ses lettres que, quand il parle de Luther, il se serve de paroles ou de réflexions injurieuses. J'avoue aussi qu'il s'informe assez curieusement de ce que Luther ou les sectateurs de Luther publiaient sur les matières de controverses ; mais cela ne veut pas dire qu'il approuvât les dogmes de ce réformateur. Les plus rigides protestans de la confession de Genève ne pourraient-ils pas donner ordre qu'on leur achetât tout ce que les sectaires de Transylvanie font imprimer; et ne serait-on pas bien ridicule de prétendre sur cela qu'ils sont du sentiment de ces hérétiques ? Ceux qui embrassaient la réformation de Luther ne traitaient pas ce docteur avec cette indifférence que l'on voit dans les lettres d'Agrippa, c'est-à-dire, sans le louer ni le blâmer. Si Agrippa était l'auteur de la LXXXIIe. lettre du IIIe. livre, il ne faudrait plus être en doute qu'il n'eût été un bon et franc luthérien ; mais encore qu'on ait mis au titre *Agrippa ad amicum*, il est certain qu'elle n'est pas d'Agrippa ; en voici la démonstration : Celui qui a écrit cette lettre marque que sa femme était accouchée d'un fils au mois de novembre 1525. Or, la femme d'Agrippa était accouchée d'un fils au mois de juillet précédent : cela est clair par la lettre LXXVIe. du IIIe. livre, où l'on voit même que le cardinal de Lorraine fut parrain de cet enfant. Il est donc incontestable qu'Agrippa n'a point écrit la lettre en question. Je laisse à dire qu'il n'était point à Strasbourg, mais à Lyon, au temps que cette lettre fut écrite de Strasbourg. Ainsi, ceux qui voudraient procurer une telle preuve à Sixte de Sienne, qui a dit qu'Agrippa était luthérien (45), (*) ne lui fourniraient rien qui vaille. Quenstedt a réfuté Sixte de Sienne par le VIe. chapitre du Traité de la Vanité des Sciences, où Agrippa traite Luther d'hérésiarque. Cette ré-

reur, et la XXIIIe. du même livre où il dit que cette princesse serait fort mal conseillée, si elle le reprenait à son service.

(42) Agrippa, Epist. *XXII libri VI*, *pag.* 979.

(43) *C'est-à-dire, Charles-Quint.*

(44) Agrippa, Epist. *XV libri VI*, *pag.* 968.

(45) Sixti Senensis Biblioth. Sancta, *lib. V*, *Annotat. LXXIII*, *apud* Quenstedt, de Patriis illustr. Virorum, *pag.* 144. Delrio, Disquis., *lib. II*, *quæst. XVI*, *et* Tannerus *sur le Traité de* saint Thomas, de Potentiâ Angelorum, *quæst. III*, *font Agrippa protestant. Voyez* Voet. Disp. *part. III*, *pag.* 616.

(*) Agrippa, au *ch.* 19 de son Apologie, parle si magnifiquement de Luther, et avec tant de mépris des principaux adversaires de ce réformateur, que c'est apparemment là-dessus que s'est fondé Sixte de Sienne, pour avancer qu'Agrippa était luthérien. Comme c'était ici un endroit à alléguer cette pièce, plutôt que certaines lettres d'Agrippa, on peut croire que M. Bayle ne l'avait pas lue si exactement que ces lettres. Rem. crit.

futation est infiniment plus solide que celle dont s'est servi un théologien d'Utrecht, en alléguant la profession de théologie à laquelle Agrippa fut élevé à Dôle et à Pavie, et l'emploi qu'il eut auprès du cardinal de Sainte Croix, pour le concile de Pise (46). Cela ne prouve rien du tout, parce que tous ces honneurs d'Agrippa précédèrent la première prédication de Luther contre le pape. Si l'on me demande pourquoi Agrippa parle plus durement de Luther dans son livre de la Vanité des Sciences que dans ses Lettres, je ne répondrai point que c'est un ouvrage où il se proposait de critiquer tout le monde : j'aime mieux me servir d'une autre raison. Quand il composa ce Traité, il était apparemment revenu de l'espérance qu'il avait d'abord conçue de Luther. Je crois qu'aussi-bien qu'Érasme, il avait regardé au commencement ce réformateur comme un héros qui ferait cesser la tyrannie que les moines mendians et le reste du clergé exerçaient sur l'esprit et sur la conscience. Ignorans et voluptueux, ils fomentaient mille basses superstitions, et ne pouvaient souffrir qu'on étudiât les belles-lettres : ils ne voulaient ni sortir de la barbarie, ni souffrir que les autres en sortissent ; de sorte qu'il suffisait d'être bel-esprit, savant, poli, pour être l'objet de leurs violentes déclamations. Agrippa, Érasme, et quelques autres grands génies, furent ravis que Luther eût rompu la glace ; ils en attendirent une crise qui délivrerait de l'oppression les honnêtes gens ; mais quand ils virent que les choses ne prenaient pas le train qu'ils auraient voulu, ils furent les premiers à jeter la pierre contre Luther. Disons pourtant qu'Agrippa fut sujet à diverses alternatives. Il protestait à Érasme, en lui envoyant sa déclamation sur la Vanité des Sciences, qu'il n'avait point d'autres sentimens que ceux de l'Église catholique : *Illud te admonitum volo, me de his quæ ad religionem attinent nequaquàm secùs sentire quàm sentit Ecclesia catholica* (47). Il souhaitait en dédiant l'apologie de cette Déclamation au légat du pape, que Dieu purgeât son Église de l'impiété des hérétiques (48) ; et peu après il écrivit à Melanchthon le plus honnêtement du monde (49) : il le pria de saluer de sa part l'invincible hérétique Martin Luther : *Salutabis mihi invictum illum hæreticum Martinum Lutherum, qui, ut in Actibus ait Paulus, servit Deo secundùm sectam quam hæresim vocant* ; et lui témoigna souhaiter de sortir de Babylone : *Utinam hic Nabuchodonosor* (il parle de Charles-Quint) *aliquandò ex bestiâ rediret in hominem, aut ego relinquere possem istud Ur Chaldæorum* (50) ? Un temps a été qu'on lui recommandait les frères (51) : ainsi, ce qu'on vient de voir qu'il écrivit à Mélanchthon, était un retour de certains premiers mouvemens que ses disgrâces et les injustes procédures des théologiens catholiques lui inspiraient. En tout cas, il est bien certain qu'il a vécu et qu'il est mort dans la communion romaine. Nous toucherons quelques-unes de ses opinions dans la remarque (T).

(O) *Je ne crois pas qu'il ait écrit pour le divorce de Henri VIII.*] J'ai lu dans l'ouvrage d'un fort habile homme, que Crammer ayant fait « un » voyage en Allemagne, où il acquit » la connaissance du célèbre Cornélius » Agrippa, l'entretint de l'affaire du » divorce, et lui en représenta si » bien la nécessité, que ce grand » homme défendant avec chaleur les » poursuites de Henri, fut fort mal » traité par l'empereur, et mourut » enfin en prison (52). » Celui qui a critiqué cet ouvrage a répondu entre autres choses : 1°. *que R. Wakfeld, qui écrivait en ce temps-là pour Henri VIII, a dit positivement qu'il répond au livre de l'évêque de Rochester, et à un autre qu'on croit être de Vivès ou d'Agrippa : 2°. qu'Agrippa est mort en France, et nullement prisonnier en Allemagne* (53). J'ai trouvé

(46) Voetii Disputat. Theologic., *part. III*, *pag.* 616.

(47) Agrippa, Epist. *XXXVI libri VI*, *p.* 999.

(48) Epist. *XII libri VII*, *pag.* 1013.

(49) *Voyez la* lettre *XIII du VII*^e^. *livre*, *pag.* 1013. *Il paraît assez favorable à la nouvelle Religion dans les* lettres *XVIII et LII du III*^e^. *livre.*

(50) Epist. *XII libri VII*, *pag.* 1013.

(51) Epist. *XVI et XXXIV libri III. Vide etiam* Epist. *XV ejusdem libri.*

(52) Histoire de la Réformation d'Angleterre, *par le docteur* Burnet (*à présent évêque de Salisbury*), *à l'an.* 1530, *liv. II*, *pag.* 230, *édition d'Amsterd.*

(53) Le Grand, Histoire du Divorce de Hen-

dans les Lettres d'Agrippa certaines choses qui me persuadent qu'il ne fut point du sentiment de Crammer. L'ambassadeur de sa majesté impériale à Londres (54) écrivit à Agrippa le 26 de juin 1531, pour l'exhorter à soutenir les intérêts de la reine (55), et le fit souvenir d'un endroit de la Vanité des Sciences qui censure Henri VIII : *Hodiè adhuc nescio cui regi persuasum audio, ut liceat sibi jam plus viginti annorum uxorem dimittere, et nubere pellici* (56). Agrippa fit réponse, que de bon cœur il s'engageait à cette entreprise, pouvu que l'empereur lui expédiât, ou ses ordres, ou sa permission. Il marqua très-fortement qu'il détestait ces lâches théologiens qui approuvaient le divorce; et voici ce qu'il dit touchant la Sorbonne : *Non est mihi incognitum queis artibus res hæc apud Parisiorum Sorbonam tractata est, quæ cæteris tanti sceleris ausum temerario porrexit exemplo. Vix me continere queo, quin imitatus poëtam illum exclamem :* Dicite, Sorbonici, in theologiâ quid valet aurum? *Quantùm pietatis et fidei illorum pectore clausum putabimus, quorum venalis magis quàm sincera conscientia est, qui extimescendas universo orbi christiano determinationes auro venales fecerunt, ac servatam tot annis fidei et sinceritatis opinionem nunc tandem extremâ avaritiæ infamiâ corruperunt* (57)? Il ne laisse pas de représenter le péril où il s'exposerait en écrivant contre un divorce que tant de théologiens avaient approuvé : *gens*, dit il, *qui me veulent beaucoup de mal à cause de ma Vanité des Sciences*. L'ambassadeur revint à la charge, lui fit espérer que la reine d'Angleterre écrirait, ou à l'empereur, ou à la reine de Hongrie, touchant l'ordre d'écrire sur cette matière, et lui expliqua pourquoi Érasme, Vivès, et les autres bonnes plumes du temps, ne devaient pas être choisis aussitôt que lui (58). Agrippa se comptait pour engagé à cet ouvrage; car dans la lettre qu'il écrivit à la reine de Hongrie, après qu'il se fut retiré à Boun, il représente comment il donnait toutes ses veilles à son emploi d'historiographe, quoiqu'il n'en eût encore retiré aucun profit. *Je ramasse des mémoires*, dit-il, *pour l'histoire de la guerre d'Italie et de Hongrie; et outre cela, j'ai un plus grand dessein en tête, c'est d'écrire pour la reine Catherine votre tante.* Voici ses propres termes : *Sed longè majus his negotium pro vestri sanguinis decore, pro tuâ, inquam, materterâ Angliæ celebratissimâ reginâ meis humeris impositum suscepi, in quo licet multi hactenùs operam suam collocârunt, nullus adhuc nodum rei dissecuit* (59). Je ne pense pas que ce dessein ait jamais été exécuté : l'auteur, en disgrâce à la cour impériale, trouva bon sans doute de ne se pas exposer à l'indignation du roi d'Angleterre. Si Crammer l'avait gagné (*), il faudrait qu'il eût fait cette conquête pour le plus tôt en l'année 1532 : et si Robert Wakfeld publia son livre avant l'année 1532 (60), il est sûr que le traité qu'il réfute, et qui passait pour être de Vivès ou d'Agrippa, n'est nullement d'Agrippa. Notez que Sandérus, qui nomme plusieurs auteurs qui écrivirent contre le divorce (61), ne parle point de ce dernier.

ri VIII, *tom. II*, *pag.* 116. *Voyez aussi tom. I*, *pag.* 249.

(54) *Il est nommé dans les Lettres d'Agrippa*, Eustochius Chapusius, *et dans celles d'Érasme*, Eustathius Chapusius.

(55) Agrip., Epist. *XIX libri VI*, *pag.* 973.

(56) Agrip. de Vanitate Scientiar., *cap. LXIII*, *pag.* 124.

(57) Agrippa, Epist. *XX libri VI*, *pag.* 974.

(58) Epist. *XXIX libri VI*, *pag* 986. *Vide etiam* Epistol. *XXXIII*, *pag.* 996.

(59) Epist. *XXI libri VII*, *pag.* 1024.

(*) Agrippa ne s'était pas encore laissé gagner en 1533, temps auquel, si je ne me trompe, il publia son *Apologie* contre les Docteurs de Louvain; et il n'a pu le faire depuis, sans la même honteuse prévarication qu'il y reproche à la Sorbonne. *Eodem*, y dit-il, parlant de ce corps fameux, *his recentibus annis determinavit, Papam non posse dispensare ut frater ducat uxorem fratris mortui sine liberis, atque propterea matrimonium inter Angliæ Regem et Cæsaris amitam, velut contra jus naturale et divinum, indispensabile, pro incestuoso, abominabili, et sacrilego adulterio damnârunt, magnâ Sorbonæ infamiâ. Cùm non multis annis antè pro Augustino Furnario Civi ac Patricio Genuensi determinavissent oppositum.* [*Agrippæ Apolog.*, *etc.*, cap. 2.] Ce n'est pas, au reste, dans la seule édition de 1536 que se trouve le passage que, sous la Lettre X, Crénius remarque avoir été retranché du Traité de la Vanité des Sciences dans l'édition de Lyon. Ce passage reparaît encore dans l'édition de 1539, et on le trouve dans toutes les précédentes éditions de ce Traité. Rem. crit.

(60) M. le Grand, *tom. I*, *pag.* 219, *dit que cet Ouvrage est intitulé*, Cotzer. *Or, selon le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 246, *le* Cotzer *fut imprimé à Londres, l'an* 1527.

(61) Sanderi Hist. Schismatis Angliæ.

(P) *Ses accusateurs n'ont pas été bien informés de ses aventures.*] J'ai dit dans la première remarque, que Paul Jove, Thevet, et Martin Del Rio, sont ses principaux accusateurs, et j'ai promis de montrer leurs fautes; les voici donc :

1°. Paul Jove le fait mourir à Lyon dans un méchant cabaret, et le charge du soupçon infâme de magie, par la raison que vous allez voir. *Agrippa,* dit-il (62), *menait toujours avec lui un diable sous la figure d'un chien noir. Aux approches de la mort, comme on le pressait de se repentir, il ôta au chien un collier garni de clous qui formaient des inscriptions nécromantiques, et lui dit* va-t'en, malheureuse bête qui es cause de ma perte totale. *Ce chien prit tout aussitôt la fuite vers la Saône, s'y jeta, et n'en sortit point.* Cet auteur avait donné de grands éloges à Agrippa du côté de l'esprit et de la science, jusqu'à dire que cette science lui avait procuré la dignité de chevalier que l'empereur lui avait donnée: *Vir educatus in litteris, et à Cæsare eruditionis ergò equestris ordinis dignitate cohonestatus* (63). Commençons par-là notre critique.

Il est certain, par le témoignage d'Agrippa, que son ordre de chevalerie fut la récompense de ses exploits militaires (64). D'ailleurs, il n'est pas mort à Lyon; et enfin, Jean Wier, son domestique, témoigne que ce chien noir était un vrai chien, et qu'il l'a souvent mené avec un cordon de crin. *Silentio involvi*, dit-il (65), *diutiùs ob veritatis prærogativam non patiar quod in diversis aliquot scriptoribus* (*) *legerim, diabolum formâ canis ad extremum Agrippæ halitum comitem ipsi fuisse, et posteà nescio quibus modis evanuisse. Satis equidem mirari hìc nequeo tantæ existimationis viros tam insulsè aliquandò loqui, sentire, et scribere ex inanissimo vulgi rumore. Canem hunc nigrum mediocris staturæ, gallico nomine* Monsieur, *quod Dominum sonat, nuncupatum novi ego si quis alius familiarissimè, quem nimirùm non rarò ubi Agrippam sectarer, loro ex pilis concinnato alligatum duxi; at verè naturalis erat canis masculus, cui aliàs femellam ferè colore et reliquâ corporis constitutione similem, quam Gallicè* Mademoiselle (*Dominam*) *appellabat, me præsente, adjunxit.* Cet auteur ajoute qu'Agrippa aimait follement ce chien, qu'il le baisait souvent, qu'il le faisait quelquefois manger à sa table, qu'il le souffrait dans son lit, et que pendant que lui Wier et Agrippa étudiaient sur la même table, ce chien se tenait toujours couché entre eux deux au milieu d'un tas de papiers. Or, comme Agrippa était des semaines tout entières sans sortir de son poêle, et qu'il ne laissait pas de savoir presque tout ce qui se passait en divers pays du monde, il y avait des badauds qui disaient que son chien était un diable qui lui apprenait tout cela. Il n'y a pas long-temps qu'un soldat réfugié me disait fort sérieusement que, pourvu que M. de Mélac (66) eût son dogue, il revenait toujours victorieux. Il m'assura que, dans l'opinion générale des soldats, ce dogue était un esprit familier qui révélait à son maître les postes des ennemis, et leur nombre, leurs desseins, etc. M. de Mélac n'était point fâché peut-être qu'on crût cela : cette opinion pouvait faire que les soldats ne craignissent rien sous sa conduite (67). Voilà de quelle nature étaient les bruits sur lesquels Paul Jove s'était fondé.

2°. Passons à Thevet. *On ne peut nier*, dit-il (68), qu'Agrippa *n'ait esté misérablement ensorcelé de la plus fine et exécrable magie qu'on puisse imaginer, et de laquelle, au veu et sceu d'un chacun, il a fait profession si évidente (ainsi que le présent discours le justifiera) qu'il n'est possible de reculer en arrière par négatives, palliations, ou déguisemens.* Or, voyons à quoi se réduisent les preuves que ce *présent discours* ap-

(62) Paulus Jovius *in* Elogiis, *cap. XCI.*

(63) *Id. ibid.*

(64) *Voyez ci-dessus la remarque* (D).

(65) Joann. Wier, de Magis, *cap. V, p.* 111.

(*) Jovius *in* Elogiis, *et ex hoc* Andreas Houdorff *in libro* Exemplorum German. *et alii.*

(66) *Lieutenant général dans les armées de France : il servait dans les armées d'Allemagne pendant la guerre qui a été terminée l'an* 1697. *Voyez la remarque* (B) *de l'article* LANDAU, *à la fin.*

(67) *Voyez ce que Plutarque rapporte de la biche de Sertorius, dans la Vie de ce général.*

(68) Thevet, Hist. des Hommes illustres, *tom. VII, pag.* 221, *édit. de Paris, en* 1671, *en* 8 *vol. in-*12.

porte. En premier lieu, Antoine de Lève *chérissoit tellement ce personnage, que, par son conseil, advis et prudence, il venoit à bout des desseins de ses hautes et superbes entreprises; ce qui a fait que certains envians à cet Espagnol ses victoires ont dit que par art magique et Agrippine il a grippé sur ses ennemis avec ses mains podacres et crochues, ce que beaucoup de vaillans capitaines n'eussent sceu par le cliquetis de leurs armes et combats furieux* (69). En second lieu, les enseignemens d'Agrippa *sont tellement déraisonnables, que le docteur Jean Vuier, quoiqu'en plusieurs endroits de ses œuvres il le loue et exalte grandement comme son bon maistre, il est néanmoins quelquefois contraint de lui donner un coup de pied et le désavouer* (70). On nous renvoie au chapitre XLIV du IIe. livre des Illusions et Apparitions des Esprits (71), pour y trouver que Jean Vuier se moque (avec Cardan au XVIIIe. livre de la Subtilité) *des resveries d'Agrippa, qui forgeoit des apparitions plus que ridicules*. En troisième lieu, *son livre de la Philosophie cachée a esté condamné et censuré par les chrestiens...; et pour cette occasion, fut contraint Agrippa d'abandonner la Flandres, où il ne put estre souffert, faisant profession de la magie : de manière qu'il prit la route d'Italie, où il séjourna l'espace de trois ans ou environ, et y épancha plus que n'eût été requis du poison avec telle abondance, que plusieurs gens de bien appercevans qu'il en avoit en si peu de temps infecté l'air de l'Italie, lui donnèrent la chasse si vive qu'il n'eut rien de plus hastif que de se retirer à Dôle, où il leut publiquement le livre* de Verbo mirifico (72). En quatrième lieu, *il obscurcit tellement la Bourgogne des fumées et brouillard de ses sciences noires, que s'il n'eust fait un trou à la nue, il est bien à craindre qu'avec le feu on ne l'eust éclairé de plus près qu'il n'eust sceu souhaiter*. En cinquième lieu, *il se rendit à Lyon, fort pietre et dénué de facultez; il chercha tous les moyens qu'il put pour vivoter, remuant le mieux qu'il pouvoit la queue du baston, et il gagnoit si peu qu'il mourut en un chétif cabaret, abhorré de tout le monde, qui le détestoit comme un maudit et exécrable magicien, parce que tousjours il menoit en sa compagnie un diable sous la figure d'un chien*. Thevet ajoute à cela le reste du conte que Paul Jove a inséré dans ses Éloges.

Il serait facile de montrer la nullité de ces cinq preuves. Il n'est pas besoin de réfuter la première, puisque Thevet a reconnu qu'Antoine de Lève ne s'adressait point à Agrippa *pour quelques prestigieux et iniques charmes* (73), *mais plustost, pour la rare merveille de son esprit* (74); et que l'empereur ne *le prit à son service*, par l'intercession d'Antoine de Lève, que *pour l'asseurance qu'il avoit que par son meur et rassis jugement il pourroit survenir aux grandes affaires qui lui étoient tombées sur les bras*. Voilà donc l'accusé hors d'affaire, par la confession même de l'accusateur : il est bien plus malaisé de justifier celui-ci d'une très-crasse ignorance. Je n'ai remarqué dans les Lettres d'Agrippa aucun vestige de ses liaisons avec Antoine de Lève, et je m'étonne que, sur la foi d'un auteur comme Thevet, tant d'habiles gens aient débité qu'Agrippa *fut favori d'Antoine de Lève, et capitaine en ses troupes* (75). Il ne fut jamais au service des Espagnols : il ne servit que dans les troupes de l'empereur Maximilien; et je ne pense pas que, depuis la harangue qu'il fit à Pavie, l'an 1515, il ait endossé le harnais. Voici quelques mots de cette harangue : *Neque mireris, marchio illustris, Joannes Gonzaga strenuiss. militum dux, quòd cùm me proximis his annis felicissimis Cæsareis castris præfectum cognosceres, nunc me sacrarum litterarum præpositum pulpito cernas* (76). Il fit encore quelque séjour en Italie : il y eut pour patron Guillaume Paléolo-

(69) *Là même*, *pag.* 223.

(70) *Là même*, *pag.* 225.

(71) *Je n'ai point trouvé de livre qui ait ce titre ni cette division dans les Œuvres de Jean Wier, imprimées à Amsterdam, en* 1660, *in-4.*

(72) Thevet, Hommes illustr., *pag.* 226.

(73) *Là même*, *pag.* 223.

(74) *Là même*, *pag.* 225.

(75) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 405. *Voyez aussi* Teissier, Élog. tirés de M. de Thou, *tom. II*, *pag.* 99. *Voyez ci-dessous Citation* (79).

(76) Agrippa, Oper., *tom. II*, *pag.* 1075.

gue, marquis de Monferrat, à qui il dédia son Traité *De triplici ratione cognoscendi Deum*, l'an 1516 (77) : il enseigna à Turin, et il repassa les Alpes vers le commencement de l'année 1518 (78). Qu'on me montre qu'Antoine de Lève ait servi l'empereur Maximilien. Mais voici une ignorance encore plus crasse. Agrippa n'obtint le titre de conseiller et historiographe de Charles-Quint que par le moyen des amis qu'il rencontra à la cour de la princesse Marguerite, gouvernante du Pays-Bas. Charles-Quint n'était point alors dans le Pays-Bas : il y vint quelque temps après, si prévenu contre Agrippa, que, sans les bons offices du cardinal Campége, et du cardinal de la Mark, il l'aurait fait mettre dans un cachot. Le sieur Clavigni de Sainte-Honorine dit que la fin d'Agrippa n'eût pas été moins funeste que celle de Lucilius Vaninius, si le cardinal Campège, et Antoine de Lève, ses protecteurs, n'eussent détourné Charles-Quint de le faire punir (79). Il ne vit point Agrippa, et ne lui fit point payer ses gages : tant s'en faut qu'il se soit servi de ses conseils pour se débarrasser *des grandes affaires qui lui étoient tombées sur les bras.* C'est une plaisante preuve de l'habileté d'Agrippa dans le droit, que de dire que *Charles-Quint le reçut au nombre de ses conseillers. A la jurisprudence*, dit Thevet (80), *il avoit donné une si vive atteinte, que (comme j'ai ci-dessus remarqué) l'empereur Charles-Quint le reçut au nombre de ses conseillers.* Il avait dit dans la page précédente, qu'*Agrippa fut si bien reçu à la cour de cet empereur, qu'il fut du nombre de ses conseillers.* Ne sait-on pas que le titre de conseiller du roi se donne à une infinité de gens, à des médecins, à des historiographes, à des auteurs qui entrent dans les conseils du prince aussi peu que le dernier de tous les bourgeois ? La deuxième raison de Thevet ne prouve rien. Agrippa a parlé de quelques apparitions si ridicules, que même l'un de ses meilleurs amis s'en est moqué ; donc il a été magicien. Que deviendraient Bodin, Martin Del Rio, le Loyer, et la plupart des démonographes, si cette manière de raisonner avait lieu ? La troisième raison fourmille de faussetés. Si Agrippa eût fait profession de magie, on ne se fût pas contenté de le faire sortir de Flandre ; on ne punit pas si doucement une telle profession. Il ne fut jamais en Italie depuis les censures de sa Philosophie occulte. Cet ouvrage ne parut qu'en 1531. Si Agrippa *eût épanché* dans l'Italie avec tant d'abondance le poison de sa magie, le cardinal de Sainte-Croix l'aurait-il choisi pour l'un des théologiens du concile de Pise ? Le pape lui aurait-il écrit un bref si honnête en l'an 1515 (81) ? Bien loin que notre Agrippa chassé d'Italie se soit retiré à Dôle, il n'alla en Italie qu'après avoir quitté Dôle. La quatrième raison suppose faux. Agrippa se fit des affaires à Dôle pour avoir donné dans les hypothèses de Capnion, dont il expliquait le livre *de Verbo mirifico.* On sait les longues querelles des moines et de Capnion. Le cordelier Catilinet, aimant mieux prêcher contre Agrippa devant la princesse Marguerite, que disputer ou s'éclaircir avec lui à Dôle, prit le parti de l'aller diffamer à Gand sur la chaire de vérité : mais il ne l'accusa point de magie ; il ne l'accusa que d'attachement à la cabale judaïque, et de pervertir l'Écriture par des explications cabalistiques (82). Les déclamations mal placées de ce cordelier, qui, au lieu de prévenir la cour et le peuple contre un professeur absent, devait l'accuser dans les formes devant les juges académiques, n'empêchèrent point que le célèbre Jean Colet ne logeât Agrippa chez lui à Londres, et que l'empereur Maximilien, aïeul de la princesse Marguerite, ne lui donnât de l'emploi en Italie (83). La cinquième raison de Thevet a déjà été réfutée : il n'a fait que copier Paul Jove ; et ils ont été l'un et l'autre assez imprudens pour parler de la misère d'Agrippa. Beau moyen de persuader à un lecteur judicieux, que cet homme était un grand

(77) *Ibid.*, *pag.* 480 *et* 718.

(78) *Voyez ses* Lettres, *pag.* 728, 730.

(79) Clavigni de Sainte-Honorine, de l'Usage des Livres suspects, *pag.* 106.

(80) Thevet, Hommes illustr., *pag.* 222, 223.

(81) Agrippa, Epist. *XXXVIII Libri I*, *pag.* 710.

(82) *Voyez l'*Expostulatio d'Agrippa, *au II*[e]. *tome de ses* OEuvres, *pag.* 508.

(83) Agrippa, Oper., *tom. II*, *pag.* 596.

magicien ! Belle méthode de le persuader au peuple, lorsqu'on sait d'ailleurs, que *dès qu'il y a un prince ou seigneur auquel l'heur rit, soudain on lui jette le chat aux jambes qu'il courtise Agrippa* (84) !

3°. Quant à Martin Del Rio, il raconte ces trois ou quatre choses : 1°. Agrippa en voyageant payait dans les hôtelleries en monnaie qui paraissait très-bonne ; mais, au bout de quelques jours, on s'apercevait qu'il avait donné des morceaux de corne ou de coquille (85). 2°. Charles-Quint le chassa de sa cour et de ses états, et avec lui deux autres personnes de condition qui lui avaient promis de grands trésors par le moyen de la magie (86). 3°. Le même empereur ne remit point la peine de mort à Agrippa ; mais il le condamna au bannissement après qu'il eut su sa fuite (87). 4°. Agrippa tenait à Louvain un pensionnaire fort curieux. Un jour qu'il sortit hors de la ville, il recommanda à sa femme de ne laisser entrer personne dans son cabinet. Le pensionnaire en obtint pourtant la clef : il y entre, et y lit un livre de conjurations : il entend frapper à la porte une et deux fois sans interrompre sa lecture : le démon veut savoir qui l'appelle et pourquoi ; et parce qu'on ne sait que lui répondre, il étrangle le lecteur. Agrippa revenant à son logis, voit les démons qui sautent sur sa maison ; il les appelle, et apprend d'eux ce qui était arrivé. Il donne ordre à l'homicide d'entrer dans le cadavre et de lui faire faire quelques tours de promenade à la place la plus fréquentée des écoliers, et puis de se retirer. Cela fut fait. Le pensionnaire, après trois ou quatre tours de promenade tomba raide mort. On pensa long-temps que ce fut de mort subite ; mais certaines marques de suffocation rendirent la chose suspecte dès le commencement : ensuite, le temps apprit tout ; et Agrippa, fugitif dans la Lorraine, commença d'y vomir les hérésies qu'il avait retenues dans le cœur (88).

La misère d'Agrippa, et la peur qu'il fait paraître tant de fois dans ses épîtres de n'avoir pas de quoi manger, réfutent pleinement la première de ces histoires. Quand on a un moyen si court de payer ses créanciers, on ne doit pas être en peine de quoi vivre : c'est la pistole volante. Il n'est point vrai que Charles-Quint ait jamais chassé Agrippa de ses états : il était trop habile homme pour punir de cette manière un magicien dispensateur des trésors ; il aurait craint que les autres princes ne profitassent à son dommage des secrets d'un tel banni. Del Rio réfute la seconde historiette par la troisième ; car il prétend dans la troisième, que sa Majesté Impériale eût fait mourir Agrippa, si elle l'eût eu en sa puissance, et que l'arrêt de bannissement fut postérieur à la fuite de ce magicien. Pures fables. Agrippa présentait requête sur requête au conseil de cet empereur, ou pour être payé de ses gages, ou pour avoir son congé (89) ; et, quand il fut las de n'obtenir rien, il s'en alla à Cologne, où il parla le plus hardiment du monde aux magistrats, contre les moines qui arrêtaient l'impression de son ouvrage (90). Il vécut tranquillement à Bonn, jusqu'à ce qu'il en partit pour aller en France. Charles-Quint aurait-il souffert cela à un homme qu'il aurait banni de ses états ? L'eût-il souffert à un magicien, qui n'aurait évité le dernier supplice que par la fuite ? Sur la quatrième historiette, soit renvoyé à Gabriel Naudé, dont voici les paroles : *On la peut nier encore plus raisonnablement avec Ludwigius* (*), *que Del Rio ne l'asseure, veu qu'il l'a traduite mot pour mot d'un livre intitulé le* Theâtre de la Nature, *divulgué en italien et en latin sous le nom de Stroze Cicogna, et en français et espagnol sous celui de Valderama* (91). On peut se servir d'une autre réfutation ; la voici : Del Rio remarque que la femme qui avait prêté la clef au pensionnaire fut répudiée depuis par Agrippa. Il faut donc que ce soit

(84) Thevet, Hommes illustr., *pag.* 224.

(85) Del Rio, Disquisit. Magicar., *lib. II, quæst. XII, num.* 10.

(86) *Ibid.*

(87) Del Rio, Disquisit. Magicar. *lib. V, sect. II.*

(88) *Ibid., lib. II, quæstion. XXIX sect. I.*

(89) *Vide* Operum *ejus volumen II, à pag.* 975, *usque ad paginam* 984 : *item pag.* 1017 *et sequent.*

(90) *Ibid., pag.* 1033.

(*) *Quæst. XV* Dæmonomag., *folio* 187.

(91) Naudé, Apol. pour les grands Hommes, *pag.* 423.

la troisième femme de ce magicien. Or la seconde ne mourut qu'en 1529 : il faut donc que l'aventure du pensionnaire soit postérieure à l'an 1529 ; il faudrait donc qu'Agrippa eût pris la fuite vers la Lorraine depuis l'an 1530 ou environ : il faudrait que depuis qu'il fut installé à la charge d'Historiographe de Charles-Quint, il eût été louer une maison à Louvain pour y tenir des pensionnaires : mais rien n'est plus faux que cela ; car, 1°. il n'alla point en Lorraine comme fugitif : il y alla pour exercer une belle charge à Metz, laquelle lui avait été offerte avec tous les agrémens possibles, pendant qu'on lui présentait ailleurs des conditions honorables (92). 2°. Il n'alla en Lorraine qu'en 1518, et il avait encore sa première femme. 3°. Les doctrines qu'il soutint en ce pays-là, et pour lesquelles il fut exposé aux vexations de quelques moines, n'étaient ni magiques, ni hérétiques ; elles roulaient sur la question si sainte Anne, mère de la sainte Vierge, a eu trois maris, et un enfant de chacun ; ou si elle n'a eu qu'un mari et une fille. Agrippa soutint ce dernier parti (93), qui fait infiniment plus d'honneur que l'autre à la mémoire de sainte Anne. 4°. Il ne paraît point qu'il ait demeuré ailleurs qu'à Anvers et à Malines, depuis qu'il fut fait historiographe de l'empereur, jusqu'à ce qu'il se retira chez l'électeur de Cologne ; et je ne pense pas que jamais il ait tenu de pensionnaires à Louvain. On pourrait donc se dispenser de répondre à Martin Del Rio et à ses consorts, jusqu'à ce qu'ils eussent un peu arrangé les circonstances des temps et des lieux.

Je m'étonne que le célèbre Naudé n'ait pas eu la prévoyance d'objecter aux accusateurs d'Agrippa le grand nombre de faussetés historiques dont je viens de les convaincre.

(Q) *Il y a des erreurs de fait dans les moyens...... de son apologie.*] J'ai Gabriel Naudé en vue *. Il tâche de justifier Agrippa, entre autres raisons, *par la faveur de deux empereurs, et autant de rois* (94). C'est supposer que Charles-Quint eut de l'amitié pour Agrippa ; mais on n'a qu'à lire les plaintes de cet auteur (95) pour voir clairement le contraire. De plus, Naudé suppose qu'on ne s'avisa de crier contre la Philosophie occulte que long-temps après qu'elle eut été publiée ; il prétend qu'on ne cria contre ce livre que pour se venger des injures qu'on croyait avoir reçues dans celui de la Vanité des Sciences. Il est fort vrai que ce dernier livre irrita furieusement plusieurs personnes. Les moines, les suppôts des académies, les prédicateurs, les théologiens s'y reconnurent. Agrippa était un esprit trop ardent. *Ex ejus libri* (de Vanitate Scientiarum) *qualicunque gustu deprehendi hominem esse ardentis ingenii, variæ lectionis, et multæ memoriæ, alicubi tamen majore copiâ quàm delectu, ac dictione tumultuosâ veriùs quàm compositâ. In omni genere rerum vituperat mala, laudat bona; sed sunt qui nihil aliud sustinent quàm laudari* (96). Ses peintures étaient trop fortes ; les couleurs en étaient trop noires, ses traits étaient trop marqués. On s'en fâcha donc, je l'avoue ; mais il n'est pas vrai que cette colère ait eu un effet rétroactif sur un livre qu'on eût laissé en repos plusieurs années. Naudé eût mieux fait de garder cette pensée pour une autre application : il eût trouvé où la placer tôt ou tard, quand même il n'aurait pas eu autant de lecture qu'il en avait. Je m'explique. Il n'est point rare que des zélateurs laissent long-temps en repos un livre et celui qui l'a composé, quel que puisse être d'ailleurs ce livre, pourvu qu'il n'attaque point personnellement ces zélateurs. Mais si, au bout de dix, quinze, vingt ans, ils se brouillent avec l'auteur ; si quelque

(92) Agrippa, Epist. *IX et X libri II ; mais surtout voyez son* Remercîment à messieurs de Metz, *pag.* 1092.

(93) *Voyez les* OEuvres d'Agrippa, *tom. II*, *pag.* 583, 747.

* *Bayle n'a pas relevé, dit Joly, toutes les fautes de Naudé, au sujet d'Agrippa. C'est à tort, par exemple, que G. Naudé avance qu'Agrippa se rétracta dans la préface de la* Philosophie occulte, *de ce qui pouvait s'être glissé de contraire à la doctrine de l'Eglise. La rétractation ne pouvait, dit Joly, être sincère, puisque Agrippa fit imprimer lui-même cet ouvrage peu de temps (trois ans) avant sa mort. On verra dans la remarque de Bayle les motifs qui portèrent Agrippa à cette publication.*

(94) Naudé, Apol. des grands Hommes, *p.* 409.

(95) Agrippa, Epist. *libro VI*, *pag.* 975, *et alibi passim. Voyez le IIe. volume de ses* OEuvres, *pag.* 251, 447, 584, *et les endroits notés ci-dessus page* 290 *note* (gg).

(96) Erasmus, Epist. *lib. XXVII*, *p.* 1083.

nouvel ouvrage vient faire des descriptions où l'on puisse reconnaître ce que l'on cache le plus soigneusement que l'on peut au peuple ; le premier livre ne peut plus jouir de son repos : il devient hérétique, impie, brûlable. On commence alors d'être rongé du zèle de la maison de Dieu, on le persuade aux bonnes gens ; mais ceux qui ne sont point dupes voient bien quelle est la passion honteuse que l'on couvre sous le beau masque des intérêts de la piété. Rendons justice aux théologiens de Louvain : ils ne méritent pas la flétrissure dont l'apologiste d'Agrippa les charge par un tel endroit. La Philosophie occulte ne fut imprimée qu'après la Déclamation de la Vanité des Sciences : il suffit de leur reprocher qu'ils usèrent de mille chicaneries pour trouver des propositions condamnables dans cette Déclamation. Voyez la forte réponse qui leur fut faite : elle est au second volume d'Agrippa, et commence à la page 252.

Faisons en peu de mots l'histoire de cette *Philosophie occulte*. Agrippa fit cet ouvrage dans ses jeunes ans (97), et le montra à l'abbé Trithème, dont il avait appris bien des choses (98). Trithème en fut charmé, comme il paraît par la lettre qu'il lui écrivit le 8 d'avril 1510 (99) ; mais il lui conseilla de ne le communiquer qu'à des personnes affidées. Je ne sais si l'auteur le communiqua à trop de gens, ou si les premiers qui en eurent une copie manquèrent de discrétion : la vérité est qu'il en courut diverses copies manuscrites presque par toute l'Europe. Il n'est pas besoin d'avertir que la plupart étaient fort défectueuses : cela ne manque jamais d'arriver en pareil cas. On se préparait à l'imprimer sur une de ces mauvaises copies : c'est ce qui détermina l'auteur à le publier lui-même avec les additions et les changemens dont il l'avait embelli depuis qu'il l'avait montré à l'abbé Trithème. Melchior Adam se trompe quand il dit qu'Agrippa, ayant corrigé et augmenté ce livre dans un âge plus avancé, le fit voir à l'abbé Trithème. Il avait réfuté, dans son écrit de la Vanité des Sciences, sa Philosophie occulte ; et néanmoins il la publia, afin d'empêcher que d'autres ne l'imprimassent pleine de fautes et mutilée (100). Il la fit approuver par des docteurs en théologie et par des personnes que le conseil de l'empereur commit spécialement à cette lecture : *Liber ille jam nuper per aliquos Ecclesiæ prælatos et doctores sacrarum humanarumque litterarum eruditissimos, et ex Cæsaris consilio ad hoc specialiter deputatos commissarios examinatus et probatus fuerit, deindè etiam totius Cæsarei consilii assensu admissus, et ejusdem Cæsareæ majestatis authentico diplomate et appensâ in rubrâ cerâ Cæsaris aquilâ privilegiatus, insuper Antverpiæ, et posteà etiam Parisiis, sine contradictione impressus et publicè venditus et distractus sit* (101). Sur ces approbations il obtint un privilége de sa majesté impériale, il fit imprimer son livre à Anvers, et le dédia à l'électeur de Cologne. Son épître dédicatoire est datée de Malines, au mois de janvier 1531 ; et c'est la treizième du VIe. livre de ses Lettres. Ce livre parut l'an 1531. Il fut réimprimé d'abord à Paris. Ces deux éditions se vendirent sans nul obstacle. L'auteur fit travailler à une troisième à Cologne. Le père Conrad d'Ulm, inquisiteur de la foi, en eut le vent, et fit arrêter l'impression ; mais la vigoureuse requête d'Agrippa aux magistrats eut sans doute son effet, puisqu'il y a une édition de Cologne de la Philosophie occulte en 1533. Elle contient trois livres, au lieu que les précédentes ne contenaient que le premier (102). On y joignit, après la mort d'Agrippa, un quatrième livre qui n'est point du même auteur. *Optimo jure his* (libris magicis) *annumeratur abominabilis libellus nuper in lucem ab impio homine emissus, tributusque Henr. Corn. Agrippæ, meo olim hospiti et præceptori honorando, ultra annos quadraginta jam mortuo, ut hinc falsò ejus manibus jam inscribi sperem, sub titulo quarti libri de occultâ philosophiâ seu de ceremoniis magicis : qui insuper*

(97) *Voyez-en la préface.*

(98) Agrippa, Epist. *XXXIII libri III*, *p.* 800.

(99) *Elle est à la tête du livre, et à la page 704 du IIe. tome de ses Œuvres.*

(100) *Voyez-en la préface.*

(101) Agr. Epistola *XXVI libri VII*, *p.* 1033. *Voyez aussi pag.* 1045.

(102) *Voyez l'épître dédicatoire du IIe. et du IIIe. livre au même électeur de Cologne.*

clavis librorum trium de Occultâ Philosophiâ omniumque magicarum operationum jactatur (103). C'est ainsi que parle Jean Wier. J'ai vu une édition in-folio de la Philosophie occulte, en 1533, sans le lieu de l'impression. Le privilége de Charles-Quint y est à la tête, en français, daté de Malines, le 12 de janvier 1529, si je ne me trompe.

Voyons présentement les mensonges qui sont répandus dans ces paroles de Naudé : « Les théologiens de » Louvain censurèrent rigoureusement » sa Déclamation contre les Sciences : » Jean Catilinet, cordelier, déclama » publiquement contre l'explication » qu'il avoit faicte à Dôle *de Verbo mirifico* : les jacobins de la ville de » Metz escrivirent contre les propositions qu'il avoit divulguées pour » soutenir l'opinion de Fabert Stapulensis, touchant la monogamie de » sainte Anne ; et toutefois pas un » de ces censeurs ne put trouver aucun sujet de rien dire ou remarquer » sur les deux premiers livres de sa » Philosophie occulte, qui furent imprimés LONG-TEMPS AUPARAVANT toutes » ces pièces, tant à Paris qu'à Anvers » et ailleurs... (104). » Notez qu'il répète ces mêmes mots, LONG-TEMPS AUPARAVANT, dans la page 416. Pour comprendre toute la faute, il faut se souvenir que Catilinet déclama l'an 1509 ; que les jacobins de Metz écrivirent sur sainte Anne l'an 1519 ; et que la Déclamation sur la Vanité des Sciences parut en 1530, un an avant la Philosophie occulte. « L'avarice des libraires, et la vanité de certains esprits........, ajoute Naudé (105), » font tort à la mémoire de cet auteur, » lui attribuant un quatrième livre » plein de cérémonies magiques, vaines, superstitieuses et abominables, » et le mettant en lumière avec les » trois de sa Philosophie occulte...... » Wierus asseure (*), pour la défense » d'Agrippa, que ce livre ne fut divulgué que vingt-sept ans après sa » mort, et qu'asseurément il ne l'avoit point composé (106). »

(103) Wierus, de Magis, *cap. V*, *p.* 108.
(104) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *pag.* 411.
(105) *Là même*, *pag.* 413.
(*) *Lib. II*, de Præstigiis.
(106) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *pag.* 414.

Ces paroles de Naudé, *vingt-sept ans après sa mort*, comparées avec le passage latin que l'on a vu ci-dessus (107), peuvent causer de l'embarras ; mais, pour débrouiller cela, il suffit de prendre garde aux diverses éditions de Jean Wier. Il revit et il augmenta six fois son ouvrage. Naudé avait sans doute une édition que l'auteur avait préparée l'an 1562. Il s'était alors passé vingt-sept années depuis la mort d'Agrippa. Mon édition fut préparée treize ou quatorze ans après : voilà pourquoi l'auteur y emploie cette phrase, *ultra annos quadraginta jam mortuo*. Il retint toujours son *nuper*, et il est blâmable en cela ; car il trompe par ce moyen ses lecteurs. Il leur fait accroire que le quatrième livre *Philosophiæ occultæ* ne fut imprimé que vingt-sept ou quarante ans après la mort d'Agrippa : ce qui est faux. Il arrive rarement à ceux qui augmentent plusieurs fois leurs livres, de changer partout les particules qui marquent les dates du temps.

En faveur de ceux qui n'auront pas les ouvrages d'Agrippa, je dirai ici comment on prouve que la Déclamation contre les Sciences fut imprimée l'an 1530, et la Philosophie occulte l'an 1531. Par une lettre imprimée avec celle d'Agrippa et datée le 10 de janvier 1531 (108), on apprend que l'électeur de Cologne avait reçu un exemplaire de la Vanité des Sciences, et vu quelques feuilles de la Philosophie occulte qui s'imprimait à Anvers. L'auteur de la Bibliothéque de Dauphiné a pris une peine bien inutile dans son *errata* : il y a fait mettre 1567, au lieu de 1467. Son livre porte que le traité de la Vanité des Sciences fut composé dans Grenoble, l'an 1467. Corrigez selon l'*errata*, vous supposerez que ce livre fut composé trente-deux ans après la mort de son auteur. Il aurait autant valu ne point corriger. Je pense qu'on se tromperait, quelque année que l'on mît ; car je ne crois pas que cet auteur eût séjourné jamais à Grenoble considérablement lorsqu'il y alla mourir.

(R) *Les fautes de* Moréri *ne sont pas nombreuses dans cet article.*] 1°. On y voit *Cohori*, au lieu de *Gohori*; *Ga-*

(107) *Citation* (103).
(108) *C'est la XIVe. du VIe. livre, pag.* 968.

tinaria, au lieu de *Gattinara; Rauclin*, au lieu de *Reuchlin; Carlinetus*, au lieu de *Catilinetus*. 2°. On y voit qu'Agrippa *obtint une chaire de professeur à Padoue* : cela est faux; il fallait dire *Pavie*. M. Teissier a été trompé aussi par la ressemblance des mots : il a mis *Paris* pour *Pavie*; peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression : en tout cas, le lecteur doit être averti qu'il ne doit pas croire ce qu'il trouve dans M. Teissier, savoir, qu'Agrippa a été *professeur des lettres saintes à Dôle et à Paris* (109). Il est à craindre que quelque compilateur ne ramasse tout ce qu'il trouvera épars en plusieurs livres, et qu'il ne nous vienne débiter l'un de ces jours qu'Agrippa a professé les lettres saintes à Dôle, à Paris, à Pavie, à Turin, à Padoue, à Cologne, etc. Il est arrivé sans doute plus d'une fois, par une semblable cause, qu'on a multiplié faussement les charges d'un homme avec bien des réflexions à son avantage sur l'étendue de son mérite. 3°. Ces paroles jettent dans la confusion : *Le cardinal de Sainte-Croix le voulut engager à le suivre au concile qu'on devait assembler à Pise; et, dans le même temps, le roi d'Angleterre, Marguerite d'Austriche, et Gatinaria, chancelier du même Charles V, l'appelèrent à leur service*. Les règles de notre grammaire veulent qu'on rapporte tout cela à un même temps : et, sur ce pied-là, Moréri aurait débité un grand mensonge; car ce fut en 1529, long-temps après l'affaire de Pise, qu'Agrippa se vit recherché par Henri VIII, par Marguerite d'Autriche et par le chancelier de Charles-Quint. Mais d'ailleurs, si l'on veut bien chicaner, on niera qu'on ait appliqué à la même année les offres de tous les emplois. Un lecteur prévoit la possibilité de ces chicanes; et ainsi, il ne sait à quoi s'en tenir. 4°. Il n'y a point de chicanerie à trouver en faveur de ce qui suit : *Mais Agrippa, qui aimait extrêmement la liberté, préféra le plaisir de voyager, à ces avantages; et, après avoir passé quelque temps à Fribourg, à Genève et ailleurs, il se retira à Lyon*. Pitoyable anachronisme, compliqué d'autres faussetés! Moréri prétend donc qu'aucun parti ne fut accepté : néanmoins celui de la princesse Marguerite le fut; et lorsqu'on l'offrit, Agrippa ne songeait plus à voyager : il en avait passé son envie; il avait été à Genève, à Fribourg et à Lyon. 5°. Il n'est pas vrai que Paul Jove, Del Rio, Thevet, et quelques autres, soutiennent qu'Agrippa *avait deux démons sous la forme de deux petits chiens, et qu'il en nommait un* Monsieur, *et l'autre* Mademoiselle. Paul Jove, Thevet, etc. parlent seulement d'un chien, sans dire quel nom il portait. 6°. Il ne fallait pas distinguer le livre de la Vanité des Sciences d'avec les autres œuvres d'Agrippa, qui composent deux volumes; car ce livre est en tête du second volume. Je ne dis rien du désordre qui règne dans le narré de Moréri, par rapport à la chronologie.

(S) *Il promettait un ouvrage contre les Dominicains*.] Comme ils étaient les principaux directeurs de l'inquisition, il ne faut pas s'étonner qu'il leur en voulût plus particulièrement qu'à d'autres. La patience lui échappait lorsqu'il les voyait si indulgens pour les erreurs de leurs confrères, et si durs envers les propositions équivoques des autres gens. Cette indulgence aurait été moins scandaleuse si elle ne se fût trouvée qu'en eux; mais le mal est que les peuples sont si sots, que pendant qu'ils louent le zèle d'un inquisiteur qui trouve des hérésies partout où bon lui semble, ils ne souffrent pas que l'on use de récrimination contre lui, et qu'on étale aux yeux du public ses doctrines pernicieuses. Agrippa devait là-dessus parler de la belle manière aux Dominicains, et sur d'autres choses aussi. *Neque tamen putetis*, dit-il (110) aux magistrats de Cologne, *hunc solum articulum apud illum reperiri hæreticum, sed alii multi, quos cùm hic nimis longum vobisque tædiosum foret referre, enumerabo alibi, in eo scilicet libro, quem* de fratrum prædicatorum sceleribus et hæresibus *inscripsi ubi infecta sæpiùs veneno sacramenta, ementita sæpissimè miracula, interemptos veneno reges et principes, proditas urbes et respublicas, seductos populos, assertasque hæreses, et cætera ejus-*

(109) Teissier, Élog. tirés de M. de Thou, *tom. II*, *pag.* 99, *édition d'Utrecht en* 1696.

(110) Agr. Operum *tom. II*, *pag.* 103?.

modi heroüm illorum facinora flagitiaque in varias transfusa linguas, omnique populo exposita dilucidè narrabo.

(T) *Il eut quelques opinions qui n'étaient pas de la routine.*] J'ai déjà touché celle qui regardait la chute d'Adam. Les autres n'étaient pas si scabreuses, et n'avaient point d'autre mal que d'être conformes aux hypothèses des réformateurs. Sa *Dissertation du Mariage*, dédiée à Louise de Savoie, mère de François Ier., donne de bonnes atteintes à la loi du célibat, et marque assez clairement que l'adultère rompt l'engagement conjugal. Un de ses amis (111) lui fit savoir que cette Dissertation avait déplu à la cour, et qu'on n'avait osé d'abord le présenter à la princesse. Voyez ce qu'il répondit. Il n'approuvait point les images, et de tout son cœur il aurait donné dans une réforme qui n'aurait pas produit l'érection d'autel contre autel (112).

(V) *Il expliquait sa* Philosophie occulte *d'une manière qui n'est guère différente des spéculations de nos quiétistes.*] Citons encore une observation de Naudé, destinée à faire voir que, sous prétexte de cette clef, on ne peut pas soutenir qu'Agrippa est le vrai auteur du IVe. livre de la Philosophie occulte. *Sans qu'il faille objecter*, dit-il (113), *ce que le mesme Agrippa dit en quelques endroits de ses épistres* (*1), *qu'il se réservoit la clef des trois livres qu'il avoit publiés* (114) *: car, outre que l'on pourroit respondre avec beaucoup de probabilité, qu'il faisoit mention de cette clef pour se faire courtiser par les curieux, comme Jacques Gohory* (*2) *et Vigenere* (*3) *disent qu'il se vantoit à mesme dessein de savoir la pratique du miroir de Pythagore, et le secret d'extraire l'esprit de l'or d'avec son corps pour convertir en fin or l'argent et le cuivre, non toutesfois, si non autant que montoit le poids de celui duquel il avoit esté séparé, et non plus : outre cette raison, dis-je, il explique assez ce qu'il entendoit par une telle clef, quand il dit en la* 19e. *épist. du livre* 5 : « *Hæc est illa vera et mirabilium operum occultissima philosophia; clavis ejus intellectus est : quantò enim altiora intelligimus, tantò sublimiores induimus virtutes tantòque, et majora, et faciliùs, et efficaciùs operamur.* » Naudé s'est arrêté là; mais M. de la Monnaie ne s'y est pas arrêté; il m'a fait la grâce de m'avertir que les pensées d'Agrippa sont assez conformes à celles des quiétistes. On en sera persuadé si l'on examine ce que je vais rapporter. Agrippa fait mention de cette clef dans deux lettres qu'il écrivit à un religieux (115) qui s'attachait fort aux sciences occultes. Il lui représente que tout ce que les livres apprennent touchant la vertu de la magie, et de l'astrologie, et de l'alchimie, est faux et trompeur quand on l'entend à la lettre; qu'il y faut chercher le sens mystique, sens qu'aucun des maîtres n'avait encore développé, et qu'il était presque impossible de découvrir sans le secours d'un bon interprète, à moins qu'on ne fût illuminé de l'esprit de Dieu, ce qui arrive à très-peu de gens (116) : *O quanta leguntur scripta de inexpugnabili magicæ artis potentiâ, de prodigiosis astrologorum imaginibus, de monstrificâ alchimistarum metamorphosi, deque lapide illo benedicto, quo, Midæ instar, contacta æra mox omnia in aurum argentumve permutentur : quæ omnia comperiuntur vana, ficta, et falsa, quoties ad litteram practicantur* (117). Il ne faut point chercher hors de nous-mêmes, *ajoute-t-il*, « le principe de ces » grandes opérations : il est chez nous ; » c'est un esprit intérieur qui peut » très-innocemment effectuer tout ce » que les magiciens et les alchimistes » promettent. Je ne vous écrirai point » sur cela; car ce ne sont point des » choses qu'il faille confier au papier. » L'esprit les communique à l'esprit » en peu de mots consacrés. » *Atque*

(111) Capellanus, *médecin de François Ier. Voyez les* Lettres d'Agrippa, *p.* 832, 833, 836.

(112) *Vide* Gesnerum *in* Biblioth., *fol.* 309, *verso.*

(113) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *pag.* 414, 415.

(*1) Epistola *LVI libri IV, XIV libri V.*

(114) Naudé *se trompe, ils n'étaient pas publiés encore.*

(*2) *Libro* de Myst. not. Comment. in Paracels. de Vitâ longâ, *folio* 61.

(*3) *En ses* Chiffres, *folio* 16 *et* 27.

(115) *Aurelius ab Aquapendente, Augustinianus.*

(116) *Nisi fuerit divino numine illustratus, quod datur paucissimis.* Agrippa, Epist. *XIV libri V*, *pag.* 904.

(117) *Idem, ibid.*

hoc est, quod te nunc scire volo, quia nobis ipsis est omnium mirabilium effectuum operator : qui quicquid portentosi Mathematici, quicquid prodigiosi Magi, quicquid invidentes naturæ persecutores Alchimistæ, quicquid dæmonibus deteriores malefici Necromantes promittere audent, ipse novit discernere et efficere, idque sine omni crimine, sine Dei offensâ, sine religionis injuriâ. In nobis, inquam, est ille mirandorum operator,

Nos habitat, non tartara : sed nec sidera cœli.
Spiritus in nobis qui viget, illa facit.

Verùm de his nobis quàm latissimè tecum conferendum esset et coràm. Non enim committuntur hæc litteris, nec scribuntur calamo, sed spiritu spiritui paucis sacrisque verbis infunduntur, idque, si quando nos ad te venire contigerit (118). Je tire ceci d'une lettre datée de Lyon, le 24 de septembre 1527. L'autre lettre fut écrite dans la même ville, le 19 de novembre suivant. Agrippa y étale son mystère : il dit que la vraie et la solide philosophie consiste à être uni avec Dieu par un contact essentiel et immédiat qui puisse nous transformer en Dieu. « L'entendement, » ajoute-t-il, est la clef de cette philo» sophie ; mais, pour être uni avec » Dieu, il doit être détaché de la ma» tière, et mort au monde, à la chair, » à tous les sens, et à tout l'homme » animal. » Son latin exprimera mieux ce galimatias : *Quod ad postulatam philosophiam attinet, te scire volo, quòd omnium rerum cognoscere opificem ipsum Deum, et in illum totâ similitudinis imagine ceu essentiali quodam contactu sive vinculo transire, quo ipse transformeris, efficiareque Deus, ea demùm vera solidaque philosophia sit : quemadmodùm de Moyse ait Dominus, inquiens :* Ecce ego constitui te Deum Pharaonis. *Hæc est illa vera et summa mirabilium operum occultissimâ philosophia. Clavis ejus intellectus est. Quantò enim altiora intelligimus, tantò sublimiores induimus virtutes, tantòque majora, et faciliùs, et efficaciùs operamur. Verùm intellectus noster carni inclusus corruptibili, nisi viam carnis superaverit, fueritque propriam naturam sortitus, divinis illis virtutibus, non poterit uniri (non enim, nisi sibi quàm similibus congrediuntur) ac pervidendis illis occultissimis Dei et naturæ secretis omninò inefficax est : atque*

Hoc opus, hic labor est, superas evadere ad auras.

.......Mori enim oportet, mori, inquam, mundo et carni, ac sensibus omnibus, ac toti homini animali, qui velit ad hæc secretorum penetralia ingredi : non, quòd corpus separetur ab animâ : sed, quòd anima relinquat corpus. De quâ morte Paulus scribit Colossensibus : Mortui estis, et vita vestra abscondita est cum Christo ; *et alibi clariùs de seipso ait :* Scio hominem, in corpore, vel extra corpus, nescio (Deus scit) raptum usque ad tertium cœlum : *et quæ reliqua sequuntur* (119). « Cette précieuse mort, » continue-t-il, n'est accordée qu'à » un petit nombre de gens chéris de » Dieu, ou gratifiés d'une influence » bénigne de l'étoile, ou soutenus de » leurs mérites et du secret de l'art : » *Hâc, inquam, pretiosâ in conspectu Domini morte mori oportet, quòd contingit paucissimis, et fortè non semper ; nam id*

.... Pauci quos æquus amavit
Jupiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,
Diis geniti potuêre :

Primùm, qui non ex carne et sanguine, sed ex Deo nati sunt : proximè, qui naturæ beneficio ac cœlorum genethliaco dono ad id dignificati sunt : cæteri meritis nituntur et arte, de quibus viva vox te certiorem reddat (120). Il reconnaît ingénument qu'il n'est pas du nombre de ces favoris du ciel, et qu'il n'espère pas même de parvenir à ce haut degré de bonheur : car il s'était toujours trouvé dans les tourbillons de la matière, homme sensuel, attaché à une femme, à la chair, au monde, aux soins domestiques, etc. Il veut seulement qu'on le considère comme un portier qui montre aux autres le chemin qu'il faut tenir (121). *Verùm hoc te admonitum volo, ne circa me decipiaris, ac si ego aliquandò divina*

(118) *Idem, ibid.*

(119) *Idem*, Epist. *XIX libri V, pag.* 909.
(120) Agr. Epist. *XIX libri V, pag.* 909.
(121) *Conférez avec cela les* Suisses de la Foi, *dont le sieur* Parisot *parle dans son livre de* La Foi dévoilée par la Raison. *On en trouve des Extraits dans les* Nouvelles de la Républ. des Lettres, *octobre*, 1685, *pag.* 1140 *et suiv.*

passus, tibi ista prædicem, aut tale quid mihi arrogare velim, vel concedi posse sperem, qui hactenus humano sanguine sacratus miles, semper ferè aulicus, tùm carnis vinculo charissimæ uxori alligatus, omnibusque instabilis fortunæ flatibus expositus, totusque à carne, à mundo, à domesticis curis transversum actus, tam sublimia immortalium deorum dona non sum adsecutus : sed accipi me volo velut indicem, qui ipse semper præ foribus manens, aliis, quod iter ingrediendum sit, ostendo (122).

(X) *Mutilée dans un endroit qui pouvait déplaire aux gens d'église.*] L'auteur déclame dans cet endroit-là contre la loi du célibat, et dit que peut-être ceux qui en sont les protecteurs, aiment mieux souffrir le concubinage que le mariage des prêtres, parce qu'ils retirent un gros revenu de la permission qu'ils leur donnent de tenir des concubines. Il ajoute qu'il a lu qu'un certain prélat se vanta à table d'avoir dans son diocèse onze mille prêtres concubinaires qui lui donnaient un écu chacun tous les ans. Voilà un passage qui ne paraît pas dans l'édition de Lyon. M. Crénius, qui a fait cette découverte, s'est bien plaint de cette supercherie. Voici ses paroles : *Malâ fide, per Beringos fratres, Lugduni anno MDC in-8°., edita sunt Henrici Cornelii Agrippæ.... Opera ; utpotè in quâ multa omissa sunt editione, quæ in prioribus erant. Atque ne hoc gratis dixisse videar, capias exemplum è Tractatu de Incertitudine et Vanitate Scientiarum atque Artiùm, in cujus C. LXIV, pag. m.* 189, *de Lenoniâ, sequentia hæc, quæ ex optimâ, recognitâ, plenâ, et scholiis* marginariis (*retineo vocem in titulo libri positam*) *illustratâ editione, sine loci adjectione, anno MDXXXVI, in-8°., excusa, admodùm rara, daturus sum, in Lugdunensi planè dempta sunt.* Jam verò etiam lenociniis militant leges atque canones, cùm in potentum favorem pro iniquis nuptiis pugnant, et justa matrimonia dirimunt : sacerdotesque sublatis honestis nuptiis turpiter scortari compellunt : malueruntque illi legislatores sacerdotes suos cum infamiâ habere concubinas, quàm cum honestâ famâ uxores, fortè quia ex concubinis proventus illis est amplior. De quo legimus gloriatum in convivio quemdam episcopum, habere se undecim millia sacerdotum concubinariorum, qui in singulos annos illi aureum pendant. *Hæc omnia, et alia fortè plura, neque enim integrum hactenùs contuli, pro more eraserunt adversarii, clarum relinquentes documentum illorum quid editionibus tribuendum sit* (123).

(122) Agr. Epist. *XIX libri V*, *p.* 909, 910.

(123) Thomas Crenius, Animadvers. Philolog. Historic., *part. II*, *pag.* 13, 14.

AGUIRRE. La Bibliothéque des écrivains espagnols fournit cinq ou six auteurs qui ont ce nom-là. Le plus considérable de tous est, ce me semble, MICHEL DE AGUIRRE, natif d'Aspeitia, au diocèse de Pampelonne, dans la province de Guipuscoa. C'était un jurisconsulte qui, pendant qu'il était membre du collége de Saint-Clément, à Bologne, écrivit pour les prétentions du roi d'Espagne Philippe II sur la couronne de Portugal (A). Il exerça la charge de juge en divers tribunaux du royaume de Naples, et puis il eut en Espagne la charge de conseiller au conseil de Grenade. Il mourut en 1588 (*a*). Ceux qui continueront l'ouvrage de don Nicolas Antonio auront un Aguirre infiniment plus célèbre à y placer. Je parle de JOSEPH SAENZ DE AGUIRRE *, bénédictin, l'un des savans hommes du dix-septième siècle. Il était censeur et secrétaire du conseil suprême de l'inquisition en Espagne, premier interprète de l'É-

(*a*) *Ex* N. Antonii Bibliothecâ Scriptorum Hispaniæ, *tom II*, *pag.* 102.

* *Ce Joseph Saenz d'Aguirre, né, dit Leclerc, à Logrogno, le* 24 *mars* 1630, *mourut le* 19 *août* 1699. *Nicéron lui a donné un fort bon article dans le tome III de ses* Memoires. *Chaufepié lui a aussi donné place dans son dictionnaire.*

criture dans l'université de Salamanque, et avait été plus d'une fois abbé du collége de Saint-Vincent, lorsqu'en 1685 il fut honoré du chapeau de cardinal par le pape Innocent XI. Il avait entrepris un très-grand ouvrage (*b*), et il n'a pas laissé de s'y appliquer tout de bon depuis son cardinalat. Ceux qui voudront s'en former une juste idée doivent lire le *Prodrome* qu'il publia à Salamanque, l'an 1686, ou, s'ils ne l'ont pas, les extraits qu'en donnèrent les journalistes (C). On l'a cru pendant quelque temps l'auteur d'un ouvrage fort docte contre les décisions du clergé de France de l'an 1682 (D); mais on a su enfin le contraire (*c*). Les conjectures n'étaient pas sans apparence, vu l'attachement de ce cardinal aux doctrines des ultramontains, et l'ardeur qu'il a fait paraître pour éloigner l'accommodement de la cour de Rome avec la France, qui fut néanmoins conclu au mois d'octobre 1693. La dépense qu'il a faite pour l'impression de deux volumes de don Nicolas Antonio, son ancien ami, est fort louable. J'en parlerai dans l'article ANTONIO.

(*b*) *L'édition de tous les conciles tenus en Espagne.*

(*c*) *Voyez la remarque* (D).

(A) *Il écrivit pour les prétentions du roi d'Espagne.... sur la couronne de Portugal.*] Son livre fut imprimé à Venise, l'an 1581, sous ce titre : *Responsum pro successione regni Portugalliæ pro Philippo Hispaniarum Rege, adversùs Bononiensium, Patavinorum et Perusinorum collegia.* Besoldus l'a inséré dans son Recueil de Conseils.

(B) *Le* Prodrome *qu'il publia à Salamanque, en* 1686.] En voici le titre : *Notitia conciliorum Hispaniæ atque novi Orbis, Epistolarum decretalium et aliorum Monumentorum sacræ antiquitatis ad ipsam spectantium, magnâ ex parte hactenùs ineditorum, quorum editio paratur Salmanticæ cum Notis et Dissertationibus, sub auspiciis Catholici Monarchæ Caroli II : studio et vigiliis M. Fr. Josephi Saenz de Aguirre. Salmanticæ, apud Lucam Perez, Universitatis Typographum*, 1686, *in*-8°.

Notez que ce cardinal n'a pas suivi en toutes choses dans l'exécution les idées de son projet. Ceux qui n'auront point les quatre tomes in-folio, qu'il a publiés à Rome, sous le titre de *Collectio maxima Conciliorum omnium Hispaniæ et novi Orbis, etc.*, n'auront qu'à lire les extraits que les journalistes de Leipsick en donnent dans leurs *Acta Eruditorum* de l'an 1696.

(C) *Les extraits qu'en donnèrent les journalistes.*] Messieurs de Leipsick en parlèrent dans leurs *Acta* du mois de février 1688. L'abbé de la Roque en donna un extrait dans son journal du 13 de janvier 1687. Je m'étonne que ce journal n'ait point paru dans les éditions de Hollande. L'article qui concerne l'ouvrage dont je parle ici est très-curieux : l'on y donne des avis fort adroitement à M. le cardinal de Aguirre, sur ce qu'il a déclaré qu'il voulait garantir pour bonnes plusieurs décrétales que *tous les savans* jugent supposées.

(D) *On l'a cru l'auteur d'un ouvrage fort docte* (1) *contre les décisions du clergé de France de l'an* 1682.] En voici le titre : *Tractatus de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, continens amplam discussionem Declarationis factæ ab Illustrissimis Archiepiscopis et Episcopis, Parisiis mandato regio congregatis, anno* 1682 : *Auctore M. C. S. Theolog. Doctore. Leodii, apud Matthiam Hovium*, 1684, *Superiorum permissu.* J'ai lu une préface de l'Abbé Faydit (2), où, entre autres choses, il fait espérer *la réfutation des principales maximes du Traité* de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ adversùs quatuor propositiones Cleri,

(1) *Voyez ce qui en fut dit dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de juillet* 1685, *article I.*

(2) *Voyez l'extrait d'un sermon prêché le jour de saint Polycarpe à Saint-Jean en Grève, à Paris, imprimé à Liége, en* 1689.

imprimé à Liége, et attribué à monsieur le cardinal d'Aguirre, et à monsignor Cazzoni. Et voici comment il parle dans la page 184 : *L'auteur du Traité* de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, *ou plutôt les auteurs; car j'apprends qu'ils sont plusieurs qui ont travaillé à cet ouvrage, et que tous les docteurs romains y ont épuisé toute leur science, quoique ce soit un très-médiocre ouvrage : ces auteurs, dis-je, soutiennent, etc.* Mais voyons un peu ce que dit l'auteur de la *Lettre d'un abbé à un prélat de la cour de Rome sur le décret de l'inquisition du 7 décembre* 1690, *contre trente-une propositions.* « Nous-mêmes (3), dans nos assem» blées, nous n'avons pas seulement » la liberté de proposer ce que nous » jugerions d'avantageux pour notre » cause. Vous savez à qui il tient. » C'est ce qui a fait qu'un des livres » qui aurait dû être plus fortement » réfuté par nos théologiens, et même » flétri par une censure épiscopale, » court la France impunément, et » que ceux qui en suivent les senti» mens le répandent et en font par» tout l'éloge, se vantant qu'on n'a » osé y répondre. Il me nomma aussi» tôt le livre *de Libertatibus Ecclesiæ* » *Gallicanæ*, qui est un in-4°., dont » l'auteur n'est pas si inconnu qu'il » s'imagine. C'est une chose honteuse, » continua-t-il, que le clergé de Fran» ce souffre, sans dire mot, que cet » auteur, qui est un religieux Fran» çais, enseigne une doctrine que » nous tenons tous comme hérétique ; » car il soutient tout franc que nous » n'avons pas de droit divin notre » juridiction épiscopale. » L'anatomie de la sentence contre le père Quesnel m'apprend (4) que le livre *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ* fut composé à Rome, à l'instance des ministres du saint siége, et imprimé par leur ordre et par les soins de M. l'internonce de Bruxelles, dans Bruxelles même, quoique sous le nom de Liége. Mais, si le cardinal d'Aguirre n'est pas l'auteur de ce traité-là, il est toujours vrai qu'il a écrit contre les décisions de l'assemblée de 1682. La lettre qu'on vient de citer, me l'apprend d'une manière qui mérite d'être rapportée, afin que mon lecteur sache le jugement que l'on fait en France du livre de ce cardinal : « A peine nos quatre articles eurent» ils paru, ajoute-t-on (5), qu'une » foule d'écrivains s'élevèrent pour les » combattre ; et à peine s'est-il trouvé » quelqu'un en France qui ait pris la » plume pour les défendre. Je ne dis » pas que les ouvrages qui les com» battent soient formidables. Ils font » pitié la plupart ; mais ils ne laisssent » pas de faire du mal dans les pays où » l'on est déjà disposé en faveur de la » doctrine qu'ils défendent.... Et en» fin, les récompenses éclatantes dont » la cour de Rome sait payer le zèle de » ceux qui se déclarent pour elle, » donnent du prix et du lustre aux » ouvrages les moins considérables et » les plus obscurs. N'est-ce pas par-là » que le cardinal d'Aguirre est deve» nu ce qu'il est, de moine espagnol » qu'il était auparavant ? L'abbé de » Saint-Gal n'avait-il pas été nommé » à un évêché, et n'avait-on pas des» sein de le faire cardinal (6), pour » récompense d'un ouvrage fait contre » les quatre articles, aussi-bien que » celui du cardinal d'Aguirre ? » Au reste, trois ans avant que la lettre d'où ce passage est tiré fût imprimée, on s'était plaint publiquement (7) de ce que les pensionnaires du clergé laissaient le *Tractatus de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ* sans y répondre. L'Histoire des Ouvrages des Savans nous a appris (8), que l'auteur de ce *Tractatus* est un prêtre français, nommé Antoine Charlus, réfugié à Rome à cause de la régale. Peut-être le faudrait-il appeler Charlas * ; car apparemment, il est de la même famille qu'un religieux de ce nom, natif de l'Ile-en-Jourdain (9), mort dans son exil, après avoir souffert plusieurs disgrâces pour les affaires de l'évêque de Pamiers (10).

(3) *C'est un évêque que l'on fait parler*, *p.* 59.

(4) *Pages* 76, 77.

(5) Lettre d'un Abbé à un Prélat, *pag.* 55, 56.

(6) *Il le fut fait l'an* 1696. *Il s'appelait* Sfondrate. *Il mourut quelque temps après.*

(7) *Dans les* Sentimens d'Erasme, *publiés à Cologne, l'an* 1688, *pag.* 155.

(8) *Dans le mois de mai* 1696, *pag.* 426.

*[1] *La conjecture de Bayle sur ce nom est juste. Joly dit que ce prêtre s'appelait* Antoine Charlas ; *qu'il était prébendier à Conserans, et mourut en* 1698.

(9) *Au diocèse de Toulouse.*

(10) *François de Caulet.*

AJAX, fils d'Oïlée, fut un des principaux seigneurs qui allèrent au siége de Troie. Comme il était fils d'un prince dont les états avaient beaucoup d'étendue aux pays des Locriens, il ne lui fut pas malaisé d'équiper quarante vaisseaux pour cette fameuse expédition (*a*). Il se signala en plusieurs rencontres, et on prétend qu'il y a trois vers dans le II[e]. livre de l'Iliade qui ne sont point d'Homère, parce qu'ils donnent une insigne supériorité à Ajax, fils de Télamon, sur l'Ajax de cet article (*b*); ce qui ne s'accorde nullement avec ce qu'Homère a dit d'eux en un autre endroit (*c*). Il est sûr que notre Ajax peut être comparé à tout autre prince qui fût dans l'armée grecque (*d*), pour ce qui regarde le courage, la hardiesse, la promptitude (A). Quant au jugement et à la conduite, c'est une autre chose, et ce n'était point son fort. Les poëtes l'ont fait si intrépide, qu'ils ont même dit que les dieux tombant sur lui avec leurs foudres et leurs tempêtes, ne pouvaient dompter son audace, de sorte qu'il leur fut plus facile de le perdre que de l'humilier (B). L'action qui l'exposa à cette colère des dieux était infâme et brutale au dernier point. Il avait violé Cassandre, fille de Priam, dans le temple même de Minerve, où elle avait cru trouver un asile. Les Grecs même furent choqués d'une violence si profane, et Ulysse fut d'avis qu'on le lapidât (*e*). Il paraît par quelques passages des anciens auteurs qu'Ajax n'avouait point le fait, et qu'il s'en voulut purger par serment (*f*). Il avoue bien qu'il enleva cette fille dans le temple même de Minerve, et qu'il l'arracha du simulacre de cette déesse qu'elle tenait embrassé (*g*); mais il soutient qu'il ne la viola pas, et que ce fut Agamemnon qui fit répandre ce mauvais bruit afin de pouvoir garder Cassandre dont il s'était saisi, et que lui Ajax réclamait comme le premier occupant. Nous verrons dans les remarques comment Minerve tira raison de cette injure (C). Le corps d'Ajax fut jeté par les vagues de la mer sur l'île de Délos, où Thétis l'enterra (D). Quelques auteurs ont débité qu'il se sauva de la tempête, et qu'il arriva en bonne santé chez lui (E). Les Locriens ont eu une singulière vénération pour sa mémoire (*h*). Nous dirons dans l'article de CASSANDRE comment ils furent obligés d'expier son crime. Il avait tellement apprivoisé un serpent long de quinze pieds, qu'il s'en faisait suivre comme d'un chien. Il le faisait manger à sa table (*i*).

(*a*) Homer. Iliad., *lib. II*, *vs.* 41, *in Descript.*
(*b*) Scholiast. Hom. in Iliad., *lib. II*, *vs.* 35. *in Descript.*
(*c*) Homer. Iliados *lib. XIII*, *vs.* 701.
(*d*) Philostr. *in* Heroic.

(*e*) Pausan., *lib.* X, *pag.* 347.
(*f*) *Id. ibid.*, *pag.* 343.
(*g*) Philostr. *in* Heroïcis.
(*h*) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* ACHILLEA.
(*i*) Philostr. *in* Heroïcis.

(A) *La promptitude.*] Homère lui donne ordinairement l'épithète ταχὺς, *velox* (1). Les trois mains, que d'autres lui ont données, ne signifiaient que la rapidité de son action dans le combat. *A multis historicis græcis tertiam manum dicitur post tergum habuisse, quod ideò est fictum quia sic celeriter utebatur in prælio mani-*

(1) *Voyez surtout les derniers vers du XIV*[e]. *livre de l'Iliade.*

bus, ut tertiam habere putaretur (2). Plusieurs interprètes entendent de lui ces mots d'Horace, *et celerem sequi Ajacem* (3). M. Hofman adopte leur explication; car il confirme par ces paroles l'Οἰλῆος ταχὺς υἱός d'Homère. Je ne savais ce qu'il voulait dire, en confirmant par ces mots grecs ce que le compilateur de son Dictionnaire avait dit touchant la vitesse des pieds d'Ajax : *Quod autem supra, Ajacem pedibus velocem fuisse scribit hujusce Dictionarii compilator, Homerum habet authorem.* Je trouvais étrange, je trouvais incompréhensible, que M. Hofman parlât du compilateur de son Dictionnaire, comme d'un auteur distinct de lui; mais enfin, j'ai rencontré la solution de cette énigme. M. Hofman avait tiré mot à mot du Dictionnaire de Lloyd ce que je viens de citer. Dans Lloyd, la chose n'a point de difficulté, parce que cet auteur n'a donné son Dictionnaire que comme une augmentation et une correction de celui d'un autre. Il y a dans les livres un grand nombre d'obscurités qui procèdent du même principe que celle de ce passage de M Hofman. On ne change point ce qu'il faut changer quand on abrège, ou quand on transplante les passages d'un auteur (4).

(B) *Il fut plus facile de le perdre que de l'humilier.*] Minerve avait en quelque manière joué de son reste pour le punir : elle avait excité une tempête furieuse; il avait vu périr son vaisseau : et néanmoins, il s'était sauvé sur un rocher:

> Καί νύ κεν ἔκφυγε κῆρα, καὶ ἐχθόμενός περ Ἀθήνῃ,
> Εἰ μὴ ὑπερφίαλον ἔπος ἔκβαλε, καὶ μέγ' ἀάσθη.
>
> *Et sanè effugisset mortem, quantumvis invisus Palladi,*
> *Nisi impium dictum protulisset, et grave facinus patrâsset* (5).

Alors il avait chanté le triomphe avec un blasphème horrible : *Malgré les Dieux*, s'écria-t-il (6), *j'en réchapperai* :

> Φῆ ῥ' ἀέκητι θεῶν φυγέειν μέγα λαῖτμα θαλάσσης.
>
> *Dixit vel invitis Diis fore ut effugeret ingentes fluctus maris.*

Neptune, indigné de cette audace, fendit le rocher en deux avec son trident, de sorte que la portion sur laquelle Ajax était assis tomba dans la mer. C'est ainsi qu'Homère le conte dans le IVe. livre de l'Odyssée. Quintus Calaber particularise les choses avec beaucoup plus d'étendue : il est si prolixe, que ce seul endroit témoigne qu'il n'était pas un grand maître. Quoi qu'il en soit, il nous apprend que Minerve, non contente des foudres que Jupiter lui mit en main, voulut encore que Neptune lui prêtât tous ses orages. La tempête fut la plus horrible qu'on se puisse figurer : Minerve lançait la foudre à tous momens; elle mit en feu et en pièces le vaisseau d'Ajax : ce furieux homme ne laissa pas de se sauver au travers des ondes les plus agitées, et de braver tous les Dieux sur le rocher qu'il gagna.

> Φῆ δὲ καὶ εἰ μάλα πάντες Ὀλύμπιοι εἰς ἓν ἵκωνται
> Χωόμενοι, καὶ πᾶσαν ἀναστήσωσι θάλασσαν,
> Ἐκφυγέειν (7).
>
> *Jactavit autem, etiamsi cuncti cœlites in unum convenirent,*
> *Irati, et totum ex imo eruerent mare,*
> *Effugiturum se.*

Il fallut, pour venir à bout de lui, l'accabler sous la chute d'une montagne, comme l'on en avait usé autrefois envers Encelade. Sénèque, dans la tragédie d'Agamemnon, s'accorde à cela : lisez la première scène du troisième acte, vous y verrez la description d'une résistance et d'une fierté poussées jusqu'aux dernières bornes. Le Festin de Pierre ne donne rien qui en approche. On ne souffrirait pas aujourd'hui que les poëtes portassent si loin leurs fictions sur le théâtre. Voilà donc un poëte latin, et deux poëtes grecs, qui attribuent à Neptune la mort d'Ajax; mais Virgile et Hygin (8), en donnent toute la gloire à Minerve :

> . . . . *Pallasne exurere classem*
> *Argivûm, atque ipsos potuit submergere ponto,*
> *Unius ob noxam et furias Ajacis Oïlei?*
> *Ipsa Jovis rapidum jaculata è nubibus ignem,*
> *Disjecitque rates, evertitque æquora ventis.*
> *Illum expirantem transfixo pectore flammas*
> *Turbine corripuit, scopuloque infixit acuto* (9).

(2) Servius, in Æneïd., *lib. I*, *vs.* 41.
(3) Horat. Od. *XV libri I*, *vs.* 19.
(4) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* ACHILLEA, *vers la fin.*
(5) Homer. Odysseæ *lib. IV*, *vs.* 502.
(6) *Id. ibid*, *vs.* 504.
(7) Quint. Calaber., *lib. XIV*, *vs.* 564.
(8) Hygin., *cap. CXVI.*
(9) Virgil. Æneïd., *lib. I*, *vs.* 39.

(C) *Comment Minerve tira raison de cette injure.*] Voyez la remarque précédente. J'ajouterai seulement ici que la tempête qu'elle excita fit périr un grand nombre de vaisseaux proche des rochers de Capharée, au voisinage de l'île d'Eubée, qui s'appelle aujourd'hui Négrepont. On ne pourrait, sans une extrême imprudence, et sans supposer un faux principe, condamner les poëtes grecs, qui ont fait châtier par cette déesse toute une nation pour le crime d'un particulier :

Unius ob noxam et furias Ajacis Oilei ;

ou, comme dit un autre poëte,

Quicquid Oïlides commiserat, omnibus unus
Peccavit Danais, omnibus ira nocens (10).

L'objection prouverait trop, et pourrait être rétorquée contre l'histoire de David. Il est vrai, non-seulement dans les écrivains profanes, mais aussi dans les écrivains sacrés, que

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi (11).

(D) *L'île de Délos, où Thétis l'enterra.*] Lycophron nous apprend cette particularité (12), depuis que les interprètes l'ont arrachée du milieu de ses énigmes. Voyez ce que Cantérus et Meursius ont dit là-dessus : mais ne vous fiez pas à tout ce qu'ils disent ; car ils se trompent sur le passage de Pausanias, qu'ils emploient pour confirmer leurs conjectures. Pausanias ne parle point du tombeau du fils d'Oïlée (13), il ne parle que de celui d'Ajax, fils de Télamon. La critique de Meursius sur le grec de Pausanias n'est point juste : il voudrait qu'au lieu de lire τὴν ἔσοδον πρὸς τὸ μνῆμα οὐ χαλεπὴν ποιῆσαι, on lût τὴν ἔσοδον πρὸς τὸ μνῆμα οἱ χαλεπὴν ποιῆσαι. Selon cette correction, le Mysien, qui parlait à Pausanias, lui aurait dit que la mer lui avait rendu malaisée l'approche de ce tombeau ; mais, au contraire, il racontait à Pausanias que la mer avait été cause qu'on y avait vu la grosseur d'un des os d'Ajax. Il faut donc entendre que la mer, ayant fait ébouler des terres, avait rendu cet endroit plus accessible, moins escarpé, etc.

(10) Sabinus, *in Epist. I*, Ulyssis. *vs.* 101.
(11) Horat. Epistol. *II libri I*, *vs.* 14.
(12) Lycophron., *vs.* 400.
(13) Pausan., *lib. I*, *pag.* 34.

(E) *Quelques auteurs ont débité qu'il se sauva de la tempête, et qu'il arriva en bonne santé chez lui.*] M. Lloyd a cité ces paroles de Timæus Locrus, *Hist. lib.* 2. Μετὰ τῆς Τρωίας ἅλωσιν πολλοὶ τῶν Λοκρῶν περὶ τὰς Γυρέας ναυαγησάντων ἀνηρέθησαν, οἱ δὲ λοιποὶ σὺν Αἴαντι μόλις ἐς Λοκρίδα διεσώθησαν. C'est-à-dire, *après la prise de Troie, plusieurs Locriens firent naufrage, et périrent auprès des Gires* (14) ; *le reste se sauva à peine avec Ajax, et revint dans le pays.* Il y a quelque apparence qu'au lieu de *Timæus Locrus*, il aurait fallu citer *Timæus Tauromenita.*

(14) *Rochers de la mer Égée. Voyez les* Peintures *de* Philostrate.

AJAX, fils de Télamon (*a*), était après Achille le plus vaillant capitaine grec (A) qui fût au siége de Troie. Il y commandait les troupes de Salamine (*b*), et il y fit plusieurs beaux exploits que l'on peut lire dans l'Iliade, dans Dictys de Crète, dans Quintus Calaber, et au XIII[e]. livre des Métamorphoses, dans la harangue qu'il fit au sujet de la dispute touchant les armes d'Achille. Il perdit sa cause, car elles furent adjugées à Ulysse son compétiteur ; il en fut si indigné qu'il en devint fou (*c*). Il se rua sur des troupeaux, et y fit une grande tuerie, s'imaginant qu'il tuait ceux qui l'avaient offensé en lui disputant les armes d'Achille, ou en les donnant à un autre. S'étant aperçu qu'il n'avait tué que des bêtes, il devint encore plus furieux, et se tua. On a dit que sa fureur fit beaucoup de bien aux assiégeans (B). Il fut condamné,

(*a*) *Voyez, dans la remarque* (A) *de l'article* TÉLAMON, *la généalogie d'Ajax, tant du côté paternel que du maternel.*

(*b*) *Son père régnait dans cette île. Il donna douze vaisseaux à Ajax.* Homeri Iliad., *lib. II*

(*c*) Sophocl. *in* Ajace. Quintus Calaber, *lib. V.*

selon quelques-uns, non par les suffrages des princes grecs, mais par la décision des Troyens, auxquels on avait demandé lequel leur avait fait plus de mal, d'Ajax ou d'Ulysse (*d*). Le fondement de cette opinion est expressément contenu dans le onzième livre de l'Odyssée. Ajax ressemblait en plusieurs choses à Achille; il était colère et mal-endurant comme lui (*e*), et invulnérable par tout le corps, à une partie près (C). On connaîtrait peu la mythologie, si l'on croyait que les causes et les circonstances de sa mort n'ont pas été rapportées en plusieurs manières, dont les unes détruisent les autres (D). Un des caractères d'Ajax était l'impiété (E) : ce n'est pas qu'il crût que les dieux n'avaient pas un grand pouvoir; c'est qu'il s'imaginait que, les plus lâches pouvant vaincre par leur entremise, il n'y avait point de gloire à vaincre de cette façon. Il ne voulait être redevable de la victoire qu'à son courage. On a feint que son âme, ayant la liberté de choisir un corps (*f*) pour retourner dans ce monde, préféra celui d'un lion à celui d'un homme : tant elle détestait le genre humain en se souvenant de l'injustice qu'on lui avait faite touchant les armes d'Achille. Nous dirons ailleurs (*g*) quelque chose de la postérité qu'il laissa, d'où sortit la famille de Miltiade. Les poëtes ont donné à Ajax le même éloge que l'Écriture Sainte donne au roi Saül à l'égard de la taille (*h*). Il fut le sujet de plusieurs pièces de théâtre, tant en grec qu'en latin (*i*). Le fameux comédien Ésope n'aimait pas à les jouer (*k*). Les Grecs rendirent beaucoup d'honneurs à ce brave capitaine après sa mort (*l*). Ils lui dressèrent un superbe monument sur le promontoire de Rhétée (F). On a conté quelques aventures miraculeuses touchant ce tombeau (G). La faute que Ronsard crut avoir faite touchant Ajax (H) fut corrigée dans une nouvelle édition.

(*d*) Eustathius, *et* Scholiastes *in* Odysseæ *lib. XI*; Scholiast. Aristophan. in Equit.

(*e*) Plutar. Symposiac., *lib. I*, *sub fin.*, *pag.* 629. Cicero, de Officiis, *lib. I*, *cap. XXXI*.

(*f*) Plato, de Republ., *lib. X*, *pag.* 765.

(*g*) *Dans l'article* TECMESSE.

(*h*) *Voyez la remarque* (G).

(*i*) *Auguste en avait commencé une. Voyez* Suétone, *dans sa* Vie, *chap. LXXXV*.

(*k*) Cicero de Officiis, *lib. I*, *cap. XXXI*.

(*l*) Quintus Calaber, *lib. V*; Dictys Cret. *lib. V*.

(A) *C'était, après Achille, le plus vaillant capitaine grec.*] C'est sur le témoignage de plusieurs poëtes, que je fais cette restriction :

> Ἀνδρῶν δ' αὖ μέγ' ἄριςος ἔην Τελαμώνιος Αἴας,
> Ὄφρ' Ἀχιλεὺς μήνιεν. (ὃ γὰρ πολὺ φέρτατος ἦεν.) (1)
>
> *Virorum verò longè præstantissimus erat Telamonius Ajax,*
> *Intereà dùm Achilles in odio permanebat;*
> *(nam is multò fortissimus erat.)*

Pindare appelle Ajax κράτιςον, Ἀχιλέος ἄτερ, μάχᾳ (2); *strenuissimum, excepto Achille, in pugnâ.* Sophocle en dit autant (3). Horace n'en dit pas moins : *Ajax Heros ab Achille secundus* (4). Plutarque rapporte comme une tradition qui ne recevait point de difficulté, qu'Ajax était le plus beau, le plus grand, et le plus vaillant de tous les Grecs, après Achille (5). Cela est bâti sur ces paroles d'Homère :

> Αἴανθ' ὃς περὶ μὲν εἶδος περὶ δ' ἔργα τέτυκτο

(1) Homer. Iliados *lib. II*, *vs.* 763.

(2) Pindar. Nem. *VII*.

(3) Sophoc. *in* Ajace.

(4) Horat. Sat. *III*, *lib. II*, *vs.* 193.

(5) Plutar. Symposiac., *lib. IX*, *quæst. V*, *pag.* 740, *A*.

Τῶν ἄλλων Δαναῶν μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα (6).

Ajacem, qui eximius et formâ et rebus gestis fuit,
Inter alios Græcos post Achillem, in quo nihil desiderabatur.

Plutarque fonde là-dessus l'objection qu'il fait à Platon, qui a feint que l'âme d'Ajax ne fut enrôlée que la vingtième : Τί οὖν (εἶπεν) οὐ δευτεραῖα μὲν ὁ Αἴας κάλλους καὶ μεγέθους καὶ ἀνδρείας ἀεὶ φέρεται μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα. *Quid (inquit) nonne Ajax semper ab Achille secundus habetur pulchritudine, magnitudine, et fortitudine?* M. Moréri rapporte ce passage tout falsifié; voici ses paroles : *Plutarque remarque en ses Questions de table, pour quelle raison Platon ne donne après Achille que la vingt-deuxième place à l'âme d'Ajax, qui était estimé le premier en beauté, en force et en courage; et il fait voir que ce philosophe se jouait par la différente signification des noms.*

(B) *Sa fureur fit beaucoup de bien aux assiégeans.*] On aurait néanmoins grand tort d'en conclure que le vrai courage a besoin d'un tel secours. Les utilités du vice n'empêchent pas qu'il ne soit mauvais. Je vous renvoie à ce beau passage de Cicéron. *Non igitur desiderat fortitudo advocatam iracundiam : satis est instructa, armata parata, per sese. Nam isto modo quidem licet dicere utilem vinolentiam ad fortitudinem, utilem etiam dementiam, quod et insani et ebrii multa faciunt sæpè vehementiùs. Semper Ajax fortis, fortissimus tamen in furore.*

Nam facinus fecit maximum, quùm, Danais inclinantibus,
Summam rem perfecit manus, prælium quùm restituit insaniens.

Dicamus igitur utilem insaniam (7).

(C) *Il était invulnérable par tout le corps, à une partie près.*] Voici l'origine de cette singularité. Hercule, voyant Télamon fâché d'être sans enfans, pria Jupiter de lui donner un garçon qui eût la peau aussi dure que celle du lion de Némée, et autant de courage que ce lion (8). Il vit une aigle, après avoir cessé de prier, et la prenant pour un bon augure, il promit à Télamon un fils tel qu'il venait de lui souhaiter, et ordonna que cet enfant fût nommé Ajax, à cause de l'aigle (9) qui avait fourni le présage. Il revint voir Télamon, après la naissance d'Ajax; et se faisant donner cet enfant tout nu, il l'enveloppa de la peau de son lion de Némée : d'où il arriva que tout le corps d'Ajax devint invulnérable, excepté la partie qui se trouva sous le trou qui était dans cette peau, à l'endroit où Hercule portait son carquois (10). On n'est point d'accord touchant la partie qui se trouva sous ce trou : les uns la mettent sous l'aisselle (11), d'autres au cou (12), d'autres au côté (13), d'autres à la poitrine. Tzetzès sur Lycophron se range à ce dernier sentiment; et Ovide paraît en être au XIIIe. livre des Métamorphoses, vers. 391 :

Dixit, et in pectus tùm denique vulnera passum,
Quà patuit ferro lethalem condidit ensem.

(D) *On a rapporté des circonstances de sa mort, dont les unes détruisent les autres.*] Car il y a des auteurs qui veulent qu'il se soit donné la mort, dans la fureur qui le transporta, après avoir perdu le procès des armes d'Achille : d'autres disent qu'il n'eut point de démêlé avec Ulysse touchant ces armes; mais touchant le palladium qu'on avait enlevé de Troie au saccagement de la place. Ces deux narrés sont incompatibles, vu que les armes d'Achille furent adjugées à Ulysse avant la prise de Troie, et qu'Ajax se désespéra peu après l'adjudication. Quoi qu'il en soit, Dictys de Crète raconte qu'Ulysse remporta le palladium sur Ajax, par le jugement des chefs, et qu'Ajax, transporté de colère, menaça de tuer ceux qui lui avaient fait cette injustice; mais que le lendemain il fut trouvé mort dans sa tente, transpercé d'un coup

(6) Homeri Odysseæ *lib. XI, vs.* 549; *vide etiam vs.* 468.

(7) Cicero Tuscul., *lib. IV, cap. XXIII et XXIV.*

(8) Pindar. Isthmic. *Ode VI.* Apollodor., *lib. III.*

(9) *Les Grecs nomment l'aigle* Ἀιετὸς.

(10) Suidas *in* Ἀσφαδάσῳ; Scholiastes Sophoclis in Ajacem; Scholiast. Homeri in Iliados *lib. XXIII; et* Tzetzes in Lycophr.

(11) Suidas *in* Ἀσφαδάσῳ.

(12) *Apud* Tzetzen; *item* Scholiastes Homeri in Iliados *lib. XXIII.*

(13) Scholiast. Sophoclis in Ajacem.

d'épée (14). Ulysse, soupçonné de cet homicide, et voyant les murmures de l'armée, s'embarqua, et mit à la voile le plus promptement qu'il put. Suidas (15) et Sédrenus avouent bien qu'Ajax et Ulysse disputèrent le palladium; mais non pas que les juges aient prononcé en faveur de l'un ou de l'autre. Ils disent qu'on se sépara, avant qu'il y eût rien de décidé, et que la nuit suivante Ajax fut trouvé raide mort. Il y en a qui veulent que son combat avec Pâris lui ait été aussi funeste qu'à son adversaire : il y reçut une blessure dont il mourut (16), et il y tua Pâris (17). D'autres disent que les Troyens, avertis par un oracle, que le fer ne pouvait rien sur son corps, et que, si on voulait le faire mourir, il fallait l'accabler de boue, le firent périr de cette façon (18).

(E) *Un de ses caractères était l'impiété.*] Quand il partit pour l'armée, son père lui recommanda de joindre toujours à la force de son courage l'assistance du bon Dieu. Ajax lui répondit que les poltrons même sont souvent victorieux avec une telle assistance; mais que pour lui, il s'en passerait, et qu'il était assuré de vaincre sans cela :

Τέκνον, δορὶ
Βούλου κρατεῖν μὲν, σὺν θεῷ δ' ἀεὶ κρατεῖν.
Ὁ δ' ὑψικόμπως κἀφρόνως ἠμείψατο,
Πάτερ, Θεοῖς μὲν κἂν ὁ μηδὲν ὢν ὁμοῦ
Κράτος κατακτήσαιτ'. Ἐγὼ δὲ καὶ δίχα
Κείνων, πέποιθα τοῦτ' ἐπισπάσειν κλέος (19).

. . . . *Mi fili, inquit, virtute*
Velis vincere, sed auxiliante Deo semper velis vincere.
Ipse verò superbè ac stultè respondebat,
Adjuvante Deo, inquit, etiam ignavi
Vincere solent. Ego verò, vel absque
Auxilio divino, confido me istam attracturum esse gloriam.

On trouve encore un passage tout semblable dans le même auteur.

Εἰ δέ τις θεῶν βλάπτοι, φύγοιγ' ἂν χῷ κακὸς τὸν κρείσσονα (20).

Sed cùm Deus adversatur, tunc etiam ignavi effugiunt è manibus virorum fortium.

Minerve se voulut mêler un jour de lui donner des avis; il lui répondit fièrement : *Ne vous mettez point en peine de mon poste; j'en rendrai bon compte : vous n'avez qu'à garder vos bons offices pour les autres Grecs* (21). Une autre fois, elle s'offrit à conduire le chariot d'Ajax dans la mêlée : il ne le voulut point souffrir (22). Il fit même effacer de son écu la chouette qu'on y avait peinte (23). Il craignit apparemment que cette peinture ne fût prise pour un acte de dévotion envers Minerve, et pour une défiance de ses propres forces. On ne serait pas équitable, si l'on n'apprenait ici aux lecteurs qu'il n'est pas si indévot dans Homère; car, s'il n'y prie pas Jupiter en se préparant au combat contre le vaillant Hector, il demande pour le moins que d'autres fassent des prières à ce Dieu, ou tout bas, de peur que les Troyens ne l'entendent, ou même tout haut; *car*, ajoute-t-il, *je ne crains personne* (24). Il n'y a pas là de quoi le donner pour un modèle de dévotion, comme on le fait dans le Commentaire sur les Emblèmes d'Alciat. *Rectè Ajax apud Homerum qui Deos invocat sese ad arma componens; neque enim putat sibi felicius rei benè gerendæ auspicium capere posse quàm ab invocatione numinis* (25). C'est mal rapporter le fait; le passage du XVIIe. livre de l'Iliade, vers 645, ne sert de rien ici. Il ne veut pas que les Troyens sachent qu'on prie Dieu pour le bon succès de ses armes; cela peut recevoir deux explications : il craignait peut-être que les Troyens ne prissent cette invocation de Dieu pour une marque qu'on se défiait de sa valeur; ou bien, il craignait que les Troyens, avertis des vœux que les Grecs feraient pour lui, n'en fissent de semblables, ou même de plus ardens, pour leur Hector. La première de ces deux explications lui laisse une vanité fort injurieuse à Dieu : la seconde lui laisse beaucoup de persuasion du pouvoir céleste. Mais, à quoi sert cela, puisqu'il consent qu'on prie tout haut; qu'il y consent, dis-je,

(14) Dict. Cret., *lib. V.*
(15) Suidas *in voce.* Παλλάδιον.
(16) Dares Phryigius *et* Scholiast. Sophocl. *in Argument.* Ajacis.
(17) Dares Phrygius.
(18) *Apud* Scholiast. Sophocl, *ibid.*
(19) Sophocles *in* Ajace, *pag.* 80, 81.
(20) *Ibid.*, *pag.* 51.

(21) *Ibid.*, *pag* 81.
(22) Scholiastes Sophoclis.
(23) *Idem.*
(24) Homeri Iliad., *lib. VII*, *vs.* 196.
(25) Comment. in Emblem. *CXXVII* Alciati, *pag.* 547.

par la confiance qu'il met en sa force et en son adresse; en un mot, par la raison qu'il ne craint rien, et qu'il se soucie peu que les Troyens fassent des contre-prières, ou qu'ils n'en fassent pas? Est-ce là un exemple de piété que le commentateur d'Alciat doive proposer? Un homme disait l'autre jour que les princes catholiques font fort mal de laisser mettre dans les gazettes les pèlerinages de Lorette, les offrandes, les vœux, les prières de quarante heures, qu'ils ordonnent pour obtenir une glorieuse campagne; car, dès que leur ennemi le sait, il ordonne les mêmes choses chez lui, et promet encore plus de largesses aux saints et aux saintes. On lui répondit que cela montrait la bonne foi de ces princes : ils ne veulent pas surprendre les arrêts du ciel; ils ne veulent pas, comme Ajax, ôter à leur adverse partie la connaissance de leurs requêtes, et les moyens de se pourvoir contre : ce serait vouloir qu'on prononçât sans avoir ouï les deux parties.

(F) *Les Grecs lui dressèrent un superbe monument sur le promontoire de Rhétée.*] Ce fut un de ceux qu'Alexandre voulut voir et honorer (26). Nous disons ailleurs (27), qu'on a tort d'accuser Pline d'avoir ignoré la vraie situation de ce tombeau. Mais, s'il est vrai que les Grecs aient érigé ce monument, que veut dire Horace, quand il censure Agamemnon d'avoir laissé Ajax sans sépulture?

> . . . *Cur Ajax heros ab Achille secundus*
> *Putrescit, toties servatis clarus Achivis,*
> *Gaudeat ut populus Priami Priamusque inhumato,*
> *Per quem tot juvenes patrio caruêre sepulcro* (28)?

Je réponds que ce poëte ne fait qu'employer un des incidens de la tragédie d'Ajax : c'est celui où Sophocle feint qu'Agamemnon ne voulait pas consentir qu'Ajax jouît des honneurs de la sépulture. Il céda enfin aux fortes instances de Teucer. Remarquez qu'il y a des auteurs qui disent que l'on ne brûla point le corps d'Ajax, et qu'il y en a qui disent que l'on le brûla. Dictys de Crète et Quintus Calaber sont de ce dernier parti : Philostrate est du premier. Il dit que Calchas déclara que la religion ne souffrait pas que l'on brûlât ceux qui se tuaient eux-mêmes (29). Voyez dans le même Philostrate comment les Athéniens se distinguèrent à honorer ce héros. Pausanias nous apprend que l'une de leurs tribus portait le nom d'Ajax (30), et que les honneurs qu'ils décernèrent, tant à lui qu'à Eurysaces, son fils, subsistaient encore (31). Ceux de Salamine avaient bâti un temple à Ajax (32). Toute la nation grecque l'invoqua quelque temps avant la bataille de Salamine (33), et lui consacra ensuite, comme une partie des prémices destinées aux Dieux, l'un des vaisseaux qu'on prit sur les Perses dans cette mémorable journée (34).

(G) *On a conté quelques aventures miraculeuses touchant son tombeau.*] Ulysse, ayant fait naufrage sur les côtes de la Sicile, perdit, entre autres choses, les armes d'Achille. Le bouclier sortit ensuite de dessous les ondes auprès du sépulcre d'Ajax, et y fut appendu; mais, le lendemain, il fut frappé de la foudre. Voilà ce que Ptolomée fils d'Hephestion rapporte (35). Pausanias dit, en général, que la tempête porta sur le tombeau d'Ajax les armes d'Achille, après le naufrage d'Ulysse (36). La matière était trop belle et trop féconde en moralités pour n'être pas empaumée par les poëtes. Voyez dans l'Anthologie ce que les Grecs ont chanté sur ce sujet (37). Alciat en a tiré l'un de ses emblèmes (38). Quant aux prodiges, ou aux merveilles, qui firent parler d'Ajax après sa mort, voyez Pausanias, à la page trente-quatrième du premier livre. Ne finissons point cette remarque, sans dire que les vagues, ayant entr'ouvert le tombeau d'Ajax, on fut curieux d'y regarder, et l'on remarqua qu'un os du genou était aussi grand qu'un de ces disques ou palets dont on se servait dans les jeux de prix

(26) Diodor. Sicul., *lib. XVII.*
(27) *Dans la remarque* (K) *de l'article* ACHILLE.
(28) Horat. Satir. *III*, *liv. II*, *vs.* 193.

(29) Philostrat. *in* Heroïcis.
(30) Pausan., *lib. I*, *pag.* 33. Plutarch. Sympos., *lib. I*, *quæst. X*, *pag.* 628. Herodot., *lib. V*, *cap. LXVI.*
(31) Pausan., *ibid*, *pag.* 33.
(32) *Id. ibid.*
(33) Herodot., *lib. VIII*, *cap. LXIV.*
(34) *Id. ibid.*, *cap. CXXI.*
(35) *Apud* Photium, *pag.* 484.
(36) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 34.
(37) Anthol., *lib. I*, *cap. XXII*, *initio.*
(38) *C'est le XXVIII*[e].

(39). L'homme qui le racontait à Pausanias (40) voulait qu'il jugeât par-là quelle avait été la taille d'Ajax. Homère la lui donne tout-à-fait avantageuse.

Ἀνὴρ ἠΰς τε μέγας τε
Ἔξοχος Ἀργείων κεφαλὴν ἠδ' εὐρέας ὤμους (41).

. . . . *Vir latusque magnusque,*
Procerissimus Argivorum tum capite tum latis humeris.

(H) *Ronsard crut avoir fait une faute touchant Ajax.*] Il avait mis Ajax parmi les braves qui prirent Troie ; mais il l'en ôta dans la deuxième édition de sa Franciade, ayant été averti par Florent Chrétien, qu'Ajax se tua avant la prise de cette ville (42). Apparemment, il ne savait pas que, selon quelques auteurs, ce grand capitaine ne mourut qu'après le saccagement de Troie : car, s'il l'avait su, il aurait dit à Florent Chrétien qu'il n'ignorait pas ce que Homère, Sophocle, Ovide, et quelques autres ont raconté ; mais qu'il savait aussi ce que d'autres avaient dit, et qu'il avait mieux aimé se conformer à Dictys de Crète qu'à Homère : et ainsi, il n'eût point fait l'aveu d'une faute. C'est un aveu très-mal plaisant à un poëte, et même aux autres auteurs.

(39) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 34.
(40) *Voyez dans la remarque* (D) *de l'article précédent, quelques fautes concernant ce passage de* Pausanias.
(41) Homer. Iliad., *lib. III*, *vs.* 226.
(42) *Voyez les Notes de* Florent Chrétien *sur le* Philoctète *de* Sophocle.

AJAX, fils de Teucer, fit bâtir un temple à Jupiter, dans Olbe, ville de Cilicie. Le prêtre de ce temple était seigneur du pays qu'on appelait *Trachiotide*. Plusieurs tyrans tâchèrent d'envahir ce pays-là, et de s'y maintenir ; de sorte qu'il devint un vrai théâtre de brigandage. Après qu'on eut exterminé ces tyrans, il fut appelé le Pays de Teucer et la Prêtrise. Voilà les noms qu'il avait du temps de Strabon, qui ajoute que la plupart des pontifes qu'on y avait vus avaient porté le nom de Teucer ou celui d'Ajax ; et qu'Aba, fille de Zenophanes, l'un des tyrans, étant entrée par mariage dans cette famille, se rendit maîtresse du pays après que son père l'eut gouverné sous le titre de tuteur. Elle fut confirmée dans la possession par Marc-Antoine et par Cléopâtre, auxquels elle avait fait sa cour habilement. Après sa mort, le pays revint au pouvoir de ceux qui en devaient être les possesseurs légitimes. C'est là tout ce que Strabon nous en apprend (*a*). Recueillons de là, que le Supplément de Moréri est tout plein de fautes dans cet article (A). La remarque que je joins à cet article le prouvera suffisamment.

(*a*) *Ex* Strab., *lib. XIV*, *pag.* 462.

(A) *Le Supplément de Moréri est tout plein de fautes dans cet article.*] Après l'avoir bien mesuré, je trouve que le meilleur moyen d'être court, c'est de rapporter tout entier l'article du Supplément ; le voici : *Ajax, fils de Teucer, roi de Salamine en l'île de Cypre, ayant succédé à son père, consacra un temple à Jupiter en la ville d'Olbus. Il se maintint dans la possession de ce royaume contre plusieurs princes qui s'en voulaient rendre maîtres, et le laissa à ses descendans, qui portèrent presque tous le nom d'Ajax ou de Teucer. Strabon, l.* 14. Je remarque contre cela : 1°. Qu'il n'y a point de lecteur qui ne soit tenté de croire, en vertu de ce narré, que la ville d'Olbus était dans l'île de Cypre. 2°. Qu'il n'est point vrai que Strabon dise qu'Ajax succéda à son père au royaume de Salamine. L'infatigable Meursius, qui a tant cherché les noms de tous ceux qui ont régné dans l'île de Cypre, n'a pas trouvé un seul Ajax (1). 3°. Qu'il n'est point vrai que plusieurs princes aient tâché d'ôter à Ajax le royaume de Salamine. Leurs attentats regardaient la Trachiotide, le patrimoine ou le domaine de l'é-

(1) *Voyez son Traité* de Cypro, *lib. II*, *cap. VII et seq.*

glise de Jupiter Olbien dans la Cilicie; et Strabon ne dit pas qu'on ait tâché d'en dépouiller Ajax, ni même qu'Ajax en ait été possesseur. On peut bien bâtir un temple, sans en être le pontife, et sans jouir des biens qu'on lui attribue. 4°. Que, supposé qu'Ajax eût été tout à la fois prince et prêtre de la Trachiotide, il serait faux qu'il en eût conservé la possession, et qu'il l'eût laissée à ses descendans : il est clair, par la narration de Strabon, que la suite des successions légitimes fut interrompue quelquefois.

AJAX, ecclésiastique recommandable par sa piété et par ses bonnes mœurs, sous l'empire de Théodose. Il avait un frère nommé Zénon, qui était de la même sagesse que lui. Ils la firent éclater d'abord, non pas dans la solitude, mais dans la ville de Gaza; puis ils s'attachèrent à la vie monastique. Ils reçurent souvent de rudes coups à cause qu'ils soutenaient courageusement la foi orthodoxe contre les païens. Ajax avait épousé une très-belle femme; mais on dit qu'il ne la connut que trois fois, d'où sortirent trois garçons; après quoi il se sépara d'elle par rapport au commerce conjugal, et gouverna sagement l'église de *Botolium*. Il éleva deux de ses fils à l'étude des choses divines et au célibat, et maria le troisième (*a*).

(*a*) Sozom., *lib. VII*, *cap. XXVIII*.

AIGUILLON, petite ville de Guienne, sur le confluent du Lot et de la Garonne, à quatre lieues au-dessous d'Agen (A), fut érigé en duché-pairie, pour le duc de Mayenne, l'an 1599. Les lettres en furent vérifiées au parlement l'année suivante (*a*); mais la postérité de ce duc ayant manqué, on renouvela l'érection sous le règne de Louis XIII, l'an 1638, par lettres qui furent vérifiées la même année (*b*). Le cardinal de Richelieu fit faire cela en faveur de la dame de Combalet sa nièce, qui a été depuis si connue sous le nom de duchesse D'AIGUILLON. Nous parlerons d'elle en son lieu (*c*). Elle a laissé, par son testament, ce duché à Marie-Magdeleine-Thérèse de Vignerod, sa nièce, sœur du duc de Richelieu (*d*) Rien n'est plus singulier dans l'histoire que la résistance faite par la ville d'Aiguillon (B), en 1346, au duc de Normandie, qui depuis fut le roi Jean. On a honte aujourd'hui de lire cela; et nos guerriers ne sauraient assez admirer que l'art militaire fût alors si misérable en comparaison de ce qu'il est à présent. Si le duc de Normandie, fils aîné du roi de France, avait emporté Aiguillon après quatorze mois de siége, il se serait rendu digne d'un grand triomphe; et aujourd'hui, une ville comme était alors celle-là ne ferait point d'honneur à un colonel qui l'emporterait d'emblée. Les Romains faisaient à peu près cette réflexion, lorsqu'ils comparaient les premières guerres de leur ville (C) avec les conquêtes qu'ils firent long-temps après. Mézerai s'embarrasse beaucoup à l'affaire dont je parle (*e*). Aiguillon n'eut pas entièrement contre les Anglais le même avantage que contre le duc de Normandie; car, lorsqu'ils l'assiége-

(*a*) *Le 2 de mars.*

(*b*) *Le 19 de mai.*

(*c*) *Dans l'article de* (Marie de) VIGNEROD. [Bayle n'a pas donné cet article.]

(*d*) *Voyez* l'État de la France, *tom. II*, *pag.* 88 *et* 89. *Edit.* de 1680.

(*e*) *Voyez la remarque* (B).

rent en 1430, ils ne prirent point le château : ils prirent seulement la ville, et ils la pillèrent (*f*).

(*f*) Darnalt, Antiquités d'Agen, *p.* 100.

(A) *Au-dessous d'Agen.*] Si j'avais voulu marquer au milieu de quelles villes celle d'Aiguillon est située, je n'aurais pas pris Agen et Nérac, comme a fait M. Moréri ; car ce sont trois lieux qui font un triangle : mais j'aurais pris Agen et Tonneins, l'une au-dessus, et l'autre au-dessous d'Aiguillon, sur la Garonne. La faute que je reprends ici est d'autant plus considérable, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en conclût que Nérac est sur la même rivière.

(B) *Rien n'est plus singulier... que la résistance d'Aiguillon.*] Papyre Masson dit que ce siége dura quatorze mois. *Acilionem* (1) *urbem irritâ Joannis posteà regis Francorum, et tunc ducis Normanniæ, quatuordecim mensium obsidione memorabilem* (2). La nombreuse armée du duc de Normandie n'est pas moins à considérer que la durée du siége. Ce duc s'était rendu *à Toulouse, au commencement de janvier, avec cent mille hommes portant armes. Toute cette effroyable multitude ne fit durant trois mois que prendre quelques bicoques en Agenois, puis la ville d'Angoulême, d'où elle se rabattit sur Tonneins, et de là vint assiéger Aiguillon,.... bien muni et bien fortifié pour ce temps-là* (3). Les manières de l'attaque sont une troisième circonstance à considérer. *Dans tout ce siècle* (4), *on ne voit point de siége plus mémorable, soit pour les attaques, soit pour les défenses. On y donna trois assauts par jour, une semaine durant ; après, on en vint à l'artillerie, et aux machines par terre et par eau* (5). Voici une citation qui embrasse les deux passages de Mézerai. Je la tire de Catel. *Froissard, au chapitre cent vingt-uniesme du premier volume, escrit, comme lors que le duc de Normandie avec cent mille François assiégea la ville d'Aiguillon tenue par les Anglois ; il envoya quérir à Tolose huit des plus grands engins qui estoient dans ladite ville ; et lorsqu'on voulust assaillir ceux d'Aiguillon, il fut arresté par les seigneurs françois, que, ceux de Tolose, Carcassonne, et Beaucaire, assailliroient du matin jusques à midi, et ceux de Rouergue, Cahors, et Agenois, quand les autres seroient retirés, jusques à vespres* (6). Que Mézerai ne fasse durer qu'une semaine les trois assauts par jour, c'est une chose qui ne répond point à l'attente où il avait mis son lecteur ; car qu'est-ce qu'une semaine en quatorze mois ? Il ne faut point douter qu'il n'étrangle la juste idée qu'il devait donner de ces attaques. Il a fait d'ailleurs une faute de chronologie. Selon lui, le duc de Normandie arrive à Toulouse au mois de janvier 1346, il emploie trois mois à prendre quelques bicoques : ensuite, il prend Angoulême, et puis retourne vers la Garonne, prend Tonneins, assiége Aiguillon, et en lève le siége, à cause de la bataille de Creci. Cette bataille se donna le 26 d'août 1346. Non-seulement, il est impossible, selon cette narration de Mézerai, que le siége d'Aiguillon ait duré quatorze mois * ; mais aussi que, vu la coutume de ces temps-là, ce siége ait été fort long ; et c'est parler improprement que de dire que le duc de Normandie *s'y étoit opiniâtré* (7). Il fallait mettre à l'an 1345 l'arrivée de ce prince à Toulouse.

(C) *Lorsqu'ils comparaient les premières guerres de leur ville.*] Voyez Florus, et son style plein d'exclamations. *Sora (quis credat?) et Algidum terrori fuerunt : Satricum atque Corniculum provinciæ. De Verulis et Bovillis pudet, sed triumphavimus. Tibur nunc suburbanum et æstivæ Præneste deliciæ, nuncupatis in Capitolio votis petebantur. Idem tunc*

(1) Baudrand *la nomme* Aguillionum.

(2) Papyr. Masso, Descript. Flumin Galliæ.

(3) Mézerai, Abrégé Chron. à l'*an* 1346, *tom. III*, *pag.* 24, *édit. de Holl.*, *en* 1673.

(4) *C'était le XIVe.*

(5) *La même.*

(6) Catel, Mémoires pour l'Histoire du Languedoc, *pag.* 563.

* *C'est Papyre Masson qui fait durer le siége quatorze mois. C'est donc sur lui que porte la critique de Leclerc, qui dit qu'il ne dura pas la moitié de ce temps, et celle de Joly qui, d'après Froissard et Mézerai, en réduit la durée à six mois, en observant que c'est encore un siége assez long pour le temps.*

(7) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. III*, *p.* 24.

Fæsulæ, quod Carræ nuper; idem nemus Aricinum, quod Hercynius saltus : Fregellæ, quod Gesoriacum : Tiberis, quod Euphrates. Coriolus quoque (proh pudor!) victus, adeò gloriæ fuit, ut captum oppidum Cajus Marcius Coriolanus quasi Numantiam aut Africam nomen induerit (8). Mais quelque honte qu'il y eût pour les Français à n'avoir pu prendre Aiguillon avec tant de gens commandés par le fils aîné de leur roi, ce fut une grande gloire pour les Anglais d'avoir défendu si long-temps ce poste.

(8) Florus, *cap. XI, lib. I.*

AILLI (*a*) (PIERRE D'), évêque de Cambrai (*b*) et cardinal, naquit à Compiègne en Picardie (A), l'an 1350. Sa famille était fort obscure * : quelques-uns disent qu'il fut sous-portier du collége de Navarre (*c*), mais ils se trompent. Il n'entra dans ce collége qu'environ l'an 1372. Il y fut reçu boursier parmi les étudians en théologie. Il était alors procureur de la nation de France dans l'université de Paris, et capable de s'ériger en bon auteur, comme il le témoigna par des *traités de logique* (B), selon les hypothèses des nominaux, et par des *traités sur la nature de l'âme* et *sur celle des météores*. Il fit paraître tant de pénétration et de netteté dans ses ouvrages, qu'il jeta par-là les fondemens de cette haute réputation où il s'est vu élevé. Il ne réussit pas moins dans l'explication de Pierre Lombard, en l'année 1375. Cette heureuse application à la science de l'école ne l'empêcha pas de devenir bon prédicateur. Il obtint le doctorat en 1380, et un canonicat à Noyon. Il fut rappelé à Paris quatre ans après, pour y exercer la charge de grand-maître du collége de Navarre. Il y eut une infinité de disciples et entre autres Jean Gerson et Nicolas de Clémangis. Il plaida avec tant de force, en 1387, devant le pape (*d*), contre un jacobin (*e*) appelant de la sentence que la faculté de théologie de Paris avait prononcée contre lui, qu'il obtint la confirmation de cette sentence. Il fit aussi un Traité contre ce même jacobin. Cela le mit dans une telle réputation, qu'en 1389 il fut fait confesseur et aumônier de Charles VI (C), et chancelier de l'université. Cinq ans après, on lui conféra la première dignité de la Sainte-Chapelle de Paris ; c'est celle de trésorier. Tant de différens emplois n'empêchèrent pas qu'il ne s'appliquât fortement à chercher les moyens les plus efficaces de faire cesser le schisme qui divisait l'Église romaine. Il alla trouver de la part du roi l'anti-pape Benoit XIII, en 1394, et il lui rendit un témoignage si avantageux à son retour, qu'il fut résolu au conseil du roi de le reconnaître pour le pape légitime. Il obtint l'évêché du Puy en Vellay (*f*), sur la fin de l'année 1395, et celui de Cambrai au commence-

(*a*) *En latin*, Petrus de Alliaco, *ou* ab Alyaco, *ou* Alliacensis, *ou* Alliacus, *ou* Ailliacus, *etc.*

(*b*) Thevet *et* Vossius, de Hist. Lat., *pag.* 548; de Sc. Math., *pag.* 182, 228, *l'en font archevêque.*

* *Chaufepié raconte quelques particularités sur d'Ailli, et entre autres, qu'il était fils d'un boucher.*

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

(*d*) *C'est l'anti-pape Clément VII qui siégeait à Avignon.*

(*e*) *C'était un Aragonais, nommé Jean de Monteson, qui niait la Conception immaculée de la Vierge.*

(*f*) *Selon* Moréri, *ce fut l'évêché de Bellei : mais il se trompe.*

ment de l'année suivante. Il fut fort considéré de Boniface IX ; et il se servit de cette faveur pour faire établir un théologal dans toutes les églises épiscopales du royaume. Il prêcha à Gênes l'an 1405, sur le mystère de la Trinité, devant le pape Benoit XIII, et persuada à ce pape de faire célébrer à toute l'Église la fête de la Trinité. Il fit admirer son érudition et sa prudence dans le concile de Pise, l'an 1409. Il avait soutenu à Paris, dans toutes les assemblées où l'on avait délibéré sur les remèdes du schisme, que la seule voie de l'éteindre était la convocation d'un concile général. Deux ans après, il fut promu au cardinalat (*g*) : il alla en Allemagne l'an 1414, en qualité de légat du pape. Il présida à la troisième session du concile de Constance ; il composa trois écrits pendant la tenue de ce concile : l'un, *de Emendandâ Ecclesiâ ;* un autre, *de Duodecim Honoribus beati Josephi ;* un autre, *de Modo et Formâ eligendi Papæ,* et personne n'eut plus de part que lui aux affaires de cette grande assemblée qui dura trois ans. Il mourut l'an 1425 (D), et fut enterré dans sa cathédrale de Cambrai. Il fit de grands biens au collége de Navarre (E), et destina de grandes sommes par son testament aux services que l'on ferait en plusieurs églises pour le repos de son âme (*h*). M. de Launoi, dont j'emprunte tout ce que l'on vient de lire, n'oublie point de regarder comme une tache sur un beau corps la doctrine de Pierre d'Ailli touchant la puissance ecclésiastique. Il veut que l'on impute cela au malheur du temps (*i*) ; mais je m'étonne qu'il ait oublié une autre tache de ce docteur : je veux dire son entêtement pour l'astrologie judiciaire (F). Au reste, notre Pierre d'Ailli, qui soumettait à la puissance ecclésiastique les sceptres et les couronnes, qui travaillait à la multiplication des fêtes, qui fonda un si grand nombre de messes pour le repos de son âme, qui condamna Jean Hus au supplice (G), ne laisse pas de paraître dans le catalogue des témoins de la vérité (H), comme un précurseur de Luther et de Calvin. Les cartésiens le mettent aussi au nombre de leurs précurseurs dans la question des accidens (I). Il avait été chassé de son église épiscopale, si nous en croyons Érasme, qui ajoute que cet exil lui procura le chapeau de cardinal (*k*). Il composa beaucoup de livres (K), dont quelques-uns n'ont encore jamais été imprimés (L). Il se mêla même de rimailler * en langue vulgaire (M). Consultez les auteurs cités par M. Moréri, et, au lieu de Frissart, auquel il renvoie, lisez Froissard.

(*g*) Moréri *dit que ce fut à Pise : il se trompe.*

(*h*) *Tiré de l'*Historia Regii Navarræ Gymnasii, *de M.* de Launoi, *pag.* 467 *et suiv.*

(*i*) *Dictata hujusmodi danda injuriæ temporis sunt, nævus in candidissimo pectore.* Launoius, *ibid. pag.* 480.

(*k*) *Petrum Aliacensem Cameracensis civitas episcopum ejecit. Roma ex exule fecit cardinalem.* Erasm. de Ratione conscrib. Epistolarum, *Epist. consolat.*

* *Prosper Marchand, dans son Dictionnaire, au mot* Vossius, *trouve cette expression désobligeante, et rapporte une pièce de d'Ailli, pour prouver que le jugement de Bayle est trop sévère.*

(A) *Naquit à Compiègne en Picardie.*] Cela paraît par les registres

publics de l'église de Cambrai (1) : on peut donc mettre dans la liste des mensonges de Thevet ce qu'il dit touchant la patrie de Pierre d'Ailli. *Il fut natif d'Allemagne*, dit-il (2), *en un village fort obscur, dit Ailli, dont aussi, pour la vilité de ses parens, il a tiré sa dénominaison. Il fut si pauvre, que pour avoir le moyen de vacquer à l'estude des lettres, il fut contraint de servir de sous-portier au collége de Navarre.* Volaterran avait déjà publié que Pierre d'Ailli était Allemand (3).

(B) *Par des traités de logique.*] Il l'entendait parfaitement ; et c'est à cela qu'il fut redevable de la force et de l'adresse avec quoi il soutenait ses opinions, et renversait celles d'autrui. Le célère Wesselus, de Groningue, en parle de cette manière : *Quis unquàm ad illum apicem Theologiæ quò Petrus de Alliaco conscendit absque definitionibus, divisionibus, argumentationibus, instantiis logicalibus, perveniret? In disputationibus dico ubi discussione disertâ opus est. Quomodò Petrus Joannem de Montesono in Rotâ de errore quatuordecim illarum conclusionum concussisset, nisi distinctione multiplici, aut clenchi ignorantiâ antecedente vel consequente delusum docuisset? Opus igitur Theologicis Logicam inferre.* Et Gerson ipse, *quo tandem tantus ipse Theologus, nisi per accuratissimam illam suam magistri Petri Logicam evasit* (4)? On doit remarquer que M. de Launoi croit que ces mots du passage qu'on vient de lire, *Rota de errore*, etc., étaient le titre d'un livre fait par Pierre d'Ailli ; mais j'aimerais mieux entendre par *Rota* le lieu où le pape entendit les disputans. Quoi qu'il en soit, c'est sans doute la Dialectique qui contribua puissamment à cet éloge de Pierre d'Ailli : *Aquila Franciæ atque aberrantium à veritate malleus indefessus* (5).

(C) *Aumônier de Charles VI.*] Voyez du Peyrat, à la page 345 des Antiquités de la chapelle du roi. Il y observe que Pierre d'Ailli *n'a jamais porté la qualité de grand aumosnier de France, ny de grand aumosnier du roy, lesquelles estoient encore incognues, et n'ont commencé à paroistre que sous les règnes de Charles VIII et de François Ier., quoi que die l'autheur de la Gaule chrestienne* (*), *en quoi s'est trompé de mesme le continuateur des Annales de Baronius.*

(D) *Il mourut l'an* 1425.] C'est une chose étrange, qu'un homme de ce rang et de cette distinction soit mort, sans qu'on sache au vrai, ni où, ni en quelle année. Les uns disent qu'il mourut en Allemagne, l'an 1416. Les autres, qu'il mourut à Avignon, le 8 d'août 1425, étant légat du pape en France (6). D'autres disent bien qu'il mourut à Avignon ; mais ils mettent sa mort à l'année 1426 (7). M. de Launoi se contente de la marquer à l'année 1425, dans la page 479 de son livre ; mais, dans la page 129, il avait dit que Pierre d'Ailli était mort légat du saint siége en Allemagne, l'an 1423 : *Anno postquàm vastatum est à Burgundionibus quinto.* Or, dans la page 126 de ce même livre, il avait mis ce ravage sous l'an 1418. Les registres de l'église de Cambrai portent qu'il mourut le 9 d'octobre 1425, étant légat du saint siége dans la basse Allemagne ; et qu'au mois de juillet suivant, on porta son corps à Cambrai, où on l'enterra derrière le grand autel (8). La différence de 1416, et de 1426, est venue d'une faute d'impression : le chiffre 1, mis par mégarde au lieu du chiffre 2, a fondé deux sentimens.

(E) *Il fit de grands biens au collége de Navarre.*] Il en a été appelé le second fondateur (9). C'est lui qui y fit bâtir la maison des théologiens ; mais ce n'est point lui qui y fit bâtir la bibliothéque. M. de Sponde, qui l'assure, s'est trompé : c'est l'ouvrage de Charles VIII. *Spondanus in Annalibus*

(1) *Apud* Launoium, Hist. Coll. Nav. *p.* 137.

(2) Thevet, Hommes illustres, *tom. VII*, *pag.* 86 *de l'édit. in-12.*

(3) Gesneri Biblioth., *fol.* 543 *verso.*

(4) Wesselus, de Potestate Papæ, *cap. IX*, *apud* Launoium, Hist. Navar., *pag.* 469.

(5) Launoius, *ibid.*, *pag.* 134, 476.

(*) Claudius Robertus, *in* Galliâ Christianâ, *folio* 68.

(6) Labbe, de Scriptor. Ecclesiast., *tom. II*, *pag.* 179.

(7) Vossius, de Histor. Lat., *pag.* 548. Bellarmin, de Script. Ecclesiast., *pag.* 384, *met la même année, mais sans marquer aucune ville.*

(8) *Apud* Launoium, Hist. Gymn. Navarræ, *pag.* 137.

(9) Launoius, *ibid.*, *pag.* 134, 475.

Ecclesiasticis prodidit ab eo exstructam esse Bibliothecam ; sed aberrat : id est opus Caroli octavi regis, cujus et nomen μονόγραμμον in Bibliothecæ vitro centies depingitur, et statua in occidentali turbinati parietis cono erecta conspicitur (10). Il est bien vrai que Pierre d'Ailli voulut qu'une partie des biens qu'il laissait à ce collége servît à acheter des livres, et qu'il donna souvent des livres (11). Je ne sais point s'il donna sa propre bibliothéque, comme Aubert le Mire l'a débité. *Alliacus,* dit-il (12), *anno* 1425 *Avenione moriens Bibliothecam suam legavit Navarræo Parisiis collegio, quam ibi magnâ cum voluptate aliquandò vidimus.* Je n'ai point vu que M. de Launoi le dise : son silence seul serait capable de réfuter l'écrivain flamand.

(F) *Son entêtement pour l'astrologie judiciaire* (13).] Bellarmin n'a point oublié cette tache. *Unum est*, dit-il (14), *in quo reprehenditur hic auctor, quòd videlicet sensisse videatur Christi nativitatem prænosci potuisse ex genethliacis observationibus, atque ad hoc adduxerit apparitionem stellæ, quæ apparuit Magis.* D'autres observent que Pierre d'Ailli, dans son livre *de Concordiâ Historiæ et Astrologiæ divinatricis*, a soutenu que le déluge de Noé, la naissance de Jésus-Christ, et tels autres miracles, et tous les prodiges, ont pu être devinés et prédits par l'astrologie (15); et qu'il *a rapporté les naissances, changemens, et ruines des républiques et des religions, aux conjonctions des hautes planètes* (16). Bodin ajoute que *Jean Pic, prince de la Mirande, prend les hypothèses* de Pierre d'Arliac (*) (17) *pour certaines, sans autrement s'enquérir plus avant de la vérité, combien que de trente-six grandes conjonctions, que ce cardinal a remarquées, depuis* 115 *ans après la création du monde, jusqu'à l'an de Jésus-Christ* 1385, *il ne s'en trouve pas six véritables* (18). Ce passage de Bodin a été ainsi changé dans l'édition latine : *Mirum mihi visum est quamobrem J. Picus Mirandulæ princeps illius hominis errores sanè pudendos in cœlestium orbium doctrinâ pro certis et compertis demonstrationibus habuerit ; cùm enim post orbem conditum anno centesimo decimo quinto usque ad annum Christi* 1385, *triginta sex Jovis et Saturni concursus tradiderit, vix tamen ullus eo quo decuit loco ac tempore describitur.* Le même Bodin attaque ces hypothèses par le fondement : *Le cardinal d'Arliac*, dit-il (19), *prend sa racine aux grandes conjonctions au temps de la création du monde, supposant à son compte qu'il y a* 7158 *ans, suivant l'erreur d'Alphons, qui est réprouvé de tous les Hébrieux, et maintenant d'un commun consentement de toutes les églises.... Et par ainsi, c'est une erreur insupportable de supposer la grande conjonction de trois hautes planètes l'an de la création* 320, *et poser qu'il y eust à présent* 7118 *ans : c'est-à-dire, douze cents ans devant que le monde fust créé.* Cette manière de combattre Pierre d'Ailli ne saurait être décisive présentement, vu le poids des hommes doctes, qui préfèrent le calcul de la Bible grecque touchant la durée du monde, au calcul du texte hébreu. Vossius a plus de raison de l'insulter sur la naissance de l'hérésie d'Arius, que sur la durée du monde. Voici les paroles de Vossius ; on y voit que notre astrologue a mis le commencement de cette hérésie sept cents ans après Jésus-Christ ; ce qui est une très-crasse ignorance : *Valdè etiam futile est fundamentum quod arti isti ponit. Ait ab initio mundi usque ad diluvium fluxisse annos* 2042 (20), *à diluvio ad natalem Christi* 3102. *His ita constitutis, totus est in eo ut ostendat quandocunquè mirandum aliquid contigit in terris, etiam illustrem aliquam stellarum con-*

(10) *Ibidem*, *pag.* 475.

(11) *Ibidem*, *pag.* 134, 135.

(12) Miræus, *in* Auctario de Script. Eccles., *cap. CCCCLIV*, *pag.* 265.

(13) *Voyez la remarque* (K) *vers la fin.*

(14) Bellarmin, de Script. Ecclesiast., *p.* 384. *Il nous renvoie à* Sixte de Sienne, Bibliothecæ Sanctæ *Ann. XV et LXXXI*, *et lib. VI*, *Ann. X.*

(15) Vossius de Scientiis Mathemat., *p.* 215.

(16) Bodin, de la République, *liv. IV*, *pag.* 548, *de la première édition.*

(*) *De Alliaco* est le nom vulgaire latin de Pierre d'Ailli (*Alliacus*) : et c'est de là que Bodin a fait d'*Arliac* par le changement de la première des deux *ll* en *r*, comme en *Varlet*, *Merlin*, *Merlusine*, faits de *Vallet*, *Mellin*, *Mellusine*. Rem. crit.

(17) *C'est ainsi qu'il le nomme.*

(18) Bodin, de la République, *liv. IV*, *p.* 548.

(19) *Pag.* 549.

(20) Vossius *a voulu dire* 2242.

junctionem apparuisse in cœlis. Atqui falsissimum est quod sibi sumit de anno vel diluvii vel natalis Domini : nec levis est error, sed spississimus ; in priori quidem numero annorum penè sexcentorum, in altero autem paulò pauciorum (21). *Quid mirum? Omninò Cameracensis fuit Chronologiæ imperitissimus, ut vel arguit quòd Arrianam hæresim cœpisse dicat anno Christi septingentesimo, quàm verisimiliùs tùm penè exstinctam dixisset. Ortam verò constat ferè initio sæculi quarti* (22). Si Thevet eût écrit avec jugement, aurait-il parlé de Pierre d'Ailli en ces termes? « Je » désirerois que tous ceux qui se meslent d'astrologiser daignassent un » peu mettre le nez avant dans ses » livres : ils n'y perdroient leurs peines; car, outre les singulières observations que je viens de ramentevoir » (23), ils y trouveroient la sentence » minutée à l'encontre de ceux qui, » sous le nom de la vraye astrologie, » prennent plaisir de s'embéguiner » du faux masque d'astrologie, introduisans une idolâtrie des astres » du tout abominable (24). » Cette prétendue idolâtrie n'était pas plus à craindre au temps de Thevet, que le culte religieux de la terre ; de sorte que, si les livres de Pierre d'Ailli n'étaient bons qu'à convertir cette sorte d'idolâtres, on n'avait presque point à faire d'eux. Mais comme d'autre côté ils étaient propres à entretenir le crédit de l'astrologie, par les vertus que cet auteur attribue aux conjonctions des planètes, choses dont Thevet ne dit pas un mot, leur lecture était infiniment plus préjudiciable que profitable.

(G) *Qui condamna Jean Hus au supplice.*] Ce ne fut point sans l'exhorter à se soumettre, et sans lui déclarer que c'était le meilleur parti à prendre : *Examinatis dictis testium, et recitatis articulis erroneis in Patrum consessu, cardinalis Cameracensis, judex causæ deputatus à Concilio, dixit ad Joannem Huss : « En » viæ duæ propositæ sunt tibi, ut ex » his eligas unam : aut te offeras omninò totum in potestatem et gratiam » Concilii, ejusque decretis super hâc » re acquiescas ; ita namque fiet ut » Concilium ob honorem Domini nostri Regis Romanorum nunc præsentis ac fratris ejus Bohemiæ Regis, » clementer acturum sit tecum ; aut si » ex dictis articulis quosdam tenere » ac defendere intendas, et desideres » aliam audientiam, concedetur tibi » quidem; sed tunc scias hìc esse magnos et illuminatos viros qui fortissima habent adversùs articulos tuos » fundamenta, et verendum est ne indè gravioribus involvaris erroribus. » Id consulendo dixerim tibi, non ut » judex* (25). » M. de Launoi, ayant rapporté cela, ajoute que cet hérétique aima mieux soutenir opiniâtrément ses opinions et être brulé, que suivre le conseil salutaire du cardinal d'Ailli : *Verùm litigiosus homo dogmata sua nimìs pertinaciter propugnare maluit et comburi, quàm usque adeò salubre cardinalis Alliaci consilium sequi.*

(H) *Il paraît dans le Catalogue des témoins de la vérité.*] « Par la détermination du concile de l'Église françoise, il fut délégué pour dénoncer » aux deux papes, qui s'entrequerelloient pour la papauté, qu'ils se » démissent du siége papal. Pour response, lui fut dit que les papes de » Rome sont exempts de toute tache » de schisme ; mais que c'estoient les » prélats françois, qui de gayeté de » cœur schismatisoient. Pour cette » occasion, il fut depuis renvoyé, » suivant l'avis du concile tenu à » Paris, avec le sieur Jean Maingre, » maréchal de Boucicaud, lequel par » après estrilla bien l'antipape à Avignon, comme aussi le cardinal » d'Ailli lui lava la tête du long et du » large (26). Et c'est ce que Henri » Pantaléon semble le coucher au » roolle de ceux qui en cette saison » crièrent et de voix et d'escrits contre l'ambition des papes, corruption de l'Église, schismes et divisions qui lors pulluloient grande-

(21) Vossius, *dans son hypothèse, a dû trouver ici une erreur de plus de six cents ans.*

(22) Vossius, de Scientiis Mathemat., *p.* 215.

(23) *Il n'avait parlé que de la réduction de tous les parallèles de Ptolomée à douze.*

(24) Thevet, Histoire des Hommes illustres, *tom. VII*, *p.* 89.

(25) Launoii Hist. Gymnasii Navarræ, *p.* 474, *ex Hussitæ cujusdam Relatione, apud* Bzovium, *ad ann.* 1415, *num.* 47.

(26) *Voyez ce que* du Plessis-Mornay *cite de* Froissard, *sur cette matière, dans son* Mystère d'Iniquité, *pag.* 486, *et suiv. Edition de Saumur, en* 1611, *in-folio.*

» ment ; disant qu'il a escrit un livre » intitulé de la *Réformation de l'É-* » *glise*, lequel pourtant ne se trouve » pas au catalogue de ses livres, qui » sont en grand nombre, tant en théo- » logie, qu'en mathématiques (27). » Rien n'est plus vrai que ce qu'assure Pantaléon touchant le livre de Pierre d'Ailli. Quant au Catalogue des témoins de la vérité, compilé par Flacius Illyricus, on y trouve Pierre d'Ailli, condamnant *1 le dogme de la transsubstantiation (28), et donnant au concile de Constance un projet de réformation, selon lequel la cour de Rome eût été privée de tant de moyens qu'elle employait pour amasser de l'argent; les prélats eussent été obligés à bien vivre et à remplir leurs fonctions; la pompe des cérémonies, les fêtes superflues *2, l'abus des jeûnes, et la canonisation des saints, eussent été abolis; le nombre des moines, des images et des temples eût été diminué (29). Nous pouvons croire certainement que tous les écrits de Pierre d'Ailli ne sont pas propres à plaire à la cour de Rome, puisque l'on en a inséré trois ou quatre dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum* (30). Orthuinus Gratius avait déjà inséré dans ce *Fasciculus* le traité de ce cardinal *de Emendatione Ecclesiae*. Ce que j'ai dit touchant la diminution des moines ne s'accorde pas avec ce que Thevet avait ouï dire, que Pierre d'Ailli composa un livre intitulé *le Bouclier de la Pauvreté*, où il faisait l'apologie des religieux mendians (31).

(I) *Les cartésiens le mettent aussi au nombre de leurs précurseurs dans la question des accidens.*] Un professeur de Louvain, des plus opposés à M. Descartes, devint *l'un de ses plus zélés sectateurs, après avoir trouvé dans des auteurs fort approuvés de l'Église son sentiment de la transsubstantiation, qui était presque le seul point qui l'arrêtait. Il mit quelque temps après dans ses thèses théologiques un extrait du livre que le cardinal d'Ailli, évêque de Cambrai, a fait sur le Maître des Sentences, pour faire voir que ce cardinal propose l'opinion de M. Descartes* touchant les accidens de l'Eucharistie, *et l'accorde avec la définition du concile oecuménique de Constance* (32).

(K) *Il composa beaucoup de livres.*] Ses *Commentaires sur le Maître des Sentences, et les quatre Traités* qui ont été mis dans l'appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, furent imprimés à Strasbourg en 1490. On imprima au même lieu, et en même temps, un volume de ses *Traités* et de ses *Sermons*. Une partie de ces traités fut réimprimée à Douai, l'an 1634, par les soins de Léandre de Saint-Martin, professeur en hébreu à Douai. Thevet assure qu'il a un livre de Pierre d'Ailli, *achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix, le douziesme aoust, au commencement que l'art d'imprimerie fut en usage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de mathématiques* (33). Cela ne peut être; car l'imprimerie ne fut inventée qu'environ l'an 1440 *. Il eût pu dire qu'on imprima à Louvain, en 1487, le *Sacramentale* de cet auteur, et à Paris, en 1488 (34), ses *Quaestiones in sphaeram mundi Joannis de Sacrobosco, cum Commentariis Petri Cirveli Daronensis Hispani*. Ses *Météores* furent imprimés à Strasbourg, l'an 1504, et à Vienne en Autriche, l'an

(27) Thevet, Hommes illustres, *tom. VII*, *pag.* 88.

*1 *Joly fait observer que Bayle lui-même, dans sa remarque (I), reconnaît que d'Ailli admettait la transsubstantiation.*

(28) *Voyez la* Dissertation *de M.* Allix, *à la tête de la* Determinatio Fr. Joannis Parisiensis, *imprimée à Londres en* 1686, *in-8°, p.* 71, 72.

*2 *Leclerc et Joly remarquent que, loin de conseiller d'abolir des fêtes, d'Ailli travaillait à leur multiplication, ainsi que Bayle l'a dit dans le texte.*

(29) *Voyez* du Plessis, Myst. d'Iniquité, *p.* 523.

(30) *Imprimé à Londres, l'an* 1690.

(31) Thevet, Hommes illustr., *pag.* 90.

(32) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II*, *p.* 522.

(33) Thevet, Hommes illustres, *tom. VII*, *pag.* 89.

* *Joly reproche à Bayle son ignorance sur ce qui concerne l'origine de l'imprimerie, et sa date; mais quoique le premier produit connu de l'imprimerie, ayant une date certaine, soit de 1457, il est à croire que l'invention et les premiers essais ont dû précéder d'un certain nombre d'années; et Bayle n'est pas remonté trop haut, en disant 1440, malgré la critique de Joly. Quant à la date de 1410 que Thevet donne à un livre imprimé de d'Ailli, Leclerc pense qu'il faut lire 1490, et qu'il s'agit du traité:* De Concordantiâ Astronomiae cum Theologiâ, *imprimé en effet cette année même à Augsbourg, in-4°.*

(34) *Selon* Gesner, Biblioth., *folio* 547 *verso, ce fut en* 1468.

1509. Sa *Vie du pape Célestin V* fut imprimée à Paris, l'an 1539 (35), et se trouve dans les Vies des Saints, compilées par Surius. Le titre de cet ouvrage fait quelque peine, parce qu'il donne à Pierre d'Ailli la qualité de confesseur de Charles V; mais il vaut incomparablement mieux supposer qu'on a mis là Charles V[e]., au lieu de Charles VI[e]., que de dire qu'il y a eu un autre Pierre d'Ailli. Possevin, qui a cru cela, s'est fort trompé. Je ne vois point de matière qui ait autant tenu au cœur à ce cardinal que l'astrologie; car, outre qu'il présenta au concile de Constance un écrit sur la réformation du calendrier, il a composé les livres suivans : *Tractatus de vero Cyclo lunari; Vigintilogium de Concordantiâ astronomicæ veritatis cum theologiâ; Tractatus de Concordiâ astronomicæ veritatis et narrationis historicæ* (36); *Tractatus elucidarius astronomicæ concordiæ cum theologiâ et cum historicâ narratione; Apologetica Defensio astronomicæ veritatis* (37); *Alia secunda apologetica Defensio ejusdem* (38); *Tractatus de Concordiâ discordantium Astronomorum.*

Le sieur du Peyrat assure (39) que Bodin, *en sa préface de la Demonomanie des Sorciers*, fait mention d'un livre composé par le *cardinal d'Ailly, où il a soustenu qu'il n'y a pas une seule démonstration nécessaire en Aristote, hormis celle par laquelle il a démonstré qu'il n'y avoit qu'un Dieu*. Il y a là deux petites choses à reprendre; car Bodin ne dit point, comme du Peyrat l'insinue, que Pierre d'Ailli ait fait un traité particulier sur cette matière; et il dit que cet auteur a remarqué dans Aristote quelques autres démonstrations, quoiqu'en petit nombre (40).

(L) *Quelques-uns n'ont jamais été imprimés.*] Ils sont dans la bibliothéque du collége de Navarre (41) : M. de Launoi en donne la liste. Il y en a qui contiennent la réponse à des questions bien curieuses, comme : *Utrùm esse tria supposita unius naturæ sit perfectio : Utrùm libertas creaturæ rationalis ante et post lapsum intrinsecè sit æqualis : Utrùm creaturæ rationalis conscientia erronea ejus actum excusare possit ?* Cette dernière question me fait souvenir de certains écrits qui ont paru en Hollande depuis quelque temps, sur les droits de la conscience erronée. On y a prouvé d'une manière si démonstrative, que toute action faite contre les lumières de la conscience est essentiellement mauvaise, et qu'il la faut éviter nécessairement et indispensablement, que ceux qui ont voulu combattre cette doctrine se sont précipités dans ce sentiment affreux, *qu'il ne faut pas toujours agir selon les lumières de sa conscience ;* d'où il s'ensuit, qu'on fait quelquefois une bonne action en agissant contre les lumières de sa conscience : monstre de doctrine, qui renverse toute la morale, et en comparaison duquel le probabilisme le plus outré est un sentiment innocent. Ce qu'il y a de rare en cela, c'est que ce sont des fanatiques qui se sont jetés dans ce précipice, eux, qui ont plus d'intérêt que personne à travailler pour les droits de la conscience.

(M) *De rimailler en langue vulgaire.*] Je cite en marge mon garant, qui assure que Pierre d'Ailli *a escrit plusieurs vers françois, en rithme usitée de son temps, lesquels ont esté mis en vers latins par Nicolas de Clemangis. J'en ai vu*, dit-il (42), *quelques-uns imprimez il y a plus de cent ans.* Il ajoute que le même auteur *a escrit en françois un livre intitulé, les sept Degrez de l'Eschelle de Pénitence, figurez et exposez sur les sept psalmes penitentiels, imprimé à Paris.* Je crains que la Croix du Maine ne nous trompe quant à ce dernier ouvrage; car M. de Launoi marque positivement qu'Antoine Bélard fit une version française du *Traité latin* de Pierre d'Ailli *sur les sept Psaumes Pénitentiels*, et que Denys de Harsi

(35) *Tout ceci est tiré, ou de M.* de Launoi, Hist. Gymn. Navarræ, *pag.* 476 *et suiv.*, *ou du P.* Labbe, de Script. Ecclesiast., *pag.* 180.

(36) *Il le fit à Bâle, l'an* 1418.

(37) *Il la fit à Cologne, au mois de septemb.* 1418.

(38) *Faite à Cologne, au mois d'octobre* 1418.

(39) *Dans ses* Antiquités de la Chapelle du Roi de France, *pag.* 345.

(40) Bodin, *Préf. de la* Démonomanie, *p.* 14.

(41) *On en trouve une partie à Cambridge, dans le collége d'Emmanuel.* Oudin. Supplem. de Script. Ecclesiast., *pag.* 690.

(42) La Croix du Maine, Biblioth. Franç., *pag.* 381.

imprima cette traduction à Lyon, l'an 1544, in-16 (43).

Voici un supplément : « Les vers » français de Pierre d'Ailli, desquels » la Croix du Maine a parlé, sont au » nombre de trente-deux seulement, » et contiennent une courte descrip- » tion de la vie d'un tyran. Nicolas » de Clémangis en a fait une para- » phrase en vers latins hexamètres, » imprimée avec les francais de Pierre » d'Ailli, à la fin du livre intitulé » *le Mépris de la Cour*, traduit de » l'espagnol de Guévare, en français, » italien et allemand, à Genève, » in-16, chez Jean de Tournes, en » 1605. La paraphrase de Clémangis » se voit aussi à la fin de ses épîtres, » page 355 de l'édition de Leyde. A » l'égard de la traduction d'Antoine » Bélard, Antoine du Verdier, page » 51 de sa Bibliothéque, dit que c'est » en 1542 qu'elle fut imprimée, chez » Denys de Harsi, in-16, à Lyon, » (44). »

(43) Launoii Hist. Gymnasii Navarræ, *p.* 479.
(44) *M.* de la Monnaie, Remarques MSS.

AIMON, prince des Ardennes, a été, dit-on (*a*), le père de ces quatre preux que nos vieux romans ont tant chantés. On les appelle ordinairement *les quatre fils Aimon*. Ils n'avaient qu'un cheval à eux quatre, nommé *Bayard*. Je ne parlerais pas d'une chose qui ne passe que pour un conte à dormir debout, si je n'avais à dire que ces grotesques de nos vieux romanciers et les fables qu'ils ont écrites de nos paladins, ont fait irruption dans le sanctuaire. La superstition des peuples les a introduites dans la religion; et si quelqu'un avait dit à ces impertinens écrivains, *Hæ nugæ seria ducent in mala* (*b*), il n'aurait pas été un mauvais devin. L'histoire de Luxembourg, composée par Jean Bertels, abbé d'Epternach, nous apprend que Renaud, l'aîné de ces quatre frères, a été martyrisé pour le nom de Jésus-Christ, qu'il a été canonisé, que l'Église célèbre sa fête, et qu'on lui a consacré des temples, et entre autres l'église de Saint-Renaud, dans le pays de Cologne, à laquelle est annexé un couvent de filles. On voit aussi à Cologne l'église du même saint, auprès de celle de Saint-Maurice; et dans cette église, l'image des quatre frères sur la muraille. Ils sont sur le même cheval, et leur aîné Renaud a un diadème (*) autour de la tête, comme une marque de sa sainteté. On prétend qu'après avoir été un grand guerrier sous Charlemagne, il se fit moine à Cologne (*c*), qu'il mourut martyr, et qu'à cause qu'il fit des miracles après sa mort, on lui bâtit une église (*d*).

(*a*) Johan. Bertels, Hist. Luxemb. *in Descript. oppidi Chimachi.*
(*b*) Horat. de Arte Poëticâ.

(*) Le mot d'usage est *auréole*, du latin *aureola*, employé en cette signification, mais bien ironiquement, par l'université de Cracovie, dans ces paroles de la page 585 du T. I. (2. édit. Amst. 1726) de l'*Histoire du concile de Constance* de M. Lenfaot. *Si fines inclyti regni Poloniæ tanquàm vulpeculæ.... subintrare satagerent* (Hussitæ) *non segniùs apud nos ac apud vos facibus flammeis vestiti, pro suis dogmatibus* ignitas *exciperent* aureolas. Voyez Ménage, au mot *Aureole* de son *Dict. Etym.* REM. CRIT.

(*c*) Ferrarius *in* Catal. Sanctorum, *ad* 7 *januar.*

(*d*) *Voyez* Voetii Disput. Theol., *tom. III, pag.* 508.

AYRAULT (PIERRE), en latin *Ærodius*, lieutenant criminel au siége présidial d'Angers, sa patrie, naquit l'an 1536. Il fit ses humanités et son cours de philosophie à Paris; ensuite il fut étudier en droit à Toulouse; d'où il passa à Bourges, pour profiter des leçons de Duarénus, de Cujas et de Doneau, trois des

plus excellens jurisconsultes de ce temps-là. Ayant pris à Bourges le degré de bachelier, il alla revoir sa patrie, y fit quelques leçons publiques sur le droit civil, et y plaida quelques causes. Il avait alors vingt-deux ans. Il retourna à Paris quelque temps après, et y devint l'un des plus célèbres avocats du parlement (A). Il y publia, en 1563, les *Déclamations de Quintilien*, qu'il corrigea en divers endroits, et qu'il accompagna de notes. L'année suivante, il fit imprimer dans la même ville un Traité *du Retrait lignager*, composé par François Grimaudet, avocat du roi à Angers, et y mit une préface *de la nature, variété et mutation des loix*. Il publia, en 1567, un livre intitulé, *Decretorum Rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatarum libri duo.... Accedit Tractatus de origine et auctoritate rerum judicatarum*. Il l'augmenta beaucoup dans les autres éditions (B). Il quitta Paris l'année suivante pour aller exercer dans sa patrie la charge de lieutenant criminel. Il l'exerça avec tant d'exactitude que, comme un nouveau Cassius, il fut appelé l'*Écueil des accusés*. Pendant les désordres de la ligue, il exerça par *intérim* (C) la charge de président au même siége, et s'en acquitta avec la même intégrité que de l'autre. La ville d'Angers lui témoigna son estime en plusieurs manières, et principalement par la charge d'échevin perpétuel qu'elle lui donna. Il fut fort brouillé avec Philippe Gourreau, maître des requêtes, son compatriote; et il publia une *lettre apologétique* contre lui, en 1577 (*a*). Il fut ferme dans le bon parti contre la ligue; et il était obligé de l'être, non-seulement par la charge qu'il avait au présidial, mais aussi par celle de maître des requêtes du duc d'Anjou, qu'il avait eue conjointement avec le jurisconsulte Baudouin, avant que ce prince montât sur le trône. La *Harangue* qu'il fit à ce duc faisant son entrée à Angers, le 7 de janvier 1570, a été imprimée avec le *Discours* (D) qu'il lui adressa pour le louer de ses victoires et de la restauration de l'université d'Angers. Ce discours roule principalement sur ce que Baudouin avait dédié à ce prince deux anciens panégyriques: celui qu'Euménius avait fait de Constantius, et celui que Pacatus avait fait de Théodose. Le *discours* qu'Ayrault publia l'an 1589, *sur la mort de Henri III*, et *sur le scandale qu'en avait l'Église*, témoigne son attachement au parti de ce monarque. Il n'y mit ni son nom ni celui de l'imprimeur. M. de Thou en a parlé avec éloge (*b*). On a trouvé parmi les papiers de l'auteur, la version latine qu'il en avait faite. Il écrivit en ce temps-là un *discours* où il exhortait Henri IV à se faire catholique; mais de tous ses ouvrages, celui qui l'a fait le plus connaître dans les pays étrangers, et surtout parmi les protestans, est le *Traité de la puissance paternelle* (E). Il le composa pendant le procès qu'il eut avec les jésuites, au sujet de son

(*a*) *Il en fit deux éditions dans la même année, à Angers, la seconde plus ample que la première. Cette pièce est en latin.*

(*b*) Thuan. Historiar. *lib. XCV.*

fils aîné, qui avait pris l'habit de leur ordre (c). Il l'avait envoyé dans leur collége de Paris, afin de le rendre plus capable de lui succéder un jour, et il eut quelque temps après le chagrin d'apprendre qu'ils lui avaient persuadé d'entrer dans leur corps. Il en fit ses plaintes au parlement de Paris (d); et, quand il eut su qu'ils l'avaient fait évader, il présenta requête au pape, et obtint des lettres de Henri III au cardinal d'Est, protecteur des affaires de France, et au marquis de Pisani, ambassadeur de cette couronne (e), par lesquelles lettres le roi demandait très-instamment qu'on sollicitât un ordre du pape pour la liberté du jeune garçon. Tout cela fut inutile. Le Traité de la Puissance paternelle * qu'il adressa trois ans après à ce fils désobéissant, ne fut pas plus efficace. Quoique Ayrault eût d'autres fils, il ne laissa pas de se chagriner excessivement de la perte de celui-là. Il avait épousé à Paris, en 1564, Anne Des-Jardins, fille de Jean Des-Jardins, médecin de François Ier., de laquelle il eut quinze enfans (F), dont dix étaient en vie quand il mourut à Angers, le 21 de juillet 1601, âgé de soixante-cinq ans (*f*). J'emprunte de M. Ménage cet article (*g*).

(*c*) *Voyez l'article suivant.*

(*d*) *Le* 19 *de mai* 1586.

(*e*) *Elles sont datées du* 18 *juillet* 1586.

* *Ce* Traité de la Puissance paternelle *fut, dit Leclerc, imprimé à Tours en* 1582, *in*-12 *de* 82 *feuillets. Joly renvoie aux* Mémoires de Nicéron, *pour un catalogue plus détaillé des ouvrages de P. Ayrault.*

(*f*) Sainte Marthe *s'est trompé dans l'*Éloge de Pierre Ayrault, *où il ne lui a donné que soixante-trois ans de vie.*

(*g*) *Ex* Vitâ Petri Ærodii, *ab* Ægidio Menagio, *ejus ex filiâ nepote, scriptâ, et typis datâ Parisiis, anno* 1675, *in*-4.

(A) *Il devint l'un des plus célèbres avocats du parlement.*] Antoine Loisel, en son Dialogue des Avocats du parlement de Paris, met notre Ayrault dans la liste des plus fameux, et lui donne la prééminence sur Bodin. Il est vrai qu'il remarque que Bodin ne réussit pas dans le barreau. Voici comme parle Loisel : *Maistre Pierre Ayrault fut aussi pourveu de l'estat de lieutenant criminel à Angers, dont il estoit, et s'y retira sur la fin des grands jours de Poictiers de l'an* 1567, *encore qu'il plaidast assez bien et doctement, mieux beaucoup que ne faisoit maistre Jean Bodin, Angevin, quelque grande et exquise doctrine qui fust en lui ; car il ne lui succéda jamais en plaidoirie qu'il ait faite* (1). On imprima à Paris, l'an 1568, quelques *plaidoyers* de Pierre Ayrault (2). Ils furent imprimés à Rouen, en 1614, avec les notes et les additions d'un jeune jurisconsulte. M. Ménage, qui dit cela (3), pouvait ajouter qu'on les imprima à Paris, en 1598, in-8°., avec quelques autres *opuscules* de Pierre Ayrault. Les curés de Paris le choisirent en 1564 pour plaider leur cause contre les jésuites ; cependant il ne la plaida pas ; et peut-être que cela vint de ce qu'on ne trouva pas à propos que les intérêts des curés fussent séparés de ceux de l'évêque de Paris. C'est la conjecture du sieur du Boulai (4). Quoi qu'il en soit, son plaidoyer fut rendu public, comme je viens de le dire dans la note (2).

(B) *Il augmenta beaucoup son livre dans les autres éditions.*] La seconde édition est de Paris, en 1573, in-8°., et contient six livres. La troisième est in-folio, et a pour titre, *Rerum ab omni antiquitate judicatarum Pandectæ.* Elle est aussi de Paris, en 1588. Après la mort de l'auteur on imprima les mêmes Pandectes à Paris, l'an 1615, avec le petit Traité *de Patrio Jure.* Il les avait revues et corri-

(1) Loisel, *apud* Menag. *in* Testim. de P. Ærodio, *ejus* Vitæ *præfixis*, *pag.* xxvj.

(2) *Il y en a* XXII. *Le* XXe. *est celui qu'il avait préparé pour les curés de Paris contre les jésuites en* 1564.

(3) *In* Vitâ Petri Ærodii, *pag.* 26.

(4) *In* Historiâ Academ. Parisiens., *tom.* VI, *pag.* 966, *apud* Menag. *in* Testim. de P. Ærod., *pag.* xvij.

gées. M. Ménage en avait promis (5) une nouvelle édition qu'il devait accompagner de petites notes marginales qui auraient indiqué les sources d'où Ayrault avait tiré ses exemples. L'ouvrage est fort docte : *Continet enim res ab omni antiquitate apud Indos, Judæos, Græcos, Romanos, Francos, alios que judicatas* (6). Celui qu'il fit en français, *de l'Ordre et instruction judiciaire dont les anciens Grecs et Romains ont usé en accusations publiques, conféré à l'usage de nostre France*, est bon et curieux. Il fut imprimé pour la première fois à Paris, en 1575, in-8°. La seconde édition, qui est de Paris, en 1588, in-4°., fut augmentée de deux livres. La troisième fut augmentée d'un livre, à Paris, l'an 1598, in-4°. (7). Ainsi l'ouvrage comprend quatre livres. Le quatrième livre, qui traite *des Procès faits au cadavre, aux cendres, à la mémoire, aux bestes brutes, choses inanimées, et contumax*, avait été imprimé à part, à Paris, en 1591, in-8°. J'ai oublié de dire que son Traité *de Decretis Rebusve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatis*, fut imprimé à Francfort, l'an 1580, sur la première édition. Les abréviateurs de Gesner n'ont connu notre Pierre Ayrault que par cette édition d'Allemagne. Ils ont mal cru qu'il s'appelait Paul.

(C) *Par* intérim.] M. Ménage fait durer deux ans cet *intérim* : *Et præturæ munere per biennium functus Ærodius est* (8); et néanmoins il dit qu'Ayrault ne fut nommé à cette charge que le onzième de mai 1589, et qu'Henri-le-Grand en pourvut un autre au commencement de l'année 1590, *ineunte anno* 1590 (9).

(D) *Sa* Harangue *a été imprimée avec le* Discours, *etc.*] M. Ménage n'a pas bien marqué le temps auquel ces deux pièces furent imprimées : il dit que ce fut en 1577, et qu'alors le prince qui y est loué était roi de Pologne et duc d'Anjou. C'est dire assez clairement qu'il n'était pas roi de France : néanmoins le duc d'Anjou fut sacré à Reims au mois de février 1575, et il était censé roi de France dès le jour que Charles IX décéda (10). Soyez assuré que la Harangue et le Discours en question parurent en 1570, et par conséquent lorsque celui qu'on y louait n'était pas encore roi de Pologne.

(E) *Le Traite de la Puissance paternelle.*] L'auteur l'écrivit en français et en latin : un de ses compatriotes, nommé Jacob Frubert, le traduisit en italien (11). Voyons ce qu'en dit M. Ménage : *Egit cum fugitivo filio tanquàm cum absente reo, hoc est annotatione et programmate :*

> *Qualis populeâ mœrens philomela sub umbrâ*
> *Amissos queritur fœtus* (12),

et quæ sequuntur : Notum enim tibi carmen est : talis Petrus Ærodius amissum filium insolabiliter in scriptis suis queritur. Vide quæso.... quos ipse questus fundat in libro tertio Ordinis judiciarii, modò fratrem Johannem Ærodium, modò Renatum filium compellans. Quis verò tam ferus ac ferreus est, qui cùm querelas ejus legat in libello illo aureo, et tot laudibus à Stephano Pascasio celebrato (13), *quem de Patrio Jure ad fugitivum filium contra jesuitas scripsit, à gemitu et lacrimis temperare possit ?.... At non solus Ærodius fatum suum gemuit, ingemuêre et alii : lege Stephani Pascasii et Johannis Bodini* (14) *eâ de re ad Petrum Ærodium Epistolas. Lege Antonii Arnaldi advocati Parisiensis.... Orationem pulcherrimam, habitam in senatu Parisiensi, contra jesuitas, anno MDLXXXIV* (15). M. Ménage a rapporté dans ses remarques ce qu'Antoine Arnauld dit là-dessus, et ce qui fut répondu par Pierre Barni, procureur des jésuites du collége de Clermont. La réponse va là, que les jésuites ne voulurent jamais recevoir en France René Ayrault, *bien qu'il eust pour le moins dix-huit ans* ; mais que, *sans leur rien découvrir, il s'en alla en*

(5) *In* Vitâ P. Ærodii, *pag.* 28.

(6) *Ibidem*, *pag.* 27.

(7) *C'est ainsi qu'il faut traduire ces paroles de M.* Ménage : *Quem posteà anno* 1588 *duobus libris et anno* 1598 *tribus auctiorem in eâdem urbe publicavit.* Vita Petri Ærodii, *pag.* 17.

(8) *Ibidem*, *pag.* 24.

(9) *Ibidem*, *pag.* 23.

(10) *C'était le* 30 *de mai* 1574.

(11) Menagii Vita P. Ærodii, *pag.* 28.

(12) Virgil. Georgic., *lib. IV*, *vs.* 511.

(13) *Voyez la* X*e*. *Lettre du Livre XI*e. *des* Lettres de Pasquier.

(14) *M.* Ménage *produit la* Lettre de Bodin, *pag.* 242.

(15) Menage, Vita Ærodii, *pag.* 37.

Allemagne, où il fut receu (16). Voyez la remarque (A) de l'article suivant.

(F) *Il eut quinze enfans.*] Nous destinons un article particulier à son fils aîné. PIERRE AYRAULT, son second fils, succéda aux vertus et à la charge de son père, et fut président en la sénéchaussée d'Angers, conseiller de ville, et maire. Il procura, en 1603, une profession en droit dans l'académie d'Angers à Guillaume Barclai. La *Harangue* qu'il fit à Marie de Médicis, mère de Louis XIII, à Angers, le 16 d'octobre 1619, se voit au VI[e]. tome du Mercure français. Il fut député à l'assemblée des notables convoquée à Rouen en 1617. Il a laissé postérité. JEAN AYRAULT, son frère, fut avocat au parlement de Paris. GUILLAUME AYRAULT, leur frère, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, docteur de Sorbonne, eut beaucoup de part à l'amitié de Louis Servin, avocat général au parlement de Paris. GUYONNE AYRAULT, l'une de leurs sœurs, épousa Guillaume Ménage, avocat du roi au présidial d'Angers. De ce mariage est sorti feu M. Ménage (17), l'un des plus doctes hommes de France.

(16) *Ibidem*, *p.* 251.

(17) *Ex* Vitâ P. Ærodii. *Voyez la Citation* (g) *de cet article.*

AYRAULT (RENÉ), fils aîné du précédent, causa un très-grand chagrin à son père. Il naquit à Paris le 11 de novembre 1567, et fut donné à instruire aux pères jésuites (*a*). Pierre Ayrault les estimait alors et les aimait (*b*), et n'aurait pas accepté de plaider contre eux pour les curés de Paris, comme il l'avait accepté en l'année 1564. Ayant vu dans son fils aîné un esprit fort vif, beaucoup de mémoire, et plusieurs qualités aimables, il pria très-instamment le provincial des jésuites et le recteur du collége de Clermont, lorsqu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le sollicitât en aucune manière à entrer dans leur religion : il leur dit qu'il avait d'autres enfans à consacrer à l'Église ; mais qu'il destinait celui-là à remplir sa charge, et qu'il en voulait faire le soutien de sa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Néanmoins, les grands talens de ce jeune homme firent souhaiter aux jésuites d'avoir un sujet de cette importance dans leur société ; de sorte qu'après qu'il eut étudié deux années en rhétorique sous le père Jacques Sirmond, ils lui donnèrent l'habit de leur ordre en 1586. Son père, sans l'avis duquel cela s'était exécuté, fait beaucoup de bruit. Il les accuse de plagiat, et les somme de lui rendre son enfant. Ils répondent qu'ils ne savent ce qu'il est devenu. Ayrault impètre chefs de monitoire, et obtient un arrêt du parlement qui ordonne aux jésuites du collége de Clermont de ne point recevoir dans leur ordre René Ayrault, et de notifier aux autres colléges cette défense. On n'obéit pas à cet arrêt : on transporte le jeune homme de lieu en lieu ; on lui change le nom ; on l'envoie en Lorraine, en Allemagne, en Italie (A). Henri III fait agir auprès du pape son ambassadeur et le protecteur de ses affaires ; Ayrault en écrit à sa sainteté ; le pape se fait montrer * le rôle de tous les jésuites du monde ; René Ayrault, revêtu d'un autre nom, ne paraît pas dans le

(*a*) Menagii Vita P. Ærodii, *pag.* 245.

(*b*) *Quos tunc ipse et amabat et magni faciebat : quin et eos vocari Andegavum et ibi sedem habere aliquandò voluit.* Vita Ærodii, *pag.* 35. *Voyez-en aussi la page* 245, *où il cite* Ayrault *au livre III de son* Ordre judiciaire.

* *Leclerc demande où est la preuve de ce fait.*

rôle (*c*). Trois ans de peines et de recherches n'ayant rien produit, le père recourt à sa plume, fait un livre de la Puissance paternelle, et l'adresse à René son fils (*d*). René y fit une réponse; mais ses supérieurs ne trouvèrent pas à propos de la publier. On aima mieux que Richeome, provincial des jésuites de Paris, réfutât l'ouvrage de Pierre Ayrault (B). Voici les aventures de René. Il entra dans l'ordre, à Trèves, le 12 de juin 1586 : il passa ensuite à Fulde, où il répéta ses études de rhétorique. Il parcourut l'Allemagne, et y fut pris par les protestans : il alla à Rome, et y étudia un an en philosophie, sous Mutius Vitelleschi (*e*). Il continua cette étude l'année suivante à Milan, et vint l'achever à Dijon (*f*). Ayant régenté les classes dans la même ville pendant quatre ans, avec beaucoup de succès, il en sortit, lorsque les jésuites furent bannis de plusieurs villes du royaume, l'an 1594, et s'en alla en Piémont, où il régenta deux ans. Il vint ensuite à Avignon, et y étudia pendant quatre ans en théologie; après quoi il retourna à Rome, d'où il fut envoyé à Milan, pour y enseigner la rhétorique. Il le fit pendant quelques années, et puis il revint en France. Il y passa par les plus illustres emplois de son ordre. Il régenta la philosophie, il prêcha; il fut préfet de collége; il fut recteur à Reims, à Dijon, à Sens, à Dôle, à Besançon; il fut assistant du provincial, et procureur de la province de Champagne, et puis de celle de Lyon à Rome. Enfin, il mourut à la Flèche, le 18 de décembre 1644 (*g*). Son père, par acte passé devant notaire et témoins, le priva de sa bénédiction, l'an 1593; mais il ne persévéra pas dans sa colère jusqu'à sa mort, car on trouva parmi ses papiers un écrit où il lui donnait sa bénédiction (C).

(*c*) *Voyez le texte de l'article précédent, vers la fin.*

(*d*) *Voyez la remarque* (E) *de l'article précédent.*

(*e*) *Il a été général des jésuites.*

(*f*) *En ce temps-là, le cours de philosophie durait 3 ans.*

(*g*) *Ex* Vitâ P. Ærodii. *Voyez la Citation* (*g*) *de l'article précédent.*

(A) *En Lorraine, en Allemagne, et en Italie.*] Antoine Arnauld, dans son plaidoyer de l'an 1594, exposa que les jésuites *avaient soustrait* René Ayrault *dès l'âge de quatorze ans, et qu'ils le tenaient en Italie et en Espagne.* Il ne paraît pas qu'on lui ait jamais fait voir l'Espagne (1); et il n'était guère loin de sa dix-neuvième année quand il prit l'habit de jésuite.

(B) *On aima mieux que Richeome... réfutât l'ouvrage de Pierre Ayrault.*] Sa réponse n'a pas été imprimée, non plus que celle de René Ayrault : *Quia indecorum visum est adversùs parentes scribere filios, prohibitus est à rectoribus suis responsionem vulgare. Igitur id aggressus est Ludovicus Richeomus... quod me docuit privata ipsius Renati Ærodii ad ipsum Richeomum Epistola, cujus exemplar, quæ sua est humanitas, misit ad me Româ Petrus Possinus presbyter societatis Jesu doctissimus, idemque jesuiticæ historiæ scriptor celeberrimus. Sed neque responsionem suam vulgavit Richeomus : quâ de causâ nescio* (2).

(C) *Son père laissa un écrit où il lui donnait sa bénédiction.*] Il était signé de sa main, et contenait ce qui suit : *Dieu doint sa paix, son amour et sa grâce à mon fils René Ayrault. Je lui donne ma bénédiction, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Et je lui pardonne tout ce en*

(1) *Hispaniam quoque petiisse falsò creditum est.* Menagii Vita P. Ærodii, *pag.* 37.

(2) Menag., Vita P. Ærodii, *pag.* 39

quoy il peut m'avoir offensé. Et je prie Dieu l'assister de son benoist Saint-Esprit, quelque estat ou vacation qu'il puisse entreprendre (3).

(3) Menag., Vita P. Ærodii, *pag.* 257.

AITZEMA (Léon d'), gentilhomme de Frise, né à Doccum, l'an 1600, a été conseiller des villes anséatiques, et leur résident à la Haye. Il a compilé une *histoire des Provinces-Unies*, qui a eu beaucoup de débit, et qui est d'un grand usage à ceux qui sont employés aux affaires politiques, car on y trouve mot à mot les traités de paix, les instructions et les mémoires des ambassadeurs, les lettres et les réponses des souverains, les capitulations des villes et autres actes publics, chacun en sa langue originale, et puis traduit en flamand. C'est en cette dernière langue que cette histoire est écrite. On en a fait deux éditions (A). Quoiqu'elle soit principalement considérable à cause des pièces authentiques que l'auteur y a ramassées avec beaucoup de patience et d'application, je ne voudrais pas juger du reste comme a fait M. de Wicquefort (B). J'ai ouï dire que cet historien a parlé d'une manière désintéressée de ce qui regarde les disputes de religion. M. Arnaud l'a cité pour une chose qui n'est pas trop avantageuse aux protestans (*a*). Valère André parle d'un Léon Aetsma, Frison, qui fit imprimer ses vers latins de jeunesse à Franeker, l'an 1617 (*b*). Quelques-uns croient que ce poëte ne diffère point de l'historien dont je parle dans cet article (*c*). Léon d'Aitzema mourut à la Haye, le 23 de février 1669, après y avoir exercé environ 40 ans la charge de résident des villes anséatiques qui lui avait été procurée par Foppius d'Aitzema, son oncle, résident de Hollande à Hambourg (C). Notre Léon était un fort honnête homme, officieux, affable, libéral envers les pauvres, et très-versé dans la politique. Il parlait plusieurs langues, l'allemand, le français, l'italien, l'anglais. Son père était secrétaire de l'amirauté de Frise (*d*). Il ne sera pas inutile de remarquer qu'on a déjà vu trois volumes in-folio de la continuation d'Aitzema : le premier s'étend depuis 1669 jusqu'à 1679 ; le second depuis 1679 jusqu'à 1687 ; et le troisième depuis 1687 jusqu'à 1692 (*e*). Un ministre nommé Aitzema, a écrit en flamand sur les Sibylles.

(*a*) *Voyez l'*Apologie pour les Catholiques, *part. II, pag.* 267.

(*b*) Valer. Andr. Bibliotheca Belgica, *pag.* 623.

(*c*) Konig. Biblioth., *pag.* 19.

(*d*) *Elle résidait alors à Doccum : présentement elle reside à Harlingen.*

(*e*) *Ces volumes sont imprimés à Amsterdam ; le premier en* 1685, *le second en* 1688, *et le troisième en* 1698.

(A) *On a fait deux éditions de son histoire.*] La première comprend quinze volumes in-4°., qui ont été imprimés l'un après l'autre : le premier en 1657, et le dernier en 1671. Le premier commence à la cessation de la trève qui avait été conclue par les soins de Henri-le-Grand entre l'Espagne et les Provinces-Unies, et s'étend depuis l'année 1621 jusqu'à l'année 1625. Le dernier comprend l'histoire de l'an 1668. La seconde édition est en sept volumes in-folio, qui ont été imprimés en 1669 et en 1671. Le dernier de ces volumes contient une table générale des six autres, avec la *Relation de la Paix de Munster*, et un traité qui a pour titre *le Lion retabli*,

et qui est la narration des choses qui se passèrent dans les Provinces-Unies en 1650 et en 1651, par rapport à quelques charges importantes dont la vacance fut remplie. Ce traité avait déjà paru l'an 1652, in-4°. La Relation de la Paix de Munster avait été imprimée en latin l'an 1654.

(B) *Comme a fait M. de Wicquefort.*] C'est d'Aitzema qu'il parle dans les paroles que l'on va lire : « L'histoire, *ou le récit des affaires d'état et de guerre*, qui a été écrite en Hollande, en quatorze ou quinze volumes, contient plusieurs traités, résolutions, et autres pièces authentiques; de sorte qu'elle peut servir comme d'inventaire à ceux qui n'ont point d'accès aux archives de l'état; mais ce que l'auteur y a ajouté du sien ne vaut pas la gazette, de quelque façon qu'on le puisse prendre. Il n'a point de style, son langage est tout-à-fait barbare, et ce n'est qu'un chaos que tout le composé de son ouvrage. Cela lui est commun avec la plupart de ceux qui, en ce pays, se mêlent d'écrire l'histoire sans ordre et sans permission, et presque toujours sans jugement et sans vérité (1). » Avouons que ce jugement est bien sec et bien désavantageux, et qu'il choque bien des gens.

(C) Foppius d'Aitzema, *son oncle, résident de Hollande à Hambourg.*] J'ai trouvé un endroit qui le concerne dans l'un des volumes de M. Pufendorf. J'y ai vu qu'en 1636 ce Foppius, envoyé des Provinces-Unies à l'empereur, assura dans Ratisbonne, que Salvius lui avait écrit que les Suédois voulaient commencer à négocier la paix à la cour de Vienne, et que Salvius nia cela (2). Néanmoins Foppius s'empressait extrêmement à négocier la paix : mais la Suède ne le crut point propre à un tel ouvrage ; et l'on trouvait ridicule qu'il se fît de fête pour un tel dessein, et surtout quand on songeait que depuis qu'il était passé dans la communion de Rome, il employait toutes sortes de moyens à s'insinuer dans les bonnes grâces de l'empereur. *Nec Aitzma idoneus tantæ rei autor habebatur, omnibus qui hominem nôrant irridentibus, quòd iste heic se ingerere non dubitaret; quem præsertìm post suscepta sacra Romana gratiæ Cæsaris omnibus modis adrepere constabat* (3).

(1) Wicquefort, de l'Ambassadeur, *tom. I, pag.* 172. *Voyez aussi la page* 446.

(2) Pufendorf, de Rebus Suecicis, *lib. IX, pag.* 296, *num.* 53, *ad ann.* 1637.

(3) *Idem, ibid.*

AKAKIA (Martin), professeur en médecine, dans l'université de Paris, au XVI[e]. siècle, était de Châlons en Champagne (A). Il s'appelait *Sans-Malice* * ; mais selon la coutume d'alors, il changea son nom en celui d'*Akakia* (B), qui signifie en grec la même chose que *Sans-Malice* en français. Il le transmit à ses descendans qui l'ont toujours porté jusqu'à cette heure. Il fit des progrès considérables à Paris, sous le professeur Pierre Brissot (*a*), et apprit de lui la plupart des choses qu'il publia ensuite sur Galien (C). Il fut reçu docteur en la faculté de médecine de Paris, l'an 1526. François I[er]., dont il fut l'un des principaux médecins, le considéra beaucoup. Je ne sais point en quelle année il devint professeur en médecine ; mais il l'était au temps que Gesner publia sa Bibliothèque, c'est-à-dire, l'an 1545. Il mourut l'an 1551. Il avait pris pour armes, de gueules à la croix d'or accompagnée de quatre cubes aussi d'or, avec cette devise : *Quæcunque ferat fortuna, ferenda est; Faut supporter fortune, quoi qu'elle apporte.* Il prit pour femme Marie Chauveau, veuve de Silvain de Monthelon, et en eut un fils, qui fut

* *Leclerc doute que* Sans-Malice *fût le nom de la famille d'Akakia. Goujet qui, dans son* Mémoire sur le Collége royal de France, *tom. III, pag.* 37, *cite les* Recherches sur l'Origine de la Chirurgie, *rapporte que le vrai nom d'Akakia était* Malice.

(*a*) Moreau, *in* Vitâ Brissoti.

professeur en médecine, comme l'on va voir. Presque tous ses descendans ont marché dans la même route ; mais il s'en est trouvé un qui s'est mêlé d'autre chose que de médecine (D). Ceux qui ont mis la mort de notre Martin Akakia à l'année 1605, se sont étrangement abusés (E). Marot a parlé de lui avec éloge : ce qu'il en a dit a été cité par M. Ménage (*b*).

(*b*) Ménage, Orig. de la Langue Française, *pag.* 4.

(A) *Il était de Châlons en Champagne.*] M. Moréri, n'ayant pas entendu ce que veut dire *Catalaunensis*, a cru bonnement qu'Akakia était Catalan. *Il était de Catalogne*, dit-il ; et, pour comble de méprise, il nous renvoie à Quensted, qui a marqué positivement que ce médecin était de *Châlons*, *ville dont l'évêque se dit comte et pair de France* (1).

(B) *Il s'appelait Sans-Malice; mais... il changea son nom en celui d'*Akakia.] C'est ce que témoignent René Moreau dans la Vie de Sylvius, et Gabriel Naudé, dans son Jugement sur Augustin Niphus (2). Voyez aussi la Mothe-le-Vaïer, à la page 277 du XIIe. tome de ses Œuvres ; et M. Ménage, dans les Origines de la langue française (3). Le père Labbe croit *que tout cela n'est qu'un* ex post facto, *ou allusion gentille faite après coup, ou bien un sobriquet qu'on lui aurait donné, et qui aurait ensuite passé en nom de famille* (4). Il se fonde sur deux raisons: la première est qu'Ἀκακία signifie, non pas *un homme éloigné de toute malice ; mais l'éloignement de la malice.* La seconde est que ce médecin de François Ier. aurait *écrit Acacia*, ou *Akakia*, s'il avait pris un nom métamorphosé de la langue grecque. Pour confirmer la première, il ajoute que ce médecin, *s'il est vrai qu'il s'appelast auparavant* Sans-Malice, *eust mieux fait de quitter ce nom féminin* Ἀκακία, *pour en prendre un plus masle et qui eust du rapport à* Ἀκάκιος, Acacius, *mots usitez parmy les Grecs et les Latins. Qui est-ce qui ne se mocqueroit de la simplicité ou bestise de celui qui, ayant pour nom de famille*, Pelé, *ou* Vertueux, *tourneroit son nom en grec, et s'appelleroit* Ἀλωπεκία, ou Ἀρετή? Ces raisons-là sont très-faibles. On peut avouer, quant à la seconde, que dans l'ordre il fallait écrire, ou *Acacia*, ou *Akakia*; mais je pense qu'effectivement cet habile médecin signait de la dernière manière. A l'égard de l'autre raison, il est facile de voir que le père Labbe ne dit rien qui vaille ; car le nom masculin Ἀκάκιος ne répond pas aussi juste que le féminin Ἀκακία au mot français *sans malice.* La comparaison de *pelé* ou *vertueux*, est hors de propos, puisqu'il est certain que *Sans-Malice* n'a point la nature d'un nom adjectif, et que si un homme qui, aurait porté le nom *Avec-Pelure*, eût voulu le gréciser, il eût dû prendre celui de *Synalopecia* plutôt que celui de *Synalopecius.*

(C) *Il publia diverses choses sur Galien.*] Il publia, en 1538 *, une traduction latine des deux livres de Galien *de Ratione curandi*, et l'accompagna d'un *Commentaire* (5). Après cela, il traduisit l'*Ars Medica, quæ et ars parva*, du même Galien. Cet ouvrage fut imprimé à Lyon, en 1548. Il est aussi l'auteur d'un livre imprimé à Paris, l'an 1555, sous le titre de *Synopsis eorum quæ quinque prioribus libris Galeni de facultatibus simplicium medicamentorum continentur.*

(D) *Un de ses descendans se mêla d'autre chose que de médecine.*] Une lettre de Guy-Patin, datée du 22 juillet 1664, contient ces paroles : « Le » roi a fait mettre à la Bastille le » frère de M. Akakia, notre collègue, » pour avoir écrit quelque chose qui a » déplu à M. le prince. Il avait été » employé, il n'y a pas long-temps, » pour le mariage du duc d'Enguien, » et avait été secrétaire de l'ambas-

(1) Quenst. de Patriis Viror. Eruditorum, *pag.* 51.

(2) *Au feuillet* O iij.

(3) *A la page* 4 *de l'édition de Paris, en* 1694, *in-folio*, [*ou page* 6 *édit. de* 1750.]

(4) Labbe, Etymologies des mots français, *pag.* 10.

* *Quoique n'ayant été imprimée qu'en* 1538, *cette traduction est de* 1532, *comme le prouve Joly après Leclerc.*

(5) Gesner. *in* Biblioth., *folio* 500.

» sade de Pologne. » Tout le monde a su les plaintes qu'un ami de la maison d'Autriche, déguisé sous le nom de *Stanislaüs Lysimachus*, *eques polonus*, publia en 1683 contre les intelligences que la France entretenait avec le comte de Tékéli, par le moyen d'Akakia et de du Vernai-Boucauld. Je viens de lire, dans un imprimé qui a pour titre, *Journal d'Amsterdam* (6), que ce même M. Akakia eut beaucoup de part aux intrigues qui tendaient à faire tomber la couronne de Pologne sur la tête du duc de Longueville, par la déposition du roi Michel. On assure dans ce Journal que l'empereur en avait fait faire des plaintes au roi de France, et qu'il avait nommé, *entre autres*, *M. Akakia comme un des principaux conducteurs de cette affaire :* que M. Akakia *fut mis à la Bastille ; mais qu'il n'en eut que plus d'attention à l'intrigue qu'il avait commencée, et plus de loisir pour entretenir les correspondances qu'il avait liées : que ses lettres et sa négociation allèrent toujours leur train, nonobstant cet emprisonnement*, et que l'affaire fut si avancée, qu'il n'y eut que la mort de M. de Longueville (7) qui en empêchât l'exécution. Les médailles étaient déjà toutes préparées. Ce second emprisonnement de M. Akakia ne dura que cinq ou six mois, s'il en faut croire une personne que j'ai consultée depuis la lecture de ce Journal. Cette personne m'a dit de plus que M. Akakia eut tant de joie de se voir choisi pour aller fomenter les troubles de la Hongrie, qu'encore qu'il fût bien malade, il se trouva bientôt assez de santé pour partir. N'osant prendre la route d'Allemagne, il s'en alla en Angleterre, où il s'embarqua pour la Suède, d'où il se rendit par mer à Riga, et de là en Pologne, où il est mort. C'était un homme d'intrigue, et qui agit vivement pour la conclusion de la paix d'Olive.

(E) *Ceux qui ont mis sa mort à l'année* 1605 *se sont abusés.*] C'est ce qu'a fait l'auteur du *Diarium Biographicum* (8) ; car voici comme il parle sous cette année-là : *Martinus Akakia*, *Gallus* CATALAUNENSIS, *medicinæ doctor et professor Lutetiæ Paris.* Après quoi il donne le titre de quelques livres dont Akakia de Châlons est véritablement l'auteur. Si l'on avait su que Brissot, dont notre Akakia fut disciple, n'était plus en France l'an 1519, on n'aurait pas allongé la vie de ce disciple jusqu'à l'année 1605, ou bien on aurait dû dire quelque chose d'une vieillesse aussi extraordinaire que l'aurait été celle-là. Ce qui a pu tromper l'auteur du *Diarium* est qu'en l'année 1605 il mourut un médecin qui s'appelait Akakia. Il était petit-fils du disciple de Brissot. Guy-Patin en parle de cette manière avec sa liberté cynique : *Deux docteurs de notre compagnie travaillèrent* à l'Apologie de Théodore Mayerne Turquet ; *savoir*, *Seguin notre ancien*, *qui a toujours porté les charlatans*, *et son beau-frère Akakia*, *qui mourut*, *l'an* 1605, *de la vérole qu'il avait rapportée d'Italie*, *où il était allé avec M. de Béthune*, *ambassadeur à Rome* (9). Si notre Martin Akakia eût pu gagner un tel mal au temps de cette ambassade, il aurait été, sans contredit, le plus vieux paillard de l'Europe.

(6) *Il a paru au mois de septembre* 1693.

(7) *Il fut tué au passage du Rhin*, *le* 12 *de juin* 1672.

(8) Henningus Witte, *professeur à Riga*, *en Livonie.*

(9) Patin, Lettre *VIII de la première édition.*

AKAKIA (MARTIN), Parisien, fils du précédent, fut reçu docteur en médecine de la faculté de Paris, l'an 1572. Tristan de Rostaing, chevalier de l'ordre, et Amiot, évêque d'Auxerre, se rendirent ses patrons (A), et lui firent donner par Charles IX, en 1574, la charge de premier lecteur et professeur royal en chirurgie. Quatre ans après, il devint second médecin de Henri III (*a*). Comme il se plaisait à porter des leçons fort étudiées dans les écoles royales, et que cela lui prenait beaucoup de temps, il craignit que la visite des malades et les fonctions qu'il lui fallait faire à la cour ne fussent un fardeau trop pesant pour

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

lui ; de sorte que, pour ne pas succomber à tant de peines, il se démit de sa chaire de professeur, sous le bon plaisir du roi, entre les mains de Jean Martin, homme très-capable de cette charge, comme ses écrits le témoignent (B). Mais ce Jean Martin, ayant bien considéré qu'elle serait incompatible avec ses autres affaires s'il la voulait remplir en conscience, la rendit à Martin Akakia. Celui-ci disposa tout aussitôt de cet emploi en faveur de Pierre Seguin, son beau-fils, et mourut fort peu après, l'an 1588, à l'âge d'environ quarante-neuf ans. Il laissa deux fils dont je vais parler, et une fille qui fut mariée à Pierre Seguin, l'un des plus doctes médecins de la faculté de Paris, et qui exerça la profession de son beau-père dans le collége Royal, depuis l'an 1588, jusques en 1599. Le traité *de Morbis muliebribus*, et les *Consilia Medica* de notre Martin, ne sont presque connus de personne que sous la fausse supposition qu'ils viennent de la même main que les traités de Martin Akakia de Châlons. Je n'ai point vu de bibliographe qui distingue les écrits du père d'avec les écrits du fils : on attribue les uns et les autres à Martin Akakia *Catalaunensi*. J'y aurais été trompé, aussi-bien que M. Moréri, si je n'eusse recouru aux lumières de quelques amis (C). Les deux livres *de Morbis muliebribus* ont été insérés dans le recueil qu'un médecin nommé Israël Spachius fit imprimer à Strasbourg, en 1597, de divers traités touchant les maladies du sexe; et pour les *Consilia medica*, on les trouve dans le recueil de pareils ouvrages, que Scholzius fit imprimer à Francfort, en 1598. Il y a beaucoup d'apparence qu'Israël Spachius a cru que les deux livres *de Morbis muliebribus* étaient un ouvrage du disciple de Brissot. C'est lui sans doute qui mit au titre, *Martini Akakiæ, Medici Regii, et in universitate Parisiensi professoris medicinæ doctissimi, etc.* L'ouvrage n'avait jamais été imprimé; il courait en manuscrit. Spachius savait en général que Martin Akakia l'avait fait, et il crut bonnement que cet Akakia était le même dont le public avait déjà vu des livres; ainsi, il lui donna les qualités de l'Akakia de Châlons, et non pas celle de professeur royal, que l'auteur se serait donnée, s'il avait publié lui-même son livre.

(A) *Tristan de Rostaing et Amiot furent ses patrons.*] On n'en saurait donner une preuve plus convenable que les paroles que je vais citer d'un panégyrique de Henri III : *Vix dùm* (c'est Martin Akakia qui parle) *igitur in publicâ professione, quâ nos Carolus rex christianissimus, Tristando Rostagnio equite torquato fortissimo, et Jacobo Amyoto Altissiodorensium episcopo de nobis referentibus, cohonestaverat, quadriennium compleveramus, cùm tu nos inter tuos medicos allegisti et conscripsisti.* Ce panégyrique fut imprimé à Paris, l'an 1578; en voici le titre : *Martini Akakiæ, regii et medici et professoris, ob suam in ordinem regiorum medicorum cooptationem, panegyricus, Henrico Valesio regi christianissimo dictus.*

(B) *Les écrits de Jean Martin témoignent sa capacité.*] René Moreau a eu soin de faire imprimer deux ouvrages de cet auteur : *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de Morbis internis*, à Paris, en 1637; *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de Aëre, Aquis, et Locis*, à Paris, en 1646. Il a mis l'éloge de l'auteur à la

tête du premier. On voit à la tête du second quelques vers latins d'Antoine Mornac, à la louange du même Martin, qui fut l'un des commissaires à la fameuse conférence de du Perron et de du Plessis.

(C) *J'ai recouru aux lumières de quelques amis.*] M. le professeur Drelincourt a eu la bonté de m'apprendre que Martin Akakia, auteur du Traité *de Morbis muliebribus*, cite non-seulement Fernel et Amatus Lusitanus, mais aussi l'ouvrage de Scaliger contre Cardan, et la *Cosmocritice* de Corneille Gemma. Fernel dédia ses livres à Henri II, qui ne commença à régner qu'en 1547. Amatus Lusitanus composa sa II[e]. centurie (1) à Rome, l'an 1551 (2); à Rome, dis-je, où le pape Jules III l'avait appelé. Le livre de Scaliger contre Cardan ne fut imprimé qu'en 1557. Celui de Corneille Gemma fut écrit à l'occasion de l'étoile de l'an 1572, et ne fut imprimé qu'en 1575. Il faut donc que ce Martin Akakia ait été en vie l'an 1575. Les remarques de M. Drelincourt, que l'on vient de lire, le prouvent manifestement. Or, comme j'avais lu que Martin Akakia était professeur royal en médecine dès l'an 1577, et que Pierre Seguin fut mis à sa place le 20 de septembre 1594 (3), je souhaitai de savoir ce que Guillaume du Val a dit là-dessus dans son Catalogue des professeurs du collége Royal. Je l'ai su par le moyen de M. Pinsson des Riolles (4), qui a pris la peine, le plus obligeamment du monde, de m'envoyer plusieurs particularités concernant les *Akakia*. Il m'a fait savoir, entre autres choses, 1°. que Martin Akakia, de Châlons, médecin de François I[er]., mourut l'an 1551. De ce fait, et des remarques de M. Drelincourt, il résulte nécessairement que l'auteur du livre *de Morbis muliebribus* n'est pas *Martin Akakia Catalaunensis*; 2°. qu'il est bien vrai que Pierre Seguin fut pourvu dès l'année 1588 de la charge de lecteur royal en chirurgie, par la démission de Martin Akakia son beau-père; mais qu'il eut besoin de prendre de nouvelles lettres l'an 1594. En voici la raison : pendant les guerres civiles le nombre des lecteurs royaux se multiplia beaucoup plus que la fondation ne portait; plusieurs personnes avaient obtenu subrepticement les provisions de cette charge. Henri IV cassa une partie de ces lecteurs en 1594, et redonna de nouvelles lettres à ceux qui furent retenus. Pierre Seguin fut de ceux-ci. Voilà pourquoi sa promotion a été marquée sous l'an 1594 par l'auteur des Antiquités de Paris; mais, si cet auteur était exact, il ne se contenterait pas de dire que Pierre Seguin fut mis à la place de Martin Akakia le 20 de septembre 1594. Il craindrait de faire juger à ses lecteurs que Martin Akakia mourut cette même année, et que Pierre Seguin commença alors d'être professeur royal. Or, quiconque dirait cela débiterait deux grands mensonges.

(1) *C'est celle qu'*Akakia *cite, sans la désigner; mais ce qu'il cite se trouve* Centur. II, Curatione XXXIX, *pag.* 187.

(2) *Il le dit lui-même*, *pag.* 236.

(3) Antiquités de Paris *de* du Breul, *pag.* 568.

(4) *Avocat au Parlement de Paris.*

AKAKIA (MARTIN), fils du précédent, fut reçu docteur en médecine à Paris, le premier de sa licence, en 1598. Il devint professeur royal en chirurgie l'année d'après, par la démission de Pierre Seguin, son beau-frère (*a*). Il fit un voyage à Rome, et mourut de maladie à Paris, sans laisser postérité, l'an 1605. Il est enterré avec son père, à St.-Germain de l'Auxerrois. Son frère JEAN AKAKIA, promu au doctorat en médecine, à Paris, le premier de sa licence, l'an 1612, fut médecin de Louis XIII, et mourut en Savoie, l'an 1630. Il laissa plusieurs enfans (A).

(*a*) *Il se démit de sa charge, ayant été fait lecteur royal en médecine, le* 10 *septembre* 1599, *par la démission de Jean Duret.*

(A) *Jean Akakia laissa plusieurs enfans.*] 1°. MARTIN AKAKIA, professeur royal en chirurgie (1), qui se démit de sa charge en faveur de Mathurin Denyau, et mourut quelques an-

(1) *Il l'était déjà lorsque* Guillaume du Val *publia son* Catalogue, *en* 1644.

nées après, en 1677, laissant un fils qui a été commis du contrôle général des finances, et une fille mariée à M. le Vayer de Boutigni, conseiller au parlement de Paris. 2°. Roger Akakia : c'est l'homme d'intrigue dont j'ai parlé ci-dessus dans la remarque (D) du premier Akakia. 3°. Charles Akakia, ecclésiastique fort pieux, attaché à Port-Royal. 4°. Simon Akakia, dit du Plessis, agent des dames de Port-Royal. 5°. N. Akakia, connu sous le nom de M. du Lac. Il prend soin de l'édition des livres de feu M. de Saci sur l'Écriture. Il y a eu d'autres enfans de Jean Akakia, outre ces cinq.

AKIBA, fameux rabbin, a fleuri peu après que Tite eut ruiné la ville de Jérusalem. Il n'était juif que du côté de sa mère, et l'on prétend que son père descendait de Sisera, général d'armée de Jabin, roi de Tyr. Akiba vécut à la campagne jusqu'à l'âge de quarante ans, et n'y eut pas un emploi fort honorable, puisqu'il y gardait les troupeaux de Calba Schwa, riche bourgeois de Jérusalem. Enfin il entreprit d'étudier, à l'instigation de la fille de son maître, laquelle lui promit de l'épouser, s'il faisait de grands progrès dans les sciences. Il s'appliqua si fortement à l'étude pendant les vingt-quatre ans qu'il passa aux académies, qu'après cela il se vit environné d'une foule de disciples, comme un des plus grands maîtres qui eussent été en Israël. Il avait jusqu'à vingt-quatre mille écoliers. Il se déclara pour l'imposteur Bar-cochebas (*a*), et soutint que c'était de lui qu'il fallait entendre ces paroles de Balaam, *une étoile sortira de Jacob*, et qu'on avait en sa personne le véritable Messie (*b*). Il ne se contenta pas de faire envers lui ce que Samuël avait fait envers les deux premiers rois des Juifs, je veux dire de l'oindre (*c*); il voulut de plus faire la fonction de son écuyer (*d*). Les troupes que l'empereur Adrien envoya contre les Juifs, qui, sous la conduite de ce faux Messie, avaient commis des massacres épouvantables, exterminèrent cette faction. Akiba fut pris, et puni du dernier supplice avec beaucoup de cruauté (*e*). On lui déchira la chair avec des peignes de fer, mais de telle sorte qu'on faisait durer la peine, et qu'on ne le fit mourir qu'à petit feu (*f*). Il vécut six vingts ans, et fut enterré avec sa femme dans une caverne, sur une montagne qui n'est pas loin de Tibériade. Ses vingt-quatre mille disciples furent enterrés au-dessous de lui sur la même montagne (*g*). Je rapporte ces choses sans prétendre qu'on les croie toutes. On s'imagine qu'il a supposé un ouvrage au patriarche Abraham (A). Quelques-uns lui attribuent un attentat encore plus condamnable que celui-là : c'est d'avoir altéré le texte hébreu de la Bible (B), afin de pouvoir répondre à une objection des chrétiens (C). Les juifs lui donnent de grands éloges (D), et le regardent comme celui qui leur a appris toute

(*a*) *Ce mot signifie en hébreu*, Fils de l'Étoile.

(*b*) *Vide* Joh. à Lent, Schediasma Historico-Philologicum de Judæorum Pseudo-Messiis, *pag.* 9.

(*c*) *Ibidem*, *pag.* 14.

(*d*) *Ibidem*, *pag.* 9 *et* 15.

(*e*) *Ibidem*, *pag.* 14, *ex Tractatu Talmudico*, Eruf., *fol.* 21.

(*f*) Lent, de Pseudo-Messiis, *pag.* 15, *ex Tractatu Talmudico* Berachos, *fol.* 61.

(*g*) *Ibidem*, *pag.* 15, *ex autore libelli* de Cippis, *ab* Hortingero *editi*, *et latinè translati*

la loi non écrite (E). La remarque que nous faisons là-dessus contiendra quelques particularités de sa vie. S'il fallait juger de ses leçons par ses préceptes de garde-robe (F), on aurait lieu de les traiter de ridicules.

(A) *On s'imagine qu'il a supposé un ouvrage au patr. Abraham.*] Ce livre* est intitulé *Sepher Jezirah*, c'est-à-dire, *le Livre de la Création*. Voyez la remarque (E) de l'article ABRAHAM, et ajoutez-y ce supplément. Lambecius ne devait pas dire que ce livre de la Création fut imprimé à Mantoue la première fois (1); car l'édition de Mantoue, in-4°., accompagnée du commentaire d'Abraham Ben-Dior, et de celui de plusieurs autres rabbins, dont vous trouverez les noms à la page 536 de l'Histoire critique du Vieux Testament, avait été précédée par l'édition de Paris, en 1552, in-8°. Le même livre a été imprimé à Bâle, in-folio, l'an 1587, avec plusieurs autres de même trempe. Il est d'un grand poids chez les cabalistes : ils s'en servent à faire des miracles, disent-ils (2).

(B) *On l'accuse d'avoir altéré le texte hébreu de la Bible.*] Cette altération se rapporte à l'âge qu'avaient les patriarches, lorsqu'il leur naissait des enfans. Personne n'ignore qu'en cette année-là ils étaient plus vieux, selon la Bible des Septante, que selon la Bible Hébraïque. Adam, par exemple, si nous suivons le texte hébreu, avait cent trente ans, lorsque sa femme accoucha de Seth ; mais, selon la version des Septante, il était alors dans sa deux cent trentième année. La plupart des théologiens veulent qu'on préfère le texte hébreu au texte grec. Ceux qui tiennent l'autre parti sont en petit nombre ; mais en récompense, ce ne sont pour l'ordinaire que des savans d'élite. Le père Dom Paul Pezron, religieux de l'étroite observance de Cîteaux, et docteur en théologie de la faculté de Paris, s'est rangé au petit nombre. Il a débité, entre autres choses, que les Juifs ont altéré le texte hébreu dans le temps qui a coulé depuis la ruine de Jérusalem sous Tite, jusques à la douzième année de l'empereur Adrien (3). Il le prouve par la version d'Aquila, publiée l'an douze de cet empereur, et assez conforme au texte hébreu d'aujourd'hui. Or, comme cet Aquila, en passant du christianisme au judaïsme, se mit sous la discipline d'Akiba, il paraît fort vraisemblable au père Pezron, qu'il faut imputer à ce rabbin cette altération de l'Écriture. Il est certain qu'Akiba *était alors en grande estime parmi les Juifs, et surtout parmi ceux de la Palestine ; car il fut environ quarante ans le maître du collége qu'ils avaient à* Jabné, *ou à* Tibériade, *proche du lac de Genezareth* (4)..... *Il avait beaucoup de disciples, passait pour le plus savant d'entre les Juifs, et avait tant de créance dans leur esprit, que ce fut lui qui déclara que* Barcochebas *était le Messie* (5).

(C) *Afin de pouvoir répondre à une objection des chrétiens.*] « Jamais les » chrétiens ne disputèrent contre les » juifs plus fortement qu'en ce temps-» là, dit le même auteur (6), et jamais aussi ils ne les combattirent » plus efficacement. Car ils ne faisaient que leur montrer d'un côté » les Évangiles, et de l'autre les ruines de Jérusalem, qui étaient devant » leurs yeux, pour les convaincre que » JÉSUS-CHRIST, qui avait si clairement » prédit sa désolation, était le prophète que Moïse avait promis........ » Mais ils les pressaient vivement par » leurs propres traditions, qui portaient que le Christ se manifesterait » après le cours d'environ *six mille* » *ans*, en leur montrant que ce nombre d'années était accompli. Cela » les embarrassait étrangement ; et » c'est sans doute la raison pourquoi il est dit dans le Talmud, » qu'*Akiba* et *Samsai* supputaient » les années (7), dont on tirait contre eux de si puissans argumens. »

* *Joly reproche à Bayle de donner le titre de Livre à un opuscule qui, bien qu'en cinq chapitres, est renfermé en trois pages de gros caractères, dans les* Artis cabalisticæ Scriptores.

(1) Lambecii Histor. Litterariæ Prodrom., *pag.* 53, *apud* Placcium de Pseudonymis, *pag.* 134.

(2) Placcius, *ibid.*

(3) Pezron, de l'Antiquité des Temps, *chap. XVI*, *p.* 289. *Edit. de Paris*, en 1687, *in-4°.*

(4) *Là même*, *pag.* 290.

(5) *Là même*, *pag.* 291.

(6) *Là même.*

(7) Talmud, *in* Tractatu de Synedrio.

Il est certain que les juifs pouvaient répondre à l'objection des six mille ans, si la Bible était telle que nous l'avons aujourd'hui ; car il s'en faut bien qu'elle ne nous donne ce nombre d'années depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ.

(D) *Les juifs lui donnent de grands éloges.*] Ils l'appelaient *Sethumtaah* (8), c'est-à-dire, l'Authentique. Il faudrait un volume tout entier, dit l'un d'eux (9), si l'on voulait parler dignement de lui. Son nom, dit un autre, a parcouru tout l'univers, et nous avons reçu de sa bouche toute la loi orale : *Hujus nomen* (*inquit* Autor Libri Zemach David) *exiit ab uno extremo mundi usque ad aliud, atque totam legem oralem ex ejus ore accepimus* (10).

(E) *Et croient qu'il leur a appris toute la loi non écrite.*] Voyez le passage qu'on vient de citer, et le livre que le père Paul Pezron a publié à Paris, l'an 1691 (11). On y trouve (12), que Rabbi Akiba, fils de Joseph, est le premier compilateur des *Deuteroses*, ou des traditions judaïques, et le chef des *traditionnaires ;* qu'il ramassa les traditions qu'Hillel, Siméon, et autres anciens docteurs, avaient inventées ; qu'il y en ajouta d'autres de son invention ; qu'elles eurent cours toutes ensemble jusqu'à la fin du Ve. siècle, auquel temps on y en joignit d'autres, dont le Talmud fut composé ; qu'Akiba (13) se servit du rabbin Meïr, le plus célèbre de tous ses disciples, pour *rédiger par écrit une partie de ces traditions dont on a depuis composé la Misne* (14) ; qu'il fut assesseur du patriarche (15), et le maître d'Aquila, et du rabbin José, qui est l'auteur de la Grande Chronique des Juifs (16) ; qu'il devint chef des écoles judaïques, la même année que Josephe acheva ses Antiquités ; qu'il occupa cette place durant quarante ans ; qu'il est très-souvent cité dans le *Pirke-Eliezer ;* et qu'il souhaitait la damnation éternelle à tous ceux qui liraient les ouvrages des chrétiens.

(F) *Ses préceptes de garde-robe.*] La nation judaïque a été livrée à un tel esprit de puériles et de chimériques observances, que leurs plus graves docteurs ont étendu le Rituel jusques aux actions les plus machinales, comme est celle d'aller au privé. Malheur à qui ne sait pas bien s'orienter ; car les quatre points cardinaux de l'horizon ne sont pas également favorables. Je ne puis dire qu'en latin le reste de leurs ridicules superstitions. *Dixit R. Akiba, ingressus sum aliquandò post rabbi Josuam in sedis secretæ locum, et tria ab eo didici. Didici* 1°. *quòd non versus orientem et occidentem, sed versus septentrionem et austrum, convertere nos debeamus. Didici* 2°. *quòd non in pedes erectum, sed jam considentem se retegere liceat. Didici* 3°. *quod podex non dextrâ sed sinistrâ manu abstergendus sit. Ad hæc objecit ibi Ben Hasas ; usque adeò verè perfricuisti frontem erga magistrum tuum ut cacantem observares ? Respondit ille, legis hæc arcana sunt, ad quæ discenda id necessariò mihi agendum fuit* (17). Voilà un merveilleux docteur, qui, même sur sa chaise percée, expliquait sans dire mot les mystères de la loi.

(8) *Vide* Jo. à Lent, de Pseudo-Messiis, *p.* 9.

(9) Zacutus *in* Juchasin, *pag.* 66, *apud* Lent, *pag.* 19.

(10) Konig, Biblioth., *pag.* 19.

(11) *Intitulé*, Défense de l'Antiquité des Temps.

(12) *Pag.* 61.

(13) *Pag.* 63, *ex* Tzemach David., *pag.* 99.

(14) *Les Juifs prétendent que le rabbin* Juda *qui la compila, naquit le même jour qu'*Akiba *mourut.* R. Juda princeps natus est illo die quo obiit R. Akiba, de quo ajunt, sol exortus est et sol occidit. *Voyez* Pezron, Défense de l'Antiquité des Temps, *pag.* 70.

(15) *Nerva permit aux Juifs de se choisir un patriarche de leur nation.*

(16) *Ex* Hieronymo in cap. *VIII* Isaiæ.

(17) *Ex* Barajethâ *in* Massech. Berachos, *fol.* 62, *apud* Lent, *pag.* 10.

ALABASTER (Guillaume), théologien anglais, naquit à Hadley, dans le comté de Suffolk. Il fut un des docteurs du collége de la Trinité à Cambridge, et il accompagna le comte d'Essex, en qualité de chapelain, à l'expédition de Cadix, sous le règne d'Élisabeth. On veut que les premières pensées de changer de religion lui soient venues, pour s'être laissé éblouir à la pompe des églises de la communion romaine et au respect dont il lui sembla

que les prêtres sont honorés ; et qu'ayant paru chancelant, il ait trouvé des personnes qui ménagèrent ces dispositions, et qui profitèrent de telle sorte des plaintes qu'il faisait d'avoir été peu avancé en Angleterre, qu'il n'hésita plus à passer dans le papisme, dès qu'il eut bien considéré que l'espérance d'un meilleur avancement ne serait pas trop bien fondée. Quoi qu'il en soit, il s'agrégea à la communion romaine et n'y trouva point ce qu'il avait espéré. Il s'en dégoûta bientôt: il ne s'accommoda point d'une discipline qui ne lui passait en compte aucun des degrés où il était déjà monté. Apparemment il ne s'accommodait pas mieux de ce culte des créatures, que les protestans sont accoutumés de regarder avec horreur ; ainsi il repassa en Angleterre, pour y reprendre sa première religion. Il y obtint un canonicat dans l'église de Saint-Paul, et puis la cure de Tharfield, dans la province de Hartford. Il entendait fort bien la langue hébraïque, mais il se gâta l'esprit par l'étude de la cabale dont il s'entêta. On en vit des preuves dans le sermon qu'il fit quand il fut reçu docteur en théologie à Cambridge. Il prit pour texte le commencement du premier livre des Chroniques, *Adam*, *Seth*, *Enos ;* et, après avoir touché le sens littéral, il se jeta dans le mystique, soutint qu'Adam signifiait là malheur et misère, et ainsi des autres (*a*). Sa méthode d'expliquer l'Écriture ne fut point au goût des catholiques romains (A) : je dirai dans les remarques ce qu'ils en pensèrent, et comment il se tirait de l'objection que l'on fait sur les trois jours et les trois nuits que Jésus-Christ devait être dans le ventre de la terre comme Jonas au ventre de la baleine (*b*). Je ne dois point oublier qu'on faisait un très-grand cas de ses vers. Il fit une tragédie latine, intitulée *Roxama*, dont la représentation dans un collége de Cambridge fut accompagnée d'un accident très-notable (*c*). Il y eut une dame qui fut si épouvantée du dernier mot de la tragédie, *Sequar, Sequar*, tant il fut prononcé d'un air furieux, qu'elle en perdit l'esprit pour toute sa vie. Alabaster vivait encore en 1630. Son *Apparatus in revelationem Jesu Christi* fut imprimé à Anvers l'an 1607. Quant au *Spiraculum tubarum*, *seu Fons spiritualium expositionum ex æquivocis Pentaglotti* (*d*) *significationibus*, et son *Ecce sponsus venit, seu tuba pulchritudinis, hoc est demonstratio quòd non sit illicitum nec impossibile computare durationem mundi et tempus secundi adventûs Christi*, ils sont imprimés à Londres (*e*). On peut juger par ces seuls titres quel était le goût du personnage ; mais on en jugera mieux par les paroles d'André Rivet, que je citerai (B). Il ne faut pas oublier son *Lexicon Hebraïcum*, in-folio. Je n'ai point parlé des *Motifs de conversion*, qu'il publia après avoir embrassé le catholi-

(*a*) *Ex libro* Fulleri, *cui titulus* Worthies of England.

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

(*c*) Fuller, Worthies of England.

(*d*) *C'est ainsi que porte le* Catalogue d'Oxford. *Il fallait dire* Pentateuchi.

(*e*) *Voyez le* Catalogue de la Bibliothéque d'Oxford.

cisme : on sait assez que c'est la coutume de ceux qui changent de religion. Cette coutume était même plus en vogue en ce temps-là qu'aujourd'hui. Le public n'avait pas encore eu le temps de se dégoûter de cette sorte de livres. Celui d'Alabaster fut réfuté par Roger Fenton (*f*).

(*f*) *Sa réponse est intitulée*, An Answer to W. Alabaster's Motives. *London*, 1599, *in* 4°.

(A) *Sa méthode d'expliquer l'Écriture ne fut point du goût des catholiques romains.*] François Garasse, jésuite, après avoir rapporté une opinion assez grotesque d'Isidore de Peluse (1), continue ainsi : « L'exposition d'Alabaster est encores plus » esloignée du sens commun ; car il » s'en va ravaudant sur des fantaisies » rabbinesques, qui sont à la vérité » plaisantes, si elles estoient aussi so- » lidement fondées, comme elles sont » subtilement controuvées. Il dit en » son Apparat, ch. IX, que Jonas et » N. S. ont demeuré ponctuellement » trois jours et trois nuicts, l'un dans » le ventre de la terre, et l'autre » dans le ventre de la baleine, en la » façon qui s'ensuit. *Jonas*, dit-il, » *fut porté jusques au centre du mon-* » *de, comme il le dépose luy-mesme :* » Ad extrema montium descendi, » terræ vectes circumdederunt me. » *Or est-il, qu'estant en cet endroit,* » *il avoit le jour et la nuict tout à* » *la fois ; car regardant vers nostre* » *hémisphere, il avoit le jour en face,* » *et la nuict à dos : et puis le lende-* » *main, tout au contraire ; de façon* » *que n'ayant que demeuré un jour et* » *demi, il y a demeuré trois jours en-* » *tiers, d'autant qu'il faut doubler* » *l'espace, pource qu'il avoit tout à la* » *fois ce que nous avons successive-* » *ment. Ainsi, nostre Seigneur estant* » *dans le ventre de la terre, a eu* » *comme Jonas le jour et la nuict* » *tout à la fois ; d'autant que son âme* » *s'en est allée jusques au centre de la* » *terre, afin d'avoir le jour d'un costé,* » *et la nuict de l'autre, et par ainsi* » *accourcir le terme de sa demeure sans* » *forcer la vérité, tant il avoit d'im-* » *patience de laisser ses disciples dé-* » *solez.* Je dis que cette invention » faict tort à l'Escriture sainte, d'au- » tant qu'elle est trop contraincte et » sophistiquée, et ressemble juste- » ment les fantaisies des rabbins ; et » partant, ce n'est pas sans sujet que » le livre d'Alabaster a esté condamné » à Rome : mais il fut si idolastre de » ses inventions, qu'il fit encores pis » que Héliodore, pource qu'il quitta » sa religion, pour ne quitter pas ses » grotesques dangereuses qu'il a faits » sur l'Écriture sainte (2). » Joignons le jugement d'un jésuite du Pays-Bas à celui de ce jésuite français. Bonfrerius, ayant condamné ceux qui par les machines de la cabale trouvent tout dans chaque passage de l'Écriture, poursuit ainsi : *Quod nuper fecit insulsè nimis et irreligiosè* Guilielmus Alabaster, *qui in illo suo Apparatu ex inanibus hujusmodi fundamentis, ne dicam quisquiliis, conatus est nobis suam mysticam theologiam, et (ità ipse vocat) interiorem Scripturæ sensum ad medullam (re ipsâ aliud nihil quàm deliramenta et somnia) exprimere. Quâ ex re malè audiit et Romæ censoriam Ecclesiæ virgulam meritò expertus est. Quis enim ferat quempiam in re tam seriâ, Scripturæ inquam interpretatione, pro probatis mercibus vendere quæ ipse parùm sano cerebro delirârit* (3) ? Il rapporte ensuite quelques exemples des explications chimériques de cet homme.

Nous entendrons bientôt un protestant qui reproche aux catholiques romains d'avoir toléré les visions de cet Alabaster.

J'ai été averti par un habile homme que les lecteurs n'aiment pas qu'on leur indique en général qu'un tel ou un tel ont avancé une opinion chimérique ; cela réveille leur curiosité : ils voudraient la contenter sur-le-champ, et quelquefois même sans être obligés d'aller prendre un autre livre qu'ils ont dans leur cabinet. Cet habile homme aurait donc voulu, ou que je n'eusse rien dit d'Isidore de Peluse,

(1) *Vous la trouverez à la fin de cette remarque.*

(2) Garasse, Doctrine curieuse, *imprimée à Paris, chez Chapelet, l'an* 1623, *in*-4°., *pag.* 593, 594.

(3) Bonfrerius, *dans les Prolégomènes de son* Commentaire sur le Pentateuque, *imprimé en* 1625, *in-fol.*

ou qu'ayant marqué en général, que son opinion était grotesque, je l'eusse rapportée, vu principalement que le livre de Garasse ne se trouve guère dans le cabinet des particuliers. Je profite de cet avis; j'en sais par expérience les fondemens : et c'est pourquoi, en plusieurs autres rencontres, j'ai mieux aimé joindre des queues à mes Commentaires, qu'exciter en vain l'avidité des lecteurs. Isidore de Peluse, pour trouver le nombre complet, a supposé que les ténèbres de la passion doivent être prises pour une nuit, et que le retour de la lumière jusques au coucher du soleil, doit être pris pour un jour. Lisez ce qui suit : « Je respons qu'il est vrai que ce passage (4) a bien donné de la peine » pour l'accorder avec la vérité de » l'histoire, et que c'a esté un des principaux argumens dont Julian l'Apostat a tasché de renverser la vérité » de l'Évangile; mais qu'il n'est point » si désespéré, qu'on n'en tire bien » une vraye et naturelle exposition, » sans recourir aux fantaisies : ce que » quelques-uns ont faict à la bonne » foy, comme nous avons veu cy-dessus touchant l'heure de la resurrection. S. Isidore de Peluse, au » premier livre de ses Épistres, en » l'Épistre CXIV, en rapporte une exposition nouvelle, en ces termes : *Sic » habeto; sextâ horâ Parasceves in » crucem actus est Dominus, ab hâc » horâ usque ad nonam tenebræ exstiterunt; has tu noctem intellige: rursùs horâ nonâ lux, hæc tu pro die » habe: nox rursùm Parasceves: tùm » dies Sabbathi, tùm nox Sabbathi » Dominici diei :* Suyvant cette exposition, il est vray que Jésus-Christ » demeura trois jours et trois nuicts » dans les entrailles de la terre: mais » ce sont des jours et des nuicts réduictes au petit pied (5).»

(B) *On jugera de son goût par les paroles d'André Rivet, que je citerai.*] *Anno* 1607, dit-il (6), *quidam Pontificius Anglus*, Guilielmus Alabastrus, *edidit Antverpiæ librum cui titulum fecit*, Apparatus in Revelationem Christi, *in quo profitetur se* novam et admirabilem rationem *afferre* investigandi Prophetiarum mysteria ex Scripturâ se ipsam interpretante. *Ibi novam Cabbalam instituit, ex quâ quidlibet ex quolibet educit, et mutatis vel inversis aut separatis et disjunctis Ebræorum vocabulorum litteris aut syllabis, vel etiam in iisdem variorum numerorum ratione excogitatâ, novis etiam significationibus contra grammaticæ rationem assignatis, diversis nominibus aut verbis omnia pervertit; et ipsi adeò commentum placet, ut quamvis sæpè excipiat se nolle præjudicare latinæ versioni, cùm tamen videat ex eâ nullis fidiculis sensum quem sibi proponit posse erui, non veretur dicere pag.* 61, Deum Christi et Religionis Christianæ mysteria per illam verborum formam in Ebræo legis codice expressisse, quæ sensum carnalem et à divinâ mente alienum lectori primâ fronte offerret, atque itâ voluisse ut in Ecclesiâ Christianâ nulla passìm legeretur versio quàm quæ secundùm Ebræorum verborum corticem conciperetur, ut hoc modo sapientia divina non esset cuivis profano obvia. *Sed posteà idem, per totum illud opus ità sapientiam illam divinam ex Scripturæ, si Deo placet, penetralibus haurit, ut ne ulli quidem hactenùs ex Patribus sanctissimis, vel unius loci talis interpretatio in mentem unquàm venerit, ne ipsis quidem omnisciis Pontificibus.* M. Rivet, ayant donné deux exemples des visions de ce personnage (7), continue ainsi son discours : *Alia hujus farinæ multa, pag.* 57 *et seqq. afferuntur à nugatore blasphemo, quibus syllabas unius nominis et verbi seorsìm accipiens, et à suâ radice divellens, omnia sursùm deorsùm vertit. Et tamen in regno Pontificio toleratur hæc novitas, ubi simplex scripturæ ex ipsâ Scripturâ interpretatio hæreseos insimulatur. Sed de his hactenùs. Videant Pontificii an suo Alabastro non debeant nigrum præfigere theta : nos hominis insolentissimam audaciam detestamur, etsi eum jesuita Possevinus suis Catholicis Scriptoribus inseruerit, Appar. Sacri Tomo primo.* Notez : 1°. Que l'ouvrage dont ceci est tiré parut pour la pre-

(4) *Celui du chapitre XII de saint* Matthieu, *où il est dit que Jésus-Christ devait demeurer* dans le ventre de la terre trois jours et trois nuits.

(5) Garasse, Doctrine curieuse, *p.* 592, 593.

(6) Riveti Isagoge ad Scripturam Sacram, *cap. XV*, Operum *tom. II*, *pag.* 937.

(7) *L'un est sur le verset* 9 *du chap.* XXXVII *de la Genèse, l'autre, sur le verset* 8 *du chap.* XL *du même livre.*

mière fois en 1626, et que l'édition in-folio, dont je me sers, imprimée l'an 1652, avait été revue, corrigée, et augmentée par l'auteur : 2°. que le livre d'Alabaster avait été condamné à Rome, le 30 de janvier 1610; et que l'auteur était revenu au giron de l'église anglicane depuis assez longtemps, lors de la première édition du livre de M. Rivet. Voici les termes dont se servit la congrégation de l'*Index* : je les rapporte, parce qu'il semble que l'on en pourrait inférer que l'Apparat d'Alabaster fut réimprimé à Rome, avec des changemens et des corrections. *Apparatus in Revelationem Jesu Christi*, Auctore *Gulielmo Alabastro Anglo*, Antuerpiæ 1607 : *Et Antithesis Benedicti à Benedictis* Veneti, *contra Gulielmum Witackerum*, *nisi fuerint ex* CORRECTIS AB AUCTORIBUS ET ROMÆ IMPRESSIS, *cum approbatione P. Mag. Sacri Palatii.* Mais peut-être n'a-t-on voulu signifier, sinon qu'en cas que ces auteurs corrigeassent leurs ouvrages et les fissent imprimer à Rome, avec l'approbation du maître du sacré palais, alors il serait permis de lire cette nouvelle édition. Je crois que c'est le vrai sens. Samuel André, théologien allemand, a fait un livre (8) contre la Cabale de Henri Morus (9), où il rapporte quelques exemples des chimères d'Alabaster (10.)

(8) *Voyez l'*Index Librorum prohibitorum, *imprimé à Rome, sous Alexandre VII, p.* 206.
(9) *Il est intitulé*, Examen Cabb. Henr. Mori.
(10) Andr. Examen Cabb. Mori, *pag.* 55.

ALAINS, peuples barbares qui contribuèrent beaucoup à la ruine de l'empire romain. Pline les place dans l'Europe, au delà des embouchures du Danube (*a*) ; mais Josephe marque plus précisément leur situation : car il les met proche des Marais Méotides et du Tanaïs (*b*). Il décrit une furieuse irruption qu'ils firent dans la Médie et dans l'Arménie, sous l'empire de Vespasien. Ce fut alors que Vologèses, roi des Parthes, fit prier cet empereur de le secourir contre les Alains, et de lui envoyer pour général un de ses fils : sur quoi Domitien fit tout son possible pour obtenir cette commission (*c*). Voilà ce qui a pu engager M. Moréri à nous dire, en confondant un peu les temps, que ces barbares *s'étaient déjà fait connaître du temps de Domitien.* Mais ce défaut d'exactitude chronologique est peu de chose, si on le compare avec le reste. Il nous conte que les Alains se joignirent aux Vandales, aux Suèves, et puis aux Goths, au commencement du Ve. siècle ; qu'ils combattirent contre les Français, l'an 505 ; qu'ils ravagèrent les Gaules ; qu'ils avaient pour chef Gonderic, fils de Aodegigile ; que vers l'an 509 ils passèrent en Espagne ; qu'ils s'y établirent, et qu'ils y furent défaits par Vallia, roi des Visigoths, en 418. Il n'est pas aisé de comprendre que de pareilles méprises puissent ne pas sauter aux yeux du lecteur ; car enfin, des peuples vaincus en 418, dans un pays où ils sont passés environ l'an 509, devraient réveiller l'attention la plus languissante. La vérité est que M. Moréri a fait un anachronisme de cent ans. Les Alains s'avancèrent, en 406, des bords du Danube jusqu'au Rhin, sans trouver nulle résistance ; et ayant été joints par les Vandales réchappés d'une bataille perdue contre les Francs, ils entrèrent

(*a*) Plinius, Hist. Natur., *lib. IV*, *cap. XII*, *et non pas cap. XI*, *comme dans Moréri.*

(*b*) Joseph., de Bello Judaïco, *lib. VII*, *cap. XXIX.*

(*c*) *Cùm Vologeses Parthorum Rex auxilia adversùs Alanos ducemque alterum ex Vespasiani liberis depoposcisset, omni ope contendit ut ipse potissimùm mitteretur.* Sueton. *in Domit., cap. II.*

dans les Gaules. Leur roi s'appelait Respendial : celui des Vandales s'appelait Gunderic, et était fils de Godisigile, qui avait été tué dans la dernière bataille. Plusieurs autres nations barbares s'unirent à ces deux-là, et causèrent une désolation prodigieuse dans toutes les Gaules. Une partie des Alains, sous la conduite d'Utace, qui avait succédé à Respendial, passa en Espagne, l'an 409, et s'établit dans la province de Carthagène, et dans la Lusitanie; l'autre partie tint bon dans les Gaules, sous la conduite de deux rois. Les Alains d'Espagne, défaits par Vallia, roi des Wisigoths, près de Merida, an 418, furent contraints de se soumettre à Honorius. Leur roi Vatace perdit la vie dans le combat (*d*). Nous trouvons encore, sous l'an 464, des Alains, qui secouent le joug des Huns, après la mort d'Attila, et qui entrent dans l'Italie, pour y fixer leur demeure; mais Ricimer, marchant contre eux avec les troupes de l'empire, les défait de telle sorte près de Bergame, qu'il ne s'en sauve que très-peu, et que leur roi même Biorg est tué dans le combat. Il y avait long-temps que les Huns, ayant fait beaucoup de ravage et de carnage dans le pays des Alains, s'étaient associés avec ceux qui échappèrent à leur fureur. C'est Ammien Marcellin qui nous l'apprend (*e*). Il fait une assez longue description des mœurs des Alains (*f*) : il dit que c'étaient les mêmes peuples que l'antiquité avait nommés Massagètes (A); il veut qu'ils aient habité dans les vastes solitudes de Scythie, et communiqué leur nom aux nations voisines en les subjuguant, et répandu ce nom jusqu'au Gange. Quoiqu'il les représente cruels et sauvages (B), il ne leur fait pas égaler à cet égard la brutalité des Huns; et il remarque qu'ils exerçaient leurs brigandages jusqu'aux Palus Méotides, et jusque dans la Médie et dans l'Arménie.

(*d*) Cordemoi, Histoire de France, *aux années que je marque*.

(*e*) Amm. Marcell., *lib. XXX, cap. III.*

(*f*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *C'étaient les mêmes peuples que l'antiquité avait nommés Massagètes.*] Il y a deux passages sur cela dans Ammien Marcellin (1). Le premier est au chapitre V du livre XXIII, et ne souffre aucune difficulté : Lucullus *per Albanos et Massagetas, quos Alanos nunc appellamus, hâc quoque natione perruptâ, vidit Caspios lacus*. L'autre est au IIe. chapitre du XXXIe. livre, dans un endroit où les manuscrits sont si brouillés, qu'il a fallu recourir aux conjectures de la critique, pour y trouver ce que j'attribue ici à Marcellin. Ce n'est donc que suivant la conjecture du docte M. de Valois, que cet historien a dit là, *adusque Alanos pervenit, veteres Massagetas*. Or, comme le premier passage prouve manifestement que Marcellin plaçait les Alains dans l'Asie, il me semble que l'on pourrait contester à ce savant commentateur l'explication qu'il donne à ces paroles du texte : *Hister advenarum magnitudine fluente Sauromatas prætermeat adusque amnem Tanaïm pertinentes qui Asiam terminat ab Europâ. Hoc transito in immensum extentas Scythiæ solitudines Alani inhabitant* (2). M. de Valois veut que *Hoc transito* se rapporte au Danube, et non pas au Tanaïs; et il allègue sur cela Pline, Denys Characénus, Orose, et Tzetzès, qui placent les Alains dans la Sarmatie, et au delà du Danube : mais il ne s'agit pas de ce que d'autres en ont dit; il n'est question que du senti-

(1) Moréri *cite le Ier. livre, qui est perdu.*

(2) Amm. Marcell., *lib. XXXI, cap. II.*

ment de Marcellin : et sur ce pied-là, il me semble que *hoc transito* se doit rapporter à Tanaïs, puisque outre que les Massagètes n'ont point habité entre le Tanaïs et le Danube, nous voyons que peu après cet historien met les Alains au voisinage des Amazones, et qu'il les fait courir en brigands, d'un côté jusque dans la Médie et dans l'Arménie, et de l'autre jusques aux Marais Méotides et au Bosphore Cimmérien. *Parte aliâ prope Amazonum sedes Alani sunt Orienti adclines, diffusi per populosas gentes et amplas, Asiaticos vergentes in tractus quos dilatari ad usque Gangen accepi fluvium* (3)... *latrocinando et venando adusque Mæotica stagna et Cimmerium Bosphorum, itidemque Armenios discurrentes et Mediam* (4). Toutes ces choses témoignent qu'il n'a pas suivi le sentiment des auteurs qui ont placé les Alains dans la Sarmatie de l'Europe; car qui s'aviserait jamais de donner pour une chose notable, que des brigands, situés en ce lieu-là, ravageassent non-seulement la Médie et l'Arménie, mais aussi les Marais Méotides? Marcellin ne serait pas le seul qui mettrait ces barbares dans l'Asie. M. de Valois ne cite-t-il pas Procope (5), qui les met entre le Caucase et les Portes Caspiennes? Au reste, que veut dire M. Moréri par ces paroles : *Pline les met dans la Sarmatie de l'Europe, où est aujourd'hui la Lithuanie?* Il veut dire sans doute, en cas qu'il sache parler nettement français, que la Sarmatie des anciens est la Lithuanie d'aujourd'hui; mais cela est faux; car la Lithuanie n'est qu'une petite portion de l'ancienne Sarmatie européenne. Remarquez que Ptolomée reconnaît deux sortes d'Alains, les uns en Europe, les autres en Asie.

(B) *On les représente cruels et sauvages.*] Ils n'avaient point d'autres maisons que leurs chariots. C'était là qu'ils faisaient et qu'ils nourrissaient leurs enfans; et ils ne s'arrêtaient en un même lieu, qu'autant que le pâturage y durait. La chair et le lait étaient leur seul aliment; ils ne labouraient point la terre : *Nec enim ulla sunt illis tuguria, aut versandi vomeris cura : sed carne et copiâ victitant lactis, plaustris supersidentes... absumptisque pabulis velut carpentis civitates impositas vehunt, maresque supra cum feminis coëunt, et nascuntur in his et educantur infantes* (6). Ils s'accoutumaient de bonne heure à monter à cheval, et ils regardaient comme une bassesse de marcher à pied. Ils aimaient tellement la guerre, qu'il estimaient heureux ceux qui y perdaient la vie, et qu'ils accablaient d'injures et de reproches de lâcheté ceux qui mouraient de vieillesse ou de maladie. Il n'y avait rien de quoi ils tirassent plus de vanité que d'avoir tué un homme. Ils coupaient la tête à ceux qu'ils tuaient, ils les écorchaient, et ils employaient cette dépouille à des ornemens de leurs chevaux. Ils n'avaient aucun temple, et ils ne rendaient de culte qu'à une épée nue fichée en terre : c'était leur dieu Mars, patron des pays où ils habitaient. Ils devinaient l'avenir, par le moyen de quelques verges choisies avec des enchantemens : *Judicatur ibi beatus, qui in prælio profuderit animam : senescentes enim et fortuitis mortibus mundo digressos, ut degeneres et ignavos conviciis atrocibus insectantur : nec quidquam est quod elatiùs jactent, quàm homine quolibet occiso : proque exuviis gloriosis, interfectorum avulsis capitibus detractas pelles pro phaleris jumentis accommodant bellatoriis. Nec templum apud eos visitur, aut delubrum, etc.* (7). C'est là la peinture qu'Ammien Marcellin nous fait de ces Barbares; et il est bon de représenter à ceux qui ne voient que des peuples civilisés, qu'il y en a d'autres si féroces, qu'on a plus de sujet de les prendre pour des bêtes brutes, que pour une partie du genre humain. Cela peut fournir bien des réflexions, tant physiques que morales, et faire admirer les plis infinis dont notre nature est susceptible, et dont pour un bon l'on peut compter plus de cent mille mauvais.

(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) Henr. Valesius in Marcell., *lib. XXXI, cap. II.*

(6) Amm. Marcell., *lib. XXXI, cap. II.*
(7) *Ibidem.*

ALAIS, ville de France dans les Sevennes, au diocèse de Nî-

mes, à cinq lieux d'Uzès (*a*), est la capitale d'une ancienne seigneurie qui a été érigée en comté, et possédée par Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. C'est sous le nom de comte d'Alais qu'a été long-temps connu Louis Emmanuel de Valois (*b*), colonel général de la cavalerie légère de France, et gouverneur de Provence, fils de ce duc d'Angoulême, et père de Françoise-Marie de Valois, femme de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse. Par ce mariage, le comté d'Alais fondit dans la maison de Lorraine établie en France; car du mariage du duc de Joyeuse avec Françoise-Marie de Valois, sortit Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, qui mourut à Paris de la petite vérole, le 30 de juillet 1671, âgé de 21 ans (*c*).

La ville d'Alais est devenue épiscopale depuis la révocation de l'édit de Nantes (A). Quelques-uns veulent qu'elle soit l'*Alesia* décrite par Jules César, au VIIe. livre de ses Commentaires. M. de Mandajors, qui en est maire, a fait une dissertation sur ce sujet. Voyez le Journal des Savans du 9 de mai 1695, à la page 321 de l'édition de Hollande.

(*a*) *Ex* Baudrandi Lexico Geographico.
(*b*) *C'est celui dont* Gassendi *parle si souvent, et auquel il a écrit tant de lettres*, Ludovico Valesio.
(*c*) *Le Père* Anselme, Généalogie de la Maison de France, *pag.* 175, 176.

(A) *La ville d'Alais est devenue épiscopale depuis la révocation de l'édit de Nantes* (1).] Ce n'est pas sans cause que je marque cette époque; car il est certain que la suppression de cet édit a donné lieu à la création de ce nouvel évêché. Ce pays-là était rempli de gens de la religion, qui avaient été forcés par une mission dragone à signer un formulaire papistique. On crut donc qu'il serait utile de ne les tenir pas aussi éloignés de leur prélat, qu'ils l'eussent été, s'ils avaient été soumis au diocèse de Nîmes. Cette nouvelle église épiscopale *a été composée de deux églises collégiales : de celle de Psalmodi, et de celle de la ville d'Alez, et a 23 chanoines et 12 prébendiers*. Son premier évêque, *François Chevalier de Saulx, abbé de Psalmodi et docteur de Sorbonne*, fut sacré *par M. le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, dans l'église des religieuses de la Visitation de Montpellier, le 29 d'août 1694. Il est issu d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de Poitou* (2). Voyez la lettre que M. Pontier lui a écrite, et qu'il a publiée à Paris, en 1695. Le Journal des Savans en fait mention (3).

(1) *Faite l'an* 1685.

(2) Journal des Savans *du* 9 *de mai* 1695, *pag.* 322, *édit. de Hollande.*
(3) *Là même, pag.* 321.

ALALCOMÈNE, petite ville de Béotie. On la nomma ainsi, ou à cause d'Alalcomenée, qui fut le père nourricier de Minerve, selon quelques-uns (*a*), ou à cause d'Alalcoménie, l'une des filles d'Ogygès, laquelle nourrit Minerve (A), selon quelques autres (*b*). Cette déesse était née en ce lieu-là (*c*), et y avait un temple et un simulacre d'ivoire, extrêmement respectés des peuples (*d*). Ce respect fut cause, à ce que dit Strabon, qu'Alalcomène, quoique facile à emporter, ne fut jamais saccagée, et que tout le monde s'abstint d'employer la violence contre ce lieu-là (*e*). Mais Pausanias assure que

(*a*) Stephan. Byzant. *voce* Ἀλαλκομένιον. Pausan., *lib. IX*, *pag.* 308.
(*b*) Pausan., *lib. IX*, *pag.* 308, *selon l'interprétation de* Scalig. in Eus., *num.* 229.
(*c*) Strabo, *lib. IX*, *pag.* 285.
(*d*) Pausan., *lib. IX*, *pag.* 308.
(*e*) Ἀπόρθητος ἀεὶ διετέλεσεν ἡ πόλις.....

la statue de Minerve en fut enlevée par Sylla, et qu'ensuite le temple commença d'être négligé. Il ajoute que de son temps les murailles s'en étaient fendues, à cause qu'un gros tronc de lierre avait poussé ses branches entre les pierres. Parmi les épithètes de Minerve, celle d'*Alalcoménienne*, Ἀλαλκομενηΐς, qu'Homère lui donne, n'est pas la moins digne de considération (*f*). Plutarque rapporte qu'Ulysse étant né dans Alalcomène, voulut qu'une ville d'Ithaque portât ce nom, afin de mieux conserver la mémoire du lieu où sa mère était accouchée de lui (*g*). Étienne de Byzance ne dit rien de cela lorsqu'il parle d'Alalcomène, et il nomme Alcomène la ville de l'île d'Ithaque. Ce que dit M. Moréri, qu'Alalcomène était considérable par le tombeau de Tirésias, et que selon Plutarque elle eut depuis le nom d'Ithaque, est faux (*h*). M. Hofman fait encore plus de fautes (B).

τὴν δὲ θεὸν σεβόμενοι πάντες ἀπείχοντο πάσης βίας. *Nunquàm vastata est, ob reverentiam Deæ omnibus omnem vim abstinentibus.* Strabo, *lib. IX*, *p.* 285.

(*f*) Homer. Il. Δ, *vs.* 8. Stat. Theb., *lib. VII*, *vs.* 330.

(*g*) Plutar. Quæstion. Græcarum, *p.* 301.

(*h*) *Voyez l'article* Tirésias.

(A) *Alalcoménie...... nourrit Minerve.*] Scaliger prétend, 1°. que Pausanias avoue que quelques-uns ont attribué l'éducation de Minerve à Alalcoménie, fille d'Ogygès; mais c'est plutôt deviner ce qu'on croit que Pausanias a dû, ou a voulu dire, que s'attacher à la lettre de son texte, comme le reconnaîtront tous ceux qui examineront l'original; 2°. qu'Étienne de Byzance fait mention de cette fille d'Ogygès (1); c'est ce qui ne se trouve point dans l'endroit où cet auteur parle de la ville d'Alalcomène.

(1) Scaliger in Euseb., *num.* 229, *pag.* 21.

(B) *M. Hofman fait encore plus de fautes.*] Il dit, 1°., qu'Alalcomène était une ville de Béotie, qui avait pris son nom de l'Alalcomène des Béotiens, *denominata à Bœotorum Alalcomenæo.* Il est très-certain qu'il prend, après M. Lloyd, ce dernier mot, non pas pour le nom d'un homme, mais pour celui d'une ville (2). M. Lloyd a raison; car voici ce qu'il dit: *Alalcomenæ urbs Ithacæ denominata à Bœotorum* Alalcomenæo, *ut Plut. in Hellen. refert p.* 537. *edit. Steph. afferens simul causam nominis.* Tout cela est vrai; mais comme M. Hofman, au lieu de ces paroles de M. Lloyd, *Urbs Ithacæ*, a mis *Urbs Bœotiæ*, et a gardé la suite sans changement, il est tombé dans cette double méprise: c'est que d'un côté, il assure qu'une ville de Béotie a pris son nom d'elle-même, et de l'autre, que c'est Plutarque qui l'a dit. 2°. Il impute faussement à Plutarque d'avoir avancé dans la page 537, que le sépulcre de Tirésias et le temple de Minerve ont rendu célèbre cette ville de Béotie, d'où est venu que le poëte a dit Ἀλαλκομενηῒς Ἀθήνη. M. Lloyd attribue toutes ces mêmes choses à Plutarque, excepté celle qui concerne le tombeau de Tirésias. 3°. M. Hofman nous donne comme une autre ville celle qu'il nomme *Alalcomenium, op. Bœotiæ, ad lacum Copaïdem inter Haliartum et Coronæam, templo Minervæ clarum.* C'est multiplier les êtres sans nécessité. Je ne pense pas qu'aucun des auteurs cités par Moréri dise que le prince Alalcomène mit dans la ville de ce nom la statue de Vénus.

(2) *Cette ville est tantôt du genre neutre*, Ἀλαλκομένιον, *tantôt du féminin au singulier*, Ἀλαλκομενία, *tantôt au pluriel*, Ἀλαλκομεναί. *Voyez* Berkelius, sur Étienne de Byzance, *pag.* 89. *Il a oublié de dire que* Plutarq., Quæst. Græc., *p.* 301, *l'a nommée* Ἀλαλκομένειον.

ALAMANDUS (Louis), en français *Aleman*, archevêque d'Arles et cardinal du titre de sainte Cécile, a été un des grands hommes du XVe. siècle. Ceux qui parlent des affaires où il fut mêlé, l'appellent ordinairement le

cardinal d'Arles. Il n'était point Bourguignon, comme l'ont débité quelques auteurs; mais il ne s'en fallait guère, puisque le pays de Bugei lui a donné la naissance. C'est ce que Guichenon a fait voir dans son histoire de Bresse, comme M. Moréri l'a remarqué. Pour ne pas répéter ce qu'il en dit, je m'arrêterai à d'autres choses. Le cardinal d'Arles présida au concile de Bâle, qui déposa Eugène IV, et qui élut l'antipape Félix V (*a*). Il a été fort loué par Énée Silvius, comme un homme tout-à-fait propre à présider à de telles compagnies, ferme et vigoureux, illustre par sa vertu, savant, et d'une mémoire admirable pour récapituler tout ce que les orateurs et les disputans avaient dit (*b*). Un jour qu'il harangua contre la supériorité du pape sur le concile, il se fit admirer de telle sorte que plusieurs l'allèrent baiser, et que d'autres s'empressèrent à baiser sa robe. On élevait son habileté jusqu'au ciel : habileté qui avait fait qu'encore qu'il fût Français, il avait surpassé les Italiens, quelque fins qu'ils fussent (*c*). Il savait fort bien employer les machines de la dévotion; car un jour de session, il fit porter par les prêtres, dans l'assemblée, toutes les reliques qui se purent trouver à Bâle, et les fit mettre à la place des évêques absens. Cela produisit un tel effet, que lorsqu'on vint, selon la coutume, à invoquer le Saint-Esprit, chacun se mit à pleurer. Il ne fit pas moins pleurer les assistans lorsqu'il officia le jour d'une autre session, et que la tête chauve toute nue, il distribua la communion à tous ceux qui se présentèrent, leur donna à tous le baiser de paix, et les exhorta à communier dignement (*d*). Il fut inflexible à tout pendant la peste qui s'éleva dans la ville : la mort d'une partie de ses domestiques, et les prières de personne ne le purent obliger de sortir; il aima mieux sauver le concile, au péril de sa vie, par sa présence, que sauver sa vie, au péril du concile, par son absence (*e*). Il était extrêmement laborieux, et si sobre, qu'il y eut des conclavistes qui ne purent souffrir qu'en diminuant leur ordinaire, on leur représentât l'exemple de ce cardinal. La réponse que fit là-dessus un Polonais vaut la peine d'être lue (A). Il ne faut pas demander si le pape Eugène foudroya le président d'un concile où il avait été déposé. Il le priva de toutes ses dignités, et le traita de fils de la gehenne (B). Cependant Louis Alamandus ne laissa pas de mourir en odeur de sainteté (C), et de faire tant de miracles après sa mort, qu'à la requête des chanoines et des célestins d'Avignon, et sur les instances du cardinal de Clermont, légat *à latere* de Clément VII, il fut béatifié par ce pape, l'an 1527 (*f*).

(*a*) *Il était duc de Savoie, et se nommait* Amédée.

(*b*) Æneas Silvius, de Gestis Basileensis Concilii, *lib. I.*

(*c*) *Prudentiam ejus magnoperè commendabant, qui licèt origine esset Gallicus, Italos tamen hâc die summâ homines astutiâ superâsset.* Æneas Silvius, de Gestis Concil Basil., *lib. I.*

(*d*) *Idem, lib. II.*

(*e*) *Idem, ibid. Je rapporte ses paroles latines, dans la remarque* (A).

(*f*) *Voyez-en la Bulle dans* Laun. Epist.,

Oderic Raynaldus a prétendu qu'il se repentit de tout ce qu'il avait fait dans le concile de Bâle ; mais on ne saurait donner nulle preuve de ce repentir (*g*), ni contredire ce point de fait, qu'un an avant sa mort (*h*) il fut un de ceux qui, au concile de Lausanne, parlèrent du concile de Bâle comme d'une assemblée sainte et sacrée (*i*). Il mourut à l'âge de soixante ans (*k*), le 16 de septembre 1450 (*l*). Les uns disent que ce fut en Savoie, à l'abbaye de Hautecombe, où les moines lui bâtirent une chapelle, et l'invoquèrent durant la célébration de la messe (*m*) ; les autres disent qu'il mourut à Salon (*n*). Son corps est à Arles : la bulle de Clément VII en permit la translation des lieux humides et souterrains à tout autre plus commode dans la même église. Je vois des gens qui assurent, après Jacques-Philippe de Bergame (*o*), que Louis Alamandus publia plusieurs opuscules dignes de lui ; mais je ne vois personne qui marque le titre de ces opuscules, ni les bibliothéques où ils sont *.

XI, *part. I*, *pag.* 79, 80. *Edit. Cantabr.*, *ann.* 1689, *in-fol.*

(*g*) Launoius, *ibid.*, *pag.* 81.

(*h*) *C'était l'an* 1449

(*i*) *Sacri Basileensis Concilii* Diploma Concilii Lausanensis, *apud* Raynaldi Annal. Ecclesiast., *ad ann.* 1449.

(*k*) *Voyez la Bulle de Clément VII*, *dans* Laun. Epistolar, *pag.* 79, 80.

(*l*) *Ex ejus Epitaphio.*

(*m*) Petrus Monodus *in* Amedeo Pacifico, *cap* 86 (*il fallait dire* 76), *apud* Laun. Epist., *pag.* 81.

(*n*) Moréri.

(*o*) Jacobus Philippus Bergom. Chronicor. *lib. XV.*

* *Joly remarque qu'aucun ouvrage de ce cardinal n'était connu avant* 1739, *que le père Montfaucon mit au jour sa* Bibliotheca bibliothecarum Manuscriptorum nova, *où il apprend que l'on conserve à Bâle une Pièce du Cardinal.*

Les jansénistes qui ont critiqué Oderic Raynaldus au sujet du prétendu repentir de notre Louis Aleman, se sont exposés eux-mêmes à la censure (D).

(A) *La réponse..... d'un Polonais vaut la peine d'être lue.*] « Quelle » comparaison ! » s'écria-t-il lorsqu'on lui proposa l'exemple de Louis Alamandus. « Vous me parlez d'un » Français, sobre, qui n'a point de » ventre, ou, pour mieux dire, qui » n'est point homme : je puis voir à » travers le rideau qui nous sépare » tout ce qu'il fait ; je ne l'ai jamais » vu encore, ni manger ni boire ; » il ne dort ni nuit ni jour ; il lit per- » pétuellement, ou il négocie ; il ne » songe à rien moins qu'à son ventre : » ce n'est point mon homme ; je n'ai » rien de commun avec de semblables » gens. » *Quos inter* (ce sont les paroles d'Énée Silvius au sujet de la nourriture de ceux qui étaient entrés dans le conclave) *Cracoviensis archidiaconus diminutionem* (cibariorum) *tulit. Cui cùm aves et arietinæ carnes afferrentur, substractæ aviculæ sunt, orante in portâ famulo ut quod plus esset, id Domino dimitteretur ; sperabat namque ex ariete partem, ex avibus autem non sperabat : Dominus tamen aviculam præoptâsset. Ideòque cùm spolium sensit, utique conquestus est publicèque testatus, nunquàm se diem, postquàm Sacerdos fuit, tulisse pejorem. Ac cùm rogaretur ne admirationem haberet, quoniam id obtigisset cardinali* Arelatensi. « *Proh ! inquit, cardinalem* » *mihi æquiparas, hominem galli-* » *cum, parcum, eventrem, aut, ut* » *veriùs loquar, non hominem. Ego* » *apud eum meo infortunio sum loca-* » *tus, omnia quæ facit perlustris mihi* » *cortina indicat, nec adhuc bibere* » *eum, aut comedere vidi ; et quod* » *mihi molestius est, insomnes noctes* » *insomnesque dies ducit* (*quanquàm* » *nulla est apud nos dies*) *aut legit* » *semper, aut negotiatur. Nulla ei* » *minor quàm ventris est cura : mihi* » *nihil cum eo commune est* (1). » Voilà comment sont bâtis ceux qui

(1) Æneas Silvius, de Gestis Basileensis Concilii, *lib. II.*

dans les plus grandes affaires sont capables de surmonter les obstacles les plus forts. Cela demande des gens laborieux et détachés des plaisirs des sens, et intrépides. Donnons en latin le témoignage de la fermeté de Louis Alamandus contre la crainte de la peste : *Neque illum preces, neque domesticorum funera, flectere potuerunt, volentem potiùs cum vitæ periculo salvare concilium, quàm cum periculo concilii salvare vitam ; sciebat enim, quoniam se recedente pauci remansissent, facilèque committi fraus in ejus absentiâ potuisset* (2).

(B) *On le traita de fils de la gehenne.*] Dans une bulle donnée à Florence, l'an 1442, on l'appelle *iniquitatis filium, rebellionum et facinorum multorum reum*, et l'on y dit que les conciles de Ferrare et de Florence l'avaient condamné et dépouillé de toutes ses dignités : *A Ferrariensi et Florentino conciliis damnatum et universis dignitatibus privatum fuisse* (3).

(C) *Cependant il ne laissa pas de mourir en odeur de sainteté.*] Cet exemple et celui de Pierre de Luxembourg, béatifié par la même bulle de Clément VII (4), sont un peu embarrassans pour les controversistes du parti romain ; car enfin, si, selon leur prétention, tout homme qui n'est point uni au pape, est hors de l'Église, comment se peut-il faire que non-seulement on se soit sauvé dans les deux obédiences, mais qu'on y ait aussi mérité le grade de saint ? La meilleure réponse qu'on puisse faire est de dire, que la distinction du vrai pape et du faux pape étant au-dessus des forces des particuliers, et une pure question de fait, l'erreur était invincible, et par conséquent ne devait point préjudicier à ceux qui étaient dans la bonne foi quant à la question de droit. Mais gare les répliques et les conséquences qui naissent de là en faveur d'autres erreurs !

(D) *Les jansénistes qui ont critiqué Raynaldus..... se sont exposes eux-mêmes à la censure.*] Ils allèguent d'abord les injures dont ce continuateur de Baronius a chargé le cardinal d'Arles, et ils observent ensuite, qu'*il a esté contraint d'avouer en deux divers endroits, l'an 1426, n. 26, et l'an 1450, n. 20, que Dieu a fait reconnoître la sainteté de ce cardinal par des miracles si visibles et si bien attestez, que Clément VII l'a mis au nombre des bienheureux*.... (5). *La manière dont cet autheur se tire de ce mauvais pas*, continuent-ils, *est tout-à-fait horrible*, « et ne peut estre fondée que sur une maxime très-pernicieuse, qui est que des gens coupables de crimes publics puissent devenir Saints, et estre reconnus pour Saints par l'Église, sans qu'ils ayent donné aucun témoignage de se repentir de leurs crimes, et que toutes choses, au contraire, fassent voir qu'ils y ont persévéré. Car si le cardinal d'Arles a commis des crimes, et a deu estre estimé un très-meschant homme, en faisant tout ce qu'il a fait dans le concile de Basle, jamais homme n'a esté plus constant dans ses crimes ; puisque, lors même que les pères du concile de Basle, où il présidoit, se réunirent à Nicolas V, ce ne fut point en reconnoissant en aucune sorte qu'ils eussent mal fait, ny de résister à Eugène, ny de le déposer, ny d'élire Amédée ; mais ce fut au contraire, en protestant qu'ils n'avoient rien fait que pour le bien de l'Église, et qu'ils ne s'unissoient à Nicolas V, qu'en l'élisant de nouveau, après la cession volontaire de Félix : et l'union se fit sans qu'on les obligeast à rien désavouer de tout ce qu'ils avoient fait ; mais ce fut, au contraire, Nicolas V qui confirma ce qui avoit esté fait à Basle. De sorte que, si tout ce qu'a fait le cardinal d'Arles dans le concile avoit esté criminel, jamais homme n'auroit témoigné plus d'opiniastreté dans le crime. D'où il s'ensuit que, si cela n'a pas empesché qu'il ne devinst Saint, il faudroit dire que la persévérance dans les plus grands crimes n'empesche pas qu'on ne soit

(2) *Id. ibid.*

(3) *Vide* Launoium, Epist. *XI partis I, num.* 45, *pag.* 80.

(4) *Voyez M.* Claude, Défense de la Réformation, *IIIe. partie, vers la fin.*

(5) Remarques sur le XVIIIe. tome des Annales Ecclésiastiques, *pag.* 213. *Ces* Remarques *sont imprimées avec un* Recueil de diverses Pièces pour la défense des censures de la Faculté de Théologie de Paris, contre un bref et une bulle d'Alexandre VII. *Je me sers de l'édition de Genève (on a mis au titre, à* Munster, chez Bernard Raesfeld*) en* 1667, *in-8°*

» Saint ; ce qui est horrible. Et, cependant, c'est une suite nécessaire » de ce discours de Raynaldus, l'an » 1450, n. 20. *Hoc anno*, dit-il, *Ludovicum Alamandum archiepiscopum Arelatensem..... vitâ cessisse tradunt, atque miraculis post mortem coruscâsse affirmant, eumque Clemens VII veluti Beatum coli permisit exarato diplomate Pontificio* 9. *Apr. an.* 1527. *Itaque adoranda est divina misericordia, quæ exiguo temporis fluxu Ludovicum ipsum nefandi et perniciosissimi schismatis auctorem, propagatorem hæreseos, qui ex erroneâ conscientiâ innumera in Dei Ecclesiam mala invexerat, ac tot annorum cursu in pertinaciâ obfirmatus profanaverat sacramenta, pœnitentem ac reversum in gremium Ecclesiæ ad sanctitatis culmen brevi evexit.* Si cet autheur s'estoit contenté de dire que » le grand zèle qu'avoit ce saint homme pour la réformation de l'Église » l'avoit emporté à des actions trop » violentes, quoy qu'il les fist par un » bon motif, cela auroit esté supportable, et ne seroit pas si contraire » aux témoignages que Dieu a rendus » de sa sainteté. Mais de le faire passer » pour méchant homme, pour un hérétique, et pour un schismatique » opiniastre qui auroit profané les » sacremens par une infinité de sacriléges, et vouloir qu'ensuite en un » an ou deux il soit devenu Saint à » canoniser, sans avoir donné aucune » preuve de son repentir de tant de » crimes qu'on luy impute, c'est avoir » une estrange idée de la sainteté, ou » plustost, c'est aimer mieux allier » ensemble la malice et la sainteté, que » d'avouer qu'un pape s'est trompé, » en déclarant un homme méchant, » lors même que Dieu l'a déclaré saint. » Mais la bulle de Clément VII, de la » béatification de ce saint homme, » rapportée par Ciaconius, suffit pour » confondre cet escrivain, puisque le » pape luy rend témoignage, non d'avoir fait une grande pénitence des » crimes qu'il auroit commis, mais » d'avoir rendu à Dieu son âme trèspure, après avoir vescu soixante » ans. »

Ces messieurs censurent très-justement Raynaldus à l'égard de la hardiesse avec laquelle il assure le repentir d'Aleman, et ils réfutent d'une manière démonstrative sa prétention ; mais ils ont tort de l'accuser de ce dogme horrible qu'ils étalent si pompeusement : il n'est point vrai qu'il joigne ensemble la sainteté et l'impénitence ; car il suppose, au contraire, que ce cardinal se repentit, et il reconnaît en cela une adorable miséricorde du bon Dieu.

Au reste, si je dis ici que M. Claude a reproché aux jansénistes d'avoir soufflé le chaud et le froid touchant Oderic Raynaldus (6), ce n'est que pour faire voir qu'on leur attribue les Remarques que je leur ai attribuées.

(6) Claude, *Préface de la* Réponse à la Perpétuité de la Foi défendue, *pag.* xxviij, xxix.

ALAMOS (Balthasar) naquit à Medina-del-Campo, dans la Castille. Ayant étudié en droit à Salamanque, il entra au service d'Antoine Perez, secrétaire d'état sous le roi Philippe II, et il eut beaucoup de part à l'estime et à la confidence de son maître : de là vint que l'on s'assura de sa personne, après la disgrâce de ce ministre. On le détint en prison onze ans. Philippe III, parvenu à la couronne, le mit en liberté, suivant les ordres que son père lui en donna dans son testament. Alamos mena une vie privée, jusqu'à ce que le comte duc d'Olivarez, favori de Philippe IV, l'appelât aux emplois publics. On lui donna la charge d'avocat général dans la cour des causes criminelles, et dans le conseil de guerre ; ensuite il fut conseiller au conseil des Indes, et puis au conseil du patrimoine royal. Il était chevalier de Saint Jacques, homme d'esprit et de jugement, et qui avait la plume meilleure que la langue. Il vécut quatre-vingt-huit ans, et ne laissa que des filles. Sa *traduction espagnole de Tacite*, et les *aphorismes*

politiques, dont il en borda les marges, lui ont acquis beaucoup de réputation; mais non pas sans que les sentimens soient partagés là-dessus (A). Cet ouvrage, publié à Madrid l'an 1614, devait être suivi d'un *Commentaire* (B) qui n'a jamais été imprimé, que je sache. L'auteur avait composé le tout pendant sa captivité, et il avait même travaillé en cet état à obtenir un privilége pour l'impression (C). Il laissa quelques autres ouvrages qui n'ont pas été imprimés : *Advertimientos al govierno*, adressés au duc de Lerme, vers le commencement du règne de Philippe III ; *el Conquistador* : c'étaient des conseils touchant des conquêtes à faire dans le Nouveau-Monde ; *Puntos politicos ó de Estado.* Don Garsias Tellode de Sandoval, chevalier de Calatrava, gendre d'Alamos, a donné connaissance de ces manuscrits à don Nicolas Antonio (*a*), duquel j'ai tiré la plus grande partie de cet article.

(*a*) *Voyez la* Bibliotheca Scriptorum Hispaniæ, *tom. I, pag.* 141.

(A) *Les sentimens sont partagés touchant son travail sur Tacite.*] Ce partage concerne beaucoup plus les Aphorismes que la traduction, comme on le va voir par les citations suivantes : « Quant aux Aforismes d'Alamos, ce » n'est point ce que l'on pense : car » vous n'y trouvez presque rien qui » sente l'Aforisme, ni qui approche » même de la force de ce qui est ex» primé dans le texte de la version. » Au lieu que l'Aforisme devroit être » plus sentencieux que le texte, les » paroles du texte sont toujours plus » sentencieuses que l'Aforisme. Enfin, » pour trancher court, l'Aforisme » n'est le plus souvent qu'une version » périfrasée de la version même : cho» se fade et ennuyeuse pour des lec» teurs qui ont de l'intelligence et de » la délicatesse. Cela supposé, je ne » feins point de dire que la traduction » d'Alamos est beaucoup meilleure » que les Aforismes ; et c'est un juge» ment qu'a fait avant moi l'auteur » de la Bibliografie Historique-Politi» que dans l'article des historiens la» tins. Le *Tacite illustré*, dit-il » (c'est le titre de la version d'Ala» mos), *est fort estimé de nos voya» geurs ; mais, à en juger sainement,* » *les notes n'en valent pas mieux que* » *les impertinentes Pensées nouvelles* » *de Louis d'Orléans sur cet auteur,* » *ni que les Remarques auliques et po»litiques du comte Annibal Scot de* » *Plaisance, lesquelles Juste Lipse* » *appelle à bon droit des Notes de* » *plomb.* Cependant, certain secré» taire espagnol, nommé *Juan Onate,* » n'a pas laissé de prendre la peine » d'arranger ces Aforismes sous des » titres particuliers par ordre alfabé» tique, et n'a pas fait difficulté de » les intituler, *Alma de Cornelio* » *Tacito* : et de plus, un Jérôme » Canini les a traduits en italien, et » les a incorporez à la version ita» lienne d'Adriano Politi, comme, » quelque chose de bien excellent, » témoin ce titre : *Opere di Corn.* » *Tacito, illustrate con* NOTABILISSIMI » AFORISMI *del Signor D. Baldassar* » *Alamo* (1). »

Voilà deux auteurs qui parlent avec mépris de ces Aphorismes ; et deux qui en font beaucoup de cas. On s'étonnera moins de cette différence de sentimens, si l'on se souvient, qu'en l'année 1683, M. Amelot n'avait pas la même opinion là-dessus, qu'il a fait paraître en 1686 et en 1690. Consultons la préface de son Tibère (2). *Il est bien vrai*, dit-il, *qu'Alamos n'a pas seulement traduit Tacite, mais y a fait encore un grand nombre de Remarques, qu'il appelle Aforismes, et qu'Antoine de Covarruvias, son approbateur, dit être la principale partie de son ouvrage* (*)...... *J'avoue que le sien est excellent, soit pour la tra-*

(1) Amelot de la Houssaye, Disc. Critique, *à la tête de sa traduction des* Annales de Tacite, *imprimée à Paris, l'an* 1690. *Ce* Discours Critique *avait déjà paru à la tête de sa* Morale de Tacite, *en* 1686. *Il est un peu augmenté dans l'édition des* Annales.

(2) *Imprimé à Amsterdam, en* 1683.

(*) *Aun es la principal parte, y de mas momento, desta Obra.*

duction, qui est aussi claire que l'original est obscur, soit pour les Aforismes, qui sont à toutes les marges, dont la plupart sont proprement des parafrases et des versions des sentences de Tacite, et les autres des conclusions morales ou politiques, tirées des événemens qu'il raconte; mais quelque applaudissement que ce livre ait eu dans le monde, je ne laisse pas d'espérer que le mien y sera très-bien reçu de ceux qui sont capables d'être juges en cette sorte de matière, et même d'autant mieux que ce que j'ai fait était beaucoup plus difficile à faire que ce qu'Alamos a fait. Car tous ses Aforismes.... sont autant de pièces et de morceaux, et, comme dit le proverbe, du sable sans chaux et sans ciment; au lieu que dans mes chapitres, je fais un discours continu de toutes les citations latines qui sont aux marges, et même un corps uniforme de toutes pièces différentes. A quoi Juste Lipse dit qu'il faut avoir travaillé, pour savoir combien cela est difficile. Voici les paroles de Lipse, telles qu'elles sont citées par M. Amelot : *Nec verò nudas aut sparsas sententias dedimus, ne diffluerent, et esset, quod dicitur, arena sine calce : sed eas aut inter se haud indecenter vinximus, aut interdùm velut cæmento quodam commisimus nostrorum verborum, è mille aliquot particulis uniforme hoc et cohærens corpus formantes. Hoc totum quàm arduum mihi fuerit, frustrà dixerim apud non expertum... eò major mihi molestia quòd per hæc aliena vestigia sic iverim, tanquàm in liberrimo ingenii cursu*(*).

(B) *Cet ouvrage devait être suivi d'un* Commentaire.] Le privilége du roi fait expressément mention de ce Commentaire. Antoine Covarruvias en parle comme d'un livre qu'il a lu, et il nous en apprend même la forme et les principales parties : c'est dans l'approbation qu'il a donnée à l'ouvrage d'Alamos, imprimée à la tête de la traduction. Un autre approbateur parle nommément du Commentaire. Alamos, dans ses préfaces, en parle plus d'une fois, et promet d'éclaicir là les obscurités de Tacite : cependant Nicolas Antoine n'en dit pas un seul petit mot; et, ce qui est plus étrange, il ne parle pas même de la traduction : il dit seulement qu'Alamos fit des Aphorismes sur les OEuvres de Tacite.

(C) *Il avait travaillé en prison à obtenir un privilége pour l'impression.*] Je ne remarque pas cela afin d'allonger l'article comme quelques lecteurs accoutumés à précipiter leurs jugemens se pourront imaginer. Je me propose l'instruction d'un petit procès qu'on a intenté à Don Antonio, avec beaucoup d'apparence de raison. Il prétend qu'Emanuel Sueiro traduisit les OEuvres de Tacite en espagnol, après qu'Antoine de Herrera en eut traduit quelque partie, et après que Balthasar de Alamos, et Carlos Coloma, les eurent traduites toutes entières : *Post Antonii de Herrera aliqualem, Balthasaris de Alamos, et Caroli Coloma, illustrium virorum, integram operam in hujusmet Autoris interpretatione positam* (3). Or il reconnaît que la version de Sueiro fut imprimée à Anvers en 1613; et il est certain que celle d'Alamos fut imprimée à Madrid, en 1614. C'est la date que Don Nicolas Antonio a donnée aux Aphorismes d'Alamos (4). D'ailleurs Alamos a exposé dans sa préface les raisons qui ne l'avaient pas empêché de publier son Tacite, depuis que la traduction de Sueiro avait vu le jour (5). Il ne semble donc pas qu'il soit possible de répondre pour le bibliothécaire des écrivains espagnols à cette objection de M. Amelot de la Houssaie : *Témoignage*, dit-il, en citant ce que je viens de citer, *que Don Nicolas Antonio s'est mépris quand il fait la version d'Emanuel Sueiro postérieure à celle d'Alamos* (6). Je ne vois que ce seul rayon d'excuse : c'est de dire que peut-être Sueiro n'ignorait pas, lorsqu'il entreprit son ouvrage, qu'Alamos avait déjà obtenu un privilége, pour en publier un tout semblable, qui avait été vu et approuvé par Antoine Covarruvias. La nouvelle avait pu lui en venir jusqu'à Anvers; car, dès l'an 1594, le roi Philippe II avait

(*) Lipsius, *præfatione* Doctr. Civilis.

(3) Nicol. Antonii Bibl. Hisp., *tom. I, p.* 273.

(4) *Id. ibid., pag.* 140.

(5) Y aunque agora avia salido otro Tacito, traducido por Manuel Sueyro, no quise que dexasse de publicarse el mio, etc.

(6) Amelot, Disc. Critique, *au-devant de la* Morale de Tacite, *et de la version de ses* Annales.

donné ordre à ce Covarruvias d'examiner tout ce travail d'Alamos; et dès l'an 1603, Philippe III avait accordé la permission de l'imprimer. Alamos conte tout cela dans son avis au lecteur : ce qui, pour le dire en passant, renverse la conjecture de ceux qui se voudraient imaginer qu'il ne borda d'Aphorismes sa traduction, qu'afin d'*enchérir sur celle de Sueiro* (7). Les Aphorismes étaient l'une des parties principales de son travail, dès le temps qu'il fut approuvé par Antoine Covarruvias.

(7) Amelot, *là même.*

ALBERT-LE-GRAND *[1], religieux dominicain, évêque de Ratisbonne, et l'un des plus célèbres docteurs du XIII[e]. siècle, naquit à Lawingen, sur le Danube, dans la Suabe, l'an 1193 ou l'an 1205 *[2] (A). On pourra voir dans le Dictionnaire de Moréri les diverses charges qu'on lui conféra, et le succès avec lequel il enseigna dans plusieurs villes (*a*). Je m'arrêterai principalement à quelques mensonges qu'on a fait courir sur ce sujet. On a dit qu'il exerça le métier de sage-femme; et l'on a trouvé fort mauvais qu'un homme de sa profession se fût érigé en accoucheur (*b*). Le fondement de ce conte est qu'il a couru un livre sous le nom d'Albert-le-Grand, où il y a plusieurs instructions pour les sages-femmes, et tant de connaissance de leur art, qu'il semble, qu'afin d'y être si habile, il a fallu l'exercer. Mais les apologistes d'Albert-le-Grand soutiennent qu'il n'est point l'auteur de ce livre (B), non plus que de celui *de Secretis Mulierum* (C), où il y a bien des choses qui n'ont pu être exprimées qu'en termes sales et vilains; ce qui a bien fait crier contre celui qui a passé pour l'avoir écrit. Ses apologistes ne peuvent pas toujours recourir à la négation du fait : ils avouent que l'on trouve dans son Commentaire sur le Maître des Sentences quelques questions touchant la pratique du devoir conjugal (D), dans lesquelles il a fallu se servir des mots qui choquent le plus les chastes oreilles (*c*); mais ils allèguent ce qu'il observa lui-même pour sa justification, que l'on apprenait tant de choses monstrueuses au confessional, qu'il était impossible de ne pas toucher à ces questions. Il est certain qu'Albert-le-Grand a été le plus curieux de tous les hommes. Il a donné prise sur lui *par cet endroit à d'autres accusations. On a dit qu'il travaillait à la pierre philosophale (E), et même qu'il était un insigne magicien (F), et qu'il avait fabriqué une machine semblable à un homme, laquelle lui servait d'oracle, et lui expliquait toutes les difficultés qu'il lui proposait. Je croirais facilement que, comme il savait les mathématiques, il

*[1] *Leduchat, et après lui Joly, qui ne le cite pas, remarquent que le nom de* Grand, *donné à Albert, ne lui vient pas de son savoir, mais qu'il est la traduction de son nom de famille* Groot, *qui en allemand signifie* Grand. *Mais M. Stapfer, dans la* Biographie universelle, *dit que c'est une supposition gratuite; que jamais les comtes de Bollstœdt, de la famille desquels était Albert, n'ont porté le nom de* Grot *ou* Groot.

*[2] *Leclerc doute qu'il faille dire* 1193, *et est certain qu'on ne peut dire* 1205. *Il serait pour* 1200 *environ.*

(*a*) *Voyez aussi* Bullart, Académie des Sciences, *tom. II, pag.* 145, *et ci-dessous la remarque* (H).

(*b*) *Voyez* Theophili Raynaudi Hoplotheca, *sect. II, serm. III, cap. X, pag.* 361.

(*c*) *Idem, ibid.*

* *Ces mots,* donné prise sur lui, *paraissent impropres à Joly, puisque les choses débitées contre Albert sont sans aucun fondement.*

avait fait une tête dont les ressorts pouvaient former quelques voix articulées : mais quelle sottise n'est-ce pas que de fonder là-dessus une accusation de magie? Quelques-uns prétendent qu'il y a un grand miracle qui a parlé pour sa justification (G). Quoiqu'il fût aussi capable qu'un autre d'inventer l'artillerie, on a lieu de croire que ceux qui lui en attribuent l'invention se trompent (H). On raconte (*d*) que naturellement il avait l'esprit fort grossier, et tellement incapable d'instruction, qu'il était sur le point de sortir du cloître, parce qu'il désespérait d'apprendre ce que son habit de moine demandait de lui ; mais que la sainte Vierge lui apparut, et lui demanda en quoi il aimait mieux exceller, ou dans la philosophie, ou dans la théologie; qu'il choisit la philosophie : que la sainte Vierge l'assura qu'il y deviendrait incomparable, et qu'en punition de n'avoir point choisi la théologie il retomberait avant sa mort dans sa première stupidité. On ajoute qu'après cette apparition, il eut infiniment de l'esprit, et qu'il profita dans toutes les sciences avec une promptitude qui étonna tous les maîtres ; mais que trois ans avant sa mort, il oublia tout d'un coup ce qu'il savait; et qu'étant demeuré court en faisant une leçon de théologie à Cologne, et ayant tâché en vain de rappeler ses idées, il comprit que c'était là l'accomplissement de la prédiction. On a donc dit que, par des voies miraculeuses, il avait été métamorphosé d'âne en philosophe, et puis de philosophe en âne. Il serait très-inutile que je remarquasse que ce sont des fables : ceux qui m'en croiraient n'ont pas besoin de mes avis, et en feraient ce jugement sans les attendre ; et quant à ceux qui en jugent autrement, ils ne changeraient pas d'opinion en lisant ici que je ne suis pas de leur goût. Notre Albert était [*1] fort petit (I). Il mourut à Cologne le 15 de novembre 1280, âgé ou de quatre-vingt-sept ans ou de soixante-quinze. Il a écrit un si prodigieux nombre de livres, qu'ils montent à 21 volumes in-folio dans l'édition de Lyon, en 1651. Un jacobin de Grenoble, nommé Pierre Jammy, l'a procurée [*2].

On (*e*) m'a communiqué deux ou trois particularités que l'on verra ci-dessous (K).

(*d*) *Voyez le I*er. *volume des* Annales *de* Bzovius.

[*1] *Leclerc rappelle que ce fait a été trouvé faux par Pierre de Prusse qui en* 1483 *avait assisté à l'ouverture du tombeau d'Albert, et mesuré ses os.*

[*2] *Joly ajoute que le père de Montfaucon, dans sa* Bibl. Manuscriptorum Nova, *cite plusieurs manuscrits d'Albert-le-Grand, dont quelques-uns ont été inconnus à ceux qui ont parlé de ce fameux docteur.*

(*e*) *M.* de la Monnaie.

(A) *Il naquit l'an* 1193, *ou l'an* 1205.] Vossius a raison de censurer Nicolas Reusnerus, qui a mis la naissance d'Albert à l'an 1293, et la mort à l'an 1382 : c'est avoir commencé son livre par une bévue. *Quæ magna est ἀνιστορησία peccantis in ipso operis ingressu, velut cantherius in portâ, ut dici solet ; nam ab hoc Alberto Icones et Elogia sua auspicatur* (1). Voilà comment parle Vossius, sans se souvenir qu'à la page 62, par une faute qui n'est pas moindre que celle-là, il avait mis l'état florissant d'Albert à l'an 1160, et sa mort à l'an 87 de sa vie, en 1208 ; et qui l'avait fait con-

(1) Vossius, de Scient. Mathemat., *pag.* 362.

temporain d'Urbain IV, et de l'empereur Rodolphe.

(B) *Il n'est point l'auteur d'un livre touchant les accouchemens.*] Cet ouvrage est intitulé *de Naturâ Rerum*, et traite amplement, et par le menu, du métier des sages-femmes. L'auteur soutient que cette matière peut très-bien appartenir à la plume d'un religieux, à cause que l'ignorance des accoucheuses fait périr beaucoup d'enfans, et les prive pour jamais de la béatitude céleste. Pierre de Prusse, moine de l'ordre de saint Dominique, soutient que ce livre *de Naturâ Rerum* a été composé par Thomas de Cantopré, disciple d'Albert-le-Grand ; et il ne nie pas qu'on n'y trouve plusieurs préceptes sur la manière de procurer un heureux accouchement, qui ne peuvent être exprimés sans des termes sales : mais ce n'est point la nature, c'est la sensualité humaine qui a sali ces objets (2) : *Admodùm succenset in blaterones illos, qui Alberto imposuerunt, quòd egisset obstetricem: fassus tamen Cantipratanum ad instructionem obstetricum in Opere perperàm supposito præceptori ejus Alberto tradidisse modos et vias felicis obstetricationis, cujus præcepta chartis committi nec voce tradi possunt absque expressione multorum quæ libido non natura fœdavit* (3). C'eût été quelque chose de bien singulier, que de voir Albert-le-Grand entreprendre sur le métier des sages-femmes, et mettre la main à l'œuvre *. Voyez la remarque (A) de l'article HIEROPHILE.

(C) *Non plus que de celui* de Secretis Mulierum.] Naudé se sert de ces deux preuves : 1°. Albert ne s'est pas nommé au commencement de cet ouvrage ; celui qui l'a commenté débite un mensonge lorsqu'il soutient le contraire. 2°. On se sert fort souvent de l'autorité d'Albert dans ce livre : il faut donc juger que l'auteur *a vescu quelque temps après lui* (4). Ces deux preuves ne valent rien ; et la conséquence qu'on tire de la seconde est nulle. Cent raisons différentes obligent les gens à ne point mettre leur nom au commencement d'un livre : il n'y a point d'auteurs qui se citent plus volontiers eux-mêmes que ceux qui suppriment leur nom; il n'est rien de plus ordinaire que de citer des auteurs contemporains *1. Voyez ci-dessous la remarque (K).

(D) *2 *Il a traité quelques questions touchant la pratique du devoir conjugal.*] Pierre de Prusse, ne pouvant disputer le terrain sur le fait, se retranche sur le droit, et montre dans le XVIIIe. chapitre de son livre (5), *qu'il est avantageux et nécessaire de savoir les choses naturelles, sans exception des impudiques ;* et qu'ainsi, Albert-le-Grand, et quelques autres casuistes, ont eu raison de travailler sur des sujets remplis d'ordure : car, sans cela, les confesseurs ne seraient pas en état de remédier aux désordres de leurs pénitens : *Qualia item multa ab Alberto de usu conjugii in-4°. S. d.* 31, sub finem, *scripto comprehensa fatetur, illud ex ipso Alberto ibidem præfatus [dicendum primò, quod hujusmodi turpes quæstiones nunquàm tractari deberent, nisi illa cogerent monstra quæ his temporibus in confessione audiuntur] ne ergò Confessarii rudes sint medicinæ quam facere debent adeò frequentibus morbis, justum censuit Albertus in illud oletum stylum demittere* (6). Il serait à souhaiter, nous dit-on, qu'il n'y eût que les confesseurs qui nourrissent leur esprit de ces puantes écritures ; mais il faut qu'il y ait des livres où l'on trouve la résolution des cas de conscience qui concernent ce vilain sujet : *Necessarium est enodationem solidam atque legitimam dubiorum circa fœditates illas emergentium prostare alicubi apud probatos doctores, cujusmodi fuit Albertus, qui proindè reprehensione*

(2) Petrus de Prussiâ, *in* Alberti Magni Vitâ, *cap. XVIII.*

(3) Theoph. Raynaudi Hoploth., *sect. II, ser. III, cap. X, pag.* 361.

* *Leclerc remarque 1°. que le traité* de Naturâ Rerum *n'est point imprimé ; 2°. que ce n'est qu'un recueil sur toutes les matières de Physique, et non un traité d'accouchement.*

(4) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 524.

*1 *Ces raisonnemens de Bayle contre ceux de Naudé ne sont pas du goût de Leclerc. Dans l'espèce, cependant, les uns valent les autres.*

*2 *Leclerc et Joly ont renvoyé à l'article* SANCHEZ *la réfutation de cette remarque.*

(5) *Le titre de ce chapitre est :* Quod scire naturalia etiam impudica utile sit et necessarium.

(6) Theoph. Raynaudi Hoploth., *sect. II, serm. III, cap. X, pag.* 361.

vacat, etiamsi illum veluti scriptionis putorem suis commentariis immiserit (7). Mais il serait encore plus nécessaire d'abolir ce qui rend nécessaires ces sortes d'écrits; car, quelque bonne que puisse être l'intention des auteurs, c'est à des livres de cette nature qu'on peut appliquer mieux qu'à cent autres le *peccare docentes historias* (8).

(E) *On a dit qu'il travaillait à la pierre philosophale.*] Naudé nous apprend que Mayer, le grand fauteur des alchimistes, *n'a point eu honte d'asseurer en ses Symboles de la table d'or des douze nations* (*1), *que saint Dominique avait* eu premièrement la connaissance de la pierre philosophale; *et que ceux à qui il l'avait laissée la communiquèrent à Albert-le-Grand, qui acquitta, par le moyen d'icelle, en moins de trois ans, toutes les debtes de son évesché de Ratisbonne* (9). Mayer se fonde sur trois livres de chimie, qu'il attribue à Albert-le-Grand. On lui répond qu'il a tort de les lui attribuer (10); et on le prouve, tant parce qu'il *n'y en a pas un qui soit recueilli dans ses œuvres, ou spécifié par Trithème*, que parce que celui de la Quintessence lui a été faussement attribué par François Pic (*2). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (*3), et Guibert (*4), qui ont soutenu qu'Albert-le-Grand *se moque des alchymistes et de leur transmutation prétendue dans son troisième livre des minéraux* (*5) : on n'a garde de se servir de cette preuve, *veu qu'il y soustient une opinion du tout contraire;* mais on montre que l'auteur du livre de la Quintessence *se qualifie religieux de l'ordre de saint François, et dit qu'il l'a composé lorsqu'il estoit en prison.* Ces deux circonstances *se doivent indubitablement rapporter à Jean du Rupescissa.*

(F) *On a dit.. qu'il était un insigne magicien.*] Il y a long-temps que Trithème l'a voulu justifier de cette accusation. Cela paraît par ces paroles: *Non surrexit post eum vir similis ei, qui in omnibus litteris, scientiis et rebus tam doctus, eruditus, et expertus fuerit. Quòd autem de Necromantiâ accusatur, injuriam patitur vir Deo dilectus* (11). Naudé prétend qu'on ne peut fonder cette accusation que sur deux ouvrages qui ont couru sous le nom d'Albert-le-Grand, et sur l'Androïde. Voilà donc deux preuves; voyons ce qu'il dira de chacune :

1°. Le premier des deux écrits est celui *de Mirabilibus*, l'autre est le *Miroir d'Astrologie, où il est traicté des autheurs, licites et défendus, qui ont escrit* de cette science (12). François Pic (*1), et Martin Del Rio (*2), conviennent *que c'est faire un grand tort* à Albert-le-Grand de *le croire autheur de celuy* de Mirabilibus; *et qu'ainsi ne soit, le dernier le descharge en ces propres termes :* Alberto Magno tributus liber de Mirabilibus, vanitate et superstitione refertus est, sed magno doctori partus supposititius. *Le* Miroir d'Astrologie *a esté condemné par Gerson* (*3), *et Agrippa* (*4), *comme superstitieux au possible, et par François Picus* (*5), *et beaucoup d'autres, à cause que son autheur maintient en icelui une opinion grandement erronée en faveur des livres de magie qu'il soustient, sauf un meilleur advis, devoir estre conservez soigneusement, parce que le temps approche, que pour certaines causes, lesquelles il ne spécifie, l'on sera contraint de les feuilleter, et s'en servir en quelques occasions* (13). Il semble donc que si notre Albert avait composé un tel livre, il le faudrait prendre pour un magicien; mais Naudé n'accorde point cette conséquence, vu que le jésuite Vasquez *dit formellement* (*6) *que les livres de magie*

(7) *Idem, ibid.*
(8) Horat. Od. *VII, lib. III, vs.* 19.
(*1) *Lib. VI.*
(9) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 519.
(10) *Là même, pag.* 520.
(*2) *Lib. III* de Auro.
(*3) *Lib. III* Physic., *cap. XIII.*
(*4) Alchym. impugnatæ *lib. II, cap. VII.*
(*5) *Tractatu I, cap. IX.*

(11) Trithem. de Scriptor. Ecclesiast., *p.* 195.
(12) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 523, 524.
(*1) *Lib. VII* de Prænot., *cap. VII.*
(*2) Disquisit. Mag., *lib. I, cap. III.*
(*3) *Libro* de Libris Astrolog. non tolerandis, *proposit. III.*
(*4) *In* Epistolis.
(*5) *Lib. VII*, de Prænot., *cap. II.*
(13) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *pag.* 525.
(*6) *Part. I, quæst. II, art. III, disput. XX, cap. IV, in princip.*

sont nécessaires, et les magiciens permis de Dieu, afin que les libertins soient aucunement retirez de l'athéisme (14). D'ailleurs, Naudé pose en fait que Roger Baccon est l'auteur de cet ouvrage, comme François Picus le soutient dans son premier livre contre les astrologues (15). Voilà pour la première preuve de l'accusation. Voyons maintenant ce qu'on répond à la seconde :

2°. Il y a des gens qui ont cru qu'on pouvait faire des *testes d'airain sous certaines constellations*, et en tirer des réponses qui servaient de guide dans toutes les affaires que l'on avait. Un certain Yepes rapporte (*) qu'Henri de Villeine en avait fait une à Madrid, qui fut brisée par le commandement de Jean II, roi de Castille. Virgile, le pape Silvestre, Robert de Lincolne, et Roger Baccon, ont eu de semblables têtes, si l'on en croit certains écrivains (16). Albert-le-Grand a été jugé plus habile; car on prétend qu'il *avoit composé un homme entier de cette sorte, ayant travaillé* 30 *ans sans discontinuation à le forger sous divers aspects et constellations : les yeux par exemple... lorsque le soleil estoit au signe du zodiaque correspondant à une telle partie, lesquels il fondoit de metaux meslangés ensemble, et marqués des caractères des mesmes signes et planètes, et de leurs aspects divers et nécessaires : et ainsi la teste, le col, les espaules, les cuisses et les jambes, façonnez en divers temps, et montez et reliez ensemble en forme d'homme, avoient cette industrie de révéler audit Albert la solution de toutes ses principales difficultez* (17). C'est ce qu'on appelle l'Androïde d'Albert-le-Grand. Elle fut brisée, dit-on, par Thomas d'Aquin, qui ne put supporter avec patience son trop grand caquet. *Henri de Assia et Barthélemi Sibille asseurent* qu'elle était *composee de chair et d'os ; mais par art, non par nature : ce que toutefois estant jugé impossible par les autheurs modernes, et la vertu des images, anneaux et cachets planétaires estant en grande vogue, l'on a tousjours creu depuis... que telles figures avoient esté faites de cuivre, ou de quelque autre métail, sur lequel on avoit travaillé avec la faveur du ciel et des planètes* (18). C'est sur ce pied-là que Naudé réfute les accusateurs d'Albert ; c'est-à-dire, qu'il suppose que la prétendue Androïde était composée de métal. Il montre par de très-fortes raisons, qu'elle ne pouvait, ni entendre, ni parler, ni servir d'instrument au diable pour la parole ; et que si le diable avait parlé dans cette machine, il l'aurait fait sans le concours des organes métalliques qui la composaient. Il n'aurait donc pas été nécessaire d'employer tant de temps et tant de cérémonies pour forger cette machine : une bouteille, ou une trompette, n'auraient pas été moins propres à soudre toutes les difficultés d'Albert-le-Grand. Enfin, Naudé remarque que ceux qui parlent de cette Androïde n'apportent aucune preuve du fait. Tostat, avec tout son esprit et toute sa science, ne laissait pas d'être fort crédule : ainsi son autorité n'établit rien. Si l'on veut soutenir qu'une tradition répandue comme celle-là doit avoir quelque fondement, Naudé en donne un fort plausible (19) : c'est qu'Albert-le-Grand peut avoir eu dans son cabinet une tête, ou une statue d'homme, semblable à ces machines de Boece, dont Cassiodore a dit (*) : *Metalla mugiunt, Diomedis in œre grues buccinant, œneus anguis insibilat, aves simulatœ fritinniunt*, et *quœ propriam vocem nesciunt ab œre dulcedinem probantur emittere cantilenœ.*

(G) *Un grand miracle..... a parlé pour sa justification.*] Selon le père Théophile Raynauld, les accusateurs d'Albert disent qu'un jour des rois il traita Guillaume, comte de Hollande, et roi des Romains, qui passait par la ville de Cologne ; et que, pour rendre remarquable son repas, il changea l'hiver en un été tout plein de fleurs et de fruits. *Horridum hyemem in florigeram fructiferamque*

(14) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *pag.* 527.

(15) *Là même*, *pag.* 526.

(*) *Apud* Emanuel de Moura, *sect. II*, *cap. XV*, *art. VI*.

(16) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 528.

(17) *Là même*, *pag.* 529, 530.

(18) *Là même*, *pag.* 531, 532. *Il cite* Pereg., *Qu. III*, *decad. cap. II*, *Qu. III*.

(19) *Là même*, *pag.* 539, 540.

(*) Lib. *I* Variarum Epist. *XLV*.

æstatem vertit, ut scribit Trithemius in Chron. Spanh. anno 1254 (20). Trithème le rapporte en effet. On ajoute à cela la tête parlante, le livre de Mirabilibus, et celui de Secretis Mulierum. Le père Théophile ne s'amuse point à opposer à ces sortes d'accusations les éloges que plusieurs historiens donnent à la vertu de l'accusé. Il recourt au témoignage que Dieu lui-même a rendu à la sainteté d'Albert par diverses opérations miraculeuses, en préservant de toute corruption son cadavre, jusques à aujourd'hui : *Testimonium quod ejus sanctitati Deus perhibuit, patratis in ejus gratiam miris plerisque operibus, et ipsius Alberti corpore ad hunc usque diem à tabe et putrefactione exempto.* Cet apologiste ajoute que la métamorphose de l'hiver en été, et la tête parlante, sont deux grands mensonges, et que les deux livres en question ont été faussement attribués à Albert-le-Grand, et que saint Thomas n'avoue point (*) qu'il ait autrefois brisé chez son maître cette tête parlante : *Hyems in veris amœnitatem versa, et caput æneum articulatè loquens, ad Deum Fabulinum sunt ablegandа tanquàm conficta et falsò jactata de tanto viro... Libri autem Magici qui Alberto affingebantur sunt supposititi* (21.) Voyez ce que ce jésuite rapporte de quelques machines qui rendent des sons très-harmonieux. Il veut bien qu'Albert ait eu une tête si artistement composée, que l'air que l'on y soufflait y ait pu prendre les modifications requises pour former la voix humaine. Quant à l'exemption de pouriture, voici ce que j'en ai lu dans Thevet : « Nostre Albert, après » avoir vécu 87 ans, mourut l'an de » notre salut 1280, à Cologne, où il » s'estoit retiré pour estudier; et là, » au milieu du chœur du couvent des » jacobins, son corps est enterré, et » ses entrailles furent portées à Ratisbonne, lequel, du temps de l'empereur Charles-le-Quint, estoit encore entier, et fut déterré par son » commandement, et après remis en » son premier monument. (22) » Le jésuite Radérus a fait quelques vers latins sur l'incorruption de ce corps (23). Ils finissent ainsi :

Illius (24) doctas mirentur sæcula chartas,
Miror ego salvas post tria sæcla manus.

M. Moréri, au lieu de trois cents ans, n'en met que deux cents. Ce n'est, ni sa coutume, ni son génie, d'amoindrir les choses de cette nature.

(H) *Ceux qui lui attribuent l'invention* de l'artillerie *se trompent.*] « Jean-Matthieu de Luna (*), qui vi» voit il y a plus de six-vingts ans » (25), soustient, contre l'opinion » toutesfois de Polydore, Magius, » Mayer, Pancirole, Flurence Ri» vault, Bezoldus, et tous les autheurs » qui ont escrit de l'invention des » bastons à feu, que ce fut Albert-le» Grand qui trouva le premier l'u» sage du gros canon, de l'arque» buse et du pistolet (26); sans néan» moins que j'aye remarqué dans » tous ces autheurs aucune chose qui » peust approcher de cette opinion, » sinon que telles machines furent » mises en pratique de son temps, » et par un moine allemand, qu'ils » nomment Berthold Schuuartz, ou » par un chimiste, lequel, au juge» ment de Cornazanus, auteur assez » ancien, demeuroit en la ville de » Cologne, en laquelle il est certain » qu'Albert-le-Grand demeura tous» jours depuis qu'il eut pris l'habit de » jacobin. » Voilà comment Naudé réfute son Jean Matthieu de Luna. La dernière chose qu'il affirme est fausse; car ceux qui ont fait l'histoire d'Albert-le-Grand disent qu'il entra dans l'ordre de saint Dominique l'an 1222 *;

(20) Theophil. Raynaudi Hophloth., *sect. II, serm. I, cap. XIV, pag.* 149.
(*) *III* Contra Gent., *cap. CIV.*
(21) Th Raynaudi Hophloth., *pag.* 150.
(22) Thevet, Histoire des Hommes illustres, *tom. II, pag.* 87.

(23) Bullart *les rapporte*, Académie des Scienc., *tom. II, pag.* 149.
(24) *C'est-à-dire*, d'Aristote.
(*) *Libro* de Rerum Inventorib., *cap. XII, folio* 10.
(25) *C'est* Naudé *qui parle, pag.* 518 *de* l'Apologie des grands Hommes, *imprimée à Paris, l'an* 1625, *in-8°.*
(26) Moréri, *au lieu de cela, ne parle que de la poudre à canon, de quoi* Naudé *ne dit rien.*
* *Voici, dit* Leclerc, *comme il faut arranger le tout, suivant le père Echard, qui est exact.* « *Albert prit l'habit en Italie à la fin de* » 1222, *ou en* 1223. *Après avoir demeuré dans* » *son couvent pendant un an, il fut envoyé pour* » *étudier à Padoue ou à Boulogne. De là il* » *passa en Allemagne, et y fut préfet des étu-* » *des, à Hildesheim, et puis successivement* » *à Fribourg en Brisgaw, à Ratisbonne et à* » *Strasbourg. Ensuite on l'envoya à Cologne*

qu'après que ses supérieurs l'eurent envoyé à Cologne, pour y enseigner la théologie et la philosophie, et qu'il se fut acquitté de cet emploi avec l'étonnement de ses auditeurs, il alla se faire admirer à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbonne, et à Strasbourg; qu'il retourna à Cologne, l'an 1240; qu'il y eut, entre autres disciples, Thomas d'Aquin, auquel il laissa sa chaire *[1], lorsqu'il s'en alla professer dans la ville de Paris; qu'après avoir enseigné trois ans dans Paris, il retourna à Cologne; qu'il fut fait provincial de son ordre, l'an 1254 *[2]; qu'il fit les visites des provinces à pied; qu'il alla à Rome par ordre d'Alexandre IV; qu'il y exerça la charge de maître du sacré palais; qu'il y fit des leçons en théologie; qu'il retourna en Allemagne, l'an 1260 *[3]; qu'il y fut élu évêque de Ratisbonne; qu'au bout de trois ans, il obtint la permission de quitter son évêché; qu'il retourna dans sa cellule de Cologne; que le pape lui commanda peu après d'aller prêcher la croisade *[4] par toute l'Allemagne et la Bohème; qu'en 1274, il assista au concile de Lyon; qu'il y eut le caractère d'ambassadeur de l'empereur *[5]; et qu'enfin il retourna à Cologne (27). Comment se peut-il faire que Naudé, qui avait tant lu, ignorât toutes ces courses d'Albert-le-Grand?

(I) *Notre Albert était fort petit.*] « Quelques-uns écrivent, que baisant les pieds de sa Sainteté, quand » il fut arrivé à Rome, le pape lui commanda de se lever, le croyant encore à genoux, quoiqu'il fût debout » sus ses pieds (28). » On conte la même chose de quelques autres personnes. Voyez la remarque (H) de l'article de Jean André : et souvenez-vous de la distinction des logiciens entre *quantitas molis*, et *quantitas virtutis*. Le petit Albert-le-Grand y fait penser (29).

(K) *On verra ci-dessous quelques particularités.*] « Le livre *de Secretis* » *Mulierum*, attribué mal à propos » à Albert-le-Grand, est l'ouvrage » d'un de ses disciples nommé *Henricus de Saxonia*, sous le nom duquel il a été imprimé plus d'une fois. » Voici les termes de Simler : *Henrici* » *de Saxonia, Alberti magni discipuli, liber de Secretis Mulierum, impressus Augustæ anno D.* 1498, *per* » *Antonium Sorg* (30). Et dans le Catalogue de M. de Thou, vous trouverez *Henrici de Saxonia de Secretis* » *Mulierum, de Virtutibus Herbarum,* » *Lapidum, quorundam animalium,* » *aliorumque, in-12, Francof.*, 1615 » (31). Il est visible que le nom d'Albert, plus fameux que celui de Henri, » a donné lieu à la supposition.... Jean » Pic de la Mirande dit qu'Albert-le-Grand condamna dans un âge plus » mûr les livres de magie qu'il avait » composés étant jeune...... Androïde » n'est point le mot dont on se sert » quand on parle de l'homme artificiel d'Albert-le-Grand. C'est un mot » absolument inconnu et purement de » l'invention de Naudé, qui l'a employé hardiment comme établi. »

» *où il enseigna d'abord la philosophie, et* » *puis la théologie. Le père Echard croit aussi* » *qu'il avait été à Paris vers* 1238, *et que de* » *là il vint à Cologne.* » *Leclerc, dans sa note, a dit Boulogne, au lieu de Cologne; remarque qu'il était d'autant plus nécessaire de faire, que Joly, qui, suivant son usage, copie Leclerc sans le citer, n'a pas corrigé cette locution.*

*[1] *Saint Thomas, dit Leclerc, n'avait alors qu'une année d'étude, et il suivit Albert son maître à Paris. Albert commença à y enseigner au mois d'octobre* 1245, *et puis retourna à Cologne, à la fin de* 1248, *ayant reçu le bonnet de docteur. Saint Thomas le suivit encore cette fois.*

*[2] *En* 1255, *dit Leclerc.*

*[3] *Au plus tard en* 1257, *dit Leclerc.*

*[4] *Echard n'en dit rien.*

*[5] *Leclerc remarque que Echard a montré qu'on n'avait nulle preuve de ces faits.*

(27) *Voyez* Bullart, Académ. des Scienc., *tom. II, pag.* 146, *et suiv.*

(28) *Là même, pag.* 148.

(29) *Dans un autre ordre, le* non est in tanto corpore mica salis *contient la même distinction.*

(30) Simler, Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 332.

(31) *A la page* 156 *de la IIe. partie du* Catal. Biblioth. Thuan. 1679.

ALBRET (famille). Elle a été pendant quelques siècles l'une des plus illustres de France par les grands hommes qu'elle a produits, dont le mérite a brillé dans les dignités les plus éminentes du royaume. Tout le monde sait qu'elle a possédé la Navarre et le Béarn. M. Moréri parle au long de cette famille :

j'y renvoie mes lecteurs, et je n'examine pas même si tout ce qu'il en a dit est correct. Je remarquerai seulement une chose qu'il ne dit pas : c'est qu'il ne reste plus de mâle de cette grande maison, depuis que le marquis d'Albret (*a*) fut tué en Picardie, dans la maison du marquis de Bussi-Lamet. Il avait épousé la fille unique du maréchal d'Albret, son oncle, l'an 1662; mais il ne vint nuls enfans de ce mariage. Apparemment le maréchal consulta plus les intérêts de sa maison que l'inclination du cousin et de la cousine; car on dit qu'il n'y eut guère de bonne intelligence entre le mari et la femme. Elle s'est remariée avec le comte de Marsan, l'un des fils du comte d'Harcourt. Le marquis d'Albret, son premier mari, était en état d'ariver aux premières charges de la guerre. Il était déjà maréchal de camp, et il devait achever la campagne de 1678, sous le maréchal de Schomberg, qui fut envoyé sur les frontières de Champagne, au commencement du mois d'août. Pendant que son camp volant s'approchait de Charleville, le marquis d'Albret lui demanda congé pour quelques jours. On n'a point douté que ce ne fût pour une affaire de galanterie. Quoi qu'il en soit, il fut tué chez le gentilhomme ci-dessus nommé, qui se tira fort bien d'affaire, en justifiant son *alibi* (*b*). Voilà le lit d'honneur où périt le seul rejeton qui restât de tant de héros. Sa famille avait mérité de finir dans une occasion plus glorieuse. Le maréchal d'Albret était mort gouverneur de Guyenne deux ans auparavant. Il avait obtenu, en 1653, le bâton de maréchal de France : ceux qui ont dit qu'il le mérita pour s'être assuré de la personne du prince de Condé, ne savent pas bien la chose. Ce ne fut point lui qui l'arrêta (ce fut M. de Guitaud (*c*)) : il ne fit que conduire les princes au bois de Vincennes. Il commandait alors les gendarmes de la garde. Il avait appris en Hollande le métier de la guerre, et s'appelait le comte de Miossens. C'est sous ce nom-là qu'il reçoit beaucoup d'éloges dans un écrit de M. de Saint-Evremont (*d*). Il fut fait chevalier des ordres du roi, le 1er. de janvier 1662, et gouverneur de Guyenne, au mois de novembre 1670. Il avait épousé, en 1545, Magdeleine de Guénégaud, fille puînée de Gabriel de Guénégaud, trésorier de l'épargne (*e*). Il a été l'un des héros de Scarron : cela paraît clairement dans les ouvrages de cet écrivain.

(*a*) *Il s'appelait* Charles Amanjeu d'Albret.

(*b*) *Voyez la* Lettre CXX *de* Bussi-Rabutin, *Ire. partie*, *pag.* 262, *édition de Hollande.*

(*c*) *Voyez* Benjaminus Priolus, de Rebus Gallicis, *lib. V*, *cap. III.*

(*d*) *Voyez les* OEuvres diverses de Saint-Evremont, *tom. II*, *pag.* 71, 77 *et suiv. édition de Hollande en* 1693.

(*e*) *Voyez le père* Anselme, *tom. II*, *p.* 285.

ALBUNEA, lieu célèbre proche de Tibur (*a*), en Italie. Voyez la dernière remarque de l'article TIBUR.

(*a*) *Aujourd'hui Tivoli.*

ALBUTIUS SILUS (CAIUS), orateur célèbre du temps d'Auguste, était natif de Novarre,

et il s'y était avancé jusqu'à la charge d'édile ; mais il en sortit à cause d'une insulte qui lui fut faite par des gens qui avaient perdu leur procès. C'était lui qui avait été leur juge, et qui leur prononçait la sentence : dans ce même temps, ils le renversèrent de son tribunal, en le tirant par les pieds. Cet affront l'obligea à sortir tout aussitôt de sa patrie, et à s'en aller à Rome, où il s'associa avec l'orateur Munacius Plancus. L'émulation les ayant brouillés, il dressa un auditoire à part, et enfin il se hasarda à plaider des causes. Il lui arriva quelques disgrâces dans le barreau (A), qui l'obligèrent à y renoncer. Étant vieux et incommodé d'un abcès, il s'en retourna à Novarre, où, ayant convoqué le peuple, il représenta dans une longue harangue les raisons qui l'empêchaient de vouloir vivre, et se laissa mourir de faim (*a*). Sénèque le père, qui l'avait ouï quelquefois, parle de lui amplement, et rapporte plusieurs extraits de ses harangues (*b*). Il lui donne l'éloge de n'avoir pu ni souffrir ni faire une injure ; et il appelle cela une grande probité : *Homo summæ probitatis, qui nec facere injuriam nec pati sciret.* Sénèque le philosophe aurait mieux défini la nature de la probité. Albutius composa une *rhétorique* comme il est aisé de le recueillir d'un passage de Quintilien (*c*).

(*a*) Sueton. de Claris. Rhetor., *cap. VI.*

(*b*) Seneca, *Præfatione libri III* Controv. *et alibi passim.*

(*c*) *Albutius, non obscurus professor atque autor, scientiam benè dicendi esse consentit (Rhetoricam).* Quintil. Instit., *lib. II, cap. V.*

(A) *Il lui arriva quelques disgrâces dans le barreau.*] Il croyait un jour ne pousser qu'un beau lieu commun, en disant à son adverse partie : *Jurez par les cendres et par la mémoire de votre père, et vous gagnerez votre cause.* Après qu'il eut enluminé et actionné cette pensée le mieux qu'il put, l'avocat qui lui était opposé se mit à dire : *Nous acceptons la condition.* Albutius répliqua qu'il n'avait point offert ce parti, qu'il n'avait dit cela que comme une figure de rhétorique, et que l'on bannirait les figures si l'on prenait ainsi les choses au pied de la lettre. L'autre avocat répliqua qu'on pouvait vivre sans ces figures, et qu'elles n'avaient qu'à périr si elles voulaient. Les juges donnèrent lieu au serment ; et ainsi Albutius perdit sa cause pour s'être amusé à de faux brillans de déclamation. Il en eut tant de dépit, qu'il renonça au métier (1). Voici ce qu'en dit Suétone : *Cùm in lite quâdam centumvirali ab adversario quem ut impium erga parentes incessebat, jusjurandum quasi per figuram sic obtulisset : « Jura per patris ma» trisque cineres qui inconditi jacent, » et alia in hunc modum, arripiente eo conditionem, nec judicibus aspernantibus, non sine magnâ suî invidiâ negotium afflixit* (2). Depuis ce temps-là les maîtres recommandèrent à leurs élèves de ne se point servir de ces figures mal à propos (3).

(1) Seneca, *præfatione libri III* Controv.

(2) Sueton. de Claris Rhetorib., *cap. VI.*

(3) Quintil., *lib. IX, cap. II.*

ALBUTIUS (Titus), philosophe de la secte d'Épicure, alla de Rome à Athènes, dès sa première jeunesse, et prit un tel goût aux manières grecques, qu'il aimait mieux passer pour Grec que pour Romain (*a*) ; ce qui donna lieu à une plaisanterie de Scévola (A), laquelle Lucilius tourna fort malignement dans l'une de ses satires, comme nous l'apprenons de Cicéron (*b*). Nous apprenons de ce même auteur, 1°. qu'Al-

(*a*) Cicero *in* Bruto, *cap.* 26 *et* 35.

(*b*) *Idem, lib. I* de Finib., *cap.* 3.

butius était un épicurien passionné (*c*), et qu'il aurait été meilleur orateur s'il avait eu moins d'attachement à la secte d'Épicure (*d*); 2°. qu'il entendait bien l'érudition grecque (*e*), et qu'il avait publié quelques *Harangues* (*f*); 3°. qu'il avait été dans les charges de la république; qu'il avait gouverné la Sardaigne en qualité de propréteur (*g*), et qu'il n'obtint point du sénat la procession (B) qu'il avait demandé qu'on fît en action de grâces aux Dieux pour ses exploits; qu'il fut accusé de concussion (C) et banni (D); et qu'il s'en alla philosopher à Athènes (*h*). La plaisanterie de Scévola fut une semence d'inimitié entre eux deux (E). Les dictionnaires ne sont pas ici exempts de fautes (F). Je ne crois pas que notre Titus Albutius soit le même que celui dont parle Horace (G) dans la IIe. satire du IIe. livre. On ne trouve rien de ce médecin ALBUTIUS, qui est mis par Pline au nombre des plus célèbres (*i*).

(*c*) *Idem*, *lib. I* de Naturâ Deorum, *c.* 33.
(*d*) *Idem*, *in* Bruto, *cap.* 26 *et* 35.
(*e*) Cicero *in* Bruto, d. l.
(*f*) *Ibid.*
(*g*) *Idem*, de Provinc. Consular., *cap.* 7, *et* in Pisonem, *cap.* 38.
(*h*) Cicero, Tuscul. *V*, *cap.* 37.
(*i*) Plinius, *lib. XXIX*, *cap. I.*

(A) *Son goût pour les manières grecques donna lieu à une plaisanterie de Scévola.*] Elle consistait en ce que, quand il recevait visite d'Albutius à Athènes, il le saluait en grec, et le faisait saluer en la même langue par tout son monde. On ne peut sentir le ridicule qu'il y avait là-dedans, si l'on ne songe à l'action même. Voici comment Cicéron s'exprime : *Res verò bonas verbis electis graviter ornatèque dictatas quis non legat? nisi qui se planè græcum dici velit, ut à Scævolâ est prætor salutatus Athenis Albutius Quem quidem locum cum multâ venustate et omni sale idem Lucilius, apud quem præclarè Scævola:*

Græcum te, Albuti, quàm Romanum atque Sabinum
Municipem Ponti, Tritanni, centurionum
Præclarorum hominum ac primorum, signiferúmque,
Maluisti dici. Græcè ergò Prætor Athenis,
Id quod maluisti, te, cùm ad me accedis, saluto:
Χαῖρε, *inquam, Tite: lictores, turma omnis, cohorsque,*
Χαῖρε. *Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus* (1).

Voilà Cicéron qui dit positivement qu'Albutius était alors préteur à Athènes, et néanmoins les vers de Lucilius témoignent qu'Albutius, faisant des visites à Scévola, était salué en grec, et avec des airs moqueurs qui le piquèrent, et qui le rendirent ennemi de Scévola. N'est-il pas clair comme le jour que, selon Lucilius, c'était Scévola, et non pas Albutius qui exerçait la préture? Si Albutius eût été préteur, il eût reçu et non pas fait les visites; et s'il en eût fait, on n'aurait pas osé les recevoir avec des plaisanteries piquantes. Je m'étonne donc, ou que Cicéron ait donné la préture à Albutius, ou que, s'il l'a donnée à Scévola, comme il est très-apparent, on n'ait pas corrigé la faute qui s'est glissée dans les éditions. Il faudrait lire, *ut à Scævolâ est prætore salutatus Athenis Albutius* (2), et non pas, *ut à Scævolâ est prætor salutatus Athenis Albutius.* M. Dacier cite ces vers de Lucilius, et les traduit de telle sorte, qu'il déclare que Scévola était préteur à Athènes lorsqu'il se moquait d'Albutius qui lui allait faire sa cour (3). Corradus estime qu'Albutius étudiait à Athènes, et que Scévola y passa, en faisant le voyage de Rhodes, dont il est parlé dans le premier livre de l'Orateur (4).

(B) *Il n'obtint point du sénat la procession, etc.*] Cicéron parle de cela afin d'ôter aux amis de Gabinius et de Pison la consolation qu'ils en tiraient. Il leur fait voir que les choses n'étaient point pareilles : *Hâc consolatione utun-*

(1) Cicer. de Finib., *lib. I*, *cap. III.*
(2) Corradius, in Brutum Cicer., *pag.* 189, *veut que l'on corrige ainsi. D'autres Critiques sont du même sentiment. Voyez le Cicéron de M.* Gronovius.
(3) Dacier sur Horace, Satire *II*, *liv. II*, *pag.* 121, *édition de Hollande.*
(4) Corrad. in Brutum Ciceronis, *pag.* 189.

tur etiam T. Albutio supplicationem hunc ordinem denegâsse, quòd est primùm dissimile : res in Sardiniâ cum mastrucatis latrunculis à proprætore, unâ cohorte auxiliariâ gesta, et bellum cum maximis Syriæ gentibus ac tyrannis consulari exercitu imperioque confectum. Deindè Albutius, quod à senatu petebat, ipse sibi in Sardiniâ antè decreverat : constabat enim Græcum hominem ac levem in ipsâ provinciâ quasi triumphâsse. Itaque hanc ejus temeritatem senatus supplicatione denegatâ notavit (5). On croit qu'Albutius commandait dans la Sardaigne l'an 649 de Rome (6).

(C) *Il fut accusé de concussion.*] On n'en peut douter après avoir lu ces paroles : *Mutius autem augur, quod pro se opus erat ipse dicebat, ut de pecuniis repetundis contra T. Albutium. Is oratorum in numero non fuit, juris civilis intelligentiâ, atque omni prudentiæ genere præstitit* (7). Il n'est pas si certain que Mutius Scévola ait été l'accusateur ; j'aimerais mieux dire qu'il se trouva seulement mêlé dans cette cause, et obligé d'éclaircir ou de soutenir quelque chose qui le concernait, et qui allait à la charge de l'accusé. Il avait assez d'éloquence pour un coup de cette nature ; mais d'ailleurs il n'était point orateur : c'est ce que nous lisons clairement dans les paroles que j'ai citées. Quelques critiques y aiment mieux cette leçon : *Mutius autem augur, quòd opus erat, per se ipse dicebat* (8) : peu m'importe ; car, en lisant ainsi, on ne laisse pas d'avoir lieu de conjecturer que Scévola ne fit qu'intervenir dans cette cause, et parler sur quelque incident. Cette conjecture, dont je parlerai encore dans la remarque (E), se confirme puissamment par une raison que Cicéron allégua contre celui qui lui disputait la charge d'accuser Verrès. Il dit que Caïus Julius, ayant une semblable dispute contre Cnéius Pompée, dans l'affaire d'Albutius, se servit de deux moyens : l'un, que ce Pompée avait été le questeur d'Albutius ; l'autre, que les habitans de Sardaigne l'avaient prié d'accuser Albutius (9). Il fut jugé que Pompée ne serait pas l'accusateur. On peut donc conclure que cette fonction demeura à Caïus Julius. Le lecteur, qui ne le savait pas, apprendra ici, en chemin faisant, qu'on n'approuvait point à Rome qu'un magistrat supérieur fût accusé par son subalterne : *Neque ferè unquàm venit in contentionem de accusando qui quæstor fuisset, quin repudiaretur. Itaque, neque L. Philoni in C. Servilium nominis deferendi potestas est data, neque M. Aurelio Scauro in L. Flaccum, neque Cn. Pompejo in T. Albutium : quorum nemo propter indignitatem repudiatus est, sed ne libido violandæ necessitudinis autoritate judicum comprobaretur* (10). Apulée vient troubler ce que j'ai tâché d'établir ; car il dit dans sa seconde apologie que C. Mutius accusa A. Albutius. Mais il est facile de répondre à cette objection ; puisque, d'un côté, les personnes dont parle Apulée ne s'appellent point comme celles dont il s'agit ici, et que, de l'autre, on ne saurait appliquer au Scévola dont il est ici question ce qu'Apulée remarque de son C. Mutius. Il est certain que notre Albutius s'appelait Titus, et non pas Aulus ; et que notre Scévola se nommait Quintus Mucius : et, comme il était augure, on le désignait souvent par cette charge, *Quintus Mucius Scævola augur.* L'accusateur dont parle Apulée était un jeune homme qui faisait son coup d'essai pour se mettre au monde, pour se faire connaître dans le barreau : *Neque autem gloriæ causâ me accusat ut M. Antonius Cn. Carbonem, C. Mutius A. Albutium...... quippè homines eruditissimi, juvenes laudis gratiâ primum hoc rudimentum forensis operæ subibant, ut aliquo insigni judicio civibus suis noscerentur, qui mos incipientibus adolescentibus ad illustrandum ingenii florem apud antiquos concessus, diù exolevit* (11). C'est ce qui ne convient point à notre Mutius Scévola ; il fut consul l'an 636 de Rome (12) : il était vieux quand Cicéron n'avait que dix-huit ans ; c'est-à-dire, l'an de Rome 665 : et Albutius ne fut accusé

(5) Cicero de Provinc. Consular. d. l.

(6) Prousl, Commentario *in usum Delphini*, in Ciceronem de Claris Oratorib.

(7) Cicero *in* Bruto, d. l.

(8) Corrad. in Brutum Ciceronis, *pag.* 189. Douza in Lucilium, *pag.* 99.

(9) Cicero, Divinatione in Verrem, *cap.* 19.

(10) *Idem*, *ibid.*

(11) Apul. Apolog. *II.*

(12) Cicero, *in* Lælio, *init.*

qu'après son retour de Sardaigne, où il était propréteur en l'année 649. Voyez la remarque suivante. Peut être que les copistes d'Apulée ont peu à peu, en passant de faute en faute, converti *C. Julius*, en *C. Mutius*. Il est certain que C Julius a été l'accusateur d'Albutius; et si Apulée l'avait nommé, il serait à cet égard dans l'exactitude; mais on ne saurait le justifier en ce qu'il avance, que tous les accusateurs qu'il a nommés étaient de jeunes aventuriers qui cherchaient à signaler par quelque cause célèbre leur avénement au monde. Il emprunte de Cicéron tous ces exemples, comme l'illustre M. Grævius l'a judicieusement remarqué (13): pourquoi donc les réduit-il tous à une espèce, puisque Cicéron en a fait diverses classes (14)? N'est-ce point à cause qu'ils ne lui eussent de rien servi, s'ils eussent été divisés? Voilà une cause très-féconde de la falsification des faits. Quand on ne les trouve pas tels qu'on les souhaite, on leur donne, en les alléguant, le pli et l'entorse dont on a besoin.

(D) *Il fut banni.*] Nous ne trouvons point cela aux mêmes endroits de Cicéron où il est parlé du procès d'Albutius, et il ne faut point s'en étonner; car, quand on ne fait point la vie d'un homme, on se contente de dire de lui ce qui concerne le sujet présent. Lorsque Cicéron a dit quelque chose du procès d'Albutius, il n'avait en vue que les personnes qui avaient parlé ou voulu parler contre l'accusé : il n'était donc pas nécessaire qu'il touchât à l'issue de cette cause. Lorsqu'il a parlé de l'exil d'Albutius, il n'avait en vue que de montrer le bon usage que l'on peut faire de l'exil; il ne fallait donc pas qu'il remarquât pourquoi Albutius avait été exilé. C'est à nous à faire un tissu de ces différens passages; et, par ce moyen, nous trouverons qu'Albutius, ayant été accusé de concussion, à la requête des habitans de Sardaigne, fut condamné et banni : *Albutius* CUM *in Sardiniâ triumphâsset, Romæ damnatus est* (15). *Quid T. Albutius, nonne animo æquissimo Athenis exsul philosophabatur? cui tamen illud ipsum non accidisset, si in republicâ quiescens Epicuri legibus paruisset* (16). M. Gassendi a très-mal cité ce passage, puisqu'au lieu de *si in republicâ.... paruisset*, il a dit *nisi in republicâ.... paruisset* (17) Ceux qui voudront quelque preuve de ce que j'ai dit qu'Albutius fut accusé à la requête des habitans de Sardaigne, n'auront qu'à lire ceci : *Julius hoc secum autoritatis ad accusandum afferebat, quòd ut hoc tempore nos ab Siculis, sic tùm ille ab Sardis rogatus ad caussam accesserat* (18). Joignez à cela ces paroles du chapitre XVI du IIe. livre des Offices : *Aut patrocinio, ut nos pro Siculis, pro Sardis Julius*. C'est ainsi qu'il faut lire avec Lambin, ou *pro Sardis, contra Albutium Julius*, avec Manuce. Consultez Suétone (19).

(E) *La plaisanterie que lui fit Scévola fut une semence d'inimitié entre eux deux.*] C'est ce que Lucilius remarqua dans ses Satires : *Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus*. Un savant homme a cru qu'ils étaient souvent appointés contraires, et qu'ils le furent nommément dans la cause de Granius, accusé par Albutius, et défendu par Mutius. Il dit que pour le moins Mutius eut beaucoup de joie de l'absolution de Granius. Il prouve cela par un passage de Cicéron, auquel il avoue que d'autres ont donné une explication différente; savoir, qu'Albutius accusa Mutius de concussion : *Sæpè inter se dissentirent et contenderent, ut quùm Albutius Granium oppugnabat, et Mucius eum defendebat, certè illo absoluto gaudebat, ut libro secundo de Oratore scriptum videbis, quamvis aliter alii verba illa sint interpretati, et putârint ipsum Scævolam ab Albutio de pecuniis repetundis accusatum fuisse, quòd ut nos de viro tali credamus adduci non possumus* (20). Je ne saurais m'accommoder, ni du sens que ce critique rejette, ni de celui qu'il approuve. J'aimerais mieux croire que Cicéron a

(13) Grævius, Notis in Cicer. de Offic., *lib. II*, *cap. XIV*.

(14) *Il donne son accusation contre Verrès pour un exemple : il n'a donc point prétendu citer seulement ceux qui avaient accusé dans leur premiere jeunesse.*

(15) Cicero *in* Pison., *cap.* 38.

(16) *Idem*, *lib. V*, Tusculan., *cap.* 37.

(17) Gassendi, de Vitâ Epic., *lib. II*, *cap. VI*, *pag.* 188, *in-folio où les Citations en marge vont très-mal.*

(18) Cicero, Divination. in Verrem, *cap.* 19.

(19) Sueton. *in* Julio, *cap.* 55.

(20) Corradus in Brutum Cicer., *pag.* 189.

voulu dire que Scévola fut mêlé dans le procès de concussion qui fut intenté à Albutius ; et tellement mêlé, que de sa condamnation devait résulter la justification d'Albutius. Je suppose, selon cette conjecture, que Scévola plaida sa cause à la charge d'Albutius, et que de là est venu qu'il a passé pour l'accusateur. Je suppose qu'il se tira pleinement d'affaire, ce qui servit à la conviction d'Albutius. Je suppose, outre cela, que ce dernier se servit des registres du crieur Granius, pour convaincre Scévola, et que sa preuve fut jugée insuffisante. Granius fut très-aise de l'absolution de Scévola, et en fut raillé, comme s'il se fût réjoui que les juges n'eussent eu aucun égard à ses livres ou à ses procès verbaux. Voici les paroles de Cicéron : *Bella etiam est familiaris reprehensio quasi errantis, ut quùm objurgavit Albius Granium, quòd quùm ejus tabulis quiddam Albutio probatum videretur, et valdè absoluto Scævolâ gauderet, neque intelligeret contra suas tabulas esse judicatum* (21). Si l'on voulait d'autres preuves de l'inimitié d'Albutius et de Scévola, je pourrais dire que Lucilius a introduit Scévola se moquant du style d'Albutius (22). Je voudrais bien savoir d'où le père Proust a pris que la colère de Lucilius contre notre Scévola venait de l'amitié qu'il avait pour Albutius, contre lequel Scévola avait plaidé (23) ? Si Lucilius était ami d'Albutius, il a vérifié la maxime, *qu'un railleur préfère ses railleries à ses amis* (24) ; car nous avons vu comment ce poëte satirique se divertissait aux dépens d'Albutius.

(F) *Les Dictionnaires ne sont pas ici exempts de fautes.*] 1°. Charles Étienne prétend que Varron a parlé de notre Titus Albutius ; et cela, comme d'un poëte qui avait fait des satires à la manière de Lucilius, *Luciliano stylo*. Mais, quand on consulte Varron, on trouve qu'il a parlé d'un Lucius Albutius : *Nonne item L. Albutius, homo (ut scitis) apprimè doctus, cujus Luciliano charactere sunt libelli, dicebat in Albano fundum suum pastionibus semper vinci à villâ, agrum enim minùs dena millia reddere, villam plus vicena* (25). 2°. Il n'est pas vrai que Lucilius se soit moqué d'Albutius, comme d'un homme qui mêlait des mots grecs avec son latin : Charles Étienne n'a pas pris le sens de ce poëte : il s'est imaginé que le χαῖρε appartenait à Albutius ; cependant, c'est à Scévola et à ses gens qu'il le faut donner. Messieurs Lloyd et Hofman n'ont point corrigé ces deux fautes. Prenez bien garde que je ne prétends pas nier qu'Albutius ne mêlât du grec à son latin. 3°. Ce que Charles Étienne, Lloyd et Hofman supposent est très-incertain, que le père de l'empoisonneuse Canidia soit le même Albutius dont il est parlé dans la IIe. satire du IIe. livre d'Horace. M. Dacier croit que ce sont deux Albutius (26). 4°. Ces trois auteurs de Dictionnaires se trompent lorsqu'ils prennent l'Albutius de la IIe. satire du IIe. livre d'Horace pour un avare fieffé. Nous verrons bientôt que cela est faux. 5°. M. Moréri se trompe quand il s'imagine que l'Albutius dont Cicéron parle *au commencement du Ier. livre des Fins*, n'est pas le même que celui dont il fait mention au Ier. livre de la Nature des Dieux, et au Ve. livre des Questions Tusculanes. 6°. Il n'est pas vrai qu'Horace dise qu'il y avait un Albutius, *le plus avare de tous les hommes, qui avait accoutumé de châtier ses domestiques avant qu'ils entreprissent ce qu'il leur commandait, de peur, disait-il, qu'il n'oubliât de le faire s'ils oubliaient de se bien acquitter de ce qu'il leur commandait.* M. Moréri, qui donne tout ce discours à Horace, a été trompé par Charles Étienne, encore que ce dernier n'attribue pas formellement à Horace ce petit conte. Voici tout ce que dit Horace sur ce sujet :

Mundus erit, qui non offendet sordidus, atque
In neutram partem cultûs miser. Hic neque servis
Albutî senis exemplo, dùm munia didit,
Sævus erit : neque, sicut simplex Nævius, unctam
Convivis præbebit aquam (27).

(21) Cicero, *lib. II*, de Oratore, *cap.* 70.
(22) *Voyez ci-dessous la remarque* (G).
(23) Proust. Comment. *in usum Delphini* in Ciceron. de Orat., *lib. I*, *num.* 72.
(24) . . . . *Dummodò risum*
Excutiat sibi, non hic cuiquam parcet amico.
Horatii Sat. *IV*, *lib. I*, *vs.* 34.

(25) Varro de Re Rusticâ, *lib. III*, *cap. II*
(26) Dacier, Remarq. *sur la Satire Ire. du IIe. livre*, *pag.* 40.
(27) Horat. Satir. *II*, *lib. II*, *vs.* 65

Il établit que la véritable propreté n'est point outrée, et qu'elle s'éloigne, non-seulement de la saleté, mais aussi d'une *exactitude trop scrupuleuse et trop recherchée* (28). S'il avait vu le soin excessif et servile que l'on prend de la netteté des maisons en quelques endroits de Hollande, il aurait nommé cela une fausse propreté. Albutius et Nævius sont les deux exemples qu'il apporte de l'extrémité vicieuse : le premier est l'exemple du trop de façon ; le dernier est l'exemple du trop peu de façon. Quelques interprètes ont pris le change : ils ont pris Nævius pour un prodigue, et Albutius pour un avare (29). Mais peut-être ne s'agit-il point là d'avarice et de prodigalité : peut-être ne s'agit-il que de propreté et de malpropreté. Ce dernier défaut est joint quelquefois avec la dépense superflue. Il y a des gens prodigues, et en habits, et en meubles, et en repas, qui cependant ne passent point pour se mettre bien, ni pour donner aux ornemens de leurs chambres un arrangement bien entendu, ni pour avoir une bonne table. Quoi qu'il en soit, Albutius n'est point ici un exemple d'avarice. Je finis par observer que la barbarie d'Albutius pour ses esclaves n'est pas une chose que M. Moréri ait forgée : il l'avait lue dans son patron (30) : mais il n'a point su que la source en est dans un ancien scoliaste : *Asper in exigendâ à singulis impensi ratione castigandoque, adeò ut servos nonnumquàm castigaret priùs et cæderet quàm peccâssent, dicens vereri se ne cùm peccâssent, cædere tunc ei non vacaret* (31).

(G) *Je ne crois pas que ce soit le même que celui dont Horace parle.*] Nous venons de voir que l'Albutius d'Horace était d'une exactitude outrée, qu'il ne pardonnait rien à ses domestiques, qu'il voulait que l'un fît précisément ceci, et l'autre cela, et qu'il entrait là-dessus dans un détail pédantesque. Celui, dont parle Lucilius, *qui affectait si fort en tout la politesse et l'élégance des Grecs qu'il voulait passer pour Grec* (32), était justement taillé pour fournir l'exemple dont Horace avait besoin ; car tout homme qui affecte les manières des pays étrangers, y mêle je ne sais quoi de forcé et d'exorbitant qui fait passer la chose dans le ridicule. Voyez ce que font certains provinciaux si souvent joués par Molière, à l'égard des modes qu'ils ne savent jamais tenir dans le milieu. J'ai de la peine à croire qu'Horace ait amené sur la scène Albutius le Grec, l'Albutius de Lucilius ; mais je ne trouve pas si étrange que Torrentius ait cru cela. M. Dacier aime mieux dire que l'Albutius d'Horace était fils de celui de Lucilius. Je crois que l'affectation d'Albutius pour le grec regardait le langage principalement, où l'on sait d'ailleurs, par les railleries de Lucilius, qu'il aimait un artifice trop étudié : *Collocationis est componere et struere verba, sic ut neve asper eorum concursus, neque hiulcus sit, sed quodammodo coagmentatus et lævis. In quo lepidè soceri* (33) *persona lusit is qui elegantissimè id facere potuit, Lucilius,*

> *Quàm lepidè lexeis compostæ, ut tesserulæ omnes*
> *Arte, pavimento, atque emblemate vermiculato.*

Quæ cùm dixisset in Albutium illudens, etc. (34). Ces vers de Lucilius représentent une certaine espèce d'écrits qu'on pourrait nommer un ouvrage de marqueterie, un ouvrage à la mosaïque.

(28) *Voyez M.* Dacier, *sur ce passage.*

(29) *Le* vieux Commentateur, Lambin, Cruquius, *etc.*, d. l.

(30) Charles Étienne.

(31) Vetus Commentator in Horat. d. l.

(32) *Voyez M.* Dacier, Remarques *sur la* Satire *I*re. *du II*e. *livre d'*Horace.

(33) *Mutius l'augure : d'où nous apprenons que* Lucilius *le faisait quelquefois parler dans ses* Satires.

(34) Cicer. de Oratore, *lib. III, cap.* 43. *Voyez aussi son* Orator., *cap.* 43 *et seq.*

ALCASAR (Louis de), jésuite espagnol (*a*), naquit à Séville, l'an 1554. Il entra chez les jésuites, l'an 1569, malgré la résistance de sa famille, qui possédait de grands biens. Après avoir régenté la philosophie, il enseigna la théologie à Cordoue et à

(*a*) *On l'a fait Portugais dans l'*Index *de l'*Apocalypse *de M.* de Meaux. (Bossuet.)

Séville, pendant plus de vingt ans. Il s'appliqua surtout à la recherche des secrets de l'Apocalypse, et il employa près de vingt bonnes années à ce travail (*b*). L'ouvrage qu'il a composé là-dessus est un des meilleurs que les catholiques romains aient produits sur l'Apocalypse (A). Il est intitulé *Vestigatio arcani sensûs in Apocalypsi*, et il a été imprimé diverses fois (B). On prétend que Grotius y *a pris beaucoup de ses idées* (*c*). L'auteur soutient que l'Apocalypse est parfaitement accomplie jusqu'au XXe. chapitre; et il y trouve les deux témoins sans parler d'Élie ni d'Énoch (*d*). Il ne fait aucune difficulté d'abandonner les anciens pères; et comme toutes ses principales études n'avaient pour but que l'explication de ce livre, l'autre ouvrage qu'on a de lui n'est qu'un Commentaire des endroits du Vieux Testament, qui ont du rapport aux révélations de saint Jean. Il fut imprimé après sa mort sous ce titre : *In eas Veteris Testamenti partes quas respicit Apocalypsis, nempè cantica canticorum, psalmos complures, multa Danielis aliorumque librorum capita, libri V*. Voilà donc deux volumes in-folio, qui ne sont à proprement parler qu'un Commentaire sur l'Apocalypse; mais il y a un *appendix* à chacun : celui du premier volume est un Traité *de Sacris Ponderibus et Mensuris;* et celui du second un Traité *de Malis Medicis*. Alcasar mourut à Séville, le 16 de juin 1613, à l'âge de soixante ans (*e*). Vous trouverez l'examen de quelques-unes de ses hypothèses apocalyptiques dans l'ouvrage que M. Heidegger publia à Leide, l'an 1687, sous le titre de *Mysterium Babylonis magnæ* (*f*.)

(*b*) Sotuel, Biblioth. Script. Societ. Jesu, *pag.* 557.

(*c*) *M.* de Meaux, *préf. de l'*Apocalypse, *pag.* 33, *édition de Hollande.*

(*d*) *Là même.*

(*e*) Alegambe *lui avait donné soixante-trois ans : le père* Sotuel *a corrigé cette faute.*

(*f*) *A la Ire. et à la IIe.* Dissertation.

(A) *Son* Commentaire *est un des meilleurs que les catholiques romains aient produits sur l'Apocalypse.*] Voici ce qu'en dit Nicolas Antonio : *Insignem posuit operam in adornando atque illustrando* Apocalypsis *libro obscurissimo. Edidit namque lucubrationes suas ad ipsum, ingeniosas quidem, eruditas, elaboratasque, ut censet Cornelius à Lapide. Sed quisnam sponsor erit, telo eum quamvis acuto et forti scopum tetigisse* (1)? Je suis sûr qu'il n'y a point de banqueroutier, ni de prisonnier pour dettes, qui ne trouvât caution bourgeoise plus aisément que n'en trouveraient les explicateurs de l'Apocalypse, s'il y avait un tribunal sur la terre qui taxât à de grosses sommes ceux qui auraient cautionné les fausses explications. Pendant qu'on flatte ses passions, en croyant sans rien risquer, on est crédule : mais pour les cautions que Don Nicolas Antonio demande, c'est en vain que vous les demanderiez.

(B) *Imprimé diverses fois.*] Le père Alegambe ne marque que l'édition d'Anvers, chez Jean Keerberge, en 1614; et tout aussitôt, il dit que l'autre volume fut posthume. Si le premier n'avait été imprimé qu'en 1614, il aurait été posthume; et ainsi, on n'aurait pas eu raison de distinguer par-là l'un d'avec l'autre. Il faut donc croire, comme le remarque Nicolas Antonio, que le premier fut imprimé à Anvers, chez Jean Keerberge, l'an 1604. Outre cette édition, Nicolas Antonio parle de celle de 1619, *Antverpiæ, apud Nutios*, et de celle de Lyon, en 1616. Draudius cote ces deux dernières éditions, et outre cela, une d'Anvers,

(1) Nicol. Antonii Biblioth. Script. Hisp., *tom. II*, *pag.* 14.

chez Keerberge, en 1611 (2). Le P. Sotuel, avec l'édition de 1614, ne marque que les deux dernières de Nicolas Antonio, et continue de dire que l'autre volume a été posthume. Sa révision d'Alegambe n'a donc pas été aussi exacte qu'elle devait l'être.

(2) Draud. Bibliotheca Classica, *pag.* 22.

ALCÉE, natif de Mitylène, dans l'île de Lesbos, a été un des plus grands poëtes lyriques de l'antiquité. Il y en a qui veulent qu'il ait été l'inventeur de cette espèce de poésie (*a*). Il florissait dans la 44e. olympiade (*b*), en même temps que Sappho, qui était de Mitylène aussi-bien que lui. *La chronique scandaleuse* (A) *dit qu'Alcée s'avisa un jour de demander je ne sais quoi à Sappho, et que Sappho, qui n'était pas ce jour-là de si belle humeur que d'ordinaire, lui refusa ce qu'elle lui offrit peut-être le lendemain* (*c*). Quoi qu'il en soit, il se mêla d'autre chose que de vers : il voulut donner des preuves de son courage à la guerre, et n'y fut pas tout-à-fait heureux ; car il ne se sauva qu'en fuyant et qu'en abandonnant ses armes, lorsque les Athéniens gagnèrent une bataille contre ceux de Lesbos (*d*); mais il trouva dans cette disgrâce une assez douce consolation, puisque les vainqueurs firent appendre ses armes au temple de Minerve à Sigée : ce qu'ils n'eussent point fait avec cette distinction, s'ils n'eussent jugé qu'elles seraient un monument très-glorieux de leur victoire (*e*). Alcée n'oublia point cette circonstance dans les vers qu'il fit sur le malheur qui lui était arrivé (B). Sa muse, à laquelle il donnait de l'occupation au milieu des armes, soit pour des chansons à boire, soit pour des chansons d'amour, et pour louer la personne qu'il aimait (*f*), qui n'était que trop une aide semblable à lui (C) : sa muse, dis-je, ne garda point le silence sur la défaite des Lesbiens. On sait d'ailleurs qu'elle ne badinait pas toujours, et qu'elle pouvait traiter noblement les matières les plus graves (D), et surtout un beau lieu commun contre les tyrans. Alcée suivait alors une pente fortifiée par ses propres aventures et par ses intérêts personnels ; car il avait été aux prises avec ceux qui avaient voulu empiéter sur la liberté de sa patrie, et nommément avec Pittacus (E), qui ne laissa pas de devenir usurpateur, quoiqu'il ait été un des sept sages de la Grèce. Il remit en liberté Alcée, qui était devenu son prisonnier, et dit que la rémission d'un crime vaut mieux que le châtiment (*g*). Il y en a qui disent qu'Alcée fut *chassé avec beaucoup d'autres ; mais qu'enfin il se mit à la tête de ces exilés, fit la guerre aux tyrans, et les chassa* (*h*). Je ne trouve dans Denys d'Halicarnasse, sinon que les habitans de Mitylène élurent Pittacus pour leur chef, contre le poëte Alcee et ses

(*a*) . . . . . . *Dic Latinum,*
Barbite, carmen
Lesbio primùm modulate civi.
Horat. Od. *XXXII, lib. I, vs.* 3.

(*b*) Euseb. *in* Chronic.

(*c*) Le Fèvre, Vie des Poëtes grecs, *p.* 27.

(*d*) Herod., *lib. V, cap. XCV.*

(*e*) *Là même.*

(*f*) Horace · *Je rapporte ses paroles ci-dessous dans la remarque* (C).

(*g*) Heraclitus, *apud* Diogenem Laërt. *in* Pittaeo, *lib. I, num.* 76.

(*h*) Dacier, *sur l'*Ode *XIII du IIe. livre d'*Horace.

adhérens, qu'on avait bannis (*i*). D'autres veulent qu'ayant abusé de la clémence de Pittacus, et n'ayant point cessé de cabaler et d'invectiver, on cessa d'user de support à son égard (*k*); et que c'est ce qu'Ovide a voulu signifier par ces paroles :

Utque lyræ vates fertur periisse severæ,
Causa sit exitii dextera læsa tui.

Cela est d'autant plus vraisemblable, qu'Alcée passait pour un homme qui s'opposait aux innovations, non pas parce que c'étaient des innovations, mais parce que d'autres que lui les introduisaient (*l*). C'est un défaut qui lui est commun avec bien des gens. Il ne nous reste que des lambeaux de ses poésies.

(*i*) Dionys. Halicarn. Ant. Rom., *lib. V*, *cap. LXXXII.*

(*k*) *Vide* Dionys. Salvagnium Boessium, Comment. in Ibin, *pag.* 102 *et* 103. *Edit. in-4°.*

(*l*) Οὐδ' αὐτὸς καθαρεύων τῶν τοιούτων νεωτερισμῶν, *Ne ipse quidem purus studii ejusmodi novandarum rerum.* Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 425.

(A) *La Chronique scandaleuse, etc.*] J'ai rapporté les propres paroles de M. le Fèvre, et je suis fort trompé s'il a pris ailleurs que dans la Rhétorique d'Aristote ce petit conte. Aristote cite ces mots d'Alcée :

Θέλω τὶν εἰπεῖν. ἀλλά με κωλύει
Αἰδώς,

et cette réponse de Sappho :

Αἰ δ' ἶχέ σ' ἐσλῶν ἵμερος, ἢ καλῶν,
Καὶ μή τι εἶπειν γλῶσσ' ἐκύκα κακὸν,
Αἰδώς κε νυ σ' οὐχ εἶχεν ὄμματ',
Ἀλλ' ἔλεγες περὶ τῶ δικαίω (1).

Voici le sens de ces vers. Alcée déclare qu'il voudrait bien dire quelque chose; mais que la honte l'en empêche. Sappho lui répond que s'il avait désiré des choses bonnes et honnêtes, et si sa langue n'eût pas été prête à prononcer quelque malhonnêteté, la honte ne lui serait point montée au visage, et qu'il ferait une proposition raisonnable. Ceux à qui il est donné de juger des livres de M. le Fèvre, gens, comme il a dit dans sa première Journaline, *qui ont l'âme capable de plusieurs formes, et qui sentent à demi-mot le beau et le fin des pensées et des expressions*, voient bien que ces paroles d'Alcée sont une de ces déclarations d'amour qui demandent l'heure du berger, et que Sappho comprenait parfaitement ce qu'il voulait dire. Sa réponse est sage; mais elle est peut-être d'un trop grand sang-froid, selon cette supposition.

(1) Aristot. Rhetoric., *lib. I*, *cap. IX. Notez que je range et que j'accentue ce grec comme* Scaliger sur Eusèbe, *pag.* 85, *édition de* 1658.

(B) *Il a avoué le malheur qui lui était arrivé de fuir* (2)] Celui de tous les poëtes latins, qui ressemble le mieux à Alcée, a confessé aussi-bien que lui dans ses poésies, qu'il s'était sauvé du combat, en jetant ses armes comme un meuble très-inutile à des fuyards :

Tecum Philippos et celerem fugam
Sensi, relictâ non benè parmulâ,
Quùm fracta virtus et minaces
Turpe solum tetigêre mento (3).

Archilochus avait eu la même aventure avant Alcée, et s'en était confessé publiquement (4). Horace n'aurait pas été peut-être de bonne foi jusqu'à ce point, s'il n'avait eu ces grands exemples devant les yeux. Chabot se trompe quand il soutient que Plutarque a réfuté Hérodote sur la fuite d'Alcée (5). Plutarque s'est contenté de dire qu'Hérodote a supprimé une belle action de Pittacus, mais non pas la mauvaise action d'Alcée (6).

(C) *La personne qu'il aimait n'était que trop une aide semblable à lui.*] Horace nous apprend que la maîtresse d'Alcée était un garçon qui se nommait Lycus, et qui avait les yeux et les cheveux noirs :

Qui ferox bello, tamen inter arma,
Sive jactatam religârat udo
Littore navim,
Liberum et Musas, Veneremque et illi
Semper hærentem puerum canebat,

(2) Herod., *lib. V*, *cap. XCV; et* Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 412, 413.

(3) Horat. Od *VII*, *lib. II*, *vs.* 9.

(4) *Voyez la remarque* (B) *de son article.*

(5) Chabot. in Horat. Od. *XIII*, *lib. II.*

(6) Plutarc. de Malign. Herodoti, *pag.* 858.

Et Lycum nigris oculis, nigroque
Crine decorum (7).

C'est apparemment le même que celui qui avait une tache au doigt, laquelle lui servait d'une parure tout-à-fait charmante, selon le goût de ce poëte : *Nævus in articulo pueri delectat Alcæum, at est corporis macula nævus, illi tamen hoc lumen videbatur* (8). Cicéron dit en un autre lieu, qu'encore qu'Alcée eût témoigné beaucoup de courage, il avait rempli ses vers d'une excessive pédérastie : *Fortis vir in suâ republicâ cognitus, quæ de juvenum amore scripsit Alcæus* (9) ? En tant qu'amoureux, il se compare à un pourceau qui, mangeant un grain de gland, en dévore déjà des yeux un autre. *Moi pareillement*, disait-il, *pendant que je jouis d'une belle fille, j'en souhaite une autre.* Ἃ ὗς τὰν βάλανον τὰν μὲν ἔχει, τὰν δ' ἔραται λαβεῖν. Κἠγὼ παῖδα καλὴν τὰν μὲν ἔχω, τὰν δ' ἔραμαι λαβεῖν. Scipion Gentilis rapporte cela dans ses Notes sur l'Apologie d'Apulée, page 65.

(D) *Sa muse pouvait traiter noblement les matières les plus graves.*] C'est ce qui a fait dire à Horace :

Et te sonantem pleniùs aureo,
Alcæe, plectro, dura navis,
Dura fugæ mala, dura belli !
Utrumque sacro digna silentio,
Mirantur umbræ dicere : sed magis
Pugnas et exactos tyrannos
Densum humeris bibit aure vulgus (10).

M. Dacier remarque sur ces paroles, 1°. *Que le style d'*Alcée *était noble et fort, et qu'il traitait des matières plus relevées que celles que traitait Sappho, qui dit de lui dans Ovide*,

Nec plus Alcæus consors patriæque Lyræque
*Laudis habet, quamvis grandiùs ille sonet.**

2°. Qu'Horace lui *donne le* plectre d'or, *parce qu'il parle de cette partie de ses ouvrages, où il décrivait les guerres civiles qui étaient arrivées à Mitylène, et les diverses factions des tyrans Pittacus, Myrsilus, Megalagyrus, les Cléanactides, et de quelques autres* (11), *et que ces poésies étaient appelées* διχοστασιαστικὰ ποιήματα, *poésies sur les séditions.* Il cite ce passage de Quintilien : *Alcæus in parte operis aureo plectro meritò donatur quâ tyrannos insectatur. Multùm etiam moribus confert, in eloquendo brevis, et magnificus, et diligens, plerùmque Homero similis, sed in lusus et amores descendit, majoribus tamen aptior* (12). Joignez à cela l'épithète de *menaçantes*, qui a été donnée à ses muses,

Et Alcæi MINACES,
Stesichorique graves Camœnæ (13).

(E) *Il fut aux prises avec Pittacus.*] Il vomit contre lui des injures fort grossières : il l'appela *pied-plat*, *grosse bedaine*, *etc.*, comme nous l'apprenons de Suidas, sous le mot σαράπους, et de Diogene Laërce, dans la Vie de Pittacus. La modération de celui-ci fut fort louable, et a paru telle à Valère Maxime : *Pittaci quoque moderatione pectus instructum, qui Alcæum poëtam et amaritudine odii et viribus ingenii adversùs se pertinacissimè usum, tyrannidem à civibus delatam adeptus, tantummodò quid in opprimendo posset admonuit* (14).

(7) Horat. Od. *XXXII*, *lib. I*, *vs.* 6
(8) Cicero de Naturâ Deorum, *lib. I*, *cap.* 28.
(9) *Idem*, Tuscul. Quæst. *IV*, *cap.* 33.
(10) Horat. Od. *XIII*, *lib. II*, *vs.* 26.
* Ovid. Epist. XV, *vs.* 29.
(11) Strab., *lib. XIII*. *pag.* 424.
(12) Quint., *lib. X*, *cap. I*.
(13) Horat. Od. *IX*, *lib. IV*, *vs.* 7.
(14) Valer. Maxim., *lib. IV*, *cap. I*, *ext.*

ALCÉE, Athénien (*a*), poëte tragique, fut le premier, selon quelques-uns, qui composa des tragédies. Si l'on en croit Suidas, il est différent d'ALCÉE poëte comique, le cinquième de l'ancienne comédie, et fils de Miccus. Il renonça, ce semble, à sa patrie, qui était la ville de Mitylène, et se dit Athénien (*b*). Il laissa *dix pièces* dont l'une était intitulée *Pasiphaé :* ce fut celle qu'il produisit lorsqu'il disputa avec Aristophane, en la 4e. année de la 97e. olympiade (*c*). Athénée cite quelques-unes des autres. On ne sait pas bien si l'Endymion cité par Pollux appartient à Alcée le tragique ou à Alcée le comique ;

(*a*) Suidas.
(*b*) Μιτυληναῖος, εἶτα Ἀθηναῖος. Idem.
(*c*) Scholiast. Aristophan. in *Argumento Pluti*.

mais il y a de l'apparence que la pièce intitulée *Cœlum* était du premier, puisque Macrobe la cite comme tragédie (*d*). Je trouve dans Plutarque un poëte ALCÉE qui diffère de tous les précédens (*e*), et qui est peut-être le même que celui dont Porphyre a fait mention comme d'un faiseur d'ïambes satiriques et d'épigrammes, qui avait fait un poëme touchant les larcins de l'historien Éphore (*f*). L'Alcée de Plutarque vivait en la 145e. olympiade, l'an de Rome 555, comme il paraît par la chanson qu'il composa sur la bataille que Philippe, roi de Macédoine, perdit dans la Thessalie. Cette chanson faisait fuir Philippe plus vite qu'un cerf, et amplifiait le nombre des morts, afin de lui faire plus de dépit. Néanmoins Plutarque assure que Titus Flaminius, qui avait gagné cette bataille, se trouva plus choqué des vers d'Alcée que Philippe, à cause que la chanson nommait les Étoliens avant les Romains, et semblait par-là donner aux Étoliens le principal honneur de cette victoire. Philippe se défendit contre la chanson d'Alcée par une autre chanson (A). Il faut avouer que Plutarque donne au consul romain une sensibilité bien outrée. On parle aussi d'un ALCÉE messénien qui vivait sous l'empire de Vespasien et sous celui de Titus (*g*). Il y a quelques-unes de ses épigrammes dans l'Anthologie. Je ne sais point lequel de tous ces Alcées souffrit pour ses impudicités un genre de mort bien singulier (B). M. Vossius, à la page 42 de ses notes sur Catulle, croit que ce fut celui qui satirisa Philippe, roi de Macédoine. Il le prend pour le comique, et se trompe, puisque ce comique était contemporain d'Aristophane.

(*d*) Macrob. Saturn., *lib. V*, *cap. XX*.

(*e*) Plut. *in* Flaminio, *pag.* 373.

(*f*) Porphyr. *apud* Euseb. Præpar. Evang. *lib. X*, *cap III*, *pag.* 467.

(*g*) Tzetzes in Lycophr. *apud* Gyrald. de Poët. Dial. *X*, *pag.* 512, *edit. anni* 1696.

(A) *Philippe se défendit contre la chanson d'Alcée par une autre chanson*] Voici quelle en était la substance :

Sans feuille aucune, et sans escorce aussi,
Ami passant, on a fait ici tendre,
Sur ce costeau cette potence-ci,
Expressément pour Alcæus y pendre (1).

(B) *Un de ces Alcées souffrit un genre de mort bien singulier*] M. Vossius rapporte (2) cette épitaphe tirée d'une Anthologie, qui n'est encore qu'en manuscrit :

Ἀλκαίου τάφος οὗτος ὃν ἔκτανεν ἡ πλατύφυλλος
Τιμωρὸς μοιχῶν γῆς θυγάτηρ ῥάφανος.

Cela signifie qu'Alcée mourut de la peine des adultères, qui consistait dans une certaine manière d'empaler. C'est qu'on leur fichait au fondement une des plus grosses raves que l'on trouvât. Au défaut de raves, on prenait un poisson, qui avait la tête fort grosse, comme nous l'apprend le scoliaste de Juvénal sur ces paroles de la Xe. Satire, *quosdam mœchos et mugilis intrat*. Par-là, on comprend cette menace de Catulle :

Ah! tum te miserum, malique fati,
Quem attractis pedibus, patente portâ,
Percurreat raphanique mugilesque (3).

Lucien parle de cette sorte de punition; mais il ne décide pas si le criminel en mourait, et n'est pas peu différent de son scoliaste. Ils disent tous

(1) *C'est ainsi qu'*Amiot *a traduit ce grec:* Ἄφλοιος καὶ ἄφυλλος, ὁδοιπόρε, τῷ δ' ἐπὶ νώτῳ Ἀλκαίῳ σταυρὸς πήγνυται ἠλίβατος. Plutarch. *in* Flam., *pag.* 373.

(2) Isaac Vossius in Catullum, *pag.* 42.

(3) Catul. Epigr. *XVI*, *vs.* 17. *Voyez sur ce passage* Parthenius, Muret, Achille Statius.

deux qu'on battait bien le paillard ; mais le scoliaste dit qu'on ne lui fichait la rave que lorsqu'il était près d'expirer sous les coups qu'il avait reçus. Lucien nous insinue tout le contraire ; car le rufien dont il parle, ayant été bien battu, sauta en bas du toit, et s'enfuit avec la rave qui lui bouchait le derrière : Κατὰ τοῦ τέγους ἁλόμενος διέφυγε ῥαφανῖδι τὴν πυγὴν βεβυσμένος (4). *De tecto desiliens aufugit natibus raphano oppletis.* M. Vossius ne devait pas conclure de ce passage de Lucien, que ce supplice n'était pas mortel ; car il y a bien de l'apparence que, si le patient ne se fût sauvé, il lui en eût coûté la vie tôt ou tard. Les deux vers que M. Vossius cite, et qu'il prend pour le discours d'une adulteresse, qui disait à sa commère que si, au lieu de la rave, on se servait du supplice de la croix contre leurs galans, personne ne viendrait plus vers elles : ces deux vers, dis-je, sont une meilleure preuve que les paroles de Lucien (5). Les commentateurs de Diogène Laërce ont fort bien compris à quoi Menedème visait, lors qu'il dit à un adultère insolent, que le suc des raves était utile : Πρὸς δὲ τὸν θρασυνόμενον μοιχὸν, ἀγνοεῖς, ἔφη, ὅτι οὐ μόνον κράμβη χυλὸν ἔχει χρηστὸν, ἀλλὰ καὶ ῥαφανῖδες (6). *Audacter exultanti adultero..... « Ignoras..... inquit...... non modò brassicæ succum inesse utilem, sed et raphano ».*

(4) Lucian. de morte Peregrini.

(5) *Ex* Hesychio *in* ῥαφανιδωθῆναι. *Voyez aussi le* Scoliaste d'Aristophane sur les Nuées.

(6) Diog. Laert., *lib. II, num.* 128. *Vide ibi* Aldobrandinum et Menagium.

ALCHABITIUS, astrologue arabe, a composé une *Introduction à la Connaissance des influences célestes* (A). Il a écrit aussi *de la Conjonction des Planètes*, et un *Traité d'Optique* qui fut trouvé dans un couvent d'Allemagne, et apporté à l'auteur du livre *de Lumine animæ*. Ses ouvrages d'astrologie, traduits par Jean de Séville (*a*), furent imprimés à Venise en 1491, avec l'exposition de Jean de Saxe, et en 1521, avec les corrections d'Antoine de Fantis, médecin de Trévise, en Italie (*b*). On ne sait pas bien en quel temps a vécu Alchabitius.

(*a*) Joannes Hispalensis.

(*b*) Gesner. *in* Biblioth. *et ex eo* Vossius de Scient. Mathem., *pag.* 354 *et* 369.

(A) *Il a composé une Introduction à la Connaissance des influences célestes*] Le titre du livre dans Gesner et dans Simler, est *Isagoge ad magisterium judiciorum astrorum, vel ad scrutanda stellarum magisteria.* Vossius le donne d'une autre manière, mais qui revient au même sens : *Isagoge ad scrutanda astrorum indicia* (1). Je pense que ma traduction française y revient aussi ; mais M. Moréri, ayant pris un mot pour un autre dans Vossius, *initia* pour *indicia*, nous a donné un titre assez incompréhensible, *l'Introduction pour connaître le commencement des astres* Il paraît que Vossius avait cru lire *indiciorum*, où Gesner et Simler ont mis *judiciorum.*

Notez que le Traité d'Alchabitius, *de la Conjonction des planètes*, a été traduit en français par Oronce Finé (2); et que M. de la Mare, dans sa préface sur les Œuvres des quatre frères Guiions *, cite les notes manuscrites de Pierre Saumaise, conseiller au parlement de Dijon, sur Alchabitius *de Inimicitiis Planetarum.* Je tiens cela de M. de la Monnaie.

(1) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 399.

(2) Du Verdier, Bibliothéque française, *p.* 20.

* *Leclerc dit qu'il fallait écrire* Guyon.

ALCHINDUS, médecin et astrologue parmi les Arabes. Cardan l'a compté entre les douze esprits sublimes qu'il regardait comme les premiers de tous ceux qui ont excellé dans les sciences (*a*). C'est renchérir sur Albohazen Haly, et sur Haly Rodoan, qui lui ont déféré le titre de grand astrologue ; et sur Rasis et Mesué, qui le traitent de très-docte et très-expérimenté méde-

(*a*) Cardan. de Subtilit., *lib. XVI.* Naudé, *dans son* Apolog. des grands Hommes, *pag.* 354, *amplifie trop le témoignage de* Cardan.

cin, et sur Averroës et Wimpina, qui l'appellent subtil philosophe. On peut juger de son esprit et de son érudition par les deux livres imprimés que l'on a de lui : *de Temporum Mutationibus*, et *de Gradibus medicinarum compositarum investigandis*. On en trouve beaucoup d'autres cités fort souvent par les auteurs sous les titres *de Ratione sex Quantitatum; de Quinque Essentiis; de Motu diurno; de Vegetabilibus*, et *de Theoricâ Magicarum Artium*. Ce dernier ouvrage a donné sujet à tous les démonographes de parler d'Alchindus comme d'un pernicieux magicien. François Pic et Conrad Wimpina ont discouru amplement des hérésies, des blasphèmes et des absurdités qu'on remarque dans ce livre. Le fameux Jean Pic ne paraît pas en avoir jugé si désavantageusement, puisqu'il a dit qu'il n'avait reconnu que trois hommes qui eussent effleuré la magie naturelle et permise : savoir, Alchindus, Roger Baccon, et Guillaume, évêque de Paris. Ce qu'il y a de plus certain au dire de Gabriel Naudé, dont j'emprunte cet article, est, 1° que cet ouvrage est rempli de superstitions et de doctrines tout-à-fait contraires à notre foi, et telles qu'on le doit attendre d'un mahométan qui écrit fort librement ce qu'il pense; 2°. qu'il n'y aurait nulle apparence de l'accuser de magie, puisque, bien loin de s'amuser à la magie théurgique ou goétique, son dessein n'a été autre que de rapporter à la nature tout ce que l'on attribue aux anges bons ou mauvais; c'est ce qu'ont fait depuis lui Pierre d'Apono et Pomponace (*b*). Ces gens-là, pour trouver leur compte, supposent que les choses sublunaires dépendent entièrement des cieux; quelles reçoivent toutes leurs propriétés les unes des autres, et que chacune les reçoit du total par le moyen de certains rayons corporels qui, passant des plus petites jusqu'aux plus grandes, sont la cause, à ce qu'ils disent, de tout ce qui se fait dans la nature. Nous ne savons pas au vrai quand Alchindus a vécu; mais on ne peut pas le mettre au-dessous du XIIe. siècle, puisque Averroës fait mention de lui. Il y a un Jacobus Alkindus que quelques-uns confondent avec celui dont je parle (A).

(*b*) Naudé, *là même*, *et pag. suivantes*.

(A) *Quelques-uns confondent un* Jacobus Alkindus *avec celui dont je parle.*] Wolfgang Justus fait vivre ce *Jacobus Alkindus* sous le pape Eugène troisième, en 1145, contemporain d'Averroës et d'Avicenne : il dit que c'était un médecin et un philosophe arabe (1). Les bibliographes attribuent les mêmes livres à *Alchindus*, et à *Jacobus Alkindus*. Vossius semble les distinguer; car, quand il parle d'Alchindus, il ne lui donne que le Traité *de sex Quantitatibus*, et ne marque point son âge : mais il met *Jacobus Alkindus* en 1235, et il lui donne entre autres livres un Traité *de Radiis Stellarum* (2). C'est sans doute le même livre que Gesner allègue sous le titre *de Radiis Stellicis*, et qu'il croit être de Jacques Alkindus, quoique le nom de Jacques n'y soit pas joint à celui d'Alkindus. On jugerait par le titre seul qu'il appartient à celui qui a été suspect de magie.

(1) *Apud* Mercklinum, *in* Lindenio renovato.
(2) Vossius, de Scient. Mathemat., *pag.* 61 *et* 179.

ALCIAT (André), grand jurisconsulte, a fleuri au XVIe. siè-

cle*[1]. Il était fils d'un riche marchand de Milan (A), et il naquit en cette ville au mois de mai 1492*[2](*a*). On prétend que sa mère ne sentit presque aucune douleur lorsqu'elle accoucha de lui (*b*). Après avoir étudié les humanités sous Janus Parrhasius, qui enseignait à Milan (*c*), il fut étudier en droit à Pavie et à Bologne (*d*), et s'attacha principalement aux leçons de Jason, dans la première de ces universités, et à celles de Charles Ruinus, dans la seconde (*e*). Après sa promotion au doctorat, il s'appliqua au barreau dans la ville de Milan (*f*), jusqu'à ce qu'il se vit appelé pour une chaire de droit par l'université d'Avignon (B). Il remplit cette charge avec tant de capacité, que François Ier le crut propre à faire fleurir la jurisprudence dans l'académie de Bourges. Il l'y attira donc *[3], en 1529 (C); et dès l'année suivante, il lui fit doubler *[4] sa pension qui avait été d'abord de six cents écus. Alciat professa cinq ans à Bourges, et il acquit de la gloire : mais il se servit d'une ruse pour obtenir une augmentation de gages (D). Il mêlait beaucoup de littérature à l'explication des lois, et chassait heureusement la barbarie de langage qui avait régné jusque-là dans les leçons et dans les écrits des jurisconsultes. M. de Thou le loue fort noblement là-dessus; M. de Thou, dis-je, qui d'ailleurs était mal instruit de son histoire (E). La harangue que ce professeur fit sur-le-champ à François Ier, qui était entré dans son auditoire (F), plut beaucoup à ce monarque. François Sforce, duc de Milan, se crut obligé à faire revenir dans la patrie un homme qui pouvait y tant briller; et il en vint à bout en lui donnant, outre de gros gages, la dignité de sénateur. Alciat alla donc enseigner le droit à Pavie; mais il passa peu après à l'université de Bologne (*g*), et s'y arrêta quatre ans. Puis il revint à Pavie, d'où il alla à Ferrare (*h*), attiré par le duc Hercule d'Est, qui tâchait de rendre célèbre son académie. Elle reprit son éclat sous un professeur si couru; mais au bout de quatre ans, Alciat la quitta pour retourner à Pavie, où enfin il trouva le vrai remède de son humeur inconstante (G), je veux dire la mort, le 12e. jour de janvier 1550 (*i*).

*[1] *Joly renvoie aux* Mémoires de Nicéron, *dont cependant il corrige quelques fautes.*

*[2] *Joly avait d'abord adopté l'opinion de la Monnaie qui regardait, d'après Naudé, le nom d'Alciat comme un nom de patrie, tiré d'Alzato, bourg du Milanais, et s'appuyait sur des vers latins signés* Andreas Alzatus Victor, *pour croire que Victor était le nom de famille. Mais, dans ses* Corrections et Additions, *Joly déclare que cette conjecture de la Monnaie est fausse.*

(*a*) *Voyez la remarque* (E).

(*b*) Panzir. de Claris Legum Interpret., *lib. II, cap. CLXIX, pag.* 353.

(*c*) Minos, in Vitâ Alciati.

(*d*) *M.* Teissier, Élog. tirés de M. de Thou, *tom. I, p.* 35, *citant* Claude Minos, *dit qu'Alciat étudia à Vérone. Je n'ai point trouvé cela.*

(*e*) Panz. de Claris Leg. Interpret., *lib. II, cap. CLXIX.*

(*f*) Minos *in* Vitâ Alciati.

*[3] *Leclerc, d'après un passage d'une lettre d'Alciat, dit fort bien que ce ne fut pas François Ier., mais les magistrats et les professeurs de Bourges, qui l'avaient vu en* 1527, *qui l'engagèrent à y revenir.*

*[4] *Leclerc remarque qu'elle ne fut pas doublée, mais seulement augmentée de trois cents écus.*

(*g*) *Il y fit sa harangue inaugurale, le* 3 *de novembre* 1537.

(*h*) *Il y fit sa harangue inaugurale, en* 1543.

(*i*) *Ex* Panziroli de Claris Leg. Interpret.,

Il n'avait pas encore cinquante-huit ans accomplis. Paul III lui fit un accueil honorable en passant par Ferrare, et lui offrit de l'avancement dans les dignités ecclésiastiques. Alciat se contenta de celle de protonotaire, et ne voulut point renoncer à la profession en droit (H). L'empereur le créa comte palatin et sénateur. Philippe, roi d'Espagne (*), passant par Pavie, lui fit présent d'une chaîne d'or. On croit que la maladie dont Alciat mourut lui était venue d'avoir trop mangé (*k*); car il avait le défaut d'être non-seulement fort avare, mais un grand mangeur (I). C'était un gros homme et de grande taille (*l*). Après que sa mère fut morte dans un âge fort avancé, il eut envie d'employer son bien à la fondation d'un collége; mais ayant reçu un affront de quelques écoliers insolens, il abandonna ce dessein, et choisit pour son héritier François Alciat, jeune homme de grande espérance, qu'il avait élevé chez lui (*m*), quoique leur parenté fût fort éloignée (*n*). Ce François Alciat succéda et aux biens et à la chaire d'André, et se rendit célèbre à Pavie par ses leçons de jurisprudence. Le cardinal Borromée, qui avait été son disciple, le fit venir à Rome, et lui servit de si bon patron auprès de Pie IV, qu'il lui fit avoir un évêché, la charge de dataire, et un chapeau de cardinal (*o*). On a quelques *Traités de jurisprudence* de ce cardinal Alciat, qui mourut à Rome, au mois d'avril 1580, âgé d'un peu plus de cinquante ans. Voyez Nicius Erythreus, au chapitre XLVII de sa seconde *Pinacotheca*. Ceux qui disent que notre André passa toute sa vie dans le célibat, se trompent (K). Il s'érigea de très-bonne heure en auteur, comme comme je l'ai observé dans la remarque (B). Il a publié beaucoup de *livres en droit*, et quelques *Notes sur Tacite*, la latinité duquel lui paraissait d'une extrême dureté (L). Muret s'emporta beaucoup contre cette délicatesse dans l'une de ses harangues (*p*). Alciat n'en sentit rien, car il était déjà mort; mais d'autres critiques, et nommément Floridus Sabinus, qui l'attaquèrent de son vivant, lui firent bien sentir leurs dents et leurs ongles (*q*). Ses *Emblèmes* ont été fort estimés, et ont mérité que trois ou quatre savans les aient ornés de Commentaires (M). On a trop loué ses *poésies*, comme M. Baillet l'a remarqué

lib. II, cap. CLXIX. Voyez touchant le temps de sa mort la remarque (E), *à la fin.*

(*) Alciat, à qui on veut que Philippe ait fait présent d'une chaîne d'or, mourut en 1550. Or ce prince ne parvint à la couronne que par l'abdication de l'empereur son père, en 1556. Si M. Bayle avait fait cette réflexion, il aurait dit *prince d'Espagne*, et non pas *roi d'Espagne*. Du reste, cette petite inadvertance est proprement de Panzirole que M. Bayle ne fait ici que copier. Rem. crit.

(*k*) Ex cibo quem largiorem sumere consueverat morbum contraxit. *Idem, ibid.*

(*l*) *Vir fuit corpulentus, proceræ staturæ.* Panzir. de Claris Legum Interpretibus, *lib. II, cap. CLXIX. M.* Teissier, *tom. II, pag.* 394 *de ses* Éloges, *lui donne pourtant une taille médiocre.*

(*m*) *Il n'est donc pas vrai qu'il y eût à Naples, en* 1686, un petit-fils du grand Alciat. *Voyez le* Voyage du Docteur Burnet, *pag.* 339, *édition de Rotterdam, en* 1688. *Il aurait fallu d'ailleurs qu'il eût été fort vieux*

(*n*) Moréri *la fait de l'oncle au neveu.*

(*o*) Panzir. de Claris Leg. Interpret., *lib. II, cap. CLXIX.*

(*p*) *C'est la XVII*e. *du II*e. *tome. Voyez aussi* Bodini Meth. Hist., *cap. IV, p.* 85.

(*q*) Cl. Minos, in Vitâ Alciati.

finement au tome III des Jugemens sur les poëtes, numéro 1286 *.

Il n'est pas de ceux qui ont persisté dans leurs premiers sentimens ; car on trouve dans ses *Parerga*, qui est un ouvrage qu'il publia sur ses vieux jours, la rétractation de plusieurs choses que le feu de la jeunesse lui avait fait débiter précipitamment ; et lorsqu'on réimprima, en 1529, ses *Dispunctiones*, il fit savoir (*r*) qu'en retouchant ce livre-là, il n'avait point prétendu donner son approbation à tout ce qu'il y avait mis dans ses jeunes ans, ni s'ôter la liberté de changer d'avis. Cette remarque a été faite par un apologiste de l'empereur Justinien (*s*). On (*t*) fit imprimer à Leide, en 1695, une *lettre* qu'André Alciat n'avait point écrite pour le public, car il faisait une *description* trop forte *des abus de la vie monastique*. Il écrivit cette lettre à Bernard Mattius, qui avait été son collègue, et qui tout d'un coup et sans consulter ses amis, s'était fait moine dans l'ordre de saint François. On lui représente doctement et éloquemment son imprudence. Cet écrit d'Alciat fut composé dans quatre jours : on le trouva dans le cabinet de Scrivérius (*v*). Il est daté du 7 de juin 1553 (N).

* *La Monnaie, dans ses notes sur les* Jugemens des Savans (Enfans célèbres, *n.* 39), *rappelle les titres de cinq ouvrages d'Alciat, omis par Bayle, et qui ne sont mentionnés que par J. de Nevizan, à la fin du* 1er. *livre de sa* Sylva nuptialis. *Nevizan parle de six ouvrages, et tous les six sont énumérés par Leduchat. Joly, d'après le père Montfaucon, cite quelques manuscrits d'Alciat, et, d'après Jordan, quelques lettres qui sont dans la bibliothéque publique de Sainte-Elisabeth, à Breslau.*

(*r*) *Voyez la préface du Livre.*

(*s*) Gabriel Trivorius, Observat. Apologet. ad Inscript. Orationis ad Antecessores, *pag.* 187, *édit. Paris. an.* 1631.

(*t*) *M.* Matthæus, *Professeur en droit, à Leide.*

(*v*) *Voyez l'Epître dédicatoire de M.* Matthæus.

(A) *Il était fils d'un riche marchand de Milan*] J'ai suivi Panzirole, le seul des auteurs que j'aie consultés qui le fasse fils d'un homme de cette profession : *Ex Joanne pecunioso negotiatore Mediolani ferè nullo parentis dolore natus et educatus fuit* (1). Les autres le font plutôt fils d'un gentilhomme d'ancienne famille : *Andreas Alciatus in pago Alciato seu Alzato Mediolanensi natus è nobili Alciatorum familiâ.* C'est ainsi que Claude Minos * débute (2). On ne peut pas m'objecter qu'en certains lieux la qualité de marchand et celle de gentilhomme ne sont pas incompatibles ; car lorsqu'elles sont jointes, un historien ne parle guère de la plus faible, sans parler de la plus forte. Puis donc que Panzirole n'a parlé que du négoce du père d'Alciat, il semble qu'il n'ait pas été du sentiment de Claude Minos.

(B) *Il s'appliqua au barreau... de Milan, jusqu'à ce qu'il se vit appelé... par l'université d'Avignon.*] Pour le coup, je me garde bien d'adopter le récit de Panzirole. Si je l'adoptais, il faudrait que j'assurasse qu'Alciat, ayant été fait docteur en droit civil et en droit canon, l'an 1517, à l'âge d'un peu plus de vingt-deux ans, enseigna premièrement à Pavie, et ensuite à Avignon : *Primùm itaque Ticini professus, posteà Avenioni docuit* (3). Si je disais cela, je démentirais Alciat lui-même, qui, dans une harangue qu'il récita à Pavie, déclare, que lorsqu'il obtint six cents écus de gages à Avignon, il n'était jamais monté en chaire : *Avenioni cùm nunquàm ad eam diem cathedram ascendissem stipendium sexcentorum mererer* (4). Le récit de Pan-

(1) Panzir. de Claris Legum Interpret., *lib. II, cap. CLXIX, pag.* 353.

* *Leclerc dit qu'il fallait écrire* Mignault *c'est en effet le vrai nom de l'auteur qui traduisit son nom en latin par* Minos.

(2) Minos, *in* Vitâ Andreæ Alciati. Ghilini, Lorenzo Crasso, Paul Freher, Bullart, *etc.*, *le font sortir d'ancienne noblesse.*

(3) Panzir. de Claris Leg. Interpretib., *p.* 353

(4) *Voyez les* Commentaires sur les Emblèmes, *pag.* 612, *édit. de Padoue, en* 1661, *in-4°.*

zirole est d'ailleurs suspect de fausseté; il marque une extrême négligence : on y voit qu'Alciat n'a point encore vingt-trois ans en 1517; et cependant son épitaphe, rapportée par Panzirole trois pages après, témoigne qu'il avait près de cinquante-neuf ans au mois de janvier 1550 : il en avait donc vingt-cinq en 1517. Ce que Panzirole assure, qu'Alciat publia ses *Paradoxes* et ses *Dispunctiones*, environ l'an 1517, ne peut pas être éclairci par Claude Minos; car jamais chaos de livre ne fut plus absurde que l'endroit où ce dernier écrivain a parlé de l'édition des Paradoxes d'Alciat. *Duodecim post annos*, dit-il (5), *cùm civilis et pontificii juris professoriis insignibus donatus esset*, *Paradoxa et Dispunctiones in publicum emisit*, *opus*, *ut ipse dicit*, *elaboratum horis succisivis*, *et à candidato adhuc et tirone*. On ne saurait comprendre à quoi se rapporte le terme *duodecim* *; car tout ce qui précède est le récit de diverses stations d'Alciat, et de sa manière d'enseigner le droit. Si l'on pouvait entendre par ces paroles de Minos, qu'Alciat publia ses Paradoxes douze ans après sa promotion au doctorat, on dissiperait tout le chaos; mais alors, que deviendrait Panzirole, qui place l'édition de ce livre environ le temps du doctorat, c'est-à-dire environ l'an 1517? Que deviendrait Tiraqueau, qui assure « qu'Alciat fit un » ouvrage important vers l'âge de » *vingt* ans (6)? C'est celui que nous » avons sous le titre de *Paradoxes du* » *Droit civil*, qu'il divisa en six li- » vres, et qu'il dédia au chancelier Du » Prat, étant à Bourges, en 1529, » douze ans après l'avoir publié dans » son pays, en prenant le bonnet de » docteur, mais dix-sept ou dix-huit » ans après l'avoir composé (7). » L'ouvrage que je cite m'apprend que le coup d'essai d'Alciat fut l'*Explication et la correction des termes grecs qui se trouvent dans le Digeste*; que ce livre parut d'abord en Italie, et quelques années après à Strasbourg, en 1515. J'ai lu quelque part (8), que *la première dedicace* qu'Alciat ait faite de ses OEuvres est de l'année 1513, et que c'est celle des trois derniers livres du Code. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il publia ses Paradoxes, dédiés au chancelier Antoine Du Prat, environ l'an 1517 (9). Il publia environ le même temps ses *Dispunctiones* dédiées à Jean de Selve, président du sénat de Milan, et ses *Prætermissa*, dédiés à Jacques de Minut, conseiller au même sénat, et ancien professeur en jurisprudence à Orléans. Il était professeur à Avignon dès l'année 1521; car dans l'Épître dédicatoire de son Traité *de Verborum Significatione*, datée de Bourges le 1er. mai 1529, il dit qu'il y avait huit ans qu'il l'avait dicté à ses écoliers.

Je viens d'apprendre que Budé, dans une lettre écrite à Christophle Longueil, au mois de février 1520 (10), a fait mention d'une visite qu'Alciat lui avait rendue quelque temps auparavant à Avignon. C'est M. de la Monnaie qui m'a fait part de cette particularité. J'ajoute qu'on a publié à Utrecht quelques *lettres* de notre Alciat, qui témoignent qu'il était professeur en jurisprudence à Avignon dès l'an 1518 (11); que ses gages montaient à cinq cents écus; et qu'il avait sept cents auditeurs. Deux ans après, il écrivit qu'on lui donnait six cents écus, et quelques autres gratifications; et que son auditoire était composé de plus de huit cents personnes, parmi lesquelles on pouvait compter des prélats, des abbés, des comtes (12). Il quitta cette profession, et s'en retourna à Milan, vers la fin d'octobre 1522*. Entre plusieurs choses qui l'en-

(5) Minos, *in* Vitâ Alciati.

* « *Si, dit Joly, Bayle avait su que Mignault* » *traduisit lui-même la vie d'Alciat.... il aurait* » *pu voir que Mignault a effectivement voulu* » *dire qu'Alciat mit au jour ses* Paradoxes *douze* » *ans après qu'il eut reçu le bonnet de docteur.* » *Joly, pour discuter l'âge d'Alciat, s'appuie ensuite sur J. de Nevizan qui parle de cet auteur à la fin du premier livre de sa* Sylva nuptialis; *mais l'édition de 1519 qu'il cite de ce livre est tout-à-fait inconnue; la plus ancienne paraît être de 1521. Alciat avait alors vingt-neuf ans.*

(6) Tiraq. de Jur. Primigen., *pag.* 158, *cité par* Baillet, Enfans célèbres, *pag.* 126, *où vous trouverez aussi cités* Ghilini, Theatrum Litterat., *pag.* 1, *et* Picinell. Athen. Milan., *pag.* 26, 28.

(7) Baillet, Enfans célèbres, *pag.* 126.

(8) *Dans les* Recherches de Pasquier, *liv.* IX, *chap.* XXXIX, *pag.* 901.

(9) *Voyez la préface des* Paradoxes, *au-devant de l'édition de* 1529.

(10) *A commencer l'année au mois de janvier.*

(11) Epist. Gudii, *etc.*, *pag.* 76.

(12) Epist. Gudii, *etc.*, *pag.* 78.

* *Leclerc prouve qu'il y était dès le 5 avr.* 1521.

gagerent à cette retraite, celle-ci fut la principale, qu'on ne lui payait point ses gages assez promptement depuis que la ville d'Avignon s'était endettée à cause de la maladie contagieuse : outre qu'on lui fit entendre que, si la peste revenait, il faudrait qu'il consentît à une diminution de gages. Il rejeta cette condition (13). Il s'appliqua au barreau dans sa patrie, et trouva cet emploi plus lucratif qu'il ne l'avait espéré (14). Il s'arrêta en Italie jusqu'à ce qu'il eût accepté la profession qui lui fut offerte dans l'académie de Bourges (15) *1.

(C) *François Ier... l'attira à Bourges..... en* 1529.] J'ai mieux aimé suivre Minos et M. Catherinot (16), que Panzirole. Ce dernier anticipe d'un an cette vocation : *Deindè*, *anno* 1528 *Bituriges quò magna studiosorum multitudo ad ejus famam confluxit, amplo* 1200 *aureorum stipendio à Rege Francisco est conductus* (17). Je n'objecte point à Panzirole, que la pension ne fut d'abord que de dix-huit cents francs *2, et qu'en la doublant l'année suivante, on la porta à la somme qu'il a marquée : j'ai de plus grands reproches d'inexactitude à lui faire. Il dit 1°. qu'Alciat ne put demeurer en France que peu d'années, parce que François Marie, duc de Milan, lui ordonna de revenir, et le menaça de la confiscation de tous ses biens en cas de désobéissance ; 2°. qu'Alciat, étant retourné chez lui, enseigna quelques années à Pavie, jusqu'à ce que, à cause des guerres, il s'en allât à Bologne, l'an 1532. Il est certain qu'Alciat séjourna cinq ans à Bourges : cela paraît par les vers qu'il fit en la quittant :

Urbs Biturix, invitus amans te desero amantem,
Quinque per æstates terra habitata mihi (18).

(13) *Ibid., pag.* 96.
(14) *Ibidem.*
(15) *Ibid., pag.* 106.
*1 *Leclerc prouve encore que, lorsque Alciat quitta l'Italie où il se trouvait mal, il n'avait d'autre intention que de venir à Avignon, dans l'espoir d'y trouver un poste.*
(16) *Il dit, dans la première page de son* Calvinisme de Berri, *qu'*Alciat *fit sa première leçon à Bourges, le lundi* 19 *d'avril* 1529.
(17) Panzirol. de Clar. Leg. Interpretibus, *lib. II, cap. CLXIX.*
*2 *Leclerc remarque que les écus ne valant alors que deux livres ou francs, la pension n'était d'abord que de* 1200 fr..
(18) Minos, *in* Vitâ Alciati.

Puis donc qu'au dire de Panzirole il y avait été appelé l'an 1528, il faut qu'il ne l'ait quittée qu'en 1533. Comment aurait-il donc pu enseigner quelques années à Pavie depuis sa sortie de Bourges, et aller ensuite à Bologne l'an 1532 ? Sa *Dissertation du Duel*, dédiée à François Ier., est datée d'Avignon le 1er. de mars 1529. La préface de ses Paradoxes est datée de Bourges le 24 d'août 1529. Voilà qui est décisif contre Panzirole. Il nous reste deux faussetés à relever : l'une de M. Moréri, l'autre de Paul Freher. Celui-là dit que *la libéralité de François Ier. attira* Alciat *en France, où il enseigna à Avignon* : selon celui-ci, Alciat alla enseigner dans cette ville, lorsqu'il ne faisait que de sortir de l'école de Parrhasius (19). C'est une fausseté absurde que de dire que la libéralité d'un roi de France fait venir un professeur au pays d'autrui ; et qui ne sait, que depuis qu'Alciat eut quitté l'école de Parrhasius, il alla étudier à Pavie et à Bologne, et qu'il fut reçu docteur en 1517, et qu'il fit imprimer des livres avant que de professer dans Avignon ?

(D) *Il se servit d'une ruse pour obtenir une augmentation de gages.*] Ce fut de faire par ses intrigues qu'on lui adressât une vocation de la part de l'académie de Padoue. Vossius, qui m'apprend cela, craignait qu'en différant de répondre à ceux qui lui offraient une profession dans l'académie de Cambrige, il ne se fût rendu suspect d'un pareil manége ; car, ajoute-t-il, la plupart des gens en usent ainsi : *Quis rerum mearum ignarus, aliud sibi persuadere possit, quàm diutinam hanc in respondendo cessationem indè duntaxat, aut potissimùm saltem, promanare, ut vocatione anglicanâ aliquid mihi apud Batavos lucelli acquiram ? Scimus id plerisque moris esse. Nec notam hanc effugit summus jurisconsultus, Andreas Alciatus, cùm Biturigibus Patavium vocaretur. Et ille quidem callidè hoc egerat ipse, ut vocaretur. Mihi, ut scis, ne per somnium tale quid cogitanti spontè apud vos professio oblata est. Ille item, immane quantùm aucto stipendio, apud Biturigias remansit. Ego, uti hoc nunquàm egi, ita nec*

(19) Freheri Viror. illustr. Theatrum, *p.* 826.

quicquam accessionis (quam quidem scio mihi minimè invideres) consequar remanendo , nisi simul accessio fiat fortè novi laboris (20). Je sentirais quelques remords de conscience , si je ne disais ici que M. de la Monnaie m'a indiqué ce passage de Vossius. Outre cela , il m'a fait savoir les particularités suivantes : « Il paroît par la XIIe. » lettre du IIe. livre des lettres de Sa- » dolet , qu'Alciat , dès la première » année de son séjour à Bourges, avoit » ou feignoit avoir dessein d'aller pro- » fesser le Droit à Bologne. Deux let- » tres italiennes du Bembe , l'une du » 7 de juillet 1532 , et l'autre du 23 » de février 1533 , apprennent beau- » coup de particularités touchant le » dessein qu'avoit la république de » Venise d'attirer Alciat à Padoue (21). » Les professeurs de cette université » en étoient dans une appréhension » mortelle : entre autres , Francesehin » da Corte , en latin *Franciscus Cur-* » *tius* , qui , pour détourner la venue » d'un tel collègue , faisoit courir le » bruit que le duc de Milan , Fran- » çois Sforce , mal nommé François » Marie par Pancirole , lui avoit dé- » fendu sous de très-rigoureuses pei- » nes de quitter la chaire de Pavie , » *sotto pena di confiscatione.* » Pour ne pas trouver ici un peu d'embarras , il faut , ce me semble , que nous supposions que le 23 de février 1533 de la lettre de Pierre Bembus est de l'an 1534 , à commencer l'année au mois de janvier ; car , sans cela , nous ne pourrions point comprendre qu'Alciat eût été à Pavie lorsque cette lettre fut datée : lui , qui avait professé cinq ans à Bourges , et qui n'avait commencé à y professer qu'en 1529. En consultant les lettres latines du même Bembus , j'ai trouvé qu'il écrivit à notre Alciat , le 15 de juillet 1532 , pour l'exhorter à venir prendre possession de la chaire qui lui avait été offerte dans l'académie de Padoue. Il lui lève la difficulté qui le tenait en suspens , et qui consistait en ce que la république de Venise ne promettait pas la même espèce d'écus qui avait été demandée (22). Bembus lui fait voir que pour une si petite différence , il ne fallait pas se dégager de sa promesse ; *et si vous venez* , ajoute-t-il , *je prends sur moi de vous faire avoir en peu de temps toute la somme que vous avez indiquée* , *et bien d'autres avantages.* Il lui écrivit encore le 21 d'avril 1534. Alciat était alors à Pavie , et n'y vivait pas content. Bembus lui déclare que , quant à lui , il acquiesce à ses excuses ; mais que les curateurs de l'académie de Padoue ne s'en payaient pas, et qu'ils étaient persuadés que la demande d'une chaire de jurisprudence au milieu d'eux avait été fondée sur un motif d'intérêt ; c'est-à-dire , qu'Alciat n'avait voulu être professeur dans l'académie de Padoue , qu'afin de se servir de ce poste pour se procurer de plus gros gages auprès du duc de Milan : *Utinam tam æqui in te judices Præfecti Ludi Patavini essent , neque sibi persuasissimum haberent , te propterea profitendi jus civile hâc in urbe locum postulavisse , ut eo tradito apud ducem istum tuum uterere ad largius atque uberius ab eo stipendium promerendum* (23).

Alciat s'était déjà servi de la même ruse , pendant qu'il était à Avignon. Il chargea l'un de ses amis (24) de faire en sorte qu'on l'appelât , ou à Bologne , ou à Padoue. Il n'avait point dessein d'accepter ces vocations; mais il s'en voulait servir pour faire augmenter ses gages. Nous savons cela par des lettres qu'il écrivait en ce temps-là , et qui ont été imprimées à Utrecht , l'an 1697 : *Si mille mihi aurei Ferrariæ constituerentur , eò non irem : et satis non possum non mirari , qui tibi in mentem venerit , hanc conventionem cum eo tractare ; cùm de Patavino , aut Bononiensi Gymnasio solùm tibi mandata dederim : quamvis nec mihi displiceant tua ista consilia : non quòd in has Academias venturus sim , sed quòd Avenionenses , si sciverint ab aliis quoque me sollicitari, ne eos deseram, timebunt, et augebunt stipendia. Quare cum eis potissimùm velim hæc dis-*

(20) Vossius , Epist. *XLVIII* , *pag.* 91 , 92. *Elle est datée de Leide* , *le* 1er. *de juin* 1625.

(21) *Ces* Lettres *du Bembe sont aux pages* 645 *et* 654 *du Recueil intitulé* Lettere di XIII Huomini illustri , *imprimé à Venise*, *en* 1560 , *in*-8° *Voyez aussi les XXIX*^e. *et XXX*^e. Lettres *du VI*^e. *livre du* Bembe.

(22) *Cùm tu nummos aureos solares petieris* , *illa tibi tantùm aureos est pollicita.* Petrus Bembus. Epist. *XXIX* , *lib. VI*, *pag.* 634.

(23) Bembus , Epist. *XXX* , *lib. VI* , *p.* 635.

(24) *Nommé* Franciscus Calvus.

semines, quos conjectabis idoneos esse; ut in Avenionensem Academiam litteras harum rerum indices dent (25). Son ami faisait des cabales à Padoue pour obliger les écoliers allemands à demander à la république de Venise que l'on fît venir Alciat (26). Celui-ci le pria de s'abstenir de cette peine, vu qu'il s'était engagé pour deux ans à la ville d'Avignon. Sa lettre est datée du 26 de septembre 1520. Quelles bassesses ! quel amour sordide du gain !

(E) *M. de Thou... était mal instruit de son histoire.*] Il suppose 1°. qu'Alciat, après avoir enseigné long-temps à Bourges, fut professeur à Avignon ; c'est tout le contraire : 2°. qu'Alciat sortit de France sur le déclin de son âge; il n'avait qu'une quarantaine d'années, plus ou moins : 3°. qu'Alciat, de retour en Italie, lut premièrement à Bologne, et puis à Ferrare ; il lut à Pavie, avant que d'aller à Bologne : 4°. qu'Alciat mourut l'an 1551 ; son épitaphe marque le 12 de janvier 1550. Il est vrai que quelques auteurs rapportent qu'elle donne cinquante-huit ans, huit mois, et quatre jours, à Alciat : ce qui prouverait qu'il mourut le 12 de janvier 1551 : mais d'autres rapportent qu'elle ne lui donne que cinquante-sept ans, huit mois, et quatre jours (27). L'erreur de M. de Thou est moindre que celle de Forsterus, adoptée par M. Doujat (28), et que celle d'Imperialis. Celui-ci met la mort d'Alciat à l'année 1559 (29). Forsterus la met à l'année 1548 (30). Mais remarquons principalement la fausseté d'un astrologue, qui, ayant dit qu'Alciat mourut à Ferrare l'an 1546, ajoute que ce fut d'une blessure de Saturne et du Soleil : *Andreas Alciatus didicit litteras græcas à Pomponio Gaurico Patavii... obiit Ferrariæ anno* 1546, *ex Saturno in oppositione horoscopi, et Sole Martis tetragono sauciato. In conversione annuâ non solùm directiones Apheta-rum, sed annuæ conversiones penitùs commaculatæ interimunt* (31). Voilà ce que Luc Gauric marque au-dessous de la figure de nativité de notre jurisconsulte. Il le fait naître le 8 de mai 1492, à une heure 30 minutes après le lever du soleil. Ne voilà-t-il pas un bel art ! il a des règles, selon lesquelles un homme devait mourir plusieurs années avant sa mort. J'ai lu une lettre d'Alciat, datée du 3 de septembre 1530, où il assure qu'il ne fait qu'entrer dans sa trente-septième année, ou qu'il n'a guère que trente-sept ans : *Vix trigesimum et septimum annum attingenti* (32). Cela prouverait qu'il naquit en 1494, ou en 1493.

(F) *Il fit sur-le-champ une harangue à François Ier., qui était entré dans son auditoire.*] Minos rapporte ce fait : Panzirole n'en dit rien ; mais, au lieu de cela, il assure que le dauphin, ayant assisté à une leçon d'Alciat, lui fit présent d'une médaille qui valait quatre cents écus. C'était celle que les habitans avaient donnée au dauphin. Je l'ai déjà dit en d'autres rencontres, dès qu'un fait de la nature de celui-ci varie dans les auteurs, ou ne paraît point dans la plupart de ceux qui font l'éloge d'une personne, il mérite de passer pour fort douteux. Cependant, il faut excepter celui-ci de cette règle ; car on trouve parmi les œuvres d'Alciat (33) le discours qu'il fit quand François Ier. assista à une de ses leçons.

(G) *Le vrai remède de son humeur inconstante.*] Si j'avais voulu me prévaloir de tout ce que j'ai rencontré dans les auteurs sur les divers déménagemens d'Alciat, j'aurais pu le faire paraître encore plus inconstant qu'il ne l'a été ; mais j'eusse fait conscience de le charger davantage. C'est bien assez que d'Avignon il se soit transporté à Bourges, de Bourges à Pavie, de Pavie à Bologne, de Bologne à Pavie, de Pavie à Ferrare, de Ferrare à Pavie ; et cela avant l'âge de soixante ans. Thevet arrange si mal ce qu'il dit de ce docte jurisconsulte, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en infère qu'Alciat retourna en France, après que le duc de Milan l'eut tiré de Bourges. Nous avons vu que Panzirole l'envoie de Pavie à Avignon. M Moréri l'envoie de Bourges

(25) Epist. Gudii, *etc.*, *pag.* 79.
(26) *Ibidem*, *pag.* 78.
(27) Ghilini, Teatro de' Letterati, *parte I*, *pag.* 11.
(28) Doujat. Prænot. Canon., *pag.* 619.
(29) Imper. *in* Musæo Histor., *pag.* 52.
(30) Forsteri Histor. Juris Civil., *lib. III*, *cap. XLI*, *pag.* 542.
(31) Lucas Gauricus *in* Schematib., *folio* 73.

(32) Epist. Gudii, *etc.*, *pag.* 106.
(33) *Au IVe. tome*, *pag.* 870 *de l'édition de Francfort*, *en* 1617.

à Orléans, et d'Orléans à Padoue. M. Teissier le fait professeur à Milan (34). Il cite Pasquier au chapitre XXIX du IXe. livre des Recherches : il fallait citer le chapitre XXXIX ; mais on n'y trouve point Milan. Voici les paroles de Pasquier : *J'ouïs 3 ou 4 des leçons* d'Alciat *dedans la ville de Pavie. De là m'estant transporté en la ville de Bologne, où lisoit Marianus Socinus, neveu de Bartholomæus, tous les escoliers italiens faisoient beaucoup plus de compte de cestui que de l'autre. Voire que ceux qui plaidoient, pour s'asseurer de leurs causes, recherchoient plus le Socin, pour ceste seule considération (disoient-ils) que jamais il n'avoit perdu le temps en l'estude des lettres humaines, comme Alciat.* M. Teissier, citant ce passage, dit que *Bartélemi Socin enseignoit la jurisprudence à Bologne, dans le temps qu'Alciat étoit professeur à Milan.* Ces deux faits ne se trouvent point dans Pasquier. Si j'avais voulu faire une masse générale de tout cela, quelle girouette n'aurais-je pas fait de notre inconstant professeur? Mais j'aurais été mille fois plus condamnable que les auteurs de ces mensonges, si je m'en étais prévalu à son préjudice. Il n'ignorait pas qu'on le blâmait de tous ces fréquens changemens d'académie ; il voulut s'en justifier entre autres raisons par celle-ci : c'est que personne ne trouve mauvais que le soleil parcoure toute la terre, afin d'animer toutes choses par sa chaleur, et par ses rayons : il ajoutait, que quand on loue les étoiles fixes, on n'a pas dessein de condamner les planètes (35). Il y avait une vanité insupportable dans ces sortes de comparaisons : c'était se regarder comme une source de lumière qui devait successivement parcourir toute la république des lettres, afin que par sa présence les ténèbres de la barbarie fussent chassées de tous les endroits où elles voudraient se cantonner. Mais accordons-lui sa comparaison, et disons-lui qu'il devait faire comme le soleil de Copernic : se tenir dans son centre, et illuminer de là tous ceux qui s'en approcheraient. Il y a bien plus de gloire à faire venir où l'on demeure un grand nombre d'écoliers, comme fit le philosophe Abélard (36), qu'à se transporter soi-même dans les villes où se rendent beaucoup d'écoliers. Et, sans doute, si l'amour de la gloire était tout seul dans une âme, s'il n'était mêlé avec l'amour du profit, ou avec une bizarrerie d'humeur qui fait que l'on se dégoûte bientôt des mêmes choses, on ne verrait pas tant de gens frappés de la maladie d'André Alciat. L'idée de la belle gloire inspirerait à un homme la résolution, non pas d'aller chercher les grands théâtres, mais de convertir en un grand théâtre celui où l'on se trouve placé, quelque petit qu'il soit : on se souviendrait de la réponse d'Agésilaüs. On l'avait placé dans un lieu indigne, un jour de cérémonie : Εὖγε, dit-il, *δείξω γὰρ ὅτι οὐχ οἱ τόποι τοὺς ἄνδρας, ἐντίμους, ἀλλ' οἱ ἄνδρες τοὺς τόπους ἐπιδεικνύουσι. Benè habet, ostendam enim non loco virum, sed locum viro cohonestari* (37). On verrait dans cette idée qu'il est bien plus beau de faire gratuitement une chose, que de la faire à gages, et qu'ainsi, plus on approche du don gratuit, c'est à dire d'une profession sans gages, plus on s'approche du grand et du beau: au lieu qu'on s'en éloigne pour s'approcher de l'esprit bas et mercenaire, à proportion de l'augmentation de gages que l'on extorque. C'est réduire à la nature des arts les plus mécaniques la profession des sciences. Un cordonnier ou un chapelier qui se fait plus payer de sa besogne qu'un autre, se fait par cela même la réputation d'un habile ouvrier. Quand vous prétendez que, si l'on vous donne une plus grosse pension pour ce que vous direz en chaire, c'est une preuve qu'on vous estime un plus grand prédicateur ou un plus savant professeur, ne jugez-vous pas de votre métier comme l'on juge de celui d'un cordonnier ou d'un chapelier? Cela est fort propre à décrier les sciences et à faire mépriser ceux qui les professent ; car un faux goût de gloire

(34) Teissier, Éloges des Hommes illustres, *tom. II, pag.* 395, *édition de Genève, en* 1683.

(35) *Voyez la* Harangue *qu'il récita à Ferrare, l'an* 1543. Operum *tom. IV, pag.* 862, *et* Claude Minos, *dans sa* Vie.

(36) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* FOULQUES.

(37) Plutarch. *in* Apophth. Laconicis, *init.*, *pag.* 208.

joint à l'avarice est ordinairement cause du défaut que l'on blâmait dans Alciat : je veux dire de cette passion de faire bientôt tout le tour des académies, de laquelle j'ai déjà parlé en un autre endroit (38). C'est assûrément mettre son érudition à l'encan, et faire savoir au public qu'on ne se livrera qu'au plus offrant et dernier enchérisseur.

(H) *Il ne voulut point renoncer à la profession en droit.*] Il s'en félicite dans une lettre qu'il écrivit à Paul Jove, que le pape Paul III avait long-temps amusé par des promesses trompeuses. *Je suis bien aise*, dit-il, *de ne m'être pas laissé tromper par ce pontife, qui, sous la promesse d'une grande récompense, m'a voulu attirer à Rome.* Là-dessus, il étale les biens solides de sa profession, et les oppose aux espérances imaginaires du cardinalat : *Mihi gratulor, quòd ab eo* (inveterati astûs sene principe) *me decipi non sim passus, quàm me, uti scis, magnis propositis præmiis Ticino, Ferrariâ, atque Bononiâ, in Urbem accerseret. Tum enim ex jure meo magis cautus fui, quàm tu ex sapientiæ præceptis prudens philosophus. Cur enim pro inani aut incertâ spe purpuræ, hos tantos primi suggestûs honores relinquerem, opimis præsertìm firmatos stipendiis ? Cur has tantas contemnerem circumfusæ juventutis salutationes ? et hanc deniquè tot consultoribus januam pulsantibus, existimationem magno lucro, et non obscurâ cum laude quæsitam, ineptè stultèque desererem* (39) ? Notez, en passant, que ceci réfute ceux qui disent qu'il refusa le chapeau de cardinal que le pape lui offrait (40). Ce conte est le fruit de l'hyperbole, la figure favorite d'une infinité de gens. On aurait dit tout ce qu'il y a de vrai dans cette affaire, si l'on s'était contenté de dire que le pape, pour mieux attirer à Rome André Alciat, lui fit entendre que ce serait le moyen de se frayer le chemin du sacré collége. Un tel discours est bien éloigné de l'offre d'un chapeau de cardinal.

(I) *Il était non-seulement fort avare, mais aussi un grand mangeur.*] Panzirole s'exprime ainsi : *Avarior habitus est, et cibi avidior.* Il ajoute qu'Alciat, ayant reçu trois cents écus pour une consulte, et su qu'on en avait donné davantage à Marianus Socin pour la même affaire, s'écria qu'on avait trouvé un meilleur marchand, mais non pas un meilleur jurisconsulte. Prenez ceci en passant pour une confirmation de ce qui a été cité de Pasquier (41). Nous allons apprendre d'autres nouvelles de l'avarice d'Alciat : « De deux points est-il taxé. » L'un, que sa méthode ressentoit je » ne sçai quelle ostentation docto- » rale..... L'autre, que l'avarice lui » commandoit tellement, qu'il sem- » bloit que sa langue, plume et doc- » trine, fussent à gage des seigneurs » qui plus lui donnoient d'escus. Et » mesme je me souviens qu'aux Parer- » ges, parlant de Jason, il vueille » prescher pour l'argent, le prisant » de ce qu'à lui ont esté augmentez » les gages des docteurs. D'où Alciat » a bien sceu faire son profit, ayant » tiré de l'université de Bourges douze » cens escus d'estat, outre ses licences » et doctorats, qu'il faisait bien tri- » pler, suivant la trace du docteur Ja- » son, lequel fut le premier qui, » pour les degrez et honneurs qu'il » donnoit aux jurisconsultes, prenoit » cinquante et cent escus, au lieu » qu'auparavant lui on avoit accous- » tumé de passer pour trois ou qua- » tre escus. A cause de ce (dit-il) que » lui, Décius, Ruine, et les autres » docteurs peuvent s'enrichir de ces » gratieusetez, que paient les écoliers » sans estre sujets à repréhension. De » là il n'est pas mal-aisé de recueillir » qu'il se fait fort de Jason contre » ceux qui se formalisoient à l'encon- » tre de lui, de ce qu'il estoit tellement » tenant à l'argent, que, pour rece- » voir de lui la dignité de docteur, » bachelier ou licentié, il falloit qu'on » desgaignast à foison des escus. Ce » qui me fait persister davantage en » cette opinion est qu'au dernier cha- » pitre du cinquième livre de ses Pa- » rerges, reprenant son propos de Ja-

(38) *Dans la remarque* (A) *de l'article de* (François) ACCARISI.

(39) Alciat. Epistol. ad Paulum Jovium. *Elle est à la tête du Ier. volume des Histoires de Paul Jove, et datée de Pavie, le 7 d'octobre* 1549.

(40) Teissier, Élog. *tom. II, pag.* 394, *édition de* 1683 ; *et tom. I, pag.* 34, *édit. de* 1696.

(41) *Au commencement de la remarque* (G), *après la citation* (32).

» son, il se plaind des princes et sei- » gneurs, qui couchent en si petit es- » tat les doctes et sçavans hommes, » au lieu qu'au tems passé, même du » tems de Vespasian (au rapport de » Tranquille), cet empereur faisoit » délivrer de ses deniers publics quin- » ze cens escus aux orateurs et rhéto- » riciens grecs et latins; mesmes » adjouste-il l'authorité du rhétori- » cien Euménius, qui exerçoit sa vo- » cation à Authun, auquel, par l'or- » donnance des empereurs Diocletian » et Maximian, on donnoit d'estat » quinze mil escus par an. » Ces paroles sont de Thevet, à la page 279 du VII[e]. tome de l'Histoire des Hommes illustres.

(K) *Ceux qui disent qu'il passa toute sa vie dans le célibat se trompent.*] Voici comme il parle dans une lettre qu'il écrivit à son ami François Calvus, après s'être retiré de Milan à Avignon : *Vice versâ, et ego te rerum mearum admoneo; multis affectum me ærumnis patriâ excessisse, uxorem vivam et sospitem ibi reliquisse; cæteros fato functos* (42), *fortunis plerisque amissis, virtuti soli innixum non omninò concidisse. Libros et Bibliothecam omnem conservâsse. In præsentiâ Jus Civile Avenione profiteor*(43). Corrigeons donc ces paroles de M. Teissier, *il passa sa vie dans le célibat* (44).

(L) *La latinité* de Tacite *lui paraissait d'une extrême dureté.*] C'est en écrivant à Paul Jove que cette plainte lui échappa : *Alciatus non dubitat affirmare dictionem ejus præ illâ Pauli Jovii esse senticeta* (45). Dans une autre rencontre il avait parlé bien autrement: *Certat in Tacito sermonis gravitas cum elegantiâ* (46). Je renvoie la discussion de ceci à l'article de Tacite.

(M) *Ses* Emblèmes *ont été fort estimés..... et ornés de divers commentaires.*] Scaliger le père, qui n'était point prodigue de louanges, comme chacun sait, parle ainsi de cet ouvrage : *Alciati præter Emblemata nihil mihi videre contigit. Ea verò talia sunt, ut cum quovis ingenio certare possint. Dulcia sunt, pura sunt, elegantia sunt; sed non sine nervis : sententiæ verò tales, ut etiam ad usus civilis vitæ conferant* (47). Ces Emblèmes ont été traduits en français, en italien et en espagnol (48). Les versions françaises sont trois pour le moins; celle de Barthélemi Aneau *, celle de Jean le Fèvre, et celle de Claude Minos (49). Ce dernier ne se contenta pas de les traduire, il les commenta aussi. Un des plus savans humanistes d'Espagne (50) les a crus dignes d'un commentaire de sa façon. Pignorius, savant Italien, en a fait le même jugement, et, après eux tous, un professeur de Fribourg (51) les a publiés avec leurs notes et avec les siennes, et y a joint à la fin celles de Frédéric Morel. Cette édition est fort bonne; c'est dommage qu'on n'y puisse pas distinguer ce qui appartient à chaque commentateur : elle est de Padoue, en 1661, in-4°. Je ne parle point de Sébastien Stockhamerus, dont le travail n'a pas été fort estimé : *Sebastianum Stockhamerum vix Commentatoris nomine dignor, quia in solâ Epigrammatis resolutione occupatur, paucissimis, iisque satis vulgatis sententiis et fabulis additis; ad hæc vix mediam Emblematum partem hoc suo more explicat* (52). Je ne parle point non plus de ce jésuite qui expliqua publiquement à Paris ces mêmes Emblèmes (53); mais je pense qu'on ne sera pas fâché de voir le titre dont Barthélemi Aneau (*Bartholomæus Anulus*) se servit. Le voici : *Les Emblesmes d'André Alciat, traduits vers pour vers jouxte la diction latine, et ordonnez en lieux communs, avec sommaires, inscriptions, schemes, et briefves expositions epimythiques, selon l'allégorie naturelle, morale, ou*

(42) *Il dit néanmoins, dans une lettre écrite l'an 1522, que sa mère et son oncle paternel étaient en vie.* Epistola Gudii, *etc.*, *pag.* 96.

(43) *Ibidem*, *pag.* 75.

(44) Teissier, Addit. aux Élog., *tom. I*, *p.* 34.

(45) Vossius, de Hist. Lat., *lib. I*, *p.* 160.

(46) *Vide* Canonherii Disc. Politic. in Tacit., *pag.* 3.

(47) Jul. Cæsar. Scalig. de Poëtic., *lib. VI*.

(48) Joh. Matthæus Toscan. *in* Peplo Ital., *lib. III*.

* *La version de le Fèvre est de* 1536; *celle d'Aneau est de* 1558; *celle de Mignault, de* 1584. *C'était dans cet ordre, qu'au jugement de Leclerc il fallait les citer.*

(49) *Voyez* la Bibliothéq. de la Croix du Maine.

(50) Sanctius, *Brocens.*

(51) Joannes Thuilius, *Mariæmontanus*, *Tirol. Phil. et Med. D. atque olim in Archid. Friburg Brisgoiæ Universitate Human. Litter. Professor ordinarius.*

(52) Thuilius *in Præf.* Claude Minos *en juge à peu près de même dans sa préface.*

(53) Minos, *là même.*

historiale. Les éditions de cet ouvrage d'Alciat sont innombrables : dans celle de Thuilius, dont je me sers, il y a deux cent douze Emblèmes : ainsi j'ai été surpris que Paul Freher nous assure que ce livre ne contient que cent Emblèmes * (54).

(N) *Son écrit* des Abus de la Vie Monastique *est daté du 7 de juin* 1553] Si cette date était bonne, il faudrait rejeter tous les auteurs qui mettent la mort d'Alciat au 12 de janvier 1550 ou 1551, et qui allèguent son épitaphe (55). Mais on s'est trompé en datant cet écrit-là ; et je pense qu'il fut composé avant l'année 1520, et que c'est la même pièce qu'Alciat eut peur qu'Érasme ne fît imprimer : *Quod ut facias te quoque ipse oro : nec minus ut de unguibus Erasmi reglutines Orationem illam meam ad Matthiam Minoritam, cùm id quæso, ne si in cinerariorum istorum manus inciderit, parata sint mihi cum eis æterna bella* (56). C'est ce qu'il écrivit à son ami François Calvus, le 26 de septembre 1520. On a publié à Utrecht, en 1697, quelques lettres du même jurisconsulte qui nous apprennent bien des choses particulières, et surtout les louanges qu'il se donnait avec une vanité de fanfaron.

* *Leclerc remarque que Gesner, qui n'avait vu que l'édition de* 1531, *faite à Augsbourg, dit qu'elle contenait environ cent Emblèmes; mais Freher ne cite pas Gesner.*

(54) Paul. Freher. *in* Theatro.

(55) *Voyez la remarque* (E).

(56) Epist. Gudii, *etc., pag.* 80. *Voyez aussi pag.* 81, 82, *et la Préface de M. Burman.*

ALCIAT (Jean-Paul), gentilhomme milanais, fut un de ces Italiens qui abandonnèrent leur patrie dans le XVIe. siècle, afin de s'unir à l'Église protestante, et qui ensuite s'amusèrent à tant raffiner sur le mystère de la Trinité, qu'ils formèrent un nouveau parti, non moins odieux aux protestans qu'aux catholiques. Alciat avait porté les armes : il commença ses innovations à Genève, de concert avec un médecin nommé Blandrata, et avec un avocat nommé Gribaud, auxquels Valentin Gentilis s'associa (*a*). Les précautions que l'on prit contre eux, et les procédures sévères que l'on exerça contre ce dernier, rendirent les autres plus timides, et les engagèrent même à chercher un autre théâtre (*b*). Ils choisirent la Pologne, où Blandrata et Alciat semèrent leurs hérésies avec assez de succès. Ils attirèrent Gentilis (A), qui ne manqua pas de les aller joindre (*c*). Il avait l'obligation à Alciat, qu'à sa prière le bailli de Gex l'avait mis hors de prison (B). On prétend que de la Pologne ils passèrent en Moravie. Nous dirons en son lieu quelle fut la destinée de Gentilis. Pour ce qui est d'Alciat, il se retira à Dantzick, et y mourut, dans les sentimens de Socin (C), car il n'est pas vrai qu'il se fit Turc (D). Il avait écrit deux *lettres* à Grégoire Pauli, l'une en 1564, l'autre en 1565, datées de Husterilts, où il soutenait que Jésus-Christ n'a commencé d'être qu'à sa naissance de la sainte Vierge (*d*). On a donc eu raison de blâmer Moréri, qui l'avait fait arien, et puis mahométan (*e*). Peut-être qu'avant que de se retirer à Dantzick, il avait fait un tour en Turquie, sans avoir dessein de s'y faire renégat, mais seulement d'y être à couvert des persécutions (E) ; et c'est peut-être ce qui donna lieu au bruit qui a tant couru et qui court encore,

(*a*) *Voyez* Aretius, *dans l'*Histoire de la Condamnation de Gentilis.

(*b*) Beza, *in* Vitâ Calvini.

(*c*) *Id. ibid.*

(*b*) Bibliot. Antit. init., *pag.* 28.

(*e*) *Voyez son* Dictionnaire, *au mot* Alciat, *où on le réfute.*

de son prétendu mahométisme. Calvin et Bèze ont parlé de lui comme d'un fou à lier (F).

(A) *Ils attirèrent Gentilis.*] J'ai suivi Aretius et Théodore de Bèze, qui s'accordent à débiter que Gentilis n'alla en Pologne qu'après que Blandrata et Alciat y eurent dogmatisé (1); et j'abandonne l'auteur de la Bibliothéque des Antitrinitaires, qui affirme qu'Alciat et Gentilis allèrent ensemble en Pologne, environ l'an 1562 (2). Stanislaüs Lubienietzki a dit à peu près la même chose : *Valentinus iste, et Paulus Alciatus Pedemontanus, cùm Genevæ ob odia Calvini acerrima subsistere non possent, anno* 1563 *in Poloniam venerant* (3). Mais ces auteurs ne sont point assez exacts pour mériter la préférence. Hornius la mérite encore moins, lui qui a dit que George Blandrata et Paul Alciat, tous deux médecins (il se trompe à l'égard d'Alciat), se sauvèrent de Suisse en Pologne, épouvantés par le supplice de Servet et par celui de Gentilis. Dans la même page de son Histoire Ecclésiastique, il assure qu'ils suivaient le trithéisme de Valentin Gentilis (4). Mais il est certain que l'hérésie d'Alciat était le pur socinianisme. On ne saurait mieux réfuter la chronologie de Hornius que par une lettre de Pierre Martyr, écrite à Zurich, le onzième de juillet 1558. On apprend à Calvin, dans cette lettre, qu'on avait vu Grégoire le médecin, accompagné de Jean Paul le Piémontais; qu'on les exhorta à ne point rompre l'union de l'Église, et à se conformer au formulaire de l'église italienne de Genève; qu'on n'y gagna rien, et que, de l'avis de Bullinger, on leur conseilla de vider la ville; qu'ils le firent; que le médecin dit qu'il s'en allait en Transylvanie, et que Jean Paul se retira à Chiavenne. Il faut lire dans Pierre Martyr, non pas *Gregorium medicum*, mais *Georgium medicum*, qui n'est autre que George Blandrata, tout comme *Joannes Paulus Pedemontanus* n'est autre que notre Alciat. Si Calvin ne disait pas expressément que tous ces hétérodoxes Italiens, et nommément Jean Paul Alciat, signèrent le formulaire, on serait fort tenté de penser que ceux dont parle Pierre Martyr refusèrent d'y souscrire. Quoi qu'il en soit, ils n'étaient plus à Genève peu après la signature; car elle se fit le 18 de mai 1558, et ils étaient à Zurich le onzième de juillet suivant. Gentilis ne fut mis à mort qu'en 1566. Il était sorti de Genève quelques mois après la signature, et s'était retiré au pays de Gex, où il conféra avec Alciat : ce qui montre, ou qu'Alciat n'alla point à Chiavenne en sortant de Zurich, ou qu'il y demeura peu. Voyez l'article Blandrata, où je tâche de débrouiller l'ordre des temps par rapport à ces gens-là.

(B) *A sa prière, le bailli de Gex avait mis Gentilis hors de prison* (5).] On ne sait si les prières suffirent. Sandius insinue qu'il fallut donner de l'argent : *In oppido nomine Gajum in carcerem conjicitur* (Gentilis) *undè cùm evadere non posset, quòd esset pauper, à socio suo Paulo Alciato redimitur, quem utpotè locupletem, prætereà verò nobili genere ortum, immò et militem, simili modo non audebant aggredi* (6).

(C) *Il mourut à Dantzick dans les sentimens de Socin.*] C'est de quoi on ne peut raisonnablement douter, après les preuves que Martin Ruarus (7) en a données. Il dit que cet homme, ayant vécu quelques années à Dantzick comme un bon chrétien, recommanda en mourant son âme à Jésus-Christ son sauveur, et puis il ajoute (8) : « Catherine Weimera, » aïeule de ma femme, qui le connais- » sait familièrement et qui assista à sa » mort, l'a souvent dit à David Wer- » ner Buttel son mari, qui est encore » en vie, et il n'y a que trois ans » qu'elle est morte. Ma belle-mère me » dit encore hier qu'elle avait souvent

(1) Aretius, *dans l'Hist. de la Condamnation de Gentilis. Voyez aussi la LXXXIe. Lettre de Bèze.*

(2) Bibliot. Antitrinit., *pag.* 26 *et* 27.

(3) Lubieniec. Hist. Reformat. Polon., *p.* 107.

(4) *On trouve ces fautes dans l'édition de* 1687, *augmentée des Notes et de la Continuation de M.* Leydecker.

(5) Histor. Reformat. Polon., *pag.* 107; Bibliot. Antitrinitat., *pag.* 27.

(6) Bibliot. Antitrinit, *pag.* 26.

(7) *Lisez ainsi, et non pas* Martin Bucerus, *dans la* Biblioth. Antitrinitat., *pag.* 27.

(8) *Dans une lettre écrite à Calovius, et datée de Dantzick*, a. d. III. Non. Apr. 1640. *C'est la XLVIIe. de la première centurie des* Lettres de Ruarus.

» vu en cette ville la veuve d'Alciat, » qui survécut quelques années à son » mari. » Il ajoute, par occasion, qu'il a ouï dire à André Woidovius, qu'Alciat, courant risque d'être assommé à Cracovie par des écoliers, à cause qu'il passait pour arien, éluda leurs mauvaises intentions en leur disant qu'il croyait en Jésus-Christ fils du Dieu vivant et de Marie : ce nom de Marie le sauva : *Ridiculo schemate evasisse, cùm se non Arianum sed Marianum esse diceret, quòd cùm illi quid sibi vellet quærerent, respondisse, credere se Jesum Christum Dei vivi et Mariæ filium. Illi non minore stupore quàm malitiâ obsessi, audito venerando Mariæ nomine, incolumem dimiserunt.* Voilà un cas où la maxime des dévots outrés de la sainte Vierge se trouva véritable : *Que l'on est quelquefois sauvé avec plus de promptitude en invoquant le nom de Marie qu'en invoquant le nom de Jésus* (9).

(D) *Il n'est pas vrai qu'il se fit Turc.*] On vient d'en lire les preuves ; et, sur cela, qui peut s'empêcher de dire qu'il serait à souhaiter que ceux qui soutiennent la bonne cause ne fussent point sujets à certains défauts qui règnent éternellement parmi les persécuteurs de l'orthodoxie? Un excès de crédulité, un fond de mauvaise haine, je veux dire une haine qui ne comprend pas moins la personne de l'hérétique que son hérésie même, nous font avaler tous les contes que l'on débite au désavantage d'un hérésiarque. Court-il quelque bruit qu'il s'est tué, que le diable l'a emporté, qu'il est mort enragé et en blasphémant, on le croit sans attendre que la chose soit avérée, on l'écrit à ses amis partout où l'on a commerce, on l'imprime, qui pis est ; et dès là on sème un mensonge dont la graine ne se perd jamais, tant elle tombe en bonne terre. Le premier qui le publie n'est pas long-temps le seul qui l'ait publié : on ne chôme pas à le faire passer de livre en livre, comme un grand motif de zèle ou comme un objet de réflexions.

Les protestans n'ont pas été moins trompés que les catholiques au prétendu mahométisme de Jean-Paul Alciat. Ils n'ont pas été moins soigneux de le débiter les uns que les autres.

Iliacos intrà muros peccatur et extra (10).

Sponde l'a inséré dans ses Annales Ecclésiastiques ; et c'est de là sans doute que le père Maimbourg l'avait copié (11), quoiqu'il ne cite point cet auteur, comme M. Moréri le cite. Le fameux Calovius l'avait débité : Ruarus lui écrivit ce que l'on a vu. Il y avait deux ans que sa lettre était imprimée lorsqu'on fit une nouvelle édition de l'Histoire Ecclésiastique de Micrælius : cependant celui qui a pris la peine d'y ajouter beaucoup de choses n'en a pas ôté le mensonge pour lequel Calovius avait été censuré. Je ne sais si Ruarus a bien découvert l'origine de cette fable. Il croit qu'une lettre de Théodore de Bèze (12) en a été le fondement. Cette lettre rapporte que Valentin Gentilis, interrogé sur son camarade Alciat, avait répondu : *Il s'est fait mahométan, et il y a long-temps que je n'ai eu aucun commerce avec lui.* Les deux conjectures de Ruarus ne sont pas mauvaises : 1°. Gentilis crut faire plaisir par-là aux juges qui lui faisaient son procès. Nous apprenons tous les jours (13) par nos gazettes quelque chose de semblable, c'est-à-dire, que les déserteurs débitent mille nouvelles très-propres à chatouiller ceux qui les questionnent ; 2°. Gentilis, qui reconnaissait en Notre-Seigneur une génération ou une filiation fort singulière, était bientôt disposé à mettre dans la même catégorie les samosaténiens et les mahométans. Deux sectaires qui se brouillent s'entre-haïssent plus au commencement qu'ils ne haïssent le tronc duquel ils se sont séparés : de sorte que Gentilis était un mauvais témoin à l'égard d'Alciat, après les disputes violentes qui les avaient désunis dans la Pologne. Voëtius (14) et Lætus (15) n'ont cité que cette lettre de Théodore de Bèze quand ils ont dit qu'Alciat s'était fait mahométan. Hornius n'a cité

(9) *Velocior est nonnunquàm salus invocato nomine Mariæ quàm invocato nomine Jesu.* S. Anselmus, de Excellentiâ Virginis, *cap. VI.*

(10) Horat. Epist. *II*, *lib. I*, *vs.* 16.

(11) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, *tom. III*, *pag.* 344, *édition de Hollande.*

(12) *C'est la LXXXI*e.

(13) *On écrit ceci l'an* 1693.

(14) Voet. Disputat., *tom. III*, *p.* 781.

(15) Joh. Lætus, Compend. Hist. univ., *p.* 436.

personne, quoiqu'il avance cela avec la dernière confiance. *Alciatus*, dit-il (16), *transiit ad* Turcas, *ac* muhammedismum *amplexus, inter eos vitam finiit*. Hoornbeek ne cite non plus personne dans l'Apparat de ses Disputes contre les Sociniens, où il dit deux ou trois fois qu'Alciat embrassa le mahométisme : *Dignam pœnam dedit quando eum Deus ad muhammedanos prolabi sivit ; nempè ne alibi quàm inter infideles istos nomen suum ultrà profiteretur* (17). On pourrait soupçonner que cette fable n'a pas eu la lettre de Théodore de Bèze pour son fondement unique, si l'on ne considérait que légèrement l'Histoire de la réformation polonaise ; car, quand on y voit que l'auteur, ayant parlé d'un certain Adam Neusserus (18), qui enfin se vit contraint de s'enfuir à Constantinople, ajoute qu'Alciat avait eu une semblable destinée, on ne peut guère penser sinon que la chose est véritable, puisqu'un tel historien la débite. Mais, en examinant de près les paroles de cet auteur, on trouve que son témoignage se réduit à rien. Voici comme il parle dans la page 200 : *Exacto trimestri necesse habebat* (Adamus Neusserus), *periculo sibi ab exploratoribus Cæsaris imminente, solum vertere, et Constantinopolin (quam et Alciati fortunam fuisse suprà vidimus, adeò Turcæ ante christianos æquitate et humanitate longè sunt !) confugere.* Ces paroles nous renvoient à un endroit précédent : je crois que c'est à la page 109. Or, si d'un côté l'on trouve dans cette page que quelques-uns ont écrit que Gentilis s'était fait mahométan, on y trouve aussi, de l'autre, que ce furent ses ennemis qui forgèrent cette imposture. C'est sans doute ce qu'a voulu dire le sieur Stanislas Lubienietzki. On le sent, malgré les fautes d'impression qui défigurent misérablement son livre. *De* Alciato *scriptum accepi*, dit-il (19), *eum in epistolis ad Gregorium Pauli anno* 1564 *et* 1565 *Husterlitzii datis dissuasisse sententiam quòd Christus exstiterit antequàm ex Mariâ nasceretur, et acerrimè dogmati vulgari de Trinitate restitisse, ità ut mahometismum consilii in primordio reformationis sat ancipiti et arduo ignarus ei prætulisse scribatur, sed à Calvino et inventurum ejus æmulis, odio internecino iri eum et alios veritatis amantes flagrantibus* (20).

(E) *Peut-être... avait-il fait un tour en Turquie.... pour être à couvert des persécutions.*] Cela me fait souvenir de Pierre Abélard, qui fut sur le point d'aller chercher un asile aux pays des infidèles, contre les agens ou les promoteurs de l'orthodoxie. Il avait été battu de l'oiseau, et s'alarmait plus qu'un autre ; car toutes les fois qu'il entendait dire qu'il se ferait bientôt une assemblée d'ecclésiastiques, il s'imaginait que c'était pour le condamner. D'ailleurs, il avait éprouvé le grand crédit de ces agens, et il n'était pas facile de leur échapper sous des princes de leur parti. Ils écrivent partout ; et avant que leur ennemi soit arrivé dans une ville, le portrait de ses erreurs y fait déjà peur, et y soulève tous les esprits. Un temps a été, que ceux qui avaient l'oreille des papes pouvaient rendre la meilleure partie de l'Europe un pays inhabitable, à l'égard d'un homme qu'ils se seraient mis fortement en tête de faire passer pour hérétique ; et ce pauvre misérable pouvait en quelque façon leur appliquer quelques endroits du psaume CXXXIX (21). Il ne faut donc pas s'étonner que Pierre Abélard ait eu envie d'aller chercher du repos au milieu des mahométans ou des païens : il espérait qu'en payant tribut il aurait la liberté de professer le christianisme hors de la sphère d'activité de l'*Odium Theologicum* ; et il craignait, qu'à moins que d'en venir là, il se trouverait toujours enfermé dans cette sphère. Voici ses paroles : *Deus ipse mihi testis est quotiens aliquem ecclesiasticarum personarum conventum adunari noveram, hoc in damnationem meam agi credebam. Stupefactus illicò quasi supervenientis ictum*

(16) Hornius, Hist. Eccles., *pag.* 351. *Edit. ann.* 1687.

(17) Hoornbeek. Apparatus, *pag.* 29 ; *vide etiam pag.* 23.

(18) *Il y a dans l'imprimé* Neusnerus ; *mais ce livre est tout plein de fautes, et surtout quant aux noms propres.*

(19) Histor. Reformat. Polonicæ, *pag.* 109.

(20) *Je crois qu'il faut lire*, à Calvino esse inventum et ejus æmulis, odio internecino in, etc.

(21) Quò ibo à spiritu tuo, et quò à facie tuâ fugiam ?.. . Si sumpsero pennas meas diluculo et habitavero in extremis maris.... ; illic tenebit me dextera tua.

fulguris exspectabam, ut quasi hæreticus aut profanus in Conciliis traherer aut Synagogis.... Sæpè autem (Deus scit) in tantam lapsus sum desperationem , ut Christianorum finibus excessis ad Gentes transire disponerem , atque ibi quietè sub quâcumque tributi pactione inter inimicos Christi christianè vivere (22). Or, comme Alciat avait encore plus à craindre du papisme qu'Abélard, et qu'il ne voyait guère de sûreté dans les pays où les autres chrétiens étaient les maîtres ,

Tenent Danai quà deficit ignis (23),

ses boutades et ses caprices auraient bien pu lui faire naître l'envie d'essayer la tolérance des Turcs , et l'en dégoûter bientôt pour l'envoyer à Dantzick. Apprenons à nous défier de certains récits , encore que des auteurs considérables les adoptent.

(F) *Calvin et Bèze ont parlé de lui comme d'un fou à lier.*] Le premier dit que le jour que l'on proposa aux Italiens soupçonnés d'hétérodoxie un formulaire à signer, Alciat s'emporta d'une manière furieuse : *Inter quos princeps fuit Joannes quidam Paulus Alciatus , homo non stolidi tantùm ac vesani ingenii , sed planè phreneticus ad rabiem usque* (24) : l'autre dit que c'était un homme à vertiges et un frénétique ; *Paulus quidam Alciatus , Mediolanensis , homo jam anteà planè phreneticus et vertiginosus* (25).

(22) Abælardi Oper. , *pag.* 32.

(23) Virgil. Æneid., *lib. II* , *vs.* 505.

(24) Calvin. advers. Valent. Gentil. , *p.* 659. Tractat. Theolog.

(25) Beza , Epistol. *LXXXI.*

ALCIAT (Térence) , jésuite italien , issu de la même famille qu'Alciat le jurisconsulte, naquit à Rome, l'an 1570. Il étudia cinq ans en droit avant que de se faire jésuite. Ce fut au mois de mars 1591 qu'il entra dans cette société. Les emplois qu'il y a eus témoignent qu'on l'y regardait comme un sujet important. Il fut pendant treize ans préfet du collége de Rome ; il y enseigna cinq ans la philosophie , et dix-sept ans la théologie. Après cela, il fut directeur de la pénitence du Vatican , et sous-supérieur de la maison professe. Il assista à la neuvième congrégation générale des jésuites , comme député de la province de Rome ; et lorsqu'il mourut d'apoplexie , le 12 de novembre 1651 , il était sous-provincial. Il n'était pas dans une moindre considération hors de la société ; car outre qu'il fut longtemps qualificateur de la congrégation du Saint Office , et consulteur de la congrégation des rites, il fut choisi par le pape Urbain VIII , pour réfuter le père Paul. Il préparait une édition des actes du concile de Trente , qui aurait été l'apologie de cette assemblée contre toutes sortes d'adversaires , et nommément contre ce redoutable Vénitien. Il avait déjà ramassé un grand nombre de matériaux pour cet important et pénible ouvrage , lorsque la mort le fit sortir de ce monde (*a*) ; mais encore qu'il eût donné plusieurs années à ce travail, il n'avait presque pas commencé la forme de son ouvrage. Le père Sforce Palavicin , qui fut chargé du même dessein , nous apprend pourquoi le père Alciat était demeuré si loin de l'exécution (A). Si M. Moréri avait seulement jeté les yeux sur la préface du cardinal Palavicin , il n'aurait pas mis entre les œuvres du père Alciat *les Actes du concile de Trente.* Il n'y faut mettre qu'un *Sermon sur la Passion* , prononcé devant le pape Clément VIII , en 1602 , et la *Vie de Pierre Fabri*, compagnon

(*a*) *Ex* Bibliothecâ Scriptorum Societatis Jesu , Nathanaëlis Sotuelli.

de saint Ignace Loyola. Le père Alciat, déguisé sous le nom d'*Eminius* (*b*) *Tacitus*, l'a traduite en italien du latin de Nicolas Orlandino (*c*). Cette traduction fut imprimée à Rome en 1629. Le latin fut imprimé à Lyon en 1617. M. Moréri remarque que le pape Urbain VIII disait que le père Alciat était digne du chapeau de cardinal. Nicius Érythræus le rapporte (*d*). Si l'on demande à quoi tenait-il donc que ce jésuite n'eût pas ce qu'il méritait? Urbain VIII n'était-il pas le distributeur de ces chapeaux? La réponse est fort aisée: il faut conférer cette dignité à tant de gens par des raisons de politique, qu'on ne peut toujours y admettre ceux que l'on croit la mériter.

(*b*) Leon Allatius *in* Apibus Urbanis, *pag.* 238, *et* Alegambe *disent* Erminius.

(*c*) Sotuellus, Bibl. Societ. Jesu.

(*d*) Nicius Erythr. Pinacoth. *II*, *cap.* *XLVII.*

(A) *Le père Alciat, qui avait entrepris une Réfutation de Frà Paolo, était demeuré.... loin de l'exécution.*] Il s'était imposé la loi de ne rien nier à son adversaire, sans apporter des preuves de sa négative; de sorte qu'il employa bien des années à chercher des mémoires qui lui fournissent ces preuves. Le cardinal Palavicin prétend que c'était une œuvre de surégogation, parce qu'il n'y a point de lois qui obligent à la preuve celui qui nie: c'est à l'accusateur à prouver; et, s'il ne le fait point, il mérite la peine du talion: mais la personne accusée peut se contenter d'un *je nie le fait;* cela suffit à la faire absoudre, pendant qu'on ne prouve rien contre elle. *Là dove questi s'era fatto lecito d'accusare senza provare, il che dalle leggi è punito colla pena del talione, quegli non volle negare senza haver la prova della falsità; dal che ogni legge il disobligava. Quindi fu che spese moltissimi anni in cercar memorie certe di que' successi* (1). N'en déplaise à ce cardinal, je ne crois pas qu'en cette rencontre ce fût assez de nier ce que le père Paul affirmait. Quand on a les rieurs contre soi, il faut avoir droit et demi, et accumuler preuve sur preuve, si l'on veut gagner sa cause. Ce cardinal ajoute que le père Alciat composait fort lentement, parce qu'il ne se pardonnait rien qui fût éloigné de la perfection: la vieillesse et les affaires de la Compagnie furent de nouveaux obstacles: *Dapoi, la fredilezza dell' età decrepita, la natura perplessa, la penna altrettanto lenta, quanto esquisita, le occupazioni de' nostri governi domestici, hanno cagionato ch'egli sia morto con lasciar solo qualche vestigio dell' opera conceputa in idea* (2). Que ceci nous fasse comprendre qu'il y a des gens qui, à force de travailler à être de bons auteurs, demeurent toujours privés de la qualité d'auteur.

(1) Pallavic. *Introduzione all'* Hist. del Concilio Trident., *cap. V.*

(2) *Là même.*

ALCINOÉ, fille de Polybe le Corinthien, et femme d'Amphilochus, devint folle d'amour pour un certain Xanthus de l'île de Samos, qui était logé chez elle. Ce n'est point là ce qu'il y eut de plus étrange dans son aventure: le grand sujet de surprise est de voir que ce fut Minerve qui lui inspira cette maladie d'amour, pour la punir de ce qu'elle n'avait pas payé tout ce qu'elle avait promis à une femme qui avait travaillé chez elle. Cette femme pria Minerve de la venger, et voilà comment ses prières furent exaucées. Alcinoé, par les soins de cette déesse, devint si furieusement amoureuse de son hôte, qu'elle abandonna sa maison et ses petits enfans, et s'embarqua avec lui. Mais, pendant le voyage, elle fit des réflexions sur sa conduite; elle en pleura; elle se

souvint avec cris et larmes de son jeune mari et de ses enfans ; enfin, toutes les bonnes paroles de Xanthus, qui promettait de l'épouser, étant une trop faible consolation, elle se précipita dans la mer (*a*). Grand exploit et bien digne de la déesse Minerve ! Voyez la remarque (C) de l'article Égialée, et la remarque (D) de l'article Myrrha.

(*a*) Parthenius, Eroticorum *cap. XXVII.*

ALCINOUS, roi des Phæaques, dans l'île qu'on nomme aujour-Corfou, était fils de Nausithoüs (*a*), et petit-fils de Neptune et de Péribée (A). Il épousa Arète, sa nièce, fille unique de Rhexenor, fils de Nausithoüs, et en eut cinq fils et une fille nommée Nausicaa, de laquelle Homère dit beaucoup de bien (*b*). Il loue encore davantage la mère, et il en fait une héroïne. Il fait aussi de fort longues descriptions du palais et des jardins d'Alcinoüs. A son dire, il y avait les plus excellens fruits du monde dans ces jardins : et cela, sans vicissitude d'hiver et d'été, mais tous les mois de l'année. C'est sans doute par ses jardins qu'Alcinoüs a principalement immortalisé sa mémoire (B). Il reçut avec beaucoup de civilité Ulysse (C), que la tempête avait jeté sur la côte des Phæaques : il lui offrit sa fille, et le fit mener à Ithaque, chargé de présens. Or, comme pendant le festin où il l'admit, celui-ci fit cent contes à dormir debout à toute la compagnie, on croit que cela fit naître quelques proverbes (D) qui étaient en usage parmi les anciens. Quoi qu'il en soit, le royaume d'Alcinoüs était un vrai pays de Cocagne : on y aimait la bonne chère et les commodités de la vie (E) : ce qui n'empêchait pas que les gens n'y fussent agiles et fort bons hommes de mer (*c*), et qu'Alcinoüs ne fût un prince très-juste, comme cela paraît par ces paroles : Ἀλκίνοος κραίνεσκε δικαιότατος βασιλήων (*d*).

(*a*) Homer. Odysseæ *lib. VI et VII. Il ne faut pas dire* Nasitoüs, *comme* Moréri.

(*b*) Homer. Odysseæ *lib. VI, vs.* 62.

(*c*) Homer. Odyss., *lib. VI, vs.* 270 ; *lib. VII, vs.* 35, 107 ; *lib. VIII, vs.* 247, 253, *et passim alibi.*

(*d*) Orpheus.

(A) *Il était petit-fils de Neptune et de Péribée.*] Britannicus nous assure qu'Alcinoüs était fils de Phæax, et que Phæax l'était de Neptune et de Corcyre (1). Je vois bien dans Étienne de Byzance le dernier de ces deux faits ; mais non pas que ce fils de Neptune et de Corcyre ait été le père d'Alcinoüs.

(B) *C'est par ses jardins qu'Alcinoüs a principalement immortalisé sa mémoire.*] Tous les poëtes parlent à l'envi de ses jardins; M. Lloyd en cite plusieurs passages ; contentons-nous de celui de Juvénal :

> . . . . *Illa jubebit*
> *Poma dari, quorum solo pascâris odore,*
> *Qualia perpetuus Phæacum autumnus habebat* (2);

et joignons-y ce témoignage d'un auteur en prose : *Antiquitas nihil priùs mirata est quàm Hesperidum hortos, ac regum Adonis* (3) *et Alcinoï* (4). M. Lloyd cite Théophile, patriarche d'Antioche, qui a parlé de ces jardins dans son troisième livre *ad Autolicum ;* mais il avertit que l'on y doit corriger la leçon *Antinoüs*, et substituer *Alcinoüs*. Il cite aussi

(1) Britann. in Juvenal. Satir. *V, vs.* 151

(2) Juven. Satir. *V, vs.* 149.

(3) *Je ne sais si* Pline *a bien entendu ce qu'il avait lu touchant les jardins d'Adonis. Ils n'étaient pas ce qu'il s'imagine. Voyez l'article* Adonis, *Remarque* (E).

(4) Plinius, *lib. XIX, cap. IV.*

ces paroles de saint Grégoire de Nazianze :

. . . Ἡ δὲ τράπεζα καὶ ἄλσεος Ἀλκινόοιο
Τερπνοτέρη (5).
Tua Alcinoi mensa est jucundior horto.

Je n'ai point remarqué que les poëtes aient feint que ce prince fût *le gardien des vergers*, comme M. Moréri le débite. Charles Étienne l'a jeté dans cette erreur; car on voit dans son Dictionnaire un Alcinoüs différent du roi des Phæaques, et caractérisé par la charge de *Hortorum custos* : ce que l'auteur prouve par le IIe. livre des Géorgiques de Virgile, et par des vers d'Ovide et de Stace, où il ne s'agit point de cela, mais uniquement des jardins d'Alcinoüs. Apparemment cette bévue doit sa première origine à la faute de quelque copiste ou de quelque imprimeur, qui aura mis *custos* au lieu de *cultor*.

(C) *Il reçut avec beaucoup de civilité Ulysse.*] Plusieurs auteurs, comme Ravisius Textor (6), et Decimator (7), attribuent cette réception à Nausicaa, fille d'Alcinoüs, sans en faire aucune part au père. Ils ne considèrent pas qu'elle ne donna que des habits et des conseils à Ulysse hors de la ville, et qu'elle avait père et mère, qui firent tous les honneurs de l'accueil et de l'hospitalité. Voyez l'article NAUSICAA.

(D) *On croit que les contes d'Ulysse chez Alcinoüs firent naître quelques proverbes.*] Moréri dit qu'Ulysse *compta* (je copie son orthographe) *la fable des Ciclopes, des Lestrigons et des autres, comme on dit, le coude sur table. Ce qui donna occasion à ce proverbe des anciens, qu'Érasme n'a pas oublié,* « *La Table d'Alcinoë,* » *ou, comme l'exprime Platon,* « *Est-ce » que je vous dois raconter la fable » d'Alcinoüs?* » Tout cela ne vaut rien : 1°. ce *des autres* est une expression obscure et tout-à-fait négligée. En 2e. lieu, le proverbe de la table d'Alcinoüs ne vint point de ces contes d'Ulysse, mais de la bonne chère qu'Alcinoüs faisait ordinairement. Voyez la remarque suivante. De plus, il n'est pas vrai que Platon s'exprime par une interrogation : il déclare simplement qu'il ne dira point l'apologue d'Alcinoüs (8). Il est encore plus faux que ce qu'il dit soit en d'autres termes la même chose que la table d'Alcinoüs. Il est certain qu'on trouve dans l'Indice des Adages d'Érasme, *Alcinoi Mensa*, et *Alcinoi Apologus*, comme deux proverbes différens. Le premier n'est point en titre dans le corps du livre : il n'est rapporté que comme un petit accessoire de l'adage *Sybaritica Mensa* (9); et il est tiré de ces paroles de Grégoire de Nazianze : Οὐκ ὡς Λωτοφάγου πενίαν ἀλλ' ὡς Ἀλκινόου τράπεζαν, *Non ad Lotophagorum inopiam, sed Alcinoï mensam.* Hadrien Junius, qui a fait un recueil de proverbes après Érasme, où il a mis *Alcinoi Horti* comme un proverbe capital, cite dans l'explication de celui-là cet autre passage du même père touchant la table d'Alcinoüs :

Καὶ δόμον αἰγλήεντα καὶ Ἀλκινόοιο τράπεζαν,
Non si marmoreum dederis lectum Alcinoïque mensam.

Lloyd cite un autre passage où ce saint docteur emploie la même phrase. Quant à l'*Alcinoï Apologus*, Érasme le rapporte deux fois. Premièrement, il l'explique d'un conte de vieille, *de longis et anilibus fabulamentis*; et il se fonde sur les fables qu'Ulysse débita à la table d'Alcinoüs : *Prodigiosas ac deridiculas fabulas et portentosa mendacia de Lotophagis, Læstrigonibus, Circe, Cyclopibus, atque id genus aliis plurimis miraculis, fretus videlicet Phæacum inscitiâ barbarieque* (10). Mais ailleurs (11), il nous apprend qu'il avait trouvé une autre signification de ce même adage dans le IVe. livre de la Rhétorique d'Aristote (12), et qu'il veut suspendre sa décision jusqu'à ce qu'il y voie plus clair, ou par les Commentaires de saint Grégoire de Nazianze sur ces livres d'Aristote (13),

(5) Gregor. Nazianz. Carm. ad Vitalian.
(6) *In* Epithet.
(7) *In* Sylvâ Vocabul. *et in* Thesauro Linguarum.

(8) Plato, de Republ., *lib. X.*
(9) *C'est le LXVe. de la IIe. centurie de la IIe. chiliade.*
(10) Erasm. Adagior. *centur. IV, chil. II, num.* 32, *pag.* 469.
(11) *Idem, centuria I, chiliade V, num.* 82, *pag.* 1057.
(12) *Il est dans le chap. XVI du livre III, dans l'édition de Genève, en* 1605.
(13) *Je n'ai jamais ouï parler de ces Commentaires.*

ou par quelque autre moyen. Je ne vois presque personne qui fasse attention à ce dernier passage d'Érasme. On s'arrête au premier comme si c'était là que l'on trouve le vrai sens : il s'en faut bien qu'on l'y rencontre ; car pour peu qu'on voie ce que dit Érasme sur les paroles d'Aristote, on se défie entièrement de l'explication qu'il avait donnée en un autre endroit. J'avoue que ce passage d'Aristote est obscur, qu'on le lit différemment, et qu'il n'est pas peut-être sans quelque lacune ; mais il n'y a nulle apparence que par l'apologie d'Alcinoüs, on s'y doive figurer des contes de Ma Mère l'Oie. Gilbert Cousin, qui a fait un recueil de proverbes depuis Érasme, se figure néanmoins cela, quoiqu'il ne considère la chose que selon la citation d'Aristote (14). Il y a un passage d'Élien, où *Alcinoi Apologi*, Ἀλκίνοου ἀπόλογοι, ne se peut prendre que pour les discours qu'Ulysse fait à ce prince dans l'Odyssée (15).

(E) *On aimait dans son royaume la bonne chère, et les commodités de la vie.*] C'est de quoi Alcinoüs ne fit point mystère à Ulysse : *Nous aimons*, lui dit-il, *les repas, la musique, la danse, le changement d'habits, les bains et le lit.*

> Αἰεὶ δ' ἡμῖν δαίς τε φίλη κίθαρίς τε, χοροί τε
> Εἵματά τ' ἐξημοιβὰ, λοετρά τε θερμὰ, καὶ εὐναί (16).
> *Semper autem nobis conviviumque gratum, citharaque, chorique,*
> *Vestesque ad permutandum alternatim, lavacraque calida, et cubilia.*

Horace exprime cela en cette manière :

> . . . . *Alcinoïque*
> *In cute curandâ plus æquo operata juventus,*
> *Cui pulchrum fuit in medios dormire dies, et*
> *Ad strepitum citharæ cessatum ducere curam* (17).

Il n'est pas besoin d'avertir que, par *Alcinoï juventus*, il faut entendre les jeunes gens du royaume d'Alcinoüs. Athénée parle quelquefois de la vie voluptueuse des Phæaques.

(14) Cognat. *in* Proverb. *num.* 210 : *il cite, comme* Erasme, *le IV*e. *livre de la* Rhétorique d'Aristote.

(15) Ælian. Var. Histor., *lib. XIII, cap. XIII*

(16) Homeri Odysseæ *lib. VIII, vs.* 248.

(17) Horat. Epist. *II libri I, vs.* 28, *seqq.*

ALCYONIUS (Pierre) a été un de ces doctes Italiens qui cultivèrent les belles-lettres dans le XVIe. siècle. Il acquit une intelligence fort raisonnable * du grec et du latin, et fit quelques *pièces d'éloquence* qui ont mérité l'approbation des connaisseurs. Il fut correcteur d'imprimerie pendant long-temps à Venise, chez Alde Manuce (A); et il doit par conséquent avoir part aux éloges que l'on donne aux éditions de ce savant imprimeur. Il a traduit en latin plusieurs *Traités d'Aristote (a)*, et n'y a guère réussi. Sépulvéda écrivit contre ces versions, et y remarqua tant de fautes, qu'Alcyonius ne trouva point de meilleur remède à sa disgrâce que d'acheter autant d'exemplaires qu'il lui fut possible de l'écrit de Sépulvéda, pour les jeter dans le feu (B). Paul Jove l'accuse d'un second défaut, qui est plus honteux que le premier : c'est d'avoir été un impudent parasite (C), qui ne faisait point difficulté de manger deux ou trois fois hors de chez lui dans un même jour. Je ne sais s'il en faut croire tout-à-fait Paul Jove ; car il se brouilla avec Alcyonius *(b)* dès qu'il eut ouï dire qu'il avait en lui un rival dans la commission d'écrire l'histoire (D). Le *Traité* qu'Alcyonius fit imprimer *touchant l'Exil* contenait tant de beaux endroits parmi d'autres assez chétifs, qu'on crut qu'il avait cousu à ses pensées plusieurs mor-

* *J. Leclerc, dans sa* Bibl. choisie, *trouve étrange cette expression d'*intelligence fort raisonnable du latin, *quand il s'agit d'un homme que peu de Cicéroniens ont égalé.*

(a) *Voyez-en la liste dans la* Bibliothéque de Gesner.

(b) *Voyez les* Épîtres des Princes, *fol* 92, *verso.*

ceaux d'un Traité de Cicéron *de Gloriâ*, et qu'ensuite, pour empêcher qu'on ne le convainquît de ce vol, il jeta au feu ce manuscrit de Cicéron (E), l'unique qui fût au monde (*c*). Les deux *Harangues* qu'il fit après la prise de Rome, où il représenta fort éloquemment l'injustice de Charles-Quint et la barbarie de ses soldats, dissipèrent un peu les mauvais soupçons qu'on avait formés contre lui (*d*). Ce sont deux fort bonnes pièces. On parle d'une *Harangue* qu'il fit sur les chevaliers qui étaient morts au siége de Rhodes (*e*). Il était professeur à Florence, sous le pontificat d'Hadrien VI, et avait outre sa pension dix ducats par mois du cardinal de Médicis, pour traduire un ouvrage de Galien (*f*). Lorsqu'il eut su que ce cardinal avait été créé pape, il demanda son congé aux Florentins, et ne l'ayant pas obtenu, il ne laissa pas d'aller à Rome plein d'espérance de s'y avancer (*g*). Il perdit tout son bien pendant les troubles que les Colonnes excitèrent dans Rome; et quelque temps après, lorsque les troupes de l'empereur prirent la ville, l'an 1527, il reçut une blessure en se sauvant au château Saint-Ange. Il ne laissa pas d'y entrer, malgré les soldats qui le poursuivaient, et d'y joindre Clément VII. Il se rendit coupable d'une noire ingratitude envers ce pape; car, dès que le siége fut levé, il s'alla rendre au cardinal Pompée Colonne, chez qui il mourut de maladie, au bout de quelques mois (*h*). Sa vanité l'empêcha de devenir plus habile (F), et sa médisance lui attira beaucoup d'ennemis (G). Le Supplément de Moréri ne vaut rien sur cet article (H) : ce n'est qu'une copie fidèle des fautes énormes de M. Varillas. Au reste, il y a de savans hommes qui ont fort loué Alcyonius et ses traductions (I).

On trouve quelque chose qui le concerne dans les Lettres de Longolius, et qui n'est pas honorable (K).

(*c*) Jovius, Elogior. *cap. CXXIII.*
(*d*) Jovius, *ibid.*
(*e*) Lettres des Princes, *folio* 93.
(*f*) *C'est celui* de Partibus Animalium.
(*g*) Lettres des Princes, *folio* 95.
(*h*) Pierius Valerianus, de Litterat. infelicitat., *pag.* 63.

(A) *Il fut correcteur d'imprimerie pendant long-temps à Venise, chez Alde Manuce.*] Paul Jove n'en dit pas tant. *Cùm diù in chalcographorum officinis*, dit-il (1), *corrigendis erroribus menstruâ mercede operam navâsset, multâ observatione ad præcellentem scribendi facultatem pervenit.* C'est de M. Varillas que je tire ce qui concerne Alde Manuce; et j'avoue que je le fais en tremblant, vu le grand nombre de fautes que cet écrivain a commises touchant les beaux-esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. *Le public lui est redevable*, dit-il (2), *de l'exactitude dont usait Alde Manuce dans l'impression des meilleurs auteurs grecs et latins que nous admirons aujourd'hui; car il a été toute sa vie correcteur de cette fameuse imprimerie.* Cette dernière particularité est fausse; car Alcyonius était professeur à Florence, sous le pontificat d'Hadrien VI.

(B) *Il acheta ce qu'il put d'exemplaires de l'écrit de Sepulvéda, contre ses versions d'Aristote, pour les jeter dans le feu.*] Paul Jove remarque cela : *Quùm aliqua ex Aristotele perperàm insolenterque vertisset, in eum Sepulveda vir Hispanus, egregiè de litteris meritus, edito volumine peracuta jacula contorsit...., tanto quidem eruditorum applausu, ut Alcyonius ignomi-*

(1) Paul. Jovius, Elogior. *cap. CXXIII*, *pag.* 265.
(2) Varillas, Anecdot. de Florence, *pag.* 168.

niæ dolore miserè consternatus, Hispani hostis libros in tabernis, ut concremaret, gravi pretio coëmere cogeretur (3). Voyez les Épîtres des Princes recueillies par Ruscelli, et traduites par Belleforêt, folio 93. Voyez aussi la XXVII[e]. et la dernière lettre du III[e]. livre de Longolius. *Si benè te novi, ipse tu denunciabis*; c'est-à-dire, que l'ouvrage de Sépulvéda était imprimé, *ut hominis ad tantæ contumeliæ nuncium, vultum videas : quod unum sanè spectaculum tibi magnoperè invideo. Nunquàm enim is ex oculis laboravit, qui tùm ejus frontem spectârit* (4).

(C) *On l'accusa.... d'avoir été un impudent parasite.*] Rapportons les termes de Paul Jove : *Cùm nullâ ex parte ingenuis, sed planè plebeis et sordidis moribus fœdaretur, erat enim impudens gulæ mancipium, ità ut eodem sæpè die bis et ter alienâ tamen quadrâ cœnitaret; nec in eâ fœditate malus omninò medicus, quòd domi demùm in lecti limine per vomitum ipso crapulæ onere levaretur* (5). M. Varillas ne parle que de l'ivrognerie d'Alcyonius; il ne l'accuse que *de s'être enivré toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion.* Latomus, dont Paul Jove rapporte les vers, fait mention des deux excès de ce personnage, de celui de boire et de celui de manger

(D) *Paul Jove le crut son rival dans la commission d'écrire l'histoire.*] Celui qui nous apprend cela ajoute qu'il n'était point vrai qu'Alcyonius dût composer une histoire, et qu'on ne l'avait dit à Paul Jove qu'afin de les brouiller ensemble (6). Le cardinal de Médicis se divertissait à ces querelles des savans : il se faisait un plaisir des inquiétudes où il jetait Alcyonius en protégeant Sépulvéda (7). Notez qu'Alcyonius loua magnifiquement la première Décade de l'Histoire de Paul Jove, dans la II[e]. partie de son Traité *de Exilio.*

(E) *On l'accusa de s'être approprié plusieurs morceaux d'un traité de Cicéron,* de Gloriâ, *et ensuite de l'avoir jeté au feu.*] Paul Jove n'est pas le seul * qui raconte cette supercherie funeste. Paul Manuce, dans son Commentaire sur ces paroles de Cicéron : *Librum tibi celeriter mittam de Gloriâ* (8), en parle ainsi : *Libros duos significat, quos de Gloriâ scripsit : qui usque ad patrum nostrorum ætatem pervenerunt. Nam Bernardus Justinianus, in indice librorum suorum nominat Ciceronem de Gloriâ. Is liber posteà cùm universam Bibliothecam Bernardus monacharum monasterio legâsset, magnâ conquisitus curâ, neutiquàm est inventus. Nemini dubium fuit quin Petrus Alcyonius, cui monachæ medico suo ejus tractandæ Bibliothecæ potestatem fecerant, homo improbus furto averterit. Et sanè in ejus Opusculo de Exsilio aspersa nonnulla deprehenduntur, quæ non olere Alcyonium auctorem; sed aliquantò præstantiorem artificem videantur.* Nous apprenons de ce passage qu'Alcyonius était médecin de profession. Voyez la remarque (I). Or, puisqu'il l'a été d'un couvent de religieuses, il ne saurait être vrai, ce me semble, qu'il ait passé toute sa vie dans l'imprimerie de Manuce C'est une nouvelle preuve de l'erreur de Varillas.

J'ai deux choses à remarquer contre cet historien. La première est que, dans le Fragment de son Louis XI, il imputait à Philelphe le plagiat et la destruction du Traité *de Gloriâ*, et citait les petits Éloges de Paul Jove. On l'avertit (9) que cela n'y était point. Il a profité sans doute de cet avis en publiant son Louis XI; car, après avoir observé, touchant Philelphe, les mêmes choses que dans le Fragment, il ajoute : *Il n'est pourtant pas certain qu'il ait été coupable de ce crime, qui passe pour un des plus grands qui se commettent en matière de littérature; et il y a des auteurs qui l'imputent à un savant du même temps, nommé Alcyonius, et soutiennent qu'il s'appropria ce livre de Cicéron après en avoir changé le titre, qui était de* la Gloire, *en celui de* l'Exil (10). Il applique à ce

(3) Paul. Jovius, Elogior. *cap. CXXIII*, *pag.* 265.

(4) Longolius, Epist. *ultim. libri III*, *fol.* 256, *verso.*

(5) Paul. Jovius, Elogior. *cap. CXXIII*, *pag.* 265.

(6) Lettres des Princes, *folio* 93.

(7) *Là même.*

* *Outre les auteurs cités par Bayle, Joly en nomme cinq autres qui ont aussi accusé Alcyonius de s'être approprié le traité* de Gloriâ.

(8) Cicero, Epistola ad Atticum *XXVI libri XV.*

(9) *Dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *juin* 1685, *article I*, *vers la fin.*

(10) Varillas, Hist. de Louis XI, *liv. I*, *pag.* 39, *édition de Hollande.*

dernier fait la citation de Paul Jove. S'il avait entièrement supprimé ce qui regarde Philelphe, il se serait mieux tiré de tout embarras; car où trouverait-il que l'on ait accusé Philelphe de cette supercherie? D'ailleurs, on n'accuse pas Alcyonius d'avoir publié le livre de Cicéron, et d'y avoir seulement changé le titre : on lui pardonnerait aisément sa vanité s'il n'était coupable que de cela ; la joie d'avoir l'ouvrage de Cicéron ferait oublier la fraude : mais on l'accuse d'en avoir tiré une riche broderie pour la mettre sur ses lambeaux, et puis d'avoir brûlé tout l'ouvrage de Cicéron : *Ex libro de Gloriâ Ciceronis, quem nefariâ malignitate aboleverat multorum judicio confectum crederetur. In eo enim tanquam vario centone præclara excellentis purpuræ fila, languentibus cæteris coloribus, intertexta notabantur* (11).

Ma seconde remarque est que, quand M. Varillas fait mention de François Philelphe dans les Anecdotes de Florence (12), il ne lui attribue rien par rapport au livre *de Gloriâ* : c'est Alcyonius seul qu'il accuse de ce forfait. Il dit (13) que *ce misérable plagiaire fut obligé de consoler le provéditeur Cornaro dans l'exil où il avait été condamné pour avoir été battu faisant la guerre aux Turcs, quoiqu'il n'y eût point de sa faute. Algionus* (14) *lui envoya le livre intitulé* De fortiter tolerandâ Exilii fortunâ : *et comme ce traité n'était composé que de sentences fort mal ajustées du livre de la Gloire de Cicéron, il ne laissa pas d'être beaucoup estimé, quoique les plus judicieux remarquassent bien qu'il n'y avait aucune liaison. Algionus, ravi du succès de son ouvrage, changea le dessein qu'il avait eu de faire imprimer la pièce de Cicéron. Et comme il savait bien que personne n'en avait de copie, il le jeta dans le feu, de peur qu'on ne trouvât un jour parmi ses papiers de quoi le convaincre de larcin.* Si l'on compare ce narré avec celui qui se trouve dans la Vie de Louis XI, on y admirera qu'un même homme puisse rapporter un fait avec tant de variétés incompatibles. Comme je n'ai point ce Traité d'Alcyonius, je ne puis déterminer par moi-même si M. Varillas en a bien marqué le sujet et l'occasion. Je puis dire seulement que le titre qu'il lui donne n'est point conforme à celui que Gesner a marqué, *Medices Legatus, sive de Exilio liber ;* et qu'un passage de ce livre (15) m'a fait connaître que Jean de Médicis, qui a été le pape Léon X, y parle. Mais ce que je ne puis déterminer par moi-même, je puis l'affirmer sur la parole d'un de mes amis, dont l'exactitude et les lumières me sont très-connues (16). Or, voici ce qu'il vient de me marquer : « Le *Legatus* » *Medices, seu de Exilio*, de Petrus » Alcyonius, bien loin d'être écrit » pour servir de consolation au préten- » du provéditeur Cornaro, est adressé » par l'auteur *ad Nicolaüm Schonbergium, Pontificem Campanum* (17), » et dans tout le livre il n'y a pas un » mot qui puisse directement ni indi- » rectement regarder Cornaro. Cet » ouvrage, imprimé à Bâle en 1546, » est divisé en deux livres, dont voici » le titre de mot à mot : *Petri Alcyonii Medices Legatus, seu de Exilio ad Nicolaüm Schonbergium,* » *Pontificem Campanum.* Il est écrit » en dialogue, dont Jean de Médicis, » qui a été depuis Léon X, Jules de » Médicis, et Laurent de Médicis, » sont les interlocuteurs. Voilà pour- » quoi on a mis *Medices* au titre ; » et parce que l'auteur suppose que » ces interlocuteurs s'entretinrent peu » de temps après que le pape Jules II » eut envoyé Jean de Médicis comme » son légat à la tête de l'armée qui » devait reprendre Bologne, on a » joint le mot *Legatus* à celui de *Medices.* » Voici, à coup sûr, une lourde faute. *Il s'en repentit néanmoins sur la fin de sa vie* (savoir Alcyonius) *et, fit une espèce d'amende honorable à la tête des deux harangues qu'il avait composées à Venise, sur la désolation de Rome par les luthériens* (18). Il ne faut point douter que l'on n'ait voulu traduire là ces paroles de Paul Jove : *Verùm non multò post con-*

(11) Jovius, Elogior. *cap. CXXIII, p.* 266.

(12) *Page* 169.

(13) *Page* 168.

(14) *C'est ainsi qu'on a mis toujours dans l'édition des* Anecdotes.

(15) *Il est curieux : lisez-le dans les* Opuscules de Colomiés, *chap. XV.*

(16) *M.* de Larroque.

(17) *Il fut depuis cardinal : je parle de lui sous* (Nicolas) SCHOMBERG.

(18) Varillas, Anecdot. de Florence, *p* 168.

firmatæ suspicionis invidiam duabus splendidissimis Orationibus peregregiè mitigavit quùm in clade urbis vehementissimè invectus in Cæsarem, populi Romani injurias et Barbarorum immanitatem summâ perfecti oratoris eloquentiâ deplorâsset. Y a-t-il dans ce passage la moindre ombre de luthériens ? Y a-t-il quelque trace de repentir, quelque vestige d'amende honorable au sujet du livre *de Gloriâ?* Paul Jove a-t-il quelque autre dessein que de faire voir que les harangues d'Alcyonius furent trouvées si bonnes, qu'on crut beaucoup moins qu'auparavant qu'il fût incapable d'avoir produit de sa tête ce que le livre *de Exilio* contenait de beau ? Il me paraît très-faux que ces harangues aient été composées à Venise.

Au reste, je m'étonne que Pierius Valerianus, qui a regretté la suppression d'un ouvrage, de laquelle il a taxé Alcyonius, n'ait rien dit du traité *de Gloriâ.* Ayant rapporté que Pierre Martellus n'avait pu achever quelques ouvrages à cause de ses maladies, il ajoute : *Quatuor tamen libros exactissimæ interpretationis in Mathematicas disciplinas Braccius ejus filius ab interitu vendicârat, vel ipsius auctoris de se testimonio absolutos, atque ii Barbarorum* (19) *manus effugerant, Braccii ipsius diligentiâ in Arcem Æliam asportati. Sed enim in Petri Alcyonii manus cùm incidissent, ità suppressi sunt, ut nusquàm ampliùs apparuerint* (20).

Depuis la première édition de ce Dictionnaire, M. Bourdelot, médecin du roi et de madame la duchesse de Bourgogne, m'a fait la faveur de m'envoyer son exemplaire du traité d'Alcyonius C'est un petit in-4°, imprimé à Venise, l'an 1522, *in ædibus Aldi et Andreæ Asulani Soceri.* Il a pour titre : *Petri Alcyonii Medices Legatus de Exsilio*, et contient deux parties (21), qui sont dédiées l'une et l'autre *ad Nicolaum Schonbergium, Pontificem Campanum.* J'ai trouvé tout-à-fait juste l'instruction que M. de Laroque m'avait écrite touchant cet ouvrage. Il ne contient rien qui se rapporte à l'exil d'un provéditeur vénitien. Les trois interlocuteurs ne considèrent que leur propre état. Ils étaient tous de la maison de Médicis, et souffraient encore le malheur du bannissement. Jean de Médicis se console et les console : c'est lui qui est le principal personnage de la pièce, et qui débite les raisons et les exemples ; c'est à lui, en un mot, que l'auteur prête son érudition et son style assez élégant. Notez qu'on réimprima cet ouvrage d'Alcyonius à Genève, l'an 1624, in-8°., avec deux traités de Cardan (22).

(F) *Sa vanité l'empêcha de devenir plus habile.*] C'est le sentiment de Pierius Valerianus : *Non displicuisset mihi,* dit-il (23), *Alcyonius, si quantum stylo profecerat, amicorum consilium de rebus adhibere voluisset, qui nisi ipsimet sibi tantum arrogâsset, futurus omninò fuerat è primoribus, multam enim Græcis, Latinisque litteris operam impenderat et disciplinis variis oblectatus erat.*

(G) *Sa médisance lui attira beaucoup d'ennemis.*] Écoutons encore le même témoin : *Is eo primùm infelicitatis incommodo flagellatus est, quòd dùm de litteratis omnibus malè sentit, dicacissimâ omnes obtrectatione lacerabat, undè omnium tam doctorum quàm imperitorum in se odium concitârat.* Voyez ci-dessous la remarque (K).

(H) *Le supplément de Moréri ne vaut rien sur cet article.*] 1°. On n'a pas pris garde que l'*Algionus* des Anecdotes de M. Varillas est une chimère des copistes. Il y avait sans doute *Alcionius* dans l'original de ces Anecdotes, et par conséquent il ne fallait pas distinguer de *Pierre Alcyonius*, que Moréri avait fort bien placé au XVIe. siècle, le prétendu *Algionius.* Cela me fait souvenir que Claude du Verdier, page 73 de sa *Censura in omnes penè auctores*, dit que *Petrus Avionius* a marqué beaucoup de fautes dans le livre d'Apulée *de Mundo.* L'errata corrige *Avionius* par *Alcionius.* Néanmoins on a cité *Avionius* dans la page 56 du *Plagiariorum Syllabus*, imprimé à Amsterdam, en 1694, avec les *Amœnitates Theologico-Phi-*

(19) *Il parle des soldats de Charles-Quint, qui pillèrent Rome, l'an 1527.*

(20) Pier. Valerian. de Litterat. Infelicit., p. 76.

(21) *A la 1re., on met au haut des pages* Medices Legatus prior, *et à la 2e.*, Medices Legatus posterior.

(22) *Celui* de Sapientiâ, *et celui* de Consolatione.

(23) Pier. Valerian. de Litterat. Infelicit., p. 63.

lologicæ de M. Almeloveen. 2°. Il fallait considérer que, selon M. Varillas, ce prétendu Algionus, ayant déploré les ravages que l'armée de Charles-Quint fit à Rome sous Clément VII, devait être donné au XVI[e]. siècle. 3°. Ce qu'on a tiré des Anecdotes n'a été purgé d'aucune faute.

(I) *De savans hommes ont fort loué Alcyonius et ses traductions.*] Je me contenterai de rapporter ce qui fut écrit à Érasme par Ambroise Léon de Nole, l'an 1518. Cet ami, qui était un fort habile médecin, lui apprit que le sénat de Venise avait fait publier, à son de trompe, que tous ceux qui aspireraient à la profession des lettres grecques, vacante par la mort de Marc Musurus, eussent à se présenter, et qu'on destinait deux mois à prendre leurs noms et à voir ce qu'ils étaient capables de faire sur les auteurs grecs : *Statutum est tempus duorum mensium, quo competitores et nomina dent et legendo et aperiendo græcos autores ostendant qui viri sint et quantùm linguâ et ingenio polleant* (24). Ambroise Léon ajoute que plusieurs des disciples de Musurus se préparaient à disputer sa succession, et qu'Alcyonius, l'un des plus polis d'entre eux, s'était fait connaître par des traductions admirables. Il vaut mieux exprimer la chose selon l'original : *Inter eorum elegantiores unus* Petrus Alcyonius *multa è* græco *in* romanum *sermonem elegantissimè vertit. Nam orationes plerasque* Isocratis *ac* Demosthenis *tantâ* Arpinitate *expressit, ut* Ciceronem *ipsum nihilominùs legere videaris.* Aristotelis*que multa vertit tam candidè, ut* Latium *gloriabundum dicere possit : en* Aristotelem *nostrum habemus. Idem ipse juvenis, ut est litterarum optimarum utrarumque maximus alumnus, ità tui quoque amantissimus, ac studiorum tuorum laudator summus* (25). Érasme, répondant à cette lettre le 15 du mois d'octobre de l'année suivante, fit faire des complimens à Pierre Alcyonius, et avoua qu'il n'avait jamais ouï parler de lui. Il serait à souhaiter, dans ce partage de sentimens sur la qualité des traductions d'Alcyonius, que le savant M. Huet lui eût fait l'honneur de se souvenir de lui quand il composa les dialogues de *Interpretatione.*

Joignons aujourd'hui à Léon de Nole un autre témoin. Je trouve que Gabriel Naudé loue beaucoup les versions d'Alcyonius. C'est dans son traité *de Fato et Vitæ Termino.* Il dit que ce traducteur, ayant discuté trois objections que l'on peut faire contre ceux qui disent que le traité *de Mundo* est un ouvrage d'Aristote, se tourne ensuite de toutes parts pour n'être pas obligé de convenir que c'est un ouvrage supposé : *Difficultates ejusmodi amoliri tentet ; atque ne supposititium hunc fœtum, quem unà cum legitimis aliis* ELEGANTISSIMÈ *de græco latinum fecerat, agnoscere cogeretur, vertit se in omnes partes, tandemque his verbis concludit :* sed morositatem ejus generis quæstionum grammaticis relinquamus (26).

(K) *On trouve quelque chose qui le concerne dans les lettres de Longolius, et qui n'est pas honorable.*] On a déjà vu (27) qu'au sentiment de Longueil, le visage d'Alcyonius, à la nouvelle de la publication de l'écrit de Sépulvéda, serait un objet divertissant. Voici quelque chose de pis. Alcyonius, ayant souhaité passionnément de porter une lettre de Longueil à Marc-Antoine Flaminius, partit sans la prendre ; sur quoi l'on fit cette réflexion : *Nôsti hominis ingenium : ille enim et cœnæ quam ei opiparam hìc dederamus, et laudum quibus à nobis ornatissimus discesserat, et litterarum quas summâ contentione ut festinanter scriberem pervicerat, oblitus profectus esse dicitur. Quod vos idcircò scire volui, ut meis verbis hâc de inhumanitate cum eo expostuletis* (28). On ajoute qu'il y avait là un coup de bonheur, parce qu'on avait coulé dans cette lettre certaines choses que l'on souhaitait qu'il ignorât autant que tout autre. N'est-ce pas insinuer qu'on le croyait fort capable d'ouvrir une lettre ? *Quanquàm id ipsum de quo queror non omninò incommodè nobis cecidisse videri possit, ea enim iis litteris incautè commiseram, quæ illum in primis celatum esse cupiebam. Perfecerat scilicet pris-*

(24) Erasmi Epistol. *XXVIII lib. X, pag.* 530.

(25) *Idem, pag.* 531.

(26) Gabriel Naudæus, de Fato et Vitæ Termino, *pag.* 82.

(27) *Dans la remarque* (B).

(28) Christoph. Longolius, Epistol. *XXI libri II, folio* 203, *verso.*

tinæ nostræ consuetudinis usus ut magis quibuscum agerem in mentem mihi veniret, quàm cui litteras daturus essem satis meminissem (29). S'il est le personnage désigné dans une autre lettre de Longolius (30), comme un habile homme le conjecture (31), quel portrait faisait-on de lui! quelle malhonnêteté, quelle rage de médire, ne lui attribuait-on pas! quel mépris n'avait-on pas pour sa personne! Ce qui pourrait faire douter que Longolius parle de lui en cet endroit-là, est que peu après il nomme Alcyonius, sans aucun signe de mauvaise disposition; mais ce sujet de douter n'est pas une preuve convaincante, puisque d'ailleurs ce portrait-là est conforme à celui qu'un autre auteur du même siècle a donné d'Alcyonius. On venait de dire que Pierius Valerianus était un homme sincère, et tout aussitôt on remarque : *Diversæ naturæ est Petrus Alcyonius Venetus, mordax et maledicus, nec pudens magis quàm prudens...... mitto de hoc nebulone plura qui bellum bonis omnibus indixit, flagris et fuste coërcendus* (32). Notez qu'on avoue qu'il avait fait de bons vers lyriques et ïambiques, et qu'il se vantait d'avoir composé une tragédie excellente sur la mort de Jésus-Christ (33).

(29) *Idem, ibid. folio* 204.
(30) *C'est la* XXe. *du* IIe. *livre.*
(31) M. de la Monnoie : *c'est lui qui m'a indiqué ces passages de* Longolius, *ou* Longueil.
(32) Lilius Gregorius Gyraldus, de Poet. sui temporis *Dialogo I, pag.* 542, *edit.* 1696.
(33) *Idem, ibid.*

ALCMAN, poëte lyrique, florissait dans la 27e. olympiade (*a*). Les uns disent qu'il était de Lacédémone, les autres qu'il était né à Sardes, ville capitale de la Lydie. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il a eu droit de bourgeoisie dans Sparte (A), et que les Lacédémoniens se sont fait honneur d'avoir fourni à la Grèce un bel-esprit comme celui-là (B). Il avait fait quantité de vers dont il ne nous reste que peu de chose, cité par Athénée, ou par quelque autre ancien auteur. Il était d'un tempérament fort amoureux, et il passe pour le père de la poésie galante (C). Il semble même que l'on ait dit qu'il fut le premier qui introduisit la coutume de chanter des vers d'amour dans les compagnies (*b*). On nous a conservé le nom de l'une de ses maîtresses (*c*) : elle s'appelait Mégalostrata, et se mêlait de versifier. S'il s'en fût tenu là, on n'aurait pas eu tant de sujet de se plaindre; mais on parle aussi d'un Chæeron, duquel il fut amoureux (*d*). Alcman a été l'un des grands mangeurs de son siècle (*e*). Cette qualité aurait eu de fâcheux inconvéniens, si la poésie avait été en ce temps-là sur le pied qu'on l'a vue souvent, peu propre à faire vivre son maître. Il mourut d'une maladie assez singulière; car il fut mangé des poux (*f*). Il ne faut pas le distinguer du poëte Alcmæon (D); et je ne vois point la nécessité de reconnaître deux Alcmans, l'un de Lacédémone, l'autre de Messène (E).

(*a*) Suidas, *in* Ἀλκμάν.
(*b*) Athen., *lib. XIII, pag.* 600.
(*c*) *Id. ibid.*
(*d*) *Idem, lib. X, pag.* 416.
(*e*) *Id. ibid*, *et* Ælian. Var. Histor., *lib. I, cap. XXVII.*
(*f*) Aristotel de Histor. Anim., *lib. V, cap. XXXI*; Plin., *lib. XI, cap. XXXIII*; Plutarch. *in* Syllâ, *pag* 474.

(A) *Il a eu droit de bourgeoisie dans Sparte.*] Cela paraît par une épigramme que Plutarque a insérée dans son Traité de l'Exil (1). On y fait dire à Alcman, que s'il avait été élevé dans Sardes, la patrie de ses ancêtres, il serait un pauvre prêtre de la déesse Cybèle, destitué de ses parties viriles; mais qu'il se voit à présent citoyen de Lacédémone, bien instruit aux lettres grecques, ce qui le rend supérieur aux rois de Lydie. L'inter-

(1) Oper. Moralium *pag.* 599.

prête latin a mal traduit le premier vers de cette épigramme,

. . . Σάρδεις ἀρχαῖος πατέρων νόμος.
. . . . . *O! mea majorumque meorum patria Sardes*;

car il faudrait conclure de cette version, qu'Alcman était né à Sardes (2); ce que l'on ne peut conclure des paroles grecques : et voilà comment un traducteur est quelquefois un semeur de zizanie lorsqu'il y pense le moins. Celui qui a mis en latin l'épigramme grecque, ne songeait pas qu'en ajoutant le mot *mea*, qu'il croyait être sans conséquence, il serait cause que plusieurs s'opiniâtreraient à soutenir qu'Alcman n'est point né à Lacédémone. Combien y a-t-il d'auteurs qui ne consultent que les versions, et qui prennent dans les livres grecs toutes les preuves que les versions leur fournissent, soit que l'original le souffre, soit qu'il ne le souffre pas! M. de Saumaise a savamment corrigé cette épigramme (3); mais je ne vois pas trop ce que veulent dire ceux qui nous renvoient à lui, comme à un juge qui a terminé le procès de la patrie d'Alcman. Il s'agit dans ce procès, si ce poëte est né à Lacédémone, ou à Sardes dans la Lydie. Suidas soutient le premier parti (4); Cratès soutient le second (5); Velleius Paterculus (6) et Élien (7) nient ce que Suidas affirme. A quoi sert l'épigramme pour terminer ce procès, puisqu'elle ne nous apprend pas où est né Alcman, mais seulement qu'il n'a pas été élevé dans Sardes, la patrie de ses ancêtres; qu'il a été élevé à la manière des Grecs, et qu'il jouit de la bourgeoisie de Lacédémone? Cela peut signifier également ces deux choses : ou qu'Alcman fut transporté en Grèce pendant son enfance, ou que son père s'y fut établir avant que ce garçon lui fût né. En ce dernier cas, rien n'empêcherait qu'Alcman n'eût reçu le jour dans la ville de Lacédémone. Scaliger a été dans ce sentiment; mais il s'est fondé sur une mauvaise raison. *Ego*, dit-il (8), *Laconem fuisse arbitror, quùm Laconicâ dialecto usus sit.* S'il se fût souvenu de l'épigramme que Plutarque a rapportée, il n'eût pas manqué de voir la fausseté de cette raison. Alcman n'ayant pas été élevé dans la Lydie, mais en Grèce, et demeurant à Lacédémone, a dû se servir de la dialecte dorique, qui était celle de Sparte. Quelque rude qu'elle fût, il ne laissa pas de s'en servir à faire de bons poëmes. Ὦ ποιήσαντι ᾄσματα, οὐδὲν ἐς ἡδονὴν αὐτῶν ἐλυμήνατο τῶν Λακώνων ἡ γλῶσσα, ἥκιστα παρεχομένη τὸ εὔφωνον (9). *Cui in Canticis pangendis nihil omninò Laconica lingua obfuit, etsi nihil ea in vocibus appellandis habet suavitatis.*

(B) *Les Lacédémoniens se sont fait honneur d'avoir fourni à la Grèce un bel-esprit comme celui-là.*] Le passage de Paterculus, que j'ai cité, le prouve; ces paroles de Stace :

Et tetricis Alcman cantatus Amyclis (10),

le prouvent aussi. Joignez à cela le sépulcre qu'ils dressèrent à Alcman, proche du temple d'Hélène (11).

(C) *Il passe pour le père de la poésie galante.*] Cela paraît par ce passage d'Athénée (12), Ἀρχύτας δὲ ὁ Ἁρμονιακὸς, ὥς φησι Χαμαιλέων, Ἀλκμᾶνα γεγονέναι τῶν ἐρωτικῶν μελῶν ἡγεμόνα, καὶ ἐκδοῦναι πρῶτον μέλος, ἀκόλαστον ὄντα καὶ περὶ τὰς γυναῖκας καὶ τὴν τοιαύτην Μοῦσαν εἰς τὰς διάτριβας. *Archytas Harmoniacus scribit, ut ait Chamæleon, amatoriis versibus condendis omnium principem et ducem Alcmanem fuisse, erga mulieres petulantissimum, et ante omnes in vulgus eam musam et ea carmina edidisse, qui in hominum congressu ac conventiculis canerentur.*

(D) *Il ne faut pas le distinguer du poëte Alcmæon.*] Saint Jérôme, dans la Chronique d'Eusèbe, après avoir parlé d'Alcmæon sous la 30e. olympiade, parle d'Alcman sous la 42e., et se sert de cette circonspection, *ut quibusdam videtur*. Scaliger a corrigé au

(2) Amiot *a fait la même faute.*
(3) Salmas. Exercitat. Plinian., *pag.* 885.
(4) *Il le fait naître à Messoa, qui était un quartier de Lacédémone, selon* Strabon, *corrigé par* Saumaise, Exercit. Plinian., *pag.* 885.
(5) *Apud* Suidam, *in* Ἀλκμάν.
(6) *Alcmana Lacones falsò sibi vindicant.* Patercul., *lib. I, sub fin.*
(7) Æliani Var. Hist., *lib. XII, cap. L.*
(8) Scalig. Animadv. in Euseb., *num.* 1360.
(9) Pausan., *lib. III, pag* 96.
(10) Stat. Sylv. *III, lib. V, vs.* 153.
(11) Pausan., *lib. III, pag.* 96.
(12) Athen., *lib. XIII, pag.* 600. *Vide etiam* Suidam, *in* Ἀλκμάν.

premier passage *Alcmæon* par *Alcman*. Il est visible, par le règne d'Ardys, roi de Lydie, sous lequel Cratès a placé Alcman, que ce poëte florissait environ la 30e. olympiade, temps auquel on met Alcmæon dans la Chronique d'Eusèbe. Si cette raison ne suffit pas pour montrer qu'il faut réduire ces deux noms à une même personne, on vous prouvera invinciblement qu'Alcmæon, Ἀλκμαίων, et Alcman, Ἀλκμάν, ne diffèrent que de dialecte; et que le premier se doit convertir au second, par les règles de la dialecte dorique. Voyez le Commentaire de Saumaise sur Solin, à la page 885. L'Alcman de la 42e. olympiade est une chimère. On le place là, parce qu'on avait lu des auteurs qui s'étaient trompés sur l'âge d'Alcman.

(E) *Je ne vois point de nécessité de reconnaître deux Alcmans, l'un de Lacédémone, l'autre de Messène.*] Suidas est, je pense, le seul qui le fait. Or, son autorité n'est pas fort grande, lorsqu'il ne cite personne, et qu'il ne marque point de circonstances. Voilà le cas de son Alcman de Messène, il n'en dit rien. Souvenons-nous qu'il a dit que le véritable Alcman était né à Messoa, ἀπὸ Μεσσόας. Ce lieu n'est pas autrement célèbre; et c'est ce qui aura fait juger à quelques copistes, qu'il fallait lire ἀπὸ Μεσσήνης, dans les auteurs qui avaient débité la même chose que Suidas. Leur prétendue correction aura forgé un nouvel Alcman, que l'on aura cousu aux centons de Suidas. Cette conjecture me paraît plus vraisemblable que celle de Lilius Gyraldus. Il ne reconnaît qu'un Alcman; mais il le veut natif de Messène, et il corrige dans Suidas ἀπὸ Μεσσόας par ἀπὸ Μεσσήνης. Scaliger rejette avec raison cette conjecture (13).

(13) Scalig. Animadv. in Euseb., *num.* 1360.

ALCMÈNE, fille d'Électryon (A), roi de Mycènes, fut femme d'Amphitryon, et mère d'Hercule. Elle accoucha de ce fils pendant la vie de son mari; et cependant Hercule n'était point fils d'Amphitryon, mais de Jupiter, qui, faisant semblant d'être le mari d'Alcmène (B), fut admis sans nul scrupule aux fonctions matrimoniales. Le jeu lui plut de telle sorte, qu'il fit durer cette nuit-là trois fois plus qu'à l'ordinaire (C). Voilà d'où sortit Hercule. La plupart des auteurs modernes disent qu'Alcmène était déjà grosse du fait d'Amphitryon; mais Apollodore insinue assez clairement qu'elle était encore fille (D); et c'est tourner mieux la chose à l'honneur de Jupiter. Quoi qu'il en soit, Amphitryon revint chez lui le jour même qui succéda à la longue nuit que ce Dieu avait passée avec Alcmène. Il ne trouva point que sa femme le reçût avec les empressemens qui accompagnent la première vue après une absence, et il en sut bientôt la raison par l'histoire qu'elle lui fit de la nuit dernière. Ceux qui se mettront à sa place pourront nous dire les pensées qu'il eut là-dessus. Il alla d'abord au devin, et il sut de Tirésias que Jupiter, déguisé en Amphitryon, avait eu affaire avec Alcmène. Ce fut à lui à se consoler; et il ne paraît pas que son chagrin ait été fort long, puisque dès la nuit suivante il fit un enfant à sa femme, déjà grosse du fait d'un Dieu (*a*). Junon, par un effet de sa jalousie ordinaire, traversa le plus qu'elle put les couches de cette femme; et ce ne fut que par l'adresse d'une servante que l'on éluda les mauvaises intentions de Lucine (E), qui empêchait Alcmène de se délivrer. Elle accoucha de deux garçons : celui dont Jupiter était

(*a*) *Ex* Apollodori Bibliothec., *lib. II*, *p.* 97 *et sequent.* Hygin, *chap. XXIX*, *dit qu'il ne coucha plus avec elle, et ne parle que d'Hercule.*

père fut nommé Hercule ; celui qui était fils d'Amphitryon fut appelé Iphiclus (*b*). On dit qu'elle épousa Rhadamanthe, après la mort d'Amphitryon, et que son tombeau se voyait auprès de celui de Rhadamanthe, proche d'Halirate, dans la Béotie (*c*). D'autres disent qu'elle fut enterrée à Mégare, et que l'oracle l'ordonna ainsi, lorsque les enfans d'Hercule le consultèrent sur le différent où ils étaient : les uns voulant qu'elle fût portée à Argos, les autres soutenant qu'il fallait la porter à Thèbes (*d*). Elle mourut en chemin sur les frontières de Mégare, comme elle s'en retournait d'Argos à Thèbes (*e*). Hercule était déjà mort : elle avait eu le chagrin de lui survivre ; mais, d'autre côté, elle avait eu la satisfaction de tenir entre ses mains la tête du persécuteur d'Hercule, et de lui arracher les yeux (F). On a conté que son cadavre disparut pendant la cérémonie des funérailles, et qu'on trouva une pierre dans son lit (*f*). C'est ce qui fait dire à Pausanias qu'elle fut convertie en pierre (*g*). Antonin Liberalis raconte que, pendant que les Héraclides travaillaient aux funérailles d'Alcmène, Jupiter commanda à Mercure de la dérober, et de la transporter aux îles des Bienheureux, afin de la marier avec Rhadamanthe. On exécuta cet ordre, et l'on mit une pierre dans le cercueil. Ceux qui le portaient l'ayant senti fort pesant, l'ouvrirent, et y trouvèrent au lieu du cadavre, une pierre qu'ils déposèrent dans le bois sacré où fut ensuite la chapelle d'Alcmène à Thèbes (*h*). Diodore de Sicile marque simplement qu'elle disparut, et que les Thébains lui rendirent les honneurs divins (*i*). Ils montraient encore sa chambre du temps de Pausanias (*k*). On voyait son autel à Athènes en ce même temps (*l*). Le présent qu'elle reçut de Jupiter pour la longue nuit qu'elle avait passée avec lui, était montré dans Lacédémone plusieurs siècles après, comme une rareté singulière (*m*). On a raconté des choses bien merveilleuses touchant son tombeau (G). Consultez l'article d'AMPHITRYON.

(*b*) Apollod. Biblioth., *pag* 103.

(*c*) Plutarc. *in* Lysandro, *pag*. 449 ; Antonini Liberalis Metamorphos., *cap. XXXIII.*

(*d*) Pausan., *lib. I*, *pag*. 39.

(*e*) *Id. ibid.*

(*f*) Plut. *in* Romulo, *pag*. 35

(*g*) Pausan., *lib. IX*, *pag*. 294.

(*h*) Antonini Liberalis Metamorphos., *cap. XXXIII*, ex Pherecyd.

(*i*) Diod. Sic., *lib. V*, *cap. IV*

(*k*) Pausan., *lib. IX*, *pag*. 290. *Il vivait environ* 150 *ans après la naissance de Jésus-Christ.*

(*l*) *Idem*, *lib. I*, *pag*. 17.

(*m*) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* TELEBOES.

(A) *Fille d'Électryon.*] Le poëte Asius la fait naître d'Amphiaraüs et d'Ériphyle (1). D'autres disent bien qu'Électryon était son père ; mais ils lui donnent pour mère Anaxo, fille d'Alcée, fils de Persée (2), et non pas Lysidice, fille de Pélops et d'Hippodamie, que Charles Étienne, Lloyd, Hofman, etc. lui donnent (3). Le scoliaste de Pindare tient pour Lysidice (4).

(B) *Jupiter, faisant semblant d'être le mari d'Alcmène, etc.*] Diodore de Sicile remarque que Jupiter prit ce parti, parce qu'il ne voulait point user de force ; et que, par la voie de la persuasion, il n'espérait rien d'une personne aussi sage que l'était Alc-

(1) *Apud* Pausaniam, *lib. V*, *pag*. 165.

(2) Apollodor. Biblioth., *lib. II*, *pag*. 96. Scholiast. Homeri in Iliad. *XIV*, *vs*. 323.

(3) *Voyez leurs* Dictionnaires.

(4) In Olymp., Od. *VII.*

mène (5). Le même historien observe que Jupiter, en cette rencontre, ne fut point agité de cette passion lascive, qu'il avait tant de fois sentie pour d'autres femmes, et qu'il n'eut pour but que de procréer un illustre enfant. C'est pourquoi il ne le fit point à la hâte, il y mit beaucoup de temps, trois nuits de suite. Nos médecins se moqueraient de cette raison. Je ne sais pourquoi Plaute fit parler ainsi Jupiter à Amphitryon :

Tu cum Alcumenâ uxore antiquam in gratiam
Redi : haud promeruit quamobrem vitio verteres,
Meâ vi subacta est facere (6);

car, puisque Jupiter avait pris la figure du mari, il n'était pas nécessaire d'user de force : et nous venons d'entendre qu'il ne prit cette figure que parce qu'il ne voulait point employer la force. Un auteur moderne s'est servi de cet exemple d'Alcmène, pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe; et il a cité de très-beaux vers de Molière (7). Il y a mille choses à dire sur cela : c'est un grand sujet de réflexions. Notez qu'il y a des gens qui veulent que la pensée de Plaute soit celle-ci : *Alcmène a été contrainte de me laisser jouir d'elle, parce que j'ai eu la force de prendre votre figure.* Si cela est, il faut dire que l'intention de ce poëte a été beaucoup meilleure que son expression.

(C) *Cette nuit-là dura trois fois plus qu'à l'ordinaire.*] On lira peut-être sans dégoût ce vieux gaulois : Jupiter *trouva une telle saveur en la dame, qu'il prolongea cette nuit du jour et de l'autre nuit en suivant, ce qui auroit mu Lycophron d'appeler Hercule* τριέσπερος λέων, *le lion de trois nuits, comme fait aussi Lucien* (8). On a eu peut-être en vue ces paroles d'Hygin : *Qui tam libens cum eâ concubuit, ut unum diem usurparet, duas noctes congeminaret* (9). Le Dialogue de Lucien, où il est parlé de la longue nuit que Jupiter eut d'Alcmène, nous apprend que Mercure alla porter au soleil l'ordre de se tenir en repos pendant trois jours, afin que Jupiter eût le temps qui lui était nécessaire pour produire Hercule, une nuit ne suffisant pas à la production d'un si grand guerrier. Τοῦτον οὖν ἐν μιᾷ νυκτὶ ἀποτελεσθῆναι ἀδύνατον. *Igitur unâ nocte absolvi non potest* (10). Il parut que Jupiter n'y épargna pas l'étoffe ; car la pesanteur de l'enfant pensa faire crever la mère :

Tendebat gravitas uterum mihi, quodque ferebam
Tantum erat, ut posses auctorem dicere tecti
Ponderis esse Jovem (11).

Il y a bien des auteurs qui assurent que cette nuit ne fut pas triplée, mais doublée seulement (12). D'autres disent qu'elle dura neuf fois plus que de coutume. Saint Jérôme, qui avait pu lire cela dans les écrits de deux pères de l'Église (13), ne s'en servit point pourtant : il s'en tint à la tradition de la double nuit : *In Alcmenæ adulterio duas noctes Jupiter copulavit.* Jupiter prit alors congé des femmes : Alcmène fut la dernière des mortelles avec laquelle il coucha. Niobé avait été la première ; il y avait eu seize générations de l'une à l'autre (14) : telle fut la durée des amours de Jupiter pour les femmes. Or, comme le divertissement avec Alcmène était en ce genre-là le dernier qu'il devait prendre dans ce monde, n'était-il pas raisonnable qu'il le fît durer longtemps ? Alcmène admira la longueur de cette nuit (15) : elle lui parut donc longue ; cela lui fait honneur. Aussi était-elle une très-honnête femme (16), et qui n'aurait pas mérité, si elle eût perdu la vue, qu'on eût fait contre elle un distique tel que celui-ci :

Cùm longas noctes Moreta (17) ab amore rogaret,
Favit amor votis, perpetuasque dedit.

(5) Diod. Sicul., *lib. V*, *cap. II*.
(6) Plaut. *in* Amphitr., *act. V*, *sc. II*.
(7) *Voyez les* N. Lettres contre le Calvin. de Maimb., *pag* 280, *etc.*
(8) Vigénère, sur Philostr, *tom. II*, *folio* 17, *édit. in-4*.
(9) Hygin, *cap. XXIX*.

(10) Lucianus, Dialog. Merc. et Solis. *Voyez aussi* Diodore de Sicile, *liv. V*, *chap. II*.
(11) Ovid. Metam., *lib. IX*, *vs.* 287.
(12) *Idem*, Amor. *lib. I*. Eleg. *XIII*; Propert., *lib. II*, Eleg. *XXII*; Capella, *lib. II*, *cap. XXXIX*.
(13) Clem. Alexandr. *in* Protrept., *pag.* 20; Arnobius, *lib. IV*, *pag.* 145, *cujus hæc sunt verba :* Quis illum in Alcmenâ novem noctibus fecit pervigilâsse continuis ?
(14) Diodor. Sicul., *lib. V*, *cap. II*.
(15) Hygin., *cap. XXIX*.
(16) *Voyez la remarque* (B).
(17) *La comtesse de Moret, maîtresse de Henri-le-Grand.*

Sosie, valet d'Amphitryon, s'avisa d'une remarque digne de lui, quand il s'aperçut que la nuit durait plus qu'à l'ordinaire. Il félicita les galans qui n'avaient pas eu bon marché de leur proie.

Ubi sunt isti scortatores, qui soli inviti cubant?
Hæc nox scita'st exercendo scorto conducto malè (18).

(D) *Elle était encore fille.*] Apollodore raconte qu'Électryon, allant venger la mort de ses fils, mit son royaume et sa fille Alcmène entre les mains d'Amphitryon, après l'avoir fait jurer qu'il se contiendrait envers Alcmène jusqu'à son retour (19). Amphitryon, l'ayant tué par mégarde peu après, fut obligé de chercher une retraite. Il se retira dans la Béotie avec Alcmène; et, parce qu'elle déclara qu'elle épouserait celui qui vengerait la mort de ses frères, il s'engagea à poursuivre cette vengeance; et, s'associant avec d'autres, il porta la guerre chez les Téléboes qui avaient tué les frères d'Alcmène (20). De retour à Thèbes, victorieux et triomphant, il apprit qu'un autre lui-même avait couché avec cette dame. Il est visible que ce ne fut point lui qui eut la première faveur : Alcmène avait différé sans doute la cérémonie des noces, la consommation pour le moins de son mariage, jusqu'à ce qu'Amphitryon eût vaincu les Téléboes. Jupiter sachant qu'Amphitryon revenait, et que, pour cueillir cette fleur de virginité il n'y avait point d'autre temps à prendre que celui qu'Amphitryon emploierait à son voyage, le prima, et fit avant l'arrivée du mari ce qu'il y avait à faire. Apollodore ajoute qu'Amphitryon, ayant couché avec Alcmène, lui fit un enfant, qui fut plus jeune d'une nuit qu'Hercule. Ἀλκμήνη δὲ δύο ἐγέννησε παῖδας. Διὶ μὲν Ἡρακλέα μιᾷ νυκτὶ πρεσβύτερον, Ἀμφιτρύωνι Ἰφικλέα (21). *Alcmena verò duos peperit filios : Jovi quidem Herculem unâ nocte grandiorem, atque Amphitryoni Iphiclem.* Nouvelle confirmation de ce que j'ai à prouver. Le scoliaste d'Homère est plus précis qu'Apollodore : il dit nettement que le mariage ne se fit qu'après le retour d'Amphitryon (22). Dans la comédie de Plaute, les choses vont autrement. Amphitryon y laisse sa femme grosse en s'en allant à la guerre (23). Grand ragoût pour Jupiter! Ce serait bien pis, si Plaute avait observé l'unité de temps comme le veut mademoiselle le Fèvre. Il faudrait dire, en ce cas-là, qu'en arrêtant le soleil Jupiter interrompit tout le cours de la nature, afin de se divertir plus long-temps avec une femme grosse de deux enfans, et si proche de son terme, que pour peu qu'il eût différé sa retraite, la sage femme aurait été obligée de lui dire, *cédez-moi la place.* C'est une fâcheuse alternative pour Plaute : il faut, ou que sa pièce dure plusieurs mois, ou qu'il fasse d'une femme toute prête d'accoucher de deux jumeaux, un des plus friands morceaux du monde pour le plus grand de tous les monarques; et cela, en supposant que ce maître des Dieux et des hommes a déjà produit l'un de ces jumeaux. Prenez bien garde que ce poëte ne feint pas que Jupiter se déguisa en Amphitryon, pour venir en bon mari au secours d'Alcmène pendant le travail d'enfant : c'était la visite d'un homme bien amoureux. Voici comme parle Mercure dans le prologue :

Et meus pater nunc intùs hic cum illâ cubat;
Et hæc ob eam rem nox est facta longior,
Dum ille quâ cum volt voluptatem capit.

Et pour ce qui est de ces paroles de Sosie,

Hæc nox scita'st exercendo scorto conducto malè (24),

voici comme il les relève :

Meus pater nunc pro hujus verbis rectè et sapienter facit,
Qui complexus cum Alcumenâ cubat amans animo obsequens.

Il se félicite d'avoir écarté tout ce qui pouvait interrompre la joie de Jupiter, et il se prépare à continuer ses bons offices, jusqu'à ce que le galant n'en veuille plus.

Benè et prosperè hoc hodiè operis processit mihi :

(18) Plauti Amphitr., *act. I, sc. I, vers.* 131.
(19) Apollod. Bibliot., *lib. II, pag.* 99.
(20) *Ibidem, pag.* 101.
(21) *Idem, pag.* 103.

(22) Schol. Homeri in Iliad. *XIV, vs.* 323.
(23) *Gravidam ego illam hîc reliqui cùm abeo.* Plautus, Amphitr., act. II, sc. II, vs. 35.
Et cùm te gravidam, cùm pulchrè plenam adspicio, gaudeo. Ibid. *vs.* 49.
Mercure avait assuré le même fait dans le prologue.
(24) Plaut. Amphitr., *act. I, sc. I, vs.* 132.

Amovi à foribus maximam molestiam,
Patri ut liceret tuto illam amplexarier.
. . . .
Erroris ambo ego illos et dementiæ
Complebo, atque omnem Amphitruonis familiam
Adeò, usque satietatem dùm capiet pater
Illius quam amat (25).

(E) *L'adresse d'une de ses servantes.... éluda les mauvaises intentions de Lucine* (26)] Je me suis réglé sur la narration d'Ovide. Il y avait sept jours qu'Alcmène était en travail d'enfant, avec des douleurs horribles. Galanthis, l'une de ses femmes, entrait et sortait; et, se doutant d'un maléfice en voyant une femme qui marmottait, assise à la porte, les mains jointes sur ses genoux (*), elle lui alla dire qu'Alcmène était accouchée. Lucine (car c'était elle qui se tenait en cette posture) n'eut pas plus tôt ouï ces mots, qu'elle sépara ses mains et se leva; ce qui fit accoucher Alcmène:

. . . . *Subsedit in illâ*
Ante fores arâ, dextroque à poplite lævum
Pressa genu, digitis inter se pectine junctis,
Sustinuit partus. Tacitâ quoque carmina voce
Dixit, et incæptos tenuerunt carmina partus.
. . . .
Una ministrarum mediâ de plebe Galanthis,
Flava comas, aderat faciendis strenua jussis,
Officiis dilecta suis. Ea sensit iniqua
Nescio quid Junone geri, dumque exit et intrat
Sæpè fores, Divam residentem vidit in arâ,
Brachiaque in genibus, digitis connexa, tenentem;
Et, quæcunque es, ait, dominæ gratare: levata est
Argolis Alcmene, potiturque puerpera voto.
Exsiluit, junctasque manus patefacta remisit
Diva potens uteri: vinclis levor ipsa remissis (27).

Pausanias ne raconte point la chose avec les mêmes circonstances. Il dit qu'on voyait à Thèbes la figure de certaines femmes (28), que Junon avait envoyées empêcher les couches d'Alcmène. La fille de Tirésias (29) les trompa, en criant qu'Alcmène était délivrée (30). Du temps de Pline, on prenait encore pour un maléfice la posture dont j'ai parlé. *S'asseoir auprès des femmes grosses, ou quand l'on médicamente quelqu'un les doigts entrelassez en forme de pigne, c'est un charme nuisible, et dit-on que de cela l'expérience s'en put voir lors qu'Alcmène enfanta Hercule: pire encore est-il, si l'on tient les mains accouplées contre l'un de ses genoils ou les deux.* C'est ainsi que Vigénère (31) traduit ces paroles de Pline: *Adsidere gravidis, vel cùm remedium alicui adhibetur, digitis pectinatìm inter se implexis, veneficium est: idque compertum tradunt Alcmenâ Herculem pariente. Pejus si circa unum ambove genua, item poplites alternis genibus imponi* (32). Nous verrons ailleurs (33) la liberté que Plaute a prise de supposer qu'Alcmène accoucha sans nulle douleur.

(F) *On lui livra la tête du persécuteur d'Hercule, et elle lui arracha les yeux*] Apollodore nous apprend que les fils de ce héros trouvèrent un bon asile dans Athènes contre Eurysthée; et qu'Hyllus, l'un d'eux, l'ayant tué, lui coupa la tête, et la donna à Alcmène: Καὶ τὴν μὲν κεφαλὴν ἀποτεμὼν Ἀλκμήνῃ δίδωσιν. ἡ δὲ κερκίσι τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐξώρυξεν αὐτοῦ (34). *Ejusque caput amputatum Alcmenæ dedit. Hæc autem illi textoriis radiis oculos effodit.*

(G) *On a raconté des choses bien merveilleuses touchant son tombeau.*] Agésilaüs, roi de Sparte, voulant faire transporter les reliques d'Alcmène à Lacédémone, envoya des gens à Haliarte, qui ouvrirent le tombeau de cette femme. On y trouva deux vases de terre, un brasselet d'airain, et une table de cuivre sur laquelle il y avait des lettres gravées, que personne ne connaissait. Comme elles étaient semblables à l'écriture des Égyptiens, Agésilaüs les fit copier, et envoya cette copie au roi d'Égypte; et le pria de faire expliquer à ses prêtres ce que c'était, s'ils le savaient (35). Plutarque ajoute qu'Agétoridas, député d'Agésilaüs, alla à Memphis, où le prophète Chonuphis déchiffra cette inscription. Elle contenait un ordre

(25) Plaut. Amphit., *act. I, sc. II, vs.* 1, 2, 3, 5 *et seq.*

(26) *C'était la déesse des accouchemens.*

(*) Rabelais, l. 3, ch. 48, a fort bien rendu le texte d'Ovide et de Pline. Si M. Bayle l'avait su, c'était un passage à alléguer ici. Rem. crit.

(27) Ovid. Metam., *lib. IX, vs.* 298 *et seqq.*

(28) *On les appelait* φαρμακίδες. *Nous les appellerions aujourd'hui* sorcières.

(29) *Elle s'appelait* Historis.

(30) Pausan., *lib. IX, pag.* 290.

(31) Vigénère sur Philostrate, *tom. II, fol.* 17.

(32) Plinius, *lib. XXVIII cap. VI, p.* 579.

(33) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Telebοes.

(34) Apollodori Biblioth., *lib. II, pag.* 151.

(35) Plutarch. *in libro* de Socratis Genio, *p.* 576 *et seqq.*

adressé aux Grecs, qu'ils eussent à vivre en paix, à honorer les Muses, et à terminer leurs différens selon les règles de l'équité. Les lettres de l'inscription étaient conformes à l'écriture qu'Hercule apprit sous le règne du roi Protée. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les habitans d'Haliarte, ayant eu une très-mauvaise récolte, et de grandes inondations, crurent que ces maux étaient venus de ce qu'ils avaient souffert que l'on remuât le tombeau d'Alcmène. On lit de semblables réflexions dans plusieurs légendes, par rapport au démembrement ou à la translation des corps saints.

ALCMÉON. Plusieurs personsonnes ont été ainsi appelées. Le dernier archonte perpétuel d'Athènes ce nommait ALCMÉON. Après lui, on créa d'autres archontes dont la charge ne durait que dix ans. Ce changement arriva pendant la 6e. olympiade, un peu avant que Romulus bâtit la ville de Rome (*a*). Hérodote parle d'un ALCMÉON qui vivait à Athènes du temps de Crésus, et qui rendit mille bons offices aux ambassadeurs que ce roi envoya à Delphes (*b*). Crésus l'ayant appris le fit venir à sa cour, et lui permit de prendre dans ses trésors tout autant d'or qu'il pourrait porter. On peut lire dans Hérodote les expédiens dont Alcméon se servit pour se donner une charge bien pesante. Crésus lui fit encore d'autres présens; de sorte qu'il le mit en état de donner un très-grand lustre à sa famille dans Athènes. Elle y a été une des plus considérables. Les ALCMÉONIDES (c'est ainsi que l'on appelait les descendans d'Alcméon) s'y distinguèrent en plusieurs rencontres, et surtout en s'opposant fortement à la tyrannie que Pisistrate et ses fils tâchèrent en vain de perpétuer. Je crois que cet Alcméon est le même que celui qui fut général des Athéniens dans la guerre qu'on entreprit pour la protection du temple de Delphes, à la sollicitation de Solon (*c*). Je trouve dans Plutarque un ALCMÉON qui fut grand ennemi de Thémistocle (*d*). Il y a dans le Dictionnaire de Moréri plusieurs fautes concernant le mot *Alcméon* (A). Je vais parler à part de deux personnes qui ont porté ce nom-là.

(*a*) Eusebii Chronicon.
(*b*) Herod., *lib. VI*, *cap. CXXV*.

(*c*) Plut. *in* Solone, *pag.* 84.
(*d*) *Id. in* Vitâ Aristid. *sub fin.*, *p.* 334, *E.*

(A) *Il y a dans le Dictionnaire de Moréri plusieurs fautes touchant le mot Alcméon.*] 1°. Il n'est pas vrai qu'Alcméon, dernier archonte perpetuel, ait vécu vers l'an 301 ou 300 de Rome. Eusèbe, qu'on cite, met avant la fondation de Rome la fin des archontes perpétuels. 2°. D'ailleurs, l'année 301 de Rome ne répond pas à l'année 3300 du monde : mais environ à l'année 3530, selon le père Pétau, ou à l'année 3498, selon Sethus Calvisius. 3°. Alcméon, l'archonte perpétuel, n'est pas le même Alcméon qui reçut tant de présens de Crésus (1). Il précéda d'environ 190 ans la première année du règne de ce monarque. 4°. La dernière année de ce règne répond à l'an 206 de Rome. 5°. Hérodote, que l'on cite, ne dit point qu'Alcméon ait succédé à Megaclès son père en la charge d'archonte annuel; ni que les ambassadeurs de Crésus aient demandé à Alcméon, *s'il voulait se joindre avec* leur maître *pour aller à Delphes;* ni *qu'après leur avoir promis de le faire, ce roi lui fit présent d'autant d'or qu'il en pourrait porter;* ni qu'ayant aperçu qu'Alcméon s'était chargé d'or *au delà de ses forces, il le fit porter avec ce fardeau dans sa maison, parce qu'il ne pouvait pas marcher à cause de sa charge.* Je ne saurais deviner par quel

(1) *On le dit pourtant dans l'édit. de Hollande. Le* Supplém. *de* Moréri *n'avait dit, sinon que cet Alcméon avait été archonte annuel d'Athènes.*

esprit on cite Hérodote, lorsqu'on a falsifié si étrangement ce qu'il raconte. 6°. Alcméon, fils d'Amphiaraüs, n'épousa point Callirhoé après la mort d'Alphésibée sa première femme : celle-ci était en vie pendant le second mariage (2). 7°. Plutarque ne dit point que la fable d'Alcméon signifie *qu'il tua sa mère, c'est-à-dire sa partie, pour aller vivre à la campagne, qui nous est exprimée par le fleuve de son beau-père.* Ne dirait-on pas que M. Moréri a lu dans Plutarque qu'Alcméon se châtra : c'est à quoi conduisent naturellement ces paroles, *il tua sa mère, c'est-à-dire sa partie.* Je veux croire qu'au lieu de *partie*, l'auteur avait dit *patrie :* mais cela ne le tire point d'affaire : car Plutarque ne dit point qu'Alcméon tua sa patrie, ou qu'il la maltraita : il dit, au contraire, qu'Alcméon fuyant les magistratures, les séditions, les factions et les calomnies, se choisit une petite retraite pour y vivre dans le repos ; et que c'est ainsi qu'il fuit les Furies (3). 8°. La Chronique d'Eusèbe est citée encore plus mal à propos, pour expliquer ce que la fable a dit d'Alcméon ; car à quoi peut servir, pour l'explication de cette fable, de dire que la ville de Thèbes fut pillée, que Tirésias fut fait prisonnier, que sa fille Manto fut consacrée au service d'Apollon ? 9°. Il n'est pas vrai qu'Eusèbe rapporte ces choses *en l'an* 817 *d'Abraham.* Il ne dit rien de ce pillage de Thèbes : il parle en général des sept capitaines qui attaquèrent cette ville, et de leurs descendans qui renouvelèrent la guerre ; il parle, dis-je, de la première de ces deux expéditions sous l'an 784, et de la dernière sous l'an 823. En dixième lieu, ni Eusèbe, ni aucun autre historien, ne remarque que l'expédition d'Alcméon contre Thèbes ait été malheureuse (4) ; car ce fut alors que les *Epigones* pillèrent la ville, etc. 11°. *Ils ne menèrent point le pauvre aveugle Tirésias :* il avait pris la fuite, avec les autres Thébains, avant que les ennemis entrassent dans cette ville. 12°. *Ils ne firent pas un grand butin, pour venger le déshonneur de leurs pères.* Il fallait dire que, *pour venger le déshonneur de leurs pères*, ils entreprirent une seconde expédition. 13°. Il n'est pas vrai que le philosophe Alcméon *ait fait voir que la lune a une propriété particulière, qui ne finit jamais :* il a supposé l'éternité de cet astre. C'est une chose que l'on ne peut que supposer ; et c'est une négligence plus impardonnable à un prêtre qu'à un autre auteur, que de dire qu'on *a fait voir* que la lune est éternelle, et *que l'âme immortelle tourne toujours comme le soleil.* 14°. Eusèbe ne parle point d'Alcméon le philosophe : c'est sans doute le poëte qu'il a prétendu désigner lorsqu'il a dit : *Alcmæon clarus habetur, et Lesches Lesbius qui parvam fecit Iliadem.* 15°. Il l'a dit sous la 31e. olympiade, et non pas sous la 69e. 16°. Il n'est pas vrai que Plutarque, *en la Vie de Solon*, cite un historien nommé Alcméon. Voici les paroles de Plutarque : elles serviront à montrer comment les copistes précipités s'abîment dans les bévues les plus grossières : Οὐ μέντοι ϛρατηγὸς ἐπὶ τοῦτον ἀπεδείχθη τὸν πόλεμον, ὡς λέγειν φησὶν Ἕρμιππος Εὐάνθη τὸν Σάμιον. Οὔτε γὰρ Αἰσχίνης ὁ ῥήτωρ τοῦτ' εἴρηκεν, ἔντε τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασιν Ἁλκμαίων, οὐ Σόλων, Ἀθηναίων ϛρατηγὸς ἀναγέγραπται (5). *Non fuit ille tamen ad bellum hoc designatus dux, ut tradere Samium Euanthem Hermippus ait. Neque enim id orator prodidit Æschines, et in Delphorum Commentariis Alcmæon, non Solon, est Atheniensium dux.* MM. Lloyd et Hofman ont trouvé le prétendu historien Alcméon dans cet endroit de Plutarque. *In Delphorum Commentariis*, disent-ils, *citatur à Plutarcho in Solone.* Il est visible que ces *Commentaires de Delphes* sont l'ouvrage qu'ils attribuent à Alcméon, et qu'ils prétendent avoir été cité par Plutarque. Je m'étonne que Vossius ait donné dans une telle bévue. *Alcmæon*, dit-il (6), *in Delphorum Commentariis*, Ἀλκμαίων ἐν τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασι, *citatur à Plutarcho in Solone.*

(2) *Outre* Apollodore, *voici un autre témoin, savoir*, Ovid. de Remed. Amor., *vs.* 455.

Amphilochi frater ne Phegida semper amaret,
Callirhoë fecit parte recepta tori.

(3) Plutarch. de Exilio, *pag.* 602.

(4) *Voici comme parle* M. Moréri, *tant dans l'édition de Lyon, en* 1688, *que dans celle de Hollande :* Après sa malheureuse expédition de Thèbes.

(5) Plutarch. *in* Solone, *pag.* 84, *A.*

(6) Vossius, de Histor. Græc., *pag.* 501.

ALCMÉON, fils d'Amphiaraüs et d'Ériphyle, sœur d'Adraste, tua sa mère pour obéir au commandement de son père. Vous allez voir la raison d'un commandement si étrange. Amphiaraüs regardait Ériphyle comme la cause de sa mort. Il ne voulait point aller à la guerre contre les Thébains; car, comme il était grand devin, il avait prévu que s'il y allait, il y périrait. D'ailleurs, il avait promis avec serment, que pour ce qui regarderait les disputes qu'il pourrait avoir avec Adraste, il s'en remettrait à tout ce que sa femme en ordonnerait. Ils eurent un différent sur l'expédition de Thèbes. Adraste voulait qu'Amphiaraüs s'y engageât. Amphiaraüs n'en voulait rien faire, et en détournait les autres. Ériphyle décida selon les désirs d'Adraste, après avoir été gagnée par le beau collier (*a*) que Polynice lui offrit (*b*), et qu'elle accepta sans avoir égard aux défenses que son mari lui avait faites de rien prendre de Polynice. Elle est devenue par-là un grand fonds de lieux communs et de pensées morales entre les mains des censeurs du sexe. On sait qu'Amphiaraüs, ayant pris la fuite lors de la déroute de l'armée, fut englouti par un abîme qu'un coup de foudre avait ouvert sur son chemin. Il avait donné ordre à ses fils, avant que de marcher contre Thèbes, qu'aussitôt que l'âge le leur permettrait, ils tuassent Ériphyle. Tous les autres généraux, à la réserve d'Adraste, périrent dans cette guerre. Leurs fils résolurent dix ans après d'aller venger cet affront, et ils choisirent Alcméon pour leur généralissime. Ériphyle, gagnée encore par des présens, les sollicita à cette guerre. Thersandre, fille de Polynice, lui avait donné un collier (*c*) et une robe (*d*). Alcméon, quelque envie qu'il eût de tuer sa mère avant d'accepter le généralat, marcha contre Thèbes sans avoir exécuté l'ordre d'Amphiaraüs. Cette expédition fut très-heureuse : les Thébains, par le conseil de Tirésias, abandonnèrent leur ville; on la pilla et on la ruina. Alcméon, transporté d'une nouvelle colère, après avoir su qu'Ériphyle s'était laissé corrompre par des présens contre lui aussi, ne balança plus à la tuer lorsqu'il eut consulté l'oracle. Quelques-uns soutiennent que son frère Amphilochus l'assista dans ce parricide; mais le plus grand nombre des auteurs nient cela. Alcméon, persécuté par les furies à cause de cette action, se retira à Psophis dans l'Arcadie, où il expia son crime entre les mains de Phégéus, selon les cérémonies ordinaires en pareils cas, et se maria avec Arsinoé (*e*), fille du même Phégéus, à laquelle il fit présent du collier et de l'habit qui avaient été donnés à Ériphyle. Une grande famine s'étant élevée, on eut recours à l'oracle, qui ordonna à Alcméon de se réfugier chez

(*a*) *Voyez, touchant ce collier, les remarques de l'article* CALLIRHOÉ.

(*b*) Hygin, *chap. LXXIII, dit qu'Adraste donna le collier, et qu'Ériphyle découvrit le lieu où Amphiaraüs s'était caché.*

(*c*) *Fiez-vous plutôt à* Diodore de Sicile, *qui dit que Thersandre donna seulement le* Peplum. *Il ne pouvait pas donner le collier, puisque Ériphyle l'avait déjà.*

(*d*) *Nommée en grec* Πέπλος.

(*e*) Pausan., *liv. VIII, pag.* 255, *la nomme* Alphésibée.

Achéloüs. Il s'y rendit après plusieurs courses vagabondes : il y reçut de nouveau les cérémonies de l'expiation ; il s'y maria avec Callirhoé, fille d'Achéloüs, et il s'établit dans un coin de terre que cette rivière avait formé (A) en accumulant des sables. Callirhoé lui déclara qu'elle ne coucherait point avec lui, s'il ne lui faisait présent du collier et de la robe d'Ériphyle. Cela le contraignit de retourner chez Phégéus, dont il obtint le collier après lui avoir fait accroire qu'il avait appris de l'oracle que la persécution des furies ne cesserait que lorsqu'il aurait offert ce collier à Apollon. Phégée sut ensuite qu'Alcméon avait destiné ce présent à Callirhoé ; c'est pourquoi il donna ordre à ses deux fils de le poursuivre et de le tuer ; ce qu'ils firent : et parce que Arsinoé s'en formalisa, ils la transportèrent à Tégée, dans un coffre, et lui imputèrent ce meurtre. Quelques-uns disent qu'Alcméon, pendant sa fureur, se divertit avec la prophétesse Manto, fille de Tirésias, et qu'il en eut deux enfans (*f*). Voyez la suite de tout ceci dans l'article de CALLIRHOÉ. Les furies d'Alcméon ont fait un grand bruit sur le théâtre de l'ancienne Grèce (*g*) ; mais il ne nous reste aucune de ces tragédies (B). Ce qu'on a dit de son tombeau mérite d'être considéré (C). Les Oropiens, qui devancèrent tous les autres peuples à mettre Amphiaraüs au rang des Dieux, exclurent Alcméon des honneurs divins qu'ils conférèrent à son père et à son frère : ils l'en exclurent, dis-je, à cause de son parricide (*h*). On remarque qu'un Perse nommé Oronte, lui ressemblait parfaitement (*i*).

Il y a des historiens qui disent qu'Alcméon, après la seconde guerre de Thèbes, s'en alla en Étolie, attiré par Diomède, qu'il l'aida à conquérir ce pays et l'Acarnanie, et qu'ayant été sommés de se trouver à l'expédition de Troie, Diomède s'y rendit ; mais qu'Alcméon s'arrêta dans l'Acarnanie, et, pour faire honneur à son frère (*k*), qu'il bâtit une ville qu'il nomma Argos d'Amphilochus (*l*). Notez qu'il prophétisa dans l'Acarnanie (*m*).

(*f*) *Tiré de la* Bibliothéque d'Apollodore, *liv. III*, *pag.* 187 *et suivantes. Voyez aussi* Diodore de Sicile, *liv. V*, *chap. VI.*

(*g*) *Alcmæon olìm tragicorum pulpita lassavit cum furore suo, nunc nullam sui nominis fabulam habet.* Barthius in Statium, *tom II*, *pag.* 449.

(*h*) Pausan., *lib. I*, *pag.* 33.

(*i*) Plutarch. *in* Arato, *pag* 1028.

(*k*) *Il s'appelait* AMPHILOCHUS : *voyez les remarques de son article.*

(*l*) Strabo, *lib. VII*, *pag.* 225. *Voyez aussi lib. X*, *pag.* 318.

(*m*) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. I*, *p.* 334.

(A) *Il s'établit dans un coin de terre que la rivière d'Achéloüs avait formé.*] Il ne sera pas mal d'éclaircir Apollodore par un passage de Pausanias, qui porte qu'Alcméon, après avoir tué sa mère, s'enfuit d'Argos à Psophis, où il épousa Alphésibée, fille de Phégéus (1). Le mariage ne le guérit pas de sa fureur ; ainsi il recourut à l'oracle, qui lui ordonna de se retirer sur une terre toute neuve, et faite depuis le meurtre d'Ériphyle. On l'assura que les furies ne l'y poursuivraient point. Ayant donc rencontré aux embouchures de la rivière d'Achéloüs une terre que les flots avaient charriée, il y prit poste, et se maria avec Callirhoé.

(B) *Il ne nous reste aucune des tragédies faites sur son sujet.*] Je ne doute point que les deux vers que Plutarque

(1) Pausan., *lib. VIII*, *pag.* 255.

a rapportés dans l'un de ses livres, ne soient pris de quelqu'une de ces pièces. Le lieu commun que Plutarque touche en cet endroit est plus important qu'on ne pense : il regarde un défaut qu'on trouve partout. C'est celui de ceux qui reprochent à leur prochain un vice qu'ils ont eux-mêmes, ou qui est plus petit que le leur. Alcméon reproche à Adraste qu'il est frère d'une femme qui a tué son mari : Adraste lui répond : *Et vous, vous avez tué votre propre mère.* Il ne faut point faire le Caton et le censeur, lorsqu'on est tout plein de défauts. Οὐκοῦν μηδὲ μοιχὸν λοιδορήσῃς, αὐτὸς ὢν παιδομανής. Μηδ᾽ ἄσωτον αὐτὸς ὢν ἀνελεύθερος,

Ἀνδροκτόνου γυναικὸς ὁμογενὴς ἔφυς :

Τὸν Ἄδραστον ὁ Ἀλκμαίων. Τὶ οὖν ἐκεῖνος; οὐκ ἀλλότριον ἀλλὰ ἴδιον ἑαυτῷ προσφέρων ὄνειδος,

Εὐ δ᾽ αὐτόχειρ γε μητρὸς ἥ σ᾽ ἐγείνατο (2).

Non itaque adulterium objice alteri, ipse insano puerorum amore flagrans, neque prodigalitatem sordidus ipse. Alcmæon Adrastum hoc maledicto incessit,

Tibi quæ maritum suum interfecit est soror.

Quid Adrastus? Non alienum, sed proprium ei reponit opprobrium,

Matrem necásti tu manu tuá tuam.

(C) *Ce qu'on a dit de son tombeau mérite d'être considéré*]. Ce tombeau était à Psophis dans l'Arcadie : il n'avait guère d'éclat ni d'ornemens ; mais il était entouré de cyprès si hauts, qu'ils pouvaient couvrir de leur ombre le coteau qui dominait sur la ville. On ne les coupait point, parce qu'on les croyait consacrés à Alcméon, et on les appelait les pucelles (3).

(2) Plutarch. de Capiendâ ex inimic. utilitate, *pag.* 88

(3) *Idem*, *ibid.* Pausan., *lib. VIII*, *p.* 255.

ALCMÉON, natif de Crotone, et disciple de Pythagore. On croit qu'il fut le premier qui écrivit sur la physique (*a*). Il avait des opinions très-hétérodoxes, comme que la lune était éternelle, et que notre âme tournait toujours à la manière du soleil. Voilà ce qu'en dit Laërce. Cicéron représente mieux le système de ce philosophe ; car, quelle négligence n'est-ce pas que de choisir entre tous les astres auxquels Alcméon attribuait une nature éternelle, celui dont les altérations paraissent le plus, je veux dire la lune? Il fallait donc dire, comme Cicéron a fait (*b*), que ce philosophe attribue la divinité à tous les astres, et même à notre âme. Mais comme c'est le propre des méchans systèmes de n'avoir rien de lié, nous voyons que notre Alcméon raisonnait peu conséquemment lorsqu'il faisait une grande distinction entre les connaissances des Dieux et celles des hommes. Il disait que les Dieux savaient manifestement les choses, et que les hommes ne faisaient que conjecturer (*c*). Voilà ce que peuvent dire ceux qui reconnaissent un seul et vrai Dieu ; mais ceux qui prennent les astres et les âmes humaines pour autant de Dieux se rendent ensuite ridicules s'ils prétendent que la science humaine et la science divine diffèrent autrement que du plus au moins. Il n'est pas vrai que cet Alcméon soit mort d'une maladie pédiculaire (A).

(*a*) Phavorin. *in* omnimodâ Histor. *apud* Laërt. *in* Alcmæone, *lib. VIII* ; Clemens Alexand., Stromat., *liv. I* ; Theodoret, Serm. I.

(*b*) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I*, *cap. XI*.

(*c*) Laert. *in* Alcmæon., *lib. VIII*.

(A) *Il n'est pas vrai qu'il soit mort d'une maladie pédiculaire.*] Antigonus Carystius a pris l'un pour l'autre, quand il a dit qu'Alcméon le physi-

cien avait eu cette maladie; il a pris, dis-je, Alcméon le disciple de Pythagore, pour le poëte Alcman (1). Charles Étienne ne se contente pas de dire que le philosophe Alcméon est mort d'une maladie péditulaire, il dit aussi que c'est le premier qui en soit mort, et il se munit de l'autorité d'Élien. Ce sont deux mensonges : Élien ne parle pas de notre Alcméon; c'est d'Alcman le poëte qu'il observe plusieurs choses : mais ayant dit que le philosophe Phérécydes était mort de la maladie dont il s'agit ici (2), il lui aurait sans doute accordé la primauté sur Alcméon, s'il avait parlé de ce dernier, par rapport à cette sorte de maladie. Les erreurs de Charles Étienne se trouvent dans le père Lescalopier (3).

(1) Antig. Caryst. Histor. mirab., *cap. XCV.* Meursius, *dans ses* Notes, *lui a marqué cette faute.*

(2) Ælian. Var. Histor., *lib. IV*, *cap. XXVIII.*

(3) In Cicer. de Naturâ Deorum, *pag.* 41.

ALDRINGER, fameux général d'armée sous l'empereur Ferdinand II, s'était poussé par la seule recommandation de son mérite. Il était du pays de Luxembourg, et d'une naissance tout-à-fait obscure (A). Dès sa première jeunesse, il se mit au service de quelques gentilshommes qui allaient en France : il s'appliqua avec eux à l'étude, et se rendit fort habile. Étant passé en Italie, il devint chancelier du comte Madrucci. Il alla ensuite à Trente, et y eut un emploi honorable dans la chancellerie; mais la jalousie de ses collègues, et leur conduite, lui causèrent un si grand dépit, qu'il abandonna sa charge, rempli d'un esprit mutin contre la fortune, et résolu de s'attacher à la profession du premier homme qu'il rencontrerait sur son chemin. Il prit la route d'Inspruck; et comme il rencontra proche du pont un soldat qui s'en retournait en Italie, il prit le parti des armes, et s'enrôla simple soldat. Il devint sergent peu après; et comme il fit connaître qu'il savait très-bien manier la plume, on l'employa à dresser tous les comptes de la compagnie, et à écrire les réponses que le capitaine avait à faire. Il donna des lumières à ce capitaine, qui lui ouvrirent la porte d'un plus grand emploi. Cet avancement fut cause que le lieutenant de la compagnie devint capitaine, et qu'Aldringer monta à la place de lieutenant. Il se défendit si bien avec cinquante hommes dans un méchant poste, qu'il le conserva malgré les rudes attaques de l'ennemi. Dès lors, la réputation de son courage ne fut pas moins répandue que celle de son habileté : plusieurs colonels lui offrirent une compagnie; le neveu de l'archevêque de Saltzbourg fut de ce nombre. Il avait besoin, à cause de sa jeunesse, d'avoir un tel homme dans son régiment; il le rechercha, il l'obtint, et il s'acquit tant de gloire par les bons conseils d'Aldringer, que, pour lui en témoigner sa reconnaissance, il le fit son sergent-major. Aldringer fut ensuite lieutenant colonel, puis colonel; et il fit tellement paraître qu'il entendait à fond le métier, qu'on le jugea digne de commander en chef à l'expédition de Mantoue (*a*). Il joignit fort à propos aux débris de la bataille de Leipsick les troupes qu'il ramena d'Italie (*b*); et peut être que si le comte

(*a*) *En* 1630. *Tiré du comte* Galeazzo Gualdo Priorato, *au livre IX de l'*Histoire des guerres d'Allemagne.

(*b*) *En* 1631.

de Tilli avait attendu à donner bataille que ces troupes fussent arrivées, comme on le lui conseillait, l'événement n'eût pas été si funeste aux Impériaux. Aldringer se sépara de Tilli quelque temps après pour se retirer en Bohème, à cause des défiances que le mauvais état des affaires semait entre les Impériaux et les Bavarois (*c*); mais cette désunion ne dura pas. Il était, dès le mois de mars 1632, avec Tilli sur les bords du Leck, pour en disputer le passage au roi de Suède. Il était alors grand-maître de l'artillerie (*d*). La blessure qu'il reçut à la tête ne contribua pas peu à l'avantage que les ennemis eurent de passer cette rivière; mais elle ne l'empêcha pas de servir la même campagne: il alla joindre en Bohème Wallestein, malgré les efforts que firent les Suédois pour empêcher cette jonction: il fallut bientôt revenir dans la Bavière pour s'opposer aux troupes du général Horn. Les succès varièrent de part et d'autre dans ces quartiers-là tout le reste de l'année et au commencement de la suivante. Le plus glorieux exploit d'Aldringer pendant ce temps-là fut d'avoir contribué, en 1633, à faire lever le siége de la ville de Constance. Il fut joindre ensuite le duc de Feria, qui avait amené d'Italie quelques troupes espagnoles. On a cru que Wallestein avait donné des ordres secrets à Aldringer de rendre inutiles tous les desseins de ce duc (B), et que ce fut la véritable raison et le motif secret pourquoi Aldringer ne voulait jamais consentir à livrer bataille. Il ne faut pas croire néanmoins qu'il entrât dans tous les complots de Wallestein: il n'avait pour lui que certaines complaisances qui, sans ruiner les affaires du maître commun, avançaient beaucoup les intérêts particuliers de ce généralissime. Il y a de semblables intelligences dans presque toutes les armées. Il fut tué l'an 1634, à Landshut, ville de Bavière, et l'on n'a jamais bien su si ce furent ses propres soldats ou les Suédois qui firent ce coup. Il avait été élevé à la dignité de comte (*e*). C'était un homme qui avait d'excellentes qualités (C): c'est dommage qu'elles aient été accompagnées d'une avarice et d'une cruauté excessives (D). Tel est presque toujours le destin de l'homme. Il ressemble à ces terroirs qui produisent pêle-mêle de bonnes herbes et de mauvaises.

(*c*) Priorato, *liv. IX*, *à l'an* 1631.

(*d*) Le Blanc, Histoire de Bavière, *tom. IV*, *pag.* 374.

(*e*) *Là même*, *pag.* 436.

(A) *Il était d'une naissance tout-à-fait obscure.*] *Humili apud Lucenburgicos loco ortus*, dit M. de Pufendorf, qui ajoute qu'il fut d'abord laquais de quelques barons français, et ensuite secrétaire (1). Un autre historien ne lui donne pas une condition si chétive: il le fait d'abord étudier, puis aller à la guerre, puis servir de secrétaire, ensuite reprendre les armes: *Luxemburgi tenui sed honesto loco editus primam ætatem litteris dedit* (2). Il le fait boileau * de son naturel, *Ingenio prompto atque acri*, *et naturâ vini abstinens* (3), ce qui était une très-mauvaise et très-nuisible qua-

(1) Pufendorf, Rerum Suecicar. *lib. VI*, *pag.* 157.

(2) Joh. Cluverius, Epit. Histor., *lib. XI*, *Append.*

* *Combien de gens*, *dit Leclerc*, *ne comprendront pas que cela veut dire*, buveur d'eau!

(3) *Id. ibid.*

lité en Allemagne dans un homme de guerre.

(B) *On croit que Wallestein lui avait donné des ordres secrets de rendre inutiles les desseins du duc de Féria.*] L'historien de Bavière, que j'ai cité (4), convient que les Suédois *ne demandaient pas mieux que de venir à un combat général, quoiqu'ils ne se trouvassent pas si avantageusement postés que les catholiques. Le duc de Féria*, poursuit-il, *voyant l'occasion belle, fit d'inutiles efforts pour obliger Aldringer à venir aux mains avec l'ennemi; mais jamais il ne put rien obtenir d'un homme qui était sous la férule de Wallestein; et les Suédois s'étant retirés comme en triomphe, sur la fin d'octobre, le mauvais procédé d'Aldringer, qui coûta bon à l'union catholique, déplut tant au duc de Féria, que bientôt après il en mourut de douleur.* Cet historien avait dit dans la page précédente qu'Aldringer, affidé à Wallestein, *n'agissait guère que par ses ordres, et qu'en ce temps-là on publia un écrit qui assurait que tandis que Wallestein mandait à l'empereur qu'il envoyait Aldringer au duc de Bavière pour en disposer entièrement, il lui donnait des ordres secrets de ne le servir que pour la défensive du petit secours qu'il commandait: ce qu'Aldringer n'ayant pas ponctuellement exécuté, Galas lui témoigna, de la part de Wallestein, qu'il ne lui pardonnerait jamais cette désobéissance.*

(C) *Il avait d'excellentes qualités.*] Il avait l'esprit fort vif et fort pénétrant, beaucoup d'acquis, une intelligence raffinée, un grand courage: il se faisait admirer dans un conseil de guerre par la force de ses raisons, et par la vraisemblance de ses conjectures: c'était d'ailleurs une bonne plume, il savait plusieurs langues, il avait su tirer la quintessence des maximes de divers pays. La politique d'un Espagnol italianisé ne surpassait pas la sienne: *Le da lui praticate varie nationi, l'osservate diverse massime, e gli investigati genii e inclinationi di molti popoli, lo resero cosi accorto nelle attioni, che alcuno Spagnuolo Italianato non lo avanzava* (5).

(4) Le Blanc, Hist. de Bavière, *tom. IV*, *p.* 424.
(5) Priorato, Histoire des Guerres d'Allemag., *liv. IX*, *pag.* 291, *édit. in-4°.*

(D) *Il était d'une avarice et d'une cruauté excessives.*] Il était sans miséricorde pour les peuples, et il exigeait les contributions avec la dernière rigueur: il n'avait nul égard aux nécessités du soldat; de sorte qu'il n'était aimé, ni des peuples, ni des armées. Il fit bien sa main au sac de Mantoue, et il n'y eut point d'officier dans l'armée impériale qui sortît de là avec autant de butin que lui (6). On a cru que ses propres gens l'avaient tué sur le pont de Landshut, l'occasion de le faire sans être connu étant fort bonne. *Fu colpito e fatto cader morto, non senza sospetto cio divenisse dalla parte de' suoi, per vendetta d'alcune ingiurie fatte loro, essendo egli per la sua severità piu temuto che amato dalla militia* (7).

(6) *Là même.*
(7) *Là même, pag.* 289.

ALDROVANDUS (*a*) (Ulysse), professeur en philosophie et en médecine à Bologne, sa patrie, a été un des plus curieux hommes du monde par rapport à l'histoire naturelle. Ses soins, ses travaux et ses dépenses sur ce sujet sont incroyables. Il voyagea dans les pays les plus éloignés sans autre motif que de s'instruire des choses que la nature y fait paraître: les minéraux, les métaux, les plantes, les animaux, étaient l'objet de ses recherches et de sa curiosité; mais il s'attachait principalement aux oiseaux; et, pour en avoir des figures bien exactes et au vif, il employa pendant plus de trente années, à ses propres frais, les plus excellens artistes de l'Europe (A). Ces dépenses l'abîmèrent: il se vit enfin réduit à la dernière nécessité *, et l'on prétend qu'il mourut à

(*a*) *Issu des comtes de ce nom, à ce que dit* Aubert. Miræus, de Scriptorib. Sæc. *XVI*, *pag.* 154.
* *Cette circonstance est révoquée en doute par Joly, qui renvoie aux* Mémoires de Nicéron.

l'hôpital de Boulogne, chargé d'années (*b*) et aveugle, l'an 1605 (*c*). C'est un exemple bien parlant contre l'ingratitude du public (B), et même contre l'excessive curiosité des particuliers. Il y aurait mille réflexions et mille beaux lieux communs à pousser sur cette aventure : je les laisse à quiconque s'en voudra saisir, et me contente de cette petite observation ; c'est que l'antiquité ne nous fournit point d'exemple d'un dessein aussi étendu et aussi laborieux que celui de notre Ulysse à l'égard de l'histoire naturelle. Pline, je l'avoue, s'est répandu sur plus de sortes de sujets ; mais il ne fait qu'effleurer : il ne dit que peu de mots sur chaque chose, au lieu qu'Aldrovandus ramassait tout ce qui se pouvait rencontrer (*d*). Sa compilation comprend plusieurs gros volumes in-folio ; mais il ne faut pas lui en attribuer toute la gloire (C) ; car il y a tel volume qui a paru après sa mort, dans lequel on ne croit pas qu'il ait autre part que celle d'avoir fourni le modèle (D), ou tout au plus quelques mémoires informes. J'explique cela dans les remarques. Il ne paraît pas possible qu'il ait fait le prodigieux nombre de livres dont Impérialis a donné le catalogue (*e*) ; et il n'est pas étrange qu'occupé à tant de recherches qui emportent toute l'attention, il ait donné souvent pour des vers ce qui était très-contraire aux règles de la poésie (*f*), et qu'il n'ait point su beaucoup de grec (*g*). Un poëte qui a été pape l'a loué d'une manière très-bien tournée (E).

(*b*) Bullart, Académie des Scienc., *tom. II*, *pag.* 110, *lui donne quatre-vingts ans.*

(*c*) Mercklinus, Lindenii renovati *p.* 1047.

(*d*) *Voyez la remarque* (D).

(*e*) *In* Musæo Historico. *Voyez aussi le* Théâtre de Paul Freherus, *pag.* 1317.

(*f*) Vossius de Origine Idololatr., *lib. III*, *cap. XCI*, *pag.* 1227.

(*g*) Ezech. Spanhem. *apud* Konig. Biblioth., *pag.* 24.

(A) *Il employa, pour avoir des figures exactes des animaux, les plus excellens artistes de l'Europe.*] Voici ce qu'Aubert-le-Mire avait recueilli sur ce sujet : *Pictori cuidam, eâ in arte unico, triginta et amplius annos annuum aureorum ducentorum stipendium persolvit. Delineatores celeberrimos,* Laurentium Benninum *Florentinum, et* Cornelium Suintum *Francofurtensem, ære suo conduxit, nec non* Jacobi Ligotii, *Serenissimi* Etruriæ *Ducis pictoris eximii, opera in hâc eâdem provinciâ Florentiæ quandoquè usus est, ut quo maximo fieri posset artificio aves eæ designarentur. Tandem sculptorem habuit insignem* Christophorum Coriolanum *Norimbergensem, atque ejus nepotem, qui eas adeò venustè adeòque eleganter exsculpserat, ut non in ligno sed in ære factæ videantur* (1).

(B) *C'est un exemple bien parlant contre l'ingratitude du public.*] Il ne faut pas s'imaginer que personne n'ait secouru ce naturaliste dans les dépenses qu'il faisait. *Le sénat de Bologne, le cardinal Montalte, François Marie duc d'Urbin, et quelques autres des principaux de l'Italie, y contribuèrent avec joie, en fournissant de leurs deniers à l'entretien des peintres et des graveurs qu'Aldrovand avait sous lui..... Après avoir dédié douze livres de l'Ornithologie, ou Histoire des oiseaux, au pape Clément VIII, et quelques autres à ceux qui avaient favorisé son travail de leurs libéralités, il consigna le reste par son testament au magnifique sénat de Bologne...., qui assigna une somme d'argent considerable à Jean Corneille Uterverius, natif de Delft en Hollande, professeur en cette université, et depuis encore à Thomas Demster, gentilhomme écossais, aussi professeur au même lieu, pour recueillir et mettre*

(1) Aubert Miræus, de Scriptorib. Sæc. *XVI*, *pag.* 154.

sous la presse des livres si dignes de voir le jour (2).

(C) *Il ne faut pas lui attribuer toute la gloire due à sa compilation.*] Il paraît par la Bibliothéque des livres de médecine, que la plupart des volumes de l'Histoire naturelle d'Aldrovandus ont été imprimés après sa mort (3). L'Ornithologie (4), en trois volumes in-folio, et les sept livres des Insectes, en un volume de même taille, sont les seuls qu'il ait donnés au public. Le volume des Serpens, les trois volumes des Bêtes à quatre pieds, le volume des Poissons, celui des Animaux qui n'ont point de sang, l'Histoire des Monstres, avec les Supplémens de celle des Animaux, en douze volumes, le Traité des Métaux, la Dendrologie (5), ont paru en divers temps, par les soins de différentes personnes, depuis la mort d'Aldrovandus. En effet, le volume des Serpens a été mis en ordre, et sous la presse, par Barthélemi Ambrosin (6). Celui des Quadrupèdes au pied fourchu fut mis en ordre, premièrement par Jean Corneille Uterverius, et puis par Thomas Demsterus, et publié par Marc-Antoine Bernia et par Jérôme Tamburin. Celui des Quadrupèdes au pied continu, et celui des Poissons, ont été mis en état par Uterverius, et publiés par Tamburin. Celui des Quadrupèdes à doigts ou à griffes a été compilé par Ambrosin. L'Histoire des Monstres, et les Supplémens, ont été rassemblés par le même, et publiés aux dépens de Marc-Antoine Bernia. La Dendrologie est l'ouvrage d'Ovide Montalbanus (7).

(D) *Il y a tel volume de sa compilation, dont il n'a fourni que le modèle.*] M. l'abbé Gallois a si bien représenté le jugement qu'il faut faire sur ce gros ouvrage, que j'ai cru qu'on me saurait plus de gré de la copie que de l'abrégé de ce qu'il a dit. Voici donc ses propres termes: « Aldrovandus n'est pas l'auteur de ce » livre (8), non plus que de beaucoup » d'autres qui ont néanmoins été publiés sous son nom : mais il est arrivé au recueil de l'Histoire naturelle, dont ces livres font partie, » comme à ces grands fleuves qui conservent pendant tout leur cours le » nom qu'ils avaient à leur source, » quoiqu'à la fin la plus grande partie » des eaux qu'ils portent à la mer ne » leur appartienne pas, mais à d'autres rivières qu'ils reçoivent. Car, » comme les six premiers volumes de » ce grand ouvrage étaient d'Aldrovandus, quoique les autres aient » été composés depuis sa mort par » différens auteurs, on n'a pas laissé » de les lui attribuer, soit parce que » c'était la continuation de son dessein, ou parce qu'on s'était servi » de ses Mémoires, ou parce qu'on » avait suivi sa méthode, ou peut-être afin que ces derniers volumes » fussent mieux reçus sous un nom si » célèbre (9). » Ceux qui voudront savoir le plan de cette compilation, n'auront qu'à jeter les yeux sur les paroles suivantes; c'est M. l'abbé Gallois qui continue de parler : « On » n'a presque rien écrit de ces arbres, qu'il ne se trouve ramassé dans » ce volume. Car cet auteur ne se » contente pas de rapporter tout ce » qu'il en a lu dans les naturalistes, » il remarque encore, suivant la méthode d'Aldrovandus, ce que les » historiens en ont écrit, ce que les » législateurs en ont ordonné, et ce » que les poëtes en ont feint. De plus, » il explique les différens usages auxquels on emploie ces arbres dans » l'œconomique, dans la médecine, » dans l'architecture et dans les autres arts. Enfin, il parle des moralités, des proverbes, des devises, » des énigmes, des hiéroglyphes, et » de quantité d'autres choses qui regardent ce sujet (10). » Il n'avait pas négligé de consulter les médailles, et d'en tirer ce qui pouvait lui servir (11).

(E) *Un poëte, qui a été pape, l'a loué d'une manière bien tournée.*] Je

(2) Bullart, Académie des Scienc., *tom. II*, *pag.* 110.

(3) Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 1047.

(4) *C'est-à-dire*, *l'Histoire des Oiseaux.*

(5) *C'est-à-dire*, *l'Histoire des Arbres.*

(6) *In patrio Bononiæ Archigymnasio Simpl. Med, Professor ordinarius Musæi illustriss. Senatûs Bonon., et Horti publici Præfectus.*

(7) *Ex* Lindenio renovato, *pag.* 1047.

(8) *De la* Dendrologie.

(9) Journal des Savans, *du* 12 *de novembre* 1668, *pag.* 425.

(10) *Là même.*

(11) *Voyez* Spanhem. de Præst. Numism., *Dissert. III*, *sub fin. pag.* 252.

parle de Maphée Barberin, ou d'Urbain VIII. Voici l'une des épigrammes qu'il a faites à la louange d'Aldrovandus :

Multiplices rerum formas, quas pontus et æther
Exhibet, et quidquid promit et abdit humus,
Mens haurit, spectant oculi, dùm cuncta sagaci,
Aldobrande, tuus digerit arte liber ;
Miratur proprios solers industria fœtus,
Quamque tulit moli se negat esse parem :
Obstupet ipsa simul rerum fecunda creatrix,
Et cupit esse suum quod videt artis opus(12).

Lorenzo Crasso en rapporte une autre avec celle-là.

(12) Lorenzo Crasso, Elogii d'Huom. Letterati, *tom. I*, *pag.* 137, 138.

ALÉANDRE (Jérôme), archevêque de Brindes, et cardinal au XVIe. siècle *[1]. Alexandre VI souhaita de l'avoir à son service (A), et le voulut donner pour secrétaire à son fils. Il changea peu après de résolution, et aima mieux l'envoyer négocier en Hongrie; mais Aléandre se trouva malade en ce temps-là, et ne put partir de Venise où il demeurait. Louis XII le fit venir en France l'an 1508 (B), pour la profession des belles-lettres dans l'université de Paris *[2] Aléandre était alors âgé de vingt-huit ans. Il se fit fort estimer dans cette charge. Il passa au service d'Éverard de la Mark, évêque de Liége, qui l'envoya à Rome pour faciliter sa promotion au cardinalat, contre les oppositions de la France. Léon X le trouva assez habile pour souhaiter de le retenir, à quoi l'évêque de Liége donna les mains. Aléandre fut d'abord placé chez le cardinal de Médicis (*a*), auquel il servit de secrétaire : il eut ensuite la charge de bibliothécaire du Vatican *[1], après la mort d'Acciaioli. Mais le grand théâtre où il commença de paraître avec éclat fut l'Allemagne, au commencement des troubles que la réformation y excita. Il y fut envoyé nonce du pape, l'an 1519 *[2]. Il y fit le personnage d'ambassadeur et le personnage de docteur, selon les rencontres. Il parla trois heures de suite devant la diète de Worms, contre la doctrine de Luther (*b*) ; mais on prétend qu'il ne la rapporta point fidèlement (*c*). Il ne put point empêcher que Luther ne fût ouï dans cette diète, et il refusa de disputer avec lui; mais il obtint que l'on brûlerait ses livres, et qu'on proscrirait sa personne : il dressa même l'édit qui le proscrivait (*d*). Il était nonce auprès de François Ier., devant Pavie, l'an 1525, et il tomba entre les mains de quelques soldats qui le maltraitèrent (C). Il fut envoyé une seconde fois en Allemagne, l'an 1531, et y trouva un changement considérable, s'il en faut croire ce qu'on dit qu'il écrivit. Le peuple, dans les villes protestantes, n'était plus si animé contre le pape ; mais dans les villes catholiques, il témoignait une envie extrême de secouer le joug de

*[1] *Leclerc le dit né à La Motte, le 13 février 1480. Bayle l'avait dit dans sa note B.*

*[2] *Joly, d'après Chevillier, lui fait, avec Tissard, l'honneur d'avoir établi l'imprimerie grecque à Paris.*

(*a*) *Qui fut le pape Clément VII.*

*[1] *C'est à tort, dit Joly, que Ciaconnius rapporte qu'Aléandre conserva cette place après être parvenu au cardinalat.*

*[2] *Ce fut en 1520, dit Leclerc ; et il y porta la bulle de Léon X contre Luther, qui est de juillet 1520.*

(*b*) *Ex* Pallavicini Hist. Conc. Trid. *Ce fut l'an 1521.*

(*c*) Seckendorf, Historia Lutheranismi, *lib. I*, *pag.* 149.

(*d*) Pallavic. Hist. Conc. Trid., *lib. I*, *cap. XXVIII*, *num* 5.

Rome, et de s'enrichir des biens d'Église, comme avaient fait les protestans. Le changement de ceux-ci venait de ce qu'ayant espéré une grande liberté, pourvu qu'ils secouassent le joug papal, ils éprouvaient que le joug de la puissance séculière sous lequel il leur fallait vivre n'était pas plus doux. Aléandre fit tout ce qu'il put, mais sans succès, pour empêcher que Charles-Quint ne fît une trêve avec les protestans d'Allemagne. Il fut créé cardinal par Paul III *, et destiné à la présidence du concile, avec deux autres légats (*e*). En attendant, il alla en Allemagne, légat du pape, l'an 1538. Cette légation dura un an. Sa mort, arrivée le premier jour de février 1542, l'empêcha de présider au concile. Quelques-uns disent qu'il mourut par la bêtise de son médecin (D). Je n'ai point parlé de toutes ses nonciatures. M. Moréri fournira ce que j'ai omis. Aléandre avait publié quelques ouvrages (E). Il entendait fort bien l'hébreu et le grec, et on lui attribue une mémoire surprenante (F). Je ne crois pas qu'on ait eu raison de dire que l'hébreu était sa langue maternelle, ou, pour m'exprimer plus clairement, qu'il était né juif (G). On a eu plus de raison de l'accuser d'emportement (*f*). Il fit lui-même son épitaphe qui témoigne qu'il ne se dépitait point contre son destin (H), comme on l'en a accusé. Érasme fait souvent mention de lui dans ses lettres, et presque toujours en mal (I). Il s'est plaint, entre autres choses, des mauvais offices qu'il en avait reçus auprès de l'évêque de Liége, chez qui Aléandre avait un frère qui était beaucoup plus grand maître que lui en l'art de dissimuler (K).

* *Leclerc dit que cette promotion eut lieu le 20 décembre* 1536. *Paul III avait, depuis le mois de mai de l'année précédente, rappelé auprès de lui Aléandre qui était nonce de Venise depuis* 1533.

(*e*) *Les cardinaux Campege et Simoneto.*

(*f*) *Voyez la remarque* (G), *à la fin.*

(A) *Alexandre VI souhaita de l'avoir à son service.*] Je me sers de cette expression, parce que l'auteur que j'ai suivi réduit la chose à un pur dessein qui ne fut jamais exécuté *. De la manière qu'il en parle, Aléandre ne fut jamais actuellement au service de ce méchant pape. Si cela est, il faut compter pour perdues toutes les réflexions qu'on a faites au désavantage d'Aléandre, en vertu de la pernicieuse école d'Alexandre VI, et de César Borgia, où l'on prétend qu'il a été élevé. Je ne décide rien; je laisse au lecteur la peine d'approfondir un peu la chose: *Aleandrum* (*qui paulò antè* Cancellarius Leodiensis, *et olim famosissimi* Cæsaris *illius* Borgiæ *seu ducis Valentini* secretarius *fuerat*, *famulus hero dignus*, *et pars aulæ Romanæ sub Alexandro VI*,) *pessimè describit Lutherus* (1).

(B) *Louis XII le fit venir en France, l'an* 1508.] Pallavicini ne marque point cette année; mais comme il dit qu'Aléandre, âgé de vingt-huit ans, fut appelé à Paris, je n'ai pas cru me tromper en la marquant, puisque d'ailleurs l'épitaphe d'Aléandre porte qu'il mourut l'an 1542, âgé de soixante-deux ans moins treize jours (2). Il était donc né le 13 de février 1480; car ceux qui marquent le jour de sa mort, la mettent au premier jour de février (3). Je suis surpris de la né-

* *Leclerc explique qu'Aléandre, envoyé par le pape en Hongrie, étant tombé malade en route, fut obligé de revenir à Venise, et ne parut jamais à la cour d'Alexandre VI qui mourut au mois d'août* 1503.

(1) Seckendorf, de Lutheran., *lib. I*, *pag.* 125, *num.* 3.

(2) *In* Nomenclatore Cardinalium, *pag.* 132, *et in* Istoria de' Poeti Græci *de* Lorenzo Crasso, *pag.* 278.

(3) Oldoinus, *in* Athenæo Romano, *pag.* 317.

gligence des auteurs de son épitaphe. Ils y mettent qu'il naquit à La Motte, dans la Carniole, l'an 1479, et qu'il mourut à Rome, l'an 1542, âgé de soixante-deux ans moins treize jours. Cela ne peut être vrai que dans la supposition que l'année 1479 ne commença pas au mois de janvier, et que l'année 1542 y commença : or il est ridicule de supposer dans une épitaphe une manière de marquer le temps si destituée d'uniformité. Je m'étonne que l'auteur du *Nomenclator* ne se soit point aperçu de cette fausse supposition. Il dit une chose incompatible avec le père Pallavicini : savoir, qu'Aléandre n'avait que vingt ans lorsqu'il enseignait dans l'université de Paris.

(C) *Il tomba entre les mains de quelques soldats qui le maltraitèrent.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans une lettre d'Hiérome Négro à Marc-Antoine Michieli, datée de Rome le 20 de mars 1525 : « L'archevesque de » Capue nous a racompté un cas es- » trange d'Aléandre, évesque esleu » de Brindes, et nonce de sa Sainteté » près le roy très-Chrestien : c'est qu'en » la plus grande fureur du combat, » et en celle confusion telle que la » pouvez imaginer, le pauvre gentil- » homme s'enfuyant vestu d'accous- » trement digne de son estat d'éves- » que, il tomba ès mains de trois » Espagnols, lesquels le prenans, et » sans autrement le cognoistre, le » contraignirent par menaces et bra- » vades, de se tailler à trois mille » ducats de rançon, et le menèrent » en cest équipage par le camp, se » tournans souvent en arrière, et » l'importunans avec très-rigoureuses » paroles de les suyvre. L'effroyé éves- » que couroit après eux comme un » laquay, sans oser dire qu'il fust » nonce apostolique. Mais, estant de- » dans Pavie, il fut recogneu par le » viceroy de Naples, et par le mar- » quis de Pescare, qui, avec grande » peine et difficulté, le délivrèrent de » ceste prison et servitude : néanmoins » fallut-il pour estre quitte de son ser- » ment, qu'il donnast aux soldats sus- » dits deux cents ducats pour homme » afin de les contenter. J'entends qu'il » va à Venise, il vous fera le compte de » ses disgrâces et mésavantures (4). »

(4) Lettres des Princes, *traduites par* Belleforêt, *folio* 96.

(D) *Quelques-uns disent qu'il mourut par la bêtise de son médecin* (5).] Cela ne s'accorde guère avec son épitaphe, qui témoigne qu'une maladie de langueur, contractée par les travaux de ses ambassades, le fit mourir : *Mox, diversis Legationibus pro summis Pontificibus ad omnes ferè christianos Principes fideliter et diligenter perfuncto, et* IDEÒ IN TABEM DELAPSO. Un passage de Paul Jove, mal compris d'abord, et puis métamorphosé de main en main en différens sens, aura peut-être donné lieu à cette bêtise du médecin d'Aléandre. Quoi qu'il en soit, nous apprenons de Paul Jove, qu'Aléandre ruina lui-même sa santé par le trop de soin qu'il en prit, et qu'il fut à lui-même un très-méchant médecin, pour s'être servi de trop de remèdes non nécessaires : *Lætatus est eâ purpurâ per annos quinque* (6), *pervasurus haud dubiè ad exactam ætatem, nisi nimiâ tuendæ valetudinis sollicitudine intempestivis medicamentis, sibi herclè insanus et infelix medicus, viscera corrupisset* (7).

(E) *Il avait publié quelques ouvrages.*] M. de la Rochepozai (8) me donne encore un petit sujet de me plaindre de son manque d'exactitude. Il dit qu'Aléandre, quoique très-capable de traiter les plus sublimes matières, n'avait pas dédaigné d'écrire sur les humanités, et de publier quelques petits opuscules, dont le sujet était fort mince : *De re... litterariâ licet inferiori benè mereri non dedignatus est, exilis argumenti operulis editis, quæ tamen autoris nomen et famam nec elevant neque imminutum eunt* (9). Il n'y a point d'homme qui, lisant cela, ne se prépare à ne voir que de forts petits livrets dans le catalogue des Œuvres d'Aléandre, qui est à la suite de ces paroles du *Nomenclator*. Cependant, voici le début de cette suite : *Scripsit vastum opus adversùs singulos disciplinarum professores, in quos censuram acerbiùs et felicem exercuit*

(5) *Voyez les* Jugem. des Savans sur les Poët. *tom. III*, *num.* 1273, *pag.* 194.

(6) *Il faudrait conclure de là qu'il obtint le cardinalat en* 1537.

(7) Paulus Jovius, Elog., *cap. XCVIII*, *p.* 231.

(8) *Évêque de Poitiers, auteur du* Nomenclator Cardinalium.

(9) Nomenclator Cardinalium, *pag.* 131, *edit.* 1614.

calamum; Tabulas in grammaticam græcam [*1], *seu potiùs grammaticam ad litteras græcas; Dialogos duos festivissimos, quorum alter Cicero relegatus inscribitur, alter verò Cicero revocatus* (10); *Carmina quædam illustrium poëtarum Italorum carminibus indita; Epistolas multas, quarum 4 habes inter epistolas Federici Nauseæ, et alias in quibus de Rebus ecclesiasticis agit; Annotationes item quasdam in bibliothecâ cardinalis Sirleti asservatas.* Si l'on est choqué de voir un grand et immense ouvrage, où l'on ne devait rencontrer qu'une petite dissertation, on ne revient pas de ce dégoût, en ne trouvant dans le catalogue des écrits d'un homme aucune marque qui fasse la distinction de ce qui a été imprimé, et de ce qui ne l'est point. Voilà un défaut qui règne dans le *Nomenclator*, dans l'*Athenæum* d'Oldoïni, et dans plusieurs autres bibliographes. Le grand ouvrage d'Aléandre, où il faisait la censure de toutes sortes de professeurs n'a jamais été imprimé. Il y mettait, dit-on, la dernière main lorsqu'il mourut : *Mentre andava compiendo una vastissima opera contra i professori di tutte le scienze, fu assalito in Roma dalla morte* (11). C'est ce que M. Moréri a voulu dire par ces paroles : *Il mourut le 1er. février 1542, dans le temps qu'il allait publier un ouvrage considerable.* Paul Jove a été sur cela l'original de beaucoup de gens. *Quùm vastum opus*, dit-il (12), *vastâ illâ memoriâ adversùs singulos disciplinarum professores agitaret, Romæ interiit.* Les continuateurs de Gesner et Konig n'ont connu de tous les ouvrages d'Aléandre que les tables de la grammaire grecque. Draudius n'a pas même connu cela. Le catalogue d'Oxford ne contient qu'un petit poëme de cet auteur [*2].

(F) *On lui attribue une mémoire surprenante.*] Je ne saurais prendre ce que Paul Jove en a dit que pour une saillie poétique, quoiqu'il l'ait assuré en prose. C'est qu'Aléandre retenait tout ce qu'il lisait, et qu'il le pouvait réciter long-temps après sans se méprendre en rien, ni quant aux choses ni quant aux paroles : *Detur hoc incomparabili inusitatæ memoriæ felicitati quæ in Hieronymo Aleandro suprà cujusque vel antiqui seculi captum admiranter excelluit, ut ejus ex vero depicta facies vel in pudendâ ingenii sterilitate inter fecundissimas imagines conspiciatur, quando nihil eum cuncta volumina cupidè perlegentem vel rerum vel verborum omninò subterfugerit, quin singula memoriter vel à multis annis longo sepulta silentio recitaret* (13). On a de la peine à croire cela si l'on ne le voit; mais comme une mémoire ne laisse pas d'être très-heureuse, encore qu'elle ne le soit point au degré que Paul Jove vient de décrire, je ne doute point de la connaissance parfaite de plusieurs langues que l'épitaphe d'Aléandre lui attribue : *Hebraïcæ, Græcæ, Latinæ, aliquotque aliarum linguarum exoticarum ita exactè docto, ut eas rectè et aptè loqueretur et scriberet.*

(G) *Je ne crois pas qu'on ait eu raison de dire.... qu'il était né juif.*] Luther et ses disciples donnèrent cela pour un fait certain [*3], pendant la première nonciature d'Aléandre en Allemagne; et voici ce que nous lisons dans les œuvres de Luther (14) : *Venit his diebus Hieronymus Aleander, vir suâ opinione longè maximus, non solùm propter linguas quas eximiè callet, siquidem Ebræa illi vernacula est, Græca à puero illi coaluit, Latinam autem didicit diutinâ professione, sed etiam mirabilis suis videtur ob antiquitatem generis. Nam Judæus natus est, quæ gens immodicè gloriatur de Abraham vetustissimo se originem ducere. An verò baptisatus sit nescitur. Certum est eum non esse Pharisæum, quia non credit resurrectionem mortuorum, quoniam vivit perindè atque cum corpore sit totus pe-*

[*1] *Imprimées, selon Simler, en 1517, in-8°. Je ne sais, ajoute Leclerc, si cet ouvrage est différent du travail d'Aléandre sur la grammaire de Chrysoloras.*

(10) *Je fais voir dans l'article* d' (Hortensio) LANDO, *que cela est faux.*

(11) Lor. Crasso, Istor. de' Poeti Greci, *p.* 277.

(12) Jovius *in Elogiis, cap. XCVIII, p.* 231.

[*2] *C'est, dit Leclerc, une pièce de 22 vers, intitulée* Poëma ad Julium et Neæram, *imprimée à la page 56 du tome Ier. des* Deliciæ poëtarum Italorum de Gruter.

(13) *Id. ibid., pag.* 230.

[*3] *Leclerc combat longuement cette opinion de Luther.*

(14) *Tome I, folio 496, apud* Seckendorf de Lutheran., *lib. I, pag.* 125, *num.* 4.

riturus, adeò nullum à se pravum affectum abstinens. Usque ad insaniam iracundus est, quâvis occasione furens. Impotentis arrogantiæ, avaritiæ inexplebilis, nefandæ libidinis et immodicæ, summum gloriæ mancipium, quanquàm mollior quàm qui possit elaborato stylo (15) *gloriam parare, et pejor quàm qui vel conetur in argumento honesto. At ne nesciamus, cessit felicissimè simulata defectio ad Christianos.* Voilà un portrait qui nous représente Aléandre, non-seulement comme un juif qui faisait semblant d'être chrétien, et dont le baptême était une chose douteuse ; mais aussi comme un homme qui ne croyait point l'immortalité de l'âme, et qui se plongeait dans les plus infâmes voluptés, emporté jusqu'à la fureur, avare et superbe au souverain point. Il répondit à l'accusation d'être né juif, et déclara devant la diète de Worms, que ses ancêtres avaient eu la dignité de marquis dans l'Istrie, et qu'il avait fourni de bonnes preuves de sa noble et illustre extraction lorsqu'il était devenu chanoine de Liége. Il prit à témoin plusieurs personnes de probité qui l'entendaient, et qui connaissaient sa famille. C'est M. de Seckendorf qui nous apprend cette particularité. Il l'a trouvée dans les archives des ducs de Weimar, où l'on garde, entre plusieurs manuscrits de ce temps-là, les actes de la diète de Worms. La longue *Harangue* d'Aléandre est en abrégé dans ces actes, et c'est de là que cet illustre luthérien a tiré ce que l'on va lire tel qu'il l'a traduit en latin (16) : *Tandem questus est à Luthero spargi quasi Aleander gente Judæus esset : « Deum » immortalem !* dixit, *multi hìc sunt » boni viri, quibus notus sum ego et » familia mea, et asserere ego verè » possum, majores meos marchiones » in Istriâ fuisse* (17) : *quòd verò pa» rentes mei ad inopiam redacti sunt, » fato tribui debet. Natales meos ità » legitimavi, ut in Canonicum Leo» diensem receptus sim, quod factum » non foret, nisi ortus essem ex fa» miliâ illustri vel spectabili.* » Ce qui me fait croire que ce reproche de naissance judaïque était injuste, n'est pas une petite raison. Hulric Hutten publia contre Aléandre une invective, où il se mit si en colère qu'il le menaça de le tuer : *Omnem advertam diligentiam, omne adhibebo studium, omnia tentabo conaborque, ut qui furore, amentiâ, et iniquitate gravis accessisti, vitâ inanis hinc efferaris. Neque enim exspectandum adhuc tibi est ut stylos doctorum hìc virorum sentias, sed futurum crede ut fortium gladiis confodiare* (18). Il n'ignorait pas que ce nonce avait réfuté devant la diète le reproche du judaïsme, et s'était vanté de descendre d'une maison très-illustre ; mais tant s'en faut qu'il s'engage à soutenir ce reproche, qu'il nie qu'on le lui eût fait. Peu m'importe qu'il ait eu tort de le nier ; la preuve que je tire de son silence n'en est pas moins bonne ; car s'il avait vu quelque fondement dans l'accusation, il eût pour le moins soutenu qu'Aléander niait faussement son extraction juive. Ne lui soutint-il pas que les comtes qu'il se donnait pour parens ne le reconnaissaient pas pour tel ? *Nihil intellexisti proximâ auditione cùm multis quidem excusares judaïcam originem, nemo objiceret. Nam esse malum quâcunque etiam gente editum sciebant omnes. Itaque nemo magnoperè putabat generis pravitatem tibi objiciendam : adversùm mores fremebant infensè multi. Et poterat sentiri jam manifestè quæ esset animorum commotio : tu tamen, quasi illìc potissimùm expurgatione opus esset, multis tractabas locum eum ad fastidium usque audientium ; sed tantâ cum fiduciâ ut planè certus tibi esse videreris neminem intelligere, quàm*

(15) Paul Jove *témoigne qu'Aléandre ne s'exerça qu'à parler ; et que, lorsqu'il voulut écrire, il sentit trop tard son faible.* [*Sur cela Leclerc dit qu'Aléandre, au contraire, a composé un grand nombre d'ouvrages dès sa jeunesse, mais qu'il en est peu d'imprimés ; savoir : 1°. la seconde édition de la grammaire de Chrysoloras à laquelle il avait travaillé ; 2°. la* Gnomologia *qu'il fit imprimer en 1512 ; 3°. la Préface du dictionnaire grec et latin, 1512 ; 4°. son épitaphe en deux vers grecs, rapportés par Bayle, remarque (H), et le petit Poëme latin dont Bayle a parlé remarque (E) ; 5°. quatre Lettres dans le recueil de Nauséa, en 1550, ainsi que Bayle l'a encore dit remarque (E) ; 6°. les* Tabulæ in grammaticam græcam, *citées par Bayle au même endroit.*]

(16) Seckendorf, de Lutheran., *pag. 149, lit. k*

(17) *On assure dans son épitaphe qu'il était issu è* comitibus Landri in Carniâ Petræpilosæ in Istriâ.

(18) Hulricus Huttenius in Aleandrum.

impudenter ibi mentireris omnia. Illo enim post multa erupisti, ut ad nobiliss. comitum, qui te penitùs ignorant, et quos tu haud satis nôsti, genus, originem tuam referres (19). Or, comme il n'y a si petite chose qui, en passant de bouche en bouche, ne devienne considérable, je ne voudrais pas nier que la médisance qui courut contre le nonce, n'ait eu pour fondement ce que dit Paul Jove, que les Juifs admiraient l'habileté d'Aléandre en fait d'hébreu, et qu'ils n'avaient nulle peine à croire qu'il était de leur nation : *Latinæ græcæque litteræ quùm sæpè alacriter jactabundo pro vernaculis haberentur, Hebraïcas admirantibus Judæis et suæ stirpis eum facilè credentibus, solertissimè didicit* (20). Ceux qui chercheront à me critiquer sont avertis que je ne prétends point que le livre de Paul Jove ait donné lieu à la médisance : ma pensée est que, long-temps avant que Paul Jove eût dit cela, d'autres pouvaient l'avoir dit.

« Ce que dit Luther, qu'Aléander » était fort colère, est très-véritable : » on en peut croire Josse Gentin, secrétaire de ce cardinal, dans une » lettre à Nauséa, évêque de Vienne » (*). Il lui dit de la meilleure foi du » monde, après lui avoir mandé la » mort d'Aléandre, qu'il ne sait où » prendre parti, après la mort de son » maître, dans l'appréhension où il » est d'en trouver encore un plus em» porté. *Hactenùs*, dit-il, *alium Me» cenatem Romæ non quæsivi, eò » quod immodestia et furor hujus mei » defuncti inculcat mihi timorem, ne » faciam Glauci cum Diomede per» mutationem* (21). »

(II) *Il fit lui-même son épitaphe, qui témoigne qu'il ne se dépitait pas contre son destin.*] Elle consiste en deux vers grecs, qui signifient qu'il était mort de bon gré, parce qu'il cesserait d'être témoin de plusieurs choses dont la vue était plus insupportable que la mort :

Κάτθανον οὐκ ἀέκων, ὅτι παύσομαι ὧν ἐπιμάρτυς
Πολλῶν, ὧνπερ ἰδεῖν ἄλγιον ἦν θανάτου.

Voilà quelle serait la disposition de tous les hommes, si la réflexion, si la raison, si le bon sens, étaient capables de surmonter les impressions machinales qui nous font aimer la vie. Mais, laissant à part cette profonde moralité, je dis qu'il est bien étrange que Paul Jove ait produit contre soi-même un témoin aussi formel que cette épitaphe. Il avait dit qu'Aléandre, indigné contre son destin, qui l'emportait un an avant l'année climactérique, rendit l'âme, en se plaignant de cette anticipation : *Interiit fato suo vehementer indignatus, quùm se præreptum anno uno ante climactericum inter anxia supremaque suspiria quereretur* (22) ; et tout aussitôt il ajoute qu'Aléandre ordonna par son testament, qu'on mît dans son épitaphe un distique grec de sa façon, contenant cette pensée :

Excessi è vitæ ærumnis facilisque lubensque,
Ne pejora ipsâ morte dehinc videam *.

Lorenzo Crasso dit à peu près la même chose de ce dépit d'Aléandre contre son destin : *Fu assalito in Roma dalla morte, contro la quale mostrossi anche negli ultimi sospiri sdegnato* (23). Paul Jove est tombé dans une autre erreur à l'égard d'Aléandre. Il l'accuse d'avoir présagé de nouveaux malheurs prêts à fondre sur nos têtes : *novas clades imminere nobis ominatur ;* mais rien n'est plus faux que cela. Aléandre ne regardait à l'avenir que par accident, toutes ses vues se portaient sur le passé ; il s'imaginait seulement que l'avenir ne vaudrait pas mieux en ce monde. Voilà donc une seconde erreur de Paul Jove. Quant à la première, on ne saurait l'en justifier, qu'on ne le charge d'ailleurs d'une horrible médisance : c'est d'avoir représenté Aléandre comme un fourbe moribond, qui ordonnait par son testament qu'on fît accroire un grand mensonge à toute la postérité ; savoir qu'il n'était pas mort à

(19) *Idem, ibid.*
(20) Jovius, Elogiorum *cap. XCVIII, p.* 231.
(*) *Lib. VIII*, Epist. ad Nauseam à variis scriptarum, *pag.* 353.
(21) *Ce Supplément* [*c'est-à-dire, ce dernier alinéa*] *vient de M.* de la Monnaie.

(22) Jovius Elogior, *cap. XCVIII, p.* 231.
* *Joly, dans ses* Additions et Corrections, *rapporte une autre traduction latine, sans doute de sa façon, et qu'il donne comme meilleure que celle de Bayle.*
(23) Lor. Crasso, Istor. de' Poeti Greci, *p.* 297.

regret. Lorenzo Crasso rapporte que Scraderus a inséré dans ses Monumens d'Italie l'inscription sépulcrale d'Aléandre, avec la version latine des deux vers grecs (24). Cette version est la même que Paul Jove a rapportée : elle n'est guère moins mauvaise que celle-ci : *Non invitus obii; quia quiesco, testis multorum quæ videre pejus est morte* (25). Voilà ce qu'on gagne quand on se sert d'une langue peu connue : toute la force et toute la grâce du distique grec ont échappé aux traducteurs.

Mettons ici une remarque qui m'a été communiquée par un habile homme : *Josse Gentin, dans sa lettre à Nauséa, dit qu'Aléandre, trois jours avant sa mort, ayant mis ordre à toutes choses*, servitoribus et aliis præsentibus, pronunciavit suum quod fieri cupiebat epitaphium, quod hoc disticho clausit, Κατθανον, *etc. Cela fait voir que l'épitaphe ne consistait pas entièrement dans ces deux vers; mais que ces deux vers étaient seulement la clôture de l'épitaphe.* Je ne suis point de ce sentiment : je crois que Gentin a voulu dire que son maître renferma dans ce distique toute l'inscription qu'il ordonna que l'on mît sur son tombeau.

(I) *Érasme fait souvent mention de lui dans ses lettres, et presque toujours en mal.*] Aléandre, bouillant de son naturel, et intéressé d'ailleurs à la ruine du luthéranisme, par sa qualité de nonce envoyé en Allemagne pour étouffer ce parti dans le berceau, n'avait pu souffrir la modération d'Érasme*. Ce ne fut pas tout : les ennemis d'Érasme ne cessèrent de le diffamer, comme fauteur du luthéranisme ; ainsi l'amitié et l'estime réciproques, qui avaient été entre lui et le nonce, souffrirent une grande diminution au premier voyage d'Aléandre en Allemagne : *Hieronymum Aleandrum, nuncium apostolicum, hominem apprimè doctum mihique vetere ac jucundissimâ necessitudine conjunctum, miris mendaciis in me conati sunt irritare... Quid multis? persuaserant homini, ut acri simplicique ingenio prædito, ita credulo, me parùm amicè de ipso et sentire et loqui. Nec defuerunt, qui coalescentem amicitiam novis subindè delationibus discinderent* (26). C'est parler bien faiblement des mauvaises dispositions d'Aléandre, s'il est vrai, comme on n'en peut guère douter, que ce soit lui que l'on ait désigné ailleurs (27) par le titre de *porteur de bulles*, Διπλωματοφόρος ; car ce porteur de bulles fit tout ce qu'il put pour perdre Érasme ; et bien en prit à ce dernier, que l'empereur ne voulut pas faire tout ce qu'on lui demandait : *Me quominus oppresserit per illum non stetit : perierat Erasmus, si pronas aures principum reperisset.* Une lettre qu'Érasme avait écrite à Luther, et que les amis de celui-ci rendirent publique, irrita si fort Aléandre, qu'il tâcha de ruiner son ancien ami, tant auprès du pape qu'auprès de l'évêque de Liége : *Hæc (epistola) dedit ansam Aleandro jampridem iniquo in me animo ut me perditum iret, conatus Leonis animum irritare in me, simul Leodiensis episcopi qui priùs penè deperibat, ut ità loquar, in Erasmum. Nam ipse Leodiensis ostendit mihi litteras quas ad eum è Româ scripserat Aleander satis odiosè me attingentes* (28). Il affecta de dire que les hérétiques avaient trouvé dans les ouvrages d'Érasme le fondement de toutes leurs fausses doctrines : *Jam audio multis persuasum ex meis scriptis exstitisse totam hanc ecclesiæ procellam. Cujus vanissimi rumoris præcipuus autor fuit* Hieronymus Aleander, *homo, ut nihil aliud dicam, non superstitiosè verax* (29). Il ne se contentait pas de mordre sur la religion d'Érasme, il médisait aussi de l'érudition et des ouvrages de ce grand homme. Cela paraît par une lettre qu'Érasme lui écrivit en l'année 1524

(24) Lor. Crasso, Istor. de' Poeti Greci, *p.* 278.

(25) Chytræus, *lib. XVII, folio* 458, *la rapporte. Voyez* Seckendorf, *liv. I, pag.* 128, *let. h.*

* *Leclerc a fait en réponse à Bayle l'apologie d'Aléandre; mais c'est à l'article* ÉRASME *qu'il avait renvoyé et qu'il a inséré ses longues et nombreuses notes. Sans citer Leclerc, Joly les a transposées et reproduites ici.*

(26) Erasmi Epistola *XXIV libri XVII, p.* 767.

(27) *Dans la XXIV*e. Lettre *du XXV*e. *livre, pag.* 1379.

(28) Erasmi Epistola *CXIII libri XIX, p.* 949.

(29) *Idem*, Epistola *LXXXIV libri XX, p.* 1040.

(30), où il lui décharge son cœur. Il le regardait comme un ennemi si irrité, qu'il le prit pour l'un des principaux promoteurs des censures que la Sorbonne avait publiées contre ses livres, et pour l'auteur véritable de l'invective qui avait couru sous le nom de Jules-César Scaliger : *Non tamen erant prodituræ censuræ, nisi quidam oleum camino addidissent. Lutetiæ fuit* Eccius, *et ut suspicor* Aleander, *quem suspicor hâc de causâ præcipuè venisse, ut Erasmo moliatur exitium.* Julii Scaligeri *Libellum tam scio illius esse, quàm scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniat prodito fuco* (31). J'ai montré ailleurs (32), qu'Érasme se trompe sur ce dernier fait : la harangue de Scaliger était l'ouvrage de celui dont elle portait le nom ; et dire qu'en 1531 Aléandre allait à Paris principalement pour machiner la ruine d'Érasme, est se croire trop important, et ignorer la nature des emplois que le pape donnait à ce nonce. Nous verrons ailleurs (33) si Érasme a eu raison d'attribuer à Aléandre un livre qui portait le nom de Dolet. Il veut parler de ce nonce dans la lettre XXIV du XXVe. livre. Il faut donc que la passion d'Aléandre ait été extrême; car celui dont Erasme se plaint avait fait courir à la cour de Rome un écrit (34), où il disait au pape, qu'il s'étonnait que, tant de milliers de personnes ayant péri en Allemagne dans la guerre des Paysans, Érasme, l'auteur et le chef de ce furieux tumulte, vécût encore. On ne peut pas ignorer quel est l'auteur qu'Érasme désigne, puisqu'on trouve ces paroles dans une autre lettre : *In me impudentissimis argumentis causam agit* (Albertus Pius), *et agit hostiliter, docere laborans, me fuisse occasionem, causam, autorem et principem, totius hujus negotii. Quod idem agit* Aleander *in suo* Racha, *demirans me adhuc spirare, quùm in* Germaniâ *tot hominum millia sint trucidata* (35). En un autre endroit, il le désigne sous le nom de VERPUS (36) ; ce qui témoigne qu'il n'était point désabusé de la médisance qui avait couru, que cet homme-là était né juif. Si Aléandre avait fait ce livre, il avait eu des liaisons très-étroites avec Érasme : même table, même chambre et même lit avec lui, et il en avait reçu de bons offices ; car voici ce qu'Érasme nous apprend : *Cum altero fuit mihi olim non tectum modo ac mensa, verùm etiam cubiculum et lectus communis* (37), *adeòque à me nullâ læsus est injuriâ, ut quùm illi res essent angustiores commendatricibus litteris meis nonnihil etiam adjutus sit, nec usquàm illius in scriptis meis nisi honorifica mentio* (38). On ne peut s'empêcher de reconnaître là Aléandre lorsqu'on se souvient d'une autre lettre (39), où l'on trouve ces paroles : *Ut video, tibi propemodùm persuasit* (Aleander): *at ego, qui è domestico convictu ac lectuli quoquè contubernio totum intùs et in cute novi, tam scio esse ovum illius* (40), *quàm scio me vivere.* Finissons la relation désavantageuse par un passage qui concerne les mœurs d'Aléandre. Il vivait en épicurien à Venise, l'an 1533, si nous en croyons Érasme : *Nunc Venetiæ planè vivit epicureum, non sine dignitate tamen* (41). Sans doute par cette dignité, il entend la double mitre, dont il avait fait mention dans la lettre LX : *Aleander, geminâ mitrâ insignitus, nam Brundusinus et Oretinus est, apud Cæsarem agit legatum Anglicum* (42). Ce dernier mot est équivoque, et peut-être Érasme n'avait point écrit *Anglicum*, mais *Angelicum*, afin de signifier l'emploi de nonce apostolique qu'Aléandre avait alors en Allemagne. En tout cas, on n'eût point mal fait d'avertir dans une note marginale, qu'il n'était point ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de

(30) *La LIIIe. du XVIIIe. livre.*

(31) Erasmus, Epistola LVI *libri XXX, pag.* 1941.

(32) *Dans la remarque* (M) *de l'article* ÉRASME.

(33) *Dans la même remarque.*

(34) In quo docebat quid significet Hebræis *Racha.*

(35) Erasm. Epist. XCIX *libri XX, pag.* 1052 : *elle est datée de Bâle, le 23 de décembre* 1528.

(36) *Dans la* Lettre XLIV *du XXXe. livre, p.* 1931. *Voyez aussi la* LXXIVe. Lettre *du même livre.*

(37) *Ce fut apparemment à Venise, lorsque Érasme travaillait chez Alde Manuce.*

(38) Epist. XXIV *libri XXV, pag.* 1379.

(39) *La* LVIIIe. Lettre *du XXXe. livre d'Érasme, pag.* 1945.

(40) *Il parle de la* Harangue de Scaliger.

(41) Epistol. LXII *libri XXX, pag.* 1949.

(42) Erasm. Epist. LX *libri XXX.*

l'empereur Charles-Quint ; car c'est à quoi l'esprit du lecteur se porte tout droit. M. de la Monnaie a deviné très-heureusement qu'*Anglicum* a été mis à cause qu'Érasme avait écrit en abrégé *ãplicum* pour *apostolicum.*

Il faut pour le moins qu'on voie ici un passage d'Érasme à l'avantage d'Aléandre : *Etiamsi nominâsses istum*, *qui* Aleandrum Érasmo *præfert in omnibus*, *nihil erat periculi. Nam et ipse plurimùm tribuere soleo* Aleandro, *præsertìm in litteris*, *nihiloque magis me lædi puto si doctior est*, *quàm quòd ditior est aut formosior* (43). La lettre où Érasme parle ainsi, est datée du 31 d'août 1524.

(K) *Il avait un frère.... plus grand maître que lui en l'art de dissimuler.*] Érasme, qui nous apprend cette particularité, ajoute que ce frère était en cela beaucoup plus dangereux qu'Aléandre, qui ne savait pas si bien cacher ses desseins. Rapportons ses propres termes : *Habet fratrem apud* Leodiens. *hoc perniciosiorem*, *quòd omnia potest dissimulare, id quod non potest Aleander* (44).

(43) Epistola IV *libri XXI*, *pag.* 1065. *Vide etiam pag.* 814.

(44) Erasmi Epistola LI *libri XX*, *pag.* 1011.

ALÉANDRE (Jérôme), de la même famille que le précédent (*a*), et petit-fils maternel de Jérôme Amalthée, a été un des savans du XVIIe. siècle. Dès qu'il eut quitté le Frioul, son pays natal, pour aller à Rome, il trouva chez le cardinal Octave Bandini un emploi de secrétaire, qu'il remplit avec honneur pendant près de vingt ans. Il avait commencé de fort bonne heure à subir les hasards de l'impression ; car à peine avait-il reçu ses degrés de jurisconsulte, qu'il avait mis au jour un *Commentaire sur les Institutes de Caïus*. Il ne laissa point engourdir sa plume à Rome ; car s'étant agrégé des premiers à l'académie naissante des Humoristes, il avait toujours quelque composition à y faire voir ; et il fit même en langue italienne un *Traité* fort docte *sur la devise* de cette assemblée. La fécondité de son génie et de ses études se montra par divers écrits sur différentes matières. Il expliqua des antiques (A) : il écrivit sur la question *des églises suburbicaires*, et publia un ouvrage contre celui qu'un anonyme (*b*) avait composé là-dessus en faveur des protestans *. Un volume de ses *vers* sortit de dessous la presse, et fut suivi d'une *apologie de l'Adonis du cavalier Marin*, contre les rudes attaques du cavalier Stiliani. Urbain VIII lui témoigna avantageusement son estime ; car il travailla lui-même à le tirer du service du cardinal Bandini, pour l'attacher à celui des Barberins ; de sorte qu'Aléandre devint secrétaire du cardinal François Barberin, neveu de ce pape. Il fut du voyage de France, lorsque ce cardinal y alla avec le caractère de légat *à latere*. Il ne succomba point aux fatigues de ce long voyage : il les soutint courageusement ; il s'en tira fort bien, malgré la délicatesse de son tempérament et sa petite santé. Il n'eut pas la même force à l'égard de la bonne chère. Il était convenu avec quelques-uns de ses intimes amis qu'ils se régaleraient tour à tour de trois en trois jours : il ne pouvait s'empêcher, en présence de tant de

(*a*) *On les distingue, en appelant l'autre* Aleander Senior, *et celui-ci* Aleander Junior.

(*b*) *C'était* Saumaise.

* *Joly remarque que cet anonyme n'était point Saumaise*, *mais Jacques Godefroy*, *dont l'ouvrage parut en* 1617.

bons mets, de manger plus qu'il ne fallait, eu égard à un estomac aussi débile que le sien; c'est pourquoi il tomba malade et ne put guérir de sa maladie (*c*). Le cardinal son maître lui fit faire de magnifiques funérailles à l'académie des Humoristes, et les académiciens ses confrères portèrent son corps au sépulcre (*d*). Gaspar de Siméonibus y prononça l'oraison funèbre, le 31 de décembre 1631. Elle fut imprimée à Paris, l'an 1636. Aléandre avait une manière d'écrire si nette et si dégagée, que le compliment qu'un de ses amis lui en fit mérite une réflexion (B).

(*c*) *M.* Baillet, Jugem. sur les Poët., *num.* 1420, *et* Witte, *dans son* Diarium Biograph., *IIe. part.*, *pag.* 40, *mettent sa mort à l'an* 1631. Witte *le nomme* Alexander.

(*d*) *Tiré de* Nicius Erythræus, Pinacoth. *I. Voyez aussi* Allatius *in* Apibus Urbanis, *pag.* 123, 124, 125.

(A) *Il expliqua des Antiques.*] C'étaient deux marbres, une table, et une statue. La table contenait la figure et les symboles du soleil; la statue était entourée d'une ceinture toute pleine de gravures. Voici le titre de l'ouvrage d'Aléandre : *Explicatio antiquæ tabulæ marmoreæ solis effigie symbolisque exsculptæ : Explicatio sigillorum zonæ veterem statuam marmoream cingentis.* C'est un in-quarto imprimé à Rome, l'an 1616, et à Paris, l'an 1617 *. Je ne doute point qu'il ne soit entré par-là dans le commerce du père Morin. Il paraît par le livre intitulé, *Ecclesiæ Orientalis Antiquitates* (1), qu'ils s'écrivaient quelquefois.

(B) *Sa manière d'écrire lui attira un compliment... qui mérite une réflexion.*] Nicius Erythræus lui disait souvent : *Lorsque je lis vos ouvrages, je me trouve un habile homme; mais quand je lis ceux des autres écrivains, qui se piquent d'éloquence, je me trouve très-ignorant; car je n'y entends rien.* Qu'il y a peu d'auteurs latins aujourd'hui auxquels on puisse faire ce compliment! Je ne parle point de ceux qui écrivent en style de chancellerie, ou de scolastique : je parle de ceux qui écrivent en orateurs, et qui travaillent leurs phrases. Ils ne sont propres la plupart du temps qu'à mortifier la présomption de leurs lecteurs, qui se trouvent à tout moment accrochés par quelque allusion, ou par quelque métaphore exprimée si confusément, qu'ils n'y voient goutte. Le mal est qu'on ne mortifie guère les lecteurs par ce moyen, vu que l'amour-propre les engage à rejeter la cause de ces ténèbres, non pas sur leur ignorance, mais sur le galimatias de l'auteur. Quoi qu'il en soit, je m'imagine qu'on sera bien aise de voir ici la jolie pensée de Nicius Erythræus en original : *Scribendi ejusdem ratio tum in solutâ oratione tum in versibus adeò erat pura, adeò elegans, adeò perspicua, ut sæpè ex me audiret, tum demùm me mihimet doctum eruditumque videri, cùm sua legerem; cùm autem in aliorum scripta, qui se eloquentes dici vellent, incurrerem, tum planè me indoctum omniumque rerum rudem agnoscere, eò quod verbum prorsùs in illis nullum intelligerem* (2). Cela devait lui être un motif puissant, pour ne laisser nulle obscurité dans ses éloges, et néanmoins on y en trouve. Quelques-uns ne voient pas qu'il ait exprimé clairement, si ce fut à Rome ou à Paris que la bonne chère fut fatale à Aléandre : ils croient que ce fut à Paris (3). Pour moi, je ne doute point du contraire * : les conventions de se régaler tour à tour deux ou trois fois la semaine sentent mieux des gens qui sont en repos chez eux, que des voyageurs. Outre que le voyage, que le légat François Barberin fit en France

* *Joly explique que l'opuscule de J. Aléandre est réimprimé dans le tom. IV des œuvres du père Sirmond, colonne 597 à 600.*

(1) *Imprimé à Londres, l'an 1682, et à Francfort, l'an 1683, in-12.*

(2) Nicii Erythræi Pinacoth. *I*, *pag.* 46.

(3) *Voyez les* Jugemens des Savans sur les Poëtes, *tom. IV*, *num.* 1420, *pag.* 54.

* *Baillet croyait que c'était de la trop bonne chère faite à Paris qu'Aléandre mourut à Rome. La Monnaie, dans une note sur le no. 1420 des Jugemens des Savans, appuie l'opinion de Baillet contre celle de Bayle. C'est aussi l'avis de Leclerc et de Joly qui n'a pas manqué cette occasion de relever le philosophe de Rotterdam.*

l'an 1625, ne dura que peu de mois, et qu'Aléandre ne mourut qu'en 1631 *.

* *Le Crescim Beni met la mort de J. Aléandre au 11 mars 1629. Cette date, contestée par Nicéron, est confirmée, dit Joly, par Victorelli, à la fin de son éloge du cardinal Aléandre, imprimé dès 1630.*

ALEGAMBE (Philippe), jésuite flamand, naquit à Bruxelles, le 22 de janvier 1592. Il étudia les humanités dans son pays, après quoi il s'en alla en Espagne, et entra chez le duc d'Ossune. Il le suivit en Sicile, lorsque ce duc y alla exercer la charge de vice-roi. Se sentant une vocation à la vie religieuse, il prit l'habit de jésuite à Palerme, le 7e. jour de septembre 1613. Il fit son noviciat et son cours de philosophie dans la même ville, et ses études de théologie à Rome, d'où il fut envoyé en Autriche, pour enseigner la philosophie dans l'académie de Gratz. Ayant rempli les devoirs de cette fonction au contentement de ses maîtres, il fut avancé à la profession en théologie scolastique, et promu solennellement au doctorat l'an 1629. Sur ces entrefaites, le prince d'Eggemberg, favori de l'empereur Ferdinand II, voulut faire voyager son fils, et lui donna un jésuite prudent et docte pour confesseur dans ses voyages. Le père Alegambe fut jugé propre à cet emploi : ainsi on le tira des écoles pour le faire voyager avec ce jeune seigneur. Il fut avec lui pendant cinq ans, et vit l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Étant de retour à Gratz, il y enseigna la théologie morale, et y fut le père spirituel de la jeunesse. L'an 1638, le jeune prince qu'il avait accompagné dans ses voyages fut nommé par l'empereur Ferdinand III à l'ambassade d'obédience auprès du pape Urbain VIII. Il voulut avoir avec lui le père Alegambe. Ainsi ce jésuite fit le voyage de Rome en qualité de confesseur de l'ambassadeur. Quand cette fonction fut finie, le général des jésuites le retint auprès de lui pour son secrétaire des dépêches latines qui regardaient l'Allemagne. Alegambe, ayant rempli quatre ans de suite les devoirs de cette pénible fonction, fut contraint de la quitter, à cause que l'application continuelle à écrire lui affaiblissait trop la vue. On lui donna alors la préfecture des choses spirituelles dans la maison professe, et la charge de confesser dans l'église, de quoi l'on assure qu'il s'acquitta admirablement. Il mourut d'hydropisie à Rome, le 6e. jour de septembre 1652 (*a*). Il n'a pas fait beaucoup de livres (A); mais il ne laisse pas de mériter l'éloge d'un très-bon auteur ; car la *Bibliothéque des écrivains de son ordre* est en son genre un bon livre, et surpasse de beaucoup tout ce qui avait paru d'ouvrages de cette nature jusqu'à ce temps-là. Il fallut qu'il employât une grande peine à ramasser les matériaux : cela demande deux talens qui ne se trouvent guère ensemble, beaucoup de patience et beaucoup d'ardeur. Il fallut ensuite mettre en ordre les mémoires ramassés ; et c'est ce qu'il y a de plus pénible dans cette sorte d'ouvrages, parce que l'on n'est plus sou-

(*a*) *Tiré de* Sotuel, Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu, *Romæ* 1675, *in-folio*, *pag.* 706, 707.

tenu de l'avidité ardente avec laquelle on recherche les matériaux qu'on n'a pas encore. C'est à Rome qu'Alegambe travailla à dresser la Bibliothéque pour laquelle il avait recueilli tant de mémoires (*b*). Elle fut imprimée à Anvers, l'an 1643. Il augmenta de telle sorte ce que le jésuite Ribadeneira avait commencé (B) sur ce sujet, qu'au lieu que l'ouvrage de ce dernier n'est qu'un fort petit in-octavo, le sien est un in-folio d'une raisonnable grandeur. Nous rapporterons dans les remarques le bien et le mal qu'on en a dit (C). Il songeait à une nouvelle édition ; et, pendant les neuf années qu'il survécut à la première, il recueillit beaucoup de choses qui pouvaient servir ou de corrections ou d'additions. Le père Sotuel en a profité, lui qui publia à Rome, l'an 1675, une nouvelle édition de cette Bibliothéque (*c*).

On ne peut nier qu'il n'y ait dans ce livre-là beaucoup d'auteurs médiocres et beaucoup d'auteurs de la première volée ; mais il y a des gens qui prétendent que, si l'on continue, il s'y trouvera une très-sensible disproportion, c'est-à-dire que les grands hommes seront incomparablement plus rares dans la continuation que dans ce qui a paru jusqu'ici. Cela me donne lieu de communiquer au public ce qui se passa dans un entretien de quelques personnes de lettres, l'an 1697 (D).

(*b*) Sotuel, *ibid.*

(*c*) Sotuel, *ibid.*

(A) *Il n'a pas fait beaucoup de livres.*] Voici tous ceux que le jésuite Sotuel lui donne : *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu*, *Antverpiæ*, 1643, *in-folio; Vita P. Joannis Cardin, Lusitani, ex Societate Jesu*, *Romæ*, 1649, *in-12*; *Heroës et Victimæ charitatis Societatis Jesu*, *Romæ*, 1658, *in-4°*; *Mortes illustres et Gesta eorum de Societate Jesu, qui in odium fidei ab Hæreticis vel aliis occisi sunt*, *Romæ*, 1657, *in-folio.*

(B) *Il augmenta beaucoup la Bibliothèque de son ordre, que le jésuite Ribadeneira avait commencee.*] Afin que le lecteur qui voudra savoir l'histoire de la Bibliothéque dont nous parlons n'ait point la peine de passer d'un tome à l'autre, je dirai ici que Pierre Ribadeneira commença en l'année 1602 le *Catalogue des Écrivains jésuites.* Son écrit ne contenait que peu de feuilles; il l'augmenta depuis ; il lui donna la forme de livre, et le publia l'an 1608, à Anvers. On le réimprima à Lyon, l'année suivante, avec quelques additions et corrections sur certaines choses qui n'avaient pas été bien connues à l'auteur, touchant les jésuites français. Le père Jules Nigroni s'aperçut que cet ouvrage avait besoin d'être retouché en beaucoup d'autres endroits, principalement à l'égard des jésuites italiens : on fit donc une nouvelle édition en l'année 1613, à Anvers. Le père André Schott en prit soin : elle fut notablement augmentée (1) ; mais c'était encore un ouvrage bien défectueux : et de là vint qu'Alegambe s'engagea à le mettre en meilleur état, et à le rendre plus propre à donner une idée avantageuse de l'érudition de la compagnie. Il le publia l'année 1643. Il a été encore fort augmenté par le jésuite Sotuel, dont l'édition parut à Rome, l'an 1675; et il faudra sans doute qu'on l'augmente tout de nouveau, tant parce que la société des jésuites fournit incessamment de nouveaux auteurs, que parce qu'il est échappé plusieurs choses au dernier continuateur qui pourront rendre plus parfaite la Bibliothéque de l'ordre. Le second tome de la Bibliothéque romaine (2) nous apprend que le jésuite Bonanni travaille au *Catalogue des Écrivains de sa compa-*

(1) *Ex præfatione* Alegambe.

(2) *Imprimé à Rome, l'an* 1692; *l'auteur s'appelle* Prosper Mandosio.

gnie, qui ont publié quelque chose depuis l'an 1675 *.

L'exactitude d'Alegambe est sans doute merveilleuse; mais il ne laisse pas d'y avoir encore dans son livre quelques péchés d'omission et de commission. Il n'a pas toujours marqué la première édition des livres; ce qui est un défaut important, et qui règne dans toutes les compilations qu'on a vues jusqu'ici. Personne ne s'est encore avisé de publier un recueil exact de toutes les éditions, et de marquer soigneusement la première. Gesner et ses continuateurs ont eu là-dessus une extrême négligence. Le père Sotuel, voulant éviter le détail où Alegambe descend quelquefois un peu trop, est tombé dans une trop grande sécheresse. Il s'en faut bien qu'il ne fût né pour ce travail autant qu'Alegambe. Les curieux, je parle même de ceux qui l'excusent sur les ordres qu'il peut avoir reçus de ses supérieurs par rapport aux écrivains anonymes ou pseudonymes, mettent en cela son ouvrage fort au-dessous du précédent, où l'on trouve la découverte de tant d'écrivains cachés.

(C) *Nous rapporterons le bien et le mal qu'on a dit de sa Bibliothéque des jésuites.*] M. Baillet nous fournira de quoi commenter le texte de cette remarque. Commençons par le beau côté.

Il dit (3) que *la Bibliothéque des écrivains de la société.... est un* grand recueil qui *a surpassé de beaucoup tous ceux de cette nature, et qu'on le doit considérer comme un des plus achevez en ce genre:* que, selon Nicolas Antoine (4), *les jésuites ont fait voir par ce travail combien ils sont curieux et combien ils ont d'industrie pour les choses qui les regardent, et qu'ayant bâti sur les fondemens de* Ribadeneira *ils ont élevé ce grand édifice, dont la beauté consiste particulièrement dans la justesse et la proportion de ses parties, et dont toute la gloire est due à Alegambe*, écrivain *si sûr et si juste, qu'il ne faut point appréhender de se tromper avec lui, parce que non-seulement il est sans confusion, et qu'il ne prend jamais un auteur pour un autre; mais encore en ce qu'il n'attribue point aux jésuites des livres qu'ils n'ont point faits, et qu'il est exact et fidèle à représenter ceux qui viennent véritablement de la société.* M. Baillet ajoute, que ce n'est pas *une médiocre louange...* d'avoir *évité avec tant de soin un vice dans lequel on a vu tomber la pluspart des autres réguliers qui ont écrit des Hommes illustres de leur ordre, et qui croyans faire honneur à leurs communautez en grossissant indifféremment et sans choix le nombre de leurs savans et de leurs saints, ont mis au rang de leurs confrères quantité d'auteurs qui n'en furent jamais; au lieu qu'on n'en voit presque pas un dans la Bibliothéque de la Société, qui n'ait été jésuite;* qu'on n'y voit pas même les écrivains qui sont sortis de leur compagnie; comme *Papyre Masson, Gaspar Scioppius* *, *Marc-Antoine de Dominis, Chrestien Francken, etc.*; ou que, si on les y voit, c'est seulement par rapport aux livres qui ont précédé leur sortie: que c'est ainsi que l'on y trouve *François de Macédo, Portugais, qui de jésuite se fit cordelier, et Claude Dausquey, Flamand, qui quitta la société pour prendre l'aumuse à Tournai.* Enfin, M. Baillet remarque que, selon l'auteur des Nouvelles de la République des Lettres (5), Alegambe *a fort bien observé le goût de notre siècle, c'est-à-dire, de toutes les personnes de bon sens; que ce goût consiste à voir régner l'exactitude chronologique dans tout ce qui a du rapport à l'histoire; que c'est ce qui a fait donner l'approbation aux éloges d'Alegambe, qui marque partout le temps et le lieu de la naissance des auteurs, l'âge où ils se sont faits jésuites, leurs emplois, leurs principales actions, selon la suite des temps, et que cet ordre a je ne*

* *Joly dit avoir vu le catalogue des manuscrits du père Bonanni, et qu'il n'y a pas un mot sur cette continuation. En revanche, il parle d'un nouveau continuateur qu'il ne nomme pas, et dont l'ouvrage n'a pas paru. Bayle, au surplus, avait cité son autorité.*

(3) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II*, *num.* 112, *pag.* 130.

(4) *Præfat.* Biblioth. Scriptor. Hispanic.

* *Leclerc dit que jamais Scioppius n'a été jésuite.*

(5) *Au mois de juillet 1684, art. V, où il condamne indirectement ceux qui se contentent d'exprimer en belles phrases les qualités d'un homme, sans faire connaître ni sa patrie, ni sa famille, ni ses différens emplois; et où il dit nettement*, Qu'on ne saurait lire sans dépit, et sans se plaindre de la négligence de l'historien, la Vie de plusieurs empereurs de Rome; qui ne nous apprend ni le lieu de leur naissance, ni leur famille, ni leur âge, ni la manière dont ils s'étaient avancés.

sais quoi qui revient extrêmement à l'esprit. Au reste, poursuit M. Baillet (6), *comme la compagnie des jésuites a été jusqu'à présent la plus savante de toutes les sociétés régulières, c'est-à-dire, pour le moins la plus abondante en toutes sortes d'écrivains (hors sur la médecine),..... on doit juger par-là de l'avantage qu'on peut tirer de cette riche Bibliothéque, qui est assez bien écrite, sans affectation de style particulier et sans ornemens trop recherchés.... disposée dans une très-belle méthode, et embellie d'un très-grand nombre de tables très-laborieuses et très-utiles.* Voilà pour le bien; passons au mal.

M. Baillet dit (7) que *comme les corps les mieux faits ne sont pas toujours exempts de taches et de défauts, quand leur beauté ne consiste que dans la taille et dans la proportion des parties, on ne sera pas surpris d'apprendre que cette belle Bibliothéque a rencontré ses censeurs, comme les autres : que les uns ont cru y trouver un peu de cet amour de société*, qui fait qu'on ne représente presque jamais les écrivains *que par le bel endroit; qu'ils ajoutent qu'en effet on n'aperçoit dans tout ce gros volume que des éloges, et que, parmi une si grande multitude d'auteurs et de livres, on ne voit pas que l'Alegambe et le Sotuel y en reconnaissent un seul qui soit mauvais, si ce n'est peut-être ceux qui ont été mis à l'inquisition ou à l'*Index; *que d'autres ont encore remarqué qu'il n'y a presque pas un écrivain dans toute cette Bibliothéque, qu'on ne nous dépeigne comme un saint.* Il est vrai que *les personnes raisonnables* doivent être *satisfaites* de voir à la tête et à la fin du livre une solennelle protestation, *qu'on ne prétend pas être garant de ce qu'on avance sur la sainteté et les vertus que l'on attribue à ses confrères, non plus que sur les autres éloges qu'on leur a donnés.* Il est plus difficile, selon M. Baillet (8), *de bien répondre à deux autre ints d'accusation. Le premier, est qu'Alegambe*, trompé par de faux mémoires, que *des personnes mal intentionnées* lui envoyaient, a traité d'hérétiques M. Marion et M. Servin, et quelques autres magistrats illustres et bons catholiques. *Le second est, qu'il a été trop indiscret de révéler certaines choses qu'il était très-important à la société de tenir cachées et assoupies, comme, par exemple, lorsqu'il assure que* l'Amphithéâtre d'honneur (*), *fait contre l'autorité royale par un nommé* Bonarscius, *est d'un célèbre jésuite, contre l'assurance que le père Coton avait donnée du contraire au roi Henri-le-Grand;* et que d'autres livres, *faits contre l'épiscopat et la hiérarchie en général, et contre le clergé de France et la Sorbonne en particulier, ont été composés par des pères de la société, quoique les principaux d'entre les jésuites de France, qui gouvernaient les maisons de Paris, ayant été appelés pour cet effet, eussent protesté, même par écrit signé de leur main, que les jésuites n'étaient pas les auteurs de ces libelles.* M. Baillet ajoute, que *Sotuel a été plus discret qu'Alegambe en ce point : car on ne lit pas dans son édition les écrits du faux* Smith, *et du faux* Of-Jesu, qui ont causé tant de scandale; *non plus que les livres de* Guimenius, *de* Vernant * *de l'*Apologiste des casuistes : *et il a eu soin même de nous avertir par avance que son silence à l'égard de ces sortes de livres devait passer pour un désaveu et une secrète condamnation qu'en fait la société. Mais on ne peut nier d'ailleurs qu'il n'y ait laissé les fautes d'Alegambe en beaucoup d'autres endroits*, et que son édition ne soit *moins exacte et moins belle* que celle d'Alegambe. Voyez la remarque précédente, à la fin. Je toucherai ci-dessous, à la fin de la remarque (C) de l'article Annat, un petit défaut de cette Bibliothéque.

(*D*) *Je remarquerai*, au sujet de cette Bibliothéque, *ce qui se passa*

(6) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II, num.* 112, *pag.* 137.

(7) *Là même, pag.* 133.

(8) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II, pag.* 135.

(*) Ce livre est attribué au jésuite *Carolus Scribonius* d'Anvers dans le catalogue de Ribadeneira, Lyon, in-8°, chez Pillehotte; et Anvers, *ex Officinâ Plantinianâ*, 1613. *in*-8°. Rem. crit.

* *Si, dit Leclerc, Sotuel n'a point parlé du livre publié sous le faux nom de* Sieur de Vernant, *c'est que ce livre n'est pas d'un jésuite, mais d'un carme de la réforme de Bretagne, appelé dans le monde* Bonaventure d'Hérédie, *et dans la religion* Bonaventure de Sainte-Anne.

dans un entretien de quelques personnes de lettres, *l'an* 1697.] Quelques messieurs, qui étaient venus à Delft, avec les plénipotentiaires de France, se trouvèrent un jour avec des Français réfugiés, et avec des gens du pays; et, selon la coutume des gens de lettres, ils parlèrent fort de livres et de savans. Ils convinrent presque tous de la décadence de l'érudition, et ils remarquèrent plus d'une fois, avec un grand air de joie, que la société des jésuites n'a presque plus aujourd'hui d'habiles gens. *Les Bellarmins*, *les Sirmonds*, *les Petaus*, ajoutaient-ils, *n'ont point laissé de successeurs : leurs places*, *et celles de plusieurs autres sujets moins illustres*, *sont encore vacantes*. M.*** fut presque le seul qui n'applaudit pas à ce reproche, et qui pria la compagnie de considérer que ceux qui se plaisent à semer partout de tels discours pèchent doublement; « car, en premier lieu, *dit-il*, » on touche en deux mots ce qui » concerne les autres ordres, et les » autres communautés, et on s'arrête » beaucoup sur celle-là. Cette accep- » tion de personnes est très-inique. » Les universités de France ont-elles » des professeurs en médecine qui » fassent autant de bruit que les Fer- » nels, et les Sylvius? ou des pro- » fesseurs en jurisprudence qui ap- » prochent des Doneaux, des Duarens, » des Hotmans, et des Cujas? Mon- » trez-nous, si vous pouvez, dans le » parti protestant, un Casaubon, un » Scaliger, un Saumaise. Montrez- » nous en Hollande un Grotius, un » Heinsius, un Vossius. Ces gens-là » ne sont-ils point morts sans laisser » de successeurs? Ont-ils laissé des » places qui soient remplies? Disons » donc que le défaut que vous af- » fectez d'approprier aux jésuites, » est commun à tous les partis, et à » toutes les communautés de l'Eu- » rope : c'est le défaut du siècle, et » non pas celui de leur compagnie. » N'allez pas croire », continua-t-il, et ce fut sa seconde réflexion, « que » je prétende que la portion du XVIIe. » siècle, dans laquelle nous avons » vécu, soit inférieure à l'autre por- » tion, ou au siècle précédent. Je » crois au contraire que, tout bien » compté, elle doit avoir l'avantage, » et que c'est le changement de goût » qui est le sujet unique de ce que » vous appelez décadence de l'érudi- » tion. L'étude de la critique est » tombée; on s'est tourné vers la » justesse du raisonnement (9); on a » cultivé l'esprit beaucoup plus que » la mémoire; on a voulu penser dé- » licatement, et s'exprimer poliment. » Cette application ne fait pas pro- » duire de ces gros volumes qui im- » posent au public, et qui élèvent » aux grandes réputations; mais, » réellement, elle fait naître plus de » lumières, et une habileté plus » estimable que le grand savoir des » grammairiens ou des philologues. » Les jésuites ont suivi ce nouveau » goût, et voilà pourquoi leurs savans » ne sont pas de la même trempe que » ceux d'autrefois. Avez-vous pris » garde comme moi, *continua-t-il*, » au nombre considérable de gens » illustres qui se trouvent présente- » ment dans leur collége de Paris? » Le père Benier est si consommé » dans les langues que tous les étran- » gers d'Europe et d'Asie vont le » chercher, et converser avec lui, » comme s'il était de leur nation. » Peut-on voir une plus vaste litté- » rature que celle du père Hardouin? » Le père Commire n'est-il pas un » des plus grands poëtes latins qui » soient aujourd'hui au monde? Où » est l'homme qui, pour le français, » et pour le bon goût de la compo- » sition, surpasse le père Bouhours; » ou, en fait d'humanités, le père » Jouvency; ou, en beau latin, le » père de la Beaune, qui vient de » donner les œuvres du père Sir- » mond? Y a-t-il en France de meil- » leures plumes que le père le Tellier, » le père Daniel, le père Doucin, etc.? » Je vous en nomme quelques-uns; » mais c'est sans prétendre faire tort » à plusieurs autres, que je ne vous » nomme pas. » Voilà quel fut le discours de M.***, si la personne à qui j'ai ouï parler de cette conversation me l'a rapporté fidèlement. Que l'on y fasse telles réflexions que l'on voudra.

(9) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* Aconce.

ALES (Alexandre), en latin *Alesius*, théologien célèbre de

la confession d'Augsbourg, et auteur de plusieurs livres (*a*), était né à Édimbourg, en Écosse, le 23 d'avril 1500. Il fit des progrès admirables dans la théologie scolastique, et il se mit de bonne heure sur les rangs, afin de rompre une lance avec Luther. C'était alors la controverse à la mode, et le grand champ de bataille où les auteurs jeunes et vieux cherchaient à donner des preuves de leur mérite. Il eut sa part peu après à la dispute verbale que Patricius Hamilton eut à soutenir contre les ecclésiastiques (A), pour la nouvelle créance qu'on lui avait fait goûter à Marpourg. Il tâcha de le ramener au catholicisme ; mais il ne put rien gagner sur lui, et il ne fit qu'entrer en doute lui-même sur sa propre religion, par les discours de ce gentilhomme, et plus encore par la constance qu'il le vit faire paraître sur le bûcher, où David Beton, archevêque de Saint-André, le fit mourir. Les doutes de notre Ales n'auraient eu peut-être aucune suite, si on l'eût laissé jouir en repos du canonicat qu'il possédait dans l'église métropolitaine de Saint-André ; mais on le persécuta avec tant de violence, qu'il fut contraint de se retirer en Allemagne (B), où il acquit enfin une plénitude de lumière. Il flotta d'abord un peu entre les deux religions, comme on le peut voir par ses *réponses à Cochleus :* mais, au bout du compte, il embrassa le luthéranisme, et il y persévéra jusqu'à sa mort. Il est vrai que dans les divers partis qui s'y formèrent, il se rangea quelquefois du côté de ceux qui paraissaient les moins orthodoxes. C'est ainsi qu'en 1560 il soutint le dogme de George Major touchant la nécessité des bonnes œuvres (C). J'oubliais de dire que le changement qui se fit en Angleterre par rapport à la religion en suite du mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen, fut cause qu'Ales alla à Londres en 1535. Il y fut fort considéré par Crammer, archevêque de Cantorbéri ; par Latimer et par Thomas Cromwel, qui étaient alors en grand crédit auprès du roi, et il enseigna même publiquement. La chute de ces favoris l'obligea de retourner en Allemagne, où l'électeur de Brandebourg le fit professeur en théologie à Francfort sur l'Oder, l'an 1540. Ales y eut une querelle deux ans après, sur la question, *si le magistrat peut et doit punir la paillardise* (D) ? Il était pour l'affirmative avec Mélanchthon. Je ne sais s'il trouva mauvais qu'on différât à prononcer sur cette dispute, et si ce mécontentement fut cause qu'il sortit de Francfort d'une manière précipitée ; mais il est certain que la cour de Brandebourg se plaignit de lui, et qu'elle écrivit à l'université de Wittemberg, pour le faire châtier. L'attachement qu'il avait pour Mélanchthon avait fait croire qu'il s'était retiré à Wittemberg (E) ; cependant il avait mieux aimé se rendre à Leipsick, d'où il refusa, en 1543, une chaire de professeur dans l'académie qu'Albert, duc de Prusse, voulait ériger à Konisberg, et qui fut érigée l'année suivante. On ne sait pas bien si dès lors il avait une profession dans l'université

(*a*) *Voyez la remarque* (C).

de Leipsick, ou si seulement on lui faisait espérer celle de théologie, qu'il exerça ensuite jusqu'à sa mort, arrivée le 17 mars 1565 (F). Il avait été préservé de la mort par miracle dans sa jeunesse (G). L'estime et l'autorité où il était se peuvent connaître par le grand nombre de conférences où il assista (H). Il s'était marié avec une Anglaise, dont il eut deux filles et un fils. Il ne lui restait qu'une fille quand il mourut. Ceci a été extrait d'une harangue de Jacques Thomasius, professeur à Leipsick, imprimée avec plusieurs autres à Leipsick, l'an 1683, in-8°. Tout ce qu'il dit est accompagné de citations. Je n'ai pas cru devoir les copier : ceux qui voudront aller aux sources trouveront très-facilement la harangue qui les indique.

(*A*) *Il eut part à la dispute de Patricius Hamilton avec les ecclésiastiques.*] Bèze a fait en peu de mots l'éloge de ce martyr protestant, qui était d'une famille alliée aux rois d'Écosse. Il met son martyre à l'an 1530 (1). Buchanan le met à l'année 1528 (2), et lui donne pour père le frère du comte d'Aran, et pour mère la sœur du duc d'Albigni. Il remarque que, peu après son supplice, la mort d'un dominicain, qui avait été son délateur, consterna fort les esprits. Ce dominicain s'appelait Alexandre Cambel. C'était un jeune homme qui avait beaucoup de génie, et beaucoup d'érudition. Il avait souvent discouru avec Hamilton sur l'interprétation de l'Écriture, et lui avait avoué qu'il reconnaissait pour vraies la plupart des doctrines qui passaient alors pour paradoxes. Hamilton, se souvenant de cet aveu, le traita de méchant homme, quand il le vit son accusateur, et le cita devant le trône de Dieu. Ces mots le troublèrent de telle sorte, qu'il en perdit le jugement et qu'il mourut fou quelque temps après (3). Ales rapporte (4), touchant le supplice de Patricius Hamilton, bien des choses, que Rabus a insérées dans son Histoire allemande des martyrs.

(B) *On le persécuta avec tant de violence, qu'il fut contraint de se retirer en Allemagne.*] Cette persécution lui fut suscitée à cause qu'il avait fortement prêché devant un synode provincial, en 1529, contre les prêtres fornicateurs. Le prevôt de Saint-André, dont les commerces impudiques étaient connus de tout le monde, se reconnut à ce sermon, et s'imagina qu'on l'avait voulu mettre en spectacle à tout l'auditoire. Il résolut de s'en venger à la première occasion ; et comme il était d'un tempérament mille fois plus propre à un soldat qu'à un chanoine, il ne choisit que des manières violentes. Ayant su que tout le chapitre s'était assemblé pour envoyer porter des plaintes contre lui au roi Jacques V, il se rendit à l'assemblée avec des gens bien armés, et ordonna qu'on lui saisît Ales, qui lui représentait de modérer sa colère : il mit même l'épée à la main pour répondre à cette juste remontrance. Ce pauvre chanoine fut saisi de tant de peur, qu'il se jeta aux pieds du prevôt, et lui demanda la vie fort humblement. Il en fut quitte pour un coup de pied sur la poitrine, dont il demeura quelque temps évanoui ; après quoi il fut conduit en prison. Tous les autres chanoines y furent aussi conduits ; mais le roi, ayant su la chose, les fit mettre en liberté. Il n'y eut qu'Ales qui ne fut point élargi ; car, au contraire, on le mit dans un cachot épouvantable, où il demeura vingt jours. Sa liberté ne fut pas de longue durée. Il n'avait pas cru devoir taire aux magistrats le mal qu'il avait souffert : là-dessus, le prevôt, qui lui avait défendu de le leur dire, le fait remettre en prison, et représente à l'archevêque que c'é-

(1) Beza, *in* Iconibus.

(2) Louis Rabus, *au livre IV de l'*Histoire des Martyrs; Budæus, θανατολ. *pag.* 38; Honderf, Prompt., *pag.* 64; Justus, de Academiis, *p.* 45, *le mettent comme* Buchanan. *Voyez* Jacobi Thomasii Oration. de Alexandro Alesio, *p.* 307.

(3) Buchanan. Rer. Scoticarum *lib. XIV.*

(4) Exposit. in Psalm. *XXXVII*, *folio* 164. *Voyez aussi sa* Réponse à Cochleus, *pag.* 9

tait un homme qui avait fait éclater son hérésie dans le sermon synodal, et qui méritait cette peine. Il se fâcha tellement de ce que, pendant un voyage qu'il avait fait, on avait mis Ales hors de prison, qu'il voulait à toute force l'y renvoyer, sans lui permettre d'achever une messe commencée. Mais enfin, les prières des chanoines le fléchirent : il attendit jusqu'à la fin de la messe à le renvoyer en prison. Or, comme on savait qu'il le ferait mettre au cachot dès le lendemain, on conseilla au prisonnier de prendre la fuite toute la nuit, et d'abandonner l'Écosse. Il crut ce conseil, et s'en alla en Allemagne, l'an 1532 (5).

(C) *Il soutint le dogme de George Major touchant la nécessité des bonnes œuvres.*] Le titre de son écrit est : *De Necessitate et Merito bonorum Operum Disputatio proposita in celebri Academiâ Lipsicâ, ad* XXIX *diem novemb.* 1560. Cette dispute est la cinquième *inter Anti-Tapperianas* ; et voilà un *Anti* à ajouter au recueil de M. Baillet. Pour n'en faire pas à deux fois, rapportons ici les titres de ses principaux ouvrages : *Commentarii in Evangelium Johannis, et in utramque Epistolam ad Timotheum ; Expositio in Psalmos Davidis ; De Justificatione, contra Osiandrum ; De Sanctâ Trinitate, cum Confutatione erroris Valentini Gentilis ; Responsio ad triginta et duos Articulos Theologorum Lovaniensium, etc.*

(D) *Il eut une querelle sur la question si le magistrat peut et doit punir la paillardise ?*] On entend assez que cette dispute ne roulait point sur l'adultère, mais sur la simple fornication ; car encore que la punition de l'adultère soit une chose aussi rare que ce crime-là est fréquent, elle passe néanmoins pour légitime entre les docteurs chrétiens. Ales n'avait donc à combattre qu'un antagoniste, qui lui soutint que le magistrat ne peut ni ne doit punir la fornication. On différa de prononcer sur cette dispute ; et il y a beaucoup d'apparence qu'Ales, indigné de ce délai, ne voulut plus demeurer parmi des gens qui se déclaraient si favorables à l'impunité des fornicateurs. *Cum A.* 1542, dit Thomasius (6), *inter ipsum et alium quendam exorta esset controversia de quæstione, possitne ac debeat magistratus politicus scortationem punire ? veramque Melanchthonis calculo approbatam* (*[1]), *defendente Alesio, nihilominùs hujus disputationis decisio juberetur differri : offensus, ut apparet, hâc bonæ causæ procrastinatione Alesius, non exspectato Principis adventu, discessit* (*[2]). L'indignation ne sied pas mal dans un tel cas à un professeur en théologie qui avait vu la naissance de la réformation, et qui devait naturellement espérer qu'il ne vivrait pas assez pour voir revenir la morale au premier relâchement. Rien ne pouvait faire plus d'honneur à la religion protestante que la sévérité des maximes qui se rapportent à la chasteté ; car l'observation de ces maximes est le triomphe le plus malaisé à obtenir sur la nature, et celui qui peut le mieux témoigner que l'on tient à Dieu par les liaisons réciproques de sa protection et de son amour. C'était donc un grand sujet de scandale que, dès l'an 1542, un théologien protestant, qui soutenait que les magistrats peuvent et doivent punir les fornicateurs, trouvât des oppositions, et y succombât en quelque manière. Aujourd'hui que l'on est tout accoutumé à la tolérance de ce crime, personne presque ne s'en offense. Un fort honnête homme m'a assuré depuis peu, que les magistrats de Strasbourg ont une telle indulgence pour une fille qui s'est laissé faire un enfant, que, pourvu qu'elle leur vienne payer l'amende à quoi ces sortes de fautes sont taxées, ils lui donnent la réintégrande, ils la réhabilitent dans sa première réputation, ils établissent des peines contre tous ceux qui oseraient à l'avenir lui faire le moindre reproche. Voilà sans doute un privilége plus singulier que celui de donner des lettres de réhabilitation aux familles qui ont dérogé à leur noblesse ; et s'il était permis de rire dans une matière de cette importance, on dirait que les magistrats de Stras-

(5) Jacob. Thomasius, *in* Oratione de Alesio.

(6) *Ibidem*, *pag.* 318.

(*[1]) *In* Epist. Responsoriâ ad Academiam Francofordianam, *quam leges part. I.* Consil. Theol Phil. Melanchthon., *pag.* 523.

(*[2]) Phil. Melanch. Epist. ad Camerar, *pag.* 413, 414.

bourg ont dû nommément stipuler la conservation de ce privilége, lorsqu'ils ont capitulé avec la France, et lorsqu'après la paix de Ryswyck ils ont demandé le renouvellement de leur capitulation (7). Je sais bien que par leur prérogative ils ne croient point faire mentir cet axiome certain et incontestable de l'antiquité :

. . . . Nullâ reparabilis arte
Læsa pudicitia est; deperit illa semel.

Ils ne prétendent point rétablir, physiquement parlant, la virginité perdue : ce serait combattre le vrai sens de l'axiome; mais, moralement parlant, ils prétendent la restituer, puisqu'ils prennent sous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, et qu'ils la mettent à couvert de la médisance, de sorte qu'elle peut aller partout la tête levée, aussi sûrement qu'une honnête fille. On dit même que l'efficace de leur sentence est telle, que les filles qui ont eu des enfans, et qui en payant l'amende ont obtenu la réhabilitation, trouvent un mari aussi aisément, et presque aussi avantageusement, que si elles n'avaient point fait cette faute. Mais j'attribuerais plutôt cela au peu de délicatesse des hommes qui les épousent, qu'à leur persuasion de l'efficace de la sentence (8). Quoi qu'il en soit, nous pourrions dire à ceux qui supposent que le paiement d'une amende répare les crimes de cette nature, ce que l'on a dit à ceux qui s'imaginaient qu'un peu d'eau claire effaçait la tache d'un homicide :

Ah! nimiùm faciles, qui tristia crimina cædis
Flumineâ tolli posse putatis aquâ (9).

Ce même honnête homme m'assura que ce qu'il savait très-certainement des coutumes de Strasbourg, il l'avait aussi ouï dire touchant plusieurs autres endroits de l'Allemagne. De telles lois eussent mis bien en colère le théologien dont je fais ici l'article; car tant s'en faut que ce soit punir la fornication, que c'est en quelque manière la récompenser, vu que l'avantage de se produire partout, sans la crainte d'aucun reproche ni d'aucune médisance, est un bien qui surpasse de beaucoup le préjudice de l'amende que l'on a payée, qui n'est pas quelquefois la moitié du gain que l'on a fait en s'abandonnant.

J'ai ouï dire à des personnes bien judicieuses, que l'usage d'une infinité de pays est plutôt une récompense qu'une peine de la fornication. Cet usage est que ceux qui se reconnaissent les pères d'un bâtard soient condamnés à le nourrir, et à donner à la mère quelque somme de deniers. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne peut point passer pour une peine, puisque le droit naturel a établi clairement cette obligation. On ne peut donc compter pour peine que l'argent qui est donné à la fille : mais, outre que c'est un châtiment fort léger à l'égard du père, c'est à proprement parler une récompense à l'égard de la mère. « Or, c'est une chose bien » étrange, disaient ces messieurs-là, » que des tribunaux chrétiens adju- » gent des récompenses à des filles, » pour avoir perdu leur honneur en » scandalisant le public. » Quelqu'un leur répliqua, que la perte qu'elles avaient faite, qui leur rendait à l'avenir plus difficile la rencontre d'un mari, demandait comme un acte de justice qu'on leur procurât quelque dédommagement. « Non, répondirent- » ils, ce n'est point un acte de justice, » c'est une faveur, c'est une grâce : » la justice ne demande pas que des » personnes qui ont souffert du dom- » mage par la transgression volon- » taire des lois de Dieu et des lois de » l'honneur humain clairement con- » nues, obtiennent un dédommage- » ment; et si le souverain voulait » répandre des grâces, il devrait » choisir des sujets plus dignes. Obli- » gerait-on les hommes à récompen- » ser une fille, qui, en commettant » un vol pour l'amour d'eux, et à » leur instigation, se serait estropiée, » ou d'un bras, ou d'une jambe? Tant » s'en faut qu'un juge lui fît obtenir » quelque gratification qui réparât le » dommage qu'elle aurait souffert, » qu'il la condamnerait à des peines » corporelles. Il arriverait la même » chose dans tous les cas punissables » où elle perdrait quelque membre

(7) *Voyez le* Mercure historique *du mois de juin* 1698.

(8) *On m'a assuré qu'ils sont les premiers à plaisanter, et à dire que ces sortes d'injures n'emportent point la pièce. Ils croient apparemment imiter ceux qui se raillent eux-mêmes pour énerver la raillerie des autres. Voyez le commencement de la remarque* (B) *de l'article* Agésilaus II.

(9) Ovidius, Fastor. *lib. II*, *vs.* 45.

» en exécutant les conseils d'un homme. Il n'y a que la fornication qui » soit exceptée de cette règle : appelons-la donc *le délict commun et le* » *cas privilégié*, termes consacrez séparément à d'autres choses (10), et » sur quoi il parut un livre à Paris, » l'an 1611 (11) ». Quelqu'un allégua là-dessus, que les magistrats d'Amsterdam, fatigués de la multitude de servantes qui accusaient de leur grossesse quelqu'un des fils de la maison, avaient fait un règlement, que désormais on ne donnerait à ces sortes de créatures que 25 florins, moyennant quoi elles seraient obligées de nourrir l'enfant : qu'ils avaient cru par-là mettre un frein à la débauche ; car ils voyaient que le profit qu'elles retiraient de leur mauvaise conduite, les engageait, ou à faire des avances, ou à succomber à la sollicitation, et qu'en un mot, leur lasciveté devait être privée de toute espérance de gain, et non pas encouragée par l'espérance des sommes que les tribunaux leur adjugeaient. Mais il y eut des gens qui répondirent qu'il n'est pas certain qu'on ait fait de telles lois à Amsterdam, quoique le bruit s'en soit répandu dans les autres villes du pays. Que cela soit vrai ou faux, il est toujours certain que cela prouve qu'on n'ignore pas que la conduite ordinaire des tribunaux est trop favorable à la fornication, et qu'elle excite beaucoup plus les filles à se débaucher qu'à se contenir ; et il paraît clairement que les souverains, qui font punir les transgresseurs du Décalogue, ne se règlent point sur ce que Dieu est offensé, mais sur le préjudice temporel de l'état. C'est pour cela qu'ils punissent les voleurs et les homicides ; mais, parce que la fornication semble plus utile que préjudiciable au bien temporel de l'état, ils ne se soucient point de la punir, et ils se conduisent d'une manière à faire juger qu'ils ne sont pas fâchés qu'on peuple leurs villes *per fas et nefas*. S'ils avaient à cœur la pratique de la loi de Dieu sur ce point-là, ils fortifieraient la crainte de l'infamie, au lieu de la faire évanouir : ils feraient payer de grosses amendes applicables, non pas aux filles qui auraient forfait, mais aux hôpitaux : ils imprimeraient une flétrissure, tant à celui qui aurait été le tentateur, qu'à celle qui aurait mal résisté à la tentation : et comme le déshonneur parmi les personnes de basse naissance n'est pas un frein assez fort pour arrêter une certaine coquetterie, qui anime le tentateur, qui le prévient, qui lui assure le triomphe avec la dernière facilité, ils emploieraient une peine plus réelle, et dont ils trouveraient aisément de bons moyens.

La discipline ecclésiastique est tombée à peu près dans le même relâchement. Il n'y a que peu d'années (12) que le précepteur d'un gentilhomme s'attacha dans une ville de... à une jeune coquette, et qu'il en obtint bientôt tout ce qu'il voulut. Dès que les parens eurent connu qu'elle était grosse, ils travaillèrent à lui faire avoir pour mari ce galant-là. Il fit le rétif ; car, outre que la facilité de sa conquête n'était pas un grand attrait à aimer pour le sacrement, il ne croyait point être le seul qui eût eu part au gâteau, ni que l'enfant fût son ouvrage plutôt que celui d'un autre. Le seul moyen de venir à bout de lui fut la menace que, s'il n'épousait cette fille, il perdrait le bénéfice qu'il avait en Angleterre. Il l'épousa donc ; et, par ce moyen, il conserva son bénéfice. Voilà comment la coquetterie fut récompensée : la coquetterie, dis-je, qui avait été poussée jusqu'à l'excès le plus scandaleux. Que diraient les anciens pères, s'ils revenaient aujourd'hui au monde ? Quel sujet n'auraient-ils pas de s'écrier en jetant les yeux sur la face de l'église : *O domus antiqua, quàm dispari dominaris Domino !* C'est la destinée de toutes les religions, aussi bien que celle de tous les corps politiques, de se gâter en vieillissant. Les hommes sont plus corrompus dans leur jeunesse que dans leur âge avancé. Il en va tout autrement des républiques. Il n'est rien tel que les lois naissantes et toutes neuves (13). Les

(10) *On appelle* Délict commun *les fautes d'un ecclésiastique, qui sont jugées par les tribunaux de l'Église ; et* Cas privilégié *les fautes d'un ecclésiastique, qui sont soumises à la juridiction séculière.*

(11) *Il est composé par* Bénigne Milletot, *conseiller au parlement de Dijon.*

(12) *On écrit ceci l'an* 1698.

(13) *Voyez la remarque* (M) *de l'article* Nestorius, *au commencement.*

lois sont comme le pain et les œufs, *pan d'un di, ovo d'un hora*. L'état florissant d'un code (j'entends ici la pratique et l'observation) est celui de l'enfance. Voyez la plainte d'un poëte qui avait décrit quelques abus du siècle d'Auguste; elle ressemble à celle de Jésus-Christ, *Du commencement il n'était pas ainsi* (14) :

> . . . . , *Non ità Romuli*
> *Præscriptum, et intonsi Catonis*
> *Auspiciis, veterumque normâ* (15).

Par cet endroit-là, les sectes, et les communautés, etc., ressemblent à l'homme, qui n'est innocent qu'au berceau, et un peu après.

Notons qu'il y a encore quelques pays protestans (16) où l'on a gardé quelques restes de sévérité contre la fornication, tant à l'égard des filles qu'à l'égard des hommes. Mais je suis sûr que notre Alexandre Ales en demanderait davantage. Que dirait-il des autres pays ?

Ne finissons pas sans dire que les tribunaux, qui adjugent un profit pécuniaire aux fornicatrices, ou qui condamnent même à les épouser ceux qui les ont débauchées, font cela pour éviter plusieurs inconvéniens; mais, quoi qu'il en soit, ils fomentent par cette conduite les désordres de l'impureté; car chaque sentence qu'ils prononcent sur ce point-là est un bien réel pour une personne, et un motif d'espérance pour vingt autres. Chaque fille qui parvient au mariage par cette route, fait naître l'envie à plusieurs autres de tenter le même moyen. On a compris cet abus en France : le nouveau Code n'y est pas aussi favorable que le vieux à cette espèce de filles qui profitent trop des priviléges du mariage. C'est un sacrement qui a des vertus rétroactives, et qui, comme celui de la pénitence, est une planche après le naufrage. Il fait rentrer au port de l'honneur, il répare les vieilles brèches, il donne la qualité de légitimes à des enfans qui ne la possédaient pas (17). Je ne dis rien du voile épais dont il peut couvrir les nouvelles brèches, les fautes courantes, et le péché quotidien.

(E) *L'attachement qu'il avait pour Mélanchthon avait fait croire qu'il s'était retiré à Wittemberg.*] Mélanchthon, dans sa CCXC^e. lettre à Camerarius, ne sait si Ales se défiait de son amitié. Dans la lettre CCLXXXVIII^e. il avoue qu'il avait remarqué en lui des saillies et des boutades, παραβόλους καὶ παραλόγους ὁρμάς.

(F) *Il mourut le 17 de mars 1565.*] Le Calendrier de Paul Eber marque qu'Ales mourut le 18 de mars 1565, âgé de soixante-quinze ans. La première faute est fort légère, puisqu'elle n'est que d'un jour; mais la seconde est de dix ans; et ainsi elle est plus considérable. Ales écrivit lui-même, sur la matricule de l'université de Leipsick, qu'il était né l'an 1500. Bucholcer (18) et Reusnerus (19) lui donnent tout autant de vie que Paul Eber. Toute cette remarque a été prise de Thomasius. On eût pu reprendre Bucholcer en une autre chose; c'est qu'il a dit qu'Ales vécut et enseigna en Allemagne depuis son arrivée à Wittemberg, c'est-à-dire, depuis l'an 1533.

(G) *Il avait été préservé de la mort par miracle dans sa jeunesse.*] Il dit dans l'un de ses livres (20), qu'il se remet souvent en mémoire, mais non pas sans de grands frissons par tout le corps, que, comme il roulait vers un précipice, sur le sommet d'une très-haute montagne, et qu'il était déjà fort près de ce précipice, il se sentit transporté dans un autre lieu, sans savoir par qui, ni comment; ce qu'il attribue à la foi de ses parens *, et non pas aux billets qu'il portait sur soi, contenant quelques versets de saint Jean, selon la coutume des enfans en ce temps-là.

(H) *Il assista à un grand nombre de conférences.*] Lorsque Mélanchthon fut prié, en 1555, par ceux de Nurenberg, de venir terminer les dis-

(14) Évang. de S. Matthieu, *chap. XIX*, *v.* 8.

(15) Horat. Od. XV, *lib. II*, *vs.* 10.

(16) *A Genève, et plus encore au canton de Berne.*

(17) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Ariosta.

(18) Chronolog., *pag.* 613.

(19) Isagog. Hist., *pag.* 636.

(20) Epistola dedicatoria Commentar. in Joannem. *Vide et præfat. in alteram ad Timotheum, apud* Jacobum Thomasium, *in* Oratione de Alesio, *pag.* 305.

* *Il était important, dit Leclerc, de faire remarquer que les parens d'Ales étaient catholiques. Quel argument en faveur de l'Eglise romaine qu'un protestant reconnaissant le pouvoir de la foi!*

sensions que les disciples d'André Osiander causaient dans leur ville(21), il amena avec lui Ales, qui tint fort bien sa partie dans les disputes où l'on entra (22). Mélanchthon le connaissait bien par cet endroit; car il l'avait déjà eu pour assesseur, en 1554, dans la conférence de Naumbourg, où il s'agissait d'assoupir les troubles théologiques de la Prusse. Camerarius, à ce sujet, donne un fort grand éloge à Ales : *Alexander Alesius, patriâ Scotus, valdè carus Philippo Melanchthoni, rei theologicæ intelligentissimus, et artifex excellens congruentium disputationum, et vir dignitate atque doctrinâ exquisitâ præstans* (23). Il avait remarqué en un autre lieu que Granvelle, qui présidait à la conférence de Worms, de la part de Charles-Quint, en 1541, ne voulut point qu'Ales, que l'électeur de Brandebourg y avait envoyé, parlât : *Qui quidem et paratus erat et cupidus conflictûs : sed huic obstitit jussum præsidis, qui et Alesium ad pugnam instructum sciret, et talem administrationem rei viciosam esse animadverteret.*

(21) Camerar. *in* Vitâ Melanchthonis. Thomasius, Oratione de Alesio, *pag.* 321.

(22) Beza, *in* Iconibus.

(23) Camerarius, *in* Vitâ Melanchth.

ALEXANDER AB ALEXANDRO (A), jurisconsulte napolitain, qui avait beaucoup d'érudition, a fleuri vers la fin du XVe. siècle, et au commencement du XVIe (B). Il s'attacha au barreau avec ardeur, premièrement à Naples, et puis à Rome (*a*); mais tout le temps qu'il pouvait dérober aux embarras des procès, il le consacrait à l'étude des belles-lettres; et enfin il abandonna entièrement le barreau, afin de mener avec les Muses une vie plus tranquille et plus agréable. Voici la raison qu'il allègue pourquoi il renonça à la profession d'avocat (C). Il dit que ce fut à cause de l'ignorance ou de la méchanceté de ceux qui rendaient la justice, et qu'il aima mieux vivre en repos que de prendre beaucoup de peine à bien étudier la jurisprudence, puisque cette peine ne servait de rien contre la témérité d'un mauvais juge (*b*). Il avait vu à Rome bien des exemples de ce désordre, lequel il cita à Raphaël Volaterran, qui lui avait demandé la cause de sa retraite. Il est un peu étrange que de ce grand nombre d'hommes doctes qui vécurent de son temps, ou qui ont fait l'éloge des savans de ce temps-là, il n'y en ait presque aucun qui fasse mention de lui (D). Nous saurions très-peu de chose de sa vie, s'il n'en avait touché lui-même quelques particularités dans son ouvrage (*c*). C'est là que nous apprenons qu'il a été logé à Rome dans une maison où il revenait des esprits (*d*); et ainsi voilà un témoin à citer à nos incrédules; un témoin, dis-je, qui se vante d'avoir vu, et qui raconte des singularités étonnantes du spectre qui tourmentait cette maison. Il dit aussi qu'étant fort jeune il allait aux leçons de Philelphe, qui expliquait à Rome les Questions Tusculanes de Cicéron (*e*). On peut recueillir du chapitre XXI du IVe. livre, qu'il était à Rome lorsque Nicolas Perot et Domitius Calderinus y faisaient des leçons publiques sur Martial (E). Je ne

(*a*) Alex. ab Alex. Gen. Dier. *lib. II*, *cap. I.*

(*b*) *Ibid.*, *lib. VI*, *cap. VII.*

(*c*) *Intitulé* Genialium Dierum libri VI.

(*d*) Alex. ab Alex. Gen. Dier. *lib. V*, *cap. XVIII.*

(*e*) Eum ego adolescentulus senem inter cæteros coævos meos colui et observavi. *Ibid. lib. I*, *cap. XXIII.*

sache point qu'il ait parlé de la charge de protonotaire du royaume de Naples, qu'on prétend qu'il a glorieusement exercée (*f*). Je ne sais point quand il mourut ; mais je sais qu'on l'enterra dans le monastère des Olivets (*g*). Tout le monde l'a blâmé de l'affectation qu'il a témoignée de ne point citer les auteurs qui lui fournissaient ce qu'il débite (*h*). Tiraqueau a remédié à ce désordre par un docte Commentaire qui fut imprimé à Lyon en 1587 (*i*). On l'a réimprimé à Leide en deux volumes in-8°., l'an 1673, avec les notes de Denis Godefroi, de Christophe Colérus et de Nicolas Mercérus, sur le même texte. J'apprends de la Bibliothéque de Gesner, que l'édition qu'on fit à Paris de cet ouvrage d'*Alexander ab Alexandro*, l'an 1532, était plus exacte que les autres, et que Gérard Morrhius de Campen, qui la corrigea, avait collationné aux originaux les endroits que l'auteur avait pris d'autrui. Il avait donc collationné bien des choses ; car les six livres des *Jours Géniaux* ne sont presque que des pièces de rapport. C'est un mélange d'une infinité de recueils concernant l'histoire et les coutumes des anciens Grecs et Romains : on y trouve aussi plusieurs questions de grammaire. L'exactitude n'y est point dans sa perfection (F). Je ne crois pas que la traduction française que Bernard de la Roche * en fit (*k*) ait été jamais imprimée. L'auteur de la Bibliothéque Napolitaine n'a nullement réussi dans l'article de notre Alexander (G); mais les additions de Léonard Nicodème sont très-curieuses sur ce sujet (H).

Alciat croyait qu'Alexander ab Alexandro vivait encore l'an 1521. Je donnerai ses paroles, parce qu'elles contiennent le jugement qu'il faisait de cet écrivain (I).

(*f*) Panzir. de Claris Leg. Interp., *lib. II, cap. CXVII.*

(*g*) Leand. Albert. Descript. Ital., *p.* 277.

(*h*) Barclaius, de Regno, *lib. VI, cap. V*; Cypræus, de Sponsal., *cap. XIII*, *num.* 61 ; Vossius, de Hist. Lat., *pag.* 609 ; Meibomius, de Vitâ Mæcenatis, *pag* 138.

(*i*) *Sous le titre de* Semestria in Genialium Dierum Alexandri ab Alexandro libros VI. *C'est un in-folio. On le réimprima à Francfort, en* 1594, *in-folio.*

* *Ce personnage est, dit Joly, le président de la Roche-Flavin.*

(*k*) La Croix du Maine, *pag* 476.

(A) *Alexander ab Alexandro.*] Je lui donne son nom latin, comme l'ordonnent nos grammairiens. Ceux qui traduisent *Alexandre d'Alexandrie* (1) s'abusent. Notre auteur était d'une famille napolitaine, dont le nom était Alexandre. On prétend qu'elle avait déjà produit des gens illustres, comme M. Moréri le rapporte, après Lorenzo Crasso. Chacun sait la plaisanterie * de Balzac : *N'y a-t-il pas eu*, dit-il (2), *au royaume de Naples un grammairien jurisconsulte, qui s'est fait appeler* ALEXANDER AB ALEXANDRO ? *Et se peut-il rien imaginer de plus magnifique et de plus superbe, que d'être deux fois Alexandre, que d'avoir Alexandre pour son nom, et de l'avoir encore pour sa seigneurie* (3) ?

(B) *Il a fleuri vers la fin du XVe. siècle, et au commencement du XVIe.*] Ce qui me fait parler ainsi, est que notre auteur, en parlant des calamités du royaume de Naples, les a conduites jusqu'à la mort de Frédéric,

(1) Simon Goulart *l'a fait dans la version de* Philip. Camerarius.

* *Leclerc pense que ce n'est point plaisanterie, mais fausse idée, c'est-à-dire, ignorance de Balzac.*

(2) Balzac, *préface du* Socrate Chrétien.

(3) *Pour parler exactement, il eût fallu dire qu'*Alexandre *était son nom de baptême et son nom de famille. Une pareille chose s'est vue en d'autres personnes. Voyez* Mollerus *au Traité* De Scriptoribus Homonymis.

fils de Ferdinand Ier. (4), c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1504; outre qu'il parle de Jovien Pontan, comme d'une personne qui n'est plus (5). Or, Jovien Pontan n'est mort qu'en l'année 1505*1. C'est à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont placé la mort de notre Alexander à l'an 1494, en quoi M. Moréri leur donne beaucoup plus de témoignages de son approbation, que de son incertitude *2.

(C) *Voici la raison qu'il allègue pourquoi il renonça à la profession d'avocat.*] Je crois que pour en montrer toute la force, je suis obligé de la rapporter dans les propres termes de l'auteur. *Quæ cùm viderem*, dit-il (6), *patronisque contra vim potentiorum aut gratiam nihil præsidii esse, nihil opis, frustrà nos in legum controversiis et ediscendis tot casuum varietatibus tam pensiculatè editis, tantum laboris et vigiliarum suscipere, tantoque nos studio fatigari dicebam, cùm ad ignavissimi impurissimique cujusque temeritatem, qui juri dicendo præsideret, quem leges virum bonum esse volunt, non æquo jure sed ad gratiam et libidinem judicia ferri, decretaque legum tanto consilio edita convelli et labefactari viderem.* Il fit beaucoup mieux d'abandonner le barreau que d'imiter quelques autres avocats, qui, ayant perdu plusieurs bonnes causes, prennent le parti de se charger des plus mauvaises. Je lisais l'un de ces jours, *qu'un avocat des plus fameux de ce siècle* *3, *à qui ses confrères demandaient pourquoi il se chargeait de méchantes causes, leur répondit en riant, que c'était qu'il en avait perdu quantité de bonnes. C'est une mauvaise excuse*, poursuit l'auteur : *un avocat, qui, après avoir examiné une cause, la trouve insoutenable, est obligé de l'abandonner* (7). J'ai trouvé un autre endroit dans le livre d'*Alexander ab Alexandro*, qui marque la droiture de son cœur (8). Un de ses amis, voyant qu'il ne poussait point sa fortune, lui conseilla de se servir des expédiens qui avaient si bien réussi à tels et à tels qu'il lui nommait; c'étaient toutes personnes que la faveur avait élevées aux honneurs et aux prélatures, malgré le mérite de leurs concurrens, et qui étaient parvenues à la faveur par des voies illégitimes. Notre auteur n'ignorait pas ces exemples, et il en savait de pires. Il avait vu, dans sa jeunesse, un fort honnête homme, savant et en latin et en grec, qui, n'ayant fait que lutter contre une extrême pauvreté pendant qu'il se fiait à sa vertu et à sa science, se résolut de tenter une autre voie : il se jeta dans un si vilain métier, qu'on n'oserait le nommer; et peu après, le voilà riche et puissant, et pourvu de bons bénéfices : *Eò vesaniæ processit, ut coactus inopiâ obscœnis et libero homine indignis artibus vacaret (quibus verò artibus non libet dicere : ita fœdæ et pudendæ sunt,) confectaque fuit sibi res ex sententiâ, namque haud multò post et sacerdotio et opibus auctus, affluens et beatus tranquillissimè vitam egit* (9). Mais ces exemples n'ébranlèrent point notre avocat : il aima mieux se contenter de sa médiocrité, que de risquer sa conscience : *Longè igitur multùmque præstat, satiùsque fuit uti ingenio meo, vacuumque his molestiis modico civilique cultu contentum esse, neque in ambitionem non necessariam incurrere, quàm bona animi, si qua sibi homo studio et labore paravit, ea turpi quæstu pessimo exemplo fœdare* (10). Le conseil qu'on lui donnait ressemble fort à celui-ci :

Aude aliquid brevibus Gyaris et carcere dignum,
Si vis esse aliquis. Probitas laudatur et alget (11).

Il dédia son livre au duc d'Atri. Ce duc était fort savant, comme nous le dirons sous AQUAVIVA.

(D) *Il n'y a presque aucun auteur de son temps qui fasse mention de lui.*]

(4) Alex. ab Alex. Gen. Dier. *lib. III, cap. XV, sub fin.*, *pag.* 736.
(5) *Id. ibid.*, *lib. I*, *cap. I.*
*1 *Leclerc, d'après Paul Jove, fixe au mois d'août* 1503 *la mort de ce personnage.*
*2 *Le Duchat, d'après la* Bibl. latina *de Fabricius, dit qu'Alexander mourut à Rome le* 2 *octobre* 1523, *à soixante-deux ans.*
(6) *Id. ibid.*, *lib. VI*, *cap. VII.*
*3 *Cet avocat était, dit Leclerc*, *Bonaventure Fourcroy.*
(7) Journal des Savans, 1690, *pag.* 301, *édit. de Hollande.*
(8) Alex. ab Alex. Gen. Dier. *lib. VI*, *cap. XVI.*
(9) *Id. ibid.*
(10) Alex. ab. Alex. Gen. Dier. *lib. VI*, *cap. XVI.*
(11) Juven. Sat. *I*, *vs.* 73.

Cependant, si nous en croyons M. Moréri, tous les grands hommes de ce siècle-là, un George de Trébizonde, un Théodore de Gaze, un Domitius Calderinus, un Hermolaüs Barbarus, un Philelphe, un Pontanus, etc. *étaient ses amis et ses admirateurs.* Tout ce que l'on peut recueillir du livre même d'*Alexander ab Alexandro*, est qu'il ouït en sa jeunesse les leçons que Philelphe, déja vieux, faisait à Rome (12), et qu'il mangeait quelquefois avec plusieurs personnes de lettres chez Jovianus Pontanus (13), chez Hermolaüs Barbarus (14), chez Sannazar (15), chez Gabriel Altilius (16), etc. Il faut un fondement plus solide que celui-ci, pour affirmer que certaines gens admirent certaines gens. Voyez la remarque suivante.

(E) *Il était à Rome lorsque Nicolas Pérot et Domitius Calderinus y faisaient des leçons publiques sur Martial.*] Voilà tout ce que l'on peut recueillir de ce qu'il rapporte touchant Nicolas Pérot et Domitius Calderinus; car pour cette grande familiarité, que Panzirole prétend qu'il eut avec eux (17), il la faut chercher quelque autre part : et je ne sais s'il est possible d'en trouver les preuves. Je ne ponte point que Panzirole n'ait dit cela à vue de pays, et sur la foi de sa mémoire, sans prendre garde que la mémoire est un moule où les objets changent de forme très-aisément.

(F) *L'exactitude de son ouvrage n'est point dans sa perfection.*] J'aime mieux le dire par le témoignage de l'un des commentateurs, que de mon chef. Voici donc ce que dit Nicolas Mercerus : *Est profectò, mi Linoceri* (18), *verum quod aïunt. Fuit Alexander vir eruditus et multæ lectionis : multa ad utilitatem publicam scripsit eleganter, multa tamen, ut hominum est infirmitas, minùs accuratè vel memoriæ vitio, vel imprudentiâ lapsus. Quæ lectoribus indicari magni interfuit.* Je ne suis pas le seul qui trouve mauvais que ceux qui nous donnent des *variorum*, retranchent les Épîtres dédicatoires et les Préfaces (19). Ils devraient tous faire ce qu'on a fait dans la dernière édition de Diogène Laërce (20). Si on l'avait fait dans celle d'*Alexander ab Alexandro*, j'aurais pu donner plus de lumière sur cet auteur et sur son livre.

(G) *L'auteur de la Bibliothéque Napolitaine n'a nullement réussi dans l'article de notre Alexander.*] Il s'est contenté de renvoyer ses lecteurs à trois ou quatre autres livres (21); et il n'a point su qu'*Alexander, jurisconsultus Neapolitanus*, auteur des quatre Dissertations desquelles il donne le titre (22), n'est point différent d'*Alexander ab Alexandro* : de sorte qu'il parle deux fois du même homme, sans savoir que ce ne sont pas deux écrivains. Voici le titre des quatre Dissertations : *Alexandri, jurisconsulti Neapolitani, Dissertationes quatuor de rebus admirandis quæ in Italiâ nuper contigére : id est, de Somniis quæ à viris spectatæ fidei prodita sunt, inibique de Laudibus Juniani Maii Somniorum conjectoris : de Umbrarum figuris et falsis Imaginibus : de Illusionibus malorum dæmonum, qui diversis imaginibus homines delusére; de quibusdam Ædibus, quæ Romæ infames sunt, ob frequentissimos lemures, et terrificas imagines, quas author ipse singulis ferè noctibus in urbe expertus est : Romæ, in-4°., absque anno, nec apud quem.* On n'a marqué, ni le nom de l'imprimeur, ni l'année de l'impression. Nous verrons dans la remarque suivante, que ce sont des pièces qui ont été incorporées au volume des Jours Géniaux.

(H) *Les additions de Léonard Nicodème, sont très-curieuses sur son sujet.*] On y prouve qu'Alexander ab Alexandro est l'auteur des quatre Dissertations, parce que la plupart des choses qu'elles contiennent se lisent dans les Jours Géniaux : par exemple, ce qui concerne les louanges de Junianus Majus, et les présages des son-

(12) Alex. ab Alex., *lib. I, cap. XXIII.*
(13) *Id. ibid., lib. I, cap. I. Voyez aussi liv. III, chap. VIII.*
(14) *Ibid., lib. III, cap. I.*
(15) *Ibid., lib. II, cap. I.*
(16) *Ibid., lib. V, cap. I.*
(17) *Admodum familiaris fuit.* Panzirol. de Claris Leg. Interpr., *lib. II, cap. CXXII.*
(18) *C'est celui à qui il dédie ses Notes.*
(19) *Voyez M.* Crenius, *au chapitre Ier. de la Ire. partie des* Animadversiones Philologicæ et Historicæ, *et la remarque* (R) *de l'article* Marot, *à la fin.*
(20) *Celle d'Amsterdam, en* 1692 : *on y trouve la plupart des Préfaces, etc., des éditions précédentes.*
(21) Nicolo Toppi, Biblioth. Napolet., *p.* 6.
(22) *Là même, pag.* 7.

ges (23), se voit au chapitre XI du 1er. livre, où ce Junianus est représenté comme un homme qui avait tous les jours chez lui une foule de songeurs, auxquels il donnait l'explication de leurs songes ; et cela, d'une manière très-intelligible, et qui faisait que plusieurs évitaient la mort, ou de grands chagrins. Lisez le chapitre XXIII du Ve. livre (24), vous y trouverez ce qui regarde les spectres et les lutins qui tourmentaient le logis même de l'auteur. On nous donne dans les additions de Nicodème le titre d'une édition in-folio des Jours Géniaux, que je prendrais pour la première, si un passage d'Alciat (25) ne m'en empêchait. Voici ce titre : *Alexandri de Alexandro Dies Geniales. Ne quis opus excudat denuò infra septennium, sub diris imprecationibus Apostolicâ autoritate interdictum est.* On lit à la fin : *Romæ, in ædibus Jacobi Mazochii, Rom. Academiæ bibliopolæ. Anno Virginei partûs* 1522. *Kalend. April. Pontif. S. D. N. de cujus nomine pontificali adhuc non constat, anno primo.* Nicodème rapporte un fragment de lettre de Jérôme Niger (26), qui n'est guère obligeant, ni pour les Napolitains en général, ni pour notre Alexandre en particulier. *Quel libro d'Alessandro de gli Alessandri è intitolato* Dies Geniales, *a similitudine delle Notti Attiche d'Aulo Gellio, e de' Saturnali di Macrobio, cose cavate di quà e di là. Ed in vero ha molto del Napoletano, con sopportazion del Sannazaro parlando. Vendesi sei carlini, al parer mio troppo caro.* Je ferai un article touchant Junianus Majus, l'Artémidore de son siècle.

(I) *Je donnerai les paroles d'Alciat, parce qu'elles contiennent le jugement qu'il faisait d'Alexander ab Alexandro.*] Je les tire d'une lettre qu'il écrivit de Milan le 6 de Mai 1521, et qui a été imprimée l'an 1697 (27) : *Alexandri jurisconsulti Neapolitani librum, quem ad nos misisti, diligenter legi. Vir est doctus et diligens, et non parùm studiosos adjuvabit : suspicor tamen eum quandoque falli..... Si is aliquâ tecum familiaritate junctus est, velim ab eo exquiras, ut Alpheni jurisconsulti vetustissima scripta, Commentariosque senatûs consultorum, quæ vidisse se, emisseque Romæ ait, commodato det. Eorum autem mentionem facit capite quarto et septimo primi libri : suspicor enim nescio quid Parrhasianum, quem scis eos authores plerumque adducere solitum, quos nunquàm viderat.*

(23) *Il a pour titre*, Miracula de Somniis apud nonnullos cognita et comperta, et quæ ipse expertus fui.

(24) *Il y a dans* Léonard Nicodème *le IXe. livre : c'est une faute.*

(25) *Je le cite dans la remarque* (I).

(26) *Cette Lettre est datée de Rome, le* 26 *de juin* 1522.

(27) Epist. Gudii, etc., *pag.* 91.

ALEXANDRE-LE-GRAND, roi de Macédoine. Cherchez Macédoine.

ALEXANDRE VII, pape. Cherchez Chigi.

ALEXANDRE VIII, pape. Cherchez Ottoboni.

ALEXIS, Piémontais. Il y a un livre de *secrets* qui court depuis assez long-temps sous le nom de cet Alexis. Il fut imprimé à Bâle, in-8°., l'an 1563, traduit d'italien en latin par Wecker (*a*). Il a été aussi traduit en français *, et imprimé plusieurs fois avec des augmentations. On y voit une préface où le seigneur Alexis apprend au public qu'il est né de maison noble ; que dès son enfance il s'est appliqué à l'étude ; qu'il a appris le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen, l'arabe, et plusieurs autres langues ; qu'ayant eu surtout une extrême passion pour les secrets de la nature, il en a ramassé autant qu'il a pu pendant ses voyages, qui ont duré cinquante-sept ans ; qu'il s'était piqué de ne communiquer à personne ses secrets ; mais qu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans et sept mois, ayant vu

(*a*) Mercklin. *in* Lindenio renovato, *p.* 28.

* *Leclerc croit que la première édition de la traduction française est de Lyon*, 1563.

à Milan un pauvre malade qui était mort, lequel il eût pu guérir s'il eût communiqué son secret au chirurgien, il fut touché d'un si grand remords de conscience qu'il se fit presque hermite : et ce fut dans cette solitude qu'il mit ses secrets en état d'être donnés au public. Les colporteurs les promènent par les foires de village avec leurs autres petits livres couverts de bleu. Il est vrai qu'ils n'ont que l'élite des remèdes du seigneur Alexis Piémontais : le recueil entier serait un volume trop gros pour eux.

ALFÉNUS VARUS (Publius), natif de Crémone, premièrement cordonnier, et puis disciple du célèbre jurisconsulte Servius Sulpitius (*a*), et enfin consul, a été un fort habile homme en matière de jurisprudence (A). Ses funérailles furent faites aux dépens du public. Voilà tout ce que nous dit de lui l'un des vieux scoliastes d'Horace, dans ses notes sur un passage qui regarde notre Alfénus (B), dont on veut que le consulat tombe sur l'an 754 de Rome (*b*). Je n'en voudrais pas jurer. Alfénus avait écrit *quarante livres de Digestes*, dont il est fait mention dens l'indice des Pandectes, et, quelques livres de Recueils, *Collectaneorum*. Aulu-Gelle cite l'un et l'autre de ces deux ouvrages; et, quoiqu'il réfute ce qu'il en cite, il ne laisse pas d'attribuer à l'auteur un esprit qui recherchait les antiquités (C). Le jurisconsulte Paulus a fait l'abrégé des livres d'Alfénus (*c*). S'il était vrai que, parmi les conseillers de l'empereur Alexandre Sévère, il y eût un Alfénus (D), disciple de Papinien, comme quelques-uns le disent en s'appuyant sur un passage fort embrouillé de Lampridius, il aurait pu être de la postérité de l'autre, quoiqu'il faille confesser qu'il y a eu des Alfénus différens du disciple de Sulpitius. Il y a un Alfénus dont Cicéron parle dans son oraison pour Quinctius, et un Alfénus Varus, général d'armée sous Vitellius, et préfet du prétoire, qui ne témoigna pas la résolution d'un brave homme, lorsque son parti eut été vaincu par celui de Vespasien (*d*). Donat, dans la vie de Virgile, parle d'un Alfénus (E) qui, avec quelquelques autres, exempta les terres de ce poëte du sort où celles du voisinage furent exposées, lorsqu'après la défaite de Brutus elles furent assignées aux soldats. De fort habiles gens croient que celui qui rendit ce bon office à Virgile, est le même Alfénus qui avait été cordonnier, et le même Alfénus dont parle Catulle (*e*). Cela n'est pas sans difficulté (F). Voyez nos remarques, où M. Moréri est quelquefois mis dans son tort.

(*a*) Acron *le nomme* Marc; *mais il faut* Servius, *selon* Guill. Grotius, Vit. Jurisc., *pag.* 86. *Voyez* Aulu-Gelle, *lib*, *VI*, *cap.V*, *et* Pomponius in l. 2. D. de Orig. Juris.

(*b*) *Voyez* Cruquius in Horat., Sat. *III libri I.*

(*c*) Guill. Grotii Vitæ Juriscons., *p.* 86.

(*d*) Tacit. Historiar. *lib. II*, *cap. XXIX et XLIII; lib. III*, *cap. XXXVI*, *LV et LXI; lib. IV*, *cap. XI.*

(*e*) Dacier sur Horace, *Sat. III*, *liv. I.*

(A) *Il a été un fort habile homme en matière de jurisprudence.*] Ce passage d'Ammien Marcellin contre les avocats de son temps : *Hi ut altiùs videanturjura callere, Trebatium loquuntur, et Cascellium, et Alfenum, et Auruneorum Sicanorumque jamdiù leges*

ignotas (1), suffit pour nous convaincre de la grande autorité où était le nom d'Alfénus en fait de jurisprudence. Joignez à ceci les témoignages allégués par Bertrand au 1[er]. livre de ses jurisconsultes (2).

(B) *Un passage d'Horace regarde notre Alfénus.*] Les paroles d'Horace sont dignes d'être rapportées :

. . . . Alfenus vafer, omni
Abjecto instrumento artis, clausâque tabernâ,
Sutor erat: sapiens operis sic optimus omnis
Est opifex solus, sic rex (3).

(C) *Aulu-Gelle, qui le réfute... ne laisse pas de louer ses soins pour les antiquités.*] Cela regarde la signification de ces paroles, *argentum purum putum*, qui étaient dans le traité de paix conclu entre la République Romaine et celle de Carthage. Les Romains devaient recevoir tous les ans un certain tribut en argent *purum putum*, c'est-à-dire, de bon aloi. M. Moréri s'imagine que le nom propre de ce tribut était *purum putum ;* ce qui est une imagination fort plaisante. Aulu-Gelle ne méprise pas sans raison le sens qu'Alfénus a donné à ces paroles (4) ; et, s'il fallait juger par-là des lumières de ce jurisconsulte, on le ferait bien descendre des premiers rangs. Il croyait que *purum putum* avait été formé de *purus*, comme *novicius* et *propicius* ont été formés de *novus* et de *proprius*, afin de donner plus de force à la signification du mot primitif. Aulu-Gelle le réfute solidement, et montre que *putum* signifie ce de quoi on a retranché toutes les superfluités. Il ne cite point le livre que Moréri cote, savoir, le IV[e]. et le XXX[e]. des Digestes ; ni celui que Bertrand allègue, savoir, le XXX[e]. des mêmes Digestes : il en cite le XXXIV[e]. Quant à l'autre ouvrage qu'il cite, il est intitulé *Conjectaneorum*, dans l'édition de Henri Étienne ; mais je vois que Bertrand et Guillaume Grotius ont lu *Collectaneorum.* Ce dernier titre semble se rapporter mieux aux passages des Pandectes, où Servius est cité sur le témoignage d'Alfénus : *Servius apud Alfenum notat, putat ;* mais on ferait fort mal de préférer par cette raison le dernier titre à celui que Henri Étienne a gardé. Bertrand fait dire à Aulu-Gelle ce qu'il ne dit pas ; savoir, que l'ouvrage intitulé *Collectanea* comprenait quatre livres. Voici les paroles d'Aulu-Gelle : *In libro Digestorum trigesimo et quarto, Conjectaneorum autem secundo, in fœdere, inquit, etc.* (5). Je ne doute pas que, puisque Bertrand a dit qu'Aulu-Gelle a cité le XXX[e]. livre des Digestes, il n'ait cru que *et quarto* se rapportait au mot suivant ; et que, sans prendre garde à la suite, il n'ait conclu qu'on avait cité le IV[e]. livre des *Collectanées :* d'où néanmoins il n'avait pas lieu de conclure que l'ouvrage ne contenait que quatre livres, et que c'était Aulu-Gelle qui le disait. Les remarques critiques sur cet ouvrage de Bertrand, insérées dans l'édition de Leide, ni Guillaume Grotius, ne nous ont pas avertis de ces petites méprises. Je mets en note le bien qu'Aulu-Gelle a dit d'Alfénus (6).

(D) *Il n'est pas sûr que, parmi les conseillers de l'empereur Alexandre Sévère, il y ait eu un Alfénus.*] Le passage de Lampridius, de la manière qu'il est imprimé, est si faux à certains égards, qu'on ne peut en rien conclure pour l'existence d'un Alfénus sous Alexandre Sévère. Voyez Casaubon sur ce passage. Mais, en tout cas, M. Moréri ne devait point nous citer Horace, ni Aulu-Gelle, pour son *Alfénius surnommé le jeune*, qui *vivait*, dit-il, *sous le règne de l'empereur Alexandre Sévère.*

(E) *Donat.... parle d'un Alfénus.*] M. Moréri, faisant un article de celui-ci, dans la page 170, le nomme *Alphénius Varus, chevalier romain*, et cite *Donat in vitâ Virgilii ;* mais Donat ne qualifie point cet homme *chevalier romain :* et d'ailleurs, les meilleures éditions (7) portent *Alphénus, Varius*, comme deux personnes, et non pas Alphénius Varus, comme une. Il faut néanmoins avouer, que ces vers de la IX[e]. Églogue de Virgile, v. 26 :

Immò hæc quæ Varo nec dùm perfecta canebat,

(1) Amm. Marcellin., *lib. XXX*, *cap. IV*, *pag.* 594.
(2) *Pag.* 56, 57, *edit. Lugd. Bat. ann.* 1675.
(3) Horat. Sat. *III libri I*, *vs.* 130.
(4) Aulus Gellius, *lib. VI*, *cap. V.*
(5) Aulus Gellius, *lib. VI*, *cap. V.*
(6) *Alfenus jurisconsultus, Servii Sulpicii discipulus, rerumque antiquarum non incuriosus.* Aulus Gellius, *lib. VI*, *cap. V.*
(7) *Celle d'Hackius à Leide*, *en* 1680.

Vare, tuum nomen (superet modò Mantua nobis,
Mantua væ miseræ nimiùm vicina Cremonæ)
Cantantes sublime ferent ad sidera cygni;

sont appliqués par le grammairien Servius à un Alfénus Varus, qui fut envoyé par Auguste au-delà du Pô, pour y commander, après que Pollion eut perdu ce gouvernement. Le même grammairien remarque qu'il y a eu des gens qui ont appliqué au jurisconsulte Alfénus Varus, successeur de Servius Sulpitius, ces autres vers de Virgile :

Nam neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinnâ
Digna, sed argutos inter strepere anser olores (8).

Leur raison était qu'Alfénus Varus le jurisconsulte avait composé quelques vers. Servius les réfute, en montrant qu'il faut appliquer cet éloge au poëte Varius, qu'Horace a tant encensé.

(F) *On croit que l'Alfénus de Virgile, celui de Catulle et le cordonnier, sont le même. Cela n'est pas sans difficulté.*] Un homme qui s'applique au droit avec tant d'ardeur, que non-seulement il efface par ses progrès la honte du métier mécanique qu'il avait exercé au pays natal, mais qu'il succède aussi au plus grand maître de jurisprudence qui fût alors dans la république de Rome, est selon toutes les apparences assez grave, pour ne point entrer dans les plus étroites liaisons de débauche avec un Catulle, et tels autres galans de même volée, fort efféminés. Or, l'Alfénus, dont parle Catulle, était de la bande de ces impudiques,

Alphene immemor, atque unanimis false sodalibus (9);

il menait Catulle chez sa garce :

Varus me meus ad suos amores
Visum duxerat è foro otiosum,
Scortillum ut mihi tùm repentè visum est
Non sanè illepidum nec invenustum (10).

Il n'y a donc pas beaucoup d'apparence qu'il fût le disciple de Sulpitius. On a censuré Muret, qui avait dit que le Varus qui avait mené Catulle chez son amie était Quintilius Varus ; et l'on a fondé la censure sur ce qu'il y a pour le moins 57 ans entre la défaite des trois légions de Varus et la visite dont parle Catulle (11). Je me sers de cette raison. Il y aurait entre cette même visite et le consulat d'Alfénus (12) 50 ans plus ou moins : il n'y a donc guère d'apparence que, si le cordonnier de Crémone a été consul l'an de Rome 754, il ait eu une si étroite liaison de plaisirs et de débauche avec Catulle 50 ans auparavant ; car un cordonnier de province, qui renonce à son métier, pour aller étudier dans la capitale, n'est point un jeune garçon, lorsqu'il est ami intime des gens importans. Joignez à cela, que celui qui rendit un si bon office à Virgile commandait au-delà du Pô, 40 ans avant le consulat en question (13). Il y a donc lieu de douter que l'Alfénus qui a été consul l'an 754 de Rome, soit le même que le bienfaiteur de Virgile : car il est rare qu'un homme parvienne aux grandes dignités, lorsque la saison ordinaire de les obtenir est passée depuis fort long-temps. Voilà le cas où étaient à Rome ceux qui, après un gouvernement de province, passaient quarante ans sans obtenir la dignité consulaire.

(8) Virgil. Eclog. IX, *vs.* 35.
(9) Catull. Epigramm. XXVIII. *M.* Dacier *sur* Horat., Sat. *III*, *liv. I*, *cite l'*Epigramme *XXVII de* Catulle.
(10) Catul. Epigr. X.

(11) Scalig. in Catulli Epigr. *X.*
(12) *On le met à l'an 754 de Rome.*
(13) Servius in Ecl. *IX*, *vs.* 29.

ALFONSE. Cherchez les rois de ce nom sous celui de leur royaume *.

* *C'est-à-dire, aux mots* CASTILLE, NAPLES *et* PORTUGAL.

ALYPIUS, d'Antioche, vivait sous l'empire de Julien l'Apostat. Il avait déjà commandé dans l'Angleterre, lorsque ce prince eut la fantaisie de faire rebâtir le temple de Jérusalem, et le préposa à ce travail. Alypius hâtait l'ouvrage avec une grande force, et se trouvait secondé par le gouverneur de la province (*a*). Il fallut néanmoins qu'il aban-

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

donnât l'entreprise; les feux qui sortaient de dessous la terre rendirent le lieu impraticable. Huit ans après il se trouva enveloppé dans l'horrible persécution qui fit périr une infinité de personnes, et qui fut excitée au commencement contre ceux qui avaient cherché par la magie quel serait le successeur de Valens. Quand ceux qui reçurent la commission d'informer contre les coupables eurent mis les choses en train, on ne vit que personnes accusées et tout aussitôt condamnées et punies. Alypius, qui s'était réduit à une vie privée pour y jouir des agrémens du repos, y fut attaqué par des délateurs. On l'accusa d'empoisonnement (*b*). Il fut banni : tous ses biens furent confisqués. Son fils Hiéroclès, condamné à mort pour la même accusation, fut sauvé heureusement lorsqu'on le menait au supplice (*c*). La nouvelle de cette heureuse rencontre adoucit l'affliction d'Alypius dans son exil. Il y a beaucoup d'apparence que l'auteur d'un *ouvrage de géographie* qui plut beaucoup à Julien l'Apostat, ne diffère point de notre Alypius (A) ; mais je ne crois point que cet ouvrage soit la Description du vieux monde que Jacques Godefroi a traduite de grec en latin (B). Je ne connais pas bien cet ALYPIUS qui fit un *Traité de Musique* intitulé Εἰσαγωγὴ μουσικὴ, *Introductio musica*, dont Cassiodore parle. Meursius est le premier qui l'a publié en grec (*d*). M. Hofman eût mieux fait d'oublier entièrement cet article (C). Voyez ses fautes dans la première édition de mon dictionnaire (*e*).

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

(*c*) *Voyez comment, dans l'article d'*HIÉROCLÈS.

(*d*) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 94.

(*e*) *On a cru qu'on ferait mieux de les remettre ci-dessous dans la remarque* (C).

(A) *L'auteur d'une Géographie, qui plut à Julien l'Apostat, ne diffère point de notre Alypius.*] Cet auteur vivait sous Julien l'Apostat. On a deux lettres que ce prince lui écrivit, qui témoignent qu'Alypius était frère de Césarius, et qu'il exerçait une charge considérable (1). Ce dernier caractère convient admirablement à Alypius d'Antioche qui, après avoir été lieutenant de gouverneur en Angleterre, fut envoyé dans la Judée, pour y avoir l'intendance de la construction du temple. Ammien Marcellin nous apprend toutes ces choses : *Ambitiosum quondàm apud Hierosolymam templum.... instaurare sumptibus cogitabat immodicis : negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi, qui olìm Britannias curaverat pro præfectis. Cùm itaque rei idem fortiter instaret Alypius, juvaretque provinciæ rector, metuendi globi flammarum prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecère locum exustis aliquoties operantibus inaccessum* (2). Voici comme il parle dans le XXIXe. livre : *Ecce autem Alypius quoque ex vicario Britanniarum, placiditatis homo jocundæ, post otiosam et repositam vitam (quoniam huc usque injustitia tetenderat manus) in squalore maximo volutatus ut venefìcii reus citatus est cum Hierocle filio* (3).

(B) *Je ne crois pas que cette Géographie soit la Description du vieux monde, que Jacques Godefroi a traduite de grec en latin.*] Cette Description est un ouvrage anonyme, composé sous les empereurs Constantius et Constans. On en avait une ancienne traduction latine fort barbare, que Saumaise communiqua au docte Jacques Godefroi. Celui-ci la fit sor-

(1) *Voyez la remarque* (B).

(2) Amm. Marcellin., *lib. XXIII, cap. I, pag.* 350, *ad ann.* 363.

(3) *Idem, lib. XXIX, cap. I, pag.* 556, *ad ann.* 371.

tir de dessous la presse, avec le texte grec, et avec une nouvelle version accompagnée de notes (4). Vossius ne s'éloigne pas de croire que l'auteur de cette Description est le même Alypius qui envoya à Julien l'Apostat un ouvrage de géographie : *mais, si cela est*, ajoute-t-il, *il faut dire, selon la remarque de Jacques Godefroi, qu'Alypius la composa avant que de commander en Angleterre; car on n'y parle de cette île que sur la foi d'autrui : « Britannia, provincia, sicut qui » fuerunt narrant, valdè maxima. »* Pour moi, je conclurais volontiers de ce passage, qu'Alypius n'a point fait cette Description; voici sur quoi je me fonde : Il avait été lieutenant en Angleterre depuis long-temps, lorsque Julien lui donna la commission de faire bâtir le temple de Jérusalem : *Negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi, qui* OLIM *Britannias curaverat pro præfectis* (5). Il envoya sa Géographie à cet empereur, pendant qu'il commandait sous lui dans quelque province. Il était donc en état de parler de l'Angleterre comme témoin oculaire. Il n'est donc point l'auteur de la Description du vieux monde, dans laquelle on ne parle de cette île que sur la foi de ceux qui y avaient voyagé. Qu'on ne me dise point qu'il a fait deux livres, l'un avant que d'aller en Angleterre, l'autre sous Julien l'Apostat; et que le premier est la Description publiée par Godefroi : car il y a beaucoup d'apparence que s'il eût fait cette Description, il l'eût insérée dans l'ouvrage qu'il envoya à Julien; et qu'ainsi, l'on ne se fût plus soucié du premier ouvrage. Il se serait donc perdu, et l'on n'aurait pas aujourd'hui le livre que Godefroi a traduit et orné de notes. Au reste, nous apprenons de Julien, qu'Alypius était poëte : Ἔχει γὰρ, dit-il (6), καὶ τὰ διαγράμματα τῶν πρόσθεν βέλτιον, καὶ κατεμούσωσας αὐτὸ προσθεὶς τοὺς ἰάμβους. *Sunt enim in eâ* (tabulâ) *tum descriptiones prioribus meliores, tum iambi quibus eam exornâsti.* Il approuve ensuite la manière dont Alypius traitait les peuples, et le loue de se servir tantôt de douceur, et tantôt de fermeté. Περὶ δὲ τὴν διοίκησιν τῶν πραγμάτων, ὅτι δραστηρίως ἅμα καὶ πράως ἅπαντα περαίνειν προθυμῇ συνηδόμεθα, μίξαι γὰρ πραότητα καὶ σωφροσύνην ἀνδρείᾳ καὶ ῥώμῃ, καὶ τῇ μὲν χρῆσθαι πρὸς τοὺς ἐπιεικεστάτους, τῇ δὲ ἐπὶ τῶν πονηρῶν ἀπαραιτήτος πρὸς ἐπανόρθωσιν οὐ μικρᾶς ἐστὶ φύσεως, οὐδ' ἀρετῆς ἔργον. *De reipublicæ autem administratione quòd diligenter et humaniter transigere omnia studes gratum est. Etenim lenitatem ac moderationem cum fortitudine et robore ità temperare ut illâ erga bonos viros utare, hanc ad pravos severè corrigendos adhibeas, non mediocris ingenii ac virtutis est.*

(4) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 248.
(5) Amm. Marcellin., *lib.* XXIIII, *cap.* I.
(6) Juliani Epistola XXX.

(C) *M. Hofman eût mieux fait d'oublier entièrement cet article.*] 1°. En premier lieu, il écrit *Alipius;* 2°. il dit qu'Alipius d'Antioche est l'auteur de la Description du vieux monde; 3°. que cette Description fut publiée en latin, sous Constantius et Constans; 4°. qu'il y a un autre Alipius d'Antioche, qui a composé quelque Traité de Géographie; 5°. que c'est Ammien Marcellin qui l'assure. M. Hofman ne dit que cela : il tombe donc dans plusieurs fautes d'omission; mais le pis est que le peu qu'il dit est tout plein de fautes de commission.

ALYPIUS, philosophe d'Alexandrie, contemporain de Jamblique, et l'un des plus subtils dialecticiens de son temps, était petit comme un nain; mais son esprit réparait ce défaut-là. Il eut beaucoup de sectateurs auxquels il se contentait de donner des instructions de vive voix, sans leur rien dicter. Cela fit qu'on le quitta pour s'attacher à Jamblique, sous qui l'on pouvait profiter en plus de manières par des leçons et par des écrits. Jamblique, ayant eu quelques entretiens avec notre Alypius, fit grand cas de son jugement et de son génie, et composa même sa vie, où il loua de plus sa vertu et la fermeté de son âme. Alypius

mourut fort âgé, dans la ville d'Alexandrie (*a*).

(*a*) Eunapius *in* Vitâ Jamblic.

ALYPIUS, évêque de Tagaste, sa patrie (*a*), fut un des bons amis de saint Augustin. Il fut baptisé à Milan avec lui, l'an 388. Il fit un voyage dans la Palestine cinq ans après; et si d'un côté le grand bien qu'il dit de saint Augustin à saint Jérôme servit de ciment à l'amitié de ces deux pères, il semble de l'autre qu'à son retour en Afrique, il refroidit un peu le cœur de saint Augustin. On croit que ce fut en lui rapportant le mal que disaient de saint Jérôme les adversaires qu'il avait à Jérusalem. Alypius ne parvint à l'épiscopat de Tagaste qu'en 394, un an après son voyage de Palestine. Il assista l'an 403 au concile de Carthage, où l'on chercha les moyens de faire rentrer les donatistes dans l'unité. Les grands biens que fit Pinianus à l'église de Tagaste lorsqu'il y alla en 409, accompagné des deux Mélanies et d'Albine sa belle-mère, exposèrent Alypius à la médisance; comme si, par ses beaux discours et par son adresse, il avait trop extorqué de ces bonnes et charitables personnes. Les habitans d'Hippone murmurèrent furieusement contre lui, parce qu'ils le regardèrent comme la cause qui leur avait fait manquer la proie qu'ils croyaient avoir entre les mains. Ils avaient obligé Pinianus, bon gré malgré qu'il en eût, à promettre qu'il embrasserait la prêtrise dans leur ville: ses grands biens les avaient portés à lui faire cette violence. Dès le lendemain, il sortit d'Hippone et s'en retourna à Tagaste. Il ne se crut point obligé par une promesse aussi forcée que l'avait été la sienne. Alypius fut l'un des sept prélats catholiques qui disputèrent en 411 avec sept évêques donatistes, dans la fameuse conférence de Carthage. Il fut député, en 419, à Honorius, par les églises d'Afrique. Le pape Boniface le reçut avec mille marques d'amitié, et le chargea d'envoyer à saint Augustin quelques lettres artificieuses que les pélagiens répandaient par les églises. On souhaitait que saint Augustin, la meilleure plume du temps, les réfutât. Il n'y manqua point: il employa toutes ses forces (*b*); mais Alypius réfuta encore plus fortement cette hérésie, par les arrêts sévères qu'il obtint à la cour d'Honorius contre les pélagiens (A). Nous connaîtrions mieux ses actions et son mérite, si nous avions l'ouvrage que saint Augustin promet là-dessus dans une lettre qu'il écrit à saint Paulin (B). Au reste, il s'en fallut peu qu'Alypius ne se mariât. Voyez la remarque (B) de l'article de saint AUGUSTIN.

(*a*) *C'est une ville d'Afrique.*

(*b*) *Tiré des* Annales de Baronius, *aux années qu'on a marquées.*

(A) *Il obtint.... des arrêts sévères contre les pélagiens.*] Baronius n'affirme point que les églises d'Afrique aient envoyé Alypius à l'empereur, pour lui demander l'usage du bras séculier contre les sectateurs de Pélage: il se contente de le conjecturer, et de fonder sa conjecture sur les ordres qui furent expédiés en la même année par l'empereur Honorius contre les pélagiens d'Afrique. Mais M. Maimbourg ne parle point de ceci comme

d'une chose douteuse, puis qu'après avoir comparé odieusement la conduite des ministres avec celle des pélagiens, il ajoute (1) : « Ce qui a comblé de joie toute la France, est » qu'une ordonnance si juste a été » bientôt après suivie de ce grand Édit » d'octobre, qui a donné le dernier » coup fatal à l'hérésie, en défendant » l'exercice public de la prétendue réformée, renversant tous ses temples, et bannissant ceux d'entre » ses ministres qui ne voudraient pas » renoncer à leurs erreurs. Et c'est » là justement ce que l'empereur Honorius fit contre les pélagiens, à la » requête du clergé d'Afrique, présentée par Alypius. Car, par l'édit » que ce prince lui accorda pour le » bien de toute l'église, cette hérésie » fut exterminée de l'empire : on défendit à tous ceux qui pouvaient encore en être suspects de s'assembler, et l'on chassa de leurs siéges » ces faux évêques, qui ne voulurent » pas souscrire à sa condamnation. »

(B) *Saint Augustin avait promis la vie d'Alypius dans une lettre écrite à saint Paulin.*] Comme ce qu'il dit dans cette lettre (2) peut donner une idée générale du mérite d'Alypius, il est bon de le rapporter ici : *Est etiam aliud quo istum fratrem ampliùs diligas, nam est cognatus venerabilis et verè beati episcopi Alypii quem toto pectore amplecteris et meritò : nam quisquis de illo viro benignè cogitat, de magnâ Dei misericordiâ et de mirabilibus Dei muneribus cogitat. Itaque cùm legisset petitionem tuam quâ desiderare te indicâsti ut historiam suam tibi scriberet, et volebat facere propter benevolentiam tuam, et nolebat propter verecundiam suam, quem cùm viderim inter amorem pudoremque fluctuantem, onus ab illo in humeros meos transtuli : nam hoc mihi etiam per epistolam jussit. Citò ergò, si Dominus adjuverit, totum Alypium inseram præcordiis tuis : nam hoc sum ego maximè veritus, ne ille vereretur aperire omnia quæ in eum Dominus contulit, ne alicubi minùs intelligenti (non enim abs te solo illa legerentur) non divina munera concessa hominibus, sed seipsum prædicare videretur, et tu qui nosti quomodò hæc legas, propter aliorum cavendam infirmitatem, fraternæ notitiæ debito fraudareris.*

(1) Maimbourg, Histoire du Pontificat de saint Léon, *liv. I*, *pag.* 35, *édit. de Hollande.*
(2) *C'est la XXXIIe.*

ALYPIUS (Faltonius Probus), frère de Q. Clodius Hermogénianus Olybrius (*a*), fut préfet de Rome, sous l'empereur Théodose. Baronius l'a prouvé par des inscriptions (*b*). Il ajoute qu'on a plusieurs lettres de Symmaque à cet Alypius (A); il cite le Martyrologe romain, qui témoigne que saint Almachius fut tué par les gladiateurs sous la préfecture d'Alypius (B) : enfin il conjecture, 1°. qu'Alypius, gouverneur d'Égypte, avec lequel Jean l'Anachorète eut une conversation (C), est le même que celui dont je parle dans cet article; 2°. que cet entretien de l'anachorète convertit Alypius. Un savant Anglais * a conjecturé que le martyr saint Almachius est un saint imaginaire, et que le titre de l'almanach a produit cette merveilleuse canonisation (D).

(*a*) *Sa fille Démétriade est fort louée par les pères.*
(*b*) Baronius, *ad ann.* 395, *num.* 18.
* *Joly nomme Waker, auteur de l'*Enthousiasme de l'Église Romaine, *et prétend que Bayle n'a composé cet article* Alypius, *que pour essayer de prouver que saint Almachius est un saint imaginaire. Il combat en conséquence Bayle, Waker et la Croze qui avait rendu compte de l'ouvrage de Waker dans le tome XI de la* Bibl. Universelle.

(A) *Baronius dit qu'on a plusieurs lettres de Symmaque à cet Alypius.*] Voici ses paroles : *Ad eundem quoque Alypium complures extant epistolæ Symmachi, deque eo meminit in epistolâ ad Flavianum* (1). Il cite la LXXXIIe. lettre du IIe. livre de Symmaque. Dans mon édition je trouve à la LXXXIIIe. ces mots : *Jamprìdem domino et fratri meo Alipio comita-*

(1) Baronius, *ad ann.* 395, *num.* 18.

tum sacrum visere atque adire cupienti.

(B) *Saint Almachius fut tué par les gladiateurs sous la préfecture d'Alypius.*] Il avait voulu faire cesser le culte des fausses divinités le jour de l'octave de Noël (c'est le premier jour de l'an), et il lui en coûta la vie. Voici les paroles du martyrologe, sous le 1er. de janvier: *Romæ sancti Almachii martyris, qui, jubente Alypio urbis præfecto, cùm diceret, « Hodie » octavæ Dominici diei sunt, cessate » à superstitionibus idolorum et à sa» crificiis pollutis, » à gladiatoribus occisus est* (2). Théodoret, au chapitre XXVI du Ve. livre de son Histoire Ecclésiastique, parle d'un moine nommé Télémachus, qui, du fond de l'Orient, vint à Rome, pour travailler à l'abolition des jeux des gladiateurs. Il eut le courage d'aller catéchiser ces gens-là, au plus fort de leurs exercices sanguinaires; mais les spectateurs lui en surent si mauvais gré, qu'ils le lapidèrent. Honorius, l'ayant su, le fit mettre au rang des martyrs, et commanda qu'on abolît ces sortes de jeux. On (3) voudrait réduire à un seul fait ce que vous venez de lire, et ce que j'ai cité du martyrologe. On serait bien aise que nous crussions que Théodoret a nommé *Télémachus* celui qu'il fallait nommer *Almachius*; qu'il a transporté à l'empire d'Honorius ce qui s'était fait sous celui de Théodose; et qu'il a imputé aux spectateurs l'action des gladiateurs. Sur ce pied-là, il se tromperait en trois choses.

(C) *Baronius prétend que ce fut avec Alypius, que Jean l'Anachorète eut une conversation.*] Baronius cite sur cela un long passage (4), où l'on apprend que le bon Palladius trouva fort mauvais que l'anachorète l'eût quitté, pour aller entretenir Alypius, gouverneur de la province. Le dépit qu'il en conçut lui donna quelque mépris pour l'anachorète, et lui inspira la résolution de se retirer. Il aurait exécuté cette pensée, si l'anachorète ne lui eût fait dire d'attendre encore. Palladius connut alors qu'il y avait un grand fonds de spiritualité dans cet

(2) Baronius, *ad ann.* 395, *num.* 19.
(3) Baronius, *ibid.*, *num.* 20.
(4) Pallad. *in* Lausiac., *cap. XXII; apud* Lipom., *tom. III.*

homme, et un talent tout particulier de deviner les pensées. Il attendit donc jusqu'à ce que le gouverneur se retirât, après quoi l'anachorète fit ses excuses.

(D) *Saint Almachius est un saint imaginaire, et le titre de l'almanach a produit cette merveilleuse canonisation.*] Ceux qui ne pourront pas se servir du livre anglais, imprimé à Londres en 1688, et intitulé, *The Enthusiasm of the Church of Rome*, c'est-à-dire, *L'Enthousiasme de l'Église Romaine*, pourront consulter le onzième volume de la Bibliothéque Universelle, à la page 139. Ils y verront que, suivant les conjectures de l'auteur anglais, *quelque moine ignorant du VIIe. ou VIIIe. siècle, voyant au haut du calendrier* S. Almanachum, *écrit par abréviation, selon la coutume de ce temps-là*, S. Almāchum, *prit ce mot peu usité alors pour le nom de quelque saint, lui donna une terminaison en* us, *et le plaça* au premier jour de l'année. *L'ignorance et le hasard n'eurent pas plus tôt mis au monde ce nouveau saint, qu'il trouva des martyrologistes qui le firent tuer dans l'amphithéâtre de Rome sous le préfet* Alypius, *par les gladiateurs qu'il voulait empêcher de combattre. Aucun ancien auteur ne fait mention de cette sainte hardiesse* (5). *Alcuin* (*) *est le premier qui en a parlé d'une manière assez douteuse.*

(5) *Il est pourtant vrai que* Théodoret *la donne au moine Télémachus: voyez la remarque* (B).
(*) De divin. Offic., *cap. IV.*

ALKINDE, ou ALKINDUS. Cherchez ALCHINDUS.

ALLATIUS (LÉON), garde de la bibliothéque du Vatican, natif de l'île de Chio, est un des plus fameux écrivains du XVIIe. siècle. Il était laborieux et infatigable, avide de manuscrits, doué d'une grande mémoire, très-propre à rassembler des matériaux, et digne par conséquent du poste qu'il occupait, quoique d'ailleurs il n'eût pas une fort grande pénétration, ni une manière de raisonner qui sentît un

bon logicien. Je ne parle point des emplois qu'il eut avant que de devenir bibliothécaire du pape; et je n'ai pas même examiné si M. Moréri, qui en a fait mention assez amplement, a eu toute l'exactitude qu'il fallait. Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, ce ne sera que dans les remarques (A). M'abstenant donc de dire ici ce qu'on peut trouver dans son Dictionnaire, je ne toucherai que certaines choses qui n'y sont point. Allatius a été d'un grand secours à MM. de Port-Royal dans la dispute qu'ils ont eue avec M. Claude, sur la créance des Grecs à l'égard de l'Eucharistie. M. Claude le nomme souvent *le grand auteur de M. Arnaud*, et nous en fait une peinture très-peu honorable (B). M. Simon ne lui donne guère de bonne foi (C). Jamais Latin de naissance n'a été plus emporté contre les Grecs schismatiques, qu'Allatius, ni plus dévoué au siége de Rome. Il ne s'engagea ni au mariage ni aux ordres ecclésiastiques; il en donna une raison qui mérite d'être sue (D). Il serait difficile de trouver dans l'histoire des auteurs une singularité plus notable que celle qui concerne une plume dont il se servait (E). Il a donné au public quantité de livres, soit en faisant imprimer des manuscrits, soit en traduisant des auteurs grecs, soit en composant de son propre fonds. La liste qu'on voit dans le Dictionnaire de Moréri ne distingue point ces trois espèces d'ouvrage, et ne comprend pas tout ce qu'Allatius a publié. On peut remarquer dans ses productions beaucoup plus de lecture et d'érudition que d'esprit et de jugement. Il découvrait assez bien les fautes de ceux contre qui il écrivait; mais il mêlait à sa découverte trop d'aigreur et trop d'insulte. C'est ce qu'on peut voir principalement dans les *Dissertations* qu'il a publiées contre M. Creygthon, au sujet du concile de Florence (*a*). On peut connaître son génie et celui de sa mémoire, par les sauts qu'il faisait d'une matière à une autre dans un même volume. M. de Sallo n'a été rien moins que son admirateur en cela (F). Allatius mourut à Rome, au mois de janvier 1669, âgé de quatre-vingt-trois ans (*b*). Il avait fait souvent des *poëmes grecs*. Il en fit un sur la naissance de Louis XIV, où il faisait parler la Grèce. Il le fit réimprimer à la tête de son livre *de Perpetuâ Consensione*, *etc.*, qui est dédié à ce monarque. J'oubliais de dire que MM. de Port-Royal n'ont pas manqué de répondre quelque chose à M. Claude, en faveur d'Allatius (G).

(*a*) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 15 *de novembre* 1666.

(*b*) Henn. Witte, Diarium Biograph. *ad ann.* 1669. Moréri *met sa mort en* 1670.

(A) *Si j'ai quelque chose à dire de ses premiers emplois, ce ne sera que dans les remarques.*] Je trouve dans Lorenzo Crasso (1), que Leone Allacci (c'est ainsi qu'il le nomme) n'avait que neuf ans lorsqu'il fut porté de l'île de Chio dans la Calabre, où il trouva la protection d'une puissante famille (2). Au bout d'un certain temps il fut envoyé à Rome, où il étudia les humanités, la philosophie, et la théologie, dans le collége des Grecs.

(1) Lorenzo Crasso, Istoria de' Poeti Greci, *pag.* 306. *Voyez aussi ses* Elogii d'Huomini Letterati, *tom. I, pag.* 397 *et suiv.*

(2) *Celle des Spinelli.*

Il fui élu à Naples grand-vicaire de Bernard Justiniani, évêque d'Anglona. Il retourna dans sa patrie; et, n'y trouvant rien à faire selon ses désirs, il revint à Rome où il étudia en médecine sous Jules César Lagalla, et voulut recevoir le doctorat en cette science. Il tourna ensuite ses études du côté des belles-lettres, et enseigna le grec dans le collége de sa nation. La mort de Grégoire XV lui fit perdre la récompense de la commission qu'il avait eue, de faire transporter à Rome la bibliothéque de l'électeur palatin (3). Il entra quelque temps après chez le cardinal Bichi*; puis chez le cardinal François Barberin : enfin il reçut du pape Alexandre VII la garde de la bibliothéque du Vatican. Lorenzo Crasso ne dit que cela dans le livre que j'ai cité. J'y ajoute qu'Allatius avait été long-temps bibliothécaire du cardinal Barberin.

(B) *M. Claude en fait une peinture très-peu honorable.*] Allatius « était » un Grec qui avait quitté sa religion » pour embrasser la Romaine; un » Grec, que le pape avait fait son bi» bliothécaire; l'homme du monde » le plus attaché aux intérêts de la » cour de Rome; l'homme du monde » le plus malin, et le plus outrageux » contre les personnes; l'homme du » monde le plus animé contre les » Grecs, qu'on appelle schismati» ques, et en particulier contre Cy» rille; et au reste, un vrai vendeur » de fumée (4).... Son attachement à » la cour de Rome paraît dès l'entrée » de son livre *de Perpetuâ Consen*» *sione*; car voici comme il parle en » faveur du pape (*) : *Le pontife ro*» *main*, dit-il, *ne relève de personne;* » *il juge tout le monde, et n'est jugé* » *de qui que ce soit : il lui faut rendre* » *obéissance, encore qu'il gouverne* » *iniquement; il donne les lois sans* » *en recevoir; il les change com*» *me il lui plaît; il crée les magis*» *trats, il determine les choses de la* » *foi, il ordonne comme bon lui sem*» *ble des grandes affaires de l'Église.* » *Quand il voudrait errer, il ne le* » *peut; car il n'y a ni infidélité,* » *ni illusion, qui puisse aller jusqu'à* » *lui : et quand un ange dirait autre*» *ment, étant muni comme il est de* » *l'autorité de Jésus-Christ, il ne* » *peut changer*. L'aigreur avec la» quelle il traite ceux contre qui il » dispute, comme Chytréus, Creyg» thon, l'archevêque de Corfou, et » quelques autres, qu'il attaque de » gaieté de cœur, se découvre par » la simple lecture de ses écrits : cha» que période les honore de quelqu'un » de ces beaux titre, *sots, menteurs,* » *hébétés, champignons pouris, bou*» *ches infernales, garnemens, impu*» *dens*, et autres termes sembla» bles (*1), qui ne marquent pas un » esprit extrêmement modéré. Pour » nous prouver la conformité de l'É» glise grecque avec la romaine dans » les choses essentielles, il prend pour » principe de ne reconnaître pour la » véritable église grecque, que le » parti soumis au siége de Rome; et, » à l'égard des autres Grecs, qu'il ap» pelle *hérétiques et schismatiques*, il » soutient fièrement qu'on fait bien, » quand on peut, de les réduire à » l'obéissance par le fer et par le feu; » *qu'il faut proscrire, exterminer,* » *punir les hérétiques, et, s'ils sont* » *opiniâtres, les mettre à mort et les* » *brûler* (*2) : ce sont ses termes. » M. Moréri n'avait-il pas beaucoup de raison de le traiter de *bon homme?* Cet éloge méprisant est-il dû à ceux qui ne parlent que de lois pénales, que d'extirpation, que de droit du glaive, que de fer et que de feu, quand il s'agit de savoir ce qu'il faut faire aux hérétiques?

(C) *M. Simon ne lui donne guère de bonne foi.*] Tout le premier chapitre de l'Histoire Critique du Levant a pour but de faire voir que Léon Allatius s'est emporté sans raison contre Caucus, archevêque de Corfou; que Caucus n'a point imputé aux Grecs des opinions, ou des pratiques qu'ils n'aient pas; et qu'Allatius, *pour être agréable au pape Urbain VIII, qui avait alors formé le des-*

(3) Moréri *met cela à l'an* 1621; *mais Heidelberg ne fut pris qu'en* 1622.

* *Leduchat remarque qu'il fallait écrire* Biscia *au lieu de* Bichi.

(4) Claude, Réponse au livre de M. Arnaud, *liv. III, chap. XII, tom. I, pag.* 452, *édit. in*-8°.

(*) Allat. de Perpet. Cons., *lib. I, cap. II.*

(*1) *Vide* Allat. de Perpetuâ Cons., *lib. III, cap. XV, XVI, XVII, XVIII, et* advers. Creygth. *passim.*

(*2) Allat. de Perpet. Cons., *lib. II, cap. XIII, et lib. III, cap XI.*

sein de réunir les Grecs avec l'église romaine, par des voies d'adoucissement, a adouci beaucoup de choses dans les sentimens des Grecs. C'est dire assez clairement qu'il a été de mauvaise foi ; car, si Caucus a raison, on n'a pu le contredire par complaisance pour le pape, sans sacrifier la bonne foi à la maxime d'état.

(D) *La raison qu'il donna, pourquoi il ne s'engagea, ni au mariage, ni aux ordres ecclésiastiques, mérite d'être sue.*] Le pape Alexandre VII lui demanda un jour pourquoi il n'embrassait pas le sacerdoce. *C'est afin*, lui répondit-il, *d'être toujours prêt à me marier. Mais pourquoi donc*, reprit le pape, *ne vous mariez-vous pas ? C'est afin*, répondit Allatius, *d'avoir toujours pleine liberté de me faire prêtre* (5). Il passa ainsi toute sa vie à délibérer entre une paroisse et une femme : il se repentit peut-être en mourant de n'avoir choisi ni l'une ni l'autre ; mais il se serait peut-être repenti trente ou quarante ans de suite d'avoir choisi ou l'une ou l'autre *.

(E) *C'est quelque chose de très-singulier, que ce qu'on dit d'une plume dont il se servait.*] Cette particularité vient du même lieu que la précédente, savoir de Jean Pastricius, bon ami d'Allatius, héritier de ses livres, et principal du collége *de propagandâ fide*. Il raconta à dom Mabillon (6) qu'Allatius, s'étant servi d'une même plume (7), pendant quarante ans, pour écrire en grec, et l'ayant enfin perdue, en pensa pleurer de douleur. Il écrivait avec une extrême vitesse ; car il copia dans une nuit le *Diarium Romanorum Pontificum*, qu'Hilarion Rancatus, moine de Citeaux, lui avait prêté (8). On ne voulut point permettre à Allatius de le donner au public.

(F) *Il sautait d'une matière à une autre... On ne l'a pas admiré en cela.*] Voici comme M. de Sallo en parle, après avoir observé que la principale pièce d'un ouvrage d'Allatius était une plainte de la Vierge. « Cette » plainte, dit-il (9), a été composée » par Métaphraste, d'où Léo Allatius a pris sujet de nous donner un » éloge de Métaphraste, écrit par » Psellus. Et, comme Métaphraste » s'appelait Siméon, il a aussi pris » de là sujet de faire une très-longue » dissertation sur la vie et les ouvrages des grands hommes qui ont eu » le nom de Siméon. Des Siméons, il » a passé aux Simons : de ceux-ci, » aux Simonides ; enfin, de ces derniers, il est venu aux Simonactides. Ce genre d'écrire est du goût de » Léo Allatius ; car il a déjà fait d'autres dissertations sur la vie et les » ouvrages de quelques auteurs qui » ont porté des noms équivoques, » comme celui de George, celui de » Méthodius, celui de Nicetas, celui » de Philon, et celui de Psellus, sur » tous lesquels il a fait divers écrits. » Ces sortes de desseins sont d'une invention nouvelle : au moins, ne nous » reste-t-il rien de semblable dans les » ouvrages des anciens. » Diogène Laërce n'oublie guère de marquer, à la fin de chaque Vie des Philosophes, ceux qui ont porté le même nom qu'eux, et il cite Démétrius Magnès, qui avait écrit un livre περὶ ὁμονύμων ποιητῶν τε καὶ συγγραφέων, *de Homonymis poëtis ac scriptoribus* (10). Voyez la remarque (H) de l'article Apollonius de Tyane. Allatius n'est pas même le restaurateur de ces desseins : Meursius, avant lui, avait publié divers traités de cette nature. Voyez M. Teissier, dans sa Bibliothéque des bibliothéques, où il donne la liste des auteurs qui ont exercé leur plume sur ce sujet (11). Il les appelle *Scriptores de Homonymis*. Selon M. de Sallo, il faudrait traduire *Homonymi* par *ceux qui portent des noms équivoques* ; mais, ne lui en déplaise, ce serait mal traduire. On n'a jamais dit que les princes de même nom, les Charles, les Louis, les Henris, aient eu des noms équivoques. Les noms de cette nature sont ceux qui se peuvent prendre en différens sens ; c'est là leur espèce et leur usage, tant en logique que dans le langage ordinaire.

(5) Mabillon, Musæum Ital., *tom. I, p.* 61.

* *Joly dit qu'Allatius avait pris les ordres mineurs.*

(6) *Ibidem.*

(7) *Voyez ce qui sera dit dans l'article de* Lancelot, *moine Olivetan.* [Cet article n'existe pas.]

(8) Mabillon, Musæum Ital., *pag.* 77.

(9) Journal des Savans, *du* 19 *janvier* 1665.

(10) Diog. Laërt. *in* Epimenide, *lib. I*, *num.* 112.

(11) Teisserii Catal. catalogor., *pag.* 355.

Mais, pour revenir à Léon Allatius, je dois dire qu'il était fort propre à dresser des listes ou des catalogues. Il le fit paraître lorsqu'il publia ses *Apes urbanæ :* c'est un livre qui devient rare, et qui est déjà bien cher en Hollande (12). Il contient une liste de tous les hommes de lettres qui parurent à Rome, depuis l'an 1630 jusqu'à 1632, et une liste de leurs ouvrages. La raison du titre est tirée des abeilles que le pape Urbain VIII portait dans ses armes *. Il y a une autre liste d'Allatius, qui est moins connue que celle-là, et qui a pour titre *Dramaturgia*. Elle regarde les pièces de théâtre et leurs auteurs. Le livre qu'il publia à Rome l'an 1636, *De Erroribus magnorum virorum in dicendo*, contient plusieurs remarques dérobées à Claude du Verdier. M. Morhof le lui reproche (13).

(G) *Messieurs de Port-Royal n'ont pas manqué de répondre quelque chose à M. Claude, en faveur d'Allatius.*] Ils rapportent premièrement une partie de ce que M. Claude dit de lui; et puis, il continuent de cette manière : « Mais, outre que ces reproches en l'air sont toujours de mauvaise grâce, que les écrits d'Allatius donnent tout une autre idée de lui, et que ses confrères (*) en ont parlé tout d'une autre sorte, en le citant avec éloge; ils sont encore contre le bon sens : car il y a si loin d'être intéressé ou aigre contre les auteurs que l'on réfute, à être fourbe et capable de supposer de faux passages et de fausses histoires, qu'il n'y a nulle conséquence de l'un à l'autre. Il n'en est pas des vices comme des vertus des hommes : ils n'ont nulle liaison entre eux; ils sont même souvent contraires : et des gens peuvent être emportés, violens, flatteurs, intéressés, sans qu'on ait droit pour cela de croire que les passages qu'ils citent soient supposés. L'on a moins encore de sujet de le croire d'Allatius que d'un autre, parce que des livres qu'il a cités, lorsqu'ils n'étaient encore que manuscrits, ayant été imprimés depuis, ont justifié sa fidélité; et que d'ailleurs il paraît qu'il s'est toujours extrêmement piqué de la réputation de savant critique, et que l'on sait que les gens de cette sorte sont fort éloignés de falsifier les auteurs (14). » Il est certain que M. Drelincourt cite honorablement Allatius, et se prévaut de sa doctrine touchant la pythonisse qui fit voir l'ombre de Samuël. Il cite son Traité *de Engastrimytho*, publié l'an 1630.

(12) *On ne l'y trouve point chez les libraires; mais on l'y trouve quelquefois dans ce qu'on appelle* Auctions *en style walon. Ce sont les ventes publiques des bibliothèques.*

* *Joly note que les* Apes urbanæ *ont été réimprimées par les soins de J.-A. Fabricius en* 1711. *Il donne aussi* 1°. *le titre de deux écrits d'Allatius, omis par le père Nicéron, aux* Mémoires *desquels il renvoie;* 2°. *la liste des ouvrages promis par Allatius, et non imprimés.*

(13) Morh. de Patavin., *pag.* 86. Polyhist., *pag.* 179.

(*) Drelincourt, Dialog. de la Descente aux Enfers, *pag.* 290 *et suiv. Notez que dans mon édition, qui est la deuxième, il faut chercher à la page* 466 *et aux suivantes ce qui concerne Allatius.*

(14) Réponse générale à M. Claude, *chap.* XIII, *pag.* 212.

ALMAIN (Jacques), professeur en théologie à Paris, dans le collége de Navarre, a fleuri au commencement du XVIe. siècle. Il était de Sens, et il s'acquit la réputation d'un des plus subtils dialecticiens et des meilleurs scolastiques de ce temps-là. Le grand attachement qu'il eut pour la doctrine de Scot et pour celle d'Occam et de Gabriel Biel, peut faire foi du caractère de son génie. Il enseigna la logique et la physique, avant que d'être agrégé, en l'année 1508, à la maison de Navarre, et il publia des *Traités* sur ces deux parties de la philosophie en 1505 et en 1508. Il fut reçu docteur en théologie, l'an 1511; et, l'année d'après, il expliqua, dans le collége de Navarre, le IIIe. livre des Sentences. Il fut employé en ce même temps à écrire pour le roi Louis XII contre le pape Jules II, et pour l'autorité des conciles contre un écrit du cardinal Cajetan.

Le concile de Pise avait envoyé à la faculté de théologie de Paris le livre de ce cardinal *[1], afin qu'elle le fît réfuter. Elle choisit Almain pour cette corvée *[2], et n'eut pas sujet de se repentir de son choix. Ce docteur mourut assez jeune, l'an 1515. On fit une édition de toutes ses Œuvres (A) à Paris, deux ans après (*a*). Ceux qui ont dit qu'il était moine se trompent (B).

*[1] *Leclerc reproche à Bayle d'appeler cardinal, à l'occasion d'un livre publié en* 1512, *Cajetan qui n'eut la pourpre qu'en* 1517.

*[2] *Leclerc assure qu'Almain entreprit cette réfutation uniquement de son chef.*

(*a*) Launoius, Histor. Gymn. Navarr., *p.* 611.

(A) *On fit une édition de toutes ses Œuvres.*] Ce fut Olivier Lugduneus qui prit cette peine, et qui y joignit une Préface, où Almain est loué très-amplement. Les principaux de ses Ouvrages sont quatre Traités de Morale. *Expositio circa decisiones quæstionum magistri Guillelmi Occam de potestate summi Pontificis. De auctoritate Ecclesiæ et conciliorum. Dictata super sententias magistri Roberti Holcot* (1).

(B) *Ceux qui ont dit qu'il était moine se trompent.*] Le père Labbe (2) accuse Gesner et son abréviateur Simler, d'avoir avancé faussement ce fait : M. Moréri n'a point manqué de copier en cela le père Labbe. M. de Launoi intente cette accusation à Gesner, mais un peu mieux circonstanciée ; car il le blâme d'avoir dit dans sa Bibliothéque, qu'Almain avait été de l'ordre des franciscains : il ajoute que Possevin, dans son Apparat, s'est contenté de le faire moine (3). Le père Labbe n'a pas employé cette distinction : il a dit qu'Almain a été moine, selon Gesner ; mais que, selon d'autres, il a été de l'ordre de saint François. Je ne crois point que Gesner ait dit ce qu'on lui impute ; car je n'ai pu rencontrer aucun lieu dans sa Bibliothéque, où il soit parlé d'Almain. J'y ai bien trouvé un bénédictin nommé *Almannus* ; mais on lui assigne pour le temps où il a vécu l'an 890. Quant à Simler, il est fort vrai qu'il a dit que Jacques Almain, moine, a fait un livre contre le cardinal Cajetan. Au reste, M. Moréri n'a pas bien su l'âge de cet écrivain : *il florissait encore*, dit-il, *au commencement du XVIe siècle.* Dites plutôt qu'il ne commença à fleurir qu'en ce temps-là.

(1) Launoius, Hist. Gymnas. Navar., *p.* 611

(2) De Script. Eccl., *tom. I*, *pag.* 488.

(3) Launoii Hist. Gymnas. Navar., *pag.* 614.

ALPAIDE, concubine de Pépin, et mère de Charles Martel. Quelques auteurs assurent, sans beaucoup de fondement, que Pépin se maria avec elle, après avoir répudié Plectrude (A). C'est une opinion assez générale, que Lambert, évêque de Liége, n'eut jamais la lâcheté d'approuver les amours de Pépin pour cette maîtresse, et qu'Alpaïde, indignée de la liberté qu'il prenait de les censurer, fit consentir Pépin au dessein qu'elle forma contre la vie de ce prélat (B). On ajoute que Dodon, frère d'Alpaïde, fut l'exécuteur de cet abominable dessein ; et qu'après avoir fait ce meurtre, il tomba dans une maladie qui fit naître une infinité de vers sur son corps, et qui l'obligea à se jeter dans la Meuse (*a*). Lambert a été canonisé : il fut, dit-on, le seul prélat qui osa dire ses vérités à Pépin (C), et il éprouva le même sort que saint Jean-Baptiste. Sa morale était si pure, qu'il ne voulut pas même donner la bénédiction qu'on lui demandait à table pour le verre d'Alpaïde (D). Cette femme se retira enfin dans un monastère (*b*), et y mourut. Un

(*a*) Mézerai, Abrégé Chron., *tom. I*, *pag.* 171, *à l'année* 707. Cordemoi, Hist. de France, *tom. I*, *pag.* 381.

(*b*) Moréri *dit que ce monastère avait été*

cloître est ordinairement aux personnes de cette espèce ce qu'était autrefois Ligourne aux banqueroutiers.

fondé par Alpaïde à Orp-le-Grand, dans le Brabant.

(A) *Quelques auteurs assurent, sans beaucoup de fondement, que Pépin l'épousa, après avoir répudié Plectrude.*] M. de Cordemoi (1) remarque qu'ils ne s'appuient que sur le second continuateur de Fredegaire, qui dit que Pépin *épousa Alpaïde.* « Mais outre que cet auteur, qui écri- » vait (comme tout le monde sait) » par les ordres du frère et du neveu » de Charles Martel, n'avait garde de » parler des amours de Pépin et d'Al- » païde autrement que comme d'un » mariage, il ne dit pas que Plec- » trude ait été répudiée. Il reste même » plusieurs actes, qui font voir que » Plectrude n'a jamais vécu séparée » d'avec Pépin; de sorte que, ni se- » lon les lois ecclésiastiques, ni selon » les lois civiles, Alpaïde n'a pu être » regardée comme sa femme légitime: » et, s'il l'a épousée, il a eu deux » femmes à la fois. »

(B) *Indignée contre Lambert, évêque de Liége,... qui censurait ses amours, elle forma un dessein contre la vie de ce prélat.*] Il ne faut pas s'étonner que le second continuateur de Fredegaire ne dise rien de cette conduite de Lambert, ni des suites funestes qu'on prétend qu'elle eut; il ne pouvait toucher à cela, sans encourir la disgrâce des parens de Charles Martel, qui se servaient de sa plume: ainsi son silence n'est d'aucune force; mais l'auteur *des Gestes* n'en dit rien non plus (2). Un auteur, qui vivait alors, dit seulement, *Que saint Lambert fut tué par un seigneur appelé Dodon, qui voulut venger la mort de deux de ses parens, que les gens de ce saint évêque avaient tués sans qu'il le sût* (3). Si nous savions de quel parti était cet auteur, s'il tenait pour Charles Martel ou pour Plectrude, s'il espérait ou s'il craignait quelque chose, nous pourrions connaître les conséquence de son silence. M. de Cordemoi ajoute, qu'il ne paraît point *par aucun mémoire du temps, ni que ce Dodon fût frère d'Alpaïde, ni qu'elle l'eût excité à tuer saint Lambert; qu'il y a véritablement quelques mots dans les martyrologes faits vers ce temps, qui font connaître que cette violence avait été faite par ordre de la cour, et que comme Pépin en était le maître, ceux qui ont écrit depuis ont cru devoir expliquer au désavantage de ce prince et d'Alpaïde ce qui est en paroles couvertes dans ces martyrologes* (4). Le plus sûr, à mon avis, est de renvoyer ceci au nombre des faits douteux. Ceux qui disent que le seul Lambert, évêque de Liége, osa reprendre Pépin, et parler hautement de sa bigamie *comme d'un adultère public*, sans se laisser ébranler ni par les promesses, ni par les menaces de Dodon, frère d'Alpaïde (5), *n'ont écrit que long-temps depuis* (6): cela les éloigne un peu de la qualité d'un témoin certain. D'ailleurs le fils d'Alpaïde était un sujet si redoutable, qu'on ne peut rien inférer du silence des auteurs contemporains.

(C) *Lambert fut le seul prélat qui osa dire ses vérités à Pépin.*] L'auteur d'un dictionnaire historique aurait mille et mille occasions de remarquer qu'il n'y a point de plus grands flatteurs des puissances que les gens d'église. Leurs prédications, leurs prières, leurs harangues, leurs épîtres dédicatoires, sont si remplies d'éloges outrés, qu'on ne saurait mieux représenter l'état où ils mettent un auditeur et un lecteur bien honnête homme, que par le proverbe, *date mihi pelvim.* Pépin, me dira-t-on, n'était point roi. Pépin, répondrai-je, avait en sa main la clef des bouches et des plumes, les peines et les récompenses: il ne lui manquait que le titre de souverain; il en avait la réalité, il en faisait les fonctions. Les flatteurs ne s'arrêtent pas à un vain titre: ils adorent plus dévotement

(1) Cordemoi, Hist. de France, *vol. I, p.* 381.

(2) Cordemoi, *là même.*

(3) Godescalc. in Vitâ S. Lamberti, *cap. VII, cité par* Cordemoi, *là même.*

(4) Cordemoi, Hist. de France, *vol. I, p.* 382.

(5) Anselm. *Laodicens. Canonicus*, Sigibertus *Monachus Genblacensis*, Nicolaus *Laodic. Canonic. Vener. et alii*, *cités par* Cordemoi, *pag.* 381.

(6) Cordemoi, *pag.* 381

celui qui a le pouvoir sans le titre, que celui qui a le titre sans le pouvoir.

(D) *Lambert refusa la bénédiction qu'on lui demandait à table pour le verre d'Alpaïde.*] Voici comment un historien moderne raconte le fait : *Ad epulas invitatur* (B. Landebertus) *à principe. Pippinus cæterique illustres viri qui aderant, scyphum quisque suum ab antistite benedici, aut, ut alii dicunt, de manu ejus poculum accipere, piâ ambitione cupiebant. Cùm Alpais (nam et ipsa pleno convivio intererat) scyphum suum à Landeberto signari optaret, indignabundus episcopus palatio excessit, convivarum hilaritate confusâ* (7). Conférez avec ceci les histoires rapportées dans les Nouvelles Lettres contre le calvinisme de M. Maimbourg (8).

(7) Hadrian. Valesii Rerum Francicarum *lib. XXXIII.*

(8) *Pag.* 614 *et suiv.*

ALSTEDIUS (Jean Henri), théologien allemand de la religion réformée, a été l'une des plus fertiles plumes du XVIIe. siècle. C'était un écrivain infatigable, et qui soutenait merveilleusement son anagramme (*a*). Il fut long-temps professeur en philosophie et en théologie à Herborn, dans le comté de Nassau, d'où il passa en Transylvanie, pour professer à Albe-Jule (*b*). Il y mourut, l'an 1638, à l'âge de cinquante ans. Il avait été l'un des pères du synode de Dordrecht. L'une de ses principales occupations était de composer des méthodes, et de réduire en certains systèmes toutes les parties des arts et des sciences. Son *Encyclopédie* (*c*) trouva grâce devant les catholiques romains (A); car elle fut réimprimée à Lyon, et a eu assez de débit en France. Quelques-uns tiennent qu'un de ses meilleurs ouvrages est un *Trésor de Chronologie*, dont il y a plusieurs éditions : d'autres en parlent avec mépris. Vossius n'en dit rien : il se contente de marquer en général l'*Encyclopédie*, et en particulier le *Traité de l'Arithmétique* (*d*). Il reconnaît que cet auteur avait beaucoup de lecture, et que son érudition était fort diversifiée. Ceux qui jugent de lui avec le moins de flatterie conviennent qu'il y a du bon dans ses *Méthodes* et dans ses *Systèmes* (B). Il n'a pas persuadé à beaucoup de gens ce qu'il a tâché d'établir dans son *Triumphus Biblicus*, qu'il faut chercher dans l'Écriture les matériaux et les principes de toutes les sciences et de tous les arts. Il était impossible qu'il publiât un si grand nombre de livres *, sans se servir du travail d'autrui ; mais il s'en servait trop : il copiait sans scrupule les autres auteurs (C), et en prenait à toutes mains. Jean Himmelius, théologien de la confession d'Augsbourg, et professeur en théologie à Iëne, est un de ceux qui ont écrit contre lui (D). M. Moréri n'a point su l'année de la mort d'Alstedius (E), et il eût mieux fait de n'en rien dire.

Je ne devais pas oublier qu'il fut millénaire. Il publia en 1627 un Traité *de mille Annis*, où il débita que les fidèles régneraient avec Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans, après quoi arriverait la résurrection de tous

(*a*) *Le mot* Sedulitas *se trouve précisément dans* Alstedius.

(*b*) Witte, Diar. Biograph., *tom. I.*

(*c*) *Elle est* in-folio, *divisée en* 4 *tomes.*

(*d*) Vossius, de Scient. Mathem., *p.* 326.

* *On en trouve la liste dans le tome* 41 *des* Mémoires *de Nicéron.*

les hommes, et le jugement dernier. Il prétendit que ce règne commencerait l'an 1694. Nous savons très-certainement qu'il s'est trompé. Son gendre Bisterfeldius suivit la même opinion (*e*).

(*e*) Heideggeri Dissertatio de Chiliasmo, *pag.* 652.

(A) *Son* Encyclopédie *trouva grâce devant les catholiques romains.*] Lorenzo Crasso a mis Alstedius entre les grands hommes dont il a publié l'éloge. C'est de là très-apparemment que M. Moréri a tiré l'encens qu'il donne à Alstedius. Je vois qu'on renvoie les lecteurs à un ouvrage de Sorel (1), pour apprendre des nouvelles de ce savant Allemand. Il fallait qu'il fût plus connu et plus estimé que bien d'autres parmi les catholiques romains. Le père Lami, de l'Oratoire, juge qu'Alstedius *est presque le seul d'entre tous les faiseurs d'Encyclopédies et de Systèmes de Sciences, qui mérite d'être lu, et de tenir son rang dans une bibliothèque choisie* (2). Voyez la remarque suivante.

(B) *On convient qu'il y a du bon dans ses Méthodes et dans ses Systèmes.*] Voici ce que M. Baillet a tiré de l'Allemand anonyme qui a fait la *Bibliographia curiosa historico-philologica.* « Alstedius renferme à la vérité beaucoup de bonnes choses; » mais il n'est pas assez exact en plusieurs endroits : néanmoins il n'a » point laissé d'être reçu du public » avec de grands applaudissemens, » quand il parut pour la première fois : » et il n'est pas inutile à ceux qui » étant d'ailleurs destitués des autres » secours, et n'ayant pas les auteurs, » veulent acquérir quelque connaissance des termes de chaque profession et de chaque science. Au reste, » on ne saurait trop louer sa patience » et son travail, le discernement et » le choix des bons auteurs qu'il a » fait pour en tirer ses abrégés : car » ce ne sont pas de simples lambeaux et des rapsodies mal cousues; mais il donne les principes » des sciences et des arts, avec beaucoup d'ordre : il tâche même d'être » uniforme partout, quoiqu'il y ait » des pièces meilleures les unes que » les autres, et qu'il s'en trouve même » qui ne valent rien, comme son Histoire, sa Chronologie, etc... Il faut » avouer qu'il s'est souvent trop embarrassé, pour avoir voulu se rendre trop clair; qu'il est trop chargé » de divisions et de sous-divisions, et » qu'il affecte une méthode trop gênée (3). » Lorenzo Crasso rapporte que quoiqu'il y ait plus de sueur que de génie dans les ouvrages d'Alstedius, on n'a pas laissé de les estimer, et d'avoir pour ses fatigues une admiration qui le fait entrer au temple de la gloire : *Con gloria del suo nome s'è ammirata la fatica fatta nelle Storie, e nella Cronologia de' Tempi : le quali cose, quantunque in Libri diversi di Scrittori illustri sacri e profani truovansi, e vi concorra in tale raccoglimento più sudore che ingegno, tuttavia l'ordine dato da Giovanni Errico alle sudette fatiche storiche è stato da gli uomini amatori della antichita, e dell' erudizioni assai commendato* (4).

(C) *Il copiait sans scrupule les autres auteurs.*] Voici ce que remarque Thomasius (5). *Hunc in Paratitlis Theologicis quicquid de silentio sacrorum affert* (*1), *observo propè de verbo descripsisse è Casaubone* (*2), *quem nominari tamen etiam lectoris intererat, ut sciret undè plura sibi haurienda forent. Vereor autem ne quercum eandem alibi quoque excusserit, cùm in ipso ad lectorem principio reperiam periodum unam alteramque dedicationis Casaubonianæ.*

(D) *Himmelius... est un de ceux qui ont écrit contre lui.*] Son ouvrage est intitulé *Anti-Alstedius, sive Examen Theologiæ Polemicæ Joannis Henrici Alstedii.* Quand cette remarque ne servirait qu'à marquer le titre d'un des principaux ouvrages d'Alstedius, elle ne serait pas entièrement inutile.

(1) De la Perfection du Chrétien, *pag.* 591, *cité par* Konig, Bibliothecæ veter. et novæ, *p.* 29.

(2) Entret. sur les Sciences, *cité par* Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II*, *num.* 269, *p.* 328.

(3) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II*, *pag.* 328.

(4) Lor. Crasso, Elogii d'Huomini Letterati, *pag.* 214.

(5) *Dans son Traité* de Plagio Literario, *num.* 354, *pag.* 155.

(*1) *Tit.* Initiati, *pag.* 166, 167, 168.

(*2) Exerc. *XVI* ad Baron., *num.* 43, *p.* 399

(E) *Moréri n'a point su l'année de la mort d'Alstedius.*] *Alstedius*, dit-il, *mourut vers l'an* 1645 *ou* 46; *d'autres disent l'an* 1640, *âgé de cinquante-deux*. Des trois auteurs qu'il cite, il y en a deux (6) qui ne disent rien de cela. Lorenzo Crasso, qui est le troisième, dit seulement qu'Alstedius publia les IV tomes de son Encyclopédie à l'âge de cinquante-deux ans (7).

(6) Vossius *et* Zeiller.

(7) Lorenzo Crasso, Elogii d'Huomini Letterati, *tom. II*, *pag.* 212.

ALTAEMPS (Marc), fils d'une sœur de Pie IV, fut l'un des cardinaux qui présidèrent au * concile de Trente. Wolfgang Altaemps, son père, était comte de l'empire, au diocèse de Constance. Quelque belle que fût la dignité de légat du pape dans ce concile, ce cardinal ne l'obtint que par les souplesses des gens malintentionnés. Les Borromées, parens du pape au même degré que lui, voulant l'éloigner de la cour, firent en sorte qu'il fût envoyé à Trente (*a*). Il y demeura depuis le mois de janvier 1562 jusque vers le commencement du printemps de 1563 (A). Le pape le rappela pour lever des troupes; car ayant appris que les ducs de Saxe et de Wirtemberg et le landgrave de Hesse en levaient, et que les Allemands avaient envie de saccager Rome, où ils avaient trouvé un si grand butin l'an 1527, il ne voulut pas se laisser surprendre (*b*). La harangue de Pibrac déplut beaucoup à ce cardinal. Il fut d'avis qu'on y fît une réponse vigoureuse; et il dit même, *qu'il fallait réprimer l'insolence de ce légiste qui n'avait accoutumé de traiter qu'avec de petites gens* (*c*). Il fut promu à la pourpre l'an 1561; et, peu avant sa légation, les chanoines de Constance l'avaient choisi pour leur évêque. Il n'avait ni la science ni l'expérience nécessaires pour présider à un concile; mais Pie IV, son oncle, n'ignorait pas que les autres présidens suppléeraient ce qui manquerait à celui-ci (*d*), et lui apprendraient le manége des conciles œcuméniques. Lorsque ce pape l'envoya nonce auprès de l'empereur Ferdinand, l'année 1560, il lui donna pour pédagogue le fameux Cornelio Musso, évêque de Bitonte (*e*). Altaemps possédait alors l'évêché de Cassane. Cette famille augmenta dans la suite ses dignités; car nous trouvons un duc d'Altaemps qui mourut l'an 1620 (*f*). Il était savant; et c'est lui, si je ne me trompe, qui ramassa la bibliothéque qui a été si long-temps célèbre à Rome sous ce nom, et qui n'était pas encore tout-à-fait vendue lorsque dom Mabillon fit son voyage d'Italie (*g*). Ce duc d'Altaemps se nommait Jean Ange, et a publié la *Vie du pape Anicet*. Un autre duc d'Altaemps, nommé Gaudentius, mort l'an 1677, n'a pas été moins curieux de livres, ni moins docte. Il a

* *Leclerc et Joly remarquent qu'il fallait dire :* aux huit dernières sessions du Concile de Trente.

(*a*) *Voyez* Amelot de la Houssaie *dans ses* Notes *marginales de la version de l'*Hist. du Concile de Trente *de* Fra-Paolo, *p.* 445, *où il cite une lettre de M. de l'Ile au roi*, *datée du* 9 *de décembre* 1561.

(*b*) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *pag.* 648 *de la version d'*Amelot.

(*c*) *Là même*, *pag.* 494.

(*d*) Pallavic. Hist. Conc. Trident., *lib. XV*, *cap. XIII*, *num.* 10.

(*e*) *Ibid.*, *lib. XIV*, *cap. XIII*.

(*f*) Witte, Diar. Biogr., *tom. II*, *p.* 26.

(*g*) En 1685 *Voyez son* Musæum Italicum, *tom. I*, *pag.* 78, 79.

publié la *Vie de saint Chrysostome*, et la *Sainteté persécutée triomphante* (*h*).

(*h*) Witte, Diar. Biogr., *pag.* 116.

(A) *Il demeura à Trente depuis janvier* 1562, *jusqu'en* 1563.] Pallavicin a repris le père Paul, d'avoir dit que le cardinal Simonette et le cardinal Altaemps, furent nommés légats du pape en même temps, pour être ajoutés aux légats qui avaient déjà été nommés. C'est n'avoir point su que Simonette avait été honoré de la légation du concile en même temps qu'Osius et Seripande, plusieurs mois avant qu'on leur donnât pour collègue le cardinal Altaemps (1). Il le censure d'une autre chose : c'est de n'avoir fait mention d'Osius et de Seripande, qu'en parlant des choses qui suivirent d'assez loin leur légation. Ces sortes de fautes ne sont pas bien importantes : et néanmoins, on ne peut justement trouver mauvais qu'un censeur les porte en compte; car il est du devoir d'un historien de les éviter.

(1) Pallavic. Hist. Concil. Trid., *lib. XV*, *cap. XIII*, *num.* 11.

ALTENSTAIG (JEAN), docteur en théologie, a vécu au XVI[e]. siècle. Il était de Mindelheim, en Allemagne, et il composa un *Lexicon Theologicum*, qui est assez bon (A).

(A) *Il composa un* Lexicon Theologicum, *qui est assez bon.*] Il le dédia à l'évêque d'Augsbourg, le 1[er]. d'octobre 1517. Konig en a mis la première édition à l'an 1519 (1). Je ne l'ai point vue; mais j'ai vu la seconde, qui est d'Anvers, chez Pierre Bellerus, en 1576, in-folio, sous ce titre, *Lexicon Theologicum continens Vocabulorum Descriptiones, Definitiones, et Interpetationes perutiles, Theologiæ Studiosis concinnatum.*

(1) Konigii Bibliotheca, *pag.* 29.

ALTHAMÉRUS (ANDRÉ), ministre luthérien à Nuremberg, avant le milieu du XVI[e]. siècle (*a*), publia non-seulement quelques ouvrages de théologie (A), mais aussi des notes sur le Traité de Tacite *de Situ*, *Moribus et Populis Germaniæ*. Elles furent imprimées à Nuremberg, l'an 1529 et l'an 1536, in-4° (*b*), et à Amberg, l'an 1609, in-8°. (*c*); et elles ont été insérées par Simon Schardius, au I[er] tome des écrivains d'Allemagne. Il fut si ardent à rejeter la doctrine du mérite des œuvres, qu'il s'emporta contre l'apôtre saint Jacques avec la dernière brutalité (*d*). Cela nous donne l'occasion d'examiner un endroit des disputes de Grotius et d'André Rivet (B). On verra dans cet examen que notre Althamérus assista en 1528 aux conférences de Berne, qui furent le précurseur de la réforme ecclésiastique de ce canton-là.

(*a*) Micrælii Hist. Ecclesiast., *pag.* 734.
(*b*) Gesneri Biblioth., *folio* 38, *verso.*
(*c*) Hertzil Biblioth. German.
(*d*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Il publia quelques ouvrages de théologie.*] En voici les titres : *Conciliationes Locorum Scripturæ, qui specie tenùs inter se pugnare videntur. Annotationes in D. Jacobi Epistolam. De Peccato Originis. De Sacramento Altaris.* Il fit aussi un dictionnaire des noms propres que l'on trouve dans la Bible, *Sylva Biblicorum Nominum, etc.* Cet ouvrage fut imprimé à Bâle, l'an 1535. Les *Conciliationes Locorum Scripturæ* furent imprimées à Nuremberg, la même année, et à Wittemberg, l'an 1582. L'Epitome de Gesner ne marque que ces deux éditions; mais il est certain qu'elles avaient été précédées d'une autre, qui avait paru avant l'année 1528 (1).

(B) *Nous examinerons un endroit des disputes de Grotius et d'André Rivet.*] La première pièce de cette partie de leur procès contient ces

(1) Hospiniani Hist. Sacram., *part. II*, *pag.* 84

paroles (2) : *Gaudeo D. Rivetum non accedere iis qui Jacobi Epistolam rejecerunt, quorum quidam hoc ampliùs dixère : « Mentiris Jacobe in caput tuum ;* » c'est-à-dire, « Je suis bien » aise que M. Rivet ne suive pas ceux » qui rejettent l'Épître de saint Jac» ques, parmi lesquels quelques-uns » ont dit de plus, *Jacques, tu mens par* » *ta tête.* » Voici la seconde pièce. Rivet demanda (3), *qui sont ceux qui ont parlé de la sorte? combien sont-ils ?* et il ajouta qu'ayant cherché dans les écrits des jésuites, et des autres controversistes, qui recueillent avidement de pareils faits, si l'on avait reproché aux protestans un blasphème de cette nature, il n'avait rien découvert. La troisième pièce est que Grotius ne nomma personne, lorsqu'il répliqua à son adversaire (4), qui l'avait sommé si expressément et si vivement. Ce silence fit conclure à André Rivet, que Grotius n'avait nul auteur à alléguer. *Quòd nunc autores non indicet harum contumeliarum*, dit-il (5), *ostendit se nullos habere.* La quatrième pièce est que Grotius, répliquant tout de nouveau, cita les paroles d'André Althamérus : « Is, » qui Jacobum accusavit mendacii, » fuit Andreas Althamerus (6). Liber » editus est Argentorati, anno CIↃ » IↃXXVII. Verba ejus inter cætera sunt : » *Vult nunc probare suam sententiam,* » *sed directè contra Scripturam agit.* » *Non possumus hìc defendere Jaco*» *bum. Citat enim Scripturas falsò ;* » *et solus, Spiritui Sancto, Legi,* » *Prophetis, Christo, Apostolisque* » *omnibus, contradicit. Testimonium* » *ipsius vanum est. Uni ipsi testi non* » *esse credendum, suprà annotavimus,* » *præsertìm cum quo ipse Spiritus* » *Sanctus et tot testes veritatis dissen*» *tiant. Credendum multitudini. Pau*» *lus multò digniùs sanctiùsque rem* » *tractat. Si Abraham ex operibus jus*» *tificatus, habet quod glorietur, sed* » *non apud Deum ; quid enim dicit* » *Scriptura? Credidit Abraham Deo,* » *videlicet promissioni divinæ de se*» *mine ; et reputatum, scilicet quia* » *credidit, illi ad justitiam. Non quòd* » *ex filii immolatione justificatum di*» *cit, rectè mentitus est in caput suum.* » *Quindecim enim annos antè immola*» *tum Isaachum justificatus fuit Abra*» *ham, etiam nondùm nato Isaacho ;* » *non ex circumcisione, neque filii* » *immolatione, sed ex solâ fide. Dicit* » *enim Scriptura*, Credidit, etc. *ut* » *nihil habeat Jacobus ad quod refu*» *giat. Nos fidei magistrum consti*» *tuimus ; et jam suis ipsissimis ver*» *bis scimus, nescivisse quid sit fides.* » Et in fine libri, *ne igitur succenseas* » *nobis, lector, si duriùs et vehemen*» *tiùs calamo quandòque in autorem* » *invecti sumus. Meretur enim hoc* » *odium et hanc spiritûs vehementiam,* » *dùm aliam perfectionem atque justi*» *tiam à nobis contendit, quàm fidei.* » La dernière pièce sera que Rivet, voyant enfin une citation formelle, répondit (7) qu'elle ne suffisait pas ; que Grotius s'était servi du nombre pluriel ; et qu'un ne fait pas plusieurs : *unus non sunt multi.* Il condamna les paroles d'Althamérus ; mais il se plaignit que Grotius n'eût pas déclaré que ce n'était pas un calviniste. Il prouve que c'était un luthérien ; et il lui attribue de s'être chargé aux conférences de Berne de parler pour le parti des papistes, et de soutenir le dogme de la présence réelle : *Qui cùm in diputatione Bernensi* (8), *quam sequuta est Reformatio anni* 1528, *libera ei facta esset disputandi copia, volens passus est se à parte pontificiâ deligi, ut oratoris munere in suggestu fungeretur, carnalemque Christi præsentiam in cœnâ defenderet.* « L'in» jure qu'il fait à saint Jacques, con» clut Rivet, ne nous touche nulle» ment. Toute l'ignominie en rejaillit » sur les papistes, et sur les luthé» riens, dont il a plaidé la cause. »

Sur ces productions, il est aisé de juger : 1°. que Rivet s'engagea sans aucune nécessité dans un incident. Il pouvait laisser passer cette remarque de Grotius, sans faire nul préjudice à

(2) Grotii Animadvers. in Notas Riveti, *pag.* 1029, *tom. III* Operum Riveti.

(3) Riveti Examen Animadv. Grotii, *pag.* 1029, *tom. III* Operum *ejus.*

(4) Grotii Votum pro Pace Ecclesiasticâ, *ibidem*, *pag.* 1054.

(5) Riveti Apologet. *ibidem*, *pag.* 1100.

(6) Grotii Discussio Apologet. Rivetiani, *p.* 722 Opusculorum Grotii, *editionis Amstelodamensis*, *apud Blaeu*, *anno* 1679, *in-folio.*

(7) Riveti Grotianæ Discussionis Διάλυσις, *pag.* 1201 *tomi III* Operum *ejus.*

(8) *Il se sert, dans le citer, des propres paroles* d'Hospinien, Historiæ Sacramentar., *part. II*, *pag.* 84.

sa cause; et il suffisait de lui demander le nom de ceux qui avaient eu l'audace de traiter un apôtre si indignement. 2°. Qu'il se trompa lorsqu'il crut que son adversaire ne pouvait nommer personne. 3°. Qu'à force de le presser, il se fit convaincre d'avoir ignoré un point de fait dont la connaissance pouvait faire honneur à sa lecture et à sa bibliothèque. 4°. Qu'il se réfugia dans de petites chicaneries, qui ne servaient qu'à allonger les disputes, et qu'à multiplier les accessoires inutiles. Il est sûr que, dans l'usage ordinaire, l'on a droit de dire, lorsqu'on sait qu'un écrivain a débité quelque chose, qu'il y a des gens qui l'ont débitée. L'on n'est obligé à citer plus d'un témoin, que lorsqu'on a dit que beaucoup de gens, que plusieurs personnes, la rapportent. Mais Grotius n'avait point parlé ainsi; son expression était vague : *quidam dixêre*, *il y en a qui ont dit*, ou *quelques-uns ont dit*. Il se tirait pleinement d'affaire, quoique l'auteur qu'il citait ne fût pas calviniste, mais luthérien; et c'est vainement que Rivet allègue ce qui se passa aux conférences de Berne. Cela ne prouve point qu'Althamérus fût papiste : on en peut seulement conclure, qu'il était si opposé aux Zuingliens, sur le chapitre de la réalité, qu'il ne faisait point scrupule de la soutenir, même en faveur du papisme. Si Rivet a été content de lui-même dans cette partie de sa dispute, c'est une marque que les controversistes ne discernent guère l'essentiel d'avec les pointilleries.

ALTHUSIUS (Jean), jurisconsulte d'Allemagne, florissait vers la fin du XVIe. siècle. Il a fait un livre de politique. Quelques jurisconsultes de son pays s'emportent étrangement contre lui, parce qu'il a soutenu que la souveraineté des états appartient aux peuples (A). Il a fait un Traité *de Jurisprudentiâ romanâ*, un autre *de Civili Conversatione*, un autre qu'il intitule *Dicæologia*, *etc*.

J'oubliai de dire, dans les deux premières éditions, qu'il était de la religion protestante; qu'après avoir été professeur en droit à Herborn, il eut à Brême la dignité de syndic, et que les jésuites, en répondant à l'Anti-Coton, le mirent dans le catalogue des protestans qui ont mal parlé de la puissance royale (B).

(A) *Quelques jurisconsultes... s'emportent étrangement contre lui, parce qu'il donne la souveraineté des états aux peuples.*] Boëcler soutient que le principe d'Althusius n'est propre qu'à rompre tous les liens de la société civile; et que son ouvrage, bien loin de mériter qu'on le recommande aux étudians, comme font plusieurs, est digne du feu : *Omnes reges nihil aliud esse quàm magistratus...* Althusio *inter solennia carmina placet; cujus* Politica *non tradit sanè, quî civitatis finis et felicitas et tranquillitas obtineri debeat, sed quibus modis omne vinculum societatis ac salutis civilis dissolvi ac everti possit.* Demagogica *appelles meritò; et tamen, quia jurisconsulti nomen præfert, et quædam subindè in ostentationem ejus scientiæ jacit, commendari juventuti academicæ audimus librum orco damnandum judicio eorum qui venena à cibis distinguere didicerunt* (1). Voici le jugement qu'en fait le docte Conringius : *Fundamentum doctrinæ suæ politicæ collocat in eo quod summa Reip. cujusvis jure sit penes solum populum : qui error pestilens est et turbando orbi aptus* (2). Un autre écrivain allemand s'est exprimé avec plus de force. *In classem istam*, dit-il (3), *referendi sunt illi politicorum, qui majestatis* πρῶτον δεικτικὸν *populum faciunt, indè* politici populares, *et quia jugulum omnium principum ac regum petunt*, monarchomachi *dicti. Horum hominum nefanda dogmata refertìm habet* Althusius *in suâ Politicâ, Vulcano publico edicto consecrandâ.*

(B) *Les jésuites... le mirent dans le catalogue des protestans qui ont mal*

(1) Boëcler. in Grotium de Jure Belli, *lib. I*, *cap. III*, *num.* 8, *pag.* 235.

(2) Conring. de Civ. Prudent., *cap. XIV*.

(3) Meyer. *in* Analys., *lib. III* Polit. Arist.

parlé de la puissance royale.] Voici les paroles de celui qui présenta à la reine mère une réponse apologétique à l'Anti-Coton : « Après Hotoman, dit-il » (4), adjoustons les enseignemens et » propres paroles de Jean Arthusius » (5), docteur ès droits, en sa Politi- » que méthodiquement digérée, im- » primée à Herborn, l'an 1603, au » chapitre des Éphores, où, pour ne » rien dire du surplus, il escrit en- » tre autres choses, *qu'il est loisible » d'oster le tyran de sa charge, le » priver de l'administration qui lui a » esté commise, voire mesme le mettre » à mort, si autre remède ne se trouve, » et en substituer un autre à sa place.* » Voici les propres termes d'Althusius (6) : *Ejusmodi tyrannum ab officio removere, administratione demandatâ privare, imò etiam, si aliter contra vim se defendere non possunt, interficere, et alium in ejus locum substituere possunt.*

(4) Réponse Apologétique à l'Anti-Coton, *pag.* 185, 186.
(5) *Il fallait dire*, Althusius.
(6) Althusii Politica methodicè digesta, *cap.* XIV.

ALTIÉRI. On a parlé de deux cardinaux de ce nom dans le Dictionnaire de Moréri. L'un mourut l'an 1654; l'autre fut le pape Clément X. On eût pu joindre à ces deux-là le cardinal Altiéri, qui mourut à Rome le 29 de juin 1698.

ALTILIUS (Gabriel), natif du royaume de Naples, a fleuri vers la fin du XVe. siècle (*a*). Il se fit principalement estimer par ses *vers latins*, qui montrèrent qu'il cultivait la belle littérature, et qu'il lisait les anciens avec beaucoup de profit. Cela lui fut avantageux pour se pousser à la cour de Ferdinand, roi de Naples, laquelle se ressentait encore du bon goût qu'on avait acquis sous le roi Alphonse. Il fut choisi pour précepteur du jeune prince Ferdinand (A). Il paraît même qu'il fut employé à des affaires d'état, et qu'il accompagna Jovien Pontanus à Rome, pour une négociation de paix entre le roi Ferdinand et le pape Innocent VIII (*b*). Il eut beaucoup de part à l'amitié et à l'estime du même Pontanus : on en a des marques publiques dans les écrits de ce dernier (*c*). Sannazar ne lui a pas donné de moindres marques de son estime dans ses poésies (*d*) : et ces deux-là ne sont pas les seuls qui l'aient loué (B). L'un des plus beaux poëmes de Gabriel Altilius est celui qu'il composa sur le mariage d'Isabelle d'Aragon (C). On ne croirait pas aisément que des vers latins l'eussent élevé à la prélature ; mais il est sûr qu'ils lui servirent beaucoup à obtenir l'évêché de Policastro. Quelques-uns ont trouvé mauvais que depuis cette élévation, il ait négligé les Muses, qui lui avaient été si utiles (D). Ils ont trouvé de l'ingratitude et de l'impudence (*e*) dans la manière précipitée dont il les abandonna : et sa faute leur paraîtrait irrémissible, s'ils n'avaient égard aux excuses qu'il pouvait faire sur ce que l'épiscopat exigeait de lui qu'il s'appliquât promptement à l'étude des saintes lettres. Je tâcherai de rectifier ce qu'on a dit touchant le temps de sa mort (*f*). On n'a inséré dans le recueil de

(*a*) *Et non pas du XIVe., comme dit* Moréri.

(*b*) Pontanus, *præf.* Tractatûs de Magnificentiâ.
(*c*) *Il fit l'épitaphe d'Altilius, et il lui dédia le Traité* de Magnificentiâ. *Voyez aussi son Dialogue* Ægidius, *pag.* 1471.
(*d*) Eleg. *XI, vers. XVII et* Epigram. *VII.*
(*e*) *Voyez ci-dessous le commencement de la remarque* (D).
(*f*) *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*

Gruterus et dans celui de Jean-Matthieu Toscan, que l'épithalame d'Isabelle d'Aragon (E). Il y a beaucoup d'apparence que la plupart des autres vers d'Atilius sont péris.

(A) *Il fut choisi pour précepteur du jeune prince Ferdinand.*] C'est ce qu'a voulu dire Paul Jove, en se servant de cette expression, *junioris Ferdinandi regis* (1): Ughelli s'en sert aussi (2). Le Toppi est d'un autre sentiment: *Fu maestro*, dit-il, *di Rè Ferdinando I d'Aragona, e Vescovo di Policastro, nel* 1471 (3). Je crois qu'il se trompe. Ferdinand Ier. mourut l'an 1494, âgé de plus de soixante-dix ans: il était donc né environ l'an 1424; il faudrait donc qu'Altilius eût été son précepteur environ l'an 1440. Le précepteur d'un fils de roi n'est pas ordinairement fort jeune: il faut qu'il ait eu le temps de faire paraître son érudition: et, sans doute, le roi Alfonse, qui était savant, et environné de savans, n'aurait pas choisi Altilius, sans avoir examiné les preuves de sa noblesse littéraire. On peut donc supposer, qu'en 1440, Altilius aurait eu trente ans. Or, à peine était-il né: il ne vécut qu'un peu plus de soixante ans (4), et il mourut l'an 1501 (5).

(B) *Pontanus et Sannazar ne sont pas les seuls qui l'aient loué.*] Le Giraldi en parle très-avantageusement. Basile Zanchius a fait plusieurs vers à la louange d'Altilius, qui se trouvent dans les Délices des poëtes d'Italie. Jean-Matthieu Toscan dit beaucoup de bien de lui, tant en vers qu'en prose (6); mais ceux qui voudront voir l'éloge de son esprit et de son cœur en même temps doivent lire Alexander ab Alexandro, qui a décrit assez amplement la manière dont lui et quelques autres furent régalés par Altilius, quand ils le furent féliciter de sa prélature (7). Il leur donna un souper plus conforme à son premier état qu'à la dignité épiscopale dont il était alors revêtu: il n'avait pas encore répudié les Muses, ses premières maîtresses (supposé qu'il les ait jamais répudiées); ainsi l'entretien roula sur quelques vers de Martial, qui avaient été chantés par un jeune musicien.

(C) *L'un des plus beaux poëmes d'Altilius est celui qu'il composa sur le mariage d'Isabelle d'Aragon.*] C'est par-là, et par ses élégies, qu'il acquit sa réputation: *Usque adeò molliter ac admirandè in elegis et heroïco carmine excelluit, sicuti ex Epithalamio Isabellæ Aragoniæ perspici potest, ut Pontani atque Actii testimonio antiquis vatibus æquaretur* (8). Jules Scaliger a trouvé trop de profusion dans l'épithalame: voici le jugement qu'il en a fait: *Gabriel Altilius epithalamium cecinit longè optimum, excellentissimum verò futurum, si sibi ille temperâsset. Dùm enim vult omnia dicere, afficit auditorem aliquandò fastidio tanto quantâ in aliis voluptate. Est enim nimius, quod vitium illi genti est peculiare. Est enim totis illis Italiæ tractibus perpetua loquendi fames* (9). Cela n'est guère obligeant pour ceux de Naples (10).

(D) *On lui a reproché d'avoir négligé les Muses, qui lui avaient été si utiles.*] On a de la peine à digérer qu'un évêque soit l'auteur de ce reproche, et qu'il l'ait exprimé en termes si durs: *Is virtutis merito Policastri (ea urbs olim Buxentum fuit) antistes factus, à Musis per quas profecerat, celeriter* IMPUDENTERQUE *discessit*, MAGNO *herclè* INGRATI *animi* PIACULO, *nisi ad spem non injustæ veniæ ob id culpa tegeretur, quòd ad sacras litteras nequaquàm ordinis oblitus tempestivè confugisset* (11). Voyez sur cela les réflexions judicieuses de M. Baillet (12). Ces quatre vers de Latomus ne sont pas mauvais:

Audiit Altilius desertis transfuga Musis,
In quarum tabulis nobile nomen erat.
Sed quid peccavit si demereatur, ut olim
Carminibus Phœbum, nunc pietate Deum?

(1) Pauli Jovii Elog., *cap. CXXV.*
(2) Ughelli Italia sacra, *tom. VII*, *p.* 796.
(3) Toppi, Bibliotheca Napoletana, *pag.* 101.
(4) Jovius, *in* Elogiis, *cap. CXXV.*
(5) *Voyez ci-dessous*, *citation* (17).
(6) *In* Peplo Italiæ.
(7) Alex. ab Alex. Genial. Dierum *lib. V*, *cap. I.*
(8) Jovius, Elogior. *cap. CXXV.*
(9) Jul. Cæsar. Scalig. Poëtices *lib. VI*, *p.* 736.
(10) *Voyez la remarque* (H) *de l'article* ALEXANDER AB ALEXANDRO, *vers la fin.*
(11) Paul Jovius, Elogiorum *cap. CXXV.*
(12) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *tom. I*, *pag.* 138. *Voyez aussi tom. III*, *pag.* 82.

Altilius aurait été plus blâmable, si, après avoir obtenu la mitre à force de prêcher, il eût fait comme bien d'autres, qui ne prêchent plus dès qu'ils se voient au rang d'évêque. Ils savent, qu'afin de conserver cette sorte de domination, il n'est pas besoin d'employer les mêmes expédiens dont on s'est servi pour y parvenir (13).

Paul Jove n'a guère été plus heureux quant à la question de fait. Il prétend qu'Altilius ne fit plus de vers depuis son élévation à l'épiscopat, et que le plus beau de ses poëmes est l'Épithalame d'Isabelle d'Aragon (14). Je ne doute pas que cette Isabelle ne soit celle qui fut accordée le 1er. de novembre 1472 avec Jean Galeas Sforce, duc de Milan. Je ne saurais donc me persuader qu'Altilius soit coupable de la désertion qu'on lui impute. Il devint évêque l'an 1471 : le plus beau de ses poëmes fut composé depuis ce temps-là : peut-on donc se plaindre que la mitre l'ait fait abandonner le Parnasse? Notez qu'il fit cet Épithalame, non pas au temps des fiançailles, mais au temps des noces d'Isabelle d'Aragon, c'est-à-dire, l'an 1489 (15). Cela se prouve par les premiers vers :

Purpureos jam læta sinus Tithonia conjux
Extulerat, roseoque diem patefecerat ortu,
Cœruleum tremulo percurrens lumine pontum,
Qui cupido sua vota viro desponsaque DUDUM
Connubia, OPTATOSQUE *locos et gaudia ferret.*

Par-là, nous convainquons d'une grosse faute l'abbé Ughelli, qui a dit qu'Altilius mourut dans son évêché de Policastro, l'an 1484 (16). On peut prouver qu'il ne mourut qu'environ l'an 1501 ; car Jovien Pontanus observe, en parlant de la nouvelle de sa mort, que Sannazar s'en allait en France avec le roi Frideric (17).

(E) *On n'a inséré dans les recueils de Gruterus et de J.-M. Toscan, que l'Épithalame d'Isabelle d'Aragon.*] J'entends par le recueil de Gruterus l'ouvrage qu'on intitule *Deliciæ CC. Italorum Poëtarum, collectore Ranutio Ghero.* Le recueil de Jean-Matthieu Toscan est intitulé, *Carmina illustrium Poëtarum Italorum.* Cet auteur dit dans son *Peplum*, qu'il n'a lu que l'Épithalame, et quelque peu d'épigrammes d'Altilius. Celui qui a procuré en 1689 une nouvelle édition des poésies latines de Sannazar (*), et qui les a ornées de quelques notes, observe qu'il ne se souvient point d'avoir vu d'autres pièces imprimées d'Altilius, que l'Épithalame et une épigramme ; d'où il infère qu'il s'en est perdu beaucoup, puisque Paul Jove parle des élégies de ce poëte, et que Sannazar lui attribue des odes (18). Pour réparer en quelque façon cette perte, on nous a donné dans les notes sur Sannazar trois ou quatre pièces d'Altilius, qu'on avait en manuscrit *. Le Toppi fait mention de trois pièces d'Altilius, insérées *ne' Fiori delle Rime de' Poeti illustri raccolti ed ordinati da Girolamo Ruscelli, stampati in Venetia, nel* 1558, *in*-8°. (19). Ces trois pièces sont : *Gabrielis Altilii Lamentatio, ejusdem Epithalamium, ejusdem Elegia.*

(13) Salluste *a dit que*, Imperium facilè iis artibus retinetur, quibus initio partum est.

(14) Jovius, Elogiorum *cap. CXXV.*

(15) *M.* de la Monnaie *m'a communiqué cette remarque.*

(16) Ughelli Ital. Sacra, *tom. VII, pag.* 796.

(17) Jovian. Pontanus, *in Dialogo cui titulus* Ægidius, *pag.* 1471, 1487. *M.* de la Monnaie *m'a indiqué cela.*

(*) C'est feu M. Broeckhusius. REM. CRIT.

(18) Notæ in Sannaz., *pag.* 184.

* *La Monnaie sur les* Jugemens des Savans, *n°.* 1234, *et Leclerc après lui, et Joly après eux, remarquent que ces pièces avaient paru à la suite des poésies de Bazilius Zanchius, Bâle, chez Oporin,* 1555, *in*-8°.

(19) Toppi, Bibliotheca Napoletana, *p.* 102.

ALTING (HENRI), professeur en théologie à Heidelberg et à Groningue, naquit à Embden, le 17 de février 1583. Sa famille était depuis long-temps fort considérable dans la Frise. Dès le berceau, il fut destiné à une charge où son père s'était signalé ; je veux dire au saint ministère (A). Pour cet effet, on l'envoya de fort bonne heure aux écoles ; et après qu'il eut fait à Groningue ses humanités et son cours de philosophie, on le fit aller en Allemagne, l'an 1602. Il s'arrêta trois ans à Herborn, et y fit de si grands progrès sous le célèbre Piscator, sous Matthias Mar-

tinius et sous Guillaume Zepperus, qu'il obtint la permission d'enseigner la philosophie et la théologie. Il se préparait à voyager en Suisse et en France, lorsqu'il fut choisi pour être précepteur de trois jeunes comtes (*a*) qui étudiaient à Sedan avec le prince électoral palatin. Il prit possession de cet emploi au commencement de septembre 1605. L'orage qui menaça le duc de Bouillon de la part de Henri IV, et qui n'eut aucune suite, fut cause que le prince électoral sortit de Sedan avec ces autres jeunes seigneurs, en l'année 1606. Alting les suivit à Heidelberg, où il continua d'instruire les trois jeunes comtes. Il fut même admis à donner quelques leçons de géographie et d'histoire au prince électoral, et il devint tout-à-fait son précepteur, l'an 1608. On en peut trouver des preuves dans la Bibliothéque Vaticane (B). Il l'accompagna à Sedan en cette qualité, et il l'instruisit d'une si bonne manière, que ce jeune prince, après son retour à Heidelberg, en 1610, étant interrogé sur tous les points de la religion devant le duc de Deux-Ponts, administrateur de l'électorat, et devant plusieurs autres personnes d'importance, répondit fort pertinemment, et en latin. Il fut l'une des personnes d'élite qui accompagnèrent en Angleterre le jeune électeur, l'an 1612. Il y acquit la connaissance de George Abbot, archevêque de Cantorbéri; celle de King, évêque de Londres; et celle du docteur Hacquell, précepteur du prince de Galles. Il eut même l'honneur de parler avec le roi Jacques. Les noces de l'électeur et de la princesse d'Angleterre ayant été célébrées à Londres au mois de février 1613 (*b*), Alting prit les devans avec ses anciens disciples, et arriva à Heidelberg le 1er. d'avril. Au mois d'août suivant, on lui donna la profession des lieux communs de théologie; et, comme il n'aurait pas pu présider à des disputes s'il n'eût été docteur en théologie, il fallut qu'au mois de novembre il reçût le doctorat selon les cérémonies ordinaires. En 1616, on lui conféra une charge qui n'était pas peu pénible : ce fut la direction du séminaire, s'il m'est permis d'appeler ainsi le *collége de la Sapience*, qui était à Heidelberg. On voulait lui donner la profession que la mort de Coppenius rendit vacante l'an 1618 : c'était la seconde chaire dans la faculté de théologie; mais il s'en excusa, et fit qu'elle fût donnée à Scultet. Il donna des preuves éclatantes de son savoir dans le synode de Dordrecht, où il fut envoyé avec deux autres députés du Palatinat (*c*). Ce fut alors que l'académie de Leide fut réhabilitée par rapport au doctorat qu'elle avait laissé éteindre. Alting y créa solennellement licencié en théologie le professeur Jean Polyander, qui ensuite reçut de Scultet le caractère de docteur, et se vit par-là revêtu de l'autorité requise pour conférer le doctorat à

(*a*) *Le comte de Nassau, le comte de Solms et le comte d'Isenberg.*

(*b*) Konig *ne lui donne pas un temps convenable, en disant*, vixit anno 1613 : *ce n'était point encore son état le plus florissant.*

(*c*) *Abraham Scultet, et Paul Tossan. Ce dernier fut député du senat ecclésiastique, les deux autres, de l'académie.*

ses collègues. Alting conçut sans doute bien des espérances peu après son retour à Heidelberg. Les troubles de Bohème valurent une couronne à l'électeur palatin ; mais ces beaux commencemens furent suivis d'une affreuse ruine. Tilli prit d'assaut Heidelberg au mois de septembre 1622, et y laissa commettre tous les désordres qu'on se peut imaginer (C). Alting, échappé comme par miracle à la fureur du soldat (D), alla trouver sa famille qu'il avait envoyée depuis quelque temps à Heilbron. Il la rejoignit à Schorndorf, et eut de la peine à y pouvoir séjourner durant quelques mois : les ministres luthériens exerçaient contre lui le dogme de l'intolérance (E). Il se retira avec sa famille à Embden, l'an 1623, et fut d'abord saluer le roi de Bohème à la Haie. Ce prince le retint auprès de lui pour l'instruction de son fils aîné (*d*), et ne voulut point consentir qu'il s'engageât à servir l'église d'Embden, qui le demandait pour ministre, ni l'académie de Franeker, qui, en 1625, lui offrit la place de professeur en théologie, que la mort de Sibrant Lubbert avait fait vaquer. Ce prince consentit avec peine, l'année suivante, qu'il acceptât une profession en théologie à Groningue. Alting en prit possession le 16 de juin 1627, et ne la quitta qu'avec la vie. Il est vrai qu'il était parfaitement résolu, en 1633, de changer Groningue contre Leide ; mais il s'était réservé cette condition, que les états de Groningue y consentiraient ; or, c'est ce qu'ils ne firent pas. Il est vrai encore qu'il avait prêté l'oreille aux propositions que le prince Louis Philippe (*e*) lui fit faire en 1634, de venir rétablir l'académie d'Heidelberg et les églises du Palatinat ; et qu'il s'était déjà avancé jusqu'à Francfort, au travers de mille périls ; mais la bataille de Norlingen, gagnée par les Impériaux, fit évanouir cette entreprise. Il fallut qu'il s'en retournât à Groningue par des chemins détournés. Il ne paraît dans son histoire aucune autre envie de transmigration. Les dernières années de sa vie furent un temps très-fâcheux ; les chagrins et les maladies le persécutèrent cruellement. Il eut tant de regret de la mort de sa fille aînée, en 1639, qu'il en tomba dans une opiniâtre mélancolie qui lui causa une fièvre quarte, dont il ne guérit qu'avec mille peines, et encore n'en guérit-il qu'imparfaitement ; car les restes de la maladie dégénérèrent l'an 1641, en une fâcheuse léthargie. Cent combats livrés par les médecins à ce mal l'avaient à peine chassé, qu'il survint une affliction domestique qui ramena plus que jamais l'infirmité corporelle. Alting perdit sa femme l'an 1643, et en conçut tant de chagrin, qu'il ne fut plus capable de surmonter la mélancolie. Il ne fit presque, depuis cette solitude jusqu'au jour de sa mort, que passer d'infirmité en infirmité. Il mourut chrétiennement et dé-

(*d*) *Qui périt sur la mer de Haerlem, le 7 de janvier* 1629

(*e*) *Il était administrateur du Palatinat, et il offrit en* 1633 *à Alting une place de professeur en théologie, et de sénateur ecclésiastique.*

votement, le 25 d'août 1644. C'était un homme de beaucoup de mérite. Les livres qu'il a composés (F) font foi de sa science et de son application au travail académique ; et on sait d'ailleurs qu'il se mêlait d'autres choses pour le service du prochain. Il allait voir tous les ans le roi de Bohème, et faisait la revue des études de la famille royale. Il travailla puissamment aux collectes qui furent faites dans tout le monde protestant pour les églises d'Allemagne, et principalement pour celles du Palatinat. Il fut l'un des trois économes des collectes d'Angleterre, et il présida aux aumônes de Louis de Geer. Je ne parle point de deux commissions importantes dont il fut chargé, dont l'une regarde la revue qui se fit à Leide de la nouvelle version flamande de l'Écriture, et l'autre regarde la visite de la comté de Steinfurt. Il eut des collègues dans la première ; mais il fut le seul inspecteur général dans la seconde, le comte de Bentheim l'ayant fait venir pour informer contre le socinianisme qui menaçait le pays, et pour mettre un bon ordre dans les églises. Alting, à ce que dit son Éloge, n'était point un théologien querelleux (G) : il ne s'amusait point à la vétille des faux scrupules ; il n'aimait point les nouveautés ; il était zélateur de l'ancienne traditive, ennemi des subtilités de l'école, et il ne voulait puiser que dans l'Écriture (*f*). Toutes les personnes de sa profession devraient régler leur domestique comme le sien était réglé (H). On n'en parlait que pour dire en général que tout y était dans l'ordre : il ne fournissait point d'autre matière aux conversations. Il s'était marié à Heidelberg, l'an 1614, et avait eu sept enfans. Il y en eut trois qui lui survécurent, une fille et deux garçons. L'aîné a été professeur en droit à Deventer (*g*). L'article suivant traite de l'autre.

(*f*) *Theologiam probabat ac tuebatur solidam ac masculam, non ex lacunis scholasticorum, etsi illarum inexpertus non esset, sed ex fontibus Siloë et Scripturarum derivatam ; ut gloriæ sibi duceret se ab imperitis nonnullis ac nasutis Palæmonibus traduci tanquàm Theologum scripturarium et Biblicum.* Vita Alting.

(*g*) *Tiré de la* Vie de Jacques Alting, *parmi celles des professeurs de Groningue, imprimées in-folio, l'an* 1654.

(A) *Son père s'était signalé dans le saint ministère.*] Il s'appelait Menso Alting, et était petit-fils d'un autre Menso, qui avait été donné en otage au duc de Gueldre, par les états de Drente, l'an 1523. Un autre Menso Alting, bisaïeul de celui qui fut donné en otage, avait été conseiller de Reinold-le-Gras, duc de Gueldre, et s'était retiré au pays de Drente, l'an 1361 (1). Menso Alting, le ministre, fut le premier, qui, avec deux autres, prêcha la réformation dans le territoire de Groningue, environ l'an 1566, pendant les violences du duc d'Albe, *sub ipsâ Albani ducis grassante tyrannide* (2). Il fut aussi le premier ministre qui prêcha dans la grande église de Groningue, après la réduction de la place au pouvoir des états-généraux, l'an 1594. Il servit fidèlement l'église d'Embden 38 ans, et s'opposa avec un courage ferme aux fureurs des anabaptistes, et aux machinations des ubiquitaires. Il mourut le 7 d'octobre 1612, le jour même que son fils et Abraham Scultet pensèrent périr sur le lac de Haerlem : *Subitâ ac procellosâ coortâ tempestate, naufragio ac submersione*

(1) Vita Jacobi Alting.

(2) *J'avertis le lecteur que le duc d'Albe n'arriva dans le Pays-Bas qu'en* 1567 : *ainsi l'auteur de la* Vie de Henri Alting *n'a pas été ici assez exact.*

proximi (Scultetus et Altingius), *ægrè tandem toto corpore madentes, salvi tamen divinâ clementiâ in proximam ripam evaserunt* (3). Sa vie, amplement écrite par Ubbo Emmius, est entre les papiers de ses héritiers (4).

(B) *Il a été précepteur du prince électoral palatin : on en peut trouver des preuves dans la Bibliothéque Vaticane.*] On y conserve les thèmes du roi de Bohême, corrigés de la main d'Alting ; et on les montre aux voyageurs, à ce que dit l'auteur de la Vie de ce professeur. Il ajoute, que ces monumens ne sont pas moins dignes d'être montrés aux curieux, que la plupart des reliques qu'on leur montre : *Hujus magisterii ejus ne unquàm apud posteros intestata queat esse industria, vel Roma, quod miremur, faciet, quæ in Bibliothecâ Vaticanâ inter Heidelbergensia cimelia, dicam an spolia, ostentat themata et exercitia styli regis Bohemiæ*, Altingii *manu emendata*, eruditis peregrinatoribus *minimèque superstitiosis visenda, atque non minùs credo, quàm pleræque ipsorum reliquiæ ἀξιοθέατα, digna spectatu* (5).

(C) *On commit, dans la prise d'Heidelberg, tous les désordres qu'on se peut imaginer.*] On pilla, on tua, on viola, on gêna ; en un mot, on n'oublia rien de tout ce que la fureur du soldat, animée par le faux zèle de religion, est capable de commettre : *Urbs. . . . impetu et vi capta, omniaque dira exempla passa direptionis, lanienæ, libidinis, quæ militaris licentia, victoris insolentia, odium religionis, barbarorum Croatarum feritas comminisci potuêre aut patrare.... Eâ nocte insomni et mœstâ inter lamenta et ejulatus quibus omnia undique perstrepebant, aut sequioris sexûs vim patientis, aut virorum equuleis subditorum, ac per varia tormenta ac vulnera lentâ citâve morte affectorum, etc.* (6). Voilà les fruits ordinaires de la guerre : voilà de quoi faire trembler ceux qui l'entreprennent, ou qui la conseillent, pour remédier à des maux qui peut-être n'arriveraient jamais, et qui, au pis aller, seraient quelquefois beaucoup moindres que les maux qui suivent nécessairement une rupture. Nous aurons lieu de rapporter plus d'une fois les angoisses où de grands capitaines se sont vus réduits, lorsque leur conscience leur reprochait les ravages dont ils avaient été cause.

(D) *Il échappa comme par miracle à la fureur du soldat.*] Les circonstances de son évasion méritent d'être rapportées. Il était dans son cabinet lorsqu'il apprit que l'ennemi, maître de la ville, commençait à la saccager. Il ferma le verrou de sa porte, et n'eut recours qu'à l'oraison. Un de ses amis, accompagné de deux soldats, fut l'avertir de se retirer par la porte de derrière chez le chancelier, dont la maison avait été mise sous une bonne sauvegarde, parce que le comte de Tilli voulait avoir en leur entier tous les papiers qui y étaient. Le lieutenant colonel du régiment de Hohenzollern gardait cette maison. *Avec cette hache*, disait-il, *j'ai tué aujourd'hui dix hommes : le docteur Alting serait bientôt le onzième, si je savais où il est caché. Qui êtes-vous ?* poursuivit-il, en adressant la parole à ce docteur. Alting ne fut pas si troublé, qu'il n'inventât sur-le-champ une réponse, qui n'était pas la plus fausse qu'il pouvait faire. *J'ai été régent*, répondit-il, *dans le collége de la Sapience.* L'auteur de son Éloge compare cette réponse à celle que fit saint Athanase : *Sanè*, dit-il, *ille vultus, ille habitus, ille sermo, is rerum articulus quemvis alium percellere poterat : at noster imperterritus, solerti tamen usus responso, nec apertè se negavit Altingium, nec tamen intempestivè se prodidit, eâdem ferè quâ olim in casu simili sanctus Athanasius dexteritate usus.* « *Ego*, inquit, *ludimagister fui in collegio Sapientiæ.* » Le lieutenant colonel lui promit de le sauver. Le lendemain, les jésuites prirent possession de la maison, et en firent décamper si vite cet officier, qu'il n'eut pas le temps de s'informer de son régent du collége de la Sapience. Alting se trouva donc entre les mains des jésuites ; mais il s'était sauvé dans un galetas ; et, par bonheur, un cuisinier de la cour électorale fut employé par le comte de Tilli, dont la cuisine fut logée dans la maison du chancelier.

(3) Vita Henr. Alting.
(4) Vita Jacobi Alting.
(5) Vita Henr. Alting.
(6) *Ex* Vitâ Henr. Alting.

Cet homme nourrit en secret Alting dans le galetas, et lui fournit même le moyen d'aller voir ce qui se passait chez lui. Il lui donna pour escorte trois soldats de l'armée bavaroise. Alting trouva sa maison dans un grand désordre, et son cabinet au pouvoir d'un capitaine, qui lui dit, ou par moquerie, ou par courtoisie, qu'il lui permettait d'emporter tel livre que bon lui semblerait. Ou ne voulut point accepter son offre, et l'on se contenta de lui répondre, que, si ces choses lui appartenaient, on souhaitait que Dieu lui en accordât une plus longue possession qu'à leur premier maître. Alting essuya mille périls en s'en retournant; et, au bout de trois jours, Tilli lui permit de se retirer. J'ai lu quelque part que si Alting n'avait pas craint d'exposer son propre bien, et de passer pour plagiaire, il aurait pu sauver plusieurs livres de la bibliothéque électorale, et qu'il en avait transporté plusieurs au collége de la Sapience; mais j'avoue que je n'entends rien à tout cela : j'y trouve de la contradiction. Si, de peur de passer pour plagiaire, il ne transporta point dans son cabinet aucun livre de la bibliothéque électorale, pourquoi dites-vous qu'il en avait retiré plusieurs au collége de la Sapience, et qu'il aurait pu en sauver plusieurs? Outre que, selon l'auteur de sa Vie, il n'eut permission que d'emporter un volume. Lisez pourtant ce qui suit : *Hunc* (Quintilianum) *et alios illius bibliothecæ libros suâ manu in collegio Sapientiæ exceperat Henricus Altingius, atque ex communi illo incendio bavarico eripuisset, nisi suis reculis timuisset, et ne plagiarius haberetur, si antiquus liber in ejus supellectile reperiretur, veritus fuisset* (7).

(E) *Les ministres luthériens exerçaient contre lui le dogme de l'intolérance.*] A la prière de l'électrice, il obtint du duc de Wirtemberg la permission de séjourner à Schorndorf. Il s'y arrêta jusqu'au mois de février qui suivit la désolation du Palatinat. Les ministres luthériens murmuraient de ce séjour, et de la permission que le duc lui avait donnée : le fondement de leur chagrin était qu'Alting était un professeur d'Heidelberg. *Ibi ad februarium usque hæsit, facultate hâc per serenissimam Electricem impetratâ à duce Wirtembergico, cujus aliàs ministri lutherani quasi Ponti Axeni accolæ, aut aves Diomedæ, quæ solos socios gratenter excipiunt, id ferebant ægerrimè, non aliâ de causâ quàm quòd* Altingius *professor esset Heidelbergensis* (8). Je crois en effet qu'ils eussent mieux observé les droits d'hospitalité envers un marchand du Palatinat, ou même envers un professeur calviniste d'un pays très-éloigné, qu'envers un professeur d'Heidelberg. Le Palatinat était voisin du Wirtemberg : les professeurs de Tubingue, et ceux d'Heidelberg, se choquaient de temps en temps par des thèses, et par des écrits polémiques. Voilà une source de haine théologique et professorale. Mais, après tout, il n'est pas possible d'excuser l'intolérance qu'on eut pour Alting. Il était échappé du milieu des flammes papales : l'injure que l'ennemi commun lui avait faite lui devait servir d'une puissante recommandation; sa foi ne différait de celle de Wirtemberg qu'en des choses non essentielles. Si l'on avait à se haïr et à se persécuter pour la religion, on devrait attendre que l'on fût, comme les peuples d'Égypte, les uns au service d'un dieu, et les autres au service d'un tout autre dieu :

Inter finitimos vetus atque antiqua simultas,
Immortale odium, et nunquàm sanabile vulnus
Ardet adhuc Ombos, et Tentyra, summus utrinque
Indè furor vulgo, quòd numina vicinorum
Odit uterque locus, quùm solos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit (9).

Aussi voit-on que les promoteurs des guerres ecclésiastiques supposent toujours que les différens sont d'une extrême conséquence. *C'est une gangrène*, disent-ils; *c'est la sape des fondemens de la religion.*

(F) *Les livres qu'il a composés.*] Voici ceux qui ont été donnés au public *: *Notæ in decadem problematum Johannis Behm de glorioso Dei et beatorum cœlo*, Heidelbergæ, 1618. *Loci*

(7) Lomeier, de Biblioth., *pag.* 278. *Je ne sais si* plagiaire *se dit d'un homme qui dérobe, non les pensées d'un auteur, mais un livre ou un volume en espèce, sans le publier sous son nom.*

(8) Vita Altingii.

(9) Juvenal. Sat. *XV*, *vs.* 33.

* *Cette liste est très-incomplète, dit M. Stap*

communes, cum didactici, tum elenctici: Problemata, tam theoretica, quàm practica: Explicatio catecheseos Palatinæ cum Vindiciis ab Arminianis et Socinianis, Amstelodami, 1646, en trois volumes. *Exegesis Augustanæ confessionis, unà cum syllabo controversiarum lutheranarum*, Amstelodami, 1647. *Methodus theologiæ didacticæ et catecheticæ*, Amstelodami, 1650. Ceux qu'on n'a point publiés sont en plus grand nombre: la dernière main manque à quelques-uns. On en voit la liste à la fin de la Vie de l'auteur. J'y ai vu que la *Medulla historiæ profanæ*, publiée par Daniel Pareüs, est un ouvrage de notre Alting: c'est un plagiat qui n'a pas été remarqué par Thomasius, ni par M. Almeloveen (10). L'*Histoire ecclésiastique du Palatinat, depuis la réformation, jusqu'à l'administrateur Jean Casimir*, est parmi les ouvrages manuscrits d'Alting l'un des plus considérables.

(G) *Il n'était point un théologien querelleux.*] Rapportons les propres termes de son historien: *Alienus à jurgiis et vitilitigiis cuminisectorum; ab iis distinctiunculis et ineptiis sophistarum, quibus mysteria salutis potiùs implicantur quàm explicantur; à scrupulositatibus præcisistarum, qui nodum quærunt in scirpo, colant culicem, camelum deglutientes* (11). La secte des précisistes faisait du bruit en Hollande, il y a quarante ans (12), plus ou moins: la voilà fort bien caractérisée; on y coule le moucheron, on y engloutit le chameau; on y ouvre la porte à des disputes qui ne servent qu'à l'armement des profanes et des libertins. Poursuivons: *ab omni deniquè καινοφονίᾳ et novatione in theologicis, quasi illud semper Tertulliani tenens, « primum quodque verissimum. »* Il n'y a point de doute que l'amour des nouveautés ne soit une peste qui, après avoir mis en feu les académies et les synodes, ébranle et secoue les états, et les bouleverse quelquefois: ainsi l'on ne saurait trop louer les professeurs qui recommandent à leurs disciples de s'éloigner de cet esprit d'innovation. Il ne faut pas se rebuter, sous prétexte qu'en recommandant fortement l'observation de l'ancienne et commune traditive, il semble qu'on suppose le principe ou la voie de l'autorité, que l'on a rejetée quand on a eu à combattre l'Église romaine: il ne faut point, dis-je, se décourager pour tout cela; car si l'on attendait à se servir d'une raison jusqu'à ce qu'elle fût à couvert de toute difficulté, on serait trop longtemps sans rien faire.

(H) *Les ministres devraient régler leur domestique comme le sien était réglé.*] On savait seulement que personne ne savait ce qui s'y passait, hormis qu'on n'ignorait pas que toutes choses y étaient dans la bienséance, et selon la crainte de Dieu: *Hinc in familiâ ejus omnia semper pacata, omnia ordinata, de quâ hoc solum sciretur, quod à nemine sciretur quid in illâ fieret, nisi quòd piè, compositè, decenter omnia fieri neminem lateret* (13). Cela est cent fois plus beau que si le monde s'entretenait de ce qui se dit, et de ce qui se passe chez un ministre. *On y a débité une telle nouvelle ce matin* (14), dit l'un. *On y disputa hier au soir sur une telle réflexion de nouvelliste*, dira l'autre. *Il peut s'excuser comme Adam*, dit un troisième, *et dire*, la femme que tu m'as donnée me l'a fait faire. *Quoi*, dit un quatrième, *vous n'avez appris cette circonstance qu'en ce lieu-là? je m'en défie. C'est un mauvais bureau d'adresse, etc.: la* Nympha loquax, *qui y préside, ajoute et fait ajouter ce que bon lui semble aux relations. Je ne veux point de ses gloses, ni de ses commentaires; j'en appelle au texte, quelque incertain qu'il puisse être.* Il ne faut pas s'étonner qu'Alting ait été inconsolable après la mort de son épouse, s'il est vrai, comme son historien le débite, qu'il ait vécu avec elle près de trente ans, sans aucune plainte ni contestation: *Cum eâ per annos propè triginta sine rixâ, sine querelâ conjunctissimè vixit* (15). Peu de gens se peuvent vanter d'une telle chose, et se plain-

fer dans la Biographie universelle; *mais les nombreux ouvrages d'Alting n'ont plus qu'un intérêt historique.*

(10) *Il a publié un* Catalogue des Plagiaires *à la fin de ses* Amœnitates Theologico-Philologicæ, *Amstelod.* 1694, *in-8°.*

(11) Vita Jacobi Alting.

(12) *On écrit ceci en* 1698.

(13) Vita Jacobi Alting.

(14) *Conférez avec ceci la remarque* (N) *de l'article de* GRUTERUS.

(15) Vita Jacobi Altingii.

dre d'ignorer si les effets de la réconciliation sont aussi doux dans le mariage, que dans la galanterie :

Amantium iræ amoris integratio est (16).

(16) Terent. Andr., *act. III*, *sc. III*, *vs.* 24.

ALTING (Jacques), fils du précédent, a été professeur en théologie à Groningue. Il naquit à Heidelberg, le 27 de septembre 1618, pendant la députation de son père au synode de Dordrecht. Toute son enfance fut un perpétuel changement de lieu (A). Il fit ses études à Groningue avec beaucoup de succès; et, comme sa grande passion était pour les langues orientales, il s'en alla à Embden, l'an 1638, afin de profiter des lumières du rabbin *Gumprecht Ben-Abraham*. Il alla en Angleterre l'an 1640, s'y fit connaître aux plus grands hommes, y prêcha, et y fut reçu prêtre de l'église anglicane par le docte Jean Prideaux, évêque de Worcester. Il avait résolu d'y passer toute sa vie ; mais il accepta la profession en hébreu, que la mort de Gomarus rendit vacante à Groningue. Il y fut installé le 13 de janvier 1643, le même jour que Samuel Des-Marets fut installé à la profession de théologie que le même Gomarus avait exercée. Les titres et les charges d'Alting augmentèrent avec le temps : il fut reçu docteur en philosophie, le 21 d'octobre 1645 ; prédicateur académique, l'an 1647 ; docteur et professeur en théologie, l'an 1667. Il avait fait deux voyages à Heidelberg, l'un en l'année 1651, l'autre en l'année 1662 : et il avait reçu mille témoignages d'estime de l'électeur palatin Charles Louis, qui le sollicita plusieurs fois d'accepter là une chaire de théologie, de quoi il s'excusa honnêtement. Il se brouilla dans peu de temps avec son collègue Samuel Des-Marets ; et il était difficile que cela n'avînt, vu que leur méthode d'enseigner n'était pas la même, et que sur divers points ils n'avaient pas les mêmes principes. Alting s'attachait à l'Écriture, sans aucun mélange de théologie scolastique. Il entrait dans la carrière de la gloire ; il se hâtait de s'y avancer : il ne manquait ni d'esprit ni d'érudition pour soutenir ses sentimens. Les premières leçons qu'il fit chez lui sur le catéchisme attirèrent tant d'auditeurs, que, faute de place dans sa chambre, il fallut qu'il se servît de l'auditoire académique. Il avait pour lui la plupart des étudians étrangers. Son collègue était habitué à se servir des distinctions et de la méthode des scolastiques : son nom faisait du bruit depuis long-temps ; il publiait quantité de livres ; il avait un grand feu d'esprit, beaucoup de savoir ; les proposans du pays s'attachaient à lui comme au chemin le plus sûr d'avoir une église ; car toutes les paroisses étaient servies par des ministres qui avaient étudié selon sa méthode. En voilà plus qu'il n'en faut pour allumer et pour entretenir la division, quand même le tempérament ne se mettrait pas de la partie. Alting avait à combattre des obstacles très-puissans : la pluralité des voix et l'autorité de l'âge étaient du côté de son adversaire, qui d'ailleurs avait pour lui une batterie capable de

gendarmer tout le monde, et de réveiller les préjugés les plus vénérables; c'était de dire qu'Alting était un innovateur, un homme qui remuait les bornes sacrées que nos pères avaient si sagement mises sur les confins de la vérité et du mensonge. Il devint accusateur public seulement sur XXXI propositions erronées qu'il imputait à Jacques Alting. Les curateurs de l'académie envoyèrent aux théologiens de Leide l'écrit de l'accusateur et la réponse de l'accusé, sans eu avertir les parties, et les prièrent de prononcer là-dessus. On rendit un jugement digne de remarque (B): on trouva Alting exempt d'hérésie; on blâma seulement son imprudence à forger de nouvelles hypothèses; d'autre côté, on trouva que Des-Marets avait manqué de modestie et de charité (*a*). Ce dernier n'acquiesça point à ce jugement, et n'accepta pas l'offre du silence: il voulut que la cause fût examinée par les consistoires, par les classes et par les synodes; mais les supérieurs n'y voulurent pas consentir, et défendirent d'écrire ni pour ni contre le jugement des théologiens de Leide: ainsi l'ouvrage de Des-Marets, *Audi et alteram partem*, fut supprimé. Cette querelle fit un grand bruit, et eût pu avoir de fâcheuses suites, par la vocation de Des-Marets à l'académie de Leide (*b*); mais il mourut à Groningue (*c*) avant que de prendre possession de cet emploi. Il se fit une manière de réconciliation au lit de mort (C): j'en parlerai dans les remarques. Alting fut obligé de se plaindre qu'on l'avait joué (D), et ne fut point en repos après avoir été délivré d'un adversaire si terrible: le clergé grondait éternellement contre ce qu'il appelait innovations (E); mais le bras séculier arrêtait par sa prudence les tempêtes synodales ou consistoriales, et menaça d'interdiction ceux qui, dans quelque assemblée ecclésiastique, remueraient la querelle de ces deux athlètes. Alting n'eut guère de santé les trois dernières années de sa vie; et enfin, une fièvre continue qui n'avait duré que neuf jours, l'ôta de ce monde, le 20 d'août 1679. Il mourut pieusement, résigné aux ordres de Dieu; et recommanda plusieurs fois à Menso Alting, son cousin, bourgmaître de Groningue, l'édition de toutes ses Œuvres. On a satisfait à ce désir quelques années après sa mort, par l'impression de cinq volumes in-folio (F). Il avait vécu hors du mariage jusqu'à l'âge de près de trente ans: enfin, il s'ennuya de cet état, et se maria (G). S'il avait encore vécu quelque temps, il aurait composé deux livres, l'un en latin, l'autre en flamand. Le premier eût été une *Apologie de sa doctrine*, et l'autre une *Histoire de sa Vie* depuis son professorat; et l'on aurait vu par ce moyen l'injustice qu'on lui avait faite, en lui suscitant une

(*a*) *Cùm Altingium ab omni hæreseos notâ absolverent, in ipso autem prudentiam in procudendis novè inventis, in Maresio modestiam et charitatem requirerent.* Vita Jacobi Alting.

(*b*) *Et res miram habitura catastrophen, Maresio quamquam sene ad theologiæ professionem Lugdunum in Batavis vocato.* Vita Jacobi Altingii.

(*c*) *Au mois de mai* 1673.

longue suite de chagrins (*d*) (H). Voilà ce que j'ai extrait de sa Vie, qui est à la tête du premier volume de ses OEuvres. Si quelqu'un trouve des faussetés dans cet article, je le prie de ne s'en prendre pas à moi, qui n'ai fait que rapporter fidèlement ce que m'a fourni l'ouvrage que j'ai cité. J'avertis une fois pour toutes, que je ne me rends point caution de ces sortes de récits. Je conclus par cette remarque : c'est qu'Alting était un théologien fort attaché au texte de l'Écriture, au coccéianisme et au rabbinisme. Cette dernière application l'exposa à une terrible injure (I). Il prêchait bien en trois langues, en allemand, en flamand et en anglais.

(*d*) *Ex* Vitâ Jacobi Altingii *in limine* Operum, *editor. Amstelodami*, *an.* 1687.

(A) *Toute son enfance fut un perpétuel changement de lieu*] Car, à l'âge de deux ans, on l'envoya chez Chrétien Chytræus, ministre de Bretten. L'année suivante, sa mère, nonobstant sa grossesse, fut obligée de se retirer à Heilbron, où elle le mena; et de là, au bout d'un an, il fallut se retirer à Schorndorf : *Sequente mox anno propter imminentem Heidelbergæ obsidionem, matre etiam comite, eâque tum gravidâ, Hailbronnam, indequè exacto anno Schorndorfium missus est* (1). Henri Alting, son père, l'amena ensuite, avec toute sa famille, à Embden, par des chemins détournés. D'Embden il se transporta à Leide, où il fut précepteur des fils du roi de Bohème. La peste l'obligea d'aller de Leide à Honslaerdijk; enfin il passa de Honslaerdijk à Groningue lorsqu'il y fut appelé pour la profession en théologie, l'an 1672. Jacques Alting était alors âgé de neuf ans.

(B) *On rendit à son sujet un jugement digne de remarque.*] Je ne prétends point prendre partie dans l'affaire particulière dont il s'agit en cette rencontre : je me contente de dire que, dans le général, on ne saurait s'empêcher, sur de pareilles contestations, de juger comme firent les théologiens de Leide. Ceux qui avancent de nouvelles hypothèses, se piquent trop de les soutenir au préjudice de la paix et de la tranquillité ecclésiastique et académique. Ils seront donc orthodoxes tant qu'il leur plaira; mais ils n'auront pas assez de prudence : il y aura de la témérité dans leur fait; car c'est être téméraire que de troubler le repos public sans une grande et urgente nécessité. Ceux qui s'opposent à une nouvelle méthode d'enseigner témoignent trop de passion : je veux croire que quelquefois il n'y a rien de personnel qui conduise leurs démarches; mais ils outrent les choses, ils alarment toute l'Église pour des bagatelles; ils font craindre la dépravation totale de la confession de foi, lorsqu'on n'y donne encore aucune atteinte. Ils seront donc zélés tant qu'il leur plaira : mais ils ne seront ni modérés, ni charitables, ni équitables. Ils seront même aussi imprudens que leurs adversaires : ils ne prennent pas garde qu'une nouvelle méthode dont on ne fait pas semblant de s'apercevoir tombe d'elle-même; au lieu que, si on la choque de droit front, elle dégénère en parti. Le nouveau méthodiste aura des parens dans la régence qui le soutiendront de tous leurs cliens; et ainsi, vous verrez bientôt la combinaison du droit civil et du droit canon, les factions d'état et les factions d'église, appariées ensemble. Que n'a-t-on point à craindre de ce conflit? Qu'on épargnerait de maux à la religion et à l'état, si on se contentait de s'opposer aux innovations fondamentales!

(C) *Il se fit entre lui et Des-Marets une manière de réconciliation au lit de mort.*] Un ministre de Groningue, voyant M. Des-Marets hors d'état de guérison, lui proposa de se réconcilier avec son collègue; et, en suite de son acquiescement, alla proposer la même chose à M. Alting. Celui-ci fit réponse que le silence qu'il avait gardé au milieu des clameurs et des livres de son adversaire répondait de son humeur pacifique; qu'il était toujours prêt d'accepter la paix sous des con-

(1) Vita Jacobi Altingii.

ditions raisonnables ; mais qu'il demandait réparation des injures qui avaient été publiées contre son honneur ; et qu'il ne voyait pas qu'on pût souhaiter aucune liaison avec lui, pendant qu'on le croirait tel qu'on l'avait dépeint. Le médiateur se retira sans proposer autre chose. Peu après, il se répandit un bruit par toute la ville, que M. Alting avait eu la dureté de refuser tout à plat la paix à un collègue mourant : tant il est vrai que les bruits de ville sont peu conformes à l'état naturel des faits ! Le médiateur, accompagné d'un autre ministre, retourna chez M. Alting, et tira de lui un formulaire de satisfaction. Ce formulaire ne plut point au malade, et celui que le malade dicta ne plut point à M. Alting : il fallut employer plus d'allées et de venues que pour la capitulation d'une forteresse. Enfin, le changement que M. Alting inséra au formulaire de M. Des-Marets ayant été accepté, à condition que M. Alting accepterait ce que M. Des-Marets y ajouta, afin que les conditions fussent égales de part et d'autre, on en vint aux signatures ; et ce fut là toute la réconciliation. Notez que les parties ne révoquèrent que les injures personnelles ; car pour ce qui est des accusations doctrinales, l'accusateur en remit le jugement à l'église (2).

(D) *Alting fut obligé de se plaindre qu'on l'avait joué.*] Il fondait sa plainte sur la dernière édition du Système de Des-Marets, où il se voyait fort maltraité. Il prétendait que son adversaire devait abolir tous les monumens de la discorde ; et que, puisqu'il n'avait pas supprimé un ouvrage si outrageux, sa réconciliation n'avait pas été exempte de supercherie : *Posteaquàm autem ad plures abiit* (Maresius).... *monitus fui ego* (3) *de Systematis novi perpetuis annotationibus, quæ infandis maledictis cùm in alios tum in me constarent. Liber ille paucis ante mortem ipsius diebus vendi quidem cœperat, sed nondùm in meas ædes fuerat illatus.... Curavi ergo afferri, atque indè didici quantoperè D. Maresius mihi illusisset, quandò in speciem concordiam redintegrari expetiit. Etenim quotiescunque verum illud est ac sincerum votum, non tantùm verbis pax initur, sed etiam abolentur omnia monumenta prioris inimicitiæ. Tenera namque conscientia ad suam ipsius infamiam spectare retur, si quod ipsamet damnavit atque ex suâ memoriâ abolitum voluit, universorum notitiæ ac memoriæ infixum dederit, editis contumeliosis chartis per universum orbem disseminatis.* S'il m'est permis de dire un peu franchement ma pensée, il ne me semble pas qu'on ait eu raison de prétendre que Des-Marets supprimât tout un gros livre ; il eût fallu dédommager le libraire : et ainsi les frais de la réunion n'eussent pas été un simple dédit, un *nollem factum* ; ils eussent été une perte pécuniaire à la famille. Il ne s'agissait pas de trois ou quatre cartons : il s'agissait de l'ouvrage tout entier, comme le reconnaît Alting lui-même : *Cùm in ipsius esset potestate totum opus suppressisse, quæ unica supererat in opere usquequaque sibi conformi emendatio* (4). C'était assez qu'il déclarât dans un écrit signé de sa main, qu'il rétractait tout ce qu'il pourrait avoir dit ou publié contre la réputation de son adversaire. *Ità ut indicta velit Cl. D. Maresius si quæ in dictis et scriptis ipsius in famam Cl. D. Altingii incurrere videantur* (5). Avec cela seul, il a pu mourir dans les formes, *è morto canonicamente*, comme on dit au delà des monts.

(E) *Le clergé grondait éternellement contre.... ses innovations.*] Les paroles que je m'en vais rapporter apprendront ce que c'était : *Qualis fuerit utriusque ante mortem mutua conciliatio ipsiusmet autoris* Epistola *initio* Mantissæ *tomi quinti posita testatur. Quiescente* Maresio, *non sic tamen quiescendum sibi duxerunt qui ipsius partium fuerant. Nihil autem adeò dedisse operam videntur, quàm ut viâ quasi ecclesiasticâ per synodos, classes, et quas dicimus correspondentias*, Altingii *opinionibus obsisterent. Ità variis quidem fluctibus posteà jactatus vir optimus, suæ autem sententiæ tenacissimus tandem ferè enatavit ; siquidem quotiescunque ali-*

(2) *Tiré d'une* Lettre *de* Jacques Alting, *insérée au* V^e^. *volume de ses* Œuvres.

(3) Alting., *tom. V, Mantissæ, pag.* 425.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Idem, ibidem.*

quid proponeret ecclesiasticorum ordo, illud mox procerum edicto vel consulto rejectum est. Imò exauctorationis etiam pœna in eos constituta, qui de controversiis Maresio-Altingianis *in cœtu aliquo pastorum quidquam moverent. Ità factum sæpiùs est ut generalibus etiam verbis concepta gravamina* de periculosis novitatibus *in spongiam incubuerint* (6). D'où paraît que Jacques Alting eût eu tout à craindre de la part des théologiens, s'il n'eût été protégé par les magistrats. Il est sûr que la puissance séculière et la puissance ecclésiastique ont besoin l'une de l'autre. Il faut quelquefois que celle-ci serve d'éperon à celle-là, et que celle-là serve de bride à celle-ci :

. . . . *Alterius sic*
Altera poscit opem res, et conjurat amicè (7).

(F) *Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes in-folio.*] Feu M. Bekker, alors ministre d'Amsterdam, qui avait été disciple et bon ami de l'auteur, prit un soin particulier de cette édition. Elle parut à Amsterdam, en l'année 1687, et contient plusieurs sortes de *Traités analytiques, exégétiques, pratiques, problématiques, et philosophiques*, qui font foi, non-seulement de la vie laborieuse de Jacques Alting, mais aussi de son grand savoir. On peut connaître sa diligence par un autre endroit. La plupart des gens d'étude deviennent enfin paresseux à écrire des lettres : il n'a jamais connu ce défaut. Il en avait écrit cinq mille ; mais on n'a pu en publier qu'un petit nombre : *Loquuntur epistolæ, quarum tam paucas ex* 5000 *publicari potuisse, id equidem dolendum. Erat autem ad scribendas litteras impiger* (8) Le nom seul des théologiens à qui elles sont écrites montre qu'il n'était point *Voetien.*

(G) *Il vécut près de trente ans hors du mariage, et enfin se maria.*] *Vitam cœlibem ad annum ætatis trigesimum ferè perduxit, cujus tandem pertæsus junxit sibi tori sociam* (9). De huit enfans que Dieu lui avait donnés, il n'y en avait que trois en vie lorsqu'il mourut, dont l'un était médecin, un autre était avocat, et l'autre avait pris le parti des armes. Le premier et le dernier moururent peu d'années après leur père.

(H) *On lui a fait injustice, en lui suscitant une longue suite de chagrins.*] Ceux qui aimeront mieux les paroles de l'original que mon abrégé trouveront ici de quoi satisfaire leur envie : *Dixit inter alia* (Altingius), *si Deus sibi vitam viresque concederet, stare sibi animum duos libellos in lucem mittendi, alterum quidem quem orsus etiam est, quo se purgaret coram ecclesiâ ab heterodoxias et hæreseos crimine sibi intentato; alterum verò quo Historiam vitæ suæ publicæ panderet, ab eo tempore quandò in academiâ docere cœpisset; undè cuivis judicandum relinqueret, quo jure, quâ injuriâ tantùm ipsi molestiarum creatum fuisset.... Præ cæteris autem conquerebatur à malevolorum insidiis atque inimicitiis stetisse, quò minùs ut vellet publico inservire potuisset* (10). C'est assurément une chose bien déplorable que, par des guerres civiles, on empêche plusieurs excellens ouvriers de faire valoir leur talent au service de leur communion, et contre les ennemis de dehors, gens contre lesquels il faudrait toujours tenir toutes les forces du parti bien réunies. Je ne parle point du scandale que cela cause ; car, au contraire, il faut être scandalisé du peu de scandale que cela cause. Est-ce que pour se scandaliser à propos il faut un degré d'esprit à quoi peu de gens parviennent ? Est-ce que la coutume endurcit enfin à tout, et que, *ab assuetis non fit passio ?* D'où que cela vienne, il est certain que les peuples ont une indulgence excessive pour ceux qui entretiennent la discorde par des écrits violens, injurieux, remplis de chicaneries, sous le faux prétexte de zèle. Rien ne serait plus capable de corriger la démangeaison rongeante que l'on voit en certaines gens d'entasser livre sur livre, avec un fiel très-amer contre leurs confrères, que si les peuples se scandalisaient tout de bon de cette conduite, et donnaient des marques éclatantes de leur mépris, et de leur mécontentement. Mais, pendant qu'on les verra suivre

(6) *In* Vitâ Jacobi Alting.
(7) Horat. de Arte Poët. *vs.* 410.
(8) Vita Jacobi Altingii.
(9) *Ibidem.*

(10) *Ibidem.*

le parti qui sait faire plus de vacarmes, et plus de fracas, il faut tenir la maladie pour incurable.

(I) *Son application au rabbinisme l'exposa à une terrible injure.*] Il se vit traité de demi-juif, d'homme qui ne différait presque d'un juif que par le prépuce; enfin d'homme qui se plaignait quelquefois de n'être pas circoncis, et à qui le prépuce pesait. L'occasion de ces injures fut qu'il avait soutenu que les points du nom *tetragramme* ne sont point propres à ce nom; et qu'ainsi l'on n'en connaît pas la véritable prononciation, et qu'il ne faut point accuser de superstition judaïque ceux qui le lisent *Adonaï*. Voici le jugement que l'on fit de cette pensée: *Impudentia est grammaticorum nonnullorum et filiorum Bicri negare ex superstitione judaïcâ oriri quòd in nomen aliter pronuncietur quàm legitur.... Sed per nos homines semi-judæi doctrinâ, studio, affectu, commercio, et qui solo ferè pondere præputii, et quo interdùm se gravari dolent distant à recutitis, insaniant ut libuerit...... Vestræ est impudentiæ, petulantiæ, et superbiæ in primo gradu, quod ausitis dicam scribere imperitiæ et ignorantiæ tot illustribus Ecclesiæ viris vobis etiam longè doctioribus, quòd id nominis enuncient et pronuncient uti scribitur* (11). Était-ce un sujet légitime de se mettre si fort en colère, et ne voit-on pas bien ici un exemple de ce qu'un philosophe païen a remarqué judicieusement? *Crede mihi, levia sunt propter quæ non leviter excandescimus, qualia quæ pueros in rixam et jurgium concitant. Nihil ex his quæ tam tristes agimus serium est, nihil magnum. Indè, inquam, vobis ira et infantia est, quòd exigua magno æstimatis.* (12). Que pourrait-on dire de plus fort contre un homme qui marchanderait son apostasie, et qui n'attendrait à se faire juif que la solution de trois ou quatre petites difficultés?

(11) Oper. Altingii, *tom. V, in Mantissâ, p.* 426.

(12) Senec. de Irâ, *lib. III, cap. XXXIV.*

AMABLE, prêtre de Riom en Auvergne, dans le Ve. siècle, est loué par Grégoire de Tours, comme un homme admirable en sainteté, et qui faisait beaucoup de miracles (*a*). *Il commandoit, à ce qu'on dit, aux serpens:* c'est ainsi que cet historien s'exprime; mais il dépose sur un autre fait comme témoin oculaire. *J'ai vu à son sépulcre*, dit-il, *un énergumène délivré: j'y ai vu un parjure devenu aussi roide qu'une barre de fer; et après avoir confessé son crime, devenir libre comme il étoit auparavant* (*b*). Quand un homme comme Grégoire de Tours se sert d'un *on dit*, c'est un signe que la chose n'est pas fort certaine; néanmoins l'empire sur les serpens * est ce qui passe pour le plus certain de tout ce que l'on attribue à saint Amable. On dirait que ç'a été son apanage et son lot; ou, pour parler en Mallebranchiste (*c*), que Dieu l'a établi cause occasionelle de la guérison de ceux que les serpens ont blessés. Un auteur moderne qui, tout chanoine qu'il est dans la ville dont saint Amable est patron (*d*), ne laisse pas *d'avouer, qu'il ne croit pas tous les miracles qui sont rapportés de lui dans la Vie des Saints d'Auvergne, ni dans plusieurs autres*

(*a*) Grégoire de Tours, de la Gloire des Confess., *chap. XXXIII.*

(*b*) *Je me sers de la version de l'abbé* de Villeloin.

* *Sur cela, Joly rapporte un conte qu'il donne comme un fait, sur le pouvoir qu'avait contre les serpens un ruban de saint Amable, c'est-à-dire, qui avait touché à ses ossemens sacrés. Il a extrait cela d'une traduction de la* Vie de saint Amable, par l'archiprêtre Juste, *traduction qui parut en* 1702, *et qu'il reproche à Bayle de n'avoir pas connue.*

(*c*) *Voyez l'abbé* Faydit, Supplément à la Dissertat. sur le Serm. de saint Polycarpe, *pag.* 30.

(*d*) *Riom*

légendes (*e*) : cet auteur, dis-je, déclare d'autre côté, *qu'il croit fermement* que ce saint *a un pouvoir souverain sur les serpens, parce que tout le monde, depuis* 1300 *ans* (*A*), *assure en avoir vu des effets merveilleux*.... ; *et que d'ailleurs il a eu le bonheur d'en voir aussi lui-même* (*f*). *Il doute beaucoup de la vérité d'une certaine tradition qui court à Riom sur ce grand saint, à savoir, que, quand il alla à Rome à pied, le soleil lui servit de valet, et lui porta en l'air ses gants et son manteau, en guise de parasol pendant la grande chaleur, et de parapluie pendant le mauvais temps* (*g*). *Cette tradition passe pour si certaine en ce pays-là, qu'on ne dépeint presque jamais saint Amable dans aucun tableau, sans ses gants et son manteau soutenus en l'air par un rayon du soleil. Credat Judæus Apelles* (*h*), dit-il, *non ego*. Cela suffit, sans aucune réflexion de ma part, pour donner à cet article la forme que ce dictionnaire semble demander. Un simple récit de semblables choses est un recueil d'erreurs.

(*e*) Faydit, Suppl. à la Dissertat. sur le Sermon de saint Polycarpe, *pag.* 102.

(*f*) *Là même*, *pag.* 101.

(*g*) *Là même*, *pag.* 103.

(*h*) *C'est ainsi qu'il orthographie.* Horace, *dans la* Satire V *du liv. I*, *vs.* 100, *dit* Apella, *qui est plus selon les règles de la quantité.*

(A) *Son pouvoir souverain sur les serpens est connu depuis* 1300 *ans.*] Ce calcul ne s'accorde pas exactement avec ce qu'on dit dans la page suivante, que saint Grégoire de Tours *n'a vécu qu'environ cinquante ou soixante ans* après saint Amable. Il n'est pas besoin de prouver que ces paroles ne veulent pas dire qu'il est né cinquante ou soixante ans après ce saint : il est assez évident qu'elles signifient qu'il était parvenu à l'âge d'homme lorsqu'il y avait cinquante ou soixante ans que saint Amable était mort. Selon cela, la mort de ce saint tomberait sur le commencement du VIe. siècle, car Grégoire de Tours n'a vécu qu'environ cinquante-deux ans, et il est mort l'an 594 (1). Or si vers la fin du XVIIe. siècle il y avait 1300 ans que l'on voyait les miracles du saint de Riom, il faudrait qu'il eût fleuri vers la fin du IVe. siècle ; et en ce cas-là, on ne peut pas dire qu'un homme âgé de vingt ans, en 562, ait vécu cinquante ou soixante ans après lui.

(1) Labbe, de Scriptor. Ecclesiast., *tom. I*, *p.* 398. *La plupart mettent sa mort à l'an* 596.

AMAMA (SIXTINUS), professeur en langue hébraïque dans l'académie de Franeker, a été un fort savant homme. Il était de Frise, et il avait été disciple de Drusius (A). L'université de Leide, qui enlève autant qu'elle peut aux académies voisines leurs plus célèbres professeurs, en leur offrant des avantages plus considérables que ceux qu'ils possèdent, tâcha de l'ôter à l'académie de Franeker (*a*). C'était pour remplir la place d'Erpenius, qui avait été l'un des plus habiles hommes de son siècle dans les langues orientales. Amama ne refusa point cette vocation ; mais d'autre côté il ne l'accepta pas absolument : il n'y donna les mains que pourvu que ses supérieurs de Frise lui accordassent son congé. Or c'est ce qu'ils ne firent pas (*b*); et sans doute ils améliorèrent de telle sorte sa condition, qu'il n'eut pas sujet de se repentir de n'être pas professeur à Leide. Le premier livre qu'il

(*a*) *En* 1626.

(*b*) *Voyez l'Épître dédicatoire de l'*Anti-Barbarus Biblicus.

publia fut un essai d'un très-beau dessein qu'il avait conçu. Il avait entrepris de censurer la version Vulgate, que le concile de Trente a déclarée authentique; et sans attendre que tout son dessein fût exécuté, il publia la Critique de la version du Pentateuque (*c*). Voilà par où il débuta pour s'agréger au corps des auteurs (*d*). Il préparait la suite de cette Critique, lorsqu'il se vit obligé de travailler à une autre chose; je veux dire à conférer la version flamande de l'Écriture avec les originaux, et avec les plus exactes versions. Cette traduction flamande avait été faite sur la version allemande de Luther. Il rendit compte de son travail au public par l'ouvrage qui parut (*e*) à Amsterdam, en langue vulgaire, intitulé *Bybelsche Conferentie*. On a parlé de cet ouvrage dans le Supplément de Moréri (B). Ce soin de collationner occupa beaucoup Amama, de sorte que la publication de ce livre, et celle de quelques *écrits de grammaire* l'empêchèrent assez long-temps de s'appliquer à la censure de la Vulgate (*f*). Il se remettait à ce travail, lorsqu'il sut que Marin Mersenne l'avait réfuté quant aux six premiers chapitres de la Genèse (C). Quittant donc toute autre besogne, il s'attacha à justifier sa Critique contre ce censeur. Sa réponse est une des pièces dont l'*Anti-Barbarus Biblicus*, qu'il publia l'an 1628, est composé. Les autres pièces sont la Critique de la Vulgate sur les livres historiques du Vieux Testament, sur Job, sur les Psaumes, sur les Livres de Salomon, et quelques Dissertations particulières. Il y en a une sur le célèbre passage des Proverbes, *Le Seigneur m'a créée au commencement de toutes ses voyes*, où Amama montre que ceux qui accusaient Drusius de favoriser l'arianisme étaient d'insignes calomniateurs. L'*Anti-Barbarus Biblicus* devait contenir deux parties, chacune de trois livres. L'auteur ne donna que la première. On la réimprima après sa mort (D); et l'on y joignit le quatrième livre, qui contient la censure de la Vulgate sur Ésaïe, et sur Jérémie. Il est impossible de parer les coups qu'il a portés à la Vulgate, et de satisfaire aux raisons par lesquelles il a établi la nécessité de consulter les originaux. Aussi voit-on peu d'habiles gens de la communion romaine qui nient cela : ils se retranchent à soutenir, pour sauver l'honneur du dernier concile, qu'il n'a point prétendu soumettre les originaux à l'autorité de la Vulgate. Il n'est pas ici question d'examiner si l'on peut dire cela dans la bonne foi. Notre Sixtinus exhorta si fortement à l'étude des langues originales de la Bible, qu'il y eut des synodes qui, étant frappés de ses raisons, ordonnèrent que désormais on ne recevrait aucun ministre qui n'eût pour le moins une médiocre intelligence de l'hébreu et du grec

(*c*) Censura Vulgatæ latinæ editionis Pentateuchi; *Franekeræ*, 1620, *in-4*.

(*d*) *Te obstetricante* (dit-il à Gomarus) *primus ille adolescentiæ meæ fœtus in dias luminis oras prodiit.* Sixt. Amama, Anti-Barb. Bibl., *pag.* 295. *Je crois qu'il avait déjà publié en* 1618 *un petit Traité* de Decimis Mosaïcis, *qui contient* 9 *pages in-*4°, *et qui a été réimprimé à Londres, l'an* 1660.

(*e*) *L'an* 1623.

(*f*) Sixt. Amama, Anti-Barb. Biblici, *p.* 160.

de l'Écriture (E). Il ne faut pas oublier parmi ses éloges le zèle qu'il témoigna pour faire cesser dans l'académie de Franeker un désordre qui n'y régnait pas avec moins de débordement qu'aux universités d'Allemagne. Je parle de l'ivrognerie (F). Il harangua fortement sur cette matière en 1621. On fut si content de lui en Frise, qu'après sa mort, qui arriva le mois de décembre 1629 (*g*), on usa de beaucoup de libéralité envers ses enfans, comme NICOLAS AMAMA, l'un d'eux, le témoigne avec bien de la reconnaissance, dans l'épître dédicatoire d'un livre (G).

(*g*) Konig, *qui le fait vivre en* 1630, *et le père* Morin, *qui suppose dans ses* Exercitat. Biblicæ, *part. I*, *pag.* 61, *qu'il enseignait à Franeker, l'an* 1633, *se sont donc trompés.*

(A) *Il avait été disciple de Drusius.*] Cela est certain par divers passages de l'*Anti-Barbarus Biblicus.* Pour ce qui est de *Sinesius*, dont on le fait disciple dans le Supplément de Moréri, j'avoue qu'il m'est absolument inconnu, et je doute fort qu'on le connaisse dans les Provinces-Unies.

(B) *On a parlé de sa* Bybelsche Conferentie *dans le Supplément de Moreri.*] Ce Supplément porte que, selon M. Simon, *le dessein* de Sixtinus Amama *dans ce livre est de faire voir que la Bible flamande, qu'on lisait parmi les protestans des Pays-Bas, et qui avait été traduite sur l'allemande de Luther, était remplie de fautes : et c'est ce qu'il montre fort bien*, ajoute-t-on. Pour donner une instruction plus complète là-dessus, il faut rapporter en propres termes ce qu'a dit l'auteur que l'on cite. *Les protestans des Pays-Bas*, c'est M. Simon qui parle dans sa Lettre à M. P. touchant l'inspiration des livres sacrés, page 10, *n'ont appuyé leur reformation que sur une version flamande, qui avait été faite* sur celle de Luther; *mais enfin.... ils résolurent de travailler à une nouvelle traduction. Sixtinus Amama composa pour ce sujet en flamand un livre intitulé* Bybelsche Conferentie, *où il fait voir fort au long les raisons qu'on avait de publier une nouvelle Bible pour les églises flamandes. Il assure que la version flamande qu'ils lisaient dans leur église, et qui avait été prise de celle de Luther, contenait en de certains lieux plus de fautes que de versets, et il en donne dans cet ouvrage un grand nombre d'exemples.* Dans la page 11, M. Simon rapporte ceci.... : *Il est vrai que les calvinistes des Pays-Bas* rejetèrent leur ancienne version, *et en composèrent une nouvelle. Mais s'ils ont suivi dans leur nouvelle traduction la méthode que Sixtinus Amama propose dans sa* Bybelsche Conferentie, *elle ne peut pas être exacte : car, pour faire sa réformation, il ne suit que Pagnin, Junius et Tremellius, la Bible de Zurich, la française de Genève, l'allemande de Piscator, l'espagnole de Cyprien de Valera, l'italienne de Diodati* (*), *l'anglaise de Genève, et d'autres nouvelles traductions.... défectueuses.*

(C) *Il sut que Marin Mersenne l'avait réfuté quant aux six premiers chapitres de la Genèse.*] Ce fut M. Rivet qui le lui apprit; car sans cela, il courait risque de ne le savoir de long-temps : il n'avait jamais ouï dire qu'il y eût un père Mersenne au monde. Voici comme il parle dans son Épître dédicatoire (1) : *Absque te fuisset, Cl.* Rivete, *nomen Mersenni qui VI priorum Geneseos capitum adversùs meas stricturas suscepit patrocinium, etiamnùm juxta cum ignarissimis ignorâssem. Tu primus mihi indicium, tu voluminis copiam fecisti, tu ad modestam et mansuetam replicationem hortamentis tuis me animâsti.* Je m'étonne qu'il n'ait pas inséré dans son *Anti-Barbarus* l'avant-coureur de sa réponse ; il l'avait publié en l'année 1627, sous le titre de *Epistola* πρόδρομος *ad Marinum Marsennum* (2). M. Crenius l'a inséré

(*) *Elle n'a paru que bien des années après cet ouvrage d'Amama. Voyez M. Ancillon, à la page* 230 *du* IIe. *tome de son Mélange critique de littérature.*

(1) *Elle est datée du* 27 *de décembre* 1626.

(2) *Voyez le* Catalog. Bibliothecæ Oxoniensis, *où, au lieu de* Marsennum, *on a mis* Marsennam.

dans la III[e]. partie de ses *Animadversiones* (3).

(D) *On réimprima son Anti-Barbarus après sa mort.*] Ce fut à Franeker, l'an 1656, in-4°. C'est de cette édition que M. Baillet a parlé dans ses *Anti*, à la page 315 du II[e]. tome. *Il ne faut pas oublier*, dit-il, l'ANTI-BARBARE, *qu'un professeur en hébreu de l'université de Franeker en Frise, nommé Sixtinus Amama, publia sur le texte de l'Écriture Sainte, l'an* 1656, *in-4.°, dans la ville où il enseignait.... L'ouvrage est farci de diverses petites dissertations et discours qui ne rendent pas son économie fort agréable.* Notez qu'on a inséré dans la nouvelle édition des Grands Critiques (4) sa Censure de la Vulgate du Pentateuque, et ses Notes *in Libros Historicos, Psalmos, Proverbia, et Ecclesiasten*, qui n'avaient jamais été imprimées.

(E) *Ses raisons portèrent des synodes.... à ordonner qu'on ne recevrait aucun ministre qui n'eût au moins une légère intelligence des langues originales de l'Écriture.*] Voici les termes de l'acte qui fut dressé sur cela par le synode de Frise, tenu à Harlingen l'an 1624 : *Decretum est ut in posterum theologiæ candidati quotquot ad examen ministerii Eccles. admitti desiderabunt, præter testimonia senatûs academici et theologiæ professorum exhibeant etiam testimonia professorum ebrææ et Græcæ linguæ, quibus doceant se in prædictis linguis eos saltem progressus fecisse, ut originalem Veteris Novique Testamenti textum mediocriter possint intelligere, utque in classe istâ, cujus examini se offerunt, ejus quoque rei specimen edere teneantur.* Il paraît par le même acte, que ce fut la *Supplex Parænesis* d'Amama (5), dont on avait distribué des exemplaires à la compagnie qui fit prendre cette bonne résolution.

(F) *Il témoigna beaucoup de zèle pour purger l'académie de Franeker du vice de l'ivrognerie.*] Les vigoureuses résolutions qui furent prises contre ce désordre ne doivent pas être principalement attribuées à Sixtinus Amama : il suffit de dire qu'il y contribua pour sa part : et, quand il n'aurait fait que haranguer et que féliciter publiquement ceux qui avaient réformé l'académie sur ce chef, il mériterait bien des louanges. Il reconnaît qu'Amesius, professeur en théologie, et Hachting, professeur en logique, ayant été agrégés au sénat académique, et se trouvant bien soutenus par le recteur de l'université, entreprirent courageusement, avec un heureux succès, la réformation de ce désordre. Il les en félicite, et leur dédie à cause de cela sa harangue *de Barbarie Morum*. On ne sera pas fâché de voir ici comment il s'exprime et les difficultés qu'essuyèrent ces réformateurs. *Ad primam occasionem.... intrepidis et commasculatis animis horrendas illas et feroces belluas* ebrietatem *et* licentiam, *quæ hìc stabulabantur, ex academiâ ejecistis, ac christianam disciplinam jam desperatam, Deo supra quam à quoquam sperari potuisset benedicente, academiæ redondâstis. Cujus præclari et æternâ gratitudine dignissimi facinoris, sicuti invidiam apud dissolutam et barbaram juventutem sustinuistis, et quasi præpilatis hastis objecti fuistis soli, ità et æquissimum censeo, ut vobis quoque præ aliis tam egregii operis gloria transcribatur* (6). Il dit des choses affreuses touchant la débauche qui régnait dans quelques académies. Tous les nouveaux venus s'y enrôlaient au service de Bacchus, avec certaines cérémonies solennelles; et on les faisait jurer par un saint Étienne de bois, qu'ils dépenseraient tout leur argent. Si quelqu'un avait plus d'égard au serment qu'il avait prêté au recteur de l'académie, qu'à ce prétendu serment bachique, les écoliers débauchés le harcelaient de telle manière, qu'ils le contraignaient, ou de s'en aller, ou de faire comme les autres. Il a joint à sa harangue quelques fragmens des complaintes d'Alstedius sur le même sujet. Bellarmin déplore avec beaucoup de véhémence, dans son XX[e]. sermon,

(3) *Imprimée à Leide, l'an* 1698.

(4) *C'est celle de Hollande, en* 1698. *Voyez la* Bibliotheca novorum Librorum, *au mois de juillet et d'août* 1698, *pag.* 453.

(5) *Elle fait partie de l'*Anti-Barbarus Biblicus, *et avait déjà été imprimée deux fois.*

(6) Sixtin. Amama *in Præliminar.* Anti-Barbari Biblici.

l'ivrognerie qui régnait dans l'université de Louvain (7).

(G) *Un de ses fils a témoigné sa reconnaissance dans l'épître dédicatoire d'un livre.*] Il fut imprimé l'an 1651. C'est un in-8°. de 600 pages, intitulé *Dissertationum Marinarum Decas*, où il y a beaucoup de lecture, et où, sans s'attacher à la nouvelle philosophie, on s'éloigne très-souvent des opinions d'Aristote. Il n'est pas jusqu'à l'orthographe que l'auteur n'ait innovée.

(7) Amama *le remarque dans l'épître dédicatoire de sa harangue* de Ebrietate.

AMASEUS (Romulus), professeur en grec et en latin, à Boulogne, au XVI[e]. siècle (A), et secrétaire du sénat (*a*), se rendit célèbre par son érudition * et par ses emplois. Il était originaire de Boulogne, et natif d'Udine, dans le Frioul. Le pape Paul III l'attira auprès de soi, pour le faire précepteur d'Alexandre Farnèse son petit-fils (*b*). On l'employa ensuite à des affaires plus importantes : on le députa à l'empereur et aux princes de l'empire, et à la cour de Pologne. Il n'y avait point de savans à Rome, sous le pontificat de Jules III, qui brillassent plus que lui. Il fut secrétaire de ce pape. Il fit paraître son intelligence de la langue grecque par la *Traduction de Pausanias*, et par celle *d'un ouvrage de Xénophon* (*c*). Il a fait aussi un volume de *Harangues*, et *Scholas duas de Ratione instituendi*. Pour ce qui est des deux livres qu'il avait écrits, où il faisait voir *que la langue latine est plus belle que l'italienne*, ils n'ont jamais été imprimés (*d*). Quelques-uns disent qu'il mourut l'an 1558, à l'âge de soixante-neuf ans (B). Il laissa un fils, qui s'appelait Pompilius, et qui ne dégénéra point ; car ce fut un homme qui sut du grec, et qui se mêla d'en traduire. Il fut même professeur en cette langue à Boulogne (*e*) Je crois que ses traductions se bornèrent à deux fragmens du sixième livre de Polybe (C) : il y fit paraître plus de capacité que Perot et Musculus n'en ont témoigné en traduisant cet auteur (*f*). Un habile homme ne laissa pas de l'accuser d'avoir passé tous les endroits difficiles, se contentant d'avertir qu'on en pouvait trouver ailleurs l'interprétation (*g*). Quant à son père, l'on convient qu'il s'attachait extrêmement à l'élégance et à la clarté : il étendait ce qui était trop concis, et serrait ce qui était trop diffus; il éclaircissait les endroits obscurs (*h*). Sa Traduction de Pausanias a eu besoin de la révision de Sylburgius.

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

* *Leclerc dit qu'il avait quelque réputation à Rome dès* 1513.

(*b*) *Et non par son* neveu, *comme* Du Rier *a traduit le mot* nepos *de M.* de Thou.

(*c*) *L'*Expédition du jeune Cyrus.

(*d*) *Tiré du XXI[e]. livre de M. de* Thou, *p.* 432, *et des* Additions *de M.* Teissier.

(*e*) Bumaldus, *cité par* Baillet, Jugemens des Savans, *tom. IV*, *pag.* 400.

(*f*) *C'est le jugement de* Casaubon. *Voyez* Baillet, *là même.*

(*g*) Huetius, de Claris Interpret., *p.* 122, *edit. Batav.*

(*h*) *C'est le jugement de M.* Huët, *là même.*

(A) *AMASEUS* (Romulus) *professeur en grec et en latin..... vivait au XVI[e]. siècle.*] Moréri ne s'était pas trompé dans cette chronologie : il ne fallait donc pas la changer comme on a fait dans l'édition de Hollande, où, au lieu du seizième siècle, on a mis le quatorzième. Il y avait trois choses à corriger dans cet article, que l'on n'aurait pas dû

laisser en repos : 1°. Il était trop sec et trop décharné. 2°. Il devait être sous Amaseus, et non pas sous Romulus. 3°. Il fallait dire, non pas qu'Amaseus à traduit les œuvres de Xénophon ; mais qu'il a traduit les sept livres que Xénophon a composés de l'expédition de Cyrus le jeune.

(B) *Quelques-uns disent qu'il mourut l'an* 1558, *à l'âge de soixante-neuf ans.*] M. de Thou s'est trompé en mettant la mort de Romulus Amaseus à l'an 1558. Car ce Romulus *était mort dès l'an* 1552 *. *Nous en avons la preuve dans une lettre de Giovan Antonio Serone, intime ami de Romulus, datée du* 20 *octobre de cette année-là, et insérée dans le recueil du Turchi, pag. m.* 257. Voilà ce que M. de la Monnaie m'a fait la faveur de m'écrire. Au reste, si Amaseus était mort l'an 1558, on aurait raison de dire qu'il vécut soixante-neuf ans, car le jour de sa naissance est marqué dans les figures de Luc Gauric au 24 de juin 1489 (1). J'ai trouvé dans cet ouvrage de Gauric trois ou quatre particularités que j'insérerai ici. Amaseus était maigre, de grande taille, chauve, et avait la tête petite. Il fut secrétaire du sénat à Boulogne, et il enseignait l'éloquence dans la même ville, aux gages de trois cents écus par an. Il enseigna ensuite dans Rome, sous Paul III, et eut pour cela une pension de six cents écus : *Nutu Pauli III, ex lecturâ in urbe, habebat* 600 *aureos*. M. de Thou ignorait cela.

(C) *Les traductions de* Pompilius Amaseus *se bornèrent à deux fragmens du VI*^e^. *livre de Polybe.*] Pompilius Amaseus, ayant traduit ces fragmens qui traitent de la discipline militaire des Romains, les éclaircit par un *Commentaire* qui est parmi les manuscrits de la Bibliothéque de M. de Thou (2). Ce manuscrit est en italien. L'auteur a traduit tant en latin qu'en sa langue maternelle ces fragmens-là.

* *Le Duchat confirme cette date de* 1552.

(1) *Voyez le folio* 72, *verso*, *édition de Venise, en* 1552, *de ces* Figures de Gauric.

(2) *Voyez la pag.* 453 *du* Catalogue *de cette* Bibliothéque.

AMASTRIS, nièce du dernier Darius, et femme de Denys, tyran d'Héraclée. Cherchez son histoire dans l'article de ce DENYS. Vous y trouverez aussi la ville d'AMASTRIS, fondée par cette princesse.

AMBOISE (FRANÇOIS D'), Parisien, mérite une place parmi les personnes que la profession des lettres a élevées aux honneurs du monde. Il était fils d'un chirurgien de Charles IX, et il fut entretenu, par la libéralité de ce prince, au collége de Navarre, pendant ses études de rhétorique, et pendant celles de philosophie. Il enseigna ensuite dans ce collége ; car on trouve, qu'en 1572, il avait déjà régenté la seconde classe pendant quatre ans. On le fit alors procureur de la nation de France. Il s'attacha depuis au droit, et devint fort bon avocat au parlement de Paris ; après quoi, il eut une charge de conseiller au parlement de Bretagne ; et enfin, il fut maîtres des requêtes (*a*) et conseiller d'état (*b*). Il voyagea *en divers païs loingtains* (A). Il publia, pendant sa jeunesse, quantité de *vers français*, et quelques *pièces latines*, qui sans doute ne lui semblaient pas des endroits fort honorables *, quand il se vit élevé aux dignités ; car ces sortes d'ouvrages sentent un homme qui court après les matières du temps, et qui envoie ses muses à la quête de part et d'autre, tantôt par des complimens de condoléance, tantôt par

(*a*) *Ex* Michael. Thirioti Laudatione Hadriani Amboesii. *Vide pag.* 356, 799 *et* 800, Historiæ Gymnasii Navarræ Joan. Launoii.

(*b*) *Dans l'édition des* OEuvres d'Abélard, *il a le titre d'*Equitis, Regis in sanctiore Consistorio Consiliarii, Baronis Chartræ, etc.

* *Leclerc dit, au contraire, que Fr. d'Amboise se fit toujours honneur de sa profession d'homme de lettres ; et c'est ce que confirme Joly.*

des félicitations ; un homme, en un mot, qui aurait été pourvu en titre d'office de la charge de porteur des complimens du Parnasse chez les grands seigneurs. On verra ci-dessous les titres de quelques ouvrages de François d'Amboise (B). Ils doivent, ce me semble, moins contribuer à l'immortalité de son nom, que la peine qu'il a prise de recueillir les manuscrits de Pierre Abélard (C), et d'y joindre une *Préface Apologétique*, qui se voit à la tête de l'édition de l'an 1616 (D). Cette préface m'apprend une chose que je n'avais point trouvée dans l'histoire du collége de Navarre : savoir, qu'il a publié un petit *Traité du Concile* *[1], et une *Préface* sur l'Histoire de Grégoire de Tours (E), dans laquelle il justifie cet historien contre les accusations de Flacius Illyricus, et l'abandonne sur le sujet des deux Denys, l'Aréopagite, et celui de Corinthe *[2]. Il tient son rang, sous le faux nom de *Thierry de Timophile*, dans la liste des auteurs déguisés, que M. Baillet a publiée.

J'ai une addition à donner touchant l'édition des Œuvres de Pierre Abélard, ordinairement attribuée à notre François d'Amboise (F).

*[1] *Cet opuscule est, dit Leclerc, intitulé* : l'Impossibilité du Concile, tel qu'il a été demandé par requête au roi, et des Inconvéniens qui en pourraient arriver. *Paris* (1608), *in-8° de 63 pages, réimprimé à Lyon*, 1608, *in-12*.

*[2] *Leclerc dit qu'au lieu de* Corinthe *il fallait mettre* Paris ; *et que d'Amboise soutient que le premier évêque de Paris est saint Denis l'aréopagite.*

(A) *Il voyagea en divers païs lointains* (1).] Du Verdier Vau-Privas remarque que François d'Amboise *feit à Warsovie une Description du royaume de Pologne, lorsque monseigneur Henry, duc d'Anjou, à présent roy de France, fut esleu roy de Pologne* (2). Voilà l'un de ses voyages. On ne saurait déterminer par les paroles que j'ai citées, s'il le fit à la suite du nouveau roi, ou s'il se trouva en Pologne lorsqu'on y fit l'élection du duc d'Anjou. Ce dernier sens serait le seul qu'il faudrait donner à ces paroles, si du Verdier Vau-Privas eût eu la coutume d'écrire très-exactement.

Voyez le *Traité des Devises* de François d'Amboise, où l'on trouve (3) qu'au temps de cette élection il était en ce pays-là chez l'évêque de Valence.

Ce Traité des Devises est posthume. Il fut imprimé à Paris, l'an 1620 *, par ADRIEN D'AMBOISE, fils de l'auteur. Ce fils publia l'année suivante, à Paris, un petit Traité de sa façon, intitulé *Devises morales*.

(B) *On verra ci-dessous les titres de quelques-uns de ses ouvrages.*] Les voici : *Élégie sur le trespas d'Anne de Montmorency, pair et connétable de France, avec un panégyrique latin et ode françoise sur le désastre de la France* en 1568 (4). *Panégyrique sur le mariage de monsieur le duc de Guise, Henry de Lorraine, et de madame Catherine de Clèves, comtesse d'Eu*, en 1570 (5). *Le Tombeau de Messire Gilles Bourdin, procureur général du roi en sa cour de parlement à Paris, tant en trois sonnets, une élégie traduite du latin d'Antoine Valet, qu'en hendécasyllabes latins*, en 1570 (6). *Les Amours de Clion*, où se voit un poëme intitulé, *les Désespérades, ou Églogues amoureuses*, en 1572 (7). *Amours Comiques, contenant plusieurs histoires facétieuses*, et entre autres celle qu'il nomme *les Néapolitaines* en 1584. Ces Néapolitaines étaient la tra-

(1) La Croix du Maine, Biblioth. Française, *pag.* 86.

(2) Du Verdier, Biblioth. Française, *p.* 365.

(3) *A la page* 42.

* *Joly remarque que c'est par faute d'impression que les* Mémoires de Nicéron *disent* 1626.

(4) Du Verdier, Biblioth. Franç., *pag.* 365.

(5) La Croix du Maine, Biblioth. Française, *pag.* 87.

(6) Du Verdier, Bibliothèque Française, *p.* 365.

(7) La Croix du Maine, Biblioth. Française, *pag.* 87.

duction d'une comédie italienne. Il se nomme à la tête de cette version, *Thierry de Timophile, G Picard;* et il prit aussi le même masque à la tête des *Regrets funèbres de quelques animaux*, qu'il traduisit de l'italien en 1576, et à la tête du *Dialogue et Devis des Damoiselles*, qu'il publia l'an 1583. La Croix du Maine, qui m'apprend cela, dit que cet auteur *avoit connoissance de beaucoup de langues, et qu'il avoit* publié plusieurs ouvrages en langue latine. Son recueil de Devises fut publié à Paris après sa mort, l'an 1620.

(C) *Il a recueilli les manuscrits de Pierre Abélard.*] Il fit ses diligences là-dessus d'une manière à mériter la gratitude du public : c'est à ses soins que nous devons une fort bonne édition des écrits de ce fameux dialecticien. Elle comprend, 1°. les lettres qu'Abélard et Héloïse s'écrivirent, qui sont précédées de la relation qu'il fit lui-même de ses infortunes; 2°. les lettres qu'il écrivit à quelques autres personnes, et celles que saint Bernard, l'abbé de Clugni, etc., écrivirent au sujet de ses erreurs, ou de sa condamnation, ou de sa mort, avec quelques traités qu'un de ses disciples publia pour lui; 3°. quelques traités dogmatiques d'Abélard, comme l'Exposition de la Prière Dominicale, celle du Symbole des apôtres, celle du Symbole de saint Athanase, la Réponse à quelques questions d'Héloïse, un Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains; 4°. plusieurs Sermons sur les principales fêtes; 5°. une Introduction à la Théologie, où se trouve son livre sur la Trinité; 6°. de savantes notes d'André du Chesne sur l'histoire des calamités d'Abélard. Il y a encore quelques ouvrages de cet auteur, qui ne sont pas imprimés. On en peut voir les titres dans le Supplément du père Oudin (8), avec les bibliothéques où ils se trouvent. François d'Amboise a fait traduire en notre langue les règles qu'Abélard avait marquées aux religieuses du Paraclet. Sa préface apologétique a déplu à bien des gens, et quelques-uns ont débité qu'elle fut cause de ce que l'on fit à Rome contre l'ouvrage qu'il publia. *Et ce que depuis naguères les OEuvres de cet* ABAJELARD, *ayants été imprimez, ils auroient passé par l'indice expurgatoire de Rome, je crois que la faulte n'en doibt tant estre imputée à l'auteur qu'à celui qui auroit fait la préface; en laquelle, au lieu d'avertir le lecteur d'estre sobre en la lecture de tels et tels passages* D'ABAJELARD, *il se seroit ingéré de le vouloir deffendre : et de là le désordre.* C'est ainsi que parle l'auteur des Antiquités de Melun, avocat au parlement de Paris (9). On ne peut pas dire dans la bonne exactitude qu'il ait fait la Vie de Pierre Abélard (10) : il n'a donné qu'un court récit des principales aventures de ce personnage. Ce récit contient un assez bon nombre d'erreurs : ce n'est pas ici le lieu de les critiquer; mais, sans sortir du véritable sujet de cette remarque, je puis fort bien dire que François d'Amboise n'a pas procuré à Pierre Abélard toute la gloire qu'il croyait lui procurer par l'édition de ses OEuvres. Le public n'a point trouvé dans les écrits de cet auteur cette grande subtilité, cette grande force qui le rendirent si célèbre durant sa vie. Écoutons encore une fois Sébastien Roulliard : *Quant aux escripts de cet* ABAJELARD, dit-il (11), *certainement ils ne m'ont semblé remplir la capacité ni correspondre à la grandeur des titres et éloges à lui donnez par tant d'insignes autheurs. Et partant me suis-je persuadé que l'excellence de cet homme gisoit en un esprit præsent, en un discours facond et fæcond, et en la force d'un génie philosophique qui le rendoit redoutable et invincible en toutes sortes de disputes. Comme on ha veu de nos jours deux ou trois personnages avoir aquis grande estime par aucunes de ces perfections; et néanmoins ce qu'ils ont fait imprimer de leurs escripts s'est trouvé beaucoup inférieur à ce que chascun en auroit attendu.*

(D) *Il a mis une préface apologétique aux OEuvres d'Abélard de l'édition de l'an* 1616.] La commodité des chiffres a ses incommodités. Les impri-

(8) *Pag.* 413.

(9) Sebast. Roulliard, *pag.* 350. *Son livre fut imprimé à Paris, l'an* 1628, *in*-4°.

(10) *On le dit pourtant dans le* Catalogus Autorum Catalogorum, etc. *de M.* Teissier, *p.* 290.

(11) Hist. de Melun, *pag.* 348.

meurs y font mille fautes que les correcteurs n'aperçoivent pas, et cela multiplie furieusement les êtres sans nécessité. Nous en avons ici un exemple. Quelques-uns mettent cette édition d'Abélard en l'année 1606 (12), et quelques autres en l'an 1626 (13). Ne doutez point que cela ne fasse dire à plusieurs auteurs, que les Œuvres d'Abélard ont été imprimées trois fois dans l'espace de vingt ans; et comme quelques-uns disent qu'on les imprima in-folio l'an 1616 (14), c'est un nouveau moyen de multiplier les éditions sans nécessité.

(E) *Il a publié une préface sur l'Histoire de Grégoire de Tours.*] Je ne doute point que ce ne soit celle dont M. l'abbé de Marolles a parlé ainsi (15) : *Son Histoire des François* (il s'agit de Grégoire de Tours), *qui est le plus beau de ses ouvrages, fut autrefois traduite par Claude Bonnet, gentilhomme du Dauphiné* (16), *qui se qualifioit docteur en droit civil et canon, sur laquelle M. Hemery d'Amboise, maistre des requestes, a fait une assez longue Préface adressée à madame Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, et fut imprimée à Paris, in-8°., chez Claude de la Tour, en* 1610 *.

(F) *J'ai une addition à donner touchant l'édition des Œuvres de Pierre Abélard, ordinairement attribuée à notre F. d'Amboise.*] Cette remarque n'est point de mon crû, et je la donne dans les propres termes de celui qui me l'a fournie (17). « Il y a des exem» plaires des Œuvres d'Abélard qui » portent à la tête le nom de M. d'Am» boise; mais on en trouve d'autres » où l'on voit celui d'André du Chesne, » avec ce titre : *Petri Abælardi, Sancti Gildasii in Brittanniâ Abbatis, et » Heloïssæ conjugis ejus, quæ postmodum prima Cœnobii Paraclitensis » Abbatissa fuit, opera, nunc primùm » eruta ex MMss. Codd. et in lucem » edita studio ac diligentiâ Andreæ » Quercetani, Turonensis. Parisiis, » Nic. Buon*, 1616, *in*-4°. Il y a beau» coup d'apparence que c'est vérita» blement à ce célèbre Tourangeau » que nous devons cette édition. Dans » l'abrégé du privilége qui est au com» mencement de l'exemplaire qui por» te le nom de du Chesne, on n'a pas » manqué d'y dire que ces Œuvres » étaient imprimées par les soins d'An» dré du Chesne, *edita studio Andreæ » Quercetani*; au lieu que dans l'exem» plaire qui a le nom d'Amboise, le » privilége ne dit pas un mot de celui » qui a pris soin de recueillir ces Œu» vres. Ainsi, s'il était permis de con» jecturer, on pourrait croire que par » quelque motif secret et qu'on n'a pas » jugé à propos de transmettre à la » postérité, du Chesne aurait cédé la » gloire de son ouvrage à M. d'Am» boise, qui était alors en état de re» connaître un sacrifice de cette na» ture. Quoi qu'il en soit, les deux » exemplaires de du Chesne et d'Am» boise que j'ai vus ne sont pas sem» blables en tout : par exemple, celui » de du Chesne commence par une » épître dédicatoire adressée à M. Ben» jamin de Brichanteau, évêque de » Laon, et abbé de Sainte-Geneviève. » Cette épître manque dans la préten» due édition de M. d'Amboise, aussi» bien que la Préface que du Chesne » ajouta, où, après avoir dit en géné» ral qui étaient Abélard et Héloïse, il » rend compte de ce qu'il a fait pour » rendre l'édition de ce célèbre dia» lecticien la meilleure qu'il a pu : il » parle honorablement de tous ceux » qui l'ont aidé de leurs manuscrits, » et avoue devoir à M. d'Amboise les » lettres et quelques autres petites piè» ces. Après cette préface, suivent les » *Testimonia Veterum de Abælardo et » Heloïssâ*, qui manquent aussi dans » l'exemplaire de M. d'Amboise. De » son côté, l'édition de ce conseiller » d'état a une préface apologétique » pour Abélard, qui manque dans l'é» dition de du Chesne. Pour le reste, » tout est semblable, et ces deux

(12) Launoius, Hist. Gymnasii Navarræ, *p.* 801.

(13) *Le P.* Oudin, Supplementi de Script. Ecclesiast., *pag.* 413.

(14) Spizelius, Specim. Biblioth. univers Konig. Bibl. vet. et nova; Christoph. Hendreich, *dans les premières feuilles de* Pandectar. Brandenburg.

(15) *Préface sur* Grégoire de Tours.

(16) *Il n'est point dans la* Bibliothèque de Dauphiné *du sieur* Allard. [*Chalvet, qui a donné en* 1797 *une nouvelle édition de cette Bibliothèque, n'a consacré que* deux *lignes à ce Bonnet.*]

* *Réimprimé, dit Leclerc, sous le titre de* Traité ou Discours sur l'Histoire Sacrée de saint Grégoire, 1614.

(17) *Mémoire manuscrit, communiqué par M.* Lancelot, *l'un des sous-bibliothécaires de la bibliothèque Mazarine à Paris.*

» exemplaires se répondent page pour » page. Il ne sera peut-être pas inutile » d'avertir le public de ce double ti- » tre, de peur qu'un jour il ne soit » cause qu'on augmente encore le » nombre des éditions d'Abélard, » comme on l'a déjà remarqué *. »

* « *Il n'y a peut-être, dit Joly, aucun fait* » *litteraire plus difficile à débrouiller que ce-* » *lui-ci.... J'avoue que je ne comprends pas* » *pourquoi une partie des exemplaires porte le* » *nom d'Amboise, et l'autre celui de du Chesne.* » *Peut-être chacun d'eux se persuadait-il que* » l'Abélard *verrait le jour sous son nom seul....* » *L'édition étant prête à paraître, ils ne purent* » *apparemment s'accorder; et, au lieu de con-* » *venir qu'elle porterait le nom de l'un et de* » *l'autre, ils convinrent mal à propos qu'une* » *partie des exemplaires porterait le nom d'Am-* » *boise, et l'autre celui de du Chesne.* »

AMBOISE (Adrien d'), frère puîné du précédent, ne s'avança pas moins que lui, puisqu'il parvint jusqu'à la prélature. Il eut part comme lui aux libéralités de Charles IX, qui l'entretint assez long-temps au collége de Navarre. Il trouva la même grâce auprès du roi Henri III. Il était de la maison de Navarre (*a*), lorsqu'en 1579 on l'élut recteur de l'université de Paris. Pendant son rectorat, l'université demanda au roi la confirmation de ses priviléges, et il porta la parole, suivi d'un grand nombre de docteurs. Il reçut ses licences en théologie l'an 1552, et fut préconisé en cette rencontre par Michel Thiriot, qui, entre autres louanges, lui donna celle d'être sorti d'une très-noble famille (A). Il était prédicateur et aumônier du roi, et grand maître du collége de Navarre (*b*), lorsqu'en 1594 l'université de Paris prêta serment de fidélité à Henri-le-Grand. Environ ce temps-là, il obtint la cure de St.-André à Paris; et enfin, en l'année 1604, on le fit évêque de Treguier. Il mourut le 28 de juillet 1616, et fut enterré dans sa cathédrale, où son épithaphe lui donne de grands éloges (B). Je ne sache point qu'il ait composé d'autres écrits qu'une tragédie française, intitulée *Holoferne* *, qui fut imprimée l'an 1580 (*c*).

(*a*) *Socius Navarricus.* Launoius, Historiæ Gymnasii Navarræ *pag.* 360.

(*b*) *Ibid.*, *pag.* 371, 372.

* *La* Bibliothéque des Théâtres *(par Maupoin ou Maupoint)*, 1733, *in*-8°., *attribue à Adrien les* Napolitaines, *comédie qui est de François, ainsi que le remarque Joly.*

(*c*) Launoii Hist. Gymnas. Navarr., *pag.* 800.

(A) *Thiriot lui a donné la louange d'être sorti d'une très-noble famille.*] Néanmoins cet auteur fait expressément mention de la chirurgie du père dans cet éloge du fils. J'emprunte de M. de Launoi ce *néanmoins*; car voici comme il parle : » *Attamen Thiriotus ait* » Hadrianum fundatissimâ et nobilissi- » simâ satum esse familiâ. *His enim* » *verbis utitur :* Franciscus primùm » in duorum inferiorum Navarræ so- » dalitiorum disciplinam receptus est, » et Caroli IX liberalitate ad rhetori- » cas ac philosophicas institutiones » eruditus. Deindè, humaniores litte- » ras ibidem docuit, etc. (1). » Un très-bon moyen de tirer d'affaire ces deux auteurs serait de dire que *nobilissima familia* ne signifie point ce que les Français appellent *famille très-noble, famille de gentilhomme;* car si Thiriot avait ainsi entendu son latin, il eût parlé peu exactement : la chirurgie n'est point en France la profession d'un gentilhomme. Si M. de Launoi avait pris la chose en ce même sens il eût apporté des preuves sans nécessité, et ses preuves n'auraient eu aucune force. Il n'est pas nécessaire de prouver que l'on a donné la qualité de gentilhomme à quelqu'un lorsqu'en propres termes on a dit qu'il est né d'une famille très-noble, au sens que les Français entendent ce mot; et si, pour prouver un fait de cette évidence on alléguait la qua-

(1) Launoius, Hist. Gymnasii Navarr., *pag.* 799, 800.

lité de boursier et celle de régent de seconde, que ce quelqu'un aurait eue dans le collége de Navarre, il est sûr qu'on ne songerait pas à ce qu'on dirait. Pareilles preuves de noblesse ne furent jamais de mise. Il pourrait donc être que non-seulement Michel Thiriot, mais aussi M. de Launoi, ont pris *noblissima familia*, pour une famille considérable et qui faisait belle figure, et non pas pour une famille de gentilhomme. C'est à quoi il faut prendre garde dans les éloges latins des hommes de lettres : on se tromperait si l'on prenait pour des gentilshommes tous ceux dont on dit *nobili loco*, *nobili genere*, *nobili prosapiâ oriundi* *1. Je sais bien que François d'Amboise se qualifie écuyer dans l'édition d'Abélard ; mais cela prouve tout au plus que son père ou lui avaient été anoblis, et nullement que son père eût été chirurgien et gentilhomme tout ensemble. Il me vient une pensée que je donnerai pour ce qu'elle me coûte : c'est que peut-être les prédécesseurs de François d'Amboise ayant dérogé, il obtint la réhabilitation de sa famille. Que sait-on même si, du côté gauche, il ne descendait pas de l'illustre maison d'Amboise *2 ? C'est ce qui paraît le plus vraisemblable ; car il raconte qu'il alla au couvent du Paraclet pour y ramasser tout ce qu'il pourrait des Œuvres de Pierre Abélard, et qu'il y fut très-bien reçu par l'abbesse, Marie de la Rochefoucaut sa parente, *dont l'aïeule paternelle*, dit-il, *Antoinette d'Amboise*, *femme du seigneur de Barbesieux*, *chevalier de l'ordre*, *était fille unique de Guy d'Amboise*, *et petite-fille et héritière de Charles*, *seigneur de Chaumont*, *maréchal de France* : de sorte qu'elle recueillit toute la succession de cette très-ancienne famille, et qu'elle transporta les biens de la branche aînée dans la maison de la Rochefoucaut : *Totam vetustissimam familiam crevit et primogenita* NOSTRA *ad Rupifocaldos transtulit* (2). C'est une chose assez singulière que le fils d'un chirurgien de Charles IX ait parlé ainsi (*). Notez qu'il ne faudrait pas nier absolument que quelque branche de l'illustre mai-

*1 *Chevalier*, *et non écuyer*, *dit Joly*.

*2 *Cette conjecture de Bayle semble probable à Joly*, *malgré l'avis du généalogiste d'Hozier*.

(2) Franc. Amboesius, Præfatione Apologet. in Opera Abælardi.

(*) La postérité de cet homme suppose présentement, mais très-faussement, sur la conformité du nom, qu'elle est une branche de l'illustre maison d'Amboise ; mais on peut assurer très-positivement :

1°. Que JEAN D'AMBOISE, père de François d'Amboise, était natif de la ville de Douai en Flandre ; qu'il fut successivement chirurgien des rois François Ier., Henri II, François II, Charles IX et Henri III ; qu'il fut naturalisé par lettres du 29 de janvier de l'an 1566, en qualité alors de valet de chambre et chirurgien du roi Charles IX ; qu'il mourut le 13 de décembre de l'an 1584 ; et qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Gervais, à Paris, avec Marie Fromager, sa femme, fille de Jean Fromager, aussi chirurgien juré au châtelet de Paris, et chirurgien du roi.

2°. Que FRANÇOIS D'AMBOISE, fils de Jean, fut baron de la Chartre-sur-Loire, et seigneur d'Hémeri et de Vezeul en Touraine, etc. ; conseiller, puis président au parlement de Bretagne ; avocat général au grand conseil l'an 1586 ; maître des requêtes en 1597 ; et conseiller au conseil privé, et enfin conseiller d'état en 1604 ; qu'il épousa le 15 de janvier 1594 Marguerite Cousinet, fille d'un notaire de la ville de Meaux, vivante encore l'an 1634 ; qu'au mois de juillet de l'an 1589, le roi Henri III le créa chevalier, en considération des services que son père avait rendus à quatre des prédécesseurs de ce prince ; et voici la copie de ces lettres de chevalerie.

Lettres de chevalerie, *données par le roi Henri III*, *au mois de juillet* 1589, *à* François d'Amboise, *président au parlement de Bretagne*.

« Henri, par la grâce de Dieu roi de France » et de Pologne, à tous présens et à venir, » salut. Comme il soit chose honneste et raisonnable que les personnes ornées et décorées de » vertus soient élevées en titre et degré d'honneur convenable à leur mérite, afin de donner » courage et désir aux autres de parvenir par » vertu à telle ou plus grande dignité ou sublimation ; savoir faisons que nous, dûment » acertenés des notables, louables, et vertueuses » œuvres, actions et comportemens de notre cher » et bien amé M. François d'Amboise, sieur de » Vezeul, notre conseiller et avocat général en » notre grand conseil, et président au parlement » de Bretaigne, remémorant les services que feu » son père a faits aux quatre rois, nos prédécesseurs, et à nous, et considérant les grands, » agréables et fidèles services que ledit d'Amboise nous a faits, tant en plusieurs charges » et commissions qu'il a eues en cetui notre » royaume, et voyage qu'il a fait lors de notre » élection en Pologne, qu'en l'exercice de ses » deux états en deux de nos cours souveraines, » et lesquels services ledit d'Amboise continue » ordinairement près et alentour de notre personne en plusieurs et maintes manières, et » espérans que de bien en mieux il fera le temps » à venir, voulant aucunement l'en récompenser » et extoller au titre et degré d'honneur, comme » sesdites vertus et œuvres le méritent, afin qu'à » son exemple, tant sa postérité que les autres » personnes d'honneur et vertu soient induites à » faire le semblable, à nous et cette couronne ; » icelui pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons fait et créé chevalier, et du titre » d'icelui décoré et décorons en présence de » plusieurs princes et seigneurs de notre sang.

son d'Amboise ne soit demeurée ou ne soit tombée dans l'obscurité. Le chirurgien de Charles IX était peut-être de cette branche.

(B) *Son épitaphe lui donne de grands éloges.*] je ne crois pas que l'on soit fâché de la voir ici. Je la copie sur M. de Launoi :

Amboesi, pater eruditionum,
Argivâ et Latiâ madens Minervâ,
Paulinâ in Cathedrâ diserte præco,
Idemque hæreseos severe censor,
Priscorum nova norma Episcoporum,
Antistes, pie, pauperum patrone,
Custos virginitatis atque amator,
Tu quocunquè ieris, sequeris agnum.

AMBOISE (JACQUES D'), frère cadet du précédent, s'attacha à la profession de son père, et il devint très-habile ; mais après qu'il eut assez fait connaître sa capacité dans la chirurgie, il monta plus haut de quelques degrés : il devint docteur en médecine (A). Cette promotion se fit entre l'an 1582 et l'an 1597 ; car Pineau témoigne dans un livre composé en 1597 touchant les marques de virginité, qu'alors Jacques d'Amboise était docteur en médecine ; mais qu'il n'était que maître ès-arts et bachelier en chirurgie, lorsqu'avec beaucoup de dextérité, et en présence de plusieurs grands maîtres, il fit la dissection d'une femme qui avait été pendue l'an 1579, pour avoir tué son fruit (*a*). Nous savons d'ailleurs qu'il n'était encore que chirurgien, l'an 1582 (*b*), et qu'il était licencié en mé-

» et autres grands et notables personnages étant » près de nous ; pour par lui jouir et doresnavant user dudit titre de chevalier, en tous » droits de noblesse, honneurs, autorités, privilèges, exemptions, prérogatives et prééminences en toutes et honorables assemblées, » tant en jugement qu'ailleurs, où besoin sera, » comme au semblable ont accoutumé d'user les » autres chevaliers créés, tant de notre main » que de nos prédécesseurs rois. Si donnons en » mandement à nos amez et féaux les gens tenans » nos cours de parlement, baillifs, sénéchaux, » prévôts, juges ou leurs lieutenans, et à tous » nos amés, justiciers, officiers et sujets, chacun en droit soi, si comme il appartiendra, » que ledit d'Amboise ils fassent, souffrent et » laissent jouir et user pleinement et paisiblement desdits droits de chevalerie, honneurs, » prérogatives, priviléges, franchises et libertés » qui y appartiennent ainsi que dessus est dit, et » qu'en tel cas est accoutumé. Car tel est notre » plaisir. Et afin que notre présent don et octroi » soit et demeure à jamais valable à la décoration dudit d'Amboise et de ses successeurs, et » qu'il en soit mémoire perpétuelle, nous avons » fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à » Pontoise, au mois de juillet l'an de grâce 1589, » et de notre règne le seizième. Signé HENRI, » et sur le repli, par le roi, POTIER, et à costé » est écrit, *visa contentor.* signé COMBAUD, et » scellé du grand sceau de cire verte en lacs » de soie verte et rouge. »

3°. Qu'ANTOINE D'AMBOISE, son fils, baron d'Hémeri, etc, épousa le 20 d'octobre de l'an 1632 Anne de la Hilière, fille de Jean Gabriel de la Hilière, gouverneur d'Amboise, et de Louise du Gast ; et qu'après avoir été lieutenant de l'artillerie en 1634, puis mestre de camp du régiment de Touraine, et gouverneur de la ville et citadelle de Trin en Piedmont, il mourut lieutenant-général des armées du roi.

4°. Que CHARLES-JULES D'AMBOISE, son fils, aussi mestre de camp du régiment de Touraine, épousa le 22 septembre de l'an 1672 Charlotte du Gast, sa cousine.

Et 5°. que de ce mariage est sorti GILES-ANTOINE D'AMBOISE, vivant et demeurant dans la ville d'Amboise en Touraine, où il épousa le 17 de janvier 1700 Paule Guichard, fille du maire de ladite ville, de laquelle il a un fils et deux filles, vivans en 1716.

On suppose dans un petit livre, intitulé *Index funereus Chirurgorum Parisiensium ab anno* 1315 *ad annum* 1714, imprimé à Trévoux, chez Estienne Ganeau, en 1714, in-12, que François, Adrien et Jacques d'Amboise (*1) fils de Jean, étaient sortis de l'illustre maison d'Amboise (*2) : et c'est sur cette fausse supposition, que celui qui reste aujourd'hui le seul de la postérité de François d'Amboise, usurpe les armes pleines de cette puissante maison.

Lorsque feu M. Bayle commença à travailler à son Dictionnaire Historique, s'il m'avait consulté, il aurait traité plus exactement et plus sûrement qu'il ne l'a fait beaucoup de faits généalogiques qu'il a avancés dans son ouvrage, et qu'on n'a pas rectifiés depuis, et qui resteront contre la vérité dans toutes les éditions que l'on fera de cet excellent livre. [*Tiré d'un* Mémoire *communiqué par M.* d'Hozier, *en* 1716.] REM. CRIT.

(*1) JACQUES D'AMBOISE, *frère de François, épousa Marie Longis, fille de Joseph Longis, procureur au Parlement, mourut le 5 d'août* 1605, *et fut enterré dans le cimetière de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris. Il fut père d'Anne d'Amboise, fille unique, mariée avec David de Moulezir, gouverneur de la Fère en Picardie, puis lieutenant au gouvernement de Verdun.*

(*2) *M.* JOANNNES D'AMBOISE, *pater, Castelletti Chirurgus Regius, ex Nobilissimâ Ambocsianorum gente oriundus, tres habuit filios, in suo quisque statu percelebres....* FRANCISCUS, *scilicet*, ADRIANUS, *et* JACOBUS. Index funereus Chirurgorum Parisiensium, *p.* 22, 30, 32, *etc.*

(*a*) *Voyez ci-dessous la remarque* (A).

(*b*) Mich. Thirioti Laudat. Hadr. Amboesii, 1582, *apud* Launoium, Historiæ Gymnasii Navarræ *pag.* 799.

decine et médecin du roi, l'an 1594, lorsqu'il fut élu recteur de l'université de Paris (*c*). Le serment que cette université prêta à Henri-le-Graud, et le procès qu'elle intenta aux jésuites, tombent sous ce rectorat. On a deux *Harangues* latines que Jacques d'Amboise prononça au parlement, en qualité de recteur, le 12 de mai et le 13 de juillet 1594 : elles sont sanglantes contre les jésuites. Il avait été membre du collége de Navarre, avant que d'être recteur (*d*).

(*c*) Launoii Historia Gymnasii Navarræ, *pag.* 368. *Voyez aussi* l'Apologie pour J. Chastel, *pag.* 194.

(*d*) Launoius, *ibid.*

(A) *Il s'attacha à la chirurgie, où il devint fort habile, et devint docteur en médecine.*] Cela paraît par ces deux passages : l'un est de Thiriot (1) : *Natu minimus paternam, hoc est ulceribus medendi artem amplexatus, multis salutarem manum felicissimè præbet ;* et l'autre de Pineau : *Jacobus Ambosianus in artibus magister et in chirurgiâ baccalaureus (nunc autem in utrâque medicinâ doctor et medicus regius*) (2). M. de Launoi entend parlà le chirurgien de Charles IX, et se trompe.

(1) *Apud* Launoium, Hist. Gymnas. Navarr., *pag.* 799.

(2) Pinæus, de Virginit. Notis, *lib. II*, *cap. VIII.*

AMBOISE (Michel d'), écuyer et seigneur de Chevillon *, vivait au XVIe. siècle. Il se donna dans ses ouvrages un nom de guerre, ou plutôt un nom poétique (*a*), qui ne leur a point servi de grand relief, et qui n'a pas empêché qu'avec le grand nombre de ses poésies, il ne soit tombé dans les ténèbres de l'oubli. Il ne paraît pas plus que François d'Amboise dans le vaste Recueil de M. Baillet : cependant il y a quelque apparence qu'il espéra que le titre de ses ouvrages entretiendrait long-temps la curiosité des lecteurs. L'un de ses livres, intitulé *les Épistres vénériennes*, *Fantasies*, *Complaintes*, *Épitaphes*, *trente-quatre Rondeaux* et *trois Ballades*, fut imprimé à Paris en 1556. Un autre s'appelle *Le Blason de la dent* (*b*). Les *Contre-Épistres d'Ovide* (*c*), c'est-à-dire, les lettres qu'il composa pour réponse à celles que les héroïnes d'Ovide écrivirent à leurs maris ou à leurs galans, semblaient devoir être un grand attrait ; et néanmoins elles ont subi la destinée des autres poésies de Michel d'Amboise. On ne sait plus ce que c'est. Il se mêla de traduire : il mit en vers français IV *satires de Juvénal* (*d*) ; *le* X^e. *livre des Métamorphoses d'Ovide*, les *Églogues de Baptiste Mantouan* (*e*), et le Traité italien d'Antonio Phileremo Fregoso, intitulé *Ris de Démocrite et Pleur d'Héraclite* (*f*). Il a écrit en vers héroïques *la Déploration de la mort de messire Guillaume du Bellai, seigneur de Langey* (*g*) ; et en prose, le *Guidon des gens de guerre* (*h*). Voyez la Bibliothéque de du Verdier Vau-Privas.

* *Chaufepié, qui a consacré un petit article à Michel d'Amboise, a pris tout ce qu'il en dit de Nicéron. Il présume que M. d'Amboise, frère naturel de Georges, né en 1506, mourut en 1547.*

(*a*) L'Esclave fortuné.

(*b*) *Imprimé à Lyon, en* 1537.

(*c*) *Imprimées à Paris, en* 1541.

(*d*) *Imprimées à Paris, en* 1543.

(*e*) *Imprimées à Paris, en* 1530.

(*f*) *Impr. à Paris, en* 1547.

(*g*) *Impr. à Paris, en* 1543. La Croix du Maine, Bibliothéque Française, *pag.* 322.

(*h*) *Imprimé à Paris, en* 1543.

AMBROISE, général de l'ordre de Camaldoli. Cherchez CAMALDOLI.

AMÉLIA, ville d'Italie. On l'appelait anciennement *Améria*. Elle est située entre le Tibre et la Néra. Caton débite qu'elle fut fondée neuf cent soixante-quatre ans avant la guerre de Persée (*a*) : si bien que cette guerre ayant commencé l'an 581 de Rome, il s'ensuivrait qu'Améria aurait été plus ancienne que Rome de trois cent quatre-vingt-trois ans. Festus donne le nom d'*Amirus* au fondateur de cette ville. Il paraît par des inscriptions, qu'elle devint une de ces villes que les Romains appelaient *Municipium*. Cicéron le confirme dans le beau plaidoyer qu'il fit pour Roscius Amérinus. Elle acquit le droit de colonie romaine sous Auguste (*b*). Elle est située dans un terroir fertile, et les coteaux qui l'environnent ont de beaux vignobles (*c*). Il n'est pas certain qu'anciennement on estimât les vignes d'Améria. Comme je ne fais cet article que pour rectifier celui de Moréri (A), je ne le fais pas fort long. Léandre Albert a besoin aussi d'être corrigé (B).

(*a*) *Apud* Plinium, *lib. III*, *cap. XIV*.

(*b*) Cluverii Ital. Antiq., *lib. II*, *cap. VII*.

(*c*) Leandri Alberti Descriptio Italiæ, *p.* 144.

(A) *Je ne fais cet article que pour rectifier celui de Moréri.*] 1°. Il n'y a point d'auteurs qui *aient écrit qu'* Améria *fut bâtie du temps de la guerre de Persée* ; 2°. Pline ne *soutient* point *qu'elle était bâtie 964 ans avant cette guerre*. Il rapporte simplement que Caton avait dit cela ; 3°. Cicéron n'a point plaidé pour un comédien né en cette ville : le *Roscius Amérinus*, pour qui il plaida, était différent du Roscius comédien, pour qui il plaida aussi ; 4°. Ces paroles de Virgile : *Atque Amerina parant lentæ retinacula virti* (1), ne prouvent point que de son temps on *estimât les vignes d'Amélia*. Ce vers ne signifie autre chose, sinon qu'on trouvait au territoire de cette ville, quantité de branches souples comme l'osier, desquelles on se servait dans la culture des vignes : *Virgas de quibus vites religantur ; quæ virgæ abundant circa Amerinum oppidum... alii genus salicis dicunt, dispari colore à cæterâ salice : nam est rubra et ad connectendum aptior, quia præter morem lenta est* (2).

(B) *Léandre Albert a besoin aussi d'être corrigé.*] Il impute à Caton d'avoir dit qu'Améria fut rétablie plus de 900 ans avant la guerre de Persée, et qu'elle fut bâtie premièrement par ceux de Veies, peuple de Toscane, sous la conduite d'Améroe, fille d'Atlas l'Italien, et de Pleione. Il suppose que Pline a dit qu'elle fut bâtie 964 ans avant la guerre de Persée, et il fait de Caton et de Pline deux chefs d'opinion. Ensuite, il travaille à les accorder, et voici la manière dont il s'y prend. *La chronologie de l'un convient assez avec la chronologie de l'autre*, dit-il (3). *Caton parle de plus de* 900 *ans avant la guerre de Persée : Pline en marque* 964 *avant cette même guerre. Il est donc aisé de les mettre d'accord ensemble. Que si l'un d'eux emploie le terme de rebâtir, et l'autre le terme simple de bâtir, il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'ils assurent choses contraires ; car le mot* condere *dont se sert Pline, se prend indifféremment, et pour fonder, et pour réparer.* Ces vaines et chimériques disputes tombent par terre, à la honte de cet auteur, dès que l'on consulte Pline ; car on voit qu'il ne forme pas de sentiment, et qu'il se contente de dire *Ameriam... Cato ante Persei bellum conditam annis* 964 *prodidit* (4).

(1) Virgil. Georgicor., *lib. I*, *vs.* 265. *Ce vers a été très-mal rapporté par* Moréri.

Atque Amerina parent lenta retinacula viti

(2) Servius in Virgil., *ibidem*.

(3) Leandri Alberti Descript. Italiæ, *p.* 144.

(4) Plinius, *lib. III*, *cap. XIV*, *in fine*.

AMÉLIUS, philosophe platonicien, au IIIe. siècle, était de

Toscane. Son vrai nom était *Gentilianus*, et il aimait mieux le surnom d'*Amérius* que celui d'*Amélius*. Il fut disciple de Plotin à Rome, pendant vingt-quatre ans; après quoi il se retira dans Apamée, ville de Syrie. Il y était quand Plotin mourut. Il adopta un certain Justin Hésychius, natif de la même ville (*a*). Voilà sans doute les sources du mensonge que Suidas a débité, quand il a dit qu'Amélius était d'Apàmée. Il ne se trompe guère moins quand il assure que Porphyre fut disciple d'Amélius (A). Ce qu'il y a de certain est qu'Amélius fut fort estimé de son maître, et qu'il répondit à cette estime par une singulière vénération pour Plotin. Lorsqu'il commença d'étudier sous ce fameux philosophe, il ne savait que ce qu'il avait appris d'un certain Lysimachus (*b*); mais, par son application au travail, il devança tous ses condisciples. Il savait par cœur une partie des leçons de Numénius. Il les avait ramassées et copiées presque toutes. Il faisait aussi de gros recueils de tout ce qu'il entendait dans les conférences de philosophie; et il composa de ces recueils *une centaine de Traités* qu'il donna à son fils adoptif. Il n'avait encore osé produire que cela, lorsque Porphyre vint à Rome (*c*), c'est-à-dire, après avoir profité des instructions de Plotin pendant l'espace de dix-huit ans. Depuis il composa XL *livres contre Zostrianus*, l'un de ces anciens hérétiques, tant en philosophie qu'en religion, qui faisaient un si horrible mélange des doctrines de l'Évangile et de celles des philosophes. Il s'éleva un grand nombre de ces hérétiques au temps de Plotin; et c'est ce qui l'obligea d'armer contre eux. Il prit sur lui la défaite des gnostiques, pendant qu'Amélius combattrait contre Zostrianus, et que Porphyre attaquerait les prétendues révélations de Zoroastre. Après cela, Amélius ayant ouï dire que l'on accusait Plotin de s'être paré des dépouilles de Numénius, prit la plume pour justifier son maître; et dans trois jours il composa un ouvrage qu'il dédia à Porphyre, et auquel celui-ci donna pour titre, *De la différence qui se trouve entre la doctrine de Numénius et celle de Plotin*. Ce que je vais dire suffit à faire connaître l'estime que Plotin avait pour Amélius. Comme Plotin se souciait peu d'étaler ses forces, il laissait des doutes dans l'esprit de ses auditeurs, et il avait en quelque façon besoin d'être forcé à montrer le meilleur de sa doctrine. C'est ce qui fit que Porphyre lui proposa par écrit plusieurs objections, pour prouver que nos idées sont hors de notre entendement (*d*). Voilà ce que le père Mallebranche a renouvelé de nos jours. Plotin ayant lu ces objections les donna à réfuter à Amélius. L'opposant répliqua: Amélius dupliqua; et enfin Porphyre comprenant la doctrine de Plotin, y donna les mains, et lut

(*a*) Porphyrius *in* Vitâ Plotini.

(*b*) *C'était un philosophe stoïcien.*

(*c*) *En* 263.

(*d*) Διὸ καὶ ἀντιγράψας προσήγαγον δεικνῦναι πειρώμενος, ὅτι ἔξω τοῦ νου ὕφέστηκε τὸ νόημα. *Quapropter eum contrà scribendo provocare tentavi, conatus ostendere ea quæ intelliguntur extrà intellectum esse.* Porphyr. *in* Vitâ Plotini.

sa rétractation en plein auditoire. Longin, dont le goût était si sûr et la critique si redoutable, trouvait à la vérité trop de verbiage dans les écrits d'Amélius; mais il le mettait néanmoins au petit nombre des philosophes dont les ouvrages lui semblaient dignes de considération (B). Il écrivit une longue lettre contre celle qu'il avait reçue d'Amélius, touchant les manières de la philosophie de Plotin. Amélius était un dévot du paganisme, grand observateur des nouvelles lunes et des fêtes (*e*) (C). Il avait cité dans l'un de ses livres le commencement de l'évangile de saint Jean, pour confirmer la doctrine de Platon. Eusèbe a rapporté ce passage (*f*); mais non pas aussi amplement que Théodoret (*g*) et que saint Cyrille (*h*).

(*e*) *Tiré de la* Vie de Plotin, *composée par* Porphyre.
(*f*) *Dans sa* Præparat. Evangel., *lib. XI, cap. XIX.*
(*g*) Græc. Affection., *lib. II*, *p.* 500.
(*h*) *In* Julian., *lib. VIII.*

(A) *Suidas assure que Porphyre fut disciple d'Amélius.*] Porphyre dit lui-même que lorsqu'il commença d'être disciple de Plotin, il y avait dix-huit ans qu'Amélius étudiait sous ce philosophe (1). Il ajoute qu'il fut le condisciple d'Amélius pendant six ans; après quoi, ils partirent de Rome, lui pour aller en Sicile, et l'autre pour aller à Apamée. Ils demeurèrent pour le moins jusqu'à la mort de Plotin au lieu où ils s'étaient retirés. Or, comme Porphyre avait alors environ trente-huit ans, et qu'il avait eu à Rome plus de réputation qu'Amélius, il n'y a nulle apparence qu'il soit devenu son disciple. Joignez à cela qu'Amélius, en lui dédiant son Apologie de Plotin, le prie d'en excuser et d'en corriger les défauts (2). Enfin le silence de Porphyre, de quelle force n'est-il point contre Suidas? Porphyre fait mention d'Amélius à tout moment dans la Vie de Plotin, et il n'aurait jamais dit un mot des études qu'il aurait faites sous la discipline d'un tel maître. Suidas pourrait bien avoir été trompé par Théodoret, qui *appelle* Amélius *le chef de l'école de Porphyre* (3), *c'est-à-dire*, selon l'interprétation de M. de Tillemont, *de l'école de Plotin où Porphyre étudiait* (4). *Aussi Suidas le fait maître de Porphyre :* (c'est M. de Tillemont qui parle.) *On peut mettre encore entre ses disciples Castricius Firmus, homme.... qui rendait toutes sortes de services à Amélius.* Voilà donc un auteur moderne qui donne dans l'erreur de Suidas, et qui va même plus loin; car il est visible par la Vie de Plotin, à laquelle il nous renvoie touchant Castricius, que c'était du vivant de Plotin que Castricius avait à Rome un si grand attachement pour Amélius. Or il est incontestable que, pendant que ce dernier a été à Rome, il n'a point eu de disciples. Il était disciple de Plotin, et ne dressait point autel contre autel.

(B) *Longin.... le mettait au petit nombre des philosophes dont les ouvrages lui semblaient dignes de considération.*] Ce nombre était si petit qu'il ne comprenait que deux auteurs, Plotin et Amélius. La gloire de ce dernier en était d'autant plus grande : cependant cela ne fit pas que ses écrits ne déchussent assez tôt de leur première réputation. Eunapius les met dans la même catégorie que ceux de deux autres condisciples de Porphyre, et prononce cet arrêt contre tous : Συγγράμματά γε αὐτῶν περισώζεται· λόγος δὲ αὐτῶν οὐδὲ εἷς (5). *Quorum extant quidem volumina, sed existimatio propè nulla est* (6). Il en donne pour raison qu'ils étaient destitués des ornemens du langage, et purement dogmatiques.

(C) *Il était grand observateur des nouvelles lunes et des fêtes.*] Je n'i-

(1) Porphyr. *in* Vitâ Plotini.
(2) *Ibidem.*

(3) Theodor. Græcar. Affect., *pag.* 500.
(4) Tillemont, Hist. des Emper., *tom. III*, *pag.* 1084, *édition de Bruxelles.*
(5) Eunap. *in* Vitis Sophistarum, *pag.* 20.
(6) *Je rapporte la version d'*Hadrianus Junius, *où il me semble que propè est superflu*

gnore pas, qu'au lieu *des nouvelles lunes*, il serait plus sûr de dire, *des premiers jours du mois*, comme a fait Marsile Ficin (7); mais j'ai cru que mon expression serait plus facilement entendue. Voici les termes de Porphyre : *φιλοθύτου δὲ γεγονότος τοῦ Ἀμελίου, καὶ τὰ ἱερὰ κατὰ νουμηνίαν, καὶ τὰς ἑορτὰς ἐκπεριїόντος* (8). Qu'on aille dire après cela que les philosophes sont des impies! S'ils l'avaient été, ils n'auraient pas tant écrit en faveur du paganisme : ils n'auraient pas été les seules plumes que les chrétiens eurent à combattre; car pour les prêtres et les sacrificateurs, ils ne se mêlèrent pas de cela : leur ignorance les en dispensait.

(7) *Per Calendas sacra faceret*, dit-il.
(8) Porphyr. *in* Vitâ Plotini.

AMÉSIUS (GUILLAUME), Anglais de nation, fut fait professeur en théologie à Franeker, l'an 1622. Il se mêla beaucoup dans les disputes des Arminiens, et il écrivit divers ouvrages contre eux (A). C'est un des théologiens réformés qui ont traité avec le plus d'exactitude et de méthode les cas de conscience. Il est presque inutile de remarquer qu'il écrivit contre Bellarmin (*a*), car personne n'ignore qu'en ce temps-là les ouvrages de ce jésuite étaient la butte de presque tous les controversistes protestans. Amésius fit un livre intitulé *Medulla theologiæ*. Il écrivit aussi quelque chose *contre les sociniens* et *contre la métaphysique*, et *pour le puritanisme*, dont il était sectateur rigide (B). Il publia ce dernier ouvrage en Angleterre, l'an 1610. Je ne dis rien de ses *Leçons sur les psaumes*, ni de son *Explication des épîtres de saint Pierre*. Il ne mourut pas l'an 1639, comme le sieur Henning Witte l'assure dans son *Diarium biographicum*. L'épître dédicatoire de ses *Leçons sur les psaumes*, en 1635, témoigne qu'il était déjà mort. On voit dans cette même épître, qu'après avoir été douze ans professeur à Franeker il avait obtenu son congé pour aller être professeur à Rotterdam.

(*a*) *Son livre s'appelle* Bellarminus enervatus.

(A) *Il écrivit divers ouvrages contre les Arminiens.*] Il avait commencé à disputer de vive voix avec Grevinchovius, ministre de Rotterdam : et n'ayant pu dire tout ce qu'il avait sur le cœur, parce qu'on les interrompit, il continua par lettres cette dispute, et publia ce qu'il avait objecté et ce qu'on lui avait répondu. Il s'agissait de deux choses : du rachat de l'homme par la mort de Jésus-Christ, et de l'élection fondée sur la prévision de la foi. Grevinchovius fit une autre édition de leur dispute, à Rotterdam, l'an 1615, in-4°. Amésius répliqua par un écrit intitulé *Rescriptio scholastica et brevis, etc.* Il fit aussi un livre intitulé *Coronis ad Collationem Hagiensem*, où il réfuta les réponses que les Arminiens avaient faites aux objections des ministres de Hollande. Son ouvrage, intitulé *Anti-synodalia*, contient des remarques sur les *Scripta synodalia* des Remontrans. Il fut imprimé à Franeker, l'an 1629; à Amsterdam, en 1646, in-12, etc.

(B) *Il écrivit pour le puritanisme, dont il était sectateur rigide.*] Vous trouverez dans la préface que je cite (1) quelques extraits de l'ouvrage qu'il publia contre les épiscopaux, l'an 1610; et vous connaîtrez par-là, que, selon lui, il n'y avait pas d'autres gens de bien en Angleterre que les Puritains. Ceux-ci se faisaient connaître par l'aversion pour la comédie, pour les sermens, pour la danse, pour le jeu, pour les collations : le reste n'était que des joueurs, des buveurs, des jureurs, des enfans de Bélial. Il n'y avait point de milieu entre ces deux extrémités, ou d'abolir l'épis-

(1) Grevinchovii *præfat.* Dissertationis Theolog. de duabus Quæstionibus, etc.

copat, ou de faire revenir de l'enfer l'église romaine : *Hi scilicet soli inter Anglos* viri boni, simplices, quadrati : *quos* ex scelerifugio *sit cognoscere*, *quibus ex repudio spectaculorum*, *juramentorum*, *chorearum*, *alearum*, *et commessationum*, *inditum sit nomen* puritanorum : *reliqui verò insignes aleatores*, *potatores*, *religionis officia susque deque habentes*, *versati institores papistarum*, *ambitionibus pravis corrupti*, *juratores impii*, *homines denique vani*, *injusti*, *turpes*, *et omnes filii Belial..... Adeòque vel è medio tollendum* ementitum hunc episcoporum ordinem, vel denuò papam revocandum ab orco (2).

(2) Grevinchovii *præf.* Dissert. de duabus Quæst., *fol.* **** *iij.*

AMESTRIS, femme de Xerxès, roi de Perse. Voyez la première remarque de l'article MASISTES *.

* *L'article* MASISTES *n'existe pas.*

AMYOT (JACQUES), évêque d'Auxerre, et grand-aumônier de France, a été l'un des plus illustres savans du XVIe. siècle. Il était né à Melun, le 30 d'octobre 1514 *1. Son père et sa mère, gens de bien à la vérité, mais de fort petite condition (A), employèrent toute leur industrie pour le faire subsister à Paris, où il fit ses humanités et son cours de philosophie au collége du cardinal le Moine. Il avait l'esprit pesant *2 de son naturel; mais le travail et l'application remédièrent à ce défaut. Ayant été reçu maître ès arts à l'âge de dix-neuf ans, il continua ses études sous les professeurs royaux que François Ier. avait établis. Il ouït Jacques Tusan, qui expliquait les poëtes grecs, Pierre Danès, qui professait l'éloquence, et Oronce Finé, qui enseignait les mathématiques. Il sortit de Paris à l'âge de vingt-trois ans *1, pour aller à Bourges avec le sieur Colin (*a*), qui possédait dans cette ville *2 l'abbaye de Saint-Ambroise (B). A la recommandation de cet abbé, il y eut un secrétaire d'état (*b*) qui prit Amyot chez lui, pour le faire précepteur de ses enfans *3. Les progrès qu'ils firent sous ce précepteur engagèrent leur père à le recommander fortement à la princesse Marguerite, duchesse de Berry, sœur unique de François Ier. Cette recommandation fut cause qu'Amyot obtint une chaire de lecteur public en grec et en latin dans l'université de Bourges. Il fit pendant dix ans deux leçons par jour, une leçon latine le matin, et une leçon grecque l'après-midi. Ce fut pendant ce temps-là qu'il traduisit *4 en français les *Amours de Théagène et de Chariclée* (*c*). Cette traduction *5 plut si fort à François Ier., qu'il ne tarda guère à pourvoir d'un bénéfice celui qui

*1 *En* 1513, *dit Leclerc.*

*2 *Leclerc soutient le contraire.*

*1 *Il n'en avait que vingt-deux, dit Leclerc; et c'était en* 1535.

(*a*) *Il a été lecteur de François Ier.*

*2 *Ce ne fut pas avec Colin, remarque Lelerc, mais avec Canaye, depuis avocat célèbre.*

(*b*) *Guillaume Bouchetel, sieur de Sassy.*

*3 *Ce fut après avoir professé publiquement, dit Leclerc, qu'Amyot entra chez Bouchetel, c'est-à-dire, en* 1545. *La reputation qu'il se fit dans sa chaire lui merita cette place chez un particulier.*

*4 *Ce ne fut que depuis qu'il fut chez Bouchetel qu'il s'occupa, dit Leclerc, de traductions. Il avait d'abord traduit en vers quelques tragédies d'Euripide. Elles n'ont jamais paru.*

(c) *On appelle ordinairement ce livre l'*Histoire Éthiopique d'Héliodore.

*5 *Ce ne fut pas pour cette traduction, mais pour l'essai de celle des Vies de Plutarque, qu'Amyot obtint l'abbaye vacante par la mort de Vatable.*

l'avait composée. Il lui donna l'abbaye de Bellosane, que la mort de François Vatable venait de faire vaquer (C). Ce prince mourut peu après ; et cela fit croire à Amyot qu'il ferait mieux de chercher de l'avancement en Italie, que d'attendre quelque chose de la cour de France. Il suivit donc à Venise Morvillier, que Henri II y envoyait en ambassade. Morvillier se servit de lui dans quelques affaires, et l'envoya porter à Trente les lettres du roi au concile, en 1551 (D). Lorsqu'on le rappela de son ambassade, Amyot ne voulut point repasser les monts avec lui : il aima mieux aller à Rome, où il fut accueilli avec beaucoup d'affection par l'évêque de Mirepoix. Il logea chez lui environ deux ans. Ce fut alors qu'en examinant avec ardeur les manuscrits du Vatican, où Romulus Amaseüs, qui était le garde de cette fameuse bibliothéque, lui donnait un libre accès, il apprit qu'Héliodore, évêque de Trica, était l'auteur des Amours de Théagène. Il trouva un manuscrit de cet ouvrage beaucoup plus correct et plus entier que celui qu'il avait traduit, et il ne manqua pas de faire tout ce qu'il fallait pour être en état de donner une meilleure édition. Les occupations savantes ne l'empêchèrent pas de songer aux intérêts de sa fortune. Il fit sa cour bien adroitement au cardinal de Tournon, et il s'insinua si bien dans ses bonnes grâces, que ce cardinal le nomma au roi lorsque ce prince, l'ayant rappelé en France, le pria de lui indiquer un bon précepteur pour ses deux puînés (*d*). Ce fut environ l'an 1558 *[1]. Voilà donc Amyot précepteur de deux fils de Henri II. Pendant cet emploi, il acheva la traduction des *Hommes illustres de Plutarque*, et la dédia à ce prince (*e*) : après cela, il entreprit celle des *OEuvres morales*, et l'acheva sous le règne de Charles IX, auquel il la dédia. Charles IX lui fit de grands biens : il lui donna l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne *[2], et le fit grand-aumônier de France et évêque d'Auxerre (E) ; et parce que la dignité de grand-aumônier et la charge de curateur de l'université de Paris furent vacantes en même temps *[3], il les lui donna toutes deux. M. de Thou se plaint fort de cette jonction (*f*). Henri III aurait succombé peut-être aux sollicitations importunes de l'évêque de Saint-Flour, qui l'avait suivi en Pologne, et qui demandait instamment la dignité de grand-aumônier ; mais la duchesse de Savoie, tante de ce monarque, lui recommanda de si bonne sorte, quand il passa par Turin en revenant de Pologne, les intérêts d'Amyot, que non-seulement sa

(*d*) *Ils ont régné l'un après l'autre sous le nom de Charles IX, et de Henri III.*

*[1] *En* 1554, *dit Leclerc.*

(*e*) *Il l'avait commencée du vivant de François Ier., auquel il présenta quelques-unes de ces Vies écrites à la main par maître Adam Charles, écrivain de Paris.* Roulliard, Antiquit. de Melun, *pag.* 605.

*[2] *En* 1567, *dit Leclerc. Mais, vers* 1564, *ce roi lui avait donné l'abbaye de la Roche.*

*[3] *Il n'est pas vrai, dit Leclerc, que ces deux places aient vaqué en même temps, et Amyot n'eut jamais celle de curateur de l'Université. Ce que de Thou appelle* Academiæ Parisiensis cura *avait été donné en* 1552 *au cardinal de Châtillon, qui le conserva jusqu'en* 1568.

(*f*) Thuan. de Vitâ suâ, *lib.* V, *p.* 1222.

charge lui fut conservée, mais qu'on y ajouta aussi un nouvel éclat en sa faveur : car quand Henri III fit Amyot commandeur de l'ordre du Saint-Esprit *(g)*, il voulut qu'en sa considération tous les grands-aumôniers de France fussent à l'avenir commandeurs nés de cet ordre (F). Amyot, au milieu de ses dignités, n'oublia point ses études : il revit exactement toutes ses versions, et les compara au texte grec ; il y fit bien des changemens : en un mot, il songeait à une édition plus parfaite, où il voulait ajouter les diverses leçons des manuscrits ; mais il ne vécut pas assez pour mettre la dernière main à ce travail. Les guerres civiles et l'esprit rebelle de ses diocésains lui causèrent mille chagrins (G) : il fut volé en revenant des états de Blois, l'an 1589. Il mourut le 6 de février 1593 *, courant sa soixante-dix-neuvième année (H). Il avait prêché quelquefois le jour des fêtes solennelles. Il employait la langue latine en composant ses sermons, quoiqu'il les prononçât en français. Il avait une coutume fort particulière en prêchant : il tournait du côté du peuple l'ouverture de la chaire, et se tenait assis au milieu sur un fauteuil. Il se mêla de poésie, et n'y réussit pas (I). Voilà ce que j'ai extrait d'une Vie d'Amyot, commencée par lui-même, et achevée par son secrétaire *(h)*. Ses traductions ont été son plus bel endroit (K), quoique les sentimens de tous les critiques ne lui soient pas favorables (L) à cet égard, et qu'on ait même voulu dire qu'il y a été plagiaire (M). Quelques-uns l'ont accusé d'avarice (N). L'abbé de Saint-Réal a su mille particularités curieuses qui ne sont point dans la Vie d'Amyot *(i)*. On les peut voir dans le Dictionnaire de Moréri : c'est ce qui aurait fait que je ne m'en serais pas servi, quand même je n'aurais pas douté qu'elles fussent véritables. Si j'ai quelques supplémens ou quelques éclaircissemens à joindre à ce que l'on vient de lire, je les mettrai dans les remarques *.

(g) *A la première institution de cet ordre, le* 31 *de décembre* 1578.

* *Il avait, dit Joly, soixante et dix-neuf ans, trois mois et huit jours.*

(h) *Elle est en latin, et n'a pas été imprimée ; mais* Sébastien Roulliard, *avocat au parlement de Paris, qui l'a lue, en a publié un extrait dans les* Antiquités de Melun, *p.* 605 *et suiv. C'est de son Extrait que j'ai tiré cet article.* [*Cette Vie avait été imprimée, comme le dit Leclerc, dans la* Nova Bibliotheca manuscriptorum Librorum *du père Labbe*, 1657, *in-folio*, *pag.* 521 *et suiv.*

(i) *Voyez son Traité* de l'Usage de l'Histoire. *M.* Teissier *en a pris* (*en le citant*), *tout ce qui concerne* Amyot, *et l'a mis dans ses* Additions aux Éloges tirés de M. de Thou, *tom. II*, *pag.* 152.

* « *Bayle, comme tous ceux qui ont » parlé d'Amyot, a oublié, dit Joly, un » ouvrage de ce Prélat :* in Caroli noni regis » christianiss. immaturum obitum Epicedium.... *Cette pièce est insérée dans un recueil imprimé sous ce titre :* Invictiss. » Galliarum regis, Caroli noni, piissimi, justissimique principis tumulus. *Paris, Morel,* » 1574, *in*-4°. » *Cette pièce, mentionnée dans la* Biblioth. histor. de la France, (édit. de Fontette) *a* 108 *vers. Nicéron parle d'un volume d'*OEuvres mêlées (*d'Amyot*), *Lyon, Frellon*, 1611, *in*-8°. *M. Barbier* (Examen critique et Complément des Dict. historiques) *pense que ce volume, que personne n'a pu voir, ne peut être que les* OEuvres morales et mêlées de Plutarque, *de la traduction d'Amyot, imprimées à Lyon, chez Paul Frellon*, 1611, 2 *vol. in*-8°. *qui ont pu être reliés en un vol. in*-8°.; *mais dont le titre, abregé et dénaturé par quelque libraire, aura induit en erreur le père Nicéron. On a, il y a quinze ans, imprimé pour la première fois un ouvrage d'Amyot, intitulé :* Projet de l'Éloquence royale, composé pour Henri III, roi de France, *Paris*, 1805, *in*-4°. *et in*-8°.

Les choses que M. Varillas rapporte touchant Amyot sont pleines de faussetés (O). Il en faudra faire la critique : cela peut servir à débrouiller le chaos.

(A) *Son père et sa mère.... étaient de fort petite condition.*] Quelques-uns disent que le père d'Amyot était *un courroyeur de Melun* (1) : selon d'autres, *il faisoit et vendoit des bourses et aiguillettes* (2); enfin, selon d'autres, il était boucher. Je trouve trois bons auteurs pour cette dernière opinion, M. de Thou (3), Papyre Masson (4), et Brantome. On ne sera pas fâché, je m'assure, de voir ici les paroles du dernier un peu au long; car elles contiennent une autre particularité, qui ne doit pas être ignorée, quand même elle serait fausse. Brantome, ayant rapporté que Charles IX, haranguant le parlement, dit *d'une audace brave et menaçante :* « C'est à vous autres d'obéir à mes » ordonnances, sans disputer ni con» tester quelles elles sont; car je sai » mieux que vous ce qui est propre » et convenable pour le bien et profit » de mon royaume; » ajoute: «N'ayant » point encore de barbe au menton, » il tint ces propos devant ces vieux » et sages personnages, qui tous s'es» merveillèrent d'un si brave et grave » langage, qui sentoit plus son gé» néreux courage, que les leçons de » M. Amiot son précepteur, qui l'a» voit pourtant bien instruit, et qu'il » aimoit fort, et lui avoit donné » de bons et beaux bénéfices, et fait » évêque de Lizieux (5), et l'appeloit » toujours son maître : et se jouant » quelquefois avec lui, reprochoit » son avarice, et qu'il ne se nour» rissoit que de langues de bœuf; » aussi étoit-il fils d'un boucher de » Melun, et falloit bien qu'il man» geast de la viande qu'il avoit veu » apprester à son père : osté cette ava» rice, c'était un grand et savant » personnage en grec et latin, tes» moin les belles et éloquentes tra» ductions qu'il a faites de Plutarque, » qu'aucuns pourtant ses envieux ont » voulu dire qu'il ne les avoit pas » faites, mais un certain grand per» sonnage et fort savant en grec, qui » se trouva, par bon cas pour lui, » prisonnier dans la conciergerie du » palais de Paris, et en nécessité; » il le sceut-là, le retira et le prit à » son service, et eux deux, en ca» chette, firent ces livres, et puis » lui les mit en lumière en son nom : » mais c'est une pure menterie, di» soit-on, que les envieux lui ont » prestée, car c'est lui seul qui les a » faits; et qui l'a connu, sondé son » savoir et discouru avec lui, dira » bien qu'il n'a rien emprunté d'ail» leurs que du sien. Pour fin, il nour» rit très-bien ce brave roi, et surtout » fort catholiquement. » Si j'avais à mettre en doute les trois basses professions qu'on attribue au père de notre Amyot, ce ne serait point par la raison que son fils n'en a désigné aucune dans le manuscrit de sa vie : il s'est contenté de marquer qu'il était sorti d'un père et d'une mère qui avaient plus de vertu que de bien, *parentibus honestis magis quàm copiosis* (6). Cette raison-là ne me frappe point; car il y a peu de grands hommes issus de bas lieu, qui ne soient bien aises de passer légèrement sur l'obscurité de leur naissance : le détail les importune sur ce sujet. Ils vous avoueront en général, tant qu'il vous plaira, qu'ils n'étaient pas d'une condition relevée; mais n'attendez pas qu'ils vous donnent des mémoires où vous puissiez lire que leur père était boucher, savetier, vendeur d'aiguilles ou d'allumettes, qu'ils ont demandé l'aumône dans leur enfance, etc. Ceux qui avouent de semblables faits, et qui veulent bien qu'on les place dans leur éloge, sont si rares, qu'encore qu'il fût vrai qu'Amyot gueusa quelque temps par les rues de Paris, je ne m'étonnerais pas qu'il n'eût point chargé de cela

(1) Saint-Réal, de l'Usage de l'Histoire, *p.* 74.

(2) Roulliard, Antiquités de Melun, *p.* 605.

(3) Thuanus, Histor. *lib. C*, *ad ann.* 1591, *pag.* 405.

(4) *Lanii filius erat, Meloduno oppido ortus, vir excellenti ingenio, latinè que et græcè doctissimus. Carolus Magistrum eum appellabat, inter jocos avaritiam objiciens et sordes, quòd linguis bubulis uteretur.* Papyr. Masso, *in* Histor. Vitæ Caroli IX.

(5) *Il se trompe; il fallait dire* Auxerre, *et non* Lisieux.

(6) Roulliard, Hist. de l'Antiquit. de Melun, *pag.* 605.

les Mémoires de sa vie. Ainsi je ne réfute point par son silence ce que l'on conte de sa gueuserie, et de sa condition de laquais, et de son séjour à l'hôpital d'Orléans (7). Il est vrai que je ne saurais accorder avec ce silence, l'endroit de son testament, où il lègue douze cents écus à cet hôpital *, *en reconnaissance de la charité* qu'il y avait éprouvée (8). On a observé que, dans *ses OEuvres, il ne s'est jamais qualifié du titre de son pays*, et que, pendant son bonheur, il a eu *fort peu d'habitude* avec sa patrie (9). Il avait sans doute la faiblesse de regarder cette ville comme un rabat-joie, et de s'imaginer que ses relations avec Melun ne serviraient qu'à faire causer le monde sur la bassesse de sa naissance. J'ai lu néanmoins, qu'il avança quelques personnes de sa famille. *Il est mort honoré de grands estats, et riche de plus de deux cent mille escus, sans infinis autres moyens qu'il avoit d'avancer ses parens, aucuns desquels se sentent de ses libéralitez* (10).

(B) *Il quitta Paris, pour aller à Bourges, avec le sieur Colin, qui possédait dans cette ville l'abbaye de Saint-Ambroise.*] Bullart, qui a suivi presque partout les Antiquités de Melun, s'en écarte ici, pour nous apprendre un fait assez inconnu : c'est qu'Amyot *embrassa la profession religieuse dans l'abbaye de Saint-Ambroise de la ville de Bourges :* mais que *l'abbé le jugeant digne d'une vie plus éclatante que celle du cloistre, le fit connoistre au sieur de Sacy Bouchetel* (11). C'est dommage que l'on ne cite personne qui ait laissé par écrit une particularité si peu connue.

(C) *François Ier. lui donna l'abbaye de Bellosane, que la mort de François Vatable venait de faire vaquer.*] Ceci est entièrement incompatible avec le narré de M. de Saint-Réal. Cet auteur veut que, sous le règne de Henri II, Amyot ait été encore dans l'obscurité d'une petite pédagogie *chez un gentilhomme de ses amis*, et que M. de l'Hôpital, qui ne le connaissait point, l'ait uniquement recommandé à cause d'une épigramme grecque qui avait été présentée à ce monarque (12). Cela ne saurait n'être point faux, s'il est vrai, comme porte le manuscrit de la Vie d'Amyot, que ce docte personnage avait été plusieurs années professeur à Bourges, avant la mort de François Ier., et que ses ouvrages, présentés à ce monarque, avaient valu à leur auteur une fort bonne abbaye. Serait-il possible que M. de l'Hôpital n'eût pas connu un Français, dont le public avait vu en 1549, pour le plus tard (13), une traduction de l'Histoire Éthiopique d'Héliodore ? Qui nous a dit que le voyage de Henri II à Bourges ait été fait avant la première édition des Amours de Théagène ? Ajoutons que la Vie manuscrite d'Amyot le fait aller en Italie peu après la mort de François Ier. Accordez cela, si vous pouvez, avec l'abbé de Saint-Réal, qui le fait précepteur à Bourges, pendant le voyage de Henri II à cette ville.

(D) *Morvillier l'envoya porter à Trente les lettres du roi au concile, en* 1551.] Il faut nécessairement redresser ici l'auteur qui me fournit cet article (14), quoiqu'il assure qu'il a puisé dans une Vie d'Amyot, commencée par lui-même, et achevée par son secrétaire. Nous avons une lettre d'Amyot, qui contient la relation de son voyage de Trente. Il écrivit peu de jours après ce voyage à M. de Morvillier, maître des requêtes. Or, bien loin de dire que M. de Morvillier, ambassadeur de France à Venise, l'eût envoyé porter les lettres du roi au concile, qu'il déclare expressément qu'il fut choisi pour cette affaire par le cardinal de Tournon, et par l'ambassadeur de Selve. C'est une preuve convaincante que Morvillier n'était pas alors ambassadeur à Venise : et cela paraît encore plus évidemment par la lettre d'Amyot ;

(7) Saint-Réal, de l'Usage de l'Histoire, *p.* 76.

* « *Je doute de ce legs, dit Leclerc, sans* » *pourtant le nier expressément.* »

(8) *Là même, pag.* 75.

(9) Roulliard, Antiquit. de Melun, *p.* 605.

(10) *C'est* la Popelinière *qui dit cela, p.* 259, *de l'*Idée de l'Histoire.

(11) Bullart, Académie des Scienc., *tom. I, pag.* 166.

(12) Saint-Réal, de l'Usage de l'Histoire, *p.* 80.

(13) *Je parle ainsi, parce que* du Verdier Vau-Privas *marque une édition de* 1549. *Or cela ne prouve point qu'il n'y en ait point eu d'antérieure.*

(14) Sébastien Roulliard, Antiquit. de Melun.

car elle est adressée à M. de Morvillier en cour. Remarquez bien ces paroles d'Amyot : *Il a pleu à M. le cardinal de Tournon, et à M. l'ambassadeur de Selve, de m'elire pour faire ceste commission, sans que je pensasse à rien moins qu'à cela, ny à chose semblable....* (15). *Il faut noter que non-seulement je n'estois point nommé en celle lettre* (16) *ni près ni loin ; mais qui pis est, on n'en avoit pas seulement envoyé la coppie, par laquelle nous peussions sçavoir ce qu'il y avoit dedans. De sorte que je ne veis jamais chose si mal cousue que cela* (17). Ce ne fut donc point le roi qui l'envoya faire ses protestations contre le concile : ce fut le cardinal de Tournon, et l'ambassadeur de France à Venise, qui le choisirent pour porter la lettre au roi, et pour lire mot à mot, devant l'assemblée, la protestation de sa Majesté. Il s'acquitta tout-à-fait bien de la commission. Voici où j'en veux venir. M. l'abbé de Saint-Réal pose en fait qu'Amyot était précepteur des enfans de France, avant la négociation qui vient d'être rapportée ; et il suppose qu'Henri II l'employa à cette affaire, parce qu'il avait reconnu la vérité du bon témoignage que M. de l'Hôpital avait rendu, quand il avait dit au roi qu'Amyot *méritait d'être précepteur des enfans de France*. Tout cela est réfuté invinciblement par la lettre d'Amyot à Morvillier. Corrigez sans crainte ce mensonge dans du Saussai : *Cæterùm, Amiotus adhuc abbas ad concilium Tridentinum ab Henrico II missus fuit, negotiorum magni momenti causâ* (18). Henri II n'eut aucune part à cela.

(E) *Charles IX le fit grand-aumônier de France, et évêque d'Auxerre.*] La première de ces deux dignités fut conférée à Amyot le 6 de décembre 1560, par Charles IX, à Orléans. Du Peyrat, qui avait lu les registres des grands-aumôniers de France, rapporte cette date comme extraite du registre d'Amyot (19). C'est donc un fait avéré. Or on fait tomber par-là plus de la moitié de l'histoire que l'abbé de Saint-Réal raconte touchant la fortune de ce prélat. Il dit qu'Amyot, sous le règne de ses disciples François II et Charles IX, n'avait que l'abbaye de Bellosane, avec la gloire d'avoir *prononcé devant tout le concile* la *judicieuse* et *hardie* Protestation de Henri II, et que *sa fortune était apparemment pour en demeurer là, sans une rencontre fortuite, qui le porta plus haut qu'il n'avait jamais espéré, et qui marque admirablement l'esprit de la cour*. Ce cas fortuit fut, qu'un jour, à la table de ce prince, *on loua* Charles-Quint *de plusieurs choses, mais surtout d'avoir fait son précepteur pape.... Cela fit impression sur l'esprit de Charles IX, jusque-là même qu'il dit que*, si l'occasion s'en présentait, il en ferait bien autant pour le sien. *Et de fait, peu de temps après, la grande-aumônerie de France ayant vaqué, le roi la donna à Amyot*. Tout cela tombe par-terre, dès qu'on consulte les registres de cette grande-aumônerie, où l'on trouve la charge de grand-aumônier conférée à Amyot le second jour du règne de Charles IX. D'ailleurs, François II ne fut pas disciple d'Amyot, mais de Pierre Danès. Poursuivons : M. de Saint-Réal suppose que la reine-mère, ayant su bientôt ce que Charles IX avait fait pour son précepteur, *fit appeler* celui-ci *dans son cabinet, où elle le reçut d'abord avec ces effroyables paroles* : « J'ay fait bouquer » les Guises et les Chatillons, les Connétables et les Chanceliers, les » Rois de Navarre et les Princes de » Condé ; et je vous ay en tête, petit » prestolé. » *Amyot eut beau protester de ses refus, la conclusion fut que, s'il avait la charge, il ne vivrait pas vingt-quatre heures.* L'abbé dit ensuite, qu'Amyot s'alla cacher, et que Charles IX s'avisant *aussitôt de ce que ce pouvait être.... entra dans une telle fureur...., que la reine, qui avait assez de peine à le gouverner, et qui le craignait autant qu'elle l'aimait, n'eut rien de plus pressé que de faire trouver Amyot*. C'est supposer que Charles IX était roi depuis long-temps, lors-

(15) Instructions et Missives des rois très-chrestiens, et autres Pièces concernant le Concile de Trente, *pag.* 14, *édit. de* 1608.

(16) *C'est celle que le roi écrivait aux pères de Trente.*

(17) Instructions, Missives, etc., *pag.* 23.

(18) Andr. Saussaius, de Scriptor. Ecclesiast., *num.* 52.

(19) Guillaume Du Peyrat, Histoire Ecclésiastique de la Cour, ou les Antiquités et Recherches de la chapelle et oratoire du roi de France, *pag.* 102.

qu'il donna cette charge à son précepteur ; mais rien n'est plus faux : il la lui donna le lendemain de son avénement à la couronne, avant que Catherine de Médicis eût goûté de la régence, et qu'elle eût fait *bouquer* bien des gens. Tout le monde sait que son pouvoir fut assez petit sous François II. Je ne laisse pas de dire que les réflexions de M. de Saint-Réal sur ces faits, considérées en elles-mêmes sont belles et bonnes. Quant à l'évêché d'Auxerre, il fut donné à Amyot, non l'an 1568, comme l'assure Du Peyrat (20), mais l'an 1570 (21), après la mort du cardinal Philibert Babou, qui le possédait.

(F) *Henri III voulut qu'en sa considération tous les aumôniers de France fussent à l'avenir commandeurs nés de l'ordre du Saint-Esprit.*] Voici ce que je trouve sur cela dans un autre auteur : *Henri III, en l'année* 1578, *instituant l'ordre du Saint-Esprit, ordonna* (*) *en faveur* d'Amiot, *que son grand-aumosnier seroit associé au mesme ordre en titre de commandeur, et ses successeurs audit estat : lesquels toutes fois (dit-il) ne seront tenus faire preuve de noblesse, ce qu'il adjousta pour gratifier ledit* Amiot, *lequel n'estoit pas de noble extraction, mais qui entroit au temple de l'honneur par celui de la vertu* (22). Voyez dans du Saussai (23) la réponse de Henri III aux courtisans qui murmurèrent de la promotion d'un homme de si basse naissance. Le même auteur assure qu'Amyot dressa les statuts et les litanies, ou plutôt l'office de l'Ordre : *Hujus statuta et horarias preces scitè et scienter composuit.*

(G) *L'esprit rebelle de ses diocésains lui causa mille chagrins.*] M. de Thou fait une remarque bien flétrissante * pour la mémoire de notre Amyot ; car il l'accuse d'avoir oublié les bienfaits dont les deux princes ses élèves l'avaient comblé, et d'avoir eu trop de complaisance pour la fureur séditieuse et ligueuse de ceux d'Auxerre. L'amour de l'étude et la vieillesse lui avaient fait prendre le parti de la résidence, et il n'eut pas la force de résister au torrent de la rébellion (24). Sébastien Roulliard n'en parle pas de la sorte : il insinue qu'on le maltraita, à cause de sa fidélité. *Les afflictions*, dit-il (25), *l'accueillirent à la sortie des estats de Blois l'an* 1589, *pource que, par la fureur des troubles qui pour lors s'eschauffèrent, il fut tout volé et destroussé à my-chemin retournant à Auxerre, et qu'estant arrivé là, lui fut baillé beaucoup de peine par les habitans, voire par son clergé, pour les causes du temps. Enfin, petit à petit les affaires s'apaisèrent : tellement qu'il ne bougea d'icelui lieu, se plaignant toutesfois journellement de ce que la privation de ses biens et commoditez du passé lui estoit le plaisir de l'estude.* Sainte-Marthe avoue bien les mauvais bruits qui avaient couru, mais il ne les croit pas véritables (26).

(H) *Il mourut en* 1593, *courant sa soixante-dix-neuvième année.*] M. de Thou s'était adressé à des gens bien mal instruits sur le chapitre d'Amyot, puisqu'ils ne surent lui apprendre, ni quand il mourut, ni à quel âge. Il dit en général, qu'Amyot, dont il met la mort au mois de juillet 1591, avait passé soixante ans. Sainte-Marthe la met à l'an 1592 : *Triennio post Henricum tertium detestabili parricidarum coitione sublatum è vivis excessit* (27).

(I) *Il se mêla de poésie, et n'y réussit pas.*] Sébastien Roulliard, son compatriote, l'épargnerait sans doute sur ce sujet, si cela était possible. Voici ce qu'il en dit : *Quant au poëme latin qu'il fit sur le sacre du roi Charles IX, on reconnoist par icelui qu'il s'estoit fort addonné à la lecture d'Horace ; mais auroit esté peu adroit en son génie poétique* (28). La version des vers grecs en vers français, à laquelle Amyot se voulut assujettir dans son Plutarque, est affreuse. Charles IX la trouvait grossière, *en quoi*

(20) Hist. Eccles. de la Cour, etc., *p.* 481.

(21) *On s'est donc trompé dans la table de la Version de* Fra-Paolo, *où l'on a dit qu'*Amyot alla ambassadeur à Rome, sous le nom d'évêque d'Auxerre, en 1562. *L'évêque d'Auxerre, dont* Fra-Paolo *parle, n'était point* Jacques Amyot.

(*) *L'ordonnance est rapportée au livre XVIII du* Code Henri, *tit. XI, du Saint-Esprit.*

(22) Guill. Du Peyrat, Hist. de la Cour, etc., *pag.* 385.

(23) De Scriptor. Ecclesiast., *num.* 52.

* *Leclerc trouve la remarque de de Thou sans fondement.*

(24) Thuanus, de Vitâ suâ, *lib. V*, *p.* 1222.

(25) Roulliard, Antiquit. de Melun, *p.* 605.

(26) Sammarth. *in* Elogiis, *pag.* 96.

(27) *Ibidem.*

(28) Roulliard, Antiquit. de Melun, *p.* 614.

son opinion ha esté suivie de beaucoup d'aultres (29). Roulliard apporte une excuse pitoyable : *C'est un ramas*, dit-il, *de divers autheurs, et de style différent.* Ajoutons son jugement sur la prose d'Amyot. *Tant y ha*, dit-il, *que, selon mon advis, il estoit plus heureux en la traduction qu'en sa composition, soit françoise ou latine ; car ce que j'en ay veu me semble estrangement pesant et traisnassier.*

(K) *Ses traductions ont été son plus bel endroit.*] La première de toutes a été celle des *Amours de Théagène et de Chariclée ;* mais celle de *Plutarque* lui a procuré sa principale réputation. Il a traduit aussi les *Pastorales de Longus* (30), plusieurs *Livres de Diodore de Sicile* *, et quelques *Tragédies grecques.* La duchesse de Savoie, ne trouvant point dans Plutarque la Vie d'Épaminondas, ni celle de Scipion, le pria de les composer. Il le fit ; mais elles n'ont pas été publiées. La préface était déja toute prête : Pierre Mathieu l'a vue (31) ; il faut donc croire qu'Amyot avait mis la dernière main à cet ouvrage. Il n'osa, dit-on (32), entreprendre la traduction de Philostrate, quoique le Roi Henri III la lui eût souvent demandée : il s'en excusa sur l'impossibilité ; et quand ce prince, ayant vu la version de Vigénère, dit à Amyot : *Hé bien, vous disiez que Philostrate estoit hors de traduction?* Amyot lui répondit qu'il l'avait cru jusqu'à cette heure.

(L) *Tous les critiques ne lui sont pas favorables.*] M. Baillet a très-heureusement recueilli les éloges que l'on a donnés au Plutarque d'Amyot (33). Ils sont beaux et glorieux. J'y ajoute ce que j'entendis dire à M. Conrart, en l'année 1675, lorsque quelqu'un lui eut appris que presque tous les exemplaires du Plutarque de M. l'abbé Tallemant avaient péri dans l'incendie du magasin d'un libraire. *On s'en consolera aisément*, dit-il, *pendant qu'on aura la traduction d'Amyot. On y trouve les plus beaux tours de notre langue, et la plus heureuse économie de nos périodes.* M. Baillet n'a pas recueilli avec moins de soin les jugemens désavantageux : il n'a pas oublié que M. de Thou loue beaucoup plus l'élégance que la fidélité de ce traducteur : *Diodoro ac præcipuè Plutarcho licet majore plerumquè elegantiâ quàm fide gallicè redditis* (34). Il a oublié un autre passage de M. de Thou, que M. de Girac rapporte. M. de Girac sera le seul dont j'alléguerai les paroles, comme une espèce de supplément au beau recueil de M. Baillet. « Pour ce qui est d'Epitimius, » dit-il (35), « qui est tué » dans Amyot, au lieu que dans le » texte grec ce n'est que son cheval, » j'aime mieux croire que ce fameux » interprète s'est servi d'exemplaires » différens de ceux que nous avons, » que de dire, avec M. de Thou, que » *ses versions sont bien plus polies* » *que fidèles, et qu'il ne recherchoit* » *pas tant la vérité, qu'il affectoit de* » *plaire aux oreilles délicates* (*1). Je » sais qu'un savant et sage jurisconsulte (*2) l'accuse de n'avoir pas seu » comprendre une belle antiquité » touchant une loi de Solon ; car au » lieu d'écrire que ce législateur s'étoit vanté quelque part dans ses » poésies qu'il avoit délivré les Athéniens de toutes les dettes qu'ils » avoient contractées, *et osté les* » *brandons ou pannonceaux qui étoient* » *posez en beaucoup de lieux sur les* » *terres hypothéquées*, il avoit traduit, *d'avoir osté les bornes qui* » *paravant faisoient les séparations* » *des héritages de tout le territoire* » *attique.* Je pourrois ajouter plusieurs remarques sur quantité d'en-

(29) *Là même.*

(30) *C'est ainsi qu'il fallait traduire le* Longi Pœmenica *de M.* de Thou, *et non pas, comme* du Ryer, *par les* Pœmeniques *de* Longus.

* *Ce sont, dit Leclerc, les livres XI à XVII, imprimés en 1554, in-folio, à Paris, chez Vascosan.*

(31) Bullart *le rapporte dans son* Académie des Scienc., *pag.* 168.

(32) Du Verdier Vau-Privas, Prosopogr., *tom. III*, *pag.* 2572.

(33) Baillet, Jugem. des Savans, *tom. IV*, *pag.* 521. *Voyez aussi* Pope Blount, Censur. celebr. Autor., *pag.* 521.

(34) Thuan. Hist., *lib. C*, *pag.* 405.

(35) Girac, Réplique à Costar, *section LI*, *pag.* 438, *édition de Hollande.*

(*1) *Amiotus hic Pœmenica Longi, Heliodori Æthiopica, Diodori Siculi Historica, ac postremò Plutarchum in linguam nostram gallicam de Græcis verterat, sed hunc majore elegantiâ quàm fide, dùm auribus nostris placere, quàm de sensûs veritate laborare, potiùs existimat.* Thuan., de Vitâ suâ, *lib. V.*

(*2) L'Oiseau, de l'Action hypothéq., *liv. III.* Ὅτι τῆς τε προϋποκειμένης γῆς ὅρους ἀνεῖλε πολλαχῆ πεπηγότας.

» droits, où le bon Amyot a pris le » change; mais je ne saurois approu- » ver M. de Meziriac, lequel (*), » dans un discours qu'il a fait de la » traduction, *après avoir loué l'es-* » *prit, le travail, et le style de cet* » *éloquent traducteur en sa version de* » *Plutarque, pretend montrer qu'en* » *divers passages, qu'il a remarquez* » *jusques au nombre de deux mille,* » *il a fait des fautes très-grossières.* »

(M) *On veut qu'il ait été plagiaire.*] On a vu (36) ce que dit Brantome sur ce sujet. Voyons maintenant ce que d'autres en ont dit. *J'ai ouï dire*, c'est M. Colomiés qui parle (37), *à M. Patin, qu'il avoit appris du bon homme Laurens Bochel (qui a fait imprimer les Décrets de l'Église Gallicane, etc.), qu'Amyot avoit traduit les Vies de Plutarque sur une vieille version italienne de la bibliothèque du roi, et qu'elle étoit cause des fautes qu'il avoit faites. Je ne sai si cette version n'est point celle que fit sur le latin, l'an* 1482, *Baptiste Alexandre Jaconel de Rieté, qui est dans la même bibliothèque* *. La Popelinière accuse Amyot de n'avoir pas rendu à Turnebe l'honneur qui lui était dû, puisqu'il n'a point publié les secours qu'il avait tirés de lui pour l'intelligence des passages difficiles (38). Il prétend que Turnebe lui envoyait *les passages tout entiers tournez en François* sur lesquels Amyot était en peine, et que plusieurs autres gens doctes l'aidèrent de leurs bons avis (39).

(N) *Quelques-uns l'ont accusé d'avarice.*] J'ai cité dans la remarque (A) un long passage de Brantome, où Charles IX fait la guerre de ce défaut à son précepteur. Un autre livre m'apprend qu'un jour qu'Amyot demandait un bénéfice de grand revenu, ce prince lui dit: *Eh quoi, mon maistre, vous disiez que si vous aviez mille écus de rente, vous seriez content: je crois que vous les avez et plus. Sire, repondit-il, l'appetit vient en mangeant; et toutefois obtint ce qu'il désiroit* (40). On prendra si l'on veut pour une preuve équivoque de son avarice les deux cent mille écus de bien qu'il amassa (41).

(O) *Les choses que M. de Varillas rapporte touchant Amyot sont pleines de faussetés.*] Il dit que la cour de François Ier. s'étant arrêtée durant quelques heures dans le château d'un gentilhomme de Berry, Amyot, qui était précepteur chez ce gentilhomme, *en prit occasion de présenter à sa majesté une épigramme de quatre vers grecs, qu'il venait de composer. Les savans, qui suivaient sa majesté, trouvèrent l'épigramme si belle, que l'on ne jugea pas à propos de laisser plus long-temps son auteur dans une province trop éloignée de Paris. Le roi l'attacha à son service par une pension considérable* (42). Tout ceci est plein de transpositions de circonstances; car nous avons vu (43) que l'on attribue à Michel de l'Hôpital le bon effet que produisirent quelques vers grecs d'Amyot présentés à Henri II. M. Varillas raconte dans un autre livre (44), qu'Amyot, professeur en grec à Bourges, se fit connaître à la cour *par sa politesse à écrire en français*, et qu'alors Bouchetel et Morvillier, secrétaire d'état, le rappelèrent à Paris; et après l'avoir ramené *à la communion de l'église catholique, le recommandèrent au cardinal de Tournon, qui lui fit donner l'abbaye de Bellosane, et la commission de secrétaire d'ambassadeur à Venise, d'où il partit pour aller à Trente exécuter les ordres du roi, l'an* 1551. Voilà comment cet historien réfute dans un ouvrage ce qu'il avait dit dans un autre. Il ajoute qu'Amyot fit un discours

(*) *M.* Pélisson, *dans l'*Histoire de l'Académie, *pag.* 232.

(36) *Ci-dessus*, *Remarque* (A).

(37) Colomiés, Opuscules, *pag.* 124, *édit. d'Utrecht.*

* *Voici comment, dans l'édition de la* Bibliothéque choisie de Colomiés, 1731, *La Monnoie parle de cette circonstance: « Il est vrai, » dit-il, que cette traduction italienne a été réim- » primée plusieurs fois in-4° et in-8°; mais » comme elle n'a été faite que sur de très-mau- » vaises versions latines que ce traducteur a » rendues encore pires, il ne faut pas s'ima- » giner qu'Amyot, qui, nonobstant les fautes » qu'on lui reproche, ne laissait pas d'être un » fort habile homme, fût capable de s'attacher » à une si misérable copie. »*

(38) La Popelin., Idée de l'Histoire accomplie, *liv. III*, *pag.* 259.

(39) La Popelinière, Histoire des Histoires, *pag.* 259.

(40) Prosopographie de Du Verdier, *tom. III*, *pag.* 2573.

(41) *Voyez la remarque* (A), *à la fin.*

(42) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv.* X, *pag.* 310, *édition de Hollande.*

(43) *Dans la remarque* (C).

(44) Varillas, Histoire de Henri II, *liv. II*, *pag.* 204.

devant les pères du concile : il en donne le précis, et il cite *la Harangue d'Amyot.* Mais cette harangue est une chimère : Amyot ne fit que lire la protestation du roi. Quelle hardiesse n'est-ce pas de citer des manuscrits qui n'existèrent jamais ? M. Varillas assure qu'Amyot, âgé de dix ans, fut trouvé malade, sur le chemin de Paris, au bord d'un fossé, et qu'*un gentilhomme passant.... le mit sur son cheval, et le conduisit, en le soutenant, dans une maison proche, où il guérit, et reçut charitablement pour passer chemin seize sous, qu'il rendit depuis avec usure en laissant aux héritiers de son bienfaiteur seize cents écus de rente* (45). La Vie d'Amyot porte qu'il légua douze cents écus à l'hôpital d'Orléans (46). C'était là qu'il avait été mené par le gentilhomme : c'était là qu'il avait été guéri, et qu'il reçut seize sous ; ce fut à cet hôpital qu'*il fit depuis un legs de douze cents écus*, selon le narré de M. de Saint-Réal. (47). D'où vient que M. Varillas altère ces circonstances, et amplifie la gratitude ? Pourquoi par ses hyperboles convertit-il un simple legs de trois mille six cents francs en une rente annuelle de six mille deux cents livres (48) ? Il assure qu'Amyot, « en étudiant, changea de religion, et » servit d'instrument pour séduire ses » compagnons, jusqu'à ce qu'étant dé» couvert il se réfugia à Bourges, où » le même Volmar, qui avait instruit » Calvin et Bèze, l'introduisit chez » l'abbé de Saint-Ambroise, en qua» lité de précepteur de ses neveux, » et le choisit depuis pour son suc» cesseur à montrer le grec. Amyot » s'ennuia bientôt d'enseigner publi» quement. » On ne peut accorder rien de tout cela avec les Mémoires de la Vie d'Amyot publiés par Sébastien Roulliard. On y trouve qu'il avait environ vingt-trois ans lorsqu'il s'en alla à Bourges, avec l'abbé de Saint-Ambroise, qui lui avait persuadé ce voyage (49). Il y alla donc l'an 1537 *. Or Volmar sortit de Bourges l'an 1535 (50) ; et par conséquent, ce ne fut point lui qui le fit connaître à cet abbé. On trouve dans les mêmes Mémoires, qu'Amyot remplit la charge de professeur *l'espace de dix ans*, et que *souventes fois on lui ha ouï dire entre ses amis, qu'il avoit un honneste appoinctement ; que jamais en sa vie n'eut meilleur temps que celui-là, et avoit pris un fort grand plaisir à faire cet exercice, à cause qu'il jouissoit d'un extrême repos* (51). Il ne s'ennuya donc pas bientôt d'enseigner publiquement. M. Varillas observe que Bouchetel et Morvillier lui *représentèrent l'obstacle que son hérésie apportoit à son salut et à sa fortune, et qu'il profita de leur advis.* Bouchetel le connaissait donc pour calviniste ; mais en ce cas-là, aurait-il voulu le faire précepteur de ses enfans, comme il avait fait (52) ?

(45) Varillas, Hist. de Henri II, *liv. II, p.* 203.

(46) *Voyez la remarque* (A).

(47) Saint-Réal, de l'Usage de l'Histoire, *p.* 75.

(48) Varillas, Hist. de Henri II, *liv. II, p.* 204.

(49) Roulliard, Antiquités de Melun, *p.* 607.

* *Leclerc, dans une note sur le texte, a déjà remarqué que ce fut en 1535 qu'Amyot alla à Bourges.*

(50) Melch. Adam *in* Vitis Philosophor., *p.* 233.

(51) Roulliard, Antiquités de Melun, *p.* 607.

(52) *Là même.*

AMYRAUT (MOÏSE) ministre et professeur en théologie à Saumur, a été un des plus illustres théologiens * qu'on ait vus en France dans le XVIIe. siècle. Il était d'une bonne et ancienne famille, originaire d'Orléans (A), et il naquit à Bourgueil, petite ville de Touraine, au mois de septembre 1596. Ayant fait son cours de philosophie, il fut envoyé à Poitiers, pour y étudier en droit : il s'appliqua à cette science, avec tant d'assiduité, qu'il y employait 14 heures chaque jour. Il prit ses licences au bout d'un an (*a*) ; mais il en demeura là. M. Bouchereau, son compatriote, et ministre de Saumur, lui conseilla d'étudier en théologie : la lecture de l'Insti-

* *Leclerc trouve cet article trop flatteur ; il reproche à Bayle la source où il a puisé, et dont, dit-il, il devait se défier. Voyez la note (p) sur le texte.*

(*a*) *En* 1616.

tution de Calvin lui donna un grand goût pour ce conseil. Ainsi ayant témoigné à son père, qui avait ses vues en le destinant au barreau (B), qu'il souhaitait passionnément d'être ministre, il obtint, quoique avec peine, le consentement qu'il demandait. Il alla étudier à Saumur, sous Cameron, qui l'aima et qui l'estima d'une façon particulière, et il fut assez long-temps proposant. Lorsqu'il fut reçu ministre, on le donna à l'église de Saint-Aignan, au pays du Maine, où ayant demeuré dix-huit mois, il fut appelé à Saumur, pour y succéder à M. Daillé, qui sortait de ce poste, afin d'aller être ministre de Charenton (*b*). En même temps que l'église de Saumur le souhaita pour ministre, le conseil académique jeta les yeux sur lui pour la profession en théologie. C'est pour cela que l'église de Rouen, et celle de Tours, qui le demandèrent en même temps au synode, ne l'obtinrent pas; car les synodes nationaux avaient réglé que les intérêts des académies seraient préférés à ceux des églises. Sa réception au professorat en 1633, l'examen qui la précéda, et la thèse inaugurale *de Sacerdotio Christi*, lui attirèrent beaucoup d'applaudissemens. On reçut avec lui deux autres excellens professeurs, Louis Cappel, et Josué de la Place : si bien que l'on donna tout à la fois à l'académie de Saumur les trois personnes qui étaient les plus capables de la rendre florissante; puisque, outre leur grand savoir, il y avait entre eux une sympathie merveilleuse qui a produit une concorde pleine d'édification et de bonheur, et d'autant plus digne de louange, qu'elle est une rareté fort difficile à trouver en pays académique. M. Amyraut fut député au synode national de Charenton, l'an 1631. Cette compagnie le députa pour aller haranguer le roi, et pour présenter à sa majesté le cahier des plaintes concernant les infractions des édits. On le chargea en particulier de faire en sorte qu'il ne parlât point à genoux (C), comme avaient fait les députés du dernier synode national; et il ménagea cette affaire avec tant d'adresse et de fermeté, qu'il fut enfin admis à l'audience selon l'ancien usage, et selon le désir de la compagnie (*c*). Cette députation le fit connaître au cardinal de Richelieu, qui s'étonna de lui trouver tant de qualités qui ne sentaient point son homme d'étude. Quelque temps après il publia un écrit, où il expliqua le mystère de la prédestination et de la grâce, selon les hypothèses de Cameron (D). Cet écrit excita une espèce de guerre civile parmi les théologiens protestans de France (E). Ceux qui n'étaient point dans ces hypothèses crièrent à la nouveauté, et surtout lorsqu'ils virent le grand du Moulin en campagne, qui ne cessait d'accuser M. Amyraut de contravention au synode de Dordrecht, et de favoriser l'arminianisme. L'autorité de ce célèbre théologien, qui s'était acquis dans son parti la vénération des peuples par quantité de livres de controverse, fit

(*b*) *La* Vie de M. Daillé *nous apprend qu'il fut appelé à Paris l'an* 1626.

(*c*) *La* Harangue *qu'il fit au roi est insérée dans le* Mercure français *de l'an* 1631.

une telle impression sur plusieurs ministres, qu'encore que M. Amyraut eût publié un écrit (*d*), où il soutenait que Calvin avait enseigné la grâce universelle, on vit au synode national d'Alençon (*e*) un bon nombre de députés chargés d'instructions contre M. Amyraut; et il y en eut de si ardens, qu'ils ne parlaient que de déposer (F). Les députés des provinces de delà la Loire furent ceux qui témoignèrent le plus de chaleur. Néanmoins la compagnie, ayant ouï en plusieurs séances M. Amyraut qui exposa son sentiment, et qui satisfit aux difficultés qui lui étaient proposées, le renvoya avec honneur à l'exercice de sa charge, et imposa sur ces questions un silence qui ne fut pas trop bien gardé. On (*f*) porta plainte au synode national de Charenton, en 1645, contre M. Amyraut, *comme ayant contrevenu aux règlemens* qui concernaient ce silence; et il se plaignit à son tour *de quelques contraventions faites contre les mêmes règlemens*. La compagnie ensevelit *par une sainte amnistie* toutes ces plaintes réciproques, renouvela les règlemens du silence, renvoya M. Amyraut avec honneur à l'exercice de sa charge, et lui permit de faire contre les étrangers qui l'attaqueraient ce que le synode d'Anjou trouverait bon. Ce synode lui permit de publier une réponse aux trois volumes de M. Spanheim sur la grâce universelle (G); ce qui fut la source de quantité d'autres livres (*g*). Pendant le synode national de l'année 1645, M. Amyraut fut prié par la compagnie d'entrer en conférence avec M. de la Milletière, afin de tâcher de le ramener. La conférence dura plusieurs jours; mais ils ne s'accordèrent pas mieux en disputant de vive voix, que dans les livres qu'ils avaient déjà publiés l'un contre l'autre. La doctrine de M. de la Place sur le péché originel fut attaquée dans ce synode. M. Amyraut, en ayant été averti, se présenta à la compagnie, pour plaider la cause de son collègue, et montra par un long discours, que le sentiment dont on se plaignait n'avait rien de dangereux. Cette action ne fut pas seulement louée, à cause de l'habileté avec laquelle la doctrine de M. de la Place fut soutenue; mais aussi, à cause que M. Amyraut n'avait en vue que l'intérêt de son collègue : car son sentiment là-dessus n'était point celui de M. de la Place. Si j'ajoute que M. Cappel ne suivait pas la route ordinaire des protestans sur l'antiquité des points de l'Écriture hébraïque, j'aurai dit tous les chefs de plainte que l'on faisait contre l'académie de Saumur : mais ces plaintes n'empêchaient pas que l'on n'y vît un grand concours de proposans, qui diminua à vue d'œil après la mort de ces illustres professeurs (*h*). M. Amyraut survécut à ses deux collègues, et a eu le temps de publier un très-grand nombre de livres (H). Il avait autant de facilité pour la plume que pour la langue : et c'est

(*d*) *Intitulé*, Échantillon de la Doctrine de Calvin.

(*e*) *L'an* 1637.

(*f*) Blondel, Actes authentiq., *pag*. 36.

(*g*) *Là même*, *pag*. 40, 41.

(*h*) *Ils sont les auteurs de ce qu'on appelle* Theses Salmurienses, *ouvrage très-estimé*

beaucoup dire; car il avait un flux de bouche merveilleux, tant en latin qu'en français, tant pour les leçons de théologie que pour les sermons. Il savait le monde, et il pouvait fournir en conversations cent sortes de choses qui étaient hors de son métier : et c'est sans doute ce qui contribua autant ou plus que la réputation de sa science au bonheur qu'il eut toute sa vie d'être considéré et honoré des grands seigneurs de contraire religion. J'ai déjà dit que le cardinal de Richelieu eut de l'estime pour lui : je n'ajoute point qu'il lui fit parler de son grand dessein de réunir les églises (I); car ce ne serait pas une preuve de considération assez distinguée, ce cardinal ayant sondé là-dessus plusieurs ministres, qui étaient bien inférieurs à celui-ci. Le maréchal de Brezé (K) et le maréchal de la Meilleraie (L) doivent être mis au nombre des grands seigneurs qui firent un cas tout particulier de notre Amyraut. M. le Goux de la Berchère (M), premier président au parlement de Bourgogne, et les intendans de la province d'Anjou (N), sont de ce nombre; et nous y pouvons même joindre des évêques et des archevêques (O), et par-dessus tous le cardinal Mazarin (P), dont les honnêtetés pour ce professeur furent extraordinaires. Il y a beaucoup d'apparence qu'il trouva grâce auprès de ce cardinal, entre autres raisons, parce qu'il se déclara hautement pour la doctrine de l'obéissance des sujets. Il le fit utilement pour la cour de France, pendant les désordres de la Fronde, où la fortune du cardinal Mazarin fut si ballottée; et, en plusieurs autres occasions, il témoigna que c'était son dogme favori (Q), jusqu'à s'en quereller avec un ministre de la Rochelle (*i*): mais cela n'empêcha point, qu'en ce qui regardait la conscience il n'exhortât à désobéir (R). Il n'est pas besoin de dire en quelle considération il était chez les grands seigneurs protestans : cela s'entend assez de soi-même. Il fut brouillé avec un ministre de Saumur, nommé M. d'Huisseau, et il n'eut pas toute la satisfaction qu'il attendait de cette affaire au synode national de Loudun (*k*). On a cru que la gloire dont il jouissait lui avait été contraire en cette rencontre; comme s'il eût été un grand arbre, qui faisait ombre aux petits, et qu'il fallait abaisser. Outre que les parens de ceux qui s'étaient déclarés chefs de parti contre le dogme de la grâce universelle favorisèrent son ennemi le plus qu'ils purent. Il aurait apparemment été de la table dans ce synode (S), où il assista de la part de sa province, si l'on ne l'eût cru personnellement intéressé aux affaires que M. d'Huisseau avait avec l'église de Saumur. Il mourut fort chrétiennement le huitième jour de janvier 1664 (*l*), et fut enterré selon toutes les cérémonies académiques. Il eut pendant sa dernière maladie une grande liberté d'esprit, qui lui donna lieu de tenir plusieurs discours très-édifians, et de donner de beaux témoignages de sa foi en présence

(*i*) *Philippe Vincent.*

(*k*) *En* 1659.

(*l*) Konig *dans sa* Bibliothéque, *et* Witte *dans son* Diarium, *mettent mal sa mort en* 1665.

d'un bon nombre de personnes de différente religion. Entre ses autres vertus, on doit remarquer sa charité pour les pauvres. Il leur donna les gages de son ministère pendant les dix dernières années de sa vie. Il donnait l'aumône sans distinction de catholiques et de réformés : les religieux mendians qui allaient à la quête chez lui ne s'en retournaient jamais à vide, et il commanda à M. Hervart (*m*) les récollets de Saumur, lorsqu'ils recoururent à l'épargne, pour faire rebâtir leur cloître qui avait été brûlé. Ils le remercièrent du bon effet de sa recommandation. Il ne laissa qu'un fils, qui a été un fort habile avocat au parlement de Paris, et qui s'est réfugié à la Haie depuis la révocation de l'édit de Nantes. Il avait eu une fille, qui mourut en 1645, dix-huit mois après avoir été mariée (*n*). La douleur où cette perte plongea sa femme fut cause qu'il composa un Traité *de l'état des Fidèles après la Mort*, et qu'il le lui dédia. On l'imprima l'année suivante. On ne sera pas fâché de voir le distique que M. du Bosc écrivit de sa propre main au bas de l'estampe de M. Amyraut :

A Mose ad Mosem par Mosi non fuit ullus:
More, ore, et calamo, mirus uterque fuit (*o*).

Ce fut quelques années après la mort de ce professeur, que l'on grava son portrait par les soins de monsieur son fils (*p*).

On trouve quelques particularités touchant M. Amyraut dans un ouvrage intitulé *Mélange critique de littérature, recueilli des conversations de feu M. Ancillon* (*q*) : on y voit, entre autres choses, que c'est de lui qu'il faut entendre un passage d'une lettre de Balzac (*r*), où l'auteur d'une apologie est bien loué. On y voit aussi que Patin l'estimait beaucoup ; mais prenez garde que ce qu'il y a de désobligeant dans la lettre de Patin ne concerne pas le ministre de Saumur. Je parlerai de cela dans une remarque, et de quelque autre petite méprise (T).

(*m*) *Il était alors contrôleur des finances.*

(*n*) *A Bernard de Haumont qui fut depuis avocat du roi à Saumur.*

(*o*) *C'est une allusion à ce que les Juifs ont dit à la louange de* Moses Maimonides, *fameux rabbin.*

(*p*) *Tiré des Mémoires communiqués par M. Amyraut le fils. Tout ce dont on ne donnera point de preuves publiques dans les remarques de cet article, est tiré de ces Mémoires.*

(*q*) *Imprimé à Bâle, l'an* 1698.

(*r*) *La première à M. Conrart.*

(A) ***Il était d'une bonne et ancienne famille, originaire d'Orléans.***] Étienne l'Amyrault *, son bisaïeul, était échevin d'Orléans lorsqu'on y réforma la coutume, en 1509. Le procès verbal de la coutume en fait foi. On prétend que le chef de la famille est un l'Amyrault, dont le tombeau est de l'année 1370, et se voit dans l'église de Saint-Pierre-en-Pont. Il était venu d'Hagenaw, ville d'Alsace, capitaine d'une compagnie de reîtres, à ce que porte son épitaphe. Cette famille est bienfaitrice du couvent et de l'église des Minimes d'Orléans, et, en cette qualité, ses armes se trouvent dans les vitreaux de l'église. Je remarquerai, par occasion, qu'un Anglais de la communion romaine a très-mal latinisé le nom d'Amyraut, puisqu'au lieu d'*Amyraldus* il a dit *Amurath*. Cette faute serait petite si, par une froide et basse allusion, il ne l'avait accompagnée d'un doute fort ridicule. Moses *quidam* Amurath, dit-il (1),

* *Leclerc remarque que la différence des deux noms aurait dû frapper Bayle, et indiquait assez qu'Étienne l'Amyrault n'était pas bisaïeul de Moyse Amyraut.*

(1) *Dans ses* Notes sur quelques Extraits des Harangues d'Édouard Dering. *Cela fut imprimé*

minister salmuriensis, homo saltem nomine (nescio an et progenie) judæo-turca. Dans les pages suivantes il l'appelle *Amyrath.*

Ces paroles du père Bartolocci sont fort surprenantes : Moses Amyraldus, dit-il (2), *videtur Judæus conversus ad fidem, scripsitque eruditissimam et catholicam Dissertationem de Mysterio Trinitatis, deque Vocibus, ac Phrasibus, quibus tam in Scripturâ, quàm apud Patres, explicatur. Pars IV, quæ est de Primordiis Revelationis Mysterii Trinitatis in Veteri Testamento, habetur in Libro Wagenseilii inscripto*, Tela ignea Satanæ, *pag.* 140. Voilà comment les auteurs les plus illustres sont inconnus quelquefois les uns aux autres. Le père Bartolocci, n'ayant connu M. Amyraut que par une pièce adoptive de M. Wagenseil, l'a pris bonnement pour un ex-juif.

(B) *Son père avait ses vues en le destinant au barreau.*] Il le destinait à remplir la charge de sénéchal, occupée par son oncle, qui n'avait point d'enfans.

(C) *On le chargea de faire en sorte de ne parler point à genoux.*] M. Amyraut fut celui qui représenta au synode l'état de cette question, et il promit en même temps de faire toutes les instances possibles, en cas que la compagnie lui donnât des instructions là-dessus. Il fut donc chargé de demander le rétablissement du privilége dont les ministres avaient joui, de parler debout à sa majesté, comme font les ecclésiastiques du royaume. Il partit, accompagné de deux anciens, pour Monceaux, où était la cour; et s'étant adressé à M. de la Vrillière, secrétaire d'état, il apprit que le roi n'entendait point que les députés du synode lui parlassent autrement que ceux du synode précédent. Comme il y avait toujours un commissaire de la part du roi dans nos synodes, celui qui assistait alors au synode national de Charenton, avait fait savoir au roi ce que l'on avait chargé les députés de demander; et la cour ayant trouvé à propos de ne pas accorder cette demande, M. de la Vrillière eut ordre de le déclarer aux députés. M. Amyraut lui représenta fort adroitement, et fort respectueusement tout ensemble, les raisons de la compagnie, et il se passa plus de quinze jours sans que de part ni d'autre on relâchât quelque chose. Le cardinal de Richelieu, informé de la vigueur de ce ministre, voulut conférer avec lui sur ce sujet, et tâcha de l'induire à n'insister pas davantage. On répondit, et on répliqua sur tout ce que cette éminence put alléguer de plus plausible; et enfin, l'audience fut accordée sur le pied que M. Amyraut la demandait. Le cardinal s'entretint avec lui diverses fois touchant le cahier des plaintes, et goûta extrêmement l'esprit et les manières de ce ministre.

(D) *Il publia un écrit, où il expliqua les mystères de la prédestination et de la grâce, selon les hypothèses de Cameron.*] Un catholique romain de qualité fut l'occasion de cet écrit. Il avait dîné à Bourgueil, avec M. Amyraut, chez M. l'évêque de Chartres, de qui ce ministre était fort connu (3). Après le repas, il fit tomber la conversation sur une matière de controverse : il accusa les protestans d'enseigner des choses tout-à-fait dures sur la prédestination. M. Amyraut prit la parole, et il se noua entre lui et M. l'évêque de Chartres une espèce de dispute, mais douce et honnête, sur cette question épineuse. Le soir étant venu, on se sépara : le lendemain, M. Amyraut, s'en retournant à Saumur, passa chez l'homme de qualité (4), comme il le lui avait promis, et lui trouva de bons sentimens pour la religion protestante, avec divers scrupules sur le dogme de la prédestination, tel que Calvin l'a expliqué. Il lui leva tous ces scrupules le mieux qu'il lui fut possible, et acquiesçant à la prière que lui fit ce gentilhomme de composer un traité où la chose fût beaucoup mieux approfondie que dans une simple conversation, il écrivit et il publia (5) le livre dont je parle.

à Londres, l'an 1659, *avec une Pièce intitulée,* Nuncius à mortuis, *qui est un Dialogue supposé entre l'âme de Henri VIII et celle de Charles Ier.*

(2) Bartolocci Bibliotheca Rabbin., *part. IV, pag.* 66.

(3) *Il était de la maison d'Étampes-Valençai, et fut depuis archevêque de Reims.*

(4) *Au* Plessis-Rideau.

(5) *En* 1634.

Voilà ce que portent mes mémoires manuscrits. M. Amyraut ne débite point ce sujet de son ouvrage, mais un autre assez différent (6).

(E) *Son écrit excita une espèce de guerre civile parmi les théologiens protestans de France.*] Cette dispute a été assez considérable pour devoir faire un bon morceau des Annales ecclésiastiques des protestans. Celui qui a publié en anglais un histoire très-curieuse de nos synodes de France (7) peut nous instruire des différens que le dogme de la grâce universelle y a excités. Ce serait médire, je pense, bien cruellement de ceux qui ont les premiers remué cette question, que de soutenir qu'ils n'auraient pas laissé de le faire, encore qu'ils eussent prévu tous les maux qui en devaient résulter : car où est l'utilité et le *cui bono* de ces disputes ? ne reste-t-il plus de difficultés, pourvu qu'on se serve de l'hypothèse de Cameron ? N'est-il pas vrai, au contraire, que jamais remède ne fut aussi palliatif que celui-là ? On a bien besoin d'autre chose, pour contenter la raison ; et si vous n'allez pas plus loin, autant vaut-il ne bouger de votre place : tenez-vous en repos dans le particularisme. Mais je veux que l'universalisme ait quelque avantage, et qu'il réponde mieux à certaines objections. Cela est-il capable de balancer tant de crimes spirituels, que les factions traînent après elles, tant de mauvais soupçons, tant de sinistres interprétations, tant de fausses imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres désordres, qui viennent en foule à la suite d'un tel conflit théologique ? Si vous croyez que le particularisme damne les gens, vous faites bien de le réfuter quoi qu'il en coûte. Je dis la même chose à ceux qui prendraient l'universalisme pour une hérésie mortelle : mais puisque de part ni d'autre vous ne croyez pas réfuter une opinion pernicieuse, ne disputez qu'autant que vous le pouvez faire sans troubler le repos public, et taisez-vous dès que l'événement vous montre que vous divisez les familles, ou qu'il se forme deux partis. N'achevez pas de réveiller mille mauvaises passions, qu'il faut tenir enchaînées comme autant de bêtes féroces ; et malheur à vous, si vous êtes cause qu'elles brisent leurs fers. Grâce à Dieu, la guerre civile de la grâce universelle, et quelques autres encore, n'ont pas été dignes (il s'en faut beaucoup) de l'application que j'ai ouï faire de quelques vers aux disputes schismatiques. On comparait les préparatifs et les troupes auxiliaires des deux chefs à cette décoration de théâtre :

Aigles, vautours, serpens, griffons,
Hippocentaures et Typhons,
Des taureaux furieux dont la gueule béante
Eût transi de frayeur le grand cheval d'Atlante,
Un char que des dragons étincelans d'éclairs
Promenaient en sifflant par le vide des airs,
Démogorgon encore, à la triste figure,
Et l'Horreur et la Mort, s'y voyaient en peinture (8).

M. Amyraut eut la joie de se réconcilier avec ses plus ardens adversaires, et il ne fallut pas que les grands du monde se mêlassent toujours de la pacification. M. le prince de Tarente s'en était mêlé en 1649 : je ne sais pas si les parties lui donnèrent plus de peine que n'en donnent aux maréchaux de France les différens qui relèvent de leur ressort ; mais, quoi qu'il en soit, il vint à bout de son entreprise, et mieux peut-être que n'aurait fait un synode (9). Pour ce qui est de la réconciliation avec M. du Moulin, ce fut M. de Langle, ministre de Rouen, qui la procura. Dès qu'il en eut fait la proposition, M. Amyraut y donna les mains avec joie, et offrit toutes les avances. Il écrivit une lettre le premier, et M. du Moulin lui répondit fort honnêtement. On publia ces lettres pour l'édification de l'Église. Elles sont datées de l'an 1655. M. Daillé a inséré la réponse de M. du Moulin dans l'un de ses livres (10). La raison et la charité nous portent à croire que ceux qui avaient tant crié, et tant

(6) *Præfat.* Speciminis Animadvers. de Gratiâ Universali.

(7) Joannes Quick, *ministre à Londres: son livre, intitulé* Synodicon in Galliâ reformatâ, *a été imprimé en* 1692, *in-folio.*

(8) *Voyez la* Vie d'Eschyle *de M.* Le Fèvre.

(9) *Il accorda, dans le château de Thouars, le* 16 *d'octobre* 1649, *M.* Amyraut *avec M.* de Champvernou, *ministre de Taillebourg, et avec M.* Vincent, *ministre de la Rochelle. Voyez les* Actes authentiques de David Blondel, *pag.* 85. *Ce M. de Champvernou s'appelait* Guillaume Rivet, *et était frère d'*André Rivet, *professeur en théologie à Leide.*

(10) Vindiciæ Apologiæ, etc., *pag.* 418.

excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconnu enfin innocent, et dont enfin le défenseur leur a paru un fidèle serviteur de Dieu, ne sont point morts sans s'être couverts de confusion, pour le moins au pied du trône de la Majesté divine, à la vue de cette prévention mortifiante, qui leur avait montré comme un dogme affreux une hypothèse où il n'y a nul venin. Voyez ce qui suit.

(F) *Il y eut au synode d'Alençon des députés si ardens contre son hypothèse, qu'ils ne parlaient que de déposer.*] S'ils ont vécu encore trente ou quarante ans, je ne vois pas de quelle manière ils osaient regarder le monde; car enfin, cette doctrine, qu'ils jugeaient digne des anathèmes les plus foudroyans, se trouva être celle des plus grands hommes qui servissent les églises réformées de France. Ce fut celle de M. Mestrezat, celle de M. le Faucheur, celle de M. Blondel, celle de M. Daillé, celle de M. Claude, celle de M. du Bosc. Il fallut que les particularistes reconnussent bientôt pour leurs frères, et pour de fidèles ministres de Jésus-Christ, les partisans de la grâce universelle; et l'on a vu que les ministres réfugiés, qui ont signé un formulaire au synode de Rotterdam en l'année 1686, n'ont point été soumis à quelque déclaration qui donnât la moindre atteinte au système de M. Amyraut (11). D'où venaient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce système? D'où vint que la même doctrine passa d'abord pour un monstre, et puis pour une chose innocente? Ne faut-il pas reconnaître là le doigt du péché originel, et l'influence de mille passions ténébreuses, qui doivent enfin produire, si l'on est du nombre des prédestinés, une salutaire et mortifiante humiliation? Le pis est qu'on ne profite pas du passé : chaque génération fournit les mêmes symptômes, tantôt plus grands, tantôt plus petits; car on peut bien dire très-souvent, lorsque l'on voit en campagne les factums, les dénonciations, les apologistes, les thèses,

Jamque faces et saxa volant (12),

et que les livres coup sur coup volent en foule de lieu en lieu : laissez-les faire : ils s'accorderont bien, et à peu de frais :

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta,
Pulveris exigui jactu compressa quiescent (13).

Mais on ne peut pas le dire toujours. Les choses sont quelquefois poussées à l'extrémité : *Res in nervum erumpit.*

(G) *Le synode d'Anjou lui permit de publier une réponse aux trois volumes de M. Spanheim sur la Grâce universelle.*] Elle est intitulée *Specimen Animadversionum in Exercitationes de Gratiâ universali*, et fut imprimée à Saumur en 1648, *in*-4°. Il n'est pas vrai, comme on l'assure dans le Mélange critique, tome I, page 129, que M. Amyraut ait attaqué M. Spanheim, ni que son volume soit contre les thèses de M. Spanheim. Il est contre les trois volumes de celui-ci, qui fut l'agresseur. Voyez les Lettres de Sarrau, pages 83, 95, 108, édition d'Utrecht, en 1697.

(H) *Il a publié un très-grand nombre de livres.*] Il publia en 1631 son *Traité des Religions.* Cinq ans après, il publia *six sermons, sur la nature, l'étendue, etc. de l'Évangile.* Il en a publié plusieurs autres, en divers temps. Son livre *de l'Élévation de la foi et l'Abaissement de la raison*, parut en 1641. La *Défense de Calvin sur la doctrine de la réprobation absolue* parut en latin la même année : et l'an 1644 en français. Il commenca ses *Paraphrases sur l'Écriture* en 1644 : l'Épître aux Romains fut paraphrasée la première; il continua par les autres épîtres, et finit par les Évangiles : mais il eut la même sagesse que Calvin, de ne toucher pas à l'Apocalypse. De peur que son nom n'empêchât les catholiques romains de lire ses paraphrases, il ne l'y mit pas. Il publia, en 1647, une *Apologie pour ceux de la religion*, un *Traité du franc Arbitre*, et un autre *de Secessione ab Ecclesiâ Romanâ, deque Pace inter Evangelicos in negotio Religionis constituendâ.* Il traita depuis plus amplement cette matière de la réunion des calvinistes et des luthériens, dans l'*Irenicon* qu'il fit impri-

(11) *Voyez la remarque* (M) *de l'article* DAILLÉ.
(12) Virgil. Æn., *lib. I*, *vs.* 150.
(13) Virgil. Georg., *lib. IV*, *vs.* 86.

mer l'an 1662. Son livre *de la Vocation des pasteurs*, parut en 1649. Il avait prêché sur cette matière devant M. le prince de Tarente, pendant la tenue d'un synode provincial dont il fut modérateur. Ce prince souhaita que ce sermon fût imprimé, et que la matière fût traitée plus amplement; car c'était un grand lieu commun entre les mains des missionnaires. C'est pourquoi M. Amyraut ne se contenta pas de faire imprimer son sermon, il publia aussi un Traité complet sur cette importante controverse, et dédia le tout à M. le prince de Tarente. Sa *Morale Chrétienne*, en six volumes in-8°., dont le premier fut imprimé l'an 1652, est le fruit des conversations qu'il avait souvent avec M. de Villarnoul, seigneur d'un mérite extraordinaire, et l'un des plus savans gentilshommes de l'Europe, héritier, en cela aussi, de son aïeul maternel, M. du Plessis-Mornai. Il y a peu de matières sur quoi M. Amyraut n'ait écrit. Il a publié un *Traité des Songes*; deux volumes *sur le règne de mille ans*, où il réfute un avocat de Paris, nommé M. de Launai, qui était un grand chiliaste (14); la *Vie du brave la Noue, surnommé Bras-de-fer*; et plusieurs autres ouvrages, dont je ne parle pas, ou dont je parle dans le reste de cet article. Il monta même sur le Parnasse; car il fit un poëme intitulé *l'Apologie de saint Étienne à ses juges*. On attaqua cet ouvrage du côté qui donnait le moins à craindre à certains égards, puisque ce ne furent point les poëtes qui s'élevèrent contre, et que ce furent les missionnaires. On prétendit que l'auteur avait parlé *du Saint-Sacrement de l'autel* avec la dernière irrévérence; mais il publia un *Écrit* pour sa justification, duquel je ne puis rien dire de plus à propos que ce que M. Daillé en a dit. Écoutons-le donc: « Quant à l'*Apologie de saint Étienne* » *à ses juges*, que vous (15) employez » ensuite pour nous convaincre d'avoir » maltraité votre sacrement, si vous, » et ceux qui s'en sont si fort offensés, » aviez daigné lire la lettre que l'au- » teur a fait imprimer pour se justi- » fier, vous et eux n'en auriez pas » cette mauvaise opinion, et peut- » être même que vous vous étonne- » riez de l'illusion que les préjugés » de votre passion ont causée dans » votre esprit, lui faisant prendre, » comme dites, contre votre trans- » substantiation, des choses qui n'a- » vaient été écrites que contre les » extravagances de l'idolâtrie des » païens (16). »

(14) *Voyez M.* Ancillon, *aux pag.* 129, 130 *du premier tome de son* Mélange critique de Littérature.

(15) *Il s'adresse au père Adam.*

(I) *Le cardinal de Richelieu lui fit parler de son grand dessein de réunir les deux Églises.*] Le jésuite qui s'entretint là-dessus avec M. Amyraut s'appelait le père Audebert *. M. de Villeneuve, qui était alors lieutenant de roi à Saumur, les ayant fait dîner ensemble, et cela, avec tant de complaisance pour le ministre, qu'il lui donna le haut bout sur le jésuite, et qu'il n'y eut point pour le coup de *Benedicite* à sa table, fit en sorte que l'après-dînée ils se pussent entretenir en particulier. Il est vrai que M. Amyraut déclara qu'il ne pourrait s'empêcher de communiquer à ses collègues tout ce qui se passerait. Le jésuite débuta par avouer que le roi et son éminence l'envoyaient faire des propositions d'accommodement sur le fait de la religion; et puis, étant entré en matière, il fit entendre qu'on sacrifierait au bien de la paix l'invocation des créatures, le purgatoire et le mérite des œuvres; qu'on limiterait le pouvoir du pape, et que, si la cour de Rome refusait d'y consentir, on en prendrait occasion de créer un patriarche; qu'on donnerait la coupe aux laïques, et qu'on pourrait même se relâcher sur d'autres choses, si l'on remarquait dans les protestans un véritable désir de paix et de réunion. Mais il déclara, lorsque M. Amyraut le mit sur les dogmes de l'eucharistie, qu'on ne prétendait pas y rien changer; sur quoi l'autre lui répondit, qu'il n'y avait donc rien à faire. Leur conversation dura environ quatre heures. Le jésuite voulut exiger le

(16) Daillé, Réplique aux deux livres d'Adam et de Cottiby, *IIe. part.*, *chap. XVII*, *p.* 108.

* *Leclerc prétend que cette conférence prétendue n'a pas même de vraisemblance. L'abbé Renaudot ayant qualifié de fausseté ce projet de réunion, Bayle (dans le n°. XXVII de sa* Suite des Réflexions sur le prétendu Jugement du public, *pag.* 748 *du tom.* IV *des œuvres diverses*, 1727-1731), *se couvre du Mémoire, qu'il a cité, d'Amyraut fils.*

secret. M. Amyraut lui protesta que, selon la déclaration qu'il en avait faite d'abord à M. de Villeneuve, il communiquerait à ses collègues l'entretien qu'ils venaient d'avoir ; mais, qu'il lui répondait de leur discrétion. Dès le soir même, il leur rendit compte de la conférence, et il ne fit point scrupule d'en parler dans l'occasion, après que le cardinal de Richelieu et le père Audebert furent morts.

(K) *Il fut très-estimé du maréchal de Brezé.*] Il était gouverneur de Saumur, et il n'y allait jamais sans envoyer prier M. Amyraut de le venir voir. Il le priait même fort souvent d'aller à son château de Milly, où il demeurait ordinairement; et lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du duc de Fronsac son fils, amiral de France, il voulut avoir toujours auprès de lui M. Amyraut. Il en reçut plusieurs visites durant sa dernière maladie, et il se recommanda même à ses prières, et voulut que l'on priât Dieu pour lui dans le temple de Saumur. Il mourut dans le château de Milly, en 1650.

(L) *Du maréchal de la Meilleraie.*] Du temps qu'il était de la religion, il avait étudié à Saumur avec M. Amyraut. Il s'était toujours souvenu de cette ancienne connaissance, et, dès le lendemain de son arrivée à Saumur, lorsque la cour y était en 1652, il envoya faire un compliment à ce ministre, qui ne manqua pas de lui aller faire la révérence tout aussitôt, et d'en être reçu comme à l'ordinaire, avec mille marques de considération. Ce maréchal ayant appris la dernière maladie de M. Amyraut, le fit visiter par un gentilhomme, et lui témoigna que si sa goutte lui eût permis de supporter le carrosse, il serait venu le voir. Il était alors à son château de Montreuil-Bellai, à quatre lieues de Saumur.

(M) *De M. le Goux de la Berchère.*] Il fut relégué à Saumur, l'an 1637, et il y demeura jusqu'en 1644. Comme il avait beaucoup de mérite et beaucoup d'érudition, il aimait les gens de lettres, de quelque religion qu'ils fussent. Il voulut d'abord connaître M. Amyraut, et il le trouva si digne de son amitié, qu'il se forma entre eux une grande liaison. Ils se voyaient ordinairement deux fois la semaine ; ainsi l'on ne doit pas s'étonner que le ministre ait pu fournir des mémoires pour la Vie du président. Il n'est pas besoin de dire ici que M. de la Berchère mourut premier président au parlement de Grenoble, et que M. son frère lui succéda; mais il est bon de dire que ce dernier, voulant faire écrire la vie de l'autre, pria M. Amyraut de lui communiquer des mémoires touchant ce qui s'était passé entre eux de particulier. M. Amyraut lui envoya, entre autres choses, le récit de la conférence qu'il avait eue avec le père Audebert; car dès que le bruit se fut répandu dans Saumur qu'il s'était entretenu secrètement avec ce jésuite, M. de la Berchère voulut savoir de lui-même ce qui en était. M. Amyraut lui en récita une bonne partie, en lui recommandant le silence. Cet endroit de ses Mémoires n'a pas été employé dans la vie de M. de la Berchère, qui a été donnée au public. Il dédia, en 1648, son livre *des Droits du mariage* à cet illustre magistrat, qui était alors premier président de Grenoble.

(N) *Des intendans de la province d'Anjou.*] Il ne manquait jamais de les aller saluer, et ils lui rendaient tous sa visite, et lui marquaient une grande considération. Lorsqu'en 1658 il alla prendre les eaux de Bourbon, il reçut mille honnêtetés à Bourges, de M. Mandat, intendant de la province. Il ne tint qu'à lui d'aller loger chez cet intendant, qui l'en pria, et chez qui il dîna avec l'archidiacre de Bourges, et avec quelques autres ecclésiastiques.

(O) *Des évêques et des archevêques.*] Voyez ce qui a été dit ci-dessus (17) concernant M. l'évêque de Chartres. J'ajoute ici, qu'en l'année 1662 M. l'archevêque de Paris, Hardouïn de Péréfixe, étant allé à Saumur pour un vœu que la reine mère avait fait à Notre-Dame des Ardilliers (18), fit dire à M. Amyraut, qu'il serait bien aise de le voir. M. Amyraut fut très-disposé à lui rendre une visite : mais il fit entendre qu'il ne lui donnerait point le titre de monseigneur. L'archevêque y ayant donné les mains,

(17) *Dans la remarque* (D).

(18) *Elle est dans l'église des pères de l'Oratoire, au bout d'un faubourg de Saumur.*

reçut deux visites de ce ministre, s'entretint avec lui près de deux heures chaque fois, et le traita fort civilement. On parla entre autres choses des livres de M. Daillé, dont le prélat dit beaucoup de bien par rapport à l'érudition.

(P) *Et par-dessus tous le cardinal Mazarin.*] Il arriva à Saumur, en 1652, quelques jours après que le roi et la reine mère y furent arrivés : et comme il apprit qu'à la table de la reine on avait parlé amplement d'un sermon du sieur Amyraut, il pria le comte de Comminges de témoigner à ce ministre qu'il serait bien aise de le connaître. Ce comte était gouverneur de Saumur, et avait beaucoup d'amitié pour M. Amyraut : il lui avait promis que ceux de la religion pourraient s'assembler à l'ordinaire le dimanche, quoique le roi fût dans la ville ; mais il lui déclara en même temps qu'il fallait qu'ils interrompissent leurs assemblées les trois premiers jours après l'arrivée du roi. On tint ce qui avait été promis. M. Amyraut prêcha le dimanche sur ces paroles, *Craignez Dieu, honorez le roi*, et fut ouï de beaucoup de personnes de la cour, qui en furent très-satisfaites, et qui parlèrent de son sermon avec éloge, non-seulement au roi, dès qu'ils furent sortis du temple, mais aussi le soir pendant le souper de la reine. Ce fut alors que le cardinal Mazarin ouït parler de ce sermon, et qu'il apprit de la bouche de M. de Comminges le zèle que M. Amyraut, et tous ceux de la religion de ces quartiers-là, avaient témoigné pour le service du roi dans les derniers troubles. L'envie qu'eut le cardinal de voir ce ministre fut si grande, qu'il la lui fit témoigner dès le lendemain matin par le juge de la prévôté : de sorte que M. de Comminges, ayant vu qu'il n'avait pas été le premier porteur de la nouvelle, dit à M. Amyraut en riant : *Je vois bien, monsieur, qu'au premier jour nous aurons besoin de votre intercession auprès de son Éminence : ce qui vous prouvera l'utilité de l'invocation des saints.* La première visite fut assez courte ; mais on pria M. Amyraut de revenir le lendemain à huit heures. Le cardinal lui fit toute sorte d'honnêtetés ; il le fit asseoir auprès du feu, il lui parla d'affaires d'état, il lui étala tous les efforts que l'on faisait en Xaintonge pour entraîner ceux de la religion au parti des princes, et le pria de travailler à rendre inutile toute cette machination. M. Amyraut l'assura qu'il n'y avait rien à craindre de la part des protestans de France, et qu'il écrirait à plusieurs ministres de Xaintonge, afin que le synode qu'ils devaient tenir bientôt témoignât authentiquement sa fidélité. La chose fut exécutée. Deux jours après cette audience, le cardinal, sous prétexte de voir le collége de ceux de la religion, et la bibliothéque de M. du Plessis-Mornai, eut un autre tête-à-tête avec M. Amyraut, dans le cabinet de ce dernier. Ils parlèrent de l'édit de Nantes, et sur ce que M. Amyraut, interrogé si Henri IV avait été dans l'obligation de le donner, avait répondu que oui ; mais que, quand même c'aurait été une grâce au commencement, l'observation en serait aujourd'hui une chose nécessaire, le cardinal lui dit qu'il avait raison, et lui cita cette maxime du droit : *Quod initio fuit voluntatis, ex post-facto fit necessitatis.* On sera peut-être bien aise de voir ici ce que M. de Guitaut (19) dit à madame de la Trimouille, en présence de la reine : *Son Eminence est chez le ministre Amyraut : ce sont deux ecclésiastiques ensemble ; mais je suis sûr qu'ils ne parleront point de religion ; son Éminence n'y trouverait pas son compte.* Pendant les cinq semaines que le roi fut à Saumur, M. Amyraut fit plusieurs visites au cardinal, et en fut toujours bien reçu ; et lorsqu'il prit congé de son Éminence, elle lui dit de lui écrire directement toutes les fois qu'il aurait à demander quelque chose, soit pour le parti en général, soit pour ses intérêts particuliers. Il ne se servit d'une telle permission qu'après le voyage qu'il fit à Paris, sur la fin de l'année 1658. Il vit trois ou quatre fois son Éminence, qui lui fit beaucoup de civilités. Il lui parla du synode national, dont on demandait la convocation depuis tant d'années. Le cardinal répondit que les raisons qui avaient empêché de l'accorder subsistaient encore, et vou-

(19) *Il était capitaine des gardes de la reine, et oncle de M. de Comminges.*

lut que M. Amyraut lui en écrivît. On se donna l'honneur de lui en écrire deux fois : il répondit de sa propre main ; et depuis, toutes les fois qu'il lui fit réponse, il se servit à la vérité de la main d'un secrétaire, mais il signa *proprio pugno*.

(Q) *Il témoigna en diverses occasions que l'obéissance des sujets était son dogme favori.*] Dans l'*Apologie* qu'il publia *pour ceux de la religion*, l'an 1647, il excuse le mieux qu'il peut leurs guerres civiles de France ; mais il déclare néanmoins, *qu'il ne veut nullement entreprendre la défense de la prise des armes contre son prince, pour quelque cause que ce puisse être... : et qu'il a toujours cru qu'il convient beaucoup mieux à la nature de l'Évangile, et à la pratique de l'Église ancienne, de n'avoir recours à autres armes qu'à la patience, aux larmes et aux prières....* (20). *Et à toutes les fois*, dit-il (21), *que je repasse les yeux de l'esprit sur l'histoire de nos pères, je ne puis que je ne regrette très-sensiblement qu'ils n'ayent couronné tant d'autres belles vertus, dont il nous ont laissé les exemples, de l'imitation des premiers chrétiens, en cette invincible patience qu'ils montrèrent sous les persécutions des empereurs.* Un écrit latin (22), qu'il publia deux ans après, fait voir comment il soutint cette cause contre les plaintes d'un ministre de la Rochelle, qui aurait bien mieux fait de ne se pas reconnaître au livre de M. Amyraut, que de s'en formaliser. Le livre *De la Souveraineté des rois*, publié en 1650, à l'occasion de la mort tragique de Charles Ier., roi d'Angleterre, témoigne encore avec plus de force les sentimens de notre M. Amyraut, sur la prise d'armes des sujets contre leurs princes. Il n'y avait pas moyen de se taire, car on ne cessait d'imputer cette tragédie au parti presbytérien, et d'en tirer mille conséquences odieuses contre les protestans de France. M. Amyraut ne crut pas devoir laisser sans réponse l'injustice de ces reproches. Pendant les troubles de la dernière minorité, ce ministre inspira toujours aux peuples, par ses prédications, le parti de l'obéissance ; et lorsqu'on le consulta sur la manière dont on se devait conduire, il répondit *qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de se tenir au gros de l'arbre*. Apparemment, les personnes qui le consultèrent y allaient de bonne foi, et ne pénétraient pas l'artifice perpétuel qui règne dans ces sortes de confusions. Les rebelles ne manquent jamais de soutenir qu'ils ne veulent que remédier aux abus, et chasser d'auprès du maître les mauvais conseillers qui l'environnent. Il faut être bien simple pour donner dans ce panneau, et pour avoir besoin de consulter son directeur de conscience. La distinction du pape et du saint siége n'est pas un sophisme si grossier. Enfin M. Amyraut déchargea pleinement son cœur dans l'épître dédicatoire de sa *Paraphrase* latine *des Psaumes*. C'est là qu'il soutient et qu'il établit que, par les véritables principes du christianisme, les sujets ne doivent point prendre les armes contre leurs souverains. Il se déclara hautement pour ce qu'on nomme *l'obéissance passive*. Cet ouvrage fut dédié au roi d'Angleterre Charles II, peu après que ce prince fut remonté sur le trône. L'auteur avait fait connaissance, à Paris, avec un chapelain de ce même prince, l'an 1658. Deux ans après, il lui témoigna sa joie du rétablissement du roi, et le félicita de l'évêché de Durham. On lui fit réponse que le roi le remerciait. C'est ce qui encouragea M. Amyraut à lui dédier sa Paraphrase des Psaumes ; mais il ne le fit qu'après avoir su de l'évêque de Durham que ce monarque en serait bien aise.

(R) *En ce qui regardait la conscience, il exhortait à désobéir.*] Cela parut lorsque le sénéchal de Saumur lui communiqua un arrêt du conseil d'état, qui ordonnait à ceux de la religion de tendre devant leurs maisons le jour de la Fête-Dieu. Il le lui communiqua la veille de cette fête, et le pria de donner ordre qu'on s'y conformât, de peur que la désobéissance ne fît soulever le peuple contre ceux de la religion. M. Amyraut lui répondit qu'au contraire il s'en allait exhorter ses ouailles à ne point tendre, et qu'il serait le premier à ne tendre

(20) Apologie pour ceux de la Religion, *p.* 75.
(21) *Pag.* 76.
(22) *Intitulé*, Adversùs Epistolæ Historicæ Criminationes Mosis Amyraldi Defensio.

point; qu'il avait toujours prêché qu'il faut obéir aux puissances supérieures, mais qu'il n'avait jamais entendu cela à l'égard de semblables choses, qui intéressent la conscience. En sortant du logis du sénéchal, il alla de maison en maison exhorter ses paroissiens à tout souffrir plutôt que d'exécuter cet arrêt. Le sénéchal le fit publier à son de trompe : le consistoire s'assembla, remercia M. Amyraut de sa conduite, et chargea les anciens de tenir la main à ce que personne ne tendît. Le lieutenant de roi refusa de prêter main forte au sénéchal, et empêcha le tumulte qui commençait à se former. L'arrêt fut révoqué quelque temps après.

(S) *Dans le synode de Loudun, il aurait été de la table, etc.*] Si tous ceux qui liront ce livre étaient des Français de la religion, cette remarque serait superflue ; mais elle ne le sera pas à l'égard des autres lecteurs. Il y avait ordinairement dans nos synodes de France quatre personnes qui formaient ce qu'on appelait la table. L'une de ces quatre personnes était le président de la compagnie (on l'appelait le modérateur); les trois autres étaient l'adjoint au modérateur, le secrétaire, et celui qui recueillait les actes.

(T) *Je parlerai... dans une remarque et de quelque autre petite méprise.*] Patin, dans sa Lettre CXIII de la première édition, dit (23) *qu'il y avoit en* 1663 *un médecin de Niort, nommé M. Lussand, qui vouloit faire imprimer une Apologie pour les Médecins, contre ceux qui les accusent de trop déférer à la nature : il dit que ce médecin entendoit parler et avoit principalement en veue M. Amyraud, ministre de Saumur, qui en a ainsi parlé dans le dernier tome de sa Morale Chrestienne.... Il témoigne* (24) *n'être pas fort content de M. Amyraud dans cette occasion ; car voici ce qu'il ajoute :* « Si M. Amyraud daigne se » donner la peine de répondre à ce » livre, il est homme à dire là-dessus » de belles choses, que Lussand ne » sait point, et qui ne sont point dans » son livre. Je luy en ay suggéré quelques-unes, *dit-il*, et entre autres, » de beaux passages et de bonnes authoritez; mais il n'en a pas fait cas.» *Cela l'avoit apparemment fâché; car voicy comme il parle ensuite :* « Aussi » est-il dans une province qui n'est » pas loin du pays d'Adieu-Sias, où » on est ordinairement plus glorieux » que sçavant, etc.» Je ne copie point toute la suite de ce passage, que M. Ancillon a rapportée, et qui est fort désobligeante ; mais j'avertis mes lecteurs que la personne si mal traitée par Patin, est le médecin de Niort, et non pas le théologien dont je donne ici l'article. Je les avertis aussi, que le *Traité des Religions contre ceux qui les estiment indifférentes*, n'est pas le seul livre de M. Amyraut dont il se soit fait deux éditions (25) : je suis bien certain que l'Apologie pour les protestans a été mise sous la presse plus d'une fois ; que le Traité de la Prédestination, imprimé en 1634, fut réimprimé à Saumur, l'an 1658, avec l'échantillon de la doctrine de Calvin, et avec la réplique à M. de la Milletière sur son offre d'une conférence amiable pour l'examen de ses moyens de réunion ; que ces deux derniers traités avaient paru l'an 1638, et que le libraire qui les réimprima en 1658, avec le Traité de la Prédestination, déclare (26), qu'il redonne ces trois livres au public, parce que l'on ne les trouvait plus. Je sais aussi qu'on réimprima onze Sermons d'Amyraut sur divers textes de l'Écriture, l'an 1653 ; que la Vie de la Noue a été réimprimée à Leide ; que les thèses de ce professeur et celles de ses collègues, ont été réimprimées à Genève ; et que son Traité de l'état des fidèles après la mort a été imprimé à Londres en anglais, et à Utrecht en flamand.

(23) Mélange Critique de Littérature, *tom. I, pag.* 133, 134.

(24) Patin, Lettre *CXIV de la première édition.*

(25) *On l'affirme dans le* Mélange Critique, *pag.* 132. *La* 1re. *est de* 1631, *et la* 2e. *de* 1652.

(26) *Dans l'Epître dédicatoire aux étudians en théologie.*

AMYRUTZES (*a*), philosophe péripatéticien, natif de Trébizonde, s'était acquis une grande considération à la cour de l'empereur David, son maître, et

(*a*) *Dans le* Supplément *de* Moréri *on le nomme mal* Amyruta

avait signalé sa plume en faveur des Grecs contre les décisions du concile de Florence (*b*) ; mais il ternit toute sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnèrent l'empereur David à Constantinople, lorsque Mahomet II l'y fit transporter, après la prise de Trébizonde, en l'année 1461. Ce philosophe, se laissant gagner aux promesses du sultan, abjura son christianisme, et se fit turc avec ses enfans, l'un desquels, sous le nom de Mehemet-Beg, traduisit en arabe plusieurs livres des chrétiens par ordre de Mahomet II. Ce prince donna des emplois considérables dans le sérail à Amyrutzes, et s'entretenait quelquefois sur les sciences et sur des matières de religion avec lui, ou avec Mehemet-Beg (*c*). De la manière dont Allatius s'est exprimé, on prendrait ce philosophe pour le protovestiaire de l'empereur de Trébizonde (A). N'oublions point de dire qu'Amyrutzes ne commença point à être estimé des princes, lorsque l'empereur de Trébizonde l'honora de son affection ; car il y avait long-temps qu'il s'était vu très-considéré à la cour de Constantinople. Il fut un des principaux savans avec lesquels l'empereur Jean Paléologue délibéra sur son voyage d'Italie (*d*), et il accompagna cet empereur dans ce voyage (*e*), comme il le raconte lui-même (*f*). C'est dans la relation qu'il composa de ce qui s'était passé au concile de Florence, et qu'il adressa à Démétrius, gouverneur de Napoli de Romanie. Il y assure, entre autres choses, que le patriarche de Constantinople fut étranglé pendant la tenue du concile, et que les médecins attestèrent ce fait-là (*g*).

(*b*) Leo Allatius, de Perp. Consensione, *lib. III*, *cap. III*, *pag.* 935 *et* 1379.

(*c*) Guillet, Histoire de Mahomet II, *tom. I*, *pag.* 441, *et tom. II*, *pag.* 136.

(*d*) L'Histoire Polit. de Constantinople *le nomme avant Bessarion et Gemiste. Voyez* Allat. de Perpetuâ Consens., *pag.* 883.

(*e*) *Cet empereur arriva à Venise, le* 8 *de février* 1438.

(*f*) *Apud* Allat. de Perp. Cons., *p.* 886.

(*g*) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 908.

(A) *Allatius donne lieu de le prendre pour le protovestiaire de l'empereur de Trébizonde.*] Allatius, à la page 936 du *Perpetuus Consensus*, n'avait parlé que par conjecture du livre que cet Amyrutzes composa contre le concile de Florence ; mais dans les additions il nous apprend qu'on lui avait envoyé de l'île de Chio l'ouvrage même ; puis il dit que Dorothée, archevêque de Monembase, fait connaître (*) la condition de cet homme, *cujusnam conditionis vir iste fuerit.* Il rapporte le passage de Dorothée en grec et en latin. Le grec porte que Mahomet fit embarquer pour Constantinople l'empereur David, et quelques autres personnes, et entre autres τὸν φιλόσοφον Ἀμυρούτζην τὸν πρωταβεστιάριον, *philosophum Amyrutzium protovestiarium.* C'est ainsi qu'Allatius traduit et ponctue. Il ne faut donc point douter qu'il n'ait cru qu'Amyrutzes et le protovestiaire n'étaient qu'un, et qu'il ne lui ait attribué la suite du passage de Dorothée, où l'on voit que ce personnage était cousin germain de Machomet Bassa ; qu'il avait trahi l'empereur David ; et qu'après la prise de Trébizonde, il reçut de grands honneurs de son cousin et du sultan Mahomet ; qu'il était rusé, grand, bien fait, bon tireur d'arc et propre à toutes choses. Sa parenté avec Machomet était fondée sur ce que sa mère était sœur de la mère de Machomet : ces deux sœurs étaient filles de Jagarus. Je n'ajoute pas beaucoup de foi à ce discours : car je vois que M. Guillet, en citant

(*) *In* Synopsi Historiarum.

la *Turco-Græcia* de Crusius, dit que le protovestiaire de l'empereur de Trébizonde s'appelait George; qu'il était d'une mine avantageuse, et d'une si grande adresse à tirer de l'arc, qu'il y surpassait tous les Grecs et tous les Turcs; qu'il était fils d'une fille d'un prince chrétien appelé Iagrus, qui avait marié son autre fille en Servie, où elle eut un fils qui fut le renégat Machmut (1). Très-volontiers je mettrais une virgule dans le passage de Dorothée, après Ἀμυρούτζην, afin de faire deux personnes de ce philosophe et du protovestiaire, qu'Allatius confond ensemble.

(1) Guillet, Histoir. de Mahomet II, *tom. I*, *pag.* 439.

AMMIEN-MARCELLIN. Voyez Marcellin.

AMMONIUS. Plusieurs écrivains ont porté ce nom. Athénée cite deux ouvrages de très-différente nature, composés par un auteur qu'il appelle Ammonius. L'un traite des *autels et des sacrifices* (*a*); l'autre traite *des courtisanes d'Athènes* (A). Il ne dit point positivement que ces deux livres soient du même Ammonius; mais d'autre côté il ne dit rien qui insinue le contraire; et quant au reste il ne touche rien ni sur la patrie ni sur le siècle de cet auteur. On sait par une autre voie la patrie de celui qui a composé l'ouvrage des autels et des sacrifices (B). Il était de Lampria (*b*). Le Suidas que nous avons aujourd'hui ne parle que d'Ammonius Saccas; mais il ne faut point douter que le véritable Suidas n'ait fait mention d'un Ammonius différent de celui-là; car ce qu'on trouve dans son Dictionnaire ne peut pas avoir été dit d'un seul homme. Il est impossible que le même Ammonius ait abjuré la foi chrétienne, et qu'il ait succédé à Aristarque dans l'école d'Alexandrie, avant l'empire d'Auguste. Voilà les deux choses que l'on trouve dans Suidas sur le chapitre d'Ammonius. Aurait-il été assez ignorant pour les croire compatibles? Je n'y vois point d'apparence. Quelqu'un (*c*) a conjecturé qu'il faut supposer une lacune dans ce passage (*d*), et que Suidas pourrait bien avoir parlé de l'Ammonius d'Athénée dans cette lacune. Si cela était véritable, il faudrait dire que le Traité des Sacrifices et des Autels, ou celui des Courtisanes d'Athènes, ou tous les deux, ont été écrits par un grammairien qui fut successeur d'Aristarque. Le second Ammonius dont je veux parler est un philosophe d'Égypte (*e*). Plutarque, dont il avait été précepteur, fait souvent mention de lui. Voyez en particulier la page 70 et la 385e de ses Œuvres morales, à l'édition de Francfort, en 1620. Mais on avance très-faussement dans le Moréri, qu'il en a parlé *avec éloge*, *surtout sur la fin de la Vie d'Aristote* (C). M. Moréri n'est pas plus heureux par rapport à Ammonius, fils d'Herméas (D), auquel il donne, entre autres livres, un ouvrage composé *sous l'empire de Valentinien*. Cet Ammonius était fils et frère de philosophe (*f*). Les savans croient qu'il a

(*a*) Athen., *lib. XI*, *pag.* 476.

(*b*) *C'était une ville de l'Attique.*

(*c*) Jonsius, de Scriptor. Hist. Philos., *pag.* 169, *et dans l'Index.*

(*d*) Gesner *le cite dans sa* Bibliothèque, *sans faire paraître qu'il en ait senti l'absurdité.*

(*e*) Eunapius, *Proœmio* Vitar. Sophist.

(*f*) Suidas, *in* Ἑρμείας. *Voyez ci-dessous l'article* Hermias.

fleuri sous l'empire d'Anastase, au commencement du VI[e]. siècle, et que c'est lui qui a composé les *Commentaires* que nous avons sous le nom d'Ammonius *sur quelques Traités d'Aristote*, et en particulier sur le livre *de Interpretatione* (*g*). L'auteur de ce dernier Commentaire dit, dès l'entrée, qu'il a été disciple de Proclus. C'est à lui que quelques-uns attribuent cette *Vie d'Aristote* qui court sous le nom d'Ammonius (*h*). C'est lui sans doute qui a été réfuté par Zacharie de Mitylène. Voyez la remarque (H) de l'article suivant. C'est de lui aussi que l'on entend (*i*) un passage de Photius, où il est parlé d'un Ammonius qui se plaisait extrêmement à expliquer les vieux poëtes et à faire des remarques critiques sur la langue grecque (*k*). Cela fait croire à quelques-uns qu'il lui faut attribuer le Traité qu'on a *de la Différence des mots grecs* (*l*) : mais M. Ménage le donne à Hérennius Philon (*m*). Le même Ammonius duquel Photius a dit ce qu'on vient de rapporter avait un âne d'un goût merveilleux pour la poésie ; car il aimait mieux ne point toucher à la nourriture qu'il avait devant lui, et souffrir la faim, que d'interrompre son attention à la lecture d'un poëme (*n*). Le troisième AMMONIUS dont je veux parler était un poëte qui vivait au V[e]. siècle. Il composa un *poëme* sur la guerre qu'on avait faite à Gaïnas, roi des Goths ; et l'ayant récité devant l'empereur Théodose le jeune, il en fut fort applaudi (*o*). Il faut mettre dans des articles séparés, non-seulement quelques modernes qui ont eu le nom d'Ammonius, mais aussi un ancien philosophe qui lui a donné plus d'éclat que tous les autres.

(*g*) Vossius, de Philosoph. Sectis, *pag.* 90 *et* 113. Labbe, de Script. Ecclesiast., *tom. I*, *pag* 59

(*h*) Jonsius, Hist. Philos., *pag.* 300.

(*i*) *Id. ibid.*

(*k*) Photii Biblioth., *num.* 242, *p.* 1040.

(*l*) Jonsius, Hist. Philos., *pag.* 300.

(*m*) Menagius in Diogenem Laërtium, *lib. II*, *num.* 5.

(*n*) Photius, Biblioth., *num.* 242, *ex* Damascio, *in* Vitâ Isidori Philosophi.

(*o*) Socrates, Histor. Ecclesiast., *lib. VI*, *cap. VI*, *et ex eo* Nicephorus, *lib. XIII*, *cap. VI.*

(A) *On a, sous le nom d'un Ammonius, un Traité des courtisanes d'Athènes*] (1). Ceux qui, dans ces derniers temps, ont fait des livres intitulés le *Putanisme* de Rome, ou de quelque autre grande ville, n'ont pas été des auteurs originaux. L'antiquité avait vu quantité d'ouvrages de cette nature, qui heureusement sont demeurés par les chemins. Il n'en est parvenu aucun jusqu'à nous.

(B) *On sait par une autre voie la patrie de celui qui a composé l'ouvrage des Autels et des Sacrifices.*] On ne la sait point par la voie d'Harpocration, comme M. Lloyd l'assure ; mais par la voie de celui qui a composé le livre *de Differentiis Vocum.* Vossius, et plusieurs autres l'appellent Ammonius. Si M. Lloyd avait bien copié Vossius, il n'aurait pas dit *Ammonius historicus* ἐν τῷ περὶ βωμῶν καὶ θυσιῶν *citatur ab Harpocratione in* Ἀμαζόνιον, *uti et in voce* Ἐσχάρα. *Ex quo etiam discimus Lampriensem fuisse, ut Gesnerus falsò Alexandrinum vocet.* Voilà de ces fautes d'abréviateur, dont je parle si souvent. Vossius, après avoir dit jusqu'au mot Ἐσχάρα ce que je viens de citer de Lloyd, ajoute ἐν πρώτῳ περὶ θυσιῶν *ab Ammonio lib. de Differ. Voc. in* βωμός. *Ubi et* Λαμπριεὺς *fuisse dicitur, ut Gesnerus falsò Alexandrinum vocet* (2). Parce que Lloyd n'a pas voulu rapporter tout le passage de Vossius, et qu'il en a sauté

(1) Athen., *lib. XIII*, *pag.* 567.

(2) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 502.

une ligne, il est tombé dans un grand mensonge ; car il n'est pas vrai qu'Harpocration nous apprenne que l'Ammonius qu'il cite fût de Lampria. Si l'on voulait sauter quelque chose, c'est à la dernière ligne que l'on devait s'adresser, dans laquelle Vossius a dit un mensonge. Gesner ne dit pas qu'Ammonius, l'auteur du livre des sacrifices, fût Alexandrin. Il y a un troisième passage d'Harpocration (3) où notre Ammonius est cité : Ἀμμώνιος ἐν τετάρτῃ περὶ βωμῶν γράφει ταῦτα ; *Ammonius libro quarto de aris ista scribit.* C'est ainsi que le docte Maussac a corrigé le texte d'Harpocration : il met βωμῶν au lieu de κώμων, personne qu'on sache n'ayant jamais dit que cet auteur ait fait un livre *de oppidis vel pagis.* M. de Valois approuve cette correction (4). On aurait pu soupçonner que puisque Ammonius fit un livre touchant les courtisanes d'Athènes, il en fit un aussi sur les festins de débauche, περὶ κώμων ; et ainsi il ne serait pas nécessaire de prétendre que, selon la leçon ordinaire d'Harpocration, le livre d'Ammonius concernait les bourgs ou les peuples d'Attique : cependant je ne trouve rien de plus vraisemblable que la correction de Maussac. Elle a paru telle à Vossius, qui la débite comme si elle venait de lui. M. de Valois cite un passage du scoliaste d'Hermogène, où l'auteur du livre des Autels est appelé Ammonius Lamprien (5).

(C) *On avance très-faussement dans le Moréri, que* Plutarque *a parlé d'Ammonius avec éloge, à la fin de la Vie d'Aristote.*] Cette Vie d'Aristote est une chimère. Il fallait dire *Thémistocle*, et non pas *Aristote.* Or, il est bien vrai que Plutarque, à la fin de la Vie de Thémistocle, fait mention d'Ammonius ; mais il est très-faux qu'il le loue : il n'en dit là ni bien ni mal.

(D) *Moréri n'est pas plus heureux par rapport à Ammonius, fils d'Herméas.*] Il s'y embarrasse dans trois ou quatre grosses fautes pour le moins. 1°. Il ignore que Proclus a fleuri sous Théodose le jeune, et long-temps après ; car, s'il l'avait su, aurait-il dit qu'Ammonius, disciple de Proclus, fit un livre *sous l'empire de Valentinien ?* Aurait-il été un copiste si fidèle des erreurs du père Rapin (6)? 2°. Quelle manière de marquer les empereurs? Il y en a eu trois de ce nom ; et c'est le premier que l'on entend, lorsqu'on dit tout court *Valentinien.* Ce premier Valentinien mourut l'an 375 : jugez si le disciple de Proclus a pu écrire sous cet empereur. 3°. Si M. Moréri avait entendu l'auteur dont il se servait, je veux dire le père Labbe, il aurait appris qu'Ammonius, disciple de Proclus et fils d'Herméas, a fleuri sous l'empereur Anastase, qui ne commença de régner que plus de 35 ans après la mort de Valentinien troisième. 4° Le père Labbe a observé qu'il est souvent fait mention d'un Ammonius dans les Chaînes des pères grecs sur l'Évangile de saint Jean, et sur d'autres livres de l'Écriture ; et il croit qu'Ammonius, fils d'Herméas est différent de celui-là. Au lieu de ces choses, M. Moréri nous conte que quelques auteurs attribuent à Ammonius, fils d'Herméas, l'Explication des pères grecs sur l'Évangile de saint-Jean.

(3) *Au mot* βὠλος.

(4) Henr. Valesius, Notis in Notas Maussaci ad Harpocration, *pag.* 111.

(5) H. Valesius, Notis in Notas Maussaci ad Harpocrat., *pag.* 111.

(6) *Proclus sous Julien ; le second Ammonius, son disciple, qui a si bien écrit sur le livre de l'interprétation d'Aristote, sous Valentinien.* Rapin. Compar. de Platon et d'Aristote, *p.* 391.

AMMONIUS, surnommé *Saccas* (A), a été l'un des plus célèbres philosophes de son temps. Il florissait vers le commencement du troisième siècle. Il était d'Alexandrie ; et ayant sucé avec le lait la foi chrétienne, il y persévéra jusqu'à la fin, comme ses ouvrages le témoignaient. Eusèbe, rapportant cela, accuse Porphyre d'une fausseté évidente (*a*), pour avoir dit qu'Ammonius abandonna le christianisme auquel on l'avait élevé, et passa dans la religion publique dèsque l'âge lui permit de philosopher

(*a*) Euseb., Hist. Eccles., *lib. VI*, *cap. XIX*

(B). Ce grand philosophe donna un merveilleux éclat à l'école d'Alexandrie, et mit sur un pied honorable la science dont il faisait profession. Il la trouva misérablement dépravée par les vaines subtilités des disputeurs. On a vu dans le christianisme ce qu'ils sont capables de faire ; on l'a vu, dis-je, par les controverses des thomistes et des scotistes, des réaux et des nominaux. Ils faisaient tous profession de suivre Aristote, et néanmoins ils multiplièrent les disputes à l'infini. Quelle idée ne doit-on pas donc se former des disputes qui régnaient anciennement, lorsque les philosophes, partagés en plusieurs sectes sous différens chefs, condamnaient les uns Platon, et les autres Aristote, etc. ? C'était un chaos de chicaneries qui déshonorait la profession. Le véritable moyen de réhabiliter cette science était de bannir les disputes inutiles et de s'attacher aux dogmes en quoi Platon et son disciple s'étaient accordés. C'étaient sans doute les doctrines les plus certaines, et par conséquent les plus importantes. Voilà pourquoi Ammonius se fit un devoir capital de concilier ces deux chefs de secte (C), et d'éclaircir le malentendu sur lequel on bâtissait leurs prétendues oppositions ; et l'on ne saurait dire la gloire qu'il s'acquit par cette manière de philosopher. On lui donna l'éloge d'un inspiré, d'un homme enseigné de Dieu (D), d'un homme qu'un instinct céleste avait mis dans cette route. M. Moréri et bien d'autres ont ignoré le fondement de cette louange (E). On ne s'est pas moins trompé lorsqu'on a dit qu'Ammonius enseignait à ses disciples les mystères de l'Évangile sous le sceau du secret (F). Il y a des gens qui ont confondu ses ouvrages de théologie avec ceux de quelques autres auteurs (G); mais enfin on a su rendre à chacun le sien. Il eut, entre autres disciples, Plotin et Origène. Il mourut environ l'an 230 (*b*). Je crois qu'on le doit distinguer du péripatéticien AMMONIUS (H) qui était, selon Philostrate, le plus savant homme de son siècle, et celui qui avait le plus de lecture.

J'ai trouvé une grosse faute dans l'un des commentateurs de Boëce. Il impute à notre Ammonius d'avoir été le principal corrupteur de la doctrine de Platon sur l'éternité du monde (I). Rien n'est plus faux que cela.

(*b*) *Selon* Cave, Histor. Litterar., *p.* 72.

(A) *Ammonius, surnommé* Saccas.] Ammien Marcellin (1) et Suidas (2) témoignent qu'il avait ce surnom. On croit assez communément que de son premier métier il était porteur de sacs, et l'on se fonde sur le même Suidas. Voici les paroles du docte Henri de Valois : *Saccas videtur ex eo dictus Ammonius, quod mercibus ex portu Alexandrino comportandis victum sibi quæsivisset, cujusmodi homines saccarios antiqui vocabant, ut videre est in codice Th. tit. de Saccariis portûs urbis Romæ. Suidas*, Πλωτῖνος, *inquit*, μαθητὴς Ἀμμωνίου τοῦ πρῶην γενομένου σακκοφόρου (3).

(B) *Porphyre dit faussement qu'Ammonius abandonna le christianisme... dès qu'il fut en âge de philosopher.*] Voyons les paroles originales : Ὃ τε τοῦ φρονεῖν καὶ τῆς φιλοσοφίας ἥψατο, εὐθὺς πρὸς τὴν κατὰ νόμους πολιτείαν μετεϐάλετο (4). *Simul atque per æta-*

(1) Amm. Marcellin., *lib. XXII*, *circa fin.*

(2) Suidas *in* Ὠριγένης.

(3 Henr. Vales. in Ammian. Marcellin., *lib. XXII.*

(4) Porph., *lib. III*, adversus Christianos,

tem sapere potuit, et philosophiæ limen attingere, statim ad vivendi rationem legibus consentientem descivit. Porphyre, en disant cela, était animé de l'esprit dont j'ai fait mention dans la remarque (E) de l'article d'Abulpharage.

(C) *Il se fit un devoir de concilier Platon et Aristote.*] Nous apprenons cela d'Hiéroclès, auteur d'un ouvrage sur la Providence, dont on trouve des extraits dans la Bibliothéque de Photius. Il n'y avait, selon cet auteur, que des gens dominés par l'envie de contredire, par la manie de disputer, ou par la force des préjugés et par les ténèbres de leur esprit, qui trouvassent de la discorde entre les dogmes de Platon et ceux d'Aristote : Τοὺς μὲν ἑκόντας ἔριδι καὶ ἀπονοίᾳ σφᾶς αὐτοὺς προσαναθέντας, τοὺς δὲ καὶ προλήψει καὶ ἀμαθίᾳ δεδουλωμένους (5). *Alios suâ sponte contendendi studio atque vesaniæ sese addicentes, alios præoccupatâ opinione atque imperitiâ subactos.* De ces deux sortes de disputeurs, la première avait été fort nombreuse avant que les lumières d'Ammonius vinssent éclairer le monde : *Ammonii aliquandò sapientia orbi illuxit, quem etiam* divinitùs edoctum *appellari prædicat. Hunc enim veterum philosophorum opinionibus perpurgatis, et resectis quæ utrimque excreverant nugis, in præcipuis quibusque et maximè necessariis dogmatibus concordem esse Platonis et Aristotelis sententiam demonstrâsse* (6).

(D) *On lui donna l'éloge d'un inspiré, d'un homme enseigné de Dieu.*] Nous venons de rapporter un passage d'Hiéroclès où se trouvent ces paroles : ὃν καὶ θεοδίδακτον ἐπικαλεῖσθαι ὑμνεῖ, *quem etiam* divinitùs edoctum *appellari prædicat.* En voici un autre où ce même auteur raconte que les disciples de Platon et ceux d'Aristote se plaisaient tellement à immortaliser leurs querelles, qu'ils corrompaient le texte de ces deux chefs de parti, afin de montrer plus facilement que l'un était opposé à l'autre. Ce désordre dura, poursuit-il, jusqu'au temps d'Ammonius, le disciple du grand Dieu ; car, enlevé par enthousiasme vers la vérité philosophique, il pénétra le fond des deux sectes, et les accorda ensemble, et donna à ses auditeurs un système de philosophie affranchi des brouilleries de la dispute : Ἕως Ἀμμωνίου τοῦ θεοδιδάκτου· οὗτος γὰρ πρῶτος ἐνθουσιάσας πρὸς τὸ τῆς φιλοσοφίας ἀληθινὸν, καὶ τὰς τῶν πολλῶν δόξας ὑπεριδὼν, τὰς πλεῖστον ὄνειδος φιλοσοφίᾳ προστριβομένας, εἶδε καλῶς τὰ ἑκατέρου, καὶ συνήγαγεν εἰς ἕνα καὶ τὸν αὐτὸν νοῦν καὶ ἀστασίαστον τὴν φιλοσοφίαν παραδέδωκε πᾶσι τοῖς αὐτοῦ γνωρίμοις, μάλιστα δὲ τοῖς ἀρίστοις τῶν αὐτῷ συγγεγονότων Πλωτίνῳ καὶ Ὠριγένει καὶ τοῖς ἑξῆς ἀπὸ τούτων (7). *Usque ad divinitùs edoctum Ammonium. Hic enim primus æstu quodam raptus ad philosophiæ veritatem, multorumque opiniones, qui magnum dedecus philosophiæ attulerunt, contemnens, utramque sectam probè calluit, et in concordiam adduxit, et à contentionibus liberam philosophiam tradidit omnibus suis auditoribus, et maximè doctissimis æqualibus suis Plotino et Origeni et successoribus.*

(E) *Moréri et bien d'autres ont ignoré le fondement de cette louange.*] Ammonius, selon M. Moréri, « s'attacha » plus particulièrement à la divine » philosophie de Jésus-Christ. Il y ac» quit en effet une telle estime, qu'on » le regarda comme un homme qui » avait été particulièrement instruit » de Dieu, et on lui donna pour cette » raison le nom de Théodidacte. » Il se trompe : je ne veux point contester à Ammonius son savoir théologique : il en aura tant qu'on voudra ; mais sûrement ce n'est point par cet endroit qu'il acquit l'éloge de *Théodidacte.* Il l'acquit par ses leçons de philosophie, qui ne parlaient que de Platon et d'Aristote, et nullement de Jésus-Christ et de l'Évangile. Ses auditeurs étaient partagés ; les uns professaient le paganisme, les autres le christianisme : il fallait donc qu'il laissât à part les matières de religion, et principalement celles de piété. Hiéroclès, qui était un philosophe païen, aurait-il parlé comme il a fait si la science de l'Évangile avait procuré à Ammonius l'éloge dont il s'agit? Je croirais sans peine qu'Ammonius ne passait point pour chrétien parmi les païens, et que c'est la raison qui a mu

apud Euseb. Hist. Ecclesiast., *lib. VI, cap. XIX.*

(5) Photius, Biblioth., *num.* 214, *pag.* 549.

(6) Hierocles *apud* Photium, *ibidem.*

(7) *Ibidem*, *num.* 251, *pag.* 1381.

Porphyre à débiter qu'Ammonius était sorti du christianisme dès qu'il avait pu manier la philosophie. Il était connu pour chrétien parmi ses frères, et il témoigna sa foi par des écrits qui apparemment ne furent guère connus aux païens. Plotin se serait-il attaché pendant si long-temps à la discipline d'Ammonius, s'il l'eût cru ennemi de la religion dominante ? Les chrétiens n'étaient pas encore si considérés.

(F) *On s'est trompé en disant qu'il enseignait à ses disciples les mystères de l'Évangile sous le sceau du secret.*] J'ai été étonné de trouver ici le père Labbe en flagrant délit. *Idem Porphyrius*, dit-il (8), *in Vitâ Plotini, Platonicæ sectæ philosophi, narrat Ammonium religionis christianæ arcana discipulis suis sub silentii religione communicâsse, et Herennium, Origenem, atque Plotinum obstrinxisse; cùmque Herennius primus eam fregisset, nec Origenem nec Plotinum promissis stetisse.* Il y a là deux très-grandes fautes : premièrement, il n'est pas vrai qu'Ammonius ait fait jurer ses disciples qu'ils ne communiqueraient à personne ce qu'ils apprendraient de lui. En second lieu, il est faux que Porphyre parle d'autre chose que des dogmes de philosophie. Tout ce qu'il dit se peut réduire à ceci. Érennius, Origène et Plotin étaient convenus de ne point rendre publiques les choses qu'ils avaient ouï dire à Ammonius, et qui leur avaient paru d'un travail exquis et d'un raffinement singulier. Plotin garda sa parole ; mais Érennius, n'ayant pas gardé la sienne, fut bientôt imité par Origène. Ce n'est pas ici le lieu de montrer que cet Origène n'est pas celui qui a tant écrit et tant allégorisé l'Écriture ; mais, comme la plupart de mes lecteurs seront hors d'état d'avoir un Plotin à consulter, je rapporte ici ses propres paroles : Ἐρεννίῳ δὲ καὶ Ὠριγένει καὶ Πλωτίνῳ συνθηκῶν γεγονυιῶν μηδὲν ἐκκαλύπτειν τῶν Ἀμμωνίου δογμάτων ἃ δὴ ἐν ταῖς ἀκροάσεσιν αὐτοῖς ἀνεκεκάθαρτο, ἔμενε καὶ ὁ Πλωτῖνος, συνὼν μέν τισι τῶν προσιόντων· τηρῶν δὲ ἀνέκπυστα τὰ παρὰ τοῦ Ἀμμωνίου δόγματα. Ἐρεννίου δὲ πρώτου τὰς συνθήκας παραβάντος, Ὠριγένης μὲν ἠκολούθει τῷ φθάσαντι Ἐρεννίῳ (9). *Cùm verò Erennius et Origenes et Plotinus olim inter se constituissent ne Ammonii dogmata ederent, quæ audita ab eo tanquam in primis purgata præcipuè comprobaverant; Plotinus quidem stetit promissis, familiariter quidem nonnullos excipiens salutantes, instituta verò Ammonii secreta integraque conservans. Erennius autem primus pacta dissolvit, et Origenes anticipantem Erennium est deindè sequutus.* Autre sujet d'étonnement: les deux fautes du père Labbe se trouvent dans Luc d'Holstein (10).

(G) *On a confondu ses ouvrages de théologie avec ceux de quelques autres auteurs.*] Saint Jérôme met Ammonius au nombre des écrivains ecclésiastiques, et lui attribue, entre autres ouvrages, l'invention des canons évangéliques (11). Il ajoute qu'Eusèbe s'est servi de ce modèle en faisant un pareil ouvrage. Si cela était vrai, Eusèbe serait un grand fourbe, puisque, dans une lettre (12) où il explique la nature et les usages de ses dix canons sur la concorde des Évangiles, il assure qu'il les a inventés à l'occasion d'un ouvrage d'Ammonius. Cet ouvrage est intitulé *Monotessaron*, ou *Diatessaron*. Voici comment il diffère des canons évangéliques. Ces *canons ne sont que des indices des endroits des Évangiles qui sont contenus dans un, deux, trois ou quatre évangélistes, au lieu que l'Harmonie ou la Concorde d'Ammonius* (c'est la même chose que le Diatessaron, ou Monotessaron) *contenait le texte entier des quatre évangélistes dont Eusèbe s'était servi pour faire ses canons, qui se rapportaient à cette Concorde, et qui en étaient comme la table* (13). C'est donc une faute que de dire, comme fait M. Moréri, que les Canons Évangéliques et l'Harmonie de l'Évangile sont la même chose. Victor, évêque

(8) Labbe, de Script. Ecclesiastic., *tom. I*, *p.* 58.

(9) Porphyrius, *in* Vitâ Plotini.

(10) Lucas Holsten. de Vitâ et Scriptis Porphyrii, *pag.* 28.

(11) Hieronym. de Scriptor. Ecclesiast., *cap. LV.*

(12) Ad Carpianum : *elle est imprimée avec les dix canons* de Consonantiâ quatuor Evangeliorum, *à la tête du* Nouveau Testament *grec de Robert Étienne, édition de Paris, en* 1550. *Voyez le père* Labbe, de Script. Eccles., *tom. I. pag* 308, *et pag.* 58.

(13) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclésiast., *tom. I*, *pag.* 120, *édition d'Amsterd.*

de Capoue ; Zacharie, évêque de Chrysople ; Trithème, et plusieurs modernes, s'appuyant sur l'autorité de saint Jérôme, et ne faisant aucune attention à la lettre d'Eusèbe que j'ai citée, font Ammonius l'inventeur des Canons Évangéliques. Voici une autre confusion. Il y a dans la Bibliothéque des Pères deux Harmonies des quatre Évangiles. L'une fut attribuée à Tatien par Victor, évêque de Capoue, qui, vers l'an 545, la traduisit en latin (14), et y joignit une préface (15). De là est venu que l'autre Harmonie a été donnée à Ammonius. Mais on a fait tout le contraire de ce qu'il fallait. L'Harmonie, que l'évêque de Capoue a donnée à Tatien ne peut pas être de cet auteur, puisqu'elle contient toutes les généalogies de Jésus-Christ que les évangélistes ont rapportées ; au lieu que Tatien avait ôté de son Harmonie tous les passages des Évangiles qui prouvent que Jésus-Christ est issu de David (16). D'autre côté, l'Harmonie qu'on attribue à Ammonius est mutilée de ces passages (17). Sixte de Sienne, George Éderus et plusieurs autres, ont suivi l'erreur de Victor. Mais il y a plus de cinq cents ans que Zacharie, évêque de Chrysople, a fait voir qu'Ammonius est l'auteur de cette Harmonie (18). Baronius a suivi ce sentiment. Remarquons bien une chose dont le père Oudin nous avertit, c'est que l'Harmonie, qui est sous le nom d'Ammonius dans la Bibliothéque des Pères, imprimée l'an 1575, laquelle Harmonie a été traduite en latin par Ottomarus Luscinius, n'est ni d'Ammonius, ni de Tatien (19). On a perdu l'ouvrage d'Ammonius *de Consensu Mosis et Jesu*. Si l'on s'en rapporte à Henri de Valois, on a aussi perdu tous les autres : *Hujus Ammonii, quod sciam, hodiè nihil exstat*, dit-il dans son Commentaire sur le dernier chapitre du XXIIe. livre d'Ammien Marcellin. Se souvenait-il de l'Harmonie des Évangiles, insérée dans la Bibliothéque des Pères, ou croyait-il qu'elle n'est pas d'Ammonius ? Hadrien de Valois, n'ayant point fait de remarque sur cela dans la seconde édition, a fait assez connaître sa conformité avec son frère.

(H) *Je crois qu'on le doit distinguer du péripatéticien Ammonius.*] Un fort savant homme ne penche pas à l'en distinguer. *Hic esse videtur*, dit-il (20), *Ammonius peripateticus philosophus, quem* πολυγραμματώτατον *fuisse sæculi sui testatur Philostratus in Sophistæ Hippodromi Vitâ, quo qui plura legisset neminem se vidisse.* Mais, s'il avait pris garde aux paroles de Longin, rapportées dans la Vie de Plotin, il n'aurait pas balancé à distinguer ces deux philosophes l'un de l'autre. Longin remarque qu'il y a eu des philosophes qui ont composé des livres ; mais qu'il y en a eu d'autres qui n'ont instruit que de vive voix. Il en nomme quelques-uns de chacune de ces deux espèces ; les uns sont platoniciens, les autres sont stoïciens ou péripatéticiens. Il met dans la seconde classe Ammonius et Origène, et il les donne pour des sectateurs de Platon. Il dit qu'il les a connus, et qu'ils ont surpassé en intelligence tous les philosophes de leur siècle : Οἷς ἡμεῖς τὸ πλεῖστον τοῦ χρόνου πρόσεφοιτήσαμεν, ἀνδράσιν οὐκ ὀλίγῳ τῶν καθ' ἑαυτοὺς εἰς σύνεσιν διενεγκοῦσι (21). *Quibuscum nos diù versati sumus, viris profectò intervallo non parvo sui sæculi philosophos intelligentiâ superantibus.* Après cela il nomme quelques stoïciens qui ont été aussi de cette seconde classe de philosophes : je veux dire de ceux qui n'ont point écrit ou qui ont peu écrit. Enfin il nomme deux péripatéticiens de la même classe, qui sont Ammonius et Ptolomée. Il dit qu'en matière de philologie ils ont surpassé tous les savans de leur siècle : il dit cela principalement d'Ammonius : Ἀμμώνιος καὶ Πτολεμαῖος φιλολογώτατοι μὲν τῶν καθ' ἑαυτοὺς ἄμφω γενόμενοι, καὶ μάλιστα ὁ Ἀμμώνιος· οὐ γάρ ἐστιν ὅστις ἐκείνῳ γέγονεν εἰς πολυμαθείαν παραπλήσιος (22). *Ammonius atque Ptolemæus, disciplinarum ambo profectò maximè*

(14) Bellarmin. de Script. Ecclesiast., *pag.* 226. Oudin, Supplem. de Scriptor. Ecclesiast., *pag.* 15.

(15) Labbe, de Script. Ecclesiast., *pag.* 57.

(16) Eusèbe *et* Théodoret *l'assurent. Voyez* Labbe, de Scriptor. Eccles., *tom. I*, *pag.* 57.

(17) Cave, Hist. Litterar., *pag.* 72.

(18) Commentar. in eam Harmoniam *apud* Labbe, de Script. Ecclesiast., *pag.* 57.

(19) Oudin, de Script. Ecclesiast., *pag.* 15.

(20) Hadr. Valesius in Ammian Marcellin., *lib. XXII*, *pag.* 344, *édition in-folio.*

(21) Longinus, *apud* Porphyr. *in* Vitâ Plotin.

(22) *Idem*, *ibidem.*

omnium suo tempore pleni, præsertim Ammonius : nullus enim ad disciplinarum illius copiam propè accessisse videtur. Voilà donc l'Ammonius dont Philostrate a parlé; il est donc très-différent de celui qui philosophait à Alexandrie, et qui a été le maître de Plotin et d'Origène. Nous apprenons dans la lettre de Longin que ces péripatéticiens si savans n'ont écrit que des poëmes et des harangues. Ce grand critique suppose qu'ils n'avaient point prétendu que ces ouvrages fussent conservés; car, s'ils avaient eu ce dessein, dit-il, ils auraient écrit avec plus d'exactitude.

(I) *On l'a accusé à tort d'être le principal corrupteur de la doctrine de Platon sur l'éternité du monde.*] Afin qu'on voie clairement toute la faute, je rapporterai un peu au long les termes du commentateur : *Nulla autem Platonis sententia est, quam fœdiùs corruperint, et obstinatiùs defenderint veteres Platonis interpretes : seu quia eorum alii ità sentirent, seu ut christianam fidem impugnarent. Eorum signifer Ammonius fuit, fidus alioquin ac illustris doctrinæ platonicæ assertor; quem Zacharias dialogo cui* Ammonius *titulus est, confutavit. Mox ejus discipuli, Plotinus passìm libris suis; et quod mirum est, ne à magistro dissentiret, fax illa fidei, Origenes; cujus errorem sanctus Methodius lib.* περὶ των γενητῶν, *ut est apud Photium, redarguit* (23). Vous voyez clairement qu'il parle de l'Ammonius qui a été le précepteur d'Origène. Serait-il tombé dans cette bévue, s'il eût eu recours aux originaux, et s'il n'eût point cité sur la foi d'autrui le Traité de Zacharie? Car, dès l'entrée de ce Traité, nous apprenons que l'Ammonius, contre qui on le composa, vivait encore, et enseignait dans Alexandrie avec un grand faste, après avoir été à Athènes disciple de Proclus. L'auteur, je veux dire Zacharie, évêque de Mitylène, a vécu au VIe. siècle; car il assista au concile de Constantinople, l'an 536. Il est donc faux qu'il ait réfuté le précepteur d'Origène. Mais il est vrai que le philosophe Ammonius qu'il réfuta enseignait que Dieu et le monde étaient et seraient toujours coéternels. Cet ouvrage de Zacharie a été traduit de grec en latin par Génebrard, et inséré dans la Bibliothéque des Pères (24). Possevin remarque que Canisius censure Gesner, d'avoir dit que l'ouvrage de Zacharie *de Mundi æternitate* était différent de celui qui a pour titre *Ammonius* (25). Cette censure, qui serait très-bien fondée à l'égard de Simler, abréviateur de Gesner, est injuste par rapport à Gesner même, qui a déclaré expressément qu'il lui semblait que le Dialogue intitulé *Ammonius* ne différait point du Traité *de Rerum æternitate*. Je ne passerai point sous silence la surprise où j'ai été en remarquant que l'on souffrait au VIe. siècle qu'un philosophe païen fût professeur dans Alexandrie, et qu'il dogmatisât hautement sur l'éternité du monde, contre l'opinion des chrétiens. Il cachait si peu sa croyance, qu'il la soutenait publiquement dans ses leçons, et l'on ne pouvait pas ignorer qu'il ne la persuadât à plusieurs de ses disciples. L'un d'eux (26), étant devenu le principal professeur en médecine dans la même ville, disputait avec chaleur pour le même sentiment. Tout cela paraît par le Traité de Zacharie de Mitylène.

(23) Renatus Vallinus, Not. ad *lib. V.* Boëtii de Consolat. Philosoph., *pag.* 96.

(24) *Il est dans le onzième volume de la* Bibliothéque des Pères, *pag.* 331 *et suiv. de l'édition de Paris, en* 1644.

(25) Possevin. Appar., *tom. II*, *pag.* 552.

(26) *Il s'appelait Gessius. Voyez* la Bibliothéque des Pères, *tom. XI*, *pag.* 339.

AMMONIUS (André), natif de Lucques, alla chercher fortune en Angleterre, vers le commencement du XVIe. siècle, et s'y serait apparemment avancé, s'il eût vécu plus long-temps (A). Il cultivait les belles-lettres et la poésie latine. C'est par ses vers latins qu'il mérite principalement d'être mis au rang des auteurs (B). Il y eut entre Érasme et lui beaucoup d'amitié, et un grand commerce de lettres. Ammonius logea quelque temps chez Thomas Morus (*a*), et puis au

(*a*) Erasmi Epistol. *II libri VIII*, *p.* 408.

collége de Saint-Thomas (*b*); car il n'avait pas assez d'argent pour louer une maison et tenir ménage. Il témoignait à Érasme qu'il se repentait d'avoir quitté Rome, et qu'il était peu content de l'état où il se voyait en Angleterre (*c*). Les conseils qu'Érasme lui donna sont très-conformes aux manières frauduleuses dont il faut se servir pour se pousser dans le monde (C): il faut croire qu'Érasme ne le faisait que pour plaisanter. Il fit des ïambes à sa louange, qui sont très-beaux, et qui témoignent qu'Ammonius avait mille perfections de corps et d'esprit (*d*). Mais il ne faut pas compter beaucoup sur les éloges poétiques : la prose d'Érasme établira plus solidement dans nos remarques la gloire de son ami. La fortune diminua ses rigueurs pour Ammonius ; il devint secrétaire de Henri VIII (*e*), et il eut même un caractère public auprès de lui, de la part de Léon X (*f*). S'il ne fût pas mort avant l'âge de quarante ans, il aurait pu monter davantage. Il était à l'armée l'an 1513 (*g*), lorsque les Anglais gagnèrent la bataille des Éperons, et prirent Térouenne et Tournai. Il ne manqua pas de faire des vers sur ces victoires et sur celle qu'ils remportèrent contre Jacques IV, roi d'Écosse. Il mourut de la sueur anglaise (D), l'an 1517 (E). L'un des principaux services qu'il rendit à Érasme fut de lui envoyer de temps en temps à Cambridge, provision du meilleur vin (F). Il y a de l'hyperbole dans la lettre où il lui marque qu'on brûlait tous les jours tant d'hérétiques, que cela avait enchéri le bois (G).

(*b*) *Idem*, Epistolâ *XXIII*, *pag.* 424.
(*c*) *Idem*, Epistolâ *XXV*, *pag.* 426; Epist. *XI*, *pag.* 413.
(*d*) *Idem*, Epist. *XXII*, *pag.* 422.
(*e*) Balæus, *apud* Simlerum, Epist. Gesneri.
(*f*) Andreas Ammonius *tuæ Sanctitatis apud Anglos* Nuncius *litteris significabit.* Erasmus, Epist. *VI libri II*, *pag.* 104.
(*g*) *Idem*, Epist. *XL libri VIII*, *p.* 434.

(A) *Il se serait apparemment avancé en Angleterre, s'il eût vécu plus long-temps.*] Ce ne sont pas mes conjectures, c'est le sentiment d'Érasme : *Periit*, dit-il (1), *et apud Gallos Faustus, et apud Britannos Andreas Ammonius, quorum alter diù regnavit Lutetiæ, alter ad summam dignitatem emersurus erat, si vita diuturnior contigisset.* Il en jugeait de la sorte, non-seulement lorsque la plaie était fraîche, c'est-à-dire, lorsque peu après la mort d'Ammonius l'affliction le poussait à le louer ; mais aussi lorsqu'un bon nombre d'années avait effacé les premières impressions du regret et de la douleur. *Quàm multos*, écrivait-il en l'année 1524 (2) *hìc ex vetere sodalitio desidero ! Primum Andream Ammonium Lucensem. Deum immortalem, quantâ ingenii dexteritate, quàm fideli memoriâ præditum ! Tum animus quàm erat excelsus, quàm alienus à livore, quàm alienus à sordibus ! Hunc et suis dotibus et omni principum applausu florentem maximis rebus destinatum, subita mors intercepit natu minorem annis quadraginta. Cujus equidem decessum non possum non dolere, quoties in mentem venit quàm mihi fuerit jucunda ejus familiaritas.*

(B) *C'est par ses vers latins qu'il mérite principalement d'être mis au rang des auteurs.*] L'abrégé de la Bibliothéque de Gesner nous donne ce catalogue des poésies d'Ammonius : *Scotici Conflictûs Historia, lib. I; Bucolica, seu Eclogæ, lib. I; de Rebus nihili, lib. I; Panegyricus quidam, lib. I; Epigrammata, lib. I; Poëmata diversa, lib. I.* On cite Balæus. Ce qu'on nomme *Panegyricus quidam* est un poëme sur les victoires que les Anglais remportèrent l'an 1513, à la journée des Éperons, à la prise de Térouenne, à la prise de Tournai, etc.

(1) Erasmi Epistola *XXIV*, *lib. II*, *p.* 132, *scripta anno* 1518
(2) *Idem*, Epist. V, *lib. XXIII*, *p.* 1210.

Érasme donne son jugement sur ce poëme dans une lettre (3) qu'on a datée du jour de Saint-Thomas 1510. C'est une preuve incontestable qu'on a quelquefois ajouté la date à ses lettres, sans nulle attention : on les a d'ailleurs mal rangées. La réponse précède quelquefois de plusieurs pages la lettre qui est le sujet de la réponse (4).

(C) *Les conseils qu'Érasme lui donna sont très-conformes aux manières frauduleuses dont il faut se servir pour se pousser dans le monde.*] «N'ayez honte de rien, lui dit-il; intriguez-vous » dans les affaires de tout le monde ;

» *Coudoyez un chacun, point du tout de quar-* » *tier* (5) ;

» débusquez qui vous pourrez ; ré- » glez votre haine et votre amitié » sur votre profit ; ne donnez qu'à » ceux qui vous le rendront avec » usure ; soyez complaisant envers » tout le monde en toutes choses ; » ayez deux cordes à votre arc ; apos- » tez des gens qui vous recherchent ; » menacez de quitter, et préparez- » vous au départ ; montrez des lettres » où l'on vous promette mille avanta- » ges ailleurs. » *Principio perfrica frontem, ne quid usquàm pudeat. Deindè omnibus omnium negotiis te misce, protrude quemcunque potes cubito. Neminem nec ames nec oderis ex animo, sed omnia tuo compendio metiare. Ad hunc scopum omnis vitæ ratio spectet. Ne quid des nisi unde speres fœnus: assentare omnibus omnia. At ista vulgaria sunt, inquis. Age, quando ità vis, accipe peculiare consilium, sed heus in aurem. Nosti* τὴν Βριταννικὴν ζηλοτυπίαν, *hâc in tuum bonum abutere. Duabus sedeto sellis. Suborna diversos procos qui te ambiant. Minare et appara discessum. Ostende litteras quibus magnis pollicitis avocaris. Subducito te nunnunquàm, ut subtracta copia desiderium acuat* (6). Alciat se servait de cette ruse (7).

(3) *C'est la XX*e. *du VIII*e. *livre.*

(4) *Voyez l'article* Carmilianus.

(5) *C'est un vers de* Molière, *dans son* Remercîment au roi. *Voici tout le passage :*

Jetez-vous dans la foule, et tranchez du notable;
Coudoyez un chacun, point du tout de quartier,
Pressez, poussez, faites le diable,
Pour vous mettre le premier.

(6) Erasmi Epist. *XIII libri VIII, p.* 414.

(7) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* Alciat.

(D) *Il mourut de la sueur anglaise.*] Consultez l'Histoire du divorce de Henri VIII, composée par M. le Grand, vous y trouverez ce que c'est que cette sorte de maladie. On la nommait « la » suée ou le sutin, parce qu'on mou- » rait en suant. Cette espèce de peste » commença à se faire sentir pour la » première fois en 1486. Auparavant, » on ne la connaissait point. Tous les » remèdes y étaient inutiles, et elle » emporta beaucoup de monde avant » que les médecins sussent de quelle » manière il la fallait traiter. C'était » un fléau dont Dieu ne voulait d'a- » bord punir que les Anglais. En quel- » que lieu qu'ils fussent, ils en étaient » attaqués, sans que les étrangers avec » qui ils vivaient en fussent incom- » modés (8). » Parmi les preuves que M. le Grand a produites (9), il y a des lettres de l'évêque de Bayonne, ambassadeur de France en Angleterre, qui parlent de ce mal. Anne de Boulen en fut attaquée : cet ambassadeur en fut attaqué aussi. Il y avait déjà quelque temps que ce mal tombait sur d'autres que sur des Anglais ; car notre Italien Ammonius en était mort l'an 1517, nonobstant l'espérance qu'il avait eue de s'en préserver par sa grande sobriété. Voici ce que Thomas Morus en écrivit à Érasme : *In his*, c'est-à-dire parmi le grand nombre de gens qui étaient morts (*quod tibi quoque dolori esse doleo*) *Andreâ nostro Ammonio, in quo et litteræ et omnes boni magnam fecêre jacturam. Is valdè sibi videbatur adversùs contagionem victûs moderatione munitus: quâ factum putavit, ut quùm in nullum penè incideret cujus non tota familia laboraverat, neminem adhuc è suis id malum attigerit, id quod et mihi et multis præterea jactavit non admodùm multis horis antequàm exstinctus est; nam hoc sudore nemo nisi primo die perit. Ego uxorque ac liberi adhuc intacti, reliqua familia tota revaluit. Hoc tibi affirmo, minùs periculi in acie quàm in urbe esse* (10).

(E) *Il mourut l'an* 1517.] La lettre de Thomas Morus dont je viens de ci-

(8) Le Grand, Histoir. du Divorce de Henri VIII, *tom. I, pag.* 94; *il cite* Godewin.

(9) *Voyez le III*e. *tome de son* Histoire du Divorce de Henri VIII, *pag.* 137, 152.

(10) Mori Epist. *IV, lib. VII, inter Erasmianas, pag.* 386.

ter un grand passage, est datée du 19 d'août 1520. Il semble donc qu'Ammonius ne soit point mort l'an 1517; car quelle apparence que Morus ait laissé passer trois années sans en rien dire à Érasme? Je réponds que cette difficulté ne balance point les lettres où Érasme même a parlé de la mort d'Ammonius. Il remarque dans la lettre XXIVe. du IIe. livre, et dans la XXe. du IIIe. livre, toutes deux datées de l'an 1518, que cette année-là fut fatale aux hommes doctes, à Musurus, à Paleottus, à Faustus Andrelinus, à Ammonius. Dans la XXXIe. lettre du IIIe. livre, datée du 9 de septembre 1517, il parle de la mort d'Ammonius (11). Cette lettre est bien datée; car Érasme y fait mention du départ du roi d'Espagne comme d'une chose nouvelle. Or, on sait que ce monarque fit voile au commencement de septembre 1517. Disons donc que Baleus se trompe d'un an, lorsqu'il met la mort d'Ammonius à l'année 1518 (12). Érasme a pu dire en 1518 qu'on avait perdu cette année-là plusieurs grands hommes. L'une des lettres où il le dit est du mois de mars: il entendait par *cette année* les dix ou douze mois précédens. Ceci se confirme par une lettre de Bombasius (13), bien datée du 6 de décembre 1517, où l'on trouve que Musurus était mort à Rome pendant le dernier automne, et que Paleottus l'avait précédé de huit mois.

(F) *Il envoyait à Érasme, à Cambridge, provision du meilleur vin.*] Les lettres réciproques de ces deux amis font souvent mention de l'envoi du vin; mais voici un endroit bien propre à prouver qu'Érasme ne haïssait pas cette liqueur, et qu'il aimait mieux être dans un lieu pestiféré que boire de l'eau: *Simul atque anglicum solum tetigi, ubi locorum esses rogare cœpi, siquidem Cantabrigiensem pestem fugere te scripsisti. Unus tandem Sixtinus mihi dixit te quidem Cantabrigiam ob pestem reliquisse, et concessisse nescio quò, ubi cùm vini penuriâ laborares, et eo carere gravius peste duceres, Cantabrigiam repetiisse atque inibi te nunc esse. O fortem Bassarei commilitonem, qui in summo periculo ducem deserere nolueris* (14). C'est ce qu'Ammonius lui écrivit.

(G) *Il y a de l'hyperbole dans ce qu'il a dit qu'on brûlait tous les jours tant d'hérétiques* (*), *que cela avait encheri le bois.*] Ces gens-là n'étaient ni de ces papistes ni de ces protestans qui couraient également risque d'être punis en Angleterre sous Henri VIII, depuis qu'il eut renoncé à la primatie du pape. C'étaient d'autres gens, puisque la lettre qui fait mention de ces supplices est datée du mois de novembre 1511. Les bûchers n'extirpaient point ces dévoyés. Lisez ceci: *Lignorum pretium auctum esse non miror, multi quotidiè hæretici holocaustum nobis præbent, plures tamen succrescunt. Quin et frater germanus mei Thomæ, stipes veriùs quàm homo, sectam (si diis placet) et ipse instituit et discipulos habet* (15).

(11) Ammonii *mortem acerbissimè fero.* Erasmi Epistola *XXXI libri III*, *pag.* 198.

(12) *Apud* Simlerum, *in* Epitom. Gesneri.

(13) *La XXIIe. du IIe. livre.*

(14) [Ammonius, Epist. ad Erasm. *inter Erasmian.*] Epist. *XL libri VIII.*

(*) *C'étaient des restes des Wiclefites. Voyez Burnet*, Hist. de la Réf. d'Angl. Rem. crit.

(15) Ammonius, Epist. *VIII libri VIII, inter Erasmianas*, *pag.* 410.

AMMONIUS (Livinus) *(a)* se distingua parmi les chartreux de Flandre, non-seulement par le caractère de dom procureur, dont il se vit honoré à Gand, sa patrie, mais aussi par son savoir et par sa piété *(b)*. Érasme l'estimait beaucoup, et il paraît par deux lettres *(c)* qu'il lui écrivit, qu'il le tenait pour bien guéri des préjugés et des mauvaises passions des personnes de son rang (A). Ammonius lui avait fait confidence des chagrins qu'il endurait, et de la résolution qu'il avait prise de se soumettre à la dureté de sa condition. Il n'est pas malaisé de deviner qu'il eût souhaité plus de loisir pour cultiver son esprit et pour

*(a) C'est ainsi qu'*Érasme *le nomme.* Valère André *dit* Lævinus.

(b) Livinus Ammonius, vir eruditione juxtà ac pietate insignis. Erasmi Epistola *XXIII libri XXVIII*, *pag.* 1704.

(c) La XCIVe. du XXe. livre, et la XXe. du XXVe.

faire de bonnes études : ses supérieurs ne s'accommodaient point de cela ; ils aimaient mieux qu'il fût ignorant, et qu'il s'attachât aux observances extérieures de l'institut. Il ne laissa pas de parvenir à la qualité d'auteur. On peut voir le titre de ses ouvrages dans Moréri ; mais il ne faut pas se fier à la citation de Vander Linden (B).

(A) *Érasme le tenait pour bien guéri des préjugés et des passions des personnes de son rang.*] Sans cela, il n'eût pas pris la liberté de lui dire que l'ennemi du genre humain avait eu part à l'institution des cloîtres ; mais il aurait bien pu lui avouer que les ignorans y acquièrent plus de considération en établissant le vrai mérite dans l'observation exacte du cérémoniel : *Quùm interdùm mecum reputo, Ammoni charissime, cujusmodi ingenia premantur ac sepeliantur in istis ceremoniis, interdùm subit animum cogitatio fortassis humana, istiusmodi vitæ ergastula non sine instinctu satanæ fuisse inducta.... Ac ferè fit ut quò quisque indoctior stupidiorque est, hoc in isto vitæ instituto pluris habeatur, tumidus fiduciâ ceremoniarum, et alieni spiritûs iniquus æstimator* (1).

(B) *Il ne faut point se fier à la citation de Vander Linden.*] Cet auteur n'a point fait la Bibliothéque Belgique : on l'a mis là pour Valère André. C'est la Bibliothéque des médecins qu'il a composée.

(1) Erasm., Epist. *XX libri XXV*, *p.* 1361.

AMPHARÈS, l'un des éphores de Lacédémone, fut le principal instrument de la mort tragique du roi Agis. Nous avons dit ailleurs (*a*), comment, après le rétablissement de Léonidas son collègue, ce prince se réfugia dans un temple. Ampharès fut un de ceux qui l'y visitèrent familièrement, et qui lui tinrent compagnie, quand il sortait de cet asile pour aller au bain, et quand il retournait au temple. Un jour, en le ramenant du bain, Ampharès mit la main sur lui pour l'obliger à comparaître devant les éphores, et à leur rendre compte de sa conduite. Il le fit entrer par force dans la prison : les éphores et leurs assesseurs s'y transportèrent tout aussitôt pour faire le procès au roi. Il leur déclara qu'il n'avait eu autre dessein que de remettre les choses sur le pied que Lycurgue les avait mises, et qu'il ne se repentirait jamais d'un si beau dessein. Là-dessus on le condamna à la mort, et l'on ordonna aux sergens de le conduire au lieu du supplice (*b*). Les sergens trouvèrent si étrange et si inouï que l'on mît les mains sur la personne d'un roi, qu'ils témoignèrent de l'aversion pour cet ordre (*c*) : il fallut que Democharès, l'un des amis d'Ampharès, fît lui-même cette fonction. Agésistrata, mère d'Agis, accompagnée d'Archidamia sa mère, était accourue aux portes de la prison, et demandait qu'il fût permis à ce prince de plaider sa cause devant le peuple. Cela fut cause que l'on hâta l'exécution. Dès qu'Agis eut été étranglé, Ampharès vint assurer Agésistrata, qu'on ne ferait point de mal à son fils, et qu'elle pouvait entrer pour le voir, si elle le souhaitait. La même permission fut accordée à la grand'mère : ainsi elles entrèrent toutes deux dans la prison. Ampharès

(*a*) *Dans l'article* Agis.

(*b*) *Il était dans la prison même, et s'appelait* Decas.

(*c*) Ἀποστρεφομένους καὶ φεύγοντας τὸ ἔργον, ὡς οὐ θεμιτὸν οὐδὲ νενομισμένον βασιλέως σώματι τὰς χεῖρας προσφέρειν. *Avertentes se et refugientes facinus, ut nefarium et insolens, ut corpori regis quis admoveret manus.* Plutarchus, *in* Agide, *pag.* 803, 804.

fit d'abord pendre Archidamia, et puis fit entrer Agésistrata où l'exécution s'était faite. La première chose, qui se présenta à la vue de cette dame, fut le corps mort de son fils étendu par terre, et celui de sa mère qui était encore pendu. Elle aida les bourreaux à le dépendre, et l'étendit auprès du corps d'Agis; et baisant son fils, s'écria *qu'il s'était perdu, et qu'il les avait attirées dans ce précipice par sa trop grande débonnaireté.* Amphares, à l'ouïe de ces poroles, lui dit que puisqu'elle approuvait la conduite d'Agis, elle serait traitée tout comme lui. Agésistrata, sans s'étonner, tendit le cou au bourreau, pour être pendue, et se contenta de dire qu'elle souhaitait que toutes ces choses tournassent au bien et à l'avantage de la patrie (*d*). Le peuple fut fort indigné d'une violence si extraordinaire: il en murmura; mais il n'en fut autre chose. On vit alors la vérité d'une maxime qui a lieu en cent sortes d'occasions : *On fait du bruit, et puis on se console.* Rien ne poussa tant Ampharès à ce crime que l'envie de ne point rendre ce qu'Agésistrata lui avait prêté. Plutarque, de qui j'emprunte cet article, nous apprend ce qui fut dit sur le supplice du roi Agis (A). Je m'en vais le rapporter, comme je m'y suis engagé (*e*).

(*d*) Μόνον, ἔφη, συνενέγκαι ταῦτα τῇ Σπάρτῃ. *Tantùm sint hæc, inquit, ex usu reipublicæ spartanæ.* Plutarch. *in* Agide, *p.* 804.

(*e*) *Ci-dessus, à la fin de l'article* Agis.

(A) *Plutarque nous apprend ce qui fut dit sur le supplice qu'Ampharès fit souffrir au roi Agis.*] Ces trois exécutions ne consternèrent pas tellement le peuple, qu'il n'osât faire paraître qu'il en était extrêmement affligé, et qu'il haïssait Léonidas et Ampharès. On ne croyait pas que depuis que les Doriens étaient venus habiter au Péloponnèse, il se fût rien fait de plus atroce ni de plus abominable à Lacédémone; car les ennemis même avaient beaucoup d'égard dans les batailles pour la personne des rois de Sparte : ils se détournaient par la vénération de leur majesté, quand ils les voyaient venir à eux; et de là vint qu'en tant de batailles que les Spartiates avaient données aux autres peuples de la Grèce avant le règne de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, il n'y eut qu'un seul roi de Sparte qui fut tué (1). On n'accordait pas aux Messéniens qu'Aristodème eût ôté la vie à Théopompus : on avouait seulement qu'il l'avait blessé. Agis est le premier roi de Lacédémone qui ait été mis à mort dans la ville : prince qui avait eu un très-beau dessein et très-digne de son pays, dans un âge qui fait que l'on excuse ceux qui font des fautes. Ses amis le blâmaient plus justement que ses ennemis : ses amis, dis-je, qui lui reprochaient d'avoir eu trop de bonté et trop de douceur, et d'avoir sauvé Léonidas, et de s'être fié à d'autres. Les paroles de sa mère sont remarquables : Ἡ πολλή σε, ὦ παῖ, εὐλάβεια καὶ τὸ πρᾶον καὶ φιλάνθρωπον ἀπώλεσε μεθ' ἡμῶν. *Nimia tua te, fili, modestia, lenitas, et humanitas, nobiscum perdidit.* Voilà ce que nous apprend Plutarque dans la vie d'Agis.

Je l'ai rapporté sans diminution et sans addition; mais j'y joins à présent cette remarque : c'est qu'en parcourant bien l'histoire, on trouverait apparemment plus de princes renversés du trône, parce qu'ils étaient trop bons et trop faibles, que parce qu'ils étaient trop méchans. Ceux-ci trouvent plus de ressources dans leur propre méchanceté contre les machinations de leurs ennemis, que ceux-là dans la justice de leur cause et dans la fidélité de leurs peuples. Voyez la remarque (F) de l'article d'Édouard IV.

(1) *Savoir : Cléombrotus à la bataille de Leuctres.*

AMPHIARAUS, l'un des plus grands prophètes du paganisme, était fils d'Oïclès, et arrière-petit-

fils de Mélampus (A), qui avait reçu en don une partie du royaume d'Argos, pour avoir rendu un grand service aux femmes de ce pays-là (*a*). Ce partage du royaume fut une semence de discorde, dont on remarqua les grands effets au temps d'Adraste, roi d'Argos, qui se vit contraint d'abandonner ses états, ne se pouvant maintenir contre la faction d'Amphiaraüs (*b*). Celui-ci avait fait mourir Talaüs, père d'Adraste, et s'était saisi de la couronne (*c*). On pacifia cette querelle par le mariage d'Amphiaraüs avec Ériphyle, sœur d'Adraste; de sorte que ce dernier fut rétabli. J'en parle ailleurs (*d*); et cela sans oublier les nouvelles brouilleries où Ériphyle, qui fut choisie pour arbitre, décida en faveur d'Adraste, au préjudice de son mari. Le tour qu'elle fit à son époux pendant les préparatifs de l'expédition de Thèbes fut une vilaine action. Amphiaraüs, averti par son esprit prophétique qu'il périrait dans cette guerre, ne voulait pas y aller, et se cacha : mais sa femme, gagnée par un présent, découvrit où il était (*e*). Il fallut donc que, malgré lui, il accompagnât les autres princes à l'expédition de Thèbes. Elle fut très-malheureuse, et il y périt d'une façon étonnante, car la terre ayant été entr'ouverte par un coup de foudre, il fut englouti dans cet abîme, avec son chariot (B). Ceux qui disent que ce malheur lui arriva le jour même que l'armée s'approcha de Thèbes (*f*) se trompent : il ne mourut que le jour de la retraite; et le siége avait duré quelque temps. Cette funeste aventure a servi de thème à quantité d'écrivains; d'où il est venu que les circonstances n'en ont pas été rapportées uniformément. Il y a eu des réflexions assez mauvaises sur cette espèce de mort (C). On a cru qu'Amphiaraüs sortit des enfers (D), et l'on a marqué la scène de sa résurrection (*g*). Il fut mis au nombre des dieux : on lui consacra des temples : son oracle fut très-célèbre (E) : les jeux qu'on institua en son honneur (*h*) firent du bruit. On croit qu'il excella principalement à deviner par les songes (F); mais il ne se borna point à cela : il fut l'inventeur des divinations qu'on fait par le feu. Il conçut un ressentiment si vif contre sa femme, qu'il ordonna aux enfans qu'il avait eus d'elle de la tuer, dès que l'âge le leur permettrait (*i*). On lui a donné de grands éloges, et entre autres celui-ci, qu'il travaillait à être honnête homme, et non pas à le paraître (G). Grand sujet à réflexions (H). Apollodore, si je ne me trompe, est le seul qui l'ait inséré dans le catalogue des Argonautes (*k*); car Apollonius, ni Hyginus, ni Valérius Flaccus, ne l'ont point fait. On le compte parmi les gens sages qui ont eu

(*a*) *Voyez l'article de* Mélampus.

(*b*) Pindarus, Od. *IX Nemeor.*, *p.* 608.

(*c*) *Voyez le* Commentaire *de* Benoît *sur* Pindare, *là même*, *pag.* 608, 609.

(*d*) *Dans la remarque* (F) *de l'article* Adraste.

(*e*) *Voyez l'article d'*Alcméon, *fils d'Amphiaraüs.*

(*f*) Charles Étienne, *et* Lloyd, *dans leurs* Dictionnaires : Olivier sur Val. Max., *liv. VIII vers la fin*, *et plusieurs autres.*

(*g*) *Voyez dans la citation* (45).

(*h*) *Voyez* Benoît sur Pindare, Ode VII Olymp., *pag.* 143.

(*i*) *Cela fut exécuté par* Alcméon, *son fils. Voyez son article.*

(*k*) Apollodorus, *lib. I*, *pag.* 53.

le malheur d'être engagés à des entreprises dirigées par des étourdis (I). C'est sans doute un sort déplorable, et qui n'est que trop commun. La manière dont il consola une femme qui pleurait la mort de son fils (K) demande une note. Je voudrais savoir le détail du procès que les partisans firent à ses prêtres (L). J'ai montré ailleurs (*l*) la nullité d'un raisonnement par lequel on voulait prouver la certitude de ses prophéties. Il laissa bien des enfans (M), dont l'un fut le fondateur de Tibur en Italie. Pline fait cette remarque, en rapportant des choses fort singulières touchant la longue vie des arbres.

(*l*) *Dans la remarque* (F) *de l'article* MÉLAMPUS.

(A) *Il était arrière-petit-fils de Mélampus.*] Voici la généalogie d'Amphiaraüs. Son père Oïclès était fils d'Antiphates, fils de Mélampus, fils d'Amythaon, fils de Crétheús et de Tyro, qui était fille de Salmonée, qui comptait Deucalion pour son bisaïeul paternel (1). C'est ce que vous trouverez dans Diodore de Sicile. Si vous consultez Homère (2), il ne vous mènera que jusqu'à Mélampus, père d'Antiphates, père d'Oïclès, père d'Amphiaraüs. Chacun de ces deux auteurs donne Mélampus pour le bisaïeul d'Amphiaraüs; mais il n'est que son aïeul dans le scoliaste d'Eschyle, qui range ainsi les filiations : Amphiaraüs, fils d'Oïclès, fils de Mélampus, fils d'Amythaon, fils de Crétheús, fils d'Æole, fils d'Hellen, fils de Jupiter (3). Souvenons-nous qu'Hypermnestra (4), fille de Thestius (5), était la mère d'Amphiaraüs, et qu'il y a des auteurs qui disent qu'il était fils d'Apollon (6). Notez qu'on trouve dans Apollodore, aussi-bien que dans le scoliaste d'Eschyle, que Crétheús était fils d'Æole (7). Il était donc frère de Salmonée, de Sisyphe, etc. Avant qu'il épousât Tyro sa nièce, elle avait eu de Neptune deux jumeaux, Pélias et Néleüs (8). Il eut d'elle trois fils : Æson, Amythaon et Phères (9). L'aîné fut père de Jason. Consultez Apollodore, qui vous apprendra qu'Amphiaraüs était parent de presque toutes les personnes illustres de la Grèce.

(B) *Il fut englouti dans un abîme, avec son chariot.*] Pindare et Apollodore sont de ceux qui disent qu'un coup de foudre entr'ouvrit la terre, et que ce fut un coup de grâce de Jupiter; car, sans cela, Amphiaraüs eût eu la honte d'être tué par Périclymène, qui le poursuivait :

ὁ δ' Ἀμφιάρηϊ
σχίσεν κεραυνῷ παμβίᾳ
Ζεὺς τὰν βαθύστερνον χθόνα,
κρύψεν δ' ἅμ' ἵπποις,
δουρὶ Περικλυμένου πρὶν
νῶτα τυπέντα μαχατὰν
θυμὸν αἰσχυνθῆμεν (10).

Amphiarao autem
diffidit fulmine adversùs omnia violento
Jupiter lato pectore terram,
occultavitque illum cum equis,
hastâ Periclymeni priusquàm
terga percussus, pugnacem
animum pudefieret.

Vous voyez là, et dans un autre passage du même poëte (11), qu'Amphiaraüs et son chariot tombent tout à la fois dans le précipice. C'est la tradition la plus commune (12); mais quelques-uns ne laissèrent pas de dire qu'il tomba de son chariot pendant le combat, et qu'ensuite le chariot fut transporté vide dans un autre lieu (13). Ils se fondaient sur ce que le temple d'Amphiaraüs était un peu éloigné d'un certain village qui se nommait *Harma*, et qui ne portait ce nom qu'à cause de son chariot. Ils prétendaient que le temple fut bâti où le prophète mourut, et que le village Harma fut bâti où le chariot fut transporté (14). Pausanias lui donne

(1) *Tiré de* Diodore de Sicile, *liv. IV*, *chap. LXX*, *pag.* 257, 258.
(2) Homerus, Odyss., *lib. XV*, *p.* 460, 461.
(3) Schol. Æsch. *in* Septem ad Thebas, *vs.* 575.
(4) Pausan., *lib. II*, *pag.* 63.
(5) Hygin, *cap. LXX*.
(6) *Id. ibid.*
(7) Apollod., *lib. I*, *pag.* 27, 43.
(8) *Id. ibid.*
(9) *Id. ibid.*, *pag.* 45.
(10) Pindari Nemeor. Od. *IX*, *pag.* 611, 612. *Voyez* Apollodore, *liv. III*, *pag.* 193.
(11) Pind. Od. *VI* Olymp., *pag.* 98.
(12) *Voyez* Diodore de Sicile, *liv. IV*, *chap. LXVIII*.
(13) Strabo, *lib. IX*, *pag.* 278.
(14) *Id. ibid.*

le nom de ville, et marque précisément qu'on la bâtit où l'on prétendait que la terre avait englouti Amphiaraüs et son chariot (15). C'était la prétention des Tanagriens ; car ceux de Thèbes indiquaient un autre lieu, situé sur le grand chemin de Potnies à Thèbes, et environné de colonnes, et dont on contait deux beaux miracles : l'un, que les oiseaux ne se reposaient jamais sur ces colonnes ; l'autre, qu'aucune bête ne touchait à l'herbe qui croissait en cet endroit-là (16). Étienne de Byzance, faisant mention de la ville de Harma, dit une chose entièrement opposée à la tradition, et à l'auteur même qu'il cite (17) ; car il assure que cette ville fut ainsi nommée, parce qu'on disait qu'Amphiaraüs, monté sur son chariot, s'y retira, et que les habitans ne voulurent pas le livrer à ceux qui le poursuivaient (18). N'est-ce point prétendre qu'il sauva sa vie, et démentir une infinité d'auteurs, qui content qu'il fut abîmé dans les entrailles de la terre? Le grand Saumaise s'est imaginé qu'il manque deux ou trois mots à cet article d'Étienne : c'est-à-dire, qu'après avoir fait mention du chariot d'Amphiaraüs on avait parlé de celui d'Adraste ; de sorte qu'il faut rapporter à ce dernier ce qui concerne le refus des habitans (19). Cette conjecture est ingénieuse, et on la peut confirmer par un passage de Strabon, où il est dit que les habitans de Harma, dans la Béotie, sauvèrent Adraste, après que son chariot eut été brisé en ce lieu-là (20). On ne peut point faire une semblable conjecture en faveur d'Eustathius. On doit dire sans hésiter, qu'il a écrit (21) que celui que les habitans de Harma sauvèrent était Amphiaraüs, et non pas Adraste.

Notez que Strabon est tombé dans une bévue que Saumaise n'a pas manqué de censurer : Ἐνταῦθα δὲ που, καὶ τὸ Ἀμφιαράειον ἐςὶ τετιμημένον ποτὲ μαντεῖον, ὅπου φυγόντα τὸν Ἀμφιάρεων, ὥς φησὶ Σοφοκλῆς,

Ἐδέξατο ῥαγεῖσα Θηβαία κόνις,
Αὐτοῖσιν ὅπλοις, καὶ τετραρίςῳ δίφρῳ (22).

Circa quem locum oraculum fuit Amphiaraï, olim cultum : ubi fugientem Amphiaraüm, ut ait Sophocles,

« *Thebanus hausit pulvis hiatu præpete,*
» *Arma et quadrigas absorbens simul et virum.* »

Strabon veut prouver que l'oracle d'Amphiaraüs, au territoire d'Orope, était situé au même lieu où ce devin fut englouti par la terre : et il apporte en preuve deux vers de Sophocle, qui témoignent que la terre se fendit dans le territoire de Thèbes, pour engloutir Amphiaraüs et son chariot. Saumaise critique cela avec beaucoup de raison (23). Isaac Vossius a pris le parti de Strabon ; mais, en cette rencontre, il a fait voir qu'une envie trop ardente de trouver des fautes dans les écrits d'un adversaire est un guide dangereux. *Desinat quoque mirari*, dit-il (24), *quòd multi Oropum urbem in regione sive agro Thebano collocârint. Rectè enim hoc ab illis factum, cùm Oropus non sui juris, sed propria fuerit Thebanorum. Hoc manifestè Dicæarchus docet,* ἡ δὲ πόλις τῶν Ὠρωπίων οἰκεία Θηβῶν ἐςί. En premier lieu, la proposition de Dicéarque, prise généralement, et pour tous les temps, n'est point vraie. Orope fut un long sujet de dispute entre les Athéniens et les Thébains. Ceux-là en acquirent enfin pleinement la possession, après que Philippe de Macédoine eut pris la ville de Thèbes (25). En second lieu, de ce qu'Orope appartenait aux Thébains, il ne s'ensuit pas qu'elle fût au territoire de Thèbes, *in agro Thebano*. Un auteur, cité par Plutarque, assure que la ville de Harma fut bâtie où se donna le combat entre les Argiens et les Thébains, et où Amphiaraüs fut englouti (26). C'est

(15) Pausan., *lib. IX*, *pag.* 296.
(16) *Id. ibid.*, *pag.* 288.
(17) *Il cite le IX*ᵉ. *livre de* Pausanias.
(18) Steph. Byzantin. *Voce* Ἅρμα.
(19) *Voyez les Notes de* Berkelius *sur cet endroit de* Steph. Byzantin.
(20) Strabo, *lib. IX*, *pag.* 278.
(21) Eustathius in Iliad., *lib. II*, *pag.* 266.
(22) Strabo, *lib. IX*, *pag.* 275.
(23) Salmas. Exercit. Plin. in Solin., *p.* 167.
(24) Isaac Vossius in Pompon. Melam., *p.* 152.
(25) Pausan., *lib. I*, *pag.* 33. *Voyez dans les* Notes *de* Pinedo sur Étienne de Byzance, *au mot* Ὠρωπὸς, *quelques passages qui prouvent que cette ville appartenait aux Athéniens.*
(26) Trisimachus, *lib. III*, de conditis Urbibus, *apud* Plutarch. *in* Parallelis, *pag.* 307.

une faute de géographie, mais beaucoup moins ridicule que ce que conte le même auteur, que le jour qui précéda le combat, un aigle enleva la lance d'Amphiaraüs pendant que les généraux dînaient ensemble : l'ayant portée bien haut, il la laissa retomber : elle se ficha dans la terre, et devint un arbre. Τὸ δὲ παγὲν ἐν γῇ δάφνη ἐγένετο. *Ea terrâ infixa in laurum est mutata* (27). Voici des paroles du scoliaste de Stace, qui ont été critiquées : *Civitas in illo loco post est condita, in quo hiatus terræ Amphiaraum recepit, quæ Amphiarma vocatur, ut Homerus ait, quòd illic currus quem Græci ἅρμα vocant deciderit, in quo etiam oraculum est quod græcè Amphiaraon vocatur.* Barthius (28) prétend que ce scoliaste allègue mal à propos le témoignage d'Homère, puisqu'on ne trouve rien de semblable dans le livre de l'Odyssée où il est parlé d'Amphiaraüs (29). Il ajoute, que peut-être le nom d'Homère est entré là par la faute des copistes, et que si l'on ne suppose point cela, il faut dire que le scoliaste a fait un péché de mémoire qui lui est assez familier, et à beaucoup d'autres : *Vel alium ergò auctorem nominavit intruso nunc Homeri titulo Lutatius, vel errorem erravit nec ipsi insolitum, nec aliis paris momenti auctoribus infrequentem* (30). Cette critique n'est pas juste : il la fallait diriger ailleurs. Il fallait dire premièrement, que la ville qui fut bâtie où Amphiaraüs périt, s'appelait *Harma*, et non *Amphiarma*. Secondement, qu'Homère s'est contenté de la nommer, sans faire aucune remarque étymologique Οἵ τ' ἀμφ' ἅρμα ἐνέμοντο, *quique circum Harma habitabant* (31). En troisième lieu, que l'oracle de ce prophète n'était point à Harma.

Finissons cette remarque par un passage de Barthius, qui nous apprendra qu'on prétend que les païens ont fait allusion à l'aventure de Coré et d'Abiram : *Placet non planè absurdam conjecturam veteris adnotatoris proponere, per hunc casum alludi à paganis scriptoribus ad vindictam divinam in sacerdotes hebræi populi,* Datamum *nimirùm et* Abiramum, *quos non ritè rebus sacris ministrantes Deus omnipotens coram omni illâ gente vivos ad inferos per hiatum terræ subitum dejecerit. Ei rei respondere nonnihil etiam posteriùs dicti vocabulum; facilè enim ex* Abiramo *gentilium deliria* Amphiaraum *fecisse, quem, Israëlitâ gente jam eo loco remotâ, quo loco ista absorptio acciderit, consecrâsse postmodum, Satana instituente oraculum. Et indè cultum impii hominis aliorsùm longè latèque propagatum* (32).

(C) *Il y a eu des réflexions assez mauvaises sur cette espèce de mort.*] On a cru que l'ordre de la nature y avait été renversé : cet ordre, dis-je, selon lequel les parties d'un composé qui se dissipe doivent retourner chacune en son lieu : par exemple, quand l'homme meurt, son âme doit s'envoler vers le ciel, d'où elle a été tirée, et son corps, pris de la terre, y doit retourner. Amphiaraüs n'avait point joui de ce bénéfice; la terre l'avait englouti en corps et en âme : elle ne s'était pas contentée de reprendre ce qui lui appartenait, elle avait aussi retenu ce qui ne lui appartenait pas. Le devin Thiodamas lui en fait une espèce de reproche :

. . . . . . Liceat, precor, ordine belli
Pugnaces efflare animas, et reddere cœlo.
Ne rape tam subitis spirantia corpora bustis.
Ne propera : veniemus enim quo limite cuncti
Quâ licet ire viâ (33).

Un commentateur dit là-dessus : *Iniquitas manifesta* Telluri *hìc exprobratur, quâ animam Amphiaraï cum corpore egerit deorsùm* (34). Il venait de rapporter une doctrine d'Épicharme, qui est très-belle : *L'homme avait été fait par l'assemblage de deux parties : elles se séparent, et chacune retourne d'où elle était venue, la terre à la terre, et l'esprit en haut : il n'y a rien là de mauvais.* Καλῶς οὖν ὁ Ἐπίχαρμος συνεκρίθη, φησὶ, καὶ διεκρίθη, καὶ ἀπῆλθεν ὅθεν ἦλθε πάλιν, γᾶ μὲν εἰς γᾶν, πνεῦμα δὲ ἀνώτ· τῶν δε χαλεπὸν;

(27) *Id. ibid.*
(28) Barthius in Stat. Theb., *lib. VIII*, *vs.* 297, *tom. II*, *pag.* 831.
(29) Odyss. *XV*, *vs.* 245.
(30) Barthius in Statii Theb., *lib. VIII*, *tom. II*, *pag.* 831.
(31) Homer. Iliad., *lib. II*, *vs.* 499.
(32) Barth. *in VII lib.* Thebaïd. Statii, *vs.* 784, *pag.* 773, *tom. III.*
(33) Statius, Theb., *lib. VIII*, *vs.* 323.
(34) Barthius in Statium, *tom. III*, *p.* 862.

οὐδὲ ἕν. *Præclarè igitur Epicharmus, concretum, inquit, fuit et discretum est, reditque undè venerat, terra deorsùm, spiritus sursùm. Quid ex his omnibus iniquum est? Nihil* (35). On trouve cette pensée dans les écrits de plusieurs païens (36), et même dans les poésies de Lucrèce, comme je l'ai dit ailleurs (37). C'était pour le moins connaître en gros la vérité : mais ceux qui s'imaginaient que l'âme d'Amphiaraüs n'avait pas joui de la liberté de se réunir à son principe, se trompaient grossièrement. Quand même elle n'aurait pas été immatérielle, mais de la nature des astres, elle aurait trouvé aisément une bonne issue pour remonter. Les poëtes qui dirent qu'il vivait encore quand il arriva dans les enfers, mettaient plus d'obstacles au retour de son esprit vers les régions célestes; car il semble qu'il soit plus facile de gagner le haut, si l'on commence à y tendre un peu au dessous de la surface de la terre, que si l'on s'enfonce jusqu'au centre, avant que de commencer son vol vers le ciel : mais ces fantaisies poétiques sont trop éloignées du sérieux, pour mériter que l'on s'y arrête, et je crains que mes lecteurs ne trouvent mauvais que je copie ceci :

. . . Ecce altè præceps humus, ore profundo
Dissilit, inque vicem timuerunt sidera, et umbræ.
Illum ingens haurit specus, et transire parantes
Mergit equos, non arma manu, non frena remisit :
Sicut erat, rectos defert in Tartara currus (38).

A la vue des Parques, il vivait encore : elles ne rompirent le fil de sa vie qu'après avoir eu bien peur de voir ce prophète en chariot dans les pays infernaux :

. . . . Quin cominùs ipsa
Fatorum deprensa colus : visoque paventes
Augure, tunc demùm rumpebant stamina Parcæ (39).

On trouvera moins étrange que j'observe la contradiction où ce poëte s'est jeté. Il suppose qu'Amphiaraüs, un peu avant que d'être englouti, rendit à Phœbus les enseignes prophétiques, comme une chose qui ne pouvait pas être portée au royaume de Pluton :

Accipe commissum capiti decus, accipe laurus
Quas Erebo deferre nefas (40).

Ailleurs, il suppose que Phœbus avoue que son prophète descendit dans les enfers avec toutes les enseignes de sa charge :

. . . . . . Utinam indulgere precanti
Fata darent! en ipse mei (pudet) irritus arma
Cultoris, frondesque sacras, ad inania vidi
Tartara, et in memet versos descendere vultus (41).

Barthius, qui a relevé cette faute, observe qu'il y en a plusieurs de même nature dans la Thébaïde de ce poëte : *Hoc genus plurima connivet magnanimus hic vates, et duodecim tamen annorum limam referre vult suam Thebaïdem* (42).

(D) *On a cru qu'Amphiaraüs sortit des enfers.*] Quelques auteurs affectent de dire qu'il disparut : Ἀμφιάραος δὲ χανούσης τῆς γῆς ἐμπεσὼν εἰς τὸ χάσμα μετὰ τοῦ ἅρματος ἀφανὴς ἐγένετο (43). *Amphiaraüs verò dehiscente terrâ cadens in hiatum cum curru inconspicuus evasit.* Apollodore ajoute cette raison : c'est que Jupiter lui donna l'immortalité : Ὁ δὲ σὺν τῷ ἅρματι.... ἐκρύφθη καὶ Ζεὺς ἀθάνατον αὐτὸν ἐποίησεν (44). *Is verò absorptus est et posteà nunquàm visus : illum enim Jupiter immortalitate donavit.* Voilà qui peut obliger les hébraïsans à dire, que les païens ont fait allusion à l'histoire d'Énoch. Il y a d'autres auteurs qui ne biaisent point : ils supposent qu'Amphiaraüs mourut, et qu'il descendit actuellement au royaume de Pluton; mais qu'ensuite il remonta aux régions supérieures. Ils indiquaient même le lieu par où fut faite son ascension. C'était une fontaine, proche du temple que ceux d'Orope (45) lui bâtirent. Le culte de cette fontaine était singulier : on n'y faisait point de sacrifices; l'eau n'en était employée,

(35) Plutarch. de Consolat., *pag.* 110.
(36) *Voyez* Barthius, *qui en cite plusieurs dans son* Commentaire sur Stace, *tom. II*, *p.* 281.
(37) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Prudence.
(38) Statius, Thebaïd., *lib. VII*, *vs.* 816.
(39) *Id. ibid.*, *lib. VIII*, *vs.* 11.
(40) *Id. ibid.*, *lib. VII*, *vs.* 784.
(41) *Id. ibid.*, *lib. IX*, *vs.* 652.
(42) Barth. in Statium, *tom. III*, *pag.* 773.
(43) Diod. Siculus, *lib. IV*.
(44) Apollodorus, *lib. III*, *pag.* 193.
(45) *Ville située entre l'Attique et la Béotie.*

ni aux purifications, ni à se laver les mains : seulement ceux qui guérissaient d'une maladie par le moyen de l'oracle jetaient une pièce de monnaie d'or ou d'argent dans cette fontaine. Ἔστι δὲ Ὠρωπίοις πηγὴ πλησίον τοῦ ναοῦ, ἣν Ἀμφιαράου καλοῦσιν, οὔτε θύοντες οὐδὲν ἐς αὐτὴν, οὐ δ' ἐπικαθαρσίοις ἢ χέρνιβι χρῆσθαι νομίζοντες. Νόσου δὲ ἀκεσθείσης ἀνδρὶ μαντεύματος γενομένου, καθέστηκεν ἄργυρον ἀφεῖναι καὶ χρυσὸν ἐπίσημον ἐς τὴν πηγήν· ταύτῃ γὰρ ἀνελθεῖν τὸν Ἀμφιάραον λέγουσιν ἤδη θεόν (46). *Est etiam apud Oropios fons templo proximus, quem Amphiaraï nuncupant : ad quem neque divinam rem faciunt, neque aut ad lustrandum, aut ad manus lavandas, aqud eâ uti fas putant* : solùm, *qui morbo oraculi monitu levati fuerint, signatum aurum argentumve more majorum in fontem abjiciunt. Hinc enim jam deum Amphiaraum adscendisse tradunt*. Notez que tout le monde ne croyait pas la résurrection d'Amphiaraüs, et qu'on osait la nier en plein théâtre ; témoin ce vers allégué par Cicéron :

Audisne hæc, Amphiaraë sub terram abdite (47)?

(E) *On lui consacra des temples : son oracle fut très-célèbre.*] Les habitans d'Orope furent les premiers qui déifièrent Amphiaraüs. Ils lui bâtirent un temple à douze stades de leur ville, dans l'endroit où la terre s'entr'ouvrit, et l'engloutit et lui et son chariot (48). Nous avons vu ci-dessus (49) qu'il y avait divers sentimens sur la véritable situation du lieu où il tomba dans un abîme. Quoi qu'il en soit, toute la Grèce se conforma au goût des Oropiens sur l'apothéose de ce prophète : elle convint que c'était au temple qu'ils lui bâtirent qu'il fallait consulter l'oracle de ce nouveau dieu (50). Pausanias nous apprend qu'un Recueil d'oracles en vers hexamètres contribua fort à donner aux peuples une grande idée d'Amphiaraüs, parce que l'auteur de ce Recueil y inséra la réponse que ce devin avait donnée touchant la guerre de Thèbes. C'était lui donner beaucoup de relief; car l'on était prévenu de cette opinion, qu'anciennement il n'y avait que les personnes inspirées d'Apollon qui répondissent de vive voix aux consultans, je veux dire en forme d'oracle. Les autres devins ne s'occupaient qu'à expliquer, ou les présages des oiseaux et des victimes, ou les songes. Mais quelque avantage que cela donnât à notre Amphiaraüs sur ses confrères, on ne demeura point persuadé que sa véritable fonction dût être semblable à celle de la divinité de Delphes ; car on ne le consulta que pour recevoir en songe la réponse qu'il avait à faire. C'est une marque que, pendant sa vie, il s'adonna principalement à l'explication des songes. Voilà, ce me semble, le précis de la narration de Pausanias (51). Je ne trouve point que Romulus Amasæus l'ait bien traduite, et j'aimerais mieux m'en fier à la version de Vigénère quoi qu'elle ne soit pas assez exacte. La voici : *Jophon Cnosien, l'un des interpréteurs des oracles, publia ceux d'Amphiaraüs en vers hexamètres ; ce qui attira tellement les peuples, que tout soudain ils y accoururent de toutes parts. Car pas un des devins, hors mis ceux qu'anciennement la fureur d'Apollon esmouvoit, ne rendoit les oracles ; mais estoient tous, ou interprètes de songes, ou jugeoient les choses advenir par le vol des oyseaux, ou par les entrailles des bestes sacrifiées. Au moyen de quoy il semble qu'Amphiaraüs se soit principalemant addonné à la prédiction par les songes. Ce qu'on collige de cecy ; qu'après qu'il eust esté déifié, il institua cette manière de devinemens. Et faut en premier lieu que ceux qui vont à l'oracle à lui, soient bien et deuëment purgez ; laquelle purgation ou nettoyement consiste à sacrifier comme il faut à ce dieu, et accomplir les cérémonies requises tant envers lui que tous les autres dont les noms sont là escrits. Cela fait, et ayant immolé un mouton, ils estendent sa peau en terre, et s'endorment dessus, attendans l'esclaircissement de leur fait, qui leur doibt apparoistre en songe* (52). Philostrate

(46) Pausan., *lib. I*, *pag.* 33.

(47) Cicero, Tuscul. Quæstion., *lib. II*, *cap. XXV*.

(48) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 33.

(49) *Dans la remarque* (B).

(50) Pausan., *lib. I*, *pag.* 33.

(51) *Idem*, *ibidem*.

(52) Vigénère sur l'Amphiaraüs de Philostrate, *pag.* 400 *du I*er. *tome*.

va nous apprendre quelques autres cérémonies que l'on observait en ce lieu-là. *Les dieux*, dit-il (53), *sont coustumiers d'octroyer les oracles à ceux qui sont sobres. Car il se trouva une fois en Grèce un prophète appellé Amphiaraüs. J'estime* (*interrompt le roy*) *que vous voulez dire celuy qui fut fils d'Ioclée, et en s'en retournant de Thèbes fut englouty dedans la terre. Celui-là sans autre, respondit Apollonius, lequel jusqu'aujourd'huy rend des oracles au territoire athénien, et envoye à ceux qui l'en requièrent, des songes sur ce qu'ils luy demandent. Mais les prestres du lieu enjoignent à ceux qui viennent là se conseiller, de s'abstenir un jour entier de toute viande, et trois jours de vin; à celle fin qu'ils puissent mieux en leur pensees pures et nettoyées concevoir et r'accueillir les raisons des choses qui leur seront manifestées en songe. Là où si le vin estoit un médicament propre à dormir, ce sage Amphiaraüs sans doubte l'auroit ordonné aux songeurs, et que, remplis jusqu'au regorger de mangeaille, et de ce breuvage comme une bouteille, ils descendissent en la plus secrette partie du temple où se rendoient de tels oracles.* Prenez garde que Philostrate assure qu'au temps d'Apollonius l'oracle d'Amphiaraüs conservait encore sa réputation : cependant Plutarque confesse que tous les oracles de la Béotie (54), entre lesquels il met celui-là, avaient cessé (55). Ne faisons point d'incident sur ce qu'Apollonius met cet oracle dans l'Attique, et non pas dans la Béotie, comme Plutarque. Ils parlent du même lieu ; mais comme le territoire d'Orope fut un sujet de contestation entre les Athéniens et les Thébains, ceux-là prétendant qu'il appartenait à la Béotie, et ceux-ci qu'il appartenait à l'Attique (56) : de là est venu que certains auteurs ont pu dire que le temple d'Amphiaraüs était dans la Béotie, et les autres qu'il était dans l'Attique. Clément d'Alexandrie, reprochant aux païens la cessation de leurs oracles, parle nommément de celui d'Amphiaraüs (57) : voilà donc un second témoin contre le héros de Philostrate. Disons en passant qu'il en fait mention dans un autre lieu, que son traducteur a perverti. Le voici : Ἢ τὸν Ἀμφιάρεον τὸν σὺν τοῖς ἑπτὰ τοῖς ἐπὶ Θήβας στρατεύσασι μιᾷ γενεᾷ τῆς Ἰλίου ἁλώσεως πρεσβύτερον φερόμενον. *Aut Amphiaraüm, qui cum septem qui adversùs Thebas bellum gesserunt, fertur Trojâ captâ unâ generatione fuisse posterior :* il fallait dire *prior*, (58).

Hérodote nous peut apprendre combien cet oracle était estimé ; car il dit que de tous ceux que Crœsus, roi de Lydie, fit consulter, il n'y eut que celui-là et celui de Delphes qui firent de bonnes réponses, et qui reçurent des dons magnifiques de la part de ce monarque (59). Je m'étonne de ce qu'il observe que les dons envoyés par Crœsus à l'oracle d'Amphiaraüs furent mis au temple d'Apollon Isménien, dans la ville de Thèbes (60). Pourquoi ne furent-ils pas consacrés dans le temple même d'Amphiaraüs ? Pourquoi, au défaut de cela, ne furent-ils pas portés dans toute autre ville, plutôt qu'à Thèbes, dont les habitans avaient encouru une note désavantageuse par rapport à cet oracle ? Car il leur était défendu de s'endormir dans le temple d'Amphiaraüs ; et c'était le seul moyen de consulter l'avenir en ce lieu-là. La raison pourquoi cette défense leur fut faite était qu'Amphiaraüs ayant offert aux Thébains, ou de leur servir de devin, ou d'être leur compagnon d'armes, ils choisirent le dernier parti. Vous trouvez toutes ces choses dans Hérodote (61), et avec une distinction si claire entre le temple d'Apollon Isménien, et celui d'Amphiaraüs, qu'il est fort étrange que Barthius ait pu dire qu'ils n'étaient pas différens (62). Au reste, Hérodote raconte cela en parlant d'un Européen qui fut employé par Mardonius pour consulter les oracles de la Grèce. Il n'a point su

(53) Philostrate, Vie d'Apollonius, *liv. II*, *chap. XI*, *pag.* 476. *Je me sers de la traduction de* Vigénère.

(54) Plutarch. de Oraculor. defectu, *p.* 411.

(55) *Il excepte celui de Lebadie.*

(56) *Voyez* Pausanias, *lib. I*, *pag.* 33 ; *et* Strabon, *lib. IX*, *pag.* 375.

(57) Clemens Alexandrin. *in* Protreptico, *p.* 9.

(58) *Idem*, Stromat., *lib. I*, *pag.* 334, *C.* Barthius sur Stace, *tom. II*, *pag.* 138, *adopte la faute du traducteur, et l'impute à* Clément d'Alexandrie.

(59) Herodot., *lib. I*, *cap. XLVI et seqq.*

(60) *Id. ibid.*, *cap. LII.*

(61) *Idem*, *lib. VIII*, *cap. CXXXIV.*

(62) Barthius in Statium, *tom. II*, *pag.* 137.

par quel songe Amphiaraüs fit connaître à ce général du roi des Perses la mauvaise destinée qui l'attendait. Plutarque était mieux instruit là-dessus; car il rapporte ce songe (63). Il y a des auteurs qui disent qu'Amphiaraüs s'apparaissait aux consultans : Ἀμφιάραος μὲν γὰρ καὶ Τροφώνιος ἐν Βοιωτίᾳ καὶ Ἀμφίλοχος ἐν Αἰτωλίᾳ χρησμῳδοῦσί τε καὶ φαίνονται· οὗτοι δὲ πανταχοῦ τῆς γῆς διατάττουσιν ὥσπερ ἀστέρες περίπολοι (64). Je crois qu'ils veulent dire qu'il se faisait voir en songe. Quoi qu'il en soit, son oracle n'était pas moins révéré que celui de Delphes, ou que celui de Dodone, ou que celui de Jupiter Hammon; c'est Valère Maxime qui le dit : *Eadem gens summo consensu ad Amphiaraüm decorandum incubuit, locum in quo humatus est, in formam conditionemque templi redigendo, atque indè oracula capi instituendo. Cujus cineres idem honoris possident, quod Pythicæ Cortinæ, quod aheno Dodonæ, quod Hammonis fonti datur* (65). Cicéron n'en a pas dit tout-à-fait autant; mais néanmoins il en a parlé avec éloge : *Amphiaraüm sic honoravit fama Græciæ, deus ut haberetur, atque ut ab ejus solo, in quo est humatus, oracula peterentur* (66).

Notez qu'il y avait à Corinthe un temple d'Amphiaraüs (67); mais n'ajoutez point de foi, ni à Pomponius Méla (68), ni à Solin (69), qui disent qu'il y en avait un à Rhamnus. Ils se trompent. Il n'était point là; mais proche d'Orope, comme je l'ai déjà dit, et comme on le peut prouver par Dicéarque, par Strabon, par Pausanias, etc. Voyez Isaac Vossius, à la page 151 de son Commentaire sur Pomponius Méla.

(F) *Il excella principalement à deviner par les songes; mais.... il fut l'inventeur des divinations qu'on fait par le feu.*] A l'égard de cette invention, je ne puis citer que ces paroles de Pline : *Aruspicium Delphus* (invenit), *ignispicia Amphiaraüs, auspicia avium Tiresias Thebanus, interpretationem ostentorum et somniorum Amphictyon* (70). Stace ne parle point de cela, quoiqu'il se plaise à parler souvent de l'habileté d'Amphiaraüs à deviner par plusieurs moyens :

Quis mihi sidereos lapsus, mentemque sinistri
Fulguris, aut cæsis saliat quod numen in extis,
Quandò iter, undè moræ, quæ sævis utilis armis,
Quæ pacem magis hora velit, quis jam omne futurum
Proferet, aut cum quo volucres mea fata loquentur (71)?

C'est ainsi qu'il exprime les regrets de toute l'armée sur la mort de ce devin. Il dit dans un autre lieu :

. . . . *Quantùm subitò diversus ab illo*
Qui tripodas laurusque sequi, qui doctus in omni
Nube salutato volucrem cognoscere Phœbo (72).

Je laisse plusieurs autres passages de la même force, et j'aime mieux observer que ce poëte n'insiste pas sur la principale propriété de ce devin : c'était de prédire par les songes, comme je l'ai déjà dit (73). Il fut le premier qui s'abstint des fèves comme d'une chose qui nuisait à cette science (74). Πρῶτος δὲ ἀπέσχετο κυάμων Ἀμφιάραος, διὰ τὴν δι' ὀνείρων μαντείαν (75). Il ne sera pas inutile d'indiquer ici de quelle manière il devint prophète. Il entra dans une maison aussi ignorant qu'un autre des choses futures; mais le lendemain il en sortit bien capable de les prédire. Cette maison demeura fermée depuis ce temps-là, et fut appelée *fatidique*. Elle avait, à l'égard des divinations, la même vertu que les poëtes attribuaient au Parnasse à l'égard des vers :

Nec in bicipiti somniâsse Parnasso
Memini, ut repentè sic poeta prodirem (76).

On y devenait prophète dans une nuit; et c'était alors que l'on pouvait dire que le bien venait en dormant. Vous verrez dans le passage que je vais citer que ce changement d'Amphia-

(63) Plutarch. de Oraculorum defectu, *pag.* 412.
(64) Aristides, Orat. in Asclepiadas, *apud* Barthium in Statium, *tom. II*, *pag.* 138.
(65) Valer. Maximus, *lib. VIII*, *sub fin.*
(66) Cicero, de Divinat., *lib. I*, *cap. XL.*
(67) Pausan., *lib. II*, *pag.* 65.
(68) Pomponius Mela, *lib. II*, *cap. III.*
(69) Solinus, *cap. VII.*
(70) Plin., *lib. VII*, *cap. LVI.*
(71) Statius, Theb., *lib. VIII*, *vs.* 177.
(72) *Id.*, *ibid*, *lib. VII*, *vs.* 706.
(73) *Dans la remarque* (E).
(74) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* PYTHAGORAS.
(75) Geoponicor. *lib. II*, *apud* Barthium in Statium, *tom. II*, *pag.* 137.
(76) Persius, *in* Prologo, *vs.* 2.

raüs se fit à Phthie (77). Ὄπισθεν δὲ τῆς ἀγορᾶς, ἐςὶν οἶκος ὀνομαζόμενος ὑπὸ φλιασίων μαντικός· ἐς τοῦτον Ἀμφιάρεως ἐλθὼν, καὶ τὴν νύκτα ἐγκατακοιμηθεὶς, μαντεύεσθαι τότε πρῶτον, ὡς οἱ Φλιάσιοί φασιν, ἤρξατο· τέως δὲ ἦν Ἀμφιάραος τῷ ἐκείνων λόγῳ, ἰδιώτης τὲ καὶ οὐ μάντις· καὶ τὸ οἴκημα ἀπὸ τούτου συγκέκλειςαι τὸν πάντα ἤδη χρόνον (78). *In posticâ fori parte domus est, quam Phliasii Fatidicam nuncupant. In eam enim ingressus Amphiaraus (quemadmodùm ipsi narrant Phliasii) cùm noctem unam obdormisset, statìm divinare cœpit, cùm antè imdoctus planè fuisset; id cùm ità evenisset, in reliquum omne tempus occlusæ illæ ædes fuerunt.*

(G) *On lui a donné.... entre autres éloges, qu'il travaillait à être honnête homme, et non pas à le paraître.*] Adraste, dans ses complaintes pour la mort d'Amphiaraüs, déclara qu'il avait perdu l'œil de son armée, un homme également propre à prophétiser et à se battre :

Ποθέω ςρατιᾶς
Ὀφθαλμὸν ἐμᾶς, ἀμφότερον,
Μαντίν τ' ἀγαθὸν
Καὶ δουρί μάρνασθαι (79).
Desidero exercitûs
Oculum mei utrumque,
Vatem bonum,
Et ad pugnandum hastâ.

En effet, ce n'était pas un devin qui n'agît que de l'esprit : son bras était redoutable, et il excellait dans les exercices du corps. On prétend qu'il fit un carnage horrible des ennemis le jour qu'il mourut :

Ardet inexpleto sævi Mavortis amore,
Et fruitur dextrâ, atque animâ flagrante superbit.
Hic hominum casus lenire et demere fatis
Jura frequens, quantùm subitò diversus ab illo
(80) . . . .
Innumeram ferro plebem ceu lethifer annus,
Aut jubar adversi grave sideris immolat umbris
Ipse suis (81).

En un mot, c'était un prophète brave, et tel que le devait être celui qui joignait la royauté avec la science de l'avenir. Stace le nomme le roi prophète :

Jamque erit ille dies, quo te quoque conscia fati
Templa colant, reddatque tuus responsa sacerdos,
Talia FATIDICO *peragunt solennia* REGI (82).

Pour ce qui est de l'adresse dans les exercices où les Grecs se piquaient tant de remporter la victoire, il me suffira de remarquer que notre Amphiaraüs gagna le prix de la course et celui du disque aux jeux Néméens, que les généraux célébrèrent pendant qu'ils marchaient contre la ville de Thèbes (83). Prenez garde à ces paroles de Stésichore :

Θρώσκων μὲν γὰρ Ἀμφιάραος,
Ἄκοντι δὲ νίκασεν Μελέαγρος (84).
Saltu quidem me Amphiaraüs,
Jaculo verò superat Meleager.

Quant aux belles qualités de son âme, voyez le VIII[e]. livre de la Thébaïde, et la tragédie d'Eschyle intitulée Ἑπτα ἐπὶ Θήβας, *Septem contra Thebas*, dont je citerai un passage dans la remarque (I), et trois beaux vers dans la remarque suivante. Voyez aussi les éloges que l'on donne à sa modestie dans un fragment de l'empereur Julien (85).

(H) *Sa maxime de travailler plus à être honnête homme qu'à le paraître, est un grand sujet à réflexions.*] Rapportons d'abord le fait : Aristide « jamais, pour honneur qu'on lui fist ne s'esleva, ni pour rebut ou refus qu'il souffrist aussi ne s'abaissa, ni ne se troubla, ayant opinion qu'un bon citoyen se doit tousjours également tenir prest, et offrir corps et esprit à servir la chose publique, sans en espérer ou atendre aucun loyer mercénaire, ni d'argent, ni d'honneur et de gloire. Et pourtant, un jour que l'on prononçoit au théâtre certains vers de l'une des tragédies d'Æschylus, faits en la louange de l'ancien devin Amphiaraüs, dont la substance estoit telle :

» *Il ne veut point sembler juste, mais l'estre,*
» *Aimant vertu en pensée profonde,*
» *Dont nous voyons ordinairement naistre*
» *Sages conseils, où tout le monde abonde ;*

(77) *Ville du Peloponnèse.*
(78) Pausanias, *lib. II*, *pag.* 56.
(79) Pindar. Od. *VI* Olympion., *vs.* 26.
(80) *Ce qui manque ici a été cité dans la remarque précédente, citation* (72).
(81) Statius, Theb., *lib. VII*, *vs.* 703.
(82) *Id. ibid.*, *lib. VIII*, *vs.* 206.
(83) Apollodor. Bibliothec., *lib III*, *p.* 189.
(84) Athen., *lib. IV*, *cap. XXI*, *pag.* 172.
(85) *A la page* 303 *des* OEuvres de Julien, *édition de Leipsick, en* 1696.

» tout le monde jeta incontinent les » yeux sur Aristides, comme sur ce» lui à qui véritablement, plus qu'à » nul autre appartenoit la louange » d'une si grande vertu : car il n'es» toit pas seulement ainsi ferme et » roide pour résister à faveur et à » grâce seulement, mais aussi à ire et » à haine semblablement; pour ce » que là où il estoit question de jus» tice, amitié ne lui eust sceu rien » faire pour ses amis, ni inimitié » contre ses ennemis (86). » Voilà le plus bel éloge du monde. Amphiaraüs était digne d'admiration s'il le méritait : Aristide, qui a paru le mériter, est un homme incomparable. Voici les paroles d'Eschyle à la louange d'Amphiaraüs, dans la tragédie intitulée Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, *Septem contra Thebas*, *vers.* 544 :

Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος, ἀλλ' εἶναι θέλει.
Βαθεῖαν ἄλοκα διὰ φρενὸς καρπούμενος,
Ἐξ ἧς τὰ κεδνὰ βλαστάνει βουλεύματα.
Non enim optimus videri, sed esse volet.
Profundo mentis sulco fruens,
Ex quo sana germinant consilia.

Faisons quelques réflexions sur un sujet qui en peut fournir une infinité, et disons, 1°. que, si les païens n'ont point pratiqué la véritable vertu, ils l'ont du moins bien connue : car ils ont loué ceux qui, en faisant une belle action, ne se proposent pour récompense, ni un intérêt pécuniaire, ni l'approbation publique; et ils ont méprisé ceux qui ont pour but, dans l'exercice de la vertu, la réputation, la gloire, l'applaudissement de leur prochain. Soyez désintéressé tant qu'il vous plaira quant au profit, à l'acquisition des richesses ou des charges, si vous ne l'êtes point quant à la louange, vous ne faites que ramper; vous n'êtes point guéri de la maladie de l'amour-propre, vous n'êtes sorti que des piéges les plus grossiers, vous ne faites que porter une chaîne plus déliée : en un mot, vous vous trouverez dépeint dans le traité de M. Esprit, sur la Fausseté des vertus humaines. Appliquez à toutes les vertus la belle règle que Sénèque vous a prescrite par rapport à la libéralité; elles seront véritables : mais sans cela elles ne le seront point. Voici la morale de ce philosophe; il répond à cette objection : « Quoi! celui à qui j'aurai » fait du bien ne saura pas de qui il » l'aura reçu? » *Quid ergò! ille nesciet à quo acceperit? Primùm nesciat si hoc ipsum beneficii pars est : deindè multa alia faciam, multa tribuam, per quæ intelligat et illius auctorem. Denique ille nesciat accepisse se : ego sciam me dedisse. Parum est, inquis, Parum, si fœnerare cogitas; sed si dare quo genere accipienti maximè profuturum erit, dabis : contentus eris te teste. Alioquin non benefacere delectat, sed videri benefecisse. Volo, inquis, sciat : debitorem quæris. Volo utique sciat : quid, si illi utilius est nescire? si honestius, si gratius? nòn in aliam partem abibis? Volo sciat : ità tu hominem non servabis in tenebris? Non nego, quoties patitur res, percipiendum gaudium ex accipientis voluntate : sin adjuvari illum et oportet, et pudet; si quod præstamus offendit, nisi absconditur : beneficium in acta non mitto. Quidni? ego illi non sum indicaturus me dedisse : cùm inter prima præcepta ac maximè necessaria sit, ne unquàm exprobrem, imò ne admoneam quidem? Hæc enim beneficii inter duos lex est : alter statìm oblivisci debet dati, alter accepti nunquàm* (87).

Ma deuxième réflexion est qu'il arrive rarement que le but d'être loué soit la fin unique de ceux qui ne se contentent pas du témoignage de leur conscience. Observez bien les personnes qui aspirent à ces deux choses, l'une d'être honnêtes gens, l'autre de le paraître, vous verrez que leur ambition ne se borne pas à joindre ensemble la réalité et les apparences de la vertu. La vapeur subtile de l'encens ne leur suffit pas : ils souhaitent qu'il s'y mêle quelque chose de plus grossier. La réputation toute seule leur paraît une récompense trop spirituelle; ils travaillent à l'incorporer avec les commodités de la vie, et ils font bientôt servir la louange et l'approbation à s'acquérir du crédit auprès de ceux qui distribuent les charges, et puis ils se servent de ce crédit pour s'enrichir ou pour contenter toutes leurs passions. Ainsi la plus sûre voie

(86) Plutarchus *in* Vitâ Aristidis, *pag.* 320. *Je me sers de la version* d'Amyot. *Voyez le même* Plutarque dans ses Apophthegmes, *pag.* 186, *et* de Audiendis Poëtis, *pag.* 32.

(87) Seneca, de Benefic., *lib. II*, *cap.* X.

pour conserver la pureté de son âme, c'est de faire ce que l'on a dit d'Amphiaraüs et d'Aristide. Travaillez à être honnête homme; que ce soit votre grand but : ne cherchez pas à le paraître; car cette recherche a des suites plus dangereuses que vous ne pensez.

3°. On attribue à Socrate d'avoir dit qu'il n'y a point de plus court chemin pour parvenir à la vertu que de travailler à être tout tel que l'on veut paraître : *Semper id egisti ut qualis haberi velles talis esses : quam viam ad gloriam proximam et quasi compendiariam Socrates esse dicebat* (88). Voici les paroles mêmes de Socrate : Συντομωτάτη τε καὶ ἀσφαλεστάτη καὶ καλλίστη ὁδὸς, ὦ Κριτόβουλε, ὅτι ἂν βούλῃ δοκεῖν ἀγαθὸς εἶναι, τοῦτο καὶ γενέσθαι ἀγαθὸν πειρᾶσαι (89). *Velim, ô Critobule, scias hanc esse brevissimam, securissimam, optimamque ad hæc omnia viam, in quocunque volueris bonus apparere, in eodem effici quoque bonus conari.* Ce conseil est fort sensé; car la passion de jouir d'une glorieuse apparence et d'obtenir l'applaudissement public est si forte et si commune parmi les gens même qui n'ont pas beaucoup d'envie d'être vertueux intérieurement, qu'on peut promettre de grands progrès dans la vertu à toute personne qui s'efforcera de mettre une parfaite conformité entre l'état réel de son âme et l'opinion qu'elle veut que l'on ait d'elle. Mais il faut avouer qu'il y a moins de désintéressement dans cette route que dans celle d'Amphiaraüs: *Paroissez honnête homme, soyez-le ; jouissez d'une belle réputation, mais soyez-en digne : n'usurpez point l'estime de votre prochain.* Voilà ce que conseillait Socrate : il ne voulait point priver de la fumée des éloges. Amphiaraüs vous aurait dit : *Soyez honnête homme, et ne vous mettez point en peine si on le saura, si on vous en louera.*

4°. Vous me direz que l'un ne va point sans l'autre, et que, puisqu'avec de fausses vertus, c'est-à-dire, avec l'adresse de couvrir d'une apparence d'honnête homme une mauvaise âme, on vient à bout d'obtenir une belle réputation, on l'obtient encore plus sûrement avec des vertus réelles. Vous conclurez de là qu'Amphiaraüs et ses semblables se faisaient honneur de mépriser une chose qu'ils savaient bien qui ne leur manquerait pas. Et moi je vous répondrai qu'assez souvent il est beaucoup plus facile d'être honnête homme que de passer pour honnête homme, et qu'il n'y a point de conséquence nécessaire de l'une de ces deux choses à l'autre, par quelque bout que vous commenciez. Vous n'avez besoin, pour être honnête homme, que de vaincre vos passions ; mais, pour le paraître, il faut combattre les passions d'autrui, et en triompher. Vous avez des ennemis artificieux et violens qui répandent contre vous cent sortes de médisances. Ceux qui les écoutent sont crédules, et deviennent de nouveaux distributeurs de calomnies : s'ils sont incrédules, ils forment des difficultés, et ils apprennent par-là à vos ennemis comment il faut proposer les calomnies, afin de les rendre plus vraisemblables. Vous ignorez quelquefois toutes ces machinations ; et quand vous les sauriez, ou en tout, ou en partie, pourriez-vous aller de lieu en lieu vous justifier? Étant honnête homme, comme je suppose que vous l'êtes, pouvez-vous savoir les fourberies de vos ennemis, et les biais obliques par où il faut prendre les esprits vulgaires? N'aimez-vous pas mieux laisser une populace dans l'erreur que d'employer tout votre loisir à disputer le terrain à des calomniateurs ? Votre vigilance suffirait-elle jamais à renverser ce que leur malignité bâtit sur des cœurs crédules, mal tournés, et infiniment plus flexibles au procédé de ces gens-là qu'à toute votre éloquence et à toutes vos raisons ?

On verra dans la remarque (L) de l'article de César, que la même louange qu'Eschyle donne à notre Amphiaraüs a été donnée par Salluste à Caton d'Utique.

(I) *On le compte parmi les gens sages qui ont eu le malheur d'être engagés à des entreprises dirigées par des*

(88) Petrus Alcyonius, *in* Medice Legato priore, *circa finem.*

(89) Xenophontis Memorab., *lib. II, p.* 474, *et de la traduction de* Charpentier, *pag.* 160. *Voyez aussi* Platon, Épître *IV*, *pag* 1274; *les* Offices de Cicéron, *liv. II, chap. XII, p.* 227; *ce qu'a dit* Postel *dans l'Épître dédicatoire de ses* Histoires Orientales *sur ce vers de la XVI*e. Épître *du I*er. *livre d'*Horace :

Tu rectè vivis, si curas esse quod audis.

étourdis.] Peu importe que ce soit moi ou un autre qui fournisse les paroles du commentaire de ce texte. Il ne s'agit point ici de style, mais de faits, ou de pensées. Employons donc hardiment le vieux gaulois d'un commentateur de Philostrate (90) : *Icy pouvons-nous remarquer et appercevoir l'un des eschantillons de nostre pauvreté et misère, qu'il faille que les prudens et bons personnages portent ainsi la folle enchère pour les insensez et pervers : qu'un fol estourdy de Tydeus, accariastre, querelleux, et escervellé perturbateur du repos public, nonobstant qu'il soit estranger, nonobstant toutes les belles remonstrances, toutes les prédictions et admonestemens du plus sage homme de la Grèce, et tenu mesme pour prophète, ait ainsi voix en chapitre et soit creu pour faire entreprendre une guerre non aucunement nécessaire, et qui leur retourne à perdition et ruine pour tous. Et si faut encore que ceux qui y contredisent avec de très-apparentes et plus que légitimes raisons, communiquent au péril et danger des esventez qui l'ont suscitée, voire en ayent leur prémière part : tant a tousjours accoustumé d'avoir de crédit le mauvais conseil desbauché par dessus celui qui est sain. Au moyen de quoi, non sans cause, ny à la vollée, s'exclame le poëte Eschyle en la tragédie des Sept à Thèbes, desplorant, soubs la personne d'Ethéocles, le bon et sage Amphiaraüs, en cette sorte :*

Φεῦ τοῦ ξυναλλάσσοντος ὄρνιθος βροτοῖς
Δίκαιον ἄνδρα τοῖσι δυσσεβεστέροις.
Ἐν παντὶ πράγει δ᾽ ἔσθ᾽ ὁμιλίας κακῆς
Κάκιον, οὐδὲν καρπὸς οὐ κομιστέος :

Et ce qui suit après.

« *O le malheur*, dit-il, *qui associe » un homme de bien à des mortels impies et détestables! Il n'y a certes » rien pire en tous les affaires du monde, que la meschante compagnie, » dont l'on ne peut jamais rapporter aucun fruict... Ce devin-cy (le » fils d'Oïcleüs, dis-je,) prudent, » juste, sincère, et dévot personnage, grand annonciateur des choses » advenir, pour s'estre meslé avec des » méchans présomptueux, privez de » tout sens et entendement, qui s'efforcent de venir contre nous à tout » un grand équippage (Jupiter le » permettant ainsi) sera attiré quand et » eux à une finale perdition et ruine.* » Voilà ce que Vigénère dit. Il ne faut pas s'imaginer qu'Amphiaraüs espérât que les fautes des directeurs seraient réparées par la justice de la cause (91) : il était trop habile homme pour croire cela ; il savait qu'une guerre juste n'a pas moins de besoin qu'une guerre injuste de tous les secours humains qui font réussir (92), et que, ne les ayant pas au même point à peu près que les défenseurs de l'injustice, on succombe presque toujours. On le donne donc très-justement pour un exemple du sacrifice qu'il faut faire de sa vie, ou de sa prudence, à d'autres considérations, en quelques rencontres. Lisez ces paroles de Cicéron : *Valuit apud me plus pudor meus quàm timor. Veritus sum deesse Pompeii saluti, cùm ille aliquandò non defuisset meæ. Itaque, vel officio, vel famâ bonorum, vel pudore victus, ut in fabulis Amphiaraüs, sic ego prudens et sciens ad pestem ante oculos positam sum profectus* (93). Au reste on a quelque sujet de reprocher à ce prophète la disproportion de ses lumières, et de l'en railler. Il prévit que, s'il allait à la guerre, il y serait tué ; mais il ne prévit pas qu'il y irait, et qu'en dépit de ses précautions on le contraindrait de s'engager à l'entreprise (94).

(K) *La manière dont il consola une femme.... demande une note.*] Plutarque ayant parlé des raisons qui doivent être employées pour consoler ceux qui s'affligent de la mort prématurée de leurs enfans, ajoute (95) : « Et pour ce me semble-il qu'Amphiaraüs en un poëme ne reconforte et » console pas impertinemment la mère » d'Archimorus, laquelle estoit merveilleusement affligée et désolée pour

(90) Vigénère, sur l'Amphiaraüs de Philostrate, *pag.* 403, 404 *du* Ier. *vol.*, *édition in-4°*.

(91) *Les Thébains avaient tout le tort dans cette guerre, et néanmoins ils eurent tout l'avantage dans le combat.*

(92) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Brutus (Marc).

(93) Cicero, Epist. *VI*, *lib. VI* ad Familiar.

(94) *Voyez le* Commentaire sur la Vie d'Apollonius, *traduite en français par* Vigénère, *liv. II*, *chap. XI*, *pag.* 488.

(95) Plutarch. de Consolatione, ad Apollonium, *pag.* 110, 111. *Je me sers de la version* d'Amyot, *tom. I*, *pag.* 786.

» la mort de son fils, qui lui estoit » décédé en son enfance fort loin de » maturité ; car il dit :

» *Il ne fut onc homme de mère né,*
» *Qui n'ait esté en ses jours fortuné*
» *Diversement : il met ores sur terre*
» *De ses enfans, ores il en enterre,*
» *Lui-mesme après enfin s'en va mourant :*
» *Et toutesfois les hommes vont plorant*
» *Ceux que dedans la bière en terre ils portent,*
» *Combien qu'ainsi comme les espics sortent*
» *D'elle, qui sont puis après moissonnez,*
» *Aussi faut-il que les uns nouveaux nez*
» *Viennent en estre, et les autres en issent.*
» *Qu'est-il besoin que les hommes gémissent*
» *Pour tout cela, qui doit, selon le cours*
» *De la nature, ainsi passer tousjours?*
» *Il n'y a rien grief à souffrir, ou faire,*
» *De ce qui est à l'homme nécessaire.*

» Brief, il faut qu'un chacun soit en » pensant en soi-mesme, soit en dis- » courant avec autrui, tienne pour cer- » tain, que la plus longue vie de l'homme » n'est pas la meilleure. » Il me semble que Plutarque a mal placé ces vers-là, puis qu'ils ne contiennent rien qui ait plus de relation à la mort des jeunes gens qu'à celle des autres. Je puis même dire que la comparaison des épis serait absurde, s'il s'agissait d'apaiser une affliction fondée sur la jeunesse de la personne que l'on pleurerait ; car, selon le train ordinaire, la moisson des grains ne se fait que quand ils sont mûrs. Il vaudrait mieux faire faire de l'attention à la destinée du fruit des arbres. Comptez les pommes quand elles sont en bouton, comptez-les ensuite chaque semaine, vous trouverez que leur nombre va toujours en diminuant. C'est beaucoup si la moitié se conserve jusqu'au temps de la cueillette. Quant au reste, les raisons d'Amphiaraüs sont assez bonnes ; mais elles n'ont rien que de commun : il conclut même par une maxime qui, dans un certain sens, est plus capable d'irriter le mal que de le guérir (96). Nous verrons bientôt de quelle manière le philosophe Carnéade les critiquait.

Amyot n'a pas bien traduit ce grec de Plutarque, ὁ παρὰ τῷ ποιητῇ Ἀμφιάρεως, par *Amphiaraüs en un poëme.* Cette version insinue manifestement qu'Amphiaraüs a fait un poëme ; mais le sens de Plutarque est qu'il y a un poëte qui a introduit Amphiaraüs se servant de ces raisons. Nous allons voir que c'est Euripide : *Dicuntur nonnulli in mœrore, quùm de hâc communi omnium conditione audivissent, eâ lege nos esse natos, ut nemo in perpetuum esse posset expers mali, graviùs etiam tulisse. Quocircà Carneades, ut video nostrum scribere Antiochum, reprehendere, Chrysippum solebat laudantem Euripideum carmen illud :*

Nemo mortalis est, quem non attingat dolor,
Morbusque : multi sunt humandi liberi ;
Rursùs creandi : morsque est finita omnibus.
Quæ generi humano angorem nequicquam afferunt.
Reddenda est terræ terra (97). Tùm vita omnibus
Metenda ut fruges : sic jubet necessitas.

Negabat genus hoc orationis quicquam omninò ad levandam ægritudinem pertinere. Id enim ipsum dolendum esse dicebat, quòd in tam crudelem necessitatem incidissemus. Nam illam quidem orationem ex commemoratione alienorum malorum ad malevolos consolandos esse accommodatam (98). Rapportons aussi la réponse qui a été faite à cette critique de Carnéade : *Mihi verò longè videtur secùs. Nam et necessitas ferendæ conditionis humanæ, quasi cum Deo pugnare cohibet, admonetque esse hominem, quæ cogitatio magnoperè luctum levat : et enumeratio exemplorum, non ut animum malevolum oblectet, affertur, sed ut ille qui mœret, ferendum sibi id censeat, quòd videat multos moderatè et tranquillè tulisse* (99).

(L) *Les partisans firent un procès à ses prêtres.*] Qu'il me soit permis d'appeler ainsi ceux qui levaient les tributs de la république romaine dans les provinces. Il y avait une loi qui exemptait de la taille les biens consacrés aux dieux immortels. Sur cela, les prêtres d'Amphiaraüs prétendirent à l'exemption, et soutinrent que les terres qui appartenaient à cette divinité n'étaient soumises à aucune taxe. *Le texte de la loi est clair et précis en*

(96) *Voyez l'article* FOULQUES, *remarque* (E).

(97) *Le vers grec rapporté par* Plutarque, de Consolatione, *p.* 110, *et qui répond à ceci, est*

Ἐις γῆν φέροντες· τὴν δ᾽ ἀναγκαίως ἔχει.

Barthius in Statium, *tom. III*, *pag.* 275, *conjecture qu'il faut lire*,

Ἐις γῆν φέροντες γῆν, κ᾽ ἀναγκαίως ἔχει.

(98) Cicero Tusculan. Quæstion., *lib. III*, *cap.* 25.

(99) *Idem, ibid.*

notre faveur, dirent-ils sans doute. Les partisans répondirent que ces terres n'étaient nullement dans le cas de la loi, puisqu'elles étaient consacrées à un homme mort, et qu'il est visible qu'une personne qui est morte n'est pas du nombre des dieux immortels. Quoique ce raisonnement leur fût suggéré par l'avarice et non par le zèle de la religion, chose que des partisans ne consultent guère quand il s'agit de leurs intérêts, il était pourtant si démonstratif, qu'il devait faire gagner leur cause. Je crois néanmoins qu'ils la perdirent. C'est dommage que toutes les pièces ne s'en soient pas conservées. Nous n'en connaissons que ceci : *An Amphiaraüs deus erit, et Trophonius? Nostri quidem publicani, cùm essent agri in Bœotiâ deorum immortalium excepti lege censoriâ, negabant immortales esse ullos, qui, aliquandò homines fuissent* (100). Si on les avait laissés faire, ils auraient mis à la taille la plupart des dieux, et en roture une infinité de terres sacrées ; car quels titres de divinité, ou d'immortalité, eût-on pu produire à l'épreuve de leurs exceptions? Que n'eussent-ils pas obtenu au tribunal d'un intendant qui aurait eu ordre de favoriser leurs poursuites? Il ne faudrait que mettre en parti la recherche des faux cultes, pour y voir bientôt une bonne réduction. Mais de tels partisans, où pourraient-ils être en sûreté? Nous verrons ailleurs (101) combien a paru solide à plusieurs païens ce raisonnement : *Il est mort ; donc il ne doit pas être adoré comme un dieu.*

(M) *Il laissa bien des enfans.*] J'ai fait l'article d'Alcméon et d'Amphilochus, qui étaient ses fils. Je ne trouve pas que les auteurs grecs qui nous restent aient parlé de Tiburtus, qui était aussi son fils; mais ils font mention d'Eurydice, de Demonassa et d'Alcmène, filles d'Amphiaraüs et d'Ériphyle (102). Voyons ce que Pline conte de Tiburtus : *Tiburtes originem multò ante urbem Romam habent. Apud eos exstant ilices tres, etiam Tiburto conditore eorum vetustiores, apud quas inauguratus traditur. Fuisse autem eum tradunt filium Amphiaraï, qui apud Thebas obierit unâ ætate ante Iliacum bellum* (103). Je crois que Pline nous conte là un mensonge : les trois chênes sous lesquels Tiburtus, fondateur de Tibur et fils d'Amphiaraüs, aurait été inauguré, eussent-ils pu vivre jusqu'au temps de Vespasien? Notez que Solin prétend que Tiburtus était petit-fils, et non pas fils d'Amphiaraüs. Je rapporterai ses paroles dans l'article Tibur.

(100) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib, III, cap.* 19.

(101) *Dans la remarque* (A) *de l'article* Trophonius. [*Cet article n'existe pas.*]

(102) Pausanias, *lib. V*, *pag.* 165.

(103) Plinius, *lib. XVI, cap. XLIV.*

AMPHILOCHUS, fils d'Amphiaraüs et d'Ériphyle (*a*), fut un célèbre devin. Il accompagna Alcméon son frère à la seconde guerre de Thèbes (*b*), et quelques-uns disent qu'il l'aida à se défaire d'Ériphyle (*c*); mais la plupart des auteurs sont d'un autre sentiment. L'autel, qu'on lui consacra dans Athènes (*d*), contribua beaucoup moins à la gloire de son nom, que l'oracle qu'il avait à Mallus, dans la Cilicie (A). Lui et Mopsus furent les fondateurs de cette ville, après la guerre de Troie (*e*). Ils se querellèrent, et s'entre-tuèrent en duel, comme je l'ai dit ailleurs (*f*). Quelques-uns assurent qu'Amphilochus fut tué par Apollon (*g*). Il joignit ensemble la royauté et la prophétie (*h*) ; car il fut roi d'Argos. Il est vrai qu'il ne put pas se maintenir dans ce royaume. Il en sortit mécontent, et alla fonder une ville dans le golfe d'Ambracie (B). Tite-Live a pris le change dans un passage que je

(*a*) Pausanias, *lib. V*, *pag.* 165.

(*b*) Apollodorus, *lib. III*, *pag.* 195.

(*c*) Apollodor., *lib. III*, *pag.* 197.

(*d*) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 33.

(*e*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 464. *Voyez aussi* Cicéron de Divinat., *lib. I*, *cap. XL.*

(*f*) *Dans l'article* Mopsus.

(*g*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 465.

(*h*) Cicero, de Divinat., *lib. I*, *cap. XL.*

citerai (C). On aura quelque chose à censurer à M. Moréri (D). Il ne faut point confondre notre devin avec cet AMPHILOCHUS, dont une oie fut amoureuse (E). Je rapporterai ci-dessous dans une remarque ce que Pline et quelques autres anciens auteurs en ont dit.

(A) *Il avait un oracle à Mallus, dans la Cilicie.*] Pausanias assure que de son temps il n'y avait point d'oracle aussi fidèle que celui-là. D'où nous pouvons inférer, que tous les oracles du paganisme ne cessèrent point par l'établissement de la foi chrétienne : Τῷ δὲ Ἀμφιλόχῳ καὶ παρ' Ἀθηναίοις ἐστὶν ἐν τῇ πόλει βωμὸς, καὶ Κιλικίας ἐν Μαλλῷ μαντεῖον ἀψευδέστατον τῶν ἐπ' ἐμοῦ (1). *Amphilocho in ipsâ urbe apud Athenienses ara sua est : in Ciliciæ verò urbe Mallo ejusdem oraculum quod omnium est, quæ ætate meâ exstant, minimè fallax.* Les réponses de cet oracle se donnaient en songe : Ἐστὶν ἐν Μαλλῷ πόλει τῆς Κιλικίας Ἀμφιλόχου χρηστήριον καὶ χρᾷ δι' ὀνειράτων. *Est Malli, quod est oppidum Ciliciæ, oraculum Amphilochi, quod per somnia consulentibus respondet* (2). Les consultans passaient la nuit dans le temple, et ce qu'ils songeaient devait être l'éclaircissement de la question. Dion Cassius a parlé d'une peinture où Sextus Condianus avait fait représenter la réponse qu'il avait reçue de cet oracle sous l'empire de Commode (3). Voici un passage de Lucien qui nous persuadera qu'Amphilochus passait alors pour un grand prophète : Ὁπότε γὰρ ἐξ Αἰγύπτου ἐπανῄειν οἴκαδε, ἀκούων τὸ ἐν Μαλλῷ τοῦτο μαντεῖον, ἐπιφανέστατόν τε, καὶ ἀληθέστατον εἶναι, καὶ χρᾷν ἐναργῶς πρὸς ἔπος ἀποκρινόμενον, οἷς ἂν ἐγγράψας τις εἰς τὸ γραμματεῖον παραδῷ τῷ προφήτῃ, καλῶς ἂν ἔχειν ἡγησάμην ἐν παράπλῳ πειραθῆναι τοῦ χρηστηρίου, καὶ τι περὶ μελλόντων συμβουλεύσασθαι τῷ θεῷ (4). *Cùm ex Ægypto redirem domum, audiremque illud in Mallo oraculum apertissimum simulque esse verissimum, et sic evidenter responsa dare, ut ad verbum respondeat iis, quæcunque prophetæ quispiam in schedulam inscripta tradiderit : rectè me facturum putavi, si dùm prænavigabam, experirer oraculum, deumque de futuris quidquam consulerem.* Notez bien la circonstance que Lucien a rapportée : c'est qu'on proposait par écrit les choses sur lesquelles on demandait la réponse d'Amphilochus. Qu'on ne dise pas que Lucien a forgé lui-même les contes qu'il a débités dans cet ouvrage : car cela n'affaiblit point notre preuve, puisqu'il est sûr qu'il n'eût pas feint que cet oracle était célèbre, si depuis cent ans personne n'avait été le consulter. C'est ainsi que M. Van Dale satisfait à cette objection (5). Il cite un autre passage tiré de l'Histoire du faux devin Alexandre, dans laquelle Lucien témoigne que l'oracle de Mallus était fameux. On eût pu citer un troisième endroit ; je le trouve si favorable à cette remarque, que je le rapporterai tout au long : Τὸν Τροφώνιον, ὦ Ζεῦ, καὶ ὃ μάλιστά με ἀποπνίγει, τὸν Ἀμφίλοχον· ὃς ἐναγοῦς ἀνθρώπου, καὶ μητραλοίου υἱὸς ὢν, θεσπιῳδεῖ ὁ γενναῖος ἐν Κιλικίᾳ, ψευδόμενος τὰ πολλὰ, καὶ γοητεύων τοῖν δυοῖν ὀβολοῖν ἕνεκα (6). *De Trophonio, Jupiter, quodque me potissimùm angit, de Amphilocho : qui quanquàm scelesti hominis et matricidæ est filius, in Ciliciâ præclarus ille vaticinatur, multa mentiens, et pro duobus obolis præstigiatorem agens.* Nous examinerons ci-dessous la prétention de Lucien, qu'Amphilochus n'était pas le fils, mais le petit-fils d'Amphiaraüs. Disons, en attendant, qu'au temps de Plutarque l'oracle d'Amphilochus florissait encore : Ἔτι δ' ἤκμαζεν ἐμοῦ παρόντος, καὶ τὸ Μόψου καὶ τὸ Ἀμφιλόχου μαντεῖον. (7) *Cùm autem essem in patriâ, florebant adhuc Mopsi et Amphilochi oracula.*

(B) *Il sortit mécontent* d'Argos, *et alla fonder une ville dans le golfe d'Ambracie.*] C'est d'un historien grave que nous apprenons cela. Ἄργος τὸ Ἀμφιλοχικὸν καὶ Ἀμφιλοχίαν τὴν ἄλλην ἔκτισε μετὰ τὰ Τρωϊκὰ οἴκαδε ἀναχωρήσας, καὶ οὐκ ἀρεσκόμενος τῇ ἐν Ἄργει καταστάσει Ἀμφίλοχος ὁ Ἀμφιάρεω, ἐν τῷ Ἀμβρακικῷ

(1) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 33.
(2) Xiphilin. *in* Epitome Dionis, *pag.* 285, 286.
(3) *Idem*, *ibidem.*
(4) Lucian. *in* Philopseude, *pag.* 500, *tom. II.*
(5) Van Dale, de Oraculis, *pag.* 98.
(6) Lucian. *in* Deorum Concilio, *pag.* 957, *tom. II.*
(7) Plut. de Oraculor. defectu, *pag.* 434, *C.*

κόλπῳ, ὁμώνυμον τῇ ἑαυτοῦ πατρίδι Ἄργος ὀνομάσας. Καὶ ἦν ἡ πόλις αὕτη μεγίστη τῆς Ἀμφιλοχίας, καὶ τοὺς δυνατωτάτους εἶχεν οἰκήτορας (8). *Argos Amphilochicum et reliquam Amphilochiam Amphilochus Amphiarai filius, post bellum Trojanum domum reversus, cùm rerum status, qui Argis erat, ei non placeret, condidit in sinu Ambracico, urbem de eodem patriæ suæ nomine Argos nominans, et erat hæc urbs omnium Amphilochiæ regionis maxima, et potentissimos habebat incolas.* Strabon allègue ce témoignage de Thucydide; mais il ajoute quelque chose : c'est qu'Amphilochus, mal satisfait du gouvernement établi dans Argos, s'en alla en Acarnanie, où il recueillit la succession de son frère (9). Thucydide ne dit point ceci; et par conséquent Strabon a tort de le lui attribuer. Ceux qui prétendent qu'il adopte l'opinion de Thucydide (10) se trompent; car il paraît lui préférer l'historien Éphorus, qui a dit que la ville d'Argos Amphilochium fut bâtie par Alcméon, et que son fondateur lui fit porter le nom de son frère. Μετὰ δὲ τὴν Ἀμβρακίαν τὸ Ἄργος ἐστὶ τὸ Ἀμφιλοχικὸν κτίσμα Ἀλκμαίωνος καὶ τῶν παίδων (11). *Post Ambraciam Argos sequitur Amphilochium urbs ab Alcmæone ejusque liberis condita.* Il ne faut pas dire qu'Apollodore n'a suivi ni Thucydide, ni aucun autre écrivain, en assurant qu'Amphilochus était le fils d'Alcméon (12); car il ne conte cela que sur la foi d'Euripide (13). Notez qu'il observe que cet Amphilochus alla demeurer à Argos Amphilochium par le conseil d'Apollon.

Observons une grande différence entre Thucydide et Strabon. L'un dit qu'Amphilochus, étant retourné à Argos après la prise de Troie, et n'y trouvant pas les choses dans l'état qu'il aurait voulu, se retira vers le golfe d'Ambracie, et y bâtit une ville (14). L'autre raconte qu'Amphilochus, ayant bâti Mallus dans la Cilicie, après la prise de Troie, revint à Argos, et s'y chagrina de l'état des choses, et s'en retourna en Cilicie, où il fut tué et enterré (15). Voici d'autres brouilleries. Euripide dit qu'Alcméon, devenu furieux, coucha avec Manto, fille de Tirésias, et en eut un fils et une fille; celui-là nommé Amphilochus, et celle-ci Tisiphone (16). Cet Amphilochus, obéissant à un oracle, fut s'établir dans Argos Amphilochium. Nous avons vu (17) que Lucien prétendait que l'Amphilochus, dont l'oracle était si célèbre à Mallus, était fils d'Alcméon. Les autres disent qu'il était fils d'Amphiaraüs. Il y a deux partis à prendre parmi toutes ces confusions. L'un est de dire qu'il n'y a eu qu'un Amphilochus, dont l'histoire n'a été rapportée que par morceaux; c'est-à-dire que par des auteurs qui ont omis une partie de ses aventures. L'autre est de prétendre qu'il y a eu deux Amphilochus, l'un fils d'Amphiaraüs, et l'autre fils d'Alcméon, et que les auteurs ont quelquefois donné à l'un ce qui convenait à l'autre. On me persuaderait facilement que l'Amphilochus qui eut un oracle dans la Cilicie est fils d'Amphiaraüs, et que celui qui fut s'établir dans l'Acarnanie est fils d'Alcméon. La ville d'Argos de ce pays-là fut bâtie par Alcméon, et par ses fils: Τὸ Ἄργος τὸ Ἀμφιλοχικὸν κτίσμα Ἀλκμαίωνος καὶ τῶν παίδων (18). *Argos Amphilochicum urbs ab Alcmæone ejusque liberis condita.* C'est ma première preuve. Amphilochus fils d'Alcméon fut averti par l'oracle d'aller demeurer dans cette ville d'Argos (19). Voilà ma seconde preuve. Pausanias observe que la postérité de Mélampus régna dans Argos, jusqu'à ce qu'Amphilochus, après la prise de Troie, se retira au pays qu'on nomma à cause de lui Amphilochie (20). C'est l'Argos Amphilochium et le voisinage. Or, il y a six générations depuis Mélampus jusqu'à cet Amphilochus: Ἀπὸ δὲ Μελάμποδος γενεαί τε ἓξ καὶ ἄνδρες εἰσὶ μέχρις Ἀμφιλόχου τοῦ Ἀμφιαράου (21). *A Melam-*

(8) Thucydides, *lib. II.*
(9) Strabo, *lib. VII*, *pag.* 225.
(10) Berkelius, in Steph. Byzant., *pag.* 124.
(11) Ephorus, *apud* Strabonem, *lib. VII*, *pag.* 225.
(12) Berkelius *le dit pourtant dans ses Notes sur* Étienne de Byzance, *pag.* 124.
(13) Apollodor., *lib. III*, *pag.* 201.
(14) Thucydid., *lib. II.*

(15) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 484, 485.
(16) Euripides, *apud* Apollodorum, *lib. III*, *pag.* 201.
(17) *Dans la remarque précédente, citation* (6).
(18) Strabo, *lib. VII*, *pag.* 225.
(19) Apollodorus, *lib. III*, *pag.* 201.
(20) Pausan., *lib. II*, *pag.* 60.
(21) *Idem*, *ibid.*

pode sex per totidem ætates usque ad Amphilochum Amphiaraï filium. Il faut donc que celui-ci ne soit pas fils d'Amphiaraüs, comme Pausanias l'assure, mais d'Alcméon. En effet Mélampus fut père d'Antiphates, qui le fut d'Oïclès, qui le fut d'Amphiaraüs, qui le fut d'Alcméon, qui le fut d'Amphilochus. Si vous finissez par Amphilochus, second fils d'Amphiaraüs, vous ne trouverez point les six degrés dont parle Pausanias. C'est ma troisième preuve.

(C) *Tite-Live a pris le change à son sujet, dans un passage que je citerai.*] Il a pris le fils pour le père dans ces paroles du XLVe. livre : *Inde Oropum Atticæ ventum est, ubi pro deo vates Amphilochus colitur, templumque vetustum est fontibus rivisque circa amœnum* (22). Il est sûr que la principale divinité du temple dont cet historien fait mention était Amphiaraüs : il devait donc dire, *ubi pro deo vates Amphiaraüs*, et non pas *Amphilochus colitur*. Pausanias, qui s'était fait une étude particulière de ces choses, et qui avait beaucoup de talent pour y réussir, est beaucoup plus digne de foi que Tite-Live. Or, non-seulement il assure que les habitans d'Orope bâtirent un temple au devin Amphiaraüs ; mais aussi il semble dire qu'Amphilochus n'eut point de part à l'autel qui fut divisé en cinq portions, chacune desquelles appartenait à quelque héros, ou à quelque dieu (23). Nous trouvons bien dans ce partage les enfans d'Amphilochus, mais non pas Amphilochus. J'avoue que la suite du raisonnement est propre à persuader que Pausanias ne l'a point omis : je ferais volontiers une correction dans le texte grec de cet auteur : je lirais καὶ τοῦ παιδὸς Ἀμφιλόχου, *et filio Amphilocho*, et non pas καὶ τῶν παίδων Ἀμφιλόχου, *et filiis Amphilochi* : voyez la note (24) ; mais, après tout, ce ne sera pas donner Amphilochus pour le dieu du temple d'Orope.

(D) *On aura quelque chose à censurer à son sujet à M. Moréri.*] 1°. Amphilochus n'est pas un *certain capitaine grec, dont Homère fasse mention dans l'Odyssée* ; car Homère a dit seulement qu'Alcméon et Amphilochus furent fils d'Amphiaraüs (25). 2°. Cela étant, il ne fallait pas s'exprimer ainsi : *On dit qu'il était fils d'Amphiaraë et d'Ériphyle.* Il fallait faire plus d'honneur à l'autorité d'Homère ; et jamais auteur tant soit peu versé dans la lecture des anciens n'aurait employé ici un *On dit.* 3°. L'Amphilochus, dont Plutarque fait mention, ne diffère point de celui d'Homère ; il ne fallait donc pas le débiter pour un autre. C'était celui dont on consultait l'oracle à Mallus dans la Cilicie. 4°. Il ne fallait point dire qu'il *apporta l'oracle à un certain Thespesius de Solos* (26). C'est changer un dieu en messager. 5°. On a omis une circonstance qui devait être exprimée nécessairement : c'est que Thespesius mena une bonne vie après sa résurrection. Voyez Plutarque (27).

(E) *Il ne faut pas le confondre avec cet* AMPHILOCHUS *dont une oie fut amoureuse.*] Voici ce que Pline dit de cela : *Quin et fama amoris* (anseri), *Ægii dilecta forma pueri Olenii* (28). C'est ainsi que le père Hardouin a corrigé ce passage : il y avait dans les autres éditions, *Argis dilecta forma pueri nomine Oleni.* On avait donc inséré deux fautes dans le texte de Pline : l'une touchant le lieu où l'oie fut amoureuse ; l'autre touchant le nom du garçon aimé. Ceci arriva, non dans Argos, mais dans la ville d'Ægium (29). Celui qu'une oie aimait s'appelait Amphilochus, et non pas Olenus ; mais parce qu'il était natif d'Olène, on lui a donné le surnom d'Olenius. Un passage d'Élien a fourni au père Hardouin tous ces éclaircissemens. Ἐν Αἰγείῳ τῆς Ἀχαΐας παιδὸς Ὠλενίου γένος, ὄνομα Ἀμφιλόχου ἠράσθη χήν. Θεόφραστος λέγει τοῦτο (30). *Apud Ægium Achaiæ oppidum anser amavit puerum, Olenium gente, Amphilochum nomine. Theophrastus hæc narrat.* Athénée raconte la même histoire, et cite Cléarque et Théophraste ; mais cor-

(22) Titus Livius, *lib. XLV*, C. 27.

(23) Pausan., *lib. I*, *pag.* 33.

(24) *Peut-être faut-il traduire les paroles de Pausanias par*, et ex filiis (*Amphiaraï*) Amphilocho.

(25) Homer. Odyss., *lib. XV*, *vs.* 248.

(26) *On a corrigé cette faute dans les éditions de Hollande.*

(27) Plutarch. de serâ Numinis Vindictâ, *p.* 563 *et seq.*

(28) Plin., *lib. X*, *cap. XXII.*

(29) *Situés dans l'Achaïe, proche de Sicyone. Voyez* Pausanias, *liv. VII*, *pag.* 230.

(30) Ælianus, Histor. Animal., *lib. V*, *cap. XXIX. Voyez le père* Hardouin, Emendat *XXI*, *in lib. X* Plinii, *pag.* 474.

rigez une faute qui s'est glissée dans son livre : lisez ἐν Αἰγείῳ, et non pas ἐν Ἀργείῳ. Sans cela, l'on pourrait dire que le père Hardouin s'avance trop dans ces paroles : *Neque enim Argis, sed Ægii prope Sicyonem res gesta narratur* (31). Ne voyons-nous pas dans la version d'Athénée, *apud Argivos puerum amavit anser*, et dans le grec, ἐν Ἀργείῳ δὲ παιδὸς ἠράσθεν χήν (32)?

(31) Hard. in Plin., *lib. X*, *pag* 474.
(32) Athen., *lib. XIII*, *cap. VIII*, *p.* 606.

AMPHITRYON, fils d'Alcée (A), fils de Persée, est moins connu par ses exploits que par l'aventure d'Alcmène sa femme, qui a servi de sujet aux poëtes comiques (B). Alcmène était fille d'Électryon, roi de Mycènes. Les fils de Ptérélaüs avaient fait une irruption sur les terres de ce prince, qui leur avait été fatale : ils y étaient tous péris (*a*), mais ils y avaient aussi fait périr tous les fils d'Électryon (*b*). Celui-ci, se préparant à venger la mort de ses fils, laissa son royaume et sa fille Alcmène entre les mains d'Amphitryon, et lui fit promettre avec serment de ne point jouir de cette fille. Ceux qui avaient accompagné les enfans de Ptérélaüs avaient amené au pays d'Élide les troupeaux d'Électryon. Ces troupeaux furent rachetés par Amphitryon ; mais, en les remettant entre les mains de leur maître, il eut le malheur d'être la cause innocente de la mort de ce pauvre prince (C). Comme on profita de cette occasion pour le faire sortir du pays des Argiens (*c*), il se retira avec Alcmène auprès de Créon, roi de Thèbes, et reçut de lui les cérémonies de l'expiation. Après quoi il se prépara à faire la guerre aux Téléboes (D), afin de venger la mort des frères d'Alcmène ; condition qu'elle exigeait de celui qui voudrait être son mari (E). Il fallut que, pour engager Créon à le suivre, il le délivrât d'un renard qui faisait de gros ravages. Il l'en délivra par le moyen de Céphale, qui lui prêta le chien que Procris avait amené de l'île de Crète. Amphitryon, assisté de divers peuples, entra sur les terres de Ptérélaüs, et les ravagea ; mais il fut redevable du grand succès de cette guerre à la perfidie de Comèthe, fille de Ptérélaüs. Cette fille devint amoureuse d'Amphitryon, et arracha, pour l'amour de lui, le cheveu d'or que Ptérélaüs avait sur la tête, et d'où dépendait sa vie. Ce malheureux père mourut aussitôt ; et alors Amphitryon s'empara universellement de tous ses états. Il fit mourir Comèthe, et s'en retourna à Thèbes chargé de dépouilles. La première nouvelle dont on l'y régala fut qu'il avait passé la nuit précédente auprès d'Alcmène. Il était fort convaincu que cela était très-faux. Enfin on sut que Jupiter avait joué ce tour-là en prenant la figure d'Amphitryon. Celui-ci, sans se rebuter, s'approcha d'Alcmène, et la rendit un exemple de *superfétation* qui a été mille fois cité. Elle avait déjà conçu Hercule, et il lui fit concevoir un autre fils. Pour discerner celui qui était à lui d'avec celui qui était à Jupiter, il jeta deux ser-

(*a*) *Exceptez-en un qui était demeuré à la garde des vaisseaux.* Apollodor., *lib. II*, *pag.* 97.

(*b*) *Exceptez-en le bâtard Licymnius.* Apollodorus, *ibid.*, *pag.* 99.

(*c*) *Il n'est donc pas vrai, comme on le dit dans le* Supplément de Moréri, *qu'Amphitryon succéda à Electryon.*

pens sur leur lit. Hercule n'en eut point de peur, l'autre prit la fuite; il n'en fallut pas davantage pour connaître qu'Hercule n'était point fils d'Amphitryon. On prétend qu'Alcmène mit sur sa tête un ornement qui faisait connaître au monde que Jupiter avait triplé la durée de la nuit pour la caresser plus long-temps (F). Il n'est pas vrai qu'Amphitryon ait appris aux hommes à mettre de l'eau dans le vin (G). Alcmène survécut à son mari (*d*). Les débris de leur maison se voyaient encore à Thèbes du temps de Pausanias (*e*). Il faut se souvenir qu'Amphitryon était né à Argos (*f*). Il y a des auteurs qui l'appellent roi de Thèbes (*g*).

(*d*) Pausan., *lib. I*, *pag.* 39.
(*e*) *Idem*, *lib. IX*, *pag.* 290.
(*f*) Plauti Amph. *Prol.*
(*g*) Servius, in Æneid., *lib. VIII*, *vs.* 103.

(A) *Fils d'Alcée.*] Apollodore dit qu'Hipponome, fille de Menœcée, était la mère d'Amphitryon (1). D'autres le font fils de Lysidice, fille de Pélops: d'autres lui donnent pour mère Laonome, fille de Guneus (2). Notez qu'il était oncle de sa femme; car Anaxo, sa sœur, était la mère d'Alcmène (3).

(B) *Il est moins connu par ses exploits, que par l'aventure de sa femme, qui a servi de sujet aux poëtes comiques.*] Une des plus belles comédies de Plaute est l'Amphitryon. C'est le jugement qu'en fait mademoiselle le Fèvre *, qui l'a traduite en français, avec d'excellentes notes. Voyez les dernières remarques de l'article Téléboes. Molière a fait une comédie du même titre. C'est une de ses meilleures pièces. Il a pris beaucoup de choses de Plaute; mais il leur donne un autre tour: et s'il n'y avait qu'à comparer ces deux pièces l'une avec l'autre, pour décider la dispute qui s'est élevée depuis quelque temps sur la supériorité ou l'infériorité des anciens, je crois que M. Perrault gagnerait bientôt sa cause. Il y a des finesses et des tours dans l'Amphitryon de Molière, qui surpassent de beaucoup les railleries de l'Amphitryon latin. Combien de choses n'a-t-il pas fallu retrancher de la comédie de Plaute, qui n'eussent point réussi sur le théâtre français! Combien d'ornemens et de traits d'une nouvelle invention n'a-t-il pas fallu que Molière ait insérés dans son ouvrage, pour le mettre en état d'être applaudi comme il l'a été! Par la seule comparaison des Prologues, on peut connaître que l'avantage est du côté de l'auteur moderne. Lucien a fourni le fait sur quoi le Prologue de Molière roule; mais il n'en a point fourni les pensées. Jamais un bon connaisseur ne dira ici :

Qui benè vertendo, et eas describendo malè, ex Græcis bonis latinas fecit non bonas (4).

Qu'on ne prenne pas ceci de travers, j'en supplie tout le monde; je tombe d'accord, non-seulement que l'Amphitryon de Plaute est une de ses meilleures pièces; mais aussi que c'est une pièce très-excellente à certains égards. Il semble qu'on la jouait encore du temps d'Arnobe. *Ponit animos Jupiter si Amphitryo fuerit actus pronunciatusque Plautinus* (5). Je voudrais bien que nous eussions l'Amphitryon d'Euripide, et les deux Amphitryons d'Archippus.

(C) *En remettant à Électryon ses troupeaux, il eut le malheur d'être la cause innocente de la mort de ce pauvre prince.*] Voici comment: *Cùm bos una aufugeret, in ipsam Amphitryo tum quam manibus fortè clavam gestabat immisit, quæ de bovis cornibus repulsa in Electryonis caput resiliens ipsum vitâ privavit* (6). Dans le Supplément de Moréri, au lieu de *massue*, l'on a dit *pierre*.

(D) *Il se prépara à faire la guerre aux Téleboes.*] Nous disons ailleurs (7) quel peuple c'était, et nous marquons les différences qui se trouvent entre Apollodore, que nous avons suivi, et le scoliaste d'Apollonius.

(1) Apollodor., *lib. II*, *pag.* 97.
(2) Pausan., *lib. VIII*, *pag.* 248.
(3) *Idem*, *ibid.*
* *Depuis madame Dacier. Joly a fait, à l'occasion de ce passage, une remarque qui ne porte pas sur Bayle, mais sur le Supplément au* Moréri *de* 1735.

(4) Terent. *Prol.* Eunuch., *vs.* 7.
(5) Arnob., *lib. VII*, *pag.* 238.
(6) Apollod., *lib. II*, *pag.* 99.
(7) *Dans l'article* Téléboes.

(E) *Alcmène exigeait cette condition de celui qui voudrait être son mari*] Nous verrons dans l'article auquel la remarque précédente a renvoyé le lecteur, qu'Alcmène demandait principalement qu'on vengeât la mort de son père.

(F) *Sa femme portait sur sa tête un ornement qui témoignait que Jupiter avait triplé la nuit, pour la caresser plus long-temps.* (8)] Voilà qui est singulier. Il lui devait suffire que la tête de son mari fût chargée du panache, et fortifiée d'ouvrages à cornes et à demi-lunes capables de l'emporter sur les tours de la déesse Cybèle:

. . . . Qualis Berecinthia mater
Invehitur curru Phrygias turrita per urbes (9).

Qu'était-il besoin qu'elle portât trois lunes entières sur son front ?

. . . . Parvoque Alcmena superbit
Hercule, tergeminâ crinem circumdata Lunâ (10).

Plusieurs interprètes veulent que ces trois lunes aient été le monument des trois nuits que Jupiter passa avec elle. Beau trophée portatif pour le pauvre Amphitryon ! Quel monument de son honneur sain et sauf ! Voulait-elle que tous ceux qui jetteraient l'œil sur sa coiffure se souvinssent de la triple nuit que ses charmes avaient fait produire ? Encore un coup, son mari ne devait pas trop s'accommoder de cet ornement. Je m'en rapporte à Molière, qui le fait acquiescer à la réflexion de son valet. Les amis d'Amphitryon ayant su que Jupiter promettait monts et merveilles pour la réparation de l'injure, commençaient à lui en témoigner leur joie ; mais Sosie les interrompit :

Messieurs, voulez-vous bien suivre mon sentiment ?
Ne vous embarquez nullement
Dans ces douceurs congratulantes :
C'est un mauvais embarquement,
Et d'une et d'autre part pour un tel compliment
Les phrases sont embarrassantes.
Le grand dieu Jupiter nous fait beaucoup d'honneur,
Et sa bonté sans doute est pour nous sans seconde.
Il nous promet l'infaillible bonheur
D'une fortune en mille biens féconde,
Et chez nous il doit naître un fils d'un très-grand cœur ;
Tout cela va le mieux du monde :
Mais enfin coupons aux discours,
Et que chacun chez soi doucement se retire ;
Sur telles affaires toujours
Le meilleur est de ne rien dire *.

Amphitryon trouve cela si judicieux, qu'il y donne par son silence un entier consentement.

(G) *Il n'est pas vrai qu'il ait appris aux hommes à mettre de l'eau dans le vin.*] Cette invention est d'un autre, si l'on en croit Athénée (11) ; mais comme cet autre se nommait Amphictyon, il est arrivé à un très-docte critique de le confondre avec le mari d'Alcmène. Je ne doute point que de semblables méprises ne soient souvent cause de la diversité d'opinions que l'on trouve dans les auteurs. Lisez Athénée, vous direz qu'Amphictyon, roi d'Athènes, a inventé le mélange de l'eau et du vin. Lisez Casaubon, vous attribuerez ce secret à Amphitryon, roi de Thèbes ; d'où il arrivera que d'assez bons compilateurs formeront deux sentimens : *Quelques-uns*, diront-ils, *attribuent cette invention à Amphictyon ; d'autres l'attribuent à Amphitryon.* Voici les paroles de Casaubon : *Quod mox de Amphytrionis* (je rapporte l'orthographe comme je la trouve) *invento temperandi vinum sequitur quo pertineat subobscurum est. Spectat autem eo ne quis miretur quod posteà dicit, Homerum varia temperamenta vini habuisse nota. Cur enim hoc miremur, cùm τῆς τοῦ οἴνου κράσεως inventor sit Amphitryo, quem ante Iliaca tempora Thebis regnâsse nemo dubitat* (12).

(8) Apollodorus, *lib. II*, *pag.* 97, *etc.*
(9) Virgil. Æneid., *lib. VI*, *vs.* 785.
(10) Stat. Thebaïdos *lib. VI*, *vs.* 288.

* Molière, Amphitryon, *acte III*, *scène XI.*
(11) Athen., *lib. IV*, *cap. XXVII*, *p.* 179.
(12) Casaub. in Athen., pag. 323, 324.

FIN DU PREMIER VOLUME.

NOTICE DE LIVRES NOUVEAUX

QUI SE TROUVENT

A Paris, chez Th. DESOER, Libraire, rue Christine, n°. 2;
à Liége, chez J.-F. DESOER, Imprimeur-Libraire.

(Octobre 1820.)

LA SAINTE BIBLE. Il n'existe qu'un très-petit nombre d'éditions françaises de la Bible d'un format portatif, et pas une seule qui réunisse à la modération du prix la perfection de l'exécution. On a donc cru vraiment utile d'en publier une qui pût être regardée comme un monument distingué de la typographie, et dont toutefois l'acquisition ne fût pas dispendieuse. Afin de parvenir à ce but, on a fait choix d'un petit caractère, mais dont la netteté en rend la lecture facile; et l'on a publié la Bible en deux formats, *in-octavo* et *in-dix-huit*.

Ces deux éditions contiennent chacune tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, la table des noms propres, hébreux ou grecs, employés dans la Bible, avec leur signification; et une table analytique des matières traitées dans les livres saints.

L'édition IN-OCTAVO forme un seul volume d'environ 900 pages, imprimé à deux colonnes, sur papier grand-raisin *satiné*.

Prix en papier fin, 24 fr.

En papier vélin, 48 fr.

L'édition IN-DIX-HUIT forme sept volumes.

Prix en beau pap. coq. *satiné*, 24 fr. 50 c.

ESSAIS DE MONTAIGNE, 1 volume in-8. d'environ 500 pages, imprimé à deux colonnes, en caractère Mignonne, sur papier grand-raisin satiné, orné d'un beau portrait de Montaigne, gravé par Leroux.

Ce volume contient les *Essais*, les *Lettres de Montaigne;* la *Servitude volontaire*, par La Boëtie; l'*Éloge de Montaigne*, par M. Jay; la *Préface de mademoiselle de Gournay*, un *Extrait* de celle de Naigeon; un *Glossaire* et une nouvelle *Table des Matières*.

Prix : en papier ordinaire, 24 fr.

En beau papier collé, 36 fr.

Idem, vélin, 48 fr.

Le même ouvrage, 4 vol. in-18, caractère interligné, imprimé sur très-beau papier coquille satiné, et orné du portrait de Montaigne, 20 fr.

OEUVRES DE FRANÇOIS RABELAIS, avec un Glossaire; nouvelle édition, en 3 volumes in-18, imprimés avec le plus grand soin, sur très-beau papier, ornés d'un portrait de l'auteur gravé d'après DESENNE, et de vignettes d'après ADAM fils.

Prix : en beau papier coquille, broché et satiné, 18 fr.

En très-beau papier coquille vélin, broché et satiné, 24 fr.

En papier vélin superfin sans colle, tiré à 25 exemplaires, 36 fr.

OEUVRES DE MOLIÈRE, avec un Commentaire, un Discours préliminaire et une Vie de Molière; par M. Auger, de l'académie française. Neuf volumes in-8., imprimés par Firmin Didot, ornés d'un portrait gravé, d'après Mignard, par Lignon, et de seize estampes d'après Horace Vernet.

Rien n'a été épargné ni négligé pour que cette nouvelle édition de Molière fût digne du grand homme dont elle reproduit les ouvrages. M. Firmin Didot a fait fondre exprès un de ses plus beaux caractères, et a promis de donner tous ses soins à l'exécution typographique. Le modèle, joint au prospectus, est imprimé avec les caractères et sur le papier qui serviront à l'édition.

Les quatre premiers volumes paraissent. Le prix de chaque volume broché et *satiné* est, pour les souscripteurs, de 10 fr. papier fin, 18 fr. papier vélin, 25 fr. grand papier vélin, figures avant la lettre : il sera ajouté, pour le port, 2 fr. par volume.

COMMENTAIRE SUR L'ESPRIT DES LOIS de Montesquieu, par M. le comte Destutt de Tracy, pair de France, membre de l'institut de France et de la société philosophique de Philadelphie : suivi d'Observations inédites de Condorcet sur le vingtneuvième livre du même ouvrage; et d'un mémoire sur cette question : *Quels sont les moyens de fonder la morale d'un peuple?* écrit et publié par l'auteur du Commentaire de l'Esprit des Lois en 1798 (an VI). Un vol. in-8°., imprimé par Firmin Didot. Prix : 6 fr.

LA POLITIQUE DE MONTESQUIEU ou Introduction à l'Esprit des Lois, suivie des Lettres Persanes conférées avec l'Esprit des Lois, et d'un Précis analytique des Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, 1 vol. in-8°., prix : 6 fr.

Cet ouvrage de M. T..... est une analyse fidèle de Montesquieu et devient indispensable à tous ceux qui veulent lire avec fruit les œuvres de cet homme célèbre.

LETTRES de quelques Juifs portugais, allemands et polonais, à M. de Voltaire, avec

un petit Commentaire, extrait d'un plus grand, à l'usage de ceux qui lisent ses œuvres; et Mémoires sur la fertilité de la Judée, par M. l'abbé de Guenée; huitième édition, revue, corrigée avec soin, augmentée de notes qui mettent les *Lettres de quelques Juifs* en rapport avec l'édition de Voltaire en douze volumes in-8°. Un vol. in-8°., papier vélin. Prix : 15 fr.

BIBLIOTHÈQUE PORTATIVE DU VOYAGEUR, ou Collection des meilleurs ouvrages en vers et en prose. Format in-36, caractère Mignonne, papier fin.

Ouvrages de cette Collection.

OEuvres de Molière, portrait, 7 vol.
Théâtre de Corneille, portrait, 5 vol.
Théâtre de Racine, portrait, 4 vol.
Théâtre de Voltaire, portrait, 5 vol.
Fables de La Fontaine, portrait, 2 vol.
Contes de La Fontaine, 2 vol.
Essais de Michel Montaigne, avec une table des matières, un glossaire, etc. 9 vol.
Aventures de Télémaque, 2 vol.
Lettres d'Héloïse et d'Abélard, 2 vol.
La Henriade, par Voltaire, 1 vol.
Lettres à Émilie sur la Mythologie, par Demoustiers, avec trois gravures. 3 vol.
Discours sur l'Histoire universelle, par Bossuet, portrait, 3 vol.
Histoire de Gil-Blas de Santillane, par Lesage, 5 vol.
OEuvres de Boileau 1 vol. (*Sous presse.*)

Prix : chaque volume cartonné, 1 fr. 25 c.
Relié en veau doré sur tranche, 2 fr 50 c.
En maroquin, 4 fr. 25 c.

Les 50 vol. rel. en veau, dorés sur tranche, dans une boîte de format in-folio, très-bien reliée et fermant avec un secret, 160 fr.

50 vol. reliés en veau dans une jolie boîte de carton, 130 fr.

Idem, en maroquin, boîte en maroquin, 270 fr.

Il y a des boîtes qui contiennent moins de volumes, pour les personnes qui désirent retrancher une partie des ouvrages.

DES PRIVILÉGES ET HYPOTHÈQUES, ou Explication du Titre 18 du livre 3 du Code civil, par M. Cotelle, professeur de la faculté de droit de Paris. 1 vol. in-8. prix : 6 fr.

L'ART DE CONNAITRE LES HOMMES PAR LA PHYSIONOMIE, par Gaspard Lavater, 10 volumes in-8°. ornés d'environ 600 planches, dont 82 coloriées et exécutées sous l'inspection de M. Vincent, peintre, membre de l'institut :

Cette nouvelle édition, corrigée et disposée dans un ordre plus méthodique, précédée d'une notice historique sur l'auteur, et augmentée d'une exposition des recherches ou des opinions de La Chambre, de Camper, de Gall, sur la physionomie; avec une histoire anatomique et physiologique de la face, et des articles nouveaux sur les caractères des passions, des tempéramens et des maladies; Par M. Moreau (de la Sarthe), docteur en médecine :

Suivi du Système de Lebrun, de Porta, sur le rapport de la figure humaine avec celle des animaux, et sur l'expression et les caractères des passions, etc., etc.

Le prix de chaque volume en papier ordinaire est, pour les SOUSCRIPTEURS, de 13 fr.

En très-beau papier vélin satiné et cartonné à la Bradel, 30 fr.

NOTA. Il n'a été tiré que TRENTE exemplaires sur papier vélin.

Ouvrages sous presse.

OEUVRES complètes de Boileau Despréaux. 1 volume in-8°. imprimé à deux colonnes, en caractères neufs, sur papier grand raisin *satiné*.

Cette édition contiendra outre les anciens commentaires beaucoup de nouvelles notes, par M. Viollet-le-Duc, auteur du *Nouvel Art poétique*, etc. *Le discours sur le caractère et l'influence des œuvres de Boileau*, par M. Daunou, membre de l'institut, sera en tête de cette édition, qui sous le rapport des caractères, du papier et du tirage ne le cédera en rien aux éditions du *Montaigne* et de la *Bible* publiées dans le même format.

Le même ouvrage sera imprimé format in-18. en 4 ou 5 volumes.

L'INGÉNIEUX CHEVALIER DON QUIXOTE DE LA MANCHE; nouvelle édition in-dix-huit imprimée avec le plus grand soin sur très-beau papier.

De tous les ouvrages du célèbre Michel Cervantes son *Don Quixote* est celui qui réunit le plus grand nombre d'admirateurs. Florian, retranchant de l'auteur espagnol tout ce qui lui déplaisait, a donné une imitation plutôt qu'une traduction de ce roman. De toutes les traductions, la plus recherchée était celle de Filleau de Saint-Martin. Nous avons donc cru être agréable au public en publiant une nouvelle édition revue avec la plus scrupuleuse exactitude sur le meilleur texte espagnol et purgée des négligences qu'on reproche aux anciens traducteurs.

OEUVRES DE JEAN ROTROU, avec une notice historique et littéraire sur chaque pièce. Cinq volumes in-8°. de 500 à 600 pages chacun.

Prix, chaque volume en papier fin *satiné*. 7 fr.
En très-beau papier vélin, 14 fr.
Le premier volume paraît.

Pour paraître fin octobre.

MANUEL DE DROIT FRANÇAIS, CINQUIÈME édition, format *in-octavo* et format *in-douze*, par M. PAILLIET, avocat à la Cour royale d'Orléans, etc.

